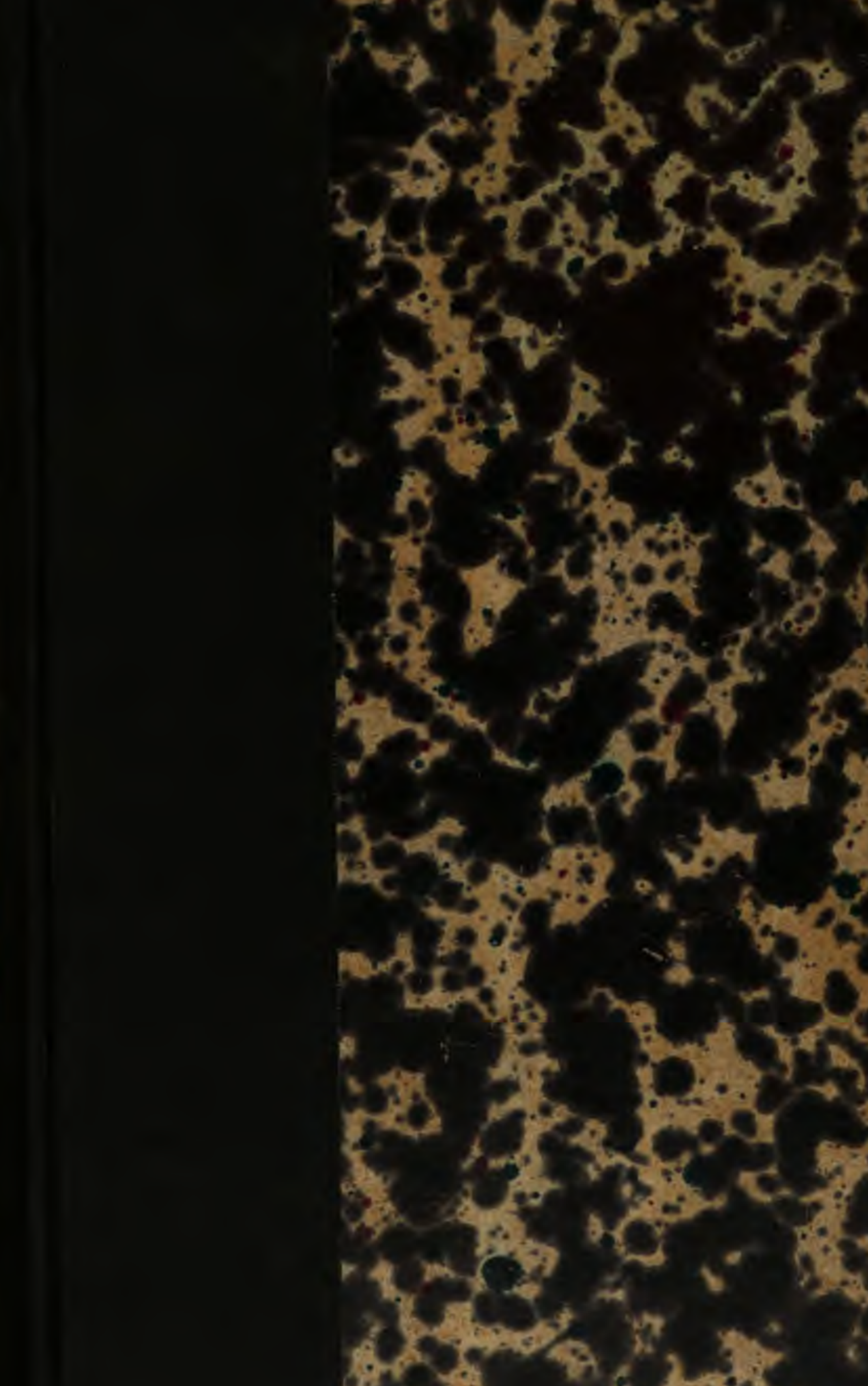
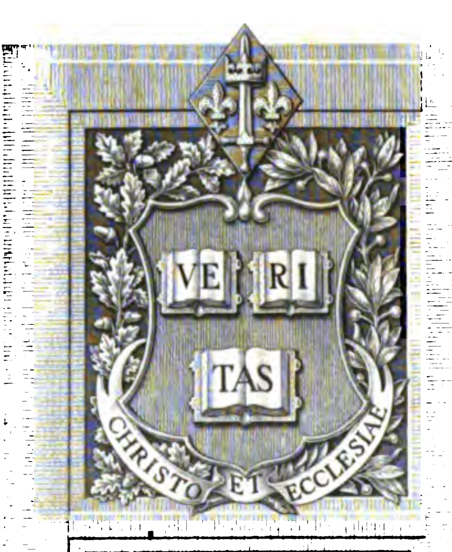
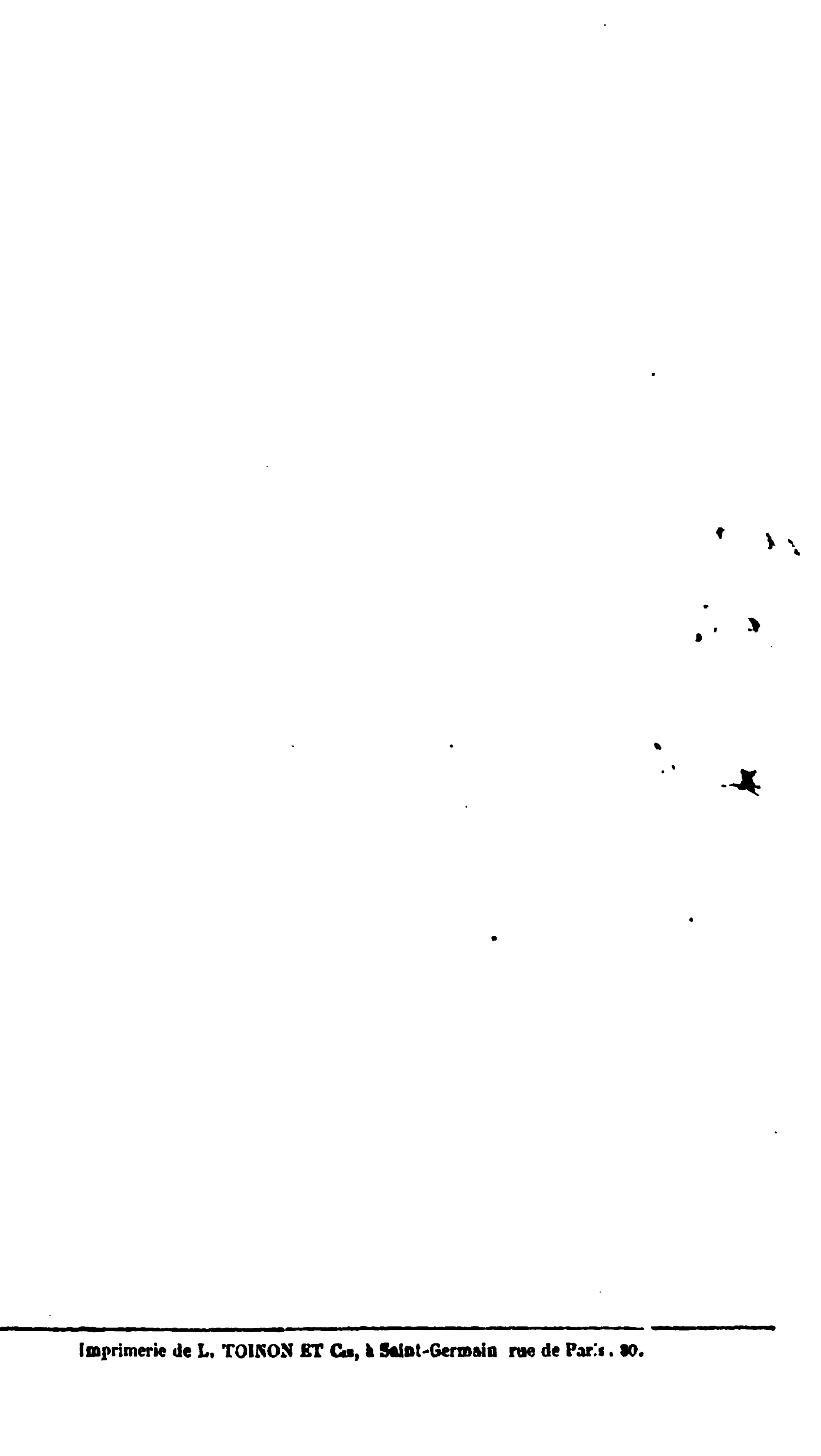



VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE



Imprimerie de L. TOINON ET Cie, à Saint-Germain rue de Paris, 80.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME III. — IV° SÉRIE.

TRENTIÈME ANNÉE.

PARIS
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 12 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).
1863

L'INVESTIGATEUR

MÉMOIRES

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LE CHEVALIER CÉSAR SALUCES

Un des plus anciens membres de l'Institut historique de France, Gouverneur de LL. AA. RR. les princes de Piémont Savoie-Carignan, etc., etc.

« Bello è il cammin di gloria. »
(César Saluces.)

Parmi les hommes distingués et déjà célèbres dans les lettres, dans la philosophie, dans les sciences et dans les arts, dont la liste des fondateurs de l'Institut historique donne les noms, nous lisons celui du chevalier César Saluces (1), né à Turin, le 14 juin 1778. « Il descendait d'une race souveraine, dont le berceau se cache dans la nuit héroïque des âges féodaux, et qui, pendant six siècles, a régné sur les belles vallées qui s'étendent au levant des Alpes (2). » Il reçut une éducation conforme à son rang, et capable d'ajouter même à l'éclat scientifique du nom qu'il portait. Car son père, le comte Ange Saluces, militaire distingué, grand-maître de l'artillerie, savant remarquable, a fondé l'Académie des sciences de Turin, où brilla La Grange, et à qui les illustrations scientifiques n'ont jamais manqué (3).

Doué d'une noble intelligence, César Saluces avait donné, tout jeune

(1) *Cesare Saluzzo*, en italien.

(2) P. F. de Syon. *Écho du Mont-Blanc*, 21 avril 1854. — V. *Cenni biografici*, par G. B. Calvetti, p. 71, note 2.

(3) Le comte Ange Saluces ne cessa de servir la monarchie de Savoie que lorsqu'elle cessa d'exister, en 1799. Il était écuyer du prince héréditaire de Savoie. Il servit avec distinction comme général d'artillerie dans les guerres du Consulat et de l'Empire. Il contribua à l'avancement de la physique et de la chimie. On lui doit plusieurs découvertes sur les propriétés du gaz et des applications de la chimie à la teinture. Il est mort en 1810.

encore, une si bonne opinion de ses talents, qu'on n'hésita pas à l'appeler à d'importantes dignités. Aussi peut-on lui appliquer, à juste titre, les belles paroles du plus sensé des biographes de l'antiquité, sur un des plus grands citoyens de Rome. « A peine sorti de l'enfance, dit Plutarque de » Tibérius Gracchus, il se rendit si célèbre et si recommandable, qu'on » le jugea digne d'être associé au collége des augures, plus pour sa » vertu que pour sa naissance (1). »

En effet, à dix-sept ans, M. César Saluces était nommé, à la majorité des voix, recteur de l'Université de Turin (2); à dix-neuf, il était membre surnuméraire du collége des Arts pour la classe de philosophie (3) ; à vingt-trois, docteur de la Faculté de philosophie (4), puis membre correspondant de la royale Académie des sciences, et, bientôt après, membre résidant de la même Académie. Ce fut à cette occasion qu'il lut une pièce de vers, qui a pour titre : *Bello è il cammin di gloria,* pour remercier la savante assemblée de l'honneur qu'elle venait de lui faire (5).

(1) Ἐκεῖνος τοίνυν εὐθὺς ἐκ παίδων γενόμενος οὕτως ἦν περιβόητος, ὥστε τῆς τῶν Αὐγούρων λεγομένης ἱερωσύνης ἀξιωθῆναι δι' ἀρετὴν μᾶλλον ἢ διὰ τὴν εὐγένειαν.

(Plut., *Vie de Tiberuis Gracchus.*)

(2) 24 novembre 1795. — A la tête de l'Université de Turin, il y avait un chancelier, un recteur, un sous-conservateur de ses priviléges (qui était prêtre) et un conseil composé de membres qui prenaient le titre de *Réformateurs*. Le recteur était choisi chaque année parmi les étudiants, par le suffrage universel.

L'Université ayant été réorganisée en 1729, cet usage fut aboli. Le recteur ne fut plus choisi parmi les étudiants, mais il fut nommé par le roi sur une liste de quatre sujets *recentemente laureati,* de n'importe quelle faculté. Ces quatre *laureati* présentés au roi étaient désignés par douze électeurs, soit *conseillers*, nommés *ad hoc* par le corps entier des étudiants. C'était, pour la nomination d'un recteur, l'élection à deux degrés.

Le jeune César Saluces fut, en 1795, un des quatre *laureati*. Il fut donc proposé pour être recteur de l'Université, *siccome laureato in ambe leggi con molta sua lode, e perciò creduto meritevole di tal distinzione.*

Ce choix fut approuvé et rendu définitif par Billet Royal du 24 novembre 1795, *sulli vantaggiosi risconti rassegnati delle prove da lui date di distinta abilità e di esemplarità di costumi,* ecc.

Ce mode d'élection n'existe plus depuis 1820. Le recteur de l'Université est choisi dans le corps des professeurs. (Bona : *Della costituzione dell' Università di Torino*, etc. Parte I. Turin 1852.) Voir aussi : *Ordini del Magistrato*, du 9 décembre 1784 jusqu'au 16 août 1799, et les *Ordini regii* de 1793 à 1800, cités par G.-B. Calvetti, auteur des *Cenni biografici* sur M. César Saluces.

(3) 12 décembre 1797.

(4) 2 août 1801. *Tra i Dottori collegiati effettivi della facoltà Filosofica*, dit M. le chanoine Calvetti, p. 18.

(5) Cette pièce de vers et plusieurs autres qu'il fit en français, se trouvent dans le 13e vol. des *Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin.*

Alors se passaient les événements célèbres qui ont signalé la fin du XVIIIe siècle. Le général Bonaparte avait signé la trêve de Querasco, et le traité de Campo-Formio. Par la première, le Piémont allait devenir français (1); par l'autre, la noble et antique république de Venise avait été effacée de la carte politique de l'Europe. L'Italie devait avoir de nouvelles destinées; mais, dans une courte période de deux ou trois ans, elle fut sillonnée par des armées autrichiennes et par des armées françaises; puis, spectacle plus étrange encore, elle le fut par des soldats du Nord! Souwarow entra victorieux à Milan et à Turin, à la tête d'une armée de cosaques! Oh! peut-on voir tout cela sans émotion? Que le sort du vainqueur serait beau, si le sang humain ne souillait pas sa gloire! Le jeune César Saluces ne suivit le char d'aucun des vainqueurs. Il aimait pourtant la gloire, lui aussi; mais, pour lui, *Il bello era il cammin di gloria*, le beau seul, le vrai beau en était le véritable chemin. Or le beau, à ses yeux, le beau, tel qu'il le concevait, c'était tout ce qui contribue à donner aux peuples quelques degrés de plus de civilisation. Et certes, la gloire des armes laisse à sa suite trop de larmes, trop de désordres, trop de calamités, pour qu'elle fût de son goût. Il vit donc les événements militaires se succéder dans sa patrie; mais il n'y prit aucune part.

On sait que le général Bonaparte, avant de partir pour l'expédition d'Égypte, avait ambitionné et obtenu le titre de membre de l'Institut. Ce titre mettait à découvert un des côtés faibles de l'âme du futur empereur des Français. La palme académique se mariait aux lauriers moissonnés sur les champs de bataille. Mars et Minerve ne se font point la guerre.

Ce côté faible du vainqueur des Pyramides n'avait pas échappé à l'œil sagace des savants illustres du Piémont. L'ex-royale Académie de Turin, désirant avoir un protecteur puissant, voulut faire acte de courtoisie envers le héros de Marengo, qui était devenu le plus illustre des citoyens de la République française et son premier magistrat. Elle lui offrit le titre de membre de l'Académie de Turin, et le pria ensuite d'en être le président perpétuel.

Le premier Consul accepta, et M. César Saluces fut nommé secrétaire perpétuel de la classe de Littérature et des Beaux-Arts. Il avait vingt-sept ans (2).

(1) Historiquement, ce n'est pas l'armistice du Querasco qui fit du Piémont une conquête française, mais le traité de paix signé ensuite à Paris, le 15 mai 1796. Il contenait des conditions si dures pour le roi de Sardaigne, qu'on pût, dès ce moment, regarder les États de ce prince comme acquis à la République française. Le roi Victor-Amédée pouvait se croire détrôné. Deux ans après, le 9 décembre, Charles-Emmanuel IV, son successeur, prenait la route de l'exil.

(2) 1804.

A cet âge, l'intelligence est dans toute sa force. Elle ne voit pas d'horizon à ses conceptions. Les questions les plus difficiles se présentent à elle sous des points de vue nouveaux et encore inexplorés; elle aborde avec hardiesse tous les sujets, et, si elle a eu le bonheur de se laisser séduire par le beau moral, ils lui apparaissent avec un prestige grandiose, et les traite toujours sous quelques points de vue qui font honneur à l'esprit humain.

« Il avait cette qualité naturelle qui constitue, suivant un ancien, l'aptitude littéraire et philosophique : il était capable d'embrasser toutes les sciences, et ne dédaignait aucun genre d'étude ni de savoir littéraire (1). » Ces paroles empruntées à Plutarque, ont été écrites en parlant du prince des orateurs de Rome. Elles vont bien à M. César Saluces. Si vous me permettez de continuer le rapprochement, je rapporterai en entier le passage qui concerne Cicéron. « Il se porta d'abord avec plus d'ardeur vers la » poésie ; et il existe un petit poème en vers tétramètres, intitulé *Pontius* » *Glaucus*, qu'il composa étant tout enfant encore. » Ne peut-on pas dire que la belle pièce de vers dont j'ai parlé et qui a pour titre : *Bello è il cammin di gloria*, fut composée par M. César Saluces, lorsqu'il était enfant encore ?

Dieu avait pourvu largement M. César Saluces de facultés intellectuelles. Et certes, elles n'étaient pas livrées aux mains d'un ouvrier insouciant et ingrat, car il se fit toute sa vie un devoir de conscience de les cultiver. Il sut en tirer le plus grand parti, comme l'attestent les travaux qui sont sortis de sa plume savante et féconde, et qui enrichissent le recueil des *Mémoires de l'Académie de Turin*, pendant les années 1805, 1806, 1807 et 1808. Un de ses biographes, M. le chanoine Calvetti, a pu dire avec raison qu'il avait acquis toutes les connaissances. « Métaphysique, poli- » tique, statistique, critique, antiquités, littérature, beaux-arts, tout est » traité dans ses admirables écrits avec tant de science, tant d'élévation de » pensées, tant d'autorité et toujours avec une si remarquable pureté de » style, que l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, le philosophe, le » littérateur, l'artiste; mais, ajoute-t-il avec un accent bien prononcé » d'enthousiasme, l'artiste, le littérateur et le philosophe ne faisaient » qu'un seul homme, et cet homme c'était César Saluces (2). »

Nous sommes tout disposé à faire ici la part du panégyriste que l'illustre

(1) Γενόμενος δ', ὥσπερ ὁ Πλάτων ἀξιοῖ τὴν φιλομαθῆ καὶ φιλόσοφον φύσιν, οἷος ἀσπάζεσθαι πᾶν μάθημα καὶ μηδὲν λόγου μηδὲ παιδείας ἀτιμάζειν εἶδος, ἐῤῥύη πως προθυμότερον ἐπὶ ποιητικήν. Καί τι καὶ ποιημάτιον ἔτι παιδὸς αὐτοῦ διασώζεται, Πόντιος Γλαῦκος, ἐν τετραμέτρῳ πεποιημένον.

(Plut. *Vie de Cicéron.*)

(2) *Cenni biografici* di Cesare Saluzzo, p. 22.

savant honorait de son estime et de son amitié, et qui était son *familiarissimus*, comme dirait Cicéron; mais nous osons dire qu'il y a bon nombre d'hommes éminents qui ont acquis des titres à la postérité avec des éloges moins mérités.

C'est vers 1808 que M. Saluces publia un mémoire important sur *La Vita di Gian-Bernardo Vigo da Corio*, professeur célèbre et écrivain distingué (1). Bientôt après, il fit paraître, en français (notre langue lui était familière), un petit ouvrage qui a pour titre : *Sur l'utilité des études morales*, qui fut suivi d'un autre sous forme de mémoire adressé à l'Académie, et intitulé : *Introduzione ai primi principii della morale filosofica.*

De tels travaux indiquent assez quelles étaient ses études de prédilection. Pour lui, la morale est un arome inséparable de toutes les productions de l'esprit; c'est un phare que l'écrivain ne doit jamais perdre de vue.

Ainsi à son nom si justement considéré déjà, il ajouta la triple auréole du savant, du philosophe et du moraliste. Il se désignait, pour ainsi dire, lui-même à tous les regards pour occuper une de ces charges que l'opinion publique ne confie qu'à des hommes qui ont conquis son estime depuis longtemps. Il fut nommé inspecteur des études pour l'Athénée impérial de Turin, dans la vingt-sixième division militaire.

Mais l'Europe qui avait été enchaînée malgré elle au char de triomphe du plus puissant génie des temps modernes, avait tout à coup rompu ses chaînes, et, par un suprême et unanime effort, avait refoulé ses phalanges indomptées et réputées indomptables, et les avait écrasées dans les plaines de la Belgique. En prenant sa revanche sur l'Empereur, elle changeait les conditions de son existence politique. Les rois et les princes que le César moderne avait vaincus, rentrèrent, pour la plupart, en possession de leurs anciens États, et la cour de Sardaigne qui, depuis quinze ans, s'était retirée dans l'île de Sardaigne, quitta Cagliari et reparut à Turin, en 1814, aux acclamations générales.

M. César Saluces n'avait pas désiré l'annexion du Piémont à la République française; mais il avait accepté le fait comme un arrêt de la Providence. Il ne rechercha pas sous l'Empire des honneurs qu'il aurait pu obtenir facilement, ne prodigua son encens à personne, et tout entier occupé de ses travaux littéraires, on eût dit que, seul en Europe, il était sourd et insensible aux événements qui changeaient la face du monde. Il n'en était rien pourtant; il les suivait attentivement, il prévoyait, avec

(1) Voir le vol. de *Littérature et Beaux-Arts de l'Académie de Turin*, publié en 1813, pour les années 1811 et 1812.

quelques esprits sages, qu'une si vaste puissance s'écroulerait, et sans trop deviner à l'avance ce qu'en deviendraient les débris, il avait jugé prudent de se tenir dans une ligne indépendante et digne, sans cesser de faire voir que le parti de l'ordre et de la paix n'avait pas de plus zélé serviteur. Ses affections politiques étaient celles de sa famille, c'est-à-dire qu'elles étaient pour la famille royale déchue; c'est pourquoi il ne regretta pas l'Empire. La chute d'un ordre de choses qui n'avait jamais eu toutes ses sympathies. n'apportait, d'ailleurs, aucun changement notable au genre de vie qu'il avait adopté, et il ne lui en coûtait pas d'entrer franchement dans le système gouvernemental qui allait prendre la place de celui qui venait de tomber.

M. César Saluces accepta donc sans hésiter le nouveau gouvernement, et il s'enrôla comme volontaire dans la garde d'honneur. C'était, ce nous semble, sa place naturelle. Cette carrière nouvelle (si toutefois on peut appeler de ce nom un poste d'honneur auprès d'une tête couronnée, poste qui souvent n'a pas d'autre avantage, pour le jeune garde, que celui de briller sous un riche uniforme), lui donna l'occasion d'étudier cette partie de l'art militaire que les hommes de guerre appellent la *théorie*. Et, comme il avait pour principe de ne laisser un sujet qu'après l'avoir appris à fond, il se mit à l'étude de la *théorie* militaire avec tant d'ardeur, qu'en peu de temps il la posséda aussi bien que les militaires les plus consommés. Il eut vite acquis de grandes connaissances sur l'art de la guerre, et pouvait en discourir savamment. Il acquit même un renom tel que l'on crut ses lumières indispensables aux hommes qui étaient chargés de réorganiser les principaux services de l'État. Tout était à créer dans l'armée; mais une des institutions les plus précieuses et les plus nécessaires qu'il fallait réorganiser, et qui devait, avant tout, prendre sa place dans le royaume de Sardaigne rendu à ses anciens rois, c'était l'Académie militaire.

M. de San Martino qui avait eu l'occasion d'apprécier le rare mérite et les talents de M. Saluces, le chargea de rédiger et de lui remettre un projet de réorganisation. Il le fit à la grande satisfaction du ministre. Et l'école militaire de Turin qui, après deux siècles d'existence, avait été fermée par le gouvernement français, fut rétablie sous la dénomination d'Académie royale militaire, qu'elle porte encore.

Il fut nommé directeur général des études de l'Académie dont il venait de présenter le projet de réorganisation au ministre. Les livres d'histoire manquaient pour les élèves. Il n'était pas facile de s'en procurer qui fussent adaptés aux cours que l'on devait faire. M. Saluces se mit courageusement à l'œuvre avec l'ardeur et la persévérance qui le distinguaient. Il publia, à

l'usage de l'Académie militaire, une Histoire sainte (*Storia santa*) et un cours sommaire de l'Histoire universelle, (*I sommarii della Storia universale*).

Ainsi, par des travaux sérieux et utiles, il témoignait de sa constante et infatigable sollicitude pour cette Académie militaire d'où sont sortis ces braves officiers qui devaient avoir une part si honorable à l'œuvre de l'indépendance de l'Italie.

Le roi, voulant honorer l'ancien inspecteur d'académie universitaire et lui donner un témoignage éclatant de sa satisfaction, le promut au grade de lieutenant-colonel, et le nomma ensuite commandant en second de l'Académie militaire.

Pour un citoyen qui n'avait pas vécu de la vie des camps, qui n'avait pas payé de sa personne sur les champs de bataille et qui, par son mérite personnel, était arrivé à un poste que bien des hommes de guerre auraient justement envié, ce grade et cette charge auraient dû être le double couronnement de la carrière des honneurs. Pour M. Saluces, ce ne fut qu'un point d'appui pour monter plus haut, ou pour aller plus loin. On le voit appelé au Conseil des ministres en qualité de secrétaire, nommé directeur et secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, reconstituée et réorganisée; nommé commandant général de l'Académie militaire, et « son nom illustre à tant de titres figurait modestement sur la liste des professeurs de l'Université (1). » Il fut aussi nommé membre de la Direction des théâtres. C'était un Caton chrétien appelé au conseil qui devait surveiller les mœurs; c'était aussi un Mécène libéral, dont les artistes devaient attendre les encouragements les plus désintéressés. Il passait pour être la providence des artistes de talent mais trop pauvres pour se produire, sans cesser d'être pour eux un censeur sévère, ferme, juste, éclairé.

Et à ce sujet, je dirai volontiers de M. César Saluces ce que rapporte Plutarque d'un de ces illustres citoyens de Rome, dont Tite-Live nous expose les hauts faits et le beau caractère avec tant de complaisance. « Il » ne se contentait jamais, dit-il de Titus Quintus Flaminius, de faire plaisir » à demi; il conservait pour tous ceux qu'il avait obligés autant d'affection » et de zèle que s'ils eussent été ses bienfaiteurs; sa plus grande richesse » était, disait-il, de cultiver, de s'attacher, par ses prévenances, ceux à qui » il avait rendu service (2). »

(1) P. F. de Syon.

(2) .... Πρὸς δὲ τὰς χάριτας τελεσιουργὸς καὶ τοῖς εὐεργετηθεῖσι διὰ παντός, ὥσπερ εὐεργέταις, εὔνους καὶ πρόθυμος, ὡς κάλλιστα τῶν κτημάτων, τοὺς εὖ πεπονθότας ὑπ' αὐτοῦ περιέπειν ἀεὶ καὶ σώζειν. (Plut., *Titus Quintus Flaminius.*)

Il serait intéressant de suivre cet éminent personnage dans tous les emplois qui ont honoré sa longue vie. Je voudrais entrer avec lui à l'Académie militaire et le voir développer ses savantes leçons aux élèves qui étaient l'élite de la noblesse des États sardes avant que les portes se fussent ouvertes aux enfants de la bourgeoisie (1); je voudrais assister avec les membres de l'Académie des sciences à la lecture de quelques-uns de ses mémoires; le voir aux conseils du roi, et de là le suivre à la Direction des théâtres; en un mot, faire une étude critique, raisonnée, impartiale de sa vie et des travaux si divers sur lesquels il avait porté son ardente intelligence et la dévorante activité de son esprit; je voudrais pouvoir citer quelques paroles d'hommes éminents dans la science et dans la littérature, qui ont été honorés de son amitié et de son estime (2), et qui se sont faits ses panégyristes. Mais l'Institut historique n'assigne pas des bornes aussi étendues à celui qui essaie de faire une esquisse biographique de quelques-uns de ses membres. S'il exige qu'il soit vrai, impartial et sincère, il exige aussi qu'il mette en pratique le précepte d'Horace :

Quidquid præcipies esto brevis...
Semper ad eventum festina.

Nous désirons ne point nous en écarter; mais nous espérons qu'en considération de la richesse du sujet, l'Institut historique nous permettra de continuer la tâche qu'il a bien voulu nous confier.

Le chevalier César Saluces, qui avait reçu du ciel les qualités les plus diverses du cœur, de l'esprit et de l'intelligence, et qui avait acquis un

(1) L'Académie royale militaire était exclusivement réservée aux enfants des plus nobles familles. Les portes en ont été ouvertes à la bourgeoisie et à la roture depuis dix ou douze ans.

(2) M. Paravia, professeur d'éloquence italienne, a consacré une séance de son cours à faire l'éloge du chevalier César Saluces. M. Charles Promis, archéologue distingué et professeur d'architecture civile à l'Université de Turin, a fait une remarquable notice nécrologique sur l'illustre défunt, et le 6 novembre 1853, à l'assemblée générale de la Commission royale, chargée de recueillir les documents *della storia patria*, M. le comte Frédéric Sclopis a payé un juste et magnifique tribut d'éloges aux vertus et aux qualités éminentes de son ami, qui était aussi l'ami de tous les membres de la Commission royale. — L'éloge funèbre a été prononcé par le savant abbé Bibliani.

Voir, dans la *Gazzetta Piemontese*, des notices ou articles publiés dans les numéros des 8, 15, 29 octobre et 9 décembre 1853; dans *Il Parlamento*, le numéro du 11 octobre, même année; voir aussi la *Revue des Deux-Mondes*, livraison de novembre, et l'*Écho du Mont-Blanc*, du 21 avril 1854.

M. Sossi, chanoine d'Asti, exécuteur testamentaire du chevalier Saluces, et l'abbé Calvetti, chapelain de S. A. R. le duc de Gênes, ont publié des notices biographiques.

si grand nombre de connaissances littéraires, artistiques, scientifiques et philosophiques, eut la rare bonne fortune d'avoir l'occasion de les mettre toutes à contribution, pour ainsi dire; il dut les réunir en un faisceau pour les faire converger vers un seul but, but unique et du plus haut intérêt, je veux dire vers l'éducation et l'instruction d'enfants de sang royal, qui étaient appelés à occuper les marches du trône où régnait avec gloire le dernier descendant direct d'une des plus anciennes et des plus illustres familles royales de l'Europe. M. Saluces fut nommé, en 1830, gouverneur des princes de Savoie-Carignan (1).

Le prince de Carignan avait épousé, le 30 octobre 1817, une princesse d'Autriche, fille de l'archiduc Régnier, grand-duc de Toscane. De cette union naquirent, en 1820, le prince Victor-Emmanuel, aujourd'hui régnant, et, en 1822, le prince Ferdinand, duc de Gênes, mort en 1854.

On connaît la tentative d'insurrection de 1821, qui fut faite à Turin, et qui avait pour but de changer la forme du gouvernement, d'en faire un gouvernement constitutionnel, d'absolu qu'il était; de déclarer, par conséquent, la déchéance de la ligne directe au profit de la branche collatérale, représentée par le prince de Carignan : tentative prématurée, mal conçue, mal dirigée, qui n'eut pour résultat qu'un honteux dénoûment, quelques jugements sommaires d'officiers égarés plutôt que coupables, qui furent fusillés; ils n'avaient pas eu la chance heureuse de gagner assez vite les frontières du royaume pour mettre leur vie en sûreté.

Mais cette tentative insurrectionnelle avait mis le roi Victor-Emmanuel dans la dure alternative de voir l'autorité royale diminuée s'il faisait des concessions, ou de prendre les armes pour combattre et faire rentrer dans le devoir quelques-uns de ses sujets. Il ne voulut faire ni l'un ni l'autre. Il aima mieux abdiquer, et il abdiqua, le 13 mars 1821, en faveur de son frère, le duc de Génevois, retiré alors à Modène. L'acte d'abdication fut confirmé et ratifié le 19 avril suivant (2).

(1) «Vittorio Amedeo III aveva avuto per istitutore il marchese di Fleury, et gli augusti figli erano stati indirizzati negli studii dal cardinale Gerdil, dal *conte di Saluzzo* (c'est le père du chevalier César Saluces), dal Balio di San Germano, dal cavaliere d'Antony e dall' abate Canonica. Avendo il re eletto nel 1768 a Scudiere (il Saluzzo) del Principe ereditario Carlo Emanuele, onde in tal grado avesse parte all' educazione di questo, insegnandogli le scienze fisiche e loro connessione colle cose militari.» (Voir *Cenni biografici*, par Calvetti, p. 34 et 79. Voir aussi la *Vita di Ferdinando di Savoia, Duca di Genova*, p. 29. Genova, 1857.)

(2) Victor-Amédée III comme duc de Savoie, a été le premier roi de Sardaigne. Il y a eu huit rois de Sardaigne, le roi régnant compris, devenu roi d'Italie. Quatre ont abdiqué : Victor-Amédée II comme duc de Savoie, premier roi de Sardaigne, en 1730; Charles-Emmanuel IV, en 1802; Victor-Emmanuel I[er], en 1821; Charles-Albert, en 1849.

Charles-Félix était le quatrième des enfants de Victor-Amédée III. Monté sur le trône par l'abdication de son frère, qui ne laissait pas d'enfant mâle, il signala les premiers temps de son règne par des actes vigoureux contre ceux qui avaient osé proclamer une constitution. Il n'aimait le constitutionnalisme ni en principe ni en fait. Il le poursuivait partout comme un élément nuisible à la société et à toute forme de gouvernement. Sa police fut ardente, tracassière, inquisitoriale. Il fut, lui, sans pitié contre ceux de ses sujets dont les opinions étaient favorables, soit à la constitution d'Espagne, alors très-chancelante, soit à la constitution de Louis XVIII, qui s'affermissait en France.

Le prince de Carignan, dont les opinions étaient bien connues, n'aurait pas trouvé grâce auprès des idées arrêtées et du caractère inflexible de Charles-Félix. Voyant que le triomphe d'une constitution n'était pas possible, et qu'une lutte sérieuse ne servirait qu'à répandre inutilement le sang, il avait pris, avec plusieurs personnages de distinction plus ou moins compromis, la route de l'exil et était venu à Paris. L'expédition d'Espagne (1823) ayant été résolue par le gouvernement de Louis XVIII, il offrit ses services à la France. Ils furent agréés; il s'enrôla comme volontaire dans le 6e régiment de grenadiers. Rappellerai-je la bravoure dont ce prince fit preuve à l'attaque du Trocadero, devant Cadix? Ce serait rapporter ce que tout le monde sait. On me pardonnera donc de ne point m'étendre sur cet épisode brillant de la vie du jeune de Carignan. La campagne d'Espagne fut courte. Les Français revinrent en France et le prince de Carignan y revint avec eux (1). Mais il ne rentra à la cour de Charles-Félix que vers 1829.

(1) Après la prise du Trocadero, les régiments de la garde royale offrirent au prince de Carignan les épaulettes de grenadier. Une médaille a été frappée pour rappeler ce fait. Elle a 41 millim. de diamètre. Le prince de Carignan y est représenté de profil. Il porte les épaulettes de grenadier. On lit cette inscription :

CH^{es}. AM^{é}. ALB^{t}. DE SAVOIE PRINCE DE CARIGNAN.

Au revers :

PRISE DU TROCADERO LE 31 AOUT 1823.

Dans le champ, une couronne de lauriers et ces mots :

Les Régiments de la Garde Royale
ont offert
au Prince de Carignan
les épaulettes
de grenadier.

J'ai été assez heureux pour me procurer un exemplaire de cette médaille devenue très-rare.

Ses enfants avaient grandi pendant son absence. Leur illustre et pieuse mère ne les avait pas abandonnés d'un pas. L'aîné des deux princes eut, dès 1825, pour précepteur un prêtre savant et distingué du diocèse de Chambéry, M. l'abbé Charvaz, qui occupe aujourd'hui avec tant de distinction le siége archiépiscopal le plus important des États sardes, celui de Gênes.

Quel rôle a joué M. Saluces dans les événements qui faillirent donner une constitution au Piémont en 1821 ? Il ne serait pas facile de le dire ; mais pour qui connaît le caractère franchement réactionnaire et absolu de Charles-Félix, il ne sera pas invraisemblable de supposer que les *opinions* de M. Saluces n'étaient pas celles qui tentèrent de se faire jour, et qu'*elles* ne déplaisaient pas au nouveau roi.

Le prince de Carignan ayant succédé à Charles-Félix, en 1831, sous le nom de Charles-Albert, le gouverneur des Princes, ses enfants, fut maintenu dans sa charge.

De toutes les dignités dont la vie de M. Saluces est, pour ainsi dire, encombrée, celle que lui avait confiée Charles-Félix, et dans laquelle l'a maintenu Charles-Albert, est sans contredit la plus importante. Il ne l'avait pas recherchée. On l'y avait vu entrer non comme le plus heureux des sujets du roi, mais comme le plus digne et comme le plus méritant.

Son mérite était si connu et si populaire qu'au lieu d'exciter la jalousie (ce qui arrive presque toujours), on lui rendait justice ; on trouvait simple et naturel qu'il fût élevé à des honneurs qui, accordés à d'autres, n'auraient pas manqué de soulever de sourds mais légitimes murmures (1).

Charles-Félix, peu de temps avant de mourir, voulant donner à M. Saluces un témoignage public de sa haute estime, le nomma Grand-Croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, et gentilhomme de sa chambre.

Et Charles-Albert qui, avons-nous dit, maintint M. Saluces dans la charge de gouverneur des Princes, venant de créer l'ordre du Mérite civil de Savoie (2), lui donna les insignes de cet ordre et l'éleva à la dignité de major-général.

(1) Cependant M. Calvetti assure que les prétentions et les ambitions furent nombreuses à la cour : « Molte furono allora le pretese e le ambizioni in Corte. Cesare « Saluzzo fu creduto per sapere, per giustizia, per moralità degno di raccogliere, » quasi eredità paterna, la carica ambita di Governatore dei figli del principe Carlo » Alberto. » *Cenni biografici*, XXIX p. 34.

(2) Il n'y avait pas, dans la monarchie de Sardaigne, de distinction pour les pro-

Dans toutes les cours, mais principalement dans les cours de souverains absolus, il y a des personnages pour lesquels le souverain a plus d'attention, soit qu'ils doivent les faveurs nombreuses dont ils sont l'objet à l'illustration de leurs ancêtres, à leur mérite personnel, à leurs qualités plus appréciées que celles de tous les autres courtisans; soit qu'ils les doivent à cette particularité moins rare qu'on ne le pense, que leur caractère, leurs penchants, leurs opinions ont des traits de ressemblance avec le caractère, les penchants et les opinions du maître. Peut-être les doivent-ils à tout cela à la fois, et je crois que ce n'est pas s'éloigner d'une supposition vraisemblable, si l'on prétend que les faveurs dont M. Saluces a été l'objet sont dues à toutes ces causes réunies.

Cependant, dans les cours, comme ailleurs, on peut se faire illusion sur les hommes. On est facilement porté à conclure, par analogie, de ce que tel a su faire un discours ou un mémoire, il saura être général. On peut, sans doute, ne pas se tromper; mais si les esprits les plus éclairés sont eux-mêmes bien souvent les jouets de l'analogie, pourquoi les rois ne le seraient-ils pas aussi quelquefois ?

Les hommes de mérite qui ont apporté le tribut de leurs soins, de leurs lumières, de leur expérience, à l'éducation et à l'instruction des augustes enfants du prince de Carignan, n'ont pas failli à leur mission. Outre M. Saluces qui avait la haute direction, les jeunes princes avaient un vice-gouverneur et un sous-gouverneur : c'étaient le comte Joseph Gerbaix de Sonnaz et le chevalier Joseph Saint-Just de San Lorenzo (1).

Pour précepteur, ils avaient M. l'abbé Charvaz que j'ai déjà men-

fessions civiles, l'ordre des saints Maurice et Lazare et l'ordre militaire de Savoie étant exclusivement réservés pour récompenser le mérite acquis dans la carrière des armes. L'*Ordre civil*, créé par patentes royales du 29 octobre 1831, a comblé cette lacune.

Par l'article 1er le roi en est chef et grand-maître.

Il n'y a d'autre grade que celui de chevalier. Les étrangers ne peuvent en faire partie. (Art. 2.)

Les chevaliers porteront d'azur à la croix d'or, chargée d'un écu de forme ronde, qui portera d'un côté le chiffre du fondateur, et de l'autre l'inscription suivante : *Au mérite civil*, 1831. (Art. 3.)

Cette croix sera attachée au côté gauche de l'habit par un ruban bleu entre deux bandes blanches. (Art. 4.)

Le nombre des chevaliers était limité à quarante, dont dix jouissant d'une pension de 1,000; dix, de 800, et vingt, de 600 francs.

Voir dans le *Spectateur militaire* de juin 1843 : *Abrégé historique des Ordres militaires et civils de la monarchie de Savoie*, par le comte Eugène Ney.

(1) V. *Vita di Ferdinando di Savoia, Duca di Genova*, p. 32.

tionné (1); pour vice-précepteur et pour sous-précepteur, M. l'abbé Isnardi et M. l'abbé Jarre (2).

Le personnel de l'éducation se composait donc de trois laïques et de trois prêtres, de caractères divers, choisis entre les plus distingués du royaume, animés des meilleures intentions, doués d'éminentes qualités, n'aspirant qu'à atteindre un seul et même but et consacrant exclusivement à leur grande et noble tâche tous les instants de leur vie.

Le prince de Piémont avait dix ans; le duc de Gênes, son frère, huit.

Je n'essaye pas de décrire le caractère de l'un et de l'autre, ni de deviner, en l'étudiant dans un âge si tendre, quels seront leurs penchants ou leurs inclinations. Je ne me sens nulle disposition à faire des horoscopes. La vie morale se transforme, elle se modifie avec les années, et fort souvent tel qui avait donné des espérances heureuses dans l'enfance, se trouve tout autre lorsqu'il est parvenu à l'âge mûr. Les maîtres, par leurs vertus ou par leurs défauts, ont une grande influence sur ceux dont ils doivent former le caractère et la conduite. A l'aurore de la vie, l'enfant n'a, à proprement parler, ni vice ni vertu : il n'y a en lui que des germes.

Mais, ne l'oublions pas, le maître n'est jamais seul; la Providence veille avec lui, elle veille mieux que lui. A lui l'œuvre, à elle le chef-d'œuvre : *Deus dat incrementum* (3).

Mais dans la part qui revient à l'homme pour former un citoyen à la patrie, il faut toujours considérer moins la science que les qualités ou les vertus personnelles.

A l'illustration des ancêtres (qui est un accident heureux), M. Saluces joignait le renom mérité d'être sincèrement attaché à toutes les traditions glorieuses du Piémont; il aimait la religion et lui était dévoué; il en pratiqua, sans ostentation, tous les devoirs jusqu'à sa dernière heure; il avait une belle réputation d'honnête homme; c'était le *vir probus* de l'antiquité dans sa plus sincère expression.

(1) M. l'abbé Charvaz commença l'éducation des princes de Piémont en 1825. Il leur faisait les cours d'instruction religieuse, de grammaire, de littérature française et d'histoire. M. l'abbé Isnardi était chargé d'enseigner la grammaire italienne et la latine, ainsi que les principes de littérature de ces deux langues, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie. (L'abbé Isnardi est l'auteur de la *Vita di Ferdinando di Savoia, Duca di Genova.*)

M. Charvaz ayant été nommé évêque en 1834, l'abbé Isnardi continua le cours de religion auquel il joignit un cours spécial sur les devoirs des princes. Les autres cours dont l'abbé Charvaz était chargé furent confiés à l'abbé Jarre, sous-précepteur.

(2) V. *Vita di Ferdinando di Savoia.*

(3) « *Ego plantavi,* a dit saint Paul, *Apollo rigavit, sed Deus dat incrementum.* » Épît. aux Corinthiens.

Il avait donc toutes les qualités morales qui frappent le plus les enfants, vers l'âge de dix ou douze ans, naturellement séduits par le beau. A cet âge, le cœur est pur; il va de lui-même à la vertu, et tout ce qui en a l'apparence, tout ce qui en répand l'arome, l'attire et le charme. A cet âge, l'imagination se fait son petit idéal qui devient un puissant aiguillon pour le bien, et dont les maîtres intelligents savent tirer un heureux parti. Cet idéal devient, entre leurs mains, un levier qui peut faire faire de grandes choses. M. Saluces le pouvait manier mieux que tout autre peut-être. Il avait la conscience de sa force.

Appelé à la charge de gouverneur des Princes de Piémont, le chevalier César Saluces prit immédiatement la direction de l'éducation, tout en conservant la direction de l'Académie militaire (1). Il tenait ainsi dans ses mains et sous sa volonté unique l'éducation des officiers de l'armée piémontaise et celle des Princes qui devaient en être un jour les chefs naturels. Grande œuvre ! immense responsabilité devant Dieu, devant le pays, devant la postérité ! « C'est le sort des monarchies, a dit Voltaire avec vérité, que leur prospérité dépende du caractère d'un seul homme (2). »

Croyant avec raison que l'affection des élèves pour le maître est un mobile puissant pour le travail et une garantie de succès, il s'attacha tout particulièrement à gagner la bienveillance de ses royaux élèves. L'affection qu'ils devaient avoir pour leur gouverneur ne semblait certes pas exclure celle que, par ses rares qualités du cœur et de l'esprit, le précepteur avait su gagner (3); mais le gouverneur n'en jugea pas ainsi. Dans sa pensée, l'affection des Princes devait être exclusive et pour lui seul, parce qu'il devait seul (c'était son opinion) répondre au roi de leur éducation et de leur instruction. C'était donc de lui aussi que devaient exclusivement relever les maîtres qui, chacun dans ses attributions, apportaient le poids et l'autorité de leur savoir et de leur habileté pour élever le bel édifice de l'éducation des Princes ; c'est à lui qu'ils devaient puiser leurs inspirations, parce qu'il se croyait le centre, le foyer de lumière d'où partaient les rayons pour éclairer l'ensemble et les détails de l'œuvre. Le plan d'éducation suivi jusqu'à ce jour fut donc considéré comme défectueux. Il devait être, en conséquence, radicalement changé, ou du moins considérablement modifié dans ses principales dispositions.

(1) « Da più anni egli era comandante della Regia Militare Accademia, nè per la » nuova importantissima carica abbandonava la suprema direzione di quella... » *Vita di Ferdinando di Savoia, Duca di Genova.* — Outre la direction supérieure de l'éducation qu'il n'a pas abandonnée un seul instant, le chevalier Saluces assistait assidûment aux leçons de danse, d'escrime, d'équitation et de gymnastique.

(2) Siècle de Louis XIV.

(3) « ... Prese subito il governo della educazione de' Principi, studiandosi di rivolgere

M. Saluces n'hésita pas. Il était réputé l'homme le plus instruit de son pays et l'égal au moins des plus instruits de son temps. Et ce n'était pas sans raison. Il avait passé sa vie avec des contemporains qui, à cause des malheurs des temps, n'avaient pas pu, généralement, s'adonner aux études scientifiques et littéraires que, par une honorable et toute particulière exception, il avait cultivées beaucoup, et dans lesquelles il s'était fait une réputation qui, certes, n'était pas usurpée. Les dignités, les honneurs, qui supposent toujours du mérite dans ceux qui ont le bonheur d'y parvenir, l'avaient poursuivi sans relâche, depuis l'âge de dix-sept ans, et lui avaient donné à lui-même une opinion très-haute de lui-même, trop haute peut-être pour qu'elle n'eût pas une influence un peu fâcheuse sur les belles qualités de son cœur et sur la rectitude de son jugement. Nous ne nous étonnerions pas qu'il eût pris pour de l'expérience la vaste instruction qu'il possédait : illusion plus répandue qu'on ne pense chez les hommes trop exclusivement adonnés aux études abstraites et spéculatives.

L'enfant est né pour vivre en société. Un jour qui ne peut être beaucoup retardé, il ne sera pas homme seulement, il sera citoyen. L'éducation de son cœur, celle de son esprit, de son intelligence, de son âme, de tout son être moral, en un mot, doivent être celles du milieu où il sera tombé en entrant dans la vie.

Mais étant donnée la société dans laquelle il est appelé à vivre, il doi être instruit et élevé selon les institutions qui sont les conditions essentielles d'existence de cette société.

Or, ces conditions sont nécessairement multiples, puisqu'elles ont pour objet, les unes, les lois civiles, les constitutions politiques ; d'autres, la morale ou la religion. DEPOISIER, *membre de la première classe.*

(*La suite à la livraison suivante.*)

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DELLE CASE OVE ABITARONO IN SIENA UOMINI ILLUSTRI, MEMORIA DELLA COMMISSIONE A CIÒ ELETTA.

Dans sa séance du 13 février 1862, la municipalité de Sienne sous la présidence du Gonfalonier, M. le comte Tolomèi, membre de l'Institut historique, avait eu l'heureuse idée de nommer une commission de trois

» intieramente a sè la benevolenza loro che il Precettore erasi colle egregie sue qualità » conciliata, e lasciando pure intravedere di non approvare gran fatto la instruzione » che per lo innanzi ne avevano ricevuta. » (*Vita di Ferdinando di Savoia, Duca di Genova*, p. 31 et page 44 et suivantes.)

membres, MM. D.-C.-F. Carpellini, Francesco Grotanelli et Luciano Banchi, chargée de rechercher les maisons qui à Sienne avaient été habitées par des personnages célèbres, et de les distinguer par des inscriptions commémoratives. Cette commission a fait son rapport que nous avons lu avec un vif intérêt, bien que malheureusement le résultat de ses explorations ait été moins complet qu'on n'eût cru pouvoir l'espérer. Trop souvent ces recherches n'ont abouti qu'à retrouver l'emplacement ou la rue où s'était élevée l'habitation historique aujourd'hui entièrement disparue. C'est ce qui est arrivé pour la demeure du fameux capitaine Provenzo Salvani qui, à la tête des Siennois, remporta sur les Florentins la fameuse victoire de Montaperto et succomba avec eux à la défaite de Colle, en 1269; pour les maisons de plusieurs des grands artistes qui illustrèrent Sienne, tels que Duccio di Buoninsegna, l'un des fondateurs au XIIIe siècle de son école de peinture, le Vecchietta, à la fois peintre, sculpteur et fondeur de bronzes, le Pinturicchio qui enrichit de ses merveilles la *libreria* de la cathédrale; enfin le Sodoma, ce grand peintre, qui, né en Piémont, avait adopté Sienne pour patrie. Nous ne savons pourquoi la commission nomme le Sodoma *Bazzi* au lieu de *Razzi*, nom qui lui est donné par tous les écrivains, et qui d'ailleurs est écrit par lui-même au bas de plusieurs de ses chefs-d'œuvre.

Les recherches, à notre avis, n'ont pas été beaucoup plus heureuses lorsqu'elles ont abouti à trouver plusieurs habitations *pouvant* avoir appartenu à la même personne, telles, par exemple, que les *trois maisons probables* de la malheureuse Pia de' Tolomei que *Siena fè e disfece Maremma*. (DANTE, Purg. C. V.)

Deux habitations n'ont laissé que quelques faibles traces; le palais qu'occupa au XIIe siècle le pape Alexandre III, et la petite maison de Francesco di Giorgio Martini, à la fois peintre, architecte et écrivain, le Cecco di Giorgio, l'une des gloires siennaises du XVe siècle.

Heureusement plusieurs habitations de personnages illustres se sont conservées jusqu'à nous. La plus considérable est le beau palais de Pandolfo Petrucci le Magnifique, auquel dans le XVe siècle, Sienne dut à la fois sa gloire, sa puissance et la perte de sa liberté. Plus modestes sont les demeures des jurisconsultes Bartolommeo et Mariano Soccini, Girolamo, Scipione et Celso Bargagli, des savants Uberto Benvoglienti, Pietro Maria Gabrielli, et Paolo Mascagni, du peintre Domenico Beccafumi, de l'improvisateur, du *poeta estemporaneo*, Bernardino Perfetti, qui, couronné au Capitole, au milieu du siècle dernier, est aujourd'hui presque retombé dans l'oubli. Une gloire plus durable attache un souvenir à la maison

Gori Gandellmi habitée, en 1777, par Alfieri qui y écrivit la *congiurà de Pazzi* et son livre sur la *Tyrannie*.

Sienne renferme sans doute bien d'autres habitations illustres, telles que la maison paternelle de sainte Catherine convertie en oratoire, le palais Piccolomini, berceau de cette noble famille qui donna à l'Église un de ses grands pontifes, Pie II (Enea Silvio Piccolomini), et son neveu Pie III, que la mort ne laissa que 26 jours assis sur la chaire de saint Pierre, le palais d'un autre pape siennois, Alexandre VII, Chigi et tant d'autres; mais ces demeures, depuis longtemps connues, se trouvaient naturellement exclues du programme de recherches tracé à la commission.

Nous ne saurions trop applaudir à la généreuse initiative de la municipalité de Sienne dont l'exemple mériterait bien d'être suivi. Un religieux intérêt s'attache aux lieux où vécurent les hommes qui honorèrent leur patrie par leurs talents ou leurs vertus; désigner ces demeures au respect de la postérité, c'est à la fois payer une dette de reconnaissance, rappeler les grands exemples et souvent préserver de la destruction des édifices historiques qui se trouvent en quelque sorte consacrés par le marbre dont les lettres d'or brillent à leur façade.

Ernest Breton, *membre de la 4e classe.*

RAPPORT

SUR LE CODE DES FABRIQUES ET DE L'ADMINISTRATION PAROISSIALE

Par M. de Champeaux, rédacteur en chef du *Bulletin des lois civiles ecclésiastiques.*

L'administration paroissiale confiée aux fabriques comprend la gestion des biens meubles et immeubles des églises, l'emploi de leurs revenus, le recouvrement de leurs recettes ordinaires et extraordinaires, le payement de leurs dépenses, l'entretien des édifices religieux, en un mot, tout ce qui concerne le temporel des églises. C'est aux curés seuls qu'il appartient, sous l'autorité de l'évêque, de diriger le service divin, de célébrer les offices et de veiller aux intérêts spirituels de leurs paroissiens. Quoique restreinte aux affaires matérielles ou contentieuses, cette administration a un but respectable de piété, puisqu'elle est chargée d'assurer l'exercice et la dignité du culte catholique, les moyens d'existence de ses ministres, et la conservation de ses temples. Elle exige la connaissance des lois, décrets et tarifs qui règlent l'organisation, les attributions et les droits des fabri-

ques. On sait d'ailleurs qu'elle fonctionne dans une quantité considérable de localités.

En effet, de tous les établissements ecclésiastiques ou religieux les plus nombreux sont les fabriques. Au premier janvier 1860, il y avait, en France, 34,599 fabriques, savoir :

Fabriques de cathédrales,	81
— de cures de première et de deuxième classes,	3,425
— de succursales,	30,144
de chapelles communales ou vicariales,	949
Total égal.	34,599

Les conseils de ces fabriques sont composés de onze membres dans les paroisses d'une population de 5,000 âmes et au-dessus, et de sept membres dans toutes les autres paroisses.

Si l'on prend pour terme moyen le nombre de huit membres en raison du peu de paroisses qui contiennent plus de 5,000 habitants, la totalité des fabriciens serait de 276,792; mais il convient d'y ajouter les vicaires, les prêtres qui desservent les annexes, les chapelles de secours, les oratoires particuliers, ainsi que les laïques temporairement chargés de l'administration de ces diverses églises. On peut évaluer à environ 300,000 le nombre total des personnes qui ont un intérêt quotidien à connaître la législation sur les fabriques.

Du reste, cette législation, formée de lois, décrets, ordonnances et arrêtés rendus sous des gouvernements très-différents d'origine et de principes, a soulevé dans son application de fréquentes difficultés; la jurisprudence en a tranché la plus grande partie; mais les solutions et les règles de cette jurisprudence se trouvent disséminées dans des recueils volumineux et dispendieux qu'il n'est pas toujours possible de se procurer.

Ces observations suffiront pour démontrer l'importance de l'administration des paroisses et la nécessité d'y répandre des lumières dont les fabriciens, surtout dans les campagnes, sont trop souvent dépourvus.

Déjà plusieurs ouvrages ont été publiés sur cette matière. Des hommes distingués en ont fait l'objet de traités spéciaux, tels que M. Carré, professeur à la faculté de droit de Rennes, Mgr Affre, archevêque de Paris, M. l'abbé Dieulin, vicaire général de Nancy, MM. Lepage, Lebesnier et Rio. D'un autre côté, de savants jurisconsultes lui ont consacré de longs chapitres dans leurs livres, leurs cours ou leurs dictionnaires sur la législation des cultes, comme MM. Gaudry, Cormenin, Vuillefroy, Dalloz, et MM. les abbés André et Promptsault.

Enfin deux recueils périodiques ont pour but de propager les principes

du droit civil ecclésiastique et les décisions de la jurisprudence : le premier, fondé en 1834 par M. Boué, sous le titre de : *Journal des conseils de fabriques*, discute chaque mois avec talent les questions qui intéressent ces conseils; le second est rédigé par M. de Champeaux, membre de l'Institut historique, sous le titre de *Bulletin* des lois civiles ecclésiastiques.

Malgré tant de publications destinées à éclairer l'administration paroissiale, nul n'a donné jusqu'à présent un commentaire par article de chacune des dispositions du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques. M. de Champeaux a eu cette bonne pensée et vient de la réaliser avec succès.

Son ouvrage en deux volumes, intitulé : *Code des fabriques et de l'Administration paroissiale*, est divisé en deux parties : dans l'une, qu'il désigne sous le nom d'introduction, M. de Champeaux expose l'origine et l'histoire de l'institution des fabriques, le mode et les conditions de l'établissement des paroisses; il rapporte ensuite les textes ou les extraits des lois et des actes du gouvernement concernant les fabriques.

L'autre partie est le commentaire fort étendu de chaque article du décret précité du 30 décembre 1809.

Nous avons remarqué une très-grande différence entre ces deux parties au double point de vue des recherches et de l'exécution. L'introduction historique nous a paru incomplète; l'auteur n'a pas suffisamment fait connaître les causes, les phases diverses et les développements de l'établissement des fabriques; il s'est borné à présenter l'analyse de quelques documents législatifs et des prescriptions de plusieurs conciles.

Dans l'intérêt de l'histoire qui préoccupe, avant tout, notre société, nous devons rectifier ici une erreur que nous avons rencontrée dans d'autres livres. M. de Champeaux attribue au roi Charles V l'ordonnance du mois d'octobre 1385, signée réellement par Charles VI son successeur, qui autorisait les magistrats à prendre connaissance des comptes des fabriques, et que les lettres-patentes du 30 octobre 1571 ont abrogée en restituant aux Evêques la vérification de ces comptes. Charles V, étant mort le 13 juillet 1380, n'a pu évidemment rendre l'ordonnance du mois d'octobre 1385.

Quant à la section de l'introduction relative au mode et aux conditions de l'établissement des paroisses, on pourrait y désirer plus de netteté dans les définitions, plus de notions pratiques. L'auteur n'a pas posé d'une manière précise la distinction qu'il importe de maintenir entre les titres légaux conférés aux églises par le gouvernement et ceux qu'on leur donne dans l'usage; on ne saurait prendre trop de précautions pour préven contestations qui s'élèvent fréquemment au sujet de la circonscript[illegible]

gieuse. L'une des principales causes des difficultés d'exécution des lois sur les cultes, c'est la confusion ou l'emploi des mêmes termes pour signifier des choses dissemblables. Ainsi, par exemple, on se sert également du mot *annexe* pour désigner une église régulièrement ouverte au culte en vertu de l'article 2e du décret du 30 septembre 1807, et une église sans titre légal où le culte est exercé par tolérance.

M. de Champeaux dit deux fois, numéro 1 et numéro 26, que la législation actuelle reconnaît les chapelles de secours. Cependant, depuis le concordat de 1801, aucune loi n'a fait mention de ces chapelles de secours; elles ont été créées par la jurisprudence administrative qui a seule déterminé les conditions et les formalités de leur érection.

Avant 1789, il n'existait pas, comme aujourd'hui, un règlement uniforme et général pour toutes les fabriques de la France; chacune d'elles avait un règlement particulier qui était approuvé par l'évêque diocésain et homologué par le parlement. Leurs attributions, beaucoup plus étendues alors qu'elles ne le sont maintenant, comprenaient, outre le service du culte paroissial, le soulagement des pauvres, la direction et l'entretien des écoles de charité; il n'aurait pas été superflu de faire ressortir cette notable différence.

Dans son cours de la législation civile ecclésiastique, au mot *fabrique*, M. l'abbé André a signalé les dispositions de ces anciens règlements qui ont été reproduites dans le décret du 30 décembre 1809; nous regrettons que M. de Champeaux n'ait pas suivi son exemple; qu'il n'ait pas cité dans son introduction le célèbre règlement de la fabrique de Saint-Jean-en-Grève à Paris, approuvé par l'arrêt du parlement en date du 2 avril 1737. Ce règlement a servi de base au décret du 30 décembre 1809; il est utile de le connaître, parce qu'il y a lieu quelquefois d'y recourir pour suppléer aux lacunes de la législation actuelle.

Les lois ne s'improvisent pas; elles ne sont bonnes et durables qu'autant qu'elles sont le résumé des traditions de l'expérience et des règles sanctionnées par le temps. C'est précisément à cause des sources où il a été puisé que le décret de 1809, malgré ses imperfections, est considéré comme l'un des meilleurs décrets dont se compose la législation des cultes.

Du reste, il a été élaboré avec un soin et une persévérance devenus très-rares de nos jours, par M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, l'un des habiles rédacteurs du Code civil. Ce ministre a dit lui-même qu'il avait copié quatorze fois de sa propre main le décret du 30 décembre 1809, contenant cent quatorze articles, avant de le présenter à la signature de l'Empereur Napoléon Ier.

Le commentaire de ce décret est, en réalité, l'objet principal de l'ouvrage de M. de Champeaux; on trouve à la suite de chacun de ses articles une précieuse collection des actes législatifs ou réglementaires, des avis du conseil d'État et des décisions ministérielles qui s'y rattachent. L'auteur y a joint les modèles des délibérations des conseils de fabrique sur les élections et sur les affaires qu'ils ont ordinairement à examiner, la liste des pièces à produire à l'appui de chaque demande, les projets de comptes et de budgets, etc. Ainsi son livre sera tout à la fois pour les fabriciens un guide, un manuel et un répertoire. Parmi les passages qui ont le plus particulièrement frappé notre attention, nous citerons ceux qui concernent les dons et legs, les bancs et chaises, les procès, la compétence des tribunaux civils ou des autorités administratives; nous y avons remarqué la science du légiste et l'expérience de l'homme d'affaires.

En résumé, l'ouvrage de M. de Champeaux est d'une incontestable utilité; il rendra aux conseils de fabrique de continuels services, et lui méritera la reconnaissance de toutes les personnes qui auront besoin de le consulter. NIGON DE BERTY, *membre de la 3e classe.*

COMMUNICATION.

M. Jacquemin a soumis à l'Institut historique un écrit de cent pages qu'il intitule *Néron*, divisé en deux chapitres de volume égal, et qui a pour objet de faire connaître au naturel l'homme porteur de ce nom exécré; ce souverain du plus grand peuple de la terre à dix-sept ans, renversé du trône et tué à trente et un.

Pour cela, l'auteur rapporte les divers textes. Il fait voir comment, avec de l'esprit, mais sans vertu, sans amour du bien, sans fermeté, quoique dur, le possesseur d'un pouvoir absolu a pu n'avoir aucune retenue dans ses goûts dépravés et sanguinaires; comment aussi, poursuivant la lutte secrète commencée entre le despotisme militaire et l'aristocratie sénatoriale, ce dernier des Césars (1) était abhorré, comme ses prédécesseurs, des patriciens qu'il humiliait et décimait, et adoré de la plèbe qu'il amusait et des soldats qu'il comblait de largesses.

Le goût des arts qui dominait ce prince avait moins, pour principe, le génie, la grandeur, que le luxe et les prodigalités. L'auteur appuie ces

(1) Sous le rapport du sang seulement.

propositions des faits de son règne, et en passant il fait une dissertation sur les progrès de la vitrerie, entre autres arts, à cette époque.

Je n'ai point à donner une analyse de ce travail; je dis seulement que l'ayant lu d'un bout à l'autre avec plaisir et profit, je crois qu'il le sera de même dans le livre que l'auteur prépare sur la ville et les antiquités d'Arles, et dont cette étude-ci paraît avoir été préalablement détachée. Car elle commence par une tournure de phrase qui annonce qu'elle est une suite à quelque autre récit. « Nous avons dit que le goût des repré- » sentations scéniques, porté plus tard à un si haut degré de développe- » ment, n'avait pénétré que peu à peu dans les habitudes des Ro- » mains.... etc. »

Il y a donc une double raison de ne pas insérer dans notre publication mensuelle ce morceau trop volumineux.

J'en dirai, cependant, ici encore quelques mots.

Le chapitre Ier porte pour épigraphe ce jugement d'Eutrope : *Bonis omnibus hostis fuit.* L'auteur jette, en commençant, un coup d'œil sur l'état des choses à Rome « ... La liberté était si bien perdue que la mort de César fut sans profit pour elle... Les conjurés, croyant avoir assez fait pour la république..., ne prirent aucune des précautions indispensables pour assurer le triomphe de leur cause... Brutus s'était trompé sur les hommes et sur le temps... Ciceron écrivait à son ami Atticus : « ..... *Animis... usi » virilibus, conciliis... puerilibus.. Excisa est arbor non evulsa...* » La république frappée au cœur par les conséquences de la dictature de Sylla, était alors trop ébranlée pour qu'il y eût espoir de la voir se relever .. Qui sait! peut-être que les excès de tous les mauvais princes, depuis Tibère jusqu'à Caracalla... ne furent que le châtiment infligé par la Providence à la société romaine, coupable de la mort de César tombé victime, non de la liberté menacée, qui n'en fut que le prétexte, mais de la haine jalouse de Cassius. »

Je blâmerai une note de l'auteur touchant la phrénologie, non de ce qu'il y accorde quelque foi, mais de ce qu'il semble en faire une excuse. Je sais bien qu'il me dira qu'il n'en fait pas précisément une excuse, mais une raison. Cependant ce mot est employé par lui quand il considère le crâne de son monstrueux personnage. L'homme *naît* avec les instincts de la brute, mais aussi avec des dons divins par lesquels il doit et peut, non pas détruire, mais corriger le naturel, et se former un *caractère* propre à le mener au but pour lequel il est créé, le mérite.

C'est ainsi qu'en faisant un portrait vigoureux d'Agrippine, il dit que, « sœur de Caligula, elle faisait bien voir qu'elle avait du sang de ce

monstre dans les veines. » Prenons garde que des énonciations de ce genre, sans restrictions, ne laissent croire à notre faible vertu, que le sang dont nous sommes issus nous transmet fatalement, ou la scélératesse, ou les belles qualités de nos pères, nonobstant ou sans nos propres efforts, ou pour éviter l'une, ou pour atteindre aux autres.

Un mot aussi du deuxième chapitre. En voici l'épigraphe : *Fertur filium mori voluisse (M. Antoninum Imper.) quum eum talem videret futurum qualis extitit post ejus mortem; ne, ut ipse dicebat, similis Neroni esset.*

On trouve dans ce chapitre des détails intéressants sur les mœurs, non-seulement privées, mais publiques. Il n'y avait pas, avant César, dans tout l'État cent mille *citoyens romains*. On sait que Marius, pour renforcer son cinquième consulat, en amena vingt mille nouveaux qu'il avait faits. Quand l'empire se forma, quand les comices passèrent du champ de Mars dans l'enceinte du sénat, le titre de citoyen romain devenait de plus en plus un vain mot. Rome, l'Italie, les provinces; les *quirites*, les *latini Juniani*, les *peregrini*, voilà le territoire et les sujets de l'empire. Il y a des degrés, je n'en parle point. Le citoyen romain ne payait point d'impôts; le trésor s'alimentait des conquêtes. Les peuples qualifiés de *socii* briguaient et obtenaient au prix de leurs subsides la *cité romaine*; les particuliers eux-mêmes l'acquéraient à certaines conditions légales ou par faveur. Les courtisans (les affranchis pour la plupart) se mirent à vendre, au nom du Maître, cet état civil ambitionné; ils en retenaient bien une partie du prix. C'est ainsi qu'ils devinrent immensément riches. La mine cependant s'épuisait. Néron et d'autres maintinrent alors les anciens impôts ou tributs sur des villes et provinces nouvellement inscrites dans la cité romaine; jusqu'à ce qu'enfin Caracalla déclara, d'un trait de plume, citoyens romains tous les sujets libres de l'empire : dès lors, qualité vaine et même onéreuse, en ce que l'impôt s'étendit sur tous les biens.

Je ne prétends pas expliquer en six lignes un système très-compliqué et dénué de notions complètes également certaines. J'en veux venir à Néron, sujet de l'ouvrage dont je parle. L'auteur fait voir comment le prince subvenait à l'épuisement réitéré de ses finances : il ordonnait de mourir à ceux dont il convoitait les richesses. D'abord les biens des proscrits ou des condamnés pour crime de lèse-majesté étaient confisqués ; et comme plusieurs se tuaient pour mourir *integri status* et non *capite deminuti*, une loi déclara leurs testaments nuls comme faits en fraude du fisc. Ensuite, le premier institué dans le testament d'un affranchi, ce devait être son patron; lequel, en tous cas, avait droit à la moitié. Or, que faisait Néron?

Tel des affranchis de l'empereur était trop vieux pour jouir de ses richesses, qu'il meure ! tel autre était jeune, mais c'était un dissipateur effréné ; il ne laissera rien dans ses vieux jours ; qu'il meure !

Mais ceci m'entraîne plus loin que je ne voulais ; je m'arrête.

P. Masson, *membre de la 3e classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JANVIER 1863

⁂ La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 14 janvier, à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Breton. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Lettre de notre honorable collègue, M. de Pongerville, par laquelle il envoie la demande de M. Antonio Flores, ministre résident de la République de l'Équateur, et Torres Calcedo, chargé d'affaires de la Venezuela, qui désirent faire partie de l'Institut historique comme membres honoraires. M. de Pongerville recommande ces candidats à la bienveillance de l'assemblée, M. le Président nomme une commission chargée de faire un rapport à l'assemblée générale, dans sa première réunion ; elle se compose de MM. Breton, Masson et Gauthier la Chapelle.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littérateurs*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. La Société havraise d'études diverses envoie à l'Institut historique un volume de ses travaux ; M. Masson est nommé rapporteur.

M. Florentino Gonzalez adresse de Santiago à l'Institut historique un travail sur le Code civil de la république du Chili, en langue espagnole ; M. Lavels est chargé d'en faire un rapport.

Notre collègue, M. Vinajer a fait hommage à l'Institut historique de deux ouvrages intitulés : *André Piquer et ses œuvres*, en français, et *Ideas*, poésies en langue espagnole ; même rapporteur.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. La lecture des mémoires et rapports est renvoyée à la fin de la séance. Plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront publiés dans le journal.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même

jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle le renouvellement des bureaux des classes. M. le Président invite les membres des quatre classes à prendre part au scrutin. Sortent de l'urne les noms suivants :

Première classe. MM. Calfa, président; l'abbé Darras, vice-président; Cenac moncaut, vice-président adjoint; Depoisier, secrétaire; D'Aiguillon, secrétaire adjoint.

Deuxième classe. — MM. Bardier, président; Patin, vice-président; de Pongerville, vice-président adjoint; Alix, secrétaire; Ampère, secrétaire adjoint.

Troisième classe. — MM. Carra de Vaux, président; Masson, vice-président; Martin de Moussy, vice-président adjoint; jorét Desclosières, secrétaire; de Champeaux, secrétaire adjoint.

Quatrième classe. —MM. Foyatier, président; Bonnefont, vice-président; Raymond, vice-président adjoint; Jumelin, secrétaire; Marcellin, secrétaire adjoint.

En conséquence, M. le Président déclare à l'assemblée que les bureaux des classes, pour 1863, sont composés de la manière ci-dessus mentionnée.

M. Valat commence la lecture de son rapport sur les œuvres de S. M. Napoléon III. Ce travail étant de quelque étendue, on renvoie la continuation de sa lecture à la prochaine séance. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 30 JANVIER 1863.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. Breton occupe le fauteuil, M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. l'administrateur communique à l'Assemblée l'analyse de la correspondance suivante.

Notre honorable et nouveau collègue, M. Puccinotti, président du Congrès scientifique des Italiens, remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant. Il fait hommage à notre Société du discours par lui prononcé à l'ouverture de ce congrès, et d'un cahier ou livraison qui a pour titre, *Storia della Medicina*, Histoire de la médecine; dans cette livraison, on remarque la Biographie et les œuvres de Boèce.— M. le Président veut bien rendre compte du discours. — Notre honoré collègue, M. le docteur Trompeo offre à l'Institut historique le compte rendu des travaux de la classe de médecine audit Congrès, lu à l'Académie de

médecine de Turin, dont il est président, renvoyé à M. Renzi, rapporteur du Congrès.

— M. le comte A. Dé Gori remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant; il lui fait hommage d'une brochure qui se rapporte à l'histoire de la législation forestière; M. Hardouin est nommé rapporteur.

— M. Malvezzi, notre collègue à Milan, communique avec détails à notre Société l'invention faite par lui d'un procédé chimique par lequel il fait reparaître les peintures à fresque dégradées; les expériences faites devant a commission de l'Académie des beaux-arts de Milan ont eu un plein succès, et l'expérience, répétée sur plusieurs endroits, a été constatée par un procès-verbal de la dite Académie; on en donnera un extrait dans la chronique.

— Notre collègue M. Kohler, à Porrentruy (Suisse), envoie à l'Institut historique un rapport intéressant sur un ouvrage intitulé le *Mont terrible*, avec notice historique sur les établissements des Romains dans le Jura bernois, par M. Quiquerez Parrentruy, 1862, 1 vol. in-8° avec planches. La lecture de ce rapport sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

— M. l'abbé Bona, notre collègue à Turin, professeur dans l'Université, fait hommage à l'Institut historique de la grammaire grecque qu'il vient de publier à l'usage des lycées, et il prie la Société de vouloir bien la confier à un honorable membre rapporteur, pour en rendre compte. M. Masson est nommé rapporteur.

— La Société havraise d'études diverses a envoyé un volume de ses travaux, et son honorable président, notre collègue, M. Millet Saint-Pierre, a annoncé verbalement que cet envoi sera bientôt suivi d'un autre volume; même rapporteur.

— M. le docteur professeur Finizio, de Naples, remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant.

— M. de Pauly prie l'Institut historique de lui acheter un exemplaire de l'histoire de Russie, dont il est l'auteur.

On lit la liste des livres offerts pendant le mois; des remercîments son votés aux donateurs. Plusieurs brochures italiennes sont offertes à la Société; M. Masson est nommé rapporteur.

M. Renzi annonce à l'Assemblée la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire de l'un de ses plus anciens membres, M. Jomard, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres *(Institut impérial)*. Une notice biographique sera publiée dans le journal sur notre regrettable collègue.

Notre honorable collègue, M. Cénac-Moncaut, offre à l'Institut histo-

rique son ouvrage, 5 vol. in-8°, intitulé : *Des Peuples et des États pyrénéens de France et d'Espagne,* depuis l'époque celtibérienne jusqu'à nos jours; M. Hardouin est nommé rapporteur.

La Commission a déposé sur le bureau le rapport dont elle avait été chargée, sur les trois candidats présentés dans la séance précédente, MM. le général Mitre, Président de la Confédération argentine, Antonio Flores, ministre résident de l'Equateur et Torres Caïcedo, chargé d'affaires de Venezuela. M. Breton en donne lecture à l'Assemblée. On passe au scrutin secret, et les trois candidats sont admis à faire partie de l'Institut historique en qualité de membres honoraires.

M. le Président annonce à l'Assemblée que la séance publique annuelle de l'Institut historique aura lieu, le dimanche 26 avril, dans la salle de l'hôtel de la Société d'Encouragement.

M. Masson fait connaître à M. le Président qu'il s'occupe de la notice biographique sur notre défunt collègue Jarry de Mancy; il communique à l'Assemblée une courte analyse de la partie de l'ouvrage manuscrit, ayant pour titre : *Néron,* que notre collègue M. Jacquemin d'Arles a adressé à notre Société. M. Masson est prié de donner plus d'étendue à son travail. M. Hardouin lit, pour notre collègue M. Valat, absent, une partie de son rapport sur les œuvres de S. M. Napoléon III. Plusieurs observations ont été faites sur ce travail par MM. Hardouin, Breton et Renzi. L'Assemblée décide que le rapport, qui est d'une certaine étendue, sera, en l'absence de l'auteur, confié à M. Barbier, en le priant d'y apporter les modifications qu'il croira nécessaires.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CHRONIQUE.

L'élévation de M. Ingres à la dignité de sénateur a inspiré à M. Parro, l'un de ses élèves et son collègue dans notre Société, quelques lignes dans lesquelles les membres de l'Institut historique seront heureux de trouver l'expression des sentiments d'admiration qu'ils professent pour l'un de leurs plus illustres collègues.

M. INGRES, SÉNATEUR.

L'Institut historique de France éprouve toujours un nouveau bonheur, à inscrire sur son livre d'or, à côté des hauts faits de l'histoire, les succès et la gloire de ses membres.

Cette année, cette compagnie est fière d'y consigner le décret impérial du 25 mai, par lequel l'Empereur a élevé à la dignité de sénateur le grand

peintre national, l'auteur de *Stratonice*, dont le nom est connu et le talent apprécié dans tout l'univers.

En appelant M. Ingres dans les conseils de l'État, en le faisant siéger dans l'aréopage de l'Empire, S. M. Napoléon III s'est acquitté d'un des devoirs les plus sacrés imposés aux souverains : celui de rendre hommage au génie. Délicate et brillante mission qui immortalise le règne de ceux qui s'en acquittent noblement, parce que les arts et les sciences constituent plutôt les grands siècles que les hauts faits politiques et militaires dont le temps ne semble tenir qu'un faible compte.

Les chefs-d'œuvre de M. Ingres sont trop universellement connus par leur pureté classique et leur sublimité idéale pour qu'il soit utile d'en rappeler l'existence. Tout le monde connaît les beautés magistrales de son *Romulus triomphant des dépouilles opimes*, et l'élévation du style de son *Virgile lisant le sixième livre de l'Énéide devant Auguste, Octavie* et *Livie*. Personne n'ignore la grâce de ses *Odalisques*, les fins contours de son *Angélique* et de sa *Francesca da Rimini*; le savant dessin de son *Œdipe*, de son *Vœu de Louis XIII* et de sa *Vierge à l'Hostie*; la noble simplicité de son *Cherubini* et de son *Bertin*; le caractère historique de son *Saint Symphorien* et de sa *Jeanne d'Arc*, enfin la poésie hellénique de son *Homère déifié*, de sa *Stratonice*, de sa *Source*; l'inspiration de son *Christ parmi les docteurs*, ce prodigieux ouvrage d'un vieillard de quatre-vingts ans.

Tous ces immortels travaux acquirent au régénérateur des grandes études artistiques en France, avec l'admiration du monde savant, les titres glorieux de membre de l'Institut, de sénateur de l'Empire et de grand-officier de la Légion d'honneur, dignités éminentes, distinctions glorieuses si légitimement méritées.

A. Parrot (d'Angers), *peintre d'histoire*,
Membre de la 4e classe.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— Catalogue of publications of the Smithsonian Institution, corrected to june 1862. Washington. Brochure, 1862.

— Result of meteorological observations made under the Direction of the United States patent office and the Smithsonian Institution, from the commissioner of patents made at the first session of the thirty-sixth congress. — Vol 1, in-4 de 1220 pages. — Washington, 1861.

— Smithsonian Miscellaneous Collections, vol. I, II, III et IV. In-8. — Washington, 1862.

A. Renzi, *Administrateur.* — Achille Jubinal, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. Toinon et Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

NOTICE BIOGRAPHIQUE
SUR LE CHEVALIER CÉSAR SALUCES,

Un des plus anciens membres de l'Institut historique de France, Gouverneur de LL. AA. RR. les princes de Piémont Savoie-Garignan, etc., etc.

« Bello è il cammin di gloria. »
(César Saluces.)

Nous ne croyons donc pas, comme le croyait le chevalier Saluces, qu'un même instituteur ou gouverneur, quelque savant, quelque habile qu'on le suppose, puisse, seul avec ses élèves et en tête-à-tête avec eux, atteindre avec succès le but qu'il veut atteindre. L'instruction et l'éducation ne supposent pas l'isolement absolu ; et c'est une faute que de confiner maître et élèves, sous prétexte de faire faire une bonne éducation, loin de toute communication même avec les hommes distingués, même avec les parents. C'est une tâche bien difficile déjà pour le précepteur qui doit diriger l'éducation morale et intellectuelle de l'enfant d'un simple citoyen ; j'oserais la croire impossible, quand il s'agit d'enfants du rang le plus distingué d'un royaume, qui seront, un jour, appelés à la tête de l'État.

Les enfants des rois ne sont pas doués de facultés intellectuelles différentes de celles que Dieu répartit aux enfants des simples citoyens. Leurs aptitudes ne sont généralement, ni plus étendues, ni plus grandes. Ce sont les occasions et les facilités qu'ils ont de les développer qui en font toute la différence. L'instituteur doit donc les prendre pour ce qu'elles sont, pour ce qu'elles valent et surtout pour ce qu'elles peuvent. Il doit *compter* avec elles. Il faut qu'il sache bien discerner quelle est leur puissance relative et respective, si je puis m'exprimer ainsi, afin qu'il soigne chacune d'elles selon sa nature et qu'il lui donne la nourriture qui lui convient sans préjudice des autres, pour que l'harmonie ne soit pas rompue.

C'est là l'œuvre, c'est là le fruit d'une longue expérience dans l'art d'élever les enfants, quels qu'ils soient, fils de rois ou de simples citoyens.

Que les Princes doivent acquérir de nombreuses connaissances dans les arts, dans la littérature et dans les sciences, qui oserait le contester ? Si,

par leur naissance ou par le préjugé, ils sont au-dessus de leurs contemporains, il serait ridicule d'admettre qu'ils ne dussent pas être au moins leurs égaux en ce qui n'est ni un privilége de naissance ni un préjugé.

Mais que, parce qu'ils sont nés sur les marches d'un trône, il leur soit nécessaire d'avoir une plus grande somme d'instruction que leurs sujets les plus instruits, afin qu'ils soient princes dans les sciences, princes dans la littérature, comme ils le sont dans la société, je ne saurais l'admettre ni en principe, ni dans la pratique. Je suis volontiers de l'opinion de cet ancien qui a dit ces paroles pleines de sens : « C'est assez, en effet, pour un » roi qu'il fasse aux chanteurs l'honneur de les écouter, s'il en a le loisir ; » et il accorde beaucoup aux Muses, lorsque seulement il veut bien assis- » ter comme spectateur à de tels exercices (1). »

Il n'y a pas de ridicule pour un prince de n'être pas versé dans toutes les études que l'on exige de ses sujets. La postérité ne lui reprochera jamais de n'avoir été ni savant, ni littérateur, ni artiste, et il ne perdra rien en considération aux yeux de la génération présente. Mais tout le monde sera en droit de lui faire des reproches mérités, si, par goût pour les sciences, pour la littérature ou pour les arts, il les a mis en première ligne de ses obligations. Il est moins facile d'être savant ou littérateur que d'être vertueux. Le siècle a les yeux sur vous ; quelque corrompu qu'on le suppose, il ne vous pardonnera pas d'avoir sacrifié la vertu à la science. C'est que les vertus sont à la portée de tous, et que la science ne l'est pas. Le peuple imite l'homme vertueux qu'il admire ; il parle du savant plus qu'il ne l'admire et passe outre.

Or, c'est pour le peuple qu'il faut élever le prince. Si vous lui choisissez un modèle dans la longue suite de ses ancêtres, ce n'est ni le plus savant, ni le plus chevaleresque, ni le plus guerrier qu'il faut préférer, mais celui qui a le plus et le mieux contribué à faire le bonheur de ses peuples, c'est-à-dire le plus vertueux.

Le XVIII[e] siècle a rendu de grands services à l'esprit humain. Il a fait bonne justice d'une foule de préjugés qui tentaient de le retenir indéfiniment dans les langes de l'ignorance ; mais, sachons aussi le reconnaître avec franchise, il a semé dans le monde d'autres préjugés qui ne permettent pas à l'esprit humain de s'arrêter à propos et de se contenir dans les bornes de la sagesse. Il lui a donné les ailes factices et imprudentes de la présomption.

On croit n'avoir rien appris aujourd'hui tant que l'on n'a pas parcouru

(1) Plutarque, *Vie de Périclès*.

toutes les connaissances qui mettent, dit-on, notre civilisation fort au-dessus de celle de nos aïeux. D'où l'on conclut que, si l'on veut légitimement prétendre avoir été bien élevé, il faut avoir parcouru le cercle encyclopédique des sciences, de l'histoire, des lettres, de la philosophie et des arts. C'est une sorte de condition tacite imposée par le préjugé à toute intelligence qui veut être ce que l'on appelle une intelligence d'élite. C'est ce qui doit la distinguer de la foule.

D'après cette opinion, les princes, les rois, doivent avoir appris plus ou, au moins, autant que ceux de leurs sujets qui passent pour être les plus instruits. Et l'on s'applique, au moyen de méthodes plus ou moins ingénieuses, à les rendre supérieurs en tout, forçant contre nature, leur esprit, leur âme, leur intelligence à se plier à tout. On a, de la sorte, la confiance présomptueuse d'en faire des hommes qui ne le céderont en rien à leurs contemporains : tentatives qui n'ont pas, jusqu'à présent, abouti au résultat que l'on s'en était promis; car on ne voit pas (je ne sais pourquoi) que les princes ou les fils de rois soient, en général, ce que pourtant ils devraient être toujours, je veux dire meilleurs que la plupart des autres hommes.

Ce qui me frappe et m'afflige, quand j'étudie la vie publique ou privée des princes sur lesquels l'histoire a déjà prononcé son jugement impartial, ce n'est pas de les voir aux prises avec leurs propres passions et avec celles dont les cours sont trop souvent les rendez-vous inévitables; mais c'est de ne pas les trouver plus forts contre elles que les autres mortels; c'est de voir succomber si souvent, si facilement et, quelquefois, si honteusement ces hommes qui portent des couronnes, dont l'enfance et la jeunesse ont été environnées des soins les plus assidus, d'hommes choisis parmi les plus instruits, les plus savants et les plus vertueux. Il me semble que l'éclat de certains règnes n'a pas répondu aux espérances que certains princes avaient données. Je me prends quelquefois à dire avec une profonde tristesse que tel roi aurait probablement été plus grand roi, s'il avait eu moins d'instruction. Le sens gouvernemental, cette qualité politique qui fait l'homme d'État, et qui est indispensable à un roi, s'affaiblirait-il proportionnellement et en raison inverse du nombre et de l'étendue des lumières acquises?

Conclurai-je de cette observation, qui peut paraître paradoxale, que l'éducation des princes doit avoir quelque analogie avec celle des princes qui, à un autre âge, signaient les chartes ou les diplômes avec le pommeau de leur épée, faute de savoir écrire?

On avait, alors, trop peu de connaissances intellectuelles. On veut en

avoir trop aujourd'hui, dans la crainte de n'en avoir jamais assez et de n'être pas à la hauteur de son siècle. La bonne mesure se trouve entre les deux extrêmes : trop et trop peu. Donnez *assez* à l'intelligence de vos princes; mais ne donnez pas *trop*, de crainte que quelque chose y pénètre de force. Qu'ils sachent *bien* ce qu'ils *ont dû* apprendre, ce qu'ils ont appris : c'est mieux que d'avoir donné des connaissances en tout genre, qu'ils n'auront fait qu'effleurer, dont pas une n'aura été approfondie.

« Le prince Victor, dit Calvetti, aimait à connaître les hauts faits d'un » Amédée VI, d'un Emmanuel-Philibert, d'un Charles-Emmanuel, d'un » Victor-Amédée Ier. Il se les proposait pour modèles. »

C'était un anachronisme. Ces héros de la maison de Savoie étaient bien à leur place au temps où ils vivaient. Mais se les proposer ou les proposer pour modèles, c'était connaître peu les tendances de notre société.

Il est rare qu'en prenant un modèle, on ait la main toujours heureuse. Imiter n'est pas facile : c'est abdiquer sa propre originalité pour en adopter une autre que l'on croit meilleure. Mais ce n'est jamais sans un effort, sans une gêne, sans une contrainte morale qui doit durer plusieurs années, sans une attention suivie et constante que l'on parvient à s'assimiler à son modèle. Un prince réussira moins qu'un simple citoyen à cette tâche. Je désire qu'il soit à lui-même son propre modèle, sa propre individualité. N'allez pas, l'histoire ou une biographie à la main, prendre tel ou tel pour type original. Les époques se suivent sans se ressembler. Elles produisent les hommes qui leur sont propres. Elles peuvent avoir des similitudes de situation, mais elles ne sauraient être identiquement les mêmes. N'ayez donc de modèle, si vous tenez à en avoir, qu'à titre de renseignement, que comme moyen ou sujet d'étude, non comme moule qui doit reproduire fidèlement les qualités et les vertus politiques d'un héros, d'un prince d'un autre âge. Les vertus chevaleresques si grandes, si belles, il y a deux cents ans, à quoi serviraient-elles à une époque où les vertus civiles sont mises à l'épreuve chaque jour?

M. Saluces, en entrant en charge, choisit des modèles; mais il n'imposa pas aux jeunes princes tel ou tel de leurs ancêtres pour modèle exclusif. Il n'aurait eu pour cela que l'embarras du choix. Mais à ses yeux, aucun des princes de la maison de Savoie, pris séparément, n'était un modèle assez complet. Il sentait, d'ailleurs, que beaucoup de leurs qualités ou vertus publiques n'étaient plus compatibles avec les mœurs de notre temps. Il prit donc ce qu'il y avait de mieux dans chacun pour faire un idéal de prince,

un prince qui serait lui-même un modèle. Et comme il se croyait lui-même un homme accompli, il y mettait du sien, au besoin.

Mais l'homme est toujours homme, c'est-à-dire n'est jamais parfait, quelque savant et quelque vertueux qu'on le suppose. Il ne peut donc que dans la proportion de ce que peut un homme, même le mieux doué du monde. Or, l'éducation et l'instruction qui sont à la fois l'ensemble et le résultat heureusement combinés des connaissances de l'esprit, du développement de l'intelligence, de la culture de la mémoire, de la pratique des vertus, de l'épanouissement moral du cœur, ne peuvent pas être l'œuvre exclusive d'un seul mentor. Nous l'avons déjà reconnu : cette œuvre est au-dessus de ses forces, de son habileté, de sa science.

Je sais bien que les peuples n'exigent pas que ceux qui doivent veiller à leur destinée fassent toujours de grandes choses ; mais ils exigent qu'ils soient élevés pour qu'ils en fassent toujours de bonnes et que, en conséquence, ils aient moins de faiblesses que les gens du commun. C'est par ce côté-là qu'ils les reconnaissent vraiment dignes de régner. Le simple citoyen dont l'éducation ne laisse rien à désirer est bien rare ; mais moins rarement devrait-on rencontrer un prince accompli. La perfection peu répandue dans la société, devrait être toujours sur le trône et sur les marches du trône : condition essentielle tacitement réclamée pour le gouvernement des peuples modernes.

Le roi Charles-Félix, qui n'avait pas d'enfants, le sentait bien ; il en avait l'intime conviction. C'est pourquoi il avait choisi pour gouverneur de ses augustes petits-neveux l'homme que la voix publique, d'accord avec ses propres impressions, lui désignait comme le plus accompli de son temps. Et cet homme, c'était le chevalier César Saluces.

Charles-Albert, étant monté sur le trône, avait ouvert le royaume à ceux qui, depuis dix ans, en étaient sortis par suite des événements politiques de 1821, et que les antipathies despotiques de Charles-Félix en avaient tenus éloignés systématiquement.

Mais, soit ingratitude de leur part, soit impatience, soit espérance trop prématurée dans les dispositions du nouveau roi, soit qu'ils comptassent aussi sur l'appui moral qu'ils pouvaient attendre de la révolution de Juillet 1830, ils levèrent un drapeau dont le gouvernement de Charles-Albert ne pouvait pas encore adopter les couleurs.

Cette tentative échoua comme avait échoué celle qui avait été faite dix ans auparavant. Seulement la répression ne fut pas trop sévère ; il y eut peu d'exécutions militaires, et plusieurs des plus compromis reprirent la route de l'exil.

M. Saluces, livré tout entier à l'éducation des enfants du roi, ne prit aucune part à ces événements qui, d'ailleurs, n'avaient pas ses sympathies. Ami de l'ordre et de la paix, aimant le progrès mais ne le voulant que dans le développement régulier, quoique lent, des institutions, il les déplora : il blâma des tentatives qui, à ses yeux, n'avaient aucun à-propos, que rien ne semblait justifier. L'opinion publique ne les appuyait pas. Le succès ne pouvant être que partiel et éphémère, devait avoir pour résultat inévitable une effusion de sang inutile, et c'était mal inaugurer l'avénement d'un roi que l'immense majorité des citoyens, par affection, par devoir, ou par intérêt, devaient soutenir de leurs vœux et de leurs efforts.

Charles-Albert continua de prouver au chevalier César Saluces, qui avait déjà reçu du roi défunt tant de preuves de satisfaction, qu'il savait, lui aussi, reconnaître et récompenser les services qu'il rendait à la couronne et à l'État, en dirigeant l'éducation scientifique, morale et politique de l'Académie militaire, où étaient élevés les enfants des plus grandes et des plus illustres familles du royaume. Il décora, en 1833, le gouverneur de ses augustes enfants du grand-cordon des Saints Maurice et Lazare. Deux ans après, en 1835, il le fit grand-maître de l'Artillerie, charge que le comte Ange Saluces, son père, avait occupée avec la plus grande distinction (1).

On le voit, Charles-Albert, comme Charles-Félix, avait la plus haute estime pour les mérites et pour la capacité intellectuelle de M. Saluces. Sa confiance en lui était très-grande aussi, je ne me permettrais pas de la blâmer : elle était bien naturelle ; elle reposait sur des raisons solides. Pourtant, cette confiance qui était si grande, devait-elle être aveugle ? La haute opinion qu'un roi, en tant que père, a du gouverneur des princes, ses enfants, quelque justifiée qu'elle soit, doit-elle le dispenser d'avoir, de temps en temps, les yeux ouverts sur leur éducation? Si c'est un devoir de père de veiller, c'est aussi un devoir de roi. Mais Charles-Albert croyait qu'il avait fait ce que la conscience exigeait, lorsqu'il avait mis auprès de ses enfants des hommes dignes de leur confiance et de la sienne sous tous les rapports.

Comme roi et comme père, il se faisait étrangement illusion.

M. Saluces, lui, ne reportait pas aux précepteurs des princes la confiance aveugle, absolue, que le roi avait en lui. Il avait le tort grave de n'en avoir pas assez en eux, peut-être même de n'en avoir pas du tout. Jaloux de son autorité à l'extrême, il bornait autant qu'il le pouvait leur sphère

(1) P. F. de Syon.

d'action ; il suspectait leur enseignement, il contrecarrait ce qu'ils faisaient, il reprenait ce qu'ils disaient, et les gênait dans tous leurs mouvements (1). Le dirai-je ? Sa vertu même le rendait soupçonneux et nuisait à ses lumières. Il craignait toujours que chacun ne fît pas assez bien son devoir. Ainsi, son zèle et son dévouement le rendaient tracassier. Il avait le cœur bon, le caractère élevé, mais l'esprit étroit. Il résultait de là des scrupules continuels qui, à chaque instant, entravaient son bon sens et sa haute raison.

Il croyait voir loin, voir beaucoup, voir toujours juste et toujours mieux que tous ses subordonnés. Il n'était qu'ébloui, de la meilleure foi du monde, par le mirage de ses connaissances. Dans le cortége nombreux des brillantes et solides qualités qui ont été l'apanage de cet homme éminent, le sens pratique de l'éducation, lui seul peut-être, s'est obstinément refusé d'y paraître. Certes, il l'aurait possédé à un haut degré, ce sens pratique de l'éducation, s'il avait pu le trouver dans les livres; mais il ne s'y trouve pas : c'est un don naturel que la science ou la littérature ne donne pas et qui, pour être développé, demande que l'instituteur vive longtemps avec de nombreux enfants, qu'il les suive partout, dans leurs récréations, dans leurs études, dans leur sommeil même, avec l'œil exercé, pénétrant, scrutateur du physiologiste, du médecin, du moraliste, bien supérieur et bien préférable ici à l'œil encyclopédique du savant ou à celui du littérateur.

Mais je m'écarte, ce me semble, de mon plan, et du but que m'a assigné l'Institut historique dans cette esquisse. Je ne dois pas me permettre de faire un examen critique et approfondi de la manière dont le chevalier Saluces a exercé sa charge de gouverneur des princes de Piémont, ni du résultat qu'il a obtenu. Je dois parcourir la carrière de M. Saluces et vous mettre au courant des points principaux qui ont marqué et qui font époque dans sa vie comme homme public. Il était si connu du monde savant et littéraire, et, si je puis m'exprimer ainsi, du monde bienfaisant, qu'il ne se forma presque pas, en Piémont, de société, d'association ou d'établissement patriotique, sans son concours. Il encouragea de son suffrage les Académies philharmonique

(1) Voir *Vita di Ferdinando di Savoia, Duca di Genova*, p. 30 et 31. L'auteur de cette *Vie* paraît sévère à l'égard du chevalier Saluces, mais il n'est que juste. Il rendait difficile, peut-être même impossible, la tâche des précepteurs. Charles-Albert disait souvent de lui : « E un uomo d'idee confuse e di sistemi... E un dottrinario che » crede di tutto sapere, e sa ben poco. » Paroles, à mon avis, qui manquent de justesse. Ce mot *doctrinaire*, qui désignait, sous le règne du roi Louis-Philippe, les partisans du système politique de M. Guizot, ne doit pas avoir ici, même prononcé par Charles-Albert, le sens qu'on lui donnait généralement en France.

et philodramatique de Turin, dues au zèle éclairé de quelques citoyens amis des arts. Il se livrait aussi à d'autres occupations utiles et diverses dont le but paraîtrait à bien des esprits inconciliable au point de vue de la morale, mais qui ne l'était pas à l'œil juste et prudent de sa conscience (la morale et les arts, en effet, ne sont pas incompatibles); il réorganisa l'orchestre du théâtre Royal de Turin et la chapelle de la cathédrale de Saint-Jean.

Mais sa passion pour le bien, c'est-à-dire pour le progrès régulier de tout ce qui contribue à doter la civilisation d'une somme plus grande de force et de lumières, était comme celle de toutes les âmes élevées : elle se trouvait à l'étroit dans l'enceinte d'une cité, dans les frontières d'un État; elle se plaisait à s'étendre hors du Piémont. L'Institut historique, créé par les célébrités les plus éminentes de notre époque, dans le but de répandre et de relever l'étude de l'histoire qui est la grande école du cœur humain, trouva dans M. le chevalier Saluces un de ses plus chaleureux membres, et son nom est associé à tous les noms illustres qui sont, depuis plus de vingt-cinq ans (longue durée pour une association littéraire), les solides assises, les phares lumineux de ses travaux et de ses réunions.

En 1840, M. Saluces fut nommé chevalier de la Sainte-Annonciade, distinction honorifique la plus rare que le roi puisse donner en Piémont. En 1841, l'éducation des princes étant achevée, il fut nommé grand-écuyer de Sa Majesté, puis, à l'occasion du mariage du duc de Savoie, l'aîné de ses élèves, avec l'archiduchesse Marie-Adélaïde d'Autriche, l'empereur Ferdinand le décora du grand cordon de Saint-Étienne de Hongrie.

C'était, ce nous semble, le moment de jouir, dans le repos, de sa belle renommée. Il avait parcouru toutes les dignités, il avait eu tous les grades, il était arrivé à tous les honneurs qu'un homme puisse désirer, et, ce qui est plus rare encore, il avait été honoré, sans nuage, de l'amitié des rois sous cinq règnes successifs. Mais il ne considérait pas sa tâche d'homme et de citoyen comme achevée. Il aurait pu se reposer : sa glorieuse carrière et ses nombreux travaux lui en donnaient le droit. Il n'en fut rien. Il croyait, comme Caton, « qu'il n'y a rien de plus beau que de vieillir dans les » affaires publiques (1). »

En 1847, il avait remplacé l'illustre Prosper Balbo à la présidence de la Commission royale chargée de recueillir tous les documents relatifs à

(1) Plutarque. *Vie de Caton.*

l'*Histoire des États sardes* (1). Il déploya une grande activité pour se procurer tous les documents qui pouvaient donner des lumières sur les cités les plus justement célèbres de la monarchie de Sardaigne. Les archives de la France, de la Suisse, de la Toscane furent ouvertes à des investigateurs piémontais intelligents, et les quatre énormes volumes qui parurent sous le titre de *Historiæ Patriæ Monumenta*, contiennent les richesses historiques dont ils ont fait la découverte (2).

Je ne mentionnerai ses collections précieuses de manuscrits, d'autographes et de livres rares, que pour observer qu'il ne collectionnait pas au vulgaire point de vue du bibliomane, mais au point de vue élevé, et je puis dire philosophique d'historien-bibliophile. Il ne sacrifiait rien au plaisir stérile d'avoir une bibliothèque enviée de quelques amateurs. Il aimait les livres en vue de l'histoire de la monarchie de Sardaigne, et plus particulièrement peut-être de l'histoire militaire des États sardes.

La Couronne allait avoir plus que jamais besoin d'hommes éprouvés par l'expérience des affaires. L'État devait subir une transformation politique complète. Les idées qui avaient tenté vainement de se faire jour, en 1821 et en 1831, étaient, pour ainsi dire, sur le point de monter sur le trône. Charles-Albert était à la veille de proclamer une constitution. Il appela M. Saluces au conseil d'État en service extraordinaire, en 1847.

Le sentiment de la nationalité italienne se faisait jour de toutes parts, à Rome, à Naples, à Florence, à Turin. Charles-Albert l'accueillit comme l'aurore d'une rénovation civile et morale pour tous les peuples de l'Italie. Il octroya (4 mars 1848) le Statut constitutionnel qui fut reçu par des cris unanimes d'enthousiasme.

M. Saluces accepta avec joie, sans trop d'empressement pourtant, la promulgation du Statut. Ami des progrès, mais sujet toujours dévoué, il fut heureux des hommages que, de toutes les parties de l'Europe libérale et philanthropique, les hommes pratiques et versés dans les affaires

(1) Cette Commission a été établie par décret (Billet royal) du 20 avril 1833. Elle était composée, comme elle l'est encore, de savants et de littérateurs du plus grand mérite. Elle eut d'abord pour président, le comte Prosper Balbo; pour vice-présidents, le comte Alexandre Saluces, le comte Gaspard-Michel Gloria, le chevalier César Saluces et le marquis Jérôme Serra, de Gênes; et pour secrétaires, M. Louis Cibrario et l'abbé Constant Gazzera. — Elle a aujourd'hui pour président, S. Exc. le comte Frédéric Sclopis, sénateur, etc., etc.; pour vice-présidents, S. Exc. Louis Cibrario, sénateur, etc., etc., et l'abbé Constant Gazzera, chev. des SS. M. et Lazare etc.; pour secrétaires le chevalier Charles de Vesme, sénateur, etc., et le comte Vincent Ferrero-Ponziglione di Borgo d'Ale.

(2) Dix vol. in-folio ont déjà été publiés. Le onzième est sous presse. Ils ont été envoyés à l'Institut historique. Il en sera rendu compte dans l'*Investigateur*.

publiques adressaient au trône de Sardaigne par la voix unanime des journaux.

Et lorsque Charles-Albert monta à cheval pour voler au secours des Milanais, M. Saluces voulut prendre l'épée, malgré son âge, et suivre son roi dans les plaines de la Lombardie. Mais il tomba malade quelques jours avant le passage du Tessin par l'armée piémontaise (1). La mort ne voulait point encore en faire sa victime. Dieu lui donna assez de jours pour applaudir aux exploits des princes, ses élèves, Victor-Emmanuel et Ferdinand, qui, avec cette abnégation, cet entrain, cet enthousiasme que vous savez, conduisaient les officiers sortis de l'Académie militaire sur les champs de bataille de Sainte-Lucie, de Goïto, de Pastrengo, de Custoza, de Somma-Campagna, de Barrettera : récompense et consolation justement méritées que la Providence avait ménagées à l'homme de bien, au grand citoyen.

Rentré dans la vie privée à partir du 24 janvier 1849, il mit la dernière main à un ouvrage qui reste comme un legs testamentaire fait à l'armée sarde. Cet ouvrage a pour titre : *Souvenirs militaires des États Sardes, tirés de plusieurs ouvrages tant imprimés que manuscrits.* Il en écrivait les dernières pages, lorsque la mort le surprit. M. Saluces rendit son âme à Dieu, le 6 octobre 1853. La religion, qui avait guidé sa vie, consola ses derniers instants.

« On n'oubliera pas, dit un de ses biographes, les qualités qui recom-
» mandent au monde le chevalier César Saluces : l'artiste, le bienfaiteur,
» le Mécène du vrai génie, le patron de la jeunesse studieuse, le défenseur
» de la religion et l'appui des malheureux. »

Le comte Ange Saluces, son père, avait eu cinq fils et une fille (2).

Des cinq fils, Frédéric fut tué devant Vérone, en 1799. Il combattait pour la France contre les Autrichiens.

Les quatre autres ont atteint la vieillesse et sont parvenus aux plus hauts grades militaires et aux plus grands emplois de l'État.

Le comte Alexandre, mort en 1851, était président de l'Académie royale des sciences de Turin. Il avait été ministre de la guerre. C'est lui qui est l'auteur de l'*Histoire militaire du Piémont*, en cinq volumes in-8°, ou-

(1) Calvetti. *Cenni biografici*, p. 46 et 47.

(2) Deodata, comtesse de Roero-Revel, morte en 1841, est une des gloires littéraires du Piémont. Ses œuvres lyriques si fortes de pensées, d'images et de style, son poëme d'*Ipazia*, si plein de verve et de poésie, lui assigneront toujours une des premières places dans la galerie si bien remplie déjà des illustrations piémontaises. Elle était membre de l'Académie des sciences de Turin.

vrage où il s'est montré un écrivain militaire de grand mérite. Il a été couronné, en 1817, par l'Académie des sciences de Turin.

Le chevalier César Saluces eut une grande part à la collaboration de cet ouvrage important.

Un troisième frère, Annibal, était parvenu au grade de colonel, sous Napoléon, et, après 1815, il avait le grade de quartier-maître dans l'armée du roi de Sardaigne. Il était général en 1852, année de sa mort.

Il ne restait de cette grande et illustre famille que le général chevalier Robert, décoré de l'ordre de la Sainte-Annonciade, mais il n'est plus depuis deux ou trois ans. En lui s'éteint l'antique et noble maison de Saluces.

Le chevalier Saluces n'avait pas une grande fortune; mais il savait en faire un si noble usage qu'on l'eût cru beaucoup plus riche qu'il n'était. Après avoir pourvu aux nécessités de la représentation, il dépensait pour sa bibliothèque; c'était là une des plus grandes jouissances de sa vie. Il avait collectionné plus de dix mille volumes, imprimés ou manuscrits, tous ouvrages des plus précieux pour les États Sardes, au point de vue historique.

Voici ses jouissances comme chrétien, comme homme au cœur doux, tendre, affectueux, compatissant: S'agissait-il de payer les mois de pension, des frais d'examen, des thèses, des livres, des vêtements même, pour les étudiants pauvres qu'on lui recommandait, qu'on mettait sous sa protection, ou qu'il découvrait lui-même? Il ne marchandait jamais. Je rappellerai, à ce sujet qu'il fut un des plus chaleureux avocats auprès de Charles-Albert, pour l'établissement du dépôt de mendicité et pour la création des salles d'asile, institution nouvelle qui fait si grand honneur à notre époque.

Il a légué sa bibliothèque, la plus rare qu'il y eût en Italie, à S. A. R. Ferdinand, duc de Gênes, frère du roi Victor-Emmanuel, et à l'Académie militaire dont il avait été le restaurateur et l'organisateur principal.

Il n'oublia pas le roi, fils aîné du glorieux exilé d'Oporto, l'héritier de la bravoure d'Amédée VI, d'Emmanuel-Philibert, de Charles-Emmanuel, de Victor-Amédée Ier; il lui légua une épée qu'avait portée Napoléon Ier (1).

L'Académie militaire, reconnaissante, a fait frapper une belle médaille en bronze, grand module, à l'effigie de son illustre commandant (2). Le buste du chevalier César Saluces, qui rend si bien sa belle et noble figure

(1) Elle est actuellement dans la salle d'armes où le roi Victor-Emmanuel l'a fait déposer.

(2) Par G. Ferraris. Cette médaille est un chef-d'œuvre. M. César Saluces est représenté, face de trois quarts, en uniforme d'officier général, décoré de l'Ordre suprême de

a été placé au parloir de cette Aacadémie, où j'ai pu le voir moi-même. En face, a été placé aussi, de son vivant, le buste d'un homme devenu célèbre comme premier ministre du roi Victor-Emmanuel, c'est celui du comte de Cavour.

M. de Cavour avait été élève de l'Académie militaire. Lequel du maître ou de l'élève a acquis, devant la postérité, les titres de gloire les plus durables? Une telle question ne peut être résolue par les contemporains. L'histoire qui nous apprend chaque jour que l'on peut être célèbre ou fameux dans son siècle, sans avoir des titres suffisants pour être classé parmi les grands hommes, prononcera un jour son jugement impartial, et rendra *à chacun selon ses œuvres*. « *Bello è il cammin di gloria,* » devise qu'a pleinement justifiée la longue et glorieuse carrière de M. Saluces. Le biographe se plaît à le constater. La postérité apprendra aux âges futurs si l'élève a mérité l'éloge que les contemporains font unanimement du maître.

Je n'ajouterai qu'une citation empruntée à Pline et qu'a déjà faite le chanoine Calvetti, en finissant ses *Cenni biografici di Cesare Saluzzo* : « *Tanti viri mortalitas magis finita est quàm vita, vivit enim, vivetque* » *semper atque etiam latius in memoria hominum, et sermone versabitur,* » *postquàm ab oculis recessit.* »

Ma tâche est finie. Heureux si, faisant revivre à vos yeux, pendant quelques instants, l'illustre chevalier César Saluces, une des gloires les plus précieuses de notre Institut historique, j'ai su m'en acquitter assez convenablement pour mériter vos suffrages.

Depoisier,
Membre de la 1re classe.

---

l'Annonciade, de la croix du Mérite civil de Savoie, etc., et ces simples mots en légende ;

CESARE SALUZZO.

Au revers, dans le champ, une couronne de chêne et de laurier, avec cette inscription :

GLI ALLIEVI
DELLA ACCADEMIA MILITARE
DI TORINO
ALL' ANTICO LORO COMANDANTE
ANZI PADRE
MDCCCLIV.

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

MUSÉE ÉTRUSQUE DE CHIUSI — PROJET DE FAÇADE POUR LA CATHÉDRALE DE FLORENCE

Par M. PIETRO BONCI CASUCCINI, Membre de la 4e Classe

Il est dans la vieille Étrurie, à l'ouest de Pérouse, au sud-est de Sienne, et dans le voisinage du lac de Chiana, une petite ville malheureusement située en dehors de la route, battue par les touristes et qui se trouve ainsi injustement négligée. Pourtant, dans l'antiquité, Clusium, la ville de Porsenna, fit un moment trembler la naissante république romaine, et, aujourd'hui, la moderne Chiusi est une des mines les plus fécondes que puisse exploiter l'archéologie étrusque.

En 1820, dans le voisinage de la ville, au lieu nommé la Colline, *il Colle*, un laboureur découvrit une première chambre sépulcrale dans un champ appartenant à un riche propriétaire, M. Pietro Bonci Casuccini. Celui-ci, mis sur la voie, ne tarda pas à entreprendre de vastes fouilles qui, de prime abord, obtinrent les plus brillants résultats. Une foule de monuments étrusques du plus haut intérêt reparurent au jour et devinrent le noyau d'un musée qui est aujourd'hui le plus précieux ornement de la ville de Chiusi. L'étendue des possessions de M. Pietro Bonci Casuccini lui permirent de continuer ses recherches sur d'autres points du territoire et principalement dans les localités nommées *la Pellegrina* et *la Maccianella*; elles furent couronnées d'un succès dépassant toutes les espérances. A la *Pellegrina*, on trouva une longue suite de chambres sépulcrales renfermant d'innombrables vases et urnes ornés de bas-reliefs, de peintures et d'inscriptions; la *Maccianella* fournit une quantité de vases du plus beau style italo-grec, et entre autres un vase en forme de cloche portant la *Naissance d'Érichtonius*, vase qui, par la pureté de son galbe et la perfection de la peinture, peut être comparé aux plus précieux découverts dans la grande Grèce.

Dès l'année 1829, M. Pietro Bonci Casuccini avait réuni une collection assez nombreuse pour former un musée qu'il put ouvrir à la curiosité des voyageurs, aux investigations des archéologues. L'année suivante, commençait par ses soins sous le titre de *Museo etrusco di Clusium*, la publication des principales pièces du musée, avec des explications dues à la plume des savants les plus distingués.

Vers l'année 1840, à la fin de son honorable carrière, M. Casuccini entreprit une dernière fouille qui ajouta encore à l'illustration qu'il avait si

bien méritée; elle eut lieu à *Poggio Cajella*, et rendit à la lumière un grand nombre de chambres sépulcrales creusées à plusieurs étages, et communiquant entre elles par d'étroits corridors qui faisaient de la colline entière un véritable labyrinthe funéraire, une inextricable catacombe; malheureusement ces tombeaux avaient déjà été violés, et si, par eux-mêmes, ils présentèrent un grand intérêt, ils ne produisirent qu'un très-petit nombre d'objets pouvant enrichir le Musée Casuccini; le plus important est une très-belle *Hydria*, dont les peintures représentent le *Jugement de Pâris*.

A Pietro Bonci Casuccini succéda son fils Francesco, qui hérita à la fois du musée et de l'amour de son père pour les antiquités étrusques. Les fouilles qu'il entreprit ne pouvaient être aussi fructueuses, les principales localités ayant déjà été explorées; néanmoins, ses découvertes contribuèrent encore à augmenter les richesses du musée, et il a bien mérité de la science en classant la collection dans l'ordre le plus parfait et le plus favorable à l'étude.

Le musée de Chiusi est aujourd'hui en la possession des deux neveux du fondateur, MM. Ottavio et Pietro Bonci Casuccini, qui viennent d'en publier le catalogue à l'occasion du congrès des savants, tenu récemment à Sienne. Ce catalogue suffit pour faire comprendre l'importance d'une collection que pas un voyageur instruit ne devrait négliger.

L'un de ses deux auteurs, M. Pietro Bonci Casuccini, membre de l'Institut historique et archéologue distingué, est en même temps un habile architecte. Pendant sept années entières, il a consacré ses veilles à un sujet qui, depuis bien des siècles, préoccupe les admirateurs de la somptueuse cathédrale de Florence. C'est une triste histoire que celle de la façade de ce monument, qui, fondé au XIIIe siècle, compta successivement parmi ses architectes les plus illustres artistes du moyen âge florentin, Arnolfo di Lapo, le Giotto, Taddeo-Gaddi, Orcagna, Filippo di Lorenzo, et enfin ce Brunelleschi, qui en couronna l'œuvre d'une coupole que Michel-Ange put imiter, mais non point égaler, au moins sous le rapport de la solidité.

Arnolfo di Lapo, le premier auteur du *Dôme* de Florence, avait commencé une façade que son successeur, le Giotto, ne trouva pas digne du reste de l'édifice; il la fit démolir et en dessina une nouvelle dans le style de son merveilleux *campanile;* mais il n'eut le temps d'exécuter que l'encadrement des portes, qui encore ne fut achevé que par son élève Taddeo Gaddi. Les travaux en restèrent là jusqu'en 1588, époque où le mauvais goût du temps fit concevoir le malencontreux projet d'ériger une façade dans le style gréco-romain; on s'empressa de détruire le peu qui existait

de l'œuvre du Giotto, et, par ordre du grand duc François Ier, on posa les premières assises d'une façade qui, à peine commencée, disparut à son tour quand, à l'occasion du mariage du prince Ferdinand de Toscane et de Violante de Bavière, fut peinte à fresque, sous la direction du peintre bolonais Bartolommeo Veronesi, et de l'architecte Ercole Graziani, une façade dont il ne reste aujourd'hui que quelques faibles vestiges.

La cathédrale attend donc encore une façade digne d'elle, aussi bien que Saint-Laurent, Sainte-Croix et plusieurs autres églises de Florence.

Compléter le monument d'Arnolfo di Lapo est certainement une des entreprises qui devaient surtout exciter l'émulation des artistes italiens. Cette pensée généreuse a heureusement guidé notre collègue, et la photographie de son projet que nous avons sous les yeux nous en ferait vivement désirer la réalisation.

M. Pietro Bonci Casuccini s'est surtout inspiré de la façade de la cathédrale d'Orvieto, et, avec une louable modestie, il l'a proclamé lui-même en prenant pour épigraphe de son projet le nom de Lorenzo Maitani, l'architecte de cette basilique. Il a mis aussi à contribution ce que la fresque de Simone Memmi à la chapelle des Espagnols de Sainte-Marie nouvelle, et celle du Poccetti au cloître de Saint-Marc lui avaient permis de connaître des projets d'Arnolfo et du Giotto.

La façade proposée présente trois pignons séparés par quatre riches contreforts dédiés aux évangélistes, dont les bases présentent les statues surmontées de leurs symboles. Plus haut, d'autres niches contiendraient les statues de saints florentins et de docteurs de l'Église; enfin sous les tabernacles qui couronnent les contreforts figureraient, soit des saints florentins, fondateurs d'ordres religieux, soit les archanges, gardiens de la gloire céleste. Les trois portes forment naturellement la décoration principale de la façade. Celle du centre offre dans son tympan un bas-relief représentant le *Christ mort, pleuré par la Vierge et les saintes femmes*, *un pietà*, comme disent les Italiens. Au-dessus, dans le grand fronton triangulaire surmontant les archivoltes en ogive, on voit le *Christ sur la croix* en mosaïque sur fond d'or.

La partie rectangulaire comprise entre le sommet de ce fronton et la base du pignon est percée d'une grande baie ronde entourée de nombreux caissons alternativement octogones et exagones, contenant, les premiers des mosaïques, les seconds des bas-reliefs. Dans le grand pignon central, une vaste mosaïque représente le *Couronnement de la Vierge*, et dans les pignons latéraux se trouvent, à droite la *Résurrection de J.-C.*, à gauche *l'Assomption de la Vierge*. Nous regrettons de ne pouvoir décrire

dans toutes ses parties ce beau projet où les marbres, les bas-reliefs, les mosaïques se marient avec un rare bonheur; nous ne pouvons que faire des vœux pour son exécution. Il est vraiment déplorable de voir depuis tant de siècles cette magnifique cathédrale rester incomplète, et ce serait une des gloires de la nouvelle Italie de mettre la dernière main à ce chef-d'œuvre dont l'antique république florentine avait ordonné à Arnolfo de faire à tout prix le plus beau monument du monde chrétien.

Ernest Breton,
Membre de la 4e classe.

LE MONT-TERRIBLE

AVEC NOTICE HISTORIQUE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DES ROMAINS DANS LE JURA BERNOIS

Par A. Quiquerez-Porrentruy 1862 1 *vol in-8 avec planches.*

Depuis quelques années les campagnes de César dans les Gaules sont l'objet de travaux importants. Non-seulement à Paris, mais dans les départements il se publie des études d'un grand intérêt. Bien des points obscurs de l'histoire s'éclaircissent insensiblement. L'étranger lui-même, pour les pays qui le concernent, n'est pas en arrière de ce mouvement, et s'il fallait en donner des preuves, quant à la contrée que j'habite en particulier, je n'aurais qu'à citer l'opuscule de M. l'abbé Vautrey, qui a paru au commencement de 1862, *César et Arioviste dans le Jura bernois,* puis l'ouvrage plus récent auquel je vais consacrer quelques lignes.

Si, grâce à Jules Thurmann, le Mont-Terrible est actuellement une localité classique en géologie, les découvertes récentes sont destinées à lui accorder le même honneur dans le domaine archéologique. En effet, les fouilles pratiquées par M. Quiquerez, en 1861 et 1862, dépassent tout ce que l'on pouvait attendre. Les chiffres suivants donneront une idée de la richesse de cette station. En moins de dix-huit mois, notre compatriote a recueilli plus de 1,300 pièces de monnaie, depuis l'époque celtique jusqu'à Valens; 29 pièces appartiennent à cette première période; 3 à ce dernier prince ou à Julien; un millier sont de Constantin et ses fils; 136 Magnence et Décence ont été trouvés en 1862 seulement. Le catalogue des antiquités découvertes par M. Quiquerez n'offre pas un moindre intérêt. Des haches en siénite, en serpentine, des flèches en jaspe et en silex, des morceaux de

cornes de cerf ayant servi de manche à des outils de pierre, etc., appartiennent évidemment à une époque très-reculée, pendant que d'autres objets en bronze, en fer, en verre et en terre nous conduisent jusqu'aux derniers temps de l'occupation romaine. De l'ensemble de ces faits, M. Quequirez conclut que le plateau du Mont-Terrible a renfermé un établissement contemporain de ceux des habitations lacustres, ce qu'il a observé, du reste, en d'autres parties du Jura. Les mêmes peuplades habitaient dans nos montagnes et sur les rives des lacs suisses, puisque les objets de pierre, de bronze et de fer sont identiquement les mêmes. Cette station fut importante à l'époque romaine, et si, lors de l'invasion des barbares, ce camp a été détruit, on peut conjecturer par des pièces du IXe et du XIe siècle, qui y furent découvertes, que peut-être au moyen âge cette position militaire a été occupée à certaines époques.

Une question longtemps controversée, traitée par M. Vautrey dans le travail cité plus haut, est longuement débattue dans l'ouvrage de M. Quiquerez. La Franche-Comté et la Bourgogne se disputent encore vivement l'emplacement d'Alesia, dernier rempart de la liberté gauloise. Bien avant ce débat, les historiens de l'évêché de Bâle, de l'Alsace, de la Franche-Comté revendiquèrent à qui mieux mieux le champ de bataille où César défit Arioviste. Nous ne citerons pas toutes les opinions émises à ce sujet; mais ces derniers temps, Arcey, fort de l'autorité de M. de Golbéry, Lureuil, patronné par un auteur récent, M. Fallue, et la plaine de Courgenay, près de Porrentruy, qui après Dunod et Morel eut pour champions MM. Trouillat et Vautrey, rencontraient le plus de partisans. M. Quiquerez est intervenu dans le débat; il a procédé lentement, prudemment, a fait une étude spéciale des lieux, et a fini par être convaincu que c'est dans la plaine de Porrentruy qu'il faut placer le célèbre champ de bataille. Six chapitres assez longs sont consacrés à cette dissertation, où l'auteur, suivant la méthode employée par M. de Saulcy, s'attache d'abord au récit de César, puis, texte en main, assigne aux armées leur marche, leurs positions jusqu'au moment suprême qui décida entre les belligérants. Ce procédé est rigoureux; nul écrivain n'a encore traité la matière si à fond, en parfait stratégiste et en archéologue tout à la fois. Cependant avons-nous le dernier mot dans la question, et sommes-nous bien sûr que cette fois toutes les difficultés qu'elle présente sont tranchées? Nous n'oserions l'affimer, déclinant notre compétence en pareil cas, mais impatient de connaître le jugement que portera, dans le procès en litige, la commission de la carte des Gaules qui, sous la présidence de M. de Saulcy, s'occupe de fixer les points illustrés par la brillante valeur de César. Du reste, le livre dont nous

parlons a été mis sous les yeux de S. M. Napoléon III, il est entre les mains de M. de Saulcy, il a valu à son auteur le titre de membre de l'Académie de Lyon ; ce sont là autant de motifs qui nous garantissent pour lui un examen sérieux. Ajoutons encore que les longues recherches de M. Quiquerez, les découvertes et l'examen des lieux sur lesquels il appuie ses assertions, sont d'un grand poids en faveur de l'opinion qu'il défend. La numismatique elle-même semble lui être venue en aide : dans les pièces celtiques provenant du Mont-Terrible, se trouvent des monnaies éduennes, séquanaises et d'autres tribus gauloises. La détermination de ces médailles, opérée en ce moment par M. R. Blanchet de Lausanne, est de nature à jeter encore du jour sur cette matière.

M. Quiquerez termine son ouvrage par le tableau des établissements militaires des Romains dans le Jura bernois. Plusieurs districts, notamment ceux de Porrentruy et de Delemont, en offrent des vestiges nombreux, décrits avec le plus grand soin. L'auteur ne nous parle d'aucun castel, d'aucune villa, d'aucun camp, sans qu'il les ait visités, et en ait levé le plan, n'avançant rien qu'avec parfaite connaissance de cause.

L'auteur n'a rien négligé pour donner à son travail une valeur archéologique ; il est accompagné de douze planches : les unes représentant les antiquités trouvées au Mont-Terrible, les autres les plans de divers établissements romains. Mentionnons surtout la carte de la plaine Porrentruy où César défit Arioviste.

En quelques lignes nous ne pouvons que donner une idée fort incomplète de cet ouvrage ; nous en avons assez dit cependant pour attirer l'attention sur un livre, qui se rattache étroitement aux travaux dont sont l'objet en ce moment les *commentaires* de César.

KOHLER, *membre correspondant de la 2e classe.*

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD.

RAPPORT.

La *Société d'émulation* de Montbéliard a envoyé à l'Institut historique une série de volumes qui sont *les comptes rendus de la situation et des travaux* de la Société dans chacune des années 1858, 59, 60 et 61.

Ce zèle pour l'esprit d'association intellectuelle me paraît tout simple dans les pays constitués fédérativement : chaque grande ville est une capitale, et une juste et naturelle émulation doit régner entre elles. Mais en

France, un pareil zèle, en m'étonnant quelque peu, excite mon admiration, et plaît beaucoup à mon patriotisme. L'unité ne concentre pas tellement les talents dans la capitale, qu'il ne s'en fasse remarquer plusieurs sur presque tous les points du territoire, au moyen de ces sociétés pacifiques, spirituelles et laborieuses.

Nombre de sociétés semblables se sont formées dans les villes importantes et éloignées de Paris. Elles prennent presque toutes le nom de Société d'émulation, qualification qui convient, et à leur rapport entre elles et aux travaux de leurs membres. Celle-ci correspond avec trente-cinq autres.

Toutes sont invitées par les ministres à fournir leur collaboration au *Répertoire archéologique de France* et à la *Description scientifique de la France*, ouvrages entrepris par le gouvernement. Déjà Montbéliard a envoyé une partie de son contingent. Aussi, la Société reçoit-elle des subventions, des livres et des objets d'archéologie et d'histoire naturelle, qui lui permettent d'avoir une bibliothèque et un cabinet, qu'elle ouvre au public studieux. Les dons qu'elle reçoit la mettent à même, non-seulement de subsister, mais encore de fonder des prix. Le dernier concours a eu lieu sur la question de l'*enseignement primaire obligatoire*. Vingt-cinq mémoires ont été produits; huit ont mérité des mentions honorables. Celui qui a eu le prix sera, pour quiconque voudra s'occuper de la question, un document nécessaire; il a quarante-deux pages d'impression serrée; il examine quatre points : les avantages de l'instruction en général et de l'instruction primaire en particulier; — ce qui est déjà fait et ce qui reste à faire; — principales objections et difficultés; — moyens particuliers d'atteindre le but. Je l'ai lu tout entier avec beaucoup d'intérêt. L'analyse elle-même de tous ces mémoires, par la Commission d'examen, est un travail qui en donne en très-bons termes une idée parfaite.

Le premier de ces volumes commence par un discours de M. Clément Duvernoy, professeur au collége de Montbéliard (il est nécessaire de désigner la plupart des membres par leurs prénoms et professions, vu qu'ils sont quelquefois cinq ou quatre, ou trois, et souvent deux du même nom; ce qui en fait comme une société fraternelle autant que scientifique). Ce discours, dis-je, qui a quarante-six pages, et qui traite du matériel et du spirituel, du corps et de l'âme, de la subsistance et des produits de la Société, ce discours abonde en pensées à la fois solides et élégantes, simples et élevées. Du reste, l'auteur analyse l'un après l'autre les divers travaux des ses confrères avec une ampleur qui doit les satisfaire aussi bien que l'auditoire.

Il y a des productions considérables de géologie locale, de botanique,

de zoologie, de paléontologie. Mais il y en a aussi de sciences littéraires. Plusieurs se sont trouvés saisis d'un amour filial et patriotique de la vieille langue maternelle : « Les temps sont passés, s'écrie l'un d'eux, M. Borguy, où l'on criait de toutes parts : « Mort aux patois ! » « On en recueille aujourd'hui les moindres débris. On a reconnu que l'étude des patois est une introduction nécessaire à l'étude des radicaux de la langue littéraire... » Un autre, M. Cuvier, professeur à Strasbourg, a produit à la Société un mémoire sur le patois des environs de Montbéliard, et plusieurs fables de la Fontaine, traduites avec cette liberté qui appartient au poëte quand il s'inspire d'un autre poëte.

L'année suivante, ç'a été le docteur Tuefferd qui a fait le rapport. Il excite la Société à travailler, afin que le ministre de l'Instruction publique puisse, comme il l'a promis sous cette condition, la faire décréter d'*utilité publique*. En faisant l'apologie des études, il jette une réflexion sur l'état de la civilisation de l'antiquité ; il la juge, avec raison, bien inférieure à celle des temps modernes ; et, d'où vient cela ? de l'instruction qui n'était pas répandue dans le peuple, et que se réservaient les esprits d'élite. De telles hautes considérations occupent très-bien la moitié de son discours.

Un mémoire de cent trente pages très-pleines, expose l'*état de l'horlogerie dans les montagnes du Jura*, avec l'histoire de cette industrie étonnante par la quantité de ses produits, et le nombre de façons qu'ils subissent. L'auteur de ce mémoire, considérant ce que d'autres pays fabriquent, consomment et exportent, termine son écrit par ces mots : « Nous ne produisons donc pas en horlogerie tout ce que nous devrions produire, et nous profitons à peine, comme fabricants, de l'accroissement de la consommation. »

Ce même volume contient un rapport constatant *les progrès obtenus en agriculture dans ce pays depuis quarante ans* : presque plus de jachères ; prix des terres arables et prés à peu près doublés, frais de culture augmentés d'un cinquième ; produit net, comme 2 à 3. Ce mémoire de treize pages, plein de calculs, paraît bon à étudier.

Le volume est enrichi de neuf planches, dont six représentent toutes les pièces de l'horlogerie, et trois, la vallée de Chaux-de-Fonds avant l'incendie de 1794, la maison de Jacques Droz et la maison de Léopold Robert.

Le discours d'ouverture de la séance du 3 mai 1860 expose les travaux de l'année qui vient de finir. Les énumérer ici serait hors de propos.

Vient un mémoire sur *les rayonnés des terrains jurassiques supérieurs des*

environs de Montbéliard, par M. Étallon ; puis des *notes sur le patois du pays* : « une des mille nuances des patois romans. » Il paraît que chaque localité a le sien propre ; une fable est traduite en celui de Montecheroux, en celui de Seloncourt, en celui d'Audincourt ; une églogue de Virgile traduite en patois de Montbéliard, etc. Enfin, plusieurs essais de paléontologie. Ce volume est aussi enrichi de nombre de planches.

La séance de mai 1861 a été présidée par M. le pasteur Sahler, qui a dans la Société cinq autres homonymes. Le volume de cette année-là est surtout rempli par le mémoire de M. Paroz sur l'instruction primaire.

La Société existe depuis 1850. A-t-elle fait des publications antérieures à celles que nous venons de mentionner? C'est probable. Du moins, dans son discours de 1858, M. Cl. Duvernoy rappelle ceux qu'il a faits aux mêmes fins en 1856 et 1857. Il serait à désirer que nous eussions la collection complète. Je remarque aussi l'absence de notre Société parmi celles avec lesquelles correspond Montbéliard.

P. Masson, *membre de la 3e classe.*

BULLETINO NAUTICO E GEOGRAFICO DI ROMA, DIRETTO DA E. FABRI SCARPELLINI, volume primo. — APPENDICE ALLA CORRISPONDENZA SCIENTIFICA IN ROMA PER L'AVANZAMENTO DELLE SCIENZE.

RAPPORT.

M. E. Fabri Scarpellini, astronome attaché à l'Observatoire de l'Université de Rome, au Capitole, membre de plusieurs sociétés savantes de l'Italie, est le fondateur et le directeur du *Bulletino nautico e geografico di Roma.*

M. Fabri Scarpellini est, en outre, fondateur de deux autres feuilles ; l'une a pour titre : *Corrispondenza scientifica di Roma per l'avanzamento delle scienze.* Elle paraît quatre fois par mois, et compte déjà douze ans d'existence ; l'autre, toute récente, est intitulée : *Corrispondenza meteorologica telegrafica in Roma.*

Le titre seul de chacune de ces publications en indique suffisamment le programme et le but. Je ne chercherai donc pas à le développer. Je ne dois pas, d'ailleurs, vous entretenir de ces deux *Corrispondenze ;* je suis chargé seulement de vous rendre compte du *Bulletino nautico e geografico,* dont M. Fabri Scarpellini a fait hommage à l'Institut historique.

Le *Bulletino*, de format grand in-4°, à deux colonnes, est un appendice ou supplément à la *Corrispondenza scientifica di Roma per l'avanzamento*

delle scienze. Il a deux parties : la première traite spécialement de toutes les matières qui ont des rapports avec les sciences ; c'est là que l'on trouve les articles *de fond*, proprement dits ; l'autre, sous la dénomination de *Corrispondenze marittime*, nous met au courant de toutes les nouvelles, de tous les faits particuliers ou généraux qui se rapportent à l'art nautique dans tous les pays maritimes.

Le *Bulletino* est mensuel. Le premier numéro a paru au mois de mars 1860.

Cette première année comprend environ quarante articles *de fond*, où sont analysés, racontés, exposés avec détails les sujets scientifiques qui ont un intérêt d'actualité. Ces articles sont remarquables par la clarté et la précision du style, qualités nécessaires toujours, mais surtout lorsqu'il s'agit de quelques sujets qui ont trait aux sciences. On y lit des extraits des publications faites par les sociétés savantes étrangères, que M. Fabri Scarpellini met à contribution avec un talent d'analyse et d'exposition qui dénote l'homme auquel les sciences sont familières. Les articles sont le plus souvent signés par les noms les plus avantageusement connus dans les sciences, en Italie, et qui donnent une valeur réelle et exceptionnelle au *Bulletino nautico e geografico.* Il serait long, et d'ailleurs inutile, de mentionner les uns après les autres les articles importants, et de les analyser sommairement. Citons les noms des savants qui prennent part à la rédaction, et qui prêtent leur concours scientifique au fondateur du *Bulletino :* ce sont M. le chevalier Eugène Balbi, professeur de l'*art naval*, à Venise ; M. Pigorini, directeur de l'Observatoire de Rome ; MM. Maldini, Calandrelli, Manzini, R. P. Sarpieri, Mazzara, Massone, De Domini, Cadet, Contedini, Nardo, Mailly, Bo, Commissetti, tous savants distingués ; M. Diorio, directeur du Cabinet de zoologie de l'Université de Rome ; M. de Cristoforis, président de l'Institut lombard des sciences, lettres et arts de Milan. La part la plus grande de la rédaction doit être, naturellement, attribuée au directeur du *Bulletino*, qui signe quelquefois de son nom E. Fabri Scarpellini, mais que l'on reconnaît le plus souvent aux initiales E. F. S. au bas des articles extraits des journaux ou revues qui se publient hors de l'Italie.

On remarque un nom parmi les collaborateurs, c'est un nom de femme, Mme Catarina Scarpellini (1). Qu'il me suffise de vous donner les titres des articles signés par cette dame, dont les études honorent la science astronomique. J'en ai remarqué quatre ; le premier a pour titre : *Osservazioni magnetiche-meteorologiche* (Corrispondenza meteorologica telegrafica ita-

(1) Membre de l'Institut géodésique de Vienne, de l'Académie physico-médico-statistique de Milan, de la Société des Sciences naturelles de Catane, etc.

liana, lettre adressée à M. Trompeo, à Turin) ; le deuxième est intitulé : *Alone con Parelio osservato in Roma*, il 18 marzo, 1861 ; le troisième : *Sulla grande Cometa del* 30 giugno, 1861 ; le quatrième : *Osservazione dell' ecclisse solare* del 31 dicembre 1861 ; *Movimento del Barometro, apposto a quello dell' ecclisse*. La concision scientifique ne nuit point à la clarté du style dans ces articles, qui nous révèlent une intelligence nourrie de la bonne littérature, et versée dans les sciences abstraites qui sembleraient être le partage exclusif de l'homme.

Nous lisons dans nos revues littéraires, dans nos journaux des noms de femmes dont nous admirons la plume élégante et facile ; mais a-t-on quelquefois trouvé de longs articles scientifiques signés d'un nom de femme? Quelques-unes, je le sais, se sont livrées à l'étude de la botanique. Il y a même des *éléments* de cette science qui ont été rédigés par elles, dans le but louable de la populariser parmi les jeunes personnes, afin qu'elle devînt une de leurs plus utiles et de leurs plus nobles occupations. Mais une femme marchant sur les traces des Kepler, des Newton, des Arago, et arborant son drapeau astronomique au Capitole, dans la ville éternelle, c'est un spectacle que les Césars, assurément, n'ont pas vu, et dont peut être fière notre époque, qui, d'ailleurs, nous fait assister à des contrastes bien étranges! Ne mène-t-elle pas de front la guerre, qui est la honte de la civilisation, et l'étude des sciences qui en font la gloire ? Les questions les plus graves que soulève la politique et qui mettent des États en péril, sont heureusement, reléguées sur l'arrière plan par des esprits d'élite, qui passent leur vie à résoudre les problèmes que la physique, la chimie, toutes les sciences leur soumettent à chaque instant. Quelle contrée de l'Europe, depuis quelques années, a été plus violemment agitée que cette Italie, berceau de si beaux génies? Et dans les villes nombreuses et populeuses de cette contrée, quelle ville a été plus agitée que la ville de Rome? Eh bien ! dans cette ville célèbre que deux politiques contraires revendiquent, l'une au nom d'un droit *nouveau*, l'autre au nom du droit ancien, il y a des génies qui, comme Archimède à Syracuse, renfermés dans le sanctuaire de la science, semblent ne pas s'apercevoir de ce qui se passe autour d'eux. Ils suivent avec attention les progrès que les savants font faire aux sciences et, partant, à l'esprit humain, dans les autres contrées de l'Europe, et, par des publications populaires, ils s'efforcent de mettre sous les yeux de leurs concitoyens les lumières nouvelles qui doivent servir à leur bonheur.

Il Bulletino s'adresse à une classe spéciale de lecteurs, et je dirais presque à des lecteurs d'un État exclusivement, si je prenais à la lettre l'appe

que, dans son premier numéro, M. Fabri-Scarpellini fait aux marins : *Aux marins des États pontificaux*, dit-il (*Ai marini dello Stato pontifico*), et dans une chaleureuse invitation, il leur expose le but du *Bulletino nautico e geografico*. Pourquoi, demanderai-je au savant et habile directeur, votre appel ne s'adresse-t-il pas à tous les marins qui savent lire et qui comprennent la langue italienne ?

Je trouve quelques articles un peu longs. Les marins, en général, ne sont pas des lecteurs très-patients. Je me suis donc demandé s'il ne serait pas possible d'en faire de moins étendus. J'appelle sur ce point l'attention de M. Fabri Scarpellini.

J'approuve tout à fait les gravures qui sont intercalées dans le texte. J'en désirerais davantage. Plus il y en aura, mieux ce sera. Les marins, je crois, se réjouiraient de voir chaque numéro enrichi de quelques *illustrations*. Je ne dois que des éloges aux artistes qui ont gravé les planches détachées du texte. Elles ne laissent rien à désirer pour la correction du dessin. Je puis en dire autant de l'exécution typographique.

J'ajouterai un mot : la partie bibliographique pourrait être, ce me semble, un peu plus développée en ce sens que je voudrais y lire quelques lignes succinctes qui, en dehors du titre de l'ouvrage, m'en donneraient en quelque sorte la synthèse ; et cela, surtout, quand l'ouvrage traite des sujets que le *Bulletino* a pour but de populariser.

Ces modifications seraient des éléments de succès. Mais il y a un élément de succès d'un tout autre genre ; il est important de ne pas le négliger : c'est l'exactitude dans la publication, et, par conséquent, dans la distribution du *Bulletino*. Il devrait paraître régulièrement chaque mois : c'est un grave inconvénient d'attendre ou de faire attendre deux et même trois mois la livraison qui réunira deux et trois numéros. Ne découragez jamais l'abonné par un retard. Qu'il reçoive son *journal* le jour précis. Il le lira avec plus de plaisir, et partant avec plus de fruit. Le but que se propose le rédacteur sera plus facilement et mieux atteint. Le progrès, dans la civilisation, dépend beaucoup aussi de l'exactitude et de la régularité.

M. Fabri Scarpellini a bien mérité des marins en fondant le *Bulletino nautico e geografico*. Le concours qu'il a trouvé chez les savants de l'Italie, qui se sont empressés de porter le tribut de leur science dans les colonnes de cette publication mensuelle, est une nouvelle preuve de cette fraternité scientifique, loyale et désintéressée, dont le dernier congrès tenu à Sienne a été une manifestation publique. Deux grands flambeaux doivent illuminer l'Italie et, par l'Italie, le monde : c'est le flambeau de la religion et

celui de la science étroitement liés l'un à l'autre. Leur lumière réunie chassera les ténèbres que la civilisation moderne trouve encore à chaque pas sur sa route.

L'Institut historique fera donc des vœux sincères pour le développement et le succès du *Bulletino nautico e geografico*, qui est d'une utilité incontestable, non pas seulement aux marins des États pontificaux, mais à tous les marins qui parlent et lisent la langue italienne.

DEPOISIER, *membre de la* 1re *classe.*

DEUX COMMUNICATIONS ARTISTIQUES.

La *première* est la découverte par laquelle on parvient à rendre aux peintures à fresque détériorées leurs couleurs primitives.

Nous recevons de notre honorable collègue M. Malvezzi de Milan, la communication de cette importante découverte, dont il est l'auteur.

M. Malvezzi a cherché longtemps le moyen de faire disparaître le salpêtre qui recouvre généralement les anciennes peintures à fresque, et de faire reparaître en même temps les couleurs primitives sans aucune altération. Sûr de son procédé chimique, par de nombreux essais qu'il en avait déjà faits, il s'est adressé à l'Académie des Beaux-Arts de Milan, en priant ses membres de vouloir bien indiquer le lieu de l'expérience et d'y assister. L'Académie s'empressa d'accueillir cette proposition, et, le mois de juillet dernier, tous les académiciens se rendirent dans l'église de Saint-Marc de Milan, lieu désigné pour l'épreuve sur les fresques du célèbre *Lomazzo*, qui existent dans cette église, et qu'on croyait perdues complétement.

On constata d'abord que ces peintures étaient dans le plus mauvais état; car elles étaient couvertes d'un voile blanchâtre très-épais de salpêtre, qui ne laissait pas voir la moindre trace de peinture.

M. Malvezzi se mit à l'œuvre; il appliqua son procédé sur l'endroit des peintures indiquées. Quelques moments après, on vit tomber et disparaître ce voile blanchâtre qui les dérobait à la vue; et ensuite peu à peu on vit reparaître, à la surprise générale des assistants, toutes les couleurs avec leur éclat et leur beauté.

Tous les professeurs de l'Académie, qui assistaient à cette opération réparatrice, demandèrent à M. Malvezzi d'appliquer son procédé sur d'autres peintures aussi dégradées que les premières, mais seulement sur la

moitié de ces peintures, afin d'en faire la comparaison. Cet essai réussit parfaitement comme le premier.

Les membres de la Commission de peinture qui ont signé le procès-verbal de cette séance expérimentale sont : MM. *Hayez*, *D. Induno*, *R. Casnedi*, *G. Bertini*, *G. Molteni*, *F. de Maurizio*, *D. Scattola*, et le secrétaire, *Antonio Caimi*.

M. Malvezzi a reçu la communication du procès-verbal de ladite Académie, du 14 juillet 1862, nº 627, dans lequel on lit les lignes suivantes : *La Commission, après avoir constaté que les essais de M. Malvezzi ont été exécutés par lui d'après les indications préalablement spécifiées, lui témoigne sa satisfaction entière pour le succès obtenu non-seulement sur les parties désignées, mais encore sur celles d'une plus grande étendue, que M. Malvezzi a bien voulu spontanément soumettre à ses épreuves.*

La Commission déclare qu'elle n'a plus trouvé de traces de salpêtre sur les parois soumises à l'expérience, et que les couleurs qui en étaient couvertes apparaissent, à présent, avec netteté.

Il y a tout lieu d'espérer que la précieuse découverte de M. Malvezzi, si utile aux beaux-arts, pourra sauver des ravages que fait en Italie le salpêtre sur les chefs-d'œuvre de Masaccio, de Corrége, de Perdenone, d'André del Sarto, de Paul Véronèse et de Raphaël. Nous verrons tomber aussi la couleur de brique qu'on a superposée aux peintures des loges de ce dernier artiste, et reparaître les belles couleurs primitives avec tout leur éclat.

La deuxième communication de M. Malvezzi ne manque pas d'intérêt : C'est la découverte de huit tableaux d'un peintre français du XVIIe siècle, et d'un autographe de cet artiste.

M. Malvezzi, en se rendant de Milan à Novi, de Gênes, pour faire pratiquer des fouilles dans l'emplacement de l'ancienne ville de *Liburnum*, entra dans l'église de Saint-Marc de Novi et y remarqua huit tableaux allégoriques assez beaux.

Il eut la curiosité, comme amateur, de connaître le nom de l'artiste, et il l'apprit en effet par un morceau de papier qu'il trouva collé derrière l'un des huit tableaux. C'était une notice biographique sur l'artiste, écrite de sa main en italien. La voici :

« Moi, Antoine-Marie Lapierre (*Lapietra*), Français de la province du » Languedoc, de la ville de Montpellier (*Montpelliera*), j'ai été à Rome, à » Venise et dans d'autres villes d'Italie pour apprendre la très-noble *vertu* » de peindre. Je suis parti de Milan avec un peu d'argent que j'y avais » gagné ; je me suis encheminé vers Gênes pour m'embarpuer et pour

» retourner dans ma patrie; j'ai été assailli par quatre soldats à cheval bien » armés, lesquels m'ont pris mon argent, afin que, débarrassé de ce poids, » je pusse marcher plus légèrement à mon aise. C'est pourquoi je me suis » arrêté dans ce couvent pour faire les tableaux que j'ai déjà exécutés.

» Les tableaux que l'on voit ici présents ont été faits le mois de mai » 1660. Ils représentent *neuf* vertus contre *neuf* vices. On doit bien les » considérer afin qu'on puisse les distinguer.

» 1. Vérité, — mensonge.

» 2. Prière, — hypocrisie.

» 3. Raison, — violence.

» 4. Confiance, — fraude.

» 5. Religion chrétienne, — idolâtrie.

» 6. Science divine, — humaine.

» 7. Majesté, — lâcheté.

» 8. Libéralité, — avarice. »

M. Malvezzi fait remarquer que probablement le neuvième tableau n'avait pas été exécuté par l'artiste; en effet, il n'en a pas indiqué le sujet comme il l'a fait pour les huit tableaux susmentionnés.

Notre collègue, en se rendant dernièrement à Novi, est entré dans la même église, où il n'a plus trouvé que quatre tableaux. Parmi ceux qui manquent se trouve celui qui avait le papier collé contenant la notice que nous venons de traduire.

Il semble, d'après les recherches faites par M. Malvezzi sur l'artiste *Lapierre*, qu'il a travaillé en Italie avec les *Procaccini* et les *Panfili*.

Nous pensons que ces renseignements, publiés dans notre journal, pourront être de quelque utilité pour l'histoire des beaux-arts.

RENZI, *membre de la 1re classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE FÉVRIER 1863.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 11 février à huit heures et demie, sous la présidence de M. Masson. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. Mgr Borgnana, notre collègue à Rome, offre à l'Institut historique deux brochures ayant pour titre, l'une : *De l'Édilité*, l'autre : *De la Bonté de Dieu*. M. Breton est prié d'en rendre compte. M. Estève demande à faire partie de l'Institut historique, sous les auspices de MM. Badiche et d'Aiguillon. Une Commission est nommée

par le Président, pour examiner les titres du candidat ; elle se compose de MM. Breton, Masson et Depoisier.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté ; notre honorable collègue M. Torres Caïcedo offre à la Société deux volumes en langue espagnole, dont l'un est intitulé : *Biographies et critiques littéraires*, et l'autre : *Religion, patrie et amour*. M. Laveïs est nommé rapporteur.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques mathématiques ociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. Mahon de Monaghan, notre collègue à Luxembourg, offre à la Société deux ouvrages ayant pour titre : *Études critiques sur l'Angleterre* et *la Comédie au coin du feu*, 3e *soirée, Guillaume et Marie*. M. de Saint-Albin est nommé rapporteur. L'Académie des sciences de Rouen offre *un volume de ses travaux* 1861-62 ; et la Société libre d'Émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure offre également le *Bulletin de ses travaux*. M. Masson est nommé rapporteur.

*** La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Notre honorable collègue M. Casuccini, de Sienne offre à l'Institut historique *un projet de façade pour la cathédrale de Florence, avec planche*. M. Breton est prié de l'annoncer dans la chronique du journal.

M. Masson donne lecture de l'analyse, par lui faite, d'une partie de l'ouvrage manuscrit de M. Jacquemin, intitulé *Néron*, renvoyée au journal. M. Depoisier donne lecture d'un rapport sur le bulletin nautique de M. Fabri-Scarpellini, astronome, et notre collègue à Rome ; ce travail intéressant est renvoyé au comité du journal.

M. Barbier lit un mémoire intitulé : *les Trois Richelieu* en l'absence de l'auteur, M. Alix. Après quelques observations de MM. Breton, Masson et le marquis de Brignole, ce travail est renvoyé au comité du journal.

M. Masson donne lecture de son rapport sur le volume de l'Académie Stanislas ; il est renvoyé au comité du journal. Il est onze heures et demie ; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 FÉVRIER 1863.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. Masson occupe le

fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. l'Administrateur communique à l'Assemblée l'analyse de la correspondance suivante.

La Société historique de Gratz (Styrie) offre à l'Institut historique deux volumes de ses travaux ; M. l'abbé Houpert est nommé rapporteur.

Elle réclame plusieurs livaisons de l'*Investigateur;* il sera fait droit à sa demande.

Notre collègue M. Sedail offre à notre Société une brochure intitulée : *le Luxe.*

M. Fabri Scarpellini, astronome et notre collègue à Rome, envoie un mémoire intitulé : *Astronomie stellaire; coup d'œil sur la découverte du compagnon de Sirius.*

Ce mémoire, porté à l'ordre du jour, sera lu à la fin de la séance ; M. Fabri Scarpellini remercie en même temps l'Assemblée de l'avoir admis comme membre correspondant.

Des remercîments sont adressés à l'Assemblée par nos honorables collègues de Sienne et de Pise, MM. Galgano, Rossi, Terrosi, Rinieri de Rocchi et Paessrini, pour avoir été admis comme membres correspondants. Ce dernier fait hommage à l'Institut historique d'un Recueil de *Mémoires scientifiques, de poésies et d'épigraphes* nationales ; M. Masson est nommé rapporteur. M. Carfora, notre honorable collègue à Naples, remercie l'Assemblée de l'avoir admis comme membre correspondant ; il fait hommage à l'Institut historique de deux volumes *sur les lois de la monarchie italienne* ; même rapporteur. On donne lecture d'une lettre de M. Cuneo d'Ornano, par laquelle il annonce la mort de son père, M. le marquis Cuneo d'Ornano, notre collègue, décédé à Oran. L'Assemblée regrette vivement la perte de ce savant laborieux, et prie M. Breton de vouloir bien rédiger une notice biographique sur notre regretté collègue.

Le rapport sur la candidature de M. Estève a été déposé sur le bureau par la Commission ; M. le Président en donne lecture à l'Assemblée. On passe au scrutin, et M. Estève (Vincent-Paul) a été admis à faire partie de l'Institut historique comme membre résident de la première classe.

M. Marigues de Champ-Repus, capitaine d'état-major, demande à faire partie de l'Institut historique, sous le patronage de MM. Breton et Renzi. M. le Président nomme une Commission pour examiner ses titres ; elle se compose de MM. Masson, de Champeaux et Gauthier la Chapelle. M. Breton donne lecture de son rapport sur le Musée des monuments étrusques à Chiusi, de notre collègue M. Casuccini, et sur un projet, par le même, pour la construction de la façade de la cathédrale de Florence : renvoyé

au Comité du journal. M. Masson lit ensuite deux communications de M. Malvezzi, notre collègue à Milan, dont la première est la découverte faite par lui d'un procédé par lequel on rend aux peintures à fresque détériorées leur éclat primitif; la seconde est la découverte de huit tableaux d'un peintre français du XVIIe siècle, et de son autographe attaché à l'un de ces tableaux; ces communications, traduites de l'italien par M. Renzi, ont été renvoyées au Comité du journal.

M. Marcellin communique à l'Assemblée le projet d'un monument à élever au prince Eugène; des remercîments sont votés à notre honorable collègue.

M. Masson donne lecture du mémoire de M. Fabri Scarpellini sur l'astronomie stellaire. Ce travail intéressant, traduit par M. Renzi, est renvoyé au Comité du journal.

M. Marcellin lit une notice archéologique de M. de Labadie sur la voie romaine qui conduisait de Tolosa à Lugdunum Convenarum; cette notice est renvoyée au Comité du journal.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

RAPPORT SUR LES BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE TOURNAI.

Le volume que nous avons reçu des travaux de cette société est de 380 pages.

Il commence par une indication précieuse pour les archéologues. En 1531, s'était tenu à Tournai le chapitre de l'ordre de la Toison d'or, où l'on vit presque toutes les têtes conronnées de l'Europe réunies dans le chœur de la cathédrale. Le procès-verbal de cette cérémonie avait péri dans l'incendie des archives du chapitre au sac de 1566. Mais M. l'abbé Boecksoone a retrouvé dans la bibliothèque de M. Goethalls de Courtrai une relation de cet événement par Grenade, roi d'armes de l'empereur. Copie en est donnée dans ce volume.

Suivent des *notes extraites du registre aux publications des congiaires de la ville de Tournai*, à l'occasion de l'affluence et des fêtes qu'amènera cette cérémonie.

Vient une notice sur la princesse d'Epinoi, Philippe Chrestienne de

Lalaing, femme de Pierre de Melun. Comme il s'agit de dresser une statue à cette princesse, réputée avoir défendu la ville contre les Espagnols en 1581 et y avoir été blessée d'un coup d'arquebuse, l'auteur discute le fait traditionnel. Il croit à la blessure, mais arrivée par accident en 1579.

Courte dissertation par M. le vicaire général Voisin sur l'hymne de Venantius Honorius, attribuée longtemps à Lactance : *Salve festa dies.*

Règlement de la *maladrerie de saint Ladre.*

Renseignements sur la construction du couronnement du beffroi. Les amateurs de la vieille langue française y trouveront des observations à recueillir, ainsi que ceux qui s'appliquent à connaître la valeur des monnaies et le salaire des manouvriers.

Recherches sur les petits-clercs, les enfants de chœur et les musiciens de la cathédrale, par M. le vicaire général Voisin ; avec des fragments, l'un d'un bréviaire in-folio, l'autre d'un missel. Le chant en est noté. L'auteur rapporte l'ancienneté de ces volumes à la première moitié du XIIe siècle. Ces volumes auraient été lacérés vers 1267. — Suit la description de plusieurs volumes liturgiques très-anciens avec planches. Puis plusieurs *annexes* de la première partie de cette dissertation : Statut extrait du livre du doyen ; extrait du livre des serments ; règles que devaient observer les vicariats.

Dissertation sur une *messe en musique au* XIIIe *siècle*, traduite en notation moderne par M. Cousmaker, Correspondant de l'Institut de France ; avec un *fac-simile* du *Kyrie* et du *Gloria*. On y remarque l'*Ite missa est* en rhythme ternaire, et de plus le *Triplum* en paroles françaises exprimant une chanson d'amour ; le motet a ses paroles en latin sur la charité ; le ténor seul chante : *Ite missa est.* « Contrairement à l'architecture, à la peinture, à la sculpture, dit l'auteur, la musique harmonique est un art nouveau, sans précédents, du moins connus... ; il serait téméraire de la juger par analogie aux autres arts et de lui appliquer le même critérium. »

Notice sur le *manuscrit* de *Robert Macquériau*, chroniqueur de la maison de Bourgogne, de 1500 à 1529.

Le reste du volume consiste en un mémoire de 230 pages intitulé *Recherches sur les principaux monuments de Tournai*, par M. Dumortier fils. Dans une introduction, l'auteur gémit sur les ravages occasionnés par les révolutions et par l'incurie des gouvernants et consaux (municipaux). Son travail est orné de nombre de planches, entre autres d'une *vue de Tournai au* XVIe *siècle*, d'une autre plus ample par Philippe de Hurges, en date de 1615, et tous les plans, élévations, coupes de la cathédrale et des églises avec leurs détails, ainsi que de plusieurs bâtiments anciens. Il y aurait

beaucoup à apprendre dans ce mémoire pour l'architecture du moyen âge, outre ce que l'on peut recueillir dans les documents rapportés pour la connaissance des mœurs et usages, de la valeur des monnaies et de la main-d'œuvre.

P. Masson.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— Histoire des peuples et des États pyrénéens (*France et Espagne*) depuis l'époque celtibérienne jusqu'à nos jours, 2e édition augmentée de l'étymologie des noms des lieux et de l'archéologie complète des pyrénées françaises et espagnoles, ornée de 55 gravures, 5 vol. gr. in-8°, par M. Cénac-Moncaut. Paris, Amyot, 1860.

— Bulletin des travaux de la Société libre d'Émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, années 1861-1862, vol. in-8°, Rouen 1860.

— Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, années 1861-1862, vol. in-8°, Rouen, 1862.

— Bulletin de la Société de géographie, 4e série, tom. IV, décembre, 1862. Paris.

Bulletin de la Société française de photographie, 8e année, décembre. Paris, 1862.

— L'Institut, journal universel des sciences, novembre-décembre 1862, par M. Arnoult. Paris, 1862.

— Revue agricole et industrielle de la Société impériale d'agriculture, des sciences et de l'arrondissement de Valenciennes, mois de novembre, 1862.

— *Scienza el amore;* la science et l'amour, discours prononcé, le 23 septembre 1862, dans l'Institut royal des sourds-muets de Sienne, par Thomas Pendola, directeur; brochure. Sienne, 1862.

— Ensayos biographicos y de critica literaria sobre los principales poetas y literatos latinos-americanos, por M. Torres Caicedo, chargé d'affaires de Venezuela, 2 vol in-8°. Paris, 1863.

A. Renzi, *Administrateur.*

Achille Jubinal, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

ASTRONOMIE STELLAIRE.

COUP D'ŒIL SUR LA DÉCOUVERTE DU COMPAGNON DE SIRIUS.

Du Capitole, le 11 février 1863.

Malgré les nombreuses observations faites de tout temps et en tout lieu sur cette étoile brillante de la plus haute importance, il semblait que l'esprit humain hésitait à reconnaître la nature de ses mouvements propres, et cependant elle est venue des lumières de la science; il en est résulté à la fin la découverte du compagnon de Sirius, découverte pour laquelle le corps savant des astronomes a manifesté tant d'admiration.

La découverte du compagnon de Sirius fut faite pendant la nuit du 31 janvier 1862, par l'activité laborieuse de M. Clark, assistant à l'Observatoire de Cambridge S. U. Elle fut ensuite confirmée par le professeur Bond, directeur de cet observatoire; plus tard par M. Chacornac, astronome à l'Observatoire impérial de Paris, et enfin à Malte, par M. Lassel, astronome amateur de Liverpool.

Cette découverte sera d'un grand intérêt pour l'astronomie stellaire, lorsqu'on pourra prouver que l'on peut expliquer les anomalies observées dans le mouvement propre de cette étoile par l'attraction mutuelle de ces deux corps.

Je donnerai, en attendant, un court aperçu de ces anomalies en rapportant tout ce que les plus grands astronomes de l'Europe en ont pensé jusqu'à présent, et tout ce qu'on a fait dans l'observatoire pontifical de l'Université de Rome.

I. Il n'est pas douteux que les étoiles que nous appelons *fixes* ont manifesté, presque toutes, de petits mouvements propres.

En 1755, Kant écrivait dans son histoire naturelle du ciel que « les » étoiles fixes sont des planètes (*corps mobiles*) d'un ordre supérieur, c'est- » à-dire d'un mouvement extrêmement lent, mais qui s'est déjà mani- » festé. « Le nom de *fixes* (S. Herschel, dans le traité d'*Astronomie*) doit être pris » dans un sens relatif et non pas absolu, puisque certainement » beaucoup d'étoiles, et probablement toutes sont dans un état de mouve-

» ment, mais trop lent pour devenir sensible, sinon à l'aide d'observations
» très-délicates prolongées pendant une longue série d'années »

II. Cela posé, il est certain qu'on devait rechercher la cause de ces mouvements dans la grande théorie de la gravitation universelle; et, en effet, le même M. Herschel s'exprime ainsi : « *A priori* on peut s'attendre à dé-
» couvrir des mouvements apparents d'un genre ou d'un autre sur un si
» grand nombre de corps disséminés dans l'espace et qui ne sont retenus
» par aucun obstacle fixe; leurs attractions mutuelles, quoique prodigieu-
» sement affaiblies par la distance et contrebalancées chacune en plus
» grande partie par des attractions qui s'exercent en sens contraire, de-
» vraient suffire pour produire dans le laps des temps certains mouve-
» ments, certaines modifications dans l'arrangement de ces corps. »

III. On devrait reconnaître la nature et la direction de ces mouvements qui étaient dus cependant à des attractions réciproques.

« Le déplacement (écrit W. Struve) d'une étoile dans l'espace doit
» dévier de la ligne droite, par suite de l'attraction qu'exercent les autres
» corps célestes sur l'étoile en mouvement. Cette thèse est incontestable
» depuis que la science a reconnu que la gravitation existe au delà des
» limites du système solaire, s'étant manifesté, selon Herschel, dans la
» contraction des étoiles en amas et plus distinctement dans les orbites
» des étoiles doubles. Jusqu'ici tous les mouvements propres ont été re-
» gardés comme faits en ligne droite, et l'on supposait que les déviations
» produites par l'attraction étaient trop petites pour devenir sensibles
» dans le court espace de soixante-quinze ans. Bessel crut pouvoir démon-
» trer que dans deux des étoiles, dont le mouvement propre a été reconnu,
» *Sirius* et *Procion*, ce mouvement rectiligne n'existe pas, et que par con-
» séquent l'effet de l'attraction s'y était déjà manifesté. »

IV. Me voici donc prêt à parler de la cause pour laquelle les astronomes se sont occupés de la recherche du compagnon de Sirius. Bessel, à dire vrai, après avoir reconnu la variabilité du mouvement propre de Sirius en ascension directe, et celui de Procion en descendant, par suite d'une analyse exacte, reconnut aussi que la cause « de cette attraction ne pou-
» vait être cherchée que dans un corps de grande masse et assez voisin
» de l'étoile. Or, comme un tel corps n'était point visible, il se vit engagé
» à admettre, pour chacune des deux étoiles, un grand corps opaque,
» autour duquel l'étoile décrit son orbite. » (W. Struve.)

L'illustre M. Leverrier, directeur de l'Observatoire impérial de Paris, écrit plus clairement encore dans le tome premier de ses Annales que « Bes-
» sel, en discutant les observations de Sirius comparées pendant cent ans

» aux constellations du Taureau, d'Orion et des Gémeaux, a constaté, » dans cette étoile, un mouvement d'oscillation particulier et très-pro- » noncé, phénomène inexplicable, si l'on n'admet que Sirius est soumise » à l'influence d'un corps de dimension considérable auquel elle est en- » chaînée par les lois de la gravitation. Or, cette supposition rend un » compte si parfait de toutes les circonstances du phénomène que nous ne » saurions douter qu'elle ne soit l'expression de la vérité.

» Si nous n'avons pas aperçu jusqu'ici le compagnon de Sirius, c'est » qu'il ne constitue pas un second soleil brillant d'une lumière propre » comme dans le système d'étoiles doubles, mais bien une grosse planète » du soleil Sirius, planète dont l'éclat emprunté n'a pu parvenir jusqu'à » nous. »

Enfin M. Peters, directeur actif de l'Observatoire d'Altona, dans son mémoire publié à Kœnigsberg, en 1851 : « *En supposant,* dit-il, *que Sirius fût une étoile double et que son compagnon fût un corps obscur,* » il établit une théorie, il détermine les éléments de l'orbite et le temps de la révolution, il fixe la masse du corps obscur perturbateur à vingt fois plus que la masse de Jupiter.

Ce fut cependant Lambert qui imagina, le premier, les corps centrals opaques autour desquels tournaient des corps très-obscurs, ou qui étaient enveloppés par d'autres corps très-éclatants : Dans ses lettres cosmologiques il distingue le système des soleils de celui des amas de soleils : « Les étoiles fixes, dit-il, des soleils accompagnés, à l'imitation de notre » soleil, d'un nombre de planètes et de comètes, chaque soleil avec ses » dépendances forme un système du premier ordre. »

Les planètes et les comètes qui sont autour de Sirius (soleil), comme les planètes autour de notre soleil, sont des corps opaques qui reçoivent la lumière du soleil auquel ils appartiennent.

Dans l'autre système des amas de soleils, Sirius et les autres étoiles tournent autour d'un corps central opaque.

« Dans le petit système, des corps opaques circulent autour du corps » central luisant tandis que, dans le grand système, ce sont des corps lui- » sants qui font leurs orbites autour du corps central opaque. »

V. Ayant donné de cette manière une idée de l'hypothèse imaginée par Bessel, c'est-à dire sur l'existence d'un corps obscur autour duquel tourne Sirius, on a indiqué complétement la cause pour laquelle les astronomes se sont occupés de la recherche du compagnon de Sirius.

Mais c'est ici qu'on peut demander :

1° Est-il bien vrai que dans le mouvement propre de Sirius on donne

ces oscillations ou fluctuations qu'on ne peut expliquer qu'en admettant que Sirius tourne autour d'un corps d'une grande dimension ?

2° Le compagnon de Sirius, récemment découvert, est-il en réalité celui qui a été imaginé par Bessel, sur lequel on fonde la théorie donnée par Peters ?

3° Sirius est-il optiquement et physiquement double ?

4° Si Sirius avec son compagnon forment un véritable système binaire comme la Y de la Vierge, le 61 du Cygne, l'*a* du Centaure et autres, quels sont les éléments de l'orbite de ce système?

5° Dans les mouvements propres des étoiles qui forment les systèmes binaires déjà connus, voit-on se manifester ces oscillations et fluctuations qui se trouvent dans les mouvements de Sirius?

Pour répondre à la première question, l'on doit remarquer que Bessel a indiqué une oscillation dans le seul mouvement propre de Sirius en ascension directe, comme il a cru trouver une oscillation dans Procion dans son seul mouvement propre en déclinaison. Struve exclut toute oscillation dans le seul mouvement propre de Procion en déclinaison; quant à Sirius, il l'exprime ainsi : « J'avoue qu'il me paraît permis de révoquer encore » en doute le fait d'un mouvement non uniforme, attesté par l'observation, » et d'attribuer la déviation apparente à l'imperfection des observations. » Leverrier, au contraire, affirme « que les observations de Bradley suf- » fisent pour mettre *en évidence, d'une manière irrécusable,* la variabilité » du mouvement propre de Sirius. »

Le professeur Calandrelli, directeur de l'Observatoire de l'université romaine, affirma à l'académie des nouveaux Lyncées depuis 1857 (sur le mouvement des étoiles en général), que non-seulement dans l'ascension directe, mais aussi dans la déclinaison de Sirius, le mouvement propre semblait variable.

Plus tard (sur le mouvement de Sirius spécialement), d'après les observations multipliées et consciencieuses, il regardait son opinion comme immuable sur la variabilité du mouvement propre de Sirius en ascension directe. Ensuite, relativement à sa déclinaison, après avoir déterminé le mouvement propre à l'aide également de ses observations scrupuleuses, il s'aperçut que, par ce mouvement propre constant, on pouvait néanmoins représenter les observations des plus grands astronomes de l'Europe depuis 1755 jusqu'à 1842. Il semblait donc que, comme on croit variable dans Procion le seul mouvement propre en déclinaison, de même la variabilité dans le Sirius du mouvement propre, devait être restreinte à la seule ascension directe.

Il semblait néanmoins à mon honorable directeur, qu'après 1842, suivant quelques observations faites dans l'Observatoire royal de Greenwich, il se manifestait dans les déclinaisons de Sirius une certaine anomalie qu'on ne pouvait expliquer par une simple oscillation ou variabilité du mouvement propre, mais certainement par quelques erreurs d'observation. Ne voulant pas admettre ces erreurs, il faut bien dire que la fluctuation et l'oscillation du mouvement propre de Sirius ont changé brusquement par un saut.

Cette opinion de l'astronome romain soulève la question de variabilité du mouvement propre de Sirius même en déclinaison, variabilité à laquelle personne n'avait pensé, variabilité que lui seul a soupçonnée pour la première fois, et qui est partie du Capitole.

Cependant la question ne pourra être décidée que par les observations qu'on fera à l'avenir. Je puis dire : en attendant que le directeur prépare dans ce moment les réponses *aux* 3e, 4e *et* 5e *questions sus-énoncées*.

Pour répondre à la 2e *question*, on peut dire que Peters paraissait, dans le commencement, mettre en doute l'identité du corps obscur imaginé par lui, d'avec le compagnon qu'on avait découvert; mais en revenant ensuite à ses premières opinions, il confirma que, « tout bien considéré, » il serait possible que l'astre si intéressant qui vient d'être découvert » fût réellement le compagnon de Sirius, dont Bessel a, le premier, donné » l'existence. »

VI. Enfin, pour exciter notre admiration sur cette découverte très· intéressante, je dirai que l'angle de position observé s'accorde parfaitement avec la théorie; ce qui tendrait à prouver que Sirius est physiquement double (3e *question*), et que l'identité du compagnon, révoquée en doute pendant un instant, est admise jusqu'à présent par tous les astronomes. Mais pour trancher la question, il faudra que bien des années se passent. Toujours est-il que l'auteur de cette belle découverte a droit à la reconnaissance des astronomes et de ceux qui cultivent les sciences; il mérite bien le compliment que Pline a adressé aux astronomes :

Macte ingenio, Cœli interpretes rerumque naturæ capaces argumenti repertores quo deos hominesque vicistis.

ERASME-FABRI SCARPELLINI,

Assistant à l'Observatoire astronomique de l'Université de Rome, membre correspondant de l'Institut historique de France.

LES TROIS RICHELIEU.

L'illustre maison de Richelieu a produit trois hommes remarquables à des titres divers et qui ont exercé une grande influence sur les destinées de la France ; cette influence, à l'égard des deux derniers, n'a pas été assez remarquée. Quant à celle du cardinal-ministre, elle fut si importante, si évidente qu'elle a été reconnue et appréciée comme elle le méritait, par les historiens.

Nous allons tâcher d'indiquer la part d'influence qui appartient à chacun d'eux, de manière à en faire ressortir les différents caractères, tous les trois ayant contribué à fonder dans notre patrie les institutions, à former les mœurs, les idées qui constituent son état actuel, et surtout à établir ou à consolider l'unité de la France.

Déjà il y a cinq siècles, Louis XI avait entrepris, soit par les armes, soit par l'adresse et la ruse, d'abaisser la puissance et l'orgueil des grands vassaux, avec lesquels il eut de fréquents démêlés qui ont produit des guerres sanglantes ; les grands ont osé combattre leur suzerain presque sous les murs de Paris. Mais Louis n'avait pu que rompre momentanément leur formidable ligue, et ces puissants seigneurs, qui se partageaient réellement la France, empêchaient, en la morcelant, le développement des éléments de prospérité et de grandeur qu'elle recélait dans son sein.

Après la mort de Henri IV, ils avaient recouvré leur audace et ils menaçaient encore son successeur de le tenir en tutelle sous le joug de leur domination, recherchant au besoin l'appui de l'étranger.

Louis XIII qui, à bien des égards, avait un caractère entièrement opposé à celui de son illustre père, était dépourvu d'activité et de résolution ; mais il eut, avec le bonheur de rencontrer dans son ministre, le cardinal de Richelieu, les qualités qui lui manquaient, assez de discernement pour reconnaître en lui l'homme providentiel qui pouvait relever l'autorité royale et préserver la France d'une imminente décadence. Il montra du moins, pour le maintenir près de lui comme son égide et son soutien, une volonté ferme et opiniâtre contre laquelle ont échoué toutes les tentatives des ennemis du ministre pour le renverser.

Richelieu, sûr de l'appui du roi dans la nouvelle lutte qu'il voulait entreprendre contre les principaux chefs du corps féodal, engagea cette lutte avec résolution, et, pour en assurer le succès, il profita des divisions qui existaient dans les États soumis à la maison d'Autriche, pour affaiblir cette puissance et l'empêcher de contrarier ses plans en intervenant dans les affaires de la France. On sait avec quelle vigueur il soutint cette lutte et

comment il punit les grands qui avaient osé résister au pouvoir royal les armes à la main, et dont quelques-uns ont péri sur l'échafaud. Il montra la même sévérité envers ceux qui employèrent les voies souterraines de l'intrigue et des complots contre sa personne. Dès lors, la suprématie de l'autorité royale commença à se consolider, et la crainte qu'inspirait l'inflexible ministre prépara cette unité de gouvernement qui devait accomplir d'une manière définitive l'assimilation de toutes les provinces de la France et les jeter en quelque sorte dans le même moule. Néanmoins, pendant la régence d'Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII, et sous le ministère du cardinal Mazarin, successeur de Richelieu, les seigneurs féodaux se persuadèrent qu'il se présentait une occasion favorable pour affaiblir de nouveau l'autorité royale et recouvrer leur ancienne puissance. Deux circonstances semblaient faciliter le succès de cette entreprise : toutes les classes de la société en France étaient mécontentes de se voir gouvernées par des étrangers, car la régente était Autrichienne et son ministre Italien ; ensuite le peuple se trouvait surchargé de lourds impôts. Le désordre des finances et les prodigalités de la cour augmentaient l'impopularité du gouvernement. Mazarin avait fait venir d'Italie sept nièces auxquelles il procura des établissements princiers avec les revenus de la France.

Des soulèvements agitèrent en effet Paris et quelques provinces ; le sang coula dans divers engagements entre les troupes royales et les insurgés, conduits par des chefs du corps de la noblesse. Mais il suffit que la régente éloignât d'elle pendant quelque temps Mazarin, pour que toute cette agitation se calmât peu à peu. Le ministre put alors revenir et reprendre son poste qu'il occupa jusqu'à sa mort (1).

Pendant cette période d'agitation et de troubles, un jeune prince, fils de Louis XIII, qui était destiné à donner son nom à un grand siècle, grandissait, et, bien qu'on s'occupât peu de lui donner l'éducation qui convenait à l'héritier du trône, se formait chez lui, en silence, ce caractère plein de fermeté et de grandeur, qui devait relever aux yeux de l'étranger la dignité de la France, consolider l'autorité royale et ramener tous les Français, sans exception, à l'obéissance et à la soumission. Une sorte de prévision semblait avertir qu'ils auraient dans ce jeune prince un monarque qui mériterait leur affection et leur respect. Tous les cœurs comme tous les regards se dirigeaient vers cette noble figure qui réunissait la grâce et la majesté. On vit dès lors accourir de toutes les provinces à la cour ces grands et ces

(1) Nous ne parlons ici de Mazarin et de la Fronde que pour montrer la solidité de l'édifice élevé par Richelieu, puisqu'il subsista malgré les circonstances critiques où se trouvait alors le gouvernement.

seigneurs châtelains qui, du haut de leurs donjons, étaient toujours prêts à lutter contre l'autorité d'un roi qui, selon eux, ne régnait que sous leur bon plaisir. Mais n'oublions pas que sans les hautes conceptions du cardinal de Richelieu et l'inflexible fermeté avec laquelle il sut les accomplir, les esprits n'auraient pas été préparés à cette étrange transformation des chefs de la noblesse et des autres corps de l'État qui, d'audacieux rivaux de la royauté, devinrent les courtisans empressés du prince, s'efforçant d'obtenir de sa main les dignités et les emplois.

Malheureusement Louis XIV, qui ne cessa de diriger d'une main ferme le gouvernement de l'État, se laissa éblouir par les conquêtes qu'il avait faites de quelques provinces limitrophes de ses frontières, et l'invasion de la Hollande qu'il se permit détermina la formation d'une ligue formidable contre sa puissance qui menaçait de détruire l'équilibre européen. Vers la fin de son règne, il éprouva de cruels revers, et la France à sa mort se trouva épuisée.

On commença à reconnaître que le pouvoir absolu et sans contre-poids d'un monarque pouvait avoir aussi des inconvénients.

Toutefois l'affection et les espérances des Français se reportèrent sur l'arrière-petit-fils de Louis XIV, qui n'avait que cinq ans lors du décès de son aïeul. La régence fut confiée au duc d'Orléans qui, à des qualités brillantes et honorables, joignait une licence de mœurs qui devait influer d'une manière pernicieuse sur celles de la cour, sur les habitudes et la conduite de Louis XV, qui monta sur le trône bien jeune encore, car il n'avait que treize ans.

Il s'élevait, en même temps, près du jeune monarque, un neveu de l'illustre cardinal de Richelieu qui avait de grands rapports de caractère avec le duc d'Orléans, mort depuis quelque temps, victime de son intempérance. Ce jeune seigneur, comme le régent, avait un esprit vif, agréable, et ne manquait ni de courage ni de coup d'œil militaire. Ces dons de la nature et l'éclat du nom de Richelieu lui assuraient une place distinguée à la Cour et la faveur du jeune roi. Mais aussi, comme le régent, l'attrait des plaisirs, qu'il ne put vaincre, l'entraîna vers cette dissolution de mœurs qui devint presque générale à la Cour et finit par pénétrer, jusqu'à certain point, dans les autres classes de la société. Elle exerça, comme nous l'avons dit, une funeste influence sur le caractère de Louis XV et sur son gouvernement, où l'on reconnut trop souvent la déplorable empreinte des volontés capricieuses des maîtresses qui se succédèrent dans la faveur du prince et qui parvenaient à dominer son esprit.

Richelieu, dont le caractère était atteint des mêmes défauts, n'en était

pas du moins entièrement dominé; il conservait avec sa vive intelligence une prodigieuse activité. Il acquit des connaissances dans l'art de la guerre, et il obtint des succès remarquables contre les armées étrangères. Il se distingua, dès l'âge de quinze ans, à Denain, sous le maréchal de Villars, qui le prit pour aide de camp, et fut blessé devant Fribourg ; puis sous le duc de Berwick, au siége de Kehl, en 1733; puis en 1745, à la bataille de Fontenoy, sous le maréchal de Saxe. Chargé, en 1748, par les Génois, du commandement de leur troupes, il les délivra des attaques des Anglais et des Autrichiens; il reçut, à son retour en France, le bâton de maréchal avec le gouvernement de la Gascogne. Dans les années suivantes, il fut chargé d'attaquer l'île de Minorque, et s'empara, en 1756, du port Mahon, qui passait pour imprenable (1). Il commanda l'armée destinée à disputer le Hanovre aux Anglais, battit le duc de Cumberland et conquit ce pays. Après la convention de Closterseveru, sa carrière militaire se trouva terminée; mais il prolongea son existence au milieu des honneurs jusqu'à près de quatre-vingt-douze ans sans presque aucune infirmité.

Il n'avait pas été moins habile dans les négociations qu'à la guerre. C'est lui qui signa à Vienne, en 1727, les préliminaires de la paix avec l'Empereur; malgré les oppositions de l'Espagne, de la Savoie et même du prince Eugène (2).

Il n'en était pas ainsi du roi qui, naturellement paresseux et indolent, était incapable de diriger, soit le gouvernement, soit ses armées; sa présence dans les batailles fut toujours un embarras.

On voit donc l'empreinte d'une double impulsion dans le caractère du duc de Richelieu : d'une part on reconnaît en lui l'âme énergique et pleine d'ardeur de l'illustre cardinal; il combat avec autant d'habileté que de courage pour maintenir l'honneur de la France et l'intégrité de son territoire, tout en payant tribut à l'esprit et aux mœurs du temps, à cette civilisation qui remplaçait alors la rudesse des anciennes mœurs par des dehors agréables et un langage élégant, mais trop souvent complices d'une licencieuse frivolité. Bien qu'il ménage peu sa santé, il a le rare bonheur de la conserver dans sa vieillesse. Aimé de son roi et des grands, chéri des femmes, il obtient à l'armée l'estime des officiers, la confiance et l'affection des soldats qu'il anime de son ardeur guerrière ; il protége et encourage avec discernement les artistes, les savants et les gens de lettres. Enfin, il

(1) On sait qu'étant informé que beaucoup de soldats s'enivraient, il annonça à l'ordre, la veille de la prise de Port-Mahon, que les soldats qui seraient ivres n'auraient pas l'honneur de monter à l'assaut; le lendemain personne ne fut pris de vin.

(2) Le Bas, *Dictionnaire encyclopédique de la France*, vol. XII.

conserve les vives étincelles du feu sacré du patriotisme, qui devait éclater dans le siècle suivant avec tant d'impétuosité et de chaleur.

Si le cardinal de Richelieu avait non-seulement assisté, mais puissamment coopéré à cette transformation des idées et de la politique dans laquelle le système féodal fut en quelque sorte immolé aux pieds du trône où s'éleva le pouvoir absolu du monarque, le maréchal de Richelieu fut présent pendant sa vie à cette autre révolution intellectuelle qui plus tard devait se produire dans les faits, d'après laquelle s'établirait en France, puis dans toute l'Europe, le concours des peuples par leurs délégués dans le gouvernement et l'administration des Etats; ce régime, enfin, nommé constitutionnel parce qu'il est fondé sur un contrat qui fixe les droits et les rapports respectifs du chef de l'Etat et des assemblées organes de l'opinion publique.

Mais cette intervention nationale n'avait pas été prévue par les rois, ni préparée dans ses applications et ses limites. Les peuples, comme les princes, manquaient entièrement d'expérience à l'égard de ce régime nouveau qui était pour tous comme un monde inconnu. Aussi les efforts qui ont été faits de part et d'autre afin d'en opérer ou d'en empêcher l'établissement, devaient produire de terribles tempêtes politiques et sociales, de sanglantes guerres intestines et étrangères.

On connaît parfaitement, puisqu'il s'agit d'événements la plupart contemporains, les résultats de ces longues et cruelles guerres dans lesquelles ont péri tant de victimes. Les Français, après avoir remporté de nombreuses victoires et avoir délivré leur patrie de l'invasion des étrangers, franchissant leurs frontières, ont successivement pénétré dans les Etats dont les gouvernements s'étaient coalisés contre eux; mais ayant poussé trop loin leurs conquêtes, ils ont donné lieu de craindre qu'ils voulussent s'emparer de l'Europe. Cette crainte ayant réuni tous les efforts des puissances européennes, et les ressources de la France étant épuisées, les armées étrangères entrèrent dans Paris et les souverains qui s'étaient mis à leur tête s'y réunirent en congrès.

C'est lors de cette assemblée des principaux potentats de l'Europe que commença à se faire sentir l'influence du troisième Richelieu. Il devait bientôt après devenir l'un des ministres de Louis XVIII, qui venait d'être replacé sur le trône de ses ancêtres.

Pendant les orages de la Révolution qui avaient bouleversé la France à la fin du siècle dernier, ce descendant de l'illustre famille de Richelieu s'était retiré en Russie; ses manières distinguées, son caractère plein de douceur et de modération, les connaissances qu'il était parvenu à acquérir dans les sciences et l'administration, furent tellement appréciés

par l'empereur Alexandre I[er], qu'il obtint d'une manière toute particulière son estime et son amitié.

Depuis quelque temps, on avait reconnu en Russie le besoin de former à Odessa, avec un port de commerce, une ville où l'on établirait de grands magasins et des chantiers de construction, afin de servir d'entrepôt et de débouché pour les produits des provinces méridionales de l'empire, si fertiles en grains et si abondantes en gras pâturages. L'empereur se convainquit, dans ses rapports intimes avec Richelieu, qu'il réunissait les qualités nécessaires pour fonder ces établissements et investit du gouvernement de la province cet homme d'Etat, car Richelieu prouva en Russie comme ensuite en France qu'il l'était effectivement. Le nouveau gouverneur présida dans la ville naissante d'Odessa aux nombreuses et importantes créations destinées à atteindre le but qu'on se proposait dans ce pays, où il avait reçu une hospitalité si sympathique et si honorable.

Il ne se borna pas à s'occuper des constructions et des établissements qui sont relatifs à la marine, au commerce et à l'industrie, ainsi qu'à la sécurité des nombreux habitants que la nouvelle ville ne pouvait manquer d'attirer dans ses murs; il voulut que les fondations relatives à l'instruction publique et aux devoirs de la charité qui préparent la civilisation ou la consolident, s'élevassent en même temps. Il établit un collége et des écoles dont il choisit avec soin les professeurs, ainsi que des hospices pour les malades et les pauvres. Enfin Odessa devint, sous l'habile direction qu'il donna à tous ces travaux, au milieu d'une contrée plus qu'à demi barbare, une ville modèle qui devait bientôt transformer cette province et la rendre vraiment européenne. Une statue du duc de Richelieu orne aujourd'hui une des places de la ville d'Odessa et rappelle les services qu'il lui a rendus.

Revenu en France au commencement de 1814, avant l'entrée des troupes étrangères dans Paris, le duc de Richelieu se rendit auprès de l'empereur de Russie dès qu'il apprit son arrivée. Il en reçut l'accueil le plus affectueux. Alexandre revoyait en lui non-seulement un ancien ami, mais un homme qui avait rendu d'importants services à son empire.

M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, président du Conseil du roi Louis XVIII, avait désigné pour le ministère de la maison du roi M. de Richelieu, mais ce dernier ne voulut pas entrer alors dans le ministère, soit qu'il lui répugnât de se trouver sous la direction de M. de Talleyrand, et collègue de M. Fouché, chargé de la police, soit qu'il hésitât à se trouver engagé dans les embarras si graves de la situation.

Toutefois, il ne cessa pas de servir les intérêts de la France dans ses fréquents rapports avec l'empereur de Russie.

Mais bientôt un événement imprévu vint modifier d'une manière grave les dispositions de la diplomatie européenne.

Napoléon qui, après son abdication, était parti pour l'île d'Elbe, dont le séjour lui avait été affecté par le congrès des souverains alliés, quitta subitement cette île le 5 mars 1815, et rentra à Paris, sans coup férir, le 20 du même mois.

Louis XVIII, qui s'était retiré à Gand, comme on sait, ayant été replacé une seconde fois sur le trône après la bataille de Waterloo, eut à recomposer son ministère. C'est alors qu'il insista auprès de M. de Richelieu pour lui faire accepter le portefeuille des affaires étrangères, avec la présidence du Conseil, et qu'il parvint à vaincre sa résistance.

Ce fut un bonheur pour la France, car les intentions que manifestaient les souverains étrangers menaçaient d'une manière sérieuse de porter atteinte à l'intégrité de son territoire.

L'empereur de Russie seul conservait encore les mêmes dispositions dont il était animé l'année précédente.

Les petits Etats allemands placés sur notre frontière ainsi que les Pays-Bas, ce royaume formé de la veille, demandaient avec instance, celui-ci les départements formés de l'ancien Hainaut, de la Flandre et de l'Artois; les princes allemands, que les provinces qui ressortissaient jadis au vieil empire d'Allemagne, entre autres l'Alsace et la Franche-Comté, fussent remis au corps germanique; la Prusse voulait reporter ses frontières jusqu'en Champagne; l'Autriche exigeait la Lorraine; la Sardaigne réclamait la Savoie; ainsi on voulait priver la France de la plupart de ses places fortes; enfin l'Angleterre élevait des prétentions sur les ports de Calais et de Dunkerque.

D'après les dispositions arrêtées, une carte fut tracée dans laquelle se trouvaient retranchés du territoire français : l'Alsace, la Lorraine, le Hainaut, la Flandre et de notables parties de la Champagne, de la Franche-Comté et du Bugey.

Louis XVIII réclama vivement et dit à Wellington : « Milord, je croyais en rentrant en France régner sur le royaume de mes pères; il paraît que je me suis trompé. Je ne pourrais pourtant rester qu'à ce prix ; croyez-vous que votre gouvernement consente à me recevoir si je lui demande encore asile (1) ?

Le comte Capo-d'Istria mit, au nom de la Russie, sous les yeux des ministres alliés, une note contenant ces passages :

(1) Vaulabelle, *Histoire de la Restauration*.

La délivrance de la France du joug de Bonaparte et la réintégration de Louis XVIII sur son trône, premiers objets de l'alliance, ont été atteints. Les alliés ont le droit d'exiger maintenant de la France des garanties morales et réelles ; mais ils ne peuvent exiger le droit de conquête. Le motif de la guerre a été le maintien du traité de Paris; la fin de la guerre ne saurait donc exiger la modification de ce traité. Si l'on porte atteinte à l'intégrité de la France, il faudrait revenir sur toutes les stipulations de Vienne, procéder à de nouvelles distributions territoriales et combiner un nouveau système d'équilibre. Les alliés ont reconnu le roi de France durant l'usurpation de Bonaparte; il vient d'être replacé sur son trône par la force de leurs armées; il est donc de leur justice autant que de leur intérêt d'affermir l'autorité de ce monarque et de l'aider du concours de leur puissance à ne fonder que sur un intérêt général et national la forme de son gouvernement.

Le ministre russe concluait en proposant comme garantie de la tranquillité de l'Europe contre toute atteinte de la France, de renouveler le traité de Vienne du 25 mars, de prendre en France une position militaire, qui serait maintenue pendant le temps jugé nécessaire pour la complète stabilité du gouvernement royal, et de mettre les Etats limitrophes en état de lui résister, à l'aide d'une ligne de forteresses opposées aux places fortes de la Flandre, de la Lorraine et de l'Alsace.

Par cela seul que la Russie entendait maintenir le traité de Vienne, la France échappait au démembrement. Ce fait, dans la position de dépendance et d'impuissance profonde où se trouvait Louis XVIII et son cabinet, était un bénéfice considérable. On fit répandre parmi les chancelleries, et au milieu des états-majors militaires des puissances, le bruit d'un général et prochain soulèvement, que le Midi et la Vendée étaient déjà en armes, et prêts à se joindre aux débris des anciennes troupes impériales; que plusieurs fois dans le conseil du roi, on avait déjà posé la question de sa retraite et de son gouvernement derrière la Loire. Les étrangers ne se faisaient pas illusion sur les forces réelles de la France; ils savaient que, bien que vaincue, il lui restait encore assez d'énergie et de ressources, si elle se levait, pour rejeter les envahisseurs de son territoire. Mais ces menaces, au lieu de désunir les puissances, les rapprochèrent. La Russie, sans abandonner le principe de sa note, consentit à laisser détacher plusieurs places de notre frontière du Nord et de l'Est. Enfin, on se mit d'accord; un ultimatum fut arrêté, et les ministres signifièrent leurs prétentions par les conditions suivantes : « Le canton et la place de Condé, les territoires et les places de Philippeville et de Marienbourg, les terri-

toires et les places de Sarrelouis et de Landau seront cédés aux Pays-Bas et aux Etats allemands; le fort de Joux appartiendra à la Confédération helvétique; celui de l'Ecluse au roi de Sardaigne, qui rentrerait en outre en possession de la Savoie. La France renoncerait à tenir garnison à Monaco; les fortifications de Huningue seraient démolies.

La France payerait 600 millions de contribution de guerre et 200 autres millions pour construction de forteresses opposées aux siennes. Enfin, cent cinquante mille soldats des armées alliées, soldés et entretenus par la France, occuperaient durant sept années, dix huit forteresses et places fortes françaises dont on donnerait la désignation.

Alexandre avait plaint d'abord Richelieu d'avoir accepté, dans ces circontances, une charge aussi difficile et aussi lourde que celle de ministre du roi de France. Lors de sa visite à l'empereur, le nouveau ministre lui dit qu'il n'avait accepté la direction des affaires de France que dans l'espoir d'un appui direct de la Russie. Cet appui ne cessa pas de se faire sentir.

M. de Talleyrand, dans sa dernière note, consentait à une cession de territoire limitée aux frontières de France en 1790; à l'occupation du territoire par une armée de cent cinquante mille hommes, mais pour une durée moindre de sept ans, et au payement d'une indemnité dont le chiffre serait ultérieurement débattu. Mais les alliés, quatre jours avant sa chute, avaient déclaré persister dans leur ultimatum. M. de Richelieu, dès la reprise des négociations, obtint un allégement. Les alliés consentirent à laisser à la France les places de Condé, Givet et Charlemont, les forteresses de Joux et de l'Ecluse. Ils réduisirent de 100 millions le chiffre de la contribution de guerre. La conférence, cédant à l'intervention de la Russie, transigea : on fixa le maximum de l'occupation à cinq ans, avec engagement d'examiner, au bout des trois premières années, s'il y avait lieu ou non de libérer alors le territoire.

Mais les 700 millions de contribution de guerre ne représentaient, aux yeux des puissances, que les dépenses de la dernière campagne : toutes, moins la Russie, entendaient en outre se faire rembourser de tous les dommages que les invasions des armées françaises, depuis 1792, avaient pu leur causer. Le total de ces réclamations s'élevait à 735 millions 500 mille francs qui, ajoutés aux 700 millions d'indemnité de guerre, portait à un milliard et demi le seul chiffre de ces sacrifices pécuniaires. Richelieu, accablé, perdit courage, il voulait se retirer. Louis XVIII tenta un dernier effort auprès d'Alexandre. Le czar intervint encore. L'Autriche modéra ses prétentions, la Prusse également se calma. On décida que sur les 700 mil-

lions d'indemnité de guerre, 100 millions seraient attribués à tous les Etats autres que les quatre grandes cours, dans la proportion des contingents fournis par eux à la coalition. Des commissaires spéciaux furent chargés de reconnaître et liquider les dettes de toute nature que la république et l'empire avaient pu contracter envers les différents Etats ou leurs sujets. A la nouvelle de cette transaction, ces petits Etats jetèrent les hauts cris, prétendant qu'on les sacrifiait. Mais les grandes cours ne tinrent aucun compte de ces clameurs, et le 2 octobre 1815, un protocole arrêta les conditions définitives du traité, ne laissant à régler que les détails d'exécution. Ce protocole était signé pour la France par M. de Richelieu. Il fut la base du traité dont les dispositions ont été reproduites dans l'acte du 20 novembre.

Après avoir signé ce traité, M. de Richelieu écrivit la lettre suivante : « Tout est consommé ; j'ai apposé hier, plus mort que vif, mon nom à ce traité fatal. J'avais juré de ne pas le faire et je l'avais dit au roi ; ce malheureux prince m'a conjuré, en fondant en larmes, de ne pas l'abandonner, et, de ce moment je n'ai pas hésité. J'ai la confiance de croire que, sur ce point, personne n'aurait fait mieux que moi, et la France, expirante sous le poids qui l'accable, réclamait impérieusement une prompte délivrance. Elle commence dès demain, du moins à ce qu'on m'assure, et s'opérera successivement (1). »

Oui, le poids était accablant : onze cent cinquante mille soldats étrangers couvrant la surface du territoire, s'abandonnant à tous les excès de la violence, épuisant le moindre village, dévorant toutes nos ressources. Cette charge, qu'on ne peut évaluer à moins de deux millions et demi par jour, pesa sur elle pendant cinq mois, et coûta près de 400 millions. Puis 700 millions de contribution de guerre ; les indemnités antérieures à 1814, qui s'élevèrent à plus de 300 millions, l'occupation des places fortes par cent cinquante mille hommes, dont la solde et l'entretien monteraient également à près de 400 millions, tout près de deux milliards.

En 1818, M. le duc de Richelieu, après avoir encore obtenu une réduction dans la durée de l'occupation militaire, laquelle ne se prolongea guère au delà de deux ans, se retira du ministère.

Alors, pour lui témoigner leur reconnaissance des services qu'il avait rendus à la France, la Chambre des pairs et celle des députés votèrent en sa faveur une dotation de 50,000 francs de rente viagère comme récompense nationale. Il ne l'accepta que pour fonder un hospice à Bordeaux.

(1) Vaulabelle.

Après l'assassinat du duc de Berri, qui fut suivi du renvoi de M. de Caze, M. de Richelieu fut rappelé à la présidence du conseil (1820). Mais les qualités de son caractère doux et modéré ne pouvaient contenir les passions qui, de part et d'autre, se livraient à tous les excès. Au milieu des obstacles invincibles que rencontrait la pureté de ses intentions, il renonça de nouveau au ministère pour finir le reste de ses jours dans une honorable retraite. Peu de temps après il mourut (en 1822) estimé de tous les partis.

Il était de l'Académie française que l'illustre cardinal avait fondée, et dont le maréchal de Richelieu avait été membre. Son éloge fut prononcé par M. Dacier, son successeur dans cette compagnie, et par M. Villemain dans sa réponse au nouvel académicien.

Il résulte de cette esquisse historique sur les Richelieu, que si le premier a été l'un des principaux fondateurs de l'unité de la France, sous la suprême autorité d'un monarque, les deux autres, le troisième surtout, ont contribué à maintenir cette unité ; car il est évident que sans la présence et les constants efforts du duc de Richelieu, ministre du roi Louis XVIII dans l'année 1815, après la bataille de Waterloo, et sans la vive affection que lui portait l'empereur de Russie, la France perdait, avec la plupart de ses forteresses, plusieurs de ses provinces frontières, et que son territoire aurait été presque réduit à celui qu'elle possédait dans le moyen âge, tandis qu'à côté d'elle les principales puissances de l'Europe, s'étant considérablement étendues et fortifiées, sont devenues de vastes empires ou de grands royaumes.

Les abandons qu'il a été contraint de consentir dans le traité qu'il a signé se sont bornés à des sacrifices d'argent toujours réparables, à l'obligation d'entretenir des soldats étrangers pendant quelque temps sur nos frontières, et enfin de céder quelques places fortes d'une importance secondaire. Ces sacrifices ont été bien peu de chose, en comparaison de ceux que la France était sur le point de subir. Ainsi, c'est au duc de Richelieu que la France doit en grande partie la conservation de l'unité territoriale constituée par son grand-oncle, l'illustre cardinal.

Quant au maréchal de Richelieu, grâce à son infatigable activité, malgré le temps qu'il a dissipé dans les intrigues de cour ou de galanterie, il sut en consacrer assez à l'étude pour servir sa patrie pendant la guerre, obtenir des succès à la tête des armées, et pour contribuer en temps de paix aux progrès des connaissances utiles ou agréables, qui sont un des bienfaits de la civilisation. ALIX, *membre de la deuxième classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

SUR L'HISTOIRE DE MONTMIRAIL-EN-BRIE PAR M. L'ABBÉ BOITEL, CHANOINE DE CHALONS, ANCIEN CURÉ DE MONTMIRAIL, MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

La mission du curé dans une paroisse est l'une des plus nobles et des plus utiles qu'il soit donné à l'homme de remplir sur la terre. Célébrer le culte avec la dignité d'un ministre de Dieu, enseigner à la jeunesse les vérités du christianisme, moraliser le peuple par ses prédications et ses exemples, assister les pauvres, consoler toutes les douleurs qui affligent l'humanité, porter aux malades les derniers secours de la religion, telles sont les principales fonctions d'un curé. M. l'abbé Boitel en a ajouté une nouvelle, celle d'historien de sa paroisse. Pendant les dix années qu'il a été titulaire de la cure de Montmirail, il a consacré ses loisirs, ses veilles, sa santé même à l'exécution de sa tâche volontaire qu'il vient de terminer dans son laborieux canonicat de Châlons. Déjà il a publié, en 1859, l'histoire du bienheureux Jean de Montmirail, d'abord seigneur de ce pays, et ensuite religieux de l'abbaye de Longpont de l'ordre de Citeaux; il y a exposé l'histoire de Montmirail depuis Jules César jusqu'à l'année 1311, qui forme le premier volume de son ouvrage. Dans le second volume dont nous allons rendre compte, il l'a continuée depuis 1311 jusqu'à l'année 1861.

En France, les évêques recommandent aux membres de leur clergé de rechercher avec soin tous les documents anciens et modernes qui concernent leurs paroisses respectives. Grâce à l'heureuse initiative de l'autorité diocésaine, les curés et les desservants ont pu prêter un utile concours aux commissions cantonales instituées par le décret du 1er juillet 1852. M. l'abbé Boitel ne s'est pas contenté de rassembler des matériaux; il a construit un édifice et composé une histoire complète de Montmirail.

Nous désirons qu'il trouve parmi ses confrères de nombreux imitateurs. En réunissant les monographies faites séparément par chaque ecclésiastique, on formerait une précieuse collection qui deviendrait, en réalité, l'histoire paroissiale de la France. Cependant un écueil serait à craindre. Quelques curés, cédant à leur amour ordinairement si vif et si paternel pour leur paroisse, pourraient embellir la vérité et donner à des faits purement locaux une trop grande importance.

M. l'abbé Boitel a-t-il toujours résisté à cet entraînement naturel du cœur d'un bon pasteur pour ses ouailles? Nous n'oserions l'affirmer.

Montmirail est, il est vrai, comme il le dit lui-même, une ville privilé

giée. Son origine, son ancienneté, l'élogieuse étymologie de son nom, la renommée des personnages qui l'ont habitée ou gouvernée, la gravité des événements dont elle a été le théâtre lui assurent dans l'histoire une place distinguée parmi les communes qui sont maintenant réduites, comme elle, aux modestes destinées d'un chef-lieu de canton.

On attribue à Jules César la fondation de cette ville. Il existe dans la Champagne, entre Sésanne et Château-Thierry, un mont situé à 220 mètres au-dessus du niveau de la mer, qui domine la belle vallée que féconde la rivière du Petit-Morin. Le vainqueur des Gaules considéra ce mont comme un point stratégique très-important et résolut d'y établir une citadelle et une colonie romaine; il appela la nouvelle ville *Mons mirabilis*, mont admirable. C'est de ce nom latin qu'on a fait plus tard, par abréviation, celui de *Montmirail*. Elle fut d'abord partagée en trois villes: la ville haute, ou le château fort, *castrum*, où demeuraient les Romains; la ville basse, ou le bourg, *burgum*, où résidaient les anciens Gaulois; et la ville des Juifs, ainsi désignée parce qu'elle fut habitée par des Juifs que l'empereur Adrien avait bannis de la Palestine et contraints de se fixer dans les pays où il y avait des postes romains, afin de les maintenir dans la soumission.

Des ténèbres impénétrables couvrent l'histoire de Montmirail durant les dix premiers siècles de l'ère chrétienne. Sous le régime féodal, la ville eut successivement pour seigneurs le bienheureux Jean et les membres des illustres familles de Coucy, de Roucy, de Silly, de Gondy, de la Trémouille, du chancelier Letellier, d'Estrées et de la Rochefoucauld. Pendant leur séjour de plusieurs années, saint Vincent de Paul et le célèbre abbé Légris-Duval y ont laissé des souvenirs ineffaçables de leurs vertus et de leur éloquence. Le cardinal de Retz est né dans cette ville, ainsi que l'atteste son acte de baptême du 20 septembre 1613 dont le texte, cité par l'auteur, est extrait des registres de la paroisse. Le marquis de Louvois reçut Louis XIV, en 1687, dans le château de Montmirail qui lui appartenait. Ce fut dans ce château que le grand roi adopta le plan de campagne, proposé par son ministre, de la guerre d'Allemagne si funeste à la France et à Louvois lui-même dont elle causa la disgrâce et la mort.

Le 21 juin 1791, une berline s'arrêta devant la porte de l'hôtel du *Cheval blanc*, tenu par Pierre Salmon, maître de poste à Montmirail; les harnais des chevaux s'étaient brisés. Pendant qu'on les réparait, on vit la reine de France, Marie-Antoinette, descendre de la voiture, aller acheter du pain et du lait, et les porter à ses enfants pour calmer leur faim. Le Dauphin, âgé de six ans, avait échappé à la surveillance de sa mère. Après

une demi-heure de recherches, on le retrouva s'amusant à regarder, avec l'insouciance de son âge, un petit poulain empaillé dans la cour de M. Pérardel. Deux heures furent ainsi perdues. Fatal retard ! s'il avait pu être évité, on n'aurait eu ni l'occasion, ni le temps de reconnaître Louis XVI ; et le meilleur des rois, le prince, qu'on avait surnommé, en 1790, le restaurateur de la liberté française, ne serait peut-être pas mort sur l'échafaud....

Après avoir vu passer le dernier représentant de l'ancienne monarchie, Montmirail devait aussi contempler les derniers rayons de la gloire du premier empire. Ce fut sur son territoire que l'empereur Napoléon gagna, le 11 février 1814, la bataille de Montmirail où il déploya toutes les ressources de son génie militaire.

Jusqu'à l'année 1789, la même ville avait conservé de beaux monuments et des antiquités romaines ; mais, plus barbares que les Vandales, les révolutionnaires ont démoli ses portes et ses tours, comblé les fossés, détruit une magnifique promenade et dépouillé ses édifices religieux. Il ne lui reste plus maintenant que l'église remarquable de Saint-Etienne, classée au nombre des monuments historiques, le château moderne appartenant à M. de la Rochefoucauld, une gracieuse fontaine sur la place du quartier bas, et de glorieux souvenirs. Le nom de *Montmirail-en-Brie* lui a été donné pour la distinguer d'une autre commune de Montmirail située dans le département de la Sarthe.

Actuellement la ville de Montmirail-en-Brie est devenue un prosaïque chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Epernay et du département de la Marne. D'après l'*Almanach des Postes* de 1861, sa population s'élève à 2,551 âmes ; dans ses marchés hebdomadaires et ses foires annuelles, au nombre de sept, il se fait un commerce considérable d'étoffes de toute espèce, de vins, de grains et surtout de bestiaux. Sa distance de Paris est de 95 kilomètres. La route actuelle de la capitale est beaucoup meilleure que l'ancienne. Ce fut à Montmirail que la Fontaine, originaire de la ville voisine de Châteauthierry, composa sa fable du *Coche et la Mouche*. On dit qu'il a voulu dépeindre la vieille route de Paris en ces vers si connus :

Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche, etc.

Nous avons puisé une grande partie de ces renseignements sur la position actuelle de Montmirail dans l'histoire du *Bienheureux Jean*, que M. Carra de Vaux a bien voulu nous procurer. Sans l'obligeante commu-

nication de notre honorable collègue, qui a lui-même publié, en 1846, dans l'*Annuaire de la Marne* une savante notice sur Montmirail, nous étions exposé à faire un jugement téméraire sur une omission qui n'existe pas; mais ces renseignements essentiels n'auraient-ils pas été mieux placés dans le livre destiné spécialement à l'histoire de la ville de Montmirail? En effet, les deux livres de M. Boitel, imprimés à des époques et dans des lieux différents, forment deux ouvrages distincts, quoique le second soit la suite du premier. Il est donc à regretter que l'auteur n'ait pas réservé pour le second volume, suivant l'ordre chronologique qu'il a scrupuleusement observé, les documents statistiques relatifs à la situation de cette ville en 1860.

M. l'abbé Boitel a divisé en vingt-quatre chapitres l'histoire de Montmirail depuis l'année 1311 jusqu'à nos jours. Il fait connaître successivement les origines, les alliances, les armoiries, les principaux actes et les libéralités de chacune des familles qui ont exercé sur les terres de Montmirail la juridiction seigneuriale; il y joint les noms et les œuvres des curés de cette ville. Depuis 1061 jusqu'à 1861, en huit cents ans, on compte quarante-quatre curés; ce qui fait, en moyenne, dix-huit ans d'administration paroissiale pour chaque titulaire. M. l'abbé Boitel porte le nombre des seigneurs à quarante-trois; mais il y comprend les propriétaires du château de Montmirail qui, depuis l'abolition, en 1790, de la féodalité et des droits seigneuriaux, n'ont eu d'autre pouvoir que celui que leur assuraient leurs bienfaits, tels que le duc et la duchesse de Doudeauville dont la mémoire est justement vénérée.

Nous ne croyons pas nécessaire d'analyser ici les chapitres qui ne présentent qu'un intérêt de localité. Nous nous bornerons à signaler les chapitres 4, 5, 13, 14, 18 et 19 que nous avons lus avec un véritable plaisir.

Rien n'est plus attachant que les pages consacrées à saint Vincent de Paul. Choisi par le comte Emmanuel de Gondy pour être le précepteur de ses enfants, ce grand saint fonda plusieurs œuvres à Montmirail, et notamment la confrérie du Rosaire et la confrérie de Charité; il se préparait ainsi à créer ses admirables institutions qui ont profité à la France entière, comme, par exemple, la communauté des Filles de la Charité qui portent son nom, la congrégation des missionnaires lazaristes, et les hospices des enfants trouvés. Selon la juste expression de M. l'abbé Boitel, saint Vincent de Paul est à lui seul une preuve évidente de la divinité de la religion qui l'inspirait.

En examinant la vie, habilement décrite par l'auteur, de Paul de Gondy,

cardinal de Retz, on ne soupçonnerait pas que saint Vincent de Paul avait dirigé sa première éducation. C'est un homme inexplicable et d'un caractère exceptionnel que Paul de Gondy! Après une jeunesse inquiète et agitée, il parvint par l'intrigue et la révolte aux plus hautes dignités, s'en démit spontanément, s'ensevelit dans la retraite, et composa ses mémoires où il dit de lui-même plus de mal que n'en eût pu dire son plus mortel ennemi.

M. l'abbé Boitel dépeint les scènes et les désastres de la Révolution, à Montmirail, avec l'indignation d'une âme honnête; il fait remarquer que les terroristes de cette ville, qui ont commis des actes sacriléges dans les églises, ont tous fini tristement leur existence dans la misère.

Nous avons été frappé de la vivacité et de la précision de son récit des batailles de Champaubert, de Montmirail, de Château-Thierry et de Vauchamps. Quelle verve entraînante! le cœur pacifique du prêtre s'émeut et s'enflamme, comme celui d'un soldat, à l'aspect des Prussiens et des Russes campés dans l'intérieur de la France; on reconnaît, à l'ardeur de sa plume, qu'elle est surexcitée par l'amour de la patrie.

Dans les six chapitres que nous venons d'esquisser, M. l'abbé Boitel montre et réunit toutes les qualités d'un historien distingué. Dans les autres, il se restreint au rôle d'annaliste. Ses phrases sont laconiques, quelquefois arides et sans lien entre elles; il n'emploie les verbes qu'au temps présent. De là résulte un peu d'uniformité dans son style. Il annonce trop souvent ce qu'il va dire, les endroits où il s'arrête, ses retours à des récits interrompus. On croirait entendre un bon curé causant familièrement avec ses paroissiens et se méfiant de leur attention. Sans doute l'ordre méthodique est nécessaire dans un ouvrage pour en tracer le plan et marquer nettement les divisions; mais il ne faut pas abuser des meilleures choses. Il n'est point indispensable de dire à chaque page au lecteur : *Je vais faire une citation, je dois mentionner telle circonstance.* Si M. l'abbé Boitel supprimait dans une seconde édition ces préliminaires monotones et ces répétitions fatigantes, il donnerait à sa narration plus de nerf et de rapidité.

En résumé, l'histoire de Montmirail est l'œuvre d'un homme érudit, laborieux, dévoué à la science, attaché à la paroisse qu'il a longtemps dirigée; elle contient des documents très-utiles et des chapitres pleins d'intérêt. Désormais on ne pourra plus raconter l'histoire de cette ville sans rappeler les précieux services que M. l'abbé Boitel lui a rendus.

NIGON DE BERTY, *membre de la 3e classe.*

Travaux de M. François Passerini, membre correspondant a Pise.

M. le docteur (ès sciences) Francesco Passerini, de Pise, envoie à l'Institut historique de France, dont il est membre, un recueil de mémoires scientifiques et de poésies et épigraphes patriotiques, le tout en langue italienne, avec une dédicace manuscrite.

C'est d'abord une description de quelques minéraux et objets d'antiquité de la Nubie et de l'Egypte, publiée en 1841. Il y a de cette sorte cinquante-cinq pièces ou morceaux de minéraux et douze antiquités, telles que momies ou idoles. On indique les divers lieux où furent trouvés ces objets, rapportés par l'expédition scientifique et littéraire de Toscane dans les années 1828 et 29. Ils furent donnés par MM. Rosellini, oncle et neveu, au père de notre M. Passerini qui les a maintenant dans son cabinet d'histoire naturelle. Il s'y trouve, entre autres, un calcaire blanc argilifère compacte trouvé dans un tombeau de la moyenne Egypte, matière dont sont bâties les Pyramides et le grand sphinx de Memphis.

C'est ensuite un mémoire sur les minéraux et roches de Vincigliote, près Fiesole. Il y a encore là l'énumération de cinquante-trois échantillons trouvés et recueillis, à ce qu'il paraît, par un ami de l'auteur, M. Pecchioli; à quoi M. Passerini a ajouté ses observations sur le *limon silice*, genre dont il décrit les diverses espèces et variétés. C'est aux *bains d'Aqui*, dans la *caverne de Fichino* dont la voûte est formée, que se trouve surtout cette matière. Ce mémoire a été imprimé en 1842.

Considerazioni orittognostiche est le titre d'un troisième mémoire, lequel date de 1844. Je pense que par cette épithète l'auteur veut exprimer des recherches souterraines ('ορύσσω, fouit et creux, veut faire. R. gr.). En effet, on y disserte sur divers ingrédients minéraux, l'alumine silice, les stibi-plomb, cristallisé, capillaire, argenté, l'argent-plomb, etc.

Specimen latinum glossologiæ geologicæ et oryttognosticæ. L'auteur dans un prologue explique pourquoi il se sert ici de la langue latine mariée à la grecque. Déjà un savant, M. J. de Brignoles-Brunnhoff, avait invité les naturalistes italiens, au congrès de 1842, à en user ainsi. M. Passerini dédie son *Systema ectinoryttorum* à M. Léopold Pilla, savant minéralogiste.

Dans deux opuscules très-courts, l'auteur revient à sa langue maternelle. Il s'agit 1° d'une expérience sur le pyrophosphate, 2° et d'une méthode de dépuration du solphate de soda; articles publiés en 1858 et 1843.

M. le docteur Passerini a fait quelques autres opuscules, savoir : observations sur les divers procédés chimiques pour obtenir les hypososphites de

chaux et de soude; 2° lettres sur différents sujets de chimie, 1812; 3° et une étymologie minéralogique pour servir d'étude aux amateurs de minéralogie, brochure en 76 pages en forme de lexique ou vocabulaire alphabétique très-commode. Les mots sont tirés presque tous du grec ou du nom des inventeurs ou du lieu où l'objet fut trouvé.

Assez de physique et de chimie. Voici que viennent les lettres.

Premièrement, un genre que nous ne connaissons pas, ou dont nous faisons le plus sobre usage : l'épigraphe antique. Je veux dire des inscriptions de louanges ou d'actions de grâces (il y en a 13) pour des héros vivants. La beauté paraît être d'y abonder en paroles et d'employer les termes les plus exaltés. C'est le goût italien. Nous, nous mettons : *Ludovico magno; Aux grands hommes, la patrie reconnaissante*; ou, ce qui serait mieux : *Aux grands hommes*.

En second lieu, dix sonnets. Quiconque se sent un peu de nerf poétique tente le sonnet. Michel-Ange a fait des sonnets pleins de cœur, et dans sa vieillesse. Moi aussi, j'en ai fait et jusqu'à dix et *sans défaut;* jugez si je les estime! Nul ne les connaît; ils sont imprimés cependant. Oronte qui v lire le sien à Alceste l'en avertit : « C'est un sonnet! » Ah! c'est que pour entendre un sonnet, il faut être préparé.

P. MASSON, *Membre de la 3e classe.*

CHAMPIONNET,

GÉNÉRAL DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, OU LES CAMPAGNES DE HOLLANDE, DE ROME ET DE NAPLES, PAR A.-R.-C. DE SAINT-ALBIN, ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU MINISTÈRE DE LA GUERRE SOUS LE GÉNÉRAL BERNADOTTE (1).

RAPPORT.

Je ne sais rien de plus respectable que l'accomplissement des dernières volontés de ceux qui ne sont plus. La vie a cela de bon que l'on peut tout faire et tout exécuter par soi-même ; mais lorsque la mort arrive trop vite, on est bien forcé de s'en rapporter au zèle et à la bonne foi de ceux qui survivent. C'est donc un devoir sacré et impérieux pour ceux-ci de s'acquitter consciencieusement du mandat suprême dont ils ont été investis; et cependant, combien de promesses faites au lit des mourants ont-elles été éludées et mal tenues!...

(1) Un volume, Poulet-Malassis et de Brosse, éditeurs, rue Richelieu, 27.

Digne héritier d'un nom honorablement connu dans le monde des lettres et dans celui de la politique, M. Hortensius de Saint-Albin, ancien député et conseiller à la Cour impériale de Paris, en outre, vice-président actuel de l'Institut historique, est aussi, avant toutes choses, un fils pieux et reconnaissant et un exécuteur testamentaire loyal et consciencieux.

L'ouvrage que nous avons sous les yeux, et dont nous sommes chargé de rendre compte, a été, en effet, publié par ses soins, en vertu des recommandations d'un père éclairé et vraiment respectable. « Mon père, dit simplement M. Hortensius de Saint-Albin, m'a chargé de publier ses ouvrages ; je remplis aujourd'hui en partie ce désir de patriotisme et de piété filiale. » N'est-ce pas là le meilleur passe-port que l'on puisse délivrer à une œuvre quelconque pour qu'elle soit accueillie de tous avec la sympathie la plus cordiale et la plus chaleureuse ?...

Ce premier hommage rendu à l'éditeur de Championnet et aux honorables sentiments qui ont dicté cette publication historique, nous rentrerons dans le cadre d'examen et d'analyse qui nous est spécialement attribué.

Au premier abord il nous a semblé que l'intention de M. Alexandre de Saint-Albin avait été de se faire à la fois le biographe et l'historien de tous les grands généraux de la République française et d'être en même temps leur Quinte-Curce ou leur Plutarque. Ancien secrétaire général au ministère de la guerre, M. de Saint-Albin, par sa position élevée et par suite de ses nombreuses et brillantes relations avec les hauts personnages qui ont figuré dans le grand drame de la Révolution, était parfaitement placé, comme on le voit, pour puiser à des documents certains et authentiques, et pour fournir ainsi, à la postérité curieuse et avide, des portraits frappants et ressemblants, des tableaux saisissants, des renseignements précis et détaillés, en un mot, sur les héros de notre grande épopée militaire, car c'est principalement des généraux illustres que M. de Saint-Albin a voulu s'occuper. Ces généraux, il les a tous connus en effet, plus ou moins ; ainsi Hoche, dont l'histoire et la biographie ont précédé celle de Championnet ; Kléber, Dugommier, Joubert et Desaix, dont les biographies et les histoires sont aussi annoncées. Plein de discernement et de bon goût, M. de Saint-Albin, disons-le à sa louange, ne s'est attaché, ou n'a voulu attacher son nom qu'aux réputations les plus honorables et les plus pures sorties des grandes et brillantes phalanges nationales. Nous sommes toutefois étonné de voir figurer dans sa liste de héros célèbres le nom de Malet, conspirateur hardi et audacieux, sans doute ; intelligent et brave, il est vrai, mais dont la gloire militaire nous semble infiniment au-

dessous de celle des guerriers plus illustres que nous venons de citer.

A part cette légère observation, on voit qu'avec des sujets tels que Kléber, Hoche, Joubert, Desaix et Championnet, et avec des documents précieux et des sources vraiment originales, M. de Saint-Albin pouvait entreprendre, avec bonne chance de réussite à l'égard des héros républicains de la France, la tâche accomplie par Plutarque à l'égard des héros de la Grèce et de Rome. Mais si le but de l'œuvre était vaste et immense, les difficultés d'exécution étaient bien plus grandes pour M. de Saint-Albin que pour l'ancien premier magistrat de Chéronée. Plutarque, qui écrivait longtemps après la mort de la plus grande partie de ses héros, pouvait, en effet, isoler plus facilement son sujet de l'histoire générale, le particulier du public et faire converger tous les faits contemporains, avec habileté, au profit de ses personnages sur lesquels il concentrait ainsi d'ailleurs tout l'intérêt et tout l'éclat de son style. En lisant, en effet, les vies de César et d'Alexandre, d'Annibal ou de Pyrrhus, d'Agésilas ou de Lysandre, on sent que les révolutions du monde et des peuples s'effacent devant le héros principal, que l'histoire fait place à la biographie, la Grèce à ses conquérants ou à ses polémarques ; Rome à ses consuls ou à ses dictateurs.

M. de Saint-Albin était trop près des événements pour séparer ses héros du reste de l'histoire générale. Il a, du reste, parfaitement compris cette difficulté insurmontable en donnant deux titres à son ouvrage, c'est-à-dire : *Championnet, ou les Campagnes de Hollande, de Rome et de Naples.* Son livre est donc à la fois une biographie privée et un appendice d'histoire contemporaine, et, à ce double titre, il réussit à intéresser et à émouvoir ses lecteurs. Tantôt c'est le guerrier qui domine dans son récit toujours attachant et toujours agréable ; tantôt c'est l'histoire avec ses drames sanglants et ses épisodes brillants ou chevaleresques.

Le caractère de Championnet ressort admirablement de toute sa vie militaire et conquérante ; c'est le héros français avec sa bravoure téméraire, son insouciance dans les dangers, son humanité dans la victoire, sa modération dans le triomphe, son dévouement à la patrie, son désintéressement et son abnégation. Tel il nous apparaît à l'armée du Rhin et de la Moselle, à Lauterbourg, à Wissembourg, à Landau, à Fleurus où il décide du gain de la bataille en culbutant la cavalerie autrichienne ; à Dusseldorf, où il franchit le Rhin en dépit de l'armée ennemie ; tel nous le retrouvons de l'autre côté des Alpes à la tête de 13,000 hommes contre 60,000 Napolitains et 7,000 Anglais, à Rome et à Naples où il entre en triomphe et où il protége noblement les vaincus après les avoir forcés, les armes à la main, de s'incliner sous les drapeaux de la République.

La conquête de Naples et le tableau des réformes énergiques et disciplinaires de Championnet, qui se révèle alors, non-seulement comme général illustre, mais aussi comme un administrateur éclairé et comme un législateur de première ligne, précédés du récit effrayant et déplorable de l'administration napolitaine sous le roi Ferdinand, sa femme Caroline et l'ambitieux Acton, le ministre du roi et le favori de la reine; puis la métamorphose imprévue des lazzaroni en garde nationale, sont d'un haut intérêt pour l'histoire, et sont complétés par des documents et des pièces justificatives d'une grande valeur et d'une haute importance, placés à la fin du volume. Ces passages intéressants sont ensuite suivis des querelles du général avec le Directoire, de sa disgrâce et de sa captivité qui rehaussent encore son caractère élevé et sublime. «Çà et là sont disséminés quelques faits saillants et caractéristiques qui désignent le jeune héros français, l'ami de Joubert et de Bernadotte, appartenant à la famille de ces bâtards célèbres au milieu desquels resplendissent Dunois et Latour-d'Auvergne. « Mon cher ami, dit Jourdan à Championnet, après son brillant passage du Rhin, je vous avoue que je vous avais sacrifié au salut de l'armée et que je vous avais mis au poste le plus dangereux. » « Mon général, répond le vainqueur de Dusseldorf, qui venait d'échapper par une énergie surhumaine à une mort imminente et presque inévitable, je vous demande la même faveur dans toutes les occasions. »

Son homme d'affaires lui conseillant de payer sa part d'un emprunt forcé par des assignats devenus sans valeur : « La Nation n'a pas besoin d'assignats, répond Championnet; vendez, s'il le faut, tout ce que je possède pour venir au secours du pays. »

Nous citons ces deux traits entre plusieurs autres. Nous signalerons encore dans l'ouvrage de M. de Saint-Albin le dernier chapitre de la vie de son héros, où il nous raconte, avec tous ses détails et toutes ses péripéties, les désastres de l'armée française après la bataille de Novi, et la mort de Joubert, le désespoir de Championnet, abandonné comme Annibal par le Sénat de Carthage, sa défaite à Fossano, la reprise de Mondovi et de Coni par les Autrichiens, la retraite désespérée du général à Nice, l'épidémie frappant nos soldats épuisés et terrassant enfin leur illustre chef lui-même qui meurt à Antibes en s'écriant à son lit de mort : « Que ne suis-je, comme Joubert, tombé sur un champ de bataille !... »

Telle est l'histoire de Championnet ou de ses campagnes glorieuses, par M. Alexandre de Saint-Albin, histoire qui nous fait vivement désirer que ses dernières intentions soient entièrement remplies et que son testament soit exactement et scrupuleusement respecté. Mais nous connaissons trop

M. Hortensius de Saint-Albin pour lui adresser à ce sujet des exhortations et des conseils, dont sa tendresse filiale n'a nullement besoin, comme on le voit, pour être éveillée ou encouragée.

Bientôt sans doute, et nous l'espérons ardemment, nous aurons peut-être à vous rendre compte, ici même, de l'histoire de Joubert ou de la campagne d'Italie, ou de Kléber et de la campagne d'Égypte. Joubert, Kléber, Desaix, en effet, ne sont-ils pas, dans notre histoire nationale, les compagnons inséparables des Hoche, des Marceau et des Championnet ?

A. de Bellecombe, *membre de la 1re classe.*

Notice biographique sur le professeur Mossotti.

L'Institut historique vient de perdre un de ses membres les plus distingués, M. Mossotti, professeur de mathématiques et de mécanique céleste à l'Université royale de Pise.

Notre honorable collègue, M. Passerini, professeur de sciences naturelles dans la même ville, communique à notre Société la notice biographique suivante :

« Le professeur Fabrice-Octavien Mossotti est décédé à Pise, le 19 mars 1863. Le jour suivant, son corps fut inhumé à cinq heures après midi, dans le Célèbre *Camposanto.* Ses funérailles ont été splendides. Un nombreux cortége l'a accompagné jusqu'à sa dernière demeure. Tous les professeurs de l'Université, du Collége, de l'Académie des beaux-arts, le préfet, les membres du conseil municipal, tous les élèves, la garde nationale avec ses officiers, faisaient partie du cortége.

» Le chevalier Mossotti, fils de l'ingénieur Jean Mossotti, était né à Novare le 18 avril 1791. A l'âge de vingt et un ans, il fut attaché à l'Observatoire Brera, à Milan. En 1823, il fut obligé d'abandonner l'Italie pour se soustraire aux persécutions de la police autrichienne, qui voulait l'envelopper dans le procès d'*Adriane.* Il se rendit en Suisse et en Angleterre. En 1827, il fut chargé par le gouvernement de la république Argentine, d'enseigner les mathématiques dans l'Université de Buenos-Ayres. De retour en Europe en 1835, le gouvernement pontifical lui offrit la place d'astronome à l'Observatoire de Bologne. Il ne jugea pas à propos d'accepter. Un concours ayant été ouvert pour la chaire de mathématiques supérieures dans l'Université des îles Ioniennes, Mossotti se mit sur les rangs et fut nommé. En 1840, M. le chevalier Gaëtan Giorgini, proviseur de l'Université de Pise, l'appela aux fonctions de professeur de mathé-

matiques et de mécanique céleste. En 1848, il se mit à la tête du bataillon universitaire et prit part à la bataille de Courtatone, dans la guerre de l'indépendance italienne. Dès 1840 et jusqu'à sa mort, Mossotti s'est toujours livré à l'étude des sciences et à leur enseignement dans une ville qu'il aima comme son pays natal.

» M. Mossotti faisait partie de plusieurs sociétés savantes, et entre autres de l'Académie italienne des Quarante, de la Société astronomique de Londres et, en dernier lieu, de l'Institut historique de France. Il était chevalier des ordres du Mérite, de Saint-Joseph, et commandeur des SS. Maurice et Lazare. S. M. le roi d'Italie l'avait élevé à la dignité de sénateur du royaume.

» M. Mossotti avait un caractère aimable et bienveillant : savant distingué, modeste et charitable.

» Ses qualités morales, ses découvertes astronomiques et ses mémoires remarquables le feront vivement regretter par les savants et les gens de bien.

» F. Passerini, *membre correspondant.* »

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MARS 1863

⁂ La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 11 mars, à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Carra de Vaux. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. On offre à l'Institut historique un volume intitulé : *Annuaire de l'Institut des provinces.* M. Masson est nommé rapporteur.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Un ouvrage intitulé : *De la Femme,* par M. Martin, est offert à la Société. M. Cénac-Moncaut est nommé rapporteur. Les lectures sont renvoyées à la fin de la séance.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Mgr Borgnana, notre collègue de Rome, offre à l'Institut historique une brochure ayant pour titre : *Sulle campagne romane.* M. Breton est nommé rapporteur.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

On donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. le capitaine Maringues des Champs Repus. Ce rapport étant favorable, on passe au scrutin secret, et M. Maringues est admis à faire partie de la 4e classe comme membre résident, sauf l'approbation de l'Assemblée générale.

M. de Bellecombe lit son rapport sur les campagnes de Championnet en Hollande et en Italie. Après quelques observations de M. Carra de Vaux, Badiche, de Berty et Masson, le rapport est renvoyé au comité du journal. M. Masson lit ensuite son rapport sur les travaux de l'Académie de Dijon. Il est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MARS 1863

La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. de Saint-Albin occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. On communique à l'Assemblée la correspondance suivante. Notre honorable collègue, M. Van der Maelen, de Bruxelles, offre à l'Institut historique la *Carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire de la Belgique*, à l'échelle de 1 à 200,000, dont il avait annoncé l'envoi. L'Assemblée vote des remercîments au donateur, et nomme M. Breton rapporteur. M. l'abbé Chapia regrette beaucoup d'être obligé de quitter la Société. M. Balcarce, représentant la République Argentine, demande à faire partie de l'Institut historique, comme membre honoraire, sous les auspices de MM. Jubinal et Renzi. Une commission est nommée par le président pour faire un rapport sur cette candidature. Elle se compose de MM. de Saint-Albin, Gauthier la Chapelle et Masson.

M. Muoni, notre collègue à Milan, remercie MM. de Bellecombe et Barbier d'avoir examiné avec bienveillance son mémoire sur la peine capitale. Il se propose d'envoyer prochainement à la Société un mémoire historique.

La Société archéologique de Touraine envoie à l'Institut historique quatre cahiers de ses travaux. M. Masson est nommé rapporteur.

M. Cénac-Moncaut offre à l'Institut historique le Dictionnaire gascon-français, *dialecte du département du Gers, suivi d'un Abrégé de Grammaire gasconne*. M. Jubinal est nommé rapporteur.

Les *Vies de saint Vincent et de saint Éloi* sont offertes à la Société par

M. l'abbé Boitel. M. Badiche est nommé rapporteur. M. C. Cantu offre une brochure sur *Érasme et la Réforme.* M. Masson est chargé de l'examiner et de l'annoncer dans la Chronique.

Le rappport sur la candidature de M. Maringues du Champ-Repus, admis par la 4e classe, est déposé par la commission sur le bureau. M. le président en donne lecture. On passe au scrutin secret. L'admission de M. Maringues, comme membre résident de la 4e classe, est approuvée.

M. E. Breton fait un rapport au nom de la commission des médailles. Il fait remarquer que la plupart des mémoires qui ont paru dans l'*Investigateur* en 1862 auraient mérité une récompense, mais que la commission ne pouvant disposer que de quatre médailles, elle a dû se borner aux travaux suivants de nos honorables collègues :

1° M. Masson, mémoire intitulé : *Anne Dubourg*.

2° M. J. Barbier, *Biographie de Martinez de la Rosa.*

3° M. Joret Desclosières, le *Gueux de Vernon.*

4° M. de Saint-Albin, rapport sur la *Législation italienne, par M. Sclopis.*

En conséquence, la commission propose de décerner la médaille d'argent aux auteurs des mémoires susnommés, et une mention honorable à M. de Berty, pour son remarquable rapport sur le *Traité du Domaine*, par M. Guadry.

Après quelques observations de MM. Masson, Barbier, de Berty et de Saint-Albin, on passe au scrutin secret, et le rapport de la commission est approuvé à l'unanimité des suffrages.

L'heure étant avancée, on renvoie les lectures à la séance prochaine. La séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

M. Sedail, notre collègue, a lu à l'Académie de Bordeaux, le 7 août dernier, une petite dissertation sur le luxe.

Il cite d'abord les grandes autorités pour et contre, et il reconnaît que la question est encore entière.

J'ai toujours pensé que quand deux grands esprits, deux savants n'étaient pas d'accord sur un point de droit, par exemple, c'est que chacun le regardait de son côté exclusivement; et j'ai, dans le cours de mes études, toujours trouvé une solution qui, sans effacer l'opinion de l'un ou de l'autre en tant qu'applicable à deux objets divers quoique approchant du sujet donné, différait néanmoins de ces avis.

Certes, le luxe est une mauvaise chose, et pourtant le luxe est une chose utile. C'est un vice ruineux pour celui qui l'a, particulier ou nation; c'est presque un bienfait (au mauvais exemple près) pour les autres.

Luxe veut dire (car il faut commencer par définir afin de s'entendre) dépense qui excède nos moyens, c'est-à-dire ce que nous possédons pour nos besoins.

Mais qu'est-ce que nos besoins? quels sont-ils? Sans doute, ils sont concrètement plus ou moins grands en raison des charges domestiques de chacun; là n'est pas la difficulté. Mais le *besoin de paraître* plus qu'on n'est, de s'avancer, de monter, en ce temps et ce pays d'égalité, est-ce un besoin réel, qu'il soit raisonnable de satisfaire avant tout? car le talent, le mérite ne peuvent eux-mêmes sortir de la foule et manifester leur existence, sans beaucoup de dépense.

Mais moi-même je ne veux et ne dois pas faire une dissertation. M. Sédail a parfaitement montré le mal que les excès du luxe amènent dans la famille et, par suite, dans la société, et bien tracé la ligne où ces excès commencent. « C'est, dit-il, quand il arrête, par l'asservissement, le développement légitime d'une conscience, d'une intelligence, d'une faculté morale... Il entraîne forcément la diminution des mariages ou empêche l'accomplissement des devoirs des époux... » Ici, l'auteur développe sa pensée de manière à faire détester par tout cœur honnête le luxe, défini comme on vient de le faire.

P. Masson, *membre de la 3e classe.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

—Annual report of the Board of Regents Smithsonian Institution showing the operations expenditures, and condition of the Institution for the year, 1860. Vol. in-8. Washington, 1861.

— *Bulletin* de la Société française de photographie; huitième année, n° 5. Paris, février 1863.

— Discours académique de M. Tola prononcé dans la séance publique de l'Académie philologique de Sassari, le 4 mars 1841. Brochure.

— Discours prononcé par le même auteur, dans la séance de la Chambre des députés du 27 janvier 1857, contre le projet de loi sur la réforme de l'administration de l'Instruction publique. Brochure. Turin, 1857.

—Religion, patria y amor colleccion de versos escritos, por José, M. Tòrres Caicedo, vol. in-8°. Paris 1855.

Etudes critiques sur l'Angleterre, vol. in-12, par M. Mahon de Monaghan. Paris 1863.

— La Comédie au coin du feu (3ᵉ soirée), Guillaume et Marie, comédie imitée de Gœthe, par le même auteur. Paris, 1862.

— *Illustrazione*, illustration d'un projet de façade pour le dôme de Florence, envoyé au concours de l'année 1863, par M. Casuccini, membre correspondant de l'Institut historique, brochure in-4° avec planche du projet. Florence, 1862.

— Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 61-62, vol. in-8°, Rouen, 1862.

— Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, vol. in-8°. Rouen. 1861-62.

— Bulletin de la Société de géographie, janvier février 1863.

— O Pape, ô religion, anarchie et mort! vol. in-8° (en italien), par M. le chevalier-chanoine Cerri. Turin 1859.

— La Révélation chrétienne, vol. in-8° (en italien), par le même auteur. Turin, 1862.

— La Correspondance (en ellemand), journal des savants et d'archéologie, numéros 1, 2 et 3, janvier, février et mars. Stuttgard, 1863.

— Dictionnaire gascon-français, dialecte du département du Gers, suivi d'un Abrégé de Grammaire gasconne, par M. Cénac-Moncaut, vol. in-8°. Paris, 1863.

— Viridovix, chef des Unelliens, et Sabinus, lieutenant de César, recherche historique par Marignes de Champ-Repus, capitaine d'état-major, broch. in-8. Paris, 1862.

— *Bulletin* de la Société française de photographie, n° 3, mars. Paris, 1863.

— *Storia della medicina*, histoire de la médecine, par M. Francesco Puccinotti, professeur dans l'Institut de perfectionnement à Florence, 2 gros vol. in-8, Livourne, 1854, suivis de la 1ʳᵉ livraison du vol. 3. Florence, 1863.

— La vie de saint Vincent, diacre-martyr, patron des vignerons; et de saint Éloi, évêque de Noyon, par M. l'abbé Boitel. Châlons, 1863.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 1863 PAR M. LE PRÉSIDENT.

Mr. Ernest Breton Président.

Messieurs,

En ouvrant cette séance, je n'ai pas besoin de vous rappeler l'utilité et l'attrait de la science à laquelle sont consacrés nos travaux. Pour tous, elle offre un égal intérêt; car chacune de ses branches se rattache à quelqu'une des grandes divisions de la pensée humaine. C'est ce qu'ont bien compris les fondateurs de l'Institut historique, lorsque, divisant cette société en classes consacrées à l'histoire des peuples, des sciences, des langues et des arts, ils ont ainsi ouvert ses portes, non-seulement aux historiens et aux archéologues, mais encore aux chimistes, aux physiciens, aux médecins, aux astronomes, aux ingénieurs, aux littérateurs, aux poëtes, aux polyglottes, et même aux artistes qui, au lieu de plume, manient le pinceau, le compas, l'ébauchoir ou le burin. C'est peut-être même à ces derniers que nos réunions peuvent être le plus profitables. Si nous ne sommes plus aux beaux siècles des Albert Durer, des Masaccio, des Michel-Ange, des Rubens, des Véronèse, qui, il faut bien le reconnaître, étaient aussi le temps des plus effrontés anachronismes, notre époque peut cependant, à un certain point de vue, être regardée comme ayant fait faire aux arts un véritable progrès. Aujourd'hui, dans une œuvre d'art, on exige une fidélité historique inconnue à nos devanciers, et c'est un bonheur pour les artistes, qui souvent n'ont pas le temps, quelquefois aussi n'ont pas le goût des lectures sérieuses, de trouver le soir un lieu de réunion où des discours, des discussions sur des points de l'histoire peuvent leur ouvrir de nouveaux horizons, les instruire sans fatigue et leur fournir d'heureuses inspirations.

Je n'insisterai pas, Messieurs, sur l'importance des études historiques; l'empressement avec lequel, depuis tant d'années, vous voulez bien assister à nos séances, est la meilleure preuve que vous la comprenez tous. Je ne retarderai donc pas plus longtemps le plaisir que vous réservent les intéressantes lectures de mes collègues. Permettez-moi seulement de témoigner, en terminant, un regret que vous partagerez, celui d'avoir vu arriver trop tard, pour figurer sur notre ordre du jour, trois Mémoires de nos correspondants : *la Prise par les Anglais en 1424 de mont Aiguillon,*

place forte de la Brie Champenoise, par M. l'abbé Boitel; une *Étude historique sur le maréchal de Saxe*, par M. Léon Hilaire, et une dissertation sur l'*Imitation au point de vue moral et historique*, due à la plume savante et philosophique de M. Valat, que vous avez si souvent applaudi dans cette enceinte.

Je cède la parole à notre secrétaire général, qui va vous rendre compte des travaux de la Société pendant la dernière année.

RAPPORT

A L'INSTITUT HISTORIQUE SUR SES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1862.

Messieurs,

Le rapport que, selon l'usage, je vais avoir l'honneur de vous lire sur vos travaux de l'an écoulé, sera très-court, non pas parce que vos travaux auraient diminué de valeur ou de nombre, mais parce que, appelé pour la dixième ou douzième fois, à les mentionner, à les apprécier devant vous, je ne sais véritablement plus quelles formules employer. Vos Mémoires, au nombre de vingt-trois, contiennent des recherches sur tous les sujets, et ne laissent de côté ni l'antiquité ni le monde moderne. Ainsi M. de Berry, dans sa Biographie des familles consulaires romaines, a fait revivre devant nous, d'une manière ingénieuse et vraie, la famille Cœcilia, en même temps que dans une biographie tout à fait contemporaine, notre honorable président M. Barbier, nous retraçait la vie et les œuvres de l'illustre Martinez de la Rosa. M. l'abbé Lambert vous communiquait ses notes instructives sur les Ouolofs, qui habitent la Sénégambie, tandis que M. Ernest Breton vous lisait son charmant voyage *du Pirée à la Corne-d'Or*, et qu'un autre de nos confrères, M. Albrespy vous faisait connaître par fragments son voyage en Italie.

Je vous rappellerai également comme une excellente esquisse *le Récit de la cause célèbre du Gueux de Vernon*, par M. Joret Desclosières; l'étude *sur les Pays-Bas*, par M. Mahon; le travail de M. Depoisier sur la *Réunion de la Savoie à la France*, la *Réhabilitation de Dubartas*, par M. Cénac Moncaut; *les Infortunes de Roger Bacon*, par M. Parrot; enfin un délicieux petit poëme de M. de Saint-Albin, dont les graves et magistrales occupations n'empêchent pas l'esprit fin et délicat de s'égarer parfois jusqu'au *conte* et à l'*apologue*.

Quant aux *Rapports* dont vous avez entendu la lecture, ils ne sont pas moins nombreux que les *Mémoires* que vous avez publiés. M. Masson, M. Valat, M. Alix, M. Nigon de Berty, M. Hardouin ont successivement passé en revue, devant vous, les *Souvenirs historiques* de M. le colonel Marnier,

le *Traité du Domaine*, par M. Gaudry, les travaux de l'Académie des sciences de Rome, la *Description de la Confédération argentine*, *le Tableau d'Athènes moderne*, enfin, un coup d'œil sur les travaux de la *Société académique des Hautes-Pyrénées*. Je demande pardon à ceux de nos confrères que je passe sous silence. Je ne les oublie pas; mais il faudrait tout citer.

Vos pertes cette année, Messieurs, ont été cruelles. Elles ont frappé sur des membres qui tous avaient assisté et présidé, il y a trente ans, à la fondation de l'Institut historique. En premier lieu, je citerai le vénérable M. Jomard, dont toute la vie n'a été qu'une succession non interrompue de travaux, de recherches, de découvertes scientifiques, — M. Jarry de Mancy qui a tout fait pour l'instruction, et qui a vulgarisé la science de l'histoire; — M. Laitié, statuaire distingué, à qui l'on doit des œuvres remarquables; — M. le marquis Cuneo d'Ornano, dont l'existence tout entière fut un modèle d'honneur et de patriotisme.

Heureusement, messieurs, si nous avons eu à essuyer ces deuils si affligeants, nous avons eu des adhésions bien capables de diminuer notre chagrin. Nous avons gagné cette année quarante-quatre membres, dont trente-cinq sont Italiens, ce qui vous démontre et prouve l'énorme aspiration, la puissante vitalité qu'il y a encore dans cette nation, si vieille par son origine, si jeune par son retour à la vie politique et intellectuelle. Ah! l'on avait beau appeler l'Italie la Niobé des nations, la regarder comme un peuple enseveli pour l'éternité dans sa tombe, l'Italie, nouveau Lazare, grâce à l'épée de la France, grâce au génie de l'Empereur, a soulevé la pierre de son sépulcre, et elle en est sortie splendide et rayonnante de force et de beauté. Laissez venir encore quelque temps, et je ne doute pas que nous voyions son génie renaître, et que la terre des Médicis et des Léon X, ces grands princes et ces grands papes, ne nous donne encore des Tasse et des Arioste, des Raphaël et des Michel-Ange.

En même temps, messieurs, que ce grand et nombreux secours nous arrivait de la patrie de Dante, la jeune Amérique, cette terre à peine éclose au souffle de la civilisation européenne, entrait aussi de plain-pied et pour ainsi dire de droit, chez nous. M. le général Mitre, président actuel de la République argentine, et à qui Buenos-Ayres, cette reine de la Plata, doit déjà le bienfait de la tranquillité, comme elle lui devra bientôt celui de la prospérité, entrait dans nos rangs comme un simple soldat de la science, comme un des pionniers de l'histoire. Heureusement ce n'était pas un pionnier inconnu, car son histoire de Belgrano, l'un des plus grands citoyens

qu'ait produits jusqu'ici le Nouveau Monde, a donné à M. le général Mitre une immense réputation dans son pays, et n'a pas peu contribué à l'élever au rang suprême qu'il occupe en ce moment.

Après lui M. Balcarce, ministre plénipotentiaire de la Plata, à Paris, a tenu à honneur de faire partie de notre société, et bientôt un autre Américain, non moins distingué par ses écrits, M. Calcedo, viendra encore augmenter le groupe des étrangers savants et illustres, auxquels l'*Institut historique* est si heureux d'offrir l'hospitalité du travail et de la science.

Telle a été pour nous, messieurs, l'année 1862. Espérons que celle qui se poursuit à cette heure ne sera ni moins fertile ni moins féconde. Si nous n'avons pas tout à fait l'éclat des corps officiels, nous en avons du moins l'utilité, et c'est en nous efforçant, avec patience, de marcher sur leurs traces que nous finirons peut-être par les égaler.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

UN DIMANCHE A CONSTANTINOPLE.

A Constantinople, comme dans toutes les grandes villes d'Orient, trois jours de la semaine sont consacrés au repos; le vendredi est adopté par les Turcs, et c'est en ce jour que le sultan, même mourant, comme je vis Abd-ul-Medjid, doit aller processionnellement faire la prière dans l'une des mosquées de la ville; là, comme partout, le samedi appartient aux Juifs; mais Juifs et Mahométans ne se font pas faute de prendre leur part du repos et des plaisirs du dimanche que l'on croirait à tort réservé exclusivement aux chrétiens des diverses communions. Cette journée est ainsi la plus favorable de toutes pour voir réunis les habitants de l'antique Byzance, si différents entre eux de race et de religion.

Ce fut donc un dimanche, par une belle matinée du mois de juin 1859, que, descendant des hauteurs du quartier franc de Péra, je vins m'embarquer à l'échelle de Top-Hané, située à l'angle de la Corne-d'Or et du Bosphore, près de deux des principales fondations de Mahmoud II, son élégante mosquée qu'accompagne une charmante fontaine, et la fonderie de canons que dirigent des contre-maîtres français.

Couché dans un caïque à deux paires de rames, j'eus bientôt traversé l'embouchure de la Corne-d'Or et doublé la pointe du sérail. Ma légère et rapide embarcation, longeant les hautes et noires murailles du vieux sérail, passe devant cette porte sombre, complice de tant de sinistres exé-

cutions, et qui rappelle la porte des traîtres (*Traitor 's gate*) de la tour de Londres, cette porte aux sanglants souvenirs ouvrant, comme elle, sur les eaux qui doivent recouvrir les cadavres des victimes. Les vieux remparts de la ville turque, les murs de Stamboul continuent ceux du vieux sérail; diverses constructions les surmontent, et parmi elles, un peu en arrière, je distingue la caserne, l'*Orta* des janissaires, théâtre du terrible massacre du 15 juin 1826. Au-dessous, on voit dans la muraille les traces d'une porte et de quelques autres parties d'un palais byzantin. Un large empâtement en béton, ancien embarcadère démoli par les vagues, fait saillie au-devant de cette entrée monumentale qui, murée depuis des siècles au moyen de tronçons de colonnes antiques, devait sans doute donner accès à quelque palais bâti au-dessus des casemates, sur les hautes terrasses où l'on ne voit plus aujourd'hui que des maisons de bois. Vers le milieu du rempart, formant ainsi le côté méridional, la base du triangle de Stamboul, se trouve la porte neuve, *Yeni-Kapou*, entrée du quartier Arménien; là s'élève la tour, au pied de laquelle, suivant la tradition, le vieux général de Justinien venait s'asseoir et tendre son casque à l'aumône; on l'appelle encore la *tour de Bélizaire*. Un peu plus loin, également au bord de la mer, s'étend le *Vlanga-bostangi*, quartier occupé par des jardins maraîchers qui ont remplacé le port de Théodose, aujourd'hui comblé. On voit encore l'enceinte semi-circulaire à arcades qui l'entourait, et les deux tours qui en défendaient l'entrée. Après une heure environ de navigation, je pris terre à *Narli-Kapou*, porte qui précède le château des Sept-Tours. Près du débarcadère est une église arménienne catholique, où je suis entré pendant la messe. La partie inférieure de la nef est réservée aux femmes; un passage laissé libre au milieu conduit aux places des hommes marquées en avant du chœur. La messe était servie par plusieurs clercs, qui, au lieu de sonnettes, agitaient de petits tambours de basque, munis de manches longs de près de deux mètres. Les ornements des officiants ont bien plus d'ampleur que ceux de nos prêtres, mais se drapent au lieu de se tenir raides comme eux.

De l'église arménienne, quelques pas me conduisent au château des Sept-Tours, ancienne citadelle, dont une douzaine de soldats forme aujourd'hui toute la garnison. Le château des Sept-Tours, *Heptapurgon*, en grec, et Yedi-kouleh en turc, n'occupe pas absolument le sommet sud-ouest du triangle de Stamboul; entre lui et la mer s'étend une muraille crénelée qui vient, à la pointe des Sept-Tours, rejoindre le rempart méridional dominant l'antique Propontide. L'enceinte du château, presque entièrement conservée et haute de plus de 20 mètres, se trouve un peu plus

haut dans les terres. Commencée vers l'an 480, par l'empereur Zénon, augmentée, terminée ou reconstruite au XIe siècle, par Emmanuel Comnène, cette forteresse se nomma d'abord *Pentapurgon*, et n'avait que cinq tours. Mahomet II en ajouta deux nouvelles, qui lui valurent le nom qu'elle porte encore aujourd'hui, quoique trois des plus petites aient été renversées par un tremblement de terre, en 1768. Elle servait de prison d'État pour les ambassadeurs étrangers dont l'inviolabilité n'était pas fort respectée par les sultans. L'un d'eux, M. de Beaufeu, ministre français, s'étant évadé, le gouverneur fut étranglé pour avoir mal gardé son prisonnier.

Ruffin, autre chargé d'affaires français, y fut enfermé le dernier, de 1798 à 1801. C'est là aussi que plus d'une fois les janissaires révoltés traînèrent les sultans qu'ils avaient détrônés; sept empereurs y furent décapités, et à diverses époques des milliers de têtes plus humbles ont chargé les créneaux. En pénétrant dans l'enceinte, on trouve à gauche une grosse tour, la prison d'État. Autour de sa porte sont de nombreuses inscriptions tracées par les ministres prisonniers. L'une d'elles, malheureusement incomplète, est accompagnée de ces vers :

Prisonniers, qui dans les misères
Gémissez dans ce triste lieu,
Offrez-les de bon cœur à Dieu,
Et vous les trouverez légères.

Plusieurs inscriptions italiennes sont dues à des ambassadeurs vénitiens; toutes appartiennent aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Au fond de la grande cour, au-dessus d'une porte qui fait face à l'entrée, est encastré dans le haut de la muraille un fragment de corniche byzantine portant un monogramme du Christ que les Musulmans ont respecté, sans doute faute d'en comprendre la signification. Passant par cette porte, on se trouve sur une large terrasse bordée de créneaux, dominant les fossés remplis de la plus luxuriante végétation. De là, la vue s'étend sur un petit *champ des morts* et plus loin sur la mer de Marmara, et ses rivages jusqu'à la poudrerie de San Stefano. La face du bâtiment qui regarde cette terrasse offre deux portes murées avec leur entablement et des pilastres surmontés de grossiers chapiteaux corinthiens. Cette muraille, où se trouvait jadis la principale entrée de la forteresse, est flanquée de deux grosses tours carrées de grand appareil. Toutes ces constructions conservent encore plusieurs autres monogrammes du Christ. Revenant dans la grande cour, j'y trouve plusieurs tas de boulets de pierre, et une petite mosquée accom-

pagnée de son minaret. Quelques pièces hors de service garnissent les remparts.

La muraille occidentale de Stamboul, au point où elle rencontre au sud le château des Sept-Tours, est percée d'une porte nommée *Yedi Kouleh-Kapou;* en la traversant, j'ai pu voir la porte extérieure de la citadelle; celle-ci est accompagnée de deux colonnes de marbre grec veiné à chapiteaux composites; cette partie seule est antique, et ce qui l'entoure est de construction turque. Cette porte, nommée la *Porte dorée* ou la *Porte d'or,* est celle qui, le 25 juillet 1261, vit passer triomphant Alexis Strategopoulos, lieutenant de Michel VIII Paléologue, lorsqu'il reconquit Byzance sur Baudoin II, et mit ainsi fin à l'empire français d'Orient, qui avait duré cinquante-sept ans, trois mois et treize jours.

C'est depuis le château des Sept-Tours jusqu'à l'enceinte des Blaquernes que règnent les doubles murailles flanquées de tours élevées par Constantin le Grand au côté occidental du triangle occupé par sa nouvelle capitale. Ces murailles que protégeait un fossé, aujourd'hui presque partout comblé, ne purent défendre Byzance contre la double invasion des Croisés et des Turcs; depuis le dernier siége, pas une brèche n'a été réparée; la main des hommes n'y a rien changé, et si un jour les armées de l'Occident rentraient victorieuses dans la ville, elles pourraient passer par les brèches que fit en 1453 l'artillerie des Turcs, et trouveraient les tours et les portes telles qu'elles étaient au jour de la conquête de Mohammed *el Fathy* (le conquérant). Ces brèches se voient depuis *Silivri-Kapou* jusqu'à la porte *oblique.*

En face de la porte dorée, je pris un sentier dans les blés qui, appuyant vers le nord, me conduisit en vingt minutes à l'église grecque de Baloukli ou *des poissons.* L'église, de style moderne, est assez belle; la chaire est surtout remarquable; mais ce n'est ni l'architecture de l'une, ni les riches sculptures de l'autre qui attiraient le nombreux concours des fidèles. Dans une chapelle attenant à l'église et dans laquelle on descend par un double escalier, est un petit bassin carré, une fontaine dont les eaux, que l'on vient boire dévotement, doivent leur réputation de sainteté à quatre petits poissons qui, si l'on en croit la tradition, y nagent depuis plus de quatre siècles. On raconte que le jour de l'entrée de Mahomet II à Constantinople, un caloyer (moine grec) faisait frire quatre petits poissons et s'apprêtait à les retourner dans la poêle, lorsqu'on vint lui annoncer le triomphe des Turcs : « Bah! s'écria-t-il, je croirais plutôt que ces poissons vont ressusciter et sortir de la poêle! » Et aussitôt il vit les poissons à moitié cuits s'élancer dans un vase plein d'eau. Devenus immortels, ces poissons

merveilleux sont ceux que l'on vénère encore aujourd'hui. Celui que j'aperçus me parut brun, et de la grosseur d'un hareng; il paraît que je le vis du côté qui avait trempé dans la friture; on m'assura que l'autre côté était resté rouge.

Autour de l'église s'étend une vaste pelouse ombragée de beaux platanes, et, selon l'usage oriental, parsemée de tombeaux. Un grand nombre de familles grecques s'y étaient réunies pour se divertir, manger du *kalva* et du *loukoum*, ces pâtes sucrées si aimées des Orientaux, et du *kebab* (brochettes de mouton frit), le plat fondamental, des osteries turques. Des cris effroyables, de véritables hurlements, partis de l'une des extrémités de la pelouse, attirèrent mon attention. Trois vieilles femmes avaient étendu par terre un tapis sur lequel elles se jetaient à genoux et se roulaient en sanglotant, en poussant des lamentations dont les passants ne paraissaient guère s'inquiéter, car à quelques pas de là un jeune homme dansait au son d'une sorte de galoubet et d'un *tarbouka* (tambour de terre cuite recouvert d'une peau). Ce désespoir, vrai peut-être au fond, était, dans ses démonstrations extérieures, grandement exagéré pour se conformer à la coutume; il y avait un an que la terre recouvrait la jeune fille que venaient pleurer sa mère et ses deux tantes, et ces cris, ces hurlements faisaient partie du cérémonial obligé des prières du bout de l'an.

De Baloukli, je regagnai en quelques minutes la muraille de Stamboul à la Porte neuve, *Yeni-Kapou*; cette porte est formée de quatre colonnes peintes en rouge, auxquelles deux autres servent de linteau. Sur une grosse pierre formant console, j'ai copié cette inscription :

THEODOSII JUSSIS GEMINO NEC MENSE PERACTO
CONSTANTINUS OVANS HÆC MŒNIA FIRMA LOCAVIT
TAM QUONDAM STABILES PATRIAS VIX CONDERET ARCES.

La porte suivante, *Top-Kapou* (la porte du canon), qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme située à la pointe du sérail, est ainsi nommée parce que ce fut contre elle que, lors du siége de Constantinople par Mahomet II, fut mise en batterie cette pièce d'artillerie gigantesque que sept cents hommes avaient peine à manœuvrer, et qui, après quelques coups, tua, en éclatant, l'ingénieur hongrois Orban, son inventeur.

Près de *Top-Kapou*, je parvins, non sans peine, à trouver un triste déjeuner dans un cabaret, bien connu sans doute de nos soldats pendant leur séjour à Constantinople en 1855, car il portait encore son enseigne, la seule peut-être existant dans Stamboul, un superbe zouave, et un ma-

gnifique tambour-major trinquant, et la légende française : *Au rendez-vous des bons enfants.*

C'est entre *Top-Kapou* et *Ederneh-Kapou* (la porte d'Andrinople) que vient aboutir intérieurement à la muraille de la ville la vallée de Yeni-Baktché qui partage Stamboul du N. O. au S. E. dans la moitié au moins de son étendue, et qu'arrose le ruisseau du même nom entrant dans la ville par une arche percée sous le rempart. Contre ce rempart, en face de la vallée, sont adossées les misérables échoppes qui servent de repaires aux Bohémiens ou Zingari, assez nombreux à Constantinople. La profession apparente des hommes est celle de forgeron; les femmes disent la bonne aventure, dansent, mendient, etc.

Arrivé à la porte d'Andrinople, je suivis extérieurement la muraille jusqu'au point où s'élèvent les restes considérables d'un vaste édifice à deux étages de style byzantin que je ne crois pas remonter au delà du xe ou xie siècle, bien qu'il soit connu sous le nom de palais de Bélisaire; les Turcs l'appellent *Tekir-Seraï.*

Attenant à ces ruines, est la fameuse *Porte-murée*, par laquelle Mahomet II entra vainqueur dans Constantinople; c'est par elle que, suivant une ancienne tradition, les chrétiens doivent y rentrer à leur tour; aussi les musulmans l'ont-ils condamnée et à moitié enterrée. Carrée et surmontée d'un large linteau de marbre, elle était percée dans l'extrémité méridionale de la muraille des *Blaquernes*, à son point de rencontre avec les remparts de la ville.

Le palais des Blaquernes, ainsi nommé des fougères (Βλῆχρον) qui poussaient en abondance sur son emplacement, occupait l'extrémité supérieure du triangle de Stamboul, et servait d'habitation de plaisance aux empereurs d'Orient. Outre le palais, on voyait en ce lieu une église bâtie par l'impératrice Pulchérie, où l'on révérait le suaire de la Vierge, et une chapelle élevée par Léon le Grand pour conserver la robe de la Mère du Sauveur. Héraclius, pour mettre le palais et les temples à l'abri de toute atteinte, les entoura de fortes murailles qui existent encore en grande partie; elles sont construites en petit appareil de moellons smillés avec assises de briques, mais on y voit aussi employés comme matériaux de nombreux fragments antiques, parmi lesquels j'ai remarqué un grand bas-relief mutilé représentant une *Victoire.*

A l'enceinte des Blaquernes est attenant le sale quartier des Juifs, dont le nom moderne de *Balata* est une corruption de celui de *Palatia*, emprunté aux palais voisins.

Continuant ma route, et laissant à gauche les *champs des morts* qui se

succèdent presque sans interruption depuis le château des Sept-Tours, je trouve encore dans la muraille des Blaquernes, la *Porte Oblique, Egri-Kapou*, que précède une seconde porte percée dans une autre direction, dans un mur crénelé de construction plus moderne.

La porte de *Havaï-Hissar*, située sur le bord de la Corne-d'Or, à son entrée dans Constantinople, forme l'extrémité septentrionale des Blaquernes et de Stamboul. En dehors et à peu de distance, s'élève *Havaï-Seraï*, palais de bois abandonné et presque en ruine, autrefois séjour favori du sultan Sélim III.

Remontant la rive droite de la Corne-d'Or, j'arrive bientôt au village d'Eyoub, le faubourg sacré, où jadis les Giaours ne pouvaient pénétrer. Au bout d'une grande rue, sorte de bazar composé de boutiques où l'on vend des jouets d'enfant, des tambours de basque, des *tarboukas* (tambours de terre cuite), des poteries grossièrement peintes et dorées et parfois ornées de petits miroirs, s'élève la mosquée dont les dalles ne furent jamais foulées par le pied d'un chrétien et qui passe pour la plus sainte de l'Islamisme, après celle de la Mecque; je n'ai même pas pu pénétrer dans la cour qui la précède. Voici, selon la légende, l'origine de sa fondation. En 668, l'an quarante-huit de l'hégire, le prince arabe Yézid, fils de Maawieh Ier, vint mettre le siége devant Constantinople ; un de ses principaux capitaines était Eyoub, ancien porte-étendard et compagnon du prophète. Blessé mortellement dans une sortie que firent les assiégés, il prédit que la capitale des Grecs serait un jour prise par un prince mahométan, et que son propre tombeau deviendrait un lieu de pèlerinage. Mahomet II se souvint de cette prophétie, et il chargea le cheik Ak-Chems-ud-Din de demander à Dieu où se trouvait le tombeau d'Eyoub. La nuit même, Eyoub apparut au cheik, lui désigna le lieu de sa sépulture et lui annonça qu'en creusant la terre, on découvrirait une pierre portant une inscription hébraïque, et que de dessous cette pierre jaillirait une source d'eau vive. Le lendemain, le cheik conduisit le sultan à la place indiquée; on fouilla le sol et on trouva l'inscription et la source. Alors fut élevée la mosquée, et Mahomet II assistant à sa dédicace, reçut des mains du cheik un cimeterre emblème de sa puissance. Depuis lors, cette cérémonie est renouvelée à l'avénement de chaque sultan; elle se nomme *taklidi-seif*, la prise du sabre, et remplace ce que nous nommons le couronnement et le sacre. Un puits de marbre renferme la source miraculeuse où chaque jour viennent boire les croyants. Beaucoup désirent reposer auprès de la mosquée sacrée; aussi à Eyoub les morts sont-ils plus nombreux que les vivants, et peu à peu les habitations cèdent la place aux *turbehs* (tombeaux

particuliers) et aux *champs des morts*. Une rue qui n'est bordée que de tombeaux conduit au débarcadère des sultans, où un montoir de pierre leur sert à se mettre en selle.

C'était là que mon caïque était venu m'attendre. Un peu au-dessus d'Eyoub, la Corne-d'Or, se rétrécit, et, tournant vers l'est, n'est bientôt plus qu'un petit fleuve, le Barbyzès dont je remonte le cours; en une demi-heure j'arrive aux *Eaux douces d'Europe*. Un triste spectacle m'attendait au seuil de ce lieu de réjouissance; les cawas (sorte de sergents de ville) retiraient du fleuve le corps d'un jeune homme qui venait de se noyer en nageant, et deux femmes, une mère, une sœur, une fiancée peut-être, se précipitaient en sanglotant sur ce cadavre dont on ne pouvait les détacher.

Quelques coups de rame encore, la scène change; je passe sous un joli pont d'une seule arche, et je mets pied à terre dans une charmante vallée, rendez-vous de la foule joyeuse les vendredis et les dimanches pendant le printemps; plus tard, les *Eaux douces d'Europe* sont abandonnées pour les *Eaux douces d'Asie*, situées en face de Babek, sur la rive orientale du Bosphore.

La réunion était nombreuse; les femmes étaient en majorité; juives, turques, franques, grecques ou arméniennes étaient venues en caïques ou en *arabas*, sorte de char couvert, traîné par des bœufs coquettement caparaçonnés. Plusieurs *talikas* ou carrosses contenaient des femmes de pachas, suivies d'eunuques à cheval, le sabre au côté et portant le costume de la réforme, le pantalon blanc, la redingote bleue et le fez amaranthe. Une de ces voitures, plus riche que les autres, surmontée d'un couronnement doré, appartenait à des sultanes qui ne mirent point pied à terre. Des musiciens turcs, un escamoteur bohémien et son pître, attiraient les curieux; des Grecs circulaient dans la foule, portant des plateaux chargés de *loukoum*, de *kalva*, de confitures de feuilles de rose et de sorbets à la neige. Dans des échoppes de toile, sur des fourneaux élevés étaient rangées les petites cafetières de cuivre jaune à long manche, qui versent au consommateur dans les *fildgaun*, ces trop petites tasses posées dans un coquetier de métal *(rarf)*, ce café épais et parfumé, que l'on préfère bientôt à la liqueur plus limpide, mais moins aromatique et moins bienfaisante qu'on prépare à Paris, à Naples ou à Vienne. Beaucoup de promeneurs, plus encore de promeneuses, avaient apporté leur repas qu'ils prenaient sur des tapis étendus sur le sol. Devant eux, pour gagner quelques *paras*, venaient danser, au son du tambour de basque, de jeunes *Zingare* au front tatoué de bleu, à peine vêtues d'une grossière chemise de toile, brodée en couleur. Leurs pieds ne quittent jamais la terre et leur danse

ne consiste qu'en des mouvements de corps assez peu gracieux.

A l'extrémité supérieure de la vallée des Eaux-Douces est un kiosque du sultan, au milieu d'un beau parc où le public est admis. Ce parc est traversé par le Barbyzès, enfermé dans un long canal que franchit un pont élégant; au-dessous il forme une jolie petite cascade. Ce canal fut construit en 1724, par ordre d'Achmet III, qui voulut imiter les eaux de Marly que lui avait décrites Mehemet Effendi, son ambassadeur à la cour de France.

A quatre heures je me rembarque, mais pour quitter bientôt mon caïque au hameau de Subludjé, situé sur la rive gauche du Barbyzès. Je gravis à pied et je traverse plusieurs collines sauvages et arides que l'on croirait à cent lieues de toute habitation, si elles n'étaient couvertes d'innombrables tombes juives ou arméniennes, et j'arrive à un plateau élevé qu'on nomme *Ok-Meidan* (la place aux flèches). C'est là que jadis les sultans venaient s'exercer au tir de l'arc. Toutes les fois que la flèche impériale avait touché le but, on élevait une colonne commémorative, et toute la plaine est hérissée de ces singuliers monuments qui la font ressembler à un immense jeu de quilles. La plupart sont de simples fûts de colonnes sans chapiteaux ; mais quelques-uns sont de grands piliers carrés, richement sculptés et surmontés d'un élégant amortissement.

Au bout de la plaine, une petite chapelle grecque, sous le vocable du saint Vendredi, contient une fontaine sainte ; une autre source également sacrée se trouve plus bas dans une chapelle Saint-Jean, creusée en partie dans le roc.

Non loin de là, est la grande mosquée de Bey-Ali-Pacha. En avant de son immense portique est une cour qu'ombragent les plus beaux platanes que j'aie vus en Turquie, pays où pourtant cet arbre atteint un développement inconnu aux contrées de l'Occident. Ils ne peuvent avoir moins de cinq cents ans; ils sont, il est vrai, moins gros que celui de la cour du vieux sérail à Constantinople, et surtout que celui de Godefroy de Bouillon, à Buyuk-Déré; mais ils sont plus sains, plus vigoureux et mieux faits. Pour retourner à Péra, il ne me restait plus à traverser que le bas quartier de Tatavola, habité par des Grecs dont l'église est consacrée à saint Dimitri; à six heures et demie, je rentrais à mon hôtel.

Pour compléter cette journée si bien remplie, j'allai passer la soirée au café Français, devant lequel s'étend une rue en terrasse, rendez-vous de la société franque. Des musiciens italiens et allemands exécutent des valses, des polkas, des contredanses, et c'est dans le *petit champ des morts* de Péra, dans le cimetière même, en dehors de la terrasse qui le domine, qu'est établi le pavillon de l'orchestre. Cette tolérance, ce rapprochement,

si éloignés de nos mœurs, surprennent moins quand, dans la partie inférieure du *petit champ*, comme on dit par euphémisme, de ce terrain très-accidenté qui descend vers la Corne-d'Or, on aperçoit plusieurs tentes illuminées d'où arrivent de temps en temps les sons lointains d'une musique sauvage. Là se réunissent les Musulmans eux-mêmes, et ce n'est pas seulement, dit-on, les charmes de la musique qui les y attirent. Pour les fils du Prophète, la mort n'est qu'une conséquence forcée de la vie, un passage certain dans un monde meilleur ; quelques regrets peuvent survivre à celui qui n'est plus, mais au lieu où il repose ne s'attache aucune idée de tristesse ; il y dort tranquille en attendant le jour du jugement, où l'on espère qu'il se présentera tenant le livre de sa vie de la main droite, et les anges de la mort, Monkir et Nekir, gardiens éternels des tombes, pardonnent aux vivants de se réjouir sur la poussière de ceux qui subiront peut-être les épreuves du purgatoire, mais qui, tôt ou tard, jouiront du bonheur ineffable que leur réserve le paradis d'Allah.

Ernest BRETON, *membre de la 4e classe.*

RAPPORT

A L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE, SUR LA VOIE ROMAINE QUI CONDUISAIT DE TOLOSA A LUGDUNUM-CONVENARUM.

L'arrondissement de Saint-Gaudens est riche en monuments, que les Romains possédaient dans cette partie des Gaules. Des inscriptions, des statues, des débris de temples, de fortifications provenant des fouilles opérées à Val-Cabrère, à Saint-Bertrand-de-Comminges, et dans plusieurs autres localités, rappellent à notre âge les souvenirs de la domination romaine.

J'ai dirigé, cet été, mes excursions vers Saint-Gaudens, Saint-Bertrand-de-Comminges, etc. ; et dans ce parcours j'ai aperçu des monuments d'une haute antiquité. J'ai pensé que l'Institut Historique accueillerait avec autant d'intérêt que de bienveillance le fruit de mes observations. Entre autres monuments qui ont perpétué l'occupation du Peuple-Roi, dans la contrée que j'ai parcourue, il faut distinguer les traces d'une voie qui, partant de Toulouse, se dirigeait vers Saint-Bertrand-de-Comminges, cette citée fondée par les *Convenæ*, débris des légions de Pompée et de Sertorius.

Cette voie traversait Martres (*Angonia*), non loin de *Calagoris Convena-*

rum, cité romaine détruite dans le XIe siècle par les Vandales, et Carére, passait par Saint-Gaudens. Un tumulus gaulois s'élevait, au bout du territoire actuel de cette ville, sur le sommet de la colline de Pujament. De là, elle se dirigeait vers Valentina (1), ville où du Mége a reconnu plusieurs tombes romaines ou gauloises, et l'inscription consacrée à Nymphius, dont les pieux sentiments, l'érudition, la générosité méritèrent les hommages des Aquitains qui le vénérèrent comme leur père. En sortant de Valentine, et en allant vers la route actuelle, à gauche, on aperçoit à l'entrée de la Barthe-de-Rivière, établissement thermal, deux obélisques dans un déplorable état de dégradation, très-élevés, ayant la forme des *tumuli* ou pierres amassées, indiquant les routes; ils avaient été construits à droite de celle-ci, sur le chemin de *Lugdunum*. Les niches renfermaient des statues, probablement de *Mercure messager*: des mosaïques, une cuisse et une main en marbre, de proportion colossale, et remarquables par leur travail, qui accuse l'époque florissante de la statuaire romaine, ont été recueillies en cet endroit.

De la Barthe, la voie prenait la direction d'Ardiége, à 8 ou 9 kilomètres de Saint-Bertrand, où Sirmond découvrit les premières inscriptions qui ont fait connaître *Leherennus*. Du Mége y a vu un autel consacré à cette divinité :

LEHERENNO.
DEO
MANDATVS
MASVETI. F
V. S. L. M.

Un autre à *Mars* Leherennus :

MARTI
LEHERENNI.
INGENVS
SIRICONIS
V. S. L. M.

Leherennus est une épithète de Mars, ou l'appellation que les anciens

(1) Bourg fondé dans le IVe siècle, par Valentinien II. Des restes de murailles et deux portes démontrent son antique importance. D'après une tradition qui se conserve encore, des villes florissantes auraient existé dans toute la vallée qui s'étend à l'Ouest de Valentine, et les paysans racontent fréquemment « qu'un chat pouvait aller de Valentine à Saint-Bertrand, en ne suivant que les toits. » De nombreux débris antiques, disséminés dans la plaine, donnent beaucoup de créance à ce dicton populaire.

donnaient jadis à ce Dieu. Ces autels sont en marbre blanc et portent sur les côtés la patère et le præféricule, vases employés aux sacrifices. Sirmond avait également découvert un cippe élevé à *Diane auguste et céleste*, ainsi que plusieurs autres monuments. Dans les fouilles faites à Cier-de-Rivière, que la voie laissait, à gauche, on a découvert quelques inscriptions sépulcrales, et près de là on rencontrait l'œdicule dans lequel le Dieu *Rœsert* recevait les hommages du peuple. L'autel construit en l'honneur de cette divinité, et reconnu par du Mége à Huos, avait été découvert dans le lieu appelé, de nos jours, Notre-Dame de Rasert. Un buste antique et d'autres objets provenant des fouilles, à Martres-de-Rivière, près duquel passait la route, indiquent que ce lieu était habité du temps des Romains.

La voie prenait une ligne oblique, à gauche, et traversait la Garonne au point actuellement appelé *la Broquère*, où l'on a découvert, entre autres monuments, une colonne milliaire, dédiée avant 247 à l'empereur Philippe, à Marcia Otacilia Severa, son épouse, et au jeune Philippe, leur fils.

Dans le village de la Broquère, à 1 kilomètre de Saint-Bertrand, a été faite la découverte d'un autel parfaitement conservé, ayant sur les faces latérales un præféricule et une patère à queue, et sur le côté principal l'inscription suivante :

MATRI DEVM
A. FLAVIVS
ATHENIO
EX. VOT.
SABINÆ F.
UXORIS

Un autel placé dans la partie intérieure du mur de l'église de la Broquère, porte cette inscription :

DEO APOLLI.
VOTUM PO
SVIT

Cette divinité a pu donner son nom au hameau d'*Apolinan* ou *Polignan*, peu éloigné de la Broquère, qui dépend de la commune de Gourdan, et où est situé le petit séminaire du diocèse de Toulouse.

La Broquère a été construit sur les ruines de *Lugdunum Convenarum*, restauré en 1100 du sac que cette ville éprouva en 584 ou 585, par Gontrand, roi de Bourgogne, pour avoir donné asile au faux Gondebaud.

De la Broquère à Val-Cabrère, la distance est à peu près de 500 mè-

tres (1). On voit, avant d'atteindre ce village, des débris de constructions qui appartiennent à l'époque où les *Convenæ* habitaient cette contrée. C'était probablement l'enceinte de Lugdunum, les portes de la cité, les tours qui la protégeaient. Là s'arrêtait la voie romaine ; elle avait donc 105 kilomètres d'étendue, depuis Toulouse.

Dans ce parcours, les Romains avaient bâti des villes, des villas, des temples, des amphithéâtres, des naumachies dont on recueille chaque jour les précieux débris. Le Musée de Toulouse possède une grande partie des statues, des pierres sépulcrales, des ex-voto trouvés dans les fouilles. En 1832, j'assistai à la découverte d'une piscine, à Martres, ainsi que d'un silo contenant des grains de blé parfaitement conservés. Du Mége avait réuni une collection de médailles, d'armures, d'outils et autres objets romains, d'une grande valeur.

Les Romains ont laissé des vestiges de leur résidence dans cette contrée. Eminemment sensuel, séduit par le magnifique panorama qui se présentait à ses regards, le peuple se fixa dans cette riche plaine. La multitude des thermes, les carrières de marbre, les mines de fer et de cuivre l'attirèrent, en lui prodiguant des soulagements aux malades, et des avantages inappréciables, et les monuments qu'ils construisirent ont fatigué la faux du temps qui détruit tout, et légué à la mémoire des âges un souvenir immortel.

POLYDORE DE LABADIE,
Membre correspondant de la deuxième classe.

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE DE M. FERDº DI LUCA, MEMBRE CORRESPONDANT DE NAPLES, INTITULÉ : *la Navigazione del dottor Kane alla regione polare nordica.* 1863.

Peu de personnes ignorent la fameuse navigation exécutée par le docteur Kane, dans le courant des années 1853, 1854 et 1855, dans la région polaire arctique, et l'importante découverte d'une température douce dans

(1) Des autels votifs, cippes et autres pierres portant des inscriptions ou des bas-reliefs, on été trouvés dans la plaine ainsi qu'un petit monument de marbre orné d'un très-beau bas-relief, représentant une chèvre qui broute des feuilles, image gardienne de ce faubourg.

la région qui entoure le pôle auprès des terres glaciales du 80° de latitude, où la température ne pouvait être moindre de 40 et plus au-dessous de zéro, puisque le mercure gelait aussi bien que les liquides alcooliques.

Tout le monde avait le regard tourné vers le nord, attendant avec anxiété l'apparition du navire qui apporterait des nouvelles du célèbre John Franklin, qui avait quitté la Tamise, le 19 mai 1845, pour aller chercher le passage si désiré du nord-ouest, et dont, en mai 1853, huit ans après son départ, on ignorait encore la destinée. Ce fut alors que l'Américain Harry Grinnel équipa, à ses frais, le brick l'*Advance*, qu'il confia au docteur Kane. L'*Advance* partit de New-York le 31 mai 1853, à la recherche de Franklin ; il ne prit pas la voie du détroit de Barrow ou de Lancastre, inutilement tentée par tant d'autres hardis navigateurs ; mais il côtoya le Groënland, se dirigeant vers le pôle par l'orient de la mer de Baffin. Les années 1853 et 1854 se passèrent, et déjà juin 1855 commençait et l'on n'avait aucune nouvelle de l'expédition. Tous les cœurs battaient d'inquiétude sur le sort de l'intrépide navigateur, et on se décida à envoyer à sa recherche le lieutenant Harstein, qui partit le 4 juin 1855.

Le commandant de l'*Advance* se trouvait pris, dans les glaces de la côte occidentale du Groënland, par 78° 45' de latitude. Un froid extraordinaire avait gelé le mercure dans les instruments et n'avait pas épargné le wisky, sorte de boisson alcoolique. A l'avant de l'*Advance* se dressaient des îles et des péninsules de glace ; à l'arrière, flottait un archipel de glaçons qui s'étendait sur une longueur de plus de cinquante milles du nord-est au sud-est. A l'ouest, vers le 79° 30' se développait un immense glacier qui recouvrait tout le promontoire Louis-Napoléon, au nord du détroit de Smith. Le scorbut ravageait le courageux équipage de Kane, et le tétanos sévissait avec une égale fureur. De soixante chiens employés à tirer les traîneaux, cinquante-sept moururent du tétanos. Les hommes qui échappaient à la mort étaient exposés à l'amputation d'un doigt ou d'un membre gelé. Les vivres allaient bientôt manquer. On était au mois de mars, et la nuit, qui avait été complète au solstice d'hiver, couvrait encore de ténèbres ces plages désolées. La mer s'étant un peu ouverte, le navire avait commencé à avancer quand, au 79°, une masse de glace taillée à pic et haute de 500 pieds anglais l'arrêta de nouveau. Le docteur Kane, marchant sur la glace ou en traîneau, fit le tour de la montagne de glace pendant plus de 80 milles, sans se laisser épouvanter par les avalanches et les quartiers de glace, qui, se détachant de la masse principale, menaçaient de l'engloutir. Il arriva ainsi au 80° de latitude ; mais là, une épaisse barrière de glace sembla lui dire *Non plus ultrà*. Sans se décourager, Kane frappe de

l'avant de son bâtiment l'obstacle glacé en s'y précipitant de toute la force de sa machine ; la barrière s'ouvre, il passe, et quel fut son étonnement, quand vers le 81° se présente devant lui une mer libre et sans glace ! Le mercure dégèle, la température s'élève. La côte occidentale de cette mer libre se présente, presque jusqu'au 83° où il s'arrêta, couverte d'une herbe verdoyante que les naturalistes reconnurent être une sorte d'ivraie. Un grand nombre d'animaux s'en nourrissaient et ne paraissaient s'inquiéter nullement de la présence de l'homme. Le docteur Kane n'a pas donné la description de ces animaux. Divers oiseaux d'espèces inconnues voltigeaient sur ces terres. Un seul fut transporté en Europe, et fut reconnu avoir beaucoup d'analogie avec la mouette argentée.

Le regard se tournait émerveillé vers le nord où il n'y avait pas trace de glace, tandis qu'au sud la superficie de l'Océan, à perte de vue, jusqu'à une distance de plus 140 milles, n'était qu'une masse solide de glace. Le docteur Kane évalua la superficie de la mer libre qui s'étendait sous ses yeux à 3,000 milles carrés. Il ne dit rien de la limite extrême où la vue s'étendait en largeur ; probablement que l'atmosphère n'était pas entièrement exempte de brume. Dans le moment de sa découverte, on donna à cette mer ouverte le nom de *Polynie ;* mais, sur les cartes, elle porte avec plus de justice celui de *Mer polaire de Kane.*

Après plus de trois années de la plus cruelle incertitude, on vit enfin rentrer en triomphe, à New-York, vers la fin de 1855, les braves qui avait échappé à tant de travaux, à tant de périls. Le nom de terre de Grinnel donné à la plage qui s'étend du 79° au 80° de latitude nord rappelle la philanthropie et la générosité de l'homme qui avait su faire un si bel usage de ses richesses, et qui avait été la cause première de l'une des plus étonnantes découvertes de la physique du globe.

L'Investigateur devait signaler ce fait aussi étrange que nouveau d'une mer polaire libre et tempérée, en contact avec une mer gelée plus méridionale ; mais il ne rentrerait pas dans son cadre de suivre M. F. de Luca dans le développement des causes auxquelles il attribue ce phénomène, développement qui est beaucoup plus à sa place dans son Mémoire écrit pour l'Académie royale des sciences physiques et mathématiques de Naples. Ceux de nos collègues qui désireraient approfondir cette question si curieuse pourront retrouver dans les actes de cette académie cet intéressant travail, qui ne peut manquer d'ajouter encore à la réputation si bien établie de notre savant correspondant. E. B.

RAPPORT

SUR LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

Un volume de 420 pages, intitulé : *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1861, imprimé à Nancy, sera le sujet de ce rapport.

Cette Académie porte le nom du roi de Pologne, duc de Lorraine, son fondateur, et elle en conserve la mémoire auguste, révérée de tous les gens de bien. Elle a 112 ans d'existence. Elle se compose de membres titulaires, d'associés correspondants nationaux résidant les uns à Nancy et dans la circonscription de l'ancienne Lorraine, les autres au dehors; enfin d'associés correspondants étrangers. La première liste contient 35 noms; la deuxième 61 ; la troisième 112 et la quatrième 36.

Les mémoires, notices et discours que renferme le volume sont au nombre de 15, outre : —1° le compte rendu de 1861 par M. Cournault ;—2° le discours de réception de M. Renard, professeur de mathématique à Nancy, *sur la vie et les ouvrages de Coriolis*, décédé en 1843, à cinquante et un ans, directeur de l'Ecole polytechnique ; — 3° le discours de M. Alexandre, premier avocat général, traitant *du caractère de la législation lorraine, sa marche, son histoire* ; — 4° celui de M. Leupol, *de l'influence qu'exerceraient les études sanscrites sur la littérature française* ; — 5° et la réponse collective du président, M. de Dumast, à chacun des récipiendaires. Tous ces discours, au fond savant, revêtent une forme élégante et ingénieuse. On cite quelques pensées de Coriolis, ce profond mathématicien ; elles méritent qu'un chrétien philosophe les recueille sur ses tablettes. Le panégyriste du sanscrit, voulant joindre l'exemple au précepte, termine son discours par une allégorie orientale qu'il intitule *les Poëtes*, d'environ quatre-vingts grands vers réguliers. Le président lui a riposté par un morceau de cent soixante-huit vers pareils, dont l'idée dominante et finale est que le sanscrit est étudié des savants; que les amateurs de la littérature en font cas ; que l'Orient et l'Occident, n'ayant bientôt plus de barrières naturelles, s'uniront par une civilisation commune et peut-être par une même langue, et puisse être, celle-ci, la française

Enrichie, assouplie et sachant toutefois
De Racine et Pascal garder les nobles lois...
Fine, claire, expressive, éloquente, bénie,
Instrument du bon sens autant que du génie;
Sur des rayons de fer emportée en tout lieu,
Pour être enfin la langue et de l'homme et de Dieu.

Le premier mémoire, *la Force de recul appliquée à la marche des aérostats et des bateaux plongeurs*, a pour auteur M. Morey, architecte à Nancy. La difficulté est que l'air n'offre pas de point d'appui ; il faudrait frapper l'air avec une précipitation extrême.

M. Godron, doyen de la Faculté des sciences, a donné deux mémoires, l'un *sur les feuilles inéquilatères* des ormes, des tilleuls, des begonia, l'autre sur les *œgilops hybrides*.

M. Leupol, zélé orientaliste, comme on l'a vu, présente une *méditation* nouvelle, qu'il intitule *Akbar*. C'est un dithyrambe en trois parties de 380 vers et sur rhythmes variés. En voici le sujet :

Le plus puissant des rois, le plus heureux vainqueur,
Sage au sein de la gloire, humble après ses conquêtes,
Prenant pour gouverner les ordres de son cœur,
Akbar était sans joie au milieu de ses fêtes.

Or, si Akbar n'est pas heureux, qui donc peut espérer de l'être? — Du reste, Akbar n'est pas un être imaginaire ; c'est l'un des ancêtres d'Aureng-Zeb ; il mourut en 1605, âgé de soixante-trois ans.

A ce poëme sont jointes des notes renfermant la traduction de plusieurs poésies indoues.

M. Paillart, premier président honoraire de la Cour impériale, fait connaître les poésies de feu M. Delacourt, décédé le 7 décembre 1851, de son vivant juge de paix, maire ou adjoint. M. Paillart nous apprend que son auteur ne paraît avoir rien publié avant l'âge de quarante-quatre ans, et seulement alors une brochure de seize fables (il est mort à soixante-douze ans). Ses œuvres sont recueillies dans un manuscrit in-4° de plus de 500 pages, de la main de l'auteur. Son éditeur bénévole en donne un assez bon nombre de pièces et croit y reconnaître quelque imitation du genre de Lamartine. Ce qui est cité est digne d'être lu et le serait d'être publié. J'y trouve des images, de la clarté et du bon sens.

Mémoire sur les *Monnaies des ducs bénéficiaires de Lorraine*, par M. Monnier. « On désigne sous le nom de *ducs bénéficiaires* les seigneurs auxquels les » rois de France et surtout les empereurs déléguèrent le gouvernement de » la Lorraine de 895 à 1048. Cette délégation était donnée à vie seulement, quoique en réalité il arrive presque toujours que les fils succèdent » à leur père. » — L'auteur, après cet exposé, avertit néanmoins qu'il ne poussera ses recherches que jusqu'à 965. Suit la gravure de toutes ces monnaies.

Notice nécrologique de M. Guibal, géologue, musicien, dessinateur, poëte, mort à quatre-vingts ans : *mens sana in corpore sano.*

Sur les relations d'isomorphisme qui existent entre les métaux du groupe de l'azote, par M. Nicklès, professeur de chimie à la Faculté des sciences. On y traite, à ce que j'ai pu voir, de la *parité de formes* dans diverses cristallisations. Ce mémoire a 30 pages ; il est rempli de calculs et orné d'une planche.

Récit du meurtre du maréchal de saint Paul, commis par le duc de Guise (Charles), *à Rheims, le* 25 *avril* 1594. Ce Saint-Paul était de la Ligue aussi bien que les princes lorrains. Mais comme tous ces gens-là prévoyaient qu'avec un Henri IV, si faible qu'il fût encore alors, la Ligue aurait une fin prochaine, chacun d'eux se préparait en secret à vendre au meilleur prix son adhésion au nouveau pouvoir. Or, le maréchal de Saint-Paul tenait Reims comme gouverneur ; mais Mayenne était ou se prétendait « lieutenant général de l'État et couronne de France, gouverneur général de Champagne et de Brie. » Les princes lorrains cherchaient à enlever au maréchal la suprême autorité. Le duc, dans une espèce de guet-apens, lui suscite une mauvaise querelle et lui passe son épée au travers du corps. Il n'en fut que cela. Telles sont les mœurs du temps.

Suit un *Résumé des observations météorologiques et médicales faites à Nancy durant l'année* 1861, *par le docteur Simonin, avec un tableau synoptique ;*

Puis, une dissertation de 55 pages, par M. Renard, sur la *Distribution de l'électricité dans les conducteurs cristallisés en partant de l'hypothèse d'un seul fluide ;*

Une note de M. Seguin, professeur de physique à Grenoble, sur la *Décomposition de plusieurs gaz par l'étincelle électrique en présence d'un gaz inerte ;*

Une autre de M. Chautard, professeur de physique à Nancy, sur les *Phénomènes de diffraction obtenus par le passage de rayons très-divergents à travers un écran ;*

Et des observations de M. Nicklès sur la *Théorie physique des odeurs et des saveurs* : 1° cas où les corps mêlés à une matière odorante en font disparaître l'odeur, 2° génération des odeurs, 3° odeurs propres, 4° perception des odeurs, 5° relations entre l'odeur et la composition chimique d'un corps odorant. Considérations générales. Notes.

Je terminerai par mentionner seulement une notice littéraire, de M. Lombard, avocat à Nancy, en 44 pages, sur André Chénier. Tout ce qu'il y a d'historique dans cette existence tranchée dans sa fleur, nous le connaissons tous. Honte et horreur sur ceux qui s'étaient emparés alors du

pouvoir en France ! La dissertation jette un coup d'œil sur chacune des œuvres du jeune poëte, les apprécie et les critique avec goût ; mais elle s'étend et approfondit sa vue sur le poëme dont André Chénier avait tracé le plan, pour lequel il avait déjà fait divers morceaux et que semble lui avoir inspiré le poëte latin de *la Nature*. Celui-ci niait la Divinité, abominait la religion, la confondant avec la superstition, et fut conséquent avec lui-même en terminant de sa main une vie probe sans doute, mais sans moralité, sans raison d'être. Chénier, suivant la philosophie à la mode alors, ne reconnaît guère que la *nature* à adorer, et la *raison* qui soit digne de notre culte. Si donc il s'écarte de son modèle, c'est en ce qu'il pense, toujours avec les sages du temps, que la *religion* est un bon et prudent moyen de gouvernement. Mais, comme le remarque son critique, il s'ôte par là l'énergie des tableaux de Lucrèce et, j'ajouterai, les sentiments d'espérance, de tendresse, de courage modeste qu'inspire la religion, la vraie, en cela si bien d'accord avec le cœur humain.

P. Masson,

Membre de la 3e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS D'AVRIL 1863

*** La première classe *(histoire générale, histoire de France)* s'est assemblée le 8 avril, à huit heures du soir, sous la présidence de M. Carra de Vaux ; M. Gauthier-la-Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

Notre honorable collègue M. le professeur Puccinotti, sénateur à Florence, fait hommage à l'Institut historique de l'*Histoire de la médecine*, 2 gros vol. in-8. M. Lavels est prié d'en rendre compte.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures)* s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. La Société des antiquaires de France offre à l'Institut historique deux volumes de ses travaux. M. d'Aiguillon est nommé rapporteur.

*** La troisième classe *(Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques)* s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. Camoin demande à faire partie de l'Institut historique sous les auspices de MM. l'abbé Orsini et Armand Lucy. Il offre comme titre l'His-

toire de la magistrature en France, un vol. in-8. M. le Président nomme une commission pour examiner les titres du candidat. Elle se compose de MM. de Berty, Carra de Vaux et Gauthier-la-Chapelle. On offre à notre société une brochure relative au système de mendicité adopté dans la ville de Sienne (Italie). M. Masson est chargé d'en rendre compte. Notre collègue M. Valat se propose d'envoyer, pour être lu en séance publique, un mémoire ayant pour titre : *De l'Imitation au point de vue moral et historique.* M. Léon Hilaire, notre collègue à Toulouse, annonce également pour la même séance un mémoire sur le maréchal de Saxe.

L'ordre du jour des lectures de la séance publique doit être fixé par la Commission, qui se réunira le 17 avril.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Hardouin s'excuse de ne pouvoir pas assister à cette séance.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Cénac-Moncaut, pour lire son mémoire sur *le Passage du Splugen par Macdonald;* cette lecture est approuvée pour la séance publique. M. E. Breton lit ensuite son mémoire : *Un dimanche à Constantinople.* Cette lecture est également approuvée. Toutes les autres lectures qui doivent être faites en séance publique sont renvoyées à l'examen de la Commission.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 24 AVRIL 1863.

*** La séance est ouverte à huit heures et demie du soir; M. Ernest Breton occupe le fauteuil; M. Gauthier-la-Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'Assemblée la nouvelle perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire de deux membres, en la personne de M. le marquis Gaëtan de la Rochefoucauld-Liancourt, l'un de ses plus anciens membres et président de la Société, et de M. Duvivier de Streis, curé de Liége. L'Assemblée regrette vivement la perte de ces collègues et décide qu'une notice biographique sera faite et publiée sur leur vie et leurs ouvrages. M. Alix est prié de rédiger cette notice.

M. le professeur Campani, de Sienne, remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant. Il lui fait hommage en

même temps de son compte rendu des travaux de la 5e section *des sciences physiques, mathématiques et naturelles*, dont il était le secrétaire général au congrès scientifique des Italiens, tenu à Sienne en septembre dernier; des remercîments sont votés à M. Campani, et son rapport est renvoyé à M. Renzi, chargé de rendre compte dudit congrès.

On communique à l'Assemblée la liste des livres offerts pendant le mois; des remercîments sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. Parrot, intitulé : *le Bailli Thibault Levrault et l'Officialité d'Angers*. Cette lecture intéressante donne lieu à plusieurs observations de MM. de Berty, Barbier, Breton, Masson et Badiche.

M. Hardouin lit ensuite deux rapports intéressants; le premier, sur la législation forestière, par M. le comte de Gori, notre collègue de Sienne; l'autre, intitulé *Etude sur Grotius*, par notre collègue, M. Caumont, du Havre. Après quelques observations sur cette dernière lecture par MM. Breton, Masson, de Berty et Badiche, les deux rapports ont été renvoyés, par le scrutin secret, au comité du journal. M. de Ressiguier envoie à l'Institut historique une pièce de vers intitulée : *les Derniers Accents de ma muse, la vérité dans un songe*. Des remercîments sont votés à notre honorable collègue, M. de Ressiguier.

M. E. Breton lit une intéressante notice biographique sur notre regretté collègue, M. le marquis Cuneo d'Ornano; pour rendre hommage à sa mémoire, l'Assemblée décide que cette notice sera lue dans la séance publique. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE, SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 26 AVRIL 1863.

Cette séance avait été annoncée par le *Moniteur universel* et par plusieurs journaux.

Une lettre d'invitation avait été adressée à tous les membres résidents, aux corps savants, aux hommes de lettres, aux différents ministères et au corps diplomatique.

Cette lettre était signée par MM. le marquis DE BRIGNOLE et le comte REINHARD, *présidents honoraires;* — E. BRETON, *président;* — H. DE SAINT-ALBIN, *vice-président;* — H. HARDOUIN, *vice-président adjoint;* — A. JUBI-

NAL, *secrétaire général;* — A. RENZI, *administrateur;* — GAUTHIER LA CHAPELLE, *secrétaire adjoint.*

La séance a été ouverte, à une heure et demie, dans la grande salle de l'hôtel de la Société d'encouragement, rue Bonaparte, 44, en présence d'une assemblée très-nombreuse.

M. le président a adressé une courte allocution au public bienveillant qui s'empresse toujours d'assister à nos séances; il a fait remarquer que si la science à laquelle sont consacrés nos travaux a de l'utilité et des attraits, c'est qu'elle offre à tous un égal intérêt. L'heureuse idée qu'ont eue les fondateurs de l'Institut historique de diviser notre Société en classes, lui a donné la facilité d'ouvrir ses portes à tous ceux qui s'adonnent à l'étude de l'histoire des peuples, des sciences, des langues, des arts.

La lecture du Rapport sur les travaux de l'Institut historique, par M. Jubinal, secrétaire général, retenu par une indisposition, a été faite par notre collègue, M. Parrot.

M. Jubinal passe en revue les travaux qui ont été exécutés (35 mémoires) par les membres résidents et correspondants pendant l'année. Ce sont MM. Barry, Barbier, Lambert, Breton, Albrespy, Joret-Desclosières, Parrot, Mahon de Monaghan, Depoisier, Cénac-Moncaut, de Saint-Albin.

Des rapports, qui ne sont pas moins nombreux que les mémoires, ont été faits par MM. Masson, Valat, Alix, de Berty, Hardouin, etc.

La Société a fait, pendant l'année, des pertes peu nombreuses, mais sensibles; notamment celle de M. Jomard, de l'Institut, dont les savants travaux et les découvertes scientifiques honoreront toujours la mémoire.

Quarante-quatre membres nouveaux, dont trente-cinq Italiens, sont venus grossir les rangs de l'Institut historique : « On avait beau appeler » l'Italie la Niobé des nations, dit M. Jubinal, la regarder comme un » peuple enseveli pour l'éternité dans la tombe, l'Italie, nouveau Lazare, » grâce à l'épée de la France, grâce au génie de l'Empereur, a soulevé la » pierre de son sépulcre, et elle en est sortie splendide et rayonnante de » force et de beauté. »

La jeune Amérique a contribué, pour sa part, à cette augmentation de membres reçus, parmi lesquels nous mentionnons le général Mitre, président de la République argentine et le savant Tórres Caicedo, chargé d'affaires de Venezuela. La lecture de ce compte rendu a été accueillie par des marques de sympathie.

M. le président donne la parole à M. Barbier, président à la Cour impériale de Paris, pour lire son Mémoire intitulé : *Un Chapitre de l'Histoire*

d'Espagne. L'auteur, dans une rapide analyse, nous fait assister aux événements qui signalèrent, en Espagne, les années 1807-1808, les dissensions intestines de la cour de Charles IV; les intrigues de la reine et de Godoy, la procédure suivie contre le prince de la Paix et ses prétendus complices; enfin, ces scènes dramatiques, dont le dénoûment devait avoir lieu à Bayonne sous l'œil de Napoléon, et faire tomber la couronne de la tête de Charles IV comme de celle de son fils. A la fin de cette lecture intéressante, le public attentif l'a unanimement applaudie.

M. E. Breton, président, prend à son tour la parole pour lire le mémoire : *Un Dimanche à Constantinople*. L'année dernière il nous avait fait connaître une partie de son voyage en Orient; l'intéressant mémoire qu'il a lu, cette année, n'a pas été écouté avec moins de plaisir.

M. Cénac-Moncaut lit à son tour un mémoire sur *le Passage du Splugen par l'armée de Macdonald*. L'entreprise hardie du passage du Saint-Bernard par une armée de quarante mille hommes, commandée par Bonaparte, au mois de mai 1800, avait été couronnée par la victoire à la bataille de Marengo ; le passage de l'armée commandée par Macdonald, à la fin de novembre et au commencement de décembre de la même année, n'a pas été apprécié à sa juste valeur. Toutes les précautions avaient été prises pour effectuer ces passages périlleux ; mais si le premier avait été favorisé par la saison, le second fut exposé à tous les obstacles, à tous les dangers que lui présentait un rigoureux hiver.

La neige à cinq mètres d'épaisseur qui avait fait disparaître toute sorte de sentier ; la violence du vent, les avalanches de neige, de rochers et de sable, emportaient hommes, chevaux et mulets, qui disparaissaient dans des gouffres de cent trente mètres de profondeur. Généraux et soldats étaient obligés de se frayer un chemin, la pioche à la main, à travers des montagnes de glaces et de neiges; ils portaient à bras les pièces d'artillerie démontée, les roues et les équipages pendant cinq jours et cinq nuits; plus de cent hommes disparurent sous les avalanches avec chevaux et mulets. Le tableau que fait M. Cénac-Moncaut du passage de l'armée de Macdonald sur le Splugen, est saisissant et plein d'intérêt; il rend hommage à l'héroïsme que déploya cette armée autant pour combattre et vaincre les obstacles de la nature, que pour triompher des ennemis qu'elle rencontra en descendant des Alpes dans la vaste plaine de l'Italie. De vifs applaudissements ont accueilli cette lecture.

—M. Joret Desclosières, avocat de la Cour impériale de Paris, lit le récit du *Procès du Paratonnerre de Saint-Omer* (1780-1883). Un habitant de cette ville ayant fait élever en 1780 un conducteur électrique sur sa

maison, les voisins dénoncèrent ce fait aux échevins, qui ordonnèrent l'enlèvement du paratonnerre comme contraire à la sûreté publique; mais, sur l'appel de la sentence, le conseil provincial de l'Artois infirma cette décision. Toutefois, le peuple se fit justice lui-même et exécuta les ordres des échevins avec violence.

Le récit de M. Desclosières sur des faits aussi curieux que peu connus a vivement intéressé.

M. de Berty a donné lecture d'une notice biographique rédigée par M. E. Breton sur notre regretté collègue M. le marquis Cuneo d'Ornano, décédé à Oran (Algérie). M. Cuneo d'Ornano embrassa la carrière militaire en suivant les traces du colonel d'Ornano, son père, qui avait fait toutes les campagnes de la République et de l'Empire. Il ne fut soldat qu'un seul jour (6 septembre 1813), au sortir du collége de Marseille. En septembre de la même année, il fut nommé lieutenant en second par le général Kellermann, duc de Valmy. Il fit les campagnes de Leipsick et de la rive gauche du Rhin, et il eut la main droite et les pieds gelés. Il n'avait pas seize ans (12 février 1814) lorsqu'il fut décoré de la main de l'Empereur sur le champ de bataille de Château-Thierry, où il s'était fait remarquer par son courage dans la charge des escadrons des gardes d'honneur, dont il faisait partie, qui sabrèrent la cavalerie prussienne et lui enlevèrent son artillerie légère. La chute de l'Empire mit fin à sa carrière militaire. M. d'Ornano alla habiter Rome, où, en 1848, il sauva, dans sa maison de campagne, plusieurs prêtres et citoyens de toutes les opinions. Il vint se fixer à Paris avec sa famille, « et nos collègues, dit M. E. Breton, » peuvent se souvenir des charmants rapports de confraternité qu'ils » eurent avec cet excellent homme, aussi recommandable par les qualités » du cœur que par celles de l'esprit. »

M. d'Ornano a publié plus de six ouvrages importants et des vers charmants. Notre journal lui doit plusieurs mémoires historiques très-remarquables. M. d'Ornano faisait partie de plusieurs académies françaises et étrangères; sa nomination de conseiller de préfecture à Oran, où ses lumières et ses études devaient le rendre si utile à cette colonie, lui fit abandonner la capitale.

Le récit de cette vie si honorable et si bien remplie a été écouté avec intérêt et chaleureusement applaudi.

M. Masson a terminé la séance par la lecture d'une pièce de vers ayant pour titre le *Bateleur et le Paysan*. Si le sujet n'était pas tout à fait nouveau pour quelques personnes, les vers de l'auteur étaient aussi bien faits que bien dits, et le public lui a témoigné sa sympathie.

La séance a été levée à trois heures et demie.

Nous devons des remercîments au public bienveillant et empressé et à MM. les rédacteurs des journaux, du *Moniteur* surtout, qui ont bien voulu annoncer notre séance.

Le soir a eu lieu le banquet. La cordialité la plus parfaite a régné parmi nos collègues. Des toasts ont été portés d'abord par M. E. Breton, président, à l'Empereur, notre premier protecteur, et par M. Barbier, président à la Cour impériale, à MM. le marquis de Brignole et le comte Reinhard, nos présidents honoraires, ainsi qu'à nos collègues absents.

RENZI,
Membre de la première classe.

CHRONIQUE

OUVRAGES DE M. LE CHEVALIER CERRI

J'ai examiné le livre de notre collègue, le chevalier Dom. Cerri, professeur émérite de théologie et de droit-canon, intitulé *O Papa, o irreligione, anarchia e morte*, publié à Turin en 1859. Je n'en ferai pas le sujet d'un rapport à la Société : la matière est tout à fait étrangère à nos études ; car si le livre appuie à chaque instant sa doctrine sur l'histoire, néanmoins la thèse qu'il agite et soutient est interdite à nos spéculations. Du reste, c'est un livre bien fait ; il est divisé en vingt-deux chapitres qui se suivent avec beaucoup d'ordre, et qui comprennent tous les arguments propres à son sujet : la sainteté de la suprématie papale dans l'Eglise une et universelle, l'indépendance du Saint-Père dans une souveraineté temporelle ; propositions parfaitement bien reçues de notre gouvernement. Ce livre peut être considéré comme un répertoire utile à ceux dont les devoirs ou les goûts les portent vers une pareille étude.

Un autre petit livre du même auteur, sous le titre de *la Divinizzazione cristiana*, Torino 1862, composé d'une préface, de neuf chapitres et d'une conclusion, traite historiquement aussi du sacrement de l'Eucharistie, et démontre l'inconséquence des sectes qui en rejettent la divinité. C'est toujours la même forme de composition, claire et suivie.

M. le chevalier Cerri a fait précéder le premier ouvrage de la liste de ses publications au nombre de quarante-sept. J'y remarque douze biographies ou mémoires sur l'ancienneté de quelques familles, entre autres de la sienne.

NOTICE HISTORIQUE SUR L'ÉTABLISSEMENT DE MENDICITÉ DE SIENNE

M. Poccioni, de Sienne en Toscane, un de nos collègues, s'est occupé d'un objet petit en apparence, mais important pour sa pitié et intéressant pour toutes les villes, de l'établissement de mendicité. Il en a fait l'histoire.

Il montre dans son écrit, qui a quinze pages et trois de pièces justificatives, comment ce pieux établissement s'est formé en 1817, avec les offrandes de quelques personnes également pieuses et fortunées; comment, dès après un an, il menaçait ruine; comment, au moyen de quêtes et de paroles pressantes, il releva ses finances épuisées; comment fut créée une *dotation* pour requérir de nouveaux deniers, obtenir un local mieux approprié au service (1821); comment d'abord six cents pauvres furent secourus, mais bientôt, les forains exclus, ce nombre fut réduit à trois cents.

L'administration publique fit des règlements. En 1832 on avait recueilli 1,200 écus. En 1852 changement de local, un plus vaste est donné à l'établissement. On essaye, mais en vain, d'y établir un ouvroir.

De nouveau, la cherté des vivres, l'altération des fortunes privées causèrent une pénurie telle qu'en 1854, les pauvres secourus furent réduits à cent. Ils sont aujourd'hui trois cents.

Ils n'y sont pas logés; ce n'est pas un hospice, mais ils y vivent dans le jour. On met les enfants à l'école, et à l'âge où ils peuvent apprendre un métier, on les met chez des maîtres honnêtes gens; un caporal les y conduit et les va chercher. Les petits enfants sont confiés à des institutrices.

Ce mémoire est suivi de grands tableaux : le premier, du revenu annuel des quêtes et offrandes, et des pauvres secourus chaque année tant en hommes qu'en femmes, depuis 1817 jusqu'à 1862.

Le second, du nom des gouverneurs de Sienne et du capital de chaque année avec les intérêts.

Le troisième contient les sommes payées et la balance.

Et le quatrième offre le *prospetto del vitto e distribuzione* et des vêtements qu'on fournit tous les deux ans aux hommes et aux femmes, et de ce qu'on en donne par an à chacun.

On voit dans cet écrit combien la charité active est ingénieuse et peut produire de bien sans ressources assurées. Ce sont douze citoyens notables qui, sous le nom de *députés*, en sont les administrateurs. L'auteur est un d'entre eux. La rédaction fait honneur non moins à sa plume qu'à son cœur.

SCIENCE DE L'ACCLIMATATION, PAR M. F. DE LUCA

M. de Luca (Ferdinand), l'un de nos membres correspondants, a fait un opuscule : *Quelques idées sur la science de l'acclimatation.* Il reproche aux anciens voyageurs de n'avoir que très-peu songé aux sciences et notamment à celle de l'acclimatation. Il avance ensuite que ce qu'on a fait jusqu'à présent d'acclimatation n'a été que de l'empirisme et non de la science. Et cependant, dit-il, en ceci il y a matière à la science, il y a des principes à reconnaître, à étudier du moins : des régions, des climats analogues doivent pouvoir entretenir et nourrir des animaux comme des végétaux semblables. Telle est la thèse qu'il développe et qu'il appuie de faits. Il s'est servi de la langue française avec assez d'habileté; toutefois son prote a laissé échapper quelques irrégularités que je ne lui pardonnerais pas s'il n'appartenait lui-même à une imprimerie italienne.

Le bulletin de l'association nationale italienne de secours mutuels des savants, littérateurs et artistes, publié le 30 mars dernier, contient :

1° Une *Notice sur le mouvement scientifique actuel en Italie dans les seules sciences naturelles,* par le professeur Gabriel Costa; l'auteur note les travaux des professeurs Siacchi, Doderlem, Paul Savi, Montagna, Capellini Guiscardi, sur la minéralogie et la géologie; de MM. Gras, Antoine Bertoloni, Tassi Gasparrini Carruel, Pierre Savi, Denotaris, Joseph Bertolini, sur la botanique; de MM. Appelle-Dei, Jan Bianconi, De Filippi, Canestrini, Rossi, Roudani, Bellardi, Baudi de Selve, Palma; Molin, Costa, sur la zoologie; de MM. Michelotti, Silvestri, Cappellini, Seguenza, Costa, sur la paléontologie; enfin, sur l'anatomie pathologique et comparée, l'histologie, l'embryogénie, l'ethnographie, de MM. Soverini, Brugnoli, Allessandrini, Polladino-Ricchiardi Garbiglietti, Trompeo, Calori, Aehl, De Filippi, Nicolucci, Maggiorani, Caruel, Panizzi, etc. ;

2° L'analyse, par M. Landolfi, d'un discours de M. Luciani, sous le titre : *Il Pensiero moderno italiano;*

3° Un examen, par M. Martriani, des *Mélanges philosophiques* de Vera;

4° Autre analyse de M. Landolfi, d'un travail de M. F. di Luca sur la science nouvelle de l'acclimatation : *Degli elementi simili ne' diversi climi;*

5° Note de MM. Melga et Rocco, sur un ancien roman de chevalerie : *Attila fléau de Dieu,* et sur quelques autres écrits anciens et rares ;

6° Nozioni di grammatica italina, par C. Scavia ;

7° Le traversate appennine di ferrovia nel Napolitano; raggionamento del pr. V. A. Rossi. Rapport de M. Francillo.

Ce bulletin est le second ; il commence à la p. 81 et finit à la p. 160.

L'administrateur, P. Masson.

L'administrateur de l'Institut historique ayant été instruit qu'un sieur Gervais, se disant chimiste pédicure, courait la France, s'annonçant dans ses prospectus et affiches comme membre de l'Institut historique, des informations ont été prises par le président auprès de M. le maire de Cherbourg, ville que le sieur Gervais exploite en ce moment et celui-ci a été invité et s'est engagé à prendre désormais en entier le titre de *membre associé de l'Institut historique des expositions nationales et universelles* (*section de chimie*) que lui confère un diplôme délivré à Londres par le président de cette société le 1er décembre 1858. Nos correspondants sont priés de veiller, chacun dans sa ville, à l'exécution de cette promesse.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Sur les campagnes romaines (*Sulle campagne romane*), brochure in-8° de Mgr Borgnana. Rome, 1863.

Historia de los progressos del derecho de gentes en Europa y en America, desde la paz de Wesphalia hasta nuestros dias, por Henrique Wheaton, y traducida y aumentada con un apendice por Carlos Calvo, encargado de negocios del Paraguay en Francia, etc. 2 vol. in-8°. Besançon, 1861.

— Annales (*annali*) de l'Académie des aspirants naturalistes. 3e série, vol. 2. Naples, 1863.

— Sur le mouvement scientifique actuel en Italie, pour les seules sciences naturelles, mémoire du professeur Gabriel Costa ; brochure. Naples, 1862.

— Sur la constitution géologique et sur la richesse minéralogique de la province de Sienne. Brochure de M. le professeur G. Campani. Sienne, 1862.

— Rapport du secrétaire général, M. le professeur Campani, pour la section des sciences physiques, mathématiques et naturelles du dixième congrès scientifique, tenu à Sienne en septembre 1862. Brochure in-4. Sienne, 1863.

— Sur les changements de forme d'une apparence plastique de la glace. Mémoire in-4, par M. le professeur Laurent della Casa. Bologne, 1863.

— Sur l'équivalent mécanique de la chaleur, par le même auteur. Bologne, 1862.

— Sur la rosée, mémoire in-4, du même auteur. Bologne 1862.

— Considérations sur les paragrêles métalliques. Mémoire in-8, du même auteur. Bologne, 1856.

— Observations sur l'induction électrostatique, mémoire de M. le professeur della Casa. Brochure in-4. Bologne, 1860.

— Nouvelles observations sur l'induction électrostatique, du même auteur. Bologne, 1861.

— Nouveau recueil de pronostics, de prophéties et prédictions sur les destinées des États et des Nations. Vol. in-12, par Mgr le chanoine Cerri. Turin, 1863.

— Bulletin de la Société de géographie. Tom. V, 4e série, mois de mars 1863.

— Études critiques sur l'Angleterre, par M. Mahon de Monaghan, vol. in-12. Paris, 1863.

— Buenos-Ayres, sa situation présente, etc., par M. Balcarce. Brochure in-8°. Paris, 1857.

— Bulletin de l'Association nationale italienne de secours mutuels des hommes de lettres, des sciences et des artistes. Broch. Naples, 1863.

— Doutes sur la valeur scientifique de quelques théories cosmologiques et paléontologiques, par M. J.-G. Adville. Broch. Angers, 1862.

— Discours prononcé par M. A. Coppi, à l'Académie pontificale tibérine, à l'occasion de son 50e anniversaire. Brochure, Rome, 1863.

— Revue agricole, industrielle de la Société impériale d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes, mars 1863.

— Bulletin nautique et géographique, appendice de la correspondance scientifique de Rome, par M. Fabri Scarpellini. Vol. II, janvier-février, nos 6 et 7. Rome, 1863.

— Mémorial du boulevard Saint-Martin, par l'auteur des *Anciennes maisons de Paris*. Brochure; Paris, 1863.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Cie, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

PASSAGE DU SPLUGEN PAR L'ARMÉE DE MACDONALD.

Mémoire lu dans la séance publique du 26 avril 1863.

La première année de ce siècle a été signalée par deux faits de guerre d'un caractère particulier et d'une audace extrême ; ils ont puissamment contribué à faire rayer le mot *impossible* du dictionnaire français... Nous voulons parler du passage du mont Saint-Bernard par le premier consul, et de celui du Splugen par Macdonald.

La nouveauté de la première entreprise, exécutée au mois de mai 1800, l'importance de l'armée qui ne comptait pas moins de 40,000 hommes, la présence de Napoléon, l'admirable organisation du passage du Saint-Bernard, les résultats enfin qui ne furent autres que la bataille de Marengo, ont concentré sur ce fait une gloire si grande que l'expédition analogue de Macdonald, dans la même année, en a été éclipsée.

Quand on parle des difficultés vaincues par nos héroïques soldats au passage des Alpes, on ne songe guère qu'au Saint-Bernard, et l'on oublie volontiers le passage du Splugen.

C'est cette anomalie, cette espèce d'injustice, que nous désirons faire cesser, en rendant à chacun la part de gloire qui lui est due.

Le passage du Saint-Bernard se fit au mois de mai, à une époque où la neige avait à peu près quitté la montagne. Il fallait huit heures pour aller du bas de la vallée du Rhône au sommet du col, où se trouve l'hospice, puis deux heures pour descendre dans la plaine de Saint-Rémy en Piémont. Or, comme les avalanches ne tombaient guère que sous l'action du soleil, en partant pendant la nuit, on pouvait éviter le plus grand danger.

Les colonnes se mirent donc en route, entre minuit et deux heures; les soldats étaient chargés de biscuits, de cartouches; le temps était beau; ils marchaient gaiement en chantant des refrains belliqueux ; ils faisaient battre la charge et jouer la musique, aux montées les plus pénibles.

Tout avait été si bien prévu, qu'arrivés à l'hospice, les soldats trouvaient chez les religieux des rafraîchissements en abondance, et prenaient quelques instants de repos.

A la descente, sur le versant italien, quelques chevaux, que leurs cavaliers traînaient par la bride, glissèrent et tombèrent dans les précipices; cinq à six soldats partagèrent le sort de leurs chevaux. A cela près, toute l'armée, comprenant 35,000 fantassins et 5,000 cavaliers, passa le Saint-Bernard, en prenant des peines infinies à traîner les canons; mais sans éprouver d'accidents graves...

Commencé le 14 mai, le passage était complètement terminé le 20.

Le passage du Splugen s'opéra dans des circonstances toutes différentes. L'hiver tenait les Alpes écrasées sous une couche épaisse de neige.

La rigueur du froid, les coups de vent, la chute des avalanches, le manque de vivres, tout concourut à faire de l'entreprise de Macdonald, une des plus difficiles et des plus audacieuses que les hommes aient jamais exécutés.

Le point de départ était *Coire*, dans le pays des Grisons, près des sources du Rhin.

Dès le mois de brumaire, la brigade du général Guillaume de la division Baraguay-d'Hilliers, avait franchi le Splugen, qui se trouvait encore praticable, et avait pénétré dans la Valteline.

Mais à la fin de novembre, l'hiver, déjà dans toute sa rigueur, offrait des obstacles, que tout mortel, s'il n'eût été Français, aurait jugés absolument infranchissables.

Pendant que Moreau remportait sur les Autrichiens la bataille de Hohenlinden (3 décembre 1800), Macdonald, sur l'ordre de Bonaparte, exécutait avec son armée des Grisons, s'élevant à 12,000 hommes, ce passage périlleux, et sortait vainqueur de ce terrible assaut livré à toutes les horreurs, à toutes les colères de la nature.

Guidé par l'exemple de Bonaparte, Macdonald avait réuni à la hâte toutes les bêtes de somme qu'il avait pu trouver dans la Suisse; mais il était très-difficile d'avoir des vivres, tant les vallées helvétiques étaient épuisées. Tout ce qu'il put se procurer, fut une provision de biscuits pour cinq jours d'avance; temps rigoureusement nécessaire pour franchir le Splugen.

Le général Sorbier, commandant en chef de l'artillerie, envoya d'abord le général Verrières à Tusis, le 24 novembre, avec une partie de cette arme.

C'est à Tusis seulement, à la jonction du Rhin oriental et de l'Albula, que commence la gorge du Splugen, qui a mérité le nom de *Via Mala.* Rien de sauvage comme la profonde entaille que le Rhin s'est creusée dans

le roc noirâtre. La route forme corniche sur la rive gauche, et a été taillée tout entière dans le roc vif. De magnifiques sapins assombrissent de leur feuillage vigoureux cette gorge rendue plus noire encore par la couleur de ses rochers, et par l'ombre continuelle qu'y projettent les montagnes gigantesques. Bientôt le sentier pénètre dans un tunnel creusé en 1470, pour le passage des mulets.

A la sortie du *Trou-Perdu*, le sentier continue à serpenter sur les flancs de la rive droite, laissant le Rhin à des profondeurs de 130 mètres... Ici le rocher manque et la chaussée est assise sur quelques pièces de sapin jetées en forme de pont volant. Plus loin, le sentier est exposé à des avalanches de neige, de rochers et de sable ; on l'a mis à couvert, à l'aide de blindages ou toitures avancées qui servent à rejeter la neige et les débris de rochers par-dessus la tête des voyageurs, comme des gargouilles de cathédrale.

Bientôt, un premier pont conduit sur la rive droite, un second ramène sur la rive gauche, et franchit le Rhin à d'effrayantes hauteurs.

Un troisième pont rejette sur la rive droite. Ici, la gorge s'élargit un peu, les parois des rochers sont moins à pic, et permettent à quelques sapins, à quelques bouleaux de se montrer entre leurs fissures : les hommes y ont même construit quelques maisons.

Telle était la première étape qu'il s'agissait de faire franchir à des chevaux, à des canons, à une armée enfin, portant tous ses bagages, avant d'atteindre le bas du col du Splugen.

Arrivé à Tusis, le général Verrières fit démonter les pièces d'artillerie et les fourgons, enfermer les vivres et les bagages dans des caisses, et distribuer tout le matériel sur des mulets, absolument comme on avait agi sur la route du Saint-Bernard. Des compagnies de sapeurs et un grand nombre d'habitants du pays commencèrent à ouvrir le chemin, et à faciliter le passage ; mais ces travaux étaient incomplets, et il ne fallait pas moins de douze traîneaux pour un convoi.

Or, on avait huit bouches à feu, trente-quatre caissons ou chariots, et l'hiver était déjà si rigoureux qu'on n'arrivait de Coire à Tusis qu'à travers une forte couche de neige. Si les basses vallées étaient dans cet état, que devait-on rencontrer dans les cols supérieurs et dans les glaciers du Splugen ? Pour surcroît de malheur, les soldats n'avaient pas encore reçu les capotes que le général réclamait en vain depuis longtemps... Il fallait donc traverser les neiges sans manteau, par un froid de 7 à 8 degrés, et, cependant, de Tusis au village de Splugen, on ne comptait pas moins de sept lieues ; de Splugen au sommet du col, deux heures pendant la belle

saison; du col à *Isola*, premier bourg italien, deux heures et demie.

Les traîneaux qu'on avait amenés se trouvaient trop lourds; Verrières dut prendre de petits traîneaux du pays, qui glissaient plus facilement sur la neige. Grâces à ces précautions et à quelques jours de beau temps, il franchit sans trop de difficultés le *Trou-Perdu* et la *Via Mala;* là, il trouva les petits bourgs de *Zillis*, d'*Andeers*, de *Burenburg*, dans la vallée de Choms... il gravit la *Roffa*, côte en zigzag, excessivement raide et glissante, et entra dans le hameau du Splugen, situé au pied du col.

Ici la vallée fermée, de toute part, est un cirque immense qu'entourent des montagnes d'une hauteur prodigieuse; ces montagnes ne sont autres que le Saint-Gothard, le Saint-Bernardino, le Suretambohorn, et leurs énormes contre-forts...

La durée des neiges, la violence des avalanches, les a complétement dégarnies de forêts, ce qui leur donne un aspect monotone et terrible, une grandeur plus sauvage que pittoresque. Du bourg de Splugen au sommet du col, se dressait un sentier sinueux, encombré de neige sur une épaisseur de 1 à 5 mètres; et c'était cette barrière de 500 mètres de hauteur, que l'armée devait encore franchir pour descendre sur le versant italien.

Le général Laboissière arrivait sur les traces de Verrières avec le 1er hussards et le 10e dragons, commandés par le général Cavaignac.

Les soldats gravissaient les sentiers de la *Via Mala* et de la *Roffa*, traînant leurs chevaux par la bride et marchant à la file indienne.

Ces deux premières colonnes, réunies à Splugen, furent obligées de camper dans la neige; elles entreprirent l'ascension du col, le 27 novembre.

Que l'on se figure les fatigues, les souffrances infinies que durent supporter nos soldats pour gravir une pente abrupte, marchant dans la neige jusqu'aux genoux, glissant sur la glace, fouettés par les rafales et les coups de vent! Arrivés à moitié chemin, à deux cent cinquante mètres de hauteur à peu près, un bruit effroyable retentit au haut de la montagne de Suretambohorn; les guides du pays s'arrêtent et jettent des cris de détresse; la colonne n'a pas eu le temps de reconnaître le danger qu'une avalanche, glissant sur le dos de la montagne comme un fleuve de lave blanche, entraîne trente dragons au fond du précipice... Ceux qui ne sont pas renversés disparaissent à moitié au milieu des débris de l'avalanche qui a couvert le sentier.

Les dragons du 10e appellent, cherchent leurs malheureux compagnons; la neige s'élève à une hauteur effrayante; une heure s'écoule

en efforts à peu près inutiles; les paysans et les soldats ne purent dégager que cinq à six hommes, tout le reste était fracassé, englouti. La nuit vient suspendre le travail, et la colonne, dans l'impossibilité de continuer le passage du col à travers les ténèbres et par des sentiers détruits, est obligée de redescendre à Splugen.

Laboissière n'était pas là... Placé à la tête de la colonne, il avait vu l'avalanche glisser derrière lui et enlever ses hommes; la neige l'avait empêché de venir à leur secours ; il avait atteint le sommet du col, porté sur les bras de deux paysans et accompagné de quelques soldats, accablés de fatigue et à moitié gelés...

Arrivé à l'hospice, sur le versant du midi, il passe la nuit dans l'anxiété la plus affreuse... Aucun de ses hommes ne vient le joindre... L'avalanche a-t-elle donc détruit les deux régiments tout entiers? Ses angoisses ne durèrent pas une nuit seulement, mais quatre jours entiers; car la brigade fut retenue tout ce temps-là au village de Splugen.

Le quatrième jour, le général Dumas, arrivant de Coire, trouva la colonne démoralisée par l'accident du 27 et par l'absence de son général.

Les soldats manquaient déjà de nourriture, et les paysans avaient déclaré le passage impossible avant quinze jours pour l'infanterie, et avant un mois pour les chevaux.

Cependant, le général Dnmas ranime leur courage; le temps s'était remis au beau; la gelée avait succédé à la tempête du 27 et permettait de tenter l'ascension. Voici comment elle fut organisée :

Quatre bœufs, conduits par des guides, foulaient la neige, dans laquelle on les voyait d'abord s'enfoncer et presque disparaître... Quarante paysans les suivaient pour déblayer et former le sentier... Une compagnie de sapeurs les aidait et perfectionnait la tranchée; deux compagnies d'infanterie, marchant par le flanc, les files bien serrées, achevaient d'aplanir et de tasser la neige; puis venaient les dragons du 10e régiment, commandés par Cavaignac.

Ils avaient réclamé l'honneur de former l'avant-garde, afin de prendre, disaient-ils, leur revanche contre le terrible ennemi qui les avait si cruellement frappés le 27.

Un convoi d'artillerie, cent bêtes de somme venaient à la suite; les escortes fermaient la marche du convoi. Le 1er décembre, la brigade Laboissière, une partie de la division Pully, formée des 12e et 73e demi-brigades de ligne, exécutèrent l'ascension sous le commandement de Dumas et l'habile direction de l'adjudant Stabeinrach. Arrivées dans la tranchée

du col, elles durent passer entre les deux glaciers qui descendaient des montagnes de droite et de gauche. Elles rejoignirent le général Laboissière à l'hospice ; mais elles laissaient à Splugen quarante-cinq hommes gelés.

Après quelques instants de repos, repos, hélas ! pris dans la neige ! la colonne se remit en marche ; les soixante traîneaux et les cent mulets, transportant l'artillerie et les munitions, descendirent enfin dans les horribles gorges du Cardinel sur le versant italien. Ici la nature est encore plus terrible, plus menaçante qu'à la *Via Mala;* les parois de la gorge, taillées à pic, tombent à une profondeur de trois cent cinquante mètres ; le fond de la gorge n'est qu'un entassement de rochers brisés, roulés du sommet des montagnes ; au nord, se dressent les glaciers du Suretambohorn, d'où tombent les avalanches les plus fréquentes, les plus terribles des Alpes. C'est au fond de ce précipice du Cardinel que le sentier descend en se tordant en zigzag à travers les rochers et sous la menace incessante des glaciers du Suretambohorn.

Quelle nature, quelle route ! Comme tout y porte l'empreinte du danger et de la terreur ! La voie est taillée dans le rocher de *Scaloggia* ou *Scalogira*, échelle qui tourne ; en français, elle s'appelle le *Tourniquet du Cardinel;* le torrent se nomme l'*Ira*, la colère, la furieuse ; le passage porte le nom de *Passo della Morte.*

La descente de nos soldats au fond de la gorge du Cardinel fut moins fatigante sans doute que la montée de la *Via Mala* et du col, mais elle fut plus dangereuse. Les malheureux devaient se glisser, se traîner à travers les rochers roulants encombrés de neige, ne sachant s'ils avaient sous leurs pieds le sol ferme ou des gouffres cachés. A tout moment, hommes, chevaux, mulets tombaient et renversaient leurs bagages ; des traîneaux se brisèrent et restèrent abandonnés. Une pièce de quatre et vingt-une roues auraient été perdues, si les soldats de la 1re et de la 12e n'avaient héroïquement pris la place des mulets morts ou perdus pour transporter ce matériel à bras au fond de la vallée.

On arriva ainsi, sans de trop graves accidents, à Campo d'Olcino, dans la plaine. On n'avait perdu, aux approches de la nuit, que quelques cavaliers qui avaient manqué le sentier et disparu dans le Cardinel.

Le 2 et le 3 décembre, deux autres colonnes, composées chacune d'une brigade d'infanterie, d'une division d'artillerie et de détachements de cavalerie, passèrent la montagne par un assez beau temps, précédés de trente travailleurs du pays...

Cette fois, le sentier était ouvert et assez bien battu.

On perdit néanmoins quelques hommes; les uns moururent de froid sur place, les autres eurent les membres gelés.

Les trois premiers corps avaient franchi le col... Macdonald arrivait avec le reste de l'armée des Grisons, comprenant des compagnies de grenadiers de la 3e demi-brigade d'Orient, la 104e et la 17e d'infanterie légère, commandées par le général Vandamme.

Cette colonne devait rencontrer des obstacles, supporter des fatigues et des souffrances que les premières n'avaient pas connus.

Pour Dumas et Verrières, les difficultés avaient commencé à Tusis seulement; pour Macdonald, elles commencèrent deux lieues plus loin, tant la neige était déjà épaisse dans cette partie basse de la vallée. On eut des peines sérieuses à remonter jusqu'à l'entrée de la *Via Mala*. Le 4 décembre, la colonne entreprend la rude montée de cette gorge horrible, et doit suivre l'étroit sentier que nous avons décrit, à travers une couche épaisse de neige. Les torrents encombrent le passage de cailloux roulés et de débris de sapin ; hommes et chevaux glissent sur ces obstacles et disparaissent dans le gouffre de cent trente pieds de profondeur, au fond duquel gronde le Rhin... Parfois, nos soldats harassés se croisent avec leurs malheureux camarades restés à Splugen les pieds gelés, et que des paysans rapportent à Coire sur des brancards.

Macdonald atteint les bourgs d'Anders, à moitié chemin de Tusis et du Splugen ; il y prend quelque repos avec ses hommes, et recommence la montée de la *Roffa* ou seconde *Via Mala*. A mesure qu'on avance, la neige est plus épaisse, les glaçons plus fréquents; ils descendent en stalactites des rochers qui surplombent la route. Il arrive enfin au village de Splugen, et s'étonne « de trouver des hommes et des habitations au milieu de cette *image du chaos*. » Tout était comme englouti, perdu dans un immense glacier ; la terre ne montrait pas une branche de sapin, pas un brin quelconque de végétation... Depuis douze heures, Macdonald marchait dans la neige, et il lui restait encore à gravir cet horrible Splugen, qui se dressait dix fois plus haut que les montagnes des glaces polaires.

On couche à Splugen ; le lendemain on entreprendra l'ascension du col ; mais la nuit est affreuse ! les coups de vent soulèvent, poussent, entassent la neige dans tous les sens... Quand on sonne la diane, au point du jour, une tourmente furieuse s'engouffre dans la gorge, pousse la neige du haut des montagnes sur le sentier, le fait entièrement disparaître, et la neige continue à tomber en gros flocons.

Les nuages gris semblent s'appuyer sur le sol.

Les paysans, convoqués pour ouvrir le passage, déclarent que l'entreprise est impossible, que travailleurs et soldats périraient jusqu'au dernier.

Que faire? Macdonald ne pouvait séjourner à Splugen; on n'avait de vivres que pour deux jours, et l'on ne pouvait en faire venir de Coire; les magasins étaient épuisés.

Autant valait mourir de froid, que mourir de faim. Il ordonne aux divisions de se mettre en marche; les mulets étaient insuffisants pour le transport des munitions; les soldats se les distribuent, et refusent tous la prime qu'on leur offre.

Chacun d'eux, chargé de cent cartouches, gravit le sentier comme on monte à l'assaut... Macdonald a décidé quelques paysans à le précéder; mais les poteaux (balises) ont disparu; on est obligé de sonder le chemin du bâton, comme on sonde la passe d'une rivière. Tout à coup les guides refusent d'aller plus loin; c'est l'endroit où tant de dragons ont été engloutis, le 27; quelques soldats et une femme viennent de disparaître dans la neige.

Macdonald, les généraux Pully, Sorbier, Duperreux, Dampierre, se mettent à la tête des travailleurs, prennent la bêche, la pelle, et sondent le passage au risque de tomber dans des gouffres.

Macdonald entend des cris plaintifs; il regarde et reconnaît une femme qui périt dans le ravin. Le général la fait relever, ordonne à deux grenadiers de la porter, alors que chacun ne songe qu'à son propre salut... On franchit enfin le passage le plus exposé aux avalanches, et l'on dépasse la partie la plus escarpée du sentier. On est dans la gorge du col; la pente devient plus douce, mais ici, ce n'est plus une neige frayable que l'on a devant soi; ce sont les deux énormes glaciers qui s'élèvent à droite et à gauche! ils se sont rejoints, soudés au milieu, et obstruent le passage de leurs murailles infranchissables. La neige tombe plus abondante, le vent s'engouffre dans le col, tourbillonne, fouette le visage, et arrête net la colonne.

Quelques hommes manquent de respiration et s'affaissent pour ne plus se relever. Les autres se perdent de vue entre eux et s'égarent. Les montagnards, accablés de fatigue, déclarent ne pouvoir aller plus avant; ils s'éloignent pour la seconde fois, laissant la colonne dans cette épouvantable position.

Macdonald, Sorbier, Pully les arrêtent; ils prennent la bêche et le pic; organisent les grenadiers en travailleurs, et font entamer les murailles de glace; quelques pans s'écroulent brusquement et ensevelissent plusieurs

soldats; ils sont tellement engourdis, qu'ils ne songent plus à éviter la mort.

Le vent était d'une violence extrême... jamais les hommes n'ont enduré des fatigues et des dangers supérieurs à ceux que soldats et généraux supportèrent du sommet du col à l'hospice, et au bas des gorges du Cardinel.

La colonne fut plusieurs fois coupée, dispersée; la 104e demi-brigade fut jetée par l'ouragan dans un si grand désordre qu'elle disparut aux yeux des généraux. Chaque fois qu'on se ralliait, plusieurs hommes manquaient ; ils étaient restés gelés sur le sentier, ou ensevelis dans les précipices. Cent hommes et à peu près autant de chevaux ou de mulets périrent ainsi dans les gouffres du Cardinel. La 104e demi-brigade ne put être ralliée que deux jours après, en arrivant à Chiavenna le 6 décembre...

Ainsi, la colonne de Macdonald avait passé deux jours dans la neige, ensevelie dans la bourrasque, luttant, sans prendre un instant de repos, contre ces épouvantables dangers.

Nos soldats purent enfin se reposer et se rendre compte de l'entreprise téméraire et à jamais glorieuse qu'ils venaient d'accomplir.

Les paysans suisses l'avaient jugée impraticable ; des soldats français, accablés sous le poids des munitions, des armes, et sans capotes, traînant chevaux, canons, chariots, bagages, l'avaient exécutée à travers quatorze lieues de neige et de glace.

Le ministre de la guerre écrivit à Macdonald, et lui exprima toute la satisfaction du gouvernement pour « l'intrépidité et l'héroïque constance que l'armée, sous son commandement, avait montrées dans ce passage, qui serait une des époques mémorables des faits militaires de la France. » (Lettre du 23 frimaire an IX.)

Quant à nous, nous sommes heureux de renouveler, soixante-trois ans plus tard, le tribut d'admiration que le ministre de la guerre payait, en quelques lignes à nos héroïques soldats, et nous le faisons en rapportant, dans sa vérité la plus simple, cet épisode qui fut un des plus extraordinaires de cette époque si fertile en prodiges... (1).

CÉNAC-MONCAUT, *membre de la 1re classe.*

(1) Voir, pour tous les détails rapportés dans cet article, Le précis des événements militaires de 1800, par le général Dumas. — Et L'armée des Grisons en 1800, lettre de M. Philippe de Ségur .. Nous avons complété ces documents par l'examen des lieux durant un voyage en Suisse et dans le nord de l'Italie en 1860.

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

DE LA LÉGISLATION FORESTIÈRE.

Réponse à une question du gouvernement royal (d'Italie), *par M. le comte* Auguste de Gori, *président de la Commission agricole de la province de Sienne* (1).

La mission d'entretenir l'Institut historique du fort remarquable opuscule dont le titre vient d'être reproduit, nous aura procuré autant de profit que de plaisir. Il serait difficile, en effet, de parler de la législation forestière, — sujet dont il n'est pas besoin de rappeler l'importance hors ligne, — avec plus d'autorité que ne l'a fait notre honorable correspondant, autorité d'expérience, autorité de savoir, autorité de dévouement à la cause de l'Italie.

« La nature, quoique douée de forces immenses, est toujours plus lente » à produire que ne le sont les hommes à consommer, » disait, au commencement du siècle actuel, Melchior Gioia (1) : Cette vérité, dont l'évidence redouble lorsqu'il s'agit des bois et forêts, est devenue le point de départ du fort intéressant travail publié par le digne et savant président de la Commission d'agriculture de la province de Sienne, dans les circonstances qu'il fait connaître en ces termes : Par décret royal du 15 septembre 1860, le gouvernement, en Italie, résolut d'ouvrir une enquête sur la question suivante : « Étudier les régions de montagnes dépouillées de forêts, et déclarer si les principes d'une saine économie politique, l'intérêt de l'agriculture, une plus grande sécurité du cours des fleuves, impriment ou non au reboisement de ces régions le caractère d'une mesure d'utilité publique. En cas d'affirmative, dire où et comment il pourrait y être avisé sans trop de perturbation dans la sphère des droits et des intérêts privés. »

Il s'agissait, comme on le voit, d'un problème dont la solution, toute

(1) *Sulla legislazione forestale.* Risposta ad un quesito del R. Governo. Di Augusto de Gori, presidente della commissione agraria della provincia di Siena. — Siena, Presso *Onorato Parri*, 1861.

(1) Né en 1767, mort en 1829, ancien religieux, publiciste, historien et économiste distingué, nommé par Napoléon, chef de division dans les bureaux de l'administration impériale, à Milan.

d'intérêt économique et national, se recommandait d'elle-même au zèle des hommes éclairés, sans distinction de parti. M. de Gori s'empressa donc de publier, pour aider à cette solution, le mémoire dont nous avons à dire quelques mots, et qui a dû, bien certainement, provoquer au plus haut degré l'attention publique en même temps que la gratitude du gouvernement. Ce mémoire atteste, effectivement, de la part de son honorable auteur, une haute expérience pratique, associée à une étude approfondie tant de la législation forestière des diverses contrées de l'Europe, que des principes de météorologie et d'économie politique d'après lesquels doit se guider la sylviculture envisagée, avant tout, comme il convient qu'elle le soit, c'est-à-dire au point de vue de l'intérêt général.

M. de Gori rappelle donc et il démontre avec un rare talent d'analyse, que la conservation des bois et des forêts est à classer au premier rang des exigences de tout système de gouvernement et d'administration qui entend ne se départir ni du droit de faire le bien, ni du devoir d'empêcher le mal ; et que cette conservation exige impérieusement quelques restrictions au libre exercice des droits de propriété purement individuelle et privée. — Ce libre exercice n'a jamais conduit qu'à faire succéder à l'appauvrissement du territoire, la périodicité du fléau des inondations.

Les observations de l'auteur se trouvent finalement ramenées aux cinq *desiderata* que voici :

1° Lois générales, répressives de tous dommages causés aux bois par l'homme ou par les animaux.

2° Lois générales, abolitives des droits d'usage et autres servitudes congénères, moyennant une indemnité qui consisterait soit en une somme d'argent, soit en un cantonnement, c'est-à-dire en l'abandon d'une partie de la toute propriété, et qui serait débattue administrativement.

3° Lois spéciales quant à la gestion des forêts appartenant à l'État, aux provinces, aux communes, ou aux établissements publics.

4° Système d'encouragements aux particuliers qui réaliseraient, en sylviculture, des améliorations ou progrès sérieux.

5° Lois, spéciales aussi, consacrant le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, quant aux forêts dont la conservation et la reproduction seraient le plus impérieusement exigées par l'intérêt général.

Dans le cours des fort savants développements dont il fait précéder et dont il étaye ces diverses propositions, M. de Gori a constamment fait preuve, tout à la fois, d'un sens remarquablement pratique, d'une justesse d'esprit peu commune, et d'une érudition du meilleur aloi.

Une simple remarque nous a seule paru permise et nécessaire en ce qui

concerne l'indication suivante, qui fait partie de l'aperçu historique de la législation forestière en France. « Il serait inutile, dit le savant président » de la Commission agricole de Sienne, de rappeler les Capitulaires de » Charlemagne et de Louis le Débonnaire qui tendirent plutôt à diminuer » qu'à conserver les forêts. *Ut comitibus denuncient*, lit on dans l'un de ces » Capitulaires, *ne ullam forestam noviter instituant, et ubi noviter institutas* » *sine nostra jussione invenerint, dimittere præcipiant* (1). »

Dutillet, Ducange et tous les autres érudits qui ont été cités par M. Championnière, de savante mémoire, dans son essai sur la propriété des eaux courantes, rappellent que, dans ce texte et dans une foule d'autres analogues, le mot *foresta* n'est autre chose que la dénomination légale d'une institution datant de l'origine même de la féodalité. On désignait sous ce nom de *Foresta*, synonyme de warenne ou de garenne, la circonscription boisée, et, le plus souvent, la rivière ou autre eau courante, dont l'accès se trouvait interdit tant aux riverains eux-mêmes qu'au public par quelque seigneur justicier, sous la sanction de pénalités atroces, et pour le plus grand profit de sa chasse ou de sa pêche. « Faut pour ce entendre, disait Dutillet, que le mot *forest*, vieux » bas-allemand, convenait aussi bien aux eaux que bois, signifiant *def-* » *fens* (2). »

Notons, en passant, que les rois de la troisième race eux-mêmes furent réduits à réitérer, littéralement, jusqu'en 1355, les dispositions des Capitulaires contre ces odieuses expropriations pour cause d'utilité privée (3).

Avant de terminer l'aperçu que nous venons de présenter sur le mémoire de l'honorable M. de Gori, nous ne saurions résister au plaisir de citer textuellement, c'est-à-dire de traduire le passage où il est parlé de l'importance de la conservation des bois sous le rapport de la salubrité publique, tant ce passage est empreint de vigueur et de vérité.

« Que l'on examine maintenant, dit l'auteur, en parlant des bois et forêts, leur effet comme agent hygiénique ou de salubrité publique : — et, ici, il faut s'occuper non-seulement des bois de montagnes, mais encore de ceux qui bordent les étangs, les marais et les rivages de la mer : — tout le monde sait que la pluie, la grêle, la neige, proviennent des vapeurs émanées de la terre et attirées par la chaleur du soleil, qui, condensées dans l'atmo-

(1) V. p. 25 de l'Opuscule.

(2) V. CHAMPIONNIÈRE. *Propriété des eaux courantes*, p. 66. *Paris*, Hingray, 1846, in-8.

(3) V. *Ibid.*, p. 78.

sphère par l'abaissement de la température, retombent à l'état liquide ou de congélation. Les vapeurs attirées par la surface terrestre s'accumulent, se condensent en nuages où elles sentent moins l'action de la chaleur, ce qui arrive dans les endroits ombrageux et mis à l'abri par la ramification des arbres. Par conséquent, les forêts empruntent abondamment aux nuages qui les entourent, les principes appropriés à leur nutrition, les attirent avec leurs myriades de pores, et, les arrêtant un instant, pour ainsi dire, sur leurs chevelures, pour les mettre en communication avec les principes gazeux de la terre qui serpentent dans leurs racines, retiennent ainsi, et modèrent ou diminuent les grandes et brusques perturbations météoriques.

» Il est hors de doute ensuite que l'électricité de la terre tend à se mettre en équilibre avec l'électricité céleste par le moyen des corps aigus répandus sur la surface. Dès lors, les arbres les plus élevés et, plus spécialement, à feuilles plus remarquablement linéaires, sont aptes à recevoir et à transmettre le fluide d'une manière peu sensible et toute progressive, et à rendre ainsi moindres les décharges électriques. Il arrive fréquemment qu'un nuage, quoique imprégné de fluide électrique, en glissant au-dessus de la forêt et, en particulier, d'une forêt de conifères, se décharge sans fracas et doucement sans la moindre perturbation sensible. Ainsi l'électricité étant affaiblie par la présence des forêts, et ayant empêché la congélation instantanée des vapeurs, il en résulte que la grêle tombe rarement dans les environs d'une futaie. Elle tombe plus facilement sur les campagnes ouvertes et libres, qu'elle endommage (1)... »

Citons encore quelques fragments du mémoire :

« Outre la consommation du combustible qui croît en proportion de l'augmentation de la population et de la civilisation, le développement de l'industrie métallurgique, celui de la marine militaire et marchande, l'étendue des chemins de fer qui se prolonge tous les jours davantage, centuplent la consommation du bois ; car si l'on peut suppléer à un grand nombre de besoins de la vie et de l'industrie, par le moyen de l'*anthracite*, du *lithanthrace* et des lignites, ces substances ne sont pas utiles à beaucoup d'autres choses ; encore moins suffisent-elles à toutes les consommations de la marine et des chemins de fer... »

» L'existence des forêts sur les montagnes, et surtout sur leurs sommets, non-seulement rend plus lente et moins violente la chute subite des eaux, des graviers et des terreaux, par les nombreux obstacles que l'aspérité du

(1) V. p. 17 à 18 de l'Opuscule.

sol entremêlé ; mais encore, une notable partie de l'eau restant absorbée par les racines des grands arbres, par des cépées, par des arbustes, par des herbes, par des mousses, par des lichens, cette existence contribue à former des réservoirs sur les plateaux les plus élevés. Le filet tressé des racines et des végétaux de toute espèce, en soutenant, avec son vaste entrelacement, la terre et les autres matières, empêche ou rend du moins plus rares les éboulements et les avalanches qui ensevelissent quelquefois des campagnes étendues, des habitations, des bourgades même, au bas des montagnes. De même qu'il ne doit être permis à aucun particulier (dit Romagnosi), de rendre stérile, peu à peu, le territoire d'un État, et de l'assujettir à des inondations ruineuses, de même aussi ne doit-il pas être permis de défricher, dans certains endroits escarpés et friables, le terrain qui bientôt est entraîné par les eaux, lesquelles non-seulement réduisent en un rocher nu le long espace qu'elles ont dépouillé, mais encore en haussant le lit des rivières et des torrents causent des inondations épouvantables. — Si vous faites des règlements pour les canaux privés, afin que les routes publiques ne soient pas inondées et dégradées, ne devriez-vous pas en faire à plus forte raison sur les défrichements imprudents de certains endroits des montagnes ? Déraciner sans discernement les bois que la nature providentielle a placés sur les versants et les pentes escarpées, et qui, outre d'autres bienfaits, y affermissent le terrain par leurs racines, c'est une opération incompatible avec tout bon système de société humaine. Ici l'amour du gain privé doit être réfréné par les exigences du maintien des liens de communauté. — Ici le droit et la justice consacrent l'intervention de l'autorité publique..... »

» Il semble démontré surabondamment, dit enfin M. de Gori, que les forêts sont un bien, et qu'elles sont indispensables à la salubrité publique ; ainsi, en résumant tout ce que nous avons dit, on peut en déduire que si les forêts, considérées comme capital national et comme matière de première et nécessaire consommation, pourraient être soustraites à l'action de la loi et laissées entièrement à celle des particuliers en poussant jusqu'à une extrême et excessive application la théorie de la liberté, ces mêmes forêts, considérées comme défense aux inondations, aux dépôts de sable, et comme agent salutaire de la végétation des plantes et de la salubrité publique, constituent essentiellement un bien national dont le législateur peut et doit s'occuper (1). »

Le gouvernement italien ouvrait son enquête, et M. de Gori écrivait à

(1) V. p. 10, 16, 15, 20.

une époque où la France venait d'être dotée d'une loi, — la loi du 28 juillet 1860, — relative au reboisement des montagnes.

Par cette loi se trouvent réalisées la plupart des idées de notre honorable correspondant. Elle n'aura pas manqué de fixer toute son attention en même temps que celle des membres du cabinet de S. M. et des administrateurs du royaume. L'exposé des motifs, le fort remarquable rapport de M. Chevandier de Valdrôme au corps législatif, la discussion dont ce rapport a été suivi, sont, effectivement, de nature à grandement faciliter la tâche que s'imposent, si méritoirement, en Italie, et le gouvernement, et les particuliers en position, comme M. de Gori, de venir en aide au bien public par leur savoir, par leur fortune et par leur patriotisme tout ensemble.

HENRI HARDOUIN, *Membre de la 4e classe.*

SOUVENIRS DE VOYAGE.

Lettres intimes sur la campagne de Chine, en 1860, par M. Armand Lucy.

A deux époques séparées par un intervalle de quinze années, en 1847 et en 1862, j'ai eu l'honneur de vous entretenir d'un sujet sur lequel je vous demande la permission d'appeler encore aujourd'hui votre attention : il s'agit des Chinois.

En 1847, M. le comte Alexandre Bonacossi publia, à Ferrare, un volume intitulé : *La Chine et les Chinois;* il en offrit un exemplaire à l'Institut historique, qui me chargea d'en rendre compte. V. l'*Investigateur,* 1847, p. 465.

M. Bonacossi avait écrit ce livre dans un double but : satisfaire d'abord l'ardente curiosité qu'avait fait naître en lui le tableau de l'empire chinois tracé, en 1653, par le jésuite Daniel Bartoli, dans son ouvrage sur l'Asie, et parvenir ensuite à la solution d'un problème historique, en recherchant les causes de l'état d'immobilité sociale dans lequel le peuple chinois est resté jusqu'à ce jour. Pour atteindre ce double but, M. Bonacossi ne laissa échapper aucune occasion de s'initier à la connaissance des institutions et des mœurs de la Chine; il consulta tous les ouvrages, tant imprimés que manuscrits renfermés dans nos bibliothèques, et, avant de prendre la plume pour faire connaître le résultat de ses recherches, il visita, à Londres, la célèbre collection chinoise fondée par M. Dunn.

M. Bonacossi n'avait étudié la Chine que dans les monuments et dans les livres; aussi, à l'exception d'un récit des événements survenus dans le Céleste Empire, de 1831 à 1842, son travail a-t-il un caractère purement *théorique*. Il ne pouvait en être autrement à cette époque, et il était peu probable, en 1847, qu'une armée française planterait son drapeau sur les murs de Pékin, et qu'un de nos collègues, le plus jeune peut-être, nous entretiendrait *de visu* de la Chine et des Chinois ; cela est arrivé, et, dans la séance du 7 juillet dernier (v. *l'Investigateur*, 1862, p. 255), je vous ai rendu compte d'un volume intitulé : *Souvenirs de Voyage. Lettres intimes sur la campagne de Chine, en* 1860, présenté par M. Armand Lucy à l'appui de sa candidature. Je regrettai très-vivement, à cette époque, de n'avoir pu vous donner qu'une idée imparfaite du livre qui a motivé l'admission de M. Lucy, comme membre correspondant de la première classe ; l'expression de ce regret, transmise par M. l'Administrateur à notre jeune collègue, lui a inspiré la gracieuse pensée de m'offrir un exemplaire de ses *Lettres*, et je suis heureux de vous parler aujourd'hui du plaisir qu'une seconde et moins rapide lecture m'a fait éprouver.

Ce n'est point en simple touriste que notre collègue a visité la Chine. Attaché par la bienveillance du général de Montauban au corps expéditionnaire en qualité d'interprète, M. Lucy était à même de suivre, dans leurs moindres détails, les divers épisodes de la campagne de 1860, d'étudier le pays et ses habitants, de recueillir les faits militaires et diplomatiques ; l'occasion était des plus favorables et a été saisie, à mon avis, avec un rare bonheur.

Le livre de M. Lucy n'est que la reproduction des lettres intimes adressées à son père, du 30 avril 1860 au 20 janvier 1861, lettres dont une partie est rédigée en forme de journal. Entraîné par les événements, l'auteur a dû observer et écrire avec rapidité; cette circonstance a donné à son œuvre le double mérite, assez rare de nos jours, de la concision et de la simplicité ; deux cents pages in-8 offrent au lecteur un récit animé des principaux faits de l'expédition, et de judicieuses observations sur la Chine, ses monuments, ses usages, et sur le caractère de ses habitants.

« Les Chinois, dit M. Lucy, ne sont pas ce qu'un vain peuple pense.
» C'est un peuple industrieux, laborieux, intelligent, mais affreusement
» canaille. » L'épisode suivant, dont notre collègue a été le héros, suffirait pour prouver que le célèbre axiome qui veut que la bonne foi soit l'âme du commerce, n'est pas à l'usage des négociants chinois : « J'avais,
» dit-il, acheté une robe de chambre doublée en mouton, couleur locale...
» Pendant que je payais, on m'emballait. De retour au camp, je m'aper-

» çois que l'on a substitué à mon emplette une autre robe de chambre
» sale et rapiécée, la bisaïeule de mon acquisition ! J'entre chez mon hon-
» nête vendeur, je choisis, avec le plus beau sang-froid du monde, la chose
» qui me revient le mieux, puis, au lieu de lui dire merci, je lance la gue-
» nille au nez du susdit, et mon pied toujours au même; il s'était retourné.
» Cela lui parut extrêmement drôle ; il se mit à rire aux larmes. »

Si la fourberie est fréquente dans le commerce, la trahison ne l est pas moins dans le combat, et, en terminant le récit d'un odieux guet-apens sévèrement puni, M. Lucy ajoute : « La baïonnette a fait justice d'un
» grand nombre de ces braves, qui, après vous avoir flanqué leur coup de
» fusil, se prosternent et baisent la terre à vos pieds. Vous aurez sans
» doute peine à comprendre qu'on tue un homme à genoux ; mais, si vous
» aviez vu ces infâmes gredins, vous le comprendriez. La guerre est tou-
» jours une triste chose, mais avec un ennemi perfide et lâche, elle de-
» vient affreuse, car alors votre sûreté vous ordonne de tuer l'homme qui
» est à genoux, parce que peut-être est-il à genoux sur le fusil qu'il va vous
» décharger dans le dos au moment où vous vous éloignerez, après lui
» avoir fait grâce. »

Notre jeune interprète paraît, et il en convient franchement dans une lettre du 26 octobre, faire assez peu de cas des Chinois. « Mais, ajoute-t-il,
» distinguons : assurément le vulgaire, le populaire, est sans énergie, sans
» caractère. Chez lui, les qualités essentielles qui font l'homme man-
» quent absolument; mais la portion élevée de la nation, et elle est nom-
» breuse, les mandarins, les gradés supérieurs, les lettrés enfin, comme
» on les appelle, sont des hommes d'une instruction profonde. Il leur fau-
» drait peut-être moins de littérature et plus de science d'utilité pratique ;
» mais les mœurs et coutumes de la cour ont noyé le caractère dans un
» vague où l'on aurait de la peine à le repêcher. Il n'en est pas moins vrai
» que la connaissance qu'ils ont de leur immense histoire, leur apprécia-
» tion des hommes et des choses, démontre que, chez eux, il se rencontre
» des facultés auxquelles il n'a manqué qu'une existence politique plus li-
» bérale. Ils se fussent alors montrés à la hauteur de nos capacités euro-
» péennes. D'après ce que j'en ai pu voir par le trou de la serrure, la classe
» supérieure n'aurait rien à envier à celle de nos pays, et certes, tous les
» examens pour nos baccalauréats ne sont que de la Saint-Jean auprès de
» ceux qu'on leur impose. »

Si les sciences et les lettres ont fait de tels progrès en Chine, l'art militaire est resté stationnaire, et la tactique est si peu avancée, qu'en 1860 le Fils du Ciel avait fait préparer, comme machines de guerre destinées à

effrayer l'armée française et à la mettre en déroute, des masques hideux qui vomissaient des flammes et qui devaient être placés sur les murailles. L'aspect de ces engins était terrifiant à tel point que les Chinois n'étaient pas bien sûrs, eux-mêmes, de n'en avoir pas peur. Ce système de défense, pratiqué de nos jours, paraît calqué sur celui que l'auteur de *Salammbô* (VI, p. 140) attribue aux nègres, qui « plantaient çà et là, sur de grands bâtons, d'effroyables figures, masques humains composés avec des plumes d'oiseaux, têtes de chacals ou de serpents, qui bâillaient vers l'ennemi pour l'épouvanter. » L'acharnement de la routine est tel, chez les Chinois, que, possédant, au centre d'une pagode, et ayant chaque jour sous les yeux deux obusiers anglais avec leurs munitions, ils n'ont jamais songé à étudier ces excellents modèles ou à en tirer parti.

Toutes les pagodes ne renferment probablement pas des obusiers anglais ; mais dans toutes « on retrouve invariablement trois divinités : 1° un » vieillard assis, orné de favoris gigantesques et de moustaches; 2° un » personnage au visage noir ou vert, avec une barbe magnifique et une » pertuisane, qui représente le génie du mal ; 3° une femme, au visage » gracieux, qui est le génie du bien. » Une pagode, à Ché-Fu, est précédée d'une cour, dans laquelle se trouve un grand vase, bois et bronze, de dix pieds de haut, et suivie d'une pièce où l'on voit, abritée par des rideaux de soie jaune, une statue de femme richement vêtue, dorée à l'or rouge, et d'un profil délicieux. C'est à Tien-Sin (*la céleste rivière*) qu'existe l'horrible pagode des supplices, où on a représenté, en sculpture, les divers supplices que les mandarins ont à leur disposition, et Dieu sait s'il y en a !

En parlant des mandarins, M. Lucy, qui malgré la rapidité de son récit a toujours soin de noter les usages, rappelle la distinction qui existe entre les mandarins de l'ordre militaire et ceux de l'ordre civil, quant aux insignes ; les broderies de la robe des premiers représentent des quadrupèdes, tandis que celles de la robe des seconds ne laissent voir que des oiseaux.

Un autre usage qui doit faciliter l'étude de la géographie de la Chine, est celui d'après lequel les villes chinoises terminent leur nom par une dénomination indiquant leur classe. Ainsi :

1re classe (capitales), en *kin-king*. (Pé-kin-king, Nan-kin-king).
2e — en *tchéou-fou*.
3e — en *fou*.
4e — en *hien*.
5e — en *tinn*.
6e — en *so*.

7e — Les bourgs se terminent en *tchen-teou.*

8e — Les villages en *souen.*

9e — Les hameaux n'ont pas de désignation particulière.

Le livre de notre collègue renferme de nombreux récits, dans lesquels la concision et la simplicité de langage que j'ai signalées se font remarquer. Permettez moi, je vous prie, quelques citations.

Voici d'abord le récit de la mort héroïque du jeune Duchayla : « Le » petit-fils de Blanquet-Duchayla a été tué en escaladant le fort. Atteint de » trois balles, à la cheville, à la cuisse et au ventre, d'un coup de lance » sous la clavicule gauche, il a pourtant combattu encore, a eu la bouche » fendue d'une oreille à l'autre par un coup de sabre; puis, après avoir » tué les deux Chinois qui l'avaient blessé, est tombé expirant sur leurs » corps. Il est des noms qui ne dégénèrent pas, et ce pauvre jeune homme, » maréchal des logis de dragons, était digne de celui qu'il portait. Il est » regretté de tout le monde. »

Dans le récit des tortures subies par les malheureux prisonniers, il y a des détails atroces. « On a gardé des captifs quatre jours, les quatre mem- » bres amarrés ensemble, sans leur donner même à boire. Un attaché » d'ambassade anglais, M. de Norman, a vécu dix-sept jours. Tous ses » doigts sont tombés l'un après l'autre rongés par la gangrène. Les vers » de ses blessures étaient entrés dans son corps et le dévoraient vif ! Le » pauvre Ader avait des vers dans le nez et les oreilles quand il est mort. » Dieu seul sait ce qu'ils ont souffert ! Oh ! vengeance ! vengeance ! » c'est le cri de l'armée et ce sera celui de la France et de l'Angleterre. »

Comment concevoir que d'aussi horribles scènes attirent, par une irrésistible fascination, le regard de l'homme sans qu'il cherche à les éviter ou à s'en éloigner ? Ce fait, souvent observé, est confirmé par M. Lucy, à propos de sa visite dans les forts, dont l'intérieur présentait, dit-il, un aspect navrant. « Les trous des boulets explosibles, les armes brisées, les » effets jetés çà et là, une natte ensanglantée, des haillons sanglants, un » trou immense creusé par l'explosion de la poudrière et où peut-être » trois cents Chinois sont ensevelis, çà et là des taches d'un brun rougeâtre » qui font reculer au moment d'y poser le pied, à gauche de l'entrée, la » tombe du pauvre Duchayla et de quatre de ses camarades, voilà le spec- » tacle qui vous attend à votre entrée et qui vous inspire non pas un sen- » timent d'horreur, mais plutôt une impression sérieuse. C'est une affreuse » désolation que pourtant on voit sans tristesse. L'amour-propre national » étouffe le sentiment naturel. Au premier cadavre que j'ai rencontré..... » je me suis arrêté, te l'avouerai-je, avec plus de curiosité que de dé-

» goût..... C'est là une émotion qui ne dure pas longtemps quand on fait » campagne. Nous nous bronzons aux émotions et cela semble vite tout » naturel. »

M. Lucy a eu le bonheur de pénétrer, le 13 octobre 1860, avec un bataillon français à Pé-King, avant même que le général en chef y entrât. « Nous arrivons, dit-il, au milieu d'une masse énorme de Chinois et de » Tartares sans armes, que la police chinoise fait ranger à grands coups » de fouet. Jamais je n'oublierai l'émotion d'orgueil que j'ai ressentie en » entrant avec nos troupes victorieuses dans la capitale de cet immense » Empire si hermétiquement fermé jusque-là. Au moment où le drapeau » tricolore fut hissé, tous les sabres sortirent instinctivement du fourreau » et un immense cri de : Vive l'Empereur ! vive la France ! s'éleva comme » un tonnerre. C'était vraiment sublime d'exaltation. » L'amour-propre national n'empêche pas l'auteur de rendre justice à la solidité des murs de Pé-King ; il ajoute immédiatement : « Bien en a pris aux Chinois de se » rendre ; car, s'il nous avait fallu faire la brèche dans cette énorme maçon- » nerie, nous eussions consommé toutes les munitions des deux armées, et » peut-être n'eussions-nous pas réussi. Le feu jaillissait à chaque coup de » pioche, quand les Anglais coupèrent le haut du rempart pour s'y re- » trancher. Le nom de la porte par laquelle le premier bataillon français » entra dans Pé-King est *Nang-Tinne-Men*, qui signifie *Porte de la Paix* » *profonde.* »

Un récit plein d'intérêt et écrit de verve, est celui de l'entrée solennelle du général de Montauban à Péking et de la signature de la paix ; sa longueur, car l'auteur a voulu, comme il le dit lui-même « raconter la chose par le menu », ne me permet pas de le transcrire ici, mais, en le commençant, notre jeune collègue a trouvé des paroles émues, des paroles françaises, que je veux vous citer :

« 25 octobre. Mon bon père,

« 25 octobre 1860. Relis bien cette date, et souviens-t'en, car elle » marquera dans l'histoire du monde. Un prestige sans exemple, la gloire » d'avoir tenu en échec, pendant plusieurs siècles, la civilisation de l'occi- » dent, tout cela s'est effacé sous

» La trace altière
» Du pas de nos chevaux,

comme dit Alfred de Musset. »

Ce qui se rattache à la signature du traité de paix est raconté un peu moins « par le menu », que l'entrée du général en chef et de son cortége :

pendant que « les simagrées diplomatiques » (pardon pour cette expression un peu irrévérencieuse qui se trouve à la page 133, mais nous parcourons des *lettres intimes*) allaient leur train, » le narrateur avait aperçu dans une tribune la princesse chinoise, sœur du prince Kong.

« C'est, dit-il, une jeune femme d'une beauté admirable, autour de » laquelle sont plusieurs autres dames dont quelques-unes fort jolies. » N'ayant aperçu jusque-là que d'affreux monstres décorés du nom de » femmes, je ne sais à quel propos, je fus littéralement émerveillé ; aussi, » ne sois pas étonné si je ne te dis que peu de choses de la cérémonie, je » n'y prêtais qu'une médiocre attention.» Nous pardonnerons cette distraction à un historien de vingt ans.

Il est difficile de raconter une guerre sans dire quelques mots de ce mode un peu brutal d'acquérir la propriété, décoré par les jurisconsultes du nom de *prœda bellica*. M. Lucy, abordant résolûment cette partie scabreuse de son récit, écrit le 7 octobre : « Comment diable m'y prendre » pour te raconter ce qui suit ? Enfin, je me risque ! — Le général, » entrant au Palais d'été, annonce qu'il compte sur l'honneur des offi- » ciers pour que tout soit respecté jusqu'à l'arrivée des Anglais. Sur ces » entrefaites, arriva le brigadier général Pattle et ses officiers, qui » commencèrent le déménagement sans plus de façon. Comment, en » effet, avoir été là sans en rapporter une bribe, un souvenir ? Ces distrac- » tions artistiques sont contagieuses, aussi je vois ranger sans conséquence » ici un livre dont la couverture d'or est enrichie de pierres précieuses, » là de ravissants petits flambeaux cloisonnés... et puis on *rathause* à qui » mieux mieux ; *rathauser*, mot du jour, inventé pour la circonstance, » et qui en supprime plusieurs d'un renom douteux. »

En pareille occurrence, ceux qui crient le plus à l'injustice n'ont pas toujours été les plus discrets, et le puritanisme britannique s'est donné carrière à notre égard. « Croiras-tu, lit-on dans une lettre du 20 janvier » 1861, que ces bons alliés n'ont pas assez de mouvements oratoires contre » nous à raison de la chose du palais de Yuen-Ming-Yuen ? C'est de la » haute comédie ! C'est l'éternelle histoire de la paille et de la poutre. Que » nos soldats aient pillé bel et bien, c'est vrai, mais qui donc a saccagé » ces palais d'or et d'ivoire, brûlé ces merveilles qui couvraient vingt-cinq » à trente kilomètres carrés de surface, réduit en cendres cette bibliothèque, » trésor de l'intelligence de trente siècles ? Ils sont fiers, au contraire, de » cet acte de vandalisme qu'ils appellent de l'énergie, et par lequel lord » Elgin a, du premier coup, égalé Erostrate et le calife Omar. C'est, du » reste, le digne fils de celui qui sciait en deux les marbres du Parthénon

» au profit des brouillards de la Tamise. Qui donc a commis cela, malgré
» l'énergique, l'historique protestation de notre général en chef? Allons
» donc! nous connaissons cette vertueuse indignation... Les Anglais, par
» leur *nationalisme* exclusif, font du peuple anglais tout entier un immense
» égoïste. »

Ces paroles prouvent surabondamment le peu de sympathie de M. Lucy pour nos alliés d'outre-Manche, et la présence de leurs troupes en Chine lui paraît avoir eu pour mobile moins une pensée civilisatrice qu'un but commercial. « Je t'écris après la signature de la paix, dit-il dans sa
» lettre du 24 octobre. La religion catholique est reconnue. Ainsi donc,
» Anglais et Français, nous sommes arrivés à nos fins selon notre instinct;
» — ils se sont battus pour leur commerce, et nous pour notre idée, —
» ils ont rouvert les portes à l'opium, et nous à nos missions. — Rule
» Britannia! Vive l'Empereur! »

Un remarquable sentiment religieux respire dans le fragment intitulé: *Les établissements catholiques à Pé-King*. Notre jeune correspondant termine le récit de la double cérémonie purificatoire et funèbre qui eut lieu le 29 octobre dans l'église de Pé-King, par ces paroles: « Tel fut le dernier
» acte de la campagne du général de Montauban, acte d'une immense
» portée, non-seulement religieuse, mais politique. Je crois qu'il contri-
» buera plus encore qu'un traité à assurer la durée de la paix. Un traité,
» en effet, une fois signé, est déposé dans les archives de l'empire, et dès
» que le temps a un peu effacé l'impression produite, il devient lettre
» morte pour les mandarins. »

» Dans le cas présent, au contraire, ils auront sans cesse sous les yeux
» un temple rouvert par nous, un culte librement exercé sous notre pro-
» tection, une croix que nous aurons relevée et que nous les aurons forcés à
» respecter. Et ce sera un avertissement permanent aussi terrible pour eux
» que le *Mané, Thécel, Pharès* de l'Ecriture. Ce sera un monument écla-
» tant qui rappellera constamment le traité à ceux-là même qui pourraient
» être les plus disposés à l'oublier. »

» Enfin, nous aurons par là montré au monde que la France est et veut
» toujours être la fille aînée de l'Eglise... Nous aurons attiré la bénédiction
» du Très-Haut sur les aigles françaises, en assurant la reconnaissance
» de son culte et la tranquillité à venir de ses serviteurs dans ces contrées
» qui, naguère encore, n'avaient à offrir à nos généreux missionnaires
» que les glorieuses, mais douloureuses palmes du martyre. »

Dans une note placée en tête du volume dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, le père de notre jeune correspondant annonce que c'est

« à l'adresse des amis de son fils qu'il a cru devoir réunir ces lettres. » Qu'il me permette de lui dire, en modifiant un peu sa phrase, qu'en trouvant, à chaque page de ce livre, le reflet des qualités les plus aimables et l'expression des sentiments les plus élevés, tous les lecteurs des *Lettres sur la Chine* deviendront les amis de l'auteur.

EM. GAUTHIER LA CHAPELLE,
Membre de la 3e classe.

RAPPORTS

Plusieurs de nos collègues d'Italie nous ont envoyé diverses brochures et opuscules dont ils sont les auteurs.

M. le professeur Porro, de la Société technomatique italienne, un mémoire qu'il intitule : *Note pour servir à l'étude de perfectionnements possibles dans les phares Fresnel.* (M. Fresnel, savant français, mort il y a peu d'années, avait imaginé, en 1822, un système qui fut généralement adopté.)

M. le professeur Costa, de Naples : *Notice sur le mouvement scientifique actuel, en Italie, vers les seules sciences naturelles.* L'auteur paraît avoir été excité à prendre la plume pour répondre à ce reproche d'un écrivain du siècle dernier, Spallanzani, que « le goût des sciences naturelles était endormi et languissant en Italie. » Si cet écrivain revenait au monde, dit M. Costa, il émettrait un autre jugement de l'état actuel de la science. Et ce dernier passe en revue les progrès de la minéralogie, de la métallurgie, de la géologie, de la botanique, de l'agronomie, de la zoologie, de la paléontologie, de l'anatomie sous divers aspects.

Plus, le procès-verbal du *Congrès scientifique de l'Académie des aspirants naturalistes de Naples*, tenu à Bénévent au printemps de 1862, avec les discours du même M. Costa, directeur, de M. Tenove, président, de M. Ventura et de M. le professeur Pascale.

M. le docteur Castelnovo, de Milan : une dissertation sur le traitement et la cure d'un cas de cachexie syphilitique.

M. Piombanti, de Florence : un ample mémoire sur un nouveau *règlement à faire des études pharmaceutiques et sur la réforme de la profession de pharmacien.*

M. le docteur Trompeo, de Turin : bref discours de l'*influence des lois sur l'hygiène*, prononcé à l'ouverture de la séance publique de l'Académie de médecine, le 29 juin 1862, avec deux épigraphes : *Salus civitatis in legibus est, etc.* (Cicéron), et *Non potest princeps suâ scientiâ cuncta complecti* (Tacite). — Un autre sur les maladies cutanées. — 3° Sur l'*opportunité de conserver les traditions médicales, afin d'obvier au péril des excès des novateurs.* — 4° Une notice *hygiénique et statistique sur Pegli*, près de Gênes ville de 3,890 habitants, laquelle tire son nom du mot grec πηγὴ, fontaine, source, comme l'établit une inscription de 1140 qui se trouve sur l'église paroissiale du lieu.

M. le docteur Garbiglietti, de Turin : lettre sur *certains animaux réputés vénéneux* (juin 1862) ; réponse à trois questions soulevées par M. Trompeo, et dont la première et principale est : *Quels arguments a-t-on pour ou contre la prétendue qualité vénéneuse du crapaud, des lézards et des salamandres? A leur supposer cette qualité, ne serait-ce pas celle-là même des sangsues, dont certains médecins de nos jours usent et abusent?*

MM. Casuccini ont relevé la copie du testament de Boccace sur le parchemin original recueilli et déposé aux archives Bichi-Borghèse de Sienne.

L'écrit n'est point du testateur; il est daté en tête de l'an 1374, 28 août, sous le pontificat de Grégoire XI; il est dit fait dans l'Église de sainte Félicité, à Florence, en présence de sept témoins y nommés, qualifiés, et appelés et invités par le testateur de sa propre bouche. Ce testament est qualifié de *nuncupatif*, parce qu'en effet il n'est pas *olographe*, et qu'il a été rédigé et écrit par un juge et notaire public (Bonasere de Pasignano), présent et requis. Il n'y est pas dit que le testateur l'a dicté; l'officier public le fait parler à la troisième personne. Enfin, nulle mention de la lecture, soit devant le testateur et les témoins, soit devant l'un ou les autres, ni de la réquisition par le notaire à eux ou aucun d'eux de signer, et nulle mention de quelque cause qui les en empêche. Il est bien dit à la fin : *Ego... notarius... me subscripsi*, mais la signature n'y est point. De plus, il ne s'y trouve point, en *post-scriptum* ou ailleurs, un acte de dépôt *actis publicis*. Cependant l'usage était, dès le Bas-Empire et durant le moyen âge, dans les cités de l'Italie surtout, qu'il y eût un dépôt public sous la garde d'un *garde-notes* (olim, *servus publicus*) ; et il semble qu'il allait de soi qu'un acte authentique constatât le dépôt avec la date. Je n'en crois pas moins la pièce certaine, d'après les divers indices signalés par l'éditeur.

A la notice sur le musée Casuccini de Chiusi, dont M. E. Breton a der-

nièrement rendu compte, il faut joindre une notice, intitulée : *Visite aux sépulcres près de Chiusi*, par M. Ciofi. Après des considérations générales sur la valeur des monuments antiques pour l'histoire primitive des nations, l'auteur décrit plusieurs hypogées : 1° une chambre sépulcrale, trouvée dans un fond appartenant à la couronne de Toscane, lieu dit la *Paccianese*, distant de Chiusi d'un peu plus d'un mille, découverte en 1817 ; — 2° la cellule sépulcrale de la *Vigna grande*, à la distance d'un tiers de mille de Chiusi, découverte en 1838. Cette hypogée, suivant notre auteur, peut remonter à la même époque à peu près que la précédente. La porte en regarde exactement le midi ; elle est large d'une brasse et demie et haute de deux ; la chambre est longue de neuf brasses et large de cinq. Elle est plus grande, au moins en longueur, que celle de la *Paccianese;* — 3° la chambre sépulcrale de *la Colline*, découverte en 1830, longue de cinq brasses, large de sept et plus, et haute de quatre ; l'intérieur, haut de deux brasses et demie ; — 4° les chambres sépulcrales de *Poggio al Moro* et de *Valdaqua*, trouvées au côté gauche de la *Via Senosa*, qui vient de Montepulciano à Chiusi ; la première, distante de deux milles, est semblable à celle de *la Colline* ; la seconde est à un mille de Chiusi. L'entrée est dirigée entre le levant et le midi. La voûte est longue de six brasses, large de cinq, haute de quatre ; — 6° l'hypogée de *Poggio Gajella*, à gauche en arrivant à Chiusi par la route du Val-di-Chiana ; — 7° enfin les *Catacombes chiusines*, qui se rapportent à une autre religion, et qui dateraient, suivant l'auteur, d'un des premiers siècles de l'Église, parce que l'on veut que saint Pierre ait porté l'Évangile à Chiusi, et parce que l'on a extrait de ces catacombes, dans le xve siècle, les ossements de sainte Mustiola, vierge et martyre, nièce ou petite-fille de l'empereur Claude II, qui a souffert le martyre à Chiusi, sous Aurélien.

Ce mémoire sur l'une des localités les plus riches en antiquités étrusques de toute l'Italie est du plus haut intérêt pour les amateurs de l'art antique et de la science archéologique.

P. Masson, *membre de la 3e classe.*

INSTITUTION SMITHSONIENNE DE WASHINGTON.

L'Institut historique a reçu de l'Institution smithsonienne établie à Washington pour concourir au progrès des connaissances humaines, plu-

sieurs volumes contenant les résultats généraux et les détails des travaux scientifiques opérés sous la direction de cette Société depuis 1854 jusqu'en 1859 inclusivement.

L'un de ces volumes, in-4 de 1220 pages, spécialement consacré aux observations météorologiques faites par les soins de la Société, contient aussi celles qui lui ont été communiquées par l'administration de la guerre, par le bureau des encouragements et brevets, par la Société médicale, etc.

Les résultats de ces observations, exprimés en chiffres dans de nombreuses tables, ont eu pour objet de faire connaître, dans plus de onze cents localités ou stations où elles ont eu lieu, la hauteur du baromètre, son *maximum* et son *minimum* pour chaque jour; la température moyenne de chaque mois ainsi que son *maximum* et son *minimum; idem* pour la force de la vapeur, le degré d'humidité relative, les diverses directions des vents, les quantités de pluie et de neige tombées, l'état des nuages, enfin les résultats sommaires par année.

Ces tables présentent un des plus importants recueils qui existent des observations météorologiques.

Les habitants du nord de l'Amérique sont dans une situation très-favorable pour étendre leurs observations et travaux scientifiques, non-seulement sur la vaste étendue du territoire des États-Unis, mais sur tout le continent américain, au moyen de leurs fréquents rapports avec les autres États qui y sont établis.

Bien plus, la langue anglaise, qui est la leur, étant la plus répandue sur la surface du globe, cette circonstance et leurs nombreuses relations commerciales avec les îles et les ports de l'ancien et du nouvau monde, leur permettent d'obtenir des renseignements et leur procurent des moyens d'investigation dans toutes les contrées du globe, et ces avantages sont inappréciables pour le but de l'Institution smithsonienne.

Quatre volumes in-8° renferment, sous le titre de *Collections diverses*, savoir :

Le premier, avec des instructions détaillées sur les procédés à suivre pour l'exactitude des observations, sur la manière de placer, de diriger et consulter les instruments de physique, baromètres, thermomètres, hygromètres, *imbromètres* (pour mesurer la chute des pluies et des neiges); des tables de comparaison et de réduction entre les instruments et les mesures employés chez les diverses nations de l'Europe.

Le second volume contient : 1° l'état actuel de la chimie appliquée au chauffage et à la ventilation, à la pyrotechnie, à la vitrification, aux po-

teries et porcelaines, aux ciments, à la métallurgie, à la pharmacie, aux galvanisations, aux arts textiles et à la teinture, aux huiles et gaz d'éclairage, enfin à tout ce qui concerne l'art culinaire, et à la conservation des aliments;

2° Les divers procédés employés pour la télégraphie électrique;

3° Des portraits et des détails de mœurs relatifs à quarante-trois tribus d'Indiens existant dans les prairies de l'ouest, le nouveau Mexique, la Californie et l'Orégon;

4° Une liste des oiseaux de l'Amérique du Nord au nombre de sept cent trente-huit espèces;

5° Une liste des serpents que renferme le musée de l'Institution avec l'indication des genres et espèces et des détails circonstanciés sur leur conformation, plus un appendice pour les espèces connues dont le musée ne possède pas encore d'échantillons. Les lieux dont ils proviennent sont désignés ainsi que les voyageurs et savants qui les ont procurés;

6° Une liste des coquilles marines envoyées à l'Institution pour ses collections, et provenant, non-seulement des côtes qui bordent les vastes provinces des États-Unis, mais aussi celles du Mexique, de l'Yucatan, des îles de Cuba, de la Jamaïque et autres îles;

7° Des instructions détaillées sur les moyens de préparer, conserver et transporter les objets destinés aux collections d'histoire naturelle (animaux et plantes) ainsi que les nids et œufs d'oiseaux;

8° Enfin des documents sur les affinités de race ou degrés de parenté chez les diverses tribus des Indiens du nord de l'Amérique.

Le troisième volume renferme 1° un catalogue des insectes *diptères* et *lépidoptères* du nord de l'Amérique; puis celui des *coléoptères* avec leur classification et description; 2° le catalogue général des ouvrages et publications diverses envoyés à l'Institution par les Sociétés savantes, académies, universités, écoles, par les gouvernements et autorités publiques. Tous ces ouvrages existent dans la bibliothèque.

La plupart ont été adressés par les Sociétés avec lesquelles l'Institution est en relation et correspondance; les autres ont été acquis par des voies diverses.

Ces œuvres, qui sont très-nombreuses, ont été imprimées et publiées non-seulement dans les différents États de l'Europe, mais dans leurs colonies les plus éloignées. Les sociétés et les établissements scientifiques ou littéraires qui les ont produites s'élèvent au nombre de *cinq cent un*.

Enfin, dans le quatrième volume, se trouve un catalogue des insectes *nevroptères* du nord et du sud de l'Amérique, et un second catalogue des

lépidoptères du nord, avec leur classification détaillée et accompagnée de figures.

On voit par la nature et l'ensemble des travaux et documents recueillis dans ces volumes, avec quelle persévérante ardeur et quels succès les Américains des États-Unis s'occupent des sciences physiques et chimiques ainsi que de l'histoire naturelle.

Ils avaient déjà obtenu des résultats remarquables dans l'étude de ces sciences, dès les premiers temps de leur constitution comme nation indépendante, puisque l'un des premiers et des plus illustres fondateurs de leur gouvernement, le docteur Franklin, s'est distingué non-seulement comme négociateur habile, mais aussi comme savant. On sait que c'est à lui que nous devons le moyen de préserver nos monuments et nos habitations des effets désastreux de la foudre par l'invention de paratonnerre. Les Américains sont aussi les premiers qui ont étendu et perfectionné les applications de la puissance de la vapeur à la navigation ainsi qu'aux voies continentales.

Il est donc évident que leur esprit est naturellement propre aux études sérieuses, et que les notables progrès qu'ils ont faits dans les sciences ont été utiles au genre humain.

Combien n'est-il pas déplorable que ces précieuses qualités de leur intelligence n'aient pu empêcher ces guerres et ces bouleversements qui, non-seulement arrêtent la marche progressive de leur civilisation, mais semblent même la faire rétrograder?

ALIX, *membre de la 2e classe.*

CORRESPONDANCE.

Ministère de la maison de l'Empereur. — Secrétariat général.

Palais des Tuileries, 16 mai 1863.

Messieurs,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée au nom de l'Institut historique de France, et je m'empresse de vous annoncer qu'après avoir pris les ordres de l'Empereur, je viens d'autoriser, pour l'année 1863, le renouvellement de l'allocation de *mille* francs (1000 fr.), précédemment accordée sur les fonds de la liste civile.

Vous recevrez très prochainement le mandat de cette somme, qui sera ordonnancée au nom de l'administrateur de l'Institut historique.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le maréchal de France, ministre de la maison de l'Empereur,

VAILLANT.

Messieurs les membres du bureau de l'Institut historique de France, 12, rue Saint-Guillaume, faubourg Saint-Germain.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MAI 1863

*** La première classe *(Histoire générale* et *Histoire) de France* s'est assemblée le 13 mai à huit heures et demie, sous la présidence de M. Masson. M. Gauthier-la-Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. On communique à l'assemblée une lettre de M. Ferdinand de Luca, notre honorable collègue à Naples; il offre à l'Institut historique un mémoire intitulé: *la Navigazione del dottor Kane alla regione polare nordica,* 1863 (la navigation du docteur Kane dans la région polaire du Nord). M. E. Breton est prié d'en rendre compte. M. Coppi de Rome, auteur des Annales d'Italie, remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant. Il se propose d'envoyer à notre Société un exemplaire des Annales d'Italie, et il lui offre un discours qu'il a lu le 10 avril à l'Académie tiberine à l'occasion du cinquantième anniversaire de cette docte compagnie. M. Depoisier offre à l'assemblée sa notice biographique sur le chevalier César de Saluces.

*** La deuxième classe *(Histoire des langues et des littératures)* s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Notre honorable collègue, M. Léon Hilaire, de Toulouse, regrette que son mémoire *(le Maréchal de Saxe)* ne soit pas arrivé assez tôt pour être lu dans la séance publique : « il n'est pas agréable pour un capitaine, habitué à la victoire, d'arriver trop tard pour l'assaut. » Plusieurs livres ont été offerts à la classe, leurs titres seront imprimés dans le journal.

*** La troisième classe *(Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques)* s'est assemblée le même jour sous la même prési-

dence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Lettre de M. J. Desclosières par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. M. Lavéis accuse réception de l'ouvrage intitulé : *Histoire de la médecine*, par notre savant collègue M. Puccinotti, de Florence (2 gros vol. in-8) Il rendra compte de cet ouvrage le plus tôt possible. Une brochure est offerte à la Société sur la valeur scientifique de quelques théories cosmologiques et paléontologiques, par J. G. Odville; M. Masson est nommé rapporteur.

M. Alix remercie l'assemblée de l'avoir chargé de rédiger une notice biographique sur le marquis de la Rochefoucauld-Liancourt, décédé dernièrement ; mais sa santé ne lui permet pas de s'occuper de ce travail. La Commission chargée d'examiner les titres de M. Camoin de Vence, dépose sur le bureau son rapport. M. de Berty en donne lecture à la troisième classe ; on passe au scrutin secret. M. Camoin de Vence est admis à l'unanimité, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

⁂ La quatrième classe *(Histoire des beaux-arts)* s'est assemblée le même jour sous la même présidence.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté.

M. Berville, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique offre à l'Institut historique des billets pour la séance du 17 mai; des remercîments sont votés à cette docte compagnie.

M. le président de la Société libre d'émulation de Montbéliard remercie l'Institut historique d'avoir complété sa collection ; il se propose d'envoyer la collection des travaux de cette Société.

M. E. Breton lit un travail de M. Valat sur l'*Imitation considérée au point de vue historique et moral.*

M. Masson lit ensuite un rapport sur un mémoire de M. César Cantù, intitulé : *Érasme et la Réforme en Italie;* renvoyé au comité du journal.

M. de Berty lit une partie du mémoire de M. Léon Hilaire, intitulé : *Étude historique sur le maréchal de Saxe.*

L'heure étant avancée, on renvoie la fin de cette lecture à la séance prochaine ; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 1863

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. E. Breton, président de

l'Institut historique, occupe le fauteuil; M. Gauthier-la-Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur, par laquelle Son Excellence annonce que Sa Majesté a daigné accorder, comme les années précédentes, un encouragement de mille francs aux travaux de l'Institut historique. L'assemblée, sensible à cette nouvelle faveur, prie son président de faire parvenir, par l'entremise de M. le ministre, à S. M. l'Empereur l'expression des sentiments de reconnaissance de la Société, dont il est le premier protecteur.

M. le chevalier Muoni, notre honorable collègue à Milan, offre à l'Institut historique un ouvrage (en italien) intitulé : *Notions sur la Retie, depuis son origine jusqu'aux trois ligues*. M. E. Breton se charge d'en rendre compte. M. Muoni ajoute qu'il possède une lettre de Charles IX, roi de France, avec sa signature et son sceau, en date du 17 août 1565. Elle est adressée au Saint-père pour recommander un personnage à l'effet d'obtenir une lettre de grâce pour son mariage contracté avec la belle-sœur du demandeur. Le roi justifie son sujet en déclarant qu'il avait agi plutôt par légèreté que par malice. Il prie Sa Sainteté d'être indulgente à cause des services rendus à la religion dans les derniers troubles de la France.

M. Muoni se propose d'envoyer une copie de cette lettre à l'Institut historique, si elle peut lui être agréable. L'assemblée accepte cette offre et vote des remercîments à M. Muoni. M. l'Administrateur est chargé de communiquer cette décision à notre honorable collègue.

M. le chevalier Adriani, notre honorable collègue, à Turin, offre à l'Institut historique, en son propre nom : 1° *Miscellanées d'histoire italienne*, un volume (en italien) publié par la Commission royale, sur les études d'histoire nationale ; 2° un volume de notre collègue, M. le chevalier Claritta, intitulé : *Mémoires historiques sur la vie et les écrits de Jean-Thomas Tenanso, d'Ange-Paul Carme et de Joseph Vernazza;* 3° *Il Comune di Vercelli nel medio evo*, 1 vol. in-8, par Mondelli ; 4° et, enfin, un volume intitulé : *Amédée VI de Pavie*, ou le *Comte Vert*, chant historique de Joseph Grafi, publié à l'occasion du mariage de la princesse Pia avec le roi de Portugal; MM. E. Breton, Depoisier et Masson, sont priés de rendre compte de ces ouvrages.

M. le président fait connaître à l'assemblée que l'élection de M. Camoin de Vence, admis par la troisième classe, est soumise à son approbation ; on passe au scrutin secret, et l'admission de M. Camoin de Vence, comme

membre correspondant de la troisième classe, est approuvée à l'unanimité.

Lecture est donnée du rapport de la commission sur la candidature de M. Mariano Balcarce, ministre plénipotentiaire de la république Argentine, comme membre honoraire; M. Balcarce est admis, par le scrutin secret, en qualité de membre honoraire de l'Institut historique.

M. E. Breton offre à l'assemblée de rédiger une notice sur notre regretté collègue M. Jomard.

MM. Gauthier-la-Chapelle et Renzi présentent à la troisième classe, comme candidat, M. de Savigny. M. le président nomme une Commission pour examiner les titres du candidat. Elle se compose de MM. Masson, Barbier et Hardouin.

M. de Berty est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. Camoin de Vence, intitulé : *Histoire de la magistrature française;* ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Depoisier lit son rapport sur le Dictionnaire biographique des hommes illustres de la Sardaigne, par notre honorable collègue de Gênes, M. Tola ; après cette lecture, quelques observations ont été adressées à l'auteur par MM. Masson, E. Breton de Montaigu, de Berty, Renzi, le marquis de Brignole ; le rapport de M. Depoisier est renvoyé au comité du journal. M. Depoisier donne lecture d'un rapport sur *les Heures de loisir, fables, contes et pensées,* par madame Mercier ; ce rapport est également renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

ERRATA. — INVESTIGATEUR.

340e LIVRAISON. — MARS 1863.

Page 67, ligne 19, au lieu de Lambert qui imagina, le premier, *le corps central*, lisez les *corps centraux.*

341e LIVRAISON. — AVRIL 1863.

Page 98, ligne 30, au lieu de La réunion de la Savoie à la France, lisez : *La réunion de la Savoie à la France en* 1792.

Page 125, ligne 3, au lieu de *Pitié*, lisez *piété.*

Page 127, l'Administrateur P. MASSON, lisez P. MASSON.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON ET Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

NÉCROLOGIE.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. le marquis Cuneo d'Ornano, membre de la 1re classe.

Le marquis François-Joseph-Antoine Cuneo d'Ornano, dont l'Institut historique déplore la perte récente, naquit à Issenheim (Haut-Rhin), le 11 septembre 1798. Chez lui, les vertus civiles et guerrières, comme les talents littéraires, étaient un héritage de famille. Nous ne ferons que nommer en passant son oncle, le P. Jean-François Cuneo d'Ornano, de l'ordre des clercs réguliers de la Mère de Dieu, né à Ajaccio, en 1744, mort en 1813, auquel on doit diverses poésies lyriques, et une traduction de Milton en octaves, publiée à Rome en 1822 par les soins de son frère, monsignor Cuneo d'Ornano; mais il nous sera permis de nous arrêter quelques instants sur un troisième frère dont la vie appartient à l'histoire, sur celui qui fut père de notre collègue.

Le marquis François-Antoine Cuneo d'Ornano, né à Ajaccio le 25 décembre 1759, entra au service comme sous-lieutenant dans le Royal-Corse, en 1777. En 1780 et 1781, nous le trouvons en Bretagne, sous les ordres du maréchal de camp, comte de Vaux. En 1789, au Puy-en-Vélay, il s'avance seul au milieu du peuple révolté contre la garnison qu'il accusait d'*incivisme*, et parvient, par son courage et son éloquence, à éviter l'effusion du sang. Il fit toutes les campagnes de la République; il était parvenu de grade en grade à celui de chef de brigade adjudant général, équivalant alors à celui de colonel, quand, en l'an VII, il fut nommé général de brigade provisoire par le général en chef Bernadotte; nous ne savons pourquoi cette nomination ne fut pas confirmée. Chacun de ces avancements, aussi bien que la croix d'honneur, avait été la récompense d'une action d'éclat. Il n'était que simple capitaine, quand, en l'an II, Desaix, juste appréciateur de sa valeur et de son mérite, lui confia le commandement d'un corps de 1,800 hommes, chargé de couvrir la retraite du camp de Nortweiler. En l'an VI, la défense de Manheim, dont il avait le commandement supérieur, lui valut une épée d'honneur décernée par la ville. Malheureusement une grave blessure devait interrompre cette brillante carrière; en chargeant l'ennemi à la tête de sa demi-brigade, le colonel d'Ornano fut atteint d'une balle au cou, renversé de cheval et laissé pour mort sur le champ de bataille. Son domestique, cherchant son corps pour lui rendre les derniers honneurs, le trouva respirant encore. Il fut transporté à Landau, où il reçut dans la famille

de Christen des soins empressés qui le rappelèrent à la vie ; plus tard, il paya sa dette de reconnaissance en épousant mademoiselle Joséphine de Christen, qui fut mère de notre collègue. La guérison ne fut jamais assez complète pour permettre au colonel d'Ornano de reprendre le service actif. En 1815, il était commandant d'armes à Antibes, lorsque Napoléon débarqua au golfe Juan. Cuneo d'Ornano était Corse, sa famille était alliée à celle de l'Empereur vers lequel l'entraînaient toutes ses sympathies ; mais il était avant tout soldat et lié par son serment, et voulut rester fidèle à son devoir. Un seul échec attendait Napoléon dans sa marche triomphale sur Paris ; il le dut au colonel d'Ornano. Pendant la longue opération du débarquement, le capitaine Lamouret, à la tête de vingt-cinq grenadiers, imagina de se diriger sur Antibes pour enlever la place, qui eût procuré un point d'appui d'une assez grande importance. « Ce téméraire officier, dit M. Thiers (t. XIX, l. 57), se présenta, en effet, devant Antibes, aborda le poste qui gardait la porte et en fut très-bien accueilli. Le général Corsin, commandant Antibes, était en ce moment en visite aux îles Sainte-Marguerite. Le colonel Cuneo d'Ornano le remplaçait. Celui-ci, apprenant ce dont il s'agissait et tenant à remplir ses devoirs militaires, laissa entrer les vingt-cinq grenadiers, puis ordonna de lever tout à coup le pont-levis et les fit ainsi prisonniers ; mais ils se mirent à parler aux soldats du 87e, en garnison à Antibes, et les émurent à tel point que ceux-ci, criant : *Vive l'Empereur !* voulurent absolument livrer la place à Napoléon. Le colonel d'Ornano parvint à les calmer, et, en attendant, désarma les vingt-cinq grenadiers, auxquels il promit de rendre leurs armes dès que les faits seraient mieux éclaircis. »

Une loi du 15 mars 1815 déclara que la garnison d'Antibes avait bien mérité de la patrie, et qu'il lui serait décerné une récompense nationale. Les événements firent de cette loi une lettre morte, mais on eût dû penser que, plus tard, la Restauration récompenserait la fidélité du colonel d'Ornano, en s'assurant ses services ; elle lui donna la croix de Saint-Louis, mais le mit à la retraite, sous prétexte qu'il avait continué à servir pendant les Cent-Jours. L'Empereur étant remonté sur le trône, le colonel avait seulement continué à servir la France. Il se retira alors dans sa ville natale avec une modeste pension de retraite ; mais bientôt il alla rejoindre à Rome, pour ne plus le quitter, son frère Niccolò, qui, auditeur de Rote et cardinal *in petto*, ne fut privé de la pourpre que par une mort prématurée (1). Le colonel, qui lui survécut, termina à Rome, à l'âge de

(1) Le colonel d'Ornano avait huit frères, dont six avait embrassé l'état ecclésias-

quatre-vingt un ans, son honorable carrière, en 1840, laissant un fils digne de lui, celui auquel cette notice doit être surtout consacrée

Le jeune Cuneo d'Ornano avait fait au lycée de Marseille, où il eut pour condisciple M. Thiers, l'illustre historien, des études qu'il termina, en 1812, à l'âge de moins de 14 ans. L'année suivante, il était compris dans la troisième promotion et le 4e régiment des Gardes d'honneur. Il y arriva porteur d'une lettre de la princesse Pauline, qui le recommandait comme son parent au général Saint-Sulpice; aussi ne fut-il soldat qu'un seul jour, le 6 juin 1813. Le lendemain 7, il était brigadier et passait maréchal des logis le 15 juillet. Le 6 septembre, le maréchal Kellermann, duc de Valmy, gouverneur de Mayence, le nommait lieutenant en second. Il fit les campagnes de Leipsick et de la rive gauche du Rhin, et, dans cette dernière, il eut la main droite et les pieds gelés. Il n'avait pas 16 ans, quand, le 12 février 1814, il fut décoré de la main de l'Empereur sur le champ de bataille de Château-Thierry, après l'une des plus sanglantes journées de l'immortelle campagne de France. « Le général d'York, dit M. Thiers, envoya sa cavalerie pour résister à la nôtre, mais le général Nansouty, avec les escadrons des Gardes d'honneur (dont faisait partie M. d'Ornano) et ceux de la garde, fondit sur la cavalerie prussienne, la culbuta sur Château-Thierry, en sabra une partie et lui enleva toute son artillerie légère. Rien n'égalait l'ardeur de nos braves cavaliers, excités à la fois par les dangers de la France, et par leur dévouement personnel à l'Empereur. »

La chute de l'Empire mit fin à la carrière militaire de M. Cuneo d'Ornano; il rentra dans ses foyers, décidé à se consacrer aux emplois civils. Pour s'en rendre capable, il travailla de 1817 à 1820 dans les bureaux de la préfecture de la Corse. Probablement son dévouement bien connu à la mémoire de l'Empereur nuisit à son avancement; car il renonça à ses espérances, et, en 1821, alla habiter Rome où se trouvaient déjà son père et plusieurs de ses oncles. Léon XII lui offrit de le nommer officier supérieur dans son armée; il refusa : « Un officier français, répondit-il, ne doit servir que son pays. » En 1828, il épousa à Rome la comtesse Lascaris Darmis, descendante des empereurs grecs de Constantinople, qui lui donna six enfants dans l'espace de huit années, et mourut du choléra en 1837.

Resté veuf avec quatre enfants en bas âge et un père octogénaire, il

tique; leur mère put assister à cinq messes dites à la fois par ses fils dans l'église d'Ajaccio.

dut se décider à un second mariage et épousa la fille d'un colonel français dont il eut cinq autres enfants.

De 1847 à 1851, M. Cuneo d'Ornano fut membre du Conseil général de la délégation de Frosinone. Dans ces temps difficiles, il n'embrassa d'autre parti que celui de l'humanité ; il sauva la vie à plusieurs prêtres, moines et citoyens de toutes les opinions, en les cachant dans une propriété qu'il possédait près de Rome. Il eût payé cher cette honorable neutralité, sans la protection de M. le comte de Rayneval, ambassadeur de France.

Sa fortune, déjà ébranlée par des revers, avait été presque engloutie dans la révolution romaine. En 1854, arrivé à l'âge où l'homme se repose ordinairement des travaux de la jeunesse et des luttes de la vie, M. d'Ornano dut penser à rentrer dans la carrière administrative, pour assurer l'existence de sa nombreuse famille. En 1855, il revint habiter Paris, et tous nos collègues peuvent se souvenir des charmants rapports de confraternité qu'ils eurent avec cet excellent homme, aussi recommandable par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. Malheureusement, nos séances, auxquelles il était fort assidu, furent trop tôt privées de sa présence. Notre colonie africaine ouvrait à l'application de son expérience et de ses études, un champ qui promettait d'être fertile. En 1858, il partit pour l'Algérie... Nous ne devions plus le revoir !

Un décret impérial, du 4 janvier 1860, le nomma conseiller de préfecture à Oran, et il en exerçait les fonctions avec son intelligence et son aptitude habituelles, quand la mort l'a frappé, le 10 février 1863 ; il n'avait pas accompli sa soixante-cinquième année. Il a fini, comme il avait vécu, dans les sentiments de l'homme d'honneur et du chrétien.

Le marquis Cuneo d'Ornano a composé un grand nombre d'ouvrages, dont les uns ont été publiés, tandis que plusieurs sont restés inédits ; tous font honneur à son érudition, à la justesse de son esprit, à la noblesse de son cœur et à son patriotisme.

Ses ouvrages imprimés sont :

1° *Napoléon au golfe Juan* (in-18), 1830 ;

2° *Rome* (in-8°), 1840 ;

3° *Politique et Religion* (in-8°), 1842 ;

4° *Rome et Pie IX* (in-8°), 1848 ;

5° *Retour de Pie IX à Rome* (in-8°), 1850 ;

6° *L'Europe et Napoléon III* (in-8°), 1858.

Le journal de l'Institut historique lui doit plusieurs écrits intéressants, un rapport sur l'Académie des Quirites de Rome (1854), un important

mémoire sur la réunion de la Corse à la France, un fragment de la statistique de la Corse, et un rapport sur l'ouvrage de Louis Florent Lysen : *Du mouvement général des esprits au* XVIe *siècle* (1856) ; en 1857, des rapports sur l'*Histoire de la Chevalerie en France*, par M. Libert; et sur *Alger pendant cent ans et la rédemption des captifs*, par M. l'abbé Orse ; enfin, en 1861, M. Cuneo d'Ornano nous envoyait un *Coup d'œil général sur l'Algérie*, mémoire rempli d'observations neuves, d'aperçus piquants, présentés sous la forme la plus heureuse.

Parmi les ouvrages inédits de notre regrettable collègue, c'est avec peine que nous trouvons le plus important de tous, la *Statistique générale de la Corse*. Il serait bien à désirer que cette œuvre pût voir le jour, soit par les soins de la famille de l'auteur, soit sous les auspices et avec l'aide du gouvernement. Un prix de statistique devait être décerné en 1827 par l'Académie des sciences ; le prix fut partagé *ex æquo* entre M. Brayer, auteur d'une *Statistique du département de l'Aisne*, et M. Cavoleau, auteur de l'*Œnologie française ou Description statistique des vignobles de France*. M. Cuneo d'Ornano n'obtint que le premier accessit ; mais, depuis ce temps, de nouvelles recherches ont complété son travail qui, dès lors, avait mérité de tenir une place des plus honorables dans le rapport de la Commission.

« Parmi les ouvrages présentés au concours, dit ce rapport (*Moniteur* du 12 juin 1827) l'Académie a remarqué comme digne d'une première mention honorable, un manuscrit fort étendu, intitulé : *Statistique de la Corse*. L'auteur est M. le chevalier François Cuneo d'Ornano. L'étude statistique de cette partie du territoire français présentait des difficultés considérables. Il n'existait aucun ouvrage où l'on eût rassemblé tous les faits importants qui concernent ce pays. Le travail de l'auteur a donc, sous ce rapport, un mérite remarquable. Plusieurs parties de cette description ont paru traitées avec un grand soin ; d'autres sont encore imparfaites, et l'on n'a pu acquérir la preuve de l'authenticité des sources où l'on a puisé. C'est principalement ce motif qui n'a point permis d'admettre au partage du prix un travail si important par son objet, et si recommandable par les sentiments généreux qui ont inspiré l'auteur. »

Les autres manuscrits laissés par M. Cuneo d'Ornano ont pour titre :

1° *Mes premiers dix-huit mois dans le monde;*

2° *Philosophie de la solitude. Elwindor ou l'adversité vaincue par la religion* (1824) ;

3° *Les Tombeaux;*

4° *Tlemcen et le Maroc* (1861).

Travailleur infatigable, M. d'Ornano ne se délassait des études sérieuses

qu'en se livrant à des compositions poétiques, dans plusieurs desquelles on reconnaît la présence du feu sacré. En 1826, il peignait la *Dernière nuit de Missolonghi;* en 1830, la prise d'Alger lui inspirait une ode qui débute par cette belle strophe :

Le Français, enivré de gloire,
Dormait dans un lâche repos;
Son glaive usé par la victoire
Reposait sur ses vieux drapeaux;
Soudain, à son ancienne audace,
Le canon vient donner l'éveil;
Il reprend ce glaive... il menace...
L'Afrique a connu son réveil.

En 1849, il célébrait par un dithyrambe le retour de Pie IX dans les murs de Rome. Il a écrit quatre tragédies, également restées inédites : *Éponine et Sabinus*, en cinq actes et en vers; *Aben-Hamad et Zaïda*, et *David dans le désert de Ziph*, en prose; et *Jephté*, en cinq actes, en prose mêlée de vers. Enfin il a encore laissé un opéra en deux actes, intitulé : *Ruth et Noémi*.

Monsieur le marquis Cuneo d'Ornano faisait partie de plusieurs sociétés savantes italiennes et françaises. Dès 1825, il avait été admis à l'Académie des Arcades de Rome; l'année suivante, il devenait membre de celle des *Risvegliati* d'Orvieto; en 1848, il prenait place à l'Académie tibérine de Rome; et, en 1852, l'Académie des Quirites, en l'admettant dans son sein, le nommait président de la session de littérature française; et, en 1853, président de la session de philologie française.

Il appartenait à l'Institut historique, d'abord comme membre correspondant, puis comme membre résidant depuis 1846; et c'était pour nous un devoir doux et pénible à la fois, de rendre ici hommage et justice au savant modeste et laborieux, au collègue aimable, à l'homme de bien dont la perte laisse dans nos rangs un vide que notre mémoire n'essayera jamais de combler.

ERNEST BRETON,
Membre de la 4e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DIZIONARIO BIOGRAFICO

DAL CAV. D. PASQUALE TOLA

Membre correspondant de l'Académie des Sciences, de la Société Royale d'Agriculture de Turin, etc., etc.

Le titre seul de cet ouvrage a de quoi nous causer une certaine surprise. Quoi! un dictionnaire biographique des hommes illustres de l'île de Sardaigne, de cette île qui n'a de célébrité parmi nous, que par l'ellébore ou le rire sardonique dont nous parlent quelques auteurs anciens, et par ce caractère vindicatif qui, sous le nom de *vendetta*, épouvante notre civilisation?

Oui, il y a eu en Sardaigne des hommes qui se sont fait remarquer par les mêmes grandes et nobles vertus, le même grand et noble caractère, le même grand et noble dévouement à la cause de la patrie et de l'humanité, que d'autres hommes, ailleurs, sur un théâtre plus étendu, que leurs contemporains admirateurs ou reconnaissants ont élevés avec enthousiasme sur le pavois. M. Tola, Sarde lui-même, l'histoire à la main, fort de nombreux témoignages puisés aux sources les plus sûres, fait passer sous les yeux du lecteur, dans un ouvrage en trois volumes grand in-octavo, huit cent cinquante-huit biographies d'hommes illustres à divers titres, nés dans l'île de Sardaigne.

C'est de ce livre qu'il s'agit de vous parler.

« L'ignorance, dit un ancien consul de France en Sardaigne, ou du
» moins la négligence des historiens au sujet de la Sardaigne, est poussée
» à un tel point, qu'à peine deux ou trois de ses villes sont citées, et en-
» core avec des indications erronées, dans les écrits géographiques; et pas
» un seul des noms qui figurent avec quelque honneur dans ses annales,
» n'est mentionné dans aucun de ces dictionnaires biographiques où l'on
» ne s'est pourtant pas fait scrupule d'entasser tant de noms obscurs et
» même ridicules (1). »

M. Tola a donc bien raison de dire : « Grande sventura per la Sardegna,
» non essere ben conosciuta, ed essere sempre ingiustamente giudicata (2). »

(1) Mimaut. *Hist. de Sardaigne*, Introduction, p. V. Paris, 1825.
(2) *Uomini illustri di Sardegna.* 1er vol., p. 14.

Grand malheur pour la Sardaigne de n'être pas bien connue et d'être toujours injustement jugée !

Et comment la jugerions-nous? Nous ne connaissons généralement cette île que par quelques passages d'auteurs anciens qui ne se sont pas occupés de ce pays pour en parler avec connaissance de cause (1). Nous leur accordons pourtant une grande confiance; ils ont notre estime dès l'âge le plus tendre; nous les croyons sur parole; nous les vénérons comme des sages qui n'ouvrent la bouche que pour rendre des oracles infaillibles. Ils nous séduisent avec un art puissant auquel les siècles n'ont rien fait perdre de son prestige fascinateur; ils nous insinuent leurs idées; nous nous nourrissons de leurs préjugés; nous pensons par eux et comme eux; nos jugements sont les leurs; leurs paroles nous sont sacrées à tel point que leur autorité est pour nous une sorte de dogme pour toute notre vie. Illusion fatalement classique! Nous oublions sans cesse que les anciens ne savaient pas parler avec impartialité; que, même, ils ne le pouvaient pas; qu'ils devaient écrire pour leur patrie et contre ses ennemis; vanter outre mesure les hauts faits de leurs concitoyens; blâmer, quand même, les peuples barbares, c'est-à-dire ceux qu'ils n'avaient pas vaincus et réduits en esclavage. Quel intérêt auraient eu les écrivains de Rome ou d'Athènes à louer les Sardes? Ceux-ci n'ont-ils pas toujours été du côté des faibles, des vaincus! Et les écrivains n'étaient-ils pas toujours du côté du vainqueur? Leur est-il arrivé quelquefois d'exciter la pitié en faveur des malheureux que le triomphateur traînait à sa suite au Capitole?

Soyons plus justes et pour cela dépouillons-nous de nos préjugés. « Personne ne voudra assurément proscrire de la mémoire des hommes » un peuple fier, sobre et courageux, remarquable par la singularité » de ses mœurs, qui a sa part aux destinées des maîtres de l'univers, » soit qu'il les servît comme ami ou allié, soit que défendant contre eux » sa liberté, il vît échouer les efforts de leur puisssance au pied de ses » montagnes (2). »

Les Sardes, depuis la plus haute antiquité, ont, sauf pendant quelques rares intervalles de temps, été soumis à des dominations étrangères. Les tentatives du patriotisme vers l'indépendance ont toujours été réprimées avec barbarie et noyées dans des flots de sang. Leur île a été envahie par

(1) M. Mimaut donne la liste des auteurs tant anciens que modernes qui ont parlé de la Sardaigne, soit incidemment, soit directement et avec détail. J'en ai compté cent trente, auxquels il faut ajouter La Marmora, de Vesme, Tyndale, M. Tola lui-même et quelques autres.

(2) Mimaut. Introduction.

des peuplades errantes et féroces dont le mot d'ordre était de massacrer les indigènes pour occuper en paix la place conquise. Elle a été le champ de bataille des deux plus puissants et des deux plus farouches peuples de la terre, les Carthaginois et les Romains. Que de fois ils l'ont foulée aux pieds, dans leurs sanglantes querelles pour l'empire des mers et du monde !

Parmi les trop nombreuses histoires de domination d'un peuple sur un autre, celle de la domination les Carthaginois sur les Sardes se distingue entre toutes. Montesquieu va nous faire voir comment. « Carthage, dit-il, » avait un singulier droit des gens ; elle faisait noyer tous les étrangers » qui trafiquaient en Sardaigne et vers les colonnes d'Hercule : son droit » politique n'était pas moins extraordinaire ; elle défendait aux Sardes de » cultiver la terre, sous peine de la vie (1). » Elle leur envoyait d'Afrique des vivres, et quels vivres !...

Lorsqu'elle vit qu'elle ne pouvait plus garder cette île sous sa domination, et qu'elle allait devenir la proie des Romains, son gouvernement résolut d'en faire un désert, nous dit Mimaut. « Il fit arracher impitoya- » blement les vignes, les oliviers et tous les autres arbres à fruits, sans » exception, et décréta la peine de mort contre ceux des habitants qui ose- » raient en replanter. Cet ordre barbare fut exécuté avec une aussi barbare » exactitude (2). » Horrible spectacle, hélas ! que les peuples ont donné aux générations de toutes les époques depuis les Carthaginois ! Les champs de l'Afrique, les montagnes de la Syrie, les plaines du Palatinat, les vallées du Péloponèse et de l'Attique, notre belle Provence témoigneront éternellement d'horreurs semblables pour la honte de l'humanité !

C'est par un système raisonné que Carthage accablait les Sardes du poids de la tyrannie. L'esclavage affreux qu'elle leur imposait était le résultat d'un profond calcul. Jalouse de son commerce exclusif, elle défendait aux Sardes tout négoce avec les étrangers, et faisait noyer, nous l'avons dit, ceux de ces derniers qui étaient surpris trafiquant avec les gens du pays.

Les Romains n'ont pas été de beaucoup plus humains envers les Sardes. Leur domination, quoiqu'elle ne présente pas un caractère aussi généralement barbare, ne doit pas être approuvée sans réserve. Entre autres traits de barbarie exercée contre ces fiers insulaires, on cite le suivant : « *Marius*

(1) Montesquieu. *Esprit des lois*, ch. XI et XXI, liv. XXI. Voir aussi Mimaut, *Hist. de Sard.* Introduction, 1re partie, p. 24, 1er vol.

(2) Mimaut. p. 25.

» *Pomponius Menius*, général romain, imagina un moyen qu'il crut propre » à détruire ces intrépides montagnards. Il fit venir d'Italie des chiens » d'une taille énorme et d'une grande férocité, soigneusement exercés à ce » nouveau genre de chasse, qu'il fit lâcher dans les montagnes, et qui, » dirigés par la finesse de leur odorat, eurent sur *Pomponius* l'avantage de » dévorer quelques malheureux que ses armes n'avaient pu atteindre. Un » si glorieux exploit lui valut les honneurs du triomphe (1). »

« Il faut en convenir, dirai-je à ce sujet avec un auteur américain con- » temporain, la race humaine est digne de pitié; elle peut être foulée » aux pieds, dépouillée, chargée comme une bête de somme, livrée comme » une proie à la rapacité, à l'insolence, au glaive; mais il ne faut pas » toucher un cheveu ou déranger l'oreiller de ses oppresseurs, à moins » qu'il ne se trouve un chapitre, ou une disposition au code du droit des » gens, qui autorise cette rudesse vis-à-vis de l'offenseur privilégié. » (Channing. *Jugement sur Napoléon Ier*.)

Cette chasse aux hommes, on le sait, n'est pas particulière à Pomponius. Cortez ne s'en fit pas faute dans la conquête du Mexique, et mistress Strowe nous a appris que les blancs de l'Amérique foulant aux pieds tous sentiments humains, dressent leurs chiens pour chasser les noirs fugitifs! A quoi servent donc les siècles, s'ils sont incapables de rendre les hommes modernes plus humains que leurs devanciers?

Ces cruautés n'ont pas échappé à l'œil investigateur d'un auteur anglais peu connu, mais historien sensé et véridique de la Sardaigne. « Les rigueurs » exercées sur les Sardes par les Carthaginois, dit-il, furent de la nature » la plus barbare, et le droit de conquête exercé par les Romains ne fut » pas moins honteux et dégradant; car on a calculé que, en moins de » cent cinquante ans, de 259 à 112 avant Jésus-Christ, cent cinquante- » mille ont péri par le fer ou ont été emmenés prisonniers à Rome (2)... » Qui dit prisonniers, dit hommes libres devenus esclaves.

Cette île, après avoir été soumise, ravagée, exploitée par les Carthaginois et par les Romains pendant une longue suite de siècles, fut conquise par les Vandales, qui en furent chassés par les Goths; ceux-ci en furent

(1) Mimaut. 1re partie, p. 39.

« (2) The Severities exercised towards the Sardes by the Carthaginians were of a » most barbarous nature, and their subjugation by the Romans was attended with no » less injury and degradation, for it has been calculated that, in less than 150 years, » from 259 B. C. to 112 B. C., 150,000 fell by the sword or were taken prisonners to » Rome... » (*The Island of Sardinia*... by John Warre Tyndale, M. A. Barrister at Law. 1er vol p. 4. London, 1849.)

chassés à leur tour par les Ostrogoths dont les Sarrasins prirent la place; mais ils ne jouirent pas longtemps de leur conquête. Les Pisans les chassèrent, et ceux-ci furent chassés par les Génois qui, vaincus par les Espagnols, furent remplacés par eux. Enfin, dans le cours d'à peu près trente siècles, la terre des Sardes n'a jamais entièrement et exclusivement appartenu à ses enfants. D'un million d'habitants qu'elle a comptés à une certaine époque, la population est tombée à moins de quatre cent mille. Est-il possible que tant de désastres n'aient pas fait naître quelques grands caractères indigènes? Non, assurément, non. Ce peuple n'a commencé à respirer que sous la domination d'un roi étranger qui a compris le caractère national, qui a su rendre justice aux nobles qualités des Sardes et auquel la reconnaissance publique n'a pas fait défaut. La maison de Savoie est nationalisée en Sardaigne.

Y a-t-il dans le monde un coin de terre, une île dont les infortunes soient comparables à celles des Sardes? Y a-t-il un peuple qui soit moins connu et qui ait été autant calomnié? On n'aime pas à faire l'éloge des faibles. Le *Væ victis!* de Brennus se voit en lettres de sang à chaque page de la longue et douloureuse histoire de la Sardaigne.

Quand on lit les annales biographiques que M. Tola a extraites, ligne par ligne, avec tant de soin de ces pages trop souvent souillées du sang des aïeux de ses concitoyens, on est frappé de voir que l'énergie, la magnanimité, la grandeur d'âme, l'héroïsme patriotique que l'on aime à louer dans les grands hommes, sont, chez les Sardes, l'apanage de citoyens nés souvent dans une condition obscure, à toutes les époques, sous toutes les dominations, sous toutes les oppressions; on éprouve pour eux ces mêmes sentiments de sympathie et d'admiration qui nous saisissent à la lecture des *Vies de Plutarque*, ou des vies de ces illustres capitaines dont les noms remplissent glorieusement les annales de notre patrie. Un peuple qui a eu de tout temps de si énergiques et de si fécondes vertus civiques, qui a su s'en servir pour faire des actes qui ont honoré l'humanité, qui n'a jamais abdiqué le sentiment du grand, du beau dans le dévouement à la patrie, pour laquelle il a toujours été capable des plus héroïques sacrifices, est, assurément, un peuple dans les veines duquel coule un sang généreux. Si ce peuple eût été incapable de grandes choses, ses oppresseurs lui auraient-ils, de tout temps, imposé une si dure, une si inexorable servitude? On ne prend pas tant de précautions tyranniques contre des lâches. Quel avantage y a-t-il de les asservir? Je traduis volontiers le *Væ victis* de Brennus par ces mots : « *Malheur aux braves!* » Ce *Væ victis* a retenti, pendant trente siècles, aux oreilles des Sardes qui, trente siècles durant, toujours soumis, jamais

domptés, ont, par de nombreuses insurrections protesté contre les violences de leurs bourreaux, en faveur de leur indépendance, comme ont protesté, ailleurs, Spartacus et Vindex contre leurs maîtres, en faveur de la liberté. On a pu décimer ce peuple par le glaive et par le feu; ses tyrans, escortés de leurs barbares satellites et trop bien obéis par eux, ont pu étouffer la voix leurs victimes; mais, du fond de leurs tombeaux, ces victimes ont toujours crié *Vendetta*, vengeance! Car *Vendetta!* chez les Sardes, a été le cri de l'humanité foulée aux pieds, de l'honneur outragé, du patriotisme noyé dans le sang. Que peut faire le faible abandonné sans protecteur, pieds et poings liés, aux caprices du tyran? Il ne peut que crier : *Vendetta*, vengeance! en attendant que justice lui soit faite.

Non, certes, que je donne mon approbation à la forme sommaire trop usitée aujourd'hui encore chez les Sardes, de se faire justice eux-mêmes. La *Vendetta* ne peut plus avoir de raison d'être, puisqu'ils n'ont plus d'oppresseurs, que la loi est la même pour tous, que les droits sont égaux. Ils ont la liberté civile et politique, objets des vœux de tous les peuples civilisés. Je dirai donc aux Sardes : Admirez vos ancêtres; soyez-en fiers; mais ne les imitez pas en cela, si vous voulez avoir votre place au banquet des nations modernes. Ils se sont rendus justice à eux-mêmes; il le fallait bien, à des époques où leurs oppresseurs la leur déniaient. Plus heureux que vos pères, vous êtes entrés dans la grande famille européenne; elle a reconnu vos droits; elle vous a tendu les bras, à la condition de rejeter cette coutume barbare, cette *vendetta*, que condamnent unanimement la conscience du genre humain, les lois divines et humaines!

C'est en fouillant dans les décombres que les calamités de ces longs siècles malheureux ont entassées dans sa patrie, que M. Tola a ramassé pour leur donner l'éclat qui leur est dû et pour les proposer à l'admiration de la postérité les noms dont il a composé sa belle galerie. Sans doute, l'auteur n'a pas toujours trouvé sur sa route autant de matériaux qu'il en aurait désiré, afin de rendre à chacun la justice à laquelle il a droit. Comment en effet arriver à avoir tous les documents nécessaires pour faire, sans collaborateur, plus de huit cents biographies? Car M. Tola a travaillé seul; seul l'amour de son pays a été son soutien dans ce long et difficile travail. C'est ainsi que les hommes illustres qui ont vécu aux époques les plus éloignées de la nôtre, n'ont pas eu, faute de renseignements abondants, de longs développements; les hommes du moyen âge sont mieux connus; leur biographie est donc plus riche de détails; enfin ceux qui se rapprochent le plus de nous, ont trouvé sous la plume infatigable, savante et investigatrice de l'auteur, les éloges ou les

critiques impartiales qu'ils peuvaient désirer. C'est donc une gradation que la nécessité des temps a imposée à l'auteur, et qui nous montre la richesse plus ou moins abondante de la mine d'où il a dû extraire ses matériaux. L'Eglise, les monastères, la guerre, lui ont fourni de nombreux hommes connus par leurs travaux, par leurs vertus. Les femmes célèbres, au même titre, n'ont pas été oubliées.

Je ne puis faire l'analyse d'un si grand ouvrage : un dictionnaire biographique ne s'analyse pas. L'ouvrage de M. Tola dit, par son titre même, la méthode que l'auteur a adoptée et suivie. Ses hommes illustres sont classés alphabétiquement, comme sont classés les hommes des biographies Michaud, Didot et autres biographes. C'est, d'ailleurs, le moyen le plus naturel de faciliter la recherche du nom ou de la famille que l'on veut connaître.

Ceux qui, dans l'antiquité, ont fait des biographies, n'ont pas procédé ainsi, je le sais. Plutarque, Diogène Laërce, Cornélius Népos, Suétone, Eunape, qui ont écrit la vie des grands hommes, des philosophes, des généraux célèbres, des empereurs, ont préféré le procédé chronologique. A la Renaissance, Pétrarque, Boccace, Brantôme, Paul Jove, etc. ont marché sur leurs traces en rédigeant des biographies estimées de nos jours encore; mais ce ne sont que des vies isolées qu'ils nous ont laissées, quelque importants que soient historiquement leurs travaux. Ils n'ont point embrassé dans leur plan tous les hommes qui se sont fait un nom de quelque façon que ce soit, en bien ou en mal.

L'ordre alphabétique est donc d'invention moderne. D'ailleurs, l'immensité des matières le commandait impérieusement aux auteurs qui les premiers ont essayé de donner les biographies des hommes illustres dans tous les siècles et chez toutes les nations. A Moréri et à Bayle revient de droit l'honneur de cette innovation. Ladvocat, Barral, Chaudon et Delandine, Feller ont suivi la même méthode dans les dictionnaires historiques et biographiques de proportion et de destination fort diverses qu'ils ont publiés et que la *Biographie universelle* de Michaud a tous éclipsés.

M. Tola a imité et suivi en tout l'ordre, la méthode, la manière de faire de nos meilleurs biographes contemporains; il ne s'en est pas départi un seul instant. Nous l'en félicitons. Son style est toujours ce qu'il doit être dans ces sortes d'ouvrages, net, simple, rapide, précis.

Le *Dizionario biografico degli uomini illustri di Sardegna* est enrichi de portraits et de quelques planches de sceaux antiques. Ils sont lithographiés.

Le premier volume comprend 259 biographies; le deuxième en contient 290, et le troisième, 320. Chaque volume compte 20 portraits.

Le premier volume contient une adresse aux lecteurs et un discours préliminaire. Il faut lire l'un et l'autre; mais le discours préléminaire doit être plus spécialement remarqué pour l'érudition dont l'auteur fait preuve dans ce rapide exposé de l'histoire de son île bien-aimée, sa patrie. Que j'aime à l'entendre rendre justice avec effusion aux efforts que l'illustre maison de Savoie n'a cessé de faire pour retirer cette île grande, belle et fertile, de l'oubli et de la décadence où l'avaient plongée les administrations aragonaise et espagnole!

Le deuxième volume contient aussi une adresse *agli umani e cortesi leggitori*. Enfin une troisième adresse est faite au troisième volume, aux mêmes lecteurs bienveillants. Je ne sais si je dois louer ou blâmer l'auteur de faire un appel si fréquent à la bienveillance du lecteur. Comment n'être pas bienveillant envers un écrivain qui s'est dévoué corps et âme à la noble entreprise de rendre aux Sardes qui se sont rendus célèbres, la part de gloire qui leur revient aux yeux de la postérité?

En parcourant les uns après les autres tous les portraits lithographiés, et en accordant à chacun l'attention respectueuse à laquelle il a droit, je ne puis que donner un juste tribut d'éloges à l'artiste qui les a dessinés et à l'auteur de l'ouvrage qui en a surveillé l'exécution. Ils ont été bien choisis. On aime à voir en eux cet air mâle, noble et fier qui les distingue. Le peuple sarde se reflète en quelque sorte tout entier dans ces portraits. Ils m'ont remis en mémoire un passage d'un livre peu connu, d'un de ces livres rares qui donnent des éloges aux Sardes, passage qui, je l'avoue, m'avait fait sourire d'incrédulité, moi encore soumis à l'empire des préjugés classiques contre les indigènes de la Sardaigne. « Pour ce qui regarde les habitants, lit-on dans ce livre, la beauté des » femmes y est incomparable... Pour ce que l'on appelle l'esprit, on peut » dire que c'est une merveille : aussi n'y a-t-il point de nation qui se » puisse vanter d'avoir la physionomie plus spirituelle; et si celle-ci avait » l'occasion d'apprendre les exercices nécessaires, elle ne cèderait sans » doute à aucune autre pour les belles-lettres, les armes, les arts et la » politesse. (1) »

M. Tola a compris dans son ouvrage tous les Sardes qui se sont distingués en quelque manière que ce soit, afin qu'ils eussent tous la part plus ou moins grande, plus ou moins bonne de renommée qui leur revient.

(1) *Description géogr. hist. et polit. de la Sardaigne*, p. 9 et 10. Cologne, 1718.

« Ceux, dit-il, qui ont brillé par la sainteté et par la science, ceux qui
» se sont illustrés par de belles actions, en temps de paix et en temps de
» guerre, ceux qui doivent leur renommée à des crimes ou à des erreurs,
» ont été tirés de l'oubli, mis sous nos yeux et sous ceux de la postérité,
» afin qu'ils servissent à notre instruction, soit pour éviter le mal, soit pour
» imiter le bien qu'ils ont fait. »

L'auteur du *Dizionario biografico* obéissant à un sentiment élevé de convenance et guidé par un instinct bien rare de juste impartialité, a cru ne pas être infidèle au plan qu'il s'était tracé, en admettant dans son vaste panorama des hommes qui n'appartiennent pas à sa patrie par la naissance. Il a soin de nous le dire lui-même en nous développant les motifs qui l'ont porté à adopter des exceptions. « Aux noms illustres nationaux, dit-il,
» nous avons ajouté quelques noms d'hommes célèbres qui, bien que n'é-
» tant pas nés en Sardaigne, peuvent néanmoins revendiquer le nom de
» Sardes, soit parce qu'ils ont eu de l'influence et du pouvoir dans l'île,
» soit parce qu'ils y ont passé leur vie en contribuant à sa gloire. C'était
» donc pour nous un devoir de reconnaissance de ne pas les omettre. Ils ont
» fait honneur à notre patrie par leur génie et par leurs vertus ; nous leur
» devions donc une place honorable dans la Biographie de la Sardaigne.
» C'était justice aussi, car ces hommes, pour n'avoir pas passé leur vie en
» Italie, n'ont pas encore pu être classés dans la grande Biographie de
» l'Europe. »

C'est un exemple de patriotisme éclairé que nous aimons à citer.

L'auteur paraît avoir été aussi scrupuleusement impartial qu'on saurait le désirer, dans tout le cours de son vaste travail, et afin qu'on ne pût en douter et qu'on ne l'accusât pas de complaisance envers ses illustres compatriotes, il ne s'est pas contenté de rapporter les titres et les diverses éditions des ouvrages où il a puisé ses renseignements; mais il a fait des analyses, il a donné des extraits toutes les fois que le mérite et le nom semblaient lui en faire un devoir.

Indépendamment de cette précaution, chaque article biographique est terminé par une note scrupuleusement faite des auteurs et des manuscrits que M. Tola a pu interroger : « Système qui, dit-il lui-même, nous a paru
» très-nécessaire, puisque nous écrivions sur des personnes et sur des
» choses, ou pas assez connues, ou tout à fait ignorées (1), et dans un siècle
» de critique et de défiance. Si nous ne nous étions pas imposé cette loi,
» continue-t-il plaisamment, il y en a qui auraient pu croire que nous

(1) Des Sardes d'aujourd'hui, mais fort connues autrefois. *(Note du rapporteur.)*

» avions écrit d'inspiration, ou que les notices biographiques nous avaient » été révélées. »

Que l'auteur du *Dizionario biografico* nous fasse l'honneur de croire que l'humble rapporteur de son bel ouvrage n'aurait jamais été du nombre de ces lecteurs-là.

Nous ajouterons un mot à ce rapport, et ce mot nous l'empruntons encore à M. Tola lui-même ; il résume l'esprit qui a présidé à la rédaction de son ouvrage; il nous révèle la noble indépendance du caractère de l'auteur et nous dit ses sentiments pour l'île de Sardaigne, sa patrie. « Si, dans le » sentier difficile et long où nous avons marché seul et sans guide dans les » années de notre jeunesse, dit-il dans son premier volume en finissant » son adresse aux lecteurs, il nous est arrivé quelquefois de nous en écar- » ter, ce sera le blâme que nous avons mérité, comme aussi, la gloire, si » nous en sommes dignes, nous reviendra seule. Mais personne ne nous » contestera l'honneur auquel nous aspirons avec ardeur, celui de consacrer » avec un dévouement filial tous nos travaux à la gloire immortelle de la » Sardaigne, notre chère, notre bien-aimée patrie à laquelle nous sommes » fier d'appartenir. »

La Sardaigne, Messieurs, sortira de l'oubli ; nous en avons la conviction. Les savants et consciencieux travaux de MM. Azuni, Mimaut, Tyndale, Manno, La Marmora ont déjà dissipé bien des préjugés, bien des préventions injustes et odieuses ; mais l'ouvrier laborieux, infatigable qui aura le plus contribué à donner à la Sardaigne la part de gloire à laquelle elle a droit, ce sera l'auteur du *Dizionario biografico degli uomini illustri* que nous avons essayé de vous faire connaître, et nous disons que cet ouvrier n'est pas seulement un littérateur qui honore les lettres par ses travaux : nous ajoutons que c'est un magistrat des plus distingués du nouveau royaume d'Italie et un homme de bien : nous nommons M. Tola, que l'Institut historique est heureux de compter parmi ses membres.

DEPOISIER, *membre de la 1re classe.*

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON, ANNÉE 1861.

RAPPORTS

L'Académie de Dijon est ancienne et célèbre. C'est elle qui proposa, il y a cent vingt ans, la question rendue fameuse par le discours paradoxal et triomphant de J.-J. Rousseau, touchant l'influence des arts sur les mœurs.

Elle a quelques membres honoraires, 35 membres résidants, 66 non-résidants et plus de 100 correspondants.

La partie des lettres et celle des sciences, quoique réunies dans le même volume, s'impriment sous une pagination distincte.

Un *fragment historique* de M. Frontin, en 85 pages, commence le volume. Il a pour sujet *le Pape Nicolas 1er et le jeune roi Lothaire*. On voit dans cet écrit quelle était la haute influence ou, plutôt, la puissance papale sur les souverains de l'Europe. Lothaire avait répudié sa femme Teutberge et pris une concubine, qu'il voulait épouser. Il assembla des évêques et leur fit annuler son premier mariage et valider le second; mais le pape, apprenant ces procédures, les cassa, fit, par son légat, rétablir la première femme dans ses droits d'épouse et de reine, et renvoyer la seconde. Mais que de sollicitations, que d'intrigues! Au milieu de tous ces puissants, qui n'étaient que des tyrans brutaux, le pape avait pour lui la raison, l'équité, les bonnes mœurs, la doctrine chrétienne et par conséquent l'appui moral et la vénération des peuples. L'Eglise de Rome était le point de départ des progrès de la civilisation et sa sauvegarde dans ces temps demi-barbares. « Les princes rebelles, dit l'auteur, finissaient par céder, s'ils ne voulaient pas que leurs sujets les abandonnassent comme des réprouvés, accablés sous la verge de Dieu, tant qu'ils n'avaient pas obtenu la paix et le pardon de son vicaire, de son représentant sur la terre. »

M. Rossignol donne la suite de son *Histoire de Bourgogne*. Il en est au *règne de Charles VIII*. Ce morceau renferme les l. IXe et suivants, jusques et y compris le XVIIIe. Les précédents volumes des Mémoires de l'Académie contiennent le commencement de cette histoire. Comme ce fragment a tout près de cent pages, l'analyse en serait trop longue; mais voici les chefs de ses divisions: — Tentative d'invasion de la Bourgogne, par Maximilien. Il épouse par procuration Anne de Bretagne; — Charles VIII épouse à son tour Anne de Bretagne; Maximilien attaque la Bourgogne,

bataille de Dournon ; paix de Senlis, 1493 ; — Marguerite d'Autriche est renvoyée à son père ; — réunion des Etats de Bourgogne ; — Charles VIII en Bourgogne ; — les Bourguignons dans l'expédition d'Italie ; prise de Rome, de Naples, etc. ; retour, bataille de Fornoue ; prise de Louans par les Impériaux ; — vues générales : domaines, vignes, agriculture, commerce, monnaies, représentations théâtrales.

La partie des sciences contient des *observations sur les ligules*. Ce sont des vers astoïdes (en ruban) trouvés dans le corps des ablettes du canal de Bourgogne, dans l'été de 1854, accident mortel à ce petit poisson. Ce mémoire qui a 14 pages, et qui est de M. Brulet, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine, est terminé par une planche qui représente sept figures.

Une dissertation de M. Brullé, professeur de géologie à la Faculté des sciences, traite du gorille des naturalistes et du gorille des archéologues, à l'occasion du quadrumane désigné sous ce nom, en 1847, par le missionnaire américain, M. Savage. Il n'est pas probable, comme on l'avait généralement pensé, que le gorille soit l'*homme velu et sauvage* que mentionne le Carthaginois Hannon, dans son *Périple de l'Afrique*. On y conclut que le gorille des anciens n'est autre que le chimpanzé.

P. M.

ÉRASME ET LA RÉFORME EN ITALIE

ÉTUDE DE CÉSAR CANTU.

M. César Cantù, le célèbre historien, notre collègue, a fait une *Étude sur Érasme et la réforme en Italie* (c'est le titre qu'il donne à son écrit), et il l'a lu dans une séance de l'Institut lombard des sciences, lettres et arts, duquel il est membre.

L'hommage qu'il en a fait à l'Institut historique nous met, non pas dans l'obligation, mais en position d'en dire quelques mots pour répondre à un procédé confraternel par un autre.

Il commence ainsi : — « Pour qui fixe son attention sur une période trop peu étudiée de l'histoire d'Italie je veux dire, celle de la Réforme, entre Ulrich Hutten et Luther se présente une figure d'un côté indignée (*rabbiosa*), rieuse de l'autre, moins décidée, moins effective ; un génie très-élégant, qui pourtant plus dévoué à la dispute qu'à la vérité, peu tourmenté du besoin de celle-ci, soutient le personnage et remplit bien le rôle de faux modéré. — Didier Erasme de Rotterdam, qui vécut de

1467 à 1536, fut un talent universel. Sans être adepte d'une théorie quelconque, mais plein d'un esprit philosophique auquel il en accouplai un comique, il fut prêt à combattre de toutes ses forces la scolastique encore dominante en Germanie.... » Notre auteur dit par quels moyens : par l'érudition et la doctrine jointes au libre examen.

» Plus communément, continue-t-il, Erasme est loué comme bon humaniste et tellement envahi par le classique qu'il n'aurait voulu parler que latin et grec, trouvant barbares tous les autres langages. » Mais il n'allait pas jusqu'à exclure tout ce qui n'était pas *cicéronien*, comme faisait alors un certain professeur de l'École de Saint-Paul, de Londres, dont il se moquait. D'ailleurs, il s'occupait fort des affaires de l'Eglise, qui étaient alors celles, pour ainsi dire, du monde entier.

M. Cantù passe avec détail en revue la vie littéraire et polémique de son auteur. Il analyse sommairement tous ses ouvrages, qui sont, la plupart, outre ses lettres, en forme dramatique ou allégorique. Je ne saurais le suivre sans le copier, ce que je n'ai pas à faire ici. Néanmoins, j'accepte difficilement la qualification de faux modéré que M. Cantù donne à son personnage, quand je lis quelques maximes, quelques passages de ce dernier, cités par son historiographe lui-même : « Critiquer les abus, c'est approuver l'usage, écrit-il dans son *Apologie*. J'ai prémuni contre les fausses vocations, je n'ai point condamné l'entrée en religion. Dans mon livre de la *Piété puérile,* j'ai enseigné à bien ouïr la messe, à se bien confesser ; j'ai exhorté à conserver les coutumes des anciens, à tolérer la tyrannie plutôt que de s'aventurer dans les révolutions. » Et, faisant quelques applications, il ajoute : « Je n'ai point tu que plusieurs points n'avaient pas encore été clairement définis dans la bulle de Léon X, et que l'on discutait librement les premiers mots de l'édit de Charles-Quint. » Sur quoi M. Cantù rapporte en note deux passages textuels dont voici la traduction littérale : « De même que je ne voudrais persuader à aucune de celles qui se seraient jetées dans cette profession de chercher à s'en retirer, de même je n'hésiterais pas à les exhorter, si elles ont un peu de cœur, à ne pas se précipiter témérairement dans un état d'où l'on ne peut plus sortir ; » et, sur l'autre sujet : « Me combatte qui voudra, je suis d'avis que les lois des ancêtres doivent être accueillies et religieusement observées, comme venant de Dieu : il n'est ni sûr ni pieux de concevoir et semer des soupçons sur la puissance publique ; et, si elle a quelque chose de tyrannique (*quid tyrannidis*) qui pourtant ne nous force point à l'impiété (*cogat ad impietatem*), il suffit (*satius est*) de le supporter plutôt que de lutter et le repousser par la sédition. »

A mon sens, chacun des mots de ces propositions trace exactement le devoir du simple citoyen. La révolte ne lui est jamais permise, la tyrannie est une violence; la violence qui la combat, la justifie et l'accroît. Le tyran peut entreprendre sur mes biens, sur ma considération, sur ma vie ; j'obéis à Dieu qui lui a donné la puissance. Mais, s'il attente à ma conscience, s'il veut me forcer à participer à ses impiétés, à ses cruautés, je résiste jusqu'à l'échafaud ; il pliera enfin ; c'est lui qui par lui-même sera vaincu. Telle est la doctrine des chrétiens :

..... Qu'un proconsul leur dit : « César ainsi l'ordonne :
..... Adorez Jupiter ou mourez. » Ils mouraient.

P. M.

GRAMMAIRE GRECQUE

M. Bona, docteur ès lettres, professeur en l'Université de Turin, membre de plusieurs académies et sociétés scientifiques, notamment de l'Institut historique de France, a fait, ou plutôt est en train de faire une grammaire grecque. Il en a publié la première partie qu'il intitule *Etymologie* et qu'il divise en deux livres : des *sons*, des *inflexions (flessioni)*. Le premier traite, sous autant de chapitres divisés en nombre d'articles et sections, de l'alphabet, de la prononciation, des signes, de la classification des sons, de leur liaison, de leur altération, de leur quantité, de leur accentuation, de leur gravité, enfin du caractère phonétique de la langue grecque.

Le second livre a, pour chapitres, également subdivisés, les catégories et formes grammaticales, les éléments et moyens de l'inflexion, noms, déclinaisons, 1re, 2e; particularité dans celle-ci ; pronoms, adjectifs, quatre classes ; conjugaisons, des verbes et de leur forme respective, personnes, nombre, voix, temps, modes ; division des conjugaisons, conjugaison du verbe εἰμί ; paradigme de la 1re conjugaison λύω; propriété des verbes de la 2e conjugaison en μι; adjectifs verbaux en τεος, τος ; particularité de cette conjugaison ; verbes défectifs et irréguliers. — Ces deux premiers livres comprennent 328 pages. Le troisième livre, qui n'est qu'annoncé, traitera des *particules et interjections;* le quatrième, de la *formation des mots (vocaboli);* et la deuxième partie sera la *syntaxe.*

M. Bona montre, par ce qu'il livre aujourd'hui au public, l'intention de faire une grammaire savante, dans le genre des anciennes grammaires

grecque et latine de Port-Royal. Les amateurs lui en sauront gré. Je crois néanmoins que, lui-même, quand il aura fini, sentira le besoin d'un abrégé pour les écoliers. Je sais bien qu'en tout art, on ne peut trop s'appliquer aux éléments. Mais celui qui sait voit d'en haut l'ensemble, la liaison, les suites utiles des premières notions; le commençant se perd dans les détails. Il est bon, ce me semble, dans l'enseignement, de donner une idée générale, d'abord; puis, de revenir sur ses pas et de ne laisser échapper aucune remarque à faire. La grammaire de Burnouf paraît devoir à cette dernière méthode son succès immense et durable. Elle expose, en la moitié moins de volume, toute la matière de la première publication de M. Bona. Mais elle ajoute, dans un supplément d'un tiers aussi long, ce qui, dans chaque partie du discours, excède, si je puis dire, les éléments. C'est après cela que vient la syntaxe, comme l'entend faire aussi M. Bona. Mais c'est dans cette dernière partie que Burnouf rejette la syntaxe particulière, les idiotismes, les dialectes, les accents et ce qui s'en rapproche. M. Bona, lui, traite, dès le commencement, des diverses figures grammaticales et de l'accentuation, nécessaires sans doute pour distinguer un mot d'un autre écrit de même, ou pour reconnaître un même mot dans deux formes différentes; mais tout ne peut pas être su ou même goûté du premier jour par le jeune élève. — Du reste, le livre de M. Bona est parfaitement clair, et un esprit mûr, qui, même sans de premières notions, voudrait étudier la langue grecque, ne trouverait point ailleurs de secours plus efficace.

P. Masson,
Membre de la 3e classe.

ÉTUDE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE GROTIUS

OU LE DROIT NATUREL ET LE DROIT INTERNATIONAL,

Par Aldrick Caumont (1).

L'un des honorables et laborieux correspondants de l'Institut historique a publié, l'an dernier, sous le titre que l'on vient de reproduire, le Mémoire qu'il avait vu couronner dans un concours ouvert par l'Académie de législation de Toulouse. Trois champions s'étaient rencontrés dans l'arène académique. Deux succombèrent, mais le troisième, M. Aldrick Caumont, y sut conquérir les palmes d'une ovation, sinon la couronne même du triomphe.

(1) Paris. Durand. 1862, in-8o, 1 vol.

L'ouvrage a donc été déjà l'objet non-seulement d'un examen de la part d'une Commission composée de légistes fort savants, mais encore d'un rapport de l'un des plus distingués d'entre eux ; de sorte que le compte-rendu destiné à l'Institut historique ne saurait, désormais, qu'être fort sommaire.

Dans le mémoire de M. Aldrick Caumont il a été successivement donné place à une introduction rapide, à une esquisse biographique sur Grotius, à une analyse du livre intitulé *du Droit de la paix et de la guerre*, précédée d'aperçus généraux, enfin à de brèves indications relatives aux monographies du célèbre publiciste sur : 1° la liberté des mers ; 2° l'autorité des puissances temporelles en matière de culte ; 3° la vérité du Christianisme. Manifestement familier avec les textes bibliques, notre honorable correspondant leur emprunte l'épigraphe de chacune des sept divisions de son mémoire.

Il a paru nécessaire de restreindre aux deux premières, c'est-à-dire à la notice biographique et à l'analyse du *Traité du droit de paix et de guerre*, le compte rendu réclamé.

D'une part, en effet, la dernière, — celle où se trouvent appréciées et résumées les œuvres théologiques et morales de Grotius, — se réfère à une série de textes et de discussions dont la spécialité ne rentre pas directement dans la sphère des travaux de l'Institut historique, et, d'autre part, le surplus du mémoire ne consiste guère qu'en résumés qui ne sauraient, à raison de leur brièveté, comporter une analyse.

L'esquisse biographique, écrite avec beaucoup de vérité et d'émotion, s'est trouvée devancée dans l'*Investigateur* par les fragments de celle dont l'Institut voulut bien, il y a nombre d'années déjà, accueillir la lecture de notre part, et auxquels nous ne pouvons, désormais, que nous référer (1). Voici, du reste, le témoignage rendu de cette partie du mémoire de M. Caumont par M. le professeur Vidal : « La notice biographique con-
» tient le récit intéressant et rapide des principaux événements de la vie de
» Grotius. On peut y critiquer l'exubérance des témoignages d'admiration
» prodigués à celui qui est l'objet de ce récit, un luxe inutile de citations
» latines, un style manquant trop souvent de précision ; mais grâce à la
» chaleur constante qui l'anime, cette notice fait participer le lecteur à
» l'émotion dont l'auteur lui-même est pénétré (2). »

Quant aux mérites de l'analyse du célèbre *Traité du droit de la paix et*

(1) V. *Investigateur*, t. XXIV, p 5, année 1852.
(2) V. *mémoire*, p. 310.

de la guerre, ils ont été trop bien précisés dans le rapport, déjà cité, pour qu'il soit besoin d'y revenir. — Il doit suffire de rappeler la récompense décernée à l'auteur.

Dans le cours de l'analyse dont on parle ici, la traduction du livre de Grotius, prise pour guide et avec raison louée par M. Aldrick Caumont, n'aurait-elle point par trop assidûment supplanté l'étude du texte original ? Ne serait-ce point là l'unique cause du défaut de justesse qui nous a paru se rencontrer, çà et là, dans l'appréciation de certaines parties du Traité ? Il n'y a sans doute point à disconvenir que la lecture de ce texte original n'ait sa rudesse, et que sa latinité, toute remarquable qu'elle soit d'ailleurs, ne prédispose à pardonner à Voltaire de s'être écrié : *Grotius m'a souvent ennuyé, mais il est très-savant.* Néanmoins, sans entendre déprécier l'œuvre, essentiellement méritoire et nécessaire, qui consiste à traduire lisiblement ce latin-là, c'est, avant tout, ou plutôt c'est uniquement de sa lecture et de son étude que peut et que doit dériver toute appréciation sérieuse de l'œuvre capitale de l'illustre Hollandais.

Une fois ouvert le chapitre des remarques, peut-être y aurait-il encore à regretter, dans le mémoire de M. Aldrick Caumont, une précipitation qui a laissé subsister des négligences de style et jusqu'à des fautes d'impression, un défaut de clarté, l'abus de la terminologie métaphysique ainsi que du langage figuré, surtout dans le préambule plus étendu que cohérent par lequel débute l'analyse du traité.

Mais l'appréciation, finalement si favorable et si bien méritée, dont ce mémoire a été l'objet de la part de l'Académie de législation de Toulouse, ne désintéressera-t-elle point toujours la critique, du moins dans une large mesure ?

Les limites assignées par l'usage à tout compte rendu étant, dès maintenant, atteintes, sinon absolument franchies, le moment est venu de terminer celui-ci en laissant un instant la parole au rapporteur de la savante Compagnie.

« L'introduction du *Traité du droit de la paix et de la guerre*, et les trois
» livres dont il est formé, sont, dit l'honorable M. Vidal, successivement
» parcourus et soigneusement discutés. Les circonstances et les motifs qui
» en ont déterminé la composition et la publication y sont vivement mis
» en lumière (1)........ Les idées du grand publiciste, ajoute M. Vidal,
» ont été largement comprises et largement exposées.... L'auteur se meut

(1) V. *mémoire*, p. 311.

» à l'aise dans ces régions spéculatives vers lesquelles son esprit est visi-
» blement attiré.... »

En livrant son mémoire à la publicité, M. Aldrick Caumont l'a fait suivre du texte entier du rapport académique où se trouvent signalés, fort explicitement, les défauts comme les mérites de cet essai. De plus, il a supprimé un chapitre critiqué, celui qu'il avait intitulé l'*Ame de Grotius*.

Par ce double témoignage de déférence et de modestie, notre correspondant ne pouvait que rehausser l'éclat de la palme décernée à son talent.

Paris, 24 avril 1863.

Henri Hardouin, *Membre de la 4e classe.*

CORRESPONDANCE.

Correspondance scientifique à Rome pour le progrès des Sciences. — Communication. — A Monsieur Renzi, membre de l'Institut historique de France, à Paris.

Du Capitole, le 19 juin 1863.

Monsieur et honorable collègue, vous ne pouvez avoir oublié que l'homme, par sa volonté, son intelligence, son pouvoir, ses facultés, par ses forces propres et par celles qu'il emprunte, agit sur les objets qui l'environnent quels qu'ils soient, naturels ou produits par l'activité humaine, à l'effet de faciliter ses desseins, de satisfaire ses besoins et de produire quelque bien dans l'intérêt des autres. Vous vous souvenez aussi que l'accroissement des biens provient des moyens qu'on sait mettre en action pour profiter de tout ce que la nature et l'œuvre humaine nous présentent pour le faire valoir.

Eh bien, en profitant de mes rapports directs et les appliquant à un but déterminé, j'ai su tirer parti d'un ensemble de faits, tout en m'aidant des forces d'autrui, pour déclarer, au Capitole, *que la lumière électrique pouvait et devait être appliquée aux phares.*

En effet, l'expérience a eu lieu dans les soirées des 6 et 7 mars 1855(1), sur la tour du Capitole, avec le photo-électrique du célèbre mécanicien M. Jaspar, de Liége, aidé par mon ami Contedini (chef de section de la marine au Ministère du Commerce et des Travaux publics) et par notre excellent mécanicien, M. Lusvergh (Jacques). On obtint le courant électrique avec une seule pile de 34 éléments à la Bunzen (à grande superficie). La lumière fut si belle, si constante pendant plusieurs heures, qu'elle surpassa d'autant la lumière du gaz, que celle-ci surpasse la lumière de l'huile.

J'ajouterai que la lumière était telle sur le mont Marius *(Monte-Mario)*, c'est-à-dire à la distance de 4,340 mètres en ligne directe du Capitole, qu'on dessinait l'ombre d'une personne distinctement sur un mur à 5 mètres de distance.

J'ajouterai encore que la coupole du Vatican, qui est à 2,700 mètres du Capitole, était tellement éclairée, qu'il semblait que c'était la lumière du crépuscule du matin. Ce fut à cette époque, mon honorable collègue, qu'on s'écria de cette colline renommée : *Suivez-moi, océans anglais, français et américains !*

Après cette expérience, on fit de nouvelles recherches pour arriver à obtenir cette lumière splendide pendant toute la nuit; on fit des progrès si rapides, que quelques mois suffirent (m'étant mis d'accord avec M. Jaspar), pour obtenir deux photo-électriques perfectionnés, afin que les charbons-lumignons pussent durer pendant la nuit tout entière sans aucune assistance, et les placer aux deux phares d'Ancone et de Civita-Vecchia, aux frais du ministère des Travaux publics.

A peine les deux nouvelles machines arrivèrent-elles ici, que (le croirait-on ?) des difficultés de toute sorte vinrent entraver leur placement par suite de la jalousie qui s'oppose à toute volonté qui agit dans l'intérêt de l'humanité.

Mais il vaut mieux oublier tant d'amertume et convenir, avec un savant français (M. Moigno), « *que chaque grand progrès, même le plus bienfaisant et le plus humanitaire, a son temps et son heure, et qu'il est impossible de le faire accepter avant que ce temps soit venu, avant que cette heure n'ait sonné.* »

C'est aujourd'hui que *cette heure est sonnée.* Il nous arrive de l'austère Tamise une nouvelle positive : *qu'un projet, exigeant l'application des ma-*

(1) Voyez comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences, 9 avril 1855. Paris.

chines magnéto-électriques à l'éclairage de tous les phares, a été présenté au gouvernement anglais.

Je m'empresse donc de porter à votre connaissance l'historique des faits (pour le moment), et je vous prie en même temps de vouloir les communiquer à l'Institut historique, dans la certitude qu'il daignera les accueillir avec bienveillance et les faire publier. Il pourrait se faire que Sa Majesté Napoléon III, protecteur de notre société, en eût connaissance. C'est lui, en effet, qui a fondé un prix à décerner à l'auteur qui appliquera la pile de *Volta* de la manière la plus utile.

On sait qu'une commission, naguère nommée par M. le ministre d'État, a été chargée d'examiner les concours et de couronner l'auteur qui a rempli les conditions du programme.

Honneur donc à la science! et tout le monde applaudira à cette nouvelle victoire scientifique ; ce sera le plus noble hommage rendu aux recherches de l'intelligence humaine.

Je profite de cette occasion, mon cher collègue, pour vous prier de remercier l'Institut historique d'avoir accueilli avec bienveillance la *Correspondance scientifique romaine* et de la publicité qu'il a donnée dans son journal au rapport dont M. Depoisier a été chargé. Veuillez être mon interprète auprès de cet honorable collègue, en lui exprimant ma gratitude pour tout ce qu'il a dit de flatteur pour les articles scientifiques de Mme Scarpellini dont il a rendu compte dans *l'Investigateur*. Les améliorations qu'il a proposées comme utiles aux gens de mer ont été prises en considération.

Agréez, etc.,

FABRI SCARPELLINI,
Assistant à l'observatoire astronomique de l'Université de Rome au Capitole, membre correspondant de l'Institut historique.

DOCUMENTS INÉDITS

Notre honorable collègue, M. Muoni, a adressé de Milan à l'Institut historique le document qu'il avait annoncé, et que nous nous empressons de reproduire. C'est une requête présentée au pape Pie IV peu de mois avant la mort de ce pontife (1), et signée par Charles IX, roi de France. La naïveté avec laquelle le roi excuse l'infraction commise par un de ses sujets aux prescriptions les plus formelles de l'Église sur les mariages,

(1) Giannangelo de Medici. Il mourut dans la nuit du 8 au 9 décembre 1565.

donne de l'intérêt à cette pièce. Il serait curieux, dit M. Muoni, de connaître la réponse du saint-père au roi :

(Au dehors)

A Nre tressainct père le Pape

1565 27 *d'agosto*
Del Re Chr[mo]
Per M. Uberto Lefeure

N. B. (Plus bas et à côté)

(Dedans)

Tressainct pere. Nous ayant faict entendre ñre amé et féal conseiller et auditeur en ñre chambre des comptes a Paris Chl[e] Hubert le Feure la faucte ou il est tumbé pour avoir espousé en secondes nopces la seur de sa premiere femme sans aucune permission ou dispense apostolique, en quoy il a failly comme nous avons esté certiffiez plus par ignorance et pour avoir esté en cela peu advisé que par aucune malice ou autre mauvaise volunté qui le puisse avoir conduict a cela. Nous avons esté meuz, pour la considération des bons et agréables services qu'il nous a faict en son d. estat et ailleurs et aussi pour sestre toujours faict congnoistre bon catholique ayant durant les derniers troubles (1) fidellement servy à la deffense de léglise en ñre ville de Paris ou il a eu charge et faict de la despence beaucoup, de supplyer et requérir v̄re saincteté auctant affectueusement que faire povons a ce que son bon plaisir soyt en ñre faveur priere et requeste tres instante impartir (*sic*) sa grace en cest endroict au d. le Feure actendu qu'il n'a peché en cela que par ignorance et legereté qui le ya conduict ne saichant bien que telle chose ne feust licite laquelle il n'eust voulu faire sil en eust esté adverty. Au moyen de quoy recourant sur ce à v̄re d. sainctelé Elle se daignera par pitié et pour amour de nous luy octroyer sa grace et pardon necessaire affin que avec icelle il se puisse seurement retirer en sa maison pour contynuer sa service qu'il nous doibt a cause de

(1) Il s'agit sans doute des ravages que les Calvinistes ne cessaient d'exercer dans les provinces et à Paris même, et des représailles des Catholiques qui amenèrent la mort de François de Lorraine, duc de Guise, lieutenant général du royaume, lequel fût assassiné, comme on sait, par un gentilhomme huguenot, *ce maraut de Poltrot*, le 18 février 1563, avant les murs d'Orléans, pendant qu'il allait prendre la place, et mettre le comble à sa fortune. (*Brantôme.*)

son estat...En quoy faisant Tressainct père Nous recevrons cela a tres singulier plaisir ainsi que tesmoignera de notre part le sieur de Villeparis chef de ñre ordre, ñre conseiller et ambassadeur devers vre d. saincteté au quel Nous mandons luy faire ceste ñre requeste. Et dont elle se contentera le croyr la dessus comme ñre propre personne et nous supplierons le createur tressainct pere que icelle vre de sainctété Il veuille longuement mainctenir preserver et garder au bon regime et gouvernement de ñre mère saincte Eglise. Escript à Angoulesme ce XVII your aoust 1565.

Votre devot fils (1),
CHARLES.

F. RBTET (2).

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUIN 1863

La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 10 juin à huit heures et demie du soir. M. E. Breton, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier-la-Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe ; leurs titres seront annoncés dans le journal.

La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Lecture a été donnée du procès-verbal de la séance précédente ; il a été adopté. Le rapport sur la candidature de M. de Savigny sera lu à la séance prochaine de l'assemblée générale.

La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Gauthier-la-Chapelle lit un rapport sur l'ouvrage de M. Lucy, inti-

(1) Ces mots sont autographes de même que la signature.

(2) Florimond Robertet, seigneur de Frêne et secrétaire d'État depuis l'an 1554. Il se trouva à l'assemblée de Fontainebleau au mois d'août de l'an 1560, puis aux États tenus à Orléans et mourut au mois d'octobre 1567.

(MORERI, *le grand Dictionnaire historique*.)

tulé *Lettres sur la Chine*. Ce travail est renvoyé au comité du journal.

M. de Berty donne lecture de la deuxième partie du mémoire de M. Léon Hilaire, notre honorable collègue à Toulouse, intitulé : *Étude sur le maréchal de Saxe*. Les observations faites par plusieurs de nos collègues lors de la lecture de la première partie de ce travail ont été renouvelées. M. E. Breton est prié de le resserrer dans des limites qui permettent son insertion au journal.

Il est onze heures ; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 26 JUIN 1863.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. E. Breton, président de l'Institut historique occupe le fauteuil, M. Gauthier-la-Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique l'analyse suivante de la correspondance :

— Lettre de notre honorable collègue, M. Fabri Scarpellini, astronome à l'observatoire du Capitole à Rome, adressée à M. Renzi, ayant pour titre : *Rome et la lumière électrique appliquée aux phares*. On donne communication de cette lettre à l'assemblée générale, elle est renvoyée au comité du journal.

— Mgr Silvani, notre honorable collègue à Sienne, a bien voulu se charger de remettre aux nouveaux membres de cette ville leurs diplômes. L'assemblée vote des remerciments à M. Silvani, pour le zèle avec lequel il a rempli cette mission et pour l'intérêt qu'il a témoigné à l'Institut historique dans plusieurs circonstances.

— M. de Belcarce, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République Argentine, remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre honoraire.

— M. le chevalier Muoni, notre honorable collègue à Milan, envoie à l'Institut historique copie de la lettre du roi de France, Charles IX, adressée au pape en 1565, pour être reproduite dans notre journal.

— Notre honorable collègue, M. Royer-Collard regrette de ne pouvoir assister à la séance pour y lire son rapport ; il viendra à la séance prochaine.

— La Société industrielle d'Angers prévient l'Institut historique de l'envoi qu'elle lui fait de ses travaux.

— M. de Campagnolles, notre collègue à Vire, offre à l'Institut historique le *Catalogue des gentilshommes du bailliage de Vire en 1789*, par

M. Isidore Cantrel ; il désire être nommé rapporteur de cet ouvrage si l'assemblée générale veut bien se charger d'en rendre compte. *Adopté.*

— M. l'abbé Ducis, professeur d'histoire à Annecy (Haute-Savoie), demande à rentrer dans la Société dont il s'était séparé depuis treize à quatorze ans.

— Notre honorable collègue, M. Valat, renvoie à l'Institut historique son mémoire ayant pour titre : *de l'Imitation considérée au point de vue historique et moral*, qu'il vient de modifier ; il joint à cet envoi cinq rapports sur les volumes de l'Académie des sciences de Lisbonne.

— M. Hilaire, notre honorable collègue à Toulouse, accepte les modifications que doit subir la première partie de son mémoire sur *le Maréchal de Saxe*, et il espère que cette rectification faite par des mains habiles n'altèrera en aucune manière la vigueur proverbiale du héros de Fontenoy.

— M. l'abbé Houpert, notre honorable collègue à Paris, prévient l'administrateur que dans un déménagement récent, plusieurs de ses livres ont été égarés, parmi lesquels se trouvaient des volumes allemands des sociétés de Hanovre et de Gratz. Il regrette de ne pouvoir faire, sur ces ouvrages, les rapports que la Société lui avait confiés.

Notre honorable collègue, M. Millet-Saint-Pierre, président de la Société havraise, fait hommage à l'Institut historique d'un discours prononcé en séance publique ayant pour titre : *Des loisirs et de leur emploi.*

Madame Scarpellini, femme de notre honorable collègue, astronome de Rome, offre à l'Institut historique deux notices biographiques, l'une sur M. Biot, de l'Institut impérial de France ; l'autre sur la vie et les ouvrages de M. Alex. de Humboldt. M. de Belcombe est prié d'en rendre compte.

L'Académie royale des sciences de Munich envoie à l'Institut historique plusieurs cahiers de ses travaux ; M. le comte Reinhard, président honoraire de notre Société, est prié d'en rendre compte.

La Société des sciences du Hainaut (Belgique), offre à l'Institut historique un volume de ses travaux ; M. Carra de Vaux est prié de faire un rapport.

La commission nommée pour examiner les titres de M. de Savigny, docteur en droit, a déposé sur le bureau son rapport ; M. le président en donne lecture ; on passe au scrutin secret et M. de Savigny est proclamé membre résident de l'Institut historique (3e classe).

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Jorel Desclosières, pour lire son rapport sur les comptes généraux de l'administration de la justice civile, criminelle et commerciale en France ; après quelques observations de

MM. de Bellecombe et Hardouin, cet intéressant travail a été renvoyé au comité du journal.

M. E. Breton donne lecture de la notice biographique sur notre regretté collègue M. Jomard, de l'Institut impérial. MM. Sedail, de Berty, Barbier et Hardouin, adressent à l'auteur quelques observations; cette intéressante notice est renvoyée au comité du journal. M. E. Breton lit ensuite un rapport sur différents ouvrages de notre honorable collègue, Mgr Borgnana de Rome; renvoyé au comité du journal.

En l'absence de M. Masson, M. Desclosières donne lecture de la notice biographique sur notre collègue M. Jarry de Mancy et d'un rapport sur les lois de la monarchie italienne, par notre honorable collègue M. Carfora, avocat à Naples; ces deux travaux ont été renvoyés au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

HEURES DE LOISIR,

FABLES, CONTES ET PENSÉES

Par Mme Marie-Virginie MENIER.

Tel est le titre d'un petit volume in-8 d'à peu près 350 pages, dont l'auteur a fait hommage à l'Institut historique. Cet ouvrage a pour épigraphe les quatre vers suivants :

« Heureux qui peut de la jeunesse,
» Développer l'esprit en élevant le cœur,
» Et remplir la double promesse
» D'amuser et rendre meilleur. »

Il a deux parties, indépendamment d'une dédicace et d'une courte préface en vers.

La première partie ne contient que des fables. Si *Peau d'âne m'était conté, j'y prendrais plaisir extrême*, a dit le bon la Fontaine. Et qu'aurait dit le prince des fabulistes, s'il avait eu sous les yeux les *Heures de loisir* de madame Menier? Il s'agit ici de quelque chose de mieux que *Peau d'âne*, car chaque fable n'a pas seulement pour mérites la clarté, la naïveté, l'enjouement, mais la brièveté et une moralité irréprochable. La versification

en est facile et naturelle. Des extraits justifieraient mes assertions; mais les colonnes de l'*Investigateur* exclusivement remplies de matières historiques, m'imposent l'obligation de ne pas faire de citations. Je serai donc, par nécessité, court et réservé. Je donnerai seulement les titres de quelques-unes des fables qui m'ont paru les plus remarquables. J'ai noté :

Les Enfants et les Bulles de savon, le Mensonge et la Vérité, l'Enfant et les Lanternes, les Fruits véreux, l'Enfant et les Aiguilles d'une pendule, l'Epagneul, le Poëte, la Fumée, etc., etc.

Dans la seconde partie, l'auteur laisse courir sa plume élégante sur une foule de sujets. L'âme du poëte se recueille ingénieusement et s'épanouit dans une série de petites pièces fugitives pleines de fraîcheur, d'enjouement, de mélancolie quelquefois, d'où s'échappent souvent une pensée profonde, un trait piquant, une réflexion morale ou philosophique, naturellement amenée et heureusement rendue, sans que jamais le poëte perde de vue l'âge auquel il a consacré son talent. Il sait se mettre à sa portée, et, tout à la fois, le récréer, l'instruire et le moraliser.

J'ai lu avec attention les *Heures de loisir* de madame Menier, passant d'une pièce à l'autre toujours gagné par le charme de la lecture, lecture attachante, variée, agréable, qui vous laisse sous l'impression d'une bonne pensée et de nobles sentiments. Les enfants y trouveront de quoi nourrir leur cœur et charmer leur esprit. C'est un bon livre pour eux. Il a sa place marquée dans les bibliothèques dédiées à la jeunesse, et sur toutes les tables où l'on étale avec complaisance les volumes nombreux qui sont les récompenses accordées au travail et au mérite, dans les établissements d'instruction publique, à la fin de chaque année scolaire.

DEPOISIER, *Membre de la 1re classe.*

Notre honorable collègue, M. G.-B. Adriani, de Turin, officier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, membre de la députation royale sur les études d'histoire nationale, vient d'être décoré, par S. M. le roi de Portugal, de la croix de commandeur de l'ordre de *San-Giacomo della spada.*

Les savants mémoires historiques et diplomatiques de M. Adriani, dont il a offert un exemplaire à l'Académie royale des sciences de Lisbonne, lui ont mérité cette nouvelle et honorable distinction.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie L. TOINON et Ce, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE D'ESPAGNE.
(1807-1808)

(Mémoire lu dans la séance publique du 26 avril 1863.)

J'ai essayé, lors de notre dernière séance annuelle, de reproduire à grands traits la vie de Martinez de la Rosa, autour de laquelle se sont déroulés les grands événements de l'Espagne contemporaine. Je veux aujourd'hui écrire une page de l'histoire de ce pays. Martinez, trop jeune alors, ne fut point mêlé aux faits que je vais dire. Toutefois, il m'a semblé que vous entretenir encore de cette patrie qui lui fut si chère, c'était rendre, par une sorte de pieux anniversaire, un nouvel hommage à la mémoire de notre illustre collègue.

Lorsque Napoléon, en 1807, arrêtait dans son esprit la funeste pensée d'envahir l'Espagne et de chasser les Bourbons de leur trône, la triste situation du royaume, il faut le reconnaître, et l'état d'abaissement de la cour espagnole, lui faisaient la partie belle et secondaient ses vues ambitieuses.

Charles IV n'était roi que de nom. Depuis longtemps, l'autorité royale avait été confisquée par un impudent favori, et le monarque, voué aux plaisirs de la chasse, cette grande occupation des rois faibles et désœuvrés, semblait fermer les yeux sur les désordres de l'État, comme sur ceux de son intérieur. Vingt années auparavant, Emmanuel Godoy, simple garde du corps, avait noué avec la reine des relations qui devaient bientôt n'être un mystère pour personne. Telle était l'origine de son ascendant sur la personne de la reine, et, par elle, sur l'esprit du roi. En 1807, investi d'une puissance sans bornes, décoré du titre de prince de la Paix, Godoy semblait régner sur la nation espagnole, silencieuse mais humiliée. L'intimité entre la reine et lui subsistait encore, avec d'autant plus de scandale, qu'infidèles même à leur liaison adultère, ils s'accordaient l'un à l'autre une honteuse et réciproque tolérance. Unis par le vice et par l'ambition, Godoy et la reine se partageaient le pouvoir, mais ils commençaient à en prévoir le terme, car le roi semblait triste et malade, et sa mort pouvait être prochaine. L'héritier présomptif de la couronne, Ferdinand, prince des Asturies, ne dissimulait pas le mépris et la haine que le favori lui inspirait, et, ce qui est triste à dire, la reine et son fils étaient animés l'un envers l'autre des mêmes sentiments. Agé seulement de vingt-trois

ans, mais vieilli dans l'atmosphère impure de la cour, Ferdinand n'avait aucune des heureuses qualités de la jeunesse, et le fond de son caractère, timide et dissimulé, était une sombre défiance. Au lieu de le repousser avec horreur, il avait accueilli facilement le bruit qui circulait dans le public et qui attribuait la mort prématurée de sa jeune épouse, princesse de la cour de Naples, à un poison versé par les ordres de la reine et de Godoy. La mère lisait dans les regards de son fils cette odieuse accusation, et elle avait conçu pour lui une aversion implacable.

C'est au milieu de ces dispositions d'esprit que survint à la cour d'Espagne un éclat qui devait précipiter l'exécution des projets de Napoléon.

Le fameux traité secret, dit de Fontainebleau, venait d'être signé le 27 octobre 1807. Napoléon et Charles IV s'y partageaient le Portugal, dans des proportions bien inégales, il est vrai, mais la vanité de Charles IV, trouvait des compensations suffisantes dans la satisfaction d'être appelé *Roi des Espagnes et Empereur des Amériques.* Mais au moment d'agir contre le Portugal, en exécution de ce traité, Napoléon reçut d'Espagne d'étranges nouvelles qui modifièrent ses projets immédiats.

Voici le texte même de la lettre que lui écrivait le roi Charles IV (1).

« Monsieur mon frère, dans le moment où je ne m'occupais que des
» moyens de coopérer à la destruction de notre ennemi commun, quand
» je croyais que tous les complots de la ci-devant reine de Naples avaient
» été ensevelis avec sa fille, je vois avec une horreur qui me fait frémir,
» que l'esprit d'intrigue a pénétré jusque dans le sein de mon palais.
» Hélas ! mon cœur saigne en faisant le récit d'un attentat si affreux !
» Mon fils aîné, l'héritier présomptif de mon trône, avait formé le complot
» horrible de me détrôner : Il s'était porté jusqu'à l'excès d'attenter à la
» vie de sa mère. Un attentat si affreux doit être puni avec la rigueur la
» plus exemplaire des lois. La loi qui l'appelait à la succession doit être
» révoquée : un de ses frères sera plus digne de le remplacer et dans mon
» cœur et sur le trône. Je suis dans ce moment à la recherche de ses
» complices pour approfondir ce plan de la plus noire scélératesse, et je
» ne veux pas perdre un seul moment pour en instruire V. M. I. et R., en
» la priant de m'aider de ses lumières et de ses conseils.

» Sur quoi, je prie Dieu, mon bon frère, qu'il veuille avoir V. M. I. et R.
» en sa sainte et digne garde.

» CHARLES.

» A Saint-Laurent, le 29 octobre 1807. »

(1) Cette lettre est rapportée dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire,* de M. Thiers, t. p. 732.

En même temps, un décret royal était adressé à toutes les autorités espagnoles, dans les termes suivants :

« Dieu, qui veille sur ses créatures, ne permet pas la consommation des » faits atroces, quand les victimes sont innocentes. Aussi sa toute-puis- » sance m'a-t-elle préservé de la plus affreuse catastrophe. Tous mes » sujets connaissent parfaitement mes sentiments religieux et la régula- » rité de mes mœurs ; tous me chérissent, et je reçois de tous les preuves » de vénération dues à un père qui aime ses enfants. Je vivais persuadé » de cette vérité, quand une main inconnue est venue m'apprendre et me » dévoiler le plan le plus monstrueux et le plus inouï qui se tramait contre » ma personne dans mon propre palais. Ma vie, tant de fois menacée, » était devenue à charge à mon successeur, qui, préoccupé, aveuglé, et » abjurant tous les principes de foi chrétienne que lui enseignèrent mes » soins et mon amour paternels, était entré dans un complot pour me dé- » trôner. J'ai voulu alors rechercher par moi-même la vérité du fait, et, » surprenant mon fils dans son propre appartement, j'ai trouvé en sa pos- » session le chiffre qui servait à ses intelligences avec les scélérats et les » instructions qu'il en recevait. Je convoquai, pour examiner ces pa- » piers, le gouverneur par intérim du Conseil, pour que, de concert avec » d'autres ministres, ils se livrassent activement à toutes les recherches » nécessaires. Tout a été fait, et il en est résulté la découverte de plusieurs » coupables : j'ai décrété leur arrestation, ainsi que la mise aux arrêts de » mon fils dans sa demeure. Cette peine manquait à toutes celles qui » m'affligent ; mais comme elle est la plus douloureuse, c'est aussi celle » qu'il importe le plus de faire expier à son auteur, et, en attendant que » j'ordonne de publier le résultat des poursuites commencées, je ne veux » pas négliger de manifester à mes sujets mon affliction, que les preuves » de leur loyauté parviendront à diminuer. Vous tiendrez cela pour en- » tendu, afin que la connaissance s'en répande dans la forme convenable.

» Saint-Laurent (de l'Escurial), le 30 octobre 1807. »

Qu'y avait-il de vrai dans cette conspiration domestique, si bruyamment dénoncée au plus puissant des souverains étrangers, à la nation espagnole, et l'on peut même dire à l'Europe entière?

Bien qu'il ne soit pas sans difficulté de démêler les intrigues qui s'agitaient alors à la cour d'Espagne, les faits constatés permettent cependant de restituer aux griefs qui sont imputables à Ferdinand leur véritable caractère.

L'insolence du favori n'était pas seulement devenue insupportable à la

généralité de la nation, elle était particulièrement menaçante pour les intérêts et les droits du prince héréditaire. Soutenu par l'aversion de la reine-mère à l'égard de son fils, Godoy avait formé le projet de le faire déclarer au moment opportun, par le conseil de Castille, inhabile à régner, et il se flattait de voir transporter la couronne sur une plus jeune tête, ce qui devait amener la nécessité d'une régence et lui permettre de se perpétuer au pouvoir. Dans ces vues, il avait obtenu de la faiblesse du roi, outre la haute-main sur l'armée de terre, qu'il possédait déjà, le titre de *grand-amiral*, avec le commandement de toutes les forces de mer, et il avait créé, auprès de sa personne, un conseil d'amirauté. Il s'était fait nommer, en outre, colonel-général de la maison militaire du roi, ce qui le rendait chef de toutes les troupes composant la garde royale.

Le prince des Asturies, qui se sentait vaguement menacé, avait songé à se défendre. Dès le mois de juillet 1807, il avait entamé une correspondance secrète dans le but de se ménager la protection puissante de Napoléon et d'arriver même à une alliance avec une princesse de la famille impériale. Ferdinand avait quelques conseillers intimes auxquels il confiait ses démarches, ses craintes et ses espérances. C'étaient le duc de San-Carlos, grand-maître de la maison du roi, le duc de l'Infantado, appartenant à l'une des plus grandes familles de l'Espagne, et enfin le chanoine Escoïquiz, du chapitre de Tolède, ancien professeur du jeune prince, et qui, malgré un savoir incontestable, avait enseigné sans grand succès à son royal élève la politique et les belles-lettres. Ce conseil privé dirigea les actes secrets du prince avec peu d'adresse et de prudence. On rédigea un écrit qui devait être remis au roi et qui dévoilait les plans ambitieux de Godoy en même temps que la complicité de la reine; et puis, à tout événement, un décret, préparé à l'avance et signé par Ferdinand, donnait au duc de l'Infantado de pleins pouvoirs comprenant le commandement militaire de Madrid et de la Nouvelle-Castille ; c'était le moyen de combattre ouvertement le prince de la Paix, si la chose devenait nécessaire.

La trahison porta ces plans à la connaissance de la reine. On dit qu'ils lui furent révélés par l'une des femmes de la cour, à laquelle Ferdinand s'était imprudemment confié. Quoi qu'il en soit, la reine, furieuse et triomphante à la fois de l'avantage que Ferdinand lui laissait prendre sur elle, n'eut pas de peine à persuader au faible Charles IV que son fils aîné avait tramé contre elle, contre lui-même, contre la personne sacrée du roi son père, un complot abominable, dans le but de lui ravir la couronne et la vie. L'appartement de l'héritier présomptif fut soudainement envahi et fouillé par ordre du roi. On saisit des papiers compromettants, et surtout

le décret sans date qui donnait des pleins pouvoirs au duc de l'Infantado ; on saisit également, dans la doublure de l'habit du prince, le chiffre de la correspondance secrète qui s'était échangée entre lui et ceux qu'on nomma les conspirateurs ; en un mot, le roi crut à de criminelles entreprises dont son fils était l'âme et le chef.

Nous avons dit que Ferdinand avait surtout voulu se défendre contre les sourdes attaques de Godoy. Mais que penser du caractère de ce jeune prince, quand on considère l'attitude qu'il prit en face de l'accusation qui venait l'atteindre ?

Le 27 octobre, le roi lui avait demandé son épée et l'avait consigné dans son appartement. L'isolement eut bientôt raison de ce faible courage. Ferdinand se crut perdu, s'humilia, implora la clémence de sa mère, fit au ministre de grâce et justice, M. de Caballero, de prétendus aveux, où il livrait lâchement les confidents intimes qui l'avaient, disait-il, égaré par leurs suggestions et leurs conseils, et il couronna ce misérable système de défense personnelle, cette confession sans courage et sans dignité, par les deux lettres que voici, adressées au roi et à la reine :

« 5 novembre 1807.

» Sire et mon père,

» Je me suis rendu coupable. En manquant à Votre Majesté, j'ai manqué » à mon père et à mon roi. Mais je m'en repens, et je promets à Votre » Majesté la plus humble obéissance. Je ne devais rien faire sans le con- » sentement de Votre Majesté ; mais j'ai été surpris. J'ai dénoncé les cou- » pables, et je prie Votre Majesté de me pardonner et de permettre de » baiser vos pieds à votre fils reconnaissant. »

« Madame et ma mère,

» Je me repens bien de la grande faute que j'ai commise contre le roi » et contre vous, mes père et mère. Aussi je vous en demande pardon avec » la plus grande soumission, ainsi que de mon opiniâtreté à vous nier la » vérité l'autre soir. C'est pourquoi je supplie Votre Majesté du plus pro- » fond de mon cœur de daigner interposer sa médiation auprès de mon » père, afin qu'il veuille bien permettre d'aller baiser les pieds de Sa Ma- » jesté à son fils reconnaissant. »

C'est à ce prix que Ferdinand obtint un pardon qui fut consigné dans un nouvel acte public, réserve faite des poursuites commencées contre ses complices.

Ces événements intérieurs avaient produit une grande émotion au sein de la nation espagnole. Il était difficile de fermer les yeux sur le manque

absolu de dignité de chacun des membres de la famille régnante dans les différentes scènes de ce drame honteux. Toutefois, les Espagnols, par un sentiment naturel et patriotique, se rattachaient à celui qui pour eux personnifiait l'avenir. Ils détournaient leurs regards d'un roi aveugle et débonnaire, d'une reine, épouse impudique et mauvaise mère, d'un odieux favori, et le jeune prince, qui pourtant venait de révéler un si pauvre caractère, leur semblait une victime et s'était ainsi attiré, à peu de frais, toutes leurs sympathies.

Le mépris et la haine pour Godoy et celle qu'il subjuguait s'étaient visiblement accrus et prenaient des proportions qui leur paraissaient inquiétantes. Le roi lui-même avait conscience de l'impopularité de la cour, mais il n'avait pas le courage nécessaire pour se soustraire à l'ascendant sous lequel il pliait depuis tant d'années, et ses ennuis mêmes le ramenaient plus confiant et plus aveugle que jamais auprès de celui qu'il appelait son cher Emmanuel. L'année 1807 venait de finir sans que Napoléon, malgré les pressantes sollicitations de Charles IV et de Godoy, eût réalisé les promesses consignées dans le traité de Fontainebleau. A toutes les demandes qui lui étaient adressées, notamment à celle que le roi lui-même avait renouvelée et qui tendait à obtenir la main d'une princesse de la famille impériale pour le prince des Asturies, Napoléon n'avait fait que des réponses évasives. En même temps, par ses ordres et sous différents prétextes, des forces françaises considérables avaient effectué des mouvements qui jetaient l'inquiétude au sein de la cour d'Espagne. Au commencement de l'année 1808, indépendamment des vingt mille hommes qui se trouvaient en Portugal, sous les ordres de Junot, cent mille Français occupaient diverses parties du territoire espagnol.

Pendant ce temps, le procès de l'Escurial, intenté contre les prétendus complices de la conspiration de Ferdinand, suivait péniblement son cours et aboutissait à une issue qui redoublait la colère et l'effroi de la famille royale. Les plus vulgaires notions de la justice et de la politique conseillaient l'abandon de cette procédure, à la suite du pardon solennel accordé au jeune prince; mais les misérables et mesquines passions du prince de la Paix n'y eussent point trouvé leur compte, et, confiant dans la direction habile et ferme que devait imprimer au procès le fiscal Simon de Viegas, Godoy s'était flatté qu'une condamnation capitale, prononcée contre les ducs de San-Carlos et de l'Infantado et contre le chanoine Escoïquiz, livrerait à sa merci ceux qu'il considérait comme ses ennemis personnels et lui permettrait de faire éclater la clémence royale, en substituant à la mort quelque peine d'exil ou de prison perpétuelle. Ces beaux calculs furent

déjoués. Le tribunal extraordinaire chargé du jugement refusa nettement de reconnaître dans les documents qui lui étaient soumis la preuve de la culpabilité des accusés et supplia le roi de mettre au néant la procédure. Cette courageuse décision, ratifiée par l'opinion publique, avait été précédée d'une délibération solennelle auprès d'un lit de mort. Un magistrat dont l'histoire doit garder le nom, don Eugenio Caballero, neveu du ministre de la justice, atteint d'une maladie mortelle, avait appelé auprès de lui ses collègues, et, en face de l'éternité, il avait émis et développé son opinion pour l'absolution des accusés. La noblesse de ces paroles suprêmes avait électrisé l'assemblée : pas un juge n'avait déclaré les accusés coupables.

La cour fut consternée ; mais Godoy voulut avoir sa vengeance. Il arracha au roi un décret qui exilait les grands seigneurs compromis dans l'information et qui condamnait à la prison perpétuelle le pauvre chanoine Escoïquiz. La suite des faits devait singulièrement abréger sa captivité.

Charles IV et sa famille venaient, suivant leur usage constant à cette époque de l'année, de s'établir dans la résidence d'Aranjuez. Ils y avaient été accueillis avec une froideur marquée. Le flot de l'opinion montait, et les signes précurseurs des tempêtes effrayaient la cour d'Espagne. Depuis longtemps déjà, le souvenir de nos scènes révolutionnaires terrifiait Charles IV. Il se disait, et l'on répétait autour de lui, que l'esprit du siècle était à la révolte ; que cet esprit pouvait facilement franchir les Pyrénées et venir ébranler, sinon renverser son trône.

D'un autre côté, l'attitude de Napoléon, dont les troupes s'avançaient toujours vers Madrid, n'était pas faite pour le rassurer. L'exemple de la maison de Portugal, fuyant au Brésil devant l'invasion française, faisait réfléchir Charles IV. Godoy, devenu l'objet de l'exécration publique, et qui en avait conscience, n'eut pas de peine à décider le faible roi à la fuite ; on résolut de transférer au Mexique le siége du gouvernement, et des ordres furent donnés pour les préparatifs du départ.

Si secrets que soient de tels ordres, il est impossible que les détails mêmes de l'exécution qu'ils reçoivent ne révèlent pas au public les intentions qu'on veut cacher. Bientôt on parla sourdement, puis l'on s'entretint publiquement, à Aranjuez, du prochain départ de la famille royale, et le bruit s'en répandit promptement à Madrid. Ce projet souleva une indignation générale. Le roi se crut obligé de le démentir dans une proclamation officielle affichée à Aranjuez et à Madrid. Mais, en même temps qu'il protestait de son intention de ne pas quitter la Péninsule, Charles IV faisait hâter les préparatifs du départ, et déjà les relais étaient disposés sur la route de l'Andalousie. Cependant, une partie des ministres s'était op-

posée au départ. Le prince des Asturies ne pouvait s'y résigner, et les partisans qu'il comptait parmi les officiers des gardes du corps lui avaient promis leurs services.

Le 17 mars 1808, dans la soirée, l'explosion eut lieu. Des allées et venues suspectes autour de la demeure royale entretenaient les inquiétudes du peuple d'Aranjuez, au milieu duquel s'agitaient les redoutables paysans de la Manche. Soudain, un coup de feu, parti l'on ne sait d'où (c'est toujours ainsi que les révolutions commencent), fut le signal d'un effroyable tumulte. Vive le roi ! Meure le prince de la Paix ! voilà quel était le cri de ralliement. La foule se rue sur le palais de Godoy. Enfoncer les portes, briser tous les meubles, dévaster la demeure princière et chercher partout avec des cris de mort le malheureux favori, telle fut l'œuvre de la multitude, instrument implacable des ressentiments de la nation. On ne trouva pas Godoy ; il se déroba à tous les regards, resta caché pendant trente-six heures sous les toits de son palais et roulé dans une sorte de natte en jonc fort en usage en Espagne. La foule ne rencontra, dans ces somptueux appartements qu'elle dévastait, que l'infortunée princesse de la Paix, et la foule, il faut le dire à son éloge, salua le malheur et l'innocence dans la personne de cette épouse si cruellement outragée, et la conduisit presque en triomphe jusqu'à la royale demeure de sa famille.

La peur s'empara de Charles IV et de la reine, et le prince des Asturies se gardait bien de les rassurer. Un décret priva Godoy de tous ses grades et dignités ; à ce prix, on espérait racheter sa vie. Les journées des 18 et 19 mars s'écoulèrent au milieu de scènes de tumulte et d'alarmes sans cesse renouvelées. Le 19, on apprend que la retraite du malheureux Godoy est découverte ; que les gardes du corps l'ont arraché à grand'peine aux fureurs populaires et l'ont conduit tout sanglant jusque dans leur quartier. Éperdu d'effroi, et craignant pour lui-même autant que pour son cher Emmanuel, le roi fait entendre le mot d'abdication, que la reine ne repousse point, que Ferdinand accueille avec un sourire de joie perfide mal dissimulé ; les ministres, sans élever une objection quelconque, dressent l'acte d'abdication ; le vieux roi le signe et Ferdinand est proclamé. Des cris de joie universelle accompagnent cette nouvelle annoncée à la foule ; les ministres et les courtisans se pressent autour du nouveau monarque ; en un instant, le vide s'est fait autour des vieux souverains : ils se regardent consternés ; leur isolement est complet, et, pendant ce temps, le favori de la veille gît blessé sur la paille d'une caserne !

Charles IV avait renoncé au pouvoir royal sous l'influence de la peur ; le péril passé, il devait regretter la résolution qu'il avait prise. Dans les

journées qui suivirent son abdication, les scènes révolutionnaires d'Aranjuez eurent leur contre-coup à Madrid. Là, sous les yeux des régiments suisses, qui ne tentèrent aucun effort pour rétablir l'ordre, la populace se livra à la dévastation et au pillage dans les palais du prince de la Paix et chez tous ses parents et amis. Mais le grand-duc de Berg, Murat, approchait de Madrid, s'appuyant sur des forces imposantes. C'en était assez pour que le désordre cessât et pour que Charles IV se rassurât, en faisant appel à la protection du chef qui représentait, pour lui, son magnanime allié, l'empereur Napoléon. Cette protection ne lui fit pas défaut. Murat entra dans Madrid le 23 mars, la veille du jour où Ferdinand faisait lui-même son entrée solennelle dans sa capitale. Murat se dispensa de reconnaître en lui le nouveau roi, réservant à Napoléon le soin de se prononcer sur la valeur et la portée des événements d'Aranjuez.

Quel est l'esprit de vertige et d'aveuglement qui poussa les princes espagnols, le père et le fils, l'un voulant ressaisir une abdication arrachée à son effroi, l'autre défendant une couronne qu'il avait enlevée du front paternel, non-seulement à se soumettre au tout-puissant arbitrage de Napoléon, mais encore à aller se livrer entre ses mains? Il semble que cette race ait été, à cette heure solennelle, condamnée par la Providence et destinée à fournir un éclatant exemple de cette grande vérité que l'Écriture nous enseigne : « Toute maison divisée sera détruite (1). »

Ce qui est certain, c'est que Ferdinand se rendit au-devant de l'empereur des Français qui, lui disait-on, avait pris lui-même la route de l'Espagne. Les plus sages conseillers, échos du sentiment général parmi la nation espagnole, recommandaient vainement à Ferdinand la défiance et essayaient de l'arrêter sur la frontière de la patrie. Après avoir hésité un moment à la franchir, Ferdinand se décida à quitter Vittoria pour se diriger sur Bayonne, où Napoléon devait l'attendre, et, le 20 avril 1808, il se trouva, à la résidence du château de Marac, près Bayonne, en présence de l'empereur. De leur côté, le vieux roi et la reine d'Espagne avaient voulu venir en personne plaider leur cause devant le souverain que, de part et d'autre, ces imprudents plaideurs prenaient pour juge suprême. La décision ne se fit pas attendre, et, sans vouloir la justifier, il est permis de dire qu'elle n'était que trop facile à prévoir. Les événements eux-mêmes semblèrent conspirer avec Napoléon pour le renversement du trône des Bourbons espagnols. Au milieu des entrevues de Bayonne, une grande nou-

(1) *Omne regnum in se ipsum divisum desolabitur, et domus suprà domum cadet.*

(Évang. selon St Luc, ch. II.)

velle survient le 5 mai. On annonce que, trois jours auparavant, le 2 mai, le peuple de Madrid s'est soulevé contre les troupes françaises, que la vie du grand-duc de Berg a été menacée, et qu'il a fallu toute son énergie pour réprimer cette sanglante émeute. Le fait n'était que trop vrai. A la suite du départ de la famille royale, le peuple espagnol s'était indigné et irrité de ce départ, surtout de celui de son nouveau roi, qui semblait répondre par un lâche abandon aux sympathies avec lesquelles on avait acclamé son avénement. Dès lors, les Français, considérés d'abord comme des libérateurs qui devaient briser le joug détesté de Godoy, étaient devenus suspects et odieux, et la surexcitation du sentiment national avait amené une violente attaque où le sang espagnol et français avait abondamment coulé. L'émeute du 2 mai précipita le dénouement des scènes graves qui s'agitaient à Bayonne. Napoléon ne dissimula pas son courroux, en apprenant que ses soldats avaient été attaqués par le peuple de Madrid. Charles IV et la reine rejetèrent sur la tête de Ferdinand toute la responsabilité de la lutte. « Voilà ton ouvrage ! s'écriait le père irrité... Ce peuple, que tu as déchaîné contre moi-même pour me ravir la couronne, s'attaque maintenant aux soldats de mon ami et de mon allié... Tu as introduit le désordre et l'esprit de révolte dans mon palais et jusque dans le corps de mes gardes... Tu as déshonoré mes cheveux blancs... Tu recueilles maintenant le fruit de tes crimes ! » Pâle, immobile, Ferdinand courbait la tête sous les malédictions paternelles et sous les reproches plus violents encore que lui adressait la haine de sa mère. Napoléon, malgré son empire sur lui-même, ne pouvait assister sans émotion à ces horribles scènes de famille ; elles devaient avoir un terme. Il intima l'ordre à Ferdinand de résigner la couronne à son père, et se retira le cœur plein de dégoût.

De ce moment, tout fut consommé. Ferdinand restitua la couronne à Charles IV, qui la céda lui-même à Napoléon, en stipulant certaines conditions qui lui assuraient en France une existence et des possessions convenables. Le 25 mai, Napoléon déclarait, dans un décret impérial que, par l'abdication de la famille régnante, le trône d'Espagne était vacant, et il convoquait une junte à Bayonne pour fixer les bases d'un nouveau gouvernement. Le résultat, on le sait, fut de conférer à Joseph Bonaparte la couronne d'Espagne. Investi déjà de celle de Naples, il s'en démit en faveur de Murat.

Ce n'était pas tout de fonder un trône, il fallait le consolider. La fierté espagnole, blessée par la nécessité de se soumettre à une domination étrangère, les sentiments de patriotisme dont Ferdinand n'avait pas su tirer parti, mais qui allaient, sans lui, faire une explosion terrible, préparaient

à la France cette lutte de six années dont les conséquences furent si funestes. Au moment où Joseph partait pour son nouveau royaume, entouré d'une armée nombreuse et aguerrie, la résistance commençait et s'organisait sur le sol de la Péninsule, et, le 4 juillet 1808, la situation se compliquait encore par la déclaration du gouvernement britannique qui venait au secours de l'Espagne.

J. Barbier,
Président à la Cour impériale de Paris,
membre de la deuxième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

Sur l'ouvrage publié, en 1862, par M. Camoin de Vence, substitut du procureur impérial à Marseille, sous ce titre : *Magistrature française, son action et son influence sur l'état de la société aux diverses époques.*

La magistrature est une des gloires de la France ; elle a conquis par son intégrité et son esprit de justice la haute considération dont elle est entourée dans l'univers ; mais ses talents et ses services ne répandraient peut-être pas un si vif éclat sur son histoire sans l'importante mission qu'elle s'était donnée, sous l'ancien régime, de poser des limites à la puissance royale.

Avant 1789, les attributions de la magistrature étaient à la fois judiciaires et politiques ; elle intervenait dans les actes du gouvernement en usant du droit, qui lui fut souvent contesté, de refuser l'enregistrement des édits du Roi, en lui adressant des remontrances, en prescrivant des dispositions générales sous la forme d'arrêts de règlement dans certaines circonstances d'intérêt public.

Actuellement la magistrature, entièrement distincte et séparée de l'autorité administrative, n'a plus qu'à remplir des fonctions judiciaires. L'article 5 du Code civil et l'article 127 du Code pénal lui interdisent toute disposition générale et réglementaire ; les appels comme d'abus contre les ecclésiastiques sont déférés au conseil d'État ; l'administration se charge, en vertu du décret du 17 février 1852, de la surveillance et de la répression des faits commis par la voie de la presse ; le jury est appelé à prononcer sur les crimes politiques, sauf les cas rares réservés à la haute cour de justice. Maintenant, dans la pratique, les tribunaux ne statuent que sur les délits politiques passibles de peines correctionnelles.

Après avoir constaté cette différence considérable entre les attributions de l'ancienne et de la nouvelle magistrature, il est impossible de méconnaître que les parlements ont exercé sur la société, avant 1789, une plus grande influence que celle des cours d'appel et même de la cour de cassation instituées depuis cette époque; mais l'histoire de tous les temps démontre que les magistrats ne peuvent se mêler de politique sans compromettre leur dignité. La politique apporte dans le sanctuaire de la justice les passions des partis, les audaces ou les complaisances obséquieuses de l'ambition, les prétentions exorbitantes et inflexibles de l'esprit de corps. C'est à elle, c'est à son funeste contact qu'il faut imputer les erreurs et les fautes qu'on a si sévèrement reprochées aux parlements. En voulant sans cesse étendre leurs attributions qu'aucune loi n'avait nettement déterminées sous ce rapport, les parlements ont pu, par leurs luttes avec les ministres de la couronne, par leurs empiétements sur le domaine du pouvoir spirituel, contribuer à l'affaiblissement de l'autorité royale, surtout sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI; mais, en combattant le despotisme ministériel, ils n'ont jamais eu l'intention de renverser la monarchie dont ils se sont montrés, au contraire, dans de graves conjonctures les fidèles défenseurs.

On ne saurait d'ailleurs, sans injustice, oublier les immenses services qu'ils ont rendus à la France : ce sont les parlements qui ont fermement maintenu l'exécution de la loi salique, contenu le pouvoir absolu des souverains, défendu les libertés de l'Église gallicane, exigé des garanties pour la liberté individuelle et pour la défense des accusés, protégé les intérêts du peuple contre l'accroissement des impôts et contre les mesures arbitraires.

L'ancienne magistrature est principalement remarquable par le grand nombre d'hommes éminents qu'elle a produits. Sauf des exceptions inévitables, on n'a jamais vu dans aucun pays un corps composé de membres plus distingués par la noblesse de leur caractère, la gravité de leurs mœurs, l'étendue de leur savoir, et leur mérite personnel ; il en est même plusieurs que leur courage et leur génie ont immortalisés.

Déjà on leur a décerné de justes éloges dans de nombreuses biographies et dans les discours prononcés aux audiences de rentrée ; mais jusqu'à présent on n'avait pas eu l'heureuse pensée de réunir dans un seul et même livre le sommaire des principaux actes de ces hommes d'élite et la vie entière du corps illustre auquel ils ont appartenu.

Tel est le double but de l'ouvrage que M. Camoin de Vence vient de publier sur l'action et l'influence de la magistrature française. Il l'a divisé en 14 chapitres : après avoir exposé les origines et la formation de la magis-

trature, il a successivement examiné les causes et les effets de son influence au moyen âge, aux époques de la Renaissance et de la Réforme, sous les ministères de Richelieu et de Mazarin, sous Louis XIV et au dix-huitième siècle; il a stigmatisé la création, faite en 1771 pour remplacer le parlement exilé, d'un conseil du Roi qu'on a surnommé le parlement *Maupeou*. Ensuite il a décrit les dernières luttes des parlements, leur suppression, le procès de Louis XVI, les horribles exécutions du tribunal révolutionnaire, et l'organisation judiciaire de l'Empereur Napoléon Ier; enfin il a jeté un rapide coup d'œil sur la situation de la magistrature contemporaine.

Dans sa préface, M. Camoin de Vence reconnaît que le plan de son travail est immense ; il dit lui-même qu'il n'a voulu en donner qu'une idée générale; il exprime, en outre, l'intention et le désir d'achever un ouvrage plus complet et mieux en harmonie avec l'importance du sujet. Nous nous bornerons, en présence de cette déclaration aussi franche que modeste de l'auteur, à présenter ici quelques observations sur les points qui nous paraissent exiger de plus amples développements.

La civilisation est le triomphe de la raison et de la justice sur la force matérielle; à mesure qu'elle fait des progrès, l'autorité tutélaire de la magistrature, qui représente la justice, s'accroît et s'agrandit.

Ainsi, après la conquête des Gaules, la force domina d'abord ; les magistratures civiles, établies par les Romains, disparurent. Clovis, roi des Francs, qui devait ses victoires à la valeur de ses troupes, concentra dans les mains des chefs militaires, désignés sous le titre de ducs ou de comtes, tous les pouvoirs, même celui de rendre la justice. Cette confusion de pouvoirs, conservée sous les rois de la première et de la seconde race, et augmentée par le régime féodal, fut la source des désordres qui troublèrent les premiers siècles de la monarchie française. Au milieu des combats que se livraient sans cesse ces magistrats armés, Charlemagne voulut rétablir les principes du droit et de l'équité ; il envoya dans les provinces des commissaires appelés *missi dominici*, pour en assurer l'application; mais, après sa mort et sous ses faibles successeurs, tous les liens de l'unité centrale, qu'il s'était efforcé de former, se rompirent. Comme le droit de justice dépendait du droit de souveraineté, tout seigneur devint juge absolu dans ses domaines. Cependant, grâce à l'accroissement de la population, des contestations et des formalités de la procédure, le roi et les comtes reconnurent l'impossibilité d'exercer seuls les fonctions judiciaires; ils prirent des assesseurs parmi les clercs, les légistes et les hommes instruits, qui profitèrent de l'ignorance et des fréquentes absences des chefs militaires pour s'emparer de la direction des affaires contentieuses; plus tard, des tribu-

naux furent créés sous les diverses dénominations de bailliages, de sénéchaussées, de prévôtés, de présidiaux, etc. Toutefois, dès les commencements de la monarchie, il y eut une assemblée générale que le roi présidait lui-même. Cette assemblée, composée des évêques et des grands de la nation, faisait des règlements et statuait sur les questions d'un intérêt majeur. En outre, chaque comte convoquait dans la ville de sa résidence une assemblée, connue sous le nom de *plaid*, qui était dans la province l'image de celle que le monarque tenait dans sa cour. Au-dessous du plaid de la province se trouvait le plaid de chaque cité où se traitaient les affaires municipales. Ces diverses assemblées furent le germe et le prélude du parlement de Paris, des parlements des provinces et des juridictions locales. D'abord le Parlement de Paris, le plus ancien et le plus important de tous, était une cour de justice ambulatoire, qui suivait partout les rois, et jugeait les affaires en leur nom. Par son ordonnance du 23 mars 1302, Philippe le Bel le rendit sédentaire, et posa les bases de plusieurs parlements dans les provinces. Ce fut à partir de l'institution des tribunaux permanents et sédentaires que la justice commença à être organisée en France d'une manière stable et régulière.

Dans le chapitre premier, qui contient seulement vingt et une pages, M. Camoin de Vence ne nous semble pas avoir suffisamment expliqué les origines de la magistrature française ; il n'a fait ressortir, ni les différences que nous croyons utile de signaler entre l'organisation judiciaire importée dans les Gaules par les empereurs romains et les innovations des premiers rois de France, ni les désastreuses conséquences de la centralisation de tous les pouvoirs entre les mains des comtes ; il s'est d'ailleurs peu occupé des bailliages et des autres juridictions inférieures ; il a insisté, à la vérité, sur les continuels efforts des grands baillis pour revendiquer le droit de connaître du plus grand nombre possible d'affaires civiles ou criminelles, et pour contribuer ainsi à l'extension de l'autorité royale ; mais nous aurions désiré que l'auteur s'attachât davantage à démontrer par des documents historiques l'influence des tribunaux de second ordre sur les populations.

A l'exception de quelques passages relatifs aux parlements de provinces, l'histoire du Parlement de Paris a presque entièrement absorbé l'attention de M. Camoin de Vence ; il l'a principalement envisagée au point de vue politique. Sans doute, l'action et le rôle de ce parlement sous ce rapport ont été considérables ; néanmoins, l'administration impartiale de la justice est toujours le plus bel attribut de la magistrature. En interrogeant les archives du Parlement de Paris, en citant quelques-uns de ses plus remar-

quables arrêts sur des matières purement civiles, on prouverait d'une manière péremptoire qu'il a parfaitement accompli sa mission judiciaire.

Sous l'ancien régime, les parlements avaient la faculté de faire, dans les assemblées de toutes leurs chambres réunies, des règlements généraux, soit sur la procédure, soit sur des points de droit ecclésiastique ou civil, soit à l'occasion des calamités publiques, telles que les disettes, les épidémies, etc. Leurs arrêts de règlement étaient envoyés, affichés et publiés dans tous les tribunaux de leur ressort; ils avaient force obligatoire jusqu'à ce que le roi en eût autrement ordonné ou qu'il eût statué lui-même par une loi. Une telle faculté, qui sortait évidemment des attributions du pouvoir judiciaire et rentrait dans celles du pouvoir législatif, était pour les parlements un puissant moyen d'influence; nous regrettons que l'auteur n'en ait point parlé.

Quant à la partie politique, elle a été traitée avec soin. On suit les mouvements tour à tour progressifs et rétrogrades de l'influence du parlement de Paris; on la voit grandir en proportion de la faiblesse des souverains, se fortifier au milieu des agitations de la Fronde, s'abaisser sous l'absolutisme de Louis XIV, se relever pendant la Régence et les premières années du règne de Louis XV, recevoir un coup fatal du chancelier Maupeou, et succomber enfin sous la hache de la Révolution.

M. Camoin de Vence apprécie avec une impartialité bienveillante la conduite du Parlement de Paris; tantôt il l'approuve et le justifie des fausses accusations dirigées contre lui; tantôt il blâme ses querelles avec le clergé, son immixtion dans les billets de confession, l'opposition trop ardente de plusieurs de ses membres, tels que Broussel, Monsabert et d'Esprémenil. Toutefois, l'ensemble de ses opinions lui est favorable; il admire surtout les actes d'indépendance et de fermeté des grands magistrats, dont il trace les portraits de main de maître.

Quelle noble figure que celle de Michel de l'Hospital! D'abord conseiller au Parlement de Paris, et, plus tard, chancelier de France, sa vie fut une longue lutte pour les droits de l'humanité et pour la liberté de conscience. Non content d'avoir doté son pays de ces belles ordonnances qui réglèrent la justice et la police, il a professé et pratiqué, au XVIe siècle, les sages principes de tolérance religieuse qui ne sont pas maintenant encore observés dans certains États de l'Europe.

En 1588, lorsque le duc de Guise vint implorer l'appui du premier président Achille de Harlay, afin de rétablir l'ordre que la faction des Seize avait troublé, le vertueux magistrat lui fit cette réponse foudroyante : « *C'est grand'pitié quand le valet chasse le maître. Au reste, mon âme est à*

» *Dieu, mon cœur est à mon roi, et mon corps est entre les mains des méchants.*
» *Qu'on fasse ce qu'on voudra.* »

L'avocat général Servin, après avoir prononcé les énergiques remontrances du 19 mars 1626, tomba frappé de mort subite aux pieds de Louis XIII. A l'aspect de cette scène tragique, M. Rougier, conseiller au Parlement, composa les vers suivants, qui constatent qu'au XVII[e] siècle, comme dans tous les temps, les Français ont aimé la liberté :

Servinum una dies pro libertate loquentem
Vidit et oppressâ pro libertate cadentem.

« Un seul et même jour vit Servin parler avec éloquence pour la liberté opprimée et mourir pour elle. »

Le premier président Mathieu Molé a été le héros de l'ancienne magistrature. Sans cesse exposé pendant son orageuse carrière aux plus graves périls, il a constamment montré un courage sublime. Une fois, durant les désordres de la Fronde, un émeutier appuya la pointe de son poignard sur la poitrine de l'intrépide président. *Mon ami*, lui dit Molé d'une voix impassible, *quand je serai mort, il ne me faudra que six pieds de terre.*

Les tableaux d'autres magistrats renommés à divers titres ne sont pas moins frappants de ressemblance. Avec quelle fidélité M. Camoin de Vence a peint l'éloquence brillante et travaillée de d'Aguesseau, le génie philosophique de Montesquieu, les représentations hardies et généreuses de La Chalotais, de Servan et de Dupaty, sur la réforme de la procédure criminelle, et les talents littéraires du président Auguste de Thou, le célèbre historien, et des présidents Hénault, de Brosses et Bouhier ?

Parmi les chapitres de l'ouvrage, nous signalerons les huitième, onzième et douzième comme étant les plus animés et les plus émouvants ; mais ils ne se rattachent pas directement au sujet ; ainsi les pages consacrées à l'examen des Mémoires de Beaumarchais ne concernent pas exclusivement la magistrature. Le procès de Louis XVI, de ce prince malheureux qui semble avoir réuni toutes les vertus privées pour faire ressortir l'horreur du régicide, n'a point été jugé par des magistrats. Un fougueux révolutionnaire, Manuel, procureur-syndic de la commune de Paris, l'a dit lui-même à la Convention en ces termes non équivoques : « Je reconnais ici des législateurs ; je n'y ai jamais vu des juges ; car des juges sont
» froids comme la loi ; des juges ne murmurent pas, ne s'injurient pas, ne
» se calomnient pas. *Jamais la Convention n'a ressemblé à un tribunal.* »

Qui oserait ranger parmi les magistrats les membres du Tribunal révolutionnaire ? Ce tribunal n'était qu'une commission de bourreaux sous la di-

rection de Robespierre et sous la pression tyrannique de l'odieux Fouquier-Tinville. Il a entendu le courageux Isabeau prédire et proclamer devant lui l'opinion de la postérité. Le président Dumas lui demanda s'il reconnaissait la salle où il se trouvait : « *Oui*, répondit Isabeau, *c'est la » salle où la vertu siégeait pour juger le crime, et où le crime vient aujourd'hui » égorger l'innocence.* »

Nous croyons que les actes de la Convention et du Tribunal révolutionnaire ne peuvent servir à faire connaître l'influence de la magistrature; qu'ainsi les chapitres, qui les contiennent, s'écartent du principal but de l'ouvrage et qu'il conviendrait de les abréger.

Dans l'exposé des événements et des procès du XIXe siècle, nous n'avons pas rencontré l'impartialité ordinaire de l'auteur. Entraîné peut-être par des préventions que le temps dissipe chaque jour, il n'a pu entièrement se soustraire aux décevantes illusions de la politique; mais nous sommes complétement d'accord avec lui pour rendre hommage à nos institutions judiciaires actuelles. Il n'existe plus de juridictions exceptionnelles; les questions de compétence et les conflits deviennent de plus en plus rares; l'organisation judiciaire repose sur des bases simples et solides. D'un côté, pour le droit civil ou criminel, les justices de paix, les tribunaux civils et correctionnels, les cours impériales et les cours d'assises; au sommet de la hiérarchie, la cour de cassation, chargée de régler la jurisprudence et de maintenir l'unité dans l'application des lois; d'un autre côté, pour le droit administratif, les conseils de préfecture et le conseil d'État, dont l'autorité s'est sensiblement augmentée par la publicité de leurs séances.

En somme, l'ouvrage de M. Camoin de Vence est un résumé intéressant de l'histoire de la magistrature, considérée spécialement au point de vue de son influence sur l'État de la société; il révèle un esprit droit, élevé, instruit et laborieux. Nous l'avons lu avec un véritable plaisir. Nos observations ont pour unique but d'indiquer à l'auteur les moyens de le compléter, ainsi qu'il en a lui-même manifesté le projet. En parcourant sa belle galerie de portraits, dont nous avons dressé la liste annexée à ce rapport, vous direz, Messieurs, comme nous, avec une satisfaction patriotique : La France n'est pas moins riche en grands magistrats qu'en généraux célèbres; elle doit être aussi fière de sa magistrature que de son armée.

NIGON DE BERTY,
Membre de la 3e classe.

LISTE

DES MAGISTRATS CÉLÈBRES DE LA FRANCE

NOMS DES MAGISTRATS	DÉSIGNATION DE LEURS FONCTIONS	Dates de l'exercice de leurs fonctions
Pierre de *Cugnières*.	Avocat du roi au Parlement de Paris (sous Philippe de Valois).	1329.
Raoul de *Presles*.	Avocat du roi au même parlement (sous Charles V).	1371-1382.
Juvenal ou Jouvenel *des Ursins* (Jean).	Prévôt des marchands à Paris, avocat du roi au même parlement, qui fut chancelier du dauphin et présida le parlement siégeant à Poitiers (sous Charles VI).	1388. 1400. 1422.
Juvenal des *Ursins*, (Guillaume) fils du précédent.	Conseiller au Parlement de Paris, puis chancelier de France (sous Charles VII et sous Louis XI).	1445-1472.
Jean de *la Vacquerie*.	Premier président du Parlement de Paris (sous Louis XI et Charles VIII).	1481-1497.
Antoine *Duprat*.	Premier président de ce parlement, puis chancelier de France (sous François Ier).	1507-1515.
François de *Montholon*.	Avocat général, puis président à mortier au même parlement, garde des sceaux (sous François I).	1532. 1534. 1542.
Pierre *Séguier*.	Avocat général, puis président à mortier au même parlement (sous Henri II et François II)	1555-1580.
Michel de l'*Hospital*.	Conseiller au Parlement de Paris, puis chancelier de France (sous François II et Charles IX).	1560-1568.
Jean de *Morvilliers*.	Conseiller au grand conseil du roi, puis chancelier de France, successeur de l'Hospital (sous Charles IX).	1569-1577.
Christophe de *Thou*.	Premier président du Parlement de Paris (sous Henri III).	1558-1582.
Achille de *Harlay*.	Premier président du même parlement, successeur de son beau-père Christophe de Thou (sous Henri III et Henri IV).	1582-1616.
Jean-Étienne *Duranti*.	Premier président du Parlement de Toulouse (sous Henri III).	1585-1589.

NOMS DES MAGISTRATS	DÉSIGNATION DE LEURS FONCTIONS	Dates de l'exercice de leurs fonctions
Guillaume *Duvair*.	Premier président du Parlement d'Aix, puis garde des sceaux (sous Henri IV et Louis XIII).	1616-1621.
Louis *Servin*.	Avocat général au Parlement de Paris (sous Louis XIII).	1618-1626.
Nicolas-Claude *Fabri de Peiresc*.	Conseiller au Parlement d'Aix, que Bayle appelait le procureur général de la littérature (sous Louis XIII).	1620-1637.
Nicolas *Potier de Blancmesnil*.	Président au Parlement de Paris, puis chancelier de Marie de Médicis (sous Henri IV et Louis XIII).	1590-1635.
Jacques de la *Guesle*.	Procureur général au Parlement de Paris (sous Henri III et Henri IV).	1586-1612.
Barnabé *Brisson*.	Président à mortier au Parlement de Paris (sous Henri III).	1575-1591.
Étienne *Pasquier*.	Avocat général à la Chambre des comptes de Paris (sous Henri III et Henri IV).	1585-1595.
Antoine *Séguier*.	Conseiller et ensuite avocat général au parlement de Paris (sous Henri IV et Louis XIII).	1591-1626.
Pierre *Pithou*.	Procureur général au Parlement de Paris (sous Henri IV).	de 1594 à 1596.
Pierre *Jeannin*.	Président au Parlement de Dijon sous Charles IX et Henri III, premier président au parlement de Paris (sous Henri IV).	1570-1609.
Jacques-Auguste de *Thou*.	Président à mortier au Parlement de Paris, célèbre historien (sous Henri IV et Louis XIII).	1589-1617.
Étienne d'*Aligre*.	Conseiller au grand conseil du roi, garde des sceaux et chancelier de France (sous Louis XIII).	1624-1626.
Mathieu *Molé*.	Premier président du Parlement de Paris, puis garde des sceaux (sous Louis XIII et Louis XIV).	1641-1650.
Omer *Talon*.	Avocat général au Parlement de Paris (sous Louis XIII et Louis XIV).	1640-1652.
Denis *Talon*, fils du précédent.	Avocat général et ensuite président à mortier au Parlement de Paris (sous Louis XIV).	1660-1698.
Jérôme *Bignon*.	Avocat général au même parlement (sous Louis XIII).	1626-1642.
Pierre *Séguier*.	Président à mortier au même parlement, puis chancelier de France (sous Louis XIII et Louis XIV).	1633-1672.

NOMS DES MAGISTRATS	DÉSIGNATION DE LEURS FONCTIONS	Dates de l'exercice de leurs fonctions
Guillaume de *Lamoignon.*	Premier président du Parlement de Paris sous Louis XIV).	1658-1677.
Jean *Domat.*	Avocat du roi au Présidial de Clermont (sous Louis XIV).	1660-1695.
Olivier Lefèvre d'*Ormesson.*	Maître des requêtes à l'hôtel du roi, membre de la cour de justice ; rapporteur du procès de Fouquet (sous Louis XIV).	1661-1686.
Henri-François d'*Aguesseau.*	Avocat général à vingt-deux ans, puis procureur général au Parlement de Paris sous Louis XIV, et chancelier de France sous Louis XV).	1690-1717.
Guillaume - François *Joly de Fleury.*	Avocat général, puis procureur général au Parlement de Paris (sous Louis XIV et Louis XV).	1704-1717.
Charles-Jean-François *Hénault.*	Président de la chambre des enquêtes au Parlement de Paris, membre de l'Académie française (sous Louis XIV et Louis XV).	1710-1770.
Charles de Secondat de *Montesquieu.*	Conseiller et ensuite président au Parlement de Bordeaux, membre de l'Académie française. (sous Louis XV).	1716-1726.
Jean *Bouhier.*	Président à mortier au Parlement de Dijon, membre de l'Académie française (sous Louis XV).	1727-1746.
Robert-Joseph *Pothier.*	Conseiller au Présidial d'Orléans, son pays natal (sous Louis XV).	1730-1772.
Charles de *Brosses.*	Premier président du Parlement de Dijon, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (sous Louis XV et Louis XVI).	1750-1777.
Chrétien-Guillaume *Lamoignon de Malesherbes.*	Conseiller au Parlement de Paris, premier président de la cour des aides ; ministre de la maison du roi, défenseur de Louis XVI (sous Louis XV et Louis XVI).	1750-1793.
Antoine-Louis *Séguier.*	Avocat général au Parlement de Paris, membre de l'Académie française (sous Louis XV et Louis XVI).	1755-1790.
Joseph-Michel-Antoine *Servan.*	Avocat général au Parlement de Grenoble (sous Louis XV).	1760-1768.
Louis-René de Caradeuc de *Lachalotais.*	Procureur général au Parlement de Rennes (sous Louis XV et Louis XVI).	1760-1775.
Hue de *Miromenil.*	Président au Parlement de Rouen, puis garde des sceaux (sous Louis XV et Louis XVI).	1770-1775.

NOMS DES MAGISTRATS	DÉSIGNATION DE LEURS FONCTIONS	Dates de l'exercice de leurs fonctions
Jean-Baptiste Mercier *Dupaty*.	Avocat général, puis président au Parlement de Bordeaux (sous Louis XVI).	1780-1788.
Louis-François de Paule Lefèvre d'*Ormesson*.	Premier président du Parlement de Paris (sous Louis XVI).	1780 à janvier 1789.
Denis-François *Angran d'Alleray*.	Lieutenant civil au Châtelet de Paris, modèle de désintéressement (sous Louis XVI).	1774 à 1789.
François-Denis *Tronchet*.	Défenseur de Louis XVI, premier président du tribunal et de la Cour de cassation sous le Consulat et l'Empire).	1793. 1801 1806.
Philippe-Antoine *Merlin* (de Douai).	Procureur général près la Cour de cassation (sous le Consulat et l'Empire).	1802-1815.
Daniels.	Avocat général à la Cour de cassation (sous l'Empire).	1804-1813.
Pierre-Jean-Paul *Barris*.	Conseiller, puis président de la chambre criminelle de la Cour de cassation (sous le Consulat, l'Empire et Louis XVIII).	1796. 1806. 1824.
Pierre-Jean-Paul *Henrion de Pansey*.	Conseiller, président de chambre, puis premier président de la Cour de cassation (sous le Consulat, l'Empire, Louis XVIII et Charles X).	1800. 1809. 1828.
Joseph *Zangiacomi*.	Conseiller et plus tard président à la Cour de cassation (sous le Consulat, l'Empire, Louis XVIII et Louis-Philippe).	1800-1831.
Pierre-Jean *Agier*.	Conseiller, puis président à la Cour de Paris (sous le Consulat, l'Empire et Louis XVIII).	1802-1823.
Lasagni.	Conseiller et ensuite président à la Cour de cassation (sous l'Empire, la Restauration et Louis-Philippe).	1810-1847.
Romain de *Sèze*.	Défenseur de Louis XVI, premier président de la Cour de cassation, membre de l'Académie française (sous Louis XVIII et Charles X).	1793. 1815. à 1828.
Nicolas-François *Bellart*.	Procureur général près la Cour royale de Paris (sous Louis XVIII et Charles X).	1814-1826.
Hercule de *Serre*.	Premier président de la Cour de Colmar, puis ministre de la justice (sous Louis XVIII).	1816-1819
Louis-Antoine de *Marchangy*.	Avocat général à la Cour de Paris, et quelque temps à la Cour de cassation (sous Louis XVIII et Charles X).	1818-1826
Jacques-Nicolas de *Broë*.	Avocat général à la Cour de Paris et ensuite à la Cour de cassation, puis conseiller à cette cour (sous Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe.	1818. 1829 1840.

NOMS DES MAGISTRATS	DÉSIGNATION DE LEURS FONCTIONS	Dates de l'exercice de leurs fonctions
Pierre-Denis de *Peyronnet.*	Procureur général près la Cour de Bourges, puis garde des sceaux et ministre de l'Intérieur (sous Louis XVIII et Charles X).	1818. 1821. 1828. 1830.
Jean-Joseph-Antoine *Courvoisier.*	Procureur général près la Cour de Lyon, puis ministre de la Justice (sous Louis XVIII et Charles X).	1818-1829.
Henri Lefèvre de *Vatimesnil.*	Avocat général à la Cour de Paris, puis à la Cour de cassation, ministre de l'instruction publique (sous Louis XVIII et Charles X).	1818. 1825. 1828.
Mangin.	Procureur général près la cour de Poitiers, conseiller à la Cour de cassation, préfet de police, auteur du traité de l'*Action publique* (sous Louis XVIII et Charles X).	1820. 1826. 1829.
Le comte *Portalis.*	Premier président de la Cour d'Angers, ministre de la Justice.	1813-1828.
	Premier président de la Cour de cassation (sous Napoléon Ier, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe).	1829-1852.
François-Jean-Raymond-Marie *Lacave-Laplagne-Barris.*	Avocat général, puis président à la Cour de cassation sous Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe et Napoléon III.	1820-1824. de 1844 à 1857.

NIGON DE BERTY,
Membre de la 3e classe.

CORRISPONDENZA SCIENTIFICA IN ROMA

PER L'AVANZAMENTO DELLE SCIENZE.

J'ai rendu compte, dans un des précédents numéros de l'*Investigateur*, du *Bullettino nautico e geographico* et de la *Corrispondenza scientifica in Roma*, dont M. F. Scarpellini, astronome attaché à l'observatoire de Rome, est le fondateur et le directeur.

M. Fabri Scarpellini, notre collègue, a envoyé depuis à l'Institut historique quelques numéros de ses deux publications (nos 6 et 7, vol. II du *Bullettino*, et nos 44, 45 et 46 de la *Corrispondenza*, vol. VI). Nous remarquons que le choix et la variété des articles que ces numéros contiennent ne sont pas inférieurs à ceux dont nous avons déjà parlé; mais nous devons constater avec une vive satisfaction que l'habile directeur de ces feuilles, consacrées au progrès des sciences, a mis à profit quelques obser-

vations que nous nous étions permis de lui faire dans l'intérêt de ses publications. La partie bibliographique, par exemple, est un peu plus étendue et la rédaction en est remarquable. Les gravures insérées dans le texte sont d'une exécution bien supérieure aux précédentes. Dans l'article de M. Ludovico Trevellini, docteur en philosophie ès-mathématiques, nous trouvons les dessins de deux beaux viaducs, travaux d'art qui ne le cèdent en rien aux travaux de ce genre les plus justement admirés en France.

J'aime à voir que, toutes les fois qu'il s'agit de topographie, de géographie, M. Trevellini, dans le long et intéressant article sur le chemin de fer de Rome à Ceprano, n'oublie jamais de noter avec la plus grande exactitude la position astronomique de toutes les localités, importantes ou non, par où passe la ligne ferrée. La distance d'un point à un autre, la population des villes, celle des villages, l'étendue du territoire sont rapportées avec soin : attention qui peut paraître puérile à quelques-uns, mais que, pour ma part, je constate avec plaisir et que je considère comme très-utile. Nous avons tort, en France, de ne pas nous occuper assez de tous ces détails statistiques. Nous ne sommes pas non plus toujours très-attentifs à nous occuper de la partie historique. M. Trevellini nous donne en cela un exemple que nous ferions bien de suivre.

Sous le titre de *Storia della scienza del mare*, il y a dans le *Bullettino* un article en forme de feuilleton, consacré à la mémoire de Christophe Colomb. C'est le commencement d'une biographie de l'illustre navigateur, qui ne manquera pas d'intéresser les marins pour lesquels elle a été spécialement écrite. C'est une innovation heureuse qui est aussi une bonne recommandation du *Bullettino* auprès des gens de mer.

La *Corrispondenza scientifica in Roma* se distingue par un savant article d'un mathématicien de Florence, M. P. Giovanni Antonelli, sur l'*application de l'algèbre élémentaire à la théorie des baromètres aéromètres ;*

Par l'extrait d'une lettre du docteur Ludovico Cav. Giusti, sur les *fibres nerveuses*, adressée au directeur de la *Corrispondenza scientifica ;*

Par des observations d'un grand intérêt *sui Barometri a bilancia*, adressées à la *Corrispondenza scientifica* par M. F. Kaller ;

Par un long et savant article de M. Fabri Scarpellini, intitulé : *I satelliti di Sirio e l'osservatorio astronomico della Università di Roma sul Campidoglio*, avec deux planches, fond noir, intercalées dans le texte. Nous avons déjà lu, dans l'*Investigateur*, et apprécié les heureuses découvertes relatives à cette étoile qui a fixé l'attention toute particulière de l'infatigable astronome ;

Enfin, dans un article dû encore à la plume de M. Scapellini, nous avons

une connaissance suffisante de l'exposition nationale ottomane, à Constantinople.

Mme Caterina Scarpellini a enrichi la *Corrispondenza* d'un tableau des *Observations oronométrico-météorologiques* qu'elle a faites à Rome, 63m43 au-dessus du niveau de la mer, pendant le mois de décembre 1862. Ce tableau a huit divisions ou colonnes, pour le baromètre, pour le thermomètre, pour le psychomètre, l'état du ciel, la direction des vents, la pluie, etc., etc. La température et ses variations, l'humidité de l'atmosphère, etc., y sont notées jour par jour, à 7 et à 10 h. du matin, à 4, 7 et 10 heures du soir. La moyenne du mois y est observée, ainsi que la quantité moyenne de la pluie qui est tombée à Rome. Ce tableau est complet. Il ne laisse rien à désirer.

Suit un autre tableau consacré aux bourrasques et aux divers phénomènes météorologiques qui ont eu lieu dans le courant du jour ; on y trouve quelques mots d'observation sur une aurore boréale, enfin la *Correspondance météorologique italienne*.

Ce travail si minutieux dans tous ses détails et pourtant si remarquablement bien fait, se trouve complété par un troisième tableau consacré aux observations hydrométriques faites sur le Tibre et sur la température du fleuve, pendant le mois de décembre dernier, trois fois par jour, à 6 et à 12 h. du matin et à 6 h. du soir.

Ces tableaux se recommandent d'eux-mêmes à la science météorologique, dont les éléments se multiplient heureusement entre les mains de nombreux savants sur tous les points de l'Europe. Un jour, ces observations météorologiques, auxquelles la foule est si indifférente, auront une importance scientifique dont elle ne se doute pas. Réunies aux observations faites, non pas en Europe seulement, mais sur tous les océans, sur tous les continents, à des latitudes et à des altitudes différentes, pendant de longues années, par tous les climats et par toutes les températures, elles feront un ensemble imposant de faits d'où l'on pourra tirer des conséquences qui ouvriront de nouveaux horizons aux investigations des savants ; car la température, les vents, l'humidité, la chaleur sont des phénomènes qui ont leurs lois propres, il ne faut pas en douter. On ne les connaît pas encore, on les soupçonne, on est à leur recherche ; on les trouvera, comme Keppler a trouvé celles qui ont immortalisé son nom. Madame Caterina Scarpellini aura apporté sa pierre pour élever ce nouveau monument de la science.

Je retrouve avec plaisir le nom de cette dame en tête du n° 47 de la *Corrispondenza scientifica* (15 juillet 1863), que notre honorable adminis-

trateur a bien voulu m'envoyer pour en dire quelques mots à la suite des numéros dont je viens de vous entretenir.

Ce n° 47 contient quatre articles dont les titres seuls vous diront l'importance scientifique.

Le premier est consacré aux observations que madame Caterina Scarpellini a faites sur l'*éclipse totale de lune*, que nous avons vue, nous aussi, à Paris, avec la curiosité indifférente qui nous caractérise, laissant aux astronomes le soin d'en étudier toutes les péripéties. Mais pendant que nous nous promenions sur nos boulevards, regardant de temps en temps les progrès de l'éclipse, madame Scarpellini, son télescope braqué vers l'astre qui disparaissait, étudiait le phénomène, en notait minutieusement les phases, et faisait ensuite, en beau style, un rapport physico-astronomique, que nous avons lu avec le plus grand intérêt dans la *Corrispondenza*.

Le deuxième article est une lettre adressée au directeur de la *Corrispondenza*, par M. le professeur Tito Armellini, inventeur de deux *nouveaux baromètres*. Pour vous les faire connaître, messieurs, il me faudrait copier l'article tout entier et vous faire le dessin des baromètres. Je me contente de vous les signaler. Vous les verrez dans le n° 47 de la *Corrispondenza*. Ces deux nouveaux baromètres, agissant d'après le principe hydrostatique, ont la propriété singulière de multiplier les variations des baromètres ordinaires. L'un d'eux se compose de deux liquides de densité diverse; l'autre, au contraire, est un baromètre à mercure.

Les n°s 44 et 45 de la *Corrispondenza* ont entretenu leurs lecteurs d'une épizootie qui a exercé des ravages parmi la race bovine des États romains. Presque tous les animaux qui ont été atteints de la maladie ont péri, et à peine 6 p. 100 des animaux malades sont guéris. M. Paolo Perreti (fils) a analysé le sang des animaux malades, et il publie dans le présent numéro le résultat de son analyse.

Il a d'abord analysé du sang de bœuf à l'état sain. Il en a tiré 200 grammes de la veine jugulaire; et, avant de soumettre ce sang à l'analyse, il en a observé les caractères physiques.

Il suit la même méthode, faisant la même opération sur un bœuf atteint de la maladie, et avec la même quantité de sang, tiré de la veine jugulaire, dont il observe les caractères physiques avant de les soumettre à l'analyse.

Toutes les observations sont faites au microscope et suivies d'un tableau synoptique fait sur 100 grammes de sang, de la quantité spécifique de chacune des parties qui entrent dans la composition du sang. (Voir la page 475, n° 47, de la *Corrispondenza scientifica*.)

M. Pierre Peretti a adressé au directeur de la *Corrispondenza* les observations qu'il a faites sur les *alcaloïdes volatils artificiels*.

Enfin, suivent deux notes : l'une intitulée *Magnetismo bipolare* ; l'autre, *Luce elettrica ai fari*, lumière électrique appliquée aux phares, où l'on fait remarquer que c'est à Rome, au Capitole, en 1855, que l'on a fait la première application de cette nouvelle conquête de la science.

Vous voyez, messieurs, que la *Corrispondenza scientifica in Roma* tient à justifier et justifie son titre sous l'habile et savante direction du fondateur, M. Fabri Scarpellini.

DEPOISIER, *membre de la première classe.*

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUILLET 1863

⁂ La première classe *(Histoire générale et Histoire de France)* s'est assemblée le 8 juillet à 8 heures et demie du soir, sous la présidence de M. H. Hardouin, vice-président adjoint de l'Institut historique. M. Depoisier, secrétaire de la première classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté, après quelques observations de MM. Renzi, Hardouin, Nigon de Berty et Depoisier. M. Gauthier-la-Chapelle regrette de ne pouvoir assister à la séance. M. Camoin de Vence remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre résidant de la 3e classe. On communique à la classe une lettre de M. Du Sein, professeur à l'école navale impériale de Brest, par laquelle il offre à la société son ouvrage intitulé : *Histoire de la marine du Globe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (vol. gr. in-8). M. le docteur Martin de Moussy est nommé rapporteur.

⁂ La deuxième classe *(Histoire des langues et des littératures)* s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté.

M. Lucien Banchi, de Sienne, offre à l'Institut historique un ouvrage intitulé : *Istruzioni della Republica agli ambasciatori senesi*, Instructions de la République de Sienne à ses ambassadeurs. M. Depoisier est chargé d'en rendre compte. M. Isidore Tedeschi, de Sienne, fait hommage à la Société d'un livre intitulé : *Guida pratica*, Guide pratique pour la bonne prononciation de la langue italienne. M. Depoisier est prié d'en faire un rapport.

⁂ La troisième classe *(Histoire des sciences physiques, mathémathiques, sociales et philosophiques)* s'est assemblée le même jour, sous la même

présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Giovanni Poccioni, de Sienne, transmet à l'Institut historique, avec une lettre de remerciements pour le compte rendu publié dans le journal, son Mémoire sur un établissement de mendicité. Ont été offerts à l'Institut historique : une brochure sur la culture du riz, opinion de M. le professeur Galli, suivie d'un rapide aperçu de la législation relative à cette culture, par notre honorable collègue, M. le commandeur Trompeo, de Turin; le Bulletin de l'association nationale italienne de secours mutuels des hommes de science, de lettres et des arts, par notre honorable collègue, M. Costa.

La société des antiquaires de Picardie offre à l'Institut historique son bulletin n° 1, 1863. L'Académie royale des sciences de Munich a envoyé à l'Institut historique plusieurs cahiers contenant ses travaux. M. le comte Reinhard est prié d'en rendre compte. Notre honorable collègue, M. le professeur Campani, de Sienne, offre à notre Société un discours qu'il a prononcé à l'occasion de la distribution des médailles et diplômes aux lauréats de la province de Sienne.

⁂ La quatrième classe *(Histoire des Beaux-Arts)* s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. de Berty pour lire son travail intitulé : *Tableau historique de l'administration des cultes.* Cette lecture donne lieu à des observations faites par MM. Hardouin, Renzi et Martin de Moussy. Le travail de M. de Berty est renvoyé au comité du journal. M. Hardouin donne lecture de cinq rapports de M. Valat, absent, sur les travaux de l'Académie royale des sciences de Lisbonne; renvoyés au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 26 JUILLET 1863.

La séance est ouverte à 8 heures et demie. M. E. Breton, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil; M. Gauthier-la-Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante. Son Excellence M. le Ministre de la Justice et des Cultes envoie à l'Institut historique les comptes généraux de l'administration de la justice civile, commerciale et criminelle en France, de l'année dernière (M. Joret-Desclosières est nommé rapporteur).

Son Excellence M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, fait connaître au directeur de l'*Investigateur* le désir de voir compléter la collection de ce journal que la Bibliothèque impériale du Louvre possède de 1834 à 1856. M. Renzi ajoute qu'il a fait droit à cette demande par l'envoi de six tomes en trois volumes adressés à M. l'administrateur de ladite bibliothèque, avec les six livraisons de janvier à juin de cette année.

L'Académie royale des sciences de Lisbonne accuse réception des dernières livraisons de l'*Investigateur* de 1863. Elle fait parvenir à l'Institut historique le dernier volume de ses travaux (2e classe, tome II de la 2e série), accompagné d'une lettre du secrétaire général, M. Latino Coelho; M. Valat est chargé d'en rendre compte.

Notre honorable collègue, M. le comte Micchelini, député au Parlement italien, à Turin, offre à notre Société un ouvrage sur l'histoire de la marine militaire sarde, publié par M. Micchelini, son frère. (M. Depoisier est nommé rapporteur).

M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des belles-lettres et des arts de la Belgique, envoie à l'Institut historique deux volumes des bulletins de cette savante compagnie, accompagnés de l'annuaire de cette année. M. Desclosières est prié d'en rendre compte.

Notre honorable collègue, M. della Casa, professeur de physique à l'Université de Bologne, offre à la Société plusieurs mémoires scientifiques ; M. Valat est nommé rapporteur.

On communique la liste d'autres livres offerts à la Société. Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. l'administrateur dépose sur le bureau quatre médailles en argent décernées par l'Assemblée générale à MM. Masson, Barbier, Desclosières et de Saint-Albin ; M. le Président en fait la remise.

M. l'abbé Ducis, professeur d'histoire à Annecy, après une longue absence de la Société, a demandé à y rentrer. M. Ducis est admis comme membre correpondant de la première classe; son nom sera porté sur la nouvelle liste des membres de l'Institut historique.

M. le marquis de Brignole, président honoraire, regrette de ne pouvoir assister à la séance.

L'ordre du jour appelle à la tribune notre collègue M. Royer-Collard, professeur à la faculté de droit, pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. Agnel, intitulé : *Manuel général des assurances*, etc. Après quelques observations de MM. Badiche, de Berty et Ernest Breton, ce travail est renvoyé au comité du journal.

M. de Bellecombe donne lecture de son rapport sur un ouvrage de M. Mahon de Monhagan, notre collègue, consul de France à Luxembourg, intitulé: *Études critiques sur l'Angleterre*. MM. de Berty, E. Breton, Royer-Collard, Hardouin, Badiche et Masson, adressent à M. de Bellecombe quelques observations. Le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. de Berty communique à l'assemblée un tableau historique de l'administration des cultes et de ses mutations ; renvoyé au comité du journal.

M. Masson lit une notice biographique sur notre regretté collègue, M. Mandelli, et une notice historique sur la ville de Vercelli au moyen âge ; renvoyées au comité du journal.

M. Depoisier fait un rapport sur la *Corrispondenza scientifica di Roma*, journal dirigé par M. Scarpellini, astronome, au Capitole, à Rome, et sur plusieurs ouvrages scientifiques de madame Scarpellini sur la dernière éclipse de la lune. Après quelques observations de MM. E. Breton et Renzi, ce rapport est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

La séance de rentrée de l'assemblée générale aura lieu le 30 octobre prochain.

RENZI.

CORRESPONDANCE.

Palais des Tuileries, le 17 juillet 1863.

Ministère de la maison de l'Empereur. — Secrétariat général, 2e bureau.

Monsieur,

La Bibliothèque impériale du Louvre recevait autrefois l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, dont vous êtes le directeur, et elle en possède la collection depuis 1834 jusqu'à 1856.

M. l'Administrateur de la Bibliothèque m'ayant signalé l'utilité qu'il y aurait à compléter ce recueil, je viens vous demander s'il vous serait possible de lui attribuer les livraisons qui ont été publiées depuis l'époque ci-dessus indiquée. Dans le cas de l'affirmative, je vous serais obligé d'adresser directement à la Bibliothèque les livraisons dont il s'agit.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

Le maréchal de France, ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts,

VAILLANT.

Monsieur le Directeur du journal l'*Investigateur*.

Par sa lettre du 4 août 1863, S. E. monsieur le Ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts a eu la bonté de m'accuser réception du complément de cette collection, du 1er janvier 1857 à juin 1863, que j'ai fait parvenir à monsieur l'Administrateur conservateur de la Bibliothèque impériale du Louvre.

RENZI.

CHRONIQUE.

Instruzioni ad ambasciatori senesi e relazioni di essi alla Republica, trascritte da alcuni Codici del R. Archivio di Stato in Siena, ed ora per la prima volta pubblicate da Luciano Banchi, socio corrispondente della Reale Commissione pe' Testi de Lingua.

Voilà un bien long titre pour un bien petit volume que je dois vous faire connaître en fort peu de mots.

Vous savez que la ville de Sienne était, au moyen âge, une république puissante entre toutes les républiques de l'Italie ; elle traitait d'égal à égal avec celles-ci et même avec des Etats plus importants auxquels elle envoyait des ambassadeurs. Les textes des missions données à ces ambassadeurs et les rapports écrits que ceux-ci faisaient aux premiers magistrats de leur république, à leur retour, sont aux archives de Sienne, et n'ont point encore été publiés.

Le petit volume dont j'ai donné le long titre, et que M. Luciano Banchi a envoyé à l'Institut historique, contient le texte des instructions données aux ambassadeurs de Sienne en six différentes missions, et les rapports faits par eux à la suite de chacune d'elles. Ce sont des documents inédits qui ne sont pas sans utilité pour l'histoire locale de Sienne. Ils sont tous du milieu du XVe siècle.

Une ambassade fut envoyée à la ville de Gênes et au duc de Milan. Elle est du 4 mars 1451 ; une autre au pape Eugène IV, est du 13 mars 1431 ; la troisième, du 18 février 1442, au comte François Sforza et à Bianca Visconti, sa fille naturelle ; la quatrième, au pape Nicolas V, du 25 mars 1451 ; la cinquième, au pape Pie II, du 14 décembre 1458, et la sixième, au même pape, du 31 janvier 1459.

En publiant ces missions officielles inédites, M. Banchi a eu l'heureuse idée de les faire précéder d'un petit *avertissement* pour en expliquer le but. Il a, en outre, donné, dans des notes explicatives, des renseignements historico-biographiques sur les personnages qui furent honorés de ces missions diplomatiques.

Ajoutez à ces notes une *adresse* aux lecteurs, où l'auteur explique les

motifs de cette publication, donne des renseignements bons à connaître sur les archives de Sienne, sur la valeur historique et littéraire des documents qu'il en a extraits et qu'il publie, demande l'indulgence de la critique, et fait une *dédicace* de son livre *all' onorevole signore dottore Antonio Ricci*, ex-député, etc., etc., vous avez tout le contenu du volume.

C'est à l'occasion d'un mariage que, selon l'usage italien, ce petit volume a été publié. *(Per le nozze degli egregj signori Giuseppina Ricci e Stefano Pianigiani-Sanfranceschi.)*

Je souhaite que de pareilles unions fournissent souvent l'occasion de nous procurer des documents historiques qui aient l'intérêt de ceux que contient le livre de M. Luciano Banchi.

DEPOISIER, *membre de la 1re classe.*

— Nos honorables collègues, MM. Jubinal, député au Corps législatif et secrétaire général de l'Institut historique, et A. de Longperrier, membre de l'Académie des inscriptions, viennent d'être élevés au grade d'officier de la Légion d'honneur.

— Nos collègues apprendront avec plaisir que l'Académie royale d'histoire de Madrid vient de décerner à notre honorable collègue, M. Cénac-Moncaut, le titre de membre correspondant.

Cette savante Compagnie, en donnant ce titre à M. Moncaut, a voulu récompenser les travaux divers qu'il a publiés sur l'Espagne, et notamment son *Histoire des peuples et des États pyrénéens*.

—Notre honorable collègue, M. André de Bellecombe, vient d'être nommé président du Comité d'archéologie américaine pour l'année 1863-1864; Le bureau se compose, en outre, de MM. Alphonse Castaing, avocat, vice-président ; Charles de Labarthe, membre de la Société asiatique, secrétaire général ; Jules Appert, professeur de sanscrit à la bibliothèque impériale, secrétaire adjoint ; Léon de Rosny, professeur de japonais à la même bibliothèque, archiviste.

— L'Institut historique vient de perdre deux de ses membres les plus distingués, MM. Eugène Delacroix, artiste peintre, à Paris, membre de l'Académie des Beaux-Arts (Institut impérial), et Dardé, avoué du Trésor public à Carcassonne (Aude).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— Revue agricole et industrielle de la Société impériale d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes, avril. Valenciennes, 1863.

— Discours sur le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Académie tibérine à Rome. Broch. par M. A. Coppi. Rome, 1863.

— Bulletin de la Société de Géographie, v^{e} série, tom. 5. Février et mai. Paris, 1863.

— Bulletin de la Société française de photographie, mai, Paris, 1863.

— Notions sur la Rétie, depuis l'origine jusqu'aux trois ligues, par M. le chevalier Muoni. Broch. Milan, 1863.

— La commune de Verceil au moyen âge. Études historiques de Victor Mandelli. Vol. in-8. Verceil, 1861.

— *Miscellanea*, Miscellanées d'histoire de l'Italie, par la Commission royale, sur les études d'histoire nationale, tome Ier. Gros vol. in-8. Turin, 1862.

— Mémoires historiques relatifs à la vie et aux études de Jean-Thomas Terraneo, d'Ange-Paul Carena, et de Joseph Vernazza, avec documents, en italien, par M. Gaudence Claretta. Vol. gr. in-8. Turin, 1862.

— Notice biographique sur le chevalier César Saluces, un des plus anciens Membres de l'Institut historique, gouverneur de LL. AA. RR. les princes de Piémont-Savoie-Carignan, par M. Depoisier. Brochure. Paris 1863.

— La feuille de Correspondance, n°s 4, 5 et 6, des mois d'avril, mai et juin 1863, en allemand.

— Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1863, n° 1, Amiens, 1863.

— *Sulla risicultura*, pensées de M. le professeur Léonard Galli, suivies des observations de M. le commandeur docteur Trompeo. Brochure, Turin, 1863.

— Guide pratique *(Guida pratica)*, pour la prononciation italienne, par M. Tedeschi de Trieste. Vol. in-12, Sienne, 1862.

— *Discorso*, discours prononcé par le professeur chevalier Jean Campani, le 7 juin 1863, à l'occasion de la distribution solennelle des médailles et diplômes aux citoyens de la province de Sienne, dans l'Exposition nationale de Londres, en 1862. Brochure, Sienne, 1863.

— Bulletin de l'Association nationale italienne de secours mutuels des hommes de science, des littérateurs et des artistes, par M. Costa, député. 3e livraison, Naples, 1863.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie L. Toinon et Ce, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

DE L'IMITATION, CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE HISTORIQUE ET MORAL.

De tous les penchants naturels, le plus remarquable dans l'homme, à notre avis, le plus fécond en conséquences, souvent favorables, parfois fatales, est celui de l'imitation; il se manifeste dès l'enfance et surtout à cet âge qui ne sait pas dissimuler; il grandit avec nous, étend son action, accompagne la plupart des actes de nos facultés, et ne cesse d'exercer une influence puissante sur notre intelligence comme sur notre volonté.

L'enfant ne parle ni ne raisonne encore; il sent pourtant et réfléchit, bien qu'il ne sache que pleurer, rire et crier, n'ayant pas d'autre manière d'exprimer ses besoins, ses joies ou ses douleurs; mais, sur le sein de sa mère, il cherche à répéter les mots qu'il entend retentir à ses oreilles; il suit les regards, étudie les gestes; il voit prendre un verre et boire, aussitôt il étend la main pour saisir le verre et l'approcher de sa bouche; il copie tout ce qu'on fait devant lui, s'il le peut; il l'essaye toujours, lors même que ses organes ne le servent pas à son gré; les animaux eux-mêmes, surtout ceux qui vivent près de l'homme, ont aussi un penchant à imiter; toutefois ils l'éprouvent à un moindre degré et dans la limite de leur intelligence; car il faut savoir observer, comprendre et retenir l'acte plus ou moins complexe qu'on veut reproduire; et plus l'être que nous entourons de notre sollicitude montre d'aptitude à copier ce qu'il voit, mieux nous augurons de son intelligence; s'il était possible d'énumérer la somme d'idées qu'il doit à ce merveilleux instinct, nous serions étonnés de l'étendue des services qu'il nous a rendus, avant l'époque à laquelle commence ce que nous nommons l'*éducation*, et qui n'est à tout prendre, que la continuation de l'œuvre commencée par la mère avec une admirable sagacité.

Suivons l'évolution des organes et les progrès de l'âge, qui coïncident avec l'épanouissement de nos plus belles facultés: la mémoire, la réflexion, la curiosité, l'attention et le jugement; nous voyons l'imitation agrandir son rôle; et les méthodes d'enseignement, celles qui s'adressent au cœur et au sentiment du bien, aussi bien que celles qui concernent l'esprit, s'inspirent des procédés naturels que la tendresse maternelle a su découvrir. Sur les bancs de l'école plus encore qu'au milieu de la famille et dans les rangs pressés des professions sociales de tout ordre, la même

puissance d'imitation exerce son action incessante : ici, c'est un camarade qu'on veut atteindre et dépasser, parce qu'il est l'objet des éloges du maître et des affections de sa famille ; là, c'est un frère ou une sœur dont la conduite ou les talents précoces excitent l'émulation ; enfin, c'est le jeune avocat ou l'ingénieur au début de sa carrière qui, introduit dans la lice où retentissent à ses oreilles des noms fameux, brûle de se distinguer à son tour en marchant sur les traces de ceux qui le précèdent et qu'il admire. Partout la lutte, partout l'imitation ; qui ne sait, hélas! que, faute de mieux, on copie des médiocrités ; les tristes annales de nos cours de justice nous montrent les mauvaises passions et les vices les plus honteux trouvant de nombreux imitateurs ; la sottise et la méchanceté ont aussi leur culte et leurs idoles.

Jeunes et dans la vigueur de l'âge, nous voulons être les premiers aux exercices du corps comme aux luttes intellectuelles, et nous étudions nos adversaires pour imiter les qualités qui nous manquent ou que nous possédons à un moindre degré ; nous observons également leurs défauts, afin de profiter habilement de notre supériorité relative à cet égard ; le travail et la persévérance attestent, mieux que la nature elle-même, si capricieuse, du moins à nos yeux, la vérité d'un axiome ancien, *fortes creantur fortibus ;* on reste poltron avec les poltrons ; on devient brave avec les braves.

Thémistocle ne peut dormir parce que les lauriers de Miltiade le poursuivent et l'agitent dans les ombres de la nuit, pendant que les âmes vulgaires sommeillent ; Aristide a reconnu la supériorité du génie militaire qui doit affranchir la Grèce, mais il le surpassera en droiture, en loyauté, en patriotisme ; c'est lui qui sauvera la république, en remettant aux mains de Thémistocle le commandement de l'armée que lui disputent de présomptueuses médiocrités ; Démosthène garde le silence et s'impose l'austérité de la retraite, comme les rigueurs des veilles et la lutte du travail opiniâtre, contre les vices d'une organisation rebelle, pour égaler ses rivaux dans l'éloquence ; bientôt il reparaît sur la tribune, où sa voix avait excité des murmures railleurs, et il triomphe du peuple le plus difficile à satisfaire qui ait jamais existé, comme il avait triomphé de sa nature.

Cicéron, à son tour, doit à l'orateur athénien, cet admirable modèle, sa grandeur, son génie et sa renommée ; la pureté, les grâces, l'exquise délicatesse de son style, ont plus fait pour la gloire du nom romain que la conquête du monde entier. Plus rapprochés de nous, Dante et le Tasse imitent Virgile, comme Virgile imitait Homère ; le livre favori des capitaines, des philosophes et des littérateurs, n'est-ce pas cette galerie d'illustrations de Rome et de la Grèce, tracée par le divin Plutarque ? Le sage et

aimable historien des grandeurs de deux peuples sans rivaux dans les annales de l'humanité, savait bien tout le prix de son œuvre en nous offrant le tableau comparé des hommes dont les noms retentissaient à ses oreilles ; les Camille, les Cincinnatus, les Fabricius, les Scipion, les Paul-Émile, les Numa, les Romulus, sont de la famille des Solon, des Lycurgue, des Miltiade, Aristide, Thémistocle, Cimon, Épaminondas; tous, et bien d'autres que nous n'avons nul besoin de nommer après ceux-ci, seront les éternels modèles des sages et des héros que la Providence tient en réserve pour le bonheur ou la régénération du genre humain.

Ceux qui consacrent leurs veilles à célébrer les bienfaits du génie, méritent de prendre place à côté de ceux dont ils ont raconté la vie; ceux qui entreprennent de les imiter dans leurs actions ou leurs œuvres, ont un droit égal à notre reconnaissance et souvent à notre admiration, si le succès a couronné leurs efforts.

Qu'on nous permette de continuer l'énumération des services dus à ce noble penchant, dont nous regrettons qu'on ait trop négligé les utiles inspirations, en rappelant que le plus bel ouvrage sorti de la main des hommes porte le nom d'*Imitation ;* et ce n'est pas un vain titre, puisqu'il y est question de méditer des exemples que la sagesse humaine est heureuse de suivre de loin. Notre nature dont nous n'avons pas le courage d'exalter le mérite, mais que nous sommes loin de rabaisser à la façon de certains philosophes mécontents de tout, excepté d'eux-mêmes, possède donc un précieux instrument de progrès intellectuel et moral : que nous serions coupables et malavisés de le dédaigner ou d'en faire un mauvais usage ! il s'applique plus spécialement, nous ne l'ignorons pas, à un ordre de travaux physiques et matériels, il ne favorise pas au même degré toutes nos aptitudes, dont quelques-unes réclament une originalité peu compatible avec les entraves de l'imitation; Horace a raillé le troupeau servile des copistes, *imitatorum servum pecus.* Ne vous fiez point à l'aimable épicurien, qui, tout en paraissant original, a bien su imiter Pindare et les Grecs, ses maîtres, ses modèles ; il a beau prédire le sort d'Icare à quiconque tente de lutter avec le grand lyrique,

> Quisquis Pindarum studet æmulari,
> Jule, ceratis nititur pennis.....

c'est pure modestie, si un poëte pouvait être modeste, et il n'y paraît guère, à le voir s'élancer sur les traces du cygne thébain, ce dont nous n'avons garde de le blâmer, nous qui jouissons de ses audaces poétiques.

Encore un mot sur notre thèse, que nous ne craignons point d'épuiser; le ciel nous donne une image des bienfaits de la lumière (que nous apprécierions mal, si elle nous apparaissait constamment), lorsqu'il nous l'enlève à la fin de nos travaux de la journée; toute notre industrie s'évertue à la remplacer tant bien que mal sur un petit coin de la place que nous occupons. Eh bien! si le penchant et l'aptitude à l'imitation n'existaient pas, par quels prodiges d'art et de raison la remplacerions-nous? Supprimez-la un instant et aussitôt il nous semble que tout mouvement va cesser, que la vie s'éteint, que la marche de l'esprit humain soit interrompue, comme le pendule s'arrête, aussitôt que le ressort moteur n'agit plus : car l'homme devient étranger à l'homme; l'admirable maxime que tout un peuple acclamait dans l'antiquité : *Homo sum et nil humani a me alienum puto*, n'est qu'une vaine formule, incapable de faire battre le cœur d'un seul homme.

Sommes-nous bien convaincus de l'importance de l'imitation à tous les âges et dans toutes les conditions de la vie, surtout à l'époque fugitive où les sens sont plus prompts et plus sagaces, les facultés plus vives et plus dociles à se modifier, à se transformer. Dans ce cas, donnons-lui une meilleure place dans notre foyer et sur le forum, c'est-à-dire au milieu des institutions sociales qui font la force et la gloire de la civilisation moderne : traitons-la comme un puissant auxiliaire dont le concours a bien la valeur d'une découverte industrielle ou scientifique, et n'oublions pas que nous ne pouvons nous en passer, parce qu'elle s'impose, quoi que nous en pensions et souvent à notre détriment.

L'étudier dans sa nature, son développement, ses effets constatés et les applications dont elle est susceptible encore, aux divers points de vue physique, intellectuel, esthétique, moral ou politique; observer quelle est l'influence des lieux, des climats, des races et des mœurs, sur son action; chercher ce que les générations futures en doivent attendre dans l'intérêt de sa civilisation; déterminer enfin ses rapports avec les progrès ou la décadence des sciences, des lettres et des arts; tel est le cadre qui s'offre à nos yeux, et que nous aurions à cœur de remplir, si cette étude laborieuse ne dépassait nos forces; nous l'indiquons toutefois, sans oser nous promettre de l'aborder un jour dans toute son étendue; nous désirons qu'elle puisse convenir à quelque esprit sérieux, car il nous semble que l'œuvre est assez utile et honorable pour tenter un homme de cœur. Nous croyons devoir nous borner à présenter un seul ordre de considérations sur la part qui revient dans la civilisation à l'imitation directe et réfléchie ou indirecte et spontanée. Comme il y a, en quelque sorte, deux mondes : l'ancien, sou-

mis au régime du paganisme, le nouveau sous la tutelle du christianisme, dont l'action est tout aussi manifeste de nos jours qu'elle l'ait jamais été, quoi qu'en disent les philosophes et les érudits allemands, il faut aussi séparer les deux aspects ; l'histoire nous indique elle-même cette division commandée par les faits en plaçant le moyen âge entre les temps anciens et les temps modernes ; respectons-la, ne fût-elle pas aussi radicale et aussi profonde qu'elle nous paraît ; notre examen critique y gagnera du moins en clarté, s'il n'a point d'autre mérite ; nous avouerons d'ailleurs, sans hésiter, qu'il sera pour nous plus facile, et ce motif, bien que peu honorable, nous le tenons pour suffisant : notre sincérité mérite quelque confiance.

I. *Civilisation grecque et romaine.*

Les Grecs, comme tous les peuples dont l'histoire a conservé le souvenir, ont beaucoup appris de ceux qui sont venus, en fugitifs ou en conquérants, s'établir dans la contrée qu'ils habitaient ; on sait que de fréquentes migrations eurent lieu, de 1500 à 2400 ans avant Jésus-Christ. Ce furent tour à tour les Égyptiens, les Pélasges, les Phéniciens et probablement d'autres encore, dont les noms ne nous sont pas parvenus ; aux uns, que l'on croit originaires de l'Asie, berceau du genre humain, les Grecs durent leurs institutions militaires ; à ceux-ci, leurs arts et leurs sciences ; aux Égyptiens, l'élément religieux ; aux Phéniciens, leur langue et leur goût pour le commerce ; dans quelle mesure, quel ordre ou quelle période de leur vie sociale, c'est ce que nous ne pouvons apprécier exactement ; ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que ces germes précieux d'une civilisation supérieure ne rencontrèrent nulle part une terre plus fertile, un sol plus riche et plus fécond. Il nous suffit de citer le divin Homère pour prouver que les Grecs ne furent pas longtemps de simples imitateurs, qu'ils surent perfectionner rapidement les arts qu'ils avaient reçus ; en poésie, dans l'art militaire, en philosophie, en législation, en éloquence, dans les beaux-arts, ils s'élevèrent au-dessus de tout ce qu'ils avaient copié d'abord, admiré même, et dominent de nos jours, à bien des titres, notre civilisation moderne. Thalès, Pythagore, Lycurgue, Solon, sont encore les premiers et les plus illustres législateurs ; Socrate, Platon, Aristote, les premiers philosophes, aussi bien qu'Homère reste le père et le prince des poëtes. Voyez comme la sombre et froide mythologie égyptienne se transforme, en conservant de nombreuses traces de son origine dans les cérémonies du culte. Les mystères de Delphes et d'Eleusis, les fêtes en l'honneur de Bacchus, quelles riantes et gracieuses légendes ! quelles touchantes aven-

tures dans les destinées des dieux, forcés de subir les épreuves mortelles et se mêlant, parmi les hommes, à leurs joies comme à leurs douleurs ! L'élément artistique et littéraire n'a pas subi de moindres modifications, bien qu'on reconnaisse son origine étrangère dans les monuments de la Grèce antique ; la statuaire et l'architecture égyptiennes sont rajeunies et transformées comme le dessin grossier de l'élève prend une forme nouvelle sous le pinceau du maître. Ce maître d'Athènes fut le génie de la liberté, inconnu à la terre des Pharaons ; c'est lui qui suscite les capitaines, les hommes d'État, les poëtes, les historiens et cette splendide galerie d'illustrations dans tous les genres, qui honore le siècle de Périclès ; l'obscurité, qui nous dérobe les annales du monde asiatique ou de la terre des prêtres d'Anubis, ne nous permet pas de pousser plus loin ce parallèle ; mais les temps ne sont pas loin où les ruines, dont chaque jour nous montre l'étonnante fécondité, révèleront des faits et une civilisation destinés à compléter notre étude. Passons donc, pour le moment, à la civilisation romaine, moins enveloppée de nuages et de mystère.

Ici, le spectacle diffère et n'est pas moins merveilleux, car l'empreinte de l'imitation y est aussi manifeste qu'admirable, dans l'ensemble comme dans les détails : langue, beaux-arts, institutions, littérature surtout, ont un caractère exotique ; on y reconnaît le plus souvent une importation grecque ; les Étrusques, les Sabins, les Égyptiens et les Gaulois y ont pourtant laissé des traces de leur passage ; mais que leur influence est faible en présence de celle qu'exerce Athènes, la ville de Minerve, d'Apollon, de Mercure et d'Hercule ; ses lois, ses institutions publiques, ses œuvres d'art, ses monuments, dont la beauté demeure sans rivale entre les merveilles de l'architecture antique ou moderne, ses compositions dramatiques, son épopée, sa poésie lyrique ou légère, tout est copié, imité, traduit avec des modifications qui ne vont pas au fond et touchent à peine la forme ; les Romains y ont puisé sans relâche, et n'ont pas craint d'y puiser sans mesure ; leur amour-propre ne s'abaisse pas à de si médiocres calculs ; il se montre et se déclare satisfait avec l'empire du monde ; c'est le prix auquel ils attachent de l'importance, et le reste n'est rien. Aussi, n'hésiteront-ils point à s'emparer de toute invention propre à seconder leur seule ambition. Pyrrhus leur enseigne à dresser un camp et à le fortifier ; les Carthaginois leur fournissent des modèles pour la construction de leurs navires ; aux Gaulois, ils prennent leur épée. Nous avons nommé les Fabius, les Scipion, les Tacite, les Virgile, les Horace, les Térence, les Cicéron, parce que l'imitation nous apparaît plus frappante dans ces personnages, et que l'un

d'eux l'avoue, la reconnaît, s'en faisant un titre de gloire. Nous aimons à citer ses propres paroles :

Quam multas nobis imagines, non solùm ad intuendum, verùm etiam ad imitandum, fortissimorum virorum expressas, scriptores Græci et Latini reliquerunt!

« Combien les écrivains grecs et latins nous ont-ils laissé de modèles » de vertus, qu'ils ne nous proposent pas pour les regarder seulement, » mais pour les imiter (CICERO, *pro Archiâ*). »

Nous sommes persuadés que l'illustre orateur romain a voulu ménager la susceptibilité de ses concitoyens, en plaçant les écrivains latins à côté des écrivains grecs; il nous semble qu'il eût plus franchement avoué sa pensée en se bornant à *l'imitation des hommes de la Grèce;* non qu'il ne connût le mérite de quelques Romains, mais parce que son admiration et sa reconnaissance pour les Grecs, ses maîtres, étaient sans bornes (1).

2. *Civilisation moderne.*

L'empire romain avait atteint, au second siècle de l'ère chrétienne, le plus haut degré de splendeur et de puissance; sa législation, supérieure à celle de tous les peuples connus, ses institutions, ses principes d'administration civile avaient pénétré partout avec ses armes; le monde fut soumis en même que civilisé par lui; l'Italie, l'Espagne, les Gaules, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Germanie, une partie de l'Afrique, la Grèce et une grande partie de l'Asie reconnaissaient son autorité. On obéissait sans crainte, sans murmure à une domination qui s'exerçait au profit des peuples conquis, souvent plus favorisés que les citoyens de Rome ou les provinces alliées. Les légions inactives, lorsque la lutte avait cessé, furent employées à creuser des canaux, construire des villes, élever des temples, poser des ponts, dresser des arcs de triomphe, bâtir des amphithéâtres ou conduire

(1) Cette admiration ne nous surprend pas; le génie grec fut spontané, original; du moins on n'a pu découvrir jusqu'à présent les sources où il puisa chez les peuples qui ont traversé la Grèce, ou s'y sont établis, bien qu'on puisse assurer que les Grecs n'ont pas tout créé ou inventé; il n'en fut pas de même du génie romain, œuvre lente et laborieuse de la patience, du travail et de l'imitation.

D'où vient cette différence? Fénelon le demandait aussi sans pouvoir l'expliquer : « Certains climats, dit-il dans sa lettre à l'Académie française, sont plus heureux » que d'autres pour certains talents, comme pour certains fruits; par exemple, le » Languedoc et la Provence produisent des raisins et des figues d'un meilleur goût » que la Normandie et les Pays-Bas; de même les Arcadiens étaient d'un naturel plus » propre aux beaux-arts que les Scythes; les Siciliens sont encore plus propres à la » musique que les Lapons. »

des aqueducs. Sur tous les points, de larges voies de communication facilitent le commerce et l'industrie; les beaux-arts, le goût des lettres et des écoles d'éloquence introduisent, jusque dans les contrées les plus barbares, le luxe, l'amour des plaisirs et la connaissance des arts. Ce fut une belle, mais trop courte période de progrès, qui contribua à amollir les cœurs en les adoucissant et leur donnant une fausse sécurité. La décadence était proche, et bientôt elle apparut menaçante, terrible, inévitable; toutefois, la dissolution de la société païenne fut lente, tant la constitution romaine avait jeté de profondes racines; il fallut et la corruption et l'orgie, la licence des camps, l'anarchie des chefs achetant l'empire, les exactions des gouverneurs, proconsuls avides et insatiables, la faiblesse ou l'impéritie des empereurs, enfin, les invasions de tant de peuples, refoulés d'abord, bientôt attirés par la soif de l'or et l'espoir du pillage; il fallut, disons-nous, ces mille causes de ruine et de désordre pour amener la chute de l'empire. L'édifice croule de toutes parts, la barrière qui retenait les Germains, Bourguignons, Suèves, Alains, Vandales, Francs, est renversée; un torrent dévastateur se répand et s'étend comme une mer furieuse, brisant les obstacles que des peuples amollis ou des troupes indisciplinées lui offraient. Ce fut pendant deux siècles une horrible mêlée de hordes se succédant les unes aux autres, et se disputant leur conquête, jusqu'à ce qu'une nouvelle bande plus nombreuse vînt faire table rase. Traversons cette période sanglante pour retrouver des temps meilleurs et voir l'établissement des nouvelles monarchies qui se fondent sur les débris du monde romain, en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre et dans la Germanie. Ici, les faits se pressent et le sujet s'étend en prenant des formes variées; il nous est pénible de le réduire à quelques traits, à peine suffisants pour indiquer les proportions qu'il mérite de prendre et qui justifieraient notre thèse. C'est par les détails qu'il est possible de démontrer l'influence de l'imitation qui transforme péniblement des nations barbares en peuples éclairés, et, profitant des éléments vivaces d'un sol vigoureux, y laisse les germes d'une civilisation nouvelle. Qu'on veuille bien, en lisant les réflexions qui suivent, ne point perdre de vue cette importante observation; nous aimons à croire qu'il nous sera donné plus tard de compléter notre étude et d'en tirer une leçon pour l'enseignement de l'histoire d'abord, pour l'éducation de la jeunesse ensuite, pour le perfectionnement, enfin, de nos institutions et la réforme de nos penchants vicieux.

L'Italie, toujours désolée par la guerre civile et étrangère, fut longtemps le champ de bataille où se donnaient rendez-vous les peuples conquérants des parties du monde connu; mais ce fut aussi ce pays qui conserva dans

Rome l'image d'un pouvoir régulateur jusqu'au milieu du ve siècle, et vit naître une autorité supérieure en sagesse à celle qui venait d'expirer dans une longue et douloureuse agonie ; aussi, de ces deux foyers de vie, sortirent les premières lueurs de la civilisation européenne ; des républiques, nées de la municipalité romaine, s'élèvent florissantes par le commerce et l'industrie ; Venise, Bologne, Pise, Florence, Salerne. En même temps apparaissent des universités et des écoles célèbres, que fréquente la foule studieuse accourant de la Gaule, de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Allemagne ; on étudie le droit romain, on imite la statuaire antique ; les arts de la Grèce ont reparu sur les bords qu'ils avaient abandonnés ; les doctrines de Platon et d'Aristote sont commentées, expliquées et rajeunies par le dogme chrétien ; on remonte de Salerne et de Bologne à Hippocrate et Galien ; les œuvres de Virgile, d'Horace et de Cicéron, forment la base de l'enseignement. Dante a pris pour guide le cygne de Mantoue au langage divin ; Pétrarque le suit de près, vivant et conversant avec les muses latines plus volontiers qu'avec la nouvelle muse italienne, qu'il traite de barbare ; Michel-Ange et Raphaël renouvellent les merveilles du Parthénon et do Jupiter Olympien ; Phidias et Praxitèle ont de dignes successeurs ; Athènes revit dans Rome et Florence ; sa civilisation moderne est sortie de son berceau, ou plutôt renaît sur les ruines de l'ancienne, qu'elle a longuement et patiemment étudiée ; désormais, le flambeau des lettres et des sciences ne s'éteindra plus, et, s'il subit des éclipses partielles, c'est pour reparaître plus brillant sur des contrées qu'il n'avait pas encore éclairées.

L'Espagne qui, la première, subit la domination romaine et lui dut aussi son illustration, reçoit l'empreinte ineffaçable des institutions, des coutumes, comme du langage du peuple latin ; assimilée par son vainqueur aux provinces les plus favorisées, traitée avec douceur et une sorte d'affection par les empereurs, gagnée par les faveurs dont elle est l'objet, elle devient une sœur bien-aimée de l'Italie, et s'identifie avec elle pendant plus de six siècles ; elle ouvre des écoles justement renommées, a des poëtes, des philosophes et des grammairiens, qui prennent à Rome le rang de citoyens et s'élèvent à une haute renommée. Lucain, les deux Sénèques, Quintilien ont leur place marquée à côté des illustrations du siècle d'Auguste, et Rome reconnaissante vient chercher au sein de l'Espagne plusieurs de ses empereurs, Trajan, Adrien, Marc-Aurèle, Maxime, Théodose : et ce ne furent pas les moins remarquables. Lorsque le christianisme a pris possession du Capitole, l'Espagne est envahie à son tour par la religion du Christ, et lui donne son caractère sombre, farouche ; l'imitation servile ne peut convenir à l'Espagnol, qui se soumet en frémissant et garde, avec

ses qualités originales, les défauts de ces qualités ; il en fut ainsi des arts et du droit : les universités d'Alcala et de Salamanque brillent d'un vif éclat ; la jurisprudence romaine s'allie à la théologie ; la scolastique domine le double enseignement et réagit sur la médecine ; de là, un enseignement grave, une science austère, un art profond et ascétique ; si la longue occupation sarrasine n'eût altéré les institutions et modifié le caractère du peuple espagnol, nous retrouverions presque toute la grandeur et la gravité romaine dans une contrée qui garda un si long souvenir des bienfaits de l'empire.

Les Gaules s'étendaient au delà des limites occupées par la France actuelle ; sous Auguste, elles comprenaient trois grandes provinces sous les noms de *Gaule aquitaine* au sud, de *Gaule celtique* au centre, et de *Gaule belgique* au nord ; outre les pays limités par le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et l'Océan, elles avaient la Savoie, l'Helvétie, la Belgique et une partie de la Hollande. C'est dans le sud que les mœurs et les arts de Rome s'étaient, en quelque sorte, acclimatés avec la langue, les arts et les coutumes civiles ; on sait comment la Gaule celtique devint le séjour de prédilection de Julien et de plusieurs empereurs romains, dont elle avait acquis l'amitié ; les muses et les arts y trouvèrent une seconde patrie. Ce n'est pas seulement Marseille, déjà florissante avant César, qui se distingue par son amour des lettres, Marseille visitée par les Grecs qui avaient fondé dans le voisinage plusieurs colonies ; des villes moins considérables, quoique tenant un rang distingué dans la Gaule, deviennent le centre d'universités ou d'écoles fameuses : Reims, Vienne, Lyon, au centre ; en deçà de la Loire, dans l'Aquitaine et la Narbonnaise, Bordeaux, Toulouse, Arles, Nîmes, Orange. De nombreux monuments, dont plusieurs restent debout après quinze siècles, signalent l'activité et la munificence de l'empire ; la vigne est introduite dans le Languedoc, l'Aquitaine et la Bourgogne ; les lettres latines viennent se mêler aux lettres grecques introduites dans des temps antérieurs ; d'un côté, c'est la grâce, l'élégance et le goût ; de l'autre, la correction, la majesté, la grandeur avec un peu d'enflure ; la littérature de cet âge s'empreint de ce double caractère ; on en trouve des traces dans les poëtes de l'époque : Sulpice Sévère d'Agen, Ausone et saint Paulin de Bordeaux, Sidoine Apollinaire de Clermont, Salvius, saint Prosper, etc. Toulouse, la ville de Pallas, se distingue entre toutes les autres par ses écoles et son enseignement ; l'Helvétie, dont une partie avec Genève est demeurée française, suit le mouvement civilisateur ; tous ces éléments d'une vie intellectuelle vont disparaître ou se disperser devant les flots dévastateurs de l'invasion. Les Barbares, longtemps refoulés, si souvent écra-

sés par les armées de l'empire, font irruption de toutes parts et rompent les barrières qui les avaient arrêtés; ils promènent partout le glaive et l'incendie; une nuit profonde remplace les lumières de la civilisation romaine; plus d'écoles, plus de luttes d'éloquence, plus d'études nulle part; les œuvres du génie antique sont proscrites et brûlées; elles eussent péri entièrement sans l'asile que leur ouvrirent les moines, qui ne comprenaient guère la grandeur des services qu'ils rendaient à l'humanité. Charlemagne, le premier, Louis le Débonnaire, son fils, font de vains efforts pour rallumer le flambeau de l'érudition; ils tentent de ressusciter les lettres grecques et latines; on fait venir les savants de l'Italie et du fond de la Grande-Bretagne; les pays qui avaient conservé les traditions romaines avec le goût de la science, dans le Languedoc et la Provence, voient renaître une littérature où l'imitation se mêle aux écarts d'une imagination naïvement crédule et enthousiaste; toutefois, elle n'était point méprisable, cette littérature à laquelle puisèrent Dante, Pétrarque et Boccace, qu'imitèrent à leur tour les trouvères normands; elle se fût développée, en s'épurant, si les révolutions politiques et religieuses, dont les contrées où elles avaient fleuri furent le théâtre sanglant ne l'avaient profondément atteinte en absorbant les belles provinces dans l'empire franc. Son influence sur la civilisation moderne est incontestable; les poëtes de la renaissance y trouvèrent des modèles et des inspirations. Lorsque les croisades et la chute de l'empire d'Orient, en mêlant les peuples et provoquant des migrations, eurent ramené les esprits vers l'étude des grands maîtres de l'art, mieux connus et mieux appréciés, on fut ingrat envers les premiers imitateurs, qui avaient servi de guides et de modèles dans un temps d'ignorance ou de barbarie; ces troubadours, experts en la gaie science, furent oubliés, mais ils n'en sont pas moins les précurseurs du grand siècle, qui sut mêler aux trésors de l'antiquité païenne ce je ne sais quoi de pur, de chaste et d'achevé, qu'il dut à l'influence d'un culte moins grossier et d'une morale moins étroite, moins exclusive.

La Bretagne n'avait pu défendre sa position isolée contre l'ardeur des conquérants romains, *et penitùs toto divisos orbe Britannos*. Elle avait subi le sort commun et dut s'en féliciter, puisqu'elle échappait à un joug plus brutal et non moins tyrannique, celui des Pictes et des Scots; pendant trois siècles, elle reçut, comme l'Espagne et les Gaules, les lois, les institutions et l'impulsion libérale de Rome; toutefois, le triomphe de la civilisation romaine ne fut ni complet, ni de longue durée; le droit romain seul y laissa de profondes traces; les formes protectrices de la liberté des communes s'y conservèrent malgré de nouvelles et fréquentes invasions;

Guillaume le Conquérant ne put les détruire en faisant prévaloir les lois normandes, produit dégénéré du droit gallo-romain. Ainsi se perpétuait le bienfait de l'empire, longtemps après qu'il avait disparu de la carte du monde ; mais l'Angleterre ne put composer aussi facilement que la France son unité politique et civile ; elle avait à pacifier et à réunir trois peuples d'origine distincte, qui ne pouvaient se souffrir et avaient formé longtemps des royaumes séparés ; elle vint cependant, à son tour, remplir une mission aussi grande dans les lettres que dans les arts et la politique, par une étude profonde des littératures anciennes et l'imitation des chefs-d'œuvre qu'elles avaient produit ; toutefois, le peuple anglais, malgré les emprunts qu'il dut faire aux vainqueurs qui traversèrent le pays à diverses époques, ou s'y établirent en se mêlant aux indigènes saxons, angles, normands, malgré l'étude des modèles que l'admiration de vingt siècles a consacrés, sut conserver un cachet d'originalité qui rendit sa littérature digne à son tour de servir d'exemple : c'est ainsi que Shakspeare est devenu le héros d'une théorie nouvelle du beau chez les modernes et particulièrement chez les Allemands. C'est encore par un effet de ce caractère de dignité personnelle que s'est formé un gouvernement unique en son genre, où l'aristocratie gouverne sans blesser la fierté des classes laborieuses, parce que les nobles et les riches placent le travail, le commerce et l'industrie avant les titres, les honneurs et l'illustration de la naissance. Le phénomène de la grandeur, de la puissance et de la fortune de la nation anglaise, est moins étonnant, malgré son éclatante splendeur, que celui du contraste qu'offrent ses mœurs et sa constitution. C'était un sujet de méditation pour Montesquieu il y a un siècle ; il y aurait plus encore à méditer maintenant, bien qu'on dût être moins surpris des merveilleux résultats d'une profonde sagesse.

La Germanie, qui avait subi la dernière, et très-imparfaitement, le joug de l'empire romain, recueillit aussi moins de fruits d'une civilisation qu'elle méprisait et redoutait. Quoique Tacite, son historien, ait exagéré les vertus et trop vanté les mœurs d'un peuple qu'il ne pouvait connaître, il faut avouer que la fière simplicité de ce peuple formait un singulier contraste avec la corruption et la servilité de Rome. Ce grand peintre de l'histoire loue les Germains pour faire rougir ses concitoyens de leurs vices et de leurs honteuses débauches ; il comprenait, d'ailleurs, quelle pouvait être, dans un avenir peu éloigné, l'influence de cette redoutable confédération sur les destinées de l'empire ; la conquête d'une partie de la Germanie avait coûté trop de peine pour ne point inspirer de justes craintes sur la durée de la puissance romaine ; elle avait été commencée trop tard, au moment où la décadence se faisait sentir avec le relâchement de la dis-

cipline militaire. Cependant, il ne faut point s'imaginer que la patrie d'Arminius fût demeurée inaccessible à l'action des empereurs romains ; des idées d'ordre et d'autorité pénétrèrent avec le respect du droit dans ces contrées sauvages, et adoucirent le caractère des habitants en les préparant à la morale de l'Évangile ; le régime de la force reconnut l'ascendant de la loi, et la Germanie admira la civilisation et les arts, qui élevaient partout des monuments utiles, peuplaient les villes et les campagnes de colons intelligents et laborieux, qui lui apportaient les commodités de la vie avec la jouissance du luxe ; grave et sérieuse, elle dut apprécier le mérite des institutions que lui apportait la conquête ; les profondes études du droit, de la théologie et de la science humaine semblent faites pour ce peuple penseur, mais peu inventif et nullement original ; car ses institutions, sa littérature, sont toutes d'imitation ; le grec et le latin, voilà le fond de son éducation classique ; quant aux modernes, il a emprunté d'abord à nos trouvères provençaux ou gascons, puis aux Italiens, ensuite à nos grands écrivains du siècle de Louis XIV ; il en est maintenant à l'imitation anglaise. Leibnitz fut moins l'adversaire que le disciple de Descartes ; Goethe, Wieland, Schiller, ont écrit sous l'inspiration française. Ce que les Allemands ne doivent à personne, c'est leur aptitude à pénétrer la symbolique antique, à fouiller dans les traditions et les chroniques, à remonter aux origines linguistiques, à scruter les opérations obscures de l'entendement ; ils se montrent pionniers infatigables, chercheurs intrépides, sans avoir l'instinct des découvertes ni le goût des choses positives ou pratiques, ni la méthode ou la clarté qui simplifie ou guide les opérations de l'esprit.

Il reste à considérer deux ordres de faits et d'idées : le premier a pour objet l'étendue des conquêtes dues à l'imitation ; le deuxième comprend les services qu'elle peut rendre à l'éducation de la jeunesse et des peuples.

VALAT, *Membre de troisième classe.*

PROCÈS DU PARATONNERRE DE SAINT-OMER (1780-1783).

Mémoire lu dans la séance publique du 26 *avril* 1863.

M. Vyssery de Bois-Valé, avocat attaché au barreau de la ville de Saint-Omer, était aussi un ami des sciences exactes, consacrant à l'étude de la

physique et de l'histoire naturelle les loisirs que lui laissaient la procédure et les plaideurs.

En 1779, le savant M. Barbier de Tinan (1) venait de publier un travail fort curieux et très-étendu sur le paratonnerre et les expériences de Franklin. M. de Vyssery, au courant de toutes les nouveautés et tenant à honneur de s'associer pour sa faible part au grand mouvement intellectuel d'une époque qui ouvrait aux sciences des voies nouvelles, M. de Vyssery étudia le mémoire écrit par M. de Tinan, comprit l'efficacité des machines recommandées par lui, se rendit compte de la simplicité de leur construction et, voulant se donner une véritable jouissance de physicien, il installa un conducteur électrique sur la plus haute cheminée de sa maison.

I

Cet appareil, entièrement posé à la fin du mois de mai 1780, devint aussitôt l'objet de la curiosité publique; les habitants de Saint-Omer venaient en promenade visiter le *paratonnerre;* on en parlait dans la province d'Artois à plusieurs lieues à la ronde.

Cependant la malignité d'un de ses voisins ne devait pas laisser longtemps le bon savant en possession des satisfactions que lui procurait l'expérimentation de son conducteur électrique.

Une personne qui avait eu, paraît-il, un procès avec M. de Vyssery, à l'occasion d'une muraille mitoyenne, s'avisa d'adresser une requête aux échevins de Saint-Omer, appelant leur surveillance sur « *la dangereuse construction désignée sous le nom de paratonnerre, appareil qui, en attirant la foudre, devait nécessairement la faire tomber sur la ville.* »

La requête fut signée d'un grand nombre d'habitants que ce plaideur intrépide était parvenu à mettre dans ses intérêts.

A peine les échevins de Saint-Omer eurent-ils été saisis de cette demande que le petit bailli de la ville, chargé de la police urbaine, s'empressa d'accourir chez M. de Vyssery. Le magistrat municipal tenait en grande estime le caractère et le savoir de cet excellent homme ; aussi le prévint-il officieusement du procès dont il était menacé, l'engageant à prendre toutes précautions pour l'éviter, et s'excusant d'ailleurs, de très-bonne grâce, de ne rien entendre à la chose.

Le savant, surpris d'une pareille attaque, remercia le petit bailli de son

(1) Les mémoires du temps sur cette affaire écrivent *Barbier* de Tinan, et non *Le Barbier* de Tinan.

officieuse communication, et répondit qu'ayant usé de son droit, alors que nulle mesure de police ne portait interdiction de construire des paratonnerres, il conserverait un appareil qu'il avait la liberté d'élever sur sa maison. M. de Vyssery exprima tout son étonnement que son voisinage prît frayeur d'une machine dont le but et le nom seul devaient rassurer les personnes les plus craintives et les moins éclairées.

« Ce paratonnerre, ajoutait-il, je ne l'ai fait établir que pour protéger ma maison et celle de mes voisins des atteintes de la foudre; en agissant ainsi, loin de prévoir un procès, je croyais devoir exciter la reconnaissance publique. »

II

Ces explications ne persuadèrent pas les échevins; ils rendirent par défaut un jugement peu connu dans l'histoire des sciences physiques, mais qui mérite, certes, d'être mentionné à titre d'enseignement. Cette sentence montre dans quelles erreurs des esprits habituellement sages et réfléchis peuvent tomber lorsqu'ils laissent le dédain et le parti pris remplacer l'examen et le raisonnement.

Les échevins n'avaient pas évité ce péril; leur sentence était ainsi conçue :

« Nous, Maïeur et Échevins de la ville et cité de Saint-Omer, à tous ceux qui ces présentes verront, salut;

» Sçavoir faisons que, vu la requête à nous présentée par les habitants de la rue dite Marché-aux-Herbes en cette ville, expositive qu'il a plu au sieur de Vyssery de Bois-Valé d'établir au-dessus de sa maison un conducteur électrique pour attirer le tonnerre, dans l'espérance que, ce conducteur aboutissant au puits de sa maison, la foudre pourra y descendre et s'y noyer; que cette expérience physique que veut faire le sieur Vyssery est dangereuse en elle-même; qu'elle jette l'alarme dans tout le voisinage, avec d'autant plus de raison que le sieur Vyssery pouvant n'être pas grand physicien, il peut aussi s'être trompé dans les dimensions de sa machine, d'où il résulterait les plus grands inconvénients; que différents physiciens même, tels que le fameux Bernouilly et autres ont péri par l'effet de la foudre, en faisant semblables expériences, et que le sieur Vyssery pourrait faire tomber le feu du ciel sur son voisinage; pourquoi lesdits habitants ont conclu à ce qu'il nous plaise ordonner au sieur Vyssery de démonter la machine dont s'agit à la représentation et signification de notre jugement à rendre, sinon ordonner qu'elle serait démontée à la diligence et en présence du petit bailli, lequel sera autorisé d'employer

tels ouvriers qu'il jugerait convenir, et dont il serait dressé procès-verbal; ordonner, en outre, que notre jugement à rendre serait exécuté nonobstant opposition ou appellation, attendu qu'il s'agit de la police et de la sûreté publique; vu aussi les conclusions du procureur du roi syndic de cette ville, à qui ladite requête a été communiquée, et tout considéré :

» Nous avons ordonné audit sieur Vyssery de supprimer la machine électrique qu'il a fait construire et dont il s'agit, et ce dedans *vingt-quatre heures pour tout temps*; sinon et faute par lui de ce faire dans ledit temps, autorisons le petit bailli de cette ville de la faire ôter aux dépens dudit sieur de Vyssery, auquel notre présent jugement sera signifié, ce qui sera exécuté nonobstant opposition ou appellation, attendu qu'il s'agit de police.

» Fait à *Saint-Omer*, le 14 juin 1780.

» *Signé* DRINGBIER. »

Cette sentence encourt surtout le reproche de précipitation. Que les échevins de Saint-Omer aient mis en doute les lumières et l'expérience scientifique d'un de leurs concitoyens; qu'ils aient constaté que des essais faits dans de telles ou telles conditions avaient été funestes aux savants qui les entreprenaient, on ne saurait voir dans ces appréciations rien que de très-juridique; mais que ces magistrats aient prononcé leur jugement sans examen préalable, sans avis d'hommes spéciaux capables de les éclairer sur l'utilité et le mérite de la construction établie par M. de Vyssery, c'est une faute qu'on ne peut excuser, surtout quand on songe qu'il s'agissait d'une application scientifique tout à fait à l'ordre du jour, célébrée par les savants les plus renommés.

III

M. de Vyssery se rendit opposant à l'exécution de la sentence, et le 16 du même mois il présenta requête. Cette requête fut répondue d'un : « *viennent les parties* » à l'audience de mercredi 21.

Les moyens de défense de M. de Vyssery furent développés avec beaucoup de soin et d'étendue par un de ses confrères, Mᵉ Vasseur. L'avocat s'efforça de démontrer que la machine connue sous le nom de *paratonnerre* était déjà très-répandue et très-appliquée en Europe.

Les raisons proposées ne déterminèrent pas les officiers municipaux de Saint-Omer à changer de sentiment; ils donnèrent même à leur nouvelle décision des motifs tirés de l'intérêt général et de la sécurité de la ville;

ils ordonnèrent la suppression immédiate du paratonnerre « *attendu qu'il s'agissait de sûreté et de tranquillité publique.* »

IV.

Ce jugement répandit la terreur dans Saint-Omer. Le peuple se figura que la foudre allait tomber d'un instant à l'autre sur la cité ; de tous les quartiers on accourut pour assaillir la demeure de M. de Vyssery, on brisa ses vitres, une compagnie de bourgeois tira des arquebusades sur le paratonnerre ; sans l'intervention de la maréchaussée, le feu allait être mis à la maison.

Persuadé par ses parents et amis, qui redoutaient, pour lui quelque catastrophe, M. de Vyssery consentit à faire démonter son paratonnerre, en signifiant une protestation et un appel au conseil provincial d'Artois. Toutes réserves étaient faites sur les circonstances de force majeure qui avaient nécessité l'exécution de la sentence des échevins de Saint-Omer.

V

En appel, un mémoire fut rédigé dans l'intérêt de M. de Vyssery par un avocat érudit du nom de Buissart. L'analyse de ce travail offre un curieux tableau historique de tous les essais déjà tentés à cette époque pour appliquer l'invention de Franklin.

Il était important de montrer l'erreur dans laquelle les échevins étaient tombés, en faisant connaître l'application heureuse dont le conducteur électrique avait été l'objet en plusieurs villes et sous la direction de savants illustres.

« Le premier essai, disait l'auteur du mémoire, a été tenté, en France, en 1752, par Dalibard, physicien français, traducteur des écrits de Franklin.

» Ces expériences ont été reproduites avec succès à l'estrapade de Paris par M. Delor, et par M. Lemonnier, à Saint-Germain.

» Les œuvres de Francklin, traduites en français, l'*Histoire de l'électricité* de *Priestley*, la physique de *Muschenbrock*, le journal de l'abbé *Rosier*, les écrits de l'abbé *Toaldo* fournissaient des données exactes et très-détaillées sur l'utilité et l'application du paratonnerre. »

S'inspirant du récent travail publié par M. *Barbier de Tinan*, des correspondances échangées avec divers savants, l'auteur du mémoire rappelait combien l'usage des conducteurs électriques s'était multiplié.

Un décret du Sénat de Venise, rendu le 30 juillet 1778, ordonnait que tous les vaisseaux de la république seraient dorénavant munis de chaînes électriques, qui feraient partie des agrès de chaque vaisseau.

L'Académie des sciences de Dijon avait fait établir sur un des clochers de la ville un paratonnerre, sous la direction du savant *M. de Morveau*, avocat général au parlement et membre de l'Académie de Dijon.

Cet exemple, le subdélégué de l'intendant de la province de Bourgogne, M. Saisi, l'avait suivi en élevant à ses frais un conducteur électrique sur la tour de l'église paroissiale de Saint-Philibert.

Voltaire, dont l'autorité ne pouvait dans cette question être invoquée par les incrédules, s'était empressé de placer son château de Ferney sous la protection d'un paratonnerre. La Muette était pourvue d'une semblable machine. — Le célèbre père Cotte, supérieur de l'Oratoire, chargé, par ordre du roi, d'observer les météores à Montmorency, avait fait élever un conducteur électrique en cette ville.

A ces citations, l'auteur du mémoire ajoutait des témoignages extraits d'ouvrages publiés par des physiciens renommés ou de correspondances échangées avec des savants, qui exprimaient toute leur surprise du procès intenté à leur confrère de *Saint-Omer*.

M. *Maret*, secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon, écrivait au cours de l'affaire :

« M. *Guénaud de Montbelliard*, célèbre coopérateur de M. de Buffon, a fait établir un paratonnerre sur le clocher de Semur en Auxois; on m'assure que notre *Pline* en a placé un sur son château de Montbard ; la régie des poudres doit élever un conducteur électrique en notre ville, sur le nouveau magasin dont l'établissement est confié à M. de Champy. »

A la même date, le baron *de Servières*, dont le nom était connu dans la science, faisait parvenir la communication suivante :

« De passage à Dijon, il y a quelques jours, j'ai beaucoup parlé du procès de Saint-Omer avec MM. de Morveau et Maret. Je crois devoir vous dire qu'on doit incessamment construire à Paris, à l'arsenal, un magasin à poudre qui sera armé d'un paratonnerre : je vous engage fort à lire à vos échevins le dernier travail de M. Barbier de Tinan dans lequel il décrit l'armure qu'il se propose de mettre sur la tour de la cathédrale de Strasbourg. »

Ces documents, l'auteur du mémoire produit dans l'intérêt de M. de Vyssery les complétait par des explications sur les phénomènes électriques ; explications nouvelles alors, mais qui, aujourd'hui, sembleraient par trop élémentaires pour être entendues avec intérêt.

A ces moyens de décision venait se joindre un document qui achevait

de démontrer dans quelle honteuse ignorance les échevins de Saint-Omer avaient voulu persister.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, spécialement consultée dans cette affaire, avait nommé MM. de Morveau et Maret pour lui présenter un rapport. Ce corps savant, voulant éviter de statuer en pure théorie, se préoccupa d'appliquer les principes scientifiques au fait incriminé.

Un procès-verbal dressé par deux notaires de Saint-Omer, le petit bailli appelé, mais faisant défaut, constata d'abord les conditions dans lesquelles le paratonnerre avait été établi ; un plan fut annexé à cette description. L'avis de l'Académie de Dijon, consigné sur ces registres, à la date du 18 août 1780, fut entièrement favorable à M. de Vyssery.

Il était impossible d'instruire ce procès avec plus de soin et de prudence.

VI

Le mémoire, rédigé par l'avocat Buissart, parut avec l'avis favorable des jurisconsultes éminents Target, Henry Polverel et Lacretelle.

Sans méconnaître les précautions que les échevins devaient prendre pour apaiser les inquiétudes causées dans le public par une invention mal comprise, les signataires de l'adhésion motivée établissaient que ces magistrats avaient manqué aux règles fondamentales du droit en proscrivant l'usage d'un appareil qu'aucun règlement ne défendait jusqu'alors, et qui, d'après l'opinion des savants les plus recommandables, pouvait être fort utile. Les échevins devaient ordonner, avant tout, l'examen du paratonnerre par des hommes de science, et ne statuer définitivement sur cette question qu'après avoir été éclairés sur des difficultés qui n'étaient pas de leur compétence.

VII

La cause fut plaidée solennellement pendant trois audiences devant le conseil supérieur d'Artois (1).

Plusieurs magistrats de ce conseil, membres de la Société littéraire et scientifique fondée dans cette province dès 1737, firent une étude particu-

(1) Depuis la lecture de ce récit, l'auteur a reçu d'un de ses confrères au barreau de Paris, M. Jules Perrin, originaire de l'Artois, une obligeante et curieuse communication.

L'avocat Buissart aurait été, dans le procès de Saint-Omer, assisté par un jeune avocat d'Arras, alors âgé de vingt-quatre ans : Me Maximilien DE ROBESPIERRE, luttant,

lière de cette affaire et suppléèrent au manque de connaissances spéciales qui aurait pu se rencontrer chez leurs collègues.

Le 31 mai 1783, trois ans après la sommation signifiée au nom des échevins de faire disparaître le paratonnerre, le conseil supérieur d'Artois rendait un arrêt par lequel il mettait à néant la sentence des premiers juges et permettait à M. de Vyssery de rétablir son conducteur électrique.

Ce fut ainsi que la science, l'élévation d'esprit et la maturité du jugement rendirent à la ville de Saint-Omer l'usage d'une merveilleuse découverte que semblaient lui interdire pour longtemps encore la brutalité populaire et l'impéritie de ses échevins.

G. JORET-DESCLOSIÈRES, *membre de la 3e classe.*

presque à ses débuts, dans cette cause importante, contre la passion, l'excès de pouvoir et le déni de justice dont il devait plus tard faire lui-même un si monstrueux usage.

« Le plaidoyer prononcé par Robespierre dans cette affaire, écrit M. Jules Perrin, est très-rare aujourd'hui; un exemplaire est notamment conservé à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer. »

Nous empruntons à l'*Impartial de Boulogne*, cité par la *Gazette de Flandre et d'Artois*, numéro du 30 juin 1850, le passage suivant de ce plaidoyer :

« On sait qu'une barre électrique est placée sur le cabinet de physique du château
» de la Muette, maison royale que le monarque qui nous gouverne honore assez souvent
» de sa présence auguste.
» S'il restait encore quelques doutes sur les effets des machines, on n'en aurait
» point fait l'essai sur une tête aussi CHÈRE et si SACRÉE.
» Cette preuve est sans réplique; j'en atteste le sentiment de toute la France pour
» *un prince qui fait ses délices et sa gloire.* »

L'auteur doit dire toutefois que le recueil des causes célèbres de Desessarts racontant avec détail le procès de Saint-Omer, et le mémoire signifié par Buissart, ne mentionnent pas Robespierre parmi les avocats qui donnèrent leur adhésion à la cause de M. de Vyssery.

NÉCROLOGIE

NOTICE SUR M. JOMARD,

Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Institut historique de France, etc.

Le 23 septembre 1862, l'Institut historique perdait un des plus illustres parmi les savants qui, en 1834, furent ses fondateurs, un de ces hommes

rares dont la vie entière fut consacrée à la science, leur unique passion. C'était pour nous un devoir à la fois doux et pénible à remplir de rendre à son nom un hommage si mérité, et nous, qui avons eu l'honneur de connaître cet homme non moins distingué par la bonté de son cœur que par la profondeur de son savoir, nous avons accepté avec empressement la tâche que notre Société a bien voulu nous confier, tâche dans laquelle nous avons été aidés puissamment par les excellentes notices publiées par notre collègue, M. de Pongerville, dans la *Biographie générale* de Didot, et par M. de la Roquette, dans le *Bulletin de la Société de Géographie.*

Edme-François Jomard, géographe, archéologue et orientaliste, naquit à Versailles, le 17 novembre 1777 ; il était le quatorzième enfant d'un négociant lyonnais établi dans cette ville. Ce fut au collége de Versailles qu'il commença ses études, qu'en 1789, il vint terminer à Paris, au collége Mazarin, où il eut pour professeur celui qui devait un jour prendre place au nombre des critiques les plus connus, sinon les plus justes et les plus impartiaux, le fameux abbé Geoffroy. Bien qu'il ne fût âgé que de douze ans lorsqu'il arriva aux classes supérieures, il obtint de brillants succès, qui annoncèrent tout ce qu'on pouvait attendre de son heureuse organisation.

« Chose remarquable ! dit M. de la Roquette, on le vit, bien des années après, au lieu même où il avait obtenu tant de couronnes d'écolier, recevoir l'insigne honneur de présider les cinq académies de l'Institut. » Après trois années passées à l'École des ponts et chaussées, où l'avait fait admettre le célèbre ingénieur Perronnet, Jomard, âgé de dix-huit ans, entra en 1795 à *l'École centrale des travaux publics*, depuis *École polytechnique,* qui, à l'instigation de Monge, venait d'être créée par un décret de la Convention, en date du 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794). Il y resta une année, puis entra à l'*École d'application de géographie et du cadastre*, dirigée alors par l'illustre mathématicien Prony. Il avait commencé à se faire connaître, quand, en 1798, il fut attaché, en qualité d'ingénieur géographe, à cette commission devenue si célèbre sous le nom d'*Institut d'Égypte* et qui fut adjointe à l'expédition du général Bonaparte.

Dès son arrivée au bord du Nil (1er juillet 1798) Jomard leva, sous la direction du colonel Jacotin, le plan topographique de la ville d'Alexandrie qui venait de tomber en notre pouvoir, et fut employé à divers autres travaux de ce genre ; mais, l'année suivante, le général Bonaparte ayant voulu adjoindre le corps des ingénieurs géographes à l'état-major de l'armée, le jeune Jomard résista avec énergie à une décision qui eût eu pour résultat de le détourner de ses études favorites. Le départ de Bonaparte trancha

la question ; Kléber, qui lui succéda, permit à Jomard de suivre sa vocation ; il se mit aussitôt à l'œuvre, et, avec Fournier, son ami et son guide, il coopéra à la topographie de l'Égypte, entreprise périlleuse, qui exigeait que l'ingénieur eût sans cesse auprès de son niveau et de sa planchette son mousquet et sa giberne.

Aux études arides de l'ingénieur, Jomard su joindre celles plus attrayantes de l'archéologue. Monge et Berthollet étaient déjà retournés en France quand il continuait encore ses explorations, qui devaient en quelque sorte faire revivre dans le grand ouvrage de l'Institut d'Égypte les villes des Pharaons, les temples d'Isis et d'Osiris. Sa découverte des hiéroglyphes numériques a précédé l'immortelle invention de Champollion et a peut-être contribué avec la fameuse inscription de Rosette, à mettre sur la voie de la solution de ce problème qui semblait insoluble.

Après l'assassinat du général Kléber et les funestes événements qui en furent la suite, Jomard dut, à son grand regret, quitter la terre d'Égypte en 1801, et rentrer en France en 1802, après une longue navigation dont les retards lui permirent d'explorer fructueusement l'archipel grec et les îles Ioniennes. A son retour, promu au grade de lieutenant ingénieur-géographe, Jomard fut chargé par Napoléon de diriger les études géographiques de la Bavière ; il profita de cette occasion pour étudier les nombreuses traces que les volcans ont laissées dans les montagnes de la Bohême, et dans la grande querelle scientifique des vulcaniens et des neptuniens, ses recherches contribuèrent à assurer la victoire des premiers.

Revenu à Paris vers 1803, M. Jomard devint un des principaux rédacteurs de la *Description de l'Égypte*, remplaça en 1805, comme secrétaire de la Commission, Conté, que venait d'enlever une maladie de cœur, et enfin, en 1807, nommé commissaire impérial à la place de Lancret, également ravi à la science, il se vit chargé de diriger la gravure des innombrables planches, travail pénible et fastidieux qui ne lassa pas sa patience, bien qu'il ait duré près de vingt ans. Près de trois cents personnes étaient occupées à la fois sous ses ordres à cette colossale entreprise, qui, plus d'une fois, fut interrompue par les événements politiques ; enfin, tous les obstacles furent surmontés, grâce à la persévérante énergie de M. Jomard. Les premières livraisons de la *Description de l'Égypte* avaient paru en 1809 ; les dernières virent le jour en 1826. M. Jomard avait dû, en 1814, faire un voyage à Londres, pour faire entrer dans cet ouvrage divers monuments intéressants, que notre retraite d'Egypte avait laissés au pouvoir des Anglais ; pendant son séjour dans cette ville, il eut l'occasion d'étudier la méthode d'enseignement de Bell et de Lancastre, dont il

devint en France un des principaux promoteurs, en fondant la *Société pour l'instruction élémentaire*, qui tint sa première séance le jour même de la bataille de Waterloo, et en organisant la première école mutuelle qui servit de type à toutes les autres. En 1816, il fut nommé chef du bureau *de l'instruction primaire, du commerce et arts* à la préfecture de la Seine, fonctions qu'il exerça pendant plusieurs années, et qui le mirent à même de surveiller et de défendre les méthodes qu'il avait contribué à propager.

Egalement en 1816, il fut admis à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Enfin, en 1818, il vit s'ouvrir devant lui les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où sa place était marquée par la publication de deux de ses principaux ouvrages, la *Description des hypogées de la ville de Thèbes*, et son *Mémoire sur le système métrique des anciens Égyptiens*. Il remplaçait Visconti, et avait eu pour concurrent Paul-Louis Courier, le célèbre pamphlétaire, qui essaya de se venger de sa défaite par d'amers sarcasmes, d'injustes attaques, auxquelles Jomard n'opposa que le calme de sa conscience et la dignité du véritable savant.

En décembre 1821, Jomard contribua avec les Laplace, les Humboldt, les Cuvier, les Walkenaer, les Maltebrun, etc., à la fondation de la Société de géographie qu'il présida plusieurs fois, et dont il n'a cessé jusqu'à sa mort d'être l'un des membres les plus actifs. Enfin, il fit partie de presque toutes les académies et sociétés savantes de l'univers, et la croix d'officier de la Légion d'honneur n'avait été que la juste recompense de ses travaux.

En 1821, il fit au ministre de l'Intérieur un rapport sur les découvertes de Cailliaud en Nubie, rapport qui décida l'achat du portefeuille de ce voyageur, portefeuille rempli de documents que Jomard lui-même fut chargé de mettre en œuvre. Bientôt il publia la première partie du *Voyage de Frédéric Cailliaud à l'oasis de Thèbes et dans les déserts situés à l'Orient et à l'Occident de la Thébaïde*. Nous ne savons pourquoi près de quarante années s'écoulèrent entre l'apparition de cette première partie et celle de la seconde qui est terminée enfin, mais dont Jomard ne corrigea les dernières épreuves que deux jours avant sa mort.

Un autre ouvrage de Cailliaud, le *Voyage à Méroé, au fleuve Blanc, au delà du Fâzogl, dans le midi du royaume de Sennar, à Syouah et dans cinq autres oasis*, fut imprimé en 1826 à l'imprimerie royale, sous la surveillance de Jomard. « Non-seulement, dit l'auteur dans sa préface, M. Jomard m'a aidé de ses conseils, de ses lumières et de son appui, mais chaque page

de mon livre atteste les bons offices et les droits à ma reconnaissance du savant qui, familier avec l'orthographe adoptée pour les noms arabes dans la *Description de l'Égypte*, a traduit tous ceux dont il avait recueilli la liste en surveillant l'exécution des planches, etc. »

Ainsi que Cailliaud, tous les voyageurs trouvèrent dans Jomard un guide, un protecteur et au besoin un patron. Personne n'a oublié avec quelle généreuse énergie il prit la défense du jeune et modeste explorateur de l'Afrique centrale, René Caillé, si vivement et si injustement attaqué.

M. Jomard n'avait pas cessé un moment d'avoir les yeux tournés vers la terre d'Egypte, premier théâtre de ses exploits scientifiques. Lié d'amitié avec Méhemet-Ali, il lui persuada d'envoyer étudier en France trente jeunes gens des familles les plus distinguées de l'Égypte ; avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti, il leur servit de guide et de père, dirigea leur conduite, surveilla leur instruction et les mit à même de reporter dans leur patrie les germes féconds de la civilisation. Plusieurs avaient mérité d'être admis à l'École polytechnique et à celles de Saint-Cyr et des ponts et chaussées. Pour reconnaître tant de services éminents rendus à l'Égypte, le vice-roi offrit à Jomard une pension de dix mille francs, que le savant, aussi désintéressé que dévoué, crut devoir refuser. Méhemet-Ali lui envoya alors une magnifique tabatière, accompagnée de la lettre la plus flatteuse, et plus tard, son fils, Ibrahim-Pacha, lui conféra le titre de Bey, que peu d'étrangers avaient alors l'honneur de porter.

Lorsque, en 1828, fut créé à la bibliothèque royale le *département des cartes et documents géographiques*, M. de Martignac, alors ministre de l'Intérieur, choisit Jomard pour en être le directeur, et on sait avec quel zèle, quelle intelligence, il a, pendant tant d'années, contribué au classement et à l'augmentation de ce précieux dépôt, avec quelle inépuisable complaisance il n'a cessé de faciliter les recherches de tous les adeptes de la science géographique. Une de ses plus intéressantes publications fut le recueil de quatre-vingts cartes anciennes, parmi lesquelles la précieuse Mappemonde de Juan de la Cosa, le pilote de Christophe Colomb, entreprise à laquelle il consacra une grande partie de sa fortune personnelle ; il préparait une nouvelle livraison, quand la mort le surprit.

Conservant jusqu'au dernier moment une santé parfaite, jointe à une complète lucidité d'esprit, Jomard avait encore, dans une lettre écrite en septembre 1862, annoncé à un de ses amis, le professeur Baruffi de Turin, qu'il se rendrait dans cette ville au mois de juillet suivant, pour l'entraîner en Égypte, et le faire assister, à l'isthme de Suez, au mariage

des deux mers, dont il n'avait pas peu contribué à démontrer la possibilité ; et le 23 du même mois, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, il s'éteignait sans souffrance, presque au sortir d'une séance de l'Académie, où il avait pris part avec sa verdeur habituelle à une discussion sur l'un de ses premiers thèmes, les mesures des anciens Égyptiens.

Ainsi se termina cette longue carrière si bien remplie. En quittant cette terre, Jomard y a laissé le souvenir d'une vie sans tache et d'un dévouement sans bornes à la science, et maintenant il occupe une place distinguée dans la liste des hommes qui ont honoré la France, non moins par leurs écrits que par la noblesse de leurs sentiments et la pureté de leur caractère.

Ernest Breton,
membre de la 4e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE. (28e *session.*)

Une société scientifique appelée l'*Institut des Provinces* et dont est fondateur et directeur M. de Caumont, correspondant de l'Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres, a institué, depuis 1833, un congrès scientifique annuel, qui s'assemble et siége successivement dans une des villes principales de France. A ce congrès sont invités tous les amateurs de la science. — Il s'en trouvait cette fois environ huit cents d'inscrits, dont parmi eux quelques dames.

Les travaux sont répartis en six sections : — sciences naturelles — agriculture, industrie et commerce — sciences médicales — histoire et archéologie — littérature, philosophie, économie sociale et beaux-arts — enfin sciences mathématiques et physiques.

Le session a duré dix jours, dont chaque soir avait une assemblée générale. Les travaux étaient préparés dans chaque section pendant la journée.

Des promenades archéologiques, des visites dans les établissements publics ou même privés, citadins et agrestes, étaient organisées à des jours convenus.

Les séances générales étaient consacrées à lire des mémoires préalablement visés dans les sections, et à recevoir des communications verbales sur des sujets intéressant la science.

Le Président général fut Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, sénateur, qui prit quatre fois la parole, pour ouvrir la session, pour

la clore, sur les orphelinats agricoles, et sur le mouvement archéologique dans le diocèse de Bordeaux.

Les principaux sujets traités dans ce congrès sont :

1° *L'utilité des oiseaux en agriculture*, par M. l'abbé Decorde. On y fait voir qu'ils suivent le laboureur pour dévorer les vers que le soc arrache à la terre, et le semeur pour saisir la graine restée à la surface.

2° *L'influence prochaine du percement de l'isthme de Suez*, par M. Couture.

3° Plan d'un *Canal maritime de jonction à la Méditerranée*, par M. du Peyrat. L'auteur propose deux canaux parallèles, l'un pour la descente à la Méditerranée, l'autre pour la remontée : des locomotives sur de petits chemins de fer riverains entraîneraient les navires les plus chargés et les plus nombreux, moyen le moins coûteux et le plus sûr de tous.

4° Les huîtres cultivées, par M. l'abbé Monis, curé d'Arcachon.

5° La grande question des *Docks à Bordeaux*, pour l'affirmative, M. Bosse, président de la Chambre de commerce; pour la négative, M. Couture; suivant lui, utiles ailleurs, à Lyon, par exemple, inutiles, incommodes et nuisibles à Bordeaux, même quand toutes les voies maritimes projetées seront faites. Reprise de l'affirmative par M. Raoul Balguerie, dans un mémoire très-développé; l'Assemblée se déclare incompétente pour émettre un vœu.

6° *Des réformes agricoles*, par M. de Longuerue. Mémoire de vingt pages rempli de calculs et divisé en ces paragraphes : de l'emploi des engrais ; les grandes améliorations foncières; nécessité d'ingénieurs agricoles, chemins vicinaux. Budget des voies vicinales, et classement des chemins nouveaux.

7° *Recherches sur le fluor et sur ses combinaisons métalloïdiques*, par M. Prat.

8° Vient ensuite une longue et brillante improvisation de M. Roux, professeur à la Faculté des lettres, *sur l'originalité nationale des chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV*. La pensée dominante est que la littérature de cette époque est fille de celle du moyen âge, et n'en a pas répudié l'hérédité, tout en se couvrant des noms et des formes de la Grèce antique.

9° *Essai sur les origines religieuses de la ville de Bordeaux*, par M. Ravenez. C'est un mémoire de quatre-vingts pages, et nourri d'une érudition d'une abondance effrayante. Il est divisé en plusieurs paragraphes, dont voici les titres : État de la question ; Grégoire de Tours, Sulpice Sévère; — Église de Lyon; — Observations sur le texte de Sulpice Sévère ;

— l'invasion de Chrocus, époque où elle a eu lieu, conséquence; — l'Église de Bordeaux; la tradition; — Évangélisation de l'Espagne; — les Eglises de l'Aquitaine, leurs traditions; — l'Eglise de Bordeaux au IIe siècle; fondation de l'église de Nantes, l'église de Bigorre; — les Diptyques des évêques; Orientalis, saint Delphin, saint Amand, saint Fort, Gallicin; — Note sur les saints d'Aquitaine qui ont porté le nom de *Clarus;* — Observation sur saint Seurin de Bordeaux. Ce mémoire paraît destiné à combattre une opinion qui eut un grand succès à partir du milieu du XVIIe siècle, et dont le premier auteur est le chanoine Descordes, et le second, l'érudit Launoy, lesquels, s'appuyant sur un texte de Grégoire de Tours et sur un autre de Sulpice Sévère, rejetèrent toutes les traditions. — Mais tout en gardant mon ignorante modestie d'entrer dans une discussion si savante, je me permettrai, pour mon propre usage, une petite réflexion philosophique : hors des actes authentiques et monuments contemporains, y a-t-il d'autres preuves que la tradition? Les chroniqueurs sont-ils toujours des témoins fidèles *de visu et auditu?* Les historiens qui écrivent longtemps après et ne produisent pas les titres, sont-ils autre chose que des narrateurs de ouï-dire; et alors, ils n'auraient pas plus d'autorité que la tradition; ils en auraient peut-être moins, car ils sont isolés... sur ce point, je m'arrête. Il y a néanmoins une règle de logique judiciaire que, comme jurisconsulte, je suis recevable à rappeler; c'est qu'un témoignage négatif est sans valeur : de ce que je n'ai pas vu ou entendu ce qu'il s'agit d'éclaircir, il ne s'ensuit pas que cela n'ait pas eu lieu.

10° *Étiologie et prophylaxie du lymphatisme et de la tuberculose*, par le docteur Sarraméa. Il rappelle les causes trop connues de ces affections morbides, et les remèdes ou plutôt les préservatifs : air pur, nourriture fortifiante, chaleur, lumière, gymnastique. Il exprime le vœu d'établissements où l'enfance trouverait ces préservatifs, principalement sur les rivages de la mer.

11° *De l'application des sciences physiques et chimiques à la biologie*, par le docteur Micé. Cet élégant écrit de dix-sept pages est dirigé surtout contre ceux qui ne veulent pas de cette application. Car l'école est, à ce qu'il paraît, malgré le programme des examens, profondément partagée à ce sujet. L'auteur fait ce raisonnement : il y a de l'analogie entre la vie des plantes et la vie animale; or, pour la connaissance de la végétation on ne rejette pas la physique et la chimie; donc, etc.

Je n'ai point analysé le discours de Mgr Donnet sur les *Orphelinats agricoles*, j'ai craint d'en affaiblir la pensée et le sentiment. Ce que j'y remarque, surtout avec intérêt, c'est que non-seulement les raisons de

fonder ces établissements sont mises en évidence, ce qui n'était que trop aisé, mais les moyens de le faire sont démontrés, les ressources indiquées, les principales bases du règlement posées. Ce discours sera, il faut l'espérer, quelque jour, débité à la grande Assemblée législative dont l'auteur est l'un des membres.

Dois-je mentionner quelques pages de M. Desmoulins sur la question de l'*Abus du tabac*, moi qui déteste cette drogue sous toutes ses formes? On ne peut pas combattre cet abus avec plus d'esprit et montrer en moins de paroles les raisons secrètes et plus fortes que tous les raisonnements de sa durée probable. Les femmes seules, ces reines de la mode, auraient pu chasser l'usurpateur, mais elles ont perdu leur empire sur le sexe fort.

L'énoncé des vœux recueillis par la Commission centrale du Congrès termine le volume; ces vœux, au nombre de vingt et un, s'adressent respectivement aux divers ministres, au préfet de la Gironde et au maire de Bordeaux.

Au milieu de tous ces travaux si sérieux la poésie est venue jeter quelques fleurs. *L'Isthme de Suez* n'a pas seulement été loué, avec de bonnes raisons en prose, il est célébré en vers par M. Py, professeur à l'Ecole de Sorèze dans un dithyrambe sous cette épigraphe : *Et renovabis faciem terræ*, et en cinq parties qui sont autant d'odes, ayant chacune leur rhythme particulier : les idées en sont grandes; l'enthousiasme y abonde, le sujet en est si puissant d'intérêt!

M. Giraud, homme de lettres, lit, dans la quatrième séance, deux pièces de petits vers en forme de stances, dont l'une, l'*Oiseau-Mouche*, semble scintiller comme son sujet, et serait chantée agréablement sur quelque air du XVIe siècle; et l'autre, en stances, *Isle aux Cocotiers*, est la description poétique d'une des Antilles.

Madame Claire Brunne joint, à ce qu'il paraît, à l'art des vers celui de la déclamation. Elle récite deux pièces en vers de douze syllabes, en rimes croisées et en stances de quatre vers. La première pièce est intitulée : *les Chants de la Nature dans son silence*, et l'autre, *A Dieu!* Le style, comme les sujets, en sont très-extatiques.

Enfin M. Minier, ancien président de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, a traité, dans deux pièces de vers, deux lieux communs (c'est toujours d'un lieu commun que le poëte, que l'artiste doit s'emparer. Tout consiste dans la manière et dans le goût, et c'est la façon de le faire qui fait tout.)

La première est une pièce intitulée : *l'Art et la Foi*; il y prouve, en cent cinquante grands vers à rimes riches et régulières, dans un langage

élevé et d'un style clair et poétique, ce que nous savons tous, qu'il n'y a point de vrai artiste sans conviction de cœur. — La seconde pièce a plus de trois cents vers de huit syllabes en rimes croisées très-riches aussi. C'est un apologue : *le Fou du Roi*. Une moralité bien commune : *le Bonheur n'est qu'une chimère; — Personne au monde n'est heureux*, dit le roi, répètent tous les grands de sa cour. Mais Briscambin nie l'absolu de cette vérité, il connaît une exception; ce n'est pas lui, grands dieux ! lui *qui fait jour et nuit le métier, — l'affreux métier de toujours rire*. Mais il montrera au roi un homme heureux, « heureux, Sire, autant qu'on peut l'être. » Accepté. Cet heureux demeure loin de la cour, loin de la ville. Comme Jupiter et Mercure, « tous deux en pèlerins vont visiter ces lieux. » Ils trouvent un vieillard ferme sur ses jambes, l'œil bon, la main légère, l'esprit gai; il fuit le luxe, les honneurs, la célébrité, il ne s'émeut ni de la paix, ni de la guerre, ni des révolutions de palais. « Mais j'aperçois cette fleur qui a soif; excusez, messieurs, vous seriez le roi, je ferais de même... » Le roi dit : — « Oui, cet homme est heureux. Sortons. » Et il tint sa promesse envers Briscambin; il le fit son premier ministre. « Et jamais, ajoute l'histoire, — l'État ne fut mieux gouverné. »

P. Masson.

LES LOIS DE LA MONARCHIE ITALIENNE

(*en italien*)

Par M. Carfora.

Les lois de la monarchie italienne, titre d'un ouvrage de notre collègue M. l'avocat Carfora, écrit en italien et dont les trois premières parties sont publiées; bientôt seront publiées les suivantes : la transmission de la propriété, le régime hypothécaire, l'ordre judiciaire.

Un avant-propos et un premier paragraphe intitulé *l'Ordinamento amministrativo italiano*, le tout comprenant douze pages in-4, ne sont guère qu'une entrée en matière; c'est naturellement l'exaltation de l'unité italienne, l'espérance de la voir se réaliser bientôt et autres idées patriotiques, mais générales.

Le sujet propre commence à être exposé à la page 13 en ces termes : « Les éléments des lois sur l'ordre administratif sont : 1° la circonscription territoriale de la commune et de la province ou département (*compartimento*) ; — 2° le personnel de l'administration municipale ; — 3° l'élection des membres de cette administration ; — 4° l'office et la juridiction des

mêmes; — 5° le gouvernement de la province; — 6° la juridiction; — 7° l'élection. »

Je ne puis et ne dois pas exposer la doctrine de l'auteur et les développements qu'il donne à ses réflexions; je me borne aux chefs qu'il a traités.

Il pose les bases de sa législation, *Schema di legge*, comme il dit. Ainsi : « Titre I[er] : De la circonscription territoriale; art. 1[er] : l'État est divisé en communes ou municipes. » (Ici l'auteur entre dans des détails administratifs plus ou moins arbitraires.)

« Titre II, chapitre I[er] : La commune, par son administration intérieure et domestique, est autonome et indépendante; pour les affaires mêlées avec celles des autres communes et pour le compte à rendre, elle dépendra du conseil de la commune. » — Suit, art. 7, 8, 9, 10, l'énumération des fonctionnaires et servants, depuis le gonfalonier jusqu'au geôlier, et, après, l'office et le service de chacun d'eux avec leurs traitements et la durée de leurs emplois. — « Chapitre II : De l'élection des officiers municipaux, art. 13-34... » Un paragraphe qui termine ce chapitre disserte sur l'ancien régime et ses vices et l'excellence de la réforme proposée, et finit par une réflexion favorable à la théorie du libre-échange.

Le Titre III commence à l'art. 35; l'art. 36 énumère ce qui est de la juridiction du municipe : l'instruction primaire, l'hygiène publique, la bienfaisance, les ouvrages publics, les fêtes et solennités et neuf autres divisions trop longues à répéter ici. Les chapitres suivants traitent du gonfalonier, du collége des *priori* (municipaux), du secrétaire-archiviste, du trésorier, des assesseurs (adjoint du gonfalonier), du censeur électoral, des salariés.

Sous six autres titres on règle la personnalité de la commune et son patrimoine; on pose les statuts municipaux, le conseil provincial, les conseils provinciaux exceptionnels; on traite des affaires mêlées avec des communes qui ne font pas partie de la même province; des ouvrages publics.

Après quoi l'auteur passe à une autre division :

« Des lois pénales, partie I[re] : Responsabilité, pénalité. » Un discours de quinze pages en quatre paragraphes développe la théorie de l'auteur sous les divers aspects philosophique, politique et moral. Il est suivi de son projet d'un « nouveau code de lois pénales » dont la rédaction est terminée par :

« Dispositions générales, art. 1[er] : Tout acte qui viole le droit d'autrui naturel et légitime en l'altérant, l'amoindrissant, le détruisant, est imputable et est dit délit (*reato*), etc. (1-13). — Conditions de la responsabilité (14-16). — Degrés de la responsabilité en raison de la personne coupable,

— en raison de la cause du délit, — en raison de l'acte imputable (17-29). Section V : Des complices (30-37) ; — de l'augmentation, cessation ou extinction de la responsabilité (38-52). — Chapitre II : De la pénalité ; les peines expiatoires sont : la réclusion, les travaux publics, la relégation, la dégradation civique (53-66). — Peines correctionnelles. Ce sont : la prison, la relégation *(il confino)*, l'interdiction ou suspension de l'exercice de l'un ou de plusieurs des droits spécifiés par la loi. — Dispositions communes aux deux catégories de pénalités ; — passage ou transition d'une peine à l'autre. — Encore, ici, un ample exposé des motifs des articles proposés. »

Une troisième division est intitulée « Du mariage » ..... « Publicistes et théologiens, canonistes et jurisconsultes, dit l'auteur, ont mis la main à l'œuvre pour soutenir les droits de l'une des puissances (spirituelle et temporelle) à l'exclusion de l'autre... Une école philosophique fait entrer dans cette rivalité exclusive une troisième puissance, la paternelle, sur ce motif que le mariage fonde la famille..... » Après le développement de sa thèse, l'auteur passe à la rédaction de ses articles. Ce sont à peu près ceux de notre Code. Il traite spécialement du mariage à l'étranger et du mariage des étrangers dans l'Etat ; de l'état du veuvage ; du divorce ; des enfants des époux séparés.

On pense bien que le jurisconsulte, qui se fait ici législateur en projet, n'a pas manqué de développer amplement sa théorie. Nous avons pu remarquer qu'il réglemente le *divorce* et ne parle point de la *séparation de corps*, c'est qu'il ne l'admet point civilement ; il la trouve plus immorale que le divorce : « *La separazione personale è assai meno utile e più immorale del divorzio — aggiungerò di più è un atto ingiusto e che veramente offende la libertà (p. 154)...* » « *La separazione di due conjugi... che sotto pena dell'azione, per adulterio, condanni una giovine sposa ad una poco naturale astinenza, infligge il più delle volte una grave pena a un innocente, nè credo sia necessario demostrare... la verità di questa sentenza...* » Il y a là une dissertation en dix paragraphes et trente pages, dans laquelle on lit bien des propositions quelque peu hétérodoxes. Mais ce sont de pures théories sans danger ; elles n'ont rien de bien nouveau ; elles laissent à chacun sa liberté de conscience.

L'auteur a mis du feu et de l'imagination dans son style. Il a eu en vue l'unité espérée de l'Italie, et il a commencé avec raison par ces deux objets : la constitution de la commune, la constitution de la famille. Entrant dans les moindres détails, il a oublié les frottements, les résistances sans cause apparente ; c'est ce qui arrive assez souvent à la franchise, à l'ardeute

bonne volonté, à l'inexpérience propres à la jeunesse, qui va quelquefois jusqu'à la violence. Néanmoins notre livre est loin de cet excès criminel, et l'auteur a protesté plusieurs fois à l'encontre, quand il se sent approcher du précipice.

Certainement il y a une bonne organisation dans sa commune, mais j'ai peur que les gens du métier ne lui disent que ses bonnes idées sont depuis longtemps mises en pratique et que d'autres sont inopportunes, embarrassantes, superflues ; qu'il y a un milieu difficile à discerner et plus difficile à garder entre la commune autonome et l'État ; que cela dépend des *espèces*, comme nous disons au Palais.

Quant au divorce, il s'était introduit aisément dans un régime dont la maxime était « liberté ou la mort » l'incompatibilité d'humeur de la part d'un seul conjoint y suffisait. Mais il avait été réglé avec une grande maturité dans le Code, où il marchait côte à côte avec la séparation. C'était bien (le principe admis) la loi la plus parfaite dans sa conception et dans sa rédaction. Douze ans après survint une loi ainsi conçue : « Le divorce est aboli. » Le vote en fut emporté sans exposé de motifs, sans discussion, au dernier jour de la session législative, à la grande surprise de ceux qui avaient confectionné la loi et de ceux qui l'avaient étudiée, et on laissa sur la matière une lacune qui n'est pas encore remplie, après bien des tentatives depuis quarante-sept ans. P. MASSON, *membre de la 3e classe.*

CHRONIQUE.

Tous nos collègues apprendront avec joie que le vénérable doyen de l'Institut historique, M. Alix, vient de recevoir enfin la croix de la Légion d'honneur, digne et trop tardive récompense d'une longue carrière de dévouement au pays et à la science. M. Alix compte quarante-cinq ans de services civils et quatre ans de service militaire. En octobre 1791, il entrait déjà dans les bureaux de l'Intérieur sous le ministère de M. Delessert; à la création de l'Université impériale, il passa dans ceux du grand maître qui sont devenus le noyau du ministère de l'Instruction publique. Les lecteurs de notre journal ont pu y voir souvent la preuve de l'utile emploi que M. Alix sait faire des loisirs si bien mérités que lui laisse sa retraite. Malgré son grand âge, il n'a cessé d'être assidu à nos séances que depuis un accident qui, en lui rendant la marche difficile, n'a rien ôté à la verdeur et à la lucidité de son esprit, non plus qu'à la douceur et au charme de son caractère.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie L. TOINON et Cie, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LE MARÉCHAL DE SAXE.

MAURICE de SAXE, *duc de Courlande et de Semigalle, maréchal général des camps et armées du roi*, naquit sur une terre étrangère, mais la France l'adopta, et puis, comme le dit fort judicieusement *Turpin* (1), la patrie d'un grand homme est le pays qui fut le théâtre de sa gloire, et l'arbre transplanté appartient au sol sur lequel il étale le luxe de ses rameaux et de ses fruits.

Plusieurs auteurs sont en désaccord sur le lieu de naissance du comte de Saxe. *Groslier de Tournemine* croit qu'il vint au monde à *Lewenhaupt*, petit village de la comté de *Kœnigsmark*; *le chevalier de Courcelles* prétend, dans son excellent ouvrage (2), que *Goslar* revendique cet honneur; mais *Turpin, Pierre de Choisy*, et principalement le *baron d'Espagnac* (3), contemporain et ami du maréchal de Saxe, affirment que *Dresde* est sa ville natale. Ces trois historiens font trop autorité en pareille matière, pour que nous puissions révoquer en doute leurs assertions.

Notre héros, fils naturel de *Frédéric-Auguste, électeur de Saxe* (4), et de la comtesse *Aurore de Kœnigsmark*, naquit à Dresde le 19 octobre 1696. La comtesse voulut faire de son fils un prince accompli et surtout un homme de guerre; elle réussit au delà de ses espérances. Confié aux soins de M. d'Alençon, Maurice ne tarda pas à dépasser son maître dans l'art du maniement des armes, et, dès l'âge de douze ans, les exercices violents auxquels il se livrait avaient décuplé cette vigueur extraordinaire qu'il tenait de son père.

Un chroniqueur (5) raconte qu'un brasseur de Dresde, doué d'une force

(1) *La France illustre* (t. II, p. 3).

(2) *Dictionnaire historique et biographique des généraux français* (t. II, p. 3).

(3) *Joseph d'Amarzit de Sahuguet, baron d'Espagnac*, promu au grade d'aide de camp en 1742, pendant les campagnes de Bavière, devint l'ami de Maurice de Saxe et le suivit dans les Flandres. Il eut l'honneur de le seconder en qualité d'aide major général d'infanterie. Le *baron d'Espagnac* a publié plusieurs ouvrages stratégiques du plus haut mérite, entre autres : les *Campagnes du roi, essai sur la science de la guerre*, et l'*Histoire du maréchal de Saxe*, publiée à Paris en l'année 1773.

(4) Élu roi de Pologne le 27 juin 1697.

(5) Bavent, *Mémoires secrets* (t. III, p. 117-118).

herculéenne, essaya de lutter, à cette époque, avec le jeune comte ; Maurice de Saxe bondit sur son redoutable antagoniste et ne tarda pas à le terrasser. Ce courage indomptable et cette bravoure à toute épreuve, bien rare chez un enfant, présageaient ce qu'il devait être un jour. Etudiant avec ardeur les opérations stratégiques des grands capitaines de l'antiquité, il sentit son cœur battre d'orgueil lorsqu'il put apprécier les beaux faits d'armes des *Othon*, des *Henri de Saxe* et des *Vitikind*, ces illustres défenseurs de la vieille Germanie.

Déjà les royaumes du Nord se livraient une guerre acharnée, le Danemarck était au pouvoir de *Charles XII* qui, non content de cette victoire, venait de tourner ses armes contre la Pologne. Maurice de Saxe, dominé par son goût pour les combats, quitta sa mère en 1708 et alla rejoindre l'armée des alliés devant *Lille*, dont la défense avait été confiée au *maréchal de Boufflers*.

Contrairement au prince *Eugène* qui, né en France et repoussé par le chef de l'Etat, en devint bientôt la terreur, le comte débuta contre une nation dont il devait être plus tard le plus noble et le plus glorieux soutien. A peine âgé de treize ans (1709), il fit le siége de *Tournay* et y remplit les fonctions d'adjudant général. Sa belle conduite et l'énergie chevaleresque dont il fournit de brillantes preuves à ce siége et à la bataille de *Malplaquet*, lui valurent les éloges du comte de Schulembourg et l'affection du duc de Malborough et du prince Eugène.

Après avoir servi courageusement sous les ordres de Pierre le Grand devant la place de Riga, il passa en Flandre et se joignit à l'armée des alliés qui assiégeait Béthune. Maurice de Saxe, dont l'intrépidité électrisait les soldats, s'installa dans la tranchée au milieu des fascines enflammées et de la mitraille ; le prince Eugène et le duc de Malborough le blâmèrent de cette incroyable témérité, et un écrivain du temps (1) s'écria énergiquement, en parlant de ce fait mémorable : « Durant cette chaude journée, le comte de Saxe a fait *litière de lauriers*. » Béthune, Aire et Saint-Venant ayant été emportés d'assaut, le comte se rendit à Dresde. Pendant son absence, le premier ministre du roi Auguste, employant la calomnie la plus infâme, obtint l'exil de la comtesse de Kœnigsmarck par l'entremise de la nouvelle favorite. Maurice, qui adorait sa mère, partit avec elle pour l'*abbaye de Quedlimbourg* (2) afin d'y passer l'hiver. Cette existence pacifique ne pouvait pas convenir longtemps au héros de Béthune. Dès l'année sui-

(1) Brunoy de Saint-Gilles (*Mémoires historiques*, t. II, p. 107).

(2) La comtesse de Kœnigsmarck était doyenne de ce chapitre, un des plus renommés de l'Allemagne et de la religion luthérienne.

vante, il se distingua en Poméranie à la prise de Treptow, aux siéges de Stralsund et d'Usedom, et à la sanglante affaire de Gadebusch, dans le duché de Mecklembourg. Les troupes étant rentrées en Saxe, le comte se dirigea de nouveau vers Dresde, son quartier général en temps de paix. C'est à cette époque (1713), que, cédant aux sollicitations de sa mère, il épousa la comtesse de Loben. Les passions fougueuses de Maurice étaient incompatibles avec les devoirs qu'impose le mariage, aussi, ses nombreuses bonnes fortunes ne tardèrent-elles pas à faire de cette union un enfer anticipé. La comtesse voulait être aimée sans partage; le comte méconnut cette affection sincère et s'abandonna sans réserve à la légèreté de ses goûts. Pour faire cesser un scandale sans cesse renaissant, ils consentirent mutuellement à demander l'annulation de leur mariage, qui fut prononcée en 1720, et, en attendant, Maurice résolut de voyager en France.

A son arrivée à Paris, le prince de Dombes et le comte de Charolais le présentèrent au Régent. Les hautes qualités du comte de Saxe furent appréciées comme elles méritaient de l'être, et Philippe d'Orléans lui offrit le grade de maréchal de camp au service de la France (1). Le comte accepta cette faveur avec la plus vive reconnaissance, et, après la dissolution de son mariage, il obtint l'agrément du régiment d'infanterie allemande de *Gredders*.

La France était en paix avec les puissances européennes; le comte de Saxe, employant ce temps à l'étude approfondie des mathématiques, et surtout à la partie qui concerne l'attaque et la défense des places, fut bientôt capable de diriger lui-même les travaux des tranchées dans les siéges qu'il eut à soutenir. Le commentateur des œuvres de *Polybe* (2) s'exprime ainsi, en parlant du comte : « *Il faut exercer les troupes à tirer selon la méthode que le comte de Saxe a introduite dans son régiment, méthode dont je fais un très-grand cas, ainsi que de son inventeur, qui est un des plus beaux génies pour la guerre que j'aie connus.* »

La considération dont jouissait Maurice ne tarda pas à devenir populaire. Les Courlandais, craignant d'être annexés à la Pologne par la mort prochaine de leur duc, Ferdinand de Ketler, s'empressèrent de désigner le comte de Saxe pour son successeur. Flatté de l'honneur que lui faisait un peuple libre, le futur duc de Courlande partit pour Riga, prétextant les droits qu'il avait en Livonie du chef de la comtesse de Kœnigsmarck, sa

(1) Il reçut le brevet le 7 août 1720.
(2) Le chevalier Folard (*Commentaires sur Polybe*, t. III, liv. II, chap. XIV).

mère. La duchesse douairière de Courlande, Anne Iwanowna (1), qu'il vit à Mittau, lui promit d'appuyer son élection, s'il consentait à l'épouser après la réussite ; le comte jura amour et fidélité à sa noble protectrice, et, malgré les prétentions de deux princes de la maison de Hesse, le duc de Holstein et le prince Mentzikow, il fut proclamé à l'unanimité le 28 juin 1716.

Les Polonais, qui voulaient réunir la Courlande à leur république, protestèrent contre cette élection qu'ils taxèrent d'illégalité. Maurice de Saxe répondit que la Courlande était libre d'élire un souverain de son choix, et qu'il saurait faire respecter la volonté du peuple courlandais ; mais déjà une ligue se formait contre lui. La Diète, assemblée à Grodno, lui intima l'ordre de se présenter devant son tribunal, et, sur son refus de comparaître, elle lança contre le nouveau duc un arrêt de proscription (2). Le comte se retira à Lubeck, et dès qu'il eut levé une troupe d'un millier de paysans et de soldats, il écrivit à ses amis afin d'obtenir au plus vite des secours d'hommes et d'argent.

Mlle Lecouvreur, célèbre actrice de la *Comédie Française*, ayant eu connaissance de la fâcheuse position du comte de Saxe, qu'elle aimait tendrement, n'hésita pas à engager son mobilier et ses bijoux, et lorsqu'elle fut ainsi dépouillée, elle lui fit passer une somme de quarante mille livres.

« Mlle Lecouvreur, dit le *baron d'Espagnac* dans son *Histoire du maréchal de Saxe* (3), était aussi recommandable par la noblesse de ses sentiments que par son esprit. Bien loin de détourner le comte de Saxe des occupations dignes de son état, elle lui échauffait son ambition par l'élévation de son âme. Elle l'aida toujours de ses conseils les plus sages, dans les occasions intéressantes où il en eut besoin. »

Le comte de Saxe ayant à lutter contre les forces combinées de la Russie et de la Pologne, se rendit, avec sa petite armée, dans l'île d'Uzmais, et malgré l'héroïsme dont il fit preuve, il fut obligé de céder devant le nombre et se dirigea vers Paris pour la revue de son régiment. Bientôt après, le 20 avril 1738, il repartit pour Dantzick, et se présenta chez la duchesse douairière de Courlande, avec l'espoir de renouer une liaison qui pouvait, non-seulement rétablir sa fortune, mais lui permettre de prendre sur ses puissants ennemis une éclatante revanche. La duchesse Iwanowna s'était véritablement attachée à Maurice ; mais elle avait malheureusement con-

(1) Anne Iwanowna était fille du czar Iwan Alexiowitz, frère de Pierre le Grand.

(2) Un pamphlet du temps, dit plaisamment à ce propos : « Maurice de Saxe, qui est » doué d'un grand appétit, a refusé de se soumettre à la diète. »

(3) T. I, p. 60.

servé au fond de son cœur l'amer souvenir des nombreuses intrigues dont il s'était rendu coupable durant son séjour à Mittau ; et, sans la dernière de ses aventures galantes, qui fit découvrir toutes les autres, le comte devenait l'époux d'une princesse destinée à monter sur le trône de Russie (1).

La duchesse de Courlande lui déclara séchement qu'il ferait bien de renoncer à ses nouveaux desseins, car on négociait son mariage avec le prince *de Hesse-Hombourg*. La force d'âme de Maurice ne fut pas ébranlée par cet échec. Un mois plus tard, le ministre, qui avait constamment desservi la comtesse de Kœnigsmarck et son fils, rendit le dernier soupir. Ce ministre laissait une veuve jeune, belle, riche, et issue d'une grande famille polonaise. Se venger du mari en épousant la veuve et profiter des biens immenses qu'il avait accumulés, était agir avec une rare habileté. Le comte poursuivit ce projet et il était sur le point de réussir, lorsque des intrigues nouvelles firent rompre ce mariage. A cette époque, la comtesse de Kœnigsmarck mourut, à peine âgée de quarante-huit ans. Maurice de Saxe, profondément affligé de cette perte cruelle, mit ordre à ses affaires et rentra en France. A son arrivée à Paris, il se livra de nouveau à ses études de prédilection; ses *Rêveries*, qu'il composa en moins de quinze jours, se distinguent par des nouveautés pleines de hardiesse et des vues d'une grande profondeur.

Les Courlandais, sans cesse tracassés par la Pologne et menacés par la Russie, étaient dans l'impossibilité de soutenir l'élection du comte de Saxe. Ils proposèrent au vieux duc Ferdinand de se marier, espérant, par ce moyen, mettre un terme aux poursuites incessantes de leurs oppresseurs. Le duc y consentit et épousa, en 1730, la princesse Jeanne-Madeleine de Saxe-Weissenfels. Maurice, ne perdant pas l'espoir de faire valoir ses droits au duché, mit tout en usage pour rentrer dans les bonnes grâces de l'impératrice *Iwanowna*, mais il paraissait ignorer qu'une femme n'oublie jamais les blessures faites à son amour-propre. La czarine chassa de la cour l'imprudent gentilhomme qui avait parlé en faveur du comte de Saxe, et défendit qu'à l'avenir son nom fût prononcé en sa présence.

Après la mort, en 1733, du roi de Pologne, son père, Maurice se rendit auprès du prince royal. L'électeur de Saxe offrit au comte, son frère, le commandement général de son armée ; mais le fils du roi Auguste, dont le grand cœur ne transigeait jamais avec le devoir, le remercia et se dirigea vers Paris le 28 juillet. La noble conduite du comte de Saxe, en cette circonstance, prouve combien était grande sa sympathie pour sa patrie

(1) La duchesse de Courlande fut proclamée impératrice de Russie en février 1730.

d'adoption ; la France lui fut reconnaissante de cette preuve d'attachement, et l'histoire a consigné ce fait dans ses fastes glorieux.

La mort du roi de Pologne préoccupait sérieusement les divers cabinets de l'Europe ; l'Autriche et la Russie appuyant le nouvel électeur, le roi de France, qui voulait faire revivre les prétentions du roi Stanislas, fut offensé de l'affront fait à son beau-père, et se détermina à conclure une alliance offensive et défensive avec l'Espagne et la Sardaigne. Louis XV fit communiquer, par M. de Chauvelin, à tous les ministres étrangers accrédités auprès de la cour de Versailles, qu'il s'opposerait de toutes ses forces aux entreprises qui tendraient à gêner la liberté des Polonais dans l'élection de leur souverain. L'empereur répondit à cette déclaration par une contre-déclaration non moins énergique, de telle sorte que ces préludes opérèrent des préparatifs de guerre de part et d'autre.

Pendant que ces événements s'accomplissaient, le comte de Saxe se dirigea vers l'armée du Rhin, commandée par le maréchal de Berwick ; il se distingua à la prise du fort de Kehl et alla rejoindre, devant les lignes d'Etlingen, le maréchal qui lui dit, en l'apercevant : « Comte, j'allais faire venir trois mille hommes du corps de M. de Noailles, mais vous seul me valez ce renfort ; il s'agit ici de l'honneur de la France, il est inutile que je vous le recommande. » Maurice pénétra dans les lignes à la tête d'un détachement de grenadiers, et balaya en moins d'une heure les Impériaux qui abandonnèrent leur artillerie, et un grand nombre de morts et de blessés. Le comte s'était couvert de gloire dans cette périlleuse affaire ; les généraux et les princes, qui faisaient partie de l'armée, lui adressèrent les éloges les plus chaleureux pour ce beau fait d'armes. Après la prise de Philipsbourg, au siége duquel il accomplit des prodiges de bravoure, il reçut, le 1er août 1734, le brevet de lieutenant-général, digne récompense due à son mérite et à sa valeur. A la suite de cette brillante campagne, Maurice de Saxe fut mandé à Fontainebleau, et le roi le complimenta devant toute la cour.

Les troupes françaises, trop fatiguées par la dernière campagne pour cueillir de nouveaux lauriers, prirent un repos nécessaire et vécurent dans leurs quartiers aux dépens de l'ennemi. Au commencement de mai 1735, l'armée se dirigea vers le Rhin, sous les ordres du maréchal de Coigny. Les forces auxiliaires de l'Empire, qui venaient journellement augmenter les troupes du prince Eugène, ne tardèrent pas à dépasser de beaucoup celles de la France. Le prince avait conservé les camps d'Heidelberg et de Brukshal, afin de pouvoir entrer dans le pays Messin en traversant le fleuve à Manheim. Le danger était imminent ; le maréchal de Coigny rappela ses

troupes qui étaient sous Mayence, et confia quatorze bataillons et dix escadrons au comte de Saxe, pour empêcher les Impériaux d'accomplir leur projet. Maurice, à la tête d'une poignée de braves gens, tint la formidable armée de l'empereur en échec, et, grâce à cette habile manœuvre, la Lorraine fut sauvée. Les deux armées désiraient une action générale pour terminer la campagne; les Français et les Impériaux attendaient ce moment avec impatience, lorsqu'une suspension d'armes fut publiée le 5 novembre. Le 11 avril 1736, les ministres de l'empereur et du roi de France signèrent, à Vienne, le traité de paix, mais comme les cours de Madrid et de Turin refusèrent d'accepter certaines clauses, sa conclusion définitive n'eut lieu que le 18 novembre 1738, et sa notification dans les cours respectives que l'année suivante.

Le roi Stanislas, dans un acte plein de noblesse, venait de signifier son abdication au peuple polonais; le comte de Saxe, à son retour en France, profita des loisirs de la paix, et composa un ouvrage intitulé : *Observations pour rendre un état le plus florissant du monde.*

La souveraineté de la Courlande était le but vers lequel tendaient tous les efforts de Maurice; la mort du duc *Ferdinand*, décédé sans enfants le 6 du mois de mai 1736, lui fit espérer de réaliser enfin son vœu le plus cher. Malheureusement pour le comte de Saxe, l'impératrice Iwanowna protégeait le comte de Biren, qui reçut l'investiture de ce duché; Maurice eut beau protester contre cet acte arbitraire, ses réclamations ne furent pas écoutées, et il fut obligé de subir la loi du plus fort.

Le mariage, en 1739, de *madame Elisabeth de France* avec *don Philippe*, infant d'Espagne, donna lieu à des fêtes publiques qui furent célébrées à Paris et à Versailles. Le comte, ayant été invité à une partie de chasse, fournit devant la cour une nouvelle preuve de sa force prodigieuse. Nous ne parlerons pas de son aventure avec le maréchal ferrant, qui est beaucoup trop connue, nous nous bornerons simplement à relater le fait suivant, que nous puisons à une source certaine (1).

Maurice de Saxe se trouvant à Chantilly, au rendez-vous de chasse, le hasard fit que le maître d'hôtel avait négligé de se munir d'un tire-bouchon. Le comte ramassa un gros clou, et avec ses doigts seuls le tordit en spirale, au grand étonnement de l'auguste assemblée. Malgré ces distractions passagères, le comte de Saxe ne perdait point de vue ses prétentions au duché de Courlande. La noblesse et les états lui étaient acquis et l'informaient exactement des événements qui s'accomplissaient. Afin de mieux

(1) *Histoire de Maurice, comte de Saxe* (t. I, p. 286-287. Dresde, 1760).

surveiller ses intérêts, il résolut de passer l'hiver à Dresde ; il partit vers le milieu de décembre 1739, mais une chute de cheval qu'il fit à Mauritzbourg, le mit dans l'obligation de rentrer en France et d'aller prendre les eaux de Balaruc. Sur ces entrefaites, Maurice apprit la mort de sa cruelle ennemie l'impératrice de Russie (1) qui, prévoyant sa fin prochaine, avait nommé le comte de Biren, duc de Courlande, régent de l'empire. Le nouveau régent, abusant de son autorité, s'attira l'inimitié des grands, et douze jours après son avénement au pouvoir, le duc et la duchesse de Brunswick, père et mère du jeune czar, le firent enfermer dans le château de *Schusselbourg*. A la nouvelle de cette disgrâce, le comte de Saxe mit ses droits en avant auprès du ministère polonais et de la Russie. Ses démarches furent infructueuses comme par le passé ; le duché de Courlande lui échappa encore, et le prince *Louis-Ernest de Brunswick-Lunebourg* fut élu le 14 juin 1741.

La paix dont jouissait presque toute l'Europe avait été interrompue par la mort de l'empereur *Charles VI* (2) ; l'archiduchesse *Marie-Thérèse*, fille aînée de l'empereur et épouse du *grand-duc de Toscane*, se fit proclamer reine de *Hongrie* et de *Bohême*, duchesse d'*Autriche* et princesse souveraine des provinces appartenant à son père, en vertu de la Pragmatique Sanction. Les *électeurs de Saxe* et *de Bavière*, voulurent lui disputer cet héritage, se fondant sur les droits de leurs maisons électorales ; la France appuya les prétentions de la Bavière, et le roi Louis XV, par lettres patentes du 20 août 1741, confia quarante mille hommes à l'électeur et le déclara généralissime des troupes françaises. Maurice de Saxe ayant suivi cette armée, sa bravoure bien connue et ses connaissances stratégiques furent admirées par les deux parties belligérantes. Les siéges de Prague et d'Égra, et la prise de ces deux villes, dont l'honneur revint entièrement au noble comte, mirent le comble à sa grande réputation militaire. Par commission du 30 mars 1743, le roi lui accorda l'agrément de lever, avec le titre de mestre-de-camp, un régiment de cavalerie légère. Ce régiment, composé de mille hommes aguerris et dignes de servir sous un chef tel que le comte, porta le nom de régiment de Hullands. Après avoir tenu la campagne en Bavière et commandé les troupes dans le Haut-Palatinat, il ramena sur le Rhin l'armée du duc de Broglie, et, s'emparant des lignes de Lauterbourg, il sauva l'Alsace et la Lorraine des déprédations de l'Autriche.

Les nombreux services que Maurice de Saxe avait rendus à sa patrie

(1) Elle mourut le 27 octobre 1740.
(2) Il mourut à *Vienne* le 20 octobre 1740.

d'adoption méritaient d'être récompensés; aussi, fut-il fait maréchal de France le 21 mars 1744 (1). Nommé, sous les ordres du roi, au commandement en chef d'un corps d'armée en Flandre, l'illustre maréchal, qui jouissait déjà de la réputation du plus grand capitaine de son siècle, se fit remarquer aux prises de *Menin*, d'*Ypres*, de *Furnes* et du *fort de la Knocke*.

Ces victoires n'étaient que le prélude des événements qui devaient ajouter un nouveau fleuron à sa glorieuse couronne de lauriers. Le comte, n'ayant à sa disposition que quarante mille hommes, arrêta les tentatives de l'armée ennemie, forte de plus de soixante et dix mille soldats, et les alliés,

(1) Une biographie anonyme du comte de Saxe, publiée à Paris en 1759, et dont l'auteur était à coup sûr un homme de guerre jaloux de la gloire de l'illustre maréchal, parle de cette nomination comme d'une faveur accordée plutôt à l'intrigue qu'au mérite. Nous croyons devoir renverser cette odieuse insinuation, et la reproduction exacte du *pouvoir* qui fut expédié au comte prouvera, d'une manière irréfutable, combien grande était l'estime dont le roi Louis XV honorait Maurice de Saxe.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces » présentes lettres verront, salut. Le zèle avec lequel notre cher et bien amé le comte » de Saxe, l'un de nos lieutenants-généraux en nos armées, a abandonné les avan- » tages qu'il aurait pu se procurer en Pologne, pour se dévouer au service de notre » couronne; les succès dont les différentes opérations de guerre qui lui ont été con- » fiées, ont été suivies; les preuves signalées qu'il a données en toutes occasions de » son courage et de sa valeur, d'une sage et prudente conduite ainsi que d'une » parfaite connaissance dans le service militaire, et, enfin, la confiance parfaite qu'il » s'est attirée de toutes celles de nos troupes qui ont servi sous ses ordres, nous ont » fait juger que nous ne pouvions rien faire de plus utile au bien de notre service, » que de le mettre en état par une augmentation d'autorité, de faire usage de ses » talents avec supériorité à la tête de nos armées; de sorte qu'étant, d'ailleurs, per- » suadé de son affection pour notre personne et pour la gloire de nos armées : sçavoir » faisons, que pour ces causes et autres considérations à ce nous mouvant, nous avons ledit » sieur comte de Saxe fait, constitué, ordonné et établi; faisons, constituons, ordonnons et » établissons, par ces présentes, signées de notre main, maréchal de France; et ladite » charge lui avons donnée et octroyée, donnons et octroyons, pour l'avoir, tenir, et, » dorénavant, exercer, en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives, préémi- » nences, franchises, libertés, gages, appointements, pensions, droits, pouvoirs, facultés, » revenus et émoluments qui y appartiennent, tels et semblables que les ont et pren- » nent, et tout ainsi qu'en jouissent les autres maréchaux de France, encore qu'il ne » ne soit ni particulièrement déclaré ni spécifié tant qu'il nous plaira. Mandons et » ordonnons à tous nos lieutenants-généraux, gouverneurs, capitaines, chefs et con- » ducteurs de nos gens de guerre, et à tous nos officiers et sujets, que ledit sieur » comte de Saxe, ils fassent, souffrent et laissent jouir et user d'icelui, ensemble de » tout le contenu ci-dessus, pleinement et paisiblement, et à lui obéir et entendre ès » choses touchant et concernant notre service, en ladite qualité de maréchal de » France; car tel est notre plaisir, en témoin de quoi nous avons fait mettre notre » scel à ces dites présentes.

» Donné à Versailles le 26 mars 1744, et de notre règne le 26. Signé : Louis; et sur » le repli : Par le roi, signé : de Voyer d'Argenson, avec paraphe. »

réduits à l'inaction par ses belles manœuvres, ne purent rien entreprendre malgré leur supériorité. La science stratégique déployée par le maréchal de Saxe, dans cette mémorable campagne, passe pour un chef-d'œuvre de l'art et doit être signalée comme une des plus belles pages de son histoire.

Le siége de Tournay ouvrit la campagne de 1745; le maréchal de Saxe, atteint d'une grave maladie, fut obligé de subir une opération dangereuse, mais il sut commander à ses souffrances malgré l'affaiblissement de ses forces physiques. Durant la nuit du 30 avril au 1er mai, la tranchée fut ouverte devant Tournay ; cette place importante étant sérieusement menacée, les alliés, dirigés par le duc de Cumberland, décidèrent qu'il fallait attaquer au plus vite l'armée française. Les ennemis, rassemblés dès le 28 avril dans la plaine d'Anderlecht partirent le 30, et se portèrent le 8 mai auprès de Maubray et sur les hauteurs de Vezon. Le comte de Saxe résolut de continuer le siége et de livrer bataille en même temps. Il se rendit maître du village de *Fontenoy*, qui lui parut un poste très-avantageux, et il employa tous les moyens qu'indiquent la sagesse et la prudence pour assurer la victoire de son côté et ménager la vie de ses soldats. Ses succès de l'année précédente lui prouvaient que souvent la supériorité du nombre ne vaut pas une bonne position qui puisse permettre à un général de disposer habilement de ses forces. Alexandre ne défit-il pas, avec cinquante mille Macédoniens, un million de Perses, et, à la bataille de Narva, cent mille Moscovites ne furent-ils pas mis en déroute par huit mille Suédois ayant Charles XII à leur tête? Le maréchal de Saxe sut prévenir toutes les éventualités et aplanir le chemin qui conduit à la victoire. Le 11 mai, à neuf heures du matin, trois colonnes d'infanterie, anglaise, hanovrienne et hollandaise, attaquèrent le village de Fontenoy. Le combat se soutint avec le même avantage de part et d'autre jusqu'à midi; mais, vers le soir, les troupes royales chargèrent toutes à la fois avec cette impétuosité qui caractérise le soldat français, et rendirent inutile la valeur dont les alliés firent preuve durant cette chaude journée. Maurice de Saxe, qui, pendant la bataille, avait énergiquement lutté contre le mal, rentra sous sa tente en proie aux plus atroces douleurs. «Messieurs,» dit-il aux officiers venus pour le féliciter, « vous me voyez dans un état d'anéantissement que je ne peux pas vous exprimer, mais je suis si content de la journée d'aujourd'hui que j'en espère la santé. »

Le 22 du même mois, Tournay capitula ; le roi, voulant donner au maréchal de Saxe un témoignage de son estime, lui accorda les honneurs et les entrées du Louvre (1).

(1) Nous avons reproduit dans une note précédente le *pouvoir* de maréchal de

La munificence royale ne se borna pas à cette seule marque de haute distinction. Sa Majesté lui donna la jouissance du château de Chambord, avec toutes ses dépendances, et augmenta ses pensions de quarante mille livres.

La capitulation de *Tournay* fut suivie de la prise de Gand, place forte qui était l'entrepôt général des équipages et des munitions des Alliés. L'armée française, fière à juste titre de ses nombreux succès, poursuivit sa marche triomphale, et bientôt Bruges, Audenarde, Ostende, Nieuport (1) et Ath, furent soumis à la France. Le maréchal de Saxe, souffrant d'un rhumatisme qui lui enlevait l'usage d'une main, méditait malgré sa maladie la conquête de Bruxelles. Pour accomplir cet audacieux projet, il se retira à Gand avec son état-major, et sut endormir la vigilance des

France conféré au comte de Saxe; nous allons, maintenant, citer textuellement le nouveau brevet qui lui fut adressé. Ce brevet, fort peu connu, et que le baron d'Espagnac n'a point transcrit dans son excellent ouvrage, fournit une nouvelle preuve du sincère attachement que le roi Louis XV portait au héros de Fontenoy.

« Aujourd'huy, 6 juin 1745, le roi, étant au camp devant Tournay, a mis en consi-
» dération les grands services que lui a rendus, et à l'Etat, le sieur comte Maurice de
» Saxe, maréchal de France, dans tous les commandements qui lui ont été confiés, et
» particulièrement ceux qu'il vient de rendre sous les yeux de Sa Majesté pendant le
» siége de Tournay et à la bataille de Fontenoy. Sa Majesté, qui s'était rendue à la tête
» de son armée, dont elle avait donné le commandement sous ses ordres audit sieur
» maréchal de Saxe, a reconnu elle-même, par les dispositions qu'il avait faites, tout
» ce qu'elle pouvait attendre d'un général expérimenté. Les nouvelles preuves qu'il a
» données de sa valeur, de ses activités et de sa prévoyance dans cette grande journée,
» où Sa Majesté a remporté une victoire complète sur l'armée des alliés, l'engage à
» faire de plus en plus connaître l'estime et l'affection dont elle honore le sieur ma-
» réchal de Saxe, la satisfaction qu'elle ressent du zèle qu'il a fait paraître en toute
» occasion, pour la personne de Sa Majesté et pour la gloire de ses armes; elle ne croit
» pas lui en pouvoir donner des marques auxquelles il soit plus sensible, qu'en lui
» accordant, et à ses descendants, des distinctions qui répondent à sa naissance, à
» l'honneur qu'il a d'être frère du roi de Pologne et qui transmettent à la postérité la
» mémoire de toutes les grandes qualités qui se trouvent réunies en lui. A cet effet,
» Sa Majesté a déclaré et déclare, veut et entend que ledit sieur maréchal de Saxe et la dame
» son épouse, s'il venait à se remarier, jouissent durant leur vie de l'entrée au Louvre
» dans leurs carosses; et la dame son épouse de la séance sur un tabouret devant Leurs
» Majestés et les enfants de France, lesquels honneurs et prérogatives passeront à
» l'aîné des enfants et descendants mâles dudit sieur comte de Saxe, qui seront nés
» en légitime mariage; et, pour assurance de sa volonté, Sa Majesté m'a commandé
» d'expédier le présent brevet, qu'elle a signé de sa main, et fait contre-signer par
» moi conseiller, secrétaire d'Etat et de ses commandemants et finances. Signé :
» Louis, et plus bas, Phelypeaux. »

(1) « La perte d'*Ostende* et de *Nieuport* porta aux Anglais un coup mortel; il ne leur restait plus de communication avec les Pays-Bas autrichiens, que par la Hollande. » (*Histoire du maréchal de Saxe*, par le baron d'Espagnac, t. II, p. 120.)

Alliés. La prise de Bruxelles était un point d'appui pour s'emparer de tous les Pays-Bas autrichiens, trop faibles pour s'opposer à nos troupes, et ouvrait les portes de la Hollande. Les ordres du maréchal furent exécutés avec un tel ensemble que la ville, quoique flanquée de cent soixante-quatorze tours et de fortifications bien établies, fut investie de toutes parts sans que les assiégés pussent se douter de cet événement. La cité ayant capitulé, les députés chargés de régler les conditions de la capitulation se présentèrent au comte de Saxe : « La garnison sera prisonnière de guerre, » leur dit-il, « telle est ma volonté. » Les députés prétendirent que des secours allaient leur être envoyés, et qu'une condition semblable ne pouvait pas être acceptée. « Eh bien ! messieurs, répondit Maurice, il n'y a que des gens sans cœur qui se rendent quand il attendent du secours ; retournez dans vos murs, et défendez-vous-y ! ! ! » La fermeté du maréchal de Saxe mit les députés dans la nécessité d'accepter son ultimatum, et Bruxelles se rendit le 28 février 1746.

Après l'évacuation de la ville par les Alliés, le vainqueur de Bruxelles partit pour Paris afin de s'entendre avec le roi et les ministres sur les opérations de la campagne. Son séjour en France fut un triomphe de tous les instants ; Sa Majesté lui prodigua ses éloges. Le peuple, juste appréciateur des nobles et grandes actions, l'entoura de son amour et de son profond respect, et, dès le mois d'avril, Louis XV fit remettre à l'illustre maréchal des *lettres de naturalité* conçues dans les termes les plus flatteurs, et le qualifia du titre de : *son très-cher et bien amé cousin*. Le comte de Saxe, poursuivant le cours de ses victoires, se couvrit de gloire à la bataille de Rocoux. Nommé maréchal général des camps et armées du roi, le 12 janvier 1747, il se dirigea la même année vers la Flandre hollandaise, et, après avoir défait l'armée des Alliés à *Lawfeldt*, il reçut le 12 janvier 1748 le brevet que lui conférait le grade de commandant général des Pays-Bas, nouvellement conquis.

Maurice de Saxe voulut prouver au roi son auguste maître, que la reconnaissance est la première vertu des héros, et, en échange de ce commandement, il dota la France du duché de Limbourg dont il s'empara le 8 avril, et de la place de Maëstricht qui capitula le 7 mai.

Le maréchal de Saxe, rendu libre par le traité de paix signé à Aix-la-Chapelle, obtint de Louis XV l'autorisation de ne pas retourner dans les Pays-Bas.

La santé du comte exigeait un repos et des soins indispensables ; il se rendit au château de Chambord, où il fit disposer à son gré des quartiers pour son régiment de cavalerie légère, et forma un haras magnifique,

composé des races les plus pures de Pologne et de Russie. Le service de sa maison militaire étant organisé, il partit pour l'Allemagne afin de régler ses affaires, et son passage à Berlin fut signalé par l'accueil bienveillant dont le roi de Prusse l'honora. Le maréchal de Saxe rentra à Chambord, mais, habitué aux exercices violents, la vie paisible des champs ne pouvait pas convenir longtemps à sa nature ardente. Il résolut de fonder une colonie à l'île de Tabago, située dans l'Amérique septentrionale, au nord de l'île de la Trinité. Le sol aride et rocailleux de Tabago, peu propre à la culture, est couvert de forêts servant de repaires à des bêtes fauves; plusieurs puissances avaient déjà fait l'essai de coloniser cet îlot perdu dans la mer du Nord; son importance, à peu près nulle, comme point de relâche, et l'air malsain qu'on y respire, firent abandonner ce projet. Maurice de Saxe devint, avec l'assentiment du roi, propriétaire de Tabago; il allait même y envoyer des ouvriers chargés du défrichement lorsque l'Angleterre et la Hollande s'opposèrent à cet établissement.

Le maréchal de Saxe, entièrement remis de ses fatigues, partagea alors tout son temps entre la surveillance active de son régiment et le plaisir de la chasse. Naturellement porté à la bienfaisance, il savait deviner l'infortune, et ses dons ne froissaient jamais ceux qu'il obligeait. Chambord devint le rendez-vous de toute la noblesse du pays; Versailles fournit aussi ses plus brillants gentilshommes, qui reçurent toujours une fastueuse et cordiale hospitalité dans cette royale demeure. Des années nombreuses semblaient être réservées au noble comte, lorsque le 30 novembre 1750, une fièvre putride, changeant en cyprès les lauriers dont la victoire avait tant de fois couronné son front, l'enleva à l'affection de ses amis et à l'admiration de l'Europe.

A la nouvelle de ce terrible événement que rien ne pouvait faire prévoir, la France entière prit le deuil; le roi s'associa à cette sympathique manifestation, et la reine, faisant allusion à la religion luthérienne à laquelle l'illustre défunt appartenait : « *Il est bien fâcheux*, dit-elle, *qu'on ne puisse pas dire un :* De Profundis, *pour un homme qui a tant fait chanter de :* Te Deum ! » Le roi se chargea de ses funérailles, et, après avoir commandé au sculpteur *Pigalle* un magnifique mausolée qui fut inauguré en 1777, il ordonna que la dépouille mortelle du maréchal de Saxe fût inhumée avec une pompe royale dans le temple neuf de *Saint-Thomas*, à Strasbourg.

Ainsi mourut à l'âge de cinquante-quatre ans, un mois et douze jours, le comte Maurice de Saxe, duc de Courlande et de Sémigalle, maréchal général des camps et armées de Sa Majesté très-chrétienne. Le roi Louis XV

perdit en lui son plus ferme et son plus glorieux soutien, et la France, le plus grand capitaine de son siècle.

Léon Hilaire, *membre correspondant de la 2e classe.*

SUPPLÉMENT

A LA NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE RAPHAEL

Par M. Ern. Breton (*Lettre* de M. F. Passerini).

En parcourant les savantes livraisons publiées par l'Institut historique de septembre à décembre 1862, j'ai lu avec un intérêt tout spécial la *Notice sur la vie et les ouvrages de l'immortel Raphaël Sanzio*, écrite par M. Ernest Breton. Le jugement impartial que notre éminent collègue porte sur le grand artiste italien et les vastes connaissances historiques et artistiques qui enrichissent son important travail, me paraissent dignes des plus grands éloges. Outre le mérite de la brièveté, ce mémoire se recommande par un ordre chronologique si bien suivi, par un plan si habilement tracé, qu'on peut le regarder comme le plus parfait et le plus instructif de tous les écrits, quelque volumineux qu'ils soient, qui ont été jusqu'ici publiés sur cette matière.

M. Ernest Breton, commençant par l'éducation artistique du divin maître, arrive à passer en revue tous ses ouvrages, rectifiant leurs dates parfois mal fixées par les autres écrivains, faisant ressortir leurs qualités artistiques, racontant les nombreuses vicissitudes qu'ils ont subies jusqu'à nos jours. Les événements les plus importants de la vie du grand maître sont indiqués rapidement, mais d'une manière nette et certaine, aussi bien que les différentes branches de l'art qu'il a cultivées.

Notre collègue, citant et mettant à profit les écrits de ses nombreux devanciers et guidé par une saine critique, juge Raphaël comme peintre, comme architecte et comme sculpteur; mais, s'il ne doute pas qu'il ait manié le ciseau, il se borne à signaler les œuvres de sculpture qui peuvent, sans certitude, mais avec le plus de probabilité, lui être attribuées.

C'est justement à ce sujet que je crois devoir communiquer à M. Ernest Breton un renseignement inédit et très-peu connu qui vient à l'appui de son opinion. Rappelons-nous d'abord ce que les principaux écrivains des diverses époques ont dit des sculptures de Raphaël et aussi des travaux de plastique auxquels les plus grands peintres demandaient des modèles pour

le clair-obscur des œuvres qu'ils avaient à exécuter. La question a été traitée *in extenso* par Cellini (1), Bellori (2), R. Mengs (3) et par tous les auteurs qui se sont occupés des œuvres immortelles de Raphaël. On ne peut s'étonner que ces précieux modèles plastiques ne soient pas parvenus jusqu'à nous, quand on réfléchit à la fragilité de la matière dont ils étaient formés et aussi au peu de soin que les artistes mettaient à conserver ces maquettes qui étaient pour eux un moyen et non un but; probablement même beaucoup furent détruites par leurs auteurs mêmes, et leur matière fut employée à de nouveaux travaux. Ces considérations expliquent la disparition des modèles des œuvres terminées par Raphaël, mais pour celles qu'il laissa inachevées, nous ne devons accuser de leur perte que la barbare incurie de la postérité.

M. Ernest Breton ne s'est pas arrêté longtemps à la *Bataille de Constantin* (la plus célèbre et la plus classique page historique de l'art moderne), parce que cette fresque ne fut pas l'œuvre du pinceau de Raphaël, mais de son élève Jules Romain et que le peintre d'Urbin n'eut que le mérite de la composition. Tout me porte à croire avec tous les biographes du Sanzio que la *Bataille de Constantin contre Maxence* fut exécutée par Jules Romain à l'aide des dessins et des cartons laissés par Raphaël ; mais maintenant je suis convaincu en outre que l'élève tira aussi un grand profit d'un modèle laissé par le maître et qu'il lui dut principalement la réussite de sa vaste entre-

(1) « ... Car la sculpture fut son guide, et tous les grands peintres qui avaient une peinture à exécuter, la composaient d'abord en petites figures sculptées d'après lesquelles ils dessinaient. »

CELLINI, *Traité de l'orfèvrerie et de la sculpture*, p. 365. Ed. Lemonnier. 1857.

(2) « Raphaël ne manqua pas de pratiquer la plastique qui est le point de départ de la sculpture, exécutant des reliefs en terre, en stuc ou en toute autre matière. »

BELLORI, *Description des peintures*, etc.

(3) « Raphaël, selon toute apparence, exécutait des maquettes de ses compositions pour voir l'effet qu'elles faisaient, et je crois que les beaux jeux de lumière de *l'Héliodore* et le grand parti de clair-obscur de la *Transfiguration* proviennent des effets qu'il copia sur ces modèles. »

«... Je croirais volontiers que souvent il se contentait de faire des modèles d'une partie seulement de ses tableaux, et que c'est pour cela qu'on y trouve souvent des fautes de clair-obscur. »

« Il poussait les clairs de ses figures de premier plan jusqu'au blanc et les noirs jusqu'au noir et cela provenait de son usage de dessiner toujours ses compositions d'après de petits modèles en relief, car il faisait très-rarement des esquisses peintes. »

RAPHAEL MENGS, *Considérations sur le clair-obscur de Raphaël, du Corrège et du Titien.*

prise. Ce précieux petit modèle en cire (1) long de 0 m. 245, bien que mutilé dans quelques parties, existe encore dans le cabinet de mon intime ami Moïse Supino de Pise, grand amateur des arts et antiquaire distingué (2).

Je n'oserais en entreprendre la complète *illustration*, privé que je suis des connaissances artistiques nécessaires ; je me bornerai donc à dire que si cet objet est inédit, que s'il est resté jusqu'ici inconnu aux artistes étrangers, il ne l'est pas aux Toscans par lesquels il est justement apprécié, ainsi que l'attestent les nombreuses discussions à son sujet, auxquelles ont pris part G. Bezzuoli, Markò, Pollastrini, Salvini, et tant d'autres artistes et critiques distingués.

La finesse du travail n'exclut pas la grandeur, la franchise et la hardiesse du faire qui atteste le génie du célèbre artiste et rappelle le siècle le plus florissant d'un art qui, dans la suite, ne put jamais se maintenir à un égal degré de perfection. Quand je dis que ce modèle atteint la dernière limite de l'art, je ne crains pas d'être taxé d'exagération et je resterai ferme dans mon opinion, jusqu'à ce que le contraire m'ait été démontré par quelque plus savant que moi en pareille matière. Il serait à désirer que M. Ernest Breton, ainsi que quelques autres des grands artistes et des antiquaires si nombreux en France, pussent voir ce précieux modèle et l'apprécier avec la critique et la doctrine qui les distinguent. Si leur jugement s'accordait avec celui prononcé à diverses époques par les savants italiens, je serais heureux d'avoir ajouté une page intéressante à l'histoire des arts et un nouveau fleuron à la couronne de l'immortel Raphaël d'Urbin.

Pise, 6 août 1863.

Le Dr Francesco Passerini,
Membre correspondant de la 3e classe,

(1) Ce modèle, autant que permettent de le reconnaître ses caractères physiques, serait composé de cire, de céruse, et peut-être aussi de quelque portion de minium ; il est durci et comme vitrifié par l'évaporation des huiles volatiles qui avaient servi à le rendre plastique dans l'origine.

(2) M. Supino a réuni baucoup de documents relatifs à ce monument, et ces divers manuscrits pourront servir de guide à ceux qui voudraient en entreprendre la description complète. Son cabinet contient divers autres objets d'art précieux dont plusieurs ont été *illustrés* par le professeur Francesco Bonaini. (Voy. dans l'*Archivio storico italiano, les Notizie inedite intorno alla vita e alle opere di Francesco di Traino.*)

NÉCROLOGIE

NOTICE SUR M. JARRY DE MANCY.

Nous avons perdu M. Jarry de Mancy, l'un de nos plus anciens collègues, l'un des fondateurs de l'*Institut historique.* Il est décédé à Soissons le 14 décembre dernier, dans une maison de campagne qu'il possédait avec sa sœur, près de la ville, et que, depuis son veuvage, il venait habiter autant que le lui permettaient ses fonctions.

M. Jarry de Mancy était né à Paris le 4 décembre 1796; il était fils d'un ancien sous-préfet de Compiègne. Il commença ses humanités à Soissons et les acheva au lycée de Reims, où il obtint une bourse; de là, il vint à Paris à l'École normale, au sortir de laquelle il fut reçu, bien jeune encore, régent de seconde à Langres, puis de rhétorique à Cambrai et à Douai, et successivement de 1820 à 1821 professeur d'histoire aux collèges Saint-Louis, Henri IV et Bourbon, et un peu plus tard à l'École des Beaux-Arts, dont il a occupé la chaire jusqu'à sa mort.

Sa vie littéraire fut bien remplie; incessamment il s'occupa de l'enseignement de l'histoire.

Il semble qu'enseigner l'histoire, c'est prendre le premier venu des livres d'histoire en renom, en lire tout haut chaque jour quelques pages à des auditeurs obligés d'assister à votre classe, mais non forcés de vous écouter. Ce n'est pas ainsi que notre collègue l'entendait. Il voulait entrer dans les esprits par les yeux, suivant la réflexion si fine du poëte, *segnius irritant...* Il réduisait l'histoire en tableaux synoptiques, méthode excellente dont le seul défaut est la grande facilité qu'elle procure à l'élève indolent : le studieux doit le copier, ajoutant, retranchant, selon ses propres conceptions.

Nous ne saurions faire un catalogue complet de ses ouvrages, qui sont nombreux ; plusieurs sont restés en manuscrits ; beaucoup d'autres ont été imprimés ; tous ceux-ci n'ont pas reçu autant de publicité qu'ils le méritaient. M. Jarry, en vrai artiste, s'est beaucoup plus appliqué à faire de bons ouvrages qu'à en tirer parti ; il ne savait pas ce dernier métier, et sa fortune en souffrit. Mais un petit bien lui suffisait : *hoc erat in votis, modus agri non ita magnus.*

Son *Atlas historique et chronologique des littératures ancienne et moderne, des sciences et des beaux-arts*, est un immense ouvrage contenu dans un petit espace, il est vrai, à l'imitation de l'*Atlas*, dit de *Lesage*. Il mérite quelque

mention même dans une notice aussi brève que celle-ci doit être. L'histoire des littératures est, à proprement dire, l'histoire de la civilisation : celles de la guerre, de la diplomatie, de la législation même sont encore moins générales ; car la littérature peint les mœurs : c'est l'abondance de la langue et ses formes variées qui fournissent la propriété des termes, qui aident à la profondeur des pensées et à l'élégance de leur expression.

Le volume se compose de vingt-quatre cartes grand in-folio. Elles sont précédées d'un *avertissement* consacré à indiquer les sources, je veux dire les ouvrages de divers auteurs sur le même sujet et à rappeler les secours que M. Jarry a trouvés dans l'aide ou la collaboration de plusieurs amis, qu'il nomme avec reconnaissance.

Son œuvre, à lui, a été de donner la forme synoptique à tous ces documents. La forme ! mais c'est l'existence même pour les œuvres intellectuelles. « Introduction à l'histoire générale des littératures anciennes et modernes; » « Histoire générale des langues et littératures de l'antiquité depuis leur origine jusqu'au temps de leur décadence dans le moyen âge ; » « Histoire générale des littératures modernes d'Europe depuis leur origine dans le moyen âge jusqu'à nos jours; » telles sont les trois grandes divisions, dont la dernière se subdivise en « Histoire de la littérature française, » « Histoire des littératures étrangères, » Cela occupe dix-huit cartes. Six autres formant deux sections : « Histoire générale des sciences, » « Histoire générale des beaux-arts. » C'est là qu'on se trouve avec « la philosophie et le droit, » « les sciences mathématiques, physiques, géographiques, » et avec « les arts du dessin, la musique et les académies relatives à ces arts; » à quoi l'on peut ajouter un dernier tableau synoptique de l'Académie française, ancienne et nouvelle avec la série des possesseurs « du quarante-unième fauteuil; » allégorie indiquant les littérateurs qui successivement ont manqué dans le sein de ce corps, notamment l'auteur des poëmes de *la Religion* et de *la Grâce*, et de nombre de belles odes, Louis Racine, deux fois refusé, mort en 1763.

Une autre annexe à cet ouvrage est l'*Iconographie instructive*, deux volumes in-4°; c'est un recueil de portraits des hommes célèbres, cités dans l'atlas des littératures. Ces portraits sont gravés sur acier; ils sont accompagnés chacun d'une notice chronologique et historique complète quoique très-concise. On peut joindre à cela la collection des portraits accompagnés de notices historiques des hommes et femmes utiles, portraits dessinés et gravés aussi sur acier, avec le même soin, mais d'une plus grande dimension. Cette collection fut publiée année par année depuis et compris 1833 jusqu'à 1840 inclusivement; elle comprend deux cents estampes. Il se-

rait difficile d'en trouver à présent un exemplaire complet dans le commerce.

M. Jarry de Mancy a fait et publié encore plusieurs cartes géographiques entourées de tableaux historiques : *Révolutions de Pologne jusque et compris mars* 1831; *la Russie et les Polonais en* 1829; *la Turquie et les Grecs en* 1829; *la Russie et la Turquie; École Polytechnique jusque et compris* 1829; *Chambre des Pairs jusque et compris* 1821.

Une autre publication est celle du *Livre d'honneur*, fort volume paraissant annuellement depuis 1837. C'est l'historique des concours des huit colléges de Paris et Versailles avec la liste des couronnés et palmés tant dans leurs colléges respectifs qu'au grand concours; livre bien intéressant pour les élèves nommés et leurs familles.

Je ne dois pas omettre un ouvrage resté en manuscrit. C'est une *Histoire de la ville de Soissons*. Elle est divisée en neuf périodes : — depuis les Gaulois jusqu'à la domination des Francs; — depuis Clovis jusqu'à la deuxième race; — depuis l'avénement de Pépin jusqu'à la chute de la race carlovingienne; — depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe de Valois; — première branche de Valois; — deuxième branche, Valois-Orléans; — Bourbons; — Révolution; — Empire; — Restauration. Le tout forme quarante-huit chapitres et par évaluation deux cent soixante pages. Les événements qui y sont rapportés sont de deux espèces comme dans toute histoire locale; ceux qui sont propres à la ville; ceux qui n'y ont qu'un rapport commun avec les autres parties de l'État. Parmi les premiers on citera le séjour de Clovis à Soissons, la fondation de l'abbaye de Saint-Médard, la prise de Soissons par Chilpéric, la fondation de l'abbaye de Notre-Dame, le sacre de Carloman, l'assemblée où Charles le Simple est déchu du trône et vaincu dans une bataille, suivi du sacre de Raoul dans l'église de Saint-Médard, et l'empereur Othon battu. Une famine en 1106; fondation de l'abbaye de Saint-Jean; concile en 1121; peste en 1127; concile en 1155; Parlement en 1169; concile en 1200; fondation du collége Saint-Nicolas, de l'Hôtel-Dieu; acquisition de l'Ile-au-Comte; Soissons tombé sous la domination des Anglais, repris en 1436; concile provincial, 1455, etc., etc.

L'ouvrage a été mis au net, et donné par les héritiers à la bibliothèque de la ville de Soissons.

En 1843, M. Jarry de Mancy fut décoré de la Légion d'honneur. Il l'avait été précédemment d'un ordre étranger (Saint-Louis de Lucques) pour ses mérites littéraires.

Depuis quelques années, il avait perdu sa femme, personne d'un haut talent en peinture. Elle avait publié notamment deux ouvrages considé-

rables : *le Dessin d'après nature*, deux volumes in-folio, et *la Perspective simplifiée*, deux volumes grand in-4°. Ce dernier surtout est vraiment savant, non moins que clair et progressif. C'était une dame d'un grand mérite, d'uu goût et d'une amabilité parfaite.

Quant à M. Jarry de Mancy, c'était bien l'homme le plus simple et le plus doux qu'on pût voir. Ils n'ont pas eu ou point conservé d'enfants. Sa sœur, qui a reçu son dernier soupir, rappelle ses traits et son caractère. Elle a eu soin de lui procurer les consolations suprêmes de la religion. Pour nous, conservons-lui le souvenir affectueux qu'il méritait.

P. Masson, *membre de la 3e classe.*

ÉTUDE

SUR L'HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION DES CULTES.

Sous l'ancien régime, il n'existait pas, en France, d'Administration centrale des cultes. Les affaires ecclésiastiques, dont le gouvernement s'occupait, étaient réparties entre divers ministères et consistaient notamment dans la nomination aux évêchés et aux bénéfices à la disposition du Roi, la surveillance et la police des cultes, les autorisations à accorder aux établissements religieux. D'ailleurs, les parlements statuaient sur les appels comme d'abus et sur d'autres matières qui rentrent maintenant dans les attributions de l'autorité administrative. La religion catholique était seule reconnue par l'Etat; les autres cultes ne pouvaient être célébrés extérieurement, et leurs sectateurs furent obligés de faire dresser par les curés les actes de leur état civil jusqu'à la promulgation de l'édit de Louis XVI en date du mois de novembre 1787.

Quant aux traitements des ecclésiastiques, aux frais de constructions ou de réparations des édifices religieux et aux autres dépenses du culte catholique, le clergé se chargeait alors d'y subvenir sur les revenus des biens considérables qu'il possédait; la gestion de ses affaires temporelles et financières était confiée à des mandataires désignés successivement sous les titres de *syndics* et d'*agents généraux du clergé*.

Dans de telles circonstances, le besoin d'une Administration centrale des cultes ne s'était pas fait sentir avant 1789; mais sa création devint indispensable après le concordat de 1801.

En exécution des lois de la Révolution (1), tous les biens du clergé, des

(1) Voir les lois des 2 novembre 1789, 28 octobre 1790, 18 août 1792, 18 juillet 1793 et 13 brumaire an II.

établissements ecclésiastiques et des congrégations religieuses, tout l'actif des fabriques des églises cathédrales et paroissiales, même celui qui était affecté à l'acquit des fondations pieuses, avaient été réunis au domaine national ; la loi du 28 octobre 1790 avait ordonné de les vendre au profit de l'Etat ; et le pape Pie VII avait déclaré par l'art. 13 du Concordat que les acquéreurs de ces biens en conserveraient la propriété incommutable. Il ne restait donc, en 1801, que très-peu de ressources pour assurer l'exercice et la dignité du culte. L'Assemblée constituante, il est vrai, avait décrété, le 2 novembre 1789, que tous les biens ecclésiastiques seraient mis à la disposition de la nation, à la charge expresse de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres ; mais la Convention avait supprimé par la loi du 3 ventôse an III toute espèce d'allocations pour cette destination. D'un autre côté, le gouvernement français avait contracté envers le Souverain Pontife l'engagement de garantir un traitement payé par l'Etat aux évêques et aux curés. Il avait promis, en outre, de leur rendre les églises et les presbytères non aliénés. (Concordat de 1801, art. 12 et 14 ; loi du 18 germinal an x, art. 64, 65, 72 et 75.)

Du reste, après les désastres de la Révolution, toutes les institutions religieuses étaient à refaire ; il fallait rassembler les débris épars du clergé, reconstituer les paroisses, restaurer et meubler les édifices précédemment consacrés au culte.

Une administration centrale pouvait seule réunir la puissance et les fonds nécessaires pour entreprendre immédiatement une réorganisation générale.

Tels furent les impérieux motifs qui déterminèrent la fondation de l'Administration des cultes. Elle fut dirigée d'abord par l'illustre Portalis sous le titre de conseiller d'Etat, et, plus tard, en qualité de ministre des cultes.

Depuis plus d'un demi-siècle, grâce à l'accroissement de la population et au principe largement appliqué de la liberté des cultes, cette Administration a pris une grande importance. Il suffira, pour en donner une idée en quelques mots, d'énoncer ici que le total des crédits accordés par les lois annuelles de finances pour les dépenses des cultes était seulement, en 1805, de 12,434,901 fr., et qu'il s'élève, en 1863, à 50,283,523 fr. 50 c. ; qu'ainsi il s'est plus que quadruplé en 58 ans ; qu'au lieu de 50 diocèses existant en 1815, il y en a maintenant 90, y compris ceux d'Alger, de la Savoie, de Nice et des colonies ; que le nombre des chapitres cathédraux, des séminaires, des cures, des succursales, des fabriques et des congrégations religieuses s'est augmenté dans une proportion à peu près équivalente à celle des diocèses.

Actuellement, l'Administration des cultes se divise en cinq parties principales, savoir : 1° le personnel et la police ecclésiastiques du culte catholique ; 2° le matériel de ce culte qui comprend les édifices diocésains et paroissiaux et les circonscriptions religieuses ; 3° les établissements religieux en ce qui concerne leur surveillance, leur contentieux, et les autorisations que la loi leur prescrit de demander ; 4° les cultes non catholiques ; 5° la comptabilité des cultes.

En réalité, cette Administration traite les affaires les plus sérieuses et les plus délicates ; elle entretient chaque jour des correspondances et des rapports avec les hauts dignitaires de l'Eglise ; elle doit sauvegarder les intérêts des établissements placés sous sa tutelle ; enfin, elle a pour but de mettre à la portée des populations les secours de la religion et les moyens d'en remplir les devoirs. De telles fonctions doivent être constamment exercées dans un esprit de justice et de prudence par des hommes spéciaux, conformément aux règles d'une jurisprudence uniforme. Ainsi l'Administration des cultes, en raison de la nature de ses graves attributions, a besoin, plus que tout autre service public, de fixité et de stabilité.

Cependant elle a subi dans son organisation et dans sa direction des modifications fréquentes suivant les systèmes politiques des divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis le concordat de 1801. Pour qu'on puisse saisir d'un seul coup d'œil le nombre et l'ensemble de ses mutations, nous les avons indiquées et réunies dans le tableau ci-joint en nous bornant à présenter l'analyse des décrets qui les ont sanctionnés. Ce tableau contient le résumé de l'histoire de l'Administration des cultes.

NIGON DE BERTY, *membre de la 3e classe.*

TABLEAU HISTORIQUE

DES MUTATIONS DE L'ADMINISTRATION DES CULTES.

NOMBRE DES DÉCRETS.	DATES DES DÉCRETS, DES ORDONNANCES ET DES ARRÊTÉS.	ANALYSE DES DÉCRETS, ORDONNANCES ET ARRÊTÉS.
1	Arrêté du gouvernement consulaire, du 15 vendémiaire an X (7 octobre 1801)	Qui charge un conseiller d'Etat de toutes les affaires concernant les cultes et fixe ses attributions, peu différentes de celles d'un ministre. Cet arrêté a fondé l'Administration centrale des cultes.

NOMBRE DES DÉCRETS.	DATES DES DÉCRETS, DES ORDONNANCES ET DES ARRÊTÉS.	ANALYSE DES DÉCRETS, ORDONNANCES ET ARRÊTÉS.
2	Décret impérial du 21 messidor an XII (3 juillet 1804)	Ce décret conçu en ces termes laconiques : *Napoléon, Empereur des Français, nomme le conseiller d'Etat Portalis ministre des Cultes*, a créé implicitement le ministère des Cultes. On n'a trouvé aucun autre acte impérial qui ait établi ce ministère en 1804.
3	Arrêté du gouvernement provisoire du 3 avril 1814	Qui réunit le ministère des Cultes au ministère de l'Intérieur.
4	Ordonnance royale du 13 août 1814	Qui institue un administrateur général pour tous les objets relatifs aux affaires ecclésiastiques. (M. Jourdan.)
5	Ordonnance royale du 24 septembre 1814	Qui confère au grand-aumônier la présentation à l'agrément du roi des nominations aux titres ecclésiastiques et confirme l'institution d'un administrateur général.
6	Décret impérial du 31 mars 1815	Qui nomme un directeur général des cultes. Ce fut M. Bigot de Préameneu qui avait été ministre des Cultes depuis le 4 janvier 1808 jusqu'au 3 avril 1814.
7	Ordonnance royale du 13 avril 1816	Portant qu'à partir du premier mai suivant l'administration des affaires dépendant de l'ancien ministère des Cultes, telle qu'elle avait été organisée par l'ordonnance du 13 août 1814, serait réunie pour tout ce qui concerne la religion catholique, sous la dénomination d'*Administration générale des affaires ecclésiastiques*, aux attributions déjà confiées par l'ordonnance du 24 septembre 1814 au grand-aumônier de France qui continuera de travailler directement avec le roi, sous la réserve du contreseing du ministre de l'Intérieur. L'administration des autres communions chrétiennes et des israélites est annexée au ministère de l'Intérieur.
8	Ordonnance royale du 29 mai 1816	Qui supprime l'administration générale des affaires ecclésiastiques et confère au ministre de l'Intérieur toutes les attributions de l'ancien ministère des Cultes, sauf toutefois la présentation aux titres ecclésiastiques et aux bourses des séminaires qui continuera d'être faite par le grand-aumônier, en exécution de l'ordonnance du 24 septembre 1814.
9	Ordonnance royale du 26 août 1824	Qui crée le ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique.
10	Ordonnance royale du 4 janvier 1828	Qui sépare l'Instruction publique des Affaires ecclésiastiques. A cette époque, comme sous le premier empire, l'administration des cultes forma à elle seule un ministère sous le nom de *ministère des Affaires ecclésiastiques*.

NOMBRE DES DÉCRETS.	DATES DES DÉCRETS, DES ORDONNANCES ET DES ARRÊTÉS.	ANALYSE DES DÉCRETS, ORDONNANCES ET ARRÊTÉS.
11	Ordonnance royale du 8 août 1829	Qui réunit de nouveau l'Instruction publique au ministère des Affaires ecclésiastiques; mais seulement les présentations aux titres ecclésiastiques devaient être faites par un évêque désigné à cet effet, qui fut M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, en vertu de l'ordonnance du 26 août 1829.
12	Ordonnance royale du 7 septembre 1830	Qui joint au ministère, appelé depuis la Révolution de juillet, *ministère de l'Instruction publique et des Cultes*, les affaires des cultes non catholiques qui étaient restées, depuis 1824, au ministère de l'Intérieur.
13	Ordonnance royale du 11 octobre 1832	Qui charge le ministre de la Justice de l'administration des cultes.
14	Ordonnance royale du 31 décembre 1832	Qui réunit cette administration au ministère de l'Intérieur et nomme un ministre de l'Intérieur et des Cultes (M. le comte d'Argout.)
15	Ordonnance royale du 4 avril 1834	Qui distrait l'administration des cultes du ministère de l'Intérieur, la réunit au ministère de la Justice, et nomme un ministre de la Justice et des Cultes (M. Persil.)
16	Arrêté du ministre de la Justice et des Cultes, en date du 12 juin 1839	Portant qu'à l'avenir les trois divisions du culte catholique, des cultes non catholiques et de la comptabilité, dont l'administration des cultes se composait depuis 1830, formeront une direction qui prendra le nom de direction des cultes. Le directeur a été nommé trois fois avec le titre de directeur général de l'administration des cultes, savoir : 1° M. Moulin, le 24 novembre 1847; 2° M. Durieu, le 29 février 1848; 3° M. de Contencin, le 7 mai 1852.
17	Ordonnance royale du 24 décembre 1844	Qui organise l'administration centrale du département des cultes, la place sous la direction immédiate d'un fonctionnaire ayant le titre de directeur de l'administration des cultes, et la divise en quatre sous-directions dont elle règle les attributions respectives. Ces quatre parties principales de l'administration existaient déjà depuis le mois de juin 1840, sous le nom de *sections*, et ont pris, après la révolution de 1848, le nom de divisions. Il y a deux divisions pour le culte catholique.
18	Arrêté du gouvernement provisoire, en date du 24 février 1848	Qui réunit pour la troisième fois l'administration des cultes au ministère de l'Instruction publique.

NOMBRE DES DÉCRETS.	DATES DES DÉCRETS DES ORDONNANCES ET DES ARRÊTÉS.	ANALYSE DES DÉCRETS, ORDONNANCES ET ARRÊTÉS.
19	Arrêtés du même gouvernement provisoire des 11 et 20 mai 1848.	Le premier arrêté du 11 mai 1848 a séparé cette administration du ministère de l'Instruction publique et constitué un ministère des Cultes; mais, en fait, *il n'a pas reçu d'exécution*. Le second arrêté rendu neuf jours après, le 20 du même mois de mai, a rétabli l'administration des cultes au ministère de l'Instruction publique.
20	Décret du 7 mai 1852 sur l'organisation centrale du ministère de l'Instruction publique et des Cultes.	Ce décret met l'administration des cultes sous la direction d'un directeur général des cultes et la partage en deux divisions, l'une du personnel et du contentieux du culte catholique, et l'autre du matériel de ce culte, et en une section des cultes non catholiques; mais il sépare de cette administration la comptabilité des cultes et la réunit à la division de la comptabilité centrale de l'Instruction publique.
21	Décret impérial du 23 juin 1863.	L'article 5 de ce décret distrait l'administration des cultes du ministère de l'Instruction publique et la place pour la troisième fois dans les attributions du ministère de la Justice.

Récapitulation.

Depuis le 3 juillet 1804 jusqu'au 3 juillet 1863, pendant une période de 59 ans, l'Administration des cultes a subi les treize mutations suivantes :

	Nombre des mutations de l'Administration des cultes.
1° Elle a constitué deux fois un ministère des Cultes, de 1804 à 1814 sous le premier Empire, et du 4 janvier 1828 au 8 août 1829 sous la Restauration..........	2
2° Elle a formé deux fois une administration générale en 1814, ou une direction générale distincte et séparée d'un ministère le 31 mars 1815..........	2
3° Elle a été réunie trois fois au ministère de l'Intérieur, les 3 avril 1814, 29 mai 1816 et 31 décembre 1832..........	3
Trois fois au ministère de l'Instruction publique, les 26 août 1824, 8 août 1829 et 24 février 1848..........	3
Trois fois au ministère de la Justice, les 11 octobre 1832, 4 avril 1834 et 23 juin 1863..........	3
Total des mutations..........	13

Si l'on compare ce total à celui des 59 années écoulées depuis 1804, la durée de chaque mutation a été, en moyenne, d'environ 4 années, 6 mois et 14 jours.

Nous n'ajouterons aucune réflexion à ces chiffres significatifs.

NIGON DE BERTY, *membre de la 3e classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

MANUEL GÉNÉRAL DES ASSURANCES,

Par M. Emile Agnel, avocat à la Cour impériale de Paris.

Le contrat d'assurances est, en termes généraux, celui par lequel une ou plusieurs personnes s'engagent envers une ou plusieurs autres, à les garantir, moyennant une prime convenue, de certains risques déterminés, c'est-à-dire à les indemniser des pertes qu'elles pourraient éprouver par l'effet de ces risques. C'est un de ces contrats que l'on nomme aléatoires. Si l'assuré n'éprouve aucun des malheurs dont la possibilité était prévue, il perd sa prime ; si, au contraire, il est atteint par le fléau redouté, il doit recevoir de l'assureur une indemnité qui sera bien supérieure au montant de la prime acquittée.

La nature des choses et des circonstances conduit à penser que les premiers risques contre lesquels on a cru devoir se faire assurer sont les risques maritimes. Cependant ce n'est que fort tard que les contrats d'assurances sont entrés dans la pratique et surtout ont été réglementés par des dispositions législatives. Il paraît évident que les Grecs et les Romains n'ont pas connu les assurances, du moins comme contrats principaux et non simplement accessoires à une autre convention. On a parfois pensé que cela tenait à la circonstance que les risques étaient rares dans la Méditerranée, où la navigation était peu étendue, et où les lois défendaient d'ailleurs de tenir la mer depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril ; mais je ne puis partager cette opinion. Les jurisconsultes romains développent parfaitement les théories des risques ; ils connaissaient le prêt à la grosse ; les Athéniens l'avaient connu avant eux, et ce dernier contrat, qui touche si près à l'assurance, était fréquent chez eux. La pensée des risques maritimes leur était tellement présente, que presque tous leurs exemples de conditions casuelles sont ainsi conçus : *Si navis ex Asiâ venerit*. Il faut donc se borner à dire que les Romains peuvent avoir approché des assurances, mais qu'ils ne sont pas arrivés jusque là. Prenons cela comme un fait ; ne cherchons pas à l'expliquer.

L'assurance maritime, dit M. Agnel, apparaît au XIIe siècle. Cela n'est pas probable. Le plus ancien règlement connu sur les assurances maritimes est celui de Barcelone, de 1435. La loi de Florence, une des plus anciennes, est de 1522. Toutefois, il est certain qu'il y a eu quelques documents législatifs plus anciens, quoiqu'ils aient disparu. Mais ainsi que le

fait remarquer le savant M. Pardessus dans sa *Collection des lois maritimes* (tome V, p. 331), il est certain qu'on ne trouve pas, avant le XIVe siècle, le moindre témoignage que les assurances aient été connues en Europe. Mais remarquons que les usages sont bien souvent observés longtemps avant d'être convertis en lois. Je serai dans le cas de le faire sentir dans la suite de ce rapport.

Voilà d'assez longues digressions sur l'origine des assurances maritimes. Mais si elles ne se sont fait place que très-tard et très-longuement dans la pratique de la navigation et dans le droit maritime, ce n'est qu'à une époque infiniment plus rapprochée encore de la nôtre que nous entendons parler des assurances contre des risques tout à fait universels, contre ces risques auxquels nous sommes exposés dans toutes les conditions de la vie sociale. C'est pour ainsi dire de nos jours qu'on voit apparaître les assurances contre les incendies, contre les inondations, contre la grêle, contre les épizooties, contre les accidents, contre la mort; et aussi contre les chances de recrutement, contre les faillites, contre les incertitudes du jeu, de la loterie, contre l'issue des procès; je crois que les malfaiteurs de profession chercheront bientôt à se faire assurer contre les condamnations judiciaires. Ne nous étonnons pas de ce que ce débordement d'assurances, qui, du reste, atteste un immense progrès dans les transactions commerciales, ne soit pas encore réglementé, chez nous particulièrement, par nos lois civiles.

On sait généralement, et surtout les magistrats et autres jurisconsultes qui me font l'honneur de m'entendre, comment a été conçu et organisé le plan du Code Napoléon. Arrivés au titre IIIe du IIIe Livre, ses auteurs ont commencé par porter les règles des contrats en général. Ces règles sont la base du droit relatif aux obligations conventionnelles; à la rigueur, on pourrait s'en contenter. Cependant, il y a des contrats tellement usuels, qu'il est utile, à l'exemple même des Romains, de consacrer à chacun d'eux un titre spécial contenant les dispositions qui lui sont particulières. Mais comme les conventions des hommes varient suivant leurs besoins, suivant les circonstances toutes diverses de la vie, celles des conventions auxquelles un titre n'est pas consacré, celles que nous appelons souvent innommées, ne peuvent être régies que par les règles générales et par les pactes des parties contractantes.

Aujourd'hui nous pouvons nous demander comment, en matière non maritime, il se fait que le contrat d'assurances, si commun de nos jours, n'ait pas sa place au nombre des contrats dont l'usage est habituel dans la société? Qui ne fait pas assurer sa maison ou son mobilier contre l'incendie?

Qui ne fait pas assurer sa propriété rurale contre tous les fléaux qui peuvent l'atteindre? L'assurance n'est-elle pas aussi fréquente aujourd'hui que le louage? Tout cela est vrai, mais ce que j'ai dit plus haut nous en donne la raison. Quand le Code Napoléon a été rédigé et discuté, ce que nous appelons les assurances terrestres ne se rencontrait pas plus souvent que les assurances maritimes au XVIe siècle. C'est un malheur, c'est une lacune dans l'ensemble de nos lois civiles, mais il aurait été bien difficile qu'il en fût autrement. Et aujourd'hui nous sommes tellement habitués à l'ordre numérique des articles de notre Code, qu'une intercalation nous paraît impossible. Il faudrait une loi tout à part, et encore, dira-t-on, pourquoi cette loi, puisqu'on s'en est passé jusqu'ici?

Tant est qu'à défaut de loi, il a fallu recourir à des conventions détaillées entre les parties, et les assurances étant tombées entre les mains des Compagnies, ces Compagnies ont rédigé d'avance et fait imprimer leurs polices, en laissant en blanc, pour la remplir à la plume, la place des noms des parties, des choses assurées, de la prime, etc. Mais la partie imprimée est longue, elle occupe plus de trois pages in-folio. C'est une série d'articles qui constituent les obligations réciproques des assureurs et de l'assuré, avec toutes les éventualités prévues et à prévoir; et cette série d'articles, c'est l'assureur qui l'a rédigée, et jamais les assurés n'ont le temps de la lire, jamais ils n'en veulent prendre la peine. Il suit de là que l'une des parties, l'assuré, signe sans savoir ce qu'il signe, et que ceux qui étudient les lois n'étudient jamais la matière des assurances, parce qu'elle n'est pas dans le Code et pourtant combien de procès sur des contrats d'assurances.

M. Agnel a eu l'idée assez heureuse de faire réellement un Code des assurances. Comme par la force des choses les polices d'assurances d'une Compagnie sont à peu près exactement pareilles aux polices des autres, il a pris et collationné toutes les polices des Compagnies établies à Paris; il les a transcrites, en mettant en note les divergences qui peuvent se rencontrer. De cette manière, l'auteur donne à ses lecteurs non-seulement une loi complète sur les assurances, mais la loi particulière à chaque compagnie connue dans Paris. Ajoutez-y des observations explicatives, l'indication de quelques-unes des difficultés qui se sont déjà élevées et de la manière dont elles ont été jugées : vous avez un petit guide assez commode au service de tous ceux qui veulent s'assurer.... pourvu qu'ils demandent en outre les conseils de quelque avocat.

Mais malgré tout, quelle exiguité dans ce volume! Tout y est, toutes ces innombrables assurances dont je vous donnais tout à l'heure l'énumération, et l'ouvrage n'a pas 400 pages in-12. 130 pages suffisent pour les

assurances maritimes, cette matière si détaillée, si épineuse, si travaillée depuis 500 ans par la jurisprudence de tous les peuples; 250 sont consacrées aux principes généraux, à la distinction des assurances à primes et des assurances mutuelles, et à toutes les espèces d'assurances. Il ne peut évidemment y avoir que peu de chose dans chaque chapitre. Au fond, malgré son mérite incontestable, l'ouvrage de M. Agnel est un peu comme les manuels dont on fait des encyclopédies *à l'usage des propriétaires et des locataires*, et bien d'autres. Cependant, il faut lui rendre justice; ce livre est infiniment utile, parce qu'il tient lieu de Code, là où il n'y a pas de loi. J'aurais mieux aimé le voir commencer par les assurances maritimes, puisqu'elles sont le point de départ des autres; mais enfin ne nous arrêtons pas à de petites taches; ce sont des considérations sans intérêt pour l'appréciation de l'ouvrage.

ROYER-COLLARD, *membre de la 1re classe.*

CHRONIQUE

Notre savant et infatigable collègue, Mgr. Carlo Borgnana, chanoine de Saint-Jean de Latran, nous a envoyé quatre brochures qui sont une nouvelle preuve de la variété des connaissances que son esprit embrasse avec un égal bonheur. La première intitulée: *Della bontà di Dio* est un des discours prononcés chaque année, suivant un ancien usage, sur *la bonté de Dieu*, dans la basilique de Saint-Jean de Latran, le jour de la fête du saint, 27 décembre 1862. De ce discours, nous n'avons rien autre à dire que l'orateur a su trouver des paroles dignes de son sujet.

La seconde brochure, bien qu'imprimée seulement cette année, renferme un discours prononcé, le 21 juin 1855, à la séance solennelle de la distribution des prix de la *Congrégation pontificale des virtuoses du Panthéon*, société qui chaque année met au concours des sujets d'architecture, de peinture et de sculpture. En 1855, on avait demandé aux architectes un projet de basilique chrétienne. Après avoir rappelé que la forme de la basilique consacrée par les Romains à l'administration de la justice avait paru aux chrétiens la plus applicable à leurs temples, Mgr. Borgnana profite de l'occasion pour s'élever avec autant de force que de raison contre l'usage qui s'était introduit aux XVIIe et XVIIIe siècles, de ne mettre nullement les façades des églises en rapport avec la distribution intérieure et d'avoir choisi pour donner aux façades deux ordres superposés, justement l'époque où on avait renoncé au double étage de nefs de la basilique pri-

mitive. L'auteur décrit ensuite avec une verve, une inspiration qui font vivement regretter qu'il ne puisse tenir lui-même le pinceau ou l'ébauchoir, tout le parti que les peintres et les sculpteurs avaient pu tirer des sujets qui leur avaient été imposés: *Élisée ressuscitant le fils de la Sunamite*, et *Tobie délivré par l'Archange du poisson monstrueux;* il termine en payant un juste tribut d'éloges aux vainqueurs des trois concours, MM. Teofilo Rossini, Stefano Galletti et Alessandro Marini.

Alcune Osservazioni di argomento edilizio e campestre, tel est le titre d'un mémoire lu le 16 février 1862 par Mgr. Borgnana à l'Académie Tibérine dont il était alors le président. Frappé de la cherté toujours croissante des loyers qui, à ce qu'il paraît, a suivi à Rome une progression analogue à celle dont on se plaint à Paris, l'auteur cherche les moyens d'y remédier. On sait que la partie habitée de Rome occupe à peine le tiers de son enceinte, et que le reste est un désert couvert par des jardins maraîchers, appelés *vignes*. Mgr. Borgnana pense qu'il importerait de favoriser par tous les moyens l'élévation de maisons sur ces terrains presque abandonnés, et de procurer ainsi des logements au peuple et à la petite bourgeoisie. Rien ne serait aussi utile sans doute à tous les points de vue; mais nous ne savons trop si l'un des projets de Mgr. Borgnana pourrait être mis à exécution. Il voudrait qu'on fît une loi contraignant les propriétaires à laisser construire sur leur fond, sans doute moyennant indemnité, lorsqu'ils ne voudraient pas ou ne pourraient pas construire eux-mêmes. Mgr. Borgnana voudrait aussi qu'on fît revivre la constitution de Pie IV, *Inter multiplices*, qui prescrivait l'éloignement des habitations des jardins maraîchers, nuisibles à la salubrité. Il demande aussi qu'on rejette dans les parties de la ville éloignées du centre, les métiers incommodes ou insalubres; on engagerait ainsi à construire dans ces quartiers des maisons dont la location serait en quelque sorte forcée, et on arriverait par suite à l'abaissement cherché des loyers. Un autre sujet préoccupe l'auteur, la propreté de la ville qui à Rome laisse tant à désirer. Il voudrait que l'enlèvement des immondices eût lieu la nuit, ce qui, selon lui, aurait l'avantage, en répandant un certain nombre de travailleurs dans les rues, d'en assurer la sécurité, et de rompre le silence de mort qui pendant plusieurs heures pèse sur la ville éternelle. Enfin, il propose d'appliquer à Rome la mesure usitée à Paris, de forcer chaque année les habitants d'un quartier à nettoyer les façades de leurs maisons.

La seconde partie de ce mémoire, et le quatrième tout entier intitulé: *Sulle romane campagne*, lu à la même académie, le 19 janvier 1863, traitent des moyens de rendre productive cette campagne de Rome, cet *agro ro-*

mano dont la nudité attriste les regards du voyageur et excite son indignation. Tout en appelant de tous nos vœux la réalisation des conseils donnés par notre collègue, nous n'essayerons pas d'en donner ici l'analyse. Ce travail est trop technique pour trouver place dans un recueil consacré exclusivement aux études historiques ; nous dirons seulement que la plupart des moyens proposés nous ont paru essentiellement pratiques et bien dignes d'attirer l'attention des autorités pontificales et des propriétaires éclairés et amis du progrès.

E. B.

Nous lisons dans *l'Ère Impériale*, journal des *Hautes-Pyrénées* :

« Le tableau que Son Altesse Impériale madame la princesse Malthilde a bien voulu accorder à M. Achille Jubinal pour le Musée de Bagnères, — tableau qui est l'œuvre de la princesse elle-même, — est exposé en ce moment dans notre galerie, où il attire la foule de nos visiteurs et de nos baigneurs.

» Cette œuvre, comme la plupart de celles de Son Altesse Impériale, est d'un genre particulier. Ce n'est point une page faite à l'huile. C'est une vaste aquarelle grande comme nature, collée sur toile, mais ayant, quoique exécutée seulement avec de simples couleurs détrempées à l'eau, toute la force et l'énergie de la véritable peinture. Aussi, est-ce à s'y tromper et dirait-on réellement un tableau.

» Outre cette belle page, madame la princesse Mathilde avait encore, au *Salon* de Paris, une autre œuvre mise au jour par le même procédé. Elle représente le portrait du duc de Lesdiguières, d'après Rigaud. Cette belle copie, qui appartient à M. Lebrun, sénateur, membre de l'Académie française, auquel la princesse en a fait cadeau, orne aujourd'hui le cabinet de l'auteur de *Marie Stuart*.

» Nous sommes heureux de pouvoir citer ici ce que, dans un des derniers numéros du *Moniteur*, un critique des plus compétents (M. Théophile Gautier), a dit de cette œuvre et de celle de notre musée : « Ce dont on ne
» saurait trop louer madame la princesse Mathilde, c'est l'intelligence avec
» laquelle est exprimée cette physionomie à la fois si enfantine et si aristo-
» cratique. Dans ce tendre et délicat visage, si frais sous l'ombre blonde
» de sa petite perruque in-folio, se lisent les orgueils de la race et les
» fiertés du sang. Cet enfant se croit naïvement supérieur au reste des
» hommes. Le cordon bleu ne traverse-t-il pas sa légère cuirasse ? N'a-t-il
» pas d'ailleurs une beauté que les femmes envieraient ?

» *L'Étude de jeune homme* représente une figure au type italien, au teint

» basané, aux longs cheveux bruns, comme on en rêverait volontiers pour » les poëtes et les peintres de la Renaissance. Un manteau noir la drape à » larges plis d'une vigueur de ton surprenante. Les aquarelles de S. A. I. » madame la princesse Mathilde sont grandes comme nature, ce qui aug- » mente encore les difficultés à vaincre, difficultés surmontées si heureu- » sement. »

« En même temps que l'œuvre de la princesse Mathilde, on a placé dans notre *Musée* le buste de Louise Labbé, Lyonnaise, femme de lettres, célèbre à Lyon au XVIe siècle. Ce buste est l'original même de Foyatier, qui a servi à l'exécution de l'exemplaire en bronze destiné à la bibliothèque de Lyon, où il figure depuis vingt ans.

» Enfin, sous peu de jours, arrivera au Musée le tableau représentant un *Épisode de la guerre de Crimée*, qui nous a été accordé par l'Empereur, pour le 15 août, à la prière de M. Jubinal. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— Catalogue des Gentilshommes du bailliage de Vire, qui ont pris part à l'assemblée des nobles du grand bailliage de Caen, pour l'élection des députés aux états-généraux de 1789, suivi de nombreux documents historiques et généalogiques, par M. Isidore Cantrel. Vol. in-8°, Vire, 1862.

— Discours du chevalier professeur Jean Campani, à l'occasion de la distribution des récompenses nationales décernées aux citoyens de Sienne qui ont pris part à l'Exposition internationale de Londres, en 1862.

— Bulletin (en italien) de l'Association nationale italienne de secours mutuels des hommes de sciences, de lettres et des beaux-arts. 3e livraison, Naples, mai 1863.

— Bulletin de la Société française de Photographie. Paris, avril 1863.

— Buenos-Ayres, sa situation présente, ses lois libérales, sa population immigrante, ses progrès commerciaux et industriels, par M. Balcarce. Paris, 1857.

— Notice sur la Constitution géologique en italien) et sur la richesse minérale de la province de Sienne, par le professeur M. Campani. Broch. in-8, Sienne, 1862.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

HISTORIÆ PATRIÆ MONUMENTA

EDITA JUSSU REGIS CAROLI ALBERTI.

(1er article.)

La Commission royale créée par décret du 20 avril 1833, pour recueillir les documents inédits ou peu connus, relatifs à l'histoire des États-Sardes, a envoyé à l'Institut historique le résultat des recherches et des travaux auxquels elle s'est livrée pendant trente ans. Ce sont dix volumes in-folio de plus de 1,000 pages chacun, à deux colonnes. La plus grande partie des documents sont en langue latine. Plusieurs, lorsque l'importance du document ou l'obscurité du texte latin l'exigeait, sont accompagnés d'un texte explicatif, en langue italienne, dû à la plume savante et exercée de quelques-uns des membres de la Commission.

J'ai été chargé de vous faire connaître cet immense répertoire. Je vais faire tous mes efforts pour m'acquitter de cette tâche difficile et longue que vous avez bien voulu me confier, et que j'ai entreprise trop légèrement peut-être, ayant consulté le désir de vous être agréable, plutôt que mes forces et ma capacité.

Mais, avant de vous faire l'inventaire des richesses historiques de cette importante collection de documents, il est utile (je crois que vous ne me désapprouverez pas), de jeter un coup d'œil rapide sur l'état de l'histoire, si je puis m'exprimer ainsi, dans la monarchie sarde, depuis la Restauration jusque vers 1847, année qui a précédé la première guerre pour l'indépendance de l'Italie. Il serait inutile de remonter avant l'annexion du Piémont à la République française en 1796 et de parcourir l'époque de l'Empire. Il n'était alors question ni d'histoire ni de géographie ; c'étaient deux sciences presque inconnues. Mais, avec la paix, les esprits, devenus plus calmes, n'ont pas tardé à sentir ce vide dans l'enseignement. Quelques hommes osèrent en parler, puis s'en plaindre, puis exprimer le désir de faire des réformes utiles dans le plan des études ; mais ils étaient peu écoutés. Ils criaient dans le désert, et leur voix s'y serait perdue longtemps encore, si l'État n'était pas tombé en d'autres mains.

Je parcourrai en quelques mots cette période de 1815 à 1831, année de l'avénement de Charles-Albert. Les motifs qui ont engagé ce prince illustre à créer une Commission pour recueillir les documents historiques,

sortiront naturellement de mon récit. Je dirai ensuite le personnel, la constitution, le plan qu'elle a cru devoir adopter pour classer ses travaux enfin nous vous exposerons les détails de ces travaux.

Victor-Emmanuel Ier, pendant les six dernières années de son règne, ne fit rien pour l'instruction publique. La seule tentative sérieuse de réorganisation des études classiques, date de la deuxième année du règne de Charles-Félix. Les *Lettres patentes* du 23 juillet 1822, *par lesquelles Sa Majesté approuve le Règlement y annexé pour les écoles tant communales que publiques et royales*, avaient encore force de loi au moment où Charles-Albert octroya à ses peuples le Statut constitutionnel. Ce Règlement (qui n'avait subi aucune modification) présente ceci de particulier, c'est qu'il est tout à la fois loi, règlement et plan d'études ; mais il ne regardait pas l'Université royale, corps enseignant supérieur qui avait ses statuts spéciaux, sur lesquels, du reste, il est pour ainsi dire calqué.

Le but de ce Règlement est net et précis. « Dans l'intention, dit le roi » dans ses Lettres patentes, où nous sommes de rappeler toutes les écoles » qui sont hors de l'Université, à un système uniforme et régulier dans » toutes ses parties, qui pourvoie à l'éducation morale ainsi qu'à l'instruc- » tion des jeunes gens qui veulent s'appliquer aux études, nous avons » jugé à propos de prescrire les règles à suivre dans ces écoles, et d'éta- » blir dans toutes les villes et dans tous les mandements (chefs-lieux de » canton), des sujets chargés de veiller à leur observance.... »

L'uniformité de méthode et d'enseignement ressort naturellement de ce préambule ; mais « en rétablissant, lit-on encore dans les Lettres » patentes, les institutions au sein desquelles se formèrent ceux d'entre » les sujets de nos royaux prédécesseurs, dont la doctrine et la sagesse » rendirent les noms immortels, et en y faisant les additions que con- » seillent l'expérience du temps passé et les besoins du temps actuel, » nous sommes fondé à espérer de voir sortir des écoles des jeunes gens » qui, rivalisant avec leurs aïeux en piété et en instruction, considère- » ront ainsi qu'eux *comme un tout indivisible les sciences, le Trône et* » *Dieu.* »

Dans ce *tout indivisible*, les études historiques sont-elles implicitement comprises ?

C'est une question que je me suis posée et qui, je crois, n'est pas déplacée dans un rapport sur des documents qui ont tous l'histoire pour objet.

J'ai cherché la réponse. Si l'on me pressait de près (je l'avoue à regret), je n'en donnerais qu'une négative, car je ne puis pas donner le

nom de cours d'histoire à ces abrégés que l'on mettait entre les mains des élèves dans les écoles publiques et royales.

Cependant ces abrégés, échelonnés dans les classes, pouvaient faire croire que l'étude de l'histoire avait fixé l'attention. Cela ressemblait assez à un plan heureusement combiné. Il n'est pas hors de propos de l'exposer ici (1). Le voici donc en quelques mots, extrait du *Calendarium ad usum regiarum scholarum Ducatûs Sabaudiæ :*

En Septième : Abrégé de l'histoire sainte ;

En Sixième : Abrégé de l'histoire ecclésiastique ;

En Cinquième : Histoire ancienne. (Dans cette classe, on commençait la géographie ; c'était l'Europe moderne ou actuelle que l'on devait apprendre dans l'année.)

En Quatrième : Histoire romaine. Pour la géographie, c'était l'Asie.

En Troisième : Histoire de Savoie et, pour corrélatif, la géographie de l'Afrique ; de sorte que les élèves, censés avoir appris l'histoire de Savoie, ne savaient pas un mot de la géographie de leur patrie, pas un mot de celle des États-Sardes.

En Seconde : Histoire du moyen âge et, pour corrélatif, la géographie de l'Amérique et celle de l'Océanie. (Il n'est pas facile de voir quel rapport il y a entre l'histoire du moyen âge et la géographie de ces deux parties du monde).

En Rhétorique : Histoire moderne.

Il n'y avait pas de professeurs spéciaux ; mais le professeur de chaque classe respective donnait une leçon à apprendre par cœur dans l'abrégé d'histoire désigné pour sa classe, et la faisait réciter. Il n'y avait pas de développement oral, pas de commentaire, pas de rédaction écrite.

C'était l'enfance de l'enseignement de l'histoire. Qui ne voit que cet enseignement était nul ? Qui veut la fin, veut les moyens. Mais, ici, on ne voulait ni la fin ni les moyens : on affichait seulement une sorte de programme d'histoire, afin que l'on pût croire au dehors que le plan officiel des études ne laissait rien à désirer. Précaution hypocrite, qui n'échappait pas aux esprits éclairés du Piémont, mais qui en imposait à l'ignorance du public.

Il parut, néanmoins, des œuvres historiques remarquables, non pour l'indépendance intellectuelle des auteurs, mais pour les recherches sérieuses dont elles font preuve. Elles sont dues à la plume d'hommes émi-

(1) En France, à cette époque-là, les études historiques n'étaient pas plus avancées que dans les États-Sardes. L'impulsion et les encouragements ne datent que de 1830.

nents dans la société d'alors, ne faisant partie d'aucun corps enseignant ni de l'Université. On peut donc citer, entre autres, les *Mémoires* du marquis Costa de Beauregard sur la Maison de Savoie (1); l'*Histoire militaire du Piémont*, par M. Alexandre Saluces : ouvrage consciencieusement fait, remarquablement bien écrit en français, précieux pour la véracité historique qui le distingue et pour une foule de détails du plus grand intérêt (2); l'*Histoire de la Maison de Savoie*, par Frézet, qui leur est postérieure, est un panégyrique assez monotone de la Maison de Savoie; mais on y trouve des faits que l'on aime à savoir (3). Citerai-je *Il Compendio della storia della Casa di Savoia*, par Bertolotti (4), et plusieurs des travaux de critique historique de M. Cibrario? M. Cibrario, jetant un jour nouveau sur les origines de la Maison de Savoie, a laissé bien loin derrière lui ses prédécesseurs, le P. Monod, della Chiesa, Paradin, Pingon, Guichenon et une foule d'autres historiens ou historiographes.

Les travaux que je viens de mentionner attestent un mouvement intellectuel latent en Piémont qui devait envahir tôt ou tard l'enseignement public.

Cependant, pas un de ces ouvrages ne forme une histoire complète des États-Sardes; c'étaient des matériaux laborieusement amassés, qui pouvaient servir à faire un inventaire des faits qui ont appelé l'attention sur la Maison de Savoie depuis le XI[e] siècle. Les écrivains, adulateurs par nécessité plutôt que par inclination, fermant les yeux sur les actes que la saine raison ou la vraie politique n'aurait pas approuvés, s'appliquaient à ne recueillir que ceux dont ils osaient parler et qu'ils pouvaient louer sans réserve.

Pourtant, les histoires particulières ne manquaient pas. Chaque province, même chaque cité principale d'une province, avait eu quelque historien pour écrire ses annales ; mais si ces histoires ou ces chroniques se recommandent en général par la bonne foi ou la naïveté, on ne saurait leur trouver quelque mérite au point de vue de la critique historique. Elles ont perdu peu à peu leur caractère particulier, à mesure que les ducs de Savoie ont étendu leur domination au delà des Alpes; elles ont fini par se fondre dans l'histoire de la Maison de Savoie. Il en avait été ainsi autrefois, lorsque les Romains eurent conquis le monde. L'histoire des anciens royaumes et celle des anciennes républiques, qui avaient été distinctes avant la conquête, se fondirent dans celle du peuple-roi. La Grèce, l'Espagne, les Gaules

(1) Turin, 1814, 3 vol. in-8.
(2) Turin, 1818, 5 vol. in-8.
(3) Turin, 1827, 3 vol. in-8.
(4) Turin, 1830, 2 vol. in-18.

n'eurent plus d'existence propre; leur existence politique était devenue partie intégrante de l'empire romain.

L'histoire de la Maison de Savoie et les histoires particulières des cités ou des provinces avant qu'elles fussent soumises à son sceptre, ont eu des contacts assez fréquents, mais n'ont jamais eu de rapports tels qu'on pût les croire assez identiques pour être fondues les unes dans les autres. Cette différence caractéristique n'échappait sans doute pas aux écrivains, nombreux d'ailleurs, qui prenaient la plume; ils la sentaient; ils voyaient les points par où ces histoires se touchaient; mais leur plume, toujours soumise à une double censure généralement peu éclairée, imbue de préjugés, peu favorable à la critique indépendante, n'avait la liberté d'être ni un instrument docile au talent, ni d'être de quelque utilité au progrès historique. L'éloge servile et plat était toujours bien reçu (1). Un écrit sans valeur littéraire passait, pour ainsi dire de droit, dans le domaine public, s'il faisait de grands frais de louanges en faveur du monarque régnant ; car la vie privée, publique, militaire ou administrative d'un roi, d'un duc, était toujours censée avoir été celle d'un héros *sans peur et sans reproches*, qui pouvait avoir eu quelques faiblesses, mais qui, d'ailleurs, était ou devait être sans tache. L'historien ou le biographe devait admirer le tableau sans parler des ombres, d'après ce principe que tout sujet de la monarchie sarde devait regarder comme *un tout indivisible les sciences, le Trône et Dieu.*

Je viens de faire pressentir que la saine critique historique n'osait parcourir ses domaines, de crainte que la censure ne lui coupât brusquement les ailes. La première magistrature de l'État, le Sénat, prenant fait et cause pour cette censure, était terrible dans ses arrêts. L'écrivain qui se hasardait à émettre une doctrine quelconque, politique ou autre, qui n'était pas celle du gouvernement, pouvait être traduit devant les tribunaux, et l'amende, la confiscation des biens, les galères, même la mort, étaient les châtiments par lesquels il devait expier son crime (2).

Il y avait deux sortes de censures : l'une civile, l'autre ecclésiastique. Je m'abstiendrai de développer leurs attributions respectives (leur titre, d'ailleurs, les indique suffisamment) ; je dirai seulement que leur pouvoir, conformément au pouvoir politique qui était absolu, était absolu comme lui.

(1) Quoique Frézet prétende le contraire :

« ... Aussi les flatteurs n'ont jamais fait fortune à la cour. »
Hist. de la Maison de Savoie, p. 16, 1er vol.

(2) J'en ai cité de curieux exemples dans mon Étude sur les causes qui ont affaibli le principe monarchique en Savoie avant 1792, dans l'*Investigateur* de 1861.

Mais, à propos de ce mot *censure*, je dois faire mes résèrves comme rapporteur. Je ne prétends pas la condamner tout à fait en principe : car la censure doit être une surveillance active, éclairée, sévère ; c'est une sauvegarde contre les abus et les écarts d'écrivains qui, sous prétexte d'émanciper l'intelligence, tentent de lui imposer le joug de l'immoralité, et qui, trempant leur plume dans une encre de boue, s'étudient à saper par d'artificieux sophismes les principes qui sont le fondement de toute société civilisée, les lois qui la régissent, la morale qui l'éclaire de son flambeau, et la religion qui la conduit par la main dans les demeures immortelles d'un monde que nous ne pouvons habiter ici-bas.

La censure a toujours été possible et facile dans les États où la volonté du maître est la loi souveraine. Le censeur est à l'aise : il n'a pour guides que l'obéissance servile et son for intérieur ; ses jugements sont sans appel ; mais la censure devient une magistrature difficile, peut-être même impossible dans un État libre, parce qu'elle ne peut être réglée par aucune loi positive.

Placé entre l'arbitraire et la légalité (supposé que la censure soit soumise à une loi quelconque), le censeur, dans une foule de cas, sera toujours tenté d'interpréter la loi dans le sens de ses opinions personnelles : pente glissante sur laquelle l'esprit le plus droit et le plus libéral ne saurait se maintenir longtemps.

Le censeur tient, en quelque sorte, entre ses mains la lumière et l'obscurantisme. Sa signature, sanction légale et sans appel de son opinion, peut laisser une voie nouvelle ouverte au progrès, ou arrêter le progrès même en ne lui permettant pas d'y entrer. Le censeur n'a pas à rendre compte de ses jugements à l'opinion publique, puisqu'il est libre de prononcer comme il veut. Si donc une plume, sans affecter même des allures immorales, émet des opinions philosophiques ou politiques (je ne parle pas d'opinions religieuses ou théologiques), qui ne soient pas celles dont le censeur a été imbu lorsqu'il était sur les bancs du collége, cette plume sera inévitablement condamnée. Et comment pourrait-il en être autrement dans un État qui aurait pour principe politique, je dirais presque pour dogme politique, cet axiome : *Les sciences, le Trône et Dieu sont un tout indivisible* (1) ?

Il ne faut donc pas s'étonner si, de par le censeur, la censure, institu-

(1) « Dieu, la Patrie, le Roi, doivent être des mots également sacrés, à jamais chers, » toujours inséparables. Ils renferment tous nos devoirs. L'honneur et la fidélité sont » là. » (*Hist. de la Maison de Savoie*, par Frézet, vol. 1er, pp. 14 et 15.) Frézet parle en homme de sens. Il n'aurait jamais écrit que *Dieu*, la *Patrie*, le *Roi*, *doivent être un tout indivisible*.

tion bonne, utile en principe et en soi, était regardée avec effroi comme une espèce d'inquisition gouvernementale à laquelle nulle plume, quelle qu'elle fût, ne pouvait se soustraire. C'était un tribunal prévenu contre l'écrivain, qui l'arrêtait dans son essor; c'était comme un des cent bras de fer d'un pouvoir arbitraire, toujours levé, toujours menaçant comme l'épée de Damoclès, toujours prêt à arrêter la timide tentative du citoyen qui aurait voulu dénoncer des abus et indiquer des améliorations. Toute saine critique historique était impossible.

C'est pourquoi les esprits les plus éclairés du Piémont, les plus zélés partisans de sa gloire littéraire et historique, ont gémi longtemps de cet état de choses qu'ils ont toujours regardé comme une ombre regrettable. La gloire de la monarchie ne leur paraissait pas pure, tant que les études qui ennoblissent l'intelligence, qui éclairent les peuples et les gouvernements sur leurs droits et leurs devoirs respectifs, n'auraient pas pris dans les institutions qui conduisent aux carrières libérales, la place et le rang qu'elles devaient y occuper naturellement.

Et, en effet, qu'est-ce que la monarchie de Savoie avait à craindre d'une étude approfondie de l'histoire ! Il y a eu sur des trônes des hommes qui ont été la honte de l'humanité; il y en a eu pour qui la vertu n'a été qu'un vain mot; mais l'impartiale histoire, depuis Humbert-aux-Blanches-Mains jusqu'à Victor-Emmanuel II, aujourd'hui régnant, a-t-elle signalé quelques-uns des comtes, des ducs ou des rois comme indignes de porter le nom de prince ou le nom d'homme ?

Mais on ne pouvait pas, on n'osait pas ouvrir la bouche. Le langage le plus élevé, le plus noble, le plus juste et le plus humblement respectueux sur les matières politiques ou sur des points d'histoire, n'était pas du goût du roi auquel Charles-Albert a succédé. Charles-Félix était roi absolu; il tenait sa couronne de Dieu; à Dieu seul il devait en rendre compte; il le savait bien; aussi régna-t-il de façon à faire voir que, pour lui, *régner et gouverner* n'avaient pas deux significations distinctes. Il ne croyait pas l'autorité possible sans l'absolutisme. Toute histoire donc, toute recherche historique, qui aurait fait soupçonner quelque velléité d'indépendance, lui aurait paru suspecte et très-irrespectueuse pour la majesté du trône qui devait être considérée par tous comme le boulevard inviolable de toutes les libertés. Dans les gouvernements absolus, le pouvoir est très-susceptible; il ne se croit jamais assez invulnérable, il lui semble toujours qu'une parole peut troubler l'ordre public et le livrer lui-même en proie aux fureurs d'une vile populace.

Charles-Félix, pourtant, avait des sentiments élevés, beaucoup de bon

sens, et le *tact gouvernemental* plus développé qu'on ne l'a généralement. Il connaissait bien ses contemporains; mais ayant épousé leurs passions étroites, il avait aussi tous leurs préjugés contre la génération nouvelle. Ce prince n'était pas déplacé sur le trône qu'il n'avait pas ambitionné, et sur lequel l'avaient fait monter une foule de circonstances qu'il n'avait nullement provoquées lui-même. Il avait beaucoup souffert des excès révolutionnaires qui ont rendu si triste et si fameuse la fin de XVIIIe siècle. Il eût pu être libéral par inclination, par caractère; mais la Révolution fit qu'il ne le fut nullement. Il en avait été une des royales victimes. Comment aurait-il pu oublier que la perte du trône en 1796 et l'exil en Sardaigne étaient la conséquence directe des principes de 1793. Il ne pouvait croire que, politiquement, moralement et religieusement, le bonheur de ses sujets, la prospérité de ses États fussent possibles sous le drapeau de la liberté.

Si donc Charles-Félix a aimé le despotisme, s'il a été persuadé qu'un bon gouvernement ne devait pas, ne pouvait pas avoir d'autre base, et que, sans despotisme, le bonheur des peuples n'est qu'une utopie; s'il a voulu régner et gouverner en roi absolu, on ne saurait sans inconséquence, ce me semble, lui faire un crime de cette opinion politique. C'est son temps, c'est l'époque où il a vécu qu'il faut accuser. Certes, le malheureux qui a rompu les chaînes de l'esclavage, serait-il coupable de prendre tous les moyens qu'il croirait bons pour s'empêcher de redevenir esclave ? On ne le sait que trop : la fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe n'ont pas été favorables au libre développement des opinions libérales. Les dernières années du XVIIIe siècle ont attiré sur l'Europe le régime d'une licence odieuse et effrénée. Celle-ci a fait place, en disparaissant, au despotisme militaire le plus énergique et le plus absolu qui ait jamais été. Je l'excuserais et ne le blâmerais point si, à mon sens, une gloire incomparable pouvait l'excuser; mais la gloire acquise par les armes laisse trop de ruines et trop de cadavres sur son passage. Cette gloire est fille d'un préjugé funeste que nous ont légué les héros et les grands capitaines de l'antiquité, les chevaliers du moyen âge; il éblouit les peuples, leur donne le vertige, et leur persuade faussement que la guerre peut être nécessaire à l'humanité.

Quelle a été le résultat de ces innombrables victoires pour lesquelles la génération actuelle a tant d'admiration? Est-ce qu'on leur doit l'ère de la liberté? Le despotisme militaire, auquel on a élevé tant d'arcs de triomphe, a succombé, vaincu par l'apparition de la charte libérale qui rendait la France maîtresse de ses destinées.

Alors que le Congrès de Vienne reconnaissait au rameau de Carignan ses droits éventuels à la couronne de Savoie, le jeune prince de Carignan

achevait, à Paris, ses études et son éducation. Toute la France venait d'accueillir avec transport la charte constitutionnelle de Louis XVIII. Le prince de Carignan fut séduit par les opinions libérales, qui étaient celles de toute la jeunesse française.

Ce prince que Charles-Félix n'aimait pas, n'estimait pas *à cause de ses opinions libérales*, n'avait peut-être pas été élevé pour occuper une position à laquelle son rang de prince et le Congrès de Vienne le destinaient éventuellement. C'est pour cela sans doute que sa conduite, sur le trône, n'a jamais eu rien de fixe, rien d'invariable : il s'est montré libéral et despote, ferme et faible, hésitant et décidé, résolu et indécis ; mais il fut toujours bon, trop bon même quelquefois, n'osánt pas toujours être sévère quand les circonstances le commandaient. Un roi, pourtant, doit l'être au besoin, sous peine de déchéance quelquefois. Charles-Albert aima les hommes qui affichaient des opinions libérales ; qui pourrait en douter ? Il aima aussi ceux qui tenaient pour l'ancien régime. Il donnait audience aux uns aussi volontiers qu'aux autres, mais sachant être froid pour tous, sans les mécontenter, et ne leur confiant point le fond de ses pensées. Le parti qui désira l'avénement des idées libérales *espéra*, sous son règne, et petit à petit, gagna assez de terrain pour donner des inquiétudes sérieuses aux partisans nombreux de l'ancien régime, ainsi qu'on en eut la preuve, lors de la promulgation du *Code* qui porte le nom de Charles-Albert.

Charles-Albert encourageait le progrès dans les lois, dans les arts, dans les sciences, dans la politique ; en un mot toute idée, toute pensée, toute démarche, toute tentative qui avait pour but l'utilité, le bonheur ou la gloire de ses peuples, trouvait auprès de lui appui et protection. Il comprit donc facilement qu'il y avait une lacune à combler dans l'ensemble des institutions qui ont pour objet et pour but, l'instruction et l'éducation morale et politique de ses peuples. Cette lacune, nous l'avons indiquée en commençant ce rapport, c'était l'étude de l'histoire. Le roi sentit tout l'honneur qui rejaillirait sur son règne, si l'on se livrait à des études approfondies, si l'on remontait aux sources, aux origines même pour donner à la critique historique des matériaux sur lesquels s'exercerait la sagacité des historiens futurs, et qui pourraient appeler quelques rayons de lumière sur des hommes qui furent célèbres dans leur siècle, pour avoir été de quelque utilité à l'humanité : seule et faible récompense, hélas ! que puisse leur donner la postérité !

Les sources historiques étaient éparses partout dans les États-Sardes ; beaucoup étaient complétement ignorées. Il y en avait dans les archives des municipalités et dans les archives diplomatiques ; il y avait des his-

toires manuscrites, connues seulement de quelques heureux lettrés ; il y avait des mémoires curieux, intéressants, que l'imprimerie n'avait pas encore portés à la connaissance du public, et qu'il n'était donné à personne de consulter. C'étaient des mines que quelques écrivains avaient à peine étudiées et qu'ils s'étaient contentés d'indiquer.

Certes, il y avait là de quoi exercer le zèle et l'ardeur d'investigateurs nouveaux, intelligents et actifs ; mais il n'y avait que la volonté d'un roi qui pût réunir tant de richesses historiques. Il fallait que l'impulsion partît du trône ; une entreprise si grande n'eût pu réussir, tentée par de simples particuliers.

Charles-Albert fut compris. Les hommes de goût, les amis du vrai, des arts, des sciences et de la littérature, applaudirent. La ville de Turin en était remplie. MM. Balbo, les frères Saluces, MM. Gloria, Jérôme Serra, Manno, Sauli, Sclopis, Cibrario et beaucoup d'autres qui étaient, les uns, au premier rang dans la société la plus éclairée du Piémont, qui occupaient, les autres, les principales chaires de l'Université, jeunes pour la plupart, étaient désignés d'avance pour être les pionniers infatigables que le roi lancerait sur un terrain à peine encore exploré et dont l'horizon paraissait sans limites.

Charles-Albert réunit plusieurs de ces hommes, illustres déjà à divers titres ; il forma une Commission qui, sous la dénomination de *Députation pour les études d'histoire nationale (Deputazione soprà gli studi di Storia patria)*, serait chargée de surveiller, sous la direction supérieure du ministre de l'Intérieur, la publication d'une collection de chartes, de titres, d'ouvrages inédits ou rares, relatifs à l'histoire des États-Sardes. Cette *Députation* fut chargée, en même temps, de faire et de publier le recueil de toutes les pièces et de tous les documents diplomatiques qui auraient de l'intérêt pour l'histoire.

Ainsi le but assigné à cette Députation et qu'elle devait se proposer d'atteindre, était bien déterminé.

La Députation aura, dit le décret qui l'institue, le titre de *royale ;* elle sera composée d'un président, de quatre vice-présidents et de deux secrétaires.

En même temps, le roi nomma président le comte Prosper Balbo, d'illustre mémoire, et pour vice-présidents, à Turin, le comte Alexandre Saluces, le comte Gaspard-Michel Gloria, le chevalier Saluces ; le quatrième vice-président siégeait à Gênes : ce fut le marquis Jérôme Serra.

Furent nommés secrétaires deux Piémontais chers aux lettres, MM. Cibrario et l'abbé Constant Gazzera.

La *Députation* était composée (comme elle l'est encore) de membres résidants et de membres non résidants. Ceux-ci étaient répandus dans les villes principales des États-Sardes ; il y en avait même quelques-uns à l'étranger. Les autres membres étaient à Turin.

Tous les membres étaient honorés d'une juste considération nationale, soit à Turin, soit dans les États-Sardes ; mais la plupart d'entre eux ont acquis d'autres titres à la célébrité pour avoir pris part, soit par leurs écrits, soit en payant de leur personne, aux événements politiques et militaires qui ont porté le Piémont si haut dans l'estime de l'Europe, et qui ont fait de Charles-Albert le martyr et la victime de l'indépendance de l'Italie. Nous sommes toujours heureux de les rappeler à notre mémoire, lorsque l'occasion se présente. Il suffit d'ajouter aux célébrités littéraires déjà citées, l'avocat Louis Costa, les chevaliers Pierre Datta et Amédée du Perron, le chevalier Louis Provana di Sabione, Dominique Promis, l'avocat Félix Duboin, etc.

Parmi les membres non résidants, on aime à voir le chevalier Baille de Cagliari, le chevalier Jean-Baptiste Sporbno, l'avocat Mathieu Molfino et l'abbé Jean-Baptiste Raggio, de Gênes ; le comte François Mouxi de Loche et Georges-Marie Raymond, de Chambéry ; le président comte Hilarion Spitalieri di Cassole, à Nice ; le chevalier Jacques Giovanetti, de Novare, et Charles Muletti de Saluces.

Cette Députation, quand elle le jugeait utile et nécessaire, pouvait, à la majorité des voix et par le canal du ministre de l'Intérieur, proposer au roi d'autres membres à nommer ; elle avait son siége au palais même du roi et tenait ses séances dans une des salles destinées aux archives de la cour.

Est-il nécessaire de dire que, dans toute l'étendue des États-Sardes, les portes de toutes les bibliothèques, de toutes les archives municipales furent ouvertes aux membres résidants et non résidants de la Députation, et qu'ils eurent toute liberté de fouiller les manuscrits, de copier, d'extraire et de faire extraire les chartes, titres, manuscrits, documents et les ouvrages qui pouvaient contribuer à atteindre le but que l'on se proposait ?

Charles-Albert exigea de son ministre de l'Intérieur qu'il le tînt régulièrement au courant des travaux de la *Députation*. C'est aussi par son ministre que le roi informait la *Députation* de ses volontés.

La *Députation royale* étant constituée, les règles qui devaient la guider dans ses travaux étant établies, elle eut d'abord à se consulter elle-même, à s'entendre sur la manière de collectionner les chartes, les diplômes, les

documents de toutes sortes qui avaient de l'intérêt pour l'histoire des États-Sardes; elle dut régler le mode de publication, établir les principes, déterminer les règles qu'il faudrait suivre pour surveiller les documents soumis à l'impression, pour surveiller l'impression elle-même, afin de conserver à cette grande entreprise le caractère d'ensemble et d'unité dont elle était susceptible et qui devaient en assurer le succès définitif.

Les États du roi de Sardaigne furent conquis par nos armes, en 1796. Le vandalisme révolutionnaire, bâillonné par un jeune héros, était expirant; il avait achevé son œuvre, en France. Et certes, le général illustre parmi tant de généraux illustres, n'était pas homme à introduire dans ses nouvelles conquêtes les théories étranges de quelques *idéologues* fanatiques de la Convention. Il était déjà tout-puissant; pourtant, il ne livra rien aux flammes; les richesses publiques et privées furent respectées, et c'est ainsi que des trésors littéraires et historiques du plus haut intérêt et qui remontent au VIe siècle de notre ère, furent conservés pour les investigateurs de la science historique.

Le décret qui créa et constitua la *Députation royale de l'Histoire nationale*, fut accueilli comme un événement par le monde littéraire, de ce côté-ci des Alpes. On croyait généralement que des hommes qui souffraient ou supportaient un roi absolu, étaient conséquemment hostiles à toute amélioration intellectuelle. L'opinion mauvaise que l'on avait eue du règne de Charles-Félix, en ce qui concerne l'éducation, déteignait encore sur les commencements du règne de Charles-Albert, que l'on était disposé à regarder comme systématiquement opposé à toute tendance de progrès.

C'était, à la fois, un préjugé et une erreur. Le gouvernement de Charles-Félix ne protégeait pas l'étude de l'histoire; il la renfermait seulement dans un cercle systématiquement étroit. Ce qu'il ne voulait pas, c'était le développement de l'enseignement de l'histoire, et, partant, il était antipathique et hostile à tout progrès historique.

Cependant, on citait avec admiration quelques esprits d'élite qui s'étaient adonnés, en cachette pour ainsi dire, à l'étude des *choses de la patrie (lo studio delle cose patrie)*. Et déjà, vers la fin du siècle dernier, il s'était formé, à Turin, sous la présidence du comte Prosper Balbo, bien jeune alors, une *Société philopatriotique (Società filopatria)*, qui prit, plus tard, le nom d'*Académie subalpine d'Histoire et des Beaux-Arts* (1).

(1) Voir Vellauri, *Hist. des sociétés savantes du Piémont*, ch. VIII.

Cette Académie eut de l'éclat et fut approuvée par le général Jourdan, par décret du 4 avril 1802 (an X).

Le comte Prosper Balbo était un zélé partisan des études historiques. La haute raison, le sens droit de ce Piémontais illustre lui faisait regarder l'histoire comme une grande école où l'homme d'État apprend à bien gouverner. Il n'en réduisait pas l'étude à une sèche nomenclature de généalogies, de faits et gestes militaires rangés dans un ordre plus ou moins chronologique, mais l'histoire devait embrasser, selon lui, l'étude des lois à toutes les époques, les finances, la statistique, la littérature qui sont, certainement, des branches qui se rattachent à la tige mère. M. Cibrario, dans une savante et intéressante notice biographique qu'il a consacrée à cet homme célèbre, esquisse très-bien les idées élevées que son regrettable ami avait sur l'histoire. MM. Napione, Vernazza, di Ponsiglione de Tenivelli et d'autres savants littérateurs ont parlé du comte Prosper Balbo, à qui revenait, plus de trente ans après, par droit d'illustration (si je puis m'exprimer ainsi), la présidence de la *Députation royale* (1). Ils nous font apprécier ce grand citoyen, si peu connu parmi nous et auquel la ville de Turin a élevé une statue.

A côté de lui, son ami et presque son émule, pour la science historique, vivait le chevalier César Saluces, collectionneur infatigable de livres et de manuscrits. Sa bibliothèque, comprenant plus de 9,000 volumes latins, italiens, français, allemands, espagnols, anglais, était surtout précieuse pour les écrits qui ont pour objet l'art militaire.

Mais un savant modeste avait précédé M. Saluces dans cette œuvre : c'était l'abbé Sotteri, dont la collection d'estampes et de manuscrits anciens, riche d'environ 1,200 documents authentiques, qui embrassent l'histoire religieuse, civile et politique du Piémont, pendant huit siècles (du XIe au XIXe), a été acquise par la *Députation royale de l'Histoire nationale.*

Par cette importante acquisition, la *Députation royale* était à même de commencer de suite ses travaux de classement et de présenter au public littéraire et savant, un aperçu des richesses historiques dont elle pouvait déjà disposer.

A ce *fonds* premier se joignirent bien vite de nouveaux documents. Car la *Députation royale* était à peine organisée, que le roi Charles-Albert

(1) *Ozj litterarj,*
Decadi Piemontesi.
Piemontesi illustri.

chargea MM. Cibrario et Promis de partir pour la France afin de faire des recherches dans nos archives. Leur mission ne fut pas stérile. Peu de temps après (1835), M. Mathieu Bonafous, d'Auxerre, envoyait à la *Députation* divers manuscrits sur l'histoire de la Savoie et du Piémont. Quelques-uns étaient enrichis de notes faites par Guichenon.

Un peu plus tard (1837), l'abbé Constant Gazzera reçut la mission d'aller à Montpellier pour prendre connaissance des écrits originaux de Guichenon, et d'en extraire ce qui se rapporterait à l'histoire des État-Sardes : mission dont le savant abbé s'acquitta avec bonheur et intelligence.

En 1850, un des professeurs les plus distingués de théologie, à Pignerol, M. le chanoine Crozet-Mouchet, poussé par le seul mobile d'étudier l'histoire de son pays, fit, à ses frais, un voyage en France, et fouilla dans les archives de Gap, d'Embrun, de Grenoble, de Genève, de Belley et de Lyon.

Enfin, en 1852, sur la proposition de M. César Saluces, M. Crozet-Mouchet et le P. Adriani reçurent du gouvernement de Charles-Albert la mission de faire des recherches dans les départements de la Seine, de l'Ain, des Hautes-Alpes, de fouiller les archives d'Aix, de Marseille, de Montpellier et de Nîmes.

Cette mission nouvelle, eut comme les précédentes, un plein succès. Outre la découverte de plusieurs *codex* très-précieux, le chanoine Crozet-Mouchet fit celle de 115 documents nouveaux, et le P. Adriani en réunit 130, tous inédits aussi. La majeure partie de ces documents est antérieure au XIVe siècle : lumières inattendues pour l'histoire, la biographie et la bibliographie des États-Sardes !

Cependant, ne croyez pas, Messieurs, que les chiffres que je viens de citer vous donnent la somme de tous les documents qui remplissent les dix volumes dont je vous ai parlé. Non, il y a trente ans, vous ai-je dit, que la *Députation royale* est à l'œuvre. Elle a travaillé sans interruption. Les dix volumes in-folio contiennent plus de 10,000 pages à deux colonnes. Et, semblable à la boule de neige qui grossit à proportion de l'étendue qu'elle parcourt et de la force d'impulsion qu'elle reçoit, le trésor ou le répertoire historique augmente à mesure que les investigations se multiplient. Les États-Sardes se sont étendus sur l'Italie et en ont pris le nom. La *Députation* a augmenté le nombre de ses membres. Les nouvelles provinces italiennes vont fournir à l'histoire leur contingent de documents.

Je suis arrivé au terme de la première partie du rapport que je dois faire sur les *Monumenta Historiæ Patriæ edita jussu Caroli Alberti*. Je me

propose de parcourir chaque volume afin de vous donner une idée complète, s'il est possible, de la variété, de la nature et de l'importance des richesses que contient la collection. Heureux si, humble rapporteur d'un si vaste travail, je puis, au nom des amis de la science historique dont notre Société est une des plus intelligentes expressions, rendre un juste hommage de gratitude à l'infatigable et savante *Députation royale pour l'Histoire nationale* des États-Sardes, et en particulier à plusieurs de ses membres qui sont nos collègues dans l'Institut historique de France !

DEPOISIER,
Membre de la 1re classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE LISBONNE.

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Institut historique des travaux de l'Académie des sciences de Lisbonne, renfermés dans le tome Ier de la nouvelle série, année 1854 (classe des sciences mathématiques, physiques et naturelles, 1re partie).

Ce volume contient un rapport général et substantiel du secrétaire perpétuel Antonio-Joaquim de Figueiredo e Silva, sur les mémoires publiés par l'Académie depuis son installation, le 1er mars 1852, jusqu'au 16 juin 1854, et quatre publications dont nous allons nous occuper.

La première est une savante étude sur les congruences, comme préparation à la théorie des nombres, par Daniel-Auguste de Silva.

La deuxième est une dissertation sur l'emploi thérapeutique du sous-azotate de bismuth à haute dose, par le docteur F.-A. Barral.

La troisième est une étude de l'*arachis hypogea*, par J.-M. d'Oliveira Pimentel.

La quatrième, une notice très-étendue sur le climat de Funchal et son influence dans le traitement de la phthisie pulmonaire, par le docteur F.-A. Barral.

Ce dernier mémoire est le seul qu'il soit permis d'analyser sans craindre d'en altérer le fonds ; les autres, d'une nature toute spéciale, sans offrir une moindre importance, doivent être étudiés et appréciés dans leur ensemble.

Le rapport du secrétaire perpétuel, écrit avec une élégante concision, offre une idée de l'origine et de la constitution de l'Académie. Ces détails historiques ne sont pas sans intérêt ; ils sont suivis d'une revue des travaux de la société pendant la période mentionnée.

L'auteur du mémoire sur les congruences binomes, après avoir rappelé les travaux de Diophante chez les anciens, de Fermat au XVII[e] siècle, et ceux d'Euler, Lagrange, Legendre, Gauss, Poinsot, dans les temps modernes, fait ressortir l'importance de l'arithmétique transcendante et son utile intervention dans les questions de géométrie et d'algèbre. Il se propose de traiter de nouveau, par des méthodes générales qu'il préfère aux méthodes indirectes, les questions de cette arithmétique transcendante, si bien appréciée par Legendre et Poinsot. Ce plan est heureusement exécuté dans les dix chapitres qui suivent l'introduction ; l'auteur ajoute, simplifie et imagine souvent des démonstrations qui ont le double mérite de la simplicité et de la généralité. Nous signalerons dans le premier chapitre la formule nouvelle qui comprend le théorème d'Euler comme cas particulier ; dans le deuxième, celle qui complète une autre formule de Poinsot sur les nombres premiers ; le quatrième chapitre développe la formule de Gauss et en tire des théorèmes curieux sur les résidus. Nous regrettons de ne pouvoir mentionner d'autres perfectionnements qui tiennent surtout à la notation nouvelle que l'auteur a eu l'heureuse pensée d'introduire dans ce genre de calculs, trop négligés malgré les services que la science en a retirés. C'est grâce à de tels travaux que l'arithmétique transcendante ne tardera point à prendre place dans l'enseignement, même élémentaire, de nos écoles. L'étude sur l'emploi du sous-azotate de bismuth à haute dose renferme des considérations historiques et critiques sur l'usage de cette substance, une série d'expériences faites sur les animaux et l'homme lui-même, ainsi qu'une analyse d'un produit qui subit de trop grandes altérations dans le commerce pour qu'il ne soit pas nécessaire de le purifier ; enfin, des conclusions sur les avantages que doit retirer l'art médical de son action dans plusieurs maladies de l'estomac. Le modeste et savant docteur n'oublie pas de mentionner le mémoire de M. Monneret, inséré dans la *Gazette Médicale de Paris* du mois d'avril 1849, qui établit, par une longue série de faits, l'utilité du sous-azotate de bismuth, administré à haute dose dans des affections gastro-entérites et de cholérine ; c'est en effet le fondement et le point de départ des expériences que lui-même a faites sur les animaux et sur l'homme pour savoir à quoi s'en tenir sur l'opinion défavorable conçue par plusieurs médecins, M. Orfila entre autres, qui en redoutaient les propriétés toxiques. Ces expériences et les

considérations qui les suivent confirmant les résultats obtenus à Paris par M. Monneret, lui permettent de conclure le légitime et salutaire emploi du médicament trop légèrement condamné, dans le traitement des névroses de l'estomac, et même de plusieurs lésions organiques de ce viscère.

L'examen chimique des semences de l'*amendobi* (*arachis hypogea*), n'est pas sans intérêt pour l'économie domestique, en découvrant dans cette plante, qui commence à s'introduire dans nos contrées, des propriétés alimentaires, dont il faut tenir compte dans les essais d'acclimatation entrepris de nos jours sur une vaste échelle ; mais qu'il est sage de préparer par une exploration rigoureuse des conditions d'existence de l'hôte étranger ou exotique à introduire.

Cette plante commune et cultivée en plusieurs régions de l'Afrique occidentale, bien connue au Brésil et dans toute l'Amérique méridionale, a été importée en Espagne et en France, avec des succès divers et contestés. Eminemment utile, parce que tout en elle a de la valeur, ses feuilles pour la nourriture des animaux, sa graine qui fournit, soit une huile de bonne qualité, soit des fécules comparables à nos meilleurs principes alimentaires ; elle mérite donc d'être étudiée avec soin, et sa culture dans nos pays serait une véritable conquête, dont l'agriculture s'enrichirait au profit surtout des classes pauvres. L'auteur en a fait l'expérience en 1852, et c'est le résultat de ses études qu'il présente à l'Académie.

Connue sous divers noms, *amendobi* (*arachis hypogea* de Linné), *pistache de terre* en France, *cacahueta* et *mani* en Espagne ; *ynchi* au Pérou ; *manli* chez les Caraïbes, *mondobi* ou *amendoim* au Brésil, elle est de la famille des légumineuses annuelles, et n'a paru qu'en 1763 dans nos traités de botanique. Une première tentative, faite en 1798, à Valence (Espagne), par D. Francisco Tavares Ulloa, fit apprécier sa prodigieuse fécondité et ses nombreux usages. Un second essai en 1800, à Madrid, quoique favorable, donna lieu à des appréciations diverses. M. Gasparin reconnaît le mérite de cette production, mais en conteste les avantages en Espagne et surtout en France. L'auteur combat les adversaires de l'acclimatation par ses propres expériences, et présente les résultats de son analyse chimique, qui détermine les quantités d'huile, de sucre, d'amidon et d'éléments azotés, celluleux, inorganiques, aqueux, qui constituent la semence. La richesse de la plante en matières alimentaires et économiques doit faire désirer son introduction et sa culture en Algérie et dans le midi de la France; l'auteur annonce une suite à ce premier travail si intéressant, que nous serons heureux de voir compléter.

La phthisie pulmonaire est une de ces cruelles et trop fréquentes maladies qui trahissent le plus visiblement l'imperfection des sciences humaines; on convient généralement qu'elle est incurable, ou qu'elle résiste à tous les traitements, lorsqu'elle a acquis un certain degré d'intensité; il y a, disent les médecins, une première période d'incubation en quelque sorte, pendant laquelle il est permis de combattre le mal avec efficacité; d'autres assurent qu'on peut enrayer la marche de la maladie, sans pouvoir la supprimer; ceux-ci proposent un changement de climat, d'habitation et d'alimentation; ceux-là conseillent la navigation ou le séjour des bords de la mer; on recommande aux malades de se rendre en Italie, en Egypte, à Nice, à Montpellier, etc.; il n'est pas de contrée qui n'ait sa localité privilégiée; l'Angleterre et l'Allemagne n'ont pas moins de prétentions à cet égard que la France, l'Espagne et l'Italie. Mais si la douceur du climat, la sérénité du ciel, la constance des températures moyennes, les commodités de la vie, le souffle habituel des vents humides et tièdes, l'absence surtout des causes irritantes qui agissent sur les organisations faibles et nerveuses, comme les orages, les tempêtes, les ouragans, la violence des vents du Nord, les tremblements de terre, etc., sont les premières conditions d'un traitement favorable à la phthisie pulmonaire, il n'est point douteux que l'île de Madère ne réunisse tous les suffrages.

L'auteur de cette notice remarquable à tous les points de vue, géographique, climatérique et social, après avoir rapporté les témoignages d'un grand nombre de docteurs anglais, espagnols, français ou américains, cite particulièrement la thèse de *François-d'Assise Souzavaz*, soutenue à Paris, en 1832, sur l'influence du climat de Madère dans le traitement de la phthisie pulmonaire, et sur la supériorité de son climat comparé à ceux de la France et de l'Italie.

C'est pendant un séjour de huit mois, en 1852, qu'il a composé son écrit; plus tard, il a recueilli toutes les observations dont il a formé le présent mémoire; faisant partie de la suite de S. M. l'impératrice du Brésil, veuve, duchesse de Bragance, et de son auguste fille la princesse Dona Maria-Amelia, il a pu se mettre en rapport avec les personnes de Funchal ou de Sainte-Lucie qui étaient en mesure de lui fournir les documents dont il avait besoin.

La notice a trois parties : dans la première, il s'agit du climat; dans la deuxième, de son influence médicale; la troisième renferme des observations météorologiques très-nombreuses et très-détaillées.

L'île de Madère a la forme d'un quadrilatère irrégulier; le sol offre des inégalités qui en rendent l'aspect aussi varié que pittoresque; tantôt riche

et boisé dans sa végétation luxuriante, tantôt aride et sauvage ou coupé par des roches volcaniques; sa latitude nord de Greenwich est de 32° 49′ 44″ à 32° 37′ 18″, et sa longitude ouest entre 16° 39′ 30″ et 17° 16′ 38″; sa plus grande longueur est de 32 milles géographiques; et sa largeur *maximum* de 12; la circonférence en a 77 (le mille géographique est de 1 kil. 852, c'est donc environ 140 kil. de circuit). Le ciel y est d'une sérénité parfaite; il n'y gèle jamais, la température moyenne étant de 19° centigrades, plus de 15° Réaumur; elle varie peu dans ses limites extrêmes; le mois de janvier, le plus froid de l'année, conserve une température moyenne de 17° centigrades, et la chaleur, dans les mois d'août et de septembre, ne s'élève pas au delà de 23° centigrades.

L'île est abritée des vents du nord dans sa partie habitée à Funchal et Sainte-Lucie; la capitale, bâtie en amphithéâtre sur une colline exposée aux vents du sud et de l'ouest, jouit d'un aspect aussi agréable que salubre, les maisons étant entourées de jardins; l'industrie manufacturière y est prospère et consiste dans des raffineries de sucre, distilleries d'eau-de-vie, étuves pour la préparation et l'amélioration des vins, tanneries, fours à chaux. Ce ne sont point, comme on le voit, de grandes usines redoutées avec raison des voyageurs et des malades; on y cultive les patates, le maïs, la vigne; on a le café, les bananes, l'igname; le poisson y est abondant et l'on y connaît tous les fruits de l'Europe aussi bien que ceux du tropique.

Nous ne pousserons pas plus loin cette description qui tient une grande place dans la notice; nous ne nous arrêterons pas davantage sur l'énumération des plantes et animaux qui croissent et se développent sous ce beau ciel; nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans ses considérations sur l'influence exercée par le climat à l'égard de la santé ou de la nature des maladies, soit des indigènes, soit des étrangers, qui ont fait comparer Madère à l'île des Phéaciens, dont Homère a décrit la merveilleuse fécondité; Macaulay la proclame *la fleur de l'Océan, la reine de l'Atlantique.* Nous terminerons cet éloge par les vers d'un poëte anglais :

Knosw'st thou the Island where these marvels meet,
The peerless isle Withall Earth's treasures strown,
Know'st thou Ocean-Hower so softly sweet?
Oh, surely'tis Madeira's isle alone!

HUGUES, The Océan-flower, cant. I.

La population, de 110,000 habitants, y est divisée en deux classes, l'une, riche, heureuse et saine autant que robuste; l'autre, misérable et chétive,

parce qu'elle n'aime ni le travail, ni la propreté ; les maladies y sont, d'ailleurs, assez rares et sans caractère particulier ; il y a très-peu de phthisiques et l'observation a constaté, soit de nombreuses guérisons, soit des améliorations sensibles dans la catégorie des malades atteints de phthisie, qui sont venus de divers points de l'ancien ou du nouveau continent.

Un chapitre spécial est consacré à une comparaison de la situation de Lisbonne avec celle de Funchal, et tout l'avantage demeure à notre île ; l'auteur passe ensuite en revue les climats les plus vantés de la France, de l'Italie et de Venise, plus particulièrement ; il en conclut la supériorité de Madère et la recommande à l'attention de tous les médecins pour le traitement de la phthisie pulmonaire. Nous avouerons que son opinion est accompagnée de telles preuves de toute nature, qu'elle entraîne la nôtre, et aura, sans doute, le même succès auprès de tous ceux qui liront cette savante et consciencieuse étude.

VALAT,
Membre de la 3e classe.

SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.

La *Société havraise d'Études diverses* en est à sa vingt-huitième année d'existence, et ce n'est qu'à la vingt-septième qu'elle a osé tenir une séance publique, ainsi que nous l'apprend M. Millet-Saint-Pierre, son président, dans son discours d'ouverture des cours publics et gratuits ; mais le volume que j'ai sous les yeux n'est pas la première des publications de ses travaux ; elle a publié des comptes rendus annuels qui lui ont valu l'attention du ministre de l'Instruction publique et une subvention de sa part, quelques faveurs du conseil municipal et aussi du conseil départemental. Les membres qui ont ouvert des cours en ces derniers temps sont, pour la cosmographie, M. Rispal, pour le droit naturel, M. Baillard, pour le droit maritime, l'un de nos collègues aussi, M. Caumont, et pour la botanique, M. Derome.

Le *résumé analytique des travaux* pour 1860 a été fait par M. Baillard et il a commencé son discours par une comparaison bien juste et tout à fait appropriée au sujet : « De même que la loi impose aux commerçants l'obligation d'avoir à la fois un livre journal et un livre d'inventaires annuels, notre règlement, a-t-il dit, nous enjoint de rédiger, outre les procès-verbaux de nos séances, un compte rendu annuel de nos occupations... » Et en effet, il passe en revue tous les ouvrages que les membres ont publiés

depuis la précédente revue. Un bon nombre en est inséré dans notre volume, sans responsabilité néanmoins des opinions et assertions des auteurs

La première leçon de cosmographie pour l'an 1861-1862, laquelle est la deuxième du cours, a pour sujet spécial l'*Histoire de la Terre*. M. Rispal, après un préambule convenable d'ampleur, arrive à cette thèse, ou plutôt à cette conclusion : « Un abîme sépare la matière de l'esprit. Le fatalisme absolu domine celle-là ; l'esprit seul étant doué de la liberté, sans lui la matière ne serait rien ; il est la cause unique de tous les phénomènes, depuis l'attraction ou les forces chimiques jusqu'à l'intelligence humaine et depuis celle-ci jusqu'à l'intelligence suprême. » La société n'a pas besoin de se tenir en garde contre une pareille opinion.

Le professeur admet, pour la terre, l'hypothèse (nous n'y étions pas) d'une couche gazeuse, puis fluide, puis sphérique, qui peu à peu se refroidit et durcit à la surface et cela pendant des millions d'années avant de permettre de vivre à la première cellule végétale, au premier mollusque...

Après les brutes naît l'homme faible, nu et dépourvu d'armes offensives et défensives, privé presque d'instinct, de sens, avec une vue, avec un odorat bien inférieurs à ceux de nombre de brutes. Mais l'ère de la raison commence et celle de la matière est finie. Les animaux féroces ont reculé devant lui ; il écarte, il dompte, il brise tous les obstacles...

M. Duboc a fait le rapport sur l'*Exposition des produits de l'horticulture* ; c'est un travail considérable, bien ordonné et qui comporte cinquante pages.

M. l'abbé Herval a donné une *Étude sur la minéralogie*. Cela me paraît être une histoire abrégée des progrès de cette science. Il y a quelques lignes sur la formation des stalactites et sur l'aimant, qui sont curieuses.

Mais ce qui l'est encore plus, c'est la note de M. Derome sur un *ichtyosaure* (poisson-lézard) *découvert dans les falaises de la Hève*. « Ces êtres, (autres monstres) ont disparu, dit l'auteur, parce que les conditions atmosphériques, thermométriques, hygrométriques, etc., pour lesquelles et au milieu desquelles ils avaient été créés, sont venues à changer. » Je n'ai point à rapporter la description ni de l'animal ni du terrain où il fut trouvé. La longueur de la tête seule était de 1 m. 43 c. Cet objet est au musée du Havre.

« L'étude de la composition des cendres végétales est une des parties de l'analyse qui, au point de vue de la culture, offre le plus d'importance. » Ainsi commence M. Guillier, citant Malaguti, en produisant un mémoire sur *les cendres végétales et sur la composition, classification et recherche de leurs principes.*

Le choléra-morbus au Havre, en 1832, par M. Lecadre, ouvrage, dit-il, composé sur des notes recueillies en 1832 ; à l'époque où sévissait pour la première fois, en France, le choléra indien... ce sera donc aussi l'histoire de la science à cette époque, pleine de préjugés... *User de tout, n'abuser de rien*, c'est le meilleur moyen hygiénique, vrai surtout dans les temps d'épidémie.

L'homme de la nature et l'homme de la civilisation, par M. Maire. « Ce sont deux êtres tellement différents qu'on peut se demander si l'on ne pourrait pas définir le premier un animal perfectionné et perfectible. » Telle est la thèse de l'auteur, et sa conclusion est que « l'homme est né animal perfectionné parce qu'il résume en soi la plupart des perfections physiques et physiologiques répandues dans le reste de la création... et il est né perfectible, c'est-à-dire civilisable... ce qui le distingue des autres animaux et ce qu'il doit à ses facultés intellectuelles... » J'abrége ; il y aurait beaucoup de propositions et de démonstrations à extraire ailleurs qu'ici de ce mémoire qui roule sur le sujet le plus intéressant, et qui a d'assez amples développements. Il est de trente-huit pages.

Des moyens à employer pour retenir les ouvriers à la campagne, par M. Granson. Le plus efficace est la Caisse d'épargnes, mais il est peu aisé à aborder.

Physiologie du travail, par M. Aldrick Caumont, avec l'épigraphe *Labor omnia vincit*. Déclamation fort belle divisée en cinquante-cinq articles et contenue en vingt-quatre pages sous les rubriques : *Genèse du travail, Avantage du travail, Utilité du travail, Amour du travail.*

Notice sur les monnaies royales depuis l'origine de la monarchie, par M. Villeroy. Vingt pages ainsi terminées : « J'ai passé rapidement sur le monnayage des deux premières races qui offre peu de variété. Je me suis étendu sur celui de la troisième, qui a subi de nombreuses transformations, quant aux types, dimensions, poids et métal. J'ai enfin décrit plus particulièrement les monnaies du XVIIIe siècles à la démonétisation desquelles nous avons assisté, et celles du XIXe, les seules, à peu près, restées en circulation. »

Études littéraires et philosophiques sur la musique ancienne et moderne, par M. Duboc fils. Vingt pages où l'on trouve tout ce qu'il y a d'historique connu et où l'on combat vigoureusement la tendance actuelle à l'exagération et au réalisme.

Notice sur la grosse Tour du Havre, dite depuis la Tour de François Ier, par M. l'abbé Lecomte. L'épigraphe est un passage du livre de Beaucaire, évêque de Metz et dont voici la traduction : « Le roi François fonda un

oppidum à quatre côtés et dans chaque angle un bastion long et large, si ce n'est à l'entrée du port où il fit une tour fortifiée dont les pierres sont taillées en pointes de diamant. » Cette tour vient d'être démolie ; il y en a un petit dessin gravé sur bois en tête de la notice. On lit avec intérêt la reddition du Havre par trahison aux Anglais ; leurs travaux pour s'y fortifier ; le siége qui en fut fait par Duplessis-Richelieu, le grand-oncle du cardinal-ministre, qui y fut tué, mais qui reprit la place ; un coup de tête par lequel un seul soldat put s'enfermer dans le fort et y soutenir un assaut de mille hommes. Sa dissertation est accompagnée d'une belle planche représentant trois coupes de l'édifice.

L'ancien Havre, étude historique, par M. l'abbé Lecomte. C'est la suite d'un mémoire et rien n'indique que c'en est la fin ; au contraire, ce qui est inséré ici est le § 5 et ne traite que de l'église paroissiale de Saint-Nicolas de l'Heure, fondée en 1268, détruite par les huguenots en 1562, rebâtie, mais réduite à l'état de chapelle et finalement démolie en 1857.

Ossian, son siècle et sa patrie. — Dissertation de soixante pages par M. Dousseaud ; on y parle beaucoup de l'Écosse, et c'est spécialement à compter du chapitre III qu'il est question d'Ossian : « Macpherson ressuscite les Fingaliens. » Samuel Johnson lui fait une guerrre à outrance ; il va en Écosse à la recherche, disait-il, d'Ossian ; il ne le trouve pas. « Je ne comprends rien au gaëlique, mais je sais bien que c'est le rude langage d'un peuple barbare. » Telle est l'opinion de Johnson et de ses adhérents. Macpherson était néanmoins ce que nous appelons un *faiseur;* sa vanité s'accommodait bien de la supposition qu'on faisait qu'il fût le vrai Ossian. « Ses tergiversations, le soin qu'il avait pris de cacher ses manuscrits... soulevèrent de nouvelles objections. Enfin une société littéraire spéciale posa deux questions qu'elle fit circuler dans la haute Écosse et les îles voisines : La poésie ossianique a-t-elle existé ? Que penser de ce que M... a donné comme la traduction de cette poésie ? Les réponses furent nombreuses et concordantes : Oui, la poésie ossianique a existé et existe, et M... a traduit mais beaucoup arrangé ; il a rempli les lacunes ; il l'a fait avec goût. Alors, en 1807, la société publia une édition de trente-deux poëmes traduits par M... et de dix-huit autres non moins authentiques avec la traduction littérale latine. — Dans le chapitre suivant, M. Dousseaud disserte sur les poëmes dont il compte plus de soixante, depuis la romance jusqu'au poëme en plusieurs chants. Il consacre à cet examen critique vingt pages très-spirituelles ; M. Dousseaud est un poëte : voici sa *conclusion :* « Nous ne doutons pas plus d'Ossian que de Corneille. Ceux qui ne veulent pas l'appeler Ossian peuvent le nommer Orphée... Son

œuvre est une œuvre originale... son génie rêveur, inculte, mélancolique a exercé une grand influence sur la littérature de la fin du dernier siècle... Macpherson n'est qu'un arrangeur intelligent; son entreprise, insigne par l'audace et le succès, restera sans rivale dans son genre... »

Il ne me reste plus de place pour parler suffisamment de plusieurs travaux et opuscules littéraires : de la profonde et charmante dissertation de M. Beziers sur un mot latin, *ineptus;* des *Pensées philosophiques* de M. Falize; d'une poésie divisée en sept articles intitulée *Ixus* avec une *préface* sur Hégésyppe Moreau, mort comme Élisa Marcœur, Gilbert, Malfilâtre, André Chénier, Roucher, tous jeunes, ceux-là de misère; à l'hôpital, ceux-ci, comme tant d'autres, sur l'échafaud de la Terreur; d'un sixain de *Stances* de M. Millet-Saint-Pierre; d'une *Élégie* de M. Dousseaud sur la mort de sa fille; enfin d'une *Épître* à MM. de la société d'Études diverses, par M. l'abbé Picard; et je finis, non l'analyse complète de mon sujet, mais mon discours. P. Masson, *membre de la 3e classe.*

AMEDEO VI DI SAVOIA

OSSIA IL CONTE VERDE, CANTO STORICO DI G. PRATI.

En 1862, à l'occasion du mariage de la fille du roi d'Italie, la princesse Maria Pia de Savoie, avec le roi de Portugal, don Luis de Bragance, un des poëtes les plus distingués de l'Italie, M. G. Prati, a publié avec le plus grand luxe, et dédié à cette princesse, un poëme historique, dont notre honorable collègue, M. G. B. Adriani, de Turin, a bien voulu nous envoyer un exemplaire. L'auteur a fait suivre son poëme de notes historiques sur son héros, l'un des princes les plus illustres de la Maison de Savoie, le fils d'Aimon le Pacifique, Amédée VI, surnommé le *Comte Vert*, parce que, dans un tournoi donné à Chambéry, le jour de l'Épiphanie 1348, tournoi dans lequel il figurait comme nouveau chevalier, il se présenta, ainsi que ses onze compagnons, avec une armure et une livrée vertes, et que, dès lors, il adopta cette couleur comme un symbole d'espérance s'accordant parfaitement avec sa fameuse devise : *J'atans mon astre.* Par sa valeur, il surpassa les plus grands capitaines de son siècle, et, par son habileté politique, devint l'arbitre des destinées de l'Italie. Pour faire passer rapidement sous vos yeux cette brillante existence, nous avons mis à profit les notes historiques du poëte, mais nous avons aussi fait plus d'un emprunt aux *Recherches sur l'histoire de la monarchie de Savoie* et à *l'Histoire de Quiers*, de notre illustre collègue

Luigi Cibrario; à *l'Expédition d'Amédée VI, en Orient*, de Datta; aux *Mémoires de la ville de Bielle*, de Malatera; aux *Siècles de Coni*, de Partenio, etc.

Né en 1334, le comte Vert commença à régner en 1343, et, dès 1347, prenant parti pour son cousin, Jacques de Savoie, prince d'Achaïe et de Piémont, il défaisait les armées combinées des Visconti et du marquis de Montferrat, et cette première victoire lui valait l'annexion à ses États de la ville de Quiers et de son vaste territoire.

En 1355, il conclut avec la France, qui avait hérité du Dauphiné, un traité pour fixer les limites des deux Etats, et épousa Bonne de Bourbon, cousine du roi Jean le Bon.

En 1365, l'empereur Charles IV, qui avait déjà accordé au comte Vert divers priviléges, gages de son estime pour sa sagesse et son courage, passa par la Savoie en se rendant à Avignon, près du pape Urbain V; ce fut alors qu'il lui conféra les titres de prince et vicaire du Saint-Empire.

L'année suivante, les Turcs ayant osé attaquer l'empereur grec, Jean Paléologue, allié à la maison de Savoie, le comte Vert fréta quinze galères vénitiennes et vola généreusement à son secours. Son premier exploit fut la prise de Gallipoli, dont les Turcs s'étaient emparés, succès qui lui ouvrit le chemin de Constantinople, où il fut accueilli comme un libérateur par les Génois et les Vénitiens de Pera et de Galata; mais, au même moment, le comte Vert apprenait la captivité de Jean Paléologue, fait prisonnier, contre la foi des traités, lorsque, sans défiance, il traversait la Bulgarie, par Stratimir II, roi de cette contrée. Amédée n'hésita pas un instant, fit promptement ses préparatifs, et, dès les premiers jours d'octobre, fit voile vers la Bulgarie, laissant une partie de son armée sous le commandement de Gaspare di Monmaggiore, pour tenir les Turcs en respect. Il aborda à Lorfenal, s'arrêta quelque temps à Sisopolis *(Sistova)*, puis, vint mettre le siége devant Mesembrie *(Missivri)*, qu'il emporta d'assaut pendant que ses lieutenants s'emparaient de Lassille et de Lemone. Le 22 octobre, il attaqua Varna, la plus forte place des Bulgares. Stratimir II comprit alors que toute résistance était inutile; il envoya demander à Amédée une suspension d'armes, et la nomination de plénipotentiaires chargés de traiter de la paix. Le comte y consentit, posant, pour premières conditions, la délivrance de l'empereur et des prisonniers faits pendant la guerre, et la restitution des villes dont les Bulgares s'étaient emparés. Les négociations durèrent jusqu'au 21 décembre, jour où Jean Paléologue fut rendu à la liberté,

et ce fut en sa compagnie que le comte Vert rentra à Constantinople. Après divers autres succès qui ne furent, selon l'usage des Grecs, payés que d'ingratitude, le comte Vert quitta Constantinople, le 4 juin 1367, et, après avoir visité Venise, Rome, Florence et les autres villes principales de l'Italie, il rentra à Chambéry, le 10 décembre.

En 1362, les comtes de Saint-Martin et de Valperga, maîtres d'une partie du *Canavese* (1), désespérant de résister au marquis de Montferrat et aux bandes de mercenaires anglais (2) commandés par le fameux *condottiere* Robert Canal, qu'il tenait à sa solde, firent hommage de leurs possessions à Amédée VI, qui mit fin aux entreprises de son puissant et ambitieux voisin.

En 1373, il soutint avec un succès constant une nouvelle guerre dans le Milanais contre les Visconti. Enfin, une soumission volontaire, due à sa réputation de modération et de sage fermeté, réunit encore au comté de Savoie, en 1379, la ville libre de Bielle; pendant les années suivantes, les seigneuries de Gex et de Valromey, de Cherasco et de Verrue et, en 1382, celle de Coni.

Non moins profond politique qu'illustre guerrier, le comte Vert sut, en 1381, mettre fin, par un traité resté célèbre, aux discordes qui, depuis longues années, divisaient les Républiques de Gênes et de Venise au sujet de la possession de l'île de Ténédos.

Charles de Durazzo, petit-fils de Charles d'Anjou, roi de Naples, avait été adopté et choisi pour successeur par la reine de Naples, Jeanne Ire, avant qu'elle épousât en quatrièmes noces Othon, duc de Brunswick; mais Charles ayant été couronné par Urbain VI, tandis que la reine Jeanne tenait pour l'antipape Clément VII, celle-ci révoqua son adoption et choisit pour successeur Louis d'Anjou, frère du roi de France Charles V. Charles de Durazzo, furieux et fort de l'appui d'Urbain VI, entreprit de déposséder la reine, et d'abord la fortune lui fut favorable. Il occupa le royaume, et fit prisonniers Jeanne et Othon de Brunswick. Cependant Louis d'Anjou, qui, de son côté, avait été couronné roi de Naples par Clément VII, se fit jurer obéissance par les Provençaux, et se prépara à la conquête du royaume. Le comte Vert, qui reconnaissait aussi l'antipape, dut prendre parti pour les Angevins, et promit un secours de mille lances. Son dévouement fut

(1) District situé au nord de la province de Turin, entre le *Pô*, la *Dora-Baltea* et la *Stura*.

(2) Ces bandes désignées, en Italie, sous le nom d'*Anglais*, comprenaient des hommes de tous pays et surtout des Allemands, mais on les appelait ainsi parce qu'elles avaient combattu pour les Anglais à la bataille de Poitiers.

largement récompensé ; Clément VII lui fit présent de la terre de Diano, et Louis d'Anjou, non content d'avoir conseillé aux habitants de Cuneo de se donner au comte de Savoie, lui fit donation de la comté de Piémont, c'est-à-dire de tous les domaines que les comtes de Provence, rois de Naples, possédaient sous ce nom en Piémont.

Louis et Amédée, ayant réuni une puissante armée, entrèrent dans le royaume de Naples le 17 septembre 1382. Nola, Maddaloni, se soumirent au duc d'Anjou, dont l'armée ne tarda pas à se renforcer de nombreux barons, anciens partisans de la reine, qui avait été étranglée dans sa prison dès le mois de mai de la même année. Amédée poursuivait le cours de ses succès ; il avait pris Montesarchio et Campo-Basso, et venait d'occuper le château de San-Stefano, dans la Pouille, quand il fut atteint de la peste qui, depuis quelque temps, désolait son armée, et le 1er mars 1383, il expira à l'âge de quarante-neuf ans. Trois jours avant sa mort, il avait fait un testament instituant Bonne de Bourbon régente pendant la minorité de leur fils unique, Amédée VII *le Rouge*, qui fut aussi brave, mais moins sage que son père.

La dépouille mortelle du comte Vert fut embaumée et transportée en Savoie, où elle repose dans la merveilleuse abbaye de Haute-Combe.

On comprend qu'une existence si bien remplie ait pu fournir à M. G. Prati la matière d'un véritable poëme épique qu'il intitule modestement *Canto storico*, titre que justifie seulement l'irrégularité des mètres adoptés pour les diverses strophes qui commencent le poëme, tandis que tout le reste est écrit dans la véritable forme épique italienne, l'*ottava rima* du Tasse et de l'Arioste. Le poëte a suivi son héros dans toute sa brillante carrière, dans tous ses conseils, sur tous ses champs de bataille, et, partout, je suis heureux de le dire, il est resté par l'élévation de sa pensée à la hauteur de son sujet. Ce poëme est un nouveau monument élevé à la gloire du héros de la Maison de Savoie, et fait un digne pendant, plus durable même peut-être, au beau groupe du chevalier Palagi, qui, à Turin, sur la place du *Palazzo di Città*, représente le comte Vert vainqueur d'un Sarrasin.

Ernest Breton,
Membre de la 4e classe.

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 OCTOBRE 1863.

La séance est ouverte à huit heures et demie, M. E. Breton, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier-La-Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante :

— Lettre de S. Exc. M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur, par laquelle il accuse réception du complément de la collection de l'*Investigateur*, envoyé par l'administrateur à la Bibliothèque impériale du Louvre.

— M. Franchi-Verney, membre et l'un des secrétaires du Comité royal d'histoire nationale à Turin, accuse également réception du complément de la collection de l'*Investigateur*.

— M. D'Antas, secrétaire de la légation de Portugal en France, a reçu et se charge volontiers de remettre la moitié de la même collection à l'Académie royale des sciences de Lisbonne, en échange de 8 volumes que cette docte compagnie a offerts à l'Institut historique.

— Notre honorable collègue, M. le chanoine Sala, ancien archiviste de l'archevêché de Milan, aujourd'hui professeur de littérature italienne à l'Ecole royale de cavalerie de Pignerol, offre d'abord à l'Institut historique une brochure intitulée *Conclusion sur les actes de saint Charles Borromée*, dont il a envoyé 4 volumes, il y a deux ans, à notre société, et dont M. l'abbé Darras fut nommé rapporteur par l'Assemblée générale.

M. Sala ajoute : « Je désespère de voir le rapport de M. l'abbé Darras, » auquel j'ai écrit dans l'automne de l'année 1862, sans en avoir reçu de » réponse. »

L'administrateur a adressé plusieurs lettres à M. Darras, pour le prier de venir lire son rapport ; ces lettres sont également restées sans réponse. M. Sala a reçu, pour la publication des actes de saint Charles, une médaille d'encouragement de l'Académie physio-médico-statistique de Milan.

— Notre honorable collègue, M. Hahn, renvoie à l'Institut historique son mémoire intitulé : *Des particularités dans l'histoire*, avec les modifications que l'assemblée lui avait indiquées.

— Madame d'Allonville envoie à l'Institut historique la notice biographique sur notre regretté collègue M. d'Allonville, son beau-père, qu'on lui avait demandée à l'époque de son décès.

— L'Académie de Stanislas envoie à notre Société deux volumes, l'un contenant ses travaux, l'autre des documents précieux.

— M. Latino Coelho, secrétaire général de l'Académie des sciences de Lisbonne, remercie, au nom de cette savante compagnie, l'Institut historique, de la partie de la collection de l'*Investigateur* qu'elle a reçue par l'entremise de l'ambassade de Portugal en France.

— M. le colonel Marnier regrette d'être obligé de se séparer de ses collègues, attendu que ses fonctions de maire de Montmorency ne lui permettent plus de suivre les travaux de l'Institut historique.

— M. du Sein, professeur à l'École navale impériale de Brest, auteur d'une histoire de la marine, dont il a offert le premier volume à l'Institut historique, demande à être admis en qualité de membre correspondant de la 1re classe, sous les auspices de MM. Gauthier-la-Chapelle et Renzi.

— M. A. Coppi, notre honorable collègue à Rome, prévient l'administrateur qu'il a adressé à l'Institut historique un exemplaire de ses annales d'Italie, de 1750 à 1849, faisant suite à celles de Muratori.

— M. Joseph Henry, secrétaire général de l'Institut smithsonien à Washington (États-Unis), accuse réception de plusieurs livraisons de l'*Investigateur*. Il envoie en même temps à l'Institut historique un volume de cette savante compagnie, intitulé : *Annual report of the smithsonian Institution for* 1861, in-8, accompagné d'un autre volume et d'une brochure. *(Voir les livres offerts.)*

— M. de Campagnolle, notre collègue, à Campagnolle, adresse à l'Assemblée générale le rapport dont elle l'avait chargé, sur l'ouvrage intitulé : *Catalogue des gentilshommes du baillage de Vire*, par M. Cantrel.

— L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, offre à l'Institut historique un volume de ses travaux.

— M. Muller, secrétaire général du Comité des sociétés historiques de l'Allemagne, du Hanovre, envoie également un volume des travaux de ce comité.

On donne lecture de la liste des livres offerts à l'Assemblée pendant les vacances ; des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le Président communique à l'Assemblée la nouvelle de la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire de notre regretté collègue, M. le marquis de Brignole-Sale, président honoraire. M. le marquis avait assisté à notre dernière séance. L'Assemblée décide qu'une notice biographique sera consacrée à la mémoire de M. de Brignole. M. de Montaigu est chargé de la rédaction de cette notice.

Notre honorable collègue, M. Hardouin, nommé dernièrement juge au

tribunal civil de Mortagne, écrit à M. l'administrateur qu'il regrette de ne pouvoir se trouver à la séance à cause de ses nouvelles fonctions, et qu'il désire être considéré comme membre correspondant; il se rappelle au bon souvenir de ses honorables collègues.

Plusieurs membres sont nommés pour faire des rapports sur les ouvrages suivants :

Livres envoyés par l'Institution smithsonienne de Washington, M. Alix; Journal de la correspondance de Rome et Bulletin nautique de notre collègue M. Fabri Scarpellini, astronome à l'Observatoire du Capitole, et autres brochures italiennes, M. Depoisier.

Monographie de la ville de Tain, par M. Vincent, M. l'abbé Badiche.

Travaux de l'Académie de Stanislas et Documents à consulter, publiés par la même académie; travaux de l'Académie de Dijon, M. Masson.

La Fronde dans l'Agenois, M. Desclosières.

Livres allemands, Musée germanique et Comité des sociétés historiques de Hanovre, M. l'abbé Houpert.

M. l'abbé Badiche communique à l'Assemblée la douloureuse nouvelle de la perte d'un membre très-distingué, M. l'abbé comte Hay de Bontiville. M. Badiche est chargé de rédiger, sur notre regretté collègue, une notice biographique.

M. le Président nomme une commission pour examiner les titres de M. du Sein, professeur à l'École navale impériale de Brest; elle se compose de MM. de Berty, Desclosières et Martin de Moussy.

M. E. Breton donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Muoni, intitulé *Recherches historiques* (Nozioni) sur la Rhétie. Plusieurs observations sont adressées à M. E. Breton par MM. Renzi, de Montaigu, de Berty; ce rapport est renvoyé au Comité du journal.

M. E. Breton donne aussi lecture de la traduction, par lui faite, du testament de Boccace et d'un rapport sur un poëme intitulé *le Comte Vert*. Après quelques observations de MM. Masson, de Berty, de Montaigu, Desclosières et Badiche, ces deux travaux sont renvoyés au Comité du journal.

La séance est levée à onze heures et demie, après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

Une grande perte vient d'affliger l'Institut historique. L'un de ses présidents honoraires et l'un de ses membres les plus assidus, M. le marquis Brignole-Sale, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, grand-croix de plusieurs ordres, ministre d'État et ancien ambassadeur de Sardaigne à Paris, est décédé dans son palais de Gênes, le 13 octobre 1863, dans sa soixante-dix-huitième année. Tous ceux de nos collègues qui ont eu le bonheur de le connaître, se souviendront toujours d'avoir trouvé réunies en lui l'érudition la plus sérieuse et la courtoisie du parfait gentilhomme. Une notice lui sera consacrée.

— M. Ach. Jubinal, secrétaire général de l'Institut historique, et député au Corps législatif, écrit de Tarbes (Hautes-Pyrénées), une lettre à M. l'Administrateur, pour lui annoncer qu'il ne pourra se trouver à la séance de rentrée de l'Assemblée générale du 30 octobre ; il se rappelle au bon souvenir de ses honorables collègues.

M. Jubinal fait connaître en même temps qu'il a présidé le même jour une séance solennelle de la Société académique des Hautes-Pyrénées devant une nombreuse réunion ; l'Institut historique y a été représenté par un discours de M. Jubinal et par un charmant mémoire de M. de Rességuier sur l'Agriculture.

D'autres savants travaux ont été lus dans cette séance :

— Un mémoire sur les légendes pyrénéennes, par M. Deville.

— Des observations sur la photographie, par M. Maxwelle Lyte, l'un des meilleurs maîtres, en cet art, qui existent aujourd'hui.

— Un magnifique discours de M. le pasteur Frossard sur l'alliance de la science et de la foi.

— Des recherches suivies d'un système nouveau de navigation aérienne, par M. Larroque.

— Un voyage à Bathalam, par M. Batzère.

— Plusieurs délicieuses fables, par M. Dastiguenard, ancien magistrat.

Toutes ces lectures ont été vivement applaudies par l'Assemblée.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Observations sur l'induction électrostatique, par M. Laurent della Casa, professeur de physique à l'Université royale des sciences de Bologne. Broch. in-4, en italien. Bologne, 1860.

Nouvelles observations sur l'induction électrostatique par M. della Casa, professeur à l'Université royale de Bologne. Broch. in-4 en italien. Bologne, 1861.

Mémoire sur l'équivalent mécanique de la chaleur, par M. Laurent della Casa, professeur à l'Université de Bologne. Broch. in-4 en italien, Bologne, 1862.

— Sainte-Barbe et les Barbistes, par M. Célestin. Brochure in-18. Paris, 1863.

— Histoire du Lycée Bonaparte, par M. Lefeuve. Vol. in-18, Paris, 1862.

— Revue Bibliographique, journal des publications nouvelles. Paris, mars 1863.

— Histoire de la marine de tous les peuples depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par A. du Sein, professeur à l'Ecole navale impériale. Tom. Ier, gr. in-8°, Paris, 1863.

— Cérémonie funèbre des Polonais à Montmorency (22e anniversaire), par M. le colonel Marnier, maire de Montmorency. Paris, 1863.

— Académie Royale des sciences de Munich (Bavière), neuf cahiers de ses travaux. Munich, 1863.

Mémoire sur la rosée, par M. della Casa, professeur de physique à l'Université royale de Bologne. Broch. in-4, en italien, Bologne, 1861.

Mémoire sur les changements de forme de plasticité apparente de la glace, par le même auteur. Broch. in-4 en italien, Bologne, 1862.

Considérations (en italien), sur les paragrêles métalliques, par le même auteur. Broch. in-8, Bologne, 1856.

— L'Institut, journal universel des sciences, par M. Arnoult. Paris, mai 1863.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie L. Toinon et Ce, à Saint-Germain.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR DENIS FOYATIER,

ARTISTE STATUAIRE.

I. — *Développement de sa vocation pour la sculpture.*

L'Institut historique vient de faire encore une perte douloureuse : un homme simple et modeste, un artiste éminent, M. Foyatier, a été enlevé à sa famille, à ses amis, aux beaux-arts par une mort prématurée. M. Foyatier était l'un des premiers membres fondateurs de notre Société et président de la quatrième classe.

En venant retracer ici la vie de notre regrettable collègue, j'ai devancé, sans doute, vos désirs ; mais j'ai pensé qu'une amitié de longues années, le souvenir de l'état déplorable dans lequel je l'ai trouvé seul dans son atelier (19 novembre), les premiers soins, malheureusement inutiles, que je lui ai prodigués pour le rappeler à la vie, m'imposaient, en quelque sorte, l'obligation de remplir ce devoir.

Denis Foyatier naquit en 1793, au hameau de Bussière (département de la Loire). Son père, pauvre paysan, chargé d'une nombreuse famille, exerçait tour à tour les métiers de laboureur, de tisserand et de charpentier. Denis, à l'âge de quatre ans, perdit sa mère ; sa sœur aînée prit soin de son enfance. Un changement vint déplacer cette famille ; le père vendit son petit champ et transporta ses pénates dans le village de Saint-Marcel, où il ne s'occupa plus qu'à tisser et à faire de la charpente.

Ce fut en voyant travailler son père que Denis prit un goût très-vif pour les constructions et les figures en bois. Son père l'employait déjà à filer le coton et à dévider le fil ; mais Denis, dès l'âge de six ans, consacrait à la sculpture toutes ses pensées dans ses moments de loisir. Le père, s'inquiétant de penchants qu'il ne pouvait comprendre, résolut de lui faire apprendre le métier de tisserand.

Denis pria son père de l'envoyer plutôt garder les troupeaux chez un cultivateur du voisinage, et celui-ci y consentit; il y trouva son profit et son fils aussi. Ce fut dans les loisirs de cet emploi nouveau que l'enfant se livra aux travaux qu'il affectionnait ; les autres petits pâtres, d'ailleurs, gardaient à tour de rôle son troupeau et recevaient, en retour, les objets qu'il confectionnait. Bientôt les pâturages furent couverts de cabanes, de sculptures, de dessins sur des écorces d'arbres ; c'était une production immodérée et irréfléchie, mais cependant, Denis avait sculpté un crucifix avec la pointe de son couteau.

Lorsque la mauvaise saison arriva, il fut obligé de rentrer dans la maison de son père et de se résigner à suivre sa volonté.

Cette fois encore, le hasard vint à son secours; un paysan, grand amateur de petites statues de saints, dont il possédait une collection, offrit à Denis de travailler pour lui; l'offre fut acceptée avec la commande de deux anges adorateurs et d'un troisième ange labourant le champ de saint Isidore pendant que celui-ci était à la messe.

Les ouvrages terminés furent payés par l'amateur, et les habitants du village, qui allèrent les visiter, en demeurèrent très-surpris. M. Foyatier laissa enfin à son fils la liberté de s'occuper de son art; celui-ci continua donc à faire de petits Christs en bois qu'il allait vendre aux curés de campagne.

Un nouvel embarras vint entraver le commerce du jeune artiste; les bons curés ne voulaient que des statues dorées ou vernies. La nécessité d'adopter un métier fut reconnue, et Denis dut aller à Saint-Germain, à quatre lieues de son village, pour apprendre à tisser le coton. Il prit sur ses épaules la dernière de ses œuvres (un Christ de deux pieds de haut), fit ses adieux à son père, à ses amis, et partit de compagnie avec un maçon et sa femme, chargés de le conduire chez M. Guillermin, fabricant de calicot.

Quelque peu importants que paraissent ces détails, ils servent toujours à connaître les degrés qu'a dû parcourir l'intelligence du jeune Foyatier avant d'arriver à son développement devant les objets d'art qu'il n'avait pas encore vus.

Un jour, pendant que Denis était occupé à dévider du coton chez Guillermin, on retira, des caveaux de l'église de Saint-Germain, un Christ de grande dimension, qu'on avait caché pendant la terreur; un vitrier fut chargé de le peindre en couleur de chair; puis, il fut réintégré à son ancienne place; les visiteurs allèrent en foule l'examiner, et le jeune Foyatier ne fut pas des derniers.

L'impression que fit sur lui l'aspect de ce morceau de sculpture fut extraordinaire; un monde d'idées nouvelles s'ouvrit à son imagination; il admirait surtout la couleur du Christ, couleur qu'il avait tant rêvée pour ses petits travaux.

Il se décida, quoique très-timide, à demander son secret au peintre.

« *J'abordai cet homme* (disait Foyatier) *avec un sentiment de respect et de vénération tel que j'osais à peine lui parler.* »

Le peintre lui vendit quelques couleurs et lui apprit à s'en servir; Denis en fit l'essai et il réussit parfaitement.

Sans plus attendre, il s'empressa de remercier le fabricant de calicot qu'i quitta immédiatement.

Il eut l'occasion de vendre son premier Christ peint, à une religieuse, pour la somme de *cinquante sous;* le marché conclu, la bonne sœur s'aperçut qu'il avait une joue plus grosse que l'autre: «*Mais, madame,* répondit le jeune artiste, *vous savez que Jésus-Christ avait reçu un soufflet avant d'être crucifié, ce qui avait dû lui faire enfler la joue.* »

Cette explication fit apprécier davantage, par la dame, l'objet précieux qu'elle venait d'acheter.

Le jeune Denis rentra dans la maison paternelle, heureux de son succès en peinture; mais, étranger encore à l'art de dorer, il ne pouvait répondre aux désirs manifestés par les curés. Une vieille femme, épouse d'un doreur des environs, lui indiqua les ingrédients dont il devait faire usage pour la dorure; ne les trouvant pas à Néronde, il les fit venir de Lyon.

Denis se mit à l'œuvre, mais ne sachant pas manier la feuille d'or qui se perdait dans sa main, il se désespérait et pleurait; son père, son frère, sa sœur le consolèrent, il reprit courage et parvint à dorer passablement. Il eut plusieurs commandes, notamment celle d'une statue de saint Christophe, de trois pieds de hauteur, pour l'église de Néronde. Ce fut dans cette circonstance qu'il reçut la visite de M. Dulieu, grand personnage d'un pays voisin, amateur des beaux-arts, qui l'encouragea et en même temps l'engagea à aller à Lyon pour se perfectionner; le curé de Catames lui donna le même avis et une lettre pour un de ses amis.

Les grandes intelligences sont rares : voici pourtant deux personnes de la contrée, qui devinèrent, au milieu des travailleurs et des fabricants de calicot, ce que pouvait devenir le jeune Foyatier avec le sentiment immodéré qu'il manifestait pour les arts, sans les connaître encore.

Denis partit donc pour Lyon, laissant son père qui, pleurant au seuil de la chaumière, lui adressa cette touchante et simple exhortation : *Ecris-moi, et sois sage.*

Arrivé à Lyon avec un de ses cousins, Denis se rendit chez M. Férusse, à qui il avait été recommandé; c'était le fondateur d'un magasin d'ornements d'église, dont le produit était donné aux pauvres; il y trouva un M. Guillot, qui le reçut avec indifférence.

Le jeune artiste, atteint par une maladie des yeux, fut obligé d'aller à l'hôpital, où il dut rester plusieurs mois dans un parfait isolement, en s'occupant toutefois de dessins coloriés, qu'il distribuait aux sœurs en échange des bons soins qu'elles lui prodiguaient.

Sorti de l'Hôtel-Dieu, il retourna chez M. Guillot, qui le reçut très-brusquement en lui disant qu'il n'avait que faire de lui. Denis, surpris de ce lan-

gage, alla s'asseoir sur son comptoir, ce qui déconcerta un peu M. Guillot, qui lui demanda s'il avait de quoi se loger ; sur sa réponse négative, il l'envoya chez une logeuse de charlatans, de bateleurs et de bohémiens, dont les manières et le langage surprirent étrangement le pauvre et simple Foyatier. Le lendemain, il retourna chez M. Guillot : — Que voulez-vous encore? lui demanda-t-il.

— *Je veux me perfectionner*, lui répondit Foyatier, *dans le métier de doreur, de sculpteur et de peintre.* — *Mais ces trois choses*, reprit M. Guillot, *appartiennent à trois professions différentes.*

Alors Foyatier choisit la dorure, et M. Guillot le fit entrer chez un doreur sur bois. Au bout de quinze jours, Denis avait appris ce métier et retournait chez son père.

L'amour de la famille et du foyer, aussi fort dans cette nature candide et honnête que l'instinct toujours irrésistible de l'art, empêcha Foyatier de résister à la volonté de son père.

Jusqu'à cette époque, Denis ne voyait d'autre horizon que celui des petites figures sculptées et le commerce qu'il se proposait de faire avec les paroisses. Il possédait déjà les trois talents qu'il ambitionnait, la sculpture sur bois, la peinture et la dorure. Le produit qu'il en retirait commençait à introduire de l'aisance dans la maison de son père, qui était heureux et fier des succès de Denis et du secours qu'ils lui procuraient; il se mit lui-même à dégrossir les statues sur bois. Malheureusement, le jeune Foyatier perdit bientôt son père, âgé de soixante-deux ans.

Il continua pendant quelque temps encore son métier, mais, n'ayant plus le même intérêt à rester dans son pays, il prit la résolution d'aller étudier le dessin à Lyon, avec une petite somme de *cent écus* qu'il avait amassée à grand' peine et à force de privations.

II. — *Quatre années à l'école des Beaux-Arts de Lyon. — Ses études. — Moyens pour s'entretenir.*

Foyatier arriva à Lyon vers la fin de juin 1813; il prit un maître de dessin, mais il le quitta aussitôt qu'il apprit qu'il y avait une école gratuite dans cette ville. Malheureusement il n'y avait plus de place ; le directeur de l'école, M. Artaud, le recommanda au statuaire Chinard, qui le reçut dans son atelier. Chinard étant mort trois mois après, Marin le remplaça, et Foyatier put continuer ses études sous la direction de cet habile statuaire.

Il est à remarquer que Foyatier entre, à cette époque, dans une phase nouvelle, dans la véritable carrière des beaux-arts, dans laquelle sa vive

imagination, son goût se développent à mesure qu'il fait des progrès dans ses études.

En effet, trois mois après son entrée dans l'atelier de Marin, il faisait déjà avec facilité un buste ressemblant.

Les cent écus qu'il avait emportés de la maison paternelle étant presque épuisés, Foyatier pensa à retourner vers M. Guillot, espérant le trouver dans de meilleures dispositions. Celui-ci, apprenant qu'il savait faire des bustes, lui offrit la nourriture et le logement ; en retour, Foyatier fit son buste et ceux de tous les membres de sa famille. Ce n'était pas encore assez pour M. Guillot; il voulut employer le jeune artiste à faire toutes les courses qu'exigeait son commerce, au préjudice de ses études chéries. Cette humiliante condition, et la gêne que Foyatier éprouvait dans cette maison étrangère, la lui firent quitter avant l'expiration des deux premiers mois. Libre alors de ses actions, il fit des bustes d'après nature, qui lui procurèrent le moyen de vivre indépendant.

Il est triste, il est plus admirable encore, de voir un jeune orphelin lutter sans relâche pour pourvoir au pain de chaque jour, pendant qu'il poursuit avec énergie les études qui doivent lui assurer un avenir dans la noble carrière des beaux-arts.

En 1814, un an après le commencement de ses véritables études, la duchesse d'Angoulême arriva à Lyon ; Foyatier fit son buste de souvenir, et en vendit un grand nombre d'épreuves, ce qui lui fit une certaine réputation. Il était déjà entré à l'école, et lorsque le comte d'Artois, depuis Charles X, arriva dans la même ville, le préfet du Rhône présenta au prince le jeune artiste, qui fit son buste pendant qu'il dînait.

Vinrent ensuite successivement le duc d'Angoulême et la duchesse de Berry, dont Foyatier fit également les bustes.

La vente de tous ces portraits le mit au-dessus du besoin.

Un avenir de gloire se présentait devant lui, et au lieu de songer, comme autrefois, aux succès de village, il n'aspirait qu'à l'école de Paris, dont la renommée avait retenti à ses oreilles ; l'école de Lyon lui avait décerné une médaille en bronze, lorsque son professeur Marin quitta Lyon pour se fixer à Paris. Foyatier s'empressa de partir lui aussi pour la capitale, afin d'entrer sur un théâtre plus vaste où l'appelaient son ambition, son vif désir de se perfectionner dans son art et d'accomplir des travaux importants.

III. — *Cinq années à l'école royale des Beaux-Arts à Paris.*

En juin 1817, Foyatier arriva à Paris avec une somme de 500 francs, fruit de ses économies. Il descendit chez son ancien professeur, Marin,

qui lui donna des renseignements et des instructions sur la manière de vivre à Paris; puis, secondé par Lemot, Marin le fit entrer à l'école royale des Beaux-Arts.

Il y avait à Paris, à cette époque, une célébrité européenne, le docteur Gall, médecin d'une foule de grands personnages et d'ambassadeurs étrangers. On lui présenta Foyatier; il s'intéressa beaucoup à ce jeune homme, auquel il reconnut de grandes dispositions pour son art; il soigna ses yeux, dont la maladie était venue l'affecter de nouveau, lui fit faire son buste et le recommanda à tous ses clients; il lui conseilla enfin d'étudier l'anatomie, ce que le jeune artiste fit avec autant de persévérance que de profit.

Les recommandations du docteur procurèrent à Foyatier l'exécution des bustes de la princesse de Bagration, du comte de Woronzoff et de toute sa famille, du prince de Castel-Cicala, ambassadeur de Naples, et enfin de lord Stuart, ambassadenr d'Angleterre.

Foyatier, tout occupé qu'il était de ces divers travaux, n'avait pas perdu de vue l'exposition qui devait s'ouvrir prochainement; il avait déjà obtenu, à l'école royale des Beaux-Arts, une médaille d'argent, après dix-huit mois d'études. En 1819, deux ans après son arrivée à Paris, il présenta à l'exposition une statue, grande comme nature, un *jeune Faune composant de la musique;* cette statue fit une grande sensation : une médaille d'or fut décernée à l'auteur. A la même exposition, le jury avait admis *un buste du général Braniski, celui de la princesse de Bagration, un autre de la duchesse de Frias*, et enfin *le buste de l'abbé Gaultier.*

Cette production extraordinaire de cinq morceaux de sculpture, que le jeune artiste avait exécutés en deux ans, sans quitter ses études à l'école des Beaux-Arts, prouve qu'il avait profité des sages conseils que lui avait donnés son professeur Marin.

A la suite de cette exposition, M. de Lafolie, directeur des travaux publics, ayant fait remarquer la statue du *Faune* au ministre de l'Intérieur, celui-ci fit à Foyatier la commande d'une statue de *saint Marc*, de douze pieds de proportion, pour la cathédrale d'Arras. Le jeune artiste fut d'autant plus heureux qu'il n'avait fait aucune démarche pour obtenir cette faveur.

En 1822, M. Foyatier envoya au Salon :

Le Soldat laboureur;

Un jeune Berger;

Le buste du docteur Gall;

Le buste de l'acteur Joanny, du Théâtre-Français.

Foyatier avait dépassé vingt-huit ans, et son rêve favori était le voyage d'Italie, que tous les artistes désirent faire pour s'instruire. Ses travaux,

d'ailleurs, lui en fournissaient les moyens; ils lui avaient rapporté 16,000 francs, somme énorme pour celui qui avait dû travailler pour vivre jusqu'à ce moment, sans quitter un instant ses études ; il s'imposa une sévère économie et destina la moitié de cette somme à l'accomplissement de son voyage, afin de s'inspirer des œuvres des anciens maîtres.

Après avoir terminé la statue de *saint Marc*, et mis ordre à ses affaires, Foyatier partit pour l'Italie le 17 septembre 1822.

IV. — *Voyage en Italie. — Travaux.*

Foyatier parcourut les principales villes d'Italie, en observant les monuments et les objets d'art, dans lesquels il chercha des inspirations et des sujets d'étude ; il s'arrêta à Rome, où il exécuta en marbre le buste du *Primatice*, que le musée du Louvre lui avait commandé ; il fit à Albano, près de Rome, la statue de l'*Amour*, qui eut un grand succès au Salon de Paris.

Foyatier avait conçu le projet de faire une grande statue nue, représentant l'homme, dans toute la beauté de ses formes. Il pensa d'abord à faire un esclave, mais il s'aperçut, à l'exécution, que le sujet n'était pas assez noble ; mieux éclairé sur la condition des esclaves des Romains, il choisit un nom propre, *Spartacus*, ce jeune héros qui avait préféré recevoir la mort sur le champ de bataille, plutôt que servir de spectacle barbare à ses oppresseurs, qui l'auraient condamné à se battre contre les bêtes féroces dans le cirque; qui, après avoir brisé ses chaînes, organisa une armée nombreuse, tint en échec, pendant trois ans, les légions romaines, et battit dans la même journée deux armées consulaires.

Ce sujet était magnifique; il répondait parfaitement aux idées de l'artiste, aussi l'exécution fut-elle admirable et admirée par tous les artistes ses compatriotes, à l'Académie de Rome, et par les artistes de cette capitale (1).

Cette statue fut moulée, coupée en deux, encaissée et expédiée à Paris.

V. — *Travaux exécutés en Italie.*

En 1825, Foyatier revint à Paris, après une absence de trois ans; le *Spartacus* y arriva presque en même temps.

Le salon de 1827 s'ouvrit et Foyatier y envoya :

1° Le modèle en plâtre du *Spartacus ;*

2° *Saint Jacques, apôtre,* statue aujourd'hui à Paris, dans l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas ;

(1) Je me trouvai, par hasard, dans l'atelier de Foyatier lorsqu'il reçut la visite du célèbre statuaire Thorwaldsen. Il fut très-satisfait et, après avoir conseillé à Foyatier un très-léger changement, il lui fit des compliments et l'engagea à faire mouler de suite sa statue.

3° *Amaryllis*, modèle en plâtre;

4° L'*Amour*, statue;

5° Le buste en marbre d'*Andrea del Sarto;*

6° Le buste en marbre de *Louise Labey*, dite *la Belle Cordière* (au Musée de Lyon).

La plupart de ces travaux avaient été, ainsi que le buste de *Primatice*, exécutés par Foyatier pendant son séjour en Italie.

L'accueil favorable, unanime, enthousiaste même, que les journaux et le public firent au *Spartacus*, engagèrent le Gouvernement à en commander à l'artiste l'exécution en marbre.

Trois ans plus tard, Foyatier donnait à ce chef-d'œuvre les derniers coups de ciseau quand éclata la Révolution de 1830, et il put apposer sur la plinthe de la statue ces mots : *Foyatier, 29 juillet* 1830 (1), et en faire, en quelque sorte, une œuvre de circonstance.

VI. — *Ses travaux après son retour d'Italie.*

La statue d'*Amaryllis* fut achevée presqu'en même temps que le *Spartacus*.

Ce marbre, chose remarquable, qui, par sa mince épaisseur et par sa forme triangulaire, ne pouvait servir pour un buste, donna l'idée à l'artiste de le convertir en une jolie statue, représentant une jeune fille nue et accroupie. Elle appuyait ses bras sur la pointe de ses genoux, tenant dans ses mains une flûte, et, la tête ornée d'une couronne de clochettes et tournée à gauche, elle semble écouter les sons de la flûte des bergers.

Ce petit chef-d'œuvre, d'une conception heureuse et d'une finesse exquise, fut acheté par le roi Louis-Philippe; placé dans la galerie du Palais-Royal, il fut malheureusement brisé en 1848.

Au Salon de 1831 Foyatier envoya :

1° La statue en marbre de *Spartacus*, placée ensuite au jardin des Tuileries, dans la première ligne, faisant face au palais;

2° *La Prudence*, statue en marbre, destinée à la Chambre des députés;

3° *Une jeune fille jouant avec un chevreau*, statue en marbre (2), galerie du Palais-Royal;

4° Le buste du *roi Louis-Philippe*, dont le modèle avait été fait par l'artiste, pendant que le roi déjeunait.

Quelque temps après, M. Foyatier exécuta en marbre la statue de

(1) L'atelier de Foyatier était alors rue des Marais Saint-Germain.

(2) Cette statue a été exécutée chez le docteur Gall dans sa maison de campagne de Montrouge. Les relations que Foyatier avait contractées avec le savant docteur avaient été très-intimes depuis son retour de l'Italie.

Cincinnatus, commandée par le gouvernement. Elle fut placée sur la même ligne que le *Spartacus*, au jardin des Tuileries. Cette statue, que tout le monde a pu admirer, a disparu ; elle représente *Cincinnatus* recevant les insignes de dictateur et le commandement de l'armée romaine ; appuyé du bras gauche sur sa charrue, Cincinnatus tient à la main l'acte de sa nomination, et, tout soucieux, semble regretter le champ qu'il labourait.

En 1833, on admira au Salon un groupe héroïque, dont Foyatier avait conçu la pensée en visitant les ruines d'Herculanum et de Pompéi. C'est l'*Athlète Alcidamas sauvant dans ses bras une femme et un enfant des ruines d'Herculanum.* La force énergique de l'athlète, son mouvement sont exprimés d'une manière admirable et saisissante par le contraste de la frayeur de l'enfant et de l'inertie que l'artiste a données au corps de la femme évanouie.

A l'exposition de 1834, M. Foyatier n'envoya qu'un marbre, *la Siesta*, morceau capital qui fit une grande sensation. Cette femme, nue et couchée, semblant accablée d'une molle langueur et de la chaleur du Midi, est d'une chair admirable ; elle est si vivante qu'elle semble devoir céder à la pression du doigt. L'exécution de cette statue est si parfaite qu'on regarde ce beau morceau comme le chef-d'œuvre de Foyatier.

On ne lui acheta cependant ni l'*Athlète*, ni la *Siesta*, pour lesquels il avait fait de grands sacrifices ; mais on lui prodigua les éloges, et on le décora (1er mai 1834) de la Légion d'honneur ; c'était justice.

Dans les expositions suivantes, Foyatier envoya au Salon de 1837 :

La statue en marbre de l'abbé Suger ;

A celui de 1843 :

La statue en marbre de sainte Cécile, sujet d'une grande difficulté, mais dont Foyatier s'acquitta avec un talent remarquable ;

A celui de 1844 :

La *statue en marbre d'Étienne Pasquier*, destinée à la Chambre des pairs ;

Au salon de 1850, un seul buste en marbre.

En 1855, il mit à l'Exposition universelle :

1° Une *sainte Vierge, statue en marbre*, admirable par sa pudicité et l'ampleur de ses formes, par la sévérité de la draperie jointe à l'harmonie et surtout par l'expression du sentiment religieux ;

2° La *Siesta*, exposée déjà en 1834 ;

3° Le *bronze de la statue de Spartacus*.

Deux ans environ avant cette époque, Foyatier avait conçu l'heureuse idée d'ériger à Orléans un monument national, une statue équestre à

Jeanne d'Arc. L'esquisse faite, il part pour cette ville(1). Sur l'initiative de M. Marchand, notre collègue, secrétaire général de la préfecture du Loiret, M. le maire réunit le Conseil municipal. Le projet fut agréé, l'esquisse de Foyatier approuvée et le marché conclu pour l'exécution. Le Conseil des bâtiments approuva le projet du monument, statue équestre par Foyatier, piédestal par M. E. Jumelin, également notre collègue. Le ministre de l'Intérieur autorisa la ville d'Orléans à faire une loterie, dont le produit devait servir (disaient les billets) pour payer la statue de Foyatier. Le ministre de la Guerre voulut concourir à cette œuvre patriotique et donna, pour fondre la statue, cinq vieilles pièces d'artillerie.

Le 8 mai 1855, l'inauguration de la statue équestre de l'héroïne française eut lieu à Orléans, sur la place du Martroy, devant un concours de plus de 200,000 spectateurs, accourus de toute part.

Si ce beau monument, qui est l'admiration de tous les visiteurs, a été le sujet de tant d'études et la gloire de l'artiste, il lui a donné en même temps une suite de chagrins, à l'occasion des bas-reliefs du piédestal, dont l'exécution lui fut enlevée par l'administration locale, malgré ses réclamations énergiques.

En 1857, M. Foyatier n'envoyait au Salon qu'une statuette en bronze, réduction de la statue équestre d'Orléans.

En 1859, pour la dernière fois, il exposa une statue en plâtre, l'*Immaculée Conception*.

D'autres travaux, qui n'ont pas paru au Salon, ont été exécutés par Foyatier.

1° Un bas-relief en pierre, représentant l'*Assomption*, à Chamarande, chez M. de Talaru ;

2° Quatre pendentifs à l'intérieur de l'église de la Madeleine ;

3° Une statue en pierre, *la Foi*, sur la façade de l'église de Notre-Dame de Lorette ;

4° Le *Régent*, statue en marbre, qui, dans la galerie du Palais-Royal, fut brisée en 1848 ;

5° La statue de *Clisson*, à Versailles (1836) ;

(1) En rentrant chez moi, je rencontre Foyatier qui sortait de l'atelier et me dit : « Je pars pour Orléans avec l'esquisse de Jeanne d'Arc, j'ai quatre lettres de recommandation pour des personnages. » Je lui dis : « Nous avons un collègue de l'Institut historique, M. Marchand, secrétaire général de la préfecture du Loiret, voulez-vous ma lettre pour lui...—Eh bien, faites-la, je vous attends. »—Et il partit avec la lettre. M. Marchand fut enchanté de pouvoir rendre un service à Foyatier qui me dit en revenant que c'était la seule personne qu'il eût trouvée, et que c'était par son entremise que l'affaire avait été conclue.

6° La statue en pierre de *Turgot*, à l'Hôtel de Ville (1844);

7° *Saint Mathieu évangéliste*, statue à Saint-Vincent-de-Paul, à Paris (1844);

8° Une *Faunesse*, statue en marbre, au château de la Celle-Saint-Cloud, chez M. Piscatory;

9° La statue en marbre de *l'évêque Simony*, à Soissons;

10° Deux *Bustes* en marbre, au Musée;

11° Une statue en marbre de la *Vierge*, envoyée en Amérique;

12° Un buste en albâtre, portrait d'une jeune fille, véritable chef-d'œuvre, exécuté dans le bloc sans modèle;

13° Une *Négresse*, jolie statuette en bronze, portant une corbeille de fleurs sur la tête. La statuette en bronze de Spartacus.

14° Deux autres bustes en marbre, portraits de M. de Choiseul et de madame Fitzjames.

15° Un portrait bas-relief, également en marbre chez lord Lyndurst à Londres. — Un buste en marbre d'une vestale.

16° Buste en marbre de *M. Guizot*, et buste en plâtre, portrait de *Salfi*.

17° Plusieurs autres buste en marbre parmi lesquels ceux des *membres de la famille* de l'artiste.

Faut-il meutionner les quatre statues en bronze de *Martignac*, à Miramon, 1844; de *Jacquart* et du *major Martin*, à Lyon; du *colonel Combes*, à Feur. Dans ces sortes de sujets, Foyatier, véritable artiste, ne se trouvait pas bien à son aise. Comment imprimer un sentiment, une harmonie et la poésie de la forme à un froc, à un pantalon! Là où il n'y avait que la figure et deux mains à faire voir, ce n'était pas, suivant lui, de l'art proprement dit.

M. Thiers lui avait promis le fronton nord de la Madeleine, ouvrage monumental que l'artiste ambitionnait; mais cette promesse resta en projet, et après l'exécution du monument national érigé à l'héroïne de la France, Foyatier fut complétement oublié par le Gouvernement, qui ne l'honora d'aucun travail digne de lui. Foyatier dut s'en consoler en s'appliquant à d'autres études, auxquelles il consacrait assidûment tout son temps.

M. Foyatier en s'assurant, par ses travaux, une honnête aisance, avait toujours été étranger aux intrigues; il avait conservé la simplicité, l'honnêteté et la modestie de son jeune âge.

La vie de Foyatier est un exemple pour ceux qui se dévouent à l'art. Les nombreux travaux classiques, les monuments qu'il laisse après lui, font honneur à son pays, et lui assurent un nom honorable dans la postérité.

A. Renzi, *membre de la première classe.*

DOCUMENTS CURIEUX

TESTAMENT DE BOCCACE.

En 1859, a été publiée à Sienne, d'après l'original appartenant à la famille Bichi-Borghesi de la même ville, une pièce du plus haut intérêt par le grand nom qu'elle rappelle ; on y a joint les renseignements historiques qui s'y rapportent et la description du magnifique cadre sculpté, en 1847, par Antonio Rossi, dans lequel elle est exposée. Nous pensons faire chose agréable à nos lecteurs en reproduisant le texte de ce document, en le traduisant pour la première fois en français et en le faisant précéder de quelques notes empruntées en partie à l'éditeur.

La commission chargée, en 1574, de publier une édition correcte du *Decamerone*, accompagnée de notes, y joignit un testament en langue vulgaire écrit sur papier de coton de la main même de Boccace. On sait que toutes les notes de cette édition, bien que données sous le nom collectif des membres de la commission, furent l'œuvre d'un seul, don Vincenzo Borghini. Ce fut aussi ce savant qui fit la recherche du testament de Boccace, ainsi qu'en témoigne une lettre que Vasari lui écrivit de Rome, le 23 avril 1573 (Gaye, *Carteggio inedito di artisti*, t. III, p. 375), et qui contient cette phrase : « Quant au testament de Boccace pour la petite maison de Saint-Alexis, jusqu'à présent on n'en trouve rien (1). »

La commission, en publiant le testament italien, ne dit point où elle a trouvé l'original, mais il est probable que ce fut aux archives de *Santo-Spirito* de Florence, où il fut vu et lu par Ubaldini, qui en fait mention dans l'histoire de sa famille.

Manni, en le réimprimant dans son illustration du *Decamerone*, le regarde à tort comme le projet de celui que fit Boccace, en 1365, et qui fut reçu par ser Filippo Doni, et se trouve mentionné dans les registres de la *Cabella de' contratti* (2), de Florence, en ces termes : D. Ioannes Boccacii *de Certaldo fecit testamentum, die* 21 *Augusti* 1365. De la comparaison de

(1) On verra que, dans le testament que nous publions, il n'est nullement question de cette petite maison que Boccace avait pu posséder, à Rome probablement, dans la paroisse de Saint-Alexis.

(2) Sorte de bureau d'enregistrement.

ce document avec celui qui nous occupe, il ressort évidemment que le premier est le projet du second, que Manni a également publié d'après une copie existant de son temps au palais Strozzi, et passée depuis à la bibliothèque Magliabecchi.

La réimpression donnée par l'éditeur siennois a été relevée avec le plus grand soin sur la minute sur parchemin, qui, dans le courant du xvie siècle était venue, probablement par héritage, dans les mains de Giovanni Battista Muzi de Poggibonsi, professeur de médecine à Pise de 1555 à 1581, et qui, revenu dans sa ville natale, en fit don au bailli de Sienne, Ipolito Agostini, de Caldara en Maremme, grand collectionneur de curiosités, accompagnant cet envoi d'une lettre en date du 21 janvier 1591, qui est conservée dans la bibliothèque publique de Sienne. (*Cod.* D. V. 1.) En 1673, le testament est passé dans la famille Bichi-Borghesi par le mariage d'Anna Eleonora Agostini avec Annibale Bichi.

Notre honorable collègue, M. Masson, avec l'érudition de jurisconsulte qui le distingue, nous a déjà dit quelques mots (mai 1863, p. 152) de l'absence de formes régulières du document en question; cette observation est tellement juste qu'elle avait frappé les auteurs mêmes de la rédaction, et qu'ils s'étaient efforcés d'y remédier ainsi qu'on le verra par l'une des phrases qui le terminent. Quoi qu'il en soit, M. Masson n'en est pas moins d'accord avec nous pour regarder la pièce comme parfaitement authentique.

Le testament de Boccace est un curieux spécimen du latin barbare employé au xive siècle par les hommes de loi italiens. Au latin ancien et à la basse latinité sont mêlés des mots purement italiens, soit latinisés comme *pancha*, *lettum*, *tabolettas* et *tavolettam*, *tovalgliuolas*, *gonellam*, *guarnachiam*, *massaritiis*, *pianetam*, *guainis*, *salmas*, *baliam*, etc.; soit conservant leur forme et leur terminaison italiennes, comme *fornaino*, *guancialetto*, *coltre*, *zendado*, *pimacio*, *uno teschio di morto*, etc. Enfin, on y trouve aussi des mots tels que *micti*, être mis, *cassans*, cassant, annulant, qui n'appartiennent ni à l'une, ni à l'autre des deux langues.

La pièce étant parfaitement conservée, quelques lettres seulement ont dû être suppléées, lesquelles sont imprimées en italiques dans notre transcription; elle est écrite entièrement en majuscules, et l'absence de toute ponctuation autre que les points à la fin des phrases, souvent fort longues, en rend la lecture assez difficile. Enfin on remarquera que l'Æ latin est partout remplacé par un E simple.

E. B.

TESTAMENTUM IOHANNIS BOCCACCII.

In Dei nomine amen. Anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo quarto indictione duodecima secundum cursum et consuetudinem *Florentie*. *Tempo*re domini Gregorii divina Providentia pape XI die vigesimo octavo mensis Augusti. Actum Florentie in ecclesia et populo sancte Felicitatis presentibus testibus Pazino Alessandri de Bardis populi Sancte Marie supra Arnum de Florentia Angelo Niccoli dicti populi Sancte Felicitatis *Andr*ea Biancardi Orlandino Jacobi Burano Ugolini Francisco Tomasi omnibus dicti populi sancte Felicitatis et Brunellacio *Bi*anchini de Certaldo comitatus Florentie ad infrascripta vocatis et rogatis et ab infrascripto testatore suo proprio hore (*sic*) habitis et rogatis et aliis suprascriptis.

Cum nil sit certius morte et incertius ora mortis et actestante veritate vigilare sit opus cum diem ignoremus et horam qua qua (*sic*) homo sit moriturus. Idcircho venerabilis et egregius vir dominus Johannes olim Boccaccii de Certaldo Vallis Else comitatus Florentie sanus mente corpore et intellectu suorum bonorum dispositionem per presens nuncupativum testamentum *sine scriptis* in hunc modum facere procuravit.

In primis quidem recomendavit animam suam Deo omnipotenti et beate Marie semper Virgini gloriose et sepulturam sui corporis si eum mori contigerit in civitate Florentie elegit in ecclesia fratrum Sancti Spiritus ordinis Heremitarum Sancti Augustini de Florentia in eo loco ubi videbitur magistro Martino in sacra theologia venerabili magistro dicti ordinis. Si autem mori contigerit in castro Certaldi judicavit corpus suum sepelliri in ecclesia Sancti Jacobi de Certaldo in ea parte ubi videbitur actinentibus et vicinis suis.

Item reliquit ecclesie Sancte Reparate de Florentia soldos decem florenorum parvorum.

Item reliquit constructioni murorum civitatis Florentie soldos decem florenorum parvorum.

Item reliquit societati Sancte Marie de Certaldo libras quinque florenorum parvorum.

TESTAMENT DE JEAN BOCCACE.

Au nom de Dieu. Amen.

L'an du Seigneur mil trois cent soixante-quatorze, douzième indiction selon le cours et l'usage de Florence. Au temps de notre seigneur Grégoire XI pape par la divine Providence, le vingt-huitième jour du mois d'août. Fait à Florence dans l'église et paroisse de Sainte-Félicité, étant présents : Pazino Alessandri de' Bardis, de la paroisse de *Santa-Maria soprà Arno*, de Florence, Angelo Niccoli de ladite paroisse de Sainte-Félicité, ainsi qu'Andrea Biancardi Orlandino, Giacopo Burano Ugolini, et Francesco Tomasi, tous aussi de ladite paroisse de Sainte-Félicité, et Brunellaccio Bianchini de Certaldo, territoire (*comitatus*) de Florence, appelés et requis pour servir de témoins à ce qui est écrit ci-dessous, et de ce requis et priés de la propre bouche du testateur, aussi bien que les autres sus-nommés.

Rien n'étant plus certain que la mort, et cette vérité attestant que nous devons nous mettre en mesure, ignorant le jour et l'heure où chaque homme doit mourir (1). Pourquoi vénérable et excellent ser Giovanni Boccaccio, fils de feu Boccaccio de Certaldo du Val-d'Elsa, territoire de Florence, sain d'esprit, de corps et d'intelligence, a voulu par le présent testament nuncupatif, non écrit de sa main, disposer de ses biens de la manière suivante :

D'abord il a recommandé son âme à Dieu tout-puissant, et à la bienheureuse, glorieuse et toujours Vierge Marie, et a choisi pour la sépulture de son corps, s'il lui arrivait de mourir à Florence, l'église de *Santo-Spirito* des frères de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin de Florence, et l'emplacement qui sera indiqué par vénérable frère Martino, maître en théologie sacrée, appartenant audit ordre ; et, s'il lui arrivait de mourir au château de Certaldo, il a voulu que son corps fût enseveli dans l'église de Saint-Jacques de Certaldo, au lieu qui semblera convenable à ses attenants et à ses voisins.

Item, il a laissé à l'église de *Santa-Reparata*, de Florence, dix sols de petits florins.

Item, il a laissé pour la construction des murs de la ville de Florence, dix sols de petits florins.

Item, il a laissé à la confrérie de Sainte-Marie de Certaldo, cinq livres de petits florins.

(1) On a déjà trouvé dans ce préambule et nous rencontrerons encore plusieurs phrases qui, comme celle-ci, ne paraissent point terminées ; rien n'eût été plus facile que de les corriger, mais nous avons préféré n'altérer en rien la forme du document.

Item reliquit constructioni seu operi ecclesie Sancti Jacobi de Certaldo pro remedio anime suorum (*sic*) et suorum parentum libras decem florenorum parvorum.

Item reliquit Brune filie Cianghi de Montemagno que antiquitus moram traxit cum eo unum lectum in quo ipsa erat consueta dormire in castro Certaldi cum *letteria* cultrice *pimacio* (*sic*) una coltre alba parva ad usum dicti letti cum uno pario *litiaminum* cum pancha que consueta est stare juxta lettum predictum.

Item unum dischum parvum pro comedendo de nuce duas taboletlas (*sic*) usitatas longitudinis trium brachiorum pro qualibet.

Item duas tovalgliuolas.

Item unum botticellum capacitatis trium salmarum vini.

Item unam robam panni monachini foderatam zendadi porperini unam gonellam guarnachiam et caputeum et sibi Brune etiam de omni eo quod a dicto testatore restat habere occasione sui salarj.

Item voluit disposuit et mandavit et reliquit omnibus et singulis hominibus et personis qui reperirentur descripti in quodam suo libro signato A debentibus aliquid recipere vel habere a dicto testatore et omnibus aliis qui legiptime ostenderent debere habere non obstante quod non reperirentur descripti in dicto libro quod eis et cuilibet ipsorum satisfiat per infrascriptos ejus executores de massaritiis rebus et bonis dicti testatoris exceptis libris dicti testatoris et maxime de una domo posita in Certaldo cui a primo via vocata Borgho a secundo fornaino Andree domini Benghi de Rubeis a tertio la Via Nuova a quarto dicti testatoris vendenda per infrascriptos ejus executores vel majorem partem ipsorum et si hoc non sufficeret possint vendere de aliis suis bonis.

Item reliquit venerabili fratri Martino de Signa magistro in sacra theologia conventus Sancti Spiritus ordinis Heremitarum Sancti Augustini omnes suos libros excepto breviario dicti testatoris cum ista condictione quod dictus magister Martinus possit uti dictis libris et de eis exhibere copiam cui voluerit donec vixerit ad hoc ut ipse teneatur rogare Deum pro anima dicti testatoris et tempore sue mortis debeat consignare dictos libros conventui fratrum Sancti Spiritus sine aliqua diminutione et debeant *micti* in quodam armario dicti loci et ibidem debeant perpetuo remanere ad hoc

Item, il a laissé à la construction ou œuvres de l'église Saint-Jacques de Certaldo pour le soulagement de son âme (1) et des âmes de ses parents, dix livres de petits florins.

Item, il a laissé à Bruna, fille de Cianghi de Montemagno, qui depuis longtemps demeure avec lui, un lit dans lequel elle couchait au château de Certaldo avec sa literie, sa couverture, un traversin, une petite couverture blanche à usage dudit lit, avec une paire de draps et le banc qui ordinairement est placé auprès du susdit lit.

Item, une petite table à manger ronde en noyer, et deux tablettes longues de trois brasses pour un usage quelconque.

Item, deux nappes.

Item, un petit tonneau de vin de la capacité de trois mesures.

Item, une robe de drap solitaire doublée de taffetas pourpre, une jupe longue et un capuchon, et tout ce qui peut rester dû par ledit testateur à icelle pour cause de salaire.

Item, il a voulu, disposé et ordonné que à tous et à chacun des hommes et personnes qui se trouveront désignés dans un certain registre marqué A, comme devant recevoir ou avoir quelque chose dudit testateur, et à tous autres qui justifieraient de créances légitimes, bien que ne figurant pas audit registre, il soit fait satisfaction par ses exécuteurs ci-dessous désignés, sur les meubles et biens du testateur, à l'exception des livres dudit testateur, et particulièrement sur une maison sise à Certaldo, ayant du premier côté la rue dite le *Borgo*, du second le four de messire Andrea Benghi de Rubeis, du troisième, la *Via nuova*, et du quatrième, des biens dudit testateur, biens devant être vendus par ses exécuteurs ci-dessous désignés, ou la majorité d'entre eux ; si cela ne suffisait pas, il a ordonné de vendre aussi la quantité nécessaire de ses autres biens.

Item, il a laissé à vénérable frère Martino de Signa, maître en théologie sacrée du couvent de *Santo-Spirito*, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, tous ses livres, à l'exception du bréviaire dudit testateur, à la condition que ledit maître Martino puisse se servir desdits livres et en donner copie à qui bon lui semblera sa vie durant, en étant tenu de prier Dieu pour l'âme dudit testateur, et qu'au temps de sa mort, il devra transmettre au couvent des frères de *Santo-Spirito*, et sans aucune diminution, lesdits livres qui seront mis dans une armoire dudit lieu, et y devront rester per-

(1) Le texte porte *pro remedio anime suorum et suorum parentum*, ce qui n'aurait pas de sens ou au moins ferait pléonasme ; il est évident qu'au lieu du premier *suorum* on doit lire *sue*.

ut quilibet de dicto conventu possit legere et studere super dictis libris et ibi scribi facere modum et formam presentis testamenti et facere inventarium de dictis libris.

Item reliquit et dari voluit et assignari per infrascriptos ejus executores et majorem partem ipsorum superviventem ex eis monasterio fratrum Sancte Marie de Sancto Sepulcro dal Pogetto sive dalle Campora extra muros civitatis Florentie omnes et singulas reliquas sanctas quas dictus dominus Iohannes magno tempore et cum magno labore procuravit habere de diversis mundi partibus.

Item reliquit operariis ecclesie Sancti Jacobi de Certaldo pro dicta ecclesia recipientibus unam tabulam alebastri Virginis Marie unam pianetam cum istola et manipolo zendadi vermigli unum palium parvum pro altare drapi vermigli cum uno guancialetto pro altare cum tribus guainis corporalium.

Item unum vasum stagni pro retinendo aquam benedictam.

Item unum paliettum parvum drappi foderatum cum fodera zendadi gialli.

Item reliquit domine Sandre uxori Francisci Lapi Bonamichi unam tavolettam in qua est pictum signum Virginis Marie cum suo Filio in brachio et ab alio latere uno teschio di morto.

In omnibus autem aliis suis bonis mobilibus et immobilibus presentibus et futuris Boccacium et Antonium ejus nepotes et filios Jacobi Boccacii predicti de Certaldo equis portionibus sibi universales heredes instituit et omnes alios filios et filias tam natos quam nascituros de dicto Jacobo ex legiptima uxore dicti Jacobi una cum dictis Boccacio et Antonio equis portionibus sibi heredes instituit cum pacto quod omnes fructus et redditus bonorum dicti testatoris debeant duci in domo dicti Jacobi prout dictus Jacobus voluerit ad hoc ut possit alere se et ejus uxorem et filios quos tunc habebit et hoc quoque pacto quod suprascripti ejus heredes non possint audeant vel presumant directe vel indirecte tacite vel expresse vendere vel alienare de bonis dicti testatoris nisi excesserint etatem triginta annorum et tunc cum consensu dicti Jacobi eorum patris si tunc viveret salvo quod in casu in quo vellent nubere aliquam vel aliquas eorum sorores et tunc fiat cum consensu infrascriptorum tutorum.

Et simili modo mandavit infrascriptis *(supra scriptis?)* suis heredibus ne aliquo tempore donec et quousque invenirentur de descendentibus Bochacii Chellini patris dicti testatoris et dicti Jacobi per lineam maschu-

pétuellement afin que toute personne dudit couvent puisse lire et étudier lesdits livres, enfin de faire transcrire audit lieu le présent testament, en sa forme et teneur, et de faire inventaire desdits livres.

Item, il a laissé et voulu être donné et assigné par ses exécuteurs ci-dessous désignés, ou par la majorité de ceux d'entre eux qui lui survivraient, au monastère des frères de *Santa-Maria del Santo-Sepulcro*, du *Poggetto* ou *dalle Campora*, hors les murs de Florence, toutes et chaque saintes reliques que ledit messer Giovanni, pendant longtemps et à grand'peine, est parvenu à se procurer des diverses parties du monde.

Item, il a laissé aux directeurs de l'œuvre de l'église de Saint-Jacques de Certaldo, recevant pour ladite église, un tableau, *tabulam* (sans doute un bas-relief) d'albâtre, représentant la Vierge Marie, une chasuble avec une étole et un manipule de taffetas vermeil, une petite nappe d'autel de drap vermeil avec un petit coussin pour l'autel et trois corporaux.

Item, un vase d'étain à mettre l'eau bénite;

Item, un petit manteau de drap, garni d'une doublure de taffetas jaune.

Item, il a laissé à dame Alessandra, femme de Francesco Lapo Buonamici, un petit tableau sur lequel est peinte l'image de la Vierge Marie, avec son fils dans les bras, et du côté opposé une tête de mort.

Quant à tous ses autres biens, meubles et immeubles, présents et futurs, il institue ses légataires universels par égale portion, Boccaccio et Antonio, ses neveux, fils du susdit Giacopo Boccaccio de Certaldo, et il institue pareillement pour ses héritiers et pour partager par égale portion, avec lesdits Boccaccio et Antonio, tous les autres fils et filles tant nés qu'à naître, dudit Giacopo et de sa légitime épouse, à la condition que tous les fruits et revenus des biens dudit testateur doivent être portés dans la maison dudit Giacopo, si cela lui convient; afin qu'il puisse s'en nourrir, ainsi que son épouse et les enfants qu'il aura alors; et aussi à la condition que les héritiers ci-dessus désignés ne puissent oser s'arroger et se permettre, directement ou indirectement, tacitement ou expressément, de vendre ou aliéner rien des biens dudit testateur avant d'avoir dépassé l'âge de trente ans, et encore alors seulement avec le consentement dudit Giacopo, leur père, s'il était encore vivant, excepté toutefois dans le cas où ils voudraient marier une ou plusieurs de leurs sœurs, et que cela se fît avec le consentement des tuteurs ci-dessous désignés.

Pareillement il a ordonné qu'en aucun temps, et tant qu'on pourra trouver des descendants de Boccaccio Chellino, père dudit testateur, et dudit Giacopo par la ligne masculine, même s'ils n'étaient pas légitimes,

linam etiam posito quod non essent legiptimi possint audeant vel presumant vendere vel alienare domum dicti testatoris positam in populo sancti Jacobi de Certaldo confinatam a primo via publica chiamato (*sic*) Borgo a secundo dicti testatoris a tertio la Via Nuova a quarto Guidonis Iohannis de Machiavellis.

Item unum *petium* terre laborative et partim vineate positum in comuni Certaldi in dicto populo sancti Jacobi loco dicto Valle Lizia cui a primo fossatus a secundo dicti testatoris et Rustichelli Nicholai a tertio dicti testatoris a quarto Andrea vocato Milglotto.

Tutores seu defensores dictorum Bocchacii et Antoni licet de jure non expedit reliquit fecit et esse voluit Jacobum Lapi Gavaciani Pierum Dati de Canigianis Barducium Cherichini Francischum Lapi Bonamichi Leonardum Chiari domini Bottis Jacobum Boccacii et Angelum Torini Benciveni cives Florentinos et majorem partem ipsorum superviventem ex eis.

Executores autem dicti testamenti reliquit fecit et esse voluit fratrem Martinum de Signa predictum Barducium Cherichini Francischum Lapi Bonamichi Angelum Turini Bencivenni Jacobum Bocchacii cives Florentinos et majorem partem ipsorum superviventem ex eis dans et concedens dictus testator dictis suis executoribus et majori parti ipsorum non obstantibus omnibus supradictis plenam baliam et liberam potestatem de bonis dicti testatoris pro hujusmodi executione sequenda et adimplenda vendendi et alienandi et pretium recipiendi et confitendi et de evictione bonorum vendendorum promictendi tenutam et corporalem possessionem dandi et tradendi jura et actiones dandi et vendendi et quamlibet quantitatem pecunie petendi et recipiendi et finem et remissionem de receptis faciendi et si opus fuerit coram quibuscumque rogandi agendi et defendendi et omnia faciendi que sub agere et causari nomine et principaliter ordinaverint et omnia alia faciendi que in predictis fuerint opportuna.

Et hanc suam ultimam voluntatem asseruit esse velle quam valere voluit jure testamenti quod si jure testamenti non valeret seu non valebit valeat et valebit et ea omnia valere jussit et voluit jure codicillorum et cujuscumque alterius ultime voluntatis quo et quibus magis valere et tenere potest seu poterit *cassans* irritans et annullans omne aliud testamentum et ultimam voluntatem actenus per eum conditum non obstantibus aliquibus

ses héritiers sus-désignés ne puissent oser s'arroger et se permettre de vendre ou aliéner la maison dudit testateur, située dans la paroisse de Saint-Jacques de Certaldo, attenant d'un premier côté à la voie publique appelée le *Borgo*, du second, audit testateur, du troisième, à la *Via nuova* et du quatrième, à Guido Giovanni de' Machiavelli.

Item (1), une pièce de terre labourable et en partie plantée de vignes, située dans la commune de Certaldo, dans ladite paroisse de Saint-Jacques, au lieu dit *Valle Lizia*, bornée du premier côté par un fossé, du second, par ledit testateur et Rustichello Nicolai, du troisième, par ledit testateur et, du quatrième, par Andrea dit Milglotto.

Bien que cela ne soit pas exigé par la loi, il a désigné pour tuteurs et défenseurs desdits Boccaccio et Antonio, Giacopo Lapi Gavaciani, Pietro Dati de Canigiani, Barduccio Chierichini, Francesco Lapi Buonamici, Leonardo Chiari, fils de messer Botti, Giacopo Boccaccio et Angelo Turini Benciveni, citoyens florentins, et la plus grande partie des survivants d'entre eux.

Il a désigné pour exécuteurs dudit testament, frère Martino de Signa, sus-nommé, Barduccio Chierichini, Francesco Lapi Buonamici, Angelo Turini Benciveni, Giacopo Boccaccio, citoyens florentins, et la plus grande partie des survivants d'entre eux, donnant et concédant ledit testateur à sesdits exécuteurs et à la majorité d'entre eux, nonobstant toutes dispositions précédentes, plein pouvoir et liberté entière, pour arriver à l'exécution et accomplissement de ses volontés, de vendre et aliéner partie des biens du testateur, d'en toucher le prix et en donner quittance, de garantir de toute éviction les acquéreurs desdits biens et de les en mettre en possession, de leur transmettre le droit de donner et vendre, de réclamer et de recevoir toutes sommes d'argent, en donner quittance, et, si besoin était, de passer tous actes en présence de tous témoins, d'actionner et défendre, et de faire à ces fins tout ce qu'ils jugeront utile et nécessaire.

Et ledit testateur a affirmé qu'il entendait que cette sienne dernière volonté eût valeur de testament; il a voulu qu'elle sortît son entier effet à titre de codicilles ou de toute autre dernière volonté, par tous les moyens possibles, cassant, détruisant et annulant tout autre testament ou manifestations de sa volonté antérieure, nonobstant toutes dispositions contraires y contenues, desquelles le testateur a déclaré se repentir, et il a voulu que

(1) Cet article est assez singulièrement placé; il est probable que cette pièce de terre avait été oubliée et qu'on a dû y revenir ici.

verbis derogationis inscriptis in illo vel illis quorum omni etiam derogatione idem testator asseruit se penitere et voluit hoc presens testamentum et ultimam voluntatem prevalere omnibus aliis testamentis actenus per eum conditis quo et quibus magis et melius valere et tenere potest seu poterit.

Ego Tinellus filius olim ser Bonasere de Pasignano civis Florentinus imperiali auctoritate judex ordinarius et notarius publicus predictis omnibus dum agerentur interfui et ea rogatus scripsi et publicavi in quorum etc. me subscripsi.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

CARTE ARCHÉOLOGIQUE, ECCLÉSIASTIQUE ET NOBILIAIRE DE LA BELGIQUE,

Publiée par M. Van der Maelen, 1863.

L'établissement géographique fondé à Bruxelles, en 1830, par M. Philippe Van der Maelen, s'est placé depuis longtemps au premier rang en Europe. La carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire qu'il vient de publier ne pourrait qu'ajouter encore, s'il était possible, à sa réputation si méritée. Cette carte, bien que dressée à l'échelle de un 200,000e, a plus de 4 mètres superficiels; elle est intéressante même au point de vue français, puisque l'auteur, M. Joseph Van der Maelen, y a compris l'Artois et la Flandre française, et la Hollande aussi pourra en faire son profit, y trouvant le Luxembourg qui lui appartient.

Sur cette carte, tout ce qui touche à l'archéologie est imprimé en rouge, ce qui facilite beaucoup les recherches dirigées en ce sens. Au premier coup d'œil, on est frappé de la quantité de larges lignes de cette couleur qui indiquent les nombreuses voies romaines qui sillonnaient cette contrée et qui, pour la plupart, ont pu être retrouvées en tout ou en partie, ou qui sont signalées, soit dans l'*Itinéraire d'Antonin*, soit dans la *Table de Peutinger*. Quarante et un signes différents indiquent, pour chaque localité, soit les monuments gaulois ou romains qui y existent encore, soit les objets antiques qui y ont été trouvés.

D'autres signes, mais noirs, marquent les archevêchés et évêchés, les abbayes et couvents d'hommes et de filles, les chapitres, les doyennés et les évêchés dont ils dépendaient. La désignation des duchés, des pairies, des principautés, marquisats, comtés, vicomtés, baronnies, seigneuries et châtellenies, justifient le titre de *Carte nobiliaire*. Enfin, il est bien entendu

le présent testament, la présente dernière volonté prévalussent sur tous autres testament faits par lui jusqu'à ce jour, et eussent toute la plus grande puissance et valeur que faire se peut ou se pourra.

Moi Tinello, fils de feu ser Bonasere de Passignano, citoyen florentin, par la puissance impériale, juge ordinaire et notaire public ai assisté à tout ce que dessus, et de ce requis, je l'ai écrit en forme authentique, en foi de quoi, etc., j'ai signé.

Traduit par Ernest Breton,
Membre de la 4e classe.

---

que l'on retrouve sur cette carte, véritablement encyclopédique, les champs de bataille, les renseignements hydrographiques, les routes, les rivières, les canaux, les divisions administratives et judiciaires, enfin l'échelle des mesures itinéraires des Gaulois et des Romains, et des quinze sortes de lieues usitées dans les diverses parties de la Belgique, le tout rapporté au mètre. En un mot, la nouvelle carte de Belgique est un résumé fait avec autant de soin que d'intelligence des travaux de tous les géographes, les historiens et les sociétés savantes qui se sont occupés de cette contrée si intéressante à tous égards, et elle fait le plus grand honneur à son auteur.

E. B.

ÉTUDES CRITIQUES SUR L'ANGLETERRE

Par M. Eugène Mahon de Monaghan.

L'auteur de ce petit livre a beaucoup d'esprit; mais peut-être s'y montre-t-il un peu trop superficiel. J'aime assez pour ma part le style piquant, animé, *cavalier* même de M. Mahon de Monaghan; mais au style, je préfère le fond et la pensée, surtout quand il s'agit d'études. Or, les *Études critiques sur l'Angleterre* sont moins des études que des *silhouettes* trop rapidement esquissées. Malgré son séjour de dix ans en Angleterre, M. de Monaghan traite fort légèrement les questions les plus ardues et les plus épineuses, et renferme dans dix lignes ce qui pourrait fournir matière à dix volumes. Je n'aime, certes pas, les in-folios massifs et formidables; mais il y a sujets et sujets, et les études sur un peuple comme le peuple anglais, ne sont

pas de celles qu'il s'agit d'aborder en courant la poste, et qu'on envisage sur les rails d'un chemin de fer.

Jugez en effet du contenu par le contenant, petit fascicule in-18, de 191 petites pages, en y comprenant même les pages perdues ou non remplies.

Il y a là dedans la politique extérieure et intérieure de l'Angleterre, la question irlandaise, si sérieuse et si grave ; celle de l'Inde, cette autre victime de l'oppression britannique ; la critique de l'administration et des lois, de la marine et de l'armée, de la religion, des impôts, du caractère, des mœurs et des coutumes, du commerce, de la presse, voire même des sciences, des arts et de la littérature, des combats de coq et des courses de chevaux. Tout cela dans 191 pages ! Je sais bien que les douze livres de l'*Énéide* et tous les alexandrins qui les composent ont été renfermés dans une coquille de noix par je ne sais plus quel calligraphe de l'antiquité ; mais je ne suis guère partisan de ces tours de force plus excentriques qu'utiles, et je ne suppose pas que M. de Monaghan ait voulu nous représenter l'Angleterre comme une miniature.

Cette observation, faite tout entière dans l'intérêt de l'auteur, qui est un homme de talent et d'avenir, je conviendrai facilement qu'il y a de bonnes choses dans ces aperçus divers, sillonnés çà et là de réflexions mordantes et caustiques, d'observations ironiques, il est vrai, mais néanmoins justes et sensées.

Le caractère du peuple anglais est surtout très-ressemblant et très-authentique ; il est tel qu'il nous est apparu à nous-même dans plusieurs voyages successifs, mais de peu de durée, que nous avons accomplis sur le territoire de la vieille Albion.

Oui ! les Anglais sont de grands calculateurs et de grands égoïstes !... L'or et l'intérêt dominent dans leurs cœurs avant l'amour de la gloire et de l'honneur ; et leurs sympathies privées sont peu tendres et peu solides, surtout lorsque l'inépuisable démon du lucre leur indique une autre route à suivre, un autre but à désirer et à atteindre. Amis, chez eux, de la paix, de l'ordre et de la tranquillité, qui sont l'égide de toutes les populations industrielles et commerciales, ils sèment avec ardeur, chez les autres nations, des germes de désunion et de discorde, favorisent sur le sol étranger les mêmes révolutions qu'ils ont le soin de proscrire chez eux, applaudissent au triomphe de l'Italie régénérée, souscrivent pour la liberté polonaise ou hongroise, crient : à bas les oppresseurs et la tyrannie ! chantent les hymnes populaires romains ou magyares, ceignent la ceinture rouge de Garibaldi, se parent du dolman de Kossuth, fraternisent avec les

Hellènes révoltés, donnent des banquets aux démagogues et aux socialistes, accueillent avec enthousiasme tous les proscrits politiques, *mais continuent*, car là est le revers de la médaille de cette nation si passionnée, en apparence, pour la délivrance et pour le libre arbitre de l'humanité, à frapper du pied l'Irlande agenouillée et sans défense, à charger de fers l'Inde asservie et subjuguée, à rester sourde enfin aux cris de douleur et d'agonie qui retentissent de si près à leurs oreilles. L'Angleterre est ainsi faite !... Que le reste de la terre soit libre et heureux pourvu que l'Irlande et l'Inde, qui lui appartiennent, demeurent toujours ses esclaves et ses vassales !

Après avoir très-justement flétri les Anglais dans leurs relations si perfides et si cauteleuses avec les autres peuples de l'Europe ; après les avoir représentés sans foi dans leurs traités, dans leurs serments et dans leurs promesses, M. de Monaghan, soulevant un coin du voile qui nous dérobe notre ténébreuse voisine, nous dépeint la situation déplorable et ignoble où l'Irlande, depuis sa conquête, a été plongée par les divers gouvernements qui ont régi la Grande-Bretagne ; la suprématie, au point de vue politique et financier du culte anglican sur les autres cultes, les charges et les fonctions les plus élevées accaparées par la riche aristocratie et vendues au plus offrant et au plus prodigue ; les hauts grades de l'armée et de la marine fermés aux plébéiens et aux bourgeois. Tout cela, comme je l'ai dit plus haut, est traité avec trop de concision, et, si l'on veut me pardonner le mot, d'*étroitesse*. L'auteur s'élève ensuite avec énergie contre la célèbre loi de la *presse*, cet attentat aux personnes, si en dehors des mœurs des peuples civilisés ; l'impôt sur les revenus, l'*income tax*, impôt si anti-libéral et si arbitraire ; la loi qui autorise la détention des prévenus quatre mois au moins avant leur jugement, loi dont la France s'efforce en ce moment de se délivrer, et prononce l'anathème sur les ridicules perruques des juges et des magistrats anglais. La misère du peuple enfin, cette misère navrante et hideuse, déguenillée et barbouillée de gin, est également rappelée dans ce livre comme une des plaies sociales les plus honteuses que puissent recéler et chercher à cacher les brouillards de la Tamise.

Ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on voit M. de Monaghan, après avoir dépeint les Anglais sous ces couleurs dures et sombres, après avoir bien constaté leur avidité, leur cupidité, leur mauvaise foi, leur amour pour les intrigues, leur tyrannie et leur despotisme, conclure néanmoins dans ces termes en faveur de l'alliance anglaise :

« Il faut conserver cette alliance malgré les attaques de la presse anglaise contre notre pays, contre notre souverain, contre notre gouvernement. Il

faut rester unis en dépit des défiances réelles ou simulées de la nation britannique contre la bonne foi de notre politique. Il faut rester unis malgré les complots qui se trament à Londres sous la protection complaisante de la constitution anglaise. . . . .

. . . .

» La vie morale de l'Angleterre est liée à la nôtre, comme notre existence matérielle se trouve étroitement liée à la sienne, puisque de la paix, entre d'aussi redoutables rivaux, dépend le mouvement régulier de leurs forces progressives. Aussi, entre peuples qui ne se sentent pas *animés d'une affection bien vive*, que néanmoins leurs intérêts rapprochent, qui s'apprécient et ont des motifs de se ménager, disons-nous à l'occasion *nos vérités*, comme je viens de le faire, c'est-à-dire avec franchise et mesure ; mais pardessus le détroit, tendons-nous plus ou moins cordialement la main et restons unis pour notre salut propre et pour celui des autres. »

Nous venons de dire aussi quelques vérités avec beaucoup de franchise à notre collègue, homme d'esprit et du monde. Il les acceptera, nous l'espérons du moins, sans trop de rancune, et nous pardonnera en réfléchissant que le principal reproche que nous avons adressé à ses études critiques, c'est celui d'être trop rapides et trop abrégées.

A. de Bellecombe, *membre de la 1re classe.*

Bulletin des travaux de la Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

La *Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure* est fidèle à nous adresser le *bulletin de ses travaux ;* nous le serons à en rendre compte.

La séance publique de l'année dernière eut lieu le 15 juin. Entre tous les personnages qui figuraient autour de M. Gaigneux, président, je ne cite, pour abréger, que Mgr l'Archevêque de Rouen.

Le discours d'ouverture note que c'est le soixante-dixième anniversaire de l'existen e de la Société, qu'on célèbre. « Le gouvernement avait créé, « dès 1834, un comité des travaux historiques et des sociétés savantes, » comprenant que toute la science n'était pas renfermée dans l'Institut de France ou chez les agents du gouvernement ; qu'il se trouvait aussi dans la province des hommes voués à tous les genres d'études et de progrès. Ce comité a été divisé en 1858 en trois sections : histoire et philologie, archéologie, sciences. Nous espérons, ajoute l'orateur, que bientôt une quatrième section sera créée pour s'occuper des sciences appliquées... »

La Société fait des cours publics sur — le droit commercial, — la comptabilité commerciale, — la chaleur appliquée aux arts, — la langue anglaise, et elle distribue des prix. Elle en a donné huit en cette séance.

Elle a été mise à même d'en accorder deux autres bien plus précieux par la bienfaisance d'un protecteur, M. Dumanoir; ils s'appliquent à la vertu privée, modeste, obscure. Biard, ouvrier dans une raffinerie à Ingouville, depuis quarante-cinq ans a gagné l'un ; l'autre l'a été par Rose Cavelier, servante sans gages. Douze autres pauvres laborieux et dévoués à leur prochain sont encore nommés et honorés d'une légère récompense.

Dix rapports, quatre discours d'apparat, le compte rendu des travaux et l'analyse des procès-verbaux des séances, de l'année précédente, Histoire de l'acide sulfurique par M. Ducastel, Considérations pratiques et économiques sur l'organisation des asiles d'aliénés par M. Dumesnil, Remarques sur l'hygiène de l'habitation et sur la reconstruction de plusieurs quartiers de Rouen, par M. de La Quérière, Étude scientifique et archéologique sur les rives et l'embouchure de la Seine, par M. Lévy, enfin la continuation d'un travail historique, de M. d'Estaintot, sur la Ligue en Normandie, de 1589 à 1594, avec une pièce de 140 grands vers de M. Vivet, remplissent et ornent le volume, qui n'a pas moins de 550 pages. Les rapports sont faits par MM. Ducastel, Lévy, Bourdon, Slaweski, Benner, Duvivier, Gaigneux, Vivet, et roulent sur des sujets de l'industrie commerciale.

J'aurais tort de finir sans faire connaître que la Société propose plusieurs questions à traiter avec des prix de 300 et 500 francs pour les années 1863, 1864 et 1865, sur des matières industrielles ou commerciales. De plus, elle a à disposer de deux prix fondés par MM. Bouctot et Gossier sur des questions analogues.

P. Masson,
membre de la 3e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE NOVEMBRE 1863.

⁂ La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 11 novembre à huit heures et demie. M. Masson, vice-président de la troisième classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier La Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. La commission, composée de MM. de Berty, Joret Descloisières et docteur Martin de

Moussy, pour examiner les titres de M. du Sein, professeur à l'école navale impériale de Brest, dépose son rapport. M. le président en donne lecture et invite les membres de la classe à prendre part au scrutin. M. du Sein est reçu membre correspondant de la première classe à l'unanimité, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

Notre honorable collègue, M. Lucy, se propose d'offrir bientôt à la société un livre sous presse intitulé : *Fernand Cortès ;* il vient d'entreprendre un autre ouvrage sur *Gustave Wasa*, et il prie nos collègues de vouloir bien lui fournir la liste des ouvrages français et anglais qui existent sur ce sujet.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal est lu et adopté. Notre honorable collègue, M. Hahn, a renvoyé à l'assemblée son mémoire sur *les particularités de l'histoire*, modifié d'après les observations qui lui avaient été faites.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'abbé Boitel, notre honorable collègue à Châlons-sur-Marne, a envoyé à l'Institut historique un mémoire intitulé : *Prise par les Anglais, en 1424, du Montaiguillon, place forte dans la Brie Champenoise*. M. Masson est prié d'examiner ce travail et d'en rendre compte à la prochaine assemblée.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. La procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Estève est appelé à la tribune pour lire son mémoire sur la fondation du château de Montjean. Après cette lecture, des observations ont été adressées à l'auteur par MM. Ernest Breton, abbé Badiche, de Montaigu, Masson et de Berty. Le travail de M. Estève est renvoyé au comité du journal.

Lecture est donnée par M. E. Breton, en l'absence de M. de Champagnolles, d'un rapport sur un ouvrage intitulé : *Catalogue des gentilshommes du bailliage de Vire*, par M. Caxtres. Ce rapport est renvoyé au comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1863.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. E. Breton, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier La Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'Assemblée l'analyse suivante de la correspondance :

— Notre honorable collègue, M. le chevalier Hilaire annonce qu'il va publier les études historiques sur le maréchal de Saxe, en un volume, qu'il se propose d'offrir à l'Institut historique.

Il traduit en ce moment un ouvrage espagnol de M. le chevalier Mellado, secrétaire honoraire de S. M. la reine d'Espagne, composé de légendes. Il enverra sous peu à notre Société une de ces légendes tout à fait historique, sous le titre : *le Bourdon d'Huesca.*

— M. Edmond Py, notre honorable collègue, professeur à l'école de Sorrèze, enverra sous peu la notice biographique sur notre regrettable collègue M. Dardé, de Carcassonne.

— M. l'abbé Houpert s'excuse auprès de ses honorables collègues de ne pouvoir assister plus souvent à nos séances ; il se charge de faire une analyse des ouvrages en langue allemande offerts à l'Institut historique, et il envoie la traduction de la lettre du premier président du Musée germanique de Nuremberg.

— La Société philotechnique envoie à l'Institut historique quatre billets pour assister à sa séance publique du dimanche 29 novembre, à l'hôtel de ville.

— M. Eugène Mahon, notre collègue à Luxembourg, offre à la Société un ouvrage intitulé : *Rome et la civilisation.*

— Notre honorable collègue, M. Alix, envoie un rapport sur le recensement des Etats-Unis de 1850 à 1860, volume contenant le rapport qu'a fait le ministre de l'Intérieur à la Chambre des représentants.

— M. Scarpellini, notre honorable collègue, astronome à Rome, envoie le Bulletin universel de correspondance scientifique.

M. le Président donne lecture d'une lettre de madame la duchesse de Galliera, qui remercie en son nom et en celui de madame la marquise de Brignole-Sale, l'Institut historique des regrets qu'il lui a exprimés, à l'occasion de la perte douloureuse qu'elles viennent de faire de M. le marquis Brignole-Sale, leur père et époux. Elles remercient également l'Institut

historique de la décision qu'il a prise de consacrer une notice biographique à M. le marquis de Brignole-Sale.

M. Renzi annonce à l'Assemblée la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire de M. Foyatier, artiste statuaire, chevalier de la Légion d'honneur, l'un des premiers fondateurs de l'Institut historique, et président de la quatrième classe. M. Renzi offre de lire à l'Assemblée une notice biographique sur notre regretté collègue.

M. du Sein, professeur à l'Ecole navale impériale à Brest, candidat présenté par MM. l'abbé Orsini et Lucy, a été admis dans la dernière séance de cette classe, comme membre correspondant. M. le président ouvre le scrutin pour l'approbation de cette admission. M. du Sein est proclamé membre correspondant à l'unanimité des suffrages. M. Joret Desclosières est appelé à la tribune pour lire son rapport sur les bulletins de l'Académie royale de Belgique ; après quelques observations de MM. de Montaigu, Badiche et E. Breton, le travail de M. Desclosières est renvoyé au Comité du journal. M. Renzi donne lecture de la première partie de sa notice biographique sur M. Foyatier ; la lecture de la deuxième partie est renvoyée à la prochaine séance.

M. le docteur Martin de Moussy lit un rapport sur l'Histoire de la marine du globe, par M. du Sein. MM. Badiche, E. Breton et de Montaigu adressent à l'auteur quelques observations. L'intéressant travail de M. Martin de Moussy est renvoyé au Comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES, ARTS, AGRICULTURE ET COMMERCE DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Concours de 1864.

PRIX : UNE MÉDAILLE D'OR DE 400 FRANCS.

L'Académie, dans sa séance publique de 1864, décernera un prix d'éloquence, consistant en une médaille d'or de 400 fr., à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

De la poésie et de l'éloquence dans les États purement démocratiques, et des moyens de concilier la pureté, l'élégance et la grandeur des œuvres littéraires avec les progrès de la démocratie.

Les manuscrits devront être adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie à Amiens, avant le 15 juin prochain.

— Notre honorable collègue, monseigneur le chevalier Cerri, de Turin, chanoine et missionnaire apostolique, vient d'être reçu par les académies Tiberine et des Quirites de Rome, en qualité de membre correspondant, et par l'académie de' Cingoli comme membre honoraire.

— Notre honorable collègue, M. Caumont, avocat au Havre, vient d'ouvrir, dans une des salles de l'hôtel de ville et sous les auspices de l'autorité municipale, un *Cour de droit économique* dont les journaux du Havre ont donné le programme. De chaleureux applaudissements ont accueilli M. Caumont, et présagent le succès de ses leçons.

La séance publique annuelle de l'Institut historique aura lieu le dimanche 10 avril 1864. Messieurs les membres de la société sont priés d'envoyer les mémoires qu'ils se proposent de lire, avant le 8 mars; après cette époque ils ne pourraient plus être reçus.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— Annual report of the Board of Regents of the Smithssonian Institution, showing the operations, expeditures, etc., de 1861, Vol. in-8. Washington, 1862.

— Preliminary report on thy eighth, census 1860. By Jos. C. G. Kennedy, superintendent. Vol. in-8. Washington, government printing office 1862.

— Report of lieut.-col. J. D. Graham, u. s. topographical engineers on mason and dixon's line, with. a. map. Broch. Chicago, 1862.

— *Bulletin* de la Société de géographie, t. vi, août 1863.

— *L'Institut*, journal universel des sciences, par M. E. Arnoult. Paris, septembre 1863.

— *Etude* de l'histoire (*Studiare la storia*), réflexions de M. Denioni Litta. Modène, 1863.

— *L'Ecole française contemporaine* (salon de 1863), par M. Eugène de Montlaur ; broch. Paris, 1863.

— *Séance* publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix ; broch. in-8 avec cartes des anc. prov. de la France. Aix, 1863.

— *Le Conseiller de Préfecture*, recueil, journal, par M. Malvel-Pons, avocat, Paris, 1863.

— *Conclusions* sur les œuvres de saint Charles Borromée, publiées par M. Aristide Sala ; broch. in-8. Pignerol, 1863.

— *Mémoires* de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ; vol. in-8. Dijon-Paris, 1863.

— *Correspondance* scientifique à Rome ; feuilles n°s 50, 51.

— *Bolletino nautico e geographico*. Bulletin nautique et géographique, appendice à la correspondance scientifique de Rome, par M. Fabri Scarpellini, astronome au Capitole, n°s 48, 49, 50, 51.

— *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, année 1863, n° 2. Amiens, 1863.

— *Revue* de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes ; n° 7, juillet et août 1863.

— *Ecce homo*, critique impartiale de la vie de Jésus-Christ de Renan, par M. de Saint-Semmera ; broch. Paris, 1863.

— *Annales* (21e vol.) de la Société libre des beaux-arts; broch. Paris, 1863.

— Souvenir de mariage de Joséphine Ricci et d'Étienne Pianigiani Sanfranceschi (29 avril 1863), suivi de pièces ayant pour titre : Instructions aux ambassadeurs siennois et leurs rapports faits à la République, publiés pour la première fois par M. Lucien Banchi, membre correspondant de la Commission royale pour les *testi di lingua*. Broch. in-8°, Sienne, 1863.

— Revue agricole et industrielle de la Société impériale d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes. Valenciennes, mai 1863.

— Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. Vol. in-8°, Angers, 1862.

— *Feuille* de correspondance du Comité des Sociétés historiques de l'Allemagne, Hanovre ; juillet, août, 1863.

— *Mémoire* sur les voies romaines de la Savoie ; broch. avec cartes, par M. l'abbé Ducis. Annecy, 1863.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

Imprimerie de L. TOINON ET Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LE MARQUIS DE BRIGNOLE-SALE

Quand un homme, illustre par sa naissance, par sa position sociale, par l'autorité de ses talents et la variété de ses connaissances, par d'éminents services rendus à sa patrie et surtout par de grandes vertus, vient à disparaître de la terre, cette perte prend les proportions d'un malheur public, et la société se sent frappée au cœur. Aussi l'émotion fut-elle profonde dans la haute société parisienne, nous pourrions même dire européenne, lorsqu'on apprit que le marquis de Brignole était mort à Gênes, le 14 octobre dernier, après une courte maladie.

M. le marquis de Brignole était membre de l'Institut historique, et cette société savante, voulant rendre un dernier hommage à l'homme éminent qui l'avait présidée tant de fois, a décidé qu'une notice biographique serait consacrée à sa mémoire. Vous m'avez confié cette mission, dont je crains bien de ne pouvoir m'acquitter dignement, car si l'on ne voit que trop souvent des réputations surfaites, d'un autre côté, il est des hommes qu'il est difficile de louer dignement, parce qu'ils font autant d'efforts pour cacher leurs belles actions et leurs vertus, que d'autres pour se faire valoir, et le marquis de Brignole était du petit nombre de ces hommes d'élite dont la modestie égale le mérite. Aussi croyons-nous que le meilleur moyen de lui rendre la justice qui lui est due, c'est de faire connaître ce que nous savons de sa vie. On est heureux de reposer ses regards sur une de ces nobles figures qui ont traversé les orages de notre siècle, sans rien perdre de la dignité de leur caractère et de l'élévation de leurs sentiments.

Antoine, marquis de Brignole-Sale, naquit le 22 mai 1786, dans la république de Gênes, d'une des plus illustres familles de l'Italie. Il comptait parmi ses ancêtres une longue suite de sénateurs, de généraux, d'hommes d'Etat, des doges et des princes de l'Eglise.

Encore enfant, il perdit son père et ne connut pas le doge Rodolphe de Brignole, son aïeul; mais il lui restait une mère d'un rare mérite, d'un esprit élevé, dont l'amour maternel sut donner à son fils une éducation

capable de développer les brillantes qualités qu'annonçait déjà ce jeune rejeton d'une grande race (1).

A cette époque, la révolution française, qui commençait à travailler l'Europe, devait nécessairement avoir un contre-coup en Italie. Avant 1805, le gouvernement de la république de Gênes (l'ancienne Ligurie) était aristocratique et la souveraineté résidait dans le grand conseil, composé de patriciens qui y entraient à vingt-deux ans. Le sénat, qui avait l'administration ordinaire des affaires, était composé de douze sénateurs ayant à leur tête le doge ou duc de la république, qui était élu tous les deux ans. Quand on joignait au sénat le corps qu'on nommait la chambre, composée de huit procurateurs biennaux et des anciens doges qui étaient procurateurs perpétuels, ce corps prenait alors le nom de collége, et quand il était réuni avec deux cents gentilshommes, âgés au moins de vingt-sept ans, il formait le conseil d'Etat, qui connaissait de la paix, de la guerre, des alliances, etc. Tel était le gouvernement de la république de Gênes, lorsque, ainsi que nous venons de le dire, le contre-coup de la révolution française s'y fit sentir. Les idées démocratiques s'infiltrèrent dans le corps de la république ; la constitution aristocratique qui avait fait sa force pendant plusieurs siècles, disparut au milieu d'une émeute populaire, en avril 1797, et comme cela était inévitable, le triomphe de la démagogie amena la destruction de la liberté. Puis alors, l'étranger se mêla de ses affaires; prise et reprise par les armées ennemies, Gênes soutint en 1801, contre le vieux général Mélas, un siége pendant lequel elle eut à souffrir les maux les plus cruels. Enfin, en 1805, haletante, épuisée, lasse d'anarchie, la république ligurienne vint demander, comme une grâce, à Napoléon, d'échanger sa liberté contre le gouvernement militaire qui nous régissait alors. C'est ainsi que Gênes perdit sa nationalité et devint le chef-lieu d'un département français.

Antoine de Brignole avait alors dix-neuf ans; la marquise, sa mère, qui s'illustra par plus d'un dévouement (2), vint alors à Paris pour compléter les études de son fils, et peu de temps après, Napoléon qui tenait beau-

(1) Madame la marquise de Brignole confia son fils aux frères des écoles pies qui dirigeaient le collége de Sienne, école d'une grande réputation, où le jeune de Brignole obtint de brillants succès et puisa ces connaissances qui firent de lui un homme si remarquable et l'un des plus beaux caractères de ce siècle.

(2) Seule de toutes les dames de la cour de Napoléon, madame la marquise de Brignole suivit l'impératrice Marie-Louise à Vienne, et jusqu'à sa dernière heure resta auprès de cette princesse, s'exilant ainsi volontairement et faisant passer son dévouement avant toute autre considération.

coup à s'entourer des représentants des grandes familles des Etats qu'il avait subjugués, incorpora le jeune de Brignole au conseil d'Etat. Il y donna des preuves de capacité et un rapport qu'il rédigea sur l'établissement du royaume de Hollande l'ayant fait remarquer, il fut nommé maître des requêtes, et, ensuite, préfet du département de Montenotte.

Nous avons dit que la marquise de Brignole était une femme d'un rare mérite : elle était de plus, encore, éminemment chrétienne; aussi avait-elle inspiré à son fils des sentiments de piété qui firent le bonheur de sa vie, et à sa dernière heure lui donnèrent la douce tranquillité d'un élu. Grande fut donc sa perplexité, lorsqu'il apprit qu'il était nommé à la préfecture du département de Montenotte, car, de ce département, Savone était le chef-lieu, et le Souverain-Pontife y était prisonnier. Le jeune préfet n'hésite pas, il va trouver le Pape et dépose à ses pieds sa nomination. Mais le Pape, touché de cette délicate conduite, lui commande d'accepter, et il n'eut qu'à se louer de cette détermination; telle fut, en effet, l'extrême délicatesse de ce fils dévoué qu'il ne le nommait jamais que « son bon, son excellent » geôlier; » et, plus d'une fois, le vénérable Pie VII se plut à reconnaître que ç'avait été une grâce spéciale de Dieu pour lui que le marquis de Brignole eût été appelé à la préfecture de Montenotte.

Mais voici 1814 : l'Empire s'écroule, la république de Gênes recouvre son indépendance (momentanément du moins) et le marquis de Brignole se dévoue tout entier à sa chère patrie. Les grandes puissances se réunissaient alors en congrès à Vienne pour décider des destinées de l'Europe, et M. de Brignole fut choisi pour y représenter la république. Là, en vain déploya-t-il les plus grands talents; en vain, par la précision de son langage et la sûreté de son jugement, par une éloquence persuasive, par un tact exquis et des hommes et des choses, se montra-t-il diplomate consommé; il se concilia l'estime et l'amitié des souverains, mais il ne put sauver l'indépendance de sa patrie, de cette Gênes la belle, qu'avaient gouvernée ses pères, et qui, par avance, avait été promise au Piémont (1).

Le grand-duché de Gênes ayant été ainsi annexé au Piémont, en vertu des traités de 1815, le marquis de Brignole devint le sujet de Victor-Emmanuel Ier. Ce monarque, qui appréciait ses talents et ses brillantes qualités, réclama les services du jeune patricien, qui ne les lui promit qu'à la condition expresse d'être délié de ses serments si Gênes, un jour, recouvrait son indépendance. Cette loyauté de langage plut tellement au roi, qu'il lui dit en lui frappant sur l'épaule : « Oui, certainement, vous êtes

(1) Par un article secret du traité de Paris

un galant homme, » et, depuis ce jour, la maison de Savoie n'eut pas un sujet plus dévoué, plus fidèle. Nommé ministre plénipotentiaire à Florence, le marquis de Brignole fut chargé de traiter une affaire très-délicate : le mariage de l'archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche, fille du grand-duc de Toscane, avec le prince de Carignan, depuis Charles-Albert et père du roi actuel, Victor-Emmanuel II. Il réussit complétement dans cette négociation, dont la cour de Turin désirait vivement la réalisation, et, quelque temps après, il fut nommé ambassadeur à Madrid, où il représenta son souverain jusqu'en 1821.

En 1826, lors du couronnement de l'empereur Nicolas, il fut nommé ambassadeur extraordinaire à Saint-Pétersbourg. Par la distinction de ses manières, par l'élévation de son esprit, il sut se faire aimer et admirer dans cette cour encore pleine des grands souvenirs du comte de Maistre. Enfin, en 1835, il fut nommé ambassadeur à Paris, qu'il quitta momentanément, en 1836, pour aller à Londres, comme ambassadeur extraordinaire, représenter son souverain au couronnement de la reine Victoria. Revenu à Paris, après le couronnement, il y résida, presque sans interruption, jusqu'en 1848, époque à laquelle la République française ayant cru devoir, par mesure d'économie, remplacer notre ambassadeur à Turin par un simple chargé d'affaires, le roi de Sardaigne prit une mesure semblable, ce qui mit fin, pour un temps, à la mission du marquis de Brignole; mais son dévouement à son prince ne devait pas rester longtemps inactif.

Comme, après 1848, les idées révolutionnaires avaient fait de grands progrès dans toute l'Italie, depuis longtemps travaillée par les sociétés secrètes, le roi Charles-Albert se mit à la tête du mouvement, et, profitant du moment où l'Autriche, embarrassée par la révolte de plusieurs provinces de l'empire, paraissait hors d'état de résister à une attaque sérieuse, il tâcha de s'emparer des possessions autrichiennes en Italie; mais, à la suite de quelques succès, il fut complétement défait à Novarre. Après ce désastre, le Piémont, entièrement à la discrétion de l'Autriche, pouvait disparaître du rang des nations indépendantes, et la maison de Savoie perdre à jamais la couronne.

Dans cette situation désespérée, un seul homme parut capable de conjurer l'orage, et, cet homme, ce fut le marquis de Brignole. Il fut donc chargé d'aller plaider à Vienne une cause considérée comme à peu près perdue. Sénateur et diplomate, il avait combattu d'ambitieuses aspirations; mais, quand ses prévisions se réalisèrent, il n'eut plus qu'un but : sauver son roi, sauver sa patrie, et il y réussit. Sa grande réputation d'équité, la haute distinction de ses manières, son expérience consommée, les conseils

même de prudence qu'il avait donnés dans des temps meilleurs, sa loyauté bien connue, ce respect dont il était partout l'objet et qu'il devait à un demi-siècle d'une vie toute d'honneur touchèrent l'empereur d'Autriche, qui, en cette circonstance, se souvenant des liens de famille qui l'unissaient au roi de Piémont, fit preuve d'une générosité que nous n'avons point à apprécier ici.

Les dangers tant redoutés furent donc conjurés; mais, quelques années plus tard, la politique qui les avait suscités étant revenue à l'ordre du jour, le marquis de Brignole fit entendre des conseils de modération et de prudence qui ne furent point écoutés; alors le vieux défenseur du droit des gens et des traités, le récent négociateur d'après Novarre, crut que sa conscience ne lui permettait plus de servir une politique qu'il blâmait, et il donna sa démission d'ambassadeur. Il avait cependant conservé son siége au sénat, où, plus d'une fois, il fit entendre sa parole aussi mesurée qu'éloquente; mais, lorsqu'il vit son gouvernement s'emparer d'une partie des domaines de l'Eglise, le chrétien dévoué, ne voulant pas s'associer à des actes que ses principes religieux réprouvaient, donna sa démission de sénateur par une lettre qui restera comme un monument, aussi bien de la noblesse de ses sentiments que de sa fidélité désolée, et il rentra dans la vie privée. Ajoutons enfin que, pendant sa longue carrière, M. le marquis de Brignole avait rempli diverses autres fonctions, et notamment celle de ministre d'Etat.

Tel est l'exposé de la vie publique du noble défunt, exposé que les prescriptions de notre règlement nous ont forcé d'abréger jusqu'à l'aridité, mais qui cependant suffira encore à faire comprendre combien elle a été bien et dignement remplie. Dans toutes les capitales où l'amenèrent ses fonctions diplomatiques, il avait contracté de nombreuses et hautes amitiés qu'il a conservées jusqu'à sa mort; et il s'était tellement concilié l'estime des souverains qu'au moment de son décès il était décoré de six grands cordons. Et il importe à la gloire de son roi, dont il fut l'ami (1), à celle des souverains étrangers et à la sienne, que l'on sache que de toutes les faveurs qu'il a jamais reçues, il n'en a demandé aucune, à la réserve cependant de celles qui n'étaient pas pour lui; il est vrai que le nombre en est presque infini.

A partir de 1835, époque à laquelle il vint représenter le roi de Sardaigne à Paris, le marquis de Brignole ne quitta presque plus la France, partageant son temps, chaque année, entre Gênes, sa ville natale, et Paris,

(1) Charles-Albert.

sa ville d'adoption. Son salon devint bientôt un centre de réunion pour la haute aristocratie française qui l'adopta comme l'un des siens, et pour tous les hommes distingués qui se rendent dans notre capitale de tous les points de l'Europe. Là, au milieu de ces hommes d'élite qui traitaient souvent des plus importantes questions de la politique, des sciences et de la littérature, il savait encore se faire distinguer et conquérir une véritable suprématie par la profondeur de ses idées et l'étendue de ses connaissances, aussi bien que par un mélange de courtoisie, de dignité et d'aimable simplicité, qui faisaient de lui le type achevé du véritable grand seigneur.

Le marquis de Brignole aimait et protégeait les sciences, les arts et les lettres. Dans tous les pays où l'avaient appelé ses nombreuses missions diplomatiques, il s'était attaché à voir les savants et tout ce qui peut être pour eux un enseignement ou un spectacle utile. Un grand nombre de faits bien observés ne sont pas dans un esprit supérieur de simples faits et d'inutiles ornements de la mémoire ; ils deviennent les principes d'une infinité de vues où la plus fine théorie, dénuée d'expérience, n'arriverait jamais. Plus les yeux ont vu, plus la raison voit et s'enrichit. Aussi, notre honorable collègue n'était pas seulement un homme instruit, c'était un homme d'une vaste érudition. Il ne pouvait donc manquer d'être recherché par un grand nombre de sociétés savantes ou littéraires qui, toutes, lui décernèrent leurs dignités (1). L'Institut historique tint également à honneur de se l'agréger, et nombre de fois le nomma son président général, à l'unanimité des suffrages ; puis enfin président honoraire à vie.

M. de Brignole parlait et connaissait à fond un grand nombre de langues; aussi, combien de fois n'avons-nous pas mis à contribution sa complaisance et sa vaste érudition, en lui demandant soit la traduction, soit le compte rendu d'une foule de mémoires et d'ouvrages que nous recevons de presque toutes les sociétés savantes du monde ; et jamais il ne recula devant ce travail souvent long et ingrat. Lorsqu'il avait à rendre compte d'un ouvrage, sa scrupuleuse loyauté lui eût fait considérer comme un crime de se contenter de la lecture de la table des matières, comme malheureusement ne le font que trop souvent une foule d'écrivains de nos jours qu'effraye le moindre travail sérieux. L'ouvrage, il le lisait tout entier ; au besoin, il recourait aux sources, contrôlant et vérifiant les faits et les citations ; puis, bien pénétré de son sujet, il pesait les principes de la

(1) Une seule citation à ce sujet : en 1846, il fut nommé d'un vœu unanime président du célèbre congrès des savants, composé de près de 2,000 délégués, venus à Gênes de toutes les parties de l'Europe.

matière, ensuite ceux de l'auteur, et, après avoir présenté l'analyse de l'ouvrage et l'avoir fait passer au creuset d'une critique aussi sérieuse que loyale, il en appréciait la portée et le mérite et terminait ordinairement son travail par l'exposé de ses idées personnelles, qu'il présentait avec une pureté de style que pourrait envier plus d'un écrivain français.

Ces qualités, nous les trouvons réunies dans tous ses travaux et notamment dans un rapport sur l'ouvrage intitulé: *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la cour de Russie, sous le règne de Pierre le Grand et de Catherine Ire, rédigés et publiés pour la première fois, d'après les manuscrits originaux du sieur de Villebois, chef d'escadre et aide de camp de S. M. le czar Pierre Ier*, par le comte Théophile Hallez (1852). Cet ouvrage, le marquis de Brignole ne se contenta pas de le lire et de l'apprécier d'après ses propres lumières; voulant encore s'assurer de la véracité du traducteur, il se rendit à la bibliothèque impériale, se fit remettre le manuscrit et reconnut qu'il avait été fidèlement rendu. Nous citons ce fait, messieurs, pour montrer combien le marquis de Brignole était consciencieux, même dans les actes les moins importants de la vie.

Presque chaque année, notre regretté collègue enrichissait notre journal de quelques-uns de ses travaux. Nous lui devons encore le compte rendu de plusieurs livres de M. Alberdi, sur la presse, l'administration et les éléments du droit public provincial dans la République Argentine.

En 1855, un mémoire très-remarquable sur une question alors à l'ordre du jour : *Le percement de l'isthme de Suez*, mémoire dans lequel l'auteur fit preuve, comme toujours, d'une vaste érudition et d'une grande élégance de style.

En 1856, un rapport sur les œuvres de M. Vinageras, poëte espagnol.

Un autre rapport sur le mémoire, en espagnol, de M. Sarmiento, de Buenos-Ayres, relative à la question suivante posée par l'Institut historique dans son programme du mois de juillet 1852 : *Quelle est la situation actuelle des républiques du centre et du midi de l'Amérique?*

Le marquis de Brignole aimait notre société, et son influence a été pour beaucoup dans l'acceptation, par l'Empereur, en 1853, du titre de premier protecteur de l'Institut historique (1).

Vous vous rappelez tous, messieurs, avec quelle dignité notre honorable collègue présidait nos assemblées générales et nos séances publiques;

(1) L'Empereur est membre de l'Institut historique depuis 1834 et nous lui devons un mémoire très-remarquable: un *Précis historique sur l'arme de l'artillerie*, inséré dans notre troisième volume en 1835.

combien était grande la variété de ses connaissances, avec quelle assiduité il assistait à tous nos travaux. Sa conversation avait au plus haut degré ce cachet de bonne compagnie qui se perd trop de nos jours. D'un commerce facile et d'une affabilité sans égale, ouvert, sincère, on sentait dans ses discours, même les plus ordinaires, la justesse et la solidité de son esprit. Abordable à tous, d'une courtoisie exquise, nul ne sortait d'auprès de lui, sans en rapporter des sentiments de la plus profonde vénération ; aussi ne prononçait-on jamais son nom, sans y ajouter l'épithète de vénérable. Il assistait encore à notre dernière séance de 1862-63, étant venu pour nous faire ses adieux habituels, qui, malheureusement, devaient être les derniers. La mort de notre vénéré collègue est une perte irréparable pour notre société.

Le marquis de Brignole a laissé des Mémoires qui offriront le plus grand intérêt, car, mêlé à tous les grands événements de ce siècle, il les a écrits *de visu*, et la loyauté comme la haute impartialité de l'auteur, nous donne la certitude la plus complète de leur véracité ; nous ne pouvons donc que désirer vivement qu'ils soient bientôt publiés.

Enfant gâté de la fortune, notre si regrettable collègue fut l'un des plus beaux hommes de son temps, et portait, dans son âge mûr, la tête la plus majestueuse qu'il soit possible de voir. Mais ces dons naturels n'étaient pas ceux qui le distinguaient le plus : aux charmes de son esprit, il savait allier encore les plus brillantes qualités, les plus solides vertus.

Possesseur d'une immense fortune, il en faisait le plus noble usage, encourageant magnifiquement et les arts et les lettres ; sa bourse était à la disposition de toutes les infortunes, et c'est bien de lui qu'on peut dire : Sa porte hospitalière s'ouvrit toujours aux malheureux.

Le marquis de Brignole était d'une extrême obligeance. Il est dans la nature humaine, chez ceux qui se respectent du moins, de ne réclamer des services qu'à la dernière extrémité, et quelquefois les heureux de la terre ne se doutent pas que la promptitude à obliger centuple le prix du service rendu. M. de Brignole n'attendait pas au lendemain pour rendre service, c'était tout de suite, et il n'épargnait ni peines, ni démarches pour faire ce qu'il appelait, avec une bienveillance sans égale, une chose toute naturelle, et cette chose toute naturelle, c'était souvent la tranquillité, l'aisance, le bonheur rendu à toute une famille. Il est si doux de faire des heureux ! Profondément religieux, il avait compris que si Dieu accorde à quelques privilégiés la fortune, le crédit, les honneurs, en un mot tous les biens de la terre, ce n'est pas pour se cantonner dans un dur égoïsme,

mais qu'il leur a prescrit de faire participer à tous ces avantages, dans une mesure raisonnable, les déshérités de la fortune.

Parlerons-nous maintenant des vertus du noble décédé? Mais ce serait presque le panégyrique d'un saint que nous aurions à faire, et ce n'est point dans cette enceinte, mais à la face des autels, qu'une telle œuvre doit s'accomplir. Et d'ailleurs, cette tâche, elle a été dignement remplie par Mgr l'archevêque de Gênes, dans l'éloge funèbre qu'il a prononcé le 29 octobre dernier, dans l'église des Missionnaires de Saint-Vincent de Paul, fondée par l'illustre marquis, et où il dort son dernier sommeil entre sa mère et une fille chérie, enlevée à sa tendresse, il y a déjà bien des années. Et en effet, comment pourrions-nous peindre dignement l'humilité profonde de ce représentant des rois, qui, dédaignant toutes les grandeurs de la terre, aimait tant à se joindre aux petits, aux faibles, aux malheureux, dans une foule de réunions et d'œuvres de bienfaisance qu'il aidait si généreusement de sa fortune (1)? Comment faire ressortir convenablement la bienfaisance de cet homme, dont une main cachait à l'autre le bien que chacune faisait; et ce dévouement presque surhumain du premier magistrat d'une grande cité, qui, pendant la désastreuse époque du choléra, se montra l'égal d'un Belzunce, d'un chevalier Rose, ou de saint Charles-Borromée (2)? Comment retracer dignement la profonde piété de celui qui, semblable aux saints de la primitive Église, passait des nuits entières dans la prière et ses jours à faire le bien (3)?

Tout cela serait au-dessus de nos forces et d'ailleurs ne serait point ici à sa place.

Mais au moins, qu'il nous soit permis de faire remarquer ce concours de toute une ville aux funérailles de cet homme de bien, ces pauvres pleurant leur providence, ces artistes, le grand seigneur qui avait empli ses palais

(1) « Que de fois, dans les humbles réunions des sociétés de Saint-François de Paul, ou de la Sainte-Famille, dans les caveaux de Saint-Sulpice ou dans une chapelle écartée, n'apercevait-on pas cette noble figure aux traits empreints d'une perfection si haute et si douce, éclairés par un sourire plein de sérénité et de grâce. »

M. H. DE RIANCEY.

(2) Il était alors syndic (premier magistrat municipal) de la ville de Gênes et président de tous les hospices et hôpitaux.

(3) « La nuit même où il eut une première attaque qui le laissa sans connaissance et sans mouvement, ayant pleinement recouvré ses sens après les premiers soins qui lui furent donnés, on le trouva, au cœur de la nuit, à genoux en prières, sans doute pour remercier le Seigneur d'avoir échappé au danger qu'il venait de courir. »

(Éloge funèbre, par Mgr l'archevêque de Gênes.)

de leurs chefs-d'œuvre et de ceux de l'Italie (1) ; ces citoyens de toutes les classes, de toutes les opinions, regrettant si vivement le premier magistrat à qui Gênes doit plusieurs de ses plus beaux monuments (2) !

Enfin, n'oublions pas ces journaux de toutes les nuances, de tous les partis, aussi bien à Paris, qu'à Turin et à Gênes, se rencontrant dans un semblable hommage à cet homme qui fut le type achevé du gentilhomme, de l'homme d'État et du grand citoyen !

M. le marquis de Brignole avait épousé mademoiselle de Negrone. De cette union, qui fit le charme de sa vie, il reste deux filles, mariées à deux illustrations italiennes, MM. les ducs de Galliera et de Melzi, et aujourd'hui toutes les affections de cette noble famille se concentrent sur un seul rejeton, Philippe de Galliera, jeune homme âgé de 13 ans, qui donne déjà de brillantes espérances. Sous l'égide de ses dignes parents, dont il est le seul espoir, surveillé par une mère, femme d'un esprit supérieur et digne petite-fille de la marquise de Brignole, dont nous avons déjà parlé, Philippe de Galliera, marchant résolûment dans le sentier tracé par ses pères, se montrera digne du nom qu'il porte et de l'illustre aïeul dont nous regrettons si vivement la perte.

C. de Montaigu, *membre de la 1re classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

HISTOIRE DE LA MARINE DE TOUS LES PEUPLES, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

Par M. Du Sein, *professeur à l'École navale impériale.*

TOME I.

L'ouvrage que publie en ce moment M. Du Sein vient remplir une lacune de l'enseignement historique, en présentant d'une manière succincte, mais claire, méthodique et toujours intéressante, les principaux événements

(1) Parmi ces opulentes demeures, nous citerons le palais Rouge, où les portraits de ses ancêtres furent peints par Van Dyck, et qui contient la plus précieuse collection de tableaux de Gênes.

(2) « Il suffira de citer parmi les vastes travaux accomplis sous son autorité, le grand théâtre, qui est une merveille de goût, et l'hôpital des aliénés, qui est une merveille de charité et de sagesse. »

M. H. de Riancey.

« dont presque toutes les mers du globe ont été le théâtre, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours. » — Tel est le but que l'auteur se propose et qu'il indique dans sa préface; et, après avoir lu avec autant de plaisir que d'attention ce remarquable travail, nous n'hésitons point à affirmer que ce but a été rempli.

En effet, M. Du Sein passe en revue toutes les constructions navales depuis le premier radeau qui flotta sur les rivières et mers du globe jusqu'aux vaisseaux à vapeur cuirassés modernes; puis il raconte les expéditions maritimes, soit pour le commerce, soit pour les découvertes, soit pour la guerre dont l'histoire a conservé le souvenir chez les peuples anciens et modernes; son travail, une fois terminé, sera un tableau complet et laissera des idées exactes et faciles à classer dans la mémoire.

Nous ne nous occuperons ici que du premier volume consacré à l'histoire maritime ancienne, et à celle du moyen âge, le seul d'ailleurs qui ait encore paru.

Le premier chapitre ou plutôt la première partie traite du navire, c'est-à-dire des constructions maritimes depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVII[e] siècle, époque où l'armement éprouve des modifications profondes, par suite des perfectionnements introduits dans l'architecture navale, du rôle plus sérieux donné à l'artillerie, de la durée et de l'importance des expéditions maritimes.

Recherchant les origines du navire, M. Du Sein en attribue l'invention à l'Égypte, la région la plus anciennement civilisée de notre continent, et chez laquelle les inondations de son fleuve durent exiger plus tôt des moyens de transport; là aussi auraient été inventées la voile et les rames. L'Ionie aurait la première couvert d'un pont les embarcations; les Phéniciens auraient perfectionné les vaisseaux destinés aux voyages lointains; les Grecs, puis les Carthaginois, et enfin les Romains auraient construit les meilleurs navires de guerre.

Le point le plus intéressant des constructions anciennes est, à coup sûr, celui qui a trait à la manière dont on les mettait en mouvement, aussi bien par la voile que par la rame. M. Du Sein traite longuement cette question et rapporte les opinions diverses des écrivains qui l'ont précédé sur l'organisation des bancs de rameurs. On sait combien on est peu d'accord sur la manière dont ils étaient installés à bord des birèmes, des trirèmes, des quadrirèmes, etc., etc., et, à plus forte raison, sur ces vastes machines qu'on appelait des galères à dix, vingt, trente et même cinquante rangs de rames. M. Du Sein ne croit pas que l'on ait pu placer jamais plus de trois rangs de rameurs les uns au-dessus des autres, et il est d'opinion

que ces dénominations désignent des groupes de bancs placés longitudinalement et contenant chacun un nombre fixe de *thalamites*, rameurs occupant la partie du vaisseau la plus voisine de l'eau, de *zygites*, qui étaient placés au-dessus d'eux, enfin de *thranites*, logés à l'étage le plus élevé. Nous ne pouvons le suivre dans cette discussion où sont cités les passages de Pline, de Plutarque, des empereurs Maurice et Léon, puis les opinions des marins modernes sur ce sujet. Ces derniers refusent de croire également à la superposition indéfinie de rameurs qui n'eussent pu certainement mettre en mouvement des rames devenues trop lourdes, eussent-ils été, comme dans les galères du XVIe siècle, six ou huit hommes sur une seule rame munie de *manettes* ou crochets à main pour en faciliter la manœuvre.

Une observation curieuse est celle faite sur l'emploi de roues latérales, pareilles à celles de nos bateaux à vapeur modernes, employées à bord des *liburnes* ou vaisseaux légers, mus par des bœufs ou des hommes. Il n'y manquait qu'un moteur plus puissant et plus économique pour arriver à ce que l'emploi de la vapeur a réalisé deux mille ans plus tard. Cependant, on revint à la rame, et cette tentative n'eut pas de suites; les navires légers conservèrent toutefois pendant longtemps le nom de liburne, et on les voit figurer dans les guerres romaines.

Pendant toute cette période, qui s'étend des guerres médiques à la chute de l'empire d'Occident, une distinction très-nette est établie entre les navires de commerce et ceux de guerre; ces derniers mêmes sont divisés en deux classes: ceux de transport (*naves onerariæ*), et ceux de guerre, tantôt très-légers, d'un virage facile, destinés à la course, aux escarmouches et munis d'un éperon pour percer et couler leur adversaire; tantôt plus pesants, portant des tours à leur avant et à leur arrière et résistant par leur masse et les projectiles que jettent les puissantes machines qui les chargent. L'auteur cite : les pots à feu qu'on lance pour l'incendie, les corbeaux ou grappins de fer pour faciliter l'abordage ou qui, saisissant les navires légers, les enlèvent pour les laisser retomber de tout leur poids dans les flots, les dauphins ou masses de plomb que les bâtiments de charge portent suspendues à des câbles pour les diriger sur les assaillants et défoncer leurs embarcations.

Passant aux constructions maritimes du moyen âge, M. Du Sein décrit les *dromons*, les *chelandes*, les *pamphiles*, gros navires mus à la fois par la voile et par la rame, mais essentiellement destinés au combat et sur lesquels l'emploi du feu grégeois, comme moyen d'attaque et de défense, nécessite un aménagement particulier. Ces formes nautiques ne sont que

des modifications aux constructions de l'antiquité grecque et romaine.

Mais, vers cette époque aussi, se joint à ces escadres pesantes, comme machine plus leste et plus maniable, la galère à fond plat, à un seul rang de rames de chaque côté, bâtiment qui s'emploie jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, et dont les rameurs, criminels, esclaves ou simples engagés, sont enchaînés à leur banc et manœuvrent, par groupes de quatre, de six ou de huit, de longues rames qui font voler sur les eaux leur léger navire.

Le XVe siècle voit commencer l'emploi de l'artillerie sur les eaux, et les *galéasses* vénitiennes sont construites pour porter des pièces nombreuses. L'introduction de ce nouveau système de balistique amène nécessairement des modifications dans la construction générale : on fait les coques plus solides, on accorde davantage à la mâture et, par conséquent, à la voile, on augmente le nombre des ponts. Les constructions se perfectionnent dans le courant du XVIe siècle, qui est aussi l'époque où commencent les longues navigations des deux Amériques et des Indes-Orientales, de la Chine et du Japon.

L'auteur ne fait que nommer les constructions modernes dont il traitera sans doute, avec détail, dans son second volume; mais on le suit avec plaisir quand il décrit ces légers *drakars* qui portaient les pirates northmans au pillage des côtes de l'Europe, les grandes *nefs* et *sélandres* du temps de saint Louis, qui pouvaient embarquer jusqu'à 1,400 hommes; les énormes *caraques* portugaises, du port de deux mille tonneaux, enfin, les *galions*, particuliers à l'Espagne, et les légères *caravelles* qui se hasardèrent les premières aux navigations transatlantiques.

La manœuvre militaire des anciens navires est étudiée et décrite, soit qu'il s'agisse des trirèmes grecques et romaines, des dromons du moyen âge, des galéasses et des galères de la Renaissance. Tous ces détails sont nouveaux et intéressants; des gravures sur bois facilitent l'intelligence du texte, et, par la mémoire des yeux, fixent et forment le souvenir de tant de constructions si diverses.

Après les descriptions techniques, indispensables pour comprendre les détails qui doivent suivre, M. Du Sein aborde l'histoire maritime proprement dite, et si, dans son récit, la guerre tient plus de place que le tableau du petit nombre d'expéditions lointaines pour le commerce ou les découvertes géographiques, la faute en est à l'humanité elle-même qui conserve plus facilement dans la mémoire le souvenir des faits de guerre que celui des travaux pacifiques qui peuvent concourir à son bien-être et son progrès.

La marine égyptienne tient naturellement le premier rang dans cette revue chronologique des événements. — Dès 1800 ans avant Jésus-Christ, les Egyptiens avaient des navires de guerre sur leur fleuve et commencèrent des expéditions lointaines signalées par des fondations de colonies. En 1491, Sésostris possède une grande et puissante flotte qui le rend maître de la Syrie et de l'Asie Mineure ; jusqu'à la conquête persane, l'Egypte entretient des bâtiments pour le commerce de la Méditerranée et celui de la mer Rouge. Sous Néchao (606 ans avant J.-C.) le périple de l'Afrique s'exécute ; les navigateurs, partis par la mer Rouge. rentrent par le détroit de Cadix. C'est aussi l'époque à laquelle un canal, dérivé du Nil, communique avec la mer Erythrée, Sous la domination persane, la marine égyptienne est unie à celle de Syrie, de Chypre et de Cilicie dans l'Asie Mineure ; elle ne reprend son éclat que sous les Lagides. Alors le canal de Néchao est rouvert, le phare d'Alexandrie est construit, son port est amélioré ; on remonte le Nil bien au delà des cataractes, la navigation de la mer Rouge et des Indes sé régularise. La période la plus brillante de la marine égyptienne appartient au règne de Ptolémée-Philadelphe ; Philométor construit l'immense galère que quatre mille rameurs mettaient en mouvement. Sous Evergète, qui ne le protége pas, Eudoxe de Cyzique tente un nouveau périple de l'Afrique et meurt à la peine. Lors de la réduction de l'Egypte en province romaine, sa marine était assez puissante pour avoir fourni à Antoine les plus forts navires qui combattirent à Actium.

Les documents sur l'histoire de la Phénicie ne font remonter la fondation de Tyr et de Sidon que jusqu'au XVIe siècle avant Jésus-Christ ; mais c'est à l'époque contemporaine de David et de Salomon que la marine phénicienne est le plus florissante ; elle monopolise le commerce maritime jusqu'à la prise de Tyr par Nabuchodonosor II. A partir de cet événement, les Phéniciens sont soumis aux Perses, et enfin aux rois de Syrie, successeurs d'Alexandre, mais ils n'abandonnent cependant pas le commerce que Carthage vient partager avec eux. Leurs colonies s'étendent sur les côtes de Mauritanie, de l'Espagne, de la Gaule ; en Asie, elles atteignent le golfe Persique et Ceylan.

Les Juifs n'ont de marine qu'à l'époque de Salomon et de Josaphat, et ces monarques la fondent avec l'aide des Tyriens, toujours alliés des Israélites, dont l'agriculture les nourrit. La possession de l'Idumée était une condition absolue pour le commerce israélite dans la mer Rouge et de l'Inde. La peste sous Achas le fait perdre.

Les Assyriens n'ont eu de marine que sur le Tigre et l'Euphrate lors-

qu'ils purent occuper la Palestine, la Phénicie et la Syrie ; les marins de Tyr et de Sidon combattirent pour eux contre l'Égypte.

Ce sont encore les mêmes peuples maritimes, auxquels il faut joindre ceux de Chypre et de l'Asie Mineure, qui constituèrent la marine persane. Darius, fils d'Hystaspes, fit reconnaître par Scylax les côtes de la mer Rouge et de la mer des Indes, ce qui facilita singulièrement ses conquêtes dans cette partie de l'Asie. Ce même Scylax fit plus tard un voyage sur les côtes occidentales de l'Afrique et atteignit probablement le cap Vert. Xerxès voulut envoyer Sataspes pour exécuter un nouveau périple de la Libye (l'Afrique entière). Dans les guerres de Xerxès et d'Artaxerxès contre les Grecs, la marine persane brilla plutôt par le nombre que par la valeur et l'habileté. Les populations chez lesquelles on la recrutait, étaient exclusivement commerçantes.

On comprend que l'auteur se soit étendu sur la marine de la Grèce, ce pays auquel la conformation de ses côtes, le grand nombre de ses îles, imposent si naturellement la navigation. Les pirateries, punies par Minos dès le XIVe siècle avant Jésus-Christ, témoignent des habitudes innées chez ce peuple ; habitudes qu'Homère confirme dans tant de passages de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. La navigation des Argonautes, peu de temps après Minos, témoigne de la première expédition lointaine entreprise dans un but de commerce, expédition si extraordinaire alors, qu'elle resta dans le souvenir des peuples et fut chantée par bien des poëtes. L'histoire de la guerre de Troie prouve combien, dès cette époque, la marine avait fait du progrès en Grèce, puisque les douze cents navires qui amenèrent l'armée, portaient chacun de cinquante à cent vingt hommes. La rame était le principal moteur de ces navires, le mât n'était dressé, la voile n'était hissée que lorsque l'on avait un vent favorable, et, le voyage terminé, les embarcations étaient tirées à terre pour les soustraire aux dangers du mouillage.

A partir du VIIIe siècle avant Jésus-Christ, l'histoire grecque devient moins obscure ; M. Du Sein choisit cette époque pour faire la récapitulation, d'après les données historiques les plus respectables, des peuples qui ont été tour à tour les maîtres de la Méditerranée dans sa partie orientale et des institutions maritimes établies chez eux. Il montre comment Athènes a pu arriver à lutter victorieusement contre l'immense pouvoir des rois de Perse, puis tenir tête ensuite à presque toute la Grèce conjurée contre elle. La guerre du Péloponèse est toute maritime, et l'auteur en relate avec complaisance les péripéties ; car les événements de cette lutte conduisent les flottes grecques et persanes sur toutes les côtes de l'Archipel et de l'Asie Mineure.

Les Macédoniens, en dominant la Grèce, réunissent tous ses éléments maritimes; après avoir renversé l'empire persan, le grand Alexandre sent la nécessité de développer la navigation sur une immense échelle. Il fait reconnaître les côtes de l'Inde par Néarque, il régularise les cours de l'Euphrate et du Tigre, nettoie les canaux qui mettent en communication ces deux fleuves; sa mort arrête ses immenses projets, qui ne tendaient rien moins qu'à former du monde alors connu un vaste empire militaire, dont Babylone eût été la capitale; enfin, ce que trois siècles après purent réaliser les Romains. Toutefois, solidement appuyés sur l'Italie, l'Espagne et la Gaule, et justement préoccupés de conserver leurs magnifiques possessions si admirablement semées autour de la Méditerranée, ceux-ci abandonnèrent le pays à l'orient de l'Euphrate, sur lesquels, au contraire, Alexandre comptait le plus pour fonder son empire; il ne tint même pas à lui que l'Inde ne fût conquise, car il avait senti toute l'importance de cette région lointaine pour le commerce de l'univers. La fondation d'Alexandrie prouve de quelle manière l'élève d'Aristote comprenait l'avenir de la civilisation. M. Du Sein reproduit le journal de la navigation de Néarque, de l'embouchure de l'Indus à celle de l'Euphrate en longeant ainsi les côtes de Caramanie et de la Perse.

Sous les successeurs d'Alexandre, la marine continue à jouer un grand rôle militaire; plus que jamais, aussi, elle sert aux rapports commerciaux avec les contrées lointaines de l'Orient, et Alexandrie devient l'entrepôt universel entre l'Europe, l'Asie et une partie de l'Afrique.

L'histoire de la marine carthaginoise montre Carthage, fille de Tyr, devenant plus puissante que sa mère dès que celle-ci est tombée aux mains des rois d'Assyrie et de Perse. L'Espagne, peu connue à cette époque, est pour le monde méditerranéen une sorte de Pérou qui l'approvisionne de métaux précieux, et le commerce carthaginois en monopolise les ressources. Dès 530 avant Jésus-Christ, Hannon va fonder sur la côte occidentale de l'Afrique des établissements qui durent plusieurs siècles, et il pénètre jusque dans le golfe de Guinée par 5° de latitude nord. M. Du Sein admet, avec la plupart des commentateurs et le fameux Bougainville, l'authenticité de ce périple et l'étendue de ses découvertes. Nous regrettons, toutefois, qu'il ait si peu insisté, en traitant de la marine égyptienne, sur le périple de l'Afrique exécuté un siècle auparavant par des navigateurs phéniciens au service de Néchao. Hérodote raconte leur histoire avec détails en faisant observer que les navigateurs virent longtemps le soleil au nord, et mirent trois années à exécuter leur voyage autour de la Libye, s'arrêtant pour faire des vivres ou même semer, et traitant avec les popula-

tions de ces côtes inconnues. Ces souvenirs et ceux du voyage d'Hannon auront contribué plus tard aux entreprises, si mal récompensées, du courageux Eudoxe de Cyzique.

Et puisque nous signalons ici, sinon une omission, du moins une absence de détails, nous ajouterons qu'il nous semble à regretter que l'auteur n'ait pas insisté davantage sur l'organisation et les conditions de la marine des anciens, telles que les dimensions des diverses espèces de navires, leur tirant d'eau, leur marche moyenne à la voile et à la rame, leurs approvisionnements,le nombre, la qualité de leurs équipages, enfin l'état général de la navigation, surtout au point de vue des relations commerciales. Quant à la partie militaire, elle est traitée avec une méthode qui ne permet l'omission d'aucun fait de quelque importance et le tableau historique en est complet. — Revenons aux Carthaginois.

Leurs comptoirs sur les côtes d'Afrique et d'Espagne, leurs possessions militaires aux Baléares, en Sardaigne, en Corse, leur avaient fait au IVe siècle une position puissante. Leur désir de posséder la Sicile les mit en guerre, d'abord avec la Grèce, puis avec Rome, et bientôt commença leur décadence; après de longues alternatives de succès et de revers, Carthage succomba sous les coups des Romains, mais elle sut illustrer sa défaite par le courage avec lequel elle résista aux dernières attaques et tomba noblement. Un fait intéressant, oublié dans la plupart des histoires anciennes, est la destruction des colonies carthaginoises de l'Océan après la chute de Carthage. M. Du Sein, qui a analysé avec soin le voyage d'Hannon, rapporte l'expédition de Polybe, envoyé avec soixante vaisseaux pour détruire ces établissements, dont l'un d'eux, la colonie de Lixus, était devenue un moment presque aussi florissante que Carthage, mais avait bien décliné depuis. Tout y périt par le fer et la flamme, et il ne resta plus rien qui rappelât le pouvoir de Carthage sur ces rives, qui furent ainsi rendues au désert, car les Romains ne les repeuplèrent pas.

L'histoire de la marine romaine se confond avec celle des successeurs d'Alexandre et de Carthage. En traitant de la guerre civile, de celle des pirates et du siége de Marseille, par César, l'auteur profite de l'occasion pour donner quelques détails sur l'histoire maritime de cette ville fameuse et celle de ses illustres marins Euthymène et Pythias, le premier qui, selon Bougainville, 327 ans avant Jésus-Christ, parcourut les côtes d'Afrique jusqu'au Sénégal, et le second qui atteignit l'Islande et connut les côtes de Suède et de Danemark.

Sous l'Empire, alors que Rome était maîtresse de la plus grande partie du monde connu, plusieurs flottes furent chargées de défendre ses côtes et

ses fleuves. Il y eut celle de la Méditerranée, dont le quartier général était au cap Misène ; celle de l'Océan, cantonnée à Lisbonne et dans la Grande-Bretagne dont les côtes avaient été reconnues ; enfin les flottilles du Rhin et de l'Euphrate. Sous Trajan, sous Adrien, des ports nouveaux furent creusés, et l'empire fut à son apogée de gloire et de puissance.

Lors de l'invasion des Barbares, la marine romaine brille encore de quelque éclat, car il fallut près de deux siècles pour mettre à bas le colosse, et les assaillants se montrèrent parfois sur mer aussi audacieux que sur terre. Ainsi, sous Claude II, les Goths équipèrent 2,000 barques de guerre sur les fleuves de la mer Noire, pour de là venir ravager l'Orient, et quoique repoussés et détruits, plusieurs de leurs alliés, les Franks entre autres, purent, en s'emparant des navires romains, traverser la Méditerranée entière et, longeant les côtes de l'Océan, regagner leur patrie par l'embouchure du Rhin. Genseric achève de détruire la marine d'Occident et fait de Carthage rétablie la rivale victorieuse de Rome déchue à son tour et qui tombe enfin devant Odoacre.

Pendant toute la durée de l'empire d'Orient, la marine grecque fut la défense principale de l'Asie Mineure contre les Barbares. — Elle permit à Justinien de reconquérir l'Afrique sur les Vandales, l'Italie sur les Goths. Plus tard, Constantinople y trouva longtemps son salut dans sa lutte contre les Arabes et les Turcs, dont les flottes vinrent bien des fois briser leurs efforts contre ses murailles et les défenses de son port, et y périrent sous le feu grégeois. Le commerce y accumulait sans cesse d'immenses ressources ; abandonnée de l'Europe, qu'elle ne sut qu'irriter, et réduite avec le temps à l'enceinte de ses murailles, elle ne succomba que devant les efforts de Mahomet II, qui réalisa le moyen de faire glisser par terre ses navires dans l'intérieur de la Corne-d'Or et de prendre ainsi la ville entre deux feux.

Pendant toute la durée de l'empire grec et du moyen âge, Venise arrive à former à son tour une marine puissante. Ses commencements sont humbles ; les Vénètes de la terre ferme se réfugient dans les îles voisines pour échapper à l'invasion des Huns dans la haute Italie, vers la fin du IVe siècle ; peu à peu ils se créent une marine, et, grâce à elle, peuvent vivre paisibles au milieu des guerres qui dévastent cettte malheureuse contrée jusqu'au règne de Charlemagne. Paul Luc Anafeste, son premier doge, met un terme aux dissensions civiles qui avaient agité la république nouvelle, et bientôt elle est assez forte pour faire des conquêtes, non-seulement sur les côtes de l'Adriatique, mais encore sur le continent, et imposer son alliance à l'empire de Byzance. Les croisades sont l'époque la plus floris-

sante de Venise, qui loue ses navires aux Français et aux Allemands, monopolise le commerce de la Méditerranée et de l'Orient ; elle contribue puissamment à la fondation de l'empire latin de Constantinople, empire bien affaibli par les acquisitions de la république qui, dans ce partage, se fait la part du lion. Ses rivalités avec Gênes ensanglantent l'Adriatique, la mer Noire et la Méditerranée, et bientôt l'occupation de Constantinople par les Turcs la met aux prises avec ce formidable ennemi. Elle résiste victorieusement, et, à la fin du XVe siècle, l'acquisition de Chypre met le comble à sa puissance.

Cependant la découverte du cap de Bonne-Espérance fait perdre aux Vénitiens une partie du commerce de l'Orient, et celle de l'Amérique ouvre de nouveaux horizons à l'activité européenne. Venise reste presque seule à lutter contre les Turcs, et remplit ce rôle brillant avec des fortunes diverses pendant les XVIe et XVIIe siècles. La guerre de Candie, si elle ne lui est pas favorable, est au moins glorieuse pour elle ; car, presque abandonnée de toute l'Europe, elle lutte seule contre toutes les forces de la Turquie. Le XVIIIe siècle voit commencer sa décadence par la perte de la Morée et une guerre peu heureuse contre les Turcs. A partir du traité de Passarowitz, en 1718, Venise cesse de jouer un rôle en Europe, et une longue paix prépare sa chute qu'il suffit d'un trait de plume du général Bonaparte pour réaliser.

Gênes commence à figurer après la mort de Charlemagne, et ses premières luttes sont avec les Sarrasins, qu'elle expulse des côtes de Provence et de Ligurie. Le XIe siècle voit le développement de son commerce et l'extension de ses colonies. Les croisades favorisent son essor comme elles ont favorisé celui de Venise, et les services qu'elle rend aux croisés, comme puissance maritime, sont largement récompensés par les acquisitions que ces événements lui permettent de faire en Orient et dans la mer Noire, et les richesses qu'une activité commerciale extraordinaire accumule dans la cité. Les Génois jouent un rôle brillant pendant toute l'époque des croisades ; malheureusement alors, leurs guerres obstinées contre les Pisans, leurs rivaux en gloire et en puissance, étaient pour eux une cause d'affaiblissement, en même temps que des luttes civiles intestines les empêchaient de se consacrer tout entiers à leurs affaires du dehors. A la fin du XIIIe siècle, vainqueurs de Pise, ils eurent l'imprudence de s'attaquer aux Vénitiens, la lutte se continua pendant deux siècles, avec de nombreuses intermittences il est vrai, mais sans grand avantage pour Gênes qui dut, plusieurs fois pendant cette période, accepter les secours intéressés des ducs de Milan. En même temps, les dissensions locales continuaient à l'affaiblir, et, vers

la fin du XVe siècle, elle perdit ses colonies de l'Euxin et de l'Archipel qui deviennent la proie des Turcs et des Vénitiens. La République se voit plusieurs fois dans la nécessité de rechercher la protection de l'étranger, tantôt des puissances italiennes, tantôt de la France, tantôt de l'Espagne, et finit par être incorporée au royaume de Savoie.

M. Du Sein termine son premier volume avec l'histoire de la marine génoise; le second sera consacré, sans doute, à celle des marines de l'Occident, qui appartient spécialement aux temps modernes.

L'auteur ayant intitulé son excellent travail : *Histoire de la marine de tous les peuples*, nous espérons qu'il n'oubliera pas l'extrême Orient ni l'Océanie. On est généralement trop porté dans l'enseignement moderne de l'histoire à se limiter à l'antiquité grecque et romaine, et aux faits européens, soit du moyen âge, soit de l'époque moderne. Aujourd'hui, le monde entier est devenu le champ des investigations historiques, comme il est celui de l'activité de toutes les nations reliées les unes aux autres par l'effacement des distances et la facilité des communications. Rien de ce qui touche à l'histoire universelle ne doit donc rester désormais étranger à l'enseignement et à notre éducation.

Docteur Martin de Moussy,
membre de la 3e classe.

Deuxième rapport sur les mémoires de l'Académie royale des sciences de Lisbonne.

(*Année* 1857)

Ce volume renferme deux notices historiques de MM. Jules-Maxime d'Oliveira Pimentel et B.-Ant. Gomez, sur deux membres de l'Académie, huit mémoires dont nous allons vous rendre compte et un rapport sur un projet d'abattoir destiné à la ville de Lisbonne.

Nous n'avons rien à dire des notices biographiques, hommage rendu à des confrères dont le mérite et les services sont appréciés avec une juste et respectueuse émotion : les mémoires de la savante Académie se distinguent surtout par les détails, comme il est aisé d'en juger, et nous avons le regret de ne pouvoir qu'en indiquer à peine les parties saillantes.

Le premier, de M. F.-A. Barral, fait suite à une étude que nous avons fait connaître sur les propriétés médicales du sous-azotate de bismuth employé à haute dose ; au travail qu'il a présenté sur ce sujet en 1852, l'auteur ajoute de nouveaux faits qui confirment l'opinion favorable qu'il avait émise sur

ce médicament, et remarque son action sur le système nerveux comme sur la composition du sang : cette action diffère sensiblement de celle qu'exercent le fer ou le manganèse ; elle ouvre donc une voie intéressante à parcourir et l'auteur en recommande l'étude.

La famille des paronychiées, déjà remaniée plusieurs fois depuis Robert Brown et Aug. St-Hilaire, a paru susceptible d'une nouvelle classification à M. Isid.-Em. Baptista qui, peu satisfait des essais tentés jusqu'à présent pour en établir les caractères distinctifs, propose de les subordonner à la *symétrie florale* qui leur est propre et permet de ranger cette famille dans l'ordre naturel que les belles théories de Goëthe et de Geoffroy St-Hilaire ont fait connaître ; en conséquence, il y aurait quatre tribus sous le nom de *spergulées, illecebrées, ortégies, et sclérantées.*

Les recherches de M. d'Oliveira Pimentel sur la formation du sulfate de soude extrait du volcan de l'île de Feu, sont intéressantes au double point de vue de la science et de l'industrie ; analysant deux échantillons dont la richesse l'étonne, il propose l'établissement d'une fabrique de soude artificielle dans l'île, que cette industrie enrichirait, et croit pouvoir expliquer la formation du sulfate par l'action de l'acide sulfurique qui se dégage du volcan ; l'auteur rappelle diverses études faites avant lui, la visite de M. Sainte-Claire-Deville en 1842 et les circonstances observées dans les éruptions de 1785 et de 1847.

M. J.-V. Barboza du Bocage décrit une variété de la chèvre sauvage qu'il a rencontrée en Portugal, dans les montagnes du Girez ; il la compare aux variétés connues et analogues des Alpes, des Pyrénées et de l'Espagne ; il croit qu'elle en diffère par des caractères suffisamment tranchés pour établir une espèce distincte par la formation angulaire de ses cornes et d'autres traits qui la séparent des espèces décrites ; deux planches servent à appuyer l'opinion du naturaliste en présentant le facies au neuvième de grandeur relative, et les parties qui doivent décider la question sur une grande échelle.

Le docteur Gaetano Maria Ferreira da Silva Belrão, sous le titre modeste de *Considérations sur la culture du riz*, établit, par des recherches nombreuses et des considérations d'hygiène, la nécessité de régler la culture de cette plante, dans l'intérêt des populations, aussi bien que dans l'intérêt économique du pays : c'est seulement après avoir apprécié la situation des douze localités principales où l'on cultive le riz, et relevé les cas de maladie ou de décès attribués à l'influence de cette culture, qu'il examine les avantages et les inconvénients qu'elle présente ; il met surtout un grand soin à désigner les lieux qu'il croit favorables, ceux qu'il juge

impropres, et prescrit le mode à suivre pour éviter les effets désastreux d'un milieu insalubre ; les relations récentes et multipliées ouvertes avec la Chine nous permettent d'espérer sur cette culture si générale et si intéressante des détails propres à seconder les vues du docteur ; car il ne paraît pas que la santé des ouvriers chinois, qui travaillent constamment accroupis dans les marécages, soit altérée ou que leur vie en soit abrégée : ce mémoire mérite toute l'attention du gouvernement.

La sixième étude est un travail des plus importants sur les terrains qui avoisinent Lisbonne; il a été entrepris par M. Charles Ribeiro, et a un double objet : le premier, scientifique, pour reconnaître la nature du sol et la qualité des eaux qui le traversent dans un rayon de 15 à 20 kilomètres autour de Lisbonne ; le deuxième de diriger l'administration dans ses projets d'approvisionnement pour les eaux de la ville. — L'auteur a divisé cette étude en trois parties ; il s'occupe dans la première de la constitution géologique ; dans la deuxième de l'hydrologie, c'est-à-dire des eaux que peuvent contenir les vallées et fournir les massifs de montagnes voisines à l'orient et à l'occident de Lisbonne ; il évalue approximativement la quantité d'eau de sources et autres qu'il est permis de conduire à la ville ; dans la troisième, il compare plusieurs projets d'aqueducs, en discute les avantages et conclut à l'adoption de l'un d'eux. Une grande carte géologique et hydrologique met le lecteur en mesure de contrôler les réflexions et l'opinion de l'auteur, dont on ne saurait trop louer le zèle et les recherches.

Nous trouvons à la suite un mémoire du vicomte de Willarinho de Saint-Romain sur les maladies de la vigne, composé à la fin de 1853. Une épigraphe empruntée à Buffon, « *Tout change dans la nature, tout s'altère, tout périt* » nous prépare à l'opinion décourageante de l'auteur qui, dans son effroi, ne voit pas d'autre remède au mal, que d'arracher la vigne pour cultiver autre chose. Malgré l'intérêt et l'utilité des observations que renferme ce long mémoire, il nous est impossible d'admettre l'arrêt de condamnation avant d'avoir épuisé les ressources de l'art ; d'ailleurs, en rendant justice à la rare érudition que montre le vicomte de Saint-Romain, il ne faut pas oublier que la maladie n'avait pas été assez longuement étudiée ou combattue, pour qu'il fût permis d'abandonner le malade aux seules forces de la nature ou de diriger ailleurs la culture.

Le dernier mémoire du volume a pour objet l'examen des richesses minérales de la province de Malaga, présenté par l'ingénieur des mines D. Joseph de Aldama, à la suite d'explorations faites en 1847 et 1848. Il résulte des tableaux intéressants et des recherches de l'auteur que peu

d'Etats possèdent des substances aussi précieuses, au point de vue métallurgique; indépendamment des produits agricoles, zoologiques et botaniques; le charbon et diverses variétés de houille, le fer, le plomb, le cuivre, le nickel et le plomb argentifère, y sont répandus avec abondance, et ces richesses naturelles, jointes à la fertilité du sol, invitent les industriels à diriger leurs efforts vers l'exploitation d'une province jusqu'à présent négligée.

Une commission, composée de MM. Bern.-Ant. Gomez, F.-A. Barral, et Jul.-Max. d'Oliveira Pimentel, fait un rapport sur les conditions à satisfaire pour la position d'un abattoir que la ville veut construire, dans l'intérêt de la salubrité publique; après avoir longuement examiné les différents points sur lesquel l'attention publique avait été fixée, recueilli les avis de plusieurs membres au point de vue économique et hygiénique, l'Académie n'ose se prononcer, en 1854, sur le choix de l'emplacement et la construction d'un vaste réservoir à ciel ouvert, proposé pour recueillir les eaux nécessaires au service de l'abattoir; elle conclut à ce que l'on visite au préalable les principales villes qui possèdent des établissements du même genre, en explorant et comparant les systèmes qui y sont adoptés; en un mot, l'enquête n'est point terminée, et de nouvelles études sont réclamées. L'on ne saurait s'empêcher de reconnaître la sagesse et la prudence d'un tel avis.

VALAT, *membre de la 3e classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1863.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*), s'est assemblée le 9 décembre, M. Breton, président de l'Institut historique occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. le Président propose à l'Assemblée de renvoyer au mois de janvier le renouvellement des bureaux des classes portées à l'ordre pour cette séance ainsi que celui du grand bureau qui devrait avoir lieu le 29 du mois. Cette proposition est adoptée.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté : plusieurs livres ont été offerts à la classe; leurs titres seront imprimés dans le journal.

⁂ La troisième classe *(Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques)*, s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal est lu et adopté, la lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe *(Histoire des beaux-arts)*, s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. L'ordre du jour appelle la lecture de la notice biographique sur notre regretté collègue M. Foyatier, par M. Renzi. Lecture en est faite par M. Depoisier. MM. Masson, Barbier, Breton et Badiche ont adressé à l'auteur quelques observations. Cette notice biographique est renvoyée au comité du journal.

M. Masson lit un rapport sur les travaux de la société de la Seine-Inférieure. MM. de Berty, Badiche et Breton adressent à M. Masson quelques observations; le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Breton lit plusieurs pages extraites d'un ouvrage de M. Albrespy, notre collègue à Montauban, intitulé *Voyage en Italie*. Après quelques observations de MM. Badiche et Barbier, cet extrait est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1863.

La séance est ouverte à neuf heures du soir: M. Ernest Breton, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil; M. Joret Desclosières, secrétaire de la 3e classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. On donne lecture d'une lettre de M. Sédail, qui donne sa démission de membre de l'Institut historique. M. l'administrateur communique à l'Assemblée l'analyse de la correspondance suivante :

La Société de Géographie a envoyé plusieurs lettres d'invitation pour la séance générale du 18 décembre.

Notre honorable collègue, M. Edouard Py, a adressé à l'Institut historique une notice biographique sur notre regretté collègue, M. Dardé, de Carcassonne. Notre honorable collègue, M. Léon Hilaire, de Toulouse, a envoyé à notre Société un ouvrage intitulé : *le Bourdon de Huesca*, légende historique traduite de l'espagnol.

On communique à l'Assemblée, la liste des livres offerts; des remercîments sont votés aux donateurs.

M. de Bellecombe offre à l'Institut historique le huitième volume de son *Histoire universelle;* M. Cénac-Moncaut est nommé rapporteur.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Cénac-Moncaut pour lire son rapport sur *l'Histoire universelle*, de M. de Bellecombe; après cette lecture intéressante, le rapport a été renvoyé au comité du journal.

M. de Montaigu lit une notice biographique sur notre regretté collègue, le marquis Brignole-Sale, président honoraire de l'Institut historique; la lecture de cette notice a été accueillie avec le plus vif intérêt par l'Assemblée. Après quelques observations de MM. de Berty, Breton, Masson et Renzi, le travail de M. de Montaigu est renvoyé au comité du journal pour être publié, le plus tôt possible, dans *l'Investigateur*.

M. le président propose de dresser la liste de tous les présidents de l'Institut historique, depuis sa fondation, par ordre chronologique. L'Assemblée approuve cette proposition.

M. le président annonce à l'Assemblée que la séance publique annuelle de l'Institut historique aura lieu le dimanche 10 avril, et que les membres qui se proposent de lire des Mémoires dans cette séance doivent les envoyer au secrétaire avant le 8 mars prochain.

M. Depoisier lit un rapport sur l'ouvrage de M. Tedesco, intitulé : *Guida prattica sul metodo di pronunziare la lingua italiana.* Guide pratique sur la méthode à suivre pour prononcer l'italien. Ce rapport savant et spirituel, sur l'introduction de l'accentuation dans la langue italienne, est renvoyé au comité du journal, après quelques observations de M. Breton.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

—Par décret impérial, en date du 14 décembre, notre collègue M. Charles de Savigny, docteur en droit, membre résidant de la 3e classe, a été nommé auditeur au conseil d'État.

— La *Société académique* de Tarbes a tenu jeudi dernier, 29 octobre, une séance fort intéressante, sous la présidence de M. Achille Jubinal, notre honorable député. Dans la nomenclature des œuvres dont il a été donné lecture, nous remarquons les suivantes :

Récit d'une excursion au Pic du Midi de Bigorre (M. Soubies).

Des sciences naturelles dans leurs rapports avec le christianisme (M. Frossard).

Coup d'œil sur la photographie en général, et sur la question de savoir si elle doit être classée au rang des beaux-arts (M. Lyte).

On le voit, notre ville a été dignement représentée à cette fête de l'intelligence.

La séance a été ouverte par une de ces allocutions chaleureuses dont M. Achille Jubinal a le secret, et que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

« Messieurs et très-chers collègues,

» Permettez-moi, en ouvrant cette séance, de vous adresser, non pas un discours, mais simplement quelques paroles de reconnaissance, pour vous remercier d'avoir bien voulu répondre si gracieusement à mon appel, et de vous être rendus ici, si nombreux, non-seulement de Tarbes et de Bagnères, mais de divers autres points éloignés du département.

» Cet empressement, Messieurs, — ce loyal concours, prouve, — et ces travaux dont vous allez entendre la lecture le démontreront encore davantage, la vitalité de notre institution. Si la Société ne s'est point réunie dans le cours de cet année aussi souvent qu'on eût pu le désirer; — si elle n'a point procédé dans les termes de son règlement à la réélection de son bureau, cela tient à des causes particulières qui n'altèrent en rien son existence. C'est un temps d'arrêt; mais ce n'est point un symptôme de mort, ni même d'immobilité : c'est bien plutôt une sorte de refoulement sur soi-même, durant lequel on acquiert plus de force, et après lequel on voit tout à coup plus de vigueur et d'expansion.

» Ne trouvez-vous pas, ainsi que moi, d'ailleurs, Messieurs et chers confrères, que notre Société, comme toutes ses sœurs des autres départements, est de jour en jour mieux appréciée et qu'elle devient plus indispensable et plus nécessaire? — Les pouvoirs publics se préoccupent aujourd'hui des *compagnies savantes*. Tout récemment encore, un jeune et hardi ministre, celui de l'Instruction publique, ne s'appuyait-il pas sur leurs travaux dans une de ses circulaires? Et il avait raison. Qui a plus fait pour notre histoire nationale, — pour nos monuments civils ou religieux, — pour notre archéologie française, que nos académies départementales? — Etablies sur les lieux, vivant près des ruines et des souvenirs du passé, elles les ont interrogées, fouillées, protégées, et, en les comparant à ce que nos archives et les documents de nos bibliothèques publiques nous ont laissé, concernant tels ou tels débris, elles ont souvent répandu sur eux des lumières soudaines et des clartés inattendues.

» Continuons donc, Messieurs, à nous montrer zélés et actifs. Recueillons le passé sous toutes ses formes pour l'exemple et l'enseignement de l'avenir,

Instruisons-nous, tout en préparant l'instruction des générations futures, et prenons pour devise ce noble mot de l'Ecriture : « *Sursùm corda, En haut les cœurs.* »

« *En haut les cœurs,* » car avec notre cadre, nous avons tout à faire : — l'industrie à encourager, — les arts à développer, — l'agriculture à perfectionner, la poésie à admirer, et nous-mêmes à moraliser.

« *En haut les cœurs,* » car ce n'est qu'au prix d'incessants efforts que nous conserverons notre place au premier rang dans la grande armée du travail.. — En nous occupant exclusivement de questions utiles, en continuant à tracer notre laborieux sillon de chaque jour, nous sommes sûrs de répondre à la pensée de l'homme éminent dont je vois ici l'image (l'orateur désigne du geste le portrait de M. Fould qui orne la salle), — à celle aussi du grand souverain dont on a pu écrire avec justice *qu'il était l'homme le plus libéral de son Empire,* c'est-à-dire la volonté la mieux disposée au progrès de l'esprit. »

Discours mimique de M. Ferdinand Berthier, *doyen du corps des professeurs de l'Institution impériale des Sourds-Muets de Paris, membre de l'Institut historique, à l'occasion du 151e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée, lequel a été célébré, le dimanche 22 novembre 1863, dans un banquet sous sa présidence.*

« Bons et chers amis !

» L'insistance que vous mettez sans cesse à vouloir me faire accepter l'honneur que je décline toujours d'être le premier, parmi vous, à saluer en votre nom chaque nouvel anniversaire de la naissance d'un des plus sublimes bienfaiteurs de l'humanité; cette insistance, que je n'oublierai de ma vie, je la dois autant peut-être à mes cheveux blancs, qu'au titre de fondateur de cette fête de la reconnaissance, que vos acclamations m'ont décerné.

» Pour vous en remercier, permettez-moi, avant tout, de faire valoir à vos yeux les avantages d'une œuvre qui, quoique différente, au premier aspect, de celle qui nous rassemble, de celle heureusement établie en faveur de ceux d'entre vous dont la malheureuse position, à tous les âges de la vie, réclame sans cesse notre patronage, n'en intéresse pas moins, elle aussi, à un degré éminent et votre présent et votre avenir : c'est des sociétés de secours mutuels que je crois devoir vous entretenir.

» Les bienfaits de la mutualité se sont déjà fait sentir et se propagent

de plus en plus sur divers points du territoire de l'Empire ; l'époque n'est pas éloignée où ils embrasseront toutes les communes de France.

» Pourquoi donc les ouvriers sourds-muets, qui peuplent Paris, balanceraient-ils à suivre l'exemple de leurs confrères parlants, en se faisant admettre, moyennant une légère rétribution mensuelle, dans les associations du même genre dont les vingt arrondissements de la capitale recueillent depuis longtemps les fruits ?

» Chacune de ces associations charitables offre aux ouvriers, ainsi qu'à leurs familles, de bienfaisants secours contre les embarras inévitables de la vie, et les soins gratuits du médecin, avec les remèdes que nécessitent leurs maladies. Elle va plus loin : elle leur distribue d'une main généreuse, les indemnités pécuniaires qu'exigent souvent les longues journées du chômage et pourvoit aux frais de leurs funérailles.....

» Notre appel sympathique n'a-t-il pas effectivement pour mobile l'intérêt que vous devez avoir, que vous avez tous bien certainement, à ne laisser échapper aucune occasion de respecter, de pratiquer la pensée sublime qui préside à l'œuvre immortelle de notre bienfaiteur, l'abbé de l'Épée, et que ses dignes continuateurs auront sans cesse à cœur de faire fructifier de leur mieux ? »

Ce discours, que nous sommes forcés d'abréger faute d'espace, a été suivi du *toast* à la mémoire révérée de l'abbé de l'Épée.

APRÈS NOUS ?

Par l'auteur des Poésies chrétiennes et morales, etc.

Cet opuscule, dont l'auteur m'est inconnu et est peut-être un de nos collègues, a été remis depuis longtemps sur le bureau de *l'Institut historique*, et j'ai à me reprocher de n'avoir pas accompli plus tôt la tâche honorable qui m'était imposée, car il s'agit ici d'une œuvre sérieuse sortie d'une âme sincèrement religieuse et d'un esprit solide... Le titre, sous son apparence nuageuse, m'avait effrayé.

Ce livre, qui forme un volume de moins de trois cents pages, du format in-18, serait difficile à analyser. Pour le faire connaître, il suffit d'indiquer le sujet qu'il a choisi, la méthode qu'il a suivie et l'esprit qui l'inspire. Le sujet du livre se révèle assez dans son titre si court et si philosophique : *Après nous?* et dans l'épigraphe qu'il a tirée de Bossuet : « ...... Mais il faut bien, ô grand Dieu ! que vous permettiez aux hommes » de parler de vous comme ils l'entendent, et d'exprimer comme ils

» peuvent ce qu'ils ne peuvent pas exprimer comme il est. » Voici les sujets qu'il traite dans les six paragraphes dont il a composé son volume : Des lois physiques éternelles et de hasard. — De l'Esprit infini : Dieu possible. — Des relations spirituelles. — Du bien et du mal. — Toujours se sentir et se savoir vivre. — Résumé. On voit combien ces indications sont métaphysiques elles-mêmes et annoncent des dissertations profondes. La forme sous laquelle il les présente est une suite de dialogues entre un personnage qu'il nomme *Deltaire* et *Condillac*, puis *Fénélon*.

L'auteur nous apprend qu'il est laïque, il avoue qu'il ne sait pas la théologie. « ..... Aussi, dit-il, je ne pénètre pas dans le sanctuaire. Je me » promène avec mes compagnons, mes lecteurs, autour et dans les ave- » nues du temple, et nous approchons jusqu'à la porte. »

L'ouvrage est dédié à notre ancien collègue, M. l'abbé Auger, qui répond par une lettre d'approbation avec de légères restrictions ; ce motif et une lettre anciennement écrite de Saint-Germain (en 1825), me feraient soupçonner que l'estimable auteur pourrait être notre honorable collègue, M. M***. Quoi qu'il en soit, ce livre vient d'un homme profondément instruit, judicieux et doué des plus saines opinions en philosophie et en religion ; je crains seulement que sa forme, un peu étrange, ne nuise à un succès assurément bien mérité.

L'abbé Badiche,
membre de la 3e classe.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Considerazioni critiche*, considérations critiques sur les nouveaux principes de physiologie végétale syncrétique du professeur Cantioni, sur les observations chimiques, physiologiques, sur l'acide carbonique des plantes, des professeurs Passerini et Giorgini, par M. le professeur Bertini ; broch. 1863.

— *Les fins Bautas et Annessy ;* broch. par l'abbé Ducis. Annecy, Sienne, 1863.

— *Notice* historique sur la ville de Tain (Drôme) ; broch. par M. l'abbé Vincent. Valence, 1863.

— *Recueil* des publications de la Société havraise d'études diverses de la 29e année, 1862 ; vol. gr. in-8. Hâvre, 1863.

— *Mémoires* de l'Académie de Stanislas, 1862 ; vol. gr. in-8. Nancy, 1863.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE IIIe TOME

DE LA IVe SÉRIE.

Livraisons 338 à 349. — Janvier à Décembre 1863.

LIVRAISONS. MÉMOIRES. PAGES.

338e Notice biographique sur le chevalier César Saluces, un des plus anciens membres de l'Institut historique de France, gouverneur de LL. AA. RR. les princes de Piémont-Savoie-Carignan, par M. Depoisier 5

339e Notice biographique sur le chevalier César Saluces, un des plus anciens Membres de l'Institut historique de France, gouverneur de LL. AA. RR. les princes de Piémont Savoie-Carignan, par M. Depoisier 33

340e Astronomie stellaire, coup d'œil sur la découverte du compagnon de Sirius, par M. Fabri Scarpilini 65

— Les trois Richelieu, par M. Alix 70

341e Ouverture de la séance publique du 26 avril, par M. E. Breton, *président* 97

— Rapport à l'Institut historique sur ses travaux de l'année 1862, par M. Jubinal, *secrétaire général* 98

— Un Dimanche à Constantinople, par M. E. Breton 100

— Rapport à l'Institut historique sur la voie romaine qui conduit de *Tolosa* à *Lugdunum-Convenarum*, par M. De Labadie 109

342e Passage du Splugen par l'armée de Macdonald; mémoire lu dans la séance publique du 26 avril, par M. Cénac-Moncaut 129

343e Notice biographique sur la vie et les ouvrages du marquis Cuneo d'Ornano, par M. E. Breton 161

— Documents inédits, communication de M. le chevalier Muoni d'une lettre de Charles IX, roi de France au pape Pie IV (1564) 186

344e Un chapitre de l'histoire d'Espagne (1807-1808); mémoire lu dans la séance publique du 26 avril, par M. Barbier, *Président à la Cour impériale* 193

345e De l'imitation considérée au point de vue historique et moral; mémoire par M. Valat 225

— Procès du paratonnerre de Saint-Omer (1780-1783); mémoire lu dans la séance publique du 26 avril, par M. Joret-Desclosières 237

— Notice biographique sur M. Jomard de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et de l'Institut historique, par M. E. Breton 254

346e Étude historique sur le Maréchal de Saxe, par M. Léon Hilaire 257

— Supplément à la notice sur la vie et les ouvrages de Raphaël, par M. Breton; lettre de M. Passerini 270

— Notice biographique sur Jarry de Mancy, par M. Masson 273

— Étude sur l'histoire de l'Administration des Cultes, par M. N. de Berty 276

— Tableau historique des mutations de l'administration des Cultes, par M. N. de Berty 278

347e *Historiæ patriæ monumenta edita jussu regis Caroli Alberti.* 1er Article de M. Depoisier 289

348e Notice biographique sur Denis Foyatier, artiste statuaire, par M. A. Renzi 321

— Documents curieux. Testament de Boccace, traduit par M. E. Breton 332

349e Notice biographique sur le marquis de Brignole, par M. De Montaigu 353

INSTITUT HISTORIQUE

341e Discours d'ouverture de la séance publique annuelle de l'Institut historique, tenue dans la salle Bonaparte, le 26 avril 1863, par M. E. Breton, *président* 97

— Compte rendu des travaux de l'Institut historique de l'année 1862, par M. Jubinal, *secrétaire général* 98

— Compte-rendu de la séance publique annuelle de l'Institut historique du 26 avril 1863, par M. Renzi 120

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

338e *Delle case ove abitarono in Siena uomini illustri, memoria della commissione a ciò eletta,* rapport de E. Breton 19

— Du Code des fabriques et de l'administration paroissiale, par M. de Champeaux, rapport de M. Nigon de Berty 21

— Communication sur un manuscrit de M. Jacquemin, intitulé *Néron*, par M. Masson 25

LIVRAISONS. PAGES.

339ᵉ Musée étrusque de Chiusi. — Projet de façade pour la cathédrale de Florence, par M. Pietro Bonci-Casuccini, rapport de M. E. Breton.................. 44
— Le Mont-Terrible, avec notice historique sur les établissemens des Romains dans le Jura bernois, par Quiquerez, Rapport de M. Kolher.................. 48
— Travaux de la société d'Emulation de Montbéliard, rapport de M. Masson..... 50
— *Bollettino nautico e geografico di Roma, diretto da* E. Fabri Scarpellini, per *l'avanzamento delle scienze*, rapport de M. Depoisier.................. 53
— Deux Communications artistiques, par M. Renzi.................. 57
340ᵉ Histoire de Montmirail (en Brie) par M. l'abbé Boitel, rapport de M. Nigon de Berty.................. 81
— Travaux de M. François Passerini, rapport de M. Masson.................. 86
— Championnet, général de la République française, et les Campagnes de Hollande, de Rome et de Naples, par de Saint-Albin, ancien secrétaire général du ministère de la Guerre sous Bernadotte, rapport de M. de Bellecombe........ 87
— Notice biographique sur M. Mossotti, professeur de mathématiques et de mécanique céleste dans l'Université Royale de Pise, par M. Passerini........... 91
341ᵉ Extrait d'un mémoire de M. Ferdinand de Luca, membre correspondant à Naples, intitulé : *La navigazione del Dettor Kane alla regione polare nordica*, 1863, par M. E. Breton.................. 112
— Mémoires de l'Académie de Stanislas, rapport de M. Masson.................. 115
342ᵉ De la législation forestière, par M. le comte de Gori, rapport de M. Hardouin.. 138
— Souvenirs de voyage, lettres intimes sur la campagne de Chine en 1860, par M. Armand Lucy, rapport de M. Gauthier la Chapelle.................. 143
— Brochures des membres correspondants en Italie, rapport de M. Masson...... 151
— Travaux de l'institution smithsonienne de Washington, rapport de M. Alix.... 163
343ᵉ *Dizionario biografico degli uomini illustri della Sardegna*, par M. le chevalier Tola, rapport de M. Depoisier.................. 167
— Mémoires de l'Académie des Sciences de Dijon, année 1861, rapport de M. Masson 177
— Erasme et la reforme en Italie, étude de M. César Cantu, rapport de M. Masson. 178
— Grammaire grecque de M. l'abbé Rona, rapport de M. Masson................ 180
— Etude sur la vie et les travaux de Grotius, ou le droit naturel et le droit international, par Aldrix Caumont, rapport de M. Hardouin.................. 181
344ᵉ Rapport sur l'ouvrage de M. Camoin de Vence, sous le titre : Magistrature française, son action et son influence sur l'état de la société aux diverses époques, par M. Nigon de Berty.................. 203
— Liste des magistrats célèbres de la France, par M. N. de Berty............... 210
— *Correspondenza scientifica in Roma per l'avanzamente delle scienze*, par M. Scarpellini, rapport de M. Depoisier.................. 216
345ᵉ Congrès scientifique de France (28ᵉ session), rapport de M. Masson........... 249
— Les lois et la monarchie italienne, par M. Carfora, rapport de M. Masson....... 253
346ᵉ Manuel général des assurances de M. Emile Agnel, avocat, rapport de M. Royer-Collard.................. 282
347ᵉ Travaux de l'Académie royale de Lisbonne, rapport de M. Valat............ 303
— Société havraise d'études diverses, rapport de M. Masson.................. 308
— Amédée VI de Savoie, *ossia il Conte Verde, canto storico di* G. Prati, rapport de M. Breton.................. 312
348ᵉ Carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire de la Belgique, par M. Vander-Maelen, rapport de M. E. Breton.................. 342
— Etudes critiques sur l'Angleterre, par M. Mahon de Monaghan, rapport de M. de Bellecombe.................. 343
— Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, rapport de M. Masson.................. 346
349ᵉ Histoire de la Marine de tous les peuples, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Du Sein, rapport de M. Martin de Moussy......... 362
— Deuxième rapport sur les Mémoires de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, par M. Valat.................. 372

PROCÈS-VERBAUX.

338ᵉ Extrait des procès-verbaux des séances des classes et de l'assemblée générale du mois de janvier, par M. Renzi.................. 28
339ᵉ Du mois de février, par le même.................. 59
340ᵉ Du mois de mars, par le même.................. 92
341ᵉ Du mois d'avril, par le même.................. 118
— Institut historique, séance publique annuelle du 26 avril 1863, compte-rendu par M. Renzi.................. 120
342ᵉ Extrait des procès-verbaux des séances des classes et de l'assemblée générale du mois de mai, par M. Renzi.................. 157
333ᵉ Du mois de juin, par le même.................. 188

LIVRAISONS. PAGES.

344ᵉ Du mois de juillet, par le MÊME.................... 218
347ᵉ Du mois d'octobre, par le MÊME.................... 316
348ᵉ Du mois de novembre, par le MÊME.................... 347
349ᵉ Du mois de décembre, par le MÊME.................... 375

CORRESPONDANCE.

342ᵉ Lettre de Son Excellence M. le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur, aux membres du grand bureau de l'Institut historique.......... 156
343ᵉ Lettre de M. Scarpellini, astronome au Capitole, à M. Renzi, sur l'application de la lumière électrique aux phares.................... 184
344ᵉ Lettre de Son Excellence M. le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, à M. le directeur de l'*Investigateur* (M. Renzi). 221

CHRONIQUE.

338ᵉ M. Ingres, sénateur, par M. PARROT.................... 31
339ᵉ Rapport sur les travaux de la Société historique de Tournai, par M. MASSON.... 62
340ᵉ Le luxe de M. Sedail, par M. MASSON.................... 94
341ᵉ Ouvrage de M. Cerri. — Notice historique sur l'établissement de mendicité de Sienne. — Science de l'acclimatation, par de Luca. — Mouvement scientifique actuel en Italie dans les seules sciences naturelles (M. Costa), par M. MASSON.................... 124—127
343ᵉ M. Adriani, décoré par S. M. le roi de Portugal de la croix de commandeur de l'ordre de *S.-Giacomo della spada*.................... 192
— Heures de loisir, fables, contes et pensées, par madame Menier; rapport de M. DEPOISIER.................... 191
344ᵉ Istruzioni ad ambasciatori senesi e relazioni di essi alla Republica, publicate da Luciano Banchi, rapport de M. DEPOISIER.................... 222
— MM. Jubinal et Longpérier, élevés au grade de commandeur de la Légion d'honneur. — M. Cénac-Moncaut, nommé membre correspondant de l'Académie royale de Madrid. — M. de Bellecombe, nommé président du comité d'archéologie américaine.................... 223
345ᵉ M. Alix décoré de l'ordre de la Légion d'honneur.................... 256
346ᵉ Quatre brochures de monseigneur Borgnana, rapport de M. Ernest BRETON. — Objets d'art dont M. Jubinal vient d'enrichir le musée qu'il a fondé à Bagnères.................... 285
347ᵉ Décès du marquis Brignole-Sale, président honoraire de l'Institut historique. — Séance de la Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.......... 319
348ᵉ Prix de l'Académie de la Somme. — M. le chanoine Carri. — Les cours de M. Caumont.................... 350
349ᵉ M. De Savigny, notre collègue, nommé auditeur au conseil d'Etat. — Discours de M. Jubinal à la Société académique de Tarbes. — Allocution annuelle de M. Berthier à l'occasion du 151ᵉ anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée. — M. l'abbé Badiche, sur un opuscule intitulé : *Après nous?*.. 377—381

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

338ᵉ Bulletin bibliographique.................... 32
339ᵉ — — 64
340ᵉ — — 95
341ᵉ — — 127
344ᵉ — — 223
346ᵉ — — 288
347ᵉ — — 320
348ᵉ — — 351
349ᵉ — — 381

ERRATA DE L'INVESTIGATEUR (liv. 340-341).

342ᵉ Livraison du mois de mai.................... 160

349ᵉ TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES, par M. RENZI.................... 382

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie L. TOINON et Cᵉ, à Saint-Germain.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

Imprimerie L. Toinon et Cᵉ, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME IV. — IVe SÉRIE

Trente-unième
~~QUATORZIÈME ANNÉE.~~

PARIS
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 12 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).
1864

L'INVESTIGATEUR

ŒUVRES DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III

COMPTES RENDUS

On se demandera peut-être à quel titre l'Institut historique entreprend l'appréciation de cet ouvrage ; nous répondrons que le prince Napoléon-Louis Bonaparte est membre de cette société depuis 1835, et que l'un des usages qu'elle a le plus à cœur de conserver consiste à rendre compte, dans la publication périodique de ses travaux, des diverses productions de ses membres, surtout de celles qui sont de nature à mériter son approbation. C'est, en vertu de ses règlements, son droit et son devoir.

Ainsi a-t-elle agi lorsqu'en 1836 le chef d'escadron d'artillerie, M. Plivard, membre de la 3e classe, fit un rapport sur *le Manuel d'artillerie* publié par le prince Napoléon, membre de la 1re classe. (Voir le tome IV du journal de l'Institut historique, année 1836.)

Un motif plus grave eût décidé cette appréciation, ou plutôt ce compte rendu, si le premier n'eût point suffi ; c'est l'intérêt qui se rattache à des documents dont l'histoire contemporaine s'empressera de prendre note, et que, seul, l'Institut historique était en mesure d'indiquer et de fournir. — Il en offre deux, l'un dans le mémoire intitulé *Précis historique sur l'artillerie,* adressé le 3 octobre 1835, d'Arenemberg, et publié dans le tome III ; l'autre, dans le rapport déjà cité du chef d'escadron Plivard. Tous les deux se rattachent à l'œuvre publiée en 1862, et dont l'Institut historique a cru devoir s'occuper ; il en est peu, certes, d'aussi curieux à divers points de vue, qu'on n'a pas besoin d'indiquer.

Deux citations vont motiver, nous le pensons du moins, le jugement que nous venons d'exprimer ; la première est tirée du *Précis,* et ce sont les dernières paroles du prince.

« Le sort m'a refusé jusqu'à présent le bonheur de servir ma patrie ;
» mais il me reste du moins la consolation d'être citoyen d'un pays qui
» a su conquérir indépendance et liberté. Et d'ailleurs, les destinées de
» toutes les nations civilisées sont si étroitement liées ensemble qu'être
» utile à un peuple libre, c'est encore servir la France. »

La deuxième est la conclusion du rapport sur le *Manuel d'artillerie*.

« Nous pensons que le *Manuel d'artillerie*, publié par *notre collègue* le
» prince Napoléon-Louis Bonaparte, mérite d'occuper une place distingué
» dans la bibliothèque des officiers français, et qu'il doit être un ouvrage
» précieux pour MM. les officiers de la République helvétique qui, sans
» doute, n'avaient point un aide-mémoire en rapport avec l'organisation
» particulière de leur artillerie et avec le nouveau matériel qu'elle vient
» d'adopter. En se rendant utile aux jeunes officiers de son arme, le prince
» Napoléon a dignement payé la dette de l'hospitalité, et il a démontré,
» pour me servir de ses expressions, que les neveux du capitaine d'artil-
» lerie de Toulon n'ont point dégénéré. »

Il est bien rare que l'œuvre littéraire ou scientifique d'un souverain soit appréciée à sa juste valeur : autrefois, accueillie avec faveur, elle n'eût rencontré que des admirateurs enthousiastes, pour peu qu'elle eût du mérite et souvent malgré sa médiocrité. Quels éloges n'a-t-on pas prodigués dans le dernier siècle à la prose ou à la poésie assez froide du grand Frédéric, même avant qu'il eût conquis le glorieux surnom que lui ont décerné les contemporains et la postérité! On savait gré aux princes et aux rois de cultiver les muses au milieu de leurs graves préoccupations, sans rien exiger de ceux qui, comme Léon X et Louis XIV, encourageaient les savants et les honoraient, mais n'écrivaient pas. Les temps sont bien changés. Les rois ont perdu le prestige qui les environnait et les rendait l'objet d'un culte respectueux : on ne les craint plus ; on les aime peu ; la critique ne les ménage guère et dans ce qu'ils font et dans ce qu'ils ne font pas ; on exige d'eux au delà de ce qu'on peut et doit attendre de l'homme, et l'on est toujours disposé à leur refuser le mérite qu'ils ont réellement. Ont-ils écrit quelque chose de bon (ce qui leur arrive parfois, il faut en convenir), on leur en conteste la propriété et l'on s'évertue à chercher autour d'eux l'auteur anonyme et complaisant qui leur a cédé l'honneur d'une œuvre applaudie à regret. Ont-ils, au contraire, échoué, ou se sont-ils montrés au-dessous de l'attente publique, oh ! comme on leur reproche cette tentative toujours louable comme un acte d'orgueil et de témérité. On ne leur tient compte ni des veilles ni des efforts, et l'on condamne jusqu'aux qualités de la composition que la critique équitable ose signaler ;

l'envie, qui s'attache de préférence aux têtes les plus élevées, leur refusera bientôt le mérite qu'on leur avait reconnu auparavant..

Est-ce à dire qu'il n'y ait plus de flatteurs ni de courtisans? Nous n'avons garde de le croire, et leur race n'est point éteinte; elle est tout aussi vivace et aussi empressée, mais elle cache mieux son action; elle loue avec plus d'adresse et de prudence, imitant les diplomates qui ne livrent que la moitié de leur pensée et en attendent le prix avant d'accorder le reste.

Il est malaisé d'éviter le double écueil d'une critique injuste ou d'une louange exagérée dans le travail que nous avons entrepris. Et nous redoutons bien moins les erreurs d'appréciation, inévitables d'ailleurs en des matières aussi variées, aussi délicates. Il n'est qu'un mérite dont nous soyons jaloux et que nous réclamons, celui d'une entière franchise dans l'éloge comme dans le blâme, certain d'avance que l'Institut historique, dont nous avons dû accepter la mission honorable, mais périlleuse, nous accordera tout à la fois, et la bienveillante indulgence à laquelle il nous a accoutumé, et les avis qui peuvent atténuer nos erreurs ou les corriger.

Pour donner à nos lecteurs une idée de l'importance et de la nature des sujets traités en ces quatre volumes, nous croyons utile d'en offrir en quelque sorte le programme ou le résumé succinct : ce sera une excuse bien légitime de l'étendue que nous avons assignée à ce compte rendu.

Sous le titre d'*Idées napoléoniennes*, publiées en 1840 à Londres, l'auteur présente l'historique et l'apologie du système de gouvernement civil et militaire, adopté par l'empereur Napoléon. La France avait perdu ses institutions par la révolution de 1789; il fallait, non les rétablir, mais les remplacer. Ce fut la mission glorieuse du Consulat et de l'Empire; elle fut remplie. A la faveur d'une autorité dictatoriale, et par un ajournement nécessaire de libertés incompatibles avec la situation des esprits, le passé vint se rattacher au présent et préparer l'avenir; la discorde civile s'éteignit, et une vive impulsion fut donnée aux arts, à l'industrie, aux sciences qui élevèrent bien haut l'influence civilisatrice de la France.

Le second écrit, composé sous les verrous en 1841, compare les deux restaurations accomplies en Angleterre et en France; on y trouve leurs analogies comme leurs différences nettement appréciées.

Une lettre de M. de Lamartine à M. Chapuis-Montlaville, et qui renfermait une critique sévère du Consulat et de l'Empire, oblige le jeune historien, jaloux de la gloire de son oncle, à réfuter les accusations de M. de Lamartine.

Le quatrième écrit, qui date de l'année 1833, avait paru sous le titre de

Rêveries politiques. M. de Chateaubriand, alors en Suisse, l'avait annoté; mais on n'a pu retrouver ses observations.

Le cinquième offre une série d'articles sur divers sujets d'économie politique et occupent une partie du premier volume, ainsi que le commencement du deuxième. Extraits pour la plupart de journaux de l'époque, on les a réunis sous un titre commun : *Mélanges*.

Le deuxième volume contient en outre un Mémoire sur les moyens d'adoucir le sort des classes ouvrières, à la campagne et dans les villes; — une discussion très-étendue sur la question des sucres, et les moyens de concilier les intérêts des colonies et de la métropole; — un examen de la foi du recrutement de l'armée; — des considérations politiques et militaires sur la Suisse, souvenir de 1833; — une apologie des actes et de la vie politique de Joseph Napoléon, mort à Florence en 1844; — enfin, une étude sur les projets de jonction des océans Pacifique et Atlantique.

Le troisième volume est consacré à la collection des documents politiques, tels que discours, messages, proclamations, etc., de 1848 à 1855; ouvrage du président de la République et de l'Empereur.

Le quatrième volume tout entier est un traité plus qu'une esquisse, à la fois historique et scientifique, sur l'artillerie en France et à l'étranger; il a pour titre : *Du passé et de l'avenir de l'artillerie*. Cette composition capitale s'arrête à la moitié du XVIIe siècle, avant les guerres de Louis XIV. L'époque moderne, la plus féconde en progrès, manque donc, ainsi que la plus brillante période militaire de la monarchie; on doit espérer que cette œuvre sera continuée et achevée malgré les difficultés qui s'opposent à son exécution.

I. — DES IDÉES NAPOLÉONIENNES.

Ce premier écrit porte la date de 1839 avec l'épigraphe :

> « Ce ne sont pas seulement les cendres, mais les
> » idées de l'Empereur, qu'il faut amener. »

Il s'inspire des circonstances vraiment dramatiques du retour triomphal des restes du captif de Sainte-Hélène, qu'avait réclamés et obtenus le gouvernement de Juillet.

La composition est très-remarquable au point de vue historique, bien qu'elle se recommande aussi par son mérite littéraire ; c'est une habile et éloquente apologie de la conduite, du plan et surtout des intentions de Napoléon Ier, providence d'un peuple qui luttait péniblement contre l'invasion et l'anarchie, fondateur d'un ordre nouveau et d'institutions qui ont survécu à l'Empire et à plusieurs révolutions.

Le prince s'étonne d'abord et devait s'étonner que l'on accueillît avec transport les cendres de l'Empereur, tandis qu'on exilait sa famille ; suivons avec lui les annales de l'Empire... Le général Bonaparte arrive d'Égypte, précédé d'une immense réputation ; tous les regards se tournent vers le héros, idole du peuple et de l'armée ; mettons-le en face de la France déchirée par la guerre civile, envahie par l'étranger, privée des institutions qui ont fait sa gloire ou sa prospérité en des jours plus favorables, impatiente de voir renaître l'ordre, la sécurité, les arts de la paix, en un mot, avec le respect des lois ; elle tremble au seul nom d'une liberté qui s'est changée, tantôt en licence sans frein, tantôt en un effroyable despotisme. Bonaparte comprit cette situation, en vit toute la gravité, et jura de sauver la patrie. Nous croyons que ce premier mouvement fut pur de toute ambition personnelle. Il conçut et réalisa le dessein de faire une France nouvelle, en rétablissant ou créant les institutions que réclamait le vœu public, en relevant surtout le pouvoir avili... Tout était à faire dans ce chaos moral et matériel, où le crime et la vertu, la trahison et le dévouement, la bassesse et l'héroïsme, la cupidité et le patriotisme, confondus ou distincts, offraient aux yeux de l'univers étonné les contrastes les plus monstrueux ; le génie de l'homme semblait impuissant à fermer l'abîme. Napoléon ne recula pas devant une tâche surhumaine. Il dut commencer par la religion, base de l'édifice social, en ouvrant les temples ; il adoucit ainsi et consola bien des misères, tout en posant des digues au pouvoir envahisseur du clergé. Avec les débris des anciens parlements, il composa une magistrature forte, éclairée, surtout indépendante, et lui remit ce Code admirable, si longuement médité, œuvre de sagesse, que nous ont enviée les peuples les plus hostiles à l'influence française, avant d'en adopter les principales dispositions ; il encouragea les arts, les sciences et l'industrie, fonda l'Université, acheva ou éleva des monuments dignes de la grandeur de la nation, dont il préparait les hautes destinées. Ce tableau, dont nous empruntons les meilleurs traits à l'apologie des idées napoléoniennes, ne donne qu'une idée imparfaite des progrès accomplis en quelques années sous le premier Empire ; et deux révolutions n'ont pu détruire son œuvre, parce qu'elle répondait aux vœux comme aux besoins de la France ; donc il faut

la conserver intacte dans tout ce que le temps a respecté et la compléter par la réalisation des idées qui n'ont pu être mises en pratique. Ce qui passe ou s'affaiblit avec les générations présentes, n'a pas pris racine et ne mérite pas d'être conservé ; ce qui subsiste après tant de bouleversements doit être défendu contre les attaques des partis : *On ne détruit que ce que l'on remplace*, a-t-il dit lui-même. Quels sont les reproches que lui ont épargnés les partis après ses revers? Que la haine ou la crainte qu'il inspirait fut ingénieuse et profonde à lui imputer des torts ou des crimes dont il fut souvent innocent ! On l'accusa d'avoir renversé la République, lorsqu'elle entrait dans une ère nouvelle de modération et n'avait plus de sang à répandre sur l'échafaud, aimant mieux être le *Cromwel* de son pays que le *Washington* (1); d'avoir trop fait la guerre pour le malheur de l'Europe qu'il troublait par ses agressions, pour celui de la France deux fois envahie et vaincue; d'avoir détrôné des souverains qui le contrariaient ou le gênaient, afin de les remplacer par des instruments dociles de ses volontés ; d'avoir opprimé les lettres, étouffé les voix de la presse, interdit la discussion aux représentants du pays, ou méprisé leurs représentations...

Ces griefs et quelques autres sont exposés avec une entière franchise par le neveu de l'Empereur, qui reconnaît sans hésiter que plusieurs ont été justement élevés ; toutefois il veut que l'on ne perde pas de vue le but, éloigné sans doute, mais glorieux et honorable de tant de mesures transitoires et de circonstance. Il y avait, avant tout, urgence à consolider l'autorité, introduire l'ordre et la sécurité, concilier les partis, en étouffant les récriminations et les violences de langage qui rendaient la presse dangereuse; le système continental qui devait, en isolant l'Angleterre, abaisser sa puissance, lui mettait sans cesse les armes à la main, imposant à la France et à ses alliés des sacrifices temporaires et limités : mais il devait aboutir à la liberté commerciale des mers et à une paix universelle, heureuse pour les destinées de l'Europe, glorieuse surtout pour la France; fort de ses intentions, il brisait sans hésiter, non sans regret, les obstacles qui

(1) Citons ici les réflexions du *Journal de Sainte-Hélène* :
« Arrivé au pouvoir on eût voulu que j'eusse été un Washington; les mots ne coûtent rien et bien sûrement ceux qui l'ont dit avec autant de facilité le faisaient sans connaissance des temps, des lieux, des hommes et des choses. Si j'eusse été en Amérique, volontiers j'eusse été un Washington et j'y eusse eu peu de mérite, car je ne vois pas comment il eût été raisonnablement possible de faire autrement. Mais si lui se fût trouvé en France sous la dissolution du dedans et sous l'invasion du dehors, je l'eusse défié d'être lui-même, ou, s'il eût voulu l'être, il n'eût été qu'un niais et n'eût fait que continuer de grands malheurs. Pour moi, je ne pouvais être qu'un *Washington couronné.* »

compromettaient le succès de ses plans d'avenir; on le vit accepter ou provoquer l'abdication de son propre frère Louis, parce qu'il n'adoptait pas pleinement ses idées.

Qui veut la fin, veut les moyens : c'est son excuse et sa justification ; voilà pourquoi à l'intérieur il fonde le culte, établit l'ordre, fait respecter la loi; à l'extérieur, il forme une puissante ligue contre l'éternelle et implacable ennemie de la France, qui l'oblige à une guerre perpétuelle; mais, à ces actes nécessaires d'une politique où ne se révèle que la moitié de sa pensée, il manquait un complément dont le *Mémorial de Sainte-Hélène* nous donne le secret : la dictature que rendait nécessaire l'attitude de l'Europe inquiète et armée, autant que la situation du pays devait être remplacée par un régime libéral, au dedans comme au dehors; la liberté était au bout des sacrifices qu'il imposait. Il n'eut pas le temps d'achever son œuvre; ce fut un tort d'avoir voulu exécuter en dix ans ce qu'il pouvait réaliser en vingt ou en trente; les succès qu'il avait obtenus, les triomphes inouïs de nos armées, les travaux accomplis sur tous les points de l'Empire ne sauraient-ils l'excuser d'avoir cru à son étoile, et d'avoir tenté l'impossible? Il s'avançait ainsi vers le terme qu'il avait assigné à ses desseins, peu compris ou mal interprétés, sans s'effrayer de la grandeur des obstacles, sans compter les ennemis qu'il avait si souvent vaincus.

A ces aperçus historiques, dont nous ne saurions contester la justesse, il faudrait joindre les considérations politiques d'une grande portée qui les accompagnent, parce qu'elles manifestent une sagacité rare même dans un esprit mûri par l'adversité, et dans une vie dévouée de bonne heure au travail; ces vues sont moins remarquables encore par la fermeté ou la hauteur des principes qui font l'homme d'Etat, que par la sagesse et la modération des actes qu'il conseille ou prescrit.

En politique, il faut bien le reconnaître, pas de règle absolue; pas de principe sans réserve ou sans restriction; le bien y est toujours relatif comme le mal et plus que lui. Ceux qui ne voient qu'un aspect des choses, jugent bien faussement les desseins d'un gouvernement qui ne peut tout dire, ni tout expliquer; il a le plus souvent devancé la critique, et reconnu le côté faible d'une résolution; il ne s'abstient pas, pourtant, parce qu'il a vu aussi le côté fort, c'est-à-dire la raison d'Etat et d'intérêt public pour laquelle il a travaillé.

César, à qui l'on a comparé Napoléon, conserva les formes républicaines que celui-ci détruisit; tous les deux agirent logiquement, en obéissant aux vœux de la nation, à son génie ; l'un aussi républicain par ses mœurs et

ses institutions, ouvrage des siècles, que l'autre était monarchique par tous ses instincts. (1)

Ce rapprochement fournit au jeune historien l'occasion de rectifier l'erreur commune, accréditée par la plupart des écrivains qui aiment l'anecdote. On a toujours attribué à César la prétention ridicule de prendre le titre de roi si odieux aux Romains ; la mémoire du grand homme doit être justifiée de cette puérile accusation, car au défaut des documents qui peuvent l'appuyer, il suffit d'ajouter l'autorité du simple bon sens pour la détruire comme inconciliable avec la merveilleuse intelligence de César.

La manie souvent déplorable que nous avons d'imiter les institutions qui n'ont pas été faites pour nous, est une des plus funestes aberrations de l'esprit français : le prince ne manque pas de la signaler et d'indiquer les dangers d'une importation que repoussent nos mœurs et notre caractère. En marchant sur les traces, tantôt de Rome républicaine, tantôt de l'Angleterre parlementaire, nous commettons un véritable anachronisme, et mettons en péril nos propres institutions, celles qu'une longue habitude, la tradition et nos usages ont consacrées ou rendues indispensables.

Au dedans il faut donc continuer l'œuvre de l'empire en conciliant les partis, accueillant toutes les capacités, ouvrant aux exilés la barrière qui les arrête et les sépare de leur patrie, organisant le crédit public, embellissant Paris et les villes de la province, favorisant le travail et soulageant les misères du peuple soit directement, soit indirectement, par des établissements de bienfaisance et de secours mutuels.

Au dehors, trois politiques seulement sont possibles : la première, de

(1) Laissons parler le captif de Sainte-Hélène s'élevant avec indignation contre les calomnies et les injures dont on le poursuivait dans son exil (voir le *Mémorial*, à la date du 1er mai 1816).

« J'ai refermé le gouffre anarchique et débrouillé le chaos; j'ai dépouillé la révolu-
» tion, ennobli les peuples et raffermi les rois. J'ai excité toutes les émulations, récom-
» pensé tous les mérites et reculé les limites de la gloire : tout cela est bien quelque
» chose ! Et puis sur quoi pourrait-on m'attaquer, qu'un historien ne puisse me dé-
» fendre? serait-ce mes intentions? mais il est en fonds pour m'absoudre. Mon despo-
» tisme? mais il démontrera que la dictature était de toute nécessité. Dira-t-on que
» j'ai gêné la liberté? mais il prouvera que la licence, l'anarchie, les grands désordres,
» étaient encore au seuil de la porte. M'accusera-t-on d'avoir trop aimé la guerre?
» mais il montrera que j'ai toujours été attaqué. D'avoir voulu la monarchie univer-
» selle? mais il fera voir qu'elle ne fut que l'œuvre fortuite des circonstances, que
» ce furent nos ennemis eux-mêmes qui m'y conduisirent pas à pas. Enfin sera-
» ce mon ambition? ah! sans doute, il m'en trouvera et beaucoup, mais de la plus
» grande et de la plus haute qui fut peut-être jamais ! Celle d'établir, de consacrer
» enfin l'empire de la raison et le plein exercice, l'entière jouissance de toutes les fa-
» cultés humaines...

propagande révolutionnaire : elle est usée, odieuse; la seconde, de paix à tout prix : elle est indigne d'une nation qui marcha toujours la première à la tête de la civilisation européenne; la troisième, de modération et de dignité, libérale avec mesure, bienveillante et conciliatrice, surtout désintéressée : tel fut, tel doit être le programme de l'empire sous l'inspiration des idées napoléoniennes, dont la sagesse et l'opportunité se révèlent à toutes les consciences.

Ce tableau historique nous a paru frappant d'exactitude et de vérité. Les considérations qui le suivent, sont aujourd'hui plus saillantes peut-être qu'il y a vingt ans, lorsqu'elles furent écrites; la situation actuelle de la France leur donne un intérêt particulier, et nous ne jugeons point utile de présenter quelques légères critiques de détail devant un ensemble d'idées aussi remarquables et aussi noblement exprimées. Le libéralisme le plus exigeant a droit d'être satisfait du présent et peut attendre le complément des libertés que notre époque ne saurait exercer sans péril; les conservateurs les plus timides ont tout à espérer d'un système conciliateur et modéré, qui ne répudie aucun des bienfaits du passé, sans renoncer à ceux d'une civilisation progressive, et le rôle nouveau assigné à la France est le seul digne d'elle; servant d'exemple aux autres nations, elle leur laisse le libre et plein exercice de leurs aptitudes et de leurs facultés.

II. — FRAGMENTS HISTORIQUES.

Cet ouvrage, composé en mai 1841 au fort de Ham, est d'une touche plus ferme et révèle dans son auteur une maturité de talent que les méditations d'une prison d'État ont développée; il offre une comparaison intéressante des deux époques solennelles de la vie de deux peuples rivaux de gloire et de puissance, qui ont traversé des révolutions pareilles dans leurs phases diverses, pareilles aussi dans leur dénoûment et qui marchent comme de concert avec le même succès dans la voie industrielle, que le XIXe siècle semble avoir choisie de préférence à toute autre : destinées étranges qu'il est donné à bien peu de penseurs de comprendre et d'expliquer !

Le premier de ces drames se passe en Angleterre et se termine à l'avénement de Guillaume III, en 1688; le deuxième s'arrête en 1830, et nous osons croire qu'il s'est arrêté aussi à l'avénement du deuxième Empire; c'est notre conviction sincère et celle des vrais amis de notre patrie, qui a bien le droit de jouir paisiblement des libertés de 1789, si chèrement payées du sang et des sueurs de ses enfants.

Quarante ans à peine séparent Charles Ier de Guillaume III, et ce court espace de temps suffit à quatre révolutions civiles et politiques plus encore que religieuses, d'où surgissent les institutions libérales de la Grande-Bretagne, et, par elles, les prodigieux développements de son industrie, de sa fortune coloniale et de son commerce. Ce qui la préserva des secousses qui suivent pour l'ordinaire un tel bouleversement dans la condition sociale des peuples, ce fut, d'un côté, la conservation des mœurs, usages, institutions et lois, qui se perpétuèrent avec de très-légères modifications, comme dans des époques de calme ; de l'autre, l'union des classes hautes, moyennes ou inférieures, qui arborèrent à la fois le même drapeau. — Le drame qui s'accomplit en France ne nous a point paru tracé avec la même sûreté de jugement (nous n'en pouvons être surpris), plusieurs détails manquent d'exactitude ; mais les différences capitales qui séparent et distinguent les deux époques en sont signalées et retracées avec fidélité. On y reconnaît l'entraînement fatal qui causa nos malheurs ; la foule enthousiaste se rue sur le vieil édifice de la monarchie, entassant ruines sur ruines, et ne s'aperçoit du vide qu'elle a fait autour d'elle que lorsqu'il ne reste rien du passé : telle est la première et grande différence qui existe entre les deux situations. Il en est une seconde non moins capitale : la liberté politique ne fut point séparée en Angleterre de la liberté religieuse, ou, pour mieux dire, la nouvelle religion avait déjà conquis par la violence, la ruse ou la persévérance, l'universalité de la nation. En France, la religion du peuple fut opprimée, proscrite, outragée sous de vains prétextes ; on la crut complice de la royauté, et toutes deux furent condamnées en même temps ; il est inutile d'ajouter que les résistances d'une grande partie de la noblesse vinrent accroître la violence des passions, fournir aux partis l'occasion de soulever les masses contre un régime odieux, et rendre plus énergique l'action d'un pouvoir en quelque sorte dictatorial.

Charles Ier, Charles II et Jacques II avaient tenté de réunir en leurs mains inhabiles l'autorité qui leur échappait, en se réglant sur Louis XIV, devenu seul maître après la ruine de la féodalité, dont les derniers chefs avaient été abattus par la main de Richelieu ; ils méconnurent leur siècle et l'esprit de la nation anglaise, qui, fière d'avoir conquis ses libertés religieuses avec Henri VIII, était impatiente d'obtenir sa liberté politique par l'exécution de la grande charte ; l'œuvre de rénovation était donc accomplie à moitié et la résistance n'avait qu'un appui, la cour, et une cour pleine de trahisons, comme on sait ; le choc pouvait être violent, mais il devait être court et la victoire certaine permettait la modération.

Il n'en fut pas de même en France, où la lutte semblait périlleuse seule-

ment pour la liberté : car la cour, le clergé et l'aristocratie s'unirent d'abord, faisant cause commune ; on peut même douter raisonnablement de l'issue d'un tel combat, si on admet que les résistances eussent été combinées et unanimes, mais il y eut défection dans la noblesse et le clergé ; la défense fut faible, timide, irrésolue, et le caractère de Louis XVI, qui eut toutes les vertus de l'honnête citoyen, contribua puissamment à la ruine de la royauté qu'il o[illegible] au moins, s'il ne sut pas la défendre : le flot populaire, comme un torrent grossi par les orages, brisa tout dans sa fureur, et l'édifice entier, privé de tous ses appuis, allait périr, si la Providence ne lui suscitait un sauveur.

Un gouvernement, quelle que soit la forme du pouvoir, ne vit qu'à l'aide des institutions dont le temps, l'expérience et les aptitudes du peuple l'ont entouré, soit pour régulariser son action, soit pour le défendre contre l'invasion ; elles ont leur origine et leur autorité dans les mœurs, les usages et le respect qu'elles inspirent ; incomplètes ou défectueuses, elles n'en remplissent pas moins un rôle essentiel et conservateur ; qu'elles soient corrigées, complétées, et en quelque sorte rajeunies pour s'accommoder aux temps et aux progrès de la civilisation, nous l'admettons ; mais les détruire sans savoir comment on pourra les remplacer, c'est abattre l'arbre au lieu de l'émonder ou de le tailler. La conduite prudente et loyale de Guillaume, intervenant si à propos pour fermer les plaies sanglantes des révolutions successives qui avaient déchiré l'Angleterre, est appréciée avec une sagacité remarquable, et l'on cesse de s'étonner de la grandeur d'une nation aussi habilement dirigée : le prince appelé à remplacer Jacques II ne demande rien, ne manifeste aucune prétention ; il attend tout de la légalité et ne prend du pouvoir que ce qu'on lui en offrait ; il a garde de se précipiter vers le trône où il eût pu se placer sans obstacle et sans résistance ; il s'avance avec lenteur et réserve, toujours prêt à respecter les limites qui lui sont assignées et à reconnaître les droits de chacun : ce sont de belles pages qu'il faut méditer à quelque degré de l'échelle sociale que l'on soit placé.

La situation du général Bonaparte, avant comme après le Consulat, fut autrement périlleuse, et l'on ne peut comparer deux positions aussi différentes ; tout était à faire, ordre civil ou politique, finances, administration, justice, instruction publique....., et la dictature seule pouvait sauver la France. On lui reproche le 18 brumaire, qui fut le premier acte de l'Empire ; est-ce lui qui en conçut la pensée ? Il n'eut pas la peine d'y songer ; car c'était une pensée commune, générale, la pensée de tous ; certes, on doit croire que lui-même en avait compris l'opportunité, et qu'il a pu se

passer un pénible combat dans son esprit, avant la détermination à laquelle il se dut arrêter Une restauration n'était-elle pas alors impossible, illogique, absurde, et fatale, en un mot, pour le prétendant qui eût affronté les périls d'une telle situation; fatale pour la nation, qui plus que jamais avait besoin d'un bras ferme et puissant?

III. LETTRE A M. CHAPUYS-MONTLAVILLE.

(23 août 1843.)

C'est la réponse à des reproches que M. de Lamartine avait adressés à la mémoire de l'Empereur, au sujet d'un Plutarque français, à l'usage du peuple, dont le plan avait été communiqué à M. Chapuys-Montlaville ; elle a pour objet spécial de défendre le Consulat et l'Empire contre les accusations ou les exagérations du grand poëte.

Cette protestation, écrite avec un sentiment de modération et d'estime respectueuse, qui n'exclut ni l'émotion, ni la dignité, prouve une fois de plus que la véritable éloquence vient du cœur :

Pectus est quod disertos facit.

Voyons la critique d'abord : *Napoléon, arrêtant le mouvement révolutionnaire, au moment où il cesse d'être convulsif pour devenir créateur, a fait rétrogader les principes de* 1789 ; *rétablissant l'ancien régime, il asservit la presse, opprime la religion, étouffe la liberté par quelques épisodes de gloire, et conduit deux fois l'Europe dans Paris.*

Le prince avoue que l'acte du 18 brumaire fut une violation de la Constitution de l'an III ; mais il soutient que cet acte sauva la France et la république, qui allaient périr par le désordre, la corruption et le mépris public pour un gouvernement sans force et sans dignité ; licence au dehors dans l'armée ; licence au dedans par l'impuissance du pouvoir ; liberté nulle part, avec des lois d'exception et l'arbitraire des proscriptions ; crédit anéanti ; trésor vide ; rentes tombées à 11 francs ; brigandage partout : n'était-ce pas le cas de recourir aux grands remèdes ! Le *caveant consules* était la formule du moment suprême.

« *La France*, a dit un esprit des plus positifs, M. de Cormenin, *effrayée du*
» *dehors, inquiète du dedans, court au-devant d'un homme, les mains pleines*
» *de pouvoir, et s'écrie en le voyant : Sauvez-moi.* »

Les populations maritimes violent les lois de la quarantaine, pour le

conduire plus vite à terre, répétant : *Nous aimons mieux la peste que les Autrichiens.*

Le Premier Consul accomplit l'œuvre à laquelle il est appelé, rétablissant l'ordre, donnant à la loi et à la justice l'autorité qu'elles n'avaient plus, ramenant les républicains divisés, rappelant les exilés, faisant grâce aux déportés, royalistes ou jacobins, pacifiant la Vendée, rouvrant les églises au culte, réconciliant la France avec le pape ; il soulage toutes les infortunes, celle de la veuve de Bailly, comme celle de la sœur de Robespierre ; au dehors, que de faits merveilleux ! quels exploits ! L'Italie est conquise ; l'Autriche refoulée, et l'Allemagne lui doit une nouvelle existence politique, par une constitution qui fait disparaître deux cent quarante-trois petits Etats fédéraux.

On peut, ajoute le neveu de l'Empereur, blâmer plusieurs actes du Consulat et de l'Empire, signaler des fautes ou des erreurs ; on peut incriminer sa politique, mais après avoir reconnu hautement les bienfaits dont l'Europe et la France lui sont redevables, et la puissance du génie qui a rempli seul de son nom et de ses œuvres une période de quinze ans, la plus féconde en héros et en illustrations de tout genre.... Il faut tout lire, l'éloge et la critique, puiser à toutes les sources, pour connaître la vérité. Lisons l'ouvrage de M. de Cormenin *sur la centralisation ;* le rapport de M. de Villemain sur *l'instruction publique ;* consultons les documents recueillis par le capitaine de vaisseau Laignet ; parcourons les statistiques criminelles, les annales de la science et de l'industrie : — quels arguments le prince n'eût-il pas trouvés, dans le monument admirable élevé à la mémoire de Napoléon, par M. Thiers, qui justifie la plupart des actes du Consulat et de l'Empire, rassemblant dans une magnifique énumération tous ses droits à la reconnaissance de son pays et du monde entier?

Le reproche le plus amer et le plus sensible au cœur de l'écrivain, est celui des revers qui humilièrent et abaissèrent la France ; il en est contristé, autant que M. de Lamartine. Il les déplore ; mais ici l'histoire a répondu en faisant connaître les causes nombreuses et diverses des désastres dont l'Empereur fut la première victime. Après avoir tenté, pour les prévenir, tout ce que pouvaient le courage et le génie militaire ; après avoir, dans son infortune, excité tour à tour l'admiration et le respect, la crainte et la stupeur chez ses ennemis eux-mêmes, il a longuement expié ses fautes ou ses erreurs. Enfin, rendant hommage au talent de l'illustre poëte, il regrette de le voir employé à dénigrer une mémoire qu'il devait respecter ; a-t-il lui-même su se garantir du paradoxe et de l'erreur, en soutenant contre toutes les données historiques, qu'il fallait donner à Carthage

l'influence civilisatrice généralement attribuée à Rome ?... Comment s'est-il montré dur et impitoyable envers les infortunes inouïes de Napoléon, lui dont la voix harmonieuse sut trouver des accents consolateurs pour les Bourbons et des arguments pour justifier leurs erreurs ! « *M. de Lamar-* » *tine*, dit le prince, *a des regrets et des larmes pour les violences du minis-* » *tère de Polignac ; son œil reste sec et sa parole devient amère au spectacle de* » *nos aigles, tombant à Waterloo, et de notre Empereur plébéien mourant à* » *Sainte-Hélène.* »

IV. — RÊVERIES POLITIQUES.

(1832.)

Cette étude eut l'honneur d'appeler l'attention de Chateaubriand qui l'avait annotée ; ces observations ont été perdues. Il eût été curieux de voir comment l'éloquent défenseur de la branche aînée des Bourbons avait apprécié la pensée du neveu de l'homme qu'il avait attaqué avec tant de violence. Rapprochés sur la terre de l'exil, et tous les deux éprouvés par l'adversité, il est probable qu'ils se fussent trouvés d'accord dans leurs appréciations ; car il s'agissait d'une critique vive et passionnée du gouvernement issu de la Révolution de 1830. Est-il bien vrai que ce gouvernement, transaction entre la monarchie de Charles X et la république, ait mérité les accusations dont il est l'objet dans cet écrit, qui nous a paru inférieur aux précédents, comme composition littéraire et comme critique?

Le programme de Lafayette, qui croyait inaugurer la république sous la forme d'une monarchie, était-il réalisable ? On serait injuste d'accuser de mensonge, ou de déloyauté, le roi qui acceptait la tâche laborieuse et difficile de gouverner à d'impossibles conditions : on voulait une monarchie bourgeoise, populaire, capable de conserver ou de rétablir les libertés de 1789, sans réveiller les souvenirs de 1793. Louis-Philippe fut fidèle à ce vœu national, et la prospérité commerciale ou industrielle témoigne, autant que la liberté dont jouit la France, en faveur d'un règne auquel on doit dix-huit années de tranquillité. En nous exprimant avec franchise sur la portée d'un écrit qui n'est qu'une protestation en faveur de la dynastie napoléonienne, puisque, en 1832, il était impossible de prévoir quelle marche suivrait le gouvernement de Juillet à peine assis, nous rendrons justice au mérite de quelques idées, qui révèlent un grand sens politique, ou complètent l'appréciation du Prince sur la valeur des idées napoléoniennes.

« *Chaque époque*, dit-il, *a ses besoins impérieux; chaque convulsion de la société demande un remède différent.* »

La France fut inquiète, avec juste raison, des attaques violentes portées à la Charte de 1815, et crut que c'était le premier acte d'une réaction contre les principes de 89; mais elle était loin de désirer une république pour laquelle elle n'est point faite.

« *La dictature de Napoléon Ier nous menait à la liberté, comme le soc de fer qui creuse le sillon prépare la fertilité des campagnes.* »

Nous l'admettons et croyons à la sincérité des confidences de Sainte-Hélène, bien que nous soyons d'avis que l'Empereur avait pris pour arriver à son but, le chemin le plus long et le plus difficile.

V. — MÉLANGES.

Sous ce titre, nous rencontrons une suite d'articles, détachés pour la plupart du *Progrès du Pas-de-Calais*, ou de quelque revue de l'époque; trop courts évidemment pour une discussion sérieuse et approfondie, ils offrent néanmoins un double intérêt, au point de vue historique et des tendances d'un esprit logique à ramener tous les faits de l'ordre social à un principe unique; ils occupent une assez grande partie du premier et du deuxième volume, au nombre de vingt-quatre. En voici la nomenclature :

1° *Du système électoral.* Il est fondé sur le suffrage universel, exercé par deux collèges, l'un d'arrondissement, l'autre de département, avec des formes diverses et des attributions spéciales; ainsi le dernier a seul le privilége de présenter trois candidats pour le sénat, les députés doivent être rétribués pendant toute la durée de leurs fonctions actives. Quelques-unes de ces dispositions, comme on le voit, ont plus tard trouvé en partie leur application.

2° *L'exil.* Plainte touchante, qui est bien propre à faire comprendre les rigueurs de la raison d'Etat invoquée dans les lois d'exception; les vaincus ont donc comme les Romains, achetant de Brennus leur liberté, à subir et le malheur de leur défaite et l'injustice du vainqueur, qui se croit dégagé de toute obligation d'honneur ou de probité à leur égard; l'exil cesse pour les petits, il est sans terme pour les grands et les princes, doublement malheureux sans être plus coupables.

3° *Du parti conservateur.* Les principes d'ordre et de conservation ont leur mérite et sont respectables dans une certaine mesure; mais faut-il conserver ce qui nous est nuisible, le régime parlementaire, dont nous ne

savons pas nous servir et que nous avons pris aux Anglais? Plus sages que nous, ils respectent les institutions qui conviennent à leurs mœurs, et favorisent les progrès de leur industrie ou de leur commerce. Gardons-nous de les vouloir imiter en tout. Ces sages réflexions se résument dans ce conseil d'un à-propos piquant :

« *Prenons si l'on veut l'habit de nos voisins; il n'y a pas grand mal à se rendre plus ou moins ridicule; mais coupons-le à notre taille.* »

4° *Liberté individuelle en Angleterre.* C'est avec raison que le prince admire le respect de la loi anglaise pour la personne; de là naît cette haute confiance que chacun a en ses droits, en sa force, en lui-même; la valeur de l'individu s'accroît naturellement de l'opinion qu'il s'en forme, la résistance à l'arbitraire devient un devoir. L'Anglais n'est pas seulement libre d'user ou d'abuser de sa propriété, il se sent libre de faire tout ce que la loi n'interdit pas, il ne connaît pas les visites domiciliaires, ne subit pas de détention préventive, il sait en un mot ce qu'il vaut et ce qu'il peut. « *Il y a*, dit-on, *plus de liberté en Angleterre et plus d'égalité en France.* » Napoléon appréciait nettement la différence qui sépare ces deux nations en s'adressant au conseil d'État : « *Il n'y a point d'esprit public en France, parce qu'il n'y a point de propriétés fixes, indivises; l'Angleterre est un pays fortement constitué, où chacun a sa place marquée dans l'ordre social.* » Si ces idées nous paraissent vulgaires maintenant à force d'être vraies, n'oublions pas combien à cette époque elles furent neuves et profondes.

5° *Un aperçu sur l'organisation militaire de la Prusse.*

6° *Aux mânes de l'Empereur.* Le retour de l'Empereur mort, réclamé par la France qui l'avait tant aimé, dans le sein de laquelle il eût voulu vivre et mourir, inspire au Prince, prisonnier avec Montholon, une invocation des plus touchantes, bien qu'empreinte d'une amertume excusable.

7° *L'union fait la force.* Enseignement historique emprunté au souvenir de la chute de Jacques II, roi d'Angleterre.

8° *Détails curieux sur les études mathématiques de l'empereur Napoléon.* (*Lettre du 6 décembre 1842 à M. Thayer, insérée dans le* Progrès du Pas-de-Calais.)

9° *Réflexions sur la traite des nègres.*

10° *Opinion de l'empereur sur les rapports de la France avec les autres puissances.* (Mars 1843.)

11° *L'opposition; critique sur les conditions d'existence de l'opposition parlementaire.* (Avril 1843.)

12° *Nos colonies dans l'océan Pacifique.* (Juin 1841.) Cet intéressant sujet d'études, toujours utile à méditer, ne fut jamais plus opportun que dans

cette période d'accroissement prodigieux qui étend et multiplie notre influence et nos relations commerciales ; il fournirait la matière d'une discussion pleine d'espérance pour l'avenir de notre marine. Tel qu'il a été envisagé dans l'horizon étroit qui bornait nos possessions, il a le mérite d'esquisser un tableau des avantages comme des inconvénients qui résultent d'une colonisation lointaine. Ce point de vue a donc actuellement encore une incontestable utilité : il offre, aujourd'hui, comme à l'époque de la publication de ces idées, des indications précieuses sur les lieux favorables, insignifiants ou dangereux, que la France peut occuper. Un tel choix, on le conçoit, est d'une extrême importance pour la sécurité de notre commerce, pour le développement de notre marine militaire ou marchande, pour l'économie de notre budget...

On trouve, dans cet écrit très-substantiel, des vues utiles et des avis dont on peut tirer parti ; plusieurs aperçus ont perdu de leur importance ou de leur opportunité. En thèse générale, le prince blâme l'acquisition de points éloignés, cause incessante de guerres ruineuses, parce qu'ils sont plus exposés et moins bien protégés. Aussi n'approuve-t-il pas l'acquisition des îles Marquises et des îles de la Société ; il admet, au contraire, l'utilité de Taïti, recommande l'occupation de la Guyane pour l'approvisionnement de la Guadeloupe et de la Martinique. En principe, il ne reconnaît comme utiles ou nécessaires que deux sortes de colonies dans les mers lointaines : la première, dans un but commercial ; la deuxième, dans un but militaire ; car il faut à la métropole des marchés pour l'échange de ses produits, et des stations pour y abriter et ravitailler les flottes qui doivent faire respecter le drapeau français et protéger les transactions commerciales. Mieux qu'aucun peuple du continent européen, les Anglais ont su résoudre le double problème par leurs nombreuses possessions qui embrassent ce globe, et par leurs postes militaires qui, partout, assurent la sécurité de leur marine marchande.

13° *La paix ou la guerre.* (Juin 1843.) Examen critique de la ligne de politique extérieure du gouvernement de Juillet.

14° *Les conservateurs et Espartero*, suite ou complément de l'article précédent. (Juillet 1843.)

15° *Améliorations à introduire dans nos mœurs et nos habitudes parlementaires.* (Octobre 1843.) Elles sont en grande partie empruntées à une étude approfondie, faite par l'auteur, des habitudes parlementaires anglaises. Il demande notamment la suppression de la tribune et des discours écrits, il veut que chaque orateur parle de sa place et ne vienne pas lire une harangue.

16° *Les spécialités* (Décembre 1843.) Les réflexions présentées dans cet article n'ont point pour objet de vanter et de recommander les hommes spéciaux à l'exclusion des esprits d'une instruction plus étendue; elles s'adressent à un abus que l'on peut reprocher à plus d'un gouvernement, mais qui, dans la pensée de l'écrivain, était une des erreurs de l'époque. Il s'agit d'une confusion de rôles dans le choix des ministres : on voit un industriel diriger la marine, un magistrat régler les travaux publics ou régenter les beaux-arts ; c'est une erreur déplorable de mettre un homme, habile d'ailleurs, à la première place vacante, par la seule raison qu'avec de l'esprit on est propre à tout faire; la fortune publique s'accommode mieux d'un système qu'indique le sens commun, celui qui met chacun à sa place; le président du conseil peut seul se dispenser d'une condition de spécialité dont il n'a pas besoin. L'histoire ne confirme pas toujours cette théorie, et nous avons vu des magistrats diriger avec succès les finances ou la guerre, comme des hommes d'épée diriger avec sagesse les affaires civiles, parce que certaines natures actives et intelligentes acquièrent rapidement l'expérience dont elles ont besoin, et savent surtout employer avec discernement les spécialités qu'elles ont à leur diposition.

17° *Le clergé et l'État.* (Décembre 1843.) Article inspiré par le débat qui s'agitait alors à propos de l'instruction publique.

18° *Vieille histoire toujours nouvelle.* (Août 1844.)

19° *La paix.* (Novembre 1844), et 20° *Les nobles.* (Décembre 1843.) Articles de polémique et de censure gouvernementale.

21° *Des gouvernements et de leurs soutiens.* (Octobre 1843.) Peu d'écrits sont comparables à celui-ci pour la finesse et la haute raison des vues politiques qu'on y trouve présentées avec une remarquable concision : ce sont des aphorismes que l'homme d'Etat méditera avec fruit.

Le gouvernement qui manque d'appui doit tomber au premier choc; les expédients ruineux ou dangereux que l'on imagine pour y suppléer n'ont qu'un temps; le jongleur de Niagara, Sampatch, qui plongeait dans l'abîme, finit par y être englouti; échafauder n'est point bâtir; l'ancien régime eut deux soutiens puissants, la noblesse et le clergé; il tint bon jusqu'à ce que les appuis lui manquèrent à la fois. Un gouvernement qui veut durer, cherchera sa force morale dans son principe, et sa force matérielle dans son organisation. Le tout est de bien choisir ses amis et de bien connaître ses ennemis; l'empereur tira sa puissance de *la souveraineté du peuple* dont il se fit le défenseur, et sut organiser la France, dont il tendit peut-être trop fortement les ressorts. C'est à cette œuvre qu'il faut revenir, pour

l'achever, et comme il le disait avec conviction : « *On ne détruit que ce que l'on remplace.* »

22° *Lettre de Louis-Napoléon à sa mère.* (Octobre 1836.) Ce récit émouvant dans sa noble simplicité, d'une aventure audacieuse jusqu'à l'héroïsme et qui dut faire trembler plus d'une fois le cœur d'une mère, renferme aussi les circonstances du départ de France et du voyage du Prince en Amérique. Il se termine par une pensée bien propre à peindre un caractère énergique, supérieur à la mauvaise fortune :

« On peut regretter ce qu'on a perdu, sans se repentir de ce qu'on a fait. »

23° *L'idéal.* Chant de douleur sur les déceptions réservées à l'homme, traduit de Schiller, à la Conciergerie. (Août 1840.)

24° *A quoi tiennent les destinées des empires.* (Revue de l'Empire, 1843.) Encore un de ces incidents que l'histoire enregistre comme pour nous montrer la vanité de nos entreprises, et attester l'impuissance du génie à triompher des obstacles que la Providence place sur sa route.

Un mot eût changé la face de l'Europe et rétabli la fortune de l'Empereur, mais il vint *trop tard.* Napoléon en vingt jours a traversé la France, il est à Paris et déjà il a retrouvé les périls que lui dérobait sa marche triomphale; le 27 mars, il s'entretient avec son frère Joseph des menaces de la coalition qui se forme contre lui, lorsque celui-ci ouvre l'avis de gagner Pozzo di Borgo dont il avait été l'ami, par des offres de fortune et d'honneurs capables de satisfaire son ambition; lui-même, dans la pénurie du moment, fournit l'argent qui manquait, et dépêche à Vienne un ami commun, porteur de la somme et des propositions.

Mais des obstacles imprévus arrêtent le voyageur, qui n'arrive que le 12 mai; c'était trop tard : Pozzo di Borgo depuis quelques heures seulement avait décidé les souverains à une coalition nouvelle, et déclare qu'il regrette de ne pouvoir défaire son ouvrage. L'anecdote est curieuse, et, pour la seconde fois, l'étoile de Napoléon a pâli; l'expédient de Joseph fut-il bien exécuté? Qui fut négligent ou malheureux dans cette occasion, dont l'importance était si bien sentie par l'empereur et son frère? Quelle est la nature des obstacles qui troublèrent la mission du messager impérial et en ajournèrent si longtemps l'exécution? Il est à regretter que ces détails n'aient pas été livrés à la publicité : en complétant l'histoire de cette mémorable époque, ils eussent servi de leçon et fait mieux comprendre le prix du temps qui n'appartient pas à l'humanité, bien qu'elle en soit parfois témérairement prodigue.

VIe DISSERTATION.—EXTINCTION DU PAUPÉRISME.

(fort de Ham, mai 1844.)

Le Prince prend soin, dans un court avant-propos, de nous avertir que son but principal a été d'exposer les moyens de procurer le bien-être aux classes ouvrières, ce qui est aussi travailler quoique indirectement à l'extinction du paupérisme.

Cette intéressante étude renferme deux parties : l'une résume les ressources disponibles et l'organisation actuelle de l'industrie agricole ou commerciale; l'autre expose la réforme qui peut changer le sort des classes ouvrières. En abordant le premier point de son sujet, l'auteur se préoccupe de l'avenir de l'agriculture, dont les progrès rencontrent un obstacle puissant dans l'extrême division de la propriété, incompatible avec les procédés perfectionnés de la grande culture; il déplore l'absence de toute organisation régulière du travail, proclame la nécessité de diminuer les frais de production afin d'accroître la consommation ; enfin demande avec une politique plus ferme au dehors comme au dedans, une répartition meilleure de l'impôt.

Ces difficultés préalables dont il n'exagère point la gravité, mais qui sont de nature à faire échouer ses vues d'amélioration, il cherche à les vaincre : 1° par l'association des petits propriétaires exploitant en commun leurs biens ruraux; 2° par un appel des ouvriers aux travaux de la campagne à l'aide d'un salaire plus élevé ou de conditions meilleures; 3° par une suite de mesures tendant à rendre propriétaire la classe ouvrière et laborieuse.

Quant au plan de réorganisation qu'il propose, il est fondé sur la mise en rapport de 1,900,000 hectares de terres incultes et presque sans valeur, dont le prix moyen est de 8 fr. par hectare; donnez-en les deux tiers à l'association ouvrière, sous la seule condition de payer aux propriétaires actuels la valeur qu'ils lui assignent eux-mêmes; on aura donc 1,266,666 hectares à exploiter, dont le revenu croîtra rapidement ; l'Etat fournira la mise de fonds soit pour l'achat du terrain, soit pour les premiers frais d'exploitation ; environ 300 millions payables en quatre ans : placement magnifique, dont l'État tirerait en dix ans 8 millions de revenu.

Ne pouvant entrer dans les détails de ce système économique et libéral, il nous suffit d'indiquer la formation d'un corps de prud'hommes destiné à

éclairer de ses conseils et défendre les ouvriers classés et distribués en pelotons de dix pour un prud'homme; on établirait des colonies agricoles, d'abord en petit nombre, puis une par département, qui comprendrait *l'atelier du travail* et *l'asile du pauvre*. L'objet de ces établissements serait tantôt d'accroître la production, tantôt de recueillir le superflu de la population agricole, pareils à ces bassins de réserve qui reçoivent les eaux du Nil, soit pour les retenir, soit pour les répandre selon les besoins.

L'auteur a le soin de dresser avec une attention scrupuleuse le tableau des dépenses que réclame la réalisation de son plan, il y joint celui des recettes et fait ressortir les avantages qui résulteraient et pour l'État et pour la classe ouvrière de ce système ingénieux. Nous voudrions partager les convictions généreuses de l'écrivain, et croire surtout à l'extinction du paupérisme que ce projet doit réaliser; mais, outre l'immense difficulté d'une répartition équitable, selon la capacité, l'intelligence et l'activité de chaque ouvrier, nous devons craindre les vices de ces associations trop semblables aux corporations anciennes dont la révolution de 1789 nous a débarrassés; nulle institution ne saurait, à notre avis, stimuler à la fois l'intelligence et l'activité de l'ouvrier, comme la liberté du travail et la libre concurence, sauf les garanties d'ordre et de sécurité que donne une sage politique. L'importance des considérations qui précèdent ne nous a pas permis de signaler un certain nombre de pensées judicieuses que nous regrettons de n'avoir pu détacher de l'ouvrage; essayons de combler cette lacune en citant au hasard quelques-unes de celles qui nous ont frappé par leur sens philosophique ou économique.

Nous ne produisons pas trop, comme on l'a dit sans motif; nous ne consommons pas assez.

Le triomphe du Christianisme a détruit l'esclavage;

Le triomphe de la Révolution française a détruit le servage;

Le triomphe des idées démocratiques détruira le paupérisme.

Nous tenions d'autant plus à ces citations, qu'elles résument d'une manière aussi fidèle que concise tout le plan de l'article.

VIIe ÉTUDE — ANALYSE DE LA QUESTION DES SUCRES.

(Fort de Ham, août 1849.)

Peu de questions ont présenté autant d'intérêt, et ont soulevé autant de discussions; à l'époque de la publication de cette œuvre sérieuse, les principes opposés de l'économie politique étaient en présence, et ce qui est plus

grave, il s'agissait ou d'anéantir une des plus belles créations de l'industrie indigène, ou de perdre nos colonies ; on n'admettait pas de milieu entre ces alternatives, et c'était pitié que d'entendre les plus éminents publicistes prononcer froidement la sentence de proscription, comme une nécessité impérieuse d'abord, et comme un bienfait même après mûres réflexions. On assistait à des scènes de Molière, comiques, si elles n'eussent pas abouti à des conclusions aussi rigoureuses. Coupez votre bras droit, disait-on à la pauvre malade, le bras gauche s'en trouvera mieux ; arrachez un de vos yeux qui fonctionne trop bien aux dépens de l'autre, celui-ci s'en trouvera parfaitement.

Le Prince, en abordant ce sujet avec le caducée en main, était dans les dispositions les plus favorables pour traiter la question d'une manière impartiale, nous dirons plus, avec un zèle égal pour la conservation des deux industries. La cause des colonies était celle d'une partie de sa famille, et l'empereur avait créé l'industrie sucrière en France par droit de conquête scientifique. Il ne veut donc sacrifier aucune des deux, et, dans son désir d'en concilier les intérêts, il fait une patiente et longue étude des principes économiques, apprécie leurs conséquences, et s'inspire de cette belle pensée de Montesquieu :

La passion fait sentir, mais jamais voir.

On sait que la perte de nos colonies, ou, ce qui revient au même, les difficultés des communications pendant la guerre continentale, inquiétant le gouvernement sur les approvisionnements de la France, un décret du 25 mars 1811 provoqua la culture de 32,000 hectares en betteraves, et offrit un million pour l'encouragement de la fabrication du sucre et de celle du pastel négligé depuis l'introduction de l'indigo. Le 27 janvier 1812, Benjamin Delessert reçut la croix de la Légion-d'honneur en récompense de ses travaux ; tandis que les journaux anglais raillaient l'industrie naissante et faisaient des épigrammes sur le sucre de betteraves, le gouvernement anglais s'en effrayait ; l'inventeur, M. Achard, était secrètement sollicité d'avouer que son procédé était défectueux. En 1800, on lui offre 50,000 fr. ; en 1802, on va jusqu'à 200,000 pour obtenir cet aveu mensonger. L'offre est repoussée : Humphry Davy à son tour, dans son traité de chimie agricole, en 1815, déclare que le sucre de betteraves est amer. Le citoyen faisait mentir le savant. Ces manœuvres demeurèrent sans effet. La Restauration protégea une industrie qui prospérait ; il n'en fut pas de même après la Révolution de juillet ; la fabrication française donnait 7 millions de kilogrammes contre

88 millions fournis par les colonies. Le gouvernement semblait prendre à tâche d'arrêter les progrès de l'industrie nationale par diverses mesures oppressives :

1° L'abaissement de la surtaxe qui pesait sur les sucres étrangers ;

2° La suppression des primes pour l'importation ;

3° L'égalité fictive du rendement des sucres raffinés, étrangers ou indigènes.

Ces modifications fatales à la fabrication française, proposées en 1832, furent adoptées en 1833. Ce n'était pas assez : en 1835, on proposa une taxe sur le sucre de betteraves; repoussée, elle reparaît en 1837 avec plus de faveur et l'on admet un droit de 11 fr. par 100 kilogrammes à prélever à partir du 1er juillet. Enfin, on ajoute un impôt de 5 fr. 50 en 1839. Les résultats de ces mesures ne se firent pas attendre : 166 fabriques furent fermées sans amélioration pour les produits coloniaux, luttant péniblement avec les sucres étrangers, et la baisse continua. La crise de 1839 obligea les gouverneurs de la Martinique et de la Guadeloupe à permettre l'exportation du sucre par tout navire et pour toute nation. Une mesure illégale parut nécessaire pour favoriser la vente du sucre colonial sur le marché français : on opéra un dégrèvement qui devint fatal au sucre indigène; et la lutte subsistait en 1840 et 1841. Fallait-il continuer un système tout aussi désastreux pour les colonies que pour la production française ?

Ici commencent des séries de calculs dont l'analyse est impossible : essayons d'en présenter les éléments essentiels, sans oublier qu'ils sont établis pour l'année 1843 (ou plutôt pour 1840 ou 1841). La France recevait environ 120 millions de kilogrammes et en exportait 10; or, les colonies n'en fournissaient que 80; il en restait 40 à demander d'un autre côté, et certes il valait mieux les demander à l'industrie française qu'aux étrangers. Or, nous étions loin du trop plein, lorsqu'en 1840, 389 fabriques, disséminées dans quarante départements, ne donnaient que 26,926,562 kilogr. sur 44,347 hectares cultivés en betteraves. Examinant de plus près cette fabrication et les intérêts divers qu'elle favorise, il est aisé de se convaincre de son importance à plusieurs égards : creusons donc le sujet, il en vaut bien la peine à présent comme alors.

1° *Intérêts généraux.* Admettons seulement 30,000 hectares en culture produisant 8,800,000 quintaux métriques dont la valeur brute est de 14 millions de francs, l'industrie s'en empare et en extrait 40 millions de kilogr. de sucre, qui valent 48 millions de francs; en sorte que cette

culture entraîne un mouvement de 96 millions (1), sans y comprendre les frais du raffinage, et laissant de côté la pulpe qui forme une excellente nourriture pour le bétail. Enfin ajoutons, en omettant plusieurs détails, que les 389 fabriques occupent plus de 50,000 ouvriers et plus de 100,000 employés ou chefs (les familles comprises). Ce coup d'œil d'ensemble sur l'importance d'une fabrication agricole et industrielle qui n'est point encouragée, et tient cependant une si grande place dans nos marchés intérieurs, va s'éclaircir encore par l'examen des applications que nous allons parcourir sommairement (2).

2° *Intérêts agricoles.*—On ne saurait nier que *l'agriculture est loin d'avoir atteint tous les perfectionnements désirables.* (Et, malgré d'incontestables progrès, avec tous les encouragements qu'elle a reçus, ce qui était vrai en 1843 est encore vrai aujourd'hui.) Or, sur 24,118,944 hectares de terres labourables, il y en avait 6,763,181 en jachères ou misérablement cultivés, au point de ne produire que 13 fr. 25 par hectare. (*Voir* la Statistique agricole de la France, dont la surface totale est évaluée à 52,738,618 hectares.)

Ces terrains cultivés en betteraves donneraient 159 fr. par hectare, augmentant le revenu agricole annuel de 983 millions de francs. Remarquons en outre, que cette plante est celle qui exige avec des engrais considérables le plus de travaux à la main, et, par suite, améliore la terre le plus complétement. Ainsi le champ qui est ensemencé après une récolte de betteraves, fournit un dixième de blé en sus de ce que donne toute autre culture; et ce blé pèse davantage, se vend mieux; jugeons de ce qui peut être par ce qui est. En outre, utile au bétail en lui offrant une nourriture excellente à l'époque la moins favorable pour son alimentation, la betterave a pris place sur un grand nombre d'exploitations rurales où l'on ne fait pas du sucre; ce n'est pas trop dire que d'évaluer à 57,660 hectares le terrain qu'elle occupe. Enfin, s'intercalant dans les assolements triennaux, sans occuper le même sol plusieurs années de suite, on parvient à une culture de 173,000 hectares.

L'opinion de M. Ducos, député de la Gironde, sur la culture du tabac qu'il préfère à celle de la betterave, est combattue avec énergie par l'auteur de cet écrit; elle est également réfutée par M. Molroguier dans son inté-

(1) Y compris la réserve de l'année courante.

(2) On sait que l'importance de cette production a augmenté dans une proportion considérable; mais le sucre colonial ayant à son tour perfectionné et agrandi ses produits, on peut dire que les deux industries sont dans une situation analogue à celle de 1840-41.

ressant ouvrage intitulé *Examen de la question des sucres*. Le plus bel éloge de la culture de la betterave est celui qu'en font spontanément les agriculteurs qui renoncent en sa faveur aux avantages d'une plante aussi précieuse et aussi enviée que le tabac. Une erreur plus grave est commise sur le même sujet par *M. le baron Charles Dupin (Observations au conseil général d'agriculture)*. Voulant relever l'importance des colonies (en quoi l'on n'a garde de le blâmer), il a singulièrement rabaissé le mérite de la fabrication indigène (ce qu'on lui peut reprocher, parce qu'il se trompe dans ses calculs). Le sol de nos quatre colonies, assure-t-il, surpasse 12 millions d'hectares, c'est-à-dire comprend presque le quart de la France, et équivaut à vingt-une fois le département du Nord; mais il n'ignore pas que c'est le terrain cultivé qui produit, et, par suite, que ce doit être le seul qu'il faut compter. Or, sur 12 millions d'hectares, nos colonies n'ont que 164,513 hectares en culture, dont 64,508 en sucre; la France n'a que 27 millions d'hectares cultivés sur 52: donc en retranchant les terrains non cultivés des deux côtés, nous reconnaîtrons que l'importance coloniale, au point de vue agricole, n'est pas représentée par un 1/4, mais par 1/64 de la France, et que c'est précisément la moitié ou un peu moins du département du Nord.

3° *Intérêts industriels.*—Bornons-nous, dans cet ordre d'idées, à une seule observation : l'agriculture, on le sait et on le déplore, qui tient le premier rang dans les arts utiles, est négligée par ceux qui vivent au milieu des champs; la population des villes s'accroît au préjudice de celle des campagnes; l'ouvrier, mieux payé, mieux nourri, est envié du paysan qui vit misérable, et n'a ni les loisirs, ni la force intellectuelle que donne le séjour des villes. Il y aurait donc un immense avantage à réunir dans une exploitation rurale le double avantage de l'industrie et de l'agriculture; un salaire plus élevé, des moyens d'instruction plus complets et plus faciles, un emploi des facultés intellectuelles plus étendu ; voilà les avantages des usines, qui comptent toutes dans leur sein des capacités sans cesse appliquées à perfectionner l'œuvre à laquelle tant d'ouvriers, naguère obscurs, doivent leur fortune et leur considération.

4° *Intérêts maritimes et coloniaux.*—Sur ce terrain, les adversaires du sucre indigène triomphent en disant que la prospérité de notre commerce extérieur et la puissance de notre marine dépendent de la conservation de nos colonies. L'exemple des États-Unis, qui, sans colonies, font le plus grand commerce du monde, prouve que l'assertion est fausse en général, et dans son principe comme dans ses applications. Cependant, nous sommes loin de nier l'influence que les colonies exercent sur le commerce, et nous

pourrions citer aussitôt la richesse coloniale des Anglais, des Espagnols et des Hollandais; il faut donc, pour apprécier l'argument à sa juste valeur, calculer l'importance de l'industrie sucrière; or, on le sait, ce trafic n'est qu'une faible partie de nos importations ou exportations. Ajoutons que deux des colonies que nous possédons prospèrent malgré l'abaissement de production du sucre : Bourbon et Cayenne sont en voie de progrès. Ainsi, dans la période de 1835 à 1840, le mouvement de navigation s'est accru de treize navires, jaugeant 7,328 tonneaux pour Bourbon ; de neuf navires, jaugeant 2,916 tonneaux pour Cayenne. La même période quinquennale a présenté, sur le chiffre des exportations et des importations, un accroissement de 6,110,464 fr. pour Bourbon, et de 1,582,929 fr. pour Cayenne. Enfin, l'année 1841 a vu s'élever encore les importations de Bourbon en France dans une proportion considérable. Concluons que le malaise de nos colonies, dont on fait une objection contre le sucre indigène, doit s'entendre seulement de la Martinique et de la Guadeloupe.

Renfermons la question dans ses limites naturelles, en calculant sur les données officielles de la marine la part de navigation affectée au service des colonies (années 1836, 1837 et 1838); la moyenne des bâtiments est de 300, et celui des marins de 4,174. Or, on compte en moyenne, tant pour les voyages au long cours que pour le cabotage, 32,637 marins, et l'inscription maritime en contient 96,700 (année 1840). Le commerce des colonies sucrières n'emploie donc que le huitième des marins naviguant tous les ans et le vingt-troisième de l'inscription maritime. Ces calculs nous paraissent concluants en faveur de la thèse du prince qui démontre jusqu'à l'évidence l'utilité, la nécessité même du maintien des protections, d'ailleurs temporaires, que réclame l'industrie française, sans perdre de vue ses intérêts coloniaux.

Un tableau comparatif du mouvement de la navigation de concurrence, qui augmente de 59 p. 0/0, de 1835 à 1840, avec celui de la navigation réservée, le relevé du nombre d'hommes compris dans l'inscription maritime, de 1836 à 1842, qui indique une augmentation de 30,000 environ, conduisent le prince à deux conclusions qui paraîtront paradoxales, si, au lieu de les appliquer à une période spéciale, on en fait des principes généraux : 1° *l'activité de la navigation de concurrence est en raison inverse de l'activité de la navigation réservée; 2° les intérêts généraux de la marine sont en opposition avec les intérêts coloniaux.*

Il est malheureusement trop vrai de dire que la routine et le bien-être ralentissent notre activité en la limitant; le doux climat et la fécondité du sol invitent à l'oisiveté, comme on le voit en Espagne, en Italie et dans

l'Amérique centrale ou du Sud; l'âpreté des saisons, la stérilité d'une terre qui ne peut être vaincue que par un travail incessant, excite si bien les facultés de l'homme, qu'il prospère et s'enrichit dans les conditions physiques les plus rebelles. Est-ce une raison pour préférer une situation défavorable ?

Ainsi, les colonies offrent à la fois un marché avantageux et facile, des échanges plus lucratifs et des stations commodes, parfois indispensables; mais si, contente de ces sortes de transactions, la métropole borne son ambition et ses vœux à l'unique exploitation des colonies en négligeant les nombreuses sources de richesses que lui offre le monde entier, devant lequel ces colonies ne sont qu'un point, elle mérite de décroître en puissance, en crédit, en influence, de passer, en un mot, du premier au dernier rang dans l'ordre des nations commerçantes. Les efforts d'un gouvernement éclairé, vigilant et actif, comme ceux des individus qui s'occupent de commerce ou d'industrie, doivent tendre à multiplier les moyens d'échange par une augmentation des produits échangeables, à perfectionner les procédés de fabrication, à compléter les voies de communication. Pourquoi refuserait-on de profiter des facilités que donnent les colonies, sous prétexte qu'elles arrêtent le développement du commerce de concurrence, comme si l'un de ces commerces devait empêcher l'autre?

5° *Intérêts du trésor.*—On a dit que la fabrication du sucre indigène diminue les recettes du fisc, et les négociants du Havre ont évalué à 15 millions la perte qui en résulte. Ce calcul, qui porte sur les droits que payent les sucres étrangers, dont le chiffre s'élèverait à 45 millions de kilogrammes, n'est point exact, puisque l'importation ne peut dépasser 30 millions qui complètent l'approvisionnement de la France. Il faut donc réduire la perte à 7 ou 8 millions. Il y a plus: laissez croître et se perfectionner l'industrie (1) indigène qui a déjà fait tant de progrès, et vous arriverez bientôt à une situation telle que le sucre de France pourra être taxé comme l'est le sucre étranger, bien qu'il soit aisé de prouver qu'il supporte déjà des taxes considérables dans les salaires, bâtiments d'exploitation, appareils, outillages, etc., qui servent à sa préparation. En suivant le régime de la taxe que les amis du Trésor veulent augmenter, il faudrait en conclure qu'il vaut mieux sacrifier et le sucre de betterave et le sucre des colonies au sucre étranger; car alors on prélèverait sur 110 millions de kilogrammes les droits que l'on perçoit sur 30 millions, et le trésor y gagnerait 40 millions au lieu de 8.

(1) Cette industrie s'est enfin étendue et développée à tous les points de vue dans une proportion bien remarquable; le Prince l'avait prédit.

6° *Intérêts des consommateurs.* Les défenseurs de la liberté illimitée du commerce font valoir les intérêts des consommateurs, en proclamant la vérité de ce principe : *à chaque pays sa production naturelle,* et, partant de là, ils comparent la betterave, qui ne contient que 10 p. 0/0 de matière saccharine, à la canne, qui en contient 21, concluant aussitôt qu'il faut sacrifier la première à la seconde. L'axiome n'est pas contesté. Il est bien évident que les plantes ont besoin pour naître, croître et se développer, d'un milieu spécial, et que, transportées d'un pays à un autre moins favorable, elles périssent ou dégénèrent ; mais il est permis de contester l'application, car, en l'adoptant rigoureusement, les trois quarts de la France et une immense étendue du globe verraient disparaître, ici la culture de la vigne, là celle des céréales, par la raison péremptoire qu'il y a des terrains privilégiés, des plus favorables à ces genres de production. L'argument est vigoureux, et cependant nous l'abandonnons pour compléter la comparaison des deux industries rivales. A côté de la fécondité du sol ou de la question des produits, se trouvent et l'économie des moyens, et la facilité des voies de communication dont il faut tenir compte. Ainsi, l'hectare de terrain planté en betteraves donne 15 à 1,600 kilogr. de sucre brut (parfois au delà, jusqu'à 2,000) tandis que le même terrain planté en cannes n'en produit que 1,400 ; c'est donc 100 à 200 kilogr. de plus. Joignons à ce désavantage les frais de transport qui ne peuvent guère diminuer, et tenons compte des progrès de fabrication que l'on doit attendre du perfectionnement des arts industriels en France appliqué à une invention encore récente. Enfin la protection temporaire dont il s'agit est autorisée par le célèbre ministre Huskinson, qui, disciple d'Adam Smith, déclarait « *qu'il ne fallait mettre les industries nationales en lutte sur le marché intérieur avec les rivalités extérieures, que lorsqu'elles pouvaient soutenir la concurrence ; car alors, non-seulement on multiplie les échanges, mais encore on donne aux fabricants indigènes une crainte qui leur sert de véhicule.* (Extrait de l'ouvrage déjà cité de M. Molroguier, p. 321.)

La cherté du sucre indigène dépend de deux causes : du procédé d'extraction qui tous les jours s'améliore, et du prix de la main-d'œuvre supérieur à celui du travail de l'esclave. La première cause s'amoindrit rapidement ; la deuxième va disparaître par l'émancipation prochaine et inévitable des esclaves. Une dernière considération, qui doit peser dans la balance, résulte du vil prix de la marchandise que l'on n'obtient qu'au détriment du salaire ; de là l'extrême misère de nos voisins, qui contraste si tristement avec la prospérité de leur commerce et de leur industrie. Une publication récente constatait que dans les dernières années (1838 à 1841),

l'industrie anglaise avait triplé sa production en diminuant d'un tiers la solde des ouvriers ; de sorte que de 15 millions sterlings, la somme consacrée à cette partie des frais de fabrication s'est réduite à 10 millions ; mais aussi la détresse a été grande dans la classe ouvrière, et a causé des perturbations qui ont affecté profondément la prospérité de la Grande-Bretagne. L'empereur, avec ce génie pénétrant qui sondait les profondeurs de la science sociale, assigne aux divers éléments de la richesse nationale la place qui leur convient ; et nous croyons qu'il a trouvé la seule solution du problème. Citons ces aphorismes dont la concision est le moindre mérite :

L'agriculture est la base et la force de la prospérité du pays.

L'industrie est l'aisance, le bonheur de la population.

Le commerce extérieur, la surabondance, le bon emploi des deux autres.

Celui-ci est fait pour les deux autres ; les deux autres ne sont pas faits pour lui.

Les intérêts de ces trois bases essentielles sont divergents, toujours opposés.

La discussion semble terminée ; la lumière s'est faite dans ces débats contradictoires, aussi remarquables au point de vue théorique et des grandes doctrines de l'économie sociale, qu'au point de vue historique et pratique des faits. La conclusion devait être prophétique et l'a été. Les deux industries doivent coexister et prospérer l'une à côté de l'autre, de manière à offrir un heureux accord des sages principes d'une conservation prudente et protectrice, avec la liberté de commerce que réclament les théories modernes des économistes. Cette longue discussion est complétée par quatre chapitres qui traitent successivement : 1° *Des droits et de l'avenir des deux industries ;* 2° *de l'égalité d'impôt ;* 3° *de l'alliance des divers intérêts ;* 4° *d'un résumé du travail.*

Dans le premier, l'un des plus importants sans doute, s'il n'était pas une simple ébauche du sujet, il examine les procédés divers de fabrication, indiquant les progrès accomplis et les progrès à faire dans chacune des parties de la transformation de la matière saccharine ; ce qui permet à l'auteur de prédire avec confiance une période prochaine de perfectionnement si favorable à l'industrie indigène que celle-ci pourra être taxée à l'égal du sucre colonial ; toutefois, il démontre dans le chapitre suivant qu'une égalité d'impôt serait imprudente, inique même, et ruinerait celle qu'il importe de conserver à tant de titres.

Le cinquième chapitre, ou l'avant-dernier, est consacré à poser les bases d'une alliance des divers intérêts liés aux industries du sucre ; il appelle l'intervention des hommes spéciaux, pour l'élaboration d'un plan sagement

organisateur et conservateur, capable de stimuler chacune des sources de production, sans décourager ou froisser chacune d'elles ; à ce sujet se trouve rappelée l'utile institution du Conseil d'Etat qui a rendu de si éminents services à l'Empire ; le sixième et dernier chapitre résume la discussion et la termine par ces paroles que met le Prince dans la bouche du représentant de l'industrie indigène devant les Chambres.

« *Respectez-moi, car j'enrichis le sol, je fertilise des terrains qui sans » moi resteraient incultes ; j'occupe des bras, qui sans moi resteraient oisifs. » Enfin je résous un des plus grands problèmes des sociétés modernes ; » j'organise et moralise le travail* (1). »

VIII. — PROJET DE LOI SUR LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

(AVRIL ET MAI 1843.)

Ce morceau reproduit, en les développant, les idées que l'auteur avait déjà émises dans ses Mélanges, relativement à l'organisation militaire de la Prusse.

IX. — CONSIDÉRATIONS POLITIQUES ET MILITAIRES SUR LA SUISSE.

(EXIL. — ARENEMBERG. — JUILLET 1833.)

Le jeune écrivain (il avait à peine vingt-cinq ans) réclamait l'indulgence de ses lecteurs dans une préface de quelques lignes. La Suisse, sa patrie d'adoption, avait subi en 1815 des conditions d'organisation intérieure dont elle cherchait à se dégager, lorsque la Révolution de Juillet lui en fournit l'occasion ; c'est à ce sujet et en présence d'une constitution nouvelle que parurent ces considérations.

Quoi, s'écriera-t-on, la Suisse avait besoin d'une réforme et la Répu-

(1) La question qui agitait et troublait les esprits en 1841, agite encore et trouble la France aujourd'hui; car elle n'a pas reçu de solution satisfaisante; toutefois deux points sont acquis au débat : le premier, c'est la nécessité légale de la coexistence des deux industries, toutes les deux en voie de progrès et de prospérité; le deuxième, c'est une simultanéité de plaintes et de récriminations, qui témoignent seulement de la crainte et des défiances que l'une d'elles inspire à l'autre : en sorte qu'un examen équitable des tarifs et taxes ou immunités peut et doit intervenir pour faire droit à des réclamations, fondées peut-être, mais certes d'un intérêt secondaire.

blique était sous le joug ! Il ne faut pas se payer de mots ; la République est une forme de gouvernement, non un principe ; qui dit république, dit gouvernement de plusieurs ; et c'est souvent l'aristocratie qui exerce le pouvoir, comme à Rome, à Venise ; dès lors le peuple peut être gouverné despotiquement, comme dans l'Italie du moyen âge. Faut-il donc s'étonner que la Suisse, après avoir essayé de quatre ou cinq constitutions, ait réclamé en 1801 la médiation de Napoléon, qui réunit à Paris les députés des cantons, et parvint à leur faire signer un acte de pacification, qui fit le bien du pays jusqu'en 1814? La Suisse avait été heureuse avec l'alliance française et comme d'autres devint ingrate en livrant passage aux cohortes du nord ; ce fut l'époque choisie par l'aristocratie pour saisir le pouvoir et en abuser.

1° *Les élections ne sont point générales; de là, point d'unité, parce qu'il manque un pouvoir central capable d'imprimer une direction utile.*

2° *La presse est muette et la publicité n'existe ni dans le cours de la justice, ni dans les délibérations de la diète, ni dans celles du Conseil législatif; d'où ignorance des vrais intérêts des cantons.*

3° *Chaque canton tend à se séparer de la grande famille.*

4° *L'armée mal organisée n'a ni chef, ni drapeau qu'elle reconnaisse.*

Cette critique est justifiée par le témoignage du célèbre écrivain suisse Zschokke, qui peint ainsi l'esprit général de la Confédération:

On voit toujours les cantons insouciants de la gloire et de la prospérité du pays, ne pensant qu'à l'avantage de leur petit territoire et favorisant la cause des étrangers contre leurs propres confédérés.

Il manque donc aux cantons suisses plus d'unité ; cette population pauvre, mais industrieuse, hospitalière et fière, courageuse sans orgueil, qui ne compte que deux millions d'âmes, ne peut conserver son indépendance que par l'union intime des cantons, et une organisation forte ; elle comprend vingt-deux cantons, dont sept aristocratiques ; Bâle, Berne, Fribourg, Lucerne, Schaffhouse, Soleure, Zurich ; six démocratiques, Appenzell, Glaris, Schwitz, Unterwalden, Uri, Zug ; et neuf nouveaux : Argovie, Saint-Gall, les Grisons, Tessin, Thurgovie, Vaud, Neufchâtel, Valais, Genève. Ils diffèrent de mœurs et d'usages ; les uns sont armés, les autres sans armes ; ignorants et souvent barbares dans leur législation criminelle qui admet la torture et la peine de mort pour attentat à la propriété, chaque canton a son code, et quelques-uns n'en ont pas du tout. —Deux partis tiennent la Suisse divisée, l'un du mouvement qui veut un pouvoir central ; l'autre, conservateur ou rétrograde, qui aime les formes anciennes ; le nouveau pacte fédéral est préférable à la Constitu-

tion de 1815, quoique susceptible d'améliorations : signalons-en les principales dispositions.

Il y aurait trois pouvoirs ; *la Diète*, pouvoir délibérant et suprême ; *le Conseil fédéral*, pouvoir exécutif ; et *la Cour fédérale*, pouvoir judiciaire. A la diète il appartient de conclure les alliances et les traités sans le concours des cantons ; de voter le budget sans contrôle ; on rend uniforme et général le système des poids et mesures ; les habitants ont la faculté de s'établir dans le canton qui leur convient : on doit regretter que les membres de l'Assemblée fédérale aient des pouvoirs si restreints, ce qui exige dans une foule de cas la ratification des cantons, et l'exécution des meilleures mesures est ainsi ajournée ; la procédure criminelle réclame la publicité ; la liberté de la presse n'existe pas et le système de représentation n'est point basé sur la population ; mais c'est surtout l'organisation militaire qui est défectueuse ; elle fait l'objet d'une étude profonde et consciencieuse dont il nous reste à rendre compte.

En principe, c'est une neutralité armée qui convient à la Suisse ; en 1796, Venise voulut rester neutre ; elle succomba, parce que rien ne la protégeait contre des adversaires puissants.

Le système militaire de la Suisse est sans unité, partant sans force ; une commission se réunit deux fois par an pour s'occuper de l'armée ; les membres en sont renouvelés tous les deux ou trois ans ; aucune limite d'âge n'est prescrite pour le service des jeunes gens ; il n'y a pas de chefs reconnus ; le seul élément de l'armée est le bataillon ; les officiers sont nommés, sans examen préalable, par les autorités cantonales ; de là, point de hiérarchie ; les bataillons sont formés sur deux rangs au lieu de trois ; le projet d'organisation militaire prescrit la création d'une école pour *l'instruction des officiers supérieurs*, tandis qu'il ne s'occupe pas de l'instruction des sous-officiers ; il semble aussi ridicule de faire des écoles de colonels que des séminaires d'évêques.

Cette judicieuse critique est suivie d'un plan d'organisation, dont nous offrons un court résumé :

1° A la tête de l'armée on placerait un état-major permanent, composé d'un général en chef, d'un chef d'état-major et de trois inspecteurs pour les trois armes : *infanterie*, *cavalerie*, *artillerie et génie* ;

2° Il y aurait deux contingents : le premier, de 70,000 hommes, formé des jeunes gens de vingt à trente-deux ans ; le deuxième, pour la réserve, de 30,000 hommes, composé des hommes de trente-deux à quarante ans ; en outre, le *landsturm*, comprenant tous les hommes de dix-sept à cinquante ans, pour le service intérieur ;

3° La nomination des officiers appartiendrait exclusivement au pouvoir fédéral ;

4° Le bataillon serait de 1,000 hommes, divisé en quatre compagnies de 250 hommes ; trois ou quatre bataillons formeraient un régiment commandé par un colonel ;

5° Le régiment de cavalerie aurait quatre escadrons de 150 hommes chacun ;

6° La compagnie d'artillerie comprendrait 160 hommes, et 114 chevaux qui serviraient une batterie de huit bouches à feu, savoir : six canons et deux obusiers ;

7° La Suisse serait partagée en sept divisions militaires, dont nous ne suivrons pas la circonscription ; diverses mesures d'économie, que nous n'indiquons pas, permettent de réduire le chiffre des dépenses de plus d'un million et demi, tout en augmentant la force militaire.

Pour compléter cette organisation, il faudrait des écoles de pratique, ou, tout au moins, des exercices périodiques et des manœuvres suffisantes pour l'instruction des officiers, sous-officiers et soldats ; plusieurs moyens sont proposés pour atteindre ce but avec économie. Nous omettons à regret une foule de détails intéressants sur la force et le nombre des bataillons, des escadrons et des batteries ; nous supprimons avec plus de regret encore des aperçus stratégiques qui plairont aux militaires, des considérations tantôt générales, tantôt spéciales à la Suisse, ou applicables à la France, dont les noms et les souvenirs reviennen fréquemment à la pensée de l'écrivain ; nous recommandons aux lecteurs de cette dissertation, remarquable à plus d'un titre, les réflexions qui la terminent, aussi bien que les observations sur les lignes de défenses qu'il importe de choisir d'avance en prévision des événements, pour opposer à une invasion la meilleure résistance ; nous ne pouvons néanmoins nous empêcher de faire quelques citations, bien autrement propres que notre froide analyse, à donner une idée du style, des sentiments et de l'élévation de pensée, qui distinguent cet écrit, un des plus remarquables de l'auteur.

Voici pour le cœur qui battait au seul souvenir de la France et de ses glorieuses annales.

(Tom. II, p. 410.) « En parlant militairement de la Suisse, mon cœur » a souvent battu en pensant à ces belles campagnes de Masséna et de » Lecourbe ; et, en effet, quel lieu de l'Europe peut-on parcourir sans y » voir des traces de la gloire française ! passez-vous un pont, le nom » vous rappelle que nos bataillons l'ont emporté à la baïonnette ; traversez-

» vous les Alpes et les Apennins, les routes qui aplanissent les montagnes
» ont été faites sur les traces de nos soldats qui, les premiers, en ou-
» vrirent les passages, etc. »

Voici pour l'homme d'État, le neveu de Napoléon : « Un grand homme
» n'a pas les vues étroites et les faiblesses que lui prête le vulgaire ; si cela
» était, il cesserait d'être un grand homme. Ce n'est donc point pour
» donner des couronnes à sa famille qu'il nomma ses frères rois, mais
» bien pour qu'ils fussent, dans les divers pays, les piliers d'un nouvel
» édifice. Il les fit rois pour qu'on crût à sa stabilité et qu'on n'accusât
» pas son ambition ; il y mit ses frères parce qu'eux seuls pouvaient con-
» cilier l'idée d'un changement avec l'apparence de l'inamovibilité ;
» parce qu'eux seuls pouvaient être soumis à sa volonté, quoique rois ;
» parce qu'eux seuls pouvaient se consoler de perdre un royaume en re-
» devenant princes français. Mon père, en Hollande, fut un exemple frap-
» pant de ce que j'avance. Si l'empereur Napoléon eût nommé un général
» français au lieu de son frère, en 1810, les Hollandais se fussent battus
» contre la France... »

Voici pour l'observateur sagace qui ne se laisse pas éblouir par l'éclat des théories et des systèmes absolus que quelques applications semblent justifier. « Chaque nation a ses mœurs, ses habitudes, sa langue, sa
» religion ; chacune son caractère particulier, un intérêt différent, qui
» dépend de sa position géographique ou de sa statistique ; s'il y a des
» maximes bonnes pour tous les peuples, il n'y a pas de système bon pour
» tous. C'est ainsi que ce qui a fait le salut de la France, la centralisation du
» pouvoir, pendant la République et l'Empire, ferait le malheur de la Suisse. »

Deux citations empruntées, l'une aux souvenirs de l'Empire, l'autre à Montesquieu, viennent à l'appui de ses réflexions sur l'utilité des modifications que les temps et les circonstances apportent dans la législation ou les constitutions d'un État.

« Il ne faut pas, disait l'Empereur au conseil d'État dans sa séance du
» 1er décembre 1803, se lier dans l'institution d'un nouveau gouverne-
» ment, par des lois détaillées ; les constitutions sont l'ouvrage du temps ;
» on ne saurait laisser une trop large voie aux améliorations. »

Et Montesquieu est cité à son tour pour montrer que la tyrannie de la Convention ne peut plus revenir, tout comme l'arbitraire de l'Empire.

« C'est une chose qu'on a vue toujours, que de bonnes lois qui ont fait
» qu'une petite république devint grande, lui devinrent à charge lors-
» qu'elle s'est agrandie, parce qu'elles étaient telles que leur effet naturel
» était de faire un grand peuple et non pas de le gouverner. »

X. — QUELQUES MOTS SUR JOSEPH-NAPOLÉON BONAPARTE.

Ce n'est pas seulement une pensée pieuse et sacrée qui a fait jaillir du cœur du prince cette éloquente apologie d'un des frères de l'Empereur, dont la mémoire a été le plus vivement attaquée ; c'est encore et surtout un sentiment de justice, la conviction d'une âme honnête, qu'indigne la calomnie ou l'outrage irréfléchi : il est bon, il est utile, il est nécessaire que la vérité se fasse et triomphe du mensonge ou de l'erreur ; les morts ne peuvent se défendre ; honneur à quiconque, prince ou plébéien obscur, se lève pour réhabiliter ceux que des contemporains ont condamnés sans preuves, et en appeler, d'un arrêt qui les flétrit, au tribunal équitable de la postérité qui les doit juger.

La question est exposée avec une noble simplicité ; nous n'avons qu'à copier :

« Joseph-Napoléon, le frère aîné de l'Empereur, son ami le plus intime,
» est mort à Florence le 28 juillet 1844, après une longue et douloureuse
» maladie. En présence de cette tombe qui se referme sur un vieillard qui
» porta deux couronnes ; en présence de cet homme qui meurt à l'étranger,
» au bout d'un exil de vingt-neuf ans, un sentiment général de regret s'est
» manifesté dans le pays et a retenti dans la presse. Cependant comme ce
» triste événement a donné lieu à des assertions fausses et à des attaques
» peu généreuses, nous avons cru qu'il était de notre devoir de relever les
» unes et les autres par le simple exposé des faits. »

Suivons le récit, avec le sang-froid que l'historien a droit de réclamer d'un juge impartial ; ce rôle sera facile devant un témoignage où le sentiment de la famille s'efface aussi complétement pour faire place à l'appréciation du critique ; où l'on ne trouve pas la plus légère trace de déclamation comme si la vérité seule avait été admise à se faire entendre et à déposer.

Né en 1768, Joseph Bonaparte était, à vingt-deux ans, député du district d'Ajaccio à l'assemblée corse d'Ozezza ; il s'y montra dévoué à la France et à la Révolution ; ambassadeur à Rome, à vingt-huit ans, membre du conseil des Cinq-Cents, il continua à défendre les principes de 1789 ; appelé en 1800 au conseil d'Etat, il conclut un traité de commerce avantageux avec les Etats-Unis ; en 1801, il prit une part active au traité de paix avec l'Allemagne ; en 1802, il signa le Concordat et, presqu'en même temps, la paix d'Amiens,

double triomphe, vivement senti en France et qui fut accueilli avec enthousiasme ; sénateur en 1803, il participa aux négociations qui amenèrent la réforme de la Confédération germanique ; plus tard, il refusa la couronne de la Lombardie, fit la conquête de Naples après la bataille d'Austerlitz et introduisit dans ce beau royaume les idées françaises, avec la civilisation qu'elles ont partout amenée ; il y créa des routes, inaugura des travaux d'intérêt public qui devaient changer la face du pays ; son esprit conciliant et sa fermeté mirent bientôt fin au brigandage ; il abolit les droits féodaux, réduisit le nombre des couvents, fonda des écoles civiles et militaires, et embellit la capitale... Aussi, est-ce bien malgré lui qu'il quittait, en 1808, un peuple auquel il s'était attaché par ses bienfaits, pour se rendre auprès de son frère, à Bayonne, et surtout qu'il acceptait la couronne d'Espagne qu'il était loin d'ambitionner, comme on l'a cru trop légèrement. Quoi qu'il en soit, son premier soin fut de saisir toutes les occasions de gagner le cœur de ses nouveaux sujets par des mesures libérales et pacifiques : les événements le servirent mal et l'obligèrent à n'être que soldat, en changeant le rôle qu'il eût voulu remplir ; il s'opposa avec vivacité à la mise en état de siége qu'avait prescrite l'Empereur, et le 23 mars 1812 il demanda à se retirer d'un pays dont il ne pouvait faire le bonheur ; son abdication ne fut pas acceptée (1) ; l'Empire tomba ; les revers se multiplièrent ; il fallut abandonner l'Espagne, et c'est à Joseph que fut

(1) Voici cette lettre qui doit faire tomber une fois pour toutes ce reproche d'ambition qu'on lui a injustement prodigué.

Madrid, 23 mars 1812.

A l'Empereur.

« Sire, lorsqu'il y a un an je demandai l'avis de Votre Majesté avant de rentrer en
» Espagne, vous m'engageâtes à retourner ; c'est pour cela que je suis ici. Vous eûtes
» la bonté de me dire que j'aurais toujours la faculté d'abandonner ce pays, si l'espoir
» que nous avions conçu ne se réalisait pas. Dans ce cas, Votre Majesté m'assurait un
» asile dans le midi de l'Empire, entre lequel et Morfontaine, je pourrais partager ma
» résidence. Sire, les événements ont déçu mon espoir ; je n'ai fait aucun bien et je
» n'ai plus l'espoir d'en faire. Je prie donc Votre Majesté de me permettre de *déposer*
» *entre ses mains le droit à la couronne d'Espagne*, qu'elle daigna me transmettre il y
» a quatre ans. En acceptant la couronne de ce pays, je n'ai jamais eu autre chose en
» vue que le bonheur de cette vaste monarchie ; il n'a pas été en mon pouvoir de l'ac-
» complir. Je prie Votre Majesté de me recevoir comme un de ses sujets et de croire
» qu'elle n'aura jamais de serviteur plus fidèle que l'ami que la nature lui a donné.

» JOSEPH. »

La perte d'un trône ne laisse dans ce noble cœur aucun regret ; mais il y reste une grande douleur, celle de n'avoir pu faire le bien qu'il avait rêvé, et qu'il eût réalisé sans les *événements* qui ont trompé ses espérances.

confié, en 1814, le soin de défendre Paris et de garder le Prince impérial avec l'Impératrice; mission périlleuse et délicate, dont il avait compris toute l'importance, et qui lui imposait des devoirs contradictoires; car il lui fut enjoint d'éviter à tout prix que le prince tombât entre les mains des ennemis; cet ordre fut exécuté à la lettre, et certes on peut bien regretter, sans oser lui en faire un crime, qu'il n'eût point désobéi à l'Empereur en résistant à l'armée envahissante; il quitta donc Paris sans défense, au moment où Napoléon victorieux apparaissait pour protéger la capitale; certes, il y a loin de cet acte de faiblesse, dicté par un sentiment exagéré de respect pour les instructions qu'il avait reçues; il y a loin de cet acte à l'ignoble motif que lui prête M. Achille de Vaulabelle dans son *Histoire des deux Restaurations de 1814 et de* 1815; il prétend que, songeant à sa sûreté personnelle, ne pensant qu'à son trône d'Espagne et refusant d'abdiquer, il avait fui les boulets ennemis; c'est une calomnie, et le général Lamarque la réfute nettement dans sa lettre du 27 mars 1814 au comte de Survilliers. Cette ambition plus que ridicule reprochée à Joseph, peut-elle se concilier avec l'offre d'abdication de 1812?

Retiré à Lausanne pendant la Restauration, il revient dans les Cent Jours auprès de son frère pour l'aider de ses conseils; c'est lui qui suggère l'idée de gagner Pozzo-di-Borgo à la cause française; l'envoyé qui portait cinq millions et la promesse d'une grande position en Corse, arriva trop tard. Pozzo-di-Borgo, séduit par les offres, répondit au mandataire : « *Je sors du Congrès, j'ai employé toute mon éloquence et toutes mes forces à* » *ranimer la coalition contre l'Empereur; je ne puis plus revenir maintenant* » *sur ce que j'ai fait; je me perdrais sans sauver l'Empereur; que n'êtes-vous* » *venu quelques heures plus tôt!...* »

A Rochefort, où il vit son frère pour la dernière fois, Joseph proposa à l'Empereur de se livrer à sa place aux Anglais, qui, trompés par la ressemblance, l'eussent emmené, pendant que Napoléon serait allé aux États-Unis; cet acte de dévouement fut repoussé.

Joseph s'établit près de Philadelphie, et y acquit une haute considération, donnant un asile généreux à de nombreux exilés, tels que Clauzel, Lallemant, Lefèvre Desnouettes, Bernard, etc...

A la mort du héros, le 5 mai 1821, il réclama la permission de se rendre auprès du duc de Reichstadt; M. de Metternich refusa; l'offre d'une troisième couronne, celle du Mexique, le trouva insensible à l'ambition; il reçut la visite de Lafayette qui voulait rétablir Napoléon sur le trône de France. En 1830, à la nouvelle de la Révolution de Juillet, il envoya une protestation en faveur des droits de Napoléon II qu'il présentait à la nation,

en lui rappelant les dernières paroles du captif de Sainte-Hélène, qui méritent d'être citées :

» Dites à mon fils qu'il se rappelle avant tout qu'il est Français; qu'il » donne à la nation autant de liberté que je lui ai donné d'égalité ; la » guerre étrangère ne me permit pas de faire tout ce que j'aurais fait à la » paix générale ; je fus perpétuellement en dictature ; mais je n'ai eu » qu'un mobile dans toutes mes actions, l'amour et la gloire de la grande » nation ; qu'il prenne ma devise : *Tout pour le peuple français*, puisque » tout ce que nous avons été, c'est par le peuple. »

Cette lettre du 18 septembre 1830 a été défigurée par le *Constitutionnel*, dans un article du 7 août 1844; l'esprit de parti ne recule point devant le mensonge ou la calomnie (1).

Après la mort du duc de Reichstadt, Joseph vint en Angleterre ; il y arriva en 1832 et appela auprès de lui ses frères Lucien et Jérôme, avec son neveu le prince Louis-Napoléon ; l'insurrection de Strasbourg en 1836 n'eut point son autorisation ; il en fut même fort mécontent, repartit pour l'Amérique en 1837, et revint en Europe deux ans après; il retrouva son neveu et lui rendit toute son affection ; il approuva la publication des idées napoléoniennes, dont il reconnut la parfaite conformité avec la pensée de l'Empereur. En 1840, une attaque de paralysie abattit ses forces et altéra ses facultés ; c'est à Florence, où l'avait attiré la douceur du climat, qu'il mourut le 28 juillet 1844. Fait pour briller dans les arts, doué d'une vaste érudition littéraire, affable, éloquent, il demeura fidèle à ses principes, honora les hautes positions qu'il occupa, fut malheureux des infortunes de son frère et du long exil qu'il subit ; peu d'hommes ont mieux mérité de leur pays et de l'humanité : la postérité lui rendra la justice que lui ont refusée ses contemporains; la gloire de l'Empereur a fait pâlir toute autre gloire que la sienne et de nombreux revers autant que les convulsions qui ont suivi la chute de l'Empire expliquent l'oubli, mais n'excusent pas les outrages dont la mémoire de Joseph a été l'objet.

XI.— LE CANAL DE NICARAGUA OU PROJET DE JONCTION DES OCÉANS ATLANTIQUE ET PACIFIQUE, PAR UN CANAL.

Le prince fut sollicité en 1842 par plusieurs personnages considérables de l'Amérique centrale, à demander sa liberté pour passer en Amérique où

(1) Le journal prétend que le frère aîné de Napoléon avait abdiqué ses vieux titres devant les titres nouveaux de la dynastie de Juillet; il n'en est nullement question

l'attendait un accueil des plus sympathiques, et y entreprendre des travaux dignes de son nom; il crut devoir refuser; mais, touché de ces témoignages d'estime et d'intérêt, il entretint une correspondance, qui lui donna l'idée de s'occuper d'un projet de communication entre l'océan Pacifique et l'océan Atlantique; la visite d'un officier de la marine française partant pour l'Amérique centrale lui fournit l'occasion de lui confier l'étude des tracés les plus avantageux pour un canal maritime; tandis que le gouvernement français envoyait de son côté un ingénieur, M. Garella, avec la mission spéciale de lever le plan et tracer le devis d'une coupure à travers l'isthme de Panama. En 1844, les États de Guatémala, de San Salvador et de Honduras, envoient M. Castellon en France auprès du gouvernement, qui n'accueillit pas les propositions dont il était porteur; mais l'envoyé américain se mit en rapport avec le Prince, qui agréa les ouvertures qu'on lui avait faites. M. Castellon lui écrivit en effet, le 6 décembre 1845, à son retour en Amérique, qu'il avait été désigné par le gouvernement de Nicaragua comme le directeur de l'entreprise, lui annonçant une visite prochaine pour le décider : en conséquence, le gouvernement de Nicaragua, par décret du 8 janvier 1846, donne à ce grand ouvrage d'art le nom de *canale Napoleone de Nicaragua*. Cependant le prince, impatient de voir son père à Florence, demande au gouvernement français la permission de se rendre en Italie où il passerait quelques mois seulement avant de s'embarquer pour l'Angleterre ; son père était âgé, infirme et souffrant; il n'obtint aucune réponse, et c'est alors qu'il prend la résolution hardie de mettre fin à sa captivité; il réussit dans sa tentative, sans pouvoir rejoindre son père, mort à Florence le 25 juillet, la politique s'opposant à cette réunion si désirée, de part et d'autre. Plus que jamais décidé à réaliser le projet qu'il avait formé, il rassemble tous les matériaux qui doivent lui servir, et se dispose à quitter l'Angleterre pour se rendre en Amérique, certain du succès et de l'honneur qu'une aussi belle opération devait lui procurer. C'est le résultat de ses travaux et le plan de l'entreprise, qu'il publie dans cette notice, dont nous donnons une idée succincte.

L'importance de la jonction des deux océans par un canal navigable ne peut être un instant douteuse ; on abrége de 3,000 milles la distance qui

dans cette lettre, trop longue pour être rapportée dans son entier ; non-seulement il ne *témoigne pas de son respect profond pour la volonté nationale qui avait élevé le trône de 1830*, dont il ne parle pas ; mais il fait un appel au peuple français en faveur de Napoléon II dont les titres sont incontestables, tant que la nation n'en a pas autrement ordonné.

prince avait commencé dans son exil, en Suisse (1); elle a pour titre : *Du passé et de l'avenir de l'artillerie ;* mais en réalité, par les principes et les applications qu'elle renferme, *c'est un véritable traité de la guerre offensive et défensive.* On y trouve l'organisation de la cavalerie et de l'infanterie aux diverses périodes de nos annales militaires, en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne et même en Italie ; la tactique et la stratégie y ont leur place ; l'ordre de bataille, soit en marche, soit au moment du combat, la force des bataillons et celle des escadrons, etc. ; tout devient l'objet d'un examen approfondi, et donne lieu à des considérations ingénieuses sur l'emploi des diverses armes, comme sur l'influence que l'art de la guerre a exercée ; cet art, poétisé par les uns, frappé d'anathème par les autres, fléau, sans doute, dans la plupart des actes qui signalent le passage des troupes les mieux disciplinées, fléau pourtant inévitable et que la Providence a transformé en principe civilisateur, fut bien souvent l'objet des profondes méditations du philosophe ; plus souvent encore il est devenu, sous la plume de l'historien, le tableau saisissant des grandes révolutions politiques accomplies par la conquête : l'expédition d'Alexandre, dans l'antiquité, et les Croisades, au moyen âge, ont exercé sur les destinées du monde une influence dont nous ne pouvons nous faire une idée, malgré les immenses travaux qu'elles ont suscités.

Toutefois, malgré les digressions fréquentes, inséparables d'un tel sujet, l'artillerie tient la place principale dans le livre qui nous occupe ; elle y est envisagée dans son origine, ses premiers pas, ses progrès et son action dans les siéges ou sur le champ de bataille ; elle était bien naturelle l'admiration qu'éprouvait le jeune prince pour l'arme dont le grand capitaine avait fait un si judicieux emploi ; de là, ce goût passionné pour des études qui n'ont jamais été interrompues depuis son enfance, et cette sollicitude constante pour les perfectionnements de l'artillerie, qui rendit à la France tant et de si glorieux services à toutes les époques de notre histoire.

Mais on ne peut aborder un des problèmes de la science militaire sans les embrasser tous successivement, puisque les éléments dont elle se compose ne sauraient agir isolément avec efficacité, l'un aidant l'autre, et celui-ci ne pouvant rien sans celui-là. Enfin, les théories les plus savantes se modifient, se corrigent ou s'améliorent par l'expérience et dans la pratique ; de là naît cet art compliqué, où l'imprévu lui-même est soumis au

(1) Voir dans l'*Investigateur*, journal publié par l'Institut historique, tom. III, un mémoire du prince Louis-Napoléon sur l'*Artillerie* (année 1835) et tom. IV, un rapport sur le *Manuel d'artillerie*, du même, par le chef d'escadron d'artillerie Plivard (année 1836).

calcul, comme s'il était dans l'ordre des choses ordinaires ; où l'ardeur ne doit rien ôter du sang-froid, où le courage obéit à la prudence, où la prudence elle-même subit des entraînements que le succès justifie quelquefois; où le hasard vient détruire les plus savantes combinaisons et favoriser des généraux sans mérite ; il exige du chef de si nombreuses qualités et des qualités si contraires, qu'il fut donné à bien peu d'hommes supérieurs, soit de l'exercer, soit de l'enseigner en maître ; l'Empereur était seul, entre tous les généraux d'une époque féconde en habiles capitaines, capable de concevoir, d'exécuter et d'écrire tout à la fois ; on a pu en juger par les judicieuses observations dont il a orné ses Mémoires qui, avec les *Commentaires de César*, dont le génie eut avec le sien tant d'analogie, deviennent le *bréviaire de l'officier*.

Le neveu et l'héritier du grand homme de guerre, s'aidant des souvenirs de famille, religieusement recueillis et mis en ordre, entreprend cette tâche, et ce qu'il en a fait suffit pour nous donner une idée de ce qu'il peut faire pour la terminer : à Dieu ne plaise que nous désespérions de voir l'œuvre inachevée ! la plume de l'écrivain ne cesse de marcher et de produire ; qu'elle achève donc la pensée de l'Empereur et la sienne, adoptant une devise glorieuse dont il a mieux que nul souverain compris la portée, et suivi les inspirations.

Nil actum reputans, si quid superesset agendum (1).

Le mémoire historique et critique que nous essayons d'analyser, pose les quatre questions suivantes :

1° Quelle est la série des progrès réalisés jusqu'à nos jours dans l'art de lancer des projectiles au moyen de la poudre ?

2° Par quels moyens ont-ils été obtenus ?

3° Quelle est l'influence que ces progrès ont exercée sur l'art de la guerre et sur la société elle-même ?

4° Enfin, quels sont les progrès réalisables dans un avenir prochain ?

Ce large programme formulé dans un avant-propos écrit au fort de Ham, le 24 mars 1846, n'a reçu qu'un commencement d'exécution, puisque le volume s'arrête au règne de Louis XIII ; mais les trois premières questions indiquent le plan et l'ordre des idées, en même temps que la manière de l'auteur, qui sent bien toutes les difficultés et toute l'étendue de son sujet.

(1) Nous apprenons que le colonel Favé a été chargé de coordonner les matériaux recueillis par le prince, et de mettre la dernière main à l'œuvre que nous analysons.

« On ne peut décrire, dit-il, les différentes phases d'un art, sans faire en
» quelque sorte l'histoire de la civilisation : car tout se tient dans le savoir
» humain, et chacune de ses conquêtes a besoin du concours de toutes les
» autres. »

L'examen sérieux de cet avant-propos qui ne renferme que 21 pages, nous a paru indispensable, et l'importance comme le mérite philosophique des citations nombreuses que nous lui empruntons, justifiera la place qu'il occupe dans notre analyse.

Et d'abord nous rencontrons cette réflexion judicieuse sur le tardif usage de la poudre dans l'art de la guerre.

« Les inventions trop au-dessus de leur époque, dit l'auteur, restent inu-
» tiles jusqu'au moment où le niveau des connaissances générales est
» parvenu à les atteindre. »

Pourquoi en est-il ainsi? C'est ce que le passage suivant va nous expliquer clairement.

« Il existe, ajoute-t-il, une dépendance mutuelle qui oblige nos in-
» ventions à s'appuyer les unes sur les autres, à s'attendre en quelque
» sorte. Une idée surgit, elle reste à l'état de problème jusqu'à ce qu'enfin
» des modifications successives lui permettent d'entrer dans le domaine
» de la pratique. »

Sur l'opinion consacrée par l'autorité de plusieurs historiens, qui attribuent à la chevalerie une aversion prononcée pour les armes à feu, il fait d'importantes réserves et cite les exemples de Du Guesclin, Bayard et autres capitaines, justes appréciateurs de la supériorité des nouvelles armes.

« C'est, dit le prince, un noble chevalier, le seigneur de Cardaillac, qui
» en 1393, fabriqua lui-même les dix canons nécessaires à la défense de
» Cambrai. » (Voir un vieux titre découvert par le savant M. Lacabane.)

On a prétendu que Du Guesclin aurait en 1369 refusé des canons qu'on lui offrait pour le siége d'une abbaye du Périgord ; il relève cette erreur et prétend qu'il s'agissait non de canons, mais d'engins. (Voir la chronique rimée de Cavelier.)

« Quant à Bayard et à Montluc, qu'on cite comme ayant dédaigné les
» armes à feu, je prouve qu'avant eux aucun capitaine n'en fit un aussi
» judicieux emploi. »

Ici nous ne partageons pas l'avis du critique, ou plutôt nous croyons qu'on peut le concilier à un certain degré avec les assertions des historiens. Il nous paraît évident, en thèse générale, que l'introduction des armes à feu porta un coup mortel à la chevalerie proprement dite ; en-

suite de ce que d'habiles capitaines adoptèrent la nouvelle arme, il ne s'ensuit pas qu'ils ne l'aient vue à regret annihiler la vaillance et la vigueur du chevalier, impuissant à repousser le plomb rapide et meurtrier avec le bouclier ou la cuirasse qu'il atteignait de loin. L'aversion de la chevalerie pour le mousquet et le canon est un fait trop naturel et trop général pour qu'on puisse le nier; et les exemples cités ne prouvent qu'une chose, que la nécessité fait loi, et qu'il faut bien transiger avec les idées nouvelles, comme l'avaient compris les premiers capitaines de cette époque, tout en maugréant contre la diabolique invention.

C'est avec la même restriction qu'il faut, ce nous semble, interpréter l'argument tiré de Joinville, qui rapporte que saint Louis stipule par un article à part qu'on lui rendra ses dix-huit engins, dans le traité qu'il fit avec le soudan pour la reddition de Damiette; on ne doit pas confondre la royauté mieux éclairée sur ses intérêts avec la chevalerie qui résistait aveuglément à l'adoption du nouvel engin.

Ces réserves faites, nous continuons à citer les pensées remarquables de l'avant-propos: l'auteur se défie avec raison de la manie d'innover et en fait connaître les dangers dans ses réflexions sur la marche du progrès véritable.

« On verra de tout temps se produire des systèmes ou des inventions « absurdes. »

Suivent divers exemples pris en Angleterre ou en France aux xve et xvie siècles; et la conclusion ne se fait pas attendre.

« Tout ce qui est compliqué n'a jamais produit de bons résultats à la » guerre; et les prôneurs de systèmes oublient toujours que le but du » progrès doit être d'obtenir le plus grand effet possible avec le moins » d'effort et de dépense. »

Il ne s'élève pas avec moins de force contre un ennemi du progrès tout aussi redoutable; la routine, qui *conserve scrupuleusement comme un dépôt sacré les vieilles erreurs, et s'oppose aux améliorations les plus légitimes et les plus évidentes.*

Et les arguments à l'appui de la thèse ne manquent point: il s'agit de se tenir également en garde contre la routine et contre les systèmes; *inter utrumque tene.*

« Toutes les fois qu'une idée nouvelle surgit, ajoute le Prince, elle » amène avec elle de nouveaux avantages et de nouveaux inconvénients. » L'œuvre du génie est d'établir la balance et de voir de quel côté le plateau incline. »

LIVRE Ier (GUERRE DE CAMPAGNE) (1).

Ce livre forme le volume tout entier et comprend quatre chapitres qui divisent les matières traitées en autant de périodes inégales, soit par leur durée, soit par leur importance ; ce sont de précieux jalons sur la route que nous allons parcourir.

La première s'étend de Philippe de Valois à Louis XI et renferme 133 ans ; c'est l'âge de l'enfance ; la fin de cette période laisse entrevoir cependant la grandeur du rôle réservé à l'artillerie, objet particulier de la sollicitude de nos rois.

La deuxième, de Louis XI à François Ier, n'embrasse qu'un intervalle de 54 ans ; c'est une adolescence vigoureuse qui finit par des coups de maître ; l'art a fait de grands progrès et l'artillerie a pris la place qu'elle conservera toujours dans les batailles.

La troisième, de François Ier à Henri IV, comprend 74 ans ; c'est l'âge de la jeunesse ou de la force, mais encore sans expérience ; on pressent les méthodes, on ne les connaît pas.

La quatrième, de Henri IV à Louis XIV, âge de maturité ; l'art s'est fait homme, il a grandi et s'est perfectionné sous trois capitaines habiles, Henri IV, Maurice de Nassau et Gustave-Adolphe, dignes de servir de modèles et de guides.

Chapitre Ier, de 1328 à 1461 ou de Philippe de Valois à Louis XI. — C'est au commencement du XIVe siècle que paraissent, en Europe, les armes à feu ; mais longtemps lourdes et grossières, difficiles à manier, elles demeurent d'abord sans influence, tantôt accueillies, tantôt repoussées. Quelle était alors la composition des armées, et comment se faisait la guerre ? Nous allons le savoir en peu de mots. « Les principes de l'art étaient tombés en

(1) Le prince, en 1835, trace ainsi le tableau des services que rend l'artillerie ; il était alors, comme on l'a dit, capitaine au régiment d'artillerie du canton de Berne.

« ...... Elle engage de loin le combat ; atteint là où les autres armes sont im-
» puissantes ; protége le déploiement de l'armée ; soutient les ailes qui ne sont pas
» appuyées à des obstacles naturels ; protége les autres troupes en attirant sur elle le
» feu de l'artillerie ennemie ; détruit les obstacles créés par l'arme du génie pour
» arrêter la marche de l'armée ; décide la victoire par l'habile concentration de son
» feu sur le point d'attaque le plus important, ou protége la retraite en multipliant
» ses efforts pour contenir l'ennemi. »

» Arenenberg, 3 décembre 1835. »

» oubli; les batailles n'étaient plus que de grands tournois, la principale » force des armées consistait dans la noblesse... C'était le roi, suivi des » nobles, que suivaient leurs vassaux; lorsqu'un grand danger menaçait le » pays, le roi convoquait le ban et l'arrière-ban; savoir, les possesseurs de » fiefs et d'arrière-fiefs d'abord, et puis tous les individus capables de por» ter les armes. »

Nous omettons les détails curieux, sans doute, qui complètent la physionomie des armées en France, en Allemagne et en Angleterre ; les qualités spéciales de la cavalerie et de l'infanterie y sont appréciées; la France possédait la meilleure cavalerie, parce qu'elle avait aussi la féodalité la plus fortement constituée; elle conserva sa supériorité jusqu'aux troubles de la Ligue; mais aussi l'infanterie y était méprisée, le peuple était peu habitué aux exercices militaires; il n'en était pas de même en Angleterre où les hommes de pied et archers maniaient avec une rare habileté des arcs dont la longueur égalait la taille d'un soldat; supérieurs aux arbalétriers génois, dont on avait coutume de se servir en France, ils contribuèrent à nos défaites et amenèrent la création des compagnies de francs-archers, en 1448.

Juvénal des Ursins nous fait comprendre l'infériorité relative des arbalétriers du duc de Bourgogne, en 1411. « Il avait quatre mille arbalétriers, » chacun garni de deux arbalestres et deux gros valets, dont l'un tenoit un » grand pennart (bouclier), et l'autre tendoit l'arbalestre tellement que » toujours il y en avoit une tendue. »

Ainsi, trois hommes et deux arbalètes produisaient à peine le même effet qu'un archer, observe l'historien. Et plus loin: « les Français avaient beau » employer des arbalétriers génois; ceux-ci avaient à peine eu le temps de » lancer un carreau, qu'ils étaient, pour ainsi dire, criblés par les flèches » barbues des Anglais, qui tombaient *dru comme neige.* »

Enfin, et sans épuiser cet intéressant sujet d'études, ajoutons une explication fort simple du fait qui surprend plusieurs auteurs français, parmi lesquels se trouve M. Michelet; ils ne savent pas pourquoi la pluie qui survint à Crécy détendit les cordes des arcs des troupes auxiliaires françaises sans nuire aux archers anglais, et le dernier, dans son *Histoire de France,* demande à cette occasion :

Pourquoi les Génois ne cachèrent-ils pas leurs arcs sous leurs chaperons comme le firent les Anglais ?

« D'abord, le chaperon était une coiffure sous laquelle il était difficile de » cacher autre chose que sa tête ; mais la raison péremptoire, c'est que les » Génois n'étaient pas armés d'arcs dont la corde pût s'ôter facilement,

» mais d'arbalètes dont la corde était invariablement fixée ; armes trop » volumineuses pour pouvoir être garanties de la pluie. »

A la fin du règne de Charles VII, l'armée commence à n'être plus féodale, et le noble disparaît devant le soldat ; il ne faut pas s'en étonner, car nous sommes à un siècle de distance de la funeste bataille de Crécy, et il y aurait une persistance stupide à repousser les leçons de l'expérience. J. de Beuil, l'auteur du *Jouvencel*, s'écrie : « Et vous die, que le harnois est » de telle noblesse que depuis que l'homme d'armes a bassinet sur la teste, » il est noble et suffisant à combattre un roi... Les armes ennoblissent » l'homme, quel qu'il soit. »

On trouve dans le même manuscrit d'excellents principes de guerre, dont l'extrait suivant permettra d'apprécier le mérite :

« Quand on est à pied, il faut attendre son ennemi de pied ferme, et ne » pas marcher à sa rencontre ; car sans cela le moindre buisson vous met » en désordre. Si l'on y est forcé, il faut attaquer par les ailes. Si l'on est à » cheval, au contraire, l'avantage est pour l'assaillant et il faut s'efforcer » d'enfoncer le centre, et ne jamais mettre la cavalerie derrière des retran- » chements qui l'empêchent d'agir et de charger... »

Nous ne croyons pas généralement vrai le précepte recommandé à l'infanterie, celui *d'attendre de pied ferme ;* nos dernières guerres montrent que l'avantage demeure presque toujours à l'assaillant, dans les combats d'infanterie à infanterie.

Sur les causes de la défaite des Anglais, en 1450, l'auteur émet une opinion fort judicieuse ; il pense que les Anglais, ayant laissé dans les places de la Normandie et de la Guyenne de nombreuses garnisons, ont été incapables de tenir tête avec avantage aux troupes françaises ; réunies, les forces anglaises eussent triomphé peut-être ou du moins résisté plus longtemps. « Cette réflexion, vraie au xve siècle, l'était encore en 1813, » ajoute le prince ; les fortes garnisons, disséminées en Allemagne et au loin, manquèrent à Napoléon ; et nous ajouterons après lui que l'opinion moderne n'attache plus autant d'importance à une multitude de places fortifiées, comme défense en cas d'invasion.

La première artillerie à feu de bataille consistait en petits tubes de fer qui lançaient des balles de plomb d'un faible calibre ; suivant Villani et les grandes chroniques de Saint-Denis, les Anglais en firent usage à la bataille de Crécy en 1346 ; la plupart des auteurs prétendent que l'artillerie fut au xive siècle exclusivement employée dans les siéges et récusent les témoignages que nous avons cités, en s'appuyant du silence de Froissart : cet argument simplement négatif ne suffirait pas à démentir le

fait; mais M. F.-C. Louandre vient couper court à l'objection en publiant un passage d'un manuscrit de Froissart, conservé à la bibliothèque d'Amiens ; on y lit :

« Et li angles descliquerent aucuns canons qu'ils avoient en la bataille » pour esbahir les Genevois. »

Enfin un manuscrit anglais de l'époque signale l'existence de canonniers dans l'armée d'Edouard III ; on en conclut l'exactitude des témoignages rapportés plus haut relativement à la bataille de Crécy.

Toutefois, jusque vers le milieu du xve siècle, les canons furent d'un secours médiocre ; à la bataille d'Azincourt en 1145, ils ne firent *probablement qu'embarrasser l'arrogante noblesse française qui s'était placée entre deux bois dans un espace si resserré, que les arbalétriers n'avaient pas même de place*. Plus tard, l'artillerie produit plus d'effet et acquiert de l'importance ; on en tire un meilleur parti. Ainsi, au combat de Saint-Jacques, en 1444, on fait usage de gros canons contre les Suisses qui furent décimés et repoussés. Six ans plus tard, l'artillerie française rendit des services mieux constatés en Normandie, près du village de Formigny ; les Anglais, en bataille derrière un pont sur lequel les Français devaient passer, furent mis en désordre par des couleuvrines de gros calibre ; en 1453, devant Castillon, qu'assiégeaient les Français, Talbot, qui vint les assaillir fut foudroyé par l'artillerie française et perdit la bataille avec la vie.

L'artillerie n'est pourtant encore qu'accessoire à la fin de cette période, puisque Philippe de Commines disait « *la souveraine chose du monde pour » les batailles sont les archers.* » Il y a plus, la supériorité de l'arc ou de l'arbalète se conserve en France jusqu'à François Ier, et en Angleterre jusqu'à Élisabeth.

Seconde période, de 1461 à 1515. Au milieu du xve siècle, apparaissent trois grandes figures historiques, dont chacune a sa physionomie distincte et saillante : Charles le Téméraire, Louis XI et le peuple suisse. — Le premier représente la féodalité arrogante, fière, mais grossière, ignorante, qui croit pouvoir fonder un empire sans peuple et sans point central.

Le deuxième représente le pouvoir royal, travaillant à l'unité dans le gouvernement, et l'administration, s'aidant du peuple par intérêt plus que par affection, pour dompter les grands vassaux et ruiner la féodalité.

Le troisième est l'élément populaire et démocratique jusqu'alors inconnu, ou du moins compté pour rien ; se faisant jour et révélant tout à coup sa force dans l'infanterie compacte et disciplinée.

Charles, aussi puissant et plus redouté que le roi français, son ami,

d'abord, et bientôt son antagoniste, a des troupes formidables, aguerries ; mais il ne sait pas les diriger : avec l'esprit de détail, qui néglige l'ensemble, il manquait du talent de conduire ; en outre, il méprisait les gens de pied, et ne savait pas se servir de son artillerie.

Louis XI se préparait en silence à la lutte qui devait rendre sa politique triomphante ; il augmenta de beaucoup l'artillerie royale, fit fondre douze gros canons de bronze, qu'il surnomma les douze *pairs*, leva et organisa les francs-archers, et imagina de former en 1480 un camp retranché pour exercer ses troupes.

L'une et l'autre manquèrent d'une bonne et solide infanterie ; les Suisses en firent sentir l'importance, d'abord en 1315 à Morgaten ; ils forment en 1475 de gros bataillons carrés, flanqués de pièces d'un petit calibre, et bravent les attaques de la cavalerie ; ces avantages furent sensibles à Granson, en 1476 ; à Morat, la même année ; enfin à Nancy en 1477 ; aussi voyons-nous Louis XI se hâter de prendre 6,000 Suisses à sa solde ; et Charles VIII succède à son père, possédant en 1483 une belle armée, bien pourvue, bien organisée, avec une grosse artillerie.

Le duc de Bourgogne avait une belle artillerie qui différait peu de celle du roi de France ; et dont il avait perfectionné le service, les affûts et le calibre : le tir en était encore très-irrégulier ; car l'âme était loin d'être exactement cylindrique et les procédés de pointage étaient fort défectueux ; tantôt il fallait enterrer la crosse de l'affût pour relever le tir, tantôt c'était la roue qu'on devait enfoncer pour produire l'effet contraire : Charles le Téméraire avait des pièces qui lançaient des boulets de fer de sept, dix, vingt et trente livres.

Sur l'ordre de bataille et de marche, on lira avec intérêt les documents recueillis et tirés de l'oubli par M. Emmanuel de Rodt, qui a représenté sous leur vrai jour les guerres du duc de Bourgogne dans un ouvrage publié en 1844, où se révèle le plus grand talent : les règles qu'il prescrit supposent des connaissances tactiques très-pèrfectionnées, auxquelles on ne rend pas assez de justice aujourd'hui.

A la bataille de Granson, cette artillerie eût donné la victoire au duc de Bourgogne, s'il n'eût commandé de la retirer, se croyant sûr de dompter les huit à neuf mille Suisses qu'il avait devant lui ; il perdit la bataille et 113 bouches à feu : à Morat et à Nancy l'artillerie n'est pas mieux dirigée.

Charles VIII a reconnu, comme Louis XI, la nécessité d'une bonne infanterie, et l'ordonnance de 1485 prescrit une levée d'un homme sur

cinquante-cinq feux, *attendu que gens de cheval ne peuvent aisément faire grand exploit sans gens de pied.*

A la fin du siècle, le personnel et le matériel de l'artillerie française étaient bien supérieurs à tout ce qui existait alors en Allemagne et en Italie. Paul Jove (1) nous en donne une idée dans sa description du passage de Charles VIII à Rome en 1494 ; elle fit merveille, à Saint-Aubin du Cormier, en 1488 ; puis dans l'expédition de Naples et plus tard à Fornoue : Louis XII ajoute encore à l'organisation, augmente le nombre et le calibre des pièces ; il s'en servit avec succès à la bataille d'Agnadel en 1509, qui lui valut la conquête du duché de Milan. Le récit de l'expédition de Charles VIII, qualifiée de téméraire et d'aventureuse par les historiens, et principalement par M. Henri Martin, offre un vif intérêt ; et de judicieuses réflexions viennent justifier le vainqueur du reproche qui lui est adressé ; Charles VIII prépara l'invasion avec une sagesse incontestable et l'accomplit avec une audace qui n'ôtait rien à la prévoyance ; et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître dans les dispositions qui précèdent ou suivent la campagne, un plan bien conçu et bien exécuté ; ce qui le prouve, c'est l'ordre avec lequel s'opéra la retraite dans les revers qui suivirent l'occupation, revers qu'il faut attribuer à sa politique déplorable, plus encore qu'à la conduite des Français ; car si elle a été l'objet de reproches fondés sur quelques points, il est certain qu'ils ont été exagérés par les historiens, puisque à *Sienne, les habitants implorent avec instance le maintien d'une garnison française ; à Pise, les supplications vont jusqu'au désespoir ; à son tour, l'armée éprouve une vive sympathie pour les Pisans, et hommes d'armes, fantassins viennent prier le roi de ne point livrer Pise à la domination de Florence.*

La description du magnifique corps d'armée qui suivait Charles VIII et du matériel dont il était pourvu, suivant le récit de Paul Jove, les détails de cette expédition, les fautes commises par le duc d'Orléans qui eût pu s'emparer de Milan et de Pavie, comme l'affirme Philippe de Commines ; puis détrôner Ludovic Sforce, qui était détesté, et tenir Venise en échec, forment de cet épisode un drame émouvant, que nous plaçons, sans hé-

(1) Giovio (Paolo), autrement Paule Jove, naquit à Côme en Lombardie, le 19 avril 1483, et mourut à Florence le 11 décembre 1552. Cet historien a laissé de nombreux ouvrages parmi lesquels celui auquel a puisé l'auteur, porte le titre *Historiarum sui temporis, ab anno 1494 ad annum 1547, libri XLV :* six de ces livres ont été perdus en 1527 à la prise de Rome, du 19e au 24e. On le présente comme un écrivain peu digne de foi, partial, corrompu; mais son témoignage doit inspirer toute confiance, quand il parle des Français, qu'il n'aimait pas.

siter, au rang des meilleures études d'histoire nationale que nous ayons lues : M. Henri Martin nous a paru, à cet égard, moins complet et moins judicieux dans ses appréciations. Nous laissons à regret une foule d'aperçus et d'observations qui rectifient ou expliquent des faits dénaturés par les auteurs; pour n'en donner qu'un exemple, nous rapporterons la discussion relative au nombre des pièces d'artillerie, singulièrement exagéré par la plupart des écrivains, tels que M. Philippe de Ségur, M. de Roquencourt, dans son *Cours d'histoire sur l'art de la guerre*, M. le capitaine Favé, dans son intéressant ouvrage sur la tactique des trois armées, etc. On parle de 240 pièces de canon et 2,040 pièces de campagne ; quant aux pièces légères, on varie de 1,200 à 6,000. Robert Gaguin, auteur contemporain, mentionne expressément *cent quarante grosses pierres* (lisez pièces) *pour artillerie et bastons à feu, mille et deux cents grosses bombardes vastardeurs six mille deux cents.* Dans le panégyrique de Loys de la Trémoille, par Jean Bouchet, on lit : *l'artillerie estoit de mille quarante grosses pièces, cent quarante bombardes, douze cents vastardeurs.*

Dans ce dernier on a mis le chiffre de 1,040 au lieu de 140; c'est on ne peut plus évident; de sorte qu'on ne doit compter que 140 canons dans l'armée de Charles VIII, ce qui est déjà assez considérable pour une armées de trente mille hommes, car cela fait près de cinq pièces par mille hommes.

Ce premier point élucidé, passons au mot *vastardeurs* que les narrateurs de l'expédition ont pris pour une bouche à feu ; il vient de l'italien *guastatore ;* suivant l'interprétation de M. Curso Romis, le terme italien voulait dire *pionnier*, et encore aujourd'hui il se traduit par *sapeur.* Dès lors, il n'y a plus lieu de s'étonner de l'évaluation. Les pionniers étaient, aux xve et xvie siècles, employés à réparer les chemins par où devait passer l'artillerie, et peut-être aidaient-ils aussi à conduire les pièces; leur nombre ne doit donc pas surprendre.

Une troisième difficulté se présente dans le transport de la grosse artillerie à travers les Alpes et les Apennins; les historiens ont pris le parti de garder le silence sur ce point, et n'ont eu par conséquent aucune solution à chercher ; toutefois ils parlent des obstacles qu'on rencontra pour conduire l'artillerie au retour ; s'il n'y en avait pas eu au début, lorsque l'armée se rendait à Naples, c'est que les pièces de gros calibre furent transportées par mer à Sarzanne près de la Spezzia. Charles VIII, nous dit un chroniqueur, s'arrêta sept jours à Sarzanne et montra à Ludovic Sforze une partie de son artillerie que celui-ci *prisa moult.* Or, le duc de Milan ayant accompagné l'armée depuis Asti jusqu'à Plaisance, si l'artillerie se

fût trouvée tout entière au camp, on n'eût pas songé à la lui montrer à Sarzanne, où il *se prit à l'admirer*.

Une réflexion bien naturelle termine cette critique ingénieuse, nous la citons comme la contre-partie du vers de Boileau :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

« Il est bon de prouver qu'en général ce qui, dans l'histoire, paraît im-
» probable, n'est point vrai. »

Ainsi se trouve condamnée la manie de plusieurs de nos écrivains amis du paradoxe, qui sont à la recherche de tous les faits invraisemblables signalés dans nos chroniques ou les mémoires des siècles passés, pour en établir l'authenticité ou l'exactitude par le sophisme et tous les prestiges du style.

La bataille de Ravenne, racontée avec cette chaleur d'une âme française qui se plaît à des souvenirs de gloire, mêlés à de tristes revers, offre un double intérêt dans la preuve frappante de la puissance de l'artillerie, dirigée avec habileté par Bayard et d'Alligre, comme dans la mort déplorable de Gaston au milieu de son triomphe.

Paul Jove, que nous avons mentionné, et dont le témoignage non suspect a été soumis à un sérieux contrôle, n'est point le seul qui ait fourni de précieux renseignements sur l'expédition de Charles VIII, et nous citerons encore Guicciardini (1), auquel nous empruntons de courtes réflexions sur l'infanterie française et gasconne, comparée à l'infanterie suisse.

Après avoir loué les qualités belliqueuses de celle-ci, il ajoute que la première, avec la même discipline et la même ordonnance, mais non avec le même courage, allait au combat; et voici l'explication fort curieuse qu'il en donne.

« C'est que le royaume de France, si puissant à cette époque par sa ca-
» valerie et par son grand nombre d'artillerie et par l'habileté des Français
» à s'en servir, était très-faible en infanterie nationale, car les exercices
» militaires n'étaient restés en usage que dans la noblesse, et le peuple

(1) Guicciardini (Francesco), que nous nommons souvent à tort Guichardin, est un historien célèbre dont on peut invoquer l'opinion en général peu favorable à Charles VIII et à son armée, lorsqu'il en dit du bien. Né à Florence, le 4 mars 1482, il y meurt le 22 mai 1540; il a écrit l'*Histoire d'Italie* de 1494 à 1532; les cinq premiers livres surtout sont admirés. Quoique hostile au parti français, il rend justice aux qualités de Louis XII et de La Trémouille; ses héros sont Gaston de Foix et Jean de Médicis.

» n'avait plus l'ancien courage de ses pères, parce qu'il s'était adonné exclusivement aux arts et aux gains de la paix. Les rois, prédécesseurs de » Charles VIII, craignant l'impétuosité du peuple et l'exemple des rébellions passées, s'étaient appliqués à le désarmer et à l'éloigner des exercices militaires, et c'est parce que les Français n'avaient plus de confiance » dans leur propre infanterie qu'ils se conduisaient timidement à la guerre » toutes les fois qu'ils n'avaient pas avec eux quelques bandes suisses. »

Si nous avions besoin de confirmer l'opinion de Guicciardini, d'ailleurs bien répandue sur la défiance qu'inspirait l'infanterie française, nous citerions encore Philippe de Commines, qui s'écrie, en parlant de la bataille de Fornoue : *Nous avions à l'avant-garde trois mille suisses qui estoient l'espérance de l'ost.*

L'historien de Florence ne nous paraît pas aussi bien renseigné lorsqu'il attribue aux rois de France le parti pris de désarmer le peuple, dont ils redoutaient *les rébellions;* c'est la féodalité seule qu'il faut accuser de l'inexpérience du peuple dans les exercices militaires, car les rois en furent souvent les premières victimes et combattirent les tendances despotiques de la noblesse seigneuriale.

Troisième période, de 1511 *à* 1589.

L'infanterie suisse était alors sans rivale, et François Ier fit de vains efforts pour en former une qu'il pût lui opposer; en attendant, il prit à sa solde des lansquenets et des Suisses. En 1534, il créa sept légions provinciales, chacune forte de six mille hommes. En 1558, Henri II rendit une ordonnance pour en perfectionner l'organisation. Tant de soins furent à peu près inutiles, et l'institution ne répondit pas aux espérances qu'elle avait fait concevoir : l'infanterie française ne voulait pas se battre si elle n'avait avec elle des lansquenets ou des Suisses. En 1556, François Ier est obligé de casser sa légion du Dauphiné pour son indiscipline; en 1557, le maréchal de Vieilleville fait tailler en pièces, par sa gendarmerie et ses arquebusiers, plusieurs centaines de soldats des légions qui s'étaient révoltées.

L'arme à feu remplaçait difficilement l'arquebuse, à cause des difficultés qu'elle présentait au moment du danger. Ainsi, l'arquebuse à mèche devenait inutile dès qu'il pleuvait; en 1549, l'armée victorieuse de Henri II, assaillie dans la plaine de Boulogne par une tempête affreuse, fut obligée de battre en retraite parce que l'arquebuserie ne pouvait plus tirer, et que l'armée eût été détruite par les flèches de mille à douze cents archers renfermés dans Boulogne.

Vers 1520, les Espagnols imaginèrent de tirer leurs arquebuses sur une fourchette, et les rendirent par ce moyen beaucoup plus maniables ; introduites en France sous le nom de *mousquets*, elles nous furent funestes.

« Leur premier effet fut de tuer deux de nos meilleurs capitaines, le sei-
» gneur de Vendenesse et le fameux Bayard à la retraite de Rebeck, en 1524;
» on verra bientôt les mousquetaires espagnols contribuer puissamment
» au désastre de Pavie. »

François Ier s'occupa de l'artillerie avec beaucoup de soin ; il fit fondre à Paris cent grosses pièces d'artillerie de bronze ; il composa les équipages de siége et de campagne, de pièces assez courtes et réduites à un petit nombre de calibres. Charles-Quint, en Espagne, perfectionna la fonte et les proportions des pièces de bronze ; il fit faire à Malaga, pour son expédition de Tunis, douze canons qui furent nommés les *douze apôtres*, et eurent longtemps une grande réputation. Toutefois, son artillerie ne valait pas l'artillerie française, et nous en avons un témoignage irrécusable dans Paul Jove, décrivant l'artillerie de François Ier, réunie à Grenoble avant la campagne de 1515 : deux grandes batailles vont donner une terrible leçon aux Suisses et à la noblesse française, en les punissant de leur orgueilleuse témérité, la bataille de Marignan en 1515, et la bataille de Pavie en 1525.

La première fut gagnée par l'artillerie que dirigeait le sénéchal d'Armagnac au deuxième jour, et qui fut tournée habilement au troisième par les conseils de Bayard ; elle arrêta le choc des phalanges suisses, combattant avec la cavalerie, et brisa enfin les derniers obstacles qui protégeaient les vaincus. François Ier écrit à sa mère : *Madame, le sénéchal d'Armagnac, avec son artillerie, ose bien dire qu'il a été cause en partie du gain de la bataille, car jamais homme ne s'en servit mieux.*

Guicciardini, de son côté, affirme que, sans l'aide de l'artillerie, la victoire serait restée aux Suisses.

Plus tard encore, à la Bicoque, en 1522, la témérité de huit mille Suisses, qui ne voulurent pas attendre l'arrivée de l'artillerie française, fut également punie, et changea en défaite la victoire du maréchal de Lautrec.

La deuxième bataille fut perdue, suivant la plupart des historiens, par l'imprudence du roi, qui se jeta au-devant de l'artillerie dont il masqua le tir avec sa gendarmerie, sans attendre son infanterie. Suivant François Ier, elle fut perdue par la défection des Suisses et la retraite précipitée du huitième escadron de gendarmerie, qui ne seconda pas son attaque.

Paul Jove raconte que les Suisses, saisis de terreur, jettent leurs piques et s'enfuient, malgré l'exemple de leurs officiers qui se font tuer, malgré le désespoir de Diesbach leur chef, au moment où l'infanterie pouvait rétablir le

combat. Les Espagnols attribuent à leurs mousquetaires l'honneur de la journée. L'historien, après un examen consciencieux des opinions contradictoires, conclut, en critique impartial et judicieux, que, malgré la faute du roi dans ce mouvement exécuté trop tôt qui lui a été tant reproché, il eût pu remporter la victoire, *si, dans ce grand jour, tout le monde avait fait son devoir.* En relisant avec attention les détails de la journée, sans s'occuper des commentaires nombreux dont elle fut l'objet, on reconnaîtra que François I[er] avait bien pris ses mesures, et qu'il a dû se croire trahi plus encore que vaincu... Et que de victoires ont été changées en défaites! que de batailles perdues d'abord et puis gagnées! Un corps égaré n'assiste pas au combat, un autre arrive inopinément pour y prendre part; un troisième, jusque-là sans peur et sans reproche, est tout d'un coup en proie à une panique invraisemblable!

La victoire de Cérisolles, remportée par le duc d'Enghien sur le marquis du Guast, est due à la supériorité de l'artillerie française et à l'habileté avec laquelle furent employées les armes à feu. Charles-Quint en obtint de moins heureux effets, sauf devant les murs de Vienne, en 1529, contre Soliman, où l'artillerie, que l'empereur avait achetée à Nuremberg, sauva la capitale.

Henri II fit subir à cette arme d'importantes modifications; le nombre des calibres fut réduit à six. Il commandait, en 1552, l'armée la plus nombreuse qu'on eût vue depuis longtemps : elle comptait 30 à 40,000 hommes de pied, 20,000 chevaux et 60 pièces d'artillerie.

Le *Livre du Canonnier*, imprimé en 1561, donne, sur la marche de l'artillerie en campagne, des prescriptions qui dénotent une singulière sagacité, et que même aujourd'hui on pourrait recommander avec avantage.

La bataille de Saint-Quentin, appelée dans le temps *la bataille de Saint-Laurent* (elle eut lieu le jour de la Saint-Laurent, année 1557), fut perdue par la faute du connétable de Montmorency, homme de guerre médiocre, qui ne sut faire aucun usage de son artillerie, et dédaigna l'avis de La Rochefoucauld, qui lui conseillait de réunir sa cavalerie, au lieu de s'étendre sur un seul rang. Les Espagnols ne se servirent, dans ce combat honteux pour nos armes, que de leur cavalerie.

Dans les guerres de religion sous Henri III, les huguenots eurent des chefs expérimentés; mais les armées royales avaient l'avantage de la discipline, du nombre, de l'organisation et d'une bonne artillerie; les principales actions consistaient en escarmouches, en prises et reprises de postes, où l'arquebuse et le mousquet jouaient le premier rôle. Un tel genre de guerre développa les principes de tactique et de stratégie jusqu'alors ignorés ou rarement mis en usage.

Le prince de Condé n'avait, au combat de Saint-Denis, que deux canons. En 1562, ayant échoué avec l'amiral de Coligny, au siége de Paris, il se retire vers la Normandie; il y est suivi par le duc de Guise, le maréchal de Saint-André et le connétable Anne de Montmorency, à la tête de l'armée royale; il se trouve forcé d'en venir aux mains près de la ville de Dreux, n'ayant que sept pièces de canon contre vingt-deux. Le combat dura cinq heures, pendant lesquelles le sort des armes changea plusieurs fois; mais le prince de Condé et Coligny ne surent pas se servir ni de leurs canons ni de leur infanterie, tandis que le duc de Guise fit agir habilement la sienne, et décida la victoire en sa faveur par son génie militaire.

En 1567, au combat de Saint-Denis, le connétable de Montmorency, qui y perdit la vie, ne sut pas remporter une victoire décisive, malgré l'immense supériorité du nombre et de l'artillerie; c'est que le duc de Guise n'était plus là!

Au combat de Jarnac, en 1569, où périt le prince de Condé, l'armée du duc d'Anjou manœuvra fort habilement pour surprendre le passage de la Charente; Coligny, qui avait éparpillé ses forces sur divers points de la rive qu'il voulait défendre, ne put résister et se retira sur Jarnac, où il rejoignit le prince de Condé; plus tard, l'amiral essaya de prendre sa revanche en attaquant l'armée royale au poste de la Roche-Abeille, et il fut sur le point de se saisir de son artillerie, lorsque la pluie survint et arrêta ses arquebusiers, en éteignant les mèches des arquebuses.

La bataille de Moncontour, gagnée la même année par le duc d'Anjou, montre, d'un côté, l'imprévoyance des troupes protestantes, surprises par l'armée catholique; de l'autre, le bon effet de l'artillerie bien placée et bien dirigée; le succès fut dû à la réserve du maréchal de Tavannes.

A l'apparition de Henri de Bourbon, roi de Navarre, la fortune change le camp. Ce qui prouve l'influence qu'exerce le génie du chef, c'est que, depuis vingt-cinq ans, les troupes protestantes avaient toujours été battues. La bataille de Coutras, en 1587, fut gagnée sur l'armée catholique, commandée par le duc de Joyeuse, grâce aux dispositions de Henri de Bourbon, qui fit agir à propos son artillerie, tandis que celle des catholiques ne produisit que peu d'effet. — Cette période est terminée par un résumé qui renferme en principe toutes les améliorations que la réflexion, de fortes études et l'expérience ont inspirées au fondateur du deuxième Empire, à l'héritier de Napoléon; on y reconnaît la puissance que devait acquérir l'arme à laquelle nous sommes redevables des victoires de Crimée et d'Italie; de celle de Solférino, où les canons rayés produisirent un effet irrésistible; et nous terminons l'étude de la troisième période par cette pensée

qui rappelle l'un des services les plus signalés que l'on doit à l'artillerie : « Au XVIe siècle, l'Europe tremblait devant les Turcs. L'artillerie vint arrê» ter les progrès de ces redoutables ennemis ; c'est assurément une des » plus grandes gloires du judicieux emploi de la poudre à canon, que » d'avoir rendu à jamais impossible une nouvelle irruption de barbares » dans le monde civilisé. »

De 1589 *à* 1643 ou de Henri IV à Louis XIV, période de 54 ans, plus remarquable que les précédentes, au point de vue stratégique. Cette dernière étude est sans contredit la plus intéressante et la plus instructive, parce qu'elle embrasse presque tous les devoirs d'un chef d'armée; il faut bien le reconnaître, les difficultés que présente la guerre augmentent avec les progrès de la science, des arts et de la civilisation; les razzias, le pillage, avec les horreurs qui en sont la suite, entraient naturellement dans les conditions ordinaires de la conquête ou de l'invasion ; et la guerre nourrissait la guerre, mieux encore, elle enrichissait le vainqueur, qui mettait dans la balance la lourde épée de Brennus, lorsqu'il accordait trêve ou merci ; aujourd'hui, c'est le contraire, et soit humanité, soit calcul, il est de principe qu'il faut épargner le vaincu, respecter les propriétés privées, et vivre à ses dépens même sur les terres ennemies; en outre, on n'a point affaire, en général, à des peuples timides, sans expérience et sans armes ou mal armés ; la guerre est un duel dont les conditions ont été réglées par l'usage et le droit des gens ; on y déploie sur un champ de bataille plus ou moins vaste toutes les ressources de l'intelligence et l'adresse, autant que le courage, sans oser recourir à des ruses que l'honneur n'admet pas, sans employer des violences que l'humanité a condamnées ; la période qui nous occupe nous présente trois grands capitaines que distinguent des mérites divers : Henri IV, Maurice de Nassau et Gustave Adolphe.

« Henri IV, dit le Prince, génie hardi, quelquefois même téméraire, » triomphe par l'habileté de ses mouvements stratégiques, par la prompti» tude avec laquelle il saisit sur le champ de bataille les circonstances qui » lui sont favorables ; il dispose toujours avec habileté des éléments, » même insuffisants, qu'il a sous la main, mais il ne modifie et ne per» fectionne pas ces éléments.

» Le prince de Nassau, esprit plus méthodique, s'occupe surtout de » l'organisation de son armée et des moyens d'en perfectionner la tactique, » et quoique doué également du génie militaire, il triomphe plutôt par les » soins qu'il apporte dans les manœuvres, dans l'armement, dans la dis» position de ses troupes, que par des mouvements stratégiques.

» Gustave-Adolphe hérite, pour ainsi dire, du génie des deux premiers; » il unit l'esprit de détail à l'esprit d'ensemble et, s'il perfectionne tous les » rouages élémentaires de son armée, c'est pour faire triompher à la fois » les grands principes de tactique et de stratégie. »

Nous n'ôterons rien au mérite de ces portraits, tracés d'une main ferme et habile, en ajoutant qu'il importe, en de telles appréciations, de tenir compte des circonstances ou des milieux dans lesquels vécurent ces illustres capitaines; le génie est moins spécial, moins étroit qu'on ne le suppose, et Henri IV, que sa position rendait hardi, téméraire, eût montré la prudence de Maurice de Nassau, s'il eût eu un autre champ de bataille et d'autres adversaires; nous en dirons autant de celui-ci ou de Gustave-Adolphe, qui eussent moins songé aux manœuvres et à la tactique de leurs troupes, s'il avait fallu combattre pour la couronne, pour la vie même et contre des troupes françaises. Sous Henri IV, l'infanterie tient encore peu de place; elle combat dans un ordre profond, par suite, agit lentement et sans élan; la cavalerie joue un grand rôle; elle est disposée en petits escadrons, et, les charges, faites sur un seul rang jusqu'alors, par suite peu redoutables, s'exécutent sur cinq, parfois sur sept ou sur dix rangs. L'artillerie manquait souvent à l'armée du roi de Navarre; elle devint l'objet de ses soins lorsqu'il eut pacifié la France, sans ajouter pourtant à son organisation. L'artillerie allemande avait fait plus de progrès, légère et mobile autant qu'il le fallait pour suivre et seconder les mouvements de la cavalerie. Au combat d'Arques, l'excellence de la position, le tir de deux pièces bien dirigées, le secours tiré du château, dont le feu plongeait sur les troupes du duc de Mayenne, donnèrent la victoire au roi de Navarre; la bataille d'Ivry, le 15 mars 1590, fut également gagnée par le bon effet de l'artillerie, que vint compléter une charge de cavalerie à laquelle rien ne résista.

« Le roi, entraîné par son courage, avait disparu dans la mêlée; l'in- » quiétude était grande; mais bientôt on le vit revenir à la tête de son » escadron; alors un immense cri d'allégresse retentit sur tout le pont et » on put le féliciter de la victoire. »

Maurice de Nassau, au combat de Turnhout, en 1597, et à la bataille de Nieuport, en 1600, d'une plus grande importance, fit de savantes manœuvres pour placer avantageusement son artillerie; l'ordre de bataille, qui lui valut la dernière victoire sur les Espagnols commandés par l'archiduc Albert, lui permit de réparer sans cesse des échecs partiels.

« La guerre des Pays-Bas passait avec raison, au commencement du » XVIIe siècle, pour la meilleure école militaire; la plupart des généraux

» qui acquirent plus tard une grande célébrité, y firent leur apprentis-
» sage, tels que Tilly, le prince de Saxe-Weimar et Turenne. »

Gustave-Adolphe s'applique à rendre son armée mobile en allégeant son artillerie, subdivisant l'infanterie et la cavalerie qui forment des unités complètes sous des chefs particuliers ; il s'exerce surtout aux manœuvres qui permettent de changer l'ordre en colonne pour prendre l'ordre en bataille sous les feux de l'ennemi ; son régiment n'avait que 1,008 hommes, divisés en huit compagnies et combattant sur trois rangs seulement ; il n'employa jamais les tirailleurs, jugeant les longues escarmouches inutiles ; il perfectionna les armes à feu portatives, qu'il rendit plus légères, par conséquent plus faciles à manier.

« Personne ne l'égalait, dit Chenmitz, à mener l'armée contre l'ennemi
» ou à conduire la retraite... il était impossible de mieux connaître la
» fortification, l'attaque et la défense...

» Disons encore que Gustave-Adolphe avait soumis ses troupes à une
» discipline sévère à la fois et libérale ; la faveur n'avait aucun empire
» dans les encouragements, et nul ne parvenait sans avoir parcouru
» tous les grades : donnant l'exemple de toutes les vertus militaires,
» il s'exposait aux mêmes dangers, partageant les mêmes fatigues et les
» mêmes privations que le dernier de ses soldats, couchant en plein air,
» au milieu d'eux. »

Nous passerons les détails, d'ailleurs pleins d'intérêt, qui complètent ce bel éloge et le justifient dans les dispositions habiles qu'il prit en toutes ses rencontres avec de grands généraux : soit à Leipzik, en 1631, où il vainquit Tilly, au passage du Leick, en 1632 ; soit à Lutzen, en 1632, contre Walenstein.

Sous Louis XIII, l'œuvre de Charles VII, de Louis XI et de Henri IV, est reprise par Richelieu ; ce grand ministre pacifia la France, fit respecter l'autorité royale, dompta les vassaux qui ne voulaient pas reconnaître un pouvoir supérieur, repoussa les attaques étrangères et releva la fortune de la France ; les progrès de l'art militaire furent rapides et remarquables ; l'infanterie prend à son tour le premier rang jusqu'alors occupé par la cavalerie ; les bagages furent réduits et simplifiés ; la cavalerie eut des mousquets ; l'artillerie s'enrichit de deux nouveaux calibres, elle eut des pièces de 24 et de 12. Les bombes furent, à cette époque, mises en usage dans les siéges ; les premières parurent, en 1634, au siége de Lamothe, en Lorraine ; l'ordre de bataille, de campement et de marche, imaginé par les Suédois, fut adopté par l'armée française qui se range sur deux lignes espacées de cinq cents pas. Ces

heureuses modifications deviennent en partie l'instrument des victoires qui signalent cette époque ; telles que celles de Lignitz, en Silésie, sur les impériaux (1634) ; d'Avein, en 1631, sous le commandement des maréchaux de Châtillon et de Brézé, contre les troupes lorraines et espagnoles conduites par le prince Thomas.

Aux documents que nous venons de citer, et que nous abrégeons à regret, ajoutons ceux que nous tirons de plusieurs combats glorieux pour les élèves ou les émules de Gustave-Adolphe ; ils sont, en quelque sorte, un complément des victoires du héros dont les exemples et les leçons furent l'objet d'études profondes parmi les généraux du siècle. Ainsi, la bataille de Wittstock, en 1636, est gagnée par le feld-maréchal Banner, qui sut imiter le *passage des lignes ;* manœuvres des Suédois, et, de plus, fit connaître une tactique, souvent suivie depuis, en refusant son aile gauche pour tomber avec la droite sur les Saxons en désordre ; en 1638, la bataille de Wittenweir fut décidée en faveur de l'armée franco-suédoise, contre les impériaux, par les savantes dispositions du duc de Weimar.

La science est donc victorieuse partout, lorsqu'elle est secondée ou dirigée par le génie militaire, et triomphe du nombre et de la bravoure, comme il est aisé de s'en convaincre par le rapide tableau des phases que l'histoire nous signale dans les fastes militaires.

« La ligue triomphe jusqu'au moment où elle a Henri IV à combattre,
» En Hollande, le Espagnols sont vainqueurs jusqu'à l'apparition de
» Maurice et de Henri de Nassau ; en Allemagne, la cause catholique,
» défendue par les généraux de l'empereur, écrase les protestants jusqu'au
» moment où Gustave-Adolphe, devenu chef de la ligue protestante, ter-
» rasse, en trois ans, tous ceux qui, jusqu'alors, avaient été invincibles. »

L'art de la guerre a fait d'immenses progrès avant les campagnes qui illustrent le siècle de Louis XIV. Avec François Ier, ce sont des masses qui se choquent et que le gros canon s'efforce de rompre en tirant directement sur elles.

Avec le duc de Guise et Henri IV, les masses se divisent pour agir tantôt isolément, tantôt à la fois, sur des points donnés. L'artillerie elle-même se déplace pour trouver la position qui lui permet de prendre en flanc l'ennemi.

Enfin, avec Maurice et Gustave-Adolphe, il y a tactique et stratégie, c'est-à-dire que par la stratégie, science des mouvements à travers les pays, et pour préparer la bataille, les grands capitaines attirent l'adversaire en un lieu propice à l'attaque, ou occupent une position formidable, qui les met hors d'atteinte d'une armée trop supérieure ; par la tactique, science des mouvements et manœuvres sur le champ de bataille, ils tournent les

positions qu'ils ne peuvent emporter de force, accourent sur les points où ils doivent frapper l'ennemi, profitant des lieux, comme des divers corps de l'armée, pour atteindre leurs adversaires aux parties vulnérables.

Citons encore et pour donner une idée de la sagacité de l'écrivain, stratégiste à la fois et tacticien, quelques-uns des aphorismes militaires qui sont semés çà et là dans son récit, comme autant de signaux auxquels il est bon de se rallier :

1° Ce sont les réserves qui gagnent les batailles.

2° L'artillerie doit être divisée dans la marche et réunie en grandes batteries sur le champ de bataille.

3° Une armée doit marcher et camper dans l'ordre où elle doit combattre.

4° En fait de stratégie et de tactique, la grande question est de tomber avec ses forces réunies sur une portion de la ligne ennemie.

5° La campagne du duc de Rohan, dans la Valteline, présente des sujets instructifs d'étude et de méditation. Sur tous les préceptes généraux et d'autres du même genre dont il est aisé de justifier l'exactitude et l'importance, qu'il nous soit permis de présenter une seule et dernière observation, qui s'applique d'ailleurs à bien d'autres ordres d'idées; c'est que *la supériorité du génie véritable consiste à braver les règles dont il use avec avantage dans les cas ordinaires ; de sorte qu'il y a des circonstances qui doivent apporter à ces maximes d'heureuses modifications ; ainsi, pour en donner un exemple, plus d'une bataille a été gagnée sans la réserve, soit qu'il n'y en eût pas, soit qu'elle eût été mêlée à l'action par un incident fortuit dès le commencement du combat.*

Il ne s'ensuit pas que les règles ne sont pas bonnes; au contraire, c'est parce qu'elles sont bonnes, qu'il faut en user à propos, par suite, s'abstenir de les appliquer, si leur intervention est inutile ou dangereuse.

Nous terminons ici notre mission laborieuse et délicate, avec la conviction de l'avoir remplie, sinon avec honneur, *du moins consciencieusement et dans la mesure de nos forces.*

CONCLUSION.

Qui nova remedia accipere nolit, nova mala aspectet.
(BACON.)

Que conclure de l'analyse minutieuse à laquelle nous nous sommes livré? Assurément, cette question serait oiseuse, si l'on voulait, si l'on savait lire

à notre époque frivole et préoccupée seulement des intérêts matériels ; les œuvres de longue haleine, riches de faits et de réflexions sérieuses, où l'on trouve cette moelle d'érudition, qui nous plaît dans Montaigne et dans Rollin, ont bien peu de lecteurs ; on ne lit plus ou on lit mal, en courant, pour avoir le droit d'émettre un avis sur un livre qui porte un grand nom ; dans les journaux qui passent tous les jours sous nos yeux, on va droit au feuilleton-roman et toute discussion qui vise à la science ou à l'étude consciencieuse d'un problème social, économique, est mise de côté, si elle exige une attention d'un quart d'heure, tant on craint de perdre du temps, ce capital si précieux, comme disent les Anglais, nos modèles et nos maîtres, *time is money*.

Voilà pourquoi nous résumons, en un mot, notre pensée sur l'ensemble de cet ouvrage.

L'auteur y a déposé tout le fruit des longues et sérieuses méditations de l'exilé et de l'expérience de l'homme d'État. Après avoir longuement réfléchi sur la merveilleuse histoire du héros de sa race, il y a puisé des enseignements précieux qu'il a fécondés par l'effort de sa propre pensée. Il a porté son attention sur les lieux, les temps et les personnes qu'il devait étudier et connaître, pour donner à chacun et à chaque chose la place qu'ils doivent occuper dans la chaîne des événements. Les circonstances avaient exigé de l'empereur Napoléon l'action soudaine d'un génie impétueux, confiant en son étoile ; la France avait demandé un pouvoir fort, une autorité sans contrôle et des institutions dont elle avait senti le besoin ; en devait-il être ainsi à une époque différente ? Ce qui fut le salut de l'État un jour pouvait le perdre plus tard ; à Sainte-Hélène, l'empereur répétait cet aphorisme politique :

» *Dans les faits contemporains comme dans les faits historiques, on peut* » *trouver des leçons, rarement des modèles.* »

Il proclamait avec l'autorité de l'expérience et de la réflexion, son respect pour l'opinion publique, dont il avait négligé les avertissements, lorsqu'il se croyait invincible.

« *L'opinion publique est une puissance invisible, mystérieuse, à laquelle rien* » *résiste... Toute capricieuse qu'elle est, elle est cependant vraie, raisonnable,* » *juste, beaucoup plus souvent qu'on ne pense.* » (18 novembre 1815.)

Ces leçons de la sagesse, qui empruntaient au génie tant d'autorité, au malheur tant de grandeur poétique, elles semblent avoir eu sur les idées de l'illustre auteur dont nous avons rapidement analysé les œuvres, une influence qui se reflète dans la plupart de ses écrits.

Un mot encore avant de quitter la plume. Que dire du style et de

l'écrivain? Buffon a dit : *le style, c'est l'homme*. Pour les esprits superficiels et amis du paradoxe, cette pensée semble fausse ou exagérée, parce qu'il fut des écrivains qui honorèrent la vertu dans leurs livres, et la négligèrent dans leurs actions, comme Sénèque, Salluste, et quelques autres ; parce qu'il est des prédicateurs de charité fort peu charitables ; nous l'estimons plus vraie, plus générale qu'on ne croit, et, dans une foule d'exemples, il est permis de trouver une application des plus incontestables de cette belle maxime ; —ici, rien ne nous apparaît avec autant d'évidence, rien n'a été moins contesté, tant cet accord du style et du caractère a frappé les intelligences de tous les degrés !

Qui mettrons-nous à côté de Napoléon Ier parmi les penseurs, les écrivains ou les orateurs de nos jours? Concision et rapidité, grandeur des images, langage pittoresque en harmonie avec l'élévation de la pensée, style coupé, brusque, inégal ; le plus souvent simple et familier, presque toujours, à une époque surtout, empreint d'une pompe orientale, qui ne fait point disparate ; c'est Alexandre ou César écrivant comme ils agissent, et toujours l'expression va s'épurant, sans cesser d'être colorée, vive, animée, du général au consul, du consul à l'empereur, au législateur, au sage que l'adversité entoure de son auguste auréole. Le neveu écrit autrement que le héros de Sainte-Hélène ; il n'écrit pas moins bien, nous dirons même qu'il écrit mieux, avec moins d'inspiration, sans doute, car on sent partout la correction et le travail ; la fin et le milieu répondent au commencement ; clarté, bon sens, argumentation lumineuse plus que pressante et persuasive, simplicité d'expression, éloquence du cœur, qui dédaigne l'artifice et l'arrangement des mots ou des phrases à effet ; point de déclamation, on dirait la raison qui parle en s'adressant à la raison qui apprécie et juge ; nous ne voyons rien dans l'antiquité ni dans les temps modernes, qui ressemble à ces allocutions graves ou familières, adressées tantôt au peuple, tantôt à l'Assemblée législative, tantôt au Sénat, tantôt à l'armée, aux souverains. etc.

Parmi les appréciations qu'on a faites du caractère et des actes du Prince, nous n'en connaissons point de plus curieuse que celle qu'on lit dans les Mémoires de M. Guizot ; elle en dit bien plus qu'elle ne semble dire, quand on considère le personnage discret et retenu qui parle, l'autorité qu'il donne à ses confidences, l'importance du rôle qu'il a joué. L'embarras qui se manifeste dans le ton, pour l'ordinaire si magistral de l'ancien ministre, nous rappelle involontairement le vers d'Agrippine ;

Mon génie étonné tremble devant le sien.

(1840) « Le jour même où je quittai Londres pour me rendre au château d'Eu, le 6 août, le prince Louis-Napoléon, vers quatre heures du matin, débarquait près de Boulogne, et avec *son nom seul pour armée* tentait une seconde fois la conquête de la France. Quel ne serait pas aujourd'hui l'étonnement d'un homme sensé, qui, après avoir dormi depuis ce jour-là du sommeil d'Épiménide, verrait en se réveillant le prince sur le trône de France, et investi du pouvoir suprême? Je ne relis pas sans quelque embarras ce que disait tout le monde en 1840, et ce que j'écrivais moi-même de ce que nous appelions tous une folle et ridicule aventure, et de son héros. Quand je le pourrais en pleine liberté, je ne voudrais pas, *pour ma propre convenance*, reproduire aujourd'hui le langage qu'on tenait partout alors. La *Providence* semble quelquefois se complaire à confondre les jugements et les conjectures des hommes. Il n'y a pourtant, dans l'étrange contraste entre l'incident de 1840 et l'Empire d'aujourd'hui, rien que de naturel et de clair. Aucun événement n'a ébranlé la foi du prince Louis-Napoléon en lui-même et dans sa destinée; en dépit du succès d'autrui et de ses propres revers, il est resté étranger au doute et au découragement. Il a deux fois bien a tort et vainement cherché l'accomplissement de sa fortune; il a toujours persisté à y compter, et il a attendu l'occasion propice. Elle est enfin venue, et elle l'a trouvé toujours confiant et prêt à tout tenter; grand exemple de la puissance que conserve dans les ténèbres de l'avenir la foi persévérante, et grande leçon à quiconque doute et plie aisément devant les coups du sort. »

C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un homme, prince ou simple citoyen.

En terminant à regret cette longue étude, acceptée avec crainte, commencée avec une trop juste défiance de nous-même, poursuivie avec un intérêt toujours croissant, il nous resterait à indiquer les passages qui ont le plus vivement attiré notre attention et dont nous ferions le seul ornement de notre écrit; mais il nous semble plus simple de renvoyer à l'ouvrage même, car, en lui empruntant beaucoup, on regretterait toujours d'y laisser plus et mieux que ce qu'on lui aurait pris.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

DE PONGERVILLE, de l'Académie française, *membre de la 2e classe*, membre du Conseil générale de la Seine.

J. BARBIER, *membre de la 2e classe*, président à la Cour impériale de Paris.

J.-P. VALAT, *membre de la 3e classe*, agrégé ès-sciences phisiques et mathématiques, RAPPORTEUR.

I NUOVI MONDI TROVATI DAL 1800 AL 1863

Communicazione alla corrispondenza scientifica in Roma

AVEC CETTE ÉPIGRAPHE TIRÉE DE LA GENÈSE :

« ... *Fiant luminaria in firmamento cœli, et*
» *dividant diem et noctem et sint in signa et*
» *tempora, et dies et annos.* »

Cette communication sous le titre de : « *Les mondes nouveaux découverts depuis* 1808 *jusqu'en* 1863, » faite à la *Correspondance scientifique de Rome*, n'est pas autre chose que la liste chronologique des découvertes astronomiques faites depuis le commencement du siècle, précédée de quelques observations d'un ordre très-élevé sur l'immensité des œuvres de Dieu, par madame Caterina Scarpellini.

Herschell, dès 1781, portant hardiment son œil observateur bien au delà des limites de notre système planétaire, avait étonné les savants par l'annonce de merveilles stellaires dont il était le premier observateur. Il donne l'élan, et l'émulation anime tous les astronomes. Le champ était des plus vastes et des moins explorés, car c'étaient les incommensurables profondeurs du ciel. Il y avait donc pour tous beaucoup de gloire astronomique à acquérir. Piazzi, de Palerme, eut le premier l'honneur d'inscrire son nom à côté de celui du grand astronome hanovrien. Il découvrit, le 1er janvier 1800, la planète Cérès, inaugurant ainsi, par une découverte qui fut regardée comme un événement astronomique, la première année d'un siècle qui devait être si fécond en découvertes utiles à l'humanité.

Pallas fut aperçue par Olbers, en 1802; Junon, en 1804, par Harding, et Vesta par Olbers en 1807. Mais ce n'a été qu'après une période de quarante ans environ (en 1845), que les découvertes ont recommencé. Henke en a donné le signal, et, depuis, il ne s'est pas passé d'année sans que quelque astronome ait fait connaître au monde quelques astres nouveaux. La liste est déjà de quatre-vingts; est-elle finie ?

Comment le serait-elle ? Les cieux sont immenses; les astres qui les peuplent, innombrables, et à des distances tellement incommensurables que les plus puissants calculateurs manquent de chiffres pour les exprimer. Multipliez la distance qui nous sépare de Sirius par la distance qui nous sépare de Neptune, trouvée par Le Verrier, à l'extrémité de notre système planétaire; élevez le produit prodigieux de cette multiplication à telle puissance qu'il plaira à votre imagination, aurez-vous atteint les limites de l'immensité dans laquelle les astres se meuvent chacun dans l'orbite du système dont il dépend, avec la régularité d'une roue de chro-

nomètre? assurément non. Qui nous dira quelle place occupe notre système planétaire dans cette immensité? A l'orient? à l'occident? au nord? au midi? Où? Mystère, car dans l'infini il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de points cardinaux. Que notre terre est petite! C'est un atome, une molécule infiniment petite. « Les hommes sont des atomes sur le globe, qui n'est » lui-même qu'un atome, » a dit Buffon. Sans doute, mais, ô merveille! ces atomes qui sont les hommes, ces infiniment petits qui ne peuvent définir la nature de ces mondes qui sont semés par millions sur leur tête, doués d'intelligence, peuvent calculer les distances relatives de quelques-uns d'entre eux, en mesurer le volume relatif, en dire le poids, décrire les circonférences immenses qu'ils mettent des siècles à parcourir, et démontrer par des calculs infaillibles qu'une harmonie infaillible elle-même, résultant d'un ordre divin, prouve une intelligence qui tient tout dans ses mains, qui préside à tout cet ensemble majestueux qu'aucune langue ne peut rendre. Ces atomes, les hommes, ne peuvent que s'écrier : *Cœli enarrant gloriam Dei*, et tomber à genoux.

Voici la liste des planètes découvertes depuis 1800 jusqu'à 1863, qui a été publiée par madame Caterina Scarpellini au *Bulletino nautico e geografico*, n°ˢ 11 et 12. DEPOISIER, *membre de la 1re classe.*

I NUOVI MONDI

LES NOUVEAUX MONDES DÉCOUVERTS DE 1800 A 1863

(*Correspondance scientifique à Rome*)

N° D'ORDRE	NOM des PLANÈTES	DATES des DÉCOUVERTES	NOM de L'ASTRONOME	LIEU de la DÉCOUVERTE
1	Cérès	1er janvier 1800	Piazzi	Palerme.
2	Pallas	28 mars 1802	Olbert	Brême.
3	Junon	1er septembre 1804	Harding	Lilienthal.
4	Vesta	29 mars 1807	Olbert	Brême.
5	Astrée	8 décembre 1845	Henke	Driessen.
6	Hébé	1er juillet 1847	Henke	Driessen.
7	Iris	13 août 1847	Hind	Londres.
8	Flore	18 octobre 1847	Hind	Londres.
9	Méthis	26 avril 1848	Graham	Makrée.
10	Igée	12 avril 1849	De Gasparis	Naples.
11	Parthénope	11 mai 1850	De Gasparis	Naples.
12	Victoria	13 septembre 1850	Hind	Londres.
13	Egérie	2 novembre 1850	De Gasparis	Naples.
14	Irènes	19 mai 1851	Hind	Londres.
15	Eunomie	29 juillet 1851	De Gasparis	Naples.
16	Psychée	17 mars 1852	De Gasparis	Naples.
17	Thétis	17 avril 1852	Luther	Bilk.
18	Melpomènes	24 juin 1852	Hind	Londres.
19	Fortune	22 août 1852	Hind	Londres.
20	Messalie	19 septembre 1852	De Gasparis	Naples.
21	Lutèce	15 novembre 1852	Goldschmidt	Paris.
22	Calliope	16 novembre 1852	Hind	Londres.
23	Talie	15 décembre 1852	Hind	Londres.

N° d'ordre	Nom des planètes	Date de la découverte	Nom de l'astronome	Lieu de la découverte
24	Thémis	5 avril 1853	De Gasparis	Naples.
25	Focée	6 avril 1853	Chacornac	Marseille.
26	Proserpine	5 mai 1853	Luther	Bilk.
27	Euterpe	8 novembre 1853	Hind	Londres.
28	Bellone	1er mars 1854	Luther	Bilk.
29	Amphytride	1er mai 1854	Marth	Londres.
30	Uranie	22 juillet 1854	Hind	Londres.
31	Euphrosine	2 septembre 1854	Ferguson	*Washington.*
32	Pomone	26 octobre 1854	Goldschmidt	Paris.
33	Polymnie	28 octobre 1854	Chacornac	Paris.
34	Circé	6 avril 1855	Chacornac	Paris.
35	Lencotée	19 avril 1855	Luther	Bilk.
36	Atlas	5 octobre 1855	Goldschmidt	Paris.
37	Foi	5 octobre 1856	Luther	Bilk.
38	Léda	12 janvier 1856	Chacornac	Paris.
39	Létitia	8 février 1856	Chacornac	Paris.
40	Harmonie	31 mars 1856	Goldschmidt	Paris.
41	Daphnis	22 mai 1856	Goldschmidt	Paris.
42	Isis	23 mai 1856	Pogson	Oxford.
43	Arianne	15 avril 1857	Pogson	Oxford.
44	Nisa	27 mai 1857	Goldschmidt	Paris.
45	Eugénie	26 juin 1857	Goldschmidt	Paris.
46	Estia	21 août 1857	Pogson	Oxford.
47	Aglaia	15 septembre 1857	Luther	Bilk.
48	Doris	19 septembre 1857	Goldschmidt	Paris.
49	Pales	19 septembre 1857	Goldschmidt	Paris.
50	Virginie	3 octobre 1857	Ferguson	*Washington.*
51	Nemense	22 janvier 1858	Laurent	Nîmes.
52	Europe	4 février 1858	Goldschmitdt	Paris.
53	Calyse	4 avril 1858	Luther	Bilk.
54	Alexandra	10 septembre 1858	Goldschmith	Paris.
55	Pandore	10 septembre 1858	Searle	*Albany.*
56	Melites	9 septembre 1858	Goldschmidt	Paris.
57	Mnemosine	22 septembre 1859	Luther	Bilk.
58	Concorde	24 mars 1860	Luther	Bilk.
59	Danaïs	9 septembre 1860	Goldschmidt	Paris.
60	Espérance	12 septembre 1860	Chacornac	Paris.
61	Erato	12 septembre 1860	Forster Lesier	Berlin.
62	Titonie	15 septembre 1860	Ferguson	*Washington.*
63	Ausonie	10 février 1861	De Gasparis	Naples.
64	Angelina	4 mars 1861	Tempel	Marseille.
65	Cybèle	9 mars 1861	Tempel	Marseille.
66	Maja	9 avril 1861	Tuttle	*Cambridge.*
67	Léthé	29 avril 1861	Luther	Bilk.
68	Esperie	29 avril 1861	Schiaparelli	Milan.
69	Panopée	5 mai 1861	Goldschmidt	Chatillon.
70	Asie (1)	17 avril 1861	Pogson	*Madras.*
71	Niobé	13 août 1861	Luther	Bilk.
72	Féronie	 1862	Safford	*Cambridge.*
73	Clytie	7 avril 1862	Tuttle	Cambridge.
74	Galatée	29 août 1862	Tempel	Marseille.
75	Eurydice	31 août 1862	Luther	Bilk.
76	Maja	22 septembre 1862	Peters	*Cambridge.*
77	Freja	21 octobre 1863	D'Arrest	Copinnague.
78	Diane	15 mars 1863	Luther	Bilk.
79	—	14 septembre 1863	Watson	*Ann-Arban.*
80	—	13 novembre 1863	Schmidt	Athènes (2).

(1) Il fut découvert le douze avril, mais ne fut annoncé en Europe qu'après la Panopée.
(2) L'astronome anglais M. Hind fait observer que cette planète est Igée (10) découverte par M. De Gasparis, en 1849. Nous attendons de nouveaux renseignements.

CATALOGUE DES GENTILSHOMMES *du baillage de Vire, qui ont pris part à l'assemblée de la noblesse pour l'élection des députés aux états géénraux de 1789, suivi de nombreux documents historiques et généalogiques par M. Isidore Cantrel. — Un vol. in-8°. Vire, imprimeur Barbot,* 1862.

MESSIEURS,

Une loi récente a donné un essor nouveau aux études héraldiques. Les archivistes ont scruté les vieux parchemins et, souvent; sous de hautes influences, ont essayé de renverser d'illégitimes prétentions, ou de consacrer des droits acquis. Déjà M. de Barthélemy, secrétaire du Conseil du sceau des titres, a donné en collaboration avec M. L. Laroque, la liste des gentilshommes qui ont pris part aux assemblées préparatoires de 1789. Mais, simple nomenclature de noms, ce travail utile n'est en somme qu'un catalogue d'une exactitude incontestable. Telle n'est point seulement l'œuvre de M. Isidore Cantrel; aussi offre-t-elle un double intérêt.

Il a joint des notices biographiques souvent fort complètes sur les familles des représentants de la noblesse avant la Révolution française. Or, à quelque point de vue que l'on se place, l'historien aussi bien que l'homme de lettres, est forcé de tenir compte de la longue influence de l'aristocratie féodale. On puisera là des renseignements authentiques sur des personnages qui ont joué dans l'histoire générale du pays ou dans l'histoire particulière et si intéressante de la basse Normandie, un rôle plus ou moins important.

Le volume que nous avons l'honneur de signaler à votre savante attention, renferme soixante-trois notices, dont tous les matériaux ont été trouvés dans les divers ouvrages ou *manuscrits* mis par beaucoup de familles à la disposition de M. J. Cantrel. Nous regrettons que plusieurs d'entre ces notices ne soient pas plus complètes. Nous espérons, notamment, que, si une édition nouvelle paraissait, on s'étendrait plus longuement, par exemple, sur cette famille de *Corday*, qui a occupé un rang distingué dans l'armée ou l'Église et dont le nom se trouve à jamais inscrit aux premières pages de l'histoire de la France moderne.

Pour rendre son travail plus intéressant à toutes les classes de lecteurs, M. Isidore Cantrel y a joint des documents fort curieux, sur l'état militaire, religieux, civil, du Bocage normand au moment ou toutes les vieilles institutions allaient être si violemment renversées.

Cette partie du livre est comme un tableau synoptique des diverses fonctions auxquelles l'ancien gouvernement avait confié une part de son auto-

rité. Malgré nos prétentions à beaucoup connaître, nous sommes générale-ment peu instruits sur les rouages qui faisaient mouvoir la machine de notre vieille France. Eh bien! l'auteur a joint à ses recherches des notes courtes succinctes, pleines d'utiles enseignements et qui prouvent autant la sûreté de son érudition que la rectitude de son jugement.

Tel qu'il est, malgré les lacunes qu'on regrette d'y trouver, l'ouvrage de M. Isidore Cantrel sera toujours consulté avec grands fruits par tous les historiens de la basse Normandie; il serait à désirer que, dans toutes les anciennes circonscriptions, des hommes studieux entreprissent de pareils travaux : ce ne serait pas un des moindres monuments élevés à la science historique de notre pays.

Antonin de Campagnolles,
Membre de la 3e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JANVIER 1864.

⁂ La première classe *(histoire générale et histoire de France)* s'est assemblée le 13 janvier à huit heures et demie du soir; M. Cénac-Moncaut, vice-président de la classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Galimard, artiste peintre, offre a la Société une photographie de son tableau représentant *Léda*. Des remercîments sont votés au donateur.

M. l'administrateur annonce à l'Assemblée la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire de l'un de ses membres distingués, M. l'abbé Bona, professeur à l'Université de Turin. Une notice biographique sur M. Bona sera insérée dans le journal.

M. de Vertus, maire de Brecy, membre de la Société archéologique de Soissons, demande à faire partie de l'Institut historique, comme membre correspondant. Il fait suivre sa demande de ses titres imprimés, intitulés *Histoire de Coincy* (Aisne). La demande de M. de Vertus n'étant pas appuyée par deux membres aux termes des statuts, on ajourne la nomination de la Commission; M. l'administrateur est prié d'en prévenir le candidat.

⁂ La deuxième classe *(histoire des langues et des littératures)* s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté; plusieurs livres ont éte offerts à la classe; la lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. Murray, avocat à la Cour impériale, demande à faire partie de l'Institut historique en qualité de membre résident, sous le patronage de MM. Joret Desclosières et Renzi. Des œuvres imprimées sont jointes à la demande du candidat. M. le président nomme une commission pour les examiner. Elle se compose de MM. de Saint-Albin, Gauthier, la Chapelle et Masson, rapporteur. M. Quesada, de Buenos-Ayres (Amérique), est présenté comme candidat à cette classe comme membre correspondant, par MM. Martin de Moussy et Renzi ; M. Martin de Moussy présente des ouvrages imprimés du candidat. Une commission est nommée par le président pour les examiner. Elle se compose de MM. Breton, Jubinal et Laveïs, rapporteur.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Un ouvrage intitulé *la Fronde*, par M. Lacroix, est offert à l'Institut historique ; M. Desclosières est nommé rapporteur.

L'ordre du jour appelle le renouvellement des bureaux des quatre classes. M. le président invite les membres de chaque classe à prendre part au scrutin par ordre de classes. Après cette opération, M. le président fait connaître le résultat des quatre scrutins et proclame le renouvellement des bureaux pour l'année 1864 de la manière suivante :

Première classe. MM. Cénac-Moncaut, président ; de Bellecombe, vice-président ; de Montaigu, vice-président adjoint ; M. Depoisier, secrétaire ; D'Aiguillon, secrétaire adjoint.

Deuxième classe. MM. de Lamartine, président ; Ampère, vice-président ; Alix, vice-président adjoint ; E. Deschamps, secrétaire ; Denis Ferdinand, secrétaire adjoint.

Troisième classe. MM. de Saint-Albin, président ; Martin de Moussy, vice-président ; Masson, vice-président adjoint ; Joret Desclosières, secrétaire ; Camoën de Vence, secrétaire adjoint.

Quatrième classe. MM. Ernest Breton, président ; Bonnefous (Georges), vice-président ; Marigues de Champ-Repus, vice-président adjoint ; Jumelin-Paul, secrétaire ; Marcellin, secrétaire adjoint.

Deux rapports de M. Alix, absent, ont été lus par M. Barbier. Le premier a pour titre *Recensement des États-Unis d'Amérique*, 1850 *à* 1860 ; le deuxième, *Travaux de l'Institution smithsonienne de Washington*. Après

ces lectures, les deux rapports ont été renvoyés au comité du journal.

Il est onze heures et demie ; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 29 JANVIER 1864.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. Ernest Breton président de l'Institut historique, occupe le fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. l'administrateur annonce à l'assemblée la mort de notre collègue, M. Gallix, curé à Thoiras (Côte-d'Or), membre correspondant de la troisième classe.

Deux candidats se présentent sous les auspices de MM. Malvezzi et Renzi ; ce sont MM. le comte Paul Vimercati Sozzi, de Bergame, et le professeur Sorre, de Milan, qui demandent à faire partie de l'Institut historique, le premier à la quatrième classe, le second à la première. M. le président nomme une seule commission pour examiner les titres de deux candidats ; elle se compose de MM. Camoën de Vence, Masson et Breton.

Le rapport de la commission sur la candidature de M. Murray, avocat présenté à la troisième classe par MM. Desclosières et Renzi, est déposé sur le bureau ; M. le président en donne lecture. Les membres de la troisième classe sont invités à prendre part au scrutin ; M. Murray est admis comme membre résident ; ensuite l'assemblée générale passe au scrutin. Elle approuve à l'unanimité l'admission de M. Murray.

Le rapport sur la candidature de M. Quesada, présenté à la troisième classe par MM. Martin de Moussy et Renzi, est lu par M. Lavele, rapporteur de la commission chargée d'examiner les titres de M. Quesada. La troisième classe admet le candidat comme membre correspondant. L'assemblée générale, invitée par M. le président à prendre part au scrutin, confirme cette admission.

On donne lecture de la liste des livres offerts, des remercîments sont votés aux donateurs. M. l'abbé Houpert est nommée rapporteur des ouvrages allemands envoyés par la société de Stuttgard.

M. le président ouvre le scrutin pour le renouvellement du grand bureau pour l'année 1864. Après le dépouillement des votes. M. le président proclame les membres qui ont réuni la majorité des suffrages, savoir : M. de Saint-Albin, président ; M. de Pangerville, vice-président ; M. Barbier, vice-président adjoint ; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint.

En conséquence, le bureau pour 1864 se trouve composé de M. le comte Reinhard, ministre plénipotentiaire, président honoraire; M. de Saint-Albin, conseiller à la cour impériale, président; M. de Pongerville, de l'Académie française, vice-président; M. Barbier, président à la Cour impériale, vice-président adjoint; M. Jubinal, député au Corps législatif, secrétaire général; M. Renzi, administrateur; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint; M. de Saint-Albin occupe le fauteuil et exprime à ses collègues les sentiments de gratitude que lui inspire son élection.

La troisième classe procède ensuite à la nomination de son président à la place de M. de Saint-Albin, élu président de l'Institut historique, et du vice-président adjoint. Sont élus président de la troisième classe M. Masson, et vice-président adjoint M. Carra de Vaux.

M. Breton donne lecture de la notice biographique sur M. Dardé par M. Py, professeur à l'école de Corrèze; cette notice intéressante est renvoyée au Comité du journal.

Lecture est donnée par M. Breton de la légende intitulée : *le Bourdon de Huisca,* traduite de l'espagnol par notre honorable collègue, M. Léon Hilaire.

Plusieurs observations ont été faites après cette lecture par MM. Breton, de Berty et Masson, qui, tout en reconnaissant l'intérêt qu'offre cette légende et le mérite du traducteur, font observer que les faits rapportés ne peuvent être historiquement constatés.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE FÉVRIER 1864

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 10 février, à huit heures et demie du soir. M. Masson, président de la troisième classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Ghirelli de Turin demande à faire partie de l'Institut historique comme membre correspondant, sous les auspices de MM. Cerri et Renzi; M. le Président nomme une commission pour examiner les titres du candidat,

elle se compose de MM. Cénac-Moncaut, Depoisier et de Bellecombe, rapporteur.

Notre honorable collègue M. de Bellecombe offre à l'Institut historique un discours sur la séance du Comité d'archéologie américaine, dont il est Président.

Madame Scarpellini, de Rome, offre à l'Institut historique un tableau qui a pour titre : *I nuovi Mondi*, *Les nouveaux Mondes, découverts par les astronomes des différents pays, depuis* 1800 *jusqu'à* 1863, au nombre de quatre-vingts, dont le premier fut découvert en Italie, en 1800, et le dernier en Grèce, 1863. Ce tableau est précédé d'un article explicatif de madame Scarpellini, renvoyé à M. Depoisier, pour en rendre compte.

Notre honorable collègue, M. Fabri Scarpellini, envoie à la Société la correspondance scientifique à Rome, dans laquelle est rapporté le compte rendu de M. Depoisier sur cette publication; même rapporteur.

Notre honorable collègue, M. Cénac-Moncaut, offre à l'Institut historique un *Dictionnaire gascon-français*. M. Masson est nommé rapporteur.

Le même auteur offre un ouvrage intitulé *Histoire de l'Amour*. M. Camoën de Vence est chargé d'en rendre compte.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Notre honorable collègue, M. Lemesle du Porzou, offre à l Institut historique un ouvrage ayant pour titre : *Études philologiques*, etc. M. Gauthier la Chapelle est nommé rapporteur.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Le directeur de la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg (M. J. Delianoff) demande à faire un échange des travaux de cette bibliothèque avec ceux de l'Institut historique ; M. l'Administrateur est chargé de satisfaire à cette demande.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. de Bellecombe pour lire son rapport sur l'*Histoire universelle* de notre honorable collègue, M. Cantu. Après cette lecture intéressante, plusieurs observations sont adressées à l'auteur du rapport par MM. Camoën de Vence, Masson, de Saint-Albin, Carra de Vaux et Renzi. Le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Gauthier la Chapelle lit un rapport sur l'*Histoire de la Soie*, par M. Pariset ; ce travail est renvoyé au comité du journal.

La commission chargée d'examiner les titres de MM. le comte Vimercati Sozzi, de Bergame, et du professeur Michel Sorre de Milan, a déposé les deux rapports sur le bureau ; M. Camoën de Vence en donne lecture.

M. le Président invite les membres des classes (la première pour le premier, la deuxième, pour le deuxième candidat) à prendre part au scrutin. MM. Vimercati Sozzi et Sorre sont admis comme membres correspondants (première et deuxième classe), sauf l'approbation de l'Assemblée générale.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1864

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. de Saint-Albin président de l'Institut historique, ~~accepte~~ occupe le fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. le secrétaire général de la Société havraise remercie l'Institut historique, au nom de cette savante compagnie, d'avoir publié dans l'*Investigateur*, un compte rendu de ses travaux.

M. Varela, homme de lettres de Buenos-Ayres, demande à faire partie de l'Institut historique (deuxième classe), sous les auspices de MM. de Saint-Albin et Jubinal. M. le Président nomme une commission pour examiner les titres du candidat ; elle se compose de MM. Laveïs, Renzi et Martin de Moussy, rapporteur.

M. Folliet, avocat à la Cour impériale de Paris, demande à faire partie de l'Institut historique (troisième classe) comme membre résident, sous les auspices de MM. Dérisoud et Renzi ; une commission est nommée par M. le Président, pour examiner les titres du candidat ; elle se compose de MM. de Montaigu, Gauthier la Chapelle et Masson, rapporteur.

Le rapport sur la candidature de Ghirelli de Turin est déposé sur le bureau par la commission chargée d'examiner les titres du candidat.

La troisième classe se constitue. M. de Bellecombe, rapporteur, lit un rapport favorable au candidat qui est admis par le scrutin comme membre correspondant. L'assemblée générale, invitée par M. le Président à prendre part au scrutin, approuve l'admission de M. Ghirelli. Deux autres candidats, MM. le comte Vimercati Sozzi, archéologue à Bergame, et Michel Sorre, professeur à Milan, ayant été reçus, le premier par la quatrième

classe, et le second par la deuxième, sont admis par le scrutin comme membres correspondants.

Un volume intitulé *Poésies normandes*, est offert à l'Institut historique. M. de Saint-Albin est nommé rapporteur.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Breton pour lire un mémoire destiné à la séance publique, intitulé *Syracuse*. Après quelques observations, la lecture de ce mémoire à la séance publique est approuvée. M. Masson donne lecture d'un rapport sur les travaux de la Société havraise d'études diverses. MM. de Berty, Martin de Moussy, Barbier et Renzi adressent à M. Masson quelques observations. Le rapport est renvoyé au comité du Journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *La même Académie*, documents pour servir à la descripttion scientifique de la Lorraine ; vol. gr. in-8°. Nancy, 1863.

— *Bulletin* de la Société impériale des antiquaires de France, 4e trimestre 1862 et 1er et 2e trimestres 1863.

— *Les Théâtres de province*, lettre à M. Doucet, par M. F. Lagarrigue ; broch. Montpellier, 1863.

— *Annales* de la Société impériale d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire ; 2 broch. Saint-Etienne, 1862.

— *Bulletin* de la Société française de photographie ; janvier, février et mars 1864.

— *Monument Costabili* dans la Chartreuse de Ferrare. Description faite par M. Citadella.

— Bulletin (*Bolletino dell' associazione nazionale italiana*) de secours mutuels des hommes de lettres, de sciences et des arts, par M. Costa ; 3 cahiers. Naples, 1863.

— *Mouvement* scientifique actuel pour les seules sciences naturelles en Italie, en 1862, par M. Costa ; broch. Naples, 1863.

A. RENZI, *Administrateur*. ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

Imprimerie de L. TOINON ET Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR LA DÉCADENCE ET LA RUINE DES MISSIONS DES JÉSUITES DANS LE BASSIN DE LA PLATA. — LEUR ÉTAT EN 1856.

DEUXIÈME PARTIE (1)

VIII

DESTRUCTION DES MISSIONS OCCIDENTALES PAR LES PORTUGAIS EN 1817. — GUERRE D'ARTIGAS.

Avec la révolution qui amène l'émancipation des provinces de la Plata et leur séparation de la métropole, commence une troisième phase dans l'histoire des Missions, phase la plus déplorable de toutes. — Pendant les cinquante années qui s'écoulèrent depuis 1810 jusqu'à l'époque actuelle, les malheureux Indiens de l'Uruguay et du Parana ont été mêlés à toutes les guerres étrangères et civiles qui ont désolé ces régions, et leur nombre a d'autant plus diminué que, pendant longtemps, ils ont formé la force principale des armées. Les différents chefs (*caudillos*), qui se disputaient le pouvoir, se disputaient aussi ces groupes de populations qui pouvaient fournir des soldats. Du calme le plus profond les Guaranis des Missions passèrent brusquement à la vie agitée des camps et des combats; leur douceur native se changea en férocité suivant les ordres du chef qui les commandait, et dont ils suivaient aveuglément les ordres.

Examinons donc maintenant la série des évènements qui amenèrent la ruine entière et absolue des Missions.

Aussitôt après la déposition du vice-roi Cisneros, qui avait succédé au Français Liniers, le défenseur de Buenos-Ayres contre les Anglais en 1807, le pouvoir exécutif était tombé exclusivement entre les mains des Sud-Américains. Ceux-ci s'empressèrent de faire de la propagande et d'exciter tout le reste du pays à faire cause commune avec Buenos-Ayres, qui avait commencé le mouvement d'émancipation. Dans ce but, une petite

(1) La première partie de ce mémoire a été publiée dans les livraisons 214 et 215 de *l'Investigateur* (janvier et février 1861).

armée fut envoyée au Paraguay, sous les ordres du général Belgrano. On craignait l'influence de Velasco et on voulait amener les Paraguayos à le déposer et à s'unir à Buenos-Ayres. Belgrano partit de la ville de Parana, et dans une longue route de 150 lieues, ne rencontra que deux points seulement qui fussent habités, Curuza-Cuatia et Yaguarete-Cora dans la province de Corrientes. Il passa sur cette sorte de chaussée naturelle coupée de nombreux marais qui séparent la lagune Ibera des autres lagunes, qui forment les sources des rivières Bateles, Santa Lucia, San Ambrosio, etc., et arriva enfin, après d'incroyables fatigues, à Candelaria, où il comptait passer le Rio-Parana, qui dans cet endroit n'a que 800 mètres de large. Cette capitale des Missions était dans un état qui peut faire juger de celui des autres à cette époque, par suite de l'incurie des administrateurs. En effet, dans un mémoire publié quatre années après à Buenos-Ayres, Belgrano dit que le collége était presque inhabitable, que les bâtiments de la place tombaient en ruine et que l'église était peu solide. — Là il reçut un renfort de deux cents cavaliers que lui envoya le colonel Rocamora, sous-gouverneur des Missions, qui avait choisi la résidence de Yapeyu; les les deux cents cavaliers étaient Guaranis.

L'expédition de Belgrano fut infructueuse; il fut battu au Tacuary, capitula honorablement et repassa dans les Missions occidentales. Mais les Paraguayos n'en gardèrent pas plus pour cela le gouverneur Velasco, avec lequel ils avaient combattu contre les Buenos-Ayriens; celui-ci fut déposé et les principaux chefs du pays déclarèrent leur indépendance de l'Espagne. De plus, ils refusèrent obstinément de se mêler désormais aux événements du reste des provinces de la Plata.

Dans la capitulation qui fut ratifiée par le gouvernement de Buenos-Ayres, la possession des cinq bourgs paraniens et de leur territoire, Candelaria, Santa-Ana, Loreta, San Ignacio-Mini et Corpus, fut confirmée au Paraguay qui y envoya pour gouverneur un certain Martiaura que nous verrons figurer tout à l'heure.

Pendant quatre ans encore les Missions furent assez tranquilles, mais avec les troubles que les tendances séparatistes d'Artigas firent naître dans la Bande-Orientale, et sa lutte contre le gouvernement de Buenos-Ayres qui prétendait de son côté recueillir l'héritage entier de la vice-royauté espagnole, commencèrent également leurs agitations.

Dès 1811, les habitants de la Bande-Orientale s'étaient soulevés contre les Espagnols. Ceux-ci, maîtres de Montevideo avaient naturellement conservé cette place, mais toute la campagne était au pouvoir des insurgés, au nombre et à la tête desquels on voyait Artigas. Il revenait du Para-

guay où il avait suivi Belgrano qui s'était extrêmement loué de sa valeur. Cette qualité d'ailleurs était incontestable chez cet homme violent, énergique et sans instruction, quoiqu'il fût d'une des meilleures familles de Montevideo. Ses débuts de jeunesse avaient été la contrebande; ses instincts guerriers le précipitèrent immédiatement dans la guerre de l'Indépendance, où sa bravoure et son patriotisme local le rendirent vite l'idole des Orientaux. Les Espagnols tenant toujours dans Montevideo, ville alors très-bien fortifiée, Buenos-Ayres crut devoir prêter secours aux patriotes de la Bande-Orientale. Le général Alvear vint assiéger la place à l'automne de 1813; elle capitula après un siége de quatorze mois, où la plupart des Espagnols réfugiés de la campagne avaient péri du scorbut.

Mais après la victoire commencèrent les querelles entre les vainqueurs; Artigas ne voulut point se soumettre au gouverneur de Buenos-Ayres, proclama l'autonomie de la Bande-Orientale, et se fit nommer gouverneur. Gervasio Posadas, directeur suprême des États de la Plata, crut devoir le déclarer hors la loi. Artigas répond par des hostilités directes contre Buenos-Ayres, et la guerre civile s'allume.

Les Portugais, fidèles à leur politique immuable, au plan qu'ils suivaient depuis un siècle et demi avec une activité si habile et si tenace, ne pouvaient négliger des circonstances aussi favorables pour s'immiscer dans les affaires de la Bande-Orientale. — Déjà, dès 1811, ils s'étaient présentés sous prétexte de porter secours aux Espagnols attaqués par les créoles orientaux, mais un armistice conclu entre les belligérants, les avait, au bout de quatre mois, obligés à rentrer dans leur territoire. La querelle d'Artigas avec Buenos-Ayres fut une nouvelle occasion qu'ils ne laissèrent point échapper. Au moment, où la lutte était le plus acharnée avec cette ville, alors que les deux partis, le centralisme et le provincialisme, se prodiguaient tour à tour l'outrage et la louange, les Portugais entrèrent dans la Bande-Orientale et s'emparèrent de Montevideo où la population, lasse de toutes ces secousses, les accueillit presque avec reconnaissance. Artigas, obligé de faire la guerre de partisan, celle qui lui convenait, qu'il comprenait le mieux, songea à recruter d'autres soldats, car les Gauchos orientaux, les Indiens Charruas et Minuanes qu'il avait réunis commençaient singulièrement à diminuer de nombre.

Il avait porté son quartier général entre le Queguay et le Dayman, aux bords de l'Uruguay, sur un plateau découvert qui a conservé depuis le nom de *Mesa de Artigas* (Table d'Artigas). A côté était une sorte de village temporaire, sous le nom de Purificacion, dans lequel étaient les

familles de ses soldats et quelques Orientaux, ses plus chauds partisans. Ce campement avait une réputation sinistre, car des cruautés nombreuses sur les Espagnols et les Portugais, sur tous ses adversaires enfin, sans distinction de race ni d'origine, étaient commises par ce chef que ses revers avaient aigri. Cette position était forte et bien choisie; elle lui permettait l'accès des Missions, celle de l'Entre-Rios où il avait des intelligences, dans le cas où il serait trop pressé par l'armée nombreuse et bien disciplinée des Portugais, tandis que lui n'avait que des bandes, braves sans doute, précieuses pour la guerre des bois et des marais, enfin la guerre dite de *Montonera*, mais incapables de tenir, devant une armée réglée, en rase campagne.

Lors du retour de Belgrano de sa malheureuse expédition du Paraguay, le colonel Rocamora, gouverneur des Missions, avait désiré résigner son commandement et avait été remplacé par Bernardo Perez Planes, bon officier, que Belgrano avait cru devoir récompenser par cette charge toute de confiance. Après sa rupture avec Buenos-Ayres, Artigas songea à s'assurer un appui dans les Missions et envoya le colonel Blas Basualdo pour les occuper. Planes, qui tenait pour Buenos-Ayres, s'y opposa naturellement; mais Martiaura, récemment nommé gouverneur des cinq bourgs paraniens, par les consuls Yegros et Francia, et secrètement dévoué à Artigas, prit fait et cause pour Basualdo. Il lui envoya quelques renforts. On entra de vive force à la Cruz et à Yapeyu, et Planes céda. Bientôt fait prisonnier par Martiaura, son ennemi personnel, il fut envoyé au quartier général d'Artigas où il périt assassiné un mois après.

Restés maîtres du terrain, Basualdo et Martiaura se prirent de querelle au sujet des articles de guerre que chacun voulait s'approprier; mais Basualdo avait pour lui les Indiens; Martiaura s'enfuit dans les estancias des bords de la Ibera, pour y recruter du monde. Se voyant abandonné de tous, il prit le parti de rentrer au Paraguay. Francia, alors tout-puissant, quoiqu'il ne fût pas encore nommé dictateur, le fit jeter en prison où il languit vingt années, et ne fut relâché que peu de temps avant sa mort. Basualdo, devenu libre de ses démarches, s'empressa d'envoyer à Artigas tous les effets de guerre dont il put disposer et donna pour gouverneur aux bourgs paraniens un Paraguayen nommé Rodriguez. Vers la fin de 1815, Francia, voulant rendre au Paraguay ce territoire qui lui revenait en conséquence du traité avec Belgrano, envoya le major Gonzalez pour exiger la restitution de ces villages. Rodriguez voulut résister, mais il fut pris, abreuvé d'outrages comme traître à son pays, et conduit, lié comme un criminel, jusqu'à l'Assomption où

Francia, sans vouloir même le voir, le fit jeter dans un cachot dans lequel il mourut.

C'est alors que, pressé par les Portugais, renié des Buenos-Ayriens, Artigas se résolut à frapper un grand coup et à mettre en œuvre pour cela les Indiens des Missions, dont il avait fait travailler les esprits depuis longtemps. Il avait du reste, en main, un instrument admirablement propre à ce rôle ; c'était l'Indien Andres Tacuary, dit Andresito Artigas, né à Santo Tomé, et son fils adoptif. En effet, Andresito, car il est plus connu sous ce nom, fut accueilli d'enthousiasme par ses compatriotes. Il leva du monde sans difficulté, occupa les cinq bourgs du Parana, malgré la résistance de Gonzalez, et y trouva également des soldats. Enfin, toute la première moitié de l'année 1816 fut employée par lui à se former une armée. Lorsqu'il se crut assez fort, il conçut le projet de reconquérir les Missions orientales et de faire en même temps une diversion utile à son père adoptif. Dans ce but, au commencement du printemps, dans les derniers jours de septembre, il fut brusquement assiéger San Borja, quartier général des Missions brésiliennes. Andresito avait avec lui deux mille Indiens plus ou moins bien armés, et deux pièces de canon. Ses hommes animés d'une haine ancienne contre les Portugais, étaient encore exaltés par l'éloquence fougueuse d'un moine qui l'accompagnait et qui promettait que tous ceux qui mourraient dans ce siége ressusciteraient de l'autre côté de l'Uruguay, au sein de leurs familles.

La frontière des Missions du Brésil était alors commandée par le brigadier général D. Francisco das Chagas. Il avait pris San Borja pour son quartier général, quoique ce bourg fût alors exclusivement peuplé d'Indiens. Chagas ne s'attendait point à cette attaque, aussi se hâta-t-il de demander des secours à l'armée portugaise.

Le siége continuait avec vigueur : les Guaranis d'Andresito avaient chargé la cavalerie portugaise avec tant d'énergie qu'ils l'avaient mise dans une déroute complète, lorsqu'un coup de canon de la place démonta une de leurs deux pièces ; cet accident commença à les décourager. Le 5 octobre, le lieutenant-colonel Abreu accourt au secours de Chagas avec huit cents hommes de vieilles troupes. Andresito est battu et repasse l'Uruguay en désordre avec le reste de son monde.

Pendant ce temps, José Artigas continuait sa lutte contre les Portugais et déployait une activité et une valeur qui suppléaient au nombre et à l'instruction militaire. Cependant, le 4 janvier 1817, il fut mis dans une déroute complète au gué du Catalan, sur le Cuareim, par le marquis

d'Alegreté, et, vivement poursuivi par les Portugais, il se jeta brusquement de l'autre côté de l'Uruguay avec ce qu'il put sauver de troupes. Son intention était de se refaire dans l'Entre-Rios et les Missions, où il avait des partisans nombreux, et où son fils adoptif lui avait préparé, depuis sa défaite à San Borja, d'assez importants renforts.

Le marquis d'Alegreté, soupçonnant ses intentions, prit alors un parti extrême. Il était gouverneur et capitaine général de la province de Rio-Grande; le général Chagas était par conséquent sous ses ordres. Il lui ordonna de passer immédiatement l'Uruguay, de détruire complétement tous les bourgs des Missions occidentales et d'en enlever la population pour la répartir dans les Missions brésiliennes. Rien ne devait rester sur pied, ni églises, ni habitations, ni chapelles, ni estancias, rien enfin de ce qui pouvait servir un jour à grouper de nouveau cette population que l'on allait livrer ainsi à toutes les horreurs d'une extermination calculée.

« Il faut, » dit un écrivain brésilien auteur d'une chronique du régiment de Sainte-Catherine, qui fit toutes les guerres de cette époque, « reculer » bien avant dans l'histoire pour trouver des exemples d'ordres sem- » blables. Les résultats de l'exécution ne pouvaient manquer d'être, » comme ils le furent en effet, barbares, inhumains, impolitiques et anti- » chrétiens. La guerre, affreuse par elle-même, est un des plus grands » fléaux de l'humanité, alors même qu'elle est quelquefois nécessaire; » mais envahir un territoire étranger, dévaster, saccager des villages sans » armes, réduire en cendres les temples et les maisons, forcer les habi- » tants à assister à ces actes d'horreur et les transporter violemment » après dans un autre pays, c'est le propre des nations barbares. C'est » ce qui arriva dans les Missions occidentales par suite des ordres du » marquis d'Alegreté, gouverneur et capitaine général de la capitainerie » de Rio-Grande do Sal. »

En effet, le général Chagas se montra l'exécuteur fidèle et consciencieux de ces féroces mesures. Le 17 janvier 1817, il passe l'Uruguay, au *paso* d'Itaquy, à la tête de deux mille hommes de bonnes troupes. Il prend la Cruz qui ne fait pas de résistance, puisque tous les Indiens valides s'étaient enfuis, et en fait son quartier général. De là il envoie le major Gama avec trois cents hommes de cavalerie pour détruire Yapeyu que sa population avait abandonné. Gama fit cette opération tout à son aise et ne laissa rien debout de cette ancienne capitale des Missions. A son retour, il eut quelques engagements avec Andresito, mais fut secouru à temps par Chagas. D. Luis Carvalho fut chargé de détruire Santo Tome,

San José, Apostoles, Martires et San Carlos, et s'en acquitta aussi bien que Gama. Il paraît cependant qu'Andresito le prévint à San José et put en sauver la population, quoiqu'il n'eût cependant que fort peu de monde, puisque le reste de ses troupes était dans l'Entre-Rios avec José Artigas, qui, non découragé par sa défaite du Catalan, voulait, comme il le fit en effet, recommencer la guerre contre les Portugais. — Un autre lieutenant de Chagas, Cardoso, détruisit Concepcion, Santa Maria la Mayor et San Xavier.

Enfin, pour s'assurer que cette besogne avait été bien faite, Chagas lui-même remonta le long de l'Uruguay jusqu'aux bourgs du Parana, achevant de ruiner tout ce qui avait échappé à ses lieutenants. Sa cavalerie, lancée dans tous les sens, ne laissa rien debout. « Naturellement » des atrocités furent commises; le meurtre et le viol étaient à l'ordre du » jour, aussi bien que l'immoralité et le sacrilége. On vit un lieutenant » de cavalerie, un certain Louis Maira, Indien du Brésil, étrangler des » enfants et s'en vanter. La religion catholique était profanée et foulée » aux pieds par des hommes qui se disaient catholiques. »

Pour que l'on puisse mieux juger de la conduite de Chagas, voici ce qu'il écrivait lui-même de Santo Tomé en date du 13 février, au marquis d'Alegreté : « Nous avons détruit et saccagé les sept bourgs de la rive » occidentale de l'Uruguay ; saccagé seulement ceux d'Apostoles, San » José et San Carlos. Nous avons parcouru et dévasté toute la campagne » adjacente à ces bourgs, dans un rayon de 50 lieues, sans compter que » notre corps de cavalerie aux ordres de Carvalho, en a fait 80 à la pour- » suite des insurgés. On a pillé et apporté de cet autre côté du fleuve, » 50 arrobes d'argent, de beaux et bons ornements d'église, recueilli » d'excellentes cloches, 3,000 chevaux, autant de juments, 1,130,000 reis » d'argent monnayé (9,620 fr.) » — Dans un autre rapport, il évaluait le nombre des morts à 3,190, celui des prisonniers à 360. On voit que la guerre que l'on faisait à ces pauvres Indiens, tout aussi bon chrétiens que les Portugais, était d'extermination. — Il disait encore plus loin, leur avoir pris 5 canons, 1,600 fusils, 15,000 chevaux, etc., etc.

Francia, dictateur du Paraguay, ne voulant aucun sujet de querelle avec les Portugais, qui menaçaient les bourgs du Parana, les fit évacuer et brûler; la population, les objets précieux, le bétail, furent transportés de l'autre côté du Parana et répartis dans les Missions voisines. Quelques Indiens préférèrent s'enfuir dans les bois, que de se soumettre à cette transportation ; nous verrons tout à l'heure ce qu'ils sont devenus.

La destruction des quinze Missions occidentales consommée, Chagas

donna ordre que tout ce qui restait de cette population fût transporté sur le territoire portugais, et y repassa lui-même avec ses soldats. Ils emmenèrent d'immenses troupes de bétail et plusieurs chariots chargés des dépouilles des églises. Soixante-cinq arrobes portugaises (1,040 kilogrammes) de vases sacrés, chandeliers, lustres, couronnes, etc., etc., en argent, furent les trophées de cette mémorable expédition. Ces objets précieux, restes de l'ancienne richesse des Missions, furent envoyées à Porto Alegre, et de là à Rio de Janeiro où l'on peut encore en voir une partie à la chapelle impériale. Quant aux cloches, aux tableaux, aux statues des saints, tout cela fut porté à San Borja.

Toutes ces horreurs indignèrent jusqu'aux Portugais eux-mêmes. Le père Martinho Cespedes, vieillard de soixante-dix ans, et curé de San Borja, ne voulut jamais consentir depuis à confesser aucun soldat ni personne qui eût pris part à la destruction des Missions. Lorsqu'on lui objectait que les inférieurs n'étaient point responsables des ordres de leurs supérieurs, lorsqu'ils les avaient exécutés: « Non, non, mon ami, répon- » dait-il, le vrai chrétien préfère plutôt la mort que de profaner les reli- » ques sacrées de notre Rédempteur. »

On raconte que, lors de l'enlèvement de la population de la Cruz, car Chagas, en l'évacuant, eut bien soin de lui faire subir le sort commun, le vieux père Pedro, curé de cette mission, âgé de plus de cent ans, homme universellement respecté par son âge et pour ses vertus, fut transporté avec ses ouailles, de l'autre côté de l'Uruguay. Assis sur la rive du grand fleuve, il vit les flammes, s'élevant du lieu où il avait vécu tant d'années, dévorer lentement l'église et les maisons. Alors, entouré des pauvres Indiennes en pleurs, des vieillards et des enfants qui avaient survécu, le vieux prêtre se leva et, les mains étendues vers le ciel, le visage baigné de larmes : « O mon Dieu, s'écria-t-il, jusqu'où donc a monté la malice » humaine, que je vois aujourd'hui votre temple auguste brûlé, les reli- » ques de vos saints profanées, les champs de vos serviteurs dévastés, » leurs asiles en flammes, eux-mêmes tombés sous le glaive assassin ! » O mon Dieu, pardonnez à ces hommes, pardonnez-leur, Seigneur, car » ils ne savent ce qu'ils font. » Un prêtre brésilien, D. José Coelho, recueillit ce vénérable vieillard dans sa maison où il vécut encore quelque temps, sans pouvoir se consoler des désastres des Missions.

Tels furent les événements qui signalèrent les premiers mois de l'année 1817. L'expédition de Chagas fut un acte de férocité pur et simple, puisqu'il n'y eut pas de résistance et qu'elle se réduisit, en somme, à voler des bestiaux, à piller des églises, à arracher de force à ses foyers, une

population de femmes, d'enfants et de vieillards, puisque tous les hommes susceptibles de porter les armes étaient avec Artigas ou s'étaient enfuis.

Les Portugais retirés, les Indiens revinront visiter les ruines de leur patrie, et jurèrent de la venger. Andresito profita de cette exaspération pour les animer davantage ; après avoir essayé d'abord, mais infructueusement, avec le peu de monde qu'il avait, de résister à Chagas, il avait couru de l'autre côté des Lagunes, chercher des renforts, avec lesquels il revint occuper les Missions, et fixer son quartier général dans les ruines d'Apostoles. Dès que Chagas en eut des nouvelles, il se hâta de repasser l'Uruguay au *Paso* de San Lucas à la tête de sept cents hommes, et vint l'y attaquer. Mais Andresito s'était bien retranché dans les ruines ; Chagas fut repoussé avec perte (juillet 1817), et rentra au Brésil.

Resté maître du territoire des Missions, Andresito y rappela un bon nombre d'Indiens, et, l'année suivante, il redevint si menaçant que Chagas crut devoir entrer une troisième fois dans le pays. Fier de son succès d'Apostoles, Andresito s'était cantonné dans San Carlos, qui offrait encore quelque abri. Chagas occupa facilement la place et les maisons, mais Andresito s'était surtout fortifié dans l'église et le collége ; il y avait tous ses soldats et leurs familles, très-décidés à vendre chèrement leur vie. Le mur avait été percé de meurtrières pour le feu de la mousqueterie ; les hommes étaient hardis et exercés. Aussi les Portugais perdirent-ils beaucoup de monde dans une première attaque ; mais à la faveur d'un ouragan du Sud, ils trouvèrent moyen de mettre le feu à ce qui restait du toit de l'église et du collége, en même temps qu'ils enfonçaient les portes à coups de canons. Les Indiens firent alors une sortie désespérée et réussirent à percer la ligne portugaise, mais beaucoup restèrent sur la place. Pressé par l'incendie, le reste capitula. Trois cents personnes de tout âge et de tout sexe moururent dans cette attaque, soit brûlées, soit massacrées. Les Portugais firent prisonniers trois cent vingt-trois hommes, et deux cent quatre-vingt-dix femmes et enfants. Dans tout ce combat, les Indiens avaient montré un acharnement et une ténacité incroyables ; deux fois ils étaient parvenus a éteindre l'incendie que rallumait sans cesse la tempête, et, sans les éléments conjurés contre eux, ils eussent certainement repoussé Chagas. Les prisonniers furent acheminés sur San Borja, et l'on détruisit ce qui restait de San Carlos, (29 mars 1818). Le 7 avril, la colonne de Chagas fut faire la même opération à Apostoles, où quelques familles s'étaient rétablies. On n'y laissa pas pierre sur pierre. De là, Chagas, son œuvre accomplie, repassa une dernière fois au Brésil.

Malgré ce revers, Andresito, qui s'était échappé de San Carlos avec ses meilleurs soldats, ne perdit pas courage. Les Guaranis, plus furieux que jamais contre les Portugais, lui étaient entièrement dévoués ; de son côté José Artigas, secondé par l'Entreriano Ramirez, avait réuni un bon nombre de troupes dans l'Entre-Rios et Corrientes. L'occasion était donc favorable pour tenter un grand coup. Pendant qu'Artigas rentrerait dans la Bande-Orientale, Andresito devait pénétrer dans les Missions du Brésil, et, forcée de se diviser, l'armée portugaise avait des chances d'être battue.

A l'automne de 1819, un an après le désastre de San Carlos, Andresito passe brusquement l'Uruguay aux gués (rapides) du Piratini et occupe la Mission brésilienne de San Nicolas, où il trouve d'abondantes munitions de guerre et quelque artillerie. Chagas accourt immédiatement pour l'y attaquer. Les Indiens s'étaient barricadés sur la place et enfermés dans les maisons ; ils ne donnaient pas signe de vie. Les Portugais soupçonnant un piége attendirent, mais lassés de ce repos forcé, ils essayèrent enfin de pénétrer dans la place ; au moment où ils franchissaient les barricades, ils furent accueillis par un feu si nourri qu'ils se virent obligés de se retirer en toute hâte, laissant un bon nombre de morts et poursuivis le sabre aux reins par les Indiens, qui ne les laissèrent que lorsque la cavalerie fut venue les dégager. Affaibli par cet échec, Chagas se retira à l'Estancia de la Palmera et demanda des renforts au colonel Abreu et au comte de Figueira qui avait remplacé le marquis d'Alegreté dans le gouvernement de Rio-Grande.

Fier de son triomphe, Andresito laissa six cents hommes résolus à San Nicolas, et, avec le reste de son monde, tenta d'aller se joindre à Artigas, lequel, aux aguets dans l'Entre-Rios, attendait l'occasion favorable pour faire une pointe subite sur les villes importantes de Cachoeira, Rio-Pardo et Porto-Alegre, attaquant ainsi les Portugais au centre même de leurs possessions. Malheureusement, les communications étaient difficiles et Artigas, mal instruit de ce que faisait Andresito, ne put faire sa pointe à temps. Celui-ci cherchait à traverser l'Icabaqua, au *paso* d'Itacoruby, lorsqu'il fut brusquement attaqué par Chagas et le comte de Figueira, suivis de plusieurs bataillons, et par le colonel Abreu, qui arrivait à marches forcées d'Alegreté avec d'excellentes troupes. Son monde était dispersé en partie et occupé aux opérations du passage : il fut battu complétement et fait prisonnier. La garnison de San Nicolas, instruite par les fugitifs d'Itacoruby, se hâta de repasser dans les Missions détruites, où les Portugais ne jugèrent pas à propos de les poursuivre : la capture d'Andresito leur suffisait.

Celui-ci avait été reconnu au moment où, échappé du désastre, il cherchait à traverser l'Uruguay. On l'envoya à Rio de Janeiro, où il fut mis en prison. Il y mourut au bout de quelques mois, par suite d'excès de boisson, selon les Portugais; mais, selon les Espagnols, assassiné, parce que l'on craignait son influence sur les Indiens. Cette influence était réelle; Andres Tacuari disparu de la scène politique, les Indiens ne remuèrent plus.

Tout était donc consommé dans les Missions de la rive droite; la ruine était entière et absolue. Les familles qui restaient se dispersèrent et furent grossir la population de Corrientes, de l'Entre-Rios et du Brésil. Quelques Indiens demeurèrent pourtant dans le pays; mais, las d'être les instruments des chefs de parti, il se déclarèrent indépendants et formèrent trois bandes.

L'une, sous les ordres de Carahypi, de Santo Tomé, occupa la Sierra, au-dessus de San Xavier; Cabañas, Indien sambo de Corpus, plaça la seconde bande près de la chapelle de Caacarahy (montagne bénie), dans le voisinage des bourgs ruinés du Parana; enfin, l'Indien Ramoncito s'établit sur les bords de la lagune Ibera. Ces trois bandes, retombées à la vie sauvage, vécurent de chasse et du bétail qu'elles pouvaient voler, soit aux Brésiliens, soit aux Correntinos.

Le bruit courut que d'autres Guaranis s'étaient réfugiés dans les bois et qu'ils y avaient formé au loin des sortes de colonies; mais on n'en entendit plus parler, et ce fait était resté complétement oublié pendant trente-cinq années, lorsqu'en 1851 des Paraguayens, remontant le Parana pour aller aux Yerbales de Tacurupucu, furent fort étonnés d'apercevoir des créatures humaines sur les bords du Pyra-Puytain, petite rivière dans laquelle le gros temps les avait forcés de relâcher. Comme le peuple paraguayen ne parle guère que le guarani, il ne fut pas difficile de s'entendre. Les Indiens de Pira-Puytain étaient des Guaranis réfugiés des cinq bourgs paraniens qui n'avaient pas voulu suivre Andresito, ni se soumettre à la transportation ordonnée par Francia en 1817.

Ils avaient remonté cinquante lieues du Rio-Parana en canots, n'emportant que quelques vivres, des semences et quelques ustensiles de fer. Ils étaient débarqués au milieu des épaisses forêts qui bordent le Pira-Puytain, rivière qui vient de la Cordillère du Paraguay et se jette dans le Parana, à dix lieues au-dessous de l'embouchure de l'Y-Guazu. Une tribu de Guayanas sauvages vivait près de ces bois. Après quelques difficultés premières, ils firent alliance avec les nouveaux venus, qui leur apportaient une civilisation relative; cela fut d'autant moins difficile

qu'ils étaient d'origine guaranie. Sans aucun animal domestique, réduits absolument à l'agriculture la plus primitive, ces réfugiés se mirent à vivre paisiblement, continuant avec beaucoup d'exactitude les pratiques religieuses qu'ils avaient apprises dans les Missions, telles que le baptême, le mariage, les prières du matin et du soir, la célébration du dimanche. Un vieil Indien qui savait lire, ancien secrétaire du Cabildo de Corpus, fut le directeur de cette société au milieu des bois, tandis qu'un cacique était investi des fonctions militaires. Sans se mêler entièrement aux réfugiés, et sans cesser de faire une tribu distincte, les Guayanas adoptèrent une partie de leurs pratiques religieuses.

Depuis 1851, quelques relations se sont ouvertes entre la colonie indienne de Pira-Puytain et le reste du Paraguay. Ces Indiens apportent de la yerba au port de Jesus, et l'échangent contre de la quincaillerie et des étoffes. Le gouvernement paraguayen fait ouvrir un sentier (*picada*) à travers les épaisses forêts qui garnissent toute cette partie du territoire, de manière à mettre ces Indiens en relation plus directe avec ceux des anciennes Missions de Jesus et de Trinidad. Leur cacique actuel, Carlos, est en bons rapports avec les autorités paraguayennes et a été investi du commandement du district. Dans peu de temps, ces Guaranis se seront fondus comme les autres dans la masse de la nation. On estime le total des deux tribus réunies à trois cents familles.

Quant aux trois bandes dont nous avons parlé, elles continuèrent leur même genre de vie jusqu'en 1826, époque de la guerre de la République Argentine et de la Banda-Oriental, soulevées contre le Brésil. — Un groupe de familles indiennes réfugiées des Missions avait formé le petit village de San-Roquito dans le département de Payubre et près du Miriñay. Le congrès réuni à Buenos-Ayres en 1825 chercha à reconstituer, avec ces faibles éléments, la province des Missions, à laquelle le Paraguay et Corrientes alléguaient à la fois des droits. Il y eut même des députés de nommés ; mais, en réalité, il n'y avait personne dans ces villages détruits, et les cabildos, seuls représentants légaux des vrais propriétaires du sol, avaient disparu. Le colonel Aguirre, commandant (*in partibus*) du territoire des Missions, chercha à employer l'influence de ce reste de population pour déterminer les trois chefs à venir se joindre avec leurs hommes à l'armée nationale qui faisait la guerre aux Brésiliens, ces successeurs des Portugais, leurs éternels et implacables ennemis. Carabypi et Ramoncito se rendirent à cette invitation et se joignirent à l'armée argentine. Quant à Cabañas, il refusa, et depuis sa troupe s'est dispersée et s'est fondue avec la population des pays environnants.

Malgré le désastre d'Andresito et l'absence des secours importants qu'il devait lui amener, José Artigas se crut capable de pouvoir encore lutter avec succès contre les Portugais. Il venait de passer près de deux années dans l'Entre-Rios et Corrientes, et, moitié par persuasion, moitié par terreur, il avait entraîné sur ses pas un bon nombre de soldats, d'autant plus qu'une guerre contre les Portugais était toujours nationale dans ces contrées. A la fin de 1819, il se jeta brusquement dans la Bande-Orientale, occupée tout entière par les forces portugaises depuis sa défaite au Paso del Catalan; mais, le 22 janvier 1820, sa nouvelle armée fut détruite à Tacuarembo, et, suivi du petit nombre de ceux qui étaient restés fidèles à sa fortune, il n'eut d'autre parti à prendre que de se réfugier dans l'Entre-Rios. A cette dernière heure même, un de ses lieutenants, Fructuoso Rivera, venait de le trahir, et, passant aux Portugais, poursuivait son ancien chef jusqu'aux gués du fleuve Uruguay.

Artigas comptait trouver des secours dans cette province; une nouvelle déception l'y attendait : Ramirez, cet autre lieutenant qui lui avait été si dévoué jusqu'alors, se leva contre lui. Le pays était démoralisé, ruiné; les levées d'hommes incessantes avaient effrayé les populations; on était dégoûté de cette lutte, où, en dernier résultat, Artigas n'avait éprouvé que des revers et amené la ruine des Missions. Ce chef avait encore du monde; mais Ramirez, avec huit cents soldats dont il était sûr, et qu'il avait bien disciplinés, le battit; en même temps, sa troupe l'abandonna, et il ne lui resta que ses fidèles Indiens, à l'aide desquels il se réfugia dans les Missions détruites. Ces malheureux, aveuglément dévoués à sa fortune, essayèrent en vain de l'y soutenir. Le pays était désert, sans aucune espèce de ressources. Artigas résolut d'implorer l'hospitalité du Paraguay. A la tête d'un millier d'hommes qui lui restaient, il se présenta en face d'Itapua, sur la rive droite du Parana, et fit demander au dictateur du Paraguay un refuge pour lui et sa troupe.

Francia était ennemi d'Artigas, car Andresito son lieutenant, n'avait pas plus épargné les cinq Missions qui dépendaient alors du Paraguay, que celles soumises au gouvernement de Buenos-Ayres; comme ailleurs, il y avait, de gré ou de force, recruté des soldats. Ce fut alors que, comme nous l'avons déjà dit, Francia donna l'ordre à leur population de les évacuer et de les brûler, tout en protestant des droits du Paraguay, non-seulement à ces cinq points, mais encore à tout le reste du territoire : puisque, disait-il, lors de l'émancipation, D. Bernardo Velasco, gouverneur du Paraguay, l'était également de toutes les Missions. Pendant les trois années que, repoussé de la Bande-Orientale par les Portugais, Artigas avait occupé toute la Mésopo-

tamie Argentine; les relations de ces deux chefs, aussi absolus, aussi entiers et presque aussi féroces l'un que l'autre, avaient été des plus aigres. Francia n'avait jamais voulu entrer en arrangement avec Artigas et le traitait avec le plus grand dédain; celui-ci avait répondu à ce dédain par des mesures restrictives du commerce du Paraguay, en frappant de droits énormes les navires qui, expédiés de l'Assomption, devaient passer nécessairement devant la ville de Corrientes. Telles étaient leurs relations, lorsque vaincu, poursuivi par son propre lieutenant, déserteur de sa cause, Artigas demanda un asile à son ennemi.

Francia, prévenu de cet événement, donna aussitôt ordre de recevoir les fugitifs, mais de n'en amener de l'autre côté du fleuve qu'un certain nombre à la fois, et de les désarmer à mesure. Artigas passa des premiers; beaucoup d'Indiens de sa troupe se retirèrent alors et furent retrouver les ruines de leurs anciennes réductions et s'y établir de nouveau. Un petit nombre franchit le fleuve; mais ces hommes, habitués à l'indiscipline et au pillage, trouvèrent un tout autre régime au Paraguay; au premier méfait, ils furent saisis et fusillés. Artigas, conduit à l'Assomption, sollicita en vain une audience du dictateur. Celui-ci le relégua à Curuguati, à 85 lieues nord-est de l'Assomption, et lui assigna une solde de trente-deux piastres par mois, somme presque considérable pour le pays. Abandonné à lui-même, Artigas redevint ce que la nature l'avait fait d'abord; à soixante ans, il se mit à cultiver son champ, fut le père des pauvres de son canton, et édifia tout le monde par son excellente conduite. Après la mort de Francia, le nouveau président du Paraguay, don Carlos Lopez, fit cesser cet exil et lui permit de résider à l'Assomption; Artigas y vécut jusqu'en 1850, époque à laquelle il mourut à l'âge de près de quatre-vingt-dix ans.

La famille de ce chef célèbre habite encore Montevideo, et son nom est resté fameux parmi les Indiens. Nul chef n'a autant d'influence sur les nombreux Guaranis qui habitent maintenant les bords du Mocoreta, frontière de l'Entre-Rios et de Corrientes, que le colonel Artigas, son fils, qui commande aujourd'hui cette frontière, et est un des bons officiers de la Confédération.

Après la chute d'Artigas et celle de son successeur Ramirez, qui ne se fit pas attendre, car il succomba dans une guerre civile, Francia, en 1822, résolut d'établir une sorte de tête de pont qui lui permit de pénétrer à sa volonté dans le territoire des Missions.

A cet effet, il choisit à quinze lieues ouest d'Itapuca, sur la rive gauhe du Rio-Parana, un endroit nommé anciennement Tranquera (barrière) de San Miguel et depuis Tranquera de Loreto, là où la bande de terrain qui

sépare le fleuve de la lagune Ibera est le plus étroite. A cet endroit, non loin du Petit-Rapide *(Salto)* du Parana, situé entre la rive gauche et la grande île d'Apipé, il existait du temps des Jésuites de vastes enceintes à bétail (*petreros*), séparées les unes des autres par des fossés. Le dictateur profita de ces dispositions du terrain et des travaux déjà faits pour y construire une barrière fortifiée. Il fit circuler un large et profond fossé pouvant au besoin recevoir les eaux du fleuve et les faire communiquer avec celles de la lagune Ibera. L'escarpe de ce fossé fut couronnée par une palissade de gros bambous, et une porte avec pont-levis fut l'unique passage réservé pour se rendre dans le nord-ouest de la province de Corrientes. En outre, des cabanes et un fort construits dans le voisinage reçurent une garnison nombreuse. Par de pareilles précautions, les communications avec le reste du pays furent complétement fermées, et les Paraguayens avaient entière liberté d'action sur les Missions occidentales, où, jusqu'à l'époque actuelle, ils ont empêché la formation de tout établissement nouveau.

C'est à la Tranquera de Loreto, qu'en 1846, le président don Carlos Lopez, entretint jusqu'à dix mille hommes lorsqu'il eut déclaré la guerre à Rosas. Toutes les hostilités de sa part se bornèrent à cette démonstration sans péril.

Un peu plus à l'ouest, à l'endroit même où Artigas s'était présenté devant Itapua pour passer le Parana, le dictateur fit élever, sous le nom de Trinchera de los Paraguayos (fortification des Paraguayens), une grande muraille en forme de cercle de 1,200 mètres de longueur et dont les extrémités s'appuient sur le fleuve. Ce mur, construit avec les débris des cinq bourgs du Parana, a près de deux mètres de hauteur et est garni à l'intérieur d'une banquette destinée à faciliter le jeu de la mousqueterie.

En même temps, l'ancienne Mission d'Itapua reçut une forte garnison et l'on plaça un corps détaché dans les ruines de Candelaria. Au moyen de ces postes avancés, le Paraguay sauvegardait ainsi ses prétentions sur un territoire contesté et en conservait la possession réelle jusqu'à l'Aguapey. Mais le principal avantage de ces mesures fut de conserver les communications franches avec le Brésil, pendant que les prétentions de Rosas fermaient la voie si commode des fleuves Paraguay et Parana. Itapua, tout en étant ville de guerre, devint la place de commerce principale du Paraguay jusqu'en 1852; presque tout le commerce extérieur se fit par cette voie. Les marchandises européennes étaient importées à la ville brésilienne de San-Borja sur l'Uruguay, de là, à travers le fleuve, au village de l'Hormiguero, groupe de maisons qui s'était établi sur la rive, et des charrettes les menaient à la Trinchera.

De 1840 jusqu'à 1849, le transit par cette partie des Missions se fit avec assez d'activité. Quelques fermiers hardis se hasardèrent même à établir des estancias sur ce territoire et commençaient à prospérer, lorsque tout à coup, en 1849, les Paraguayens, par suite de difficultés avec le gouvernement de Corrientes, envahirent le territoire, enlevèrent les estancieros et leur bétail, brûlèrent le village de l'Hormiguero, et le pays redevint encore une fois désert. Il n'est plus traversé aujourd'hui que par les rares voyageurs qui vont de San Borja à Itapua, tout le commerce se faisant maintenant par la ville de l'Assomption et les fleuves.

Telle fut la fin des Missions comprises entre le Parana et l'Uruguay. Des quinze bourgades florissantes qui ornaient ce territoire, pas une ne resta debout. La Cruz seule a conservé quelques habitants qui y revinrent vers 1832.

Quant aux Missions orientales, elles n'eurent pas un meilleur sort.

IX

RUINE DES MISSIONS ORIENTALES EN 1828.

Nous avons vu comment, occupées par les Portugais en 1801, elles avaient pu en partie échapper aux dévastations de la guerre de 1817; mais elles n'en avaient pas moins souffert par l'abandon des travaux de l'agriculture, par les levées d'hommes faites de gré ou de force au milieu de la population indienne, pour en renforcer les troupes de Chagas. Maîtres absolus de la Bande-Orientale en 1820, après la retraite d'Artigas, les Portugais avaient continué à protester de leur désintéressement et à proclamer que leur intervention dans les affaires du pays n'avait lieu que pour le sauver de l'anarchie et que leur armée reconnaîtrait toujours les autorités locales, jusqu'à ce que la pacification eût lieu. En 1821, ce masque tomba, le général Lecor déclara la Bande-Orientale réunie aux possessions portugaises du Brésil, et constituant une de leurs provinces que l'on désigna sous le nom de Cis-Platine. Le but séculaire du Portugal était atteint; l'Uruguay et la Plata formaient enfin la limite méridionale de l'empire,

La frontière de la province Cisplatine fut fixée au Cuareim, grande rivière qui débouche dans l'Uruguay, presque en face du Rio-Mirinay venu du nord nord-ouest, lequel formait jadis la limite des Missions. Les sept réductions de la rive gauche restèrent annexées à la province de Rio-

Grande do Sul, et les Indiens continuèrent à y vivre dans une tranquillité relative, quoique bien réduits en nombre et assez négligés par leurs maîtres. L'indépendance du Brésil, proclamée en 1822 et judicieusement acceptée par le Portugal, ne changea rien à cet état de choses. Mais il était dit que rien de ces créations utiles ne devait subsister.

En 1825, la Bande-Orientale se souleva contre le Brésil ; Buenos-Ayres prit fait et cause pour les Orientaux, et une guerre acharnée s'engagea entre tout ce qui parlait espagnol et ce qui parlait portugais. Ce fut une véritable guerre de race, où l'on se battit bien de part et d'autre, et où les Brésiliens éprouvèrent plusieurs échecs fort sérieux. Cependant, nombreux et compacts, possesseurs de Montevideo, appuyés sur une escadre nombreuse, ils rendaient l'issue de la guerre incertaine, lorsque l'interposition de l'Angleterre amena la paix en favorisant la formation de la Bande-Orientale, état indépendant sous le nom d'État oriental de l'Uruguay. Les Orientaux ainsi émancipés adoptèrent la forme républicaine, et l'on sait quelle a été depuis leur histoire.

Pendant les péripéties diverses de cette guerre acharnée, qui dura trois ans, le colonel D. Fructuoso Rivera, oriental, ancien officier d'Artigas, et alors au service du Brésil, se rallia à ses compatriotes.

Sa soumission fut acceptée avec une médiocre confiance par les Argentins, qui l'avaient vu dans une occasion remarquable se séparer de son chef. D'ailleurs, son indépendance, son goût pour la *montonera* (guerre de partisans), ses allures de chef de parti le rendaient suspect. Le général Martin Rodriguez, peu rassuré sur son compte, l'avait engagé à aller se présenter au gouvernement de Buenos-Ayres. Pendant que l'on faisait une sorte d'enquête sur sa conduite, Rivera s'enfuit à Santa-Fé et demanda un asile à Estanislao Lopez, gouverneur de cette province, avec lequel il avait d'anciennes relations. Tous deux concertèrent alors une expédition hardie, qui devait faire éclater le patriotisme de Rivera tout en servant ses intentions secrètes, et en même temps faire honneur à Lopez ; c'était du reste une diversion favorable au succès des armes argentines et orientales.

Rivera traverse donc à la hâte l'Entre-Rios et le sud de Corrientes, à la tête de cent Indiens Charruas et d'une soixantaine de Gauchos ; il se présente comme l'avant-garde de l'armée de Santa-Fé qui le suit, dit-il, à marches forcées ; il franchit l'Uruguay au *paso* de Santa-Ana, au-dessous de l'Ibicuy. Une garde brésilienne défendait le passage de cette dernière rivière au *paso* de Mariano-Paso ; Rivera la culbute et tombe brusquement sur les Missions orientales, avant que l'on ait su sa marche à Buenos-Ayres ou à

Montevideo. Les négociations qui amenèrent la paix étaient commencés; le gouvernement argentin irrité des difficultés que pouvait soulever cette démarche de Rivera, et qui désirait ardemment la fin d'une guerre qui le ruinait, envoya à sa poursuite le colonel oriental Manuel Oribe; mais l'expédition fut menée avec tant de secret et tant de rapidité, que quand on voulut l'empêcher tout était déjà fini. Comme, en somme, on n'aimait pas les Brésiliens, que les Missions inspiraient peu d'intérêt, on ne parla plus de cette affaire, et on laissa les estanceros de l'Ibicuy et du Cuareim se plaindre inutilement d'avoir été dépouillés de leur bétail. Les deux nations avaient un désir égal de la paix.

Le but de Rivera était exactement le même que celui d'Artigas, recruter des soldats parmi les Indiens. Mais comme son caractère, bien différent de celui de son premier chef, était humain et porté à la douceur, cette mesure militaire ne fut point accompagnée des cruautés qui avaient souillé plus d'une fois les opérations d'Artigas. Les Indiens ne firent d'ailleurs aucune espèce de résistance; le peu de troupes brésiliennes qui se trouvaient dans ces cantons prit la fuite, et Rivera put opérer à son aise son immense razzia. La population toute entière fut emmenée; les hommes valides furent incorporés dans ses troupes; les familles formèrent un énorme convoi. Sur des charrettes on emporta les statues des saints, les ornements et les cloches des églises; tout le bétail fut également rassemblé et chassé vers l'Ibicuy avec le reste de la troupe. Aux *pasos* de l'Ibicuy et à ceux du Cuareim plusieurs des charrettes qui portaient les cloches se brisèrent, et l'on assure que ces cloches se voient encore aujourd'hui au même endroit dans les basses eaux. Une barque qui en portait deux chavira au *paso* de los Corralitos dans l'Uruguay, à une lieue au-dessous du Salto; les autres arrivèrent à Montevideo, où elles furent distribuées à différentes églises de la campagne. Les familles furent cantonnées de l'autre côté du Cuareim, et l'on forma les villages de Santa-Rosa ou Bella-Union près de l'embouchure de cette rivière, et celui de Belem, presque en face de celle du Mocoreta. Incorporés dans l'armée de Rivera, les Guaranis des Missions brésiliennes firent exactement ce qu'avaient fait ceux des Missions correntines dans l'armée d'Artigas; ils devinrent ses soldats les plus fidèles et les plus dévoués, dans toutes les guerres que ce chef, devenu bientôt après arbitre de la Bande-Orientale, eut à soutenir.

A la paix de 1828, lorsque la création de l'État oriental de l'Uruguay eut amené un traité de limites modifié depuis en 1851, la ruine des établissements jésuitiques était donc consommée, et, excepté San Borja,

à qui sa position sur une grande rivière navigable faisait conserver des habitants appartenant à toutes les races de la Plata, les autres bourgades étaient désertes.

Les familles des Indiens, enlevées à ces Missions, avaient été, comme nous l'avons vu, établies entre le Cuareim et l'Arapey, le long du fleuve Uruguay, sur un espace de 26 lieues. A la paix, les hommes qu'on avait fait soldats, étaient venus les rejoindre; mais, naturellement, ils avaient pris la licence des camps, les habitudes pillardes des armées de ce temps, et bientôt ils devinrent un fléau pour les estancias du nord de la République. Unis aux restes des Charruas, aux déserteurs et à tous les bandits du pays, il se mirent à faire des excursions dans les environs, enlevant du bétail qu'ils allaient vendre au Brésil et formant des groupes armés à la disposition du premier chef de parti (*caudillo*), qui voulut troubler la République. Le gouvernement de Montevideo crut devoir alors envoyer des troupes contre eux. Le général don Fructuoso Rivera, devenu président, vit son frère périr en combattant contre ces bandits. Il fallut alors en venir aux moyens les plus énergiques, et, dans le cours de l'année 1832, les derniers Charruas furent exterminés. Les Guaranis Misioneros, qui s'étaient alliés à eux, périrent en partie; l'autre part fut incorporée de nouveau dans l'armée; on amena les familles dans la capitale, et la plupart, distribuées comme servantes dans les maisons particulières, se mêlèrent peu à peu au reste de la population; un très-petit nombre retourna dans son pays.

Telle fut la fin des derniers Indiens des Missions. Ils ont disparu comme groupes de population, mais les restes nombreux de leur race sont aujourd'hui mêlés aux Orientaux, aux Entre-Rians et aux Correntins avec lesquels ils se fondent tous les jours. De ceux qui s'étaient attaché la fortune de Rivera, bien peu ont survécu aux sanglantes batailles de l'Arroyo-Grande (6 décembre 1842), et surtout de la India-Muerta (27 mars 1845), où ses troupes furent entièrement défaites par les armées du général Rosas, qui, à son tour, convoitait la possession de la Bande-Orientale et lutta infructueusement treize années pour la conquérir.

Après l'expédition de Rivera, les Missions orientales étaient de fait dissoutes. Elles furent abandonnées, en grande partie, par le peu de population qui y restait ou qui y était revenue. Le hameau de San Vicente se forma d'une vingtaine de familles qui, sous la direction d'un lieutenant brésilien, faisaient valoir une assez grande estancia, débris de leurs antiques possessions. M. Isabelle, qui parcourut la province de Rio-Grande, en 1833, les y vit et les trouva dans des conditions d'existence très-sup-

portables. Du reste, il faut le proclamer ici, l'administration brésilienne fut bien plus paternelle à l'égard des Indiens que l'administration portugaise. Le gouvernement impérial s'occupe avec zèle de la civilisation des nombreuses tribus qui existent encore dans l'intérieur de l'empire, et le temps n'est plus d'une extermination systématique.

En 1835, un recensement officiel de la population des Missions orientales donnait les chiffres suivants : 130 individus adultes, 38 invalides, 38 enfants, — 113 femmes, dont 32 infirmes; 37 filles : — Reste total d'une population de 30,000 âmes, soixante ans auparavant.

De leurs anciennes propriétés ils avaient encore : 5 estancias (fermes à bétail), 9 potreros (pâturages fermés), 2 invernadas (pâturages d'hiver où les animaux ne maigrissent point), 8 chacras (établissements de culture), 31 rinconès (coins de terre fermés par un ruisseau), 21,000 têtes de bétail, 642 chevaux, 952 juments. — Des mains d'un administrateur particulier, la surveillance de ces propriétés passa dans celles du juge des mineurs. Depuis vingt années, ce nombre a encore diminué : les propriétés du petit nombre d'Indiens qui ne se sont pas encore fondus avec le reste de la population, se bornent à des lambeaux de terre où ils cultivent du maïs et à quelques vaches laitières. Du reste, ils passent la plupart du temps à ne rien faire, et les vieillards, hommes ou femmes, mendient.

MARTIN DE MOUSSY, *membre de la 3e classe.*

(La suite au numéro prochain.)

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE UNIVERSELLE,

Par M. ANDRÉ DE BELLECOMBE, *rapport.*

Toutes les fois que nous avons lu en tête d'un livre ce titre : *Histoire universelle,* nous nous sommes senti effrayé..... Embrasser d'un long regard l'histoire de l'humanité tout entière est une tentative immense, audacieuse, et qui prouve chez celui qui l'exécute une dose de puissance, de courage peu ordinaire; aussi aimons-nous à voir l'auteur de l'*Histoire universelle* qui nous occupe « soumettre à Dieu, en ouvrier laborieux et docile, le procès-verbal de l'œuvre immense à la rédaction de laquelle il croit avoir

été appelé, lui aussi, par une inspiration surhumaine, irrésistible. » Seulement, nous aurions voulu que l'auteur réservât pour lui-même cette croyance en une prédestination historique et qu'il se hâtât un peu moins d'en faire la révélation au lecteur.

Mais M. de Bellecombe a la foi vive, l'imagination ardente, et la première impression que laisse la lecture de son ouvrage, c'est une hardiesse qui aime à s'attaquer aux grandes difficultés, et qui montre dans le travail le plus ardu une rapidité de style, une vigueur d'expression auxquelles nous devons fréquemment des pages incontestablement remarquables.

Le paragraphe deuxième de son introduction est un des morceaux que nous voudrions pouvoir citer tout entier. M. de Bellecombe y résume, dans 52 pages, l'histoire du monde depuis la création jusqu'en 1854, avec une netteté, une concision qui font le plus grand honneur à son esprit synthétique, et à cette ardeur qui ne manque pas d'éloquence. Nous voudrions cependant que l'historien mît un frein à cette chaleur du discours et qu'il imitât le style de Bossuet et de M. Guizot, plutôt que celui de Tite-Live et de Salluste dans les discours de leurs héros ; nous sommes assuré, par exemple, que cette partie de son introduction, *véritable discours sur l'Histoire universelle*, gagnerait beaucoup à la suppression de cinq à six invocations patriotiques adressées au génie belliqueux de la France.

M. de Bellecombe aborde l'histoire générale de l'humanité de la manière la plus heureuse et la plus neuve ; profitant des vastes recherches modernes sur les Chinois, les Indiens, les Égyptiens, il ne commence pas l'histoire du monde par celle des Hébreux, des Mèdes et des Perses, comme le firent les auteurs d'*Histoires universelles* qui l'ont précédé ; il attaque courageusement l'histoire de la Chine et de l'Inde trois mille ans avant Jésus-Christ, et nous donne sur les sources de l'histoire de ces contrées des notions aussi intéressantes que complètes.

La partie religieuse et morale des peuples qui suivent la loi de Brahma, de Vichnou, de Schiva, est très-étendue et assez détaillée ; à la suite de cette première exposition, l'auteur aborde l'histoire de Phénicie, de Chaldée et d'Assyrie.

Ici, l'auteur marche plus à l'aise ; il est sur des routes déjà explorées avant lui ; il introduit un ordre logique et lucide dans la division des divers objets qui constituent l'histoire. Il commence par indiquer les sources historiques, passe à l'examen de la mythologie, de la religion, puis au récit des événements qui constituent l'histoire proprement dite, et termine enfin par le tableau de la géographie, du commerce et de l'industrie des Phéniciens et des Assyriens.

La Perse est le sujet d'un travail analogue. M. de Bellecombe nous montre successivement les sources historiques et les antiquités de la Perse, sa religion et sa mythologie, les révolutions de ses dynasties, l'état politique et physique, la géographie, et jusqu'à la statistique de cette puissante nation.

L'auteur, qui a beaucoup lu et profondément fouillé, travaillé, est parvenu, grâce à son aptitude, à grouper, à condenser les faits avec une lucidité digne d'éloges; il a fait de cette période primitive du monde un tableau plein de clarté, de netteté, et rempli d'une suffisante quantité de faits historiques, de notions législatives, politiques, morales, pour donner une idée complète de ces époques reculées et rendre superflue la lecture des histoires particulières plus volumineuses... On sent, à toutes ses pages, qu'il est parfaitement au courant des travaux de notre temps et qu'il traite son vaste sujet en maître qui le possède à fond; nous désirerions cependant que M. de Bellecombe eût fait une plus large part aux citations, et qu'il eût mis le lecteur à même de consulter et de comparer les textes en indiquant les sources où il a puisé ces immenses documents; ses récits en acquerraient un utile degré de certitude; le lecteur marcherait d'un pas plus sûr à travers ces débris des vieux âges, s'il trouvait, presque à chaque page, le nom d'un historien de l'antiquité, celui d'un document célèbre, avec l'indication des chapitres auxquels se rapportent les faits cités.

Ce qui constitue le caractère particulier et tout nouveau de l'histoire de M. de Bellecombe, c'est qu'il ne se contente pas de réunir dans un même ouvrage l'histoire de chaque peuple, il fait marcher de front les annales de tous les points de l'univers; ainsi la première partie est consacrée aux temps fabuleux, peu certains et qu'il appelle *les origines.*

Dans cette première partie, il conduit l'histoire de la Chine jusqu'à l'an 1078 avant Jésus-Christ; celle de l'Inde jusqu'aux premières traditions historiques; celle de la Phénicie, de la Chaldée, de l'Assyrie, jusqu'aux successeurs de Sémiramis; celle de la Perse jusqu'à la dynastie Kaianienne, 1080 avant Jésus-Christ; il nous mène ensuite à travers les temps fabuleux, héroïques et mythologiques de l'Égypte, de la Grèce et de Rome jusqu'à Rhamsès XVII, 1133 avant Jésus-Christ, jusqu'à la dispersion des Troyens et l'an 1080; il nous fait remonter avec les Hébreux au commencement du monde, et nous conduit jusqu'aux derniers temps de la république hébraïque, 1088 avant Jésus-Christ; il esquisse le tableau des sociétés européennes à ces époques incertaines, antéhistoriques, et nous dit ce que devaient être les premiers habitants de la Scandinavie, de la Germanie, de l'Espagne et des Gaules, les Scythes, les Scandinaves, les Celtes,

les Kimris, les Gaëls, même les indigènes de l'Amérique et de l'Océanie, aux jours de l'établissement des premiers hommes dans ces contrées peu connues.

Avec le troisième volume commence une période nouvelle, celle de *la fusion des peuples*, opérée par les invasions violentes, les conquêtes et la publication des premiers codes; nous voyons passer successivement sous nos yeux les rois juifs : Saül, David, Salomon, rois de Juda et d'Israël; les prophètes, les conquérants assyriens : Salmanazar, Sennacherib, Nabuchodonosor; les monarques d'Égypte jusqu'à Amasis ; Lycurgue, Solon et les sept Sages, Romulus, Numa... Mou-Yang moralise la Chine, lui donne une religion et des lois; Bouddhah répand des bienfaits analogues sur l'Inde, et Zoroastre sur la Perse; c'est, en un mot, la représentation du second acte du grand drame de l'humanité qui succède au prologue et s'étend de l'an 1000 avant Jésus-Christ à peu près à l'an 500.

Mais déjà de nouveaux peuples ont pris rang à côté des grandes nations primitives ; M. Bellecombe n'en néglige aucun ; il leur donne place au foyer humain et met à côté du groupe hébreu, les Philistins et les Chananéens, les Amalécites et les Ammonites, les Iduméens et les Moabites, les Carthaginois et les Tyriens, les Arabes et les Arméniens, les Cariens et les Lydiens, les Phrygiens et les Ciliciens; quand il aura repris l'histoire d'Égypte, depuis la reine de Saba jusqu'à la vingt-septième dynastie, il fera marcher de front l'histoire d'Abyssinie et d'Éthiopie.

L'auteur, comme on le voit, ne néglige aucun point du monde; il y a place dans son vaste travail pour les Thibétains et pour les Japonais ; et comme le lecteur pourrait s'égarer à travers les longs récits consacrés à chaque peuple particulier, il le ramène à l'unité à l'aide de tableaux chronologiques et de listes de rois ; il n'oublie pas d'ajouter au récit des événements de chaque période, une analyse de l'état des mœurs, des arts, de la législation et de la géographie.

Les quatrième, cinquième et sixième volumes sont consacrés à la troisième période ; elle comprend la domination persane sous Cyrus et ses successeurs ; l'histoire de la Grèce jusqu'à Alexandre; celle de la Chine sous Lao-Tseu et Koung-Tseu; celle des derniers rois et de la république de Rome, et résume, par conséquent, les événements qui ont agité la surface du monde depuis l'an 560 avant Jésus-Christ jusqu'à l'ère chrétienne... Ces trois volumes nous conduisent en pleine histoire positive... Les événements se pressent, les peuples se multiplient, rois et républiques se disputent les destinées du monde avec un acharnement

sans relâche. L'auteur a dû faire preuve d'un esprit d'analyse remarquable pour ne pas s'égarer au milieu de cette mêlée générale, furieuse et guider d'un pas sûr le lecteur à travers cet orage des événements. M. de Bellecombe consacre les livres XIVe et XVe à l'histoire de la Perse et de l'Asie, sous Cyrus et Darius ; le livre XVe, en partie, et le livre XVIe aux expéditions de Darius et de Xercès en Grèce, et aux guerres de Péloponèse... le XIXe à la fin de la monarchie romaine.

L'histoire d'Alexandre et de ses successeurs occupe les livres XXIIIe, XXIVe et XXVe ; les livres XXVIe et XXVIIe nous ramènent en Italie ; nous assistons aux guerres des Samnites, aux invasions de Pyrrhus et aux premières guerres puniques ; puis, nous passons successivement de l'Espagne à l'Égypte, de la Grèce à l'Italie, pour considérer les tristes déchirements de Carthage luttant contre les mercenaires, d'Antiochus combattant contre Philopator, d'Annibal envahissant l'Espagne et l'Italie, des Romains intervenant dans les affaires de la Grèce et pénétrant dans les Gaules ; nous jetons en passant un regard sur la Chine, à la fin de la troisième dynastie et au commencement de la cinquième.

Dans le sixième volume enfin, le dernier de ceux qui passent sous nos yeux, l'auteur raconte l'histoire de Ptolomée Philométor, de Judas Macchabée, d'Antiochus Épiphane, de Persée, de Caton le Censeur; il nous fait assister à la restauration du peuple juif et à la conquête de la Grèce, à la destruction de Carthage, à la conquête de l'Espagne, au tribunat des Gracques, à la guerre de Jugurtha, à la conquête de l'Égypte, aux guerres de Mitrhidate, aux dissensions de Marius et de Sylla, à la conjuration de Catilina, aux expéditions de César et aux longues péripéties de la chute de la république romaine.

Mais ici, malgré la multiplicité des événements qui nous transportent de Numance dans la Bithynie, d'Alexandrie dans la Bretagne, de Carthage sur les bords du Rhin, la tâche de l'auteur est simplifiée par cette vaste domination romaine qui étend ses bras sur le monde et fait entrer l'humanité presque tout entière dans le cercle de ses institutions et de ses lois; nous ne sortirions pas des limites de l'empire si nous ne faisions une courte invasion dans la Chine pour en résumer rapidement l'histoire sous Wen-ti, le réformateur, et les rois qui lui succèdent, et, dans l'Inde, sous le roi Vidramatja, conquérant d'une partie de l'Inde, et qui vivait dans le premier siècle avant Jésus-Christ.

Le vaste sujet de l'histoire ancienne est près d'être épuisé. La venue de Jésus-Christ nous conduit à l'époque moderne. Jusqu'ici M. de Bellecombe n'a éprouvé ni défaillance ni confusion, il a vaillamment exécuté

son entreprise, nous lui désirons le même courage, la même puissance dans la composition des seize à dix-huit volumes qui doivent renfermer l'histoire moderne. Nous nous bornerons à ajouter un conseil à nos encouragements : celui d'éviter certaines observations malignes, certaines boutades qui échappent malgré lui, peut-être, à l'ardeur de son style et de son imagination... L'histoire doit être sobre, calme, et ne jamais s'éloigner d'une appréciation philosophique et impartiale des événements. Cette observation doit s'appliquer surtout à la première partie de son Introduction... Dans cet examen des divers systèmes historiques, M. de Bellecombe a cru pouvoir employer les interpellations, les appels à un patriotisme belliqueux d'une opportunité fort contestable. C'est là, qu'il nous permette de le dire, un début fâcheux pour une histoire universelle, et qui ferait mal apprécier son œuvre, si on avait l'imprudence de la juger d'après les cinquante premières pages de cette Introduction. Nous lui conseillons de les supprimer complétement, et de ne conserver que la seconde partie, résumé remarquable, magnifique de l'histoire du monde et qui est de nature à donner de son travail une idée grande et juste, que la majeure partie des Livres suivants ne fait que justifier.

CÉNAC-MONCAUT, *membre de la 1re classe.*

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ETC. DE ROUEN

L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen a publié le *Précis analytique de ses travaux pendant l'année* 1861-1862, dont elle fait annuellement un échange fraternel avec notre *Investigateur*. C'est à celui-ci à mériter son nom en ne laissant point passer inconnues et la publication et celles des excellentes choses qu'elle contient, qui ont du rapport avec le genre de nos études.

Par son discours d'ouverture de la séance publique de 1862, M. Homberg rappelle la date de la fondation, il y a tout à l'heure 120 ans, et, supposant que la réunion actuelle est la première, il nomme, peint, anime et fait parler les anciens fondateurs.

Un concours avait été ouvert pour une étude biographique et littéraire sur Ancelot, né à Rouen le 9 janvier 1794, mort à Paris le 9 septembre 1854, marié à vingt et un ans avec une fille d'une ancienne famille de

robe, femme d'esprit et de goût, auteur de plusieurs productions littéraires très-goûtées. Le prix a été obtenu sur trois autres concurrents par M. Frère, avocat à Rouen. Le rapport est de M. Delérue.

Vient un rapport de M. Nion sur les *médailles d'honneur décernées par l'Académie aux meilleurs travaux littéraires dus à des auteurs nés ou domiciliés en Normandie*. Le rapporteur annonce que c'est dès l'année précédente que l'Académie a décidé de donner ces sortes de récompenses. La première distribution a été de trois médailles pour les sciences; cette fois-ci c'est pour les belles-lettres, et les vainqueurs ont été M. Floquet, greffier en chef de la Cour impériale, auteur de plusieurs ouvrages d'érudition, et M. Bouillet, auteur de plusieurs comédies et poëmes.

Le prix de vertu *Dumanoir* a été décerné à Marie Modine Vasseur, pauvre vieille fille au service gratuit, depuis quinze ans, d'une pauvre aveugle et infirme de quatre-vingts ans.

M. Lévy, secrétaire de la classe des sciences, a fait le rapport des travaux de l'année. Il y a, au *ministère de l'Instruction publique*, un *Comité des travaux historiques et des sociétés savantes*, chargé de centraliser et de discuter les travaux de celles-ci. Voici une partie des sujets des travaux communiqués à ce comité cette année : — Description scientifique de la Seine-Inférieure, — sa statistique et sa botanique, — sa géologie avec une carte et une lettre explicative; — observations météorologiques; du spectre solaire considéré comme moyen d'analyse ; — observations ozonométriques, — l'ozone (*ozè*, odeur) considéré comme de la vapeur d'eau oxygénée ; — hydrologie du canton de Roye ; — études chimiques sur les graines de fusin d'Europe ; — mémoire sur la nicotine ; — périodicité des grands déluges ; — des aliénés en Angleterre et en Ecosse ; — Pierre Condenberg, sa vie et ses ouvrages ; — traité des dermatoses (maladies de la peau) ; — des maladies du sens moral ; — de l'hygiène des habitations ; — études scientifiques et archéologiques touchant les rives et l'embouchure de la Seine.

Six mémoires scientifiques et quatre écrits littéraires sont insérés au volume. Parmi les premiers, je remarque un rapport de M. Pillon sur l'ouvrage intitulé : *Périodicité des grands déluges*. L'auteur de ce rapport, contrairement à l'auteur du livre, conclut à la non périodicité des grands déluges. Le travail sur les rives et l'embouchure de la Seine est des plus intéressants ; ce n'en est pourtant que la troisième partie ; les deux premières sont insérées aux deux précédents volumes.

Parmi les seconds, nos archéologues s'intéresseraient au travail de M. Balin, secrétaire perpétuel de la Commission des antiquités de la Seine-

Inférieure. Ils y verraient une notice sur les ruines du théâtre romain de Lillebonne, découvert entièrement en 1828 ; sur une mosaïque de la forêt de Brotonne ; sur des pierres tombales de Normands célèbres ; sur une statue de Richard Cœur de Lion ; et une de Guillaume le Conquérant, etc.

Le volume s'embellit de quelques poésies remarquables.

Le Toast, de M. F. Deschamps, est une *boutade* en stances de quatre grands vers à rimes croisées ; il y a trente-quatre stances, et on ne se lasserait pas d'en avoir plus à lire. Mais le sujet est rempli, chacune est une épigramme qui n'amène que le sourire sur les lèvres. Toutes renferment en elles leur pensée propre et complète sans enjambement de l'une à l'autre. Je critiquerai deux mauvaises césures et la présence d'un mot qui ne peut pas entrer dans le cours d'un vers, mais ne peut se trouver qu'en rime.

Une notice sur Savioli, avec la traduction en vers de ses poésies intitulées *Gli amori*, a pour auteur M. Balin, bibliothécaire-archiviste. Il donne comme spécimen, la première, la seconde et la vingt-quatrième. « On y trouve, dit avec raison M. Balin, de la galanterie, des fleurettes plutôt que des passions vives et impétueuses, plus d'esprit que de sentiment. » Ce sont de petites stances de quatre vers, de huit syllabes ; le premier et le troisième *glissants*, les deuxième et quatrième *tronqués*. « Je me suis efforcé, dit encore l'auteur, de rendre vers pour vers et presque syllabe pour syllabe. » — Savioli naquit à Bologne le 22 août 1729, de parents nobles et riches. Il était savant et poëte. Il avait fait *Il monte Liceo*, poëme pastoral, et, vers 1755, il publia *les Amours*, qui eurent en peu d'années, plus de vingt éditions. Nommé sénateur, il se livra à l'histoire avec une ardeur infatigable. Disgracié du gouvernement papal, il devint membre du conseil des Douze, et il accepta le titre de commissaire près le Directoire de la république française. Il donna un essai de traduction des *Annales* de Tacite et le dédia, en février 1804, au chef du gouvernement en France. Il mourut au mois de septembre suivant. Il avait chargé par son testament, un ami de recueillir tous ses manuscrits, d'en faire un choix et d'en donner une édition. L'ami est mort avant d'avoir rempli la commission ; les manuscrits ont été perdus.

Tel est ce qu'il y a de plus substantiel pour nous dans ce volume, et c'est assez pour que nous souhaitions la continuation indéfinie de cette corrélation utile et agréable entre l'Institut historique et l'Académie impériale de Rouen.

P. Masson, *membre de la 3e classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MARS 1864.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée, le 9 mars, à huit heures et demie. M. E. Breton, président de la 4e classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. de Saint-Albin s'excuse de ne pouvoir pas assister à cette séance. M. Cohelo, secrétaire général de l'Académie des sciences de Lisbonne, accuse réception de l'*Investigateur*.

Notre honorable collègue, M. Coppi, de Rome, offre à l'Institut historique la collection complète des *Annales d'Italie* (suite de celles de Muratori), depuis 1758 jusqu'à nos jours (10 vol.) ; M. Valat est nommé rapporteur. Notre honorable collègue, M. Carra de Vaux, offre également à la Société un ouvrage intitulé *Raisons des devoirs ou motifs déterminants de nos obligations dans le droit, dans la morale et dans la religion;* M. Barbier est chargé d'en faire un rapport.

La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté ; plusieurs livres ont été offerts à cette classe, leurs titres seront imprimés dans le journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté. M. Jubinal, secrétaire général, demande qu'un secrétaire des classes veuille bien le remplacer, pour faire le compte rendu des travaux de l'Institut historique pendant l'année 1863, destiné à la séance publique, M. Jubinal se proposant de lire à cette séance un mémoire intitulé : *Étude nouvelle sur un vieux poète;* M. le président désigne M. Joret-Desclosières, secrétaire de la troisième classe, pour rédiger ce compte rendu.

La Commission chargée d'examiner les titres de M. Jolliet dépose son rapport sur le bureau ; M. le président en donne lecture. Les membres de la troisième classe sont invités à prendre part au scrutin. M. Jolliet est admis à l'unanimité, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le

même jour sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Des ouvrages allemands et la première livraison des *Annales philosophiques*, par M. Martin, sont offerts à la Société. M. l'abbé Houpert est nommé rapporteur pour les premiers, et M. Carra de Vaux, pour les seconds. M. Camoin de Vence donne lecture d'un Mémoire de M. Hilaire, notre collègue à Toulouse, intitulé : *Étude sur l'origine de la langue espagnole*. Après quelques observations faites par MM. Cénac-Moncaut, E. Breton, Renzi, Badiche, de Berty et Masson, il est décidé que le mémoire sera lu en séance publique.

M. Masson donne lecture d'un mémoire intitulé : *De l'hospitalité chez les peuples anciens.*

Il est onze heures ; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 30 MARS 1864.

*** La séance est ouverte à huit heures et demie. M. Hortensius de Saint-Albin, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier-La-Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante : Lettre de M. le comte Reinhard, par laquelle il remercie l'Institut historique d'avoir confirmé son titre de président honoraire ; — MM. le comte Vimercati Sozzi, archéologue de Bergame, Michel Sorri, professeur à Milan, et Ghirelli, major dans l'armée du roi d'Italie, remercient l'Institut historique d'avoir été admis comme membres correspondants. — La Société des antiquaires de Picardie remercie notre Société de lui avoir complété la collection de l'*Investigateur*. — M. Cénac-Moncaut regrette vivement de ne pouvoir assister à cette séance pour y lire son mémoire intitulé *Cavaliers et Fantassins*.

Notre honorable collègue, M. Jacquemin, offre à l'Institut historique la *Monographie d'Arles* (2 vol. gr. in-8°) ; M. E. Breton est nommé rapporteur. L'Académie Stanislas, de Nancy, offre à l'Institut historique ses *Mémoires et documents* (2 vol. in-8°) ; M. Masson est nommé rapporteur. Un livre en allemand de la Société historique de Basse Saxe est offert à notre Société ; M. l'abbé Houpert est chargé d'en rendre compte. La Société archéologique de Touraine envoie à l'Institut historique un volume de ses Mémoires ; M. Parrot est chargé d'en rendre compte. Un livre intitulé : *L'esprit*

des Familles, par M. Mathieu, est offert à l'Institut historique; M. l'abbé Denys est prié d'en rendre compte.

M. Folliet, avocat à la Cour impériale de Paris, ayant été admis par la deuxième classe comme membre résident, M. le président invite les membres présents à prendre part au scrutin. L'admission de M. Folliet est approuvée par l'Assemblée à l'unanimité.

La Commission des médailles a déposé sur le bureau son rapport.

M. E. Breton, au nom de la commission chargée d'examiner les travaux parus dans l'*Investigateur*, dans le courant de l'année 1863, propose de décerner les cinq médailles annuelles :

1° A M. Alix, pour son mémoire intitulé: *Les trois Richelieu.*

2° A M. Cénac-Moncaut, pour *Le passage du Splügen.*

3° A M. Joret-Desclosières, pour *Le procès du paratonnerre de Saint-Omer.*

4° A M. Renzi, pour sa *Notice nécrologique sur M. Foyatier*, artiste statuaire.

5° A M. Nigon de Berty, pour son rapport sur l'*Histoire de la Magistrature française*, de M. Camoin de Vence.

Ces propositions sont successivement mises aux voix, et adoptées à l'unanimité par scrutins séparés et secrets.

M. Parrot est appelé à la tribune pour lire son mémoire intitulé: *Conquêtes de l'homme sur la nature ;* plusieurs observations sont adressées à l'auteur par MM. de Berty, E. Breton, Martin de Moussy et Valat; cette lecture sera continuée à une prochaine séance.

M. Barbier donne lecture d'un rapport de notre honorable collègue, M. Depoisier, sur un ouvrage intitulé : *Histoire de la marine militaire sarde*, par M. Michelini. MM. E. Breton et Barbier font quelques observations sur cet intéressant travail. L'administrateur est chargée de les communiquer à l'auteur du rapport.

M. Desclosières lit ensuite le compte-rendu des travaux de l'Institut historique pendant l'année 1863. Ce travail destiné à la séance publique du 10 avril, est approuvé au scrutin secret par l'assemblée.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

LISTE CHRONOLOGIQUE

Des Présidents de l'Institut historique pendant la période de trente ans écoulée depuis sa fondation.

PRÉSIDENTS :

1834-1836. M. Michaud.
1837. M. le duc de Doudeauville.
1838-1839. M. le comte Lepelletier d'Aunay.
1840. M. le baron Taylor.
1841. M. le marquis de Pastoret.
1842. M. le marquis de La Rochefoucault-Liancourt.
1843. M. Martinez de La Rosa.
1844. M. le comte Lepelletier d'Aunay.
1845. M. le prince de La Moscowa.
1846. M. le baron Taylor.
1847. M. Martinez de La Rosa.
1848. M. de Lamartine.
1849. M. le baron Taylor.
1850-1852. M. le marquis de Pastoret.
1853-1855. M. le marquis de Brignole-Sale.
1856-1857. M. le comte Reinhard.
1858-1860. M. le marquis de Brignole-Sale.
1861. M. Nigon de Berty.
1862. M. Jules Barrier.
1863. M. Ernest Breton.
1864. M. H. de Saint-Albin.

PRÉSIDENTS HONORAIRES :

1837. M. Michaud.
1840. M. le duc de Doudeauville.
1846. M. le prince de La Moskowa.
1848. M. Martinez de La Rosa.
1856. M. le marquis de Brignole-Sale.
1858. M. le comte Reinhard.

CHRONIQUE.

Notre honorable collègue, M. Camoin de Vence, ancien magistrat, vient d'être nommé avocat-général à la Cour impériale de Poitiers.

Le Comité d'archéologie américaine, présidé par notre honorable collègue, M. André de Bellecombe, a tenu sa cinquième séance, le 8 février dernier.

La première séance du Comité a été signalée par le discours d'ouverture prononcé par le Président, indiquant le but qui a inspiré ses membres fondateurs et précisant l'ensemble des études américaines avant la découverte de l'Amériqué. Plusieurs savants Mémoires, dus à la plume de M. Castaing, de M. Waldeck, le doyen de tous les archéologues du monde (il est en effet âgé de quatre-vingt-dix-huit ans), de M. Lucien de Rosny, et de quelques autres membres ont occupé les trois séances suivantes (1). Dans la dernière, enfin, M. de Bellecombe a donné lecture de la première partie d'un travail neuf et original, intitulé : *les Peuples indigènes de l'Amérique du Nord, avant, pendant et depuis la conquête*. Nous signalons avec plaisir à tous nos lecteurs et à tous nos correspondants l'existence de ce Comité, qui est la première et unique Société américaine existant en Europe.

RENZI.

(1) M. Castaing a lu un remarquable travail sur Alexandre de Humboldt, considéré comme américaniste. M. Rosny de Foucqueville un mémoire sur les mythologies comparées avec celle de l'Amérique, etc.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON ET Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU DIMANCHE 10 AVRIL 1864.

Mesdames et Messieurs,

Fidèle à des traditions qui lui sont chères, l'Institut historique de France ouvre aujourd'hui sa séance publique, et vous a conviés à y assister. Vous répondrez à son appel. Il vous remercie, par l'organe de son Président, d'un empressement qui l'honore.

Nous saluons avec une vive gratitude cet auditoire d'élite, studieux et instruit, qui vient ici pour s'instruire encore; ces femmes distinguées, qui non-seulement ne redoutent pas, mais recherchent et aiment les leçons de la science et les enseignements de l'histoire. C'est là, certainement, un des progrès de notre époque; c'est l'honneur de ce sexe, dont l'intelligence si variée se voue sans peine aujourd'hui aux lectures, aux études sérieuses et ne reste étrangère à aucune des connaissances humaines. Sous ce rapport, nous sommes loin de ces temps où les femmes s'occupaient plutôt de frivolités que de la culture de leur esprit; c'est qu'alors, il faut bien le dire, si quelques génies privilégiés étaient la gloire de leur siècle, on ne voyait assurément pas régner ce qu'on a appelé de nos jours *la diffusion des lumières*. Hommage donc, messieurs, hommage aux dames qui veulent bien embellir cette réunion de leur présence! Nous serons heureux si elles daignent aussi, tout à l'heure, encourager nos travaux.

Messieurs, l'Institut historique, au moment où j'ai l'honneur de vous parler, est parvenu à la 31e année de son âge : il nous sera permis de lui rendre cette justice, qu'il est loin de vieillir et de s'affaiblir; plus il vieillit, au contraire, et plus il semble rajeunir; il se transforme, il se développe, l'arbre étend au loin ses rameaux; chaque jour il acquiert des forces nouvelles : *vires acquirit eundo*; chaque jour il distribue ses diplômes aux notabilités de la France, de l'Europe et même de l'Amérique; chaque mois, son journal l'*Investigateur* s'enrichit des nombreux travaux de ses membres; il s'efforce sans cesse de justifier son but et le programme tracé par ses fondateurs, programme que nous aimons à remettre sous vos yeux. Ce sont : la géographie ancienne, la chronologie, les langues, les littératures, les sciences, les arts, les antiquités, les monuments, les monnaies, les manuscrits, les imprimés curieux de tous les pays, de tous les âges, et généralement tout ce qui constitue la science historique; l'Institut historique

non-seulement ne néglige aucune de ces études, mais il les cultive et les poursuit avec autant d'ardeur que de persévérance.

L'histoire ancienne et moderne a fourni de remarquables mémoires à notre Société. Et cependant quel champ vaste et difficile à explorer, que celui des faits si nombreux et si diversement jugés qui ont agité le monde? L'histoire, messieurs, ne se lie-t-elle pas, en quelque sorte, à toutes les branches des connaissances humaines? Combien elle exige de recherches consciencieuses, de labeur incessant, quand on veut se montrer impartial, exact et véridique! Et comme Voltaire a eu raison de dire : *On ne sait pas tout ce qu'il en coûte de peines et de veilles pour écrire quelques lignes d'histoire!*

Sous ce rapport comme sous les autres, l'Institut historique marche en avant, son passé répond de son avenir; il est devenu maintenant une institution; il a non-seulement reçu la sanction du temps, mais encore obtenu l'assentiment et la coopération des historiens, des savants les plus illustres; il compte parmi ses protecteurs les personnages les plus élevés, à commencer par Sa Majesté l'empereur Napoléon III; et c'est un devoir pour nous de lui rendre aujourd'hui un nouvel hommage de respectueuse reconnaissance.

Vous allez entendre le compte rendu de nos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler. M. le Secrétaire général se charge habituellement de vous le présenter et il s'acquitte de cette tâche avec ce talent facile, cet esprit d'analyse savante et piquante que vous lui connaissez. Mais, s'il ne le fait pas cette année, il va, par une heureuse compensation, vous lire une étude nouvelle sur un vieux poëte. Nous y trouverons sa verve chaleureuse et ses ingénieux aperçus. Notre confrère, M. *Joret-Desclosières*, a été désigné pour remplacer dans cette circonstance M. le Secrétaire général. L'Institut historique ne pouvait faire un meilleur choix, et vous jugerez par l'œuvre du mérite de notre Rapporteur. J'ai hâte de lui donner la parole, ainsi qu'à ceux de nos collègues, auteurs des mémoires intéressants qui sont à l'ordre du jour de cette séance : — A M. *Ernest Breton*, notre docte et spirituel antiquaire, ce voyageur infatigable, dont les récits nous attachent si vivement, qu'on s'imagine réellement parcourir avec lui les pays qu'il décrit si bien, et qu'en l'écoutant, on lui applique naturellement ce vers de Lafontaine :

« Vous y croyez être vous-même. »

— A M. *Jubinal*, précédemment nommé; — à M. *Léon Hilaire*, un de nos habiles linguistes; — à M. le président *Barbier*, dont la profonde érudi-

tion se marie toujours au charme, à la hauteur de la pensée, à la grâce et à l'élégance du style; — à M. *Dérisoud*, dont la pièce de vers intitulée *La dernière feuille*, n'est pas sans se rapprocher de la poésie mélodieuse et touchante de *Millevoye*; — à M. *Camoin de Vence*, qui doit à un mérite constaté, sa nomination récente d'avocat-général à la cour impériale de Poitiers, et qui nous a donné des travaux d'un ordre élevé dans la législation et dans l'histoire; — à M. *Cénac-Moncaut*, écrivain élégant, aussi fécond et aussi laborieux qu'un bénédictin de la vieille roche; — enfin, à M. de *Pongerville*, de l'Académie française, notre illustre confrère et vice-président, dont vous allez entendre et applaudir une pièce de vers où l'on retrouve l'inspiration de ce poëte éminent.

Avant de terminer, qu'il me soit permis d'adresser encore et publiquement tous mes remercîments aux collègues qui m'ont fait l'honneur de m'élire président de l'Institut historique. Je suis fier de ce témoignage de confiance; ce sera un des meilleurs souvenirs de ma vie! Je compte, pour accomplir la mission qu'ils m'ont confiée avec trop de bienveillance, sur leur indulgence et leur précieuse sympathie, heureux s'il m'est donné, et c'est toute mon ambition, heureux s'il m'est donné de suivre de loin les traces de mes dignes devanciers!

Je m'arrête et crains d'avoir été trop long; mais, comme certains avocats, je n'avais pas dans mon exorde promis d'être court. Il est temps d'inviter M. *Joret-Desclosières* à donner lecture de son rapport.

H. de Saint-Albin,
Président de l'Institut historique.

RAPPORT

PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE, SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1863.

Messieurs,

Vous avez bien voulu, cette année, me confier l'honneur de vous rendre compte des travaux de l'Institut historique pendant 1863.

Le souvenir du rapport que votre éloquent secrétaire général vous présente, dans vos séances solennelles, me remplirait du sentiment de mon insuffisance si je n'étais soutenu par les témoignages de bienveillance que vous ne cessez de m'accorder et dont je ne saurais trop vous exprimer ma vive reconnaissance.

Les travaux que vous avez publiés, en 1863, n'ont rien à envier aux

études dont vous aviez entendu la lecture dans le cours des années précédentes; l'histoire, la philosophie, les notices biographiques, les sciences mathématiques, ont inspiré à nos collègues des écrits du plus haut intérêt.

Ces productions sont encore présentes à vos esprits et il me suffira de vous en retracer, en quelques mots, l'ordre et la nature.

Dix-huit Mémoires et trente comptes rendus d'ouvrages offerts à l'Institut historique, vous ont été communiqués dans vos séances des classes et dans vos assemblées générales. — Vos bulletins bibliographiques constatent que plus de cent volumes, Mémoires ou Brochures, ont été offerts l'année dernière à votre Société. Il y a certainement dans ces envois, pour lesquels les pays étrangers contribuent pour une part importante, la preuve que le renom de l'Institut historique se maintient à la hauteur où l'ont placé les Michaud, les Molé, les Taylor, les de Lamartine, les Martinez de la Rosa, et les Brignole-Sale, illustres présidents de votre Société, qui ont trouvé de si dignes successeurs dans ceux de nos collègues auxquels la mission de diriger vos travaux a été réservée dans ces dernières années.

Notre volume de 1863 commence par une notice biographique sur le chevalier César Saluces, gouverneur des Princes de la Maison de Savoie et directeur de l'Académie militaire du Piémont. Grâce au talent de son auteur, M. Depoisier, cette notice étendue a pris l'attrait et la solidité d'une étude morale et politique.

Dans une lettre datée du Capitole, M. Scarpellini, assistant à l'Observatoire astronomique de l'Université de Rome, vous a communiqué d'intéressantes remarques sur la découverte du compagnon de Sirius.

Le tableau historique, intitulé *Les trois Richelieu*, par M. Alix, vous a rappelé sous d'ingénieux rapprochements les traits du cardinal-ministre de Louis XIII, du maréchal de France, négociateur du traité de Vienne en 1727, et du ministre du roi Louis XVIII.

Vous n'avez certainement pas perdu, messieurs, le souvenir de l'agréable et très-profitable journée de dimanche que notre dernier Président, M. Ernest Breton, nous fit passer à Constantinople, nous promenant sur les rives du Bosphore, et nous montrant tout ce que lui avaient révélé son esprit d'observation et sa science des choses de l'architecture. M. Cénac-Moncaut vous a retracé le passage du Splügen par l'armée de Macdonald. Une narration vigoureuse et saisissante vous a fait voir quel prodigieux courage fut déployé dans cette lutte téméraire engagée contre les efforts de la tempête et les rigueurs de la nature par les hommes de guerre devenus les héros de cette glorieuse entreprise.

Sous ce titre : *Un chapitre de l'histoire d'Espagne*, M. Barbier, président

à la Cour impériale de Paris, nous a dépeint, à grands traits, les dissensions qui agitèrent, en 1807 et 1808, la cour du roi Charles IV, et les menées diplomatiques conduites en vue d'obtenir de ce triste souverain l'abandon de sa couronne, honteuse abdication contre laquelle le peuple espagno devait protester par six années d'une guerre impitoyable. M. Barbier résume ce beau travail en un principe de haute morale et d'une incontestable valeur politique. « C'est qu'un peuple fier de sa nationalité réserve de terribles représailles à la main étrangère qui tente de le courber sous les lois de la force. »

Je passerais sous silence le procès du paratonnerre de Saint-Omer, si le bienveillant témoignage que vous avez accordé à cette esquisse ne me faisait un devoir de le mentionner.

Dans son travail, d'une merveilleuse concision, M. Nigon de Berty a su multiplier les renseignements les plus complets et vous exposer des notions fort intéressantes sur l'histoire de l'organisation de l'administration centrale des cultes, à laquelle présida Portalis.

Enfin, messieurs, vous avez remarqué l'étude intitulée de : l'*Imitation considérée au point de vue historique et moral.* L'analyse de cette faculté de l'imitation, penchant de l'esprit humain qui exerce une si puissante influence sur l'intelligence et la volonté, vous a donné une nouvelle preuve du talent de généralisation qui appartient à notre collègue, M. Valat.

Ce mémoire ferme dignement la liste des travaux qui peuvent être considérés comme constituant les productions vraiment originales de l'Institut historique.

Sans doute, messieurs, les rapports présentés sur des ouvrages offerts à votre Société, ne renferment ni moins d'intérêt, ni moins de science que les mémoires particuliers publiés par votre journal ; cependant un sentiment d'exacte justice, dont nul ne saurait se plaindre, doit leur faire assigner le second rang.

Il est impossible, quel que soit le talent du rapporteur, de ne pas voir un mérite tout spécial dans l'ouvrage qui a été produit spontanément et dont les développements ont été coordonnés sous l'empire d'une idée propre à l'auteur.

Cette réserve une fois faite, nous devons nous empresser de vous rappeler les principaux rapports que vous avez entendus pendant l'année 1863.

Comment ne pas citer en première ligne ces ingénieux comptes rendus que notre vénéré collègue, M. Masson, rédige avec une exactitude, une patience et une fidélité surpassées encore par le tour imprévu et toujours

agréable qu'il sait donner à ces énumérations qui pourraient courir le danger de devenir fastidieuses.

M. Masson vous a présenté des rapports sur les Mémoires de l'Académie de Stanislas de Nancy, les travaux de l'Académie impériale de Dijon, ceux de la Société Havraise, d'études diverses, et des Sociétés savantes de Montbéliard et de Tournai. Il a analysé également devant vous divers Mémoires envoyés d'Italie, des travaux de M. François Passerini, sur la minéralogie : les *Lois de la monarchie italienne*, par M. Carfora; une Étude, intitulée : *Érasme et la Réforme en Italie*, et un *Essai sur Néron*, par M. Jacquemin. — Nos correspondants doivent applaudir, comme nous, au zèle infatigable d'un collègue qui ne se lasse pas d'apprécier et d'honorer leurs travaux.

MM. Ernest Breton, Depoisier, Hardouin, Nigon de Berty, Gauthier-la-Chapelle, Renzi, Kohler, de Bellecombe, Martin de Moussy, Alix, Royer-Collard, Valat, et l'abbé Badiche ont contribué, de leur côté et pour une part importante, à ce travail des rapports qui tient une place considérable dans les documents publiés par votre Société.

Je m'exposerais à dépasser les bornes ordinairement assignées à ce compte rendu, si j'entreprenais de faire ici l'analyse de ces rapports; cependant, je crois être l'interprète fidèle de vos souvenirs en rappelant que vous avez particulièrement distingué la traduction, par M. Ernest Breton, *du Testament de Bocace;* le rapport de M. Nigon de Berty, sur l'ouvrage de M. Camoin de Vence, intitulé : *Magistrature française, son action et son influence sur l'état de la Société aux diverses époques;* les observations de M. Hardouin, sur *la vie et les travaux de Grotius*, par M. Aldrick Caumont; les remarques de M. Depoisier sur *la Correspondance scientifique* de Scarpellini; l'exposé, par M. Renzi, de *Deux communications artistiques*, faites par notre collègue, M. Malvezzi, de Milan.

Il faut encore réserver une place au compte rendu que M. de Bellecombe vous a présenté de la *Biographie du général Championnet*, par M. de Saint-Albin, père de notre Président, ainsi qu'au rapport de M. le docteur Martin de Moussy, *sur l'Histoire de la marine de tous les peuples, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par M. Du Sein, professeur à l'école navale de Brest.

Le Manuel des assurances, par M. Agnel, a trouvé dans M. Royer-Collard, professeur à la Faculté de droit de Paris, un appréciateur des plus compétents, et l'opuscule intitulé : *Après nous*, publié par un de nos confrères dont nous devons respecter l'anonyme, a été apprécié par M. l'abbé Badiche de manière à rassurer la modestie de l'auteur.

Vous avez, messieurs, accordé cinq médailles d'argent à MM. Alix, Cénac-Moncaut, Nigon de Berty, Renzi et Joret-Desclosières, pour les Mémoires dont nous avons rappelé l'analyse au commencement de ce rapport.

Des Notices biographiques sur les membres que l'Institut historique a perdus l'année dernière, ont rendu hommage à la mémoire de MM. le marquis de Brignole-Sale, le marquis d'Ornano, le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt, Foyatier, Jarry de Mancy et Jomard.

Ces Notices, puisées aux sources les plus exactes, ont le mérite particulier d'être écrites par des personnes qui ont connu le savant et l'homme de bien dont ils retracent la vie. A l'analyse des productions publiées par le collègue regretté, s'unissent de précieuses appréciations sur le caractère même et les qualités privées, renseignements qui seront utilement consultés par les écrivains qui composent les Recueils biographiques.

L'Institut historique doit tout particulièrement des remercîments à MM. de Montaigu, Ernest Breton, Renzi et Masson, devenus les fidèles interprètes des regrets qui ont accompagné dans la tombe des collègues éminents dont le cœur et l'esprit n'avaient cessé d'être avec nous.

Des admissions nouvelles sont venues diminuer, sans pouvoir les combler, les vides que la mort a produits dans nos rangs.

Vous avez, messieurs, accueilli, en 1863, MM. le général Mître, président de la Confédération Argentine; Antonio Florès, ministre résident de l'Équateur; Tòrres Calcedo, chargé d'affaires de Venezuela; Estève, Marigue de Champrepus, capitaine d'état-major; Balcarce, représentant de la République Argentine; Antony Lavéis, avocat à la Cour impériale de Paris; Camoin de Vence, ancien magistrat, aujourd'hui avocat-général à Poitiers; de Savigny, docteur en droit; Du Sein, professeur d'histoire à l'école navale de Brest; Murray, docteur en droit, avocat à la Cour de Paris.

Si je suis parvenu, messieurs, à vous donner un aperçu des travaux de votre Société et du mouvement intellectuel qui continue à se faire autour d'elle, vous devez être plus que jamais convaincus que l'Institut historique a conservé noblement, en 1863, la place qu'il occupe depuis plus de trente années parmi les sociétés savantes.

Le rapporteur délégué, secrétaire de la 3e classe,

G. Joret-Desclosières,

Avocat à la Cour impériale de Paris.

LA FOLIE

Extrait du poëme inédit DE L'HOMME.

A travers les hasards de notre court destin,
Nous cheminons tremblants vers un but incertain;
Un sage nous l'a dit : L'existence est un rêve,
Et l'on commence à vivre au moment qu'il s'achève.
Dans son premier abri, par la mort rappelé,
L'homme rentre au repos que la vie a troublé.
Orgueilleux passager sur ce globe funeste,
Il sent que sa patrie est l'empire céleste,
Et du natal séjour, un instant écarté,
Il conserve un rayon d'immortelle clarté.
Mais ce rayon si pur, ce guide salutaire,
Naît, croît avec le corps et, comme lui, s'altère.
Ah! si l'intelligence est un souffle des cieux,
Pourquoi succombe-t-elle au sort capricieux?
Qui la force en un jour d'abdiquer sa puissance,
Et d'agir infidèle à sa sublime essence?
Dis nous, sage profond, penseur ingénieux,
Quand le monde s'incline à ton nom glorieux,
Admire ton savoir ou les sons de ta lyre.
Dis, qui t'ensevelit dans la nuit du délire?
Hier, brillant encor d'audace et de splendeur,
Ton esprit du grand tout sondait la profondeur,
Interrogeait ses lois, sa pompeuse harmonie,
Triomphant, déployait les ailes du génie.
Soudain, précipité de son essor altier,
Dans toi-même aujourd'hui n'est-il plus tout entier?
Du foyer radieux que ton être recèle,
A peine reçois-tu quelque pâle étincelle!
La force, la fierté, le feu du sentiment,
Les trésors de l'étude amassés lentement,
Tout se perd, se confond; la mémoire se lasse;
Dans ce miroir des temps chaque objet se déplace;
Ce que tu haïssais inspire ton amour;
Opposé dans tes vœux, triste, gai tour à tour,
Une fièvre d'erreurs bouillonne dans tes veines.

Ici, tu crois régner; là, tu portes des chaînes.
Plus calme, ramené vers un passé brillant,
Tu ne reconnais plus ton être défaillant.
Ta parole, naguère et mordante et hardie,
N'est que le faible écho d'une âme abâtardie;
Ton front, où tant de fois a brillé le succès,
Se creuse, sourcilleux : un turbulent accès
De spectres, t'obsédant comme un horrible songe,
Dans l'abîme d'opprobre aussitôt te replonge.
Plus vil que tes sujets, monarque détrôné,
Au dédain protecteur tu vis abandonné.
Comme un souffle ranime une flamme légère,
Si d'un esprit confus la lueur passagère,
A toi-même te rend, dans ce retour affreux,
Chaque éclair de raison est un trait douloureux;
Tu mesures ta chute, et, glacé d'épouvante,
Tu te sens renfermé dans une mort vivante.

En quel gouffre tombé! que ton empire est vain!
Superbe, qu'as-tu fait de ton dépôt divin?...
Quoi! ce souffle pensant, cette flamme éthérée,
S'éteindrait sur l'autel où Dieu l'a consacrée!
L'esprit, orgueil de l'homme, est un guide douteux.
L'arbitre de nos sens se consume avant eux.
Formé pour révéler la loi qui nous anime,
Pourquoi trompe-t-il donc sa mission sublime?
O mystère effrayant, l'inflexible raison
Ne veut pas te sonder. Traînés vers l'horizon
Où l'homme de ses fers attend la délivrance.
Pèlerins courageux, conservons l'espérance.

Du suprême artisan l'infaillible pouvoir,
Qui dut, avant les temps, tout choisir, tout prévoir,
Laisserait-il éteindre en ce désordre extrême
Le rayon éclatant allumé par lui-même?
Non, sous l'abri divin dès qu'il est rappelé,
De terrestres vapeurs l'esprit n'est plus voilé.
A travers l'Océan d'immortelle lumière,
Il nage et se revêt de sa splendeur première.

Ainsi lorsque entraîné dans son cours orageux,
Le flot roule, noirci par le limon fangeux,
Vers l'astre qui l'attire il remonte, et son onde
Reprend son pur cristal à la voûte du monde.

De Pongerville,
de l'Académie française, membre de la 2e classe.

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR LA DÉCADENCE ET LA RUINE DES MISSIONS DES JÉSUITES DANS LE BASSIN DE LA PLATA. — LEUR ÉTAT EN 1856.

DEUXIÈME PARTIE
(Suite)

X

MISSIONS DU PARAGUAY. — LEUR HISTOIRE DEPUIS 1810 JUSQU'A LEUR DISSOLUTION EN 1848.

De l'autre côté du Parana les choses s'étaient autrement passées, et l'humanité eut moins à gémir. Les dernières Missions, en effet, ne furent dissoutes qu'en 1848, et les anciens bourgs, construits du temps des Jésuites, existent encore aujourd'hui avec leurs églises et la plupart de leurs autres édifices.

Dès l'année 1811, le Paraguay avait refusé de se mêler aux événements dont le reste de la Plata était le théâtre. En déposant, à cette époque, le gouverneur espagnol D. Bernardo Velasco, il avait déclaré son indépendance de l'Espagne et commencé à se gouverner lui-même, tant bien que mal, avec toute l'inexpérience d'un peuple émancipé sans préparation. Pendant quatre années la lutte des divers partis, dans lesquels se partagea le pays, fut acharnée sans être trop sanglante, jusqu'à ce qu'enfin, en 1814, l'avocat Francia, à force d'astuce et d'habileté, parvint à dominer tous ses concurrents et à se faire nommer, d'abord dictateur à temps, puis, en 1817, dictateur suprême et perpétuel. Depuis cette époque, le Paraguay entra dans une voie d'isolement et de servitude dont il n'est point encore sorti, malgré les modifications plus apparentes que réelles que l'administration du président actuel, don Carlos Lopez, a apportées dans le régime politique du pays. La dictature féroce et brutalement égoïste de Francia a disparu après sa mort, pour faire place à une autre dictature non moins entière, non moins jalouse, mais revêtue de formes plus douces et avec plus de concessions officielles à l'opinion. A peu de

chose près, le fond est resté le même, et, au point de vue fiscal, la population du Paraguay a été exploitée avec un ensemble de mesures qui rappellent à peu de choses près le régime de l'Égypte sous Méhémet-Ali. Mais en monopolisant tout le commerce, toute l'industrie, le gouvernement de M. Lopez n'a créé ni barrage du Nil, ni manufactures, ni canaux ; il n'a créé qu'une armée sans vêtements et sans vivres ; une administration misérable et inepte, une population qui, dans le plus beau et le plus fertile pays du monde, meurt littéralement de faim ; car l'absurde régime qui pèse sur elle ne lui laisse ni le temps de cultiver le pauvre coin de terre qui doit la nourrir, ni la faculté d'échanger librement un peu de tabac ou de mélasse contre le morceau de flanelle ou de calicot qui doit former son vêtement.

Ainsi que nous l'avons vu, le territoire des Missions du Paraguay renfermait tout le pays compris entre le Parana et le Tébicuary, rivière qui, descendue de la chaîne centrale et grossie de tous les ruisseaux des massifs boisés qui la constituent, va se jeter dans le Rio-Paraguay après un cours de 120 lieues. Il formait un quart de la grande province connue sous ce nom et renfermant les bourgs de Jésus, Trinidad, Itapua et San Cosme, sur le Parana. Ceux de Santiago, San Ignacio-Guazu, Santa Rose et Santa Maria-de-Fé, entre ce fleuve et le Tébicuary. Quant aux trois Missions du Nord, San Joaquim, San Estanislao et Belem, elles restaient en dehors de la province et faisaient partie du Paraguay proprement dit.

De l'autre côté du Tébicuary, on comptait aussi des Missions, non jésuitiques, gouvernées par les pères franciscains qui avaient adopté, mais en partie, le régime communautaire. La plupart de ces villages, presque exclusivement peuplés d'Indiens, avaient été fondés à l'époque de la conquête ; c'étaient ceux de :

Ita	Fondé en	1536
Yaquaron	—	1536
Ipané	—	1538
Guarambaré	—	1538
Aregua	—	1538
Altos	—	1538
Atira	—	1538
Tobaty	—	1538
Caa-Zapa	—	1607
Yuti	—	1610
Itapé	—	1610

La plupart de ces bourgs sont situés à l'est de la ville de l'Assomption, et à une assez courte distance de cette capitale. Ils sont compris entre le Tébicuary, au sud ; la Cordillère, à l'est ; le Rio-Paraguay, à l'ouest ; et le Mandubiray, au nord ; région, qui constitue aujourd'hui, la partie la plus peuplée de tout le Paraguay. Ces villages s'y trouvaient très-rapprochés d'autres bourgs, primitivement peuplés d'Espagnols ; leur population se

confondit en partie avec celle des premiers colons, la communication avec eux étant beaucoup plus libre que de l'autre côté du Tébicuary.

Pendant la dictature de Francia, le régime ancien fut maintenu dans les Missions; le dictateur se piquait peu de faire des innovations. Pourvu que tout le monde pliât le genou, que toute velléité d'opposition fût rentrée en terre, enfin, que sa monomanie de pouvoir absolu fût satisfaite, le reste lui importait peu. D'ailleurs, le régime unitaire et presque monacal des Missions lui convenait, quoiqu'il affectât d'être ennemi de toute institution religieuse et de professer un déisme pur. A sa mort, en 1840, les Missions du Paraguay étaient exactement dans le même état qu'en 1810. Un majordome nommé par le dictateur dirigeait chaque bourgade et faisait travailler les Indiens. Si ce majordome avait quelque intelligence et quelque bonté, ceux-ci étaient fort heureux. Un curé était chargé du spirituel et vieillissait dans ce poste. Le dictateur aimait avant tout l'immobilité.

Francia mort, aucun changement n'eut lieu jusqu'en 1848, époque à laquelle le président actuel, don Carlos Lopez, jugea à propos de dissoudre les communautés indiennes et de placer leurs habitants sous le régime général.

Ainsi donc, les onze anciennes Missions des Jésuites et les dix qui avaient été longtemps entre les mains des Franciscains, en tout vingt et une, furent solennellement déclarées bourgs libres, et leur population assimilée à celle du reste du Paraguay. Mais, en même temps, l'État s'empara du territoire entier des Missions, des terres de culture, des bâtiments, des églises et surtout des estancias qui renfermaient une quantité considérable de bétail, On assure que la saisie de ces immenses troupeaux était, au fond, le véritable motif de cette mesure soi-disant libérale, et que le gouvernement fit sonner bien haut. En réalité, ce n'était guère qu'une spoliation, car en échange de ces bestiaux, dont le produit nourrissait la communauté, de ces maisons bâties par leurs ancêtres, que donnait-on aux Indiens? Quelques vaches laitières et bœufs de labour, pour chaque famille; des ustensiles aratoires qui n'étaient que prêtés, des semences pour une seule fois, un champ également prêté et dont la propriété restait à l'État; enfin, l'exemption de la dîme pendant huit années. En outre, les Indiens devenaient sujets au service militaire, service très-rigoureux dans un pays où pourtant, depuis quarante-cinq ans, l'on n'a pas tiré un coup de fusil, et aux prestations en nature, dont les Paraguayens sont grevés la moitié de l'année. Leur condition devint certainement pire qu'auparavant; car, sous le régime communautaire, ils avaient le logement, la nourriture et les vêtements, en échange du travail en commun, tandis qu'aujourd'hui,

abandonnés à eux-mêmes, ils sont tombés dans la plus profonde misère. En effet, moyennement intelligents, médiocrement laborieux, une fois soustraits à la direction à laquelle ils étaient habitués, ils n'ont su se construire que de misérables chaumières au milieu du champ mal clos où ils cultivent le maïs, le manioc, les citrouilles et le tabac, comme le reste des Paraguayens, mais encore avec moins d'entrain que ces derniers, et n'ont point su se créer, en dehors de cela, quelques industries lucratives. On a bien laissé, dans les bourgs, un majordome qui fait l'office de juge de paix ; mais occupé de ses propres affaires, et n'ayant plus qu'une autorité incomplète, ce fonctionnaire se mêle fort peu de ce que font les Indiens, pourvu qu'ils soient prêts à accomplir toutes les corvées que l'administration leur impose, comme au reste des citoyens. Car, il ne faut pas se le dissimuler, le Paraguay, aujourd'hui, n'est qu'une immense communauté, une vaste Mission dont M. Lopez et ses enfants sont les majordomes, à la différence que les sociétaires ne sont ni nourris, ni vêtus et n'ont surtout aucune part du bénéfice général. Les rouages d'une administration pareille sont fort simples et peu dispendieux ; aussi le Paraguay offre-t-il aujourd'hui le spectacle d'un gouvernement fabuleusement riche, alors que la nation n'a pas à manger et que le faible commerce d'échange qui seul lui reste permis, celui du tabac et des cigares, se trouve menacé à chaque instant par l'avidité toujours croissante du fisc.

Dans l'état actuel des choses, la population indienne des Missions jésuitiques du Paraguay, se trouve réduite au tiers de ce qu'elle était il y a soixante ans, ainsi qu'on peut s'en assurer par le tableau suivant :

Population en 1796, selon Azara.	Ames.	Population en 1856, selon l'auteur.	Ames.
Corpus	2,267	La population a été versée	
San-Ignacio-Mini	806	dans les autres bourgs.	
Loreto	1,519	La population de la colonie	
Santa-Ana	1,430	de Pira-Puytain peut	
Candelario	1,514	être de	400
Jesus	1,185		300
Trinidad	1,017		400
Itupua	1,409	ou Carmen	800
San-Cosmé	1,036		900
Santiago	1,097		800
San-Ignacio-Guazu	864		500
Santa-Rosa	1,283		300
Santa-Maria-de-Fé	1,144		400
San-Estanislao	729		
San-Joacquin	854	Environ	1,000
Belem	361		
	18,515		5,800

C'est donc à dire que la population dans ces soixante années a diminué des deux tiers, et cela non par la guerre ou les persécutions. En effet, à part les cinq bourgs paraniens que nous n'avons cités que pour mémoire et qui ont été ruinés à dessein par Francia, la population a décru naturellement et sur les lieux mêmes, car il faut qu'on sache bien que l'Indien, pas plus que le Paraguayen, n'a la faculté de changer de département, sans une permission spéciale du chef de l'État et que cette permission se demande peu et s'accorde encore moins. Par conséquent la diminution de cette population n'a tenu qu'à la direction qui lui était imprimée et au régime auquel elle a été soumise.

Depuis qu'elle est abandonnée à elle-même, la population indienne diminue plus rapidement encore, grâce à l'alimentation insuffisante et surtout irrégulière à laquelle elle est soumise, par suite de son imprévoyance et de son incurie. Il en est différemment lorsqu'il s'agit des métis nombreux qui sont le fruit du commerce des Indiennes avec les blancs; leur nombre a cru considérablement et ils forment en réalité le fond principal de la nation paraguayenne. Ces mêmes bourgs des Missions sont en grande partie envahis et remplis par eux et par des blancs qui louent au gouvernement les anciennes maisons jadis habitées par les Indiens, et établissent leurs cultures dans les environs. Ils payent dans ce cas à l'État, devenu l'unique propriétaire du fonds, la location du terrain; ce prix est d'ailleurs assez modique.

La paix dont a joui le Paraguay a donc contribué à conserver la plus grande partie des Missions, situées de l'autre côté du Parana, avec leurs églises, leurs colléges et leurs maisons. – Les majordomes étaient chargés de les entretenir lorsque le régime de la communauté durait encore; depuis son abolition, l'État s'est chargé de ce soin dans plusieurs endroits, il s'en acquitte convenablement. Tout, ainsi que nous le verrons dans la description de chaque Mission, est en partie réparé et maintenu habitable. C'est au Paraguay seulement que l'on peut retrouver des bourgs de Réductions offrant à peu près le même aspect dans leurs constructions qu'il y a cent ans, au moment de l'expulsion de leurs directeurs, et des églises qui donnent une idée de l'architecture, de l'ornementation intérieure et de la richesse de ces édifices à l'époque de leur prospérité. — Hors du Paraguay, il n'y a plus rien,

Nous avons passé cinq mois, tout l'été de 1855 à 1856, à parcourir le territoire fameux où s'élevèrent ces créations remarquables; c'est donc comme témoin oculaire que nous pouvons en parler. — Nous avons cru devoir étudier ces contrées en détail, car bien peu sont plus propres à la

demeure de l'homme, bien peu aussi seront capables de nourrir un plus grand nombre d'habitants, alors que la civilisation aura reparu sur les rives supérieures des deux grands fleuves Parana et Uruguay.

XI

MISSIONS OCCIDENTALES, DITES AUSSI DE L'ENTRE-RIOS ET DE CORRIENTES

Ces Missions sont détruites ; il ne reste que le village de la Cruz qui ait conservé quelques habitants ; ceux de Yapeyu et de Santo Tomé commencent à se repeupler. Yapeyu a quelques colons français. Tous les autres bourgs sont envahis par les bois, et leurs ruines sont à peine accessibles. Il serait très-facile de les réoccuper, car leur situation est bonne ; il n'y a qu'à les dégager des arbres qui les couvrent, à nettoyer et restaurer les maisons.

XII

MISSIONS OCCIDENTALES OU DU BRÉSIL

Dans le même état que les précédentes. Elles n'ont plus d'habitants. Il faut en excepter San Borja, devenu une petite ville peuplée de quatre mille âmes, et qui a un port assez commerçant sur l'Uruguay.

XIII

MISSIONS DU PARAGUAY. — LEUR ÉTAT ACTUEL

Sur les onze Missions créées per les Jésuites dans le Paraguay, huit étaient entre l'Estero de Neembuca, grands marécages analogues à ceux de la lagune Ibera, à l'ouest ; le Rio-Tébicuary au nord ; les forêts vierges de la Cordillère au nord-est ; le Parana à l'est et au sud. — Ces huit Missions constituaient deux groupes : celui du Parana, composé de Jesus, Trinidad, Itapua et San-Cosme ; celui du centre, formé de Santiago, San-Ignacio-Guazu, Santa-Rosa et Santa-Maria-de-Fé. — Les trois Missions au nord étaient, comme nous l'avons déjà dit, fort éloignées les unes des autres et créées dans le but de se mettre en relation plus facile avec celles de Chiquitos et de Moxos, situées au nord-nord-est, de l'autre côté du Tropique.

L'aspect du territoire des Missions du Paraguay est magnifique : c'est un pays coupé de plaines, de collines boisées, sillonné de nombreux et abondants ruisseaux, et susceptible de toutes les cultures. Il a aujourd'hui une population supérieure à celle qui existait du temps des pères de la

Compagnie, beaucoup de Paraguayens étant venus s'y fixer. La province produit aujourd'hui du maïs, du blé, de la canne à sucre, du tabac, du manioc, etc., etc. Le bétail s'y élève assez bien, et les forêts renferment de magnifiques bois de teinture et de construction. Les *yerbales* sont abondants surtout en se rapprochant de la Cordillère centrale.

Jesus ne renferme aujourd'hui pas plus de 300 habitants, tous Indiens, moins le majordome. Cette Mission est sur la lisière des bois vierges qui s'étendent indéfiniment au nord, entre la Cordillère et le Parana. L'église, assez belle, est en bon état, ainsi que le collége que le gouvernement a fait réparer ; mais les maisons, abandonnées aux soins des habitants, commencent à tomber en ruines. Les Jésuites avaient commencé la construction d'une nouvelle église très-vaste, à un quart de lieue de Jesus ; les travaux en sont restés au point où ils étaient lors de l'expulsion des Pères. Les murailles, épaisses et solides, sont debout ; mais une grande quantité d'arbres ont pris racine dans l'enceinte et jetteront bientôt à bas cette grande construction. Jesus est à cinq lieues du Parana ; un bon chemin conduit à son port, où il n'y a que quelques chaumières habitées par une tribu d'Indiens guayanas à moitié sauvages. — Le port de Corpus est à une demi-lieue plus haut sur l'autre rive.

Trinidad est à trois lieues de Jesus et à sept nord-est d'Itapua. — Sa population est un peu plus considérable, et il y a moins de bois aux environs. On y cultive un peu de blé comme à Jesus. L'église n'a rien de remarquable que sa tour, assez élevée et renfermant de bonnes cloches qui ont été fondues à Apostoles ; elle est bien entretenue. Le collége est également en bon état ; mais les maisons des habitants commencent à tomber en ruines ; les Guaranis aiment mieux se construire des chaumières dans les environs que de les réparer.

Il n'y a d'autres blancs, dans ces deux extrêmes Missions, que les majordomes et leurs familles. La fonction de ces majordomes ou directeurs consiste à surveiller l'entretien de l'église et du collége, et surtout celui des outils, qui appartiennent au gouvernement et sont déposés dans un magasin particulier. Quant aux Indiens, ils sont à peu près abandonnés à eux-mêmes.

Les alentours de Jésus et de Trinidad sont très-boisés, et il y a beaucoup d'arbres à Yierba-Maté. Les orangers y croissent partout à l'état sauvage, sans compter ceux qui sont cultivés dans les jardins.

Itapua, sur le Parana même, est devenue une sorte de ville de guerre, beaucoup des anciens bâtiments ont disparu. Le collége est en bon état et sert de caserne. Le cabildo est réparé et reste consacré à la douane ; on

l'emploie aussi comme salle de danse pour les bals populaires que donne quelquefois le commandant de place. — L'église, qui était magnifique, a été démolie en 1848, sur le rapport d'un commandant inepte et brutal qui, voyant fléchir les piliers en bois figurant des colonnes torses qui supportaient la toiture, crut que l'église allait venir à bas, alors que rien n'était plus facile que de les réparer, comme on l'a fait à San Ignacio-Guazu et à Santa Maria-de-Fé. — Les fidèles se distribuèrent les statues; on transporta l'autel dans une très-petite chapelle qui ne contient pas un quart de la population et ce bel édifice fut démoli. L'emplacement où il s'élevait est maintenant un champ couvert de pierres et attriste la vue. Quant aux maisons bâties jadis par les Indiens, elles existent encore presque toutes et sont louées au profit du gouvernement, qui possède naturellement tout le territoire. Les environs d'Itapua sont superbes. La Mission étant bâtie sur une colline, on aperçoit le majestueux Parana, pareil à un grand lac semé de petites îles, qui va se perdre à l'horizon. Le pays est coupé d'une foule de ruisseaux, de jolies collines couronnées de bois et séparées par de grasses vallées. Le terrain n'est pas très-propre à l'éducation du bétail, car le pâturage n'y est pas assez salin; mais il est excellent pour l'agriculture. Le riz, le maïs, le manioc, la canne à sucre et surtout le tabac y sont cultivés; la population travaillerait beaucoup si elle pouvait avoir l'écoulement de ses produits.

Depuis 1848, les Guaranis qui habitaient Itapua ont été transportés au Carmen, village que l'on a formé exprès pour eux à huit lieues de là, non loin du fleuve. C'est une sorte de grande ferme, de la forme carrée ordinaire aux Missions; mais il n'y a de bien bâti que le logement du majordome. Sa population est de 800 âmes. Le terrain accordé à ces Indiens est fertile et sain; mais ils le cultivent peu, et les chaumières qu'ils se sont bâties dans leur petite propriété sont assez misérables. Il faut dire que, malgré cela, ils ne paraissent point regretter Itapua.

Ce dernier bourg, en effet, depuis que l'ouverture du fleuve Paraguay, voie plus courte et plus économique, a fait interrompre naturellement le commerce par San Borja, a perdu presque toute son importance aujourd'hui. Il n'y a aucune espèce d'affaires, et la population vit uniquement de la culture de ses champs, culture réduite aux stricts besoins de la localité. Sous Francia, comme ce point était avec Nembucu le seul port où l'on pût commencer, c'était une petite ville florissante. — Nous avons été forcé d'y séjourner un mois, et, malgré la beauté du pays et des environs, l'excellente hospitalité des braves gens qui nous avaient accueilli, Itapua est un triste séjour au point de vue du bien-être.

En longeant la côte du Parana, on trouve SAN COSME, bâti sur une haute colline, à un quart de lieue du fleuve. L'église, qui n'a rien d'extraordinaire et le collége sont bien conservés. La population de ce bourg est presque exclusivement composée d'Indiens qui vivent comme ceux du Carmen. On y cultive principalement la canne à sucre, qui est là d'un très-bon rendement. Indépendamment de la mélasse employée à la distillation, on y fait un sucre jaune assez grossier, mais qui est le seul que l'on fabrique dans tout le Paraguay ; car le jus de la canne à sucre est partout consommé sur les lieux en guise de sirop, ou employé pour faire de l'eau-de-vie (caña).

De San Cosme, une route qui longe le grand estero de Neembucu, bas-fond marécageux analogue à la lagune Ibera, conduit à SANTIAGO, qui, outre ses Guaranis, renferme quantité de blancs et de métis. La population est donc relativement considérable ; et, comme le terrain est bon pour l'éducation du bétail, il y a un assez grand nombre d'estancias. Néanmoins, la majorité des habitants s'occupe d'agriculture. L'église et le collége sont bien entretenus, mais une foule de maisons sont à moitié ruinées. Dans le grès rouge qui forme l'ossature des collines de Santiago, on a trouvé des traces de mercure à l'état de cinabre et à l'état natif. Des échantillons ont été envoyés au gouvernement, qui ne s'est point encore occupé de cette découverte.

Lorsque du Carmen on se dirige tout droit sur le groupe de Santa-Rosa, San-Ignacio Guazu et Santa-Maria-de-Fé, on traverse de vastes plaines semées de bouquets de bois de haute futaie et arrosées par l'Aguapehy et le Curumiay, ruisseaux qui débordent aux moindres pluies et couvrent alors de vastes espaces. Ces prairies sont exclusivement consacrées à l'élève du bétail. Dans les chaleurs de l'été le mirage s'y produit avec la plus grande facilité, et nous avons été pendant deux jours témoin de ce phénomène qui nous faisait voir à l'horizon de grands lacs du milieu desquels s'élevaient de hautes îles couvertes de bois. Nous avons retrouvé, quatre mois plus tard, le même phénomène dans les plaines si parfaitement horizontales de Corrientes, entre les rivières de Santa Lucia et San Lorenzo.

A l'ancienne estancia de San Ramon dépendant de la Mission de Santa Rosa, le terrain se relève, et forme une suite de collines généralement boisées, dont les flancs sont couverts çà et là de maisons isolées. Les habitants de ces chaumières se livrent à l'agriculture. — San Ramon a encore quelques bâtiments en bon état et un petit oratoire. Il est situé à 6 lieues de Santa Rosa.

Après les jolies lagunes de Tambory, endroit très-pittoresque, on pénètre dans de vastes champs de palmiers abandonnés au bétail et qui croissent sur des dunes sablonneuses, mais fertiles, et bientôt on aperçoit à l'horizon les bâtiments de la Mission de SANTA ROSA.

A distance, avec ses grands toits rouges formés de tuiles creuses, son église qui domine le reste des bâtiments, mais qui n'a point de clocher, on dirait une grande ferme de la Beauce ou de la Brie, si les palmiers qui s'élèvent de toutes parts ne rappelaient un autre sol et un autre climat. — Santa Rosa est agréablement située sur une colline ornée d'une végétation splendide; un joli ruisseau roule à ses pieds ses eaux claires sur un lit de sable ; les arbres qui l'entourent sont couverts de plantes parasites, la plupart appartenant à la famille des orchidées, dont la forme et le port produisent le plus étrange effet. — Ce bourg est assez populeux ; mais la majorité de la population se compose aujourd'hui de blancs et de métis ; les Indiens y sont maintenant en minorité, et, comme dans toutes les Missions du Paraguay, ils abandonnent les maisons anciennes dont le gouvernement exigeait un loyer, et ils se sont construits des chaumières dans les environs. Quant à l'état actuel des constructions, la place est entourée partout de maisons basses mais en bon état ; le collége est bien entretenu ; il s'appuie sur l'église, qui est réellement un morceau fort remarquable.

Cet édifice est bâti en pierres et en bois, c'est-à-dire que les murailles sont en gros blocs de grès rouge superposés et sans ciment, et que la toiture lambrissée, les colonnes accouplées qui la supportent, le porche en forme de conque, sont formés de pièces énormes de charpente artistement travaillées. La longueur totale de l'édifice est de 60 mètres ; en entrant, on est vraiment ébloui de la richesse et du nombre des ornements qu'il renferme. Le chœur est, de haut en bas, couvert de statues de saints en bois sculpté; un saint Michel terrassant le diable couronne l'architrave du maître-autel ; la coupole, sculptée et peinte rouge et or, a, dans ses quatre pendentifs, une niche contenant la statue d'un pape. Les douze colonnes accouplées qui soutiennent la nef, de chaque côté, ont dans leur entrecolonnement la statue d'un apôtre de grandeur naturelle ; les sept chapelles latérales ne sont ni moins riches ni moins ornées. Quatre confessionnaux, très-artistement sculptés et peints, sont placés entre ces chapelles. Le baptistère est dans un petit sanctuaire accolé aux parois de l'église ; il est orné d'un groupe de bois représentant le baptême de Jésus-Christ. La sacristie, placée au chevet de l'église est également décorée d'un autel surchargé de sculptures ; enfin les vastes armoires accolées aux

parois sont encore richement sculptées. Une fontaine en marbre, malheureusement brisée par accident et imparfaitement restaurée, verse de l'eau dans une grande aiguière d'argent, seul reste de toutes les anciennes richesses de cette magnifique église. La conque du porche est également lambrissée d'ornements sculptés et peints, mais les couleurs ont en partie disparu.

A vingt pas de l'église, à l'est, un petit bâtiment carré, encore en excellent état de conservation, renferme la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette. Les anciennes peintures murales, dégradées par l'humidité, ont été remplacées par de grossiers dessins, œuvre de quelque Indien, peintre en bâtiments, qui représentent la légende de la mystérieuse maison de Nazareth. En revanche, un bon nombre de cadres présentent des peintures sur cuivre d'une bonne facture, offrant divers sujets pieux, et une collection de portraits des plus fameux jésuites. Ces peintures nous paraissent d'origine italienne.

Dans l'axe de l'église, mais à 500 mètres au nord et faisant face à son portail, existe encore une grande chapelle dédiée à San Isidro, laboureur. Elle est presque en ruines et ne renferme qu'un autel en très-mauvais état, des statues grossières et des peintures plus grossières encore. Le plus bel ornement de cet édifice consiste dans les magnifiques palmiers qui l'entourent et dans les énormes orangers qui forment l'avenue conduisant à la place. Tout autour de ces bâtiments, orangers, palmiers, goyaviers, etc., etc., forment un bois touffu au delà duquel on aperçoit quelques cases d'Indiens, et les collines pittoresques des environs.

Attenant à l'église et proche du grand portique d'entrée du collége que l'on répare en ce moment, s'élève une tour carrée en pierre d'un dessin très-simple qui n'a jamais été finie, mais que le gouvernement paraguayen veut faire terminer pour y placer les cloches. Le collége, ancienne demeure des missionnaires est intact et sert de logement au curé et au majordome. C'est un très-grand bâtiment carré dont l'église forme un des côtés. Le jardin n'existe plus; on a laissé périr les arbres faute de soins, et les murailles qui le protégaient sont tombées sans qu'on ait songé à les relever.

Quant aux richesses de l'église, elles ont disparu : d'abord en 1810, puis sous Francia; enfin, en 1848, sous M. Lopez, presque tous les ustensiles d'argent qui restaient encore ont été enlevés. De toute son ancienne splendeur, il ne lui est resté que la grande aiguière de la sacristie.

Malgré les soins que prend le gouvernement de cette magnifique église, on peut la considérer comme ne pouvant durer encore bien long-

temps : construites sans ciment, les murailles se lézardent, les poutres du toit pourrissent quoiqu'elles n'aient encore qu'un peu plus d'un siècle et demi (Santa Rosa fut fondée en 1698) ; les lambris, formés de bois d'Urundey se fendillent, se piquent et se pourrissent avec le temps. L'édifice peut durer encore une cinquantaine d'années, mais nous doutons qu'il puisse aller plus loin, à moins d'une restauration générale équivalant presque à une reconstruction. L'église de Santa Rosa est incontestablement le plus beau spécimen des constructions jésuitiques dans toutes les Missions. Certes, au point de vue de l'art, il y a beaucoup à dire ; les statues sont assez grossières, les ornements ne témoignent pas d'un goût bien pur, mais l'ensemble est réellement magnifique ; et quand on songe avec quels éléments, dans quel pays et à quelle distance de l'Europe, les pères de la Compagnie de Jésus ont accompli de pareilles merveilles, on reste réellement confondu.

Nous devons ajouter que dans toutes ces statues nous n'avons vu ni membres ni yeux mobiles, ni rien qui pût favoriser ces jongleries que quelques voyageurs peu attentifs ont prêtées aux directeurs des Réductions. Partout les images pieuses sont peintes de vives couleurs et peuvent quelquefois de loin faire illusion, mais c'est tout. D'ailleurs, tous ceux qui ont voyagé dans les pays espagnols savent que les statues des églises sont toujours peintes et le plus souvent habillées ; par conséquent, dans l'ornementation des édifices religieux qui leur appartenaient, les Jésuites n'ont fait que suivre la tradition castillane.

Les Indiens de Santa Rosa sont peu nombreux ; en revanche, les autres habitants augmentent tous les jours. On y cultive principalement la canne à sucre et le tabac ; il y a un certain commerce, et si le régime économique suivi par le gouvernement était plus libéral, il régnerait dans ce bourg une aisance générale.

San Ignacio-Guazu est à 5 lieues sud-ouest de Santa Rosa. Le chemin qui conduit à cette Mission est délicieux ; il serpente à travers des vallées ombreuses, sillonnées de ruisseaux aux eaux claires et bordées de collines plantées de palmiers au penchant desquelles il y a quelques cultures ; il est difficile de voir un pays plus agréable et plus séduisant. — San Ignacio-Guazu ou, par abréviation, San Igna-Gua, quoique la plus ancienne des Missions jésuitiques du Paraguay, est cependant la mieux conservée et renferme une assez nombreuse population d'Indiens, de métis et de blancs. Les Indiens, comme d'habitude depuis ce que l'on a appelé leur émancipation, habitent aux environs. San Igna-Gua a trois carrés de maisons (*manzanas*), restes de l'ancienne Mission. Le collége et l'église sont sur la place, laquelle, à ses quatre angles, est ornée d'une croix

entourée de palmiers. Le collége est vaste, d'une belle construction et en excellent état, sauf le jardin qui n'existe plus.

L'église est plus grande que celle de Santa-Rosa, mais moins ornée; son portique a perdu ses anciennes peintures qui ont été remplacées par des fresques grossières; le chœur est orné de sculptures et de statues, et toute la paroi du fond est dorée et d'un fort bel effet. Toutefois ces ornements n'ont ni la richesse, ni la perfection de ceux de Santa Rosa. Des cadres en bois enfoncés dans le sol signalent les tombes dont l'église est pavée. Une énorme lampe en bois sculpté pend de la voûte et éclaire le chœur; elle remplace une autre lampe en argent massif du même modèle qui a été enlevée en 1848. Ce beau bâtiment a été nouvellement restauré; les colonnes qui soutenaient le toit ont été remplacées par des piliers de bois portant sur de forts dés en maçonnerie, et l'édifice entier est d'une bonne conservation. Le cimetière, comme celui de Santa Rosa, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'installation; aucun d'eux n'a l'élégance ni la tenue mélancolique du cimetière de la pauvre bourgade ruinée de la Cruz.

A trois lieues nord de San Igna-Gua, s'élève la Mission de SANTA MARIA-DE-FÉ; la route, qui est fort belle, passe sur une colline d'où l'on aperçoit à la fois les trois Missions. — Santa Maria est moins étendue et mieux peuplée que les deux Missions précédentes, et ne renferme presque que des Indiens; l'église, moyennement grande et ornée, a son péristyle planté de dattiers qui font un effet tout à fait étrange, et de ce portique la vue s'étend sur une croupe boisée où M. Bompland était établi pendant sa captivité et où il avait un yerbal artificiel. Depuis son départ, en 1829, les bois ont envahi ses cultures.

Quoique Santa Maria soit sous le 26ᵉ degré, on y cultive le blé, mais le rendement de cette céréale est très-inégal, et le majordome nous déclara même qu'il était tenté de renoncer à cette culture qui ne donnait aucun bénéfice. — Le collége et l'église sont fort propres, quoique sans luxe, et convenablement entretenus; la bourgade se réduit au carré de maisons qui forment la place. Là tout respire le calme et la tranquillité la plus profonde; les Indiens y paraissent plus à leur aise que dans les autres Missions. Le pays est sablonneux comme à Santa Rosa et San Igna-Gua, mais il n'en est pas moins fertile.

De Santa Maria-de-Fé au Rio-Tébicuary, limite nord du territoire des Missions, il y a dix lieues; cette partie du pays est spécialement consacrée à l'éducation du bétail. — Quant aux trois Missions du nord : San Joaquim, San Estanislao et Belem, dernières fondations des pères de la Compagnie, nous ne les avons point visitées. Il paraît que le nombre des Indiens y est

fort peu considérable et qu'elles sont habitées presque exclusivement par des blancs. Nous savons déjà qu'elles avaient été établies par les Jésuites, peu de temps avant leur chute, afin de se mettre en rapport avec leurs Missions de Moxos et de Chiquitos.

XIV

MISSIONS DE MOXOS ET DE CHIQUITOS. — CONCLUSION.

Ces dernières Missions, qui font partie de la Bolivie, sont les seules qui existent encore avec l'ancien régime de la communauté. Elles sont gouvernées par des pères franciscains et ne renferment presque que des Indiens. Nous tenons ces détails du père Benito Escarria, franciscain, aujourd'hui curé de la ville de Goya, province de Corrientes, qui les a visitées en 1850. — Quoique bien déchues de leur ancienne splendeur qui, du reste, n'a jamais égalé celle des Missions du Parana et de l'Uruguay, elles offrent encore aujourd'hui presque sous tous les points de vue le régime ancien. Malheureusement la direction n'étant plus la même, les églises, les collèges et les maisons se dégradent chaque jour davantage, sont mal réparées, ou même ne le sont pas du tout. On cite cependant l'église du bourg de Santa Ana comme un beau morceau d'architecture. Le gouvernement bolivien abandonne complétement ces établissements à la direction des missionnaires, de sorte que ces deux provinces forment en quelque sorte un gouvernement à part. La population y est assez nombreuse, mais elle n'augmente point; elle est frappée de cette sorte d'immobilité, sinon de stérilité, qui caractérise presque partout la race guaranie. — Dans son grand ouvrage sur la Plata et la Bolivie, M. Alcide d'Orbigny fait la description de ces Missions qu'il parcourut en 1832. Un autre voyageur français, M. de Castelnau, les a également visitées en 1845. Les Guaranis de cette région paraissent avoir un caractère moins sombre et moins taciturne que ceux des rives du Parana et de l'Uruguay.

Voilà donc où en sont aujourd'hui des établissements qui ont donné lieu à des jugements si divers, et dont la célébrité ancienne n'a été égalée que par l'oubli profond où ils sont tombés de nos jours. — Voyageur dans ces contrées si peu connues, nous avons voulu dire, sans exagération comme sans crainte, ce qu'avaient été les Missions, et ce qu'elles sont devenues depuis qu'elles ont été enlevées violemment aux mains de leurs fondateurs. Certes ce n'est point dans un pays où presque partout on rencontre les traces des ouvrages accomplis par la main intelligente et bienfaitrice de la Compagnie de Jésus, que l'on peut se refuser

à l'évidence et ne pas estimer à la valeur tout ce que cet ordre avait fait de bon et de grand dans l'Amérique du Sud. — En effet, leur souvenir y est partout, dans les régions peuplées par les Portugais comme dans celles colonisées par les Espagnols. On leur doit la civilisation de nombreuses tribus d'Indiens, l'éducation de la jeunesse créole, la géographie d'une portion du continent qu'ils ont remplie de leurs établissements utiles. A quelques événements que leur influence ait été mêlée en Europe, et quel que soit le jugement que l'on ait cru devoir porter sur elle, on peut affirmer que, dans ces contrées, cette influence a toujours été salutaire et bienfaisante. Nous pouvons en juger par leurs Missions.

Quant au régime étrange que l'on suivait dans ces établissements, à ce communisme tant critiqué, avec un semblant de raison peut-être, la meilleure preuve qu'il convenait aux Indiens, c'est que les successeurs des Jésuites se voient forcés de le continuer presque jusqu'à l'époque actuelle, et que sa destruction non préparée par des mesures intelligentes et paternelles n'a eu d'autres résultats que de jeter les Indiens dans la misère. — A l'heure qu'il est, leurs derniers héritiers regrettent amèrement ce régime imparfait sans doute, mais si bien approprié à leurs instincts et à leurs mœurs.

Croit-on qu'à l'époque où nous sommes, après l'émancipation des colonies espagnoles et portugaises, avec l'affluence de l'immigration étrangère vers ces plages, les Jésuites, si distingués par leur intelligence pratique, eussent continué l'isolement et la communauté, alors que la civilisation moderne avec ses besoins et ses instincts débordent dans le bassin de la Plata? — Ils auraient, sans nul doute, au moment venu, préparé leurs néophytes à la propriété, à la liberté et les auraient amenés graduellement à la civilisation, à la fusion avec la race européenne qui les aurait modifiés d'abord, puis absorbés sans les détruire. Nul homme de sens ne peut faire à cette Compagnie, si remarquable par la netteté de ses plans et la suite de ses idées, l'injure de croire qu'elle ait voulu ériger le régime communautaire des Réductions guaranies en système permanent et applicable à tous et partout. — Ainsi que nous avons pu le voir, si les Indiens étaient considérés par les Jésuites comme de grands enfants, ils les aimaient au moins, les soignaient et les traitaient comme tels; mais les enfants arrivent à l'âge d'homme et les nations grandissent comme eux; l'époque de la virilité serait arrivée pour les Guaranis, et leurs directeurs auraient su les conduire dans cette nouvelle phase de leur développement.

Dr V. MARTIN DE MOUSSY,

Membre de la 3e classe.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 10 AVRIL 1864.

L'Institut historique a tenu cette séance dans la salle de la Société d'encouragement, rue Bonaparte, 44.

Une lettre d'invitation avait été adressée aux membres résidents, aux savants et membres de plusieurs sociétés, aux ministres et représentants des puissances étrangères.

Cette lettre était signée par MM. le comte REINHARD, président honoraire; H. de SAINT-ALBIN, président de l'Institut historique; de PONGERVILLE, de l'Académie française, vice-président; J. BARBIER, président à la Cour impériale de Paris, vice président adjoint; A. JUBINAL, secrétaire général, député au Corps législatif; A. RENZI, administrateur; GAUTHIER-LA-CHAPELLE, secrétaire général adjoint.

Des cartes d'entrée avaient été distribuées et recherchées; le *Moniteur universel* et tous les grands journaux avaient annoncé cette réunion.

La séance a été ouverte à une heure et demie, par M. le Président, devant une assemblée nombreuse et empressée, au milieu de laquelle se trouvaient d'élégantes toilettes et des étrangers de distinction.

M. le Président, dans un discours d'ouverture dont tout le monde a regretté la briéveté, a remercié avec son esprit ordinaire, l'auditoire et surtout les dames de leur empressement à assister à nos séances, et tracé en termes aussi heureux que bienveillants une sorte d'ordre du jour de la séance.

M. Joret Desclesières, chargé de suppléer M. Achille Jubinal, secrétaire général, dans le *Compte rendu des travaux de la Société*, s'est acquitté de cette tâche avec une exactitude, une méthode, une justesse d'appréciation et une élégance de style, qui ont rendu attrayante pour tous une revue, intéressante surtout pour les membres de la Société.

M. Ernest Breton a lu ensuite, sur les *Antiquités de Syracuse*, un mémoire très-complet dont la péroraison a été interrompue par de vifs applaudissements.

M. Jubinal, secrétaire général et député au Corps législatif, avait annoncé une étude nouvelle sur un vieux poëte. On n'a appris le nom de Rutebeuf, poëte du temps des croisades, qu'à la lecture du mémoire aussi savant que spirituel. La poésie n'enrichit pas les poëtes, aussi Rutebeuf se plaignait de se trouver dans la plus grande misère; il s'en prenait aux ecclésiastiques

comme aux laïques, à tout le monde sans succès. « Je suis sans cotte, sans vivres, sans lit, s'écrie-t-il, je tremble de froid, je baille de faim : je suis fort embarrassé pour parler de ma pauvreté, tant j'ai abondance de matières ; j'ai les côtes nues, mes pots sont cassés et brisés ; enfin la destruction de Troie ne fut pas aussi grande que la mienne...

» Ni la destruction de Troie
Ne fut si grant comme est la mole. »

Cette piquante lecture, qui, pour beaucoup, était une révélation, a obtenu un de ces succès auxquels l'auteur est habitué.

M. le président J. Barbier donne lecture d'un mémoire intitulé : *La femme aux deux maris*, procès jugé en 1560, au Parlement de Toulouse. Ce travail dont les éléments ont été puisés à des sources certaines, les recherches d'Étienne Pasquier et surtout le *Commentaire sur l'arrêté rendu contre le faux Martin Guerre*, émané du rapporteur même du procès, Jean Coras, célèbre jurisconsulte du XVIe siècle ; ce travail reproduit, sous une forme piquante, l'histoire véridique de la malheureuse Bertrande de Rhols, abandonnée huit ans par un jeune époux, puis voyant revenir ce mari volage, ou plutôt son Sosie, un autre lui-même, et trompée, pendant trois années, comme sa famille entière, par la fatale ressemblance, par les mensonges et les ruses presque diaboliques du faux Martin Guerre, c'est-à-dire d'Arnauld du Tilh, dit Pausette. Le récit du procès criminel suivi contre cet imposteur, et des diverses phases qu'il a traversées, a vivement ému l'auditoire : on en suivait les péripéties avec une sorte d'intérêt dramatique, doublé par le mérite de la vérité, et l'on a pu croire un moment que la fraude allait l'emporter sur le bon droit, quand la Providence a permis un dénoûment aussi imprévu que rassurant pour la conscience des juges et pour l'opinion de la postérité.

De chaleureux applaudissements ont suivi cette lecture, dont les dames surtout ont paru très-vivement impressionnées.

Dans une charmante pièce de vers, qui a rappelé à tous la touchante élégie de Millevoye, M. Derisoud a retracé les plaintes de la *Dernière feuille* d'un mûrier qui a vu ses sœurs arrachées par l'automne et qui attend le coup de vent qui doit l'emporter à son tour. Elle se rappelle sa naissance, son été, les caresses d'un sylphe amoureux qui, maintenant, la laisse flétrie. « Ah ! dit-elle, que n'ai-je été cueillie et livrée au vers fileur ! Changée en soie, j'eusse servi de parure à quelque jeune fiancée. Regrets superflus ! L'automne a marqué ma dernière heure ; le vent m'emportera, la fermière me balayera pour l'étable, et les troupeaux me fouleront aux pieds. Mais plus

tard on me portera dans les champs... de la fange naît la vie, et au printemps je deviendrai fleur, grappe ou épi. Tout vient de tout et la mort enfante la résurrection. »

La philosophie de la pensée comme le charme de la poésie ont attiré au jeune auteur la sympathie unanime de l'Assemblée.

M. Camoin de Vence, avocat général à la Cour de Poitiers, a fait une lecture d'un sérieux intérêt sur Jérôme Bignon et ses œuvres, comme historien. Il a montré que, dans la pléïade des magistrats qui se sont illustrés par l'amour de l'étude, l'avocat général Jérôme Bignon est celui qui fut à la fois, d'une manière vraiment complète, le plus magistrat et le plus homme de sciences et de lettres.

Enfant plus prodigieux, sans nul doute, que Pic de la Mirandole, Bignon publia successivement à dix ans, à treize ans, à quatorze ans, les œuvres les plus remarquables à la fois par la profondeur de la science et la sûreté du jugement, sur des points obscurs d'antiquité ou d'histoire.

M. Camoin de Vence s'est attaché surtout à l'étude d'un livre que Bignon publia, à dix-neuf ans, sous ce titre : *De l'excellence des rois et du royaume de France par dessus tous les autres et des causes d'icelle.*

Ce fut le plus noble patriotisme qui inspira cette légitime défense de notre supériorité nationale contre les prétentions de l'Espagne soutenue par don Diegue Valdez.

Tout nous a paru offrir un vif et singulier attrait dans cet éloge convaincu de la France et des Français par Bignon, éloge que M. Camoin de Vence a rajeuni par des rapprochements naturels avec les temps modernes et l'époque actuelle.

Bignon, par exemple, admire en fanatique le Paris de 1610 dont il célèbre, en prose et en vers, la grandeur et la beauté; M. Camoin de Vence se demande ce que dirait Bignon « s'il pouvait voir ce Paris si prodigieux de nos jours, avec son magique ensemble de boulevards, de squares, de parcs, de monuments? Comme il admirerait surtout cette merveille du Louvre réuni aux Tuileries, cette place du Carrousel si majestueuse et si grandiose, splendeurs de pierre vraiment dignes de représenter la grandeur souveraine de la France dont Bignon a été le panégyriste enthousiaste ! »

M. Camoin de Vence s'est attaché à relever les traits distinctifs et vraiment originaux dans le portrait qu'a tracé Bignon du caractère français. Nous avons remarqué surtout l'ingénieuse défense de la mobilité française.

Après avoir jeté un regard rapide sur l'héroïque galerie de nos souve-

rains les plus illustres dont Bignon fait une brillante revue, M. Camoin de Vence, animé lui-même d'une patriotique conviction, s'écrie : « Bignon a soutenu victorieusement sa thèse de notre grandeur nationale. Avec combien plus de force il la soutiendrait aujourd'hui, pouvant ajouter à nos fastes depuis Henri IV et Richelieu, toutes les gloires militaires de Louis XIV et de Napoléon Ier, toutes les splendeurs intellectuelles des XVIIe et XVIIIe siècles et, disons-le aussi, ce mouvement infini du XIXe siècle vers le progrès, dans tous les sens, par toutes les voies ! »

Des réflexions sur le progrès en général, rattachées spécialement au progrès des études historiques modernes, terminent cette partie principale du travail de M. Camoin de Vence.

Le rôle de Bignon comme magistrat, ses dernières œuvres, son influence sur les lettres à son époque, tout est largement apprécié.

Enfin M. Camoin de Vence a complétement rempli son cadre en prouvant que Bignon a été réellement *l'un des plus savants hommes, en toutes choses, et celui qui l'a été le plus tôt.*

Une circonstance toute particulière a ajouté encore au puissant intérêt de cette lecture. Les derniers descendants de l'avocat général Jérôme Bignon, portant son nom, ayant connu le programme de la séance publique de l'Institut historique, étaient venus tout exprès de leur château de Normandie pour assister à la lecture de M. Camoin de Vence, et ils ont été heureux, sans doute, de se joindre aux chaleureux applaudissements qui ont couvert l'éloge de leur illustre ancêtre.

M. Léon Hilaire, notre honorable collègue de Toulouse, a envoyé à l'Institut historique un mémoire intitulé : *Étude sur l'origine de la langue espagnole ;* M. Joret Desclosières en a donné lecture à l'assemblée. Origine des langues et origine des peuples semblent identiques, c'est la question et la controverse des philologues de tous les pays ; quoi qu'il en soit, M. Hilaire, appuyé sur des autorités anciennes et modernes, soutient que la langue espagnole est une langue d'origine étrangère, et combat les partisans du système ibérien, qui assignent à la langue espagnole une origine indigène. M. Hilaire conclut que cette langue n'était pas connue avant le Ve siècle. — La langue des Goths qui pénétrèrent en Espagne à cette époque se fondit avec le dialecte des Espagnols. Trois siècles plus tard, les Sarrasins vinrent augmenter la richesse d'une langue qui devait illustrer les *Cervantes,* les *Quevedo*, les *Mariana,* les *Calderon* et les *Lope de Vega,* et nous ajouterons les *Martinez de la Rosa,* président de l'Institut historique, dont nous regrettons la perte.

La lecture de ce mémoire, d'un style facile et correct, a vivement intéressé.

Enfin, M. le président Barbier a lu avec le charme de diction qui lui est ordinaire *la Folie*, fragment d'un poëme sur l'*Homme* par M. de Pongerville, vice-président de la société. Ces beaux vers ont prouvé qu'autrefois l'Académie française recevait dans son sein des poëtes et de véritables littérateurs, et les acclamations unanimes de l'assemblée ont prouvé à leur tour qu'il ne manquait pas de cœurs pour apprécier, et de mains pour applaudir de nobles inspirations noblement exprimées.

La séance a été levée à quatre heures; plusieurs personnes se sont fait inscrire pour avoir des exemplaires imprimés de cette séance.

Le soir, nos collègues se sont réunis dans un banquet fraternel où un premier toast, chaleureusement accueilli, a été porté par le président à S. M. Napoléon III, premier protecteur de l'Institut historique.

La Société doit des remercîments à tous les journaux qui ont bien voulu annoncer sa réunion, et particulièrement au *Siècle* et au *Petit Journal* qui en ont rendu compte dans les termes les plus bienveillants.

RENZI,
membre de la 1re classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS D'AVRIL 1864

⁂ La première classe *(Histoire générale et histoire de France)* s'est assemblée le 13 avril à huit heures et demie du soir. M. E. Breton, président de la quatrième classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. La Société de géographie offre à l'Institut historique des billets pour la séance générale du 15 avril. Des remercîments sont votés à cette docte compagnie.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Notre honorable collègue, M. Camoin de Vence, obligé de partir pour Poitiers, où il a été nommé avocat général à la Cour impériale, prie M. le président de nommer à sa place un autre membre pour faire le rapport dont il avait été chargé sur l'*Histoire de l'Amour*, par M. Cénac-Moncaut. M. Dérisoud est nommé rapporteur.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance pré-

cédente; il est adopté. La Société de la basse Saxe offre à l'Institut historique un volume de ses travaux; M. l'abbé Houpert est nommé rapporteur.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Barbier donne lecture d'ppun raort de M. Depoisier, absent, sur un ouvrage intitulé : *Exercices pratiques de la langue italienne*, par M. Bellin. Ce rapport est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal.

M. E. Breton lit un rapport de M. l'abbé Houpert, absent, sur le Musée national de Nuremberg (Bavière). Après quelques observations de MM. l'abbé Badiche, E. Breton et de Berty, ce travail est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 29 AVRIL 1864.

*** La séance est ouverte à huit heures et demie. M. Cénac-Moncaut, président de la première classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Berville, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique, adresse à l'Institut historique des billets pour la séance publique du dimanche 8 mai. Des remercîments sont votés à cette docte compagnie.

Un ouvrage intéressant est offert à l'Institut historique par notre honorable collègue, M. A. Coppi de Rome; ce sont les *Annales d'Italie*, suite de celles de Muratori (12 volumes, commençant en 1759 et finissant en 1849). M. Folliet est nommé rapporteur.

Notre honorable collègue M. l'abbé Darras a fait connaître à l'assemblée qu'il ne pouvait pas faire le rapport dont il avait été chargé sur l'ouvrage intitulé : *les Actes de saint Charles Borromée, suivis des documents* (4 vol. gr. in-8°), publiés par notre honorable collègue, M. le professeur Aristide Sala. M. l'abbé Badiche est prié d'en rendre compte.

La Société d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure a offert à l'Institut historique un volume de ses travaux. M. Émile Agnel est nommé rapporteur.

On communique à l'assemblée la liste des autres ouvrages offerts à la Société; des remercîments sont votés aux donateurs.

Notre collègue, M. E. Breton, est appelé à la tribune pour lire un rapport sur un album de M. Passerini, relatif au *Trois centième anniversaire*

de Galilée, célébré à Pise, son pays natal. Ce travail est renvoyé au comité du journal.

M. Masson donne lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Si les anciens ont connu l'alcool?* Après cette lecture intéressante, des observations ont été adressées à l'auteur, par MM. E. Breton, de Montaigu, de Berty, et Renzi. Ce mémoire a été renvoyé au comité du journal.

M. Folliet lit un mémoire intéressant intitulé : *La Galerie des armes de Turin.* C'est l'histoire des armes dont on a fait usage dans l'antiquité, au moyen âge et jusqu'à l'époque actuelle, avec des notices sur des personnages illustres de ces époques. Après quelques observations que MM. de Berty, E. Breton, Masson, de Montaigu et Depoisier ont adressées à l'auteur, le mémoire a été renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Discours* de M. le prof. chev. Jean Campani, sur la distribution des récompenses distribuées aux citoyens de Sienne à l'Exposition de Londres; broch. Sienne, 1863.

— *Réflexions* de M. Charles Belviglière, sur les causes qui ont empêché l'unification de l'Italie jusqu'au XVI[e] siècle; broch. in-4. Casale, 1863.

— Volume des travaux de l'Académie royale des sciences de Munich, 1863.

— Volume du Musée germanique à Nuremberg (Prusse, 1863).

— *Observations* de M. le docteur Passerini aux docteurs Laurent Scalvanti sur la méthode analytique pour connaître la présence du phosphore dans deux cas d'empoisonnement jugés par eux comme tels, d'ordre du Gouvernement qui les a chargés. Brochure, Sienne.

— *Considérations* critiques sur les nouveaux principes de physiologie végétale du prof. Cantoni, et sur les observations chimiques, physiologiques, sur l'acide carbonique émané des plantes, des professeurs Passerini et Giorgini, par Pellegrino Bertini. Sienne, 1863.

— *Notice* sur la constitution géologique et sur la richesse des minéraux dans la province de Sienne, par M. Jean Campani.

— *Mémoires* de l'Académie royale des sciences de Lisbonne (classe des sciences morales, politiques et belles-lettres). Tom. I[er], 1[re] partie, in-4,

nouvelle série. Lisbonne, 1854. Tome Ier, 2e partie in-4, nouvelle série. Lisbonne, 1855.

— *Histoire et Mémoires*, tome II, 2 partie, nouvelle série. Lisbonne, 1861.

— *Observations* sur l'induction électro-statique ; mém. de M. della Casa. Bologne, 1860.

— *Nouvelles observations*, par le même. Bol., 1861.

— *Mémoire* sur la rosée, par le même. Bol., 1861.

— *Mémoire* sur l'équivalent mécanique de la chaleur (*equivalente meccanico*), par le même. Bol., 1862.

— *Mémoire* sur le changement de forme de la plasticité apparente de la glace, par le même. Bol., 1862.

— *Mémoire* sur le paragrêle métallique, par le même. Bol., 1856.

— Histoire des galeries du Palais-Royal, par Lefeuvre. Brochure in-18, Paris, 1863.

— *Recueil* des publications de la Société havraise d'études diverses de la 29e année, 1862; vol. in-8. Le Havre, 1863.

— *Dictionnaire gascon-français*, dialecte du département du Gers, suivi d'un abrégé de grammaire gasconne, par M. Cénac-Moncaut ; vol. in-8. Paris, 1863.

— *Histoire de Coincy*; vol. in-12, par M. de Vertus. Paris, 1864.

—*Sulla necessità di studiare la storia*, sur la nécessité d'étudier l'histoire, dissertation de M. le chevalier Dentoni-Litta; broch. Modène, 1863.

— *Bulletin* de la Société de géographie; 4e série, tome VI; avril. Paris, 1864.

— *Bolletino nautico e geografico*, appendice à la Correspondance scientifique de Rome. Mars 1864.

— *L'Institut*, journal universel des sciences et des sociétés savantes en France et à l'étranger, par M. Arnoult. Paris, avril 1864.

— *Bulletin* de la Société française de photographie. Paris, avril 1864.

— *Mémoires* de la Société impériale archéologique du midi de la France, tom. VIIIe, 4e livraison, 5e série. Paris et Toulouse, 1864.

— *Cenni biografici* du professeur Ranieri Passerini, écrits par son fils, docteur français; vol. in-8. Pise, 1863.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

ÉTUDES NOUVELLES SUR UN VIEUX POËTE.

RUTEBEUF.

Messieurs,

Il y a aujourd'hui vingt-cinq ans que celui qui a l'honneur de prendre en ce moment la parole devant vous, commençait ainsi la préface des œuvres du vieux trouvère dont il a l'intention de vous entretenir aujourd'hui :

« Parmi les nombreux poëtes qui, grâce à leurs compositions satiriques ou joyeuses, amenèrent, durant le XIIIe siècle, la langue d'oil à son point culminant de perfection et de progrès, celui dont il importait le plus de mettre au jour, préférablement à celles de tout autre, les œuvres restées depuis six cents ans manuscrites, — celui-là est, sans contredit, le trouvère Rutebeuf.

» Contemporain de ce prince, dont la fervente piété précipita les barons chrétiens contre les sectateurs de Mahomet, tenant au peuple par sa naissance, aux lettrés par son esprit, à la cour par sa profession, ayant assisté, sans y prendre part, il est vrai, à de grands événements politiques, mais ayant, par ses poésies, coopéré d'une manière active au notable mouvement littéraire du XIIIe siècle, ainsi qu'aux grandes luttes de l'Université et des Ordres, ce poëte offre dans ses écrits le reflet curieux et exact des préjugés, des passions, du langage, des connaissances de son époque. »

J'ajoutais qu'il n'en était point peut-être sur lequel l'histoire fût restée plus muette, car aucun de ses contemporains ne nous a transmis son nom. C'est à peine même si quelques érudits modernes, tels que Fauchet, Legrand d'Aussy, Marie-Joseph Chénier, MM. Méon, Roquefort et Daunou, ont essayé par quelques mots, le plus souvent inexacts comme faits, ou trop sévères comme jugement, de rompre la chaîne de cet injuste oubli.

Depuis nous, un des membres les plus spirituellement érudits de l'Académie des inscriptions, a parlé longuement et savamment de notre poëte dans le tome XXe de l'*Histoire littéraire de la France.* « Rutebeuf, — dit-il en commençant son travail, — fut un des trouvères les plus féconds du grand siècle des trouvères. » C'est aussi le sentiment qu'avec l'honorable

M. Paulin Pâris nous nous plaisons à exprimer de nouveau, et c'est pour cela que je vous demande la permission d'appeler un instant votre attention sur le vieux rimeur jadis oublié, qu'on a appelé ingénieusement le *Béranger du temps de saint Louis*, et de compléter par quelques rapprochements, par quelques détails nouveaux, ce qui a été avancé jusqu'à présent sur sa personne et ses œuvres.

Rutebeuf, ou encore *Rutebuef*, *Rustebuef*, et quelquefois *Rudebués* (c'est ainsi qu'il se nomme lui-même dans ses vers), était, selon toute probabilité, natif de Paris. Bien qu'il n'ait pas, ainsi que son confrère Villon, poussé la précaution et la singularité jusqu'à instruire la postérité du lieu de sa naissance dans une épitaphe, on doit conjecturer, d'après ses écrits, qu'il était venu au monde en la bonne ville et qu'il y mourut. Du moins nous apprend-il par maint endroit de ses œuvres qu'il y habitait, et tout nous porte à croire qu'il ne l'a pour ainsi dire jamais quittée. Si Rutebeuf fût sorti d'une de nos provinces, on trouverait dans son langage des traces de cette origine, et il eût employé tout naturellement, comme ont fait les trouvères artésiens ou picards, un grand nombre de termes propres au pays dans lequel il aurait été élevé. Eh bien, Rutebeuf est, partout, un écrivain *puriste;* il parle la langue romane du centre (celle dont on se servait à Paris), et l'on ne rencontre nulle part chez lui les lourdes terminaisons normandes ou les traînantes et tristes accentuations picardes. J'insiste d'autant plus sur ce point que c'est là une qualité rare, et que Paris, alors comme aujourd'hui, était pour la langue, ainsi que pour le reste, le foyer central du bon goût et du progrès. C'est ce que Pasquier a fort bien fait sentir en disant de Villehardouin qu'il a écrit, *non en naïf français*, mais en *ramage* de son pays, et ce que confirme par les vers suivants, Jean de Meung, l'auteur du *Roman de la Rose :*

Si m'excuse de mon langage
Car ne suis point de Paris.....
Mais me rapporte et compère
Au parler que m'apprit ma mère.

Néanmoins, le regrettable M. Chabaille (*Journal des Savants*, 1839), a voulu faire de Rutebeuf un Champenois, et il a fondé cette opinion : 1° sur ce que dans une des pièces de ce poëte, *il a cru distinguer* (je cite) *l'orthographe de la province rémoise;* 2° sur ce que dans une autre de ses pièces, Rutebeuf fait dire au personnage qu'il met en scène : « *En cele Champaigne où je fui nei.* » Or, ainsi que le fait très-bien observer M. Paulin Pâris, qui combat comme moi ces deux opinions, il y a trois

manuscrits principaux des ouvrages de Rutebeuf, et ces manuscrits présentent, non pas *trois différents dialectes*, mais trois preuves d'une *variété d'accent dans le langage des copistes*. Quelle conclusion tirer de là ?

Quant à l'appui que M. Chabaille croit rencontrer pour son second argument dans la phrase que nous avons citée, il ne me paraît pas plus solide que la précédente hypothèse. En effet, *le dit de l'herberie* où se trouvent les quelques mots cités, n'est pas une pièce sérieuse, mais une œuvre bouffonne. Il est d'un bout à l'autre une raillerie, une contre-vérité, parfois même, comme le voulait ce genre de composition, une injure non-seulement au bon goût, mais au bon sens. Rutebeuf, d'ailleurs, n'y parle pas en son nom, mais en celui d'un prétendu *mire* ou plutôt d'un véritable *charlatan* de place publique, véritable *Mangin* du XIIIe siècle dont il s'amuse à nous retracer la grotesque allocution. S'ensuit-il qu'on doive lui attribuer à lui-même tous les traits, toutes les paroles qu'il prête à son héros? Évidemment non. Dans le cas opposé, nous devrions mettre au compte du trouvère toutes les balivernes, toutes les excentricités du charlatan et croire que Rutebeuf *a passé la mer*, *qu'il est allé en Morée*, *à Salerne*, *en Pouille*, *en Calabre*, etc., toutes choses que rien ne fait supposer dans ses poésies et dont ses vers écartent positivement l'idée.

M. Paulin Pâris, après avoir combattu M. Chabaille dans son hypothèse de l'orthographe champenoise, qu'il appelle « *une découverte ondoyante*, » énonce, lui, une autre conjecture qui ne nous semble pas plus solide ni mieux établie. Tout en avouant que si Rutebeuf est né dans une province de France, *il ne nous l'a pas fait connaître* et qu'elle est même *assez difficile à deviner*, il ajoute : « Quant à nous, sans trancher une question que l'on n'a pas les moyens de résoudre, nous penchons à placer la patrie de Rutebeuf *dans le diocèse de Sens et non loin de la terre de Sargines*. »

M. Pâris se fonde sur l'attention de Rutebeuf *à rappeler les qualités privées de Sargines;* il trouve dans ce fait *la preuve que le poëte avait été autrefois reçu dans la familiarité de ce grand seigneur*, etc. — Je regrette bien vivement de ne pouvoir accepter l'avis d'un savant aussi éminent que M. Paulin Pâris; mais je ne crois pas le moins du monde que Rutebeuf ait jamais été reçu *dans la familiarité de Geoffroy de Sargines*. Autrement, il faudrait le placer aussi dans celle du roi de Navarre, du comte de Poitiers, du comte de Nevers, d'Érard de Valeri et autres princes et chevaliers dont il célèbre la mort ou les vertus guerrières. Je persiste donc dans mon allégation personnelle et je soutiens, — *qui qu'en groigne*, — que notre poëte était purement et simplement, non pas un bourgeois de Paris, à coup sûr, mais un Parisien, un fils des halles sans doute, comme

Villon, Molière et Boccace, ses illustres successeurs dans l'art de rimer, d'observer et de raconter.

Maintenant, quelle profession exerçait Rutebeuf ?

— Hélas ! il était *trouvère*, c'est-à-dire assez misérable. Il ne paraît pas du reste avoir été vielleur, ainsi que Colin-Muset, faiseur de tours ni montreur d'ours, comme le furent quelques-uns de ses confrères, ni même marchand d'herbes ou d'orviétan comme on a cherché à le conclure de son *Herberie*. C'était, selon moi, un homme plus grave et un poëte plus sérieux. Son *Herberie*, spirituelle parade de carrefour et de place publique, me semble avoir été composée plutôt comme modèle du genre que comme pièce destinée à son usage personnel. Rien ne prouve en effet qu'il la débitât lui-même, ni qu'il en fût venu à ce point d'abaissement de vendre sa gaieté en détail sur le champ de foire du Lendict ou dans l'enceinte du grand marché des Champeaux.

A la vérité, nous voyons par une de ses pièces (*Le dit de Charlot le Juif*) qu'il se rendait aux noces, aux festins, pour contribuer probablement, comme les autres ménestrels, à leur éclat par ses vers, et recevoir des présents en échange. Dans un passage de la *Complainte Rutebeuf*, il nous apprend même que son cheval (ce qui prouve au moins qu'il en avait un), *s'est brisé la jambe à une lice;* mais on remarquera que ces faits le mettent au-dessus de la classe vulgaire des jongleurs, puisque dans une noce il ne s'adressait pas à un public de hasard, au public des rues, et qu'en se rendant aux tournois, il y cherchait vraisemblablement, non la foule comme les ménestrels de bas étage, mais les grands seigneurs qui paraissent avoir composé, si l'on peut s'exprimer ainsi, la plus grande partie de sa clientèle. Il faut d'ailleurs observer que l'*Herberie Rutebeuf* est la seule des pièces de notre trouvère qui semble réellement écrite pour la populace. Quelques-unes de ses autres compositions, ses fabliaux par exemple, sont parfois assez libres et souvent de mauvais goût; mais nulle part ils ne commencent, non plus que ses *Complaintes* et ses pièces satiriques, par une prière aux auditeurs de faire silence, de prêter l'oreille à ce qu'on va leur faire entendre, et jamais ils ne se terminent par une invocation à leur générosité, choses qui forment pourtant le caractère spécial des compositions faites pour être débitées dans la rue ou dans les carrefours.

Quant à ses pièces sur lui-même, elles sont adressées à certaines personnes seulement. L'une se termine par un envoi au comte de Poitiers, l'autre dut être remise entre les mains de saint Louis. En un mot, Rutebeuf n'est point, selon nous, un bateleur faisant collecte sur la place :

c'est Villon *baillant requeste* à monseigneur de Bourbon, Marot écrivant à François Ier.

M. Paulin Pâris, dans l'*Histoire littéraire de la France*, est d'un autre avis. « Sans protecteur, sans moyens réguliers de fortune, dit-il, Rutebeuf dut commencer par être jongleur. » Je ne saurais, je l'avoue, partager cette opinion. Il me répugne de ne voir dans l'homme qui a su rencontrer de si chaleureuses inspirations en faveur des croisades et montrer tant de verve et d'énergie en défendant la cause de l'université qui était celle de la science, qu'un baladin se livrant à des tours de passe-passe, un bouffon contrefaisant le singe. J'aime bien mieux, et la vérité de cette assertion ressort pour moi de l'ensemble de ses poésies, le mettre au rang plus élevé de ces trouvères dont parle Joinville lorsqu'il rapporte que les grands seigneurs avaient des ménestrels à leur service et qu'à la table même du roi ils récitaient leurs vers, chantaient leurs couplets, faisaient porter leurs vielles après manger et que saint Louis attendait qu'ils eussent fini pour faire dire les grâces par les prêtres placés devant lui.

Quoi qu'il en soit, si Rutebeuf ne doit point être rangé parmi les poëtes qui, sous saint Louis, occupaient le dernier degré de la *ménestraudie*, les plaintes qu'il fait de sa misère et ses lamentations touchantes sur sa pauvreté prouvent assez que, moins heureux que son rival et contemporain Thibaut de Champagne, il ne portait point couronne. Dans une de ses pièces, en effet, il dit au *franc roi de France* qu'en lui donnant quelque chose, ce prince fera une très-grande charité, « *car il a vécu seulement du bien qu'autrui lui a prêté;* » mais maintenant il n'a plus de crédit : on le sait pauvre et endetté. D'ailleurs le roi en qui était tout son espoir, s'en est allé de nouveau hors du royaume et il ne trouve que des gens « habiles à refuser, peu enclins à donner. Chacun s'empresse de garder ce qu'il a. En outre la mort lui a causé de grands dommages, et le roi par ses deux croisades *a éloigné de lui beaucoup de bonnes gens.* »

Plus loin, dans la même pièce, il s'écrie « qu'il est sans cotte et sans lit, (*car un lit de paille ne peut passer pour un lit,* et le sien n'est composé que de cela); que personne ne lui donne, qu'il tousse de froid, qu'il bâille de faim, qu'il ne sait où aller, bref *qu'il n'y a si pauvre que lui de Paris à Senlis.* »

Les pièces qui suivent confirment entièrement les plaintes de ce nouvel Architrenius. Dans le deuxième poëme qui ouvre le recueil de ses poésies, et qui date de 1260, on voit que, dès cette époque, aussi bien que dix ans plus tard, Rutebeuf était déjà dans la plus triste des positions. En effet, il s'écrie qu'il redoute peu, désormais, la défiance des maires et des

prévôts. « Je crois, dit-il, que Dieu le débonnaire m'aime de loin. Je suis où le maillet met le coing. Dieu fait fête à nos ennemis ; il n'a pour mes amis que deuil et courroux. Si j'ai excité sa colère, il peut bien se jouer de moi, car il se venge cruellement. N'ayant rien sous les draps, je ne redoute pas qu'on me vole, je n'ai pas deux bûches de chêne ensemble ; mes pots sont cassés et brisés, et tous mes bons jours sont passés. Que vous dirais-je ? Depuis la ruine de Troie, on n'en a pas vu d'aussi complète que la mienne et quiconque a jamais prié pour un homme mort peut prier pour moi. Voulez-vous savoir ma vie ? L'espérance du lendemain, voilà mes fêtes. On se signe quand on me voit, c'est la vérité, plus que si j'étais prêtre et si je chantais l'Évangile. Il n'y a pas de martyrs qui aient autant souffert que moi. S'ils ont été, pour Dieu, rôtis, lapidés, mis en pièces, leur peine ne fut pas longue ; mais la mienne durera toute ma vie sans aucune trève. »

Si ce tableau n'est point chargé à plaisir, ce que j'ai peine à croire, car on sait que la poésie est sœur de la fable et j'imagine que Rutebeuf avait fait d'elles deux compagnes inséparables, il faut convenir qu'il n'est pas trop attrayant. Pourtant, si l'on s'en rapporte à ses paroles, il aurait éprouvé encore bien d'autres malheurs. Le premier de tous et le plus grand peut-être, aurait été de prendre une femme tellement peu riche que leurs deux opulences réunies les laissaient dans la pauvreté. « Fou qui ne fait pas de folie, dit notre poëte, perd son temps. Aussi me suis-je marié sans raison ; je n'ai donc ni maison ni grange. Bien plus : pour causer plus de joie à ceux qui me haïssent mortellement, j'ai pris une femme que nul, fors moi, n'aime et ne considère. Quand je l'épousai elle était pauvre et malheureuse, et ce mariage a cela de particulier que je suis pauvre et gêné comme elle. Elle n'est ni gente ni belle ; elle est maigre et sèche ; elle a cinquante ans *dans son écuelle*. Aussi n'ai-je pas peur qu'elle me trompe. » Cette conclusion semble le consoler un peu de toutes les qualités négatives que nous venons d'énumérer et dont il fait généreusement le partage peu gracieux de sa femme.

Il paraît positif que ce mariage de Rutebeuf n'est point un conte inventé pour apitoyer ses lecteurs ou ses auditeurs. La manière dont il s'appesantit sur les tristes conséquences qui en résultèrent pour lui ne permet pas de le regarder comme imaginé à plaisir ; mais ce qui semble encore plus certain, c'est qu'au fardeau du ménage se joignit bientôt celui des enfants. En effet, ces paroles de la première pièce adressée par Rutebeuf à saint Louis, « qu'entre le temps qui est dur et sa famille *qui n'est malade ni finie*, il se trouve sans un denier et sans rien qu'il

puisse mettre en gage, » me semblent une allusion à la fécondité de sa femme.

Dans une autre pièce, (*la Complainte Rutebeuf*), notre trouvère est encore plus explicite. Il se représente comme très-malade, couché dans un lit où il est resté étendu trois mois sans voir personne. Sa femme pendant ce temps gisait dans un autre, enceinte de nouveau, et, durant tout un mois, elle a tenu l'enfant *sur le chantier*. Puis, comme si ce n'était pas assez de tous ces maux, Rutebeuf nous apprend que Dieu l'a fait (je me sers de son expression,) *compagnon à Job*, « qu'il lui a enlevé d'un seul coup tout ce qu'il avait et l'a privé en même temps de son œil droit, (celui justement avec lequel il distinguait le mieux), à tel point *qu'il n'y voit pas assez de cet œil pour aller son chemin, et qu'à midi, il croit qu'il est nuit obscure.* » Pour comble de bonheur, la nourrice de son enfant veut de l'argent, sans quoi elle le renverra *braire à la maison;* le propriétaire exige impérieusement le prix de son logis, dans lequel il n'y a, pour ainsi dire, plus rien, *car la misère en a presque tout ôté*. Bref, le poëte nous annonce *qu'il est tout à fait perdu, si ceux-là ne l'aident à se relever qui l'ont déjà secouru de leur merci.*

Cependant, au milieu de ce déluge de maux, Rutebeuf est parfois plein d'une noble fierté qui doit le relever à nos yeux : il s'écrie qu'il n'est pas *ouvrier des mains.* « Je ne veux pas, dit-il, qu'on sache où je reste à cause de ma misère; ma porte sera toujours fermée, car mon logis est trop pauvre et trop nu pour rester ouvert; et souvent on n'y trouve ni pain ni pâte. »

Ce qui le contrarie le plus, c'est de retourner à la maison les mains vides; car, en pareil cas, on n'y aime point sa venue. Il est alors si honteux qu'il n'ose frapper à la porte. Cet aveu, qui échappe pour la dixième fois à Rutebeuf, nous amène à chercher d'où pouvait venir sa pénurie. Sans doute, elle avait plusieurs causes. Dans une pièce qu'il envoie au comte de Poitiers, notre trouvère nous apprend que ce prince *l'a aidé plus d'une fois et très-volontiers*. Il est vraisemblable que saint Louis, auquel il s'adressa également en lui peignant avec énergie son dénûment, ne resta point insensible à ses prières, et l'on ne peut supposer que le roi de Navarre, Thibaut V, sur la mort duquel il a composé un *Planctus* (espèce d'oraison funèbre poétique qu'il appelle *complainte*) ne se soit également montré généreux envers lui. Il dut évidemment recevoir aussi les libéralités du comte de Nevers, d'Ancel de l'Isle-Adam, dont il a célébré le trépas; de Geoffroy de Sargines, d'Erard de Valeri, dont il a vanté les glorieuses vies, etc. D'ailleurs, les poëmes dont nous parlons lui étaient,

on peut le conjecturer avec quelque apparence de raison, commandés par les familles de ces morts illustres. Rutebeuf nous apprend, dans une de ses pièces, *qu'il a chanté sur les uns pour plaire aux autres*, et nous voyons dans sa *Vie de sainte Élisabeth de Hongrie* que ce travail poétique lui fut ordonné par Érard de Valéri, qui voulait l'offrir à la reine Ysabelle de Navarre. Il faut ajouter aussi que l'ardeur déployée par Rutebeuf pour défendre les écoles et leurs professeurs dut lui valoir les bonnes grâces de l'université.

Par malheur, les croisades *éloignaient les bonnes gens*, comme il dit, et en l'absence des grands seigneurs les présents devenaient rares pour les trouvères. Les expéditions d'outre-mer tarissaient d'ailleurs tous les trésors, excepté, selon lui, ceux du clergé; aussi notre poëte écrit-il *qu'à présent on donne peu; — que chacun préfère garder ce qu'il a; — que les plus riches sont les plus chiches*, etc. Je ne serais pas surpris, en outre, que la chaleur des opinions de Rutebeuf en faveur de l'Université et la hardiesse de ses attaques contre les corporations religieuses, lui eussent attiré quelque persécution fâcheuse de la part des Ordres, telle, par exemple, que la perte de quelque amitié puissante ou tout autre témoignage de leur haine.

Du reste, si Rutebeuf eut de nombreux adversaires, il paraît qu'il ne manqua pas non plus de ces amis qui font volte-face au premier malheur, et dont l'abandon est plus cruel pour celui qui en est l'objet que les poursuites d'un ennemi acharné; aussi juge-t-on aisément, à la manière dont il se plaint d'eux, que son cœur dut être profondément ulcéré de leur ingratitude. Il dit en effet : « Que sont devenus ces amis auxquels je tenais tant, et pour lesquels j'avais une si grande affection? — Ils sont aujourd'hui bien clairsemés... De ces amis, autant que Dieu m'a assailli de divers côtés, je n'ai pas vu un seul en mon logis. Je pense que le vent les a enlevés. Ces amis,

Ce sont feuilles que vent emporte
Et il ventoit devant ma porte.

Mais l'infortune de Rutebeuf ne provenait sans doute pas tout entière des motifs que nous venons d'indiquer. Au fond de sa misère, il devait y avoir et il y avait certainement pour cause accessoire ou principale, quelque défaut de conduite, quelque vice personnel. Les paroles suivantes, qu'on trouve dans une de ses pièces intitulée *la Griesche d'yver*, nous en fournissent la preuve : « Les dés que les détiers ont faits m'ont privé entière-

ment de ma robe ; les dés me tuent ; les dés me guettent et m'épient ; les dés m'assaillent et me défient, etc. » Un peu plus loin, notre malheureux trouvère dit encore : « Des traîtres de mauvaise race m'ont mis sans vêtement. La *Griesche* (c'était un jeu de dés) ne me laisse point en paix ; elle me livre assaut ; elle me guerroie. Jamais, si cela continue, je ne me guérirai de ce mal, etc. » Que conclure de ces passages, sinon que Rutebeuf était fortement tourmenté de la passion du jeu ? Or, on sait où elle mène, aussi bien aujourd'hui qu'au XIIIe siècle.

Telles sont à peu près les circonstances générales de la vie de notre poëte sur lesquelles ses œuvres nous offrent quelques lumières ; mais on n'y trouve aucun détail touchant sa manière de vivre et ses actions de chaque jour. En revanche, Rutebeuf nous dédommage amplement de ce silence sur ce qui le regarde par de nombreux détails biographiques fort curieux sur divers princes ou grands seigneurs ses contemporains. En plusieurs endroits il supplée Joinville, et ses vers nous apprennent beaucoup de choses sur Geoffroi de Sargines, sur Thibaut V, sur le comte de Poitiers, etc. En outre, ses révélations piquantes, relativement à divers événements de son époque, les mille et une petites méchancetés qu'il débite contre les prélats, les clercs, les moines, les béguines, les ribauds, les écoliers, les princes, les chevaliers, etc., ainsi que ses fréquentes allusions aux usages intimes du XIIIe siècle, nous rendent les pièces qu'il nous a laissées extrêmement précieuses.

Si nous cherchons à nous rendre compte du caractère général de la poésie de Rutebeuf, nous trouverons qu'elle se fait surtout remarquer par la causticité, la malice et l'ironie. Le vieux trouvère frappe à droite et à gauche sans s'inquiéter de savoir qui sa lanière cinglera. Il mord à belles dents tout le monde, et quelquefois jusqu'au sang. Il crie, il tempête, il invective ; il dénonce les abus, l'indifférence, la tiédeur de la foi ; mais sa pensée prédominante, le fait qui revient sans cesse dans ses rimes, ce qui fait le fond de son enthousiasme et de ses plus virulentes apostrophes, c'est son amour pour les croisades, son antipathie contre le clergé. L'admission des membres de ce dernier dans l'Université malgré elle, et la partialité du pape et du roi en faveur des ordres religieux, durent en effet soulever contre le pouvoir ecclésiastique d'immenses clameurs.

Remarquons néanmoins que Rutebeuf n'attaque jamais ni le dogme, ni le Dieu : il s'arrête au prêtre. On avait au XIIIe siècle une foi ardente et convaincue. La pensée réformatrice qui jeta sur le XVIe siècle de si terribles lueurs était loin encore d'apparaître à l'horizon, à plus forte raison d'éclore. Aussi l'usage que le clergé faisait de ses richesses et de son

influence était-il seul critiqué ; mais on respectait l'origine de son pouvoir et l'on séparait, comme choses distinctes, le lévite du sanctuaire. Quant à la passion de notre trouvère pour les croisades, il faut observer qu'elle part seulement d'un sentiment de piété, et non, comme l'enthousiasme des seigneurs, d'un désir d'ambition ou d'un vague élan de curiosité pour des régions lointaines. Le vœu de Rutebeuf, c'est que le tombeau du Christ soit reconquis, c'est que la terre où Jésus rendit l'âme ne soit plus souillée par la présence des infidèles!... Mais que lui font à lui les richesses d'outre-mer et les merveilles du palais impérial des Blaquernes? Il n'y fait aucune attention, et c'est à peine s'il laisse entrevoir quelque part, encore d'une manière obscure, qu'un écho affaibli de la croisade si prospère racontée par Villehardouin, soit arrivé jusqu'à lui.

Sous le rapport littéraire, Rutebeuf a plus de conformité avec les poëtes de la première moitié du XIIIe siècle qu'avec ceux de la seconde. Il ressemble davantage aux chansonniers du *Romancero français* qu'aux écrivains du règne de Philippe le Hardi, tel qu'Adenès, par exemple. Son style est, en effet, plus nerveux, son vers plus net, sa manière plus incisive. Moins régulier et moins uniforme que l'auteur de *Cléomades*, il prend avec facilité tous les tons et tous les rhythmes ; tantôt il est léger, folâtre, badin ; c'est Adam de la Halle réuni au roi de Navarre. Chez Adenès, au contraire, qui n'est pas, à beaucoup près, aussi inégal que Rutebeuf, on sent déjà l'approche du XIVe siècle ; l'alexandrin règne seul et sans partage dans sa poésie, et le goût allégorique qui perce déjà, quoique faiblement, dans quelques-unes des petites pièces de Rutebeuf, se développe dans les grands poëmes du collaborateur de la reine Marie, préparant, sous ce rapport du moins, la décadence qui vint frapper un peu plus tard les productions de la langue d'oil.

Un autre caractère de la poésie de Rutebeuf, c'est la nationalité, si l'on peut appliquer ce mot à une chose du XIIIe siècle, ou du moins la spontanéité, la personnalité dans la forme et dans les moyens. Notre poëte ne connaît ni Didon, ni Énée, comme la duchesse de Lorraine (voir page 54 de mon Rapport au ministre) ; il cite à peine, mais sans les avoir lus, Aristote, Homère, Ovide, et, s'il parle de Troie et d'Alexandre, c'est uniquement pour les nommer. Ses connaissances sont puisées à des sources plus modernes et entièrement indigènes. Ce qui l'inspire, c'est la lecture de nos grandes épopées carlovingiennes et celle des autres œuvres romanes contemporaines. Il cite, en effet, le roman d'*Aiol*, celui d'*Yaumont*, le fabliau d'*Audigier*, le *Roman du Renart*, la légende de *Prestre-Jehan*, etc. ; mais, nulle part, ou du moins très-rarement, on rencontre sous sa plume

les Grecs et les Romains. Ce n'est pas un fils d'Athènes ou de la ville éternelle : c'est un enfant de Paris.

Voici quelques passages du jugement que porte de lui M. Paulin Pâris, après avoir examiné les cinquante-six pièces qui composent ses œuvres : « Ces ouvrages attestent tantôt une éducation grossière et des passions effrénées, tantôt un goût pur et des sentiments élevés... Rutebeuf est un versificateur rude, inégal, affecté; mais ses défauts lui appartiennent aussi bien que ses qualités. Sans oublier les torts de son goût et la rudesse de son oreille, nous devons lui savoir gré d'avoir tenté presque tous les genres de poésie. Il semble également à son aise dans le tercet tronqué, dans l'octave, le quatrain, la stance monorime et le couplet à retours périodiques; mais il foule trop souvent aux pieds les droits du goût, afin de conserver la richesse des désinences, et toutes les licences lui paraissent justes dès qu'elles peuvent tourner au profit de la rime. S'il composa des chansons dans le genre le plus langoureux des troubadours, il s'y proposa un tout autre but, et jamais il ne permit à la galanterie d'y usurper la place de ses rancunes particulières ou de ses enseignements grondeurs. — Ardent prédicateur des croisades, il ne prit jamais la route de la Syrie. Peu soucieux de figurer dans les combats, il sut louer dignement les héros de son pays, et il est possible que la douceur de ses penchants ait formé un contraste avec la rudesse inflexible de ses inspirations de poëte. »

Il y a beaucoup de vrai dans ces aperçus. Rutebeuf est doué, en effet, de cet esprit français qui ne manque pas de profondeur, bien qu'il réside souvent dans le trait plutôt que dans la pensée. Il ne recule devant aucun jeu de mots, quelque mauvais qu'il soit, et il n'y a pas de répétition qui lui fasse peur. J'en citerai pour preuve les équivoques et les facéties auxquelles il se livre sur son propre nom, avec une abondance qui témoigne du charme particulier qu'il trouvait à ce bizarre exercice, peu digne d'un homme de son talent et de sa valeur.

Par moments, au contraire, lorsque le sujet qu'il traite lui sourit, quand l'indignation l'anime, quand la colère le transporte, comme, par exemple, dans ses deux pièces sur *Guillaume de Saint-Amour*, dans ses *Complaintes d'outre-mer*, dans celle de *Constantinople*, etc., Rutebeuf grandit de toute la hauteur de sa passion. Alors, de trouvère il passe poëte; sa pensée arrive à de belles inspirations; sa poésie prend du nombre, de l'harmonie, de l'éclat, et la majesté ne lui manque pas. Quelle plus belle image, par exemple, au début d'une ode, que celle qui termine la strophe suivante : « Empereurs et rois et ducs et princes, à qui l'on récite pour vous réjouir divers romans touchant les guerriers qui combattirent jadis en faveur de sainte

Église, dites-moi par quel moyen vous comptez avoir le Paradis ? Ceux-là le gagnèrent, dont vous écoutez lire ces romans, par la peine et par le martyre qu'ils souffrirent sur terre, mais vous?... Voici le temps! Dieu vous vient chercher, bras étendus et teints de son sang, par qui le feu sera éteint pour vous et d'enfer et de purgatoire. Recommencez une nouvelle vie, etc. » N'est-ce pas un spectacle imposant, une évocation puissante, que de faire ainsi apparaître Jésus-Christ couvert de sang au-dessus des pécheurs?...

Plus loin, dans la même pièce, Rutebeuf fait preuve d'une admirable énergie lorsque, dans un mouvement d'indignation pareil à ceux de Michel Ménot, gourmandant nos seigneurs du Parlement, il s'écrie : « Ah ! prélats de sainte Église, qui, pour garder vos corps du froid, ne voulez point aller aux matines, messire Geoffroi de Sargines vous réclame au delà de la mer; mais je dis que celui-là est blâmable qui vous demande autre chose que du bon vin, de la bonne viande, et que le poivre soit bien fort!... C'est là votre guerre, c'est là votre secours, c'est là votre Dieu!... Et vous, grands clercs, qui êtes si grands mangeurs de viande, qui faites un dieu de votre panse, et qui ne voulez dire un seul psaume, si ce n'est celui qui n'a que deux vers et que vous récitez après manger, dites-moi, etc. »

A la fin de la même pièce, il ajoute encore ces ironiques paroles empreintes d'une si poétique rudesse : « Messire Geoffroi de Sargines, je ne vois ici aucune apparence que l'on vous secoure désormais. Les chevaux ont mal aux échines et les riches hommes à leurs poitrines, etc. » N'est-ce pas là le cas de dire : *Facit indignatio versum ?*

Dans ses pièces purement littéraires, c'est-à-dire dans celles où il n'est pas mu par un motif politique ou par sa vieille et éternelle rancune contre le clergé, nous trouvons souvent réuni à un agencement heureux, à des détails spirituels, un dénouement digne de Boccace ou de La Fontaine. Ces paroles sont d'autant moins exagérées que ces grands écrivains se sont emparés, par un droit que je ne leur conteste pas (celui du génie), de la plupart des contes du vieux trouvère ainsi que de ceux de ses confrères, et qu'ils les ont rajeunis sans efforts sous leur plume immortelle. Le fond de quelques-uns des sept fabliaux de Rutebeuf qui nous sont parvenus est malheureusement très-ordurier et celui de quelques autres très-libres. En outre, les choses saintes y sont beaucoup trop mêlées aux profanes, et, dans le conte du *Sacristain* spécialement, la vierge joue un rôle assez singulier. Mais qu'y faire? — Ce sont là les défauts de l'époque. Gauthier de Coinsy, qui a rimé pieusement les miracles de Notre-Dame, n'y met pas plus de façons, et il place, comme Rutebeuf, l'intervention de la mèr

de Dieu en des cas dont la pensée seule scandaliserait fort aujourd'hui.

C'est par suite de cette croyance à la Vierge, dont le culte avait surtout été pratiqué au XIIe siècle, que Rutebeuf composa quelques pièces en l'honneur de Notre-Dame, et surtout son *Miracle de Théophile*. Cet essai dramatique curieux, l'un des premiers ouvrages de ce genre que nous ayons en notre langue, et qu'il faut bien se garder de mettre seulement, ainsi qu'on l'a voulu, au nombre des *Dialogues précédés et interrompus par des récits que l'auteur fait en son propre nom*, fut probablement *commandé* à Rutebeuf par quelque corporation religieuse et joué dans l'intérieur de quelque couvent ou sous le parvis de quelque église. Il dénote très-certainement une grande habileté poétique dans l'homme qui pouvait manier ainsi tous les rhythmes, employer à la fois toutes les mesures et faire au XIIIe siècle, dans un cadre intéressant, mouvoir à son gré l'enfer et le ciel.

Maintenant, en quelle année naquit Rutebeuf et en quelle année mourut-il? c'est ce que nous ignorons. Le plus grand nombre de ses pièces (presque toutes pour ainsi dire) offrent la preuve, soit par leur fond même, soit par les allusions qu'elles contiennent, qu'elles furent composées de 1260 à 1270. Une seule (*la Discorde de l'Université et des Ordres*) peut remonter environ à 1254 ou 1255; mais dans aucune autre nous n'apercevons la moindre allusion à des événements antérieurs à cette époque. Or, si Rutebeuf eût écrit de 1250 à 1253, je suppose, comment expliquer son silence sur les hommes et les choses de ce temps? Pourquoi n'aurait-il fait aucune allusion aux relations vraies ou prétendues du roi de Navarre et de la reine Blanche? Pourquoi toutes ses critiques des fondations pieuses faites par saint Louis porteraient-elles sur des faits postérieurs au temps que nous indiquons? Enfin, comment ne parlerait-il pas du tout de la croisade de 1248, tandis qu'il s'étend longuement sur celle de 1270? — Évidemment, c'est qu'à l'époque où il composait ses poésies, la plupart de ces choses étaient déjà, sinon oubliées, du moins tellement éloignées qu'il n'aurait pu en parler que d'une manière vague et à titre de souvenir presque impersonnel.

On pourrait donc, en prenant pour point de départ la date du plus ancien poëme de notre trouvère (1254 ou 1255), faire remonter sa naissance à vingt ou vingt-cinq ans auparavant. Quant à sa mort, je ne saurais en fixer l'époque, même approximativement. Rutebeuf, qui n'avait pas d'autre profession que le métier poétique (il le répète souvent), dut rimer tant qu'il vécut. Or les allusions les plus rapprochées de nous que l'on rencontre dans ses œuvres se rapportent à des événements qui eurent

lieu dans le cours de l'année 1285 ; encore en trouvons-nous deux seulement, et toutes deux dans la même pièce. Je crois donc être dans le vrai en plaçant à une date très-peu éloignée de cette époque (en 1286 peut-être) la mort de Rutebeuf.

Il y aurait bien d'autres considérations à ajouter à tout ce qui précède ; mais il faudrait pour cela entrer dans le détail et l'examen de chacune des pièces de Rutebeuf. Or, j'ai voulu seulement jeter un coup d'œil général sur ses poésies et en apprécier brièvement, non le détail, mais l'ensemble. On trouvera tout ce qui manque ici dans la deuxième édition que je prépare de ses œuvres, édition que je compte publier bientôt.

Achille Jubinal.
membre de la 2[e] classe, député au Corps législatif.

LA DERNIÈRE FEUILLE

De mille sœurs j'étais l'aînée,
J'ai vu toutes mes sœurs passer ;
De ce mûrier où je suis née
L'orage n'a pu me chasser.

Mais l'automne a dit : Qu'elle meure !
Et j'entends sa lugubre voix,
Mon chant de mort que le vent pleure
Dans la profondeur de ces bois.

Ma courte carrière est finie ;
De la mort je sens la torpeur ;
Les matins glacés m'ont jaunie
Et je suis laide à faire peur.

Hier, j'étais si verte encore,
Toute palpitante d'espoir
Sous les frais baisers de l'aurore,
Sous les tièdes baisers du soir !

La sève coulait dans mes veines,
Mes fibres se tordaient d'amour,
Lorsque, pendant les nuits sereines,
Mon sylphe me faisait la cour.

Il avait toutes mes pensées,

J'écoutais ses chuchotements :
Oh ! que de belles nuits passées !
Où sont allés tous ses serments !

Aux premiers froids, à tire d'aile,
Il m'a laissée où je gémis :
Le sylphe est comme l'hirondelle,
Tous deux sont comme les amis.

Lorsque j'étais encore jolie,
Quand embaumait encor la fleur,
Hélas ! que ne m'a-t-on cueillie
Pour me livrer au ver fileur !

Ah ! je serais morte avec joie
Pour nourrir le noble ouvrier
Et me serais changée en soie
Moi, l'humble feuille de mûrier.

J'aurais, sous des formes nouvelles,
Aidé la résurrection
Du pauvre ver qui prend des ailes
Et qui s'envole papillon.

Ensuite, étoffe devenue,
Étoffe fine de satin,
J'aurais voilé l'épaule nue
Qui craint la fraîcheur du matin.

Et j'aurais..... mais les chants funèbres
Retentissent dans le vallon
Et je m'en vais vers les ténèbres
Sous le souffle de l'aquilon.

Et l'aquilon impitoyable
Sur le chemin m'emportera,
Et la fermière pour l'étable,
Un jour brumeux, me balaîra.

Et moi, fille de la vallée,
Qui prêtais mon ombre aux oiseaux,

Alors je me verrai foulée
Sous les pieds pesants des troupeaux.

Puis, quand ils m'auront avilie,
On me portera dans les champs ;
Mais de la fange naît la vie
Et je serai fleur au printemps.

Et je renaîtrai marguerite
Ou lys des vierges contemplé ;
Peut-être, du sort favorite,
Nourrirai-je un épi de blé,

Ou le cep aux grappes joyeuses
Qu'en automne dépouilleront
Pour le pressoir, les vendangeuses
Aux pieds légers, au bonnet rond !

Car rien ne périt dans le monde ;
Tout n'est que transformations :
De la mort triste, mais féconde,
Naissent les résurrections.

Ch.-J. Dérisoud.
membre de la 3e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

Nozioni sulla Rezia, *dalle origini alle tre leghe di Damiano* Muoni.

Séparée du reste du monde et presque au centre de l'Europe, s'élève, à des milliers de mètres au-dessus du niveau de la mer, une contrée des plus imposantes, hérissée de montagnes inaccessibles où prennent naissance la plupart des fleuves qui arrosent l'Italie, la France et l'Allemagne. Cette contrée s'appelait la Rhétie et comprenait, dans l'antiquité, la portion orientale de la Suisse, une grande partie de la Souabe, de la Bavière, du Tyrol, du pays de Trente et de la Valteline. M. Muoni, par une étymologie qui nous paraît un peu forcée, croit retrouver dans le nom du canton des Grisons, une trace de celui des malheureux *Rasènes* qui, chassés de leur terre natale, vinrent y chercher un refuge.

Les *Rasènes,* autrement appelés *Tyrséniens*, *Straséniens* ou *Tyraséniens,*

étaient des peuples établis de temps immémorial en Italie et dont le nom fut transformé par les Grecs en celui de *Tyrrhéniens*, et par les Romains en ceux de *Tusques* ou *Étrusques*. C'est dans l'Étrurie centrale qu'ils avaient fondé leurs douze cités ou *Lucumonies*, et c'est de là qu'ils répandirent des colonies dans les parties de la Péninsule occupées déjà par les Volsques, les Ombriens et les Ligures.

Les historiens se sont livrés à de nombreuses conjectures sur l'origine de ces peuples. Les uns, comme Samuel Bochart, Mario Guarnacci, Scipione Maffei, Alessio Mazocchi, Symmaque, etc., les faisant arriver de l'Orient, les crurent Syriaques, Chananéens ou Phéniciens; d'autres, tels que Nicolas Fréret, Jacopo Durandi, Bardelli, etc., les croyant partis du Nord, voulurent reconnaître en eux un rameau du grand arbre celtique; d'autres enfin, suivant l'opinion d'Hérodote, les regardèrent comme ne faisant qu'un avec ce peuple fameux par ses migrations, avec les *Pélasges* ou *Phaléges*, qui, d'abord sauvages et remuants, s'adonnèrent ensuite au commerce et à la culture et qui, provenant de *Tyrrha*, dans la Méonie ou Lydie méridionale où ils s'étaient réfugiés pour se soustraire à l'invasion éolienne, avaient été nommés *Mœoniens, Lydiens*, et plus ordinairement *Pélasges-Tyrrhéniens*. Cette dernière opinion, adoptée par Niebuhr et Lepsius, est la plus généralement acceptée. Le dernier de ces illustres savants allemands fait remarquer que plus les inscriptions étrusques remontent à une époque reculée, plus elles se rapprochent de la langue grecque avec laquelle elles finissent par se confondre. Il faut cependant ajouter que que beaucoup d'esprits distingués croient que ces colonies descendues en Italie sont toutes fabuleuses, que l'amour-propre des Grecs leur a fait revendiquer sans preuves l'honneur d'avoir les premiers peuplé et civilisé l'Italie, tandis qu'il n'est pas même bien certain que les Pélasges fussent originaires de la Grèce. On prétend d'ailleurs que les Pélasges qui, sous divers noms et sous la conduite d'Œnotrus et de Peucetius, mirent le pied sur le sol de l'Italie, environ 1700 ans avant Jésus-Christ, et que d'autres suivirent à divers intervalles, guidés par des chefs plus ou moins fabuleux, bien qu'ayant fondé Cortone et diverses autres villes et construit ces murailles d'une masse si imposante qu'elles reçurent le nom de *cyclopéennes*, n'arrivèrent jamais à se constituer en une véritable nation et à avoir une existence politique. Affaiblis par des guerres continuelles et exterminatrices, les Pélasges auraient bientôt disparu et se seraient confondus avec leurs vainqueurs.

Quoi qu'il en soit de ces diverses opinions, on ne peut mettre en doute le séjour des Pélasges en Italie, séjour attesté par tant de monuments gi-

gantesques; mais ce qui est moins certain, c'est qu'on doive chercher en eux les plus anciens auteurs des diverses races italiennes, et encore moins des Étrusques qui ne s'aperçurent pas plus tôt de l'affaiblissement de ces tribus nomades, qu'ils furent les premiers à se lever pour les chasser; rétablissant leur autonomie, ils retrouvèrent la puissance et la civilisation de leurs premiers ancêtres, les anciens Tyrrhéniens. En somme, il faut reconnaître avec Denis d'Halycarnasse et beaucoup de savants plus modernes, que si l'on ne peut affirmer que les Étrusques aient été autochtones, on doit avouer que leur origine est enveloppée dans une obscurité qu'on ne peut guère espérer de voir jamais se dissiper.

En l'an 157 de la fondation de Rome (595 avant Jésus-Christ), Ambigat, roi de la Gaule celtique, embarrassé du trop plein de la population soumise à son pouvoir, engagea ses deux neveux, Sigovèse et Bellovèse, à emmener avec eux le nombre qu'ils voudraient de ses sujets de l'un et l'autre sexe à la recherche de contrées plus vastes et plus fertiles. Sigovèse eut pour sa part les forêts Herciniennes, et les oracles, plus favorables à Bellovèse, lui indiquèrent le chemin de l'Italie. Suivi de nombreuses tribus de Bituriges, d'Arvernes, de Carnutes, d'Éduens, d'Arbares et d'Aulerques, le chef gaulois franchit les cols inaccessibles des Alpes, traversa le territoire des Tauriniens, défit les Étrusques près du Tésin, et, s'étant établi dans le pays des Insubriens, y jeta, si l'on en croit Pline, les fondements de la ville de Milan; M. Muoni croit que Bellovèse ne fit qu'agrandir un *oppidum* étrusque déjà existant. Bientôt les conquérants furent rejoints par d'autres tribus gauloises, des Cénomans, des Saliens, des Bolens, des Lingons, des Sénonais, et tous ensemble occupèrent le vaste territoire situé entre le Pô, les Alpes et l'Apennin, dont ils chassèrent les anciens habitants qui, sous la conduite d'un chef nommé Rhetus, se retirèrent dans les régions montagneuses qui prirent le nom de Rhétie. Henri Leo et d'autres historiens pensent que ces peuples ne firent que remonter au berceau d'où ils étaient autrefois descendus.

Encore aujourd'hui, beaucoup de noms de lieux de cette contrée rappellent ceux de la patrie qu'ils avaient dû abandonner: dans *Lavin*, et *Ardez*, il est facile de reconnaître *Lavinium*, *Ardée*, principales villes des Volsques; *Thusis*, dans la vallée de *Domlesch*, est l'ancienne *Tuscia Rhætorum*, et *Rasenheim*, au débouché de la *Via Mala*, ne peut avoir d'autre étymologie que le nom des *Raseni*.

Les exilés conservèrent une haine implacable contre ceux qui les avaien chassés et avaient donné à la terre conquise le nom de Gaule Cisalpine; ils ne cessèrent de leur faire une guerre acharnée à laquelle les Romains,

devenus maîtres de l'Italie entière, voulurent mettre fin. César, Drusus, Tibère, les attaquèrent successivement, et une voie militaire, rameau de la voie Aurélienne, traversa leur pays. Pour achever de les réduire, les Romains y envoyèrent des procurateurs munis des pouvoirs les plus étendus; parmi eux figuraient les deux Drusus, oncle et neveu, et Titus Sempronius Gracchus. Les procurateurs furent remplacés plus tard par deux magistrats, l'un civil, l'autre militaire; Aurélien était gouverneur militaire de l'Illyrie et de la Rhétie, quand, en 270, il fut proclamé empereur par l'armée. Au temps de Constanstin, et jusqu'à l'année 407, la Rhétie, réunie au Valais, obéit à un préfet qui résidait à Milan avec le titre de vicaire d'Italie, et avait aussi sous son commandement la Ligurie, l'Emilie, la Flaminie, le Picenum, la Vénétie, l'Istrie et les Alpes Cottiennes.

On ignore l'époque précise de l'introduction de la religion chrétienne dans la Rhétie, bien qu'une tradition lui donne pour premier apôtre, sous le pontificat de saint Eleutère, saint Lucius, fils de Coïle, roi de la Grande-Bretagne, qui, en compagnie de sa sœur, sainte Emérite, se serait dirigé vers l'Italie, mais aurait été arrêté par le martyre à Coire (en allemand, *Chur)*, l'ancienne *Curia Rhætorum*. Dès le ve siècle, fut fondé dans cette ville un évêché qui, plus tard, fut soumis à la juridiction ecclésiastique du métropolitain de Milan. Asimon Ier, évêque de Coire, assista, en 451, au concile de Chalcédoine. Environ trois siècles plus tard, saint Colomban ayant fondé à Disentis sa fameuse abbaye de bénédictins, le christianisme se répandit plus rapidement dans les vallées et les montagnes de la Rhétie où il devait, au xvie siècle, être attaqué par les missionnaires de Zwingle et de Calvin.

Revenons à l'histoire civile de la Rhétie. Après la chute de l'empire romain, cette contrée eut à subir les incursions des Alemans, des Huns, des Goths, des Ostrogoths et des Francs ; et cela se comprend, car c'était à travers ses montagnes que serpentaient les chemins conduisant au beau pays d'Italie. Suivant les traces des anciens envahisseurs, les rois francs, aux vi^e^ et viie siècles, traversèrent comme eux les Alpes rhétiennes, et les motifs ne leur manquèrent pas pour colorer leurs projets ambitieux. Childebert annonçait l'intention de mettre fin aux discordes qui étaient nées entre les ducs lombards après la mort d'Alboin; Pépin et Charlemagne se posaient en défenseurs des souverains Pontifes contre Astolphe et Didier. Une des premières pensées de Conrad Ier, lorsqu'en 912, il monta sur le trône d'Allemagne, fut de se rendre maître de la Rhétie pour, de là, pouvoir tomber sur l'Italie. Au xe siècle, l'empereur Othon le Grand, voulant opposer à la puissance de ses grands vassaux l'influence

de ceux jusque-là moins importants, accorda de nouveaux priviléges à des familles nobles de la Rhétie, et principalement aux évêques de Coire, auxquels il donna, en 940, Pludentz dans le Valgau, et, avec la commune de Zillis, la plus ancienne église de la vallée de Schams. Ces derniers, à mesure que leur territoire augmentait, pensaient à l'étendre encore au delà du versant oriental de leur frontières alpestres, et, à plusieurs reprises, envahirent la *vallée Telline* ou Rhétie *prœalpine* qui, par des chartes de Frédéric Ier et de Henri VI, avait été concédée aux habitants de Côme. A la suite d'une de ces invasions, les Comasques prirent à leur tour l'offensive, et, en 1220, forcèrent Arnold, comte de Matsch, évêque de Coire, à demander la paix. Cette leçon ne profita pas aux Rhétiens qui, dès 1226, recommencèrent leurs incursions, et occupèrent quelques parties supérieures de la Valteline, dans lesquelles, du reste, ils ne purent se maintenir longtemps.

C'est de la Rhétie, et par un passage encore plus difficile alors qu'aujourd'hui, par la *Via Mala*, que nous a si bien dépeinte récemment notre collègue, M. Cénac-Moncaut, et qui traverse le Splüghen, que Frédéric Barberousse, au XIIe siècle, fit plusieurs fois, en Italie, ces descentes si fatales à ce beau pays et si peu profitables à l'envahisseur, et qui aboutirent pour lui à la sanglante défaite du 29 mai 1176. La Rhétie vit encore passer les armées de son odieux fils, Henri VI, et de son petit-fils, Frédéric II, le plus illustre, après lui, des princes de la maison de Souabe. Après la mort de Manfred et le supplice de l'infortuné Conradin, décapité à Naples en 1268, la maison de Souabe cessa d'exister. De ce jour, la partie de la Rhétie qui forme aujourd'hui le pays des Grisons, fut incorporée à l'Empire germanique et partagée en divers fiefs; elle se vit alors en butte à la tyrannie et aux déprédations des comtes de Werdemberg, de Montfort, de Taggenburg, des barons de Saxe, de Rhœzuns, d'Aspremont, et d'une foule d'autres seigneurs retranchés dans leurs burgs comme les vautours dans leur aire. Ce malheureux pays ne fut pas plus épargné par les abbés de Disentis et de Pfeffers, et surtout par les évêques de Coire qui, grâce aux larges concessions faites par Charles le Gros, Othon Ier et Othon III, et plusieurs autres monarques étendaient leur juridiction, d'un côté sur le territoire helvétique, de l'autre sur l'Inn et le Tyrol.

Telle était leur puissance, même à la guerre, que l'un d'eux, Henri de Montfort, battit, en 1255, sur l'Ems, le terrible Ezzelino, le puissant chef des Gibelins de Lombardie, qui, traversant le Splüghen, avait tenté de pénétrer plus loin dans les vallées de la Rhétie. En 1288, un autre évêque de Coire, de la même famille, Frédéric de Montfort, osa prendre la défense

de son frère Guillaume, abbé de Saint-Gall, contre l'empereur Rodolphe de Hapsbourg. Tombé dans les mains d'un comte de Werdemberg qui, bien que son cousin, était tout dévoué à l'empereur, l'évêque de Coire fut renfermé dans une forteresse, et fit, pour s'en échapper, une tentative qui lui coûta la vie ; la corde qu'il avait fabriquée avec ses draps s'étant rompue, l'infortuné prélat fut brisé sur les rochers. Plus heureux que son frère, l'abbé de Saint-Gall avait réussi à se soustraire à la colère de l'empereur, et il remonta sur son siége le jour même où son implacable ennemi expirait, le 15 juillet 1291.

La Valteline, aussi bien que le pays voisin de Chiavenna, fut toujours une pomme de discorde entre ceux qui, de chaque côté des Alpes, se disputaient sa possession, et les évêques de Coire ne s'étaient guère inquiétés, en s'en emparant, des chartes de Lothaire, d'Ugo et de Henri II, qui l'avaient concédée aux Comasques ; mais, lorsque Côme fut passée sous la domination des seigneurs de Milan, Azzone Visconti, ne voulant plus supporter ces incommodes voisins, força les Rhétiens, en 1339, à abandonner leur conquête. Une nouvelle tentative qu'ils firent pour y rentrer échoua devant les armes de Galeas II.

A la mort de son père Barnabò Visconti, détrôné et empoisonné au château de Trezzo, en 1385, par son cousin Gian Galeazzo Maria Visconti, Gian Mastino n'était encore âgé que de neuf ans, et, après diverses vicissitudes, il parvint à trouver un refuge près de l'évêque de Coire, Hermann, comte de Werdemberg. Reconnaissant de cette protection, le jeune prince, par une charte datée de Coire, 4 juin 1403, céda à l'évêque la Valteline et les communes de Bormio, Chiavenna, Piuro et Poschiavo, et l'évêque, à son tour, lui promit de l'aider de ses deniers et de ses armes à reconquérir l'héritage paternel. Ces deux engagements devaient rester également inexécutés ; l'évêque, d'un côté, n'était pas de force à lutter avec les généraux du nouveau duc de Milan, et de l'autre, Gian Mastino ne pouvait disposer d'un territoire qui n'avait pas même appartenu à son père. Mastino mourut l'année suivante, mais sa mort ne fit pas oublier aux Rhétiens cette prétendue cession, qui servit de prétexte à de nouvelles incursions. Leurs principales tentatives sur la Valteline furent celles de 1439 et 1486.

A la suite des événements qui désolèrent la Lombardie, la Valteline passa de nouveau, en 1512, au pouvoir des Grisons ; la possession leur en fut confirmée par François II Sforza, en 1531, et, sauf quelques interruptions dans le courant du XVIIe siècle, ils s'y maintinrent jusqu'en 1797, époque où cette contrée fut réunie à la République cisalpine.

En 1403, Bellinzona était devenue la proie d'un autre chef rhétien, le comte Albert de Sax, qui, de son château de Misox, dominait les vallées de Mesalcin et de Lugnetz; mais son fils Henri la rendit au duc de Milan sur la promesse de compensations que, plus tard, il réclama en vain.

La communauté d'origine et de race, l'affinité de langage, le contact immédiat de la Rhétie avec plusieurs provinces italiennes, avaient produit entre les deux pays une mutuelle sympathie et lié entre eux d'étroites relations d'intérêts. Peu à peu, les Rhétiens ayant cessé d'être redoutables à la Lombardie, obtinrent de pouvoir lui emprunter les denrées de première nécessité qui manquaient à leurs montagnes. L'impératrice Marie-Thérèse, renouvelant avec la Rhétie la ligue contractée en 1639, et confirmée en 1726, consentit, par un traité du 14 mai 1763, à l'importation annuelle, dans ce pays, de 1500 charges de froment et de riz, à répartir entre les communes situées vers les sources de l'Inn et du Rhin.

Revenons à l'époque où les Rhétiens gémissaient encore sous la tyrannie de leurs seigneurs. L'exemple des Suisses, leurs voisins, que la flèche de Guillaume Tell venait d'initier à la liberté, leur fit comprendre que rien n'était impossible au courage soutenu par la justice de la cause, et ils résolurent, eux aussi, de secouer le joug.

Heureusement, dans la plus grande partie de la Rhétie, le germe de la liberté n'eut pas besoin d'être fécondé par le sang; ce n'était pas seulement le peuple qui éprouvait le besoin d'un gouvernement plus doux et plus modéré; beaucoup de seigneurs, mus par leur intérêt ou par la crainte, se prononcèrent aussi pour la cause de l'humanité.

Ulrich, baron de Rhœzuns et parent du comte de Taggenburg, avait eu quelques contestations avec Hermann de Werdemberg, évêque de Coire, que nous avons vu protéger le jeune Gian Mastino Visconti; secondé par l'abbé de Disentis et par les habitants libres de Glaris qui, dès 1332, étaient entrés dans la Confédération suisse, il vint mettre le siége devant Coire et en chassa l'évêque; mais ses succès furent de courte durée, et le prélat put rentrer dans toutes ses possessions. La leçon ne fut cependant pas perdue pour celui-ci; il comprit combien il lui était difficile de défendre seul tout le vaste domaine de son église, disséminé dans diverses vallées, et parfois entouré de terres ennemies. Ce fut alors qu'il persuada à son parent, le comte de Werdemberg, de contracter entre eux et avec leurs vassaux une alliance qui augmentât leurs forces. Le traité fut signé le jour de la fête des onze mille vierges, 21 octobre 1396, et reçut le nom de ligue *Cadè*, de la Maison de Dieu, *Casæ Dei*. Chaque nouvel évêque devait en jurer le maintien à perpétuité. Cette ligue comprend encore

aujourd'hui les juridictions de Coire, des cinq villages de Domlesch, d'Oberwaz, d'Oberhalbstein, de Stalla et de Bregen, de la haute et basse Engadine, de Poschiavo et de Munsterthal.

Dans le même but de défense mutuelle et pour se mettre en mesure de résister aux prétentions et aux attaques de l'évêque de Coire, les seigneurs de la haute Rhétie ne tardèrent pas à recourir au même moyen. Jean Zamm, abbé de Disentis, Ulrich de Rhœzuns, Albert de Sax, joints à leurs parents et vassaux, signèrent à leur tour, en 1400, avec leurs voisins de Glaris, une autre alliance qui devait durer autant que leurs montagnes et leurs vallées.

Ces divers traités avaient laissé intacts les droits des seigneurs qui continuaient à abuser de leur puissance et à opprimer leurs vassaux. Pour mettre un terme à leurs maux, sans recourir à la violence, plusieurs habitants des communes et des montagnes pensèrent à former une association secrète pour travailler ensemble au grand œuvre de l'émancipation. Le lieu de leur réunion était une forêt située entre Disentis et Ilantz, près du village de Trons; là ils discutaient les intérêts de la patrie et leurs résolutions étaient ensuite transmises aux hommes les plus honorables et les plus influents du pays. Bientôt une députation vint demander aux seigneurs justice et sûreté égales pour tous. L'abbé de Disentis, Pierre de Pontaningen, homme probe et vertueux, et ses trois frères Jean, Henri et Ulrich Brun, baron de Rhœzuns, furent les premiers à accueillir favorablement leur requête; à eux vinrent se joindre ensuite le vieux comte Ugo de Werdemberg-Heiligenberg, et l'opulent comte Jean de Sax, le même qui, en 1403, avait pris parti pour le duc de Milan, Filippo-Maria Visconti, contre les Suisses, dans la guerre de Bellinzona.

Au mois de mars 1424, le fameux érable de Trons voyait réunis sous son ombrage séculaire, outre les seigneurs déjà cités, d'autres nobles et des vassaux, qu'à leur costume on reconnaissait pour des paysans de Disentis, de Saffien, de Tenn et d'Ubersax, des bourgeois d'Ilantz, des hommes libres d'In der Groub et des bois de Flims, des habitants des vallées de Lugnetz, de Vatz, de Flims, enfin pour ceux de Trons, de Tamins, de Schams, de Tschapin, de Thusis et de Heizenberg. La main dans la main, comme les trois Suisses au Grütli, ils firent un serment qui fut la première base de la justice et de la liberté et qui, mettant un terme à la cupidité et à l'oppression des barons, assurait à chacun la pleine jouissance de ses droits et de ses franchises. Avant d'entrer dans le village de Trons, on voit encore la chapelle Sainte-Anne élevée en mémoire de ce serment.

Renouvelée tous les dix ans, et, en dernier lieu, en 1778, cette confédé-

ration des peuples latins et germaniques fut appelée *Ober-Bund* (Haute ligue) ou *Grauer-Bund* (Ligue grise), nom emprunté probablement à la couleur des vêtements de ceux qui s'étaient réunis à Trons.

Outre les communes comprises dans les deux ligues dont nous venons de parler, la Rhétie comprenait encore plusieurs territoires soumis au riche comte de Toggenburg. A l'occasion de graves dissentiments avec les ducs d'Autriche et avec quelques autres de ses puissants voisins, ce seigneur avait aussi cherché un appui dans l'élément populaire, en s'alliant, en 1428, avec la vallée d'Engadine, gouvernée alors par le Landamann Conrad Plantz de Cernez. Quand, le 30 avril 1436, le comte mourut sans enfants, on craignit que sa succession ne fût l'occasion de quelque guerre. Pour prévenir ce malheur, s'assemblèrent alors les envoyés des districts, des forêts, des villages compris entre les monts Scaletta et Lucoa, le Rheticon et la Plessur, et ils résolurent de former une ligue à l'instar de la *Ligue Cadè* et de la *Ligue grise*, et cette troisième ligue, jurée le vendredi qui suivit le jour de l'Ascension de la même année 1436, prit le nom de ligue des *Dix juridictions*. Celle-ci fit alliance avec Schwitz et Glaris et n'eut pas de peine à triompher de la faible opposition d'Élisabeth de Matsch, veuve du comte de Toggenburg.

En 1474, les trois ligues de la Rhétie se réunirent sous la dénomination commune de *Graubunden*, et, en 1803, formèrent enfin un des cantons de la Suisse, le plus grand de tous, puisqu'il ne comprend pas moins de 301 lieues superficielles.

Nous ne suivrons pas maintenant M. Damiano Muoni dans la dernière partie de son long mémoire consacrée à la description et à la statistique de la Rhétie moderne, le canton des Grisons; mais nous avons cru faire chose utile en analysant avec détail ces pages historiques peu connues, qui pourtant nous racontent une des plus longues et des plus curieuses luttes de l'instinct de la liberté contre l'oppression féodale. Cette analyse a été pour nous un travail plein d'intérêt, tant pour les faits eux-mêmes, que pour la manière dont ils sont présentés en excellent italien; M. Damiano Muoni n'est pas seulement un historien, c'est aussi un littérateur distingué que notre société a droit d'être fière de compter dans ses rangs.

Ernest Breton,
membre de la 4e classe.

GUIDA PRATICA

PER LA RETTA PRONUNCIA DELLA LINGUA ITALIANA E METODO PER DIFFUNDERLA MEDIANTE L'ORTOGRAFIA

Di Isidoro Tedeschi, di Trieste.

J'ai accueilli ce livre avec un sentiment de bienveillance acquise à l'avance à l'auteur, séduit par le titre qui semblait m'annoncer quelque découverte nouvelle et qui, à cause de cela, était bien fait pour piquer ma curiosité. J'ai donc lu cet ouvrage avec une grande attention. J'ai cherché à me rendre compte des intentions de l'auteur et des moyens qu'il donne pour atteindre le but qu'il s'est proposé.

Ce but n'est pas simple : il y en a deux, comme le dit le titre : « *Guida pratica per la retta pronuncia della lingua italiana e Metodo per diffunderla mediante l'ortografia* (Guide pratique pour prononcer l'italien correctement, et Méthode pour répandre la langue ou la prononciation? [le titre n'est pas clair] par le moyen de l'orthographe).

L'auteur suppose donc d'abord que la langue italienne n'est pas correctement prononcée. Il peut avoir raison relativement à quelques localités; mais que cette langue ne le soit pas à Sienne, à Rome, qui, de tout temps, ont passé pour des villes où la société prononce le mieux l'italien, c'est une assertion contre laquelle protesteront les Toscans, les Romains et bien d'autres Italiens de la bonne société, dont l'intelligence est cultivée par l'étude des grands modèles de la littérature italienne, et qui ont pour leur langue et pour sa prononciation un culte national fort légitime. Je laisse donc à l'auteur son opinion; je me dispense de la discuter et je passe à la seconde partie du titre.

M. Tedeschi propose et expose ensuite une méthode pour répandre, par le moyen de l'orthographe, cette langue ou la prononciation de cette langue.

Je glisse sur l'ambiguïté du titre, depuis que la lecture attentive du livre m'a à peu près convaincu qu'il s'agit de la prononciation.

La vraie manière de prononcer est donc enfin trouvée. La langue italienne qui, jusqu'à ce jour, s'était toujours parlée fort correctement (on le croyait, du moins) se parlera mieux encore dorénavant, si l'on veut bien adopter les règles nouvelles que l'auteur propose à ceux qui l'apprennent, aux littérateurs, aux typographes, etc.

J'ai cherché cette méthode dans les trente chapitres de l'ouvrage. Je ne l'ai vue nulle part définie d'une façon qui m'ait pleinement satisfait.

Elle se trouve éparpillée d'un bout à l'autre du livre, de sorte que celui qui veut en avoir une idée exacte, est condamné à faire un effort de bonne volonté assez puissant pour lire l'ouvrage jusqu'à la fin, puis un effort d'imagination non moins puissant pour démêler les conséquences des principes et les coordonner en un corps compact, afin d'arriver à la pratique ; c'est à cette double condition-là que le *Guide* peut devenir un *guide pratique*. Est-il beaucoup de têtes capables de faire de tels efforts ? J'en doute. En général, la clarté d'exposition, l'art de mettre les matières dans un ordre logique, la science des déductions grammaticales ne me paraissent pas des qualités bien familières à l'auteur. J'accorde qu'il n'ait pas eu l'intention de faire un livre savant, mais tout simplement un livre pratique sur la langue italienne ; mais, quand on se pose comme innovateur, il est juste que l'on subisse les conséquences de ses prétentions. L'Institut historique, auquel l'auteur en appelle en quelque sorte en lui envoyant son système, a le droit de le faire poser jusqu'à ce qu'il sache bien quelle en est la valeur.

La méthode proposée introduirait, dans la langue écrite, des signes qui en modifieraient, dans une certaine mesure relative, l'usage reçu et adopté par tout le monde en Italie. On ne change pas facilement des habitudes prises depuis bon nombre de siècles. L'auteur, ce me semble, n'a pas soupçonné que ces sortes de révolutions, soit dans le langage parlé, soit dans la langue écrite d'un peuple, ne sont pas le résultat de quelques modifications, de quelques signes de convention apportés aux lettres, de quelques substitutions de son, mais qu'elles sont le fruit, les conséquences du génie. L'Arioste, Boccace, Machiavel, Pétrarque, le Dante, Guiciardini, le Tasse se sont-ils amusés, en composant leurs immortels écrits, à épiloguer sur l'orthographe, sur les sons, sur le matériel de la langue qu'ils fixaient, sans s'en douter, par leurs chefs-d'œuvre ? Ils sont les pères de la belle langue italienne. A eux revient la gloire de l'avoir épurée, formée, fixée ; à eux aussi la gloire, plus précieuse peut-être, de l'avoir popularisée. Grâce à ces illustres ancêtres, cette langue s'est répandue partout. Si le monde lettré et philosophique paye un juste tribu d'admiration aux grands poëtes et aux grands prosateurs de l'Italie, c'est par le génie, mais non pas à cause d'une nuance de prononciation entre les sons divers d'une voyelle ou d'une consonne, sons qui sont peut-être le fait d'une langue, d'un nez plus ou moins aptes à les émettre. Et, qu'on le sache bien, ce n'est pas par le génie seulement que leurs œuvres sont impérissables ; elles le sont aussi par un certain caractère national irrécusablement imprimé soit à la langue écrite, soit à la langue parlée. Car la langue parlée, c'est-

à-dire les sons par le moyen desquels toute créature raisonnable exprime ses idées, et la langue écrite, c'est-à-dire les signes sensibles de convention par lesquels cette même créature raisonnable matérialise en quelque sorte ses idées, soit pour les transmettre au loin, soit pour les faire parvenir à la postérité, sont indissolublement liées entre elles par un principe qui leur est commun comme la reproduction photographique est indissolublement liée au type original. Les mots qui expriment abstractivement les idées, les propositions, les phrases qui les rendent collectivement, se coordonnent, se plient en quelque sorte, s'assouplissent, si je puis m'exprimer ainsi, pour obéir à la volonté de l'écrivain, du poëte, du philosophe qui pense, qui parle, qui écrit selon et dans le génie de son idiome, sans songer aux sons, aux règles, aux subtilités de linguistique, abandonnant aux grammairiens le soin futile d'épiloguer sur leurs expressions et sur les sons de ces expressions. Sans les auteurs, d'ailleurs, que seraient les grammairiens ?

Les tentatives de réformer l'orthographe d'une langue ne datent pas de M. Tedeschi. L'hébreu n'a que des consonnes ; il a passé pour une langue parfaite jusqu'au jour où un grammairien a eu la naïveté de croire que la langue écrite de Moïse n'était pas complète, puisqu'elle n'avait pas de voyelles, oubliant ou faisant semblant de ne pas savoir que les signes écrits d'une langue sont des signes de convention, et qu'une convention est parfaite dès qu'elle est claire et intelligible à toutes les parties qui y ont pris part et qu'elle intéresse. Il ne remarquait pas que la consonne renferme la voyelle, et que la preuve que la voyelle écrite n'était pas nécessaire à l'hébreu, c'est que cette langue était passée de génération en génération, sans altération aucune de caractère, et sans que personne chez le peuple juif eût jamais soupçonné qu'elle n'était pas complète. Il imagina donc des points qui, accolés systématiquement aux caractères hébraïques, auraient une certaine valeur de son, et qui devaient, selon lui, faciliter l'intelligence de cette langue.

Les intentions de cet innovateur étaient bonnes sans aucun doute. Peut-être voulait-il faire un *Guida pratica per la retta pronuncia della lingua ebraica*, et proposer une *Metodo per diffunderla mediante l'ortografia*. Je ne sais, mais son système qui, il faut l'avouer, a vécu jusqu'au moment où des hébraïsans instruits ont reconnu la faiblesse des raisons sur lesquelles il reposait, a été abandonné. On a restitué à la langue écrite des Hébreux sa simplicité primitive, en débarrassant les consonnes de ces points-voyelles dont elles supportaient le joug inutile et incommode depuis fort longtemps.

Était-ce un perfectionnement? Était-ce une simplification? J'appelle cela, moi, une complication.

Il n'est peut-être pas de langue qui n'ait eu à éprouver les caprices grammaticaux de quelque linguiste. N'a-t-on pas divisé les déclinaisons et les conjugaisons du grec en je ne sais plus combien d'espèces, dont on donnait les paradigmes? C'était la confusion des langues dans une seule langue, jusqu'au moment où MM. Gail et Burnouf ont réduit à néant cet insupportable échafaudage.

En latin, les accents sont tous d'invention récente et étrangère. Les meilleures éditions modernes s'en affranchissent. Jamais les autres nations n'ont eu la pensée de les introduire dans cette langue pour en faciliter l'intelligence aux étudiants.

Le français n'a eu longtemps pour tout signe orthographique que le tréma et l'accent aigu. Les accents n'apparaissent que depuis le XVIIe siècle. Les bonnes éditions du XVIe en sont dépourvues. Commines, Joinville, Brantôme, saint François de Sales, l'*Imitation* traduite par Michel de Marillac, etc., en sont des exemples frappants. Ces auteurs sont-ils moins intelligibles que Bossuet, Fénelon, Saint-Simon, Port-Royal, les *Provinciales* ou les *Pensées* de Pascal?

L'anglais n'a pas d'accent écrit, l'espagnol a l'accent circonflexe. Oserait-on rendre ces langues écrites plus claires en introduisant des signes nouveaux dans l'orthographe? Y réussirait-on?

Je viens de parler du français.

Que n'a-t-on pas tenté, il y a vingt-cinq ou trente ans, pour simplifier, disait-on, l'orthographe de cette langue? Pour retrancher, par exemple, un *l* des mots qui en avaient deux, comme *nouvelle*, *parcelle*, *prunelle*, et pour remplacer cette lettre par un accent grave, *nouvèle*, *parcèle*, *prunèle*? Les grammairiens, grands partisans du progrès, voulaient cette innovation, prétendant qu'il fallait en outre écrire les mots comme on les prononce, et n'admettant pas plus de sons qu'il n'y a de syllabes émises par la voix. Ils ont fait des grammaires pour préconiser cette orthographe; ils ont imprimé des livres où ils l'ont mise en pratique.

Ils n'avaient pas l'honneur de l'initiative. Je me rappelle avoir lu une Logique de Port-Royal, d'avant 1789, tout entière imprimée avec l'orthographe préconisée par les néo-grammairiens. Ceux-ci n'ont mis en avant leur nouvelle théorie de l'orthographe que dès les premières années de la Révolution de Juillet 1830.

Quelques esprits ont pu se laisser séduire par ces nouveautés, mais le bon sens des esprits cultivés a toujours protesté contre elles; non que le

bon sens soit ennemi de ce qui est nouveau : il n'y a que les innovations inutiles qui lui soient antipathiques. A quoi, en effet, tendaient tous ces efforts? A faire une révolution dont ne voulait pas le bons sens; à refondre l'orthographe de tous nos grands écrivains, de tous nos grands poëtes, de tous nos grands philosophes, de ceux-là à qui, sans exception, revient la gloire impérissable d'avoir fixé le langage écrit et parlé, d'en avoir réglé l'orthographe, et qui ont si bien réussi que la langue française et son orthographe sont devenues familières chez toutes les nations qui tiennent à avoir quelques connaissances en histoire, dans les sciences, en littérature et en philosophie : résultat qui n'aurait, assurément, jamais été obtenu si, comme on le prétendait, l'orthographe n'avait pas été et n'était pas en harmonie constante avec la raison, la logique et le génie de notre langue.

L'orthographe d'un idiome écrit a sa raison d'être dans l'idiome lui-même. Or les langues modernes, étant filles de langues qui avaient leur orthographe *faite*, non pas arbitrairement, mais philosophiquement, ont conservé et conservent par l'étymologie les traces indélébiles de leur origine. Les mots ont leurs ancêtres aussi, eux; ils ne les répudient pas facilement. Si l'usage altère quelquefois la prononciation, et que cette altération prenne droit de bourgeoisie dans le peuple, cela n'a lieu qu'exceptionnellement; mais le fond de l'orthographe de la langue n'en est nullement altéré, et, certes, ces altérations partielles, exceptionnelles, ne sauraient autoriser qui que ce soit à établir des principes et déduire des règles auxquels devrait se plier tout le langage. On dit, en philosophie, que l'on ne peut conclure du particulier au général, c'est-à-dire que l'exception ne doit pas faire la règle. En linguistique, le même axiome conserve sa force et sa raison d'être; c'est pourquoi les néo-grammairiens n'ont pas vu leurs essais encouragés par l'opinion des esprits cultivés.

M. Isidoro Tedeschi a le courage de prétendre que la langue italienne ne se prononce pas bien : c'est assurément une grande nouveauté pour beaucoup d'Italiens, qui sont en général de très-bons juges, et pour un plus grand nombre encore d'étrangers.

Mais il a osé bien davantage, en donnant un *Guide pratique pour avoir une prononciation correcte.*

Car M. Isidoro Tedeschi n'est pas Italien, mais de Trieste; il le dit lui-même sur le titre de son ouvrage. Nous n'avons jamais ouï dire que Trieste passât pour la ville où l'on prononce le mieux la langue italienne.

L'auteur a donc contre lui un préjugé qui ne sera pas favorable au succès

de son *Guida pratica* et de sa *Metodo*, bien qu'un long séjour en Toscane et la compagnie d'une femme qui, nous dit-il, parle admirablement sa langue (voir la dédicace), lui aient acquis certains droits à composer un ouvrage pour faire adopter tout ce que, dans ses opinions grammaticales, il croit propre à perfectionner la prononciation de sa langue adoptive.

« Ce guide, dit-il, s'adresse à ceux qui apprennent la langue italienne.
» Je l'ai fait dans le but de leur faire éviter les fautes grossières de prononciation dont ils n'ont pu, jusqu'à présent, se débarrasser ni par le moyen de traités d'orthologie, ni par le moyen des vocabulaires, faute d'y trouver des règles efficaces et suffisantes pour acquérir sûrement la perfection désirée. »

Vous le voyez, l'auteur promet beaucoup. Il n'y a eu avant lui ni traité d'orthologie, ni vocabulaire assez bien faits pour donner à ceux qui ont à cœur de bien prononcer leur langue, des règles assez bonnes et assez sûres pour les aider à atteindre le but. M. Tedeschi a-t-il donc trouvé le moyen? Nous allons voir.

« Il y a, ajoute-t-il, pour eux et pour un grand nombre de professeurs qui enseignent les éléments de l'italien, la plus grande incertitude, principalement sur la manière variable de prononcer les voyelles *e* et *o*, dont le son est fermé et ouvert, et sur la manière de prononcer les consonnes *s* et *z*, qui ont un son dur et doux. Je me suis tout particulièrement appliqué à donner à ces lettres, dont l'usage est si fréquent dans notre langue, des règles pratiques spéciales qui, j'en ai la confiance, contribueront à *polir* la prononciation de mes concitoyens, et à faire disparaître tous les doutes qui embarrassent ceux qui ont le bonheur de parler notre langue. »

Tout le système de l'auteur repose donc sur quatre lettres, deux voyelles : *e* et *o*, et deux consonnes : *s* et *z*.

Chaque lettre a deux sons ou deux nuances de son : é, è, o, ò. — *S*, esse *et* èsse ; *z*, tse *ou* dze : sons ou nuances de son que ne manquent jamais d'observer les Italiens lettrés, les dames italiennes qui ont reçu de l'éducation, les peuples mêmes de la Toscane et de Rome ; mais sons ou nuances de son que ni l'écriture, ni les caractères de l'imprimerie ne sauraient indiquer. Voilà pourquoi l'auteur du *Guida pratica* introduit des signes dans l'orthographe de sa langue, signes qui affectent spécialement, exclusivement les quatre lettres *e* et *o*, *s* et *z*, afin que ceux qui, parlant l'italien, le prononcent mal, et afin que les maîtres qui sont peu versés dans la prononciation sachent aussi, par le moyen de ces signes, à quoi s'en tenir sur la valeur vocale de ces lettres.

Les signes proposés sont l'accent grave et la cédille, qui se mettraient l'un sur l'*e* et l'*o*; l'autre sous l'*s* et le *z*. Il va sans dire que le son des lettres qui subiraient ce signe, serait autre que le son de celles qui n'en seraient pas affectées, comme on le voit par notre *e* muet qui se prononce selon l'accent qu'il porte *e*, *é*, *è*, *ê*.

M. Tedeschi n'est pas, assurément, le premier qui se soit aperçu des différentes manières de prononcer ces lettres, mais il est à notre connaissance le premier à qui revient l'honneur d'essayer une réforme, c'est trop dire, peut-être, de tenter un perfectionnement.

Pourquoi ne l'a-t-on pas essayé avant lui? — La réponse est naturelle : c'est parce qu'on n'en sentait nullement l'importance, la nécessité. L'esprit n'aime pas plus les complications dans les langues parlées qu'il ne les aime dans les langues écrites. Il déteste les signes orthographiques surabondants. Si l'Arioste, le Dante, Machiavel, Guicciardini et bien d'autres avaient cru les accents nécessaires à la langue italienne, ils n'auraient pas manqué d'en inventer.

Or la méthode de M. Tedeschi, à laquelle on ne peut refuser, du reste, le mérite de la simplicité, complique plutôt qu'elle ne simplifie, c'est-à-dire qu'elle ajoute des signes à une langue écrite, dont le principe fondamental orthographique a consisté jusqu'à présent à n'en pas avoir (elle n'admet que l'accent grave, pour marquer la syncope). Qui ne voit en effet que moins une langue, comme l'italien par exemple, exige de lettres, de signes ou de règles, plus l'orthographe de cette langue est facile, et, par conséquent, plus elle approche de la perfection?

Que mes observations ne soient pas prises en mauvaise part. Je ne blâme pas l'essai que l'auteur vient de faire. Il a cru, dans son enthousiasme bien naturel pour la langue italienne, remarquer qu'il y aurait avantage pour tout le monde à introduire dans l'orthographe des signes qui contribueraient à donner à la prononciation toute la perfection désirable, et que, par le moyen de ces signes, une prononciation parfaite se répandrait facilement; il a pris courageusement la plume et s'est mis à l'œuvre pour combler une lacune qui lui paraissait regrettable. Il a cédé à un sentiment fort noble et fort désintéressé auquel j'applaudis sincèrement.

Il a fait, peut-être, mieux encore. Il a mis immédiatement en pratique les règles qu'il donne, afin de convaincre ses lecteurs que son système n'a rien d'impraticable. Tout son ouvrage est imprimé dans ce système, il n'y a rien qui nous paraisse bizarre, à nous Français. Le texte se fait remarquer par des accents et par des cédilles, sans, pour cela, nuire à la netteté. Cependant l'ouvrage donne prise à des reproches fondés. L'auteur, beau-

coup trop plein de son sujet, s'est laissé éblouir par les détails qu'il a multipliés; l'ensemble en souffre. On se perd, en quelque sorte, dans les infiniment petits. D'où il suit que sa méthode ne paraît pas claire, que les chapitres, beaucoup trop surchargés de règles et surtout d'observations incidentes, ne paraissent pas se déduire naturellement les uns des autres. C'est la première fois que je vois un ouvrage qui ne commence pas par le commencement. On lit, page 198, un avertissement ainsi rédigé : « Pour » ne pas laisser le lecteur plus longtemps dans l'incertitude sur la manière » de lire cet ouvrage imprimé avec l'orthographe adaptée à la vraie pro- » nonciation, je l'invite à en prendre connaissance au chapitre XVI. »

Or, à mon avis, c'est par le chapitre XVI qu'il aurait dû commencer son livre. Et au titre même de ce chapitre, p. 77, il y a une note qui vous prévient que l'analyse des règles de l'orthographe adaptée à la vraie prononciation commence au chapitre VI et finit au chapitre XV.

Voilà donc neuf chapitres consacrés à une analyse de règles ! C'est trop. Il y a de quoi perdre patience.

Le chapitre XVI lui-même, le XVIIe, p. 81, le XVIIIe, p. 93, la *Déclaration*, p. 95, le chapitre XXVIIe, p. 289, pourraient, ce me semble, être plus et mieux condensés, et ce qui resterait trouverait sa place naturelle dans la Préface ou dans l'Avant-Propos. Le désir d'être trop complet, la peur de laisser quelque chose à dire, a fait tomber l'auteur dans un défaut regrettable : il se répète assez souvent, et il semble ne pas s'en apercevoir. Il rend ainsi, sans nécessité, son ouvrage fatigant à lire et plus volumineux qu'il ne devrait l'être : c'est ce qu'il faut éviter toujours et partout; mais plus spécialement dans les ouvrages qui, par leur nature, comme celui-ci, ont la prétention d'entrer dans l'enseignement public.

Les ouvrages didactiques exigent la clarté, la brièveté et la précision. La précision, principalement dans les définitions et dans l'exposé des principes et des règles, doit, en quelque sorte, être mathématique.

Le *Guida pratica* de M. Tedeschi, serait une annexe à ajouter à la grammaire de la langue italienne. Or, la grammaire d'une langue en est comme l'arithmétique, en ce sens que, comme la science des nombres, elle a son principe dans les opérations de l'intelligence d'abord, exprimées ou rendues ensuite sensibles par des sons dans le langage parlé et par des signes dans le langage écrit; car les opérations de l'intelligence, qu'elles restent purement mentales, ou qu'elles se manifestent au dehors par des sons ou par des signes écrits, se font toutes mathématiquement; elles ont pour principe et pour fin, Dieu, l'unité première, l'unité, base de toutes les mathématiques.

Laisserai-je passer les nombreuses exceptions aux règles déjà fort nombreuses elles-mêmes, sans faire observer combien elles embarrassent toute l'économie du livre? Le seul chapitre xx en compte soixante-huit! Il a, il est vrai, 57 pages. Outre ces soixante-huit exceptions et cette longueur démesurée, on lit des notes au bas de presque toutes les pages.

Le chapitre xxiii, qui remplit 54 pages, a cinquante-trois exceptions, outre les notes qui se lisent aussi à chaque page.

Mais, par compensation, le chapitre xxv, de 21 pages, et le xxvie, de 20 pages, n'ont pas d'exceptions.

Il y a deux chapitres consacrés aux homonymes qui sont nombreux dans la langue italienne. Le chapitre xxviii donne les homonymes dont la signification change par les consonnes simples ou doubles. Le chapitre xxix est consacré aux homonymes dont la signification est différente, selon que la voyelle est longue ou brève.

Le xxxe et dernier chapitre est tout entier rempli par des extraits d'auteurs en prose et en vers, imprimés d'après la méthode orthographique proposée par l'auteur.

En examinant cet ouvrage, j'ai été arrêté à chaque instant par des moitiés de mots, suivis d'un point: ce sont des abréviations. M. Tedeschi, qui a prodigué les exceptions (c'était sans doute une nécessité), aurait pu, je crois, ne pas nous donner quatre-vingt-dix mots abrégés, et ne pas nous forcer d'aller consulter sans cesse la table des abréviations.

Ajoutons encore que les *errata* sont trop nombreux, vu l'étendue de l'ouvrage. La correction typographique n'est pas chose facile à obtenir, je le sais; mais qui ignore que le lecteur, avant de lire, se donne bien rarement la peine de parcourir la liste des *errata* pour en prendre connaissance?

Mais ce n'est là qu'une observation que je fais à l'auteur en passant, sachant bien que les *errata* ne sont pas de son fait tout seul.

M. Tedeschi, dans tout le cours de son œuvre, a fait preuve d'un esprit d'observation qui lui fait honneur; il a noté, analysé les mots de la langue italienne et les nuances de son, comme un compositeur ou un professeur de musique qui, en donnant sa leçon, tient compte des tons, des demi-tons, des quarts de ton, des soupirs, de ces nuances de son que savent et que peuvent saisir les oreilles habituées à un long exercice de la musique, afin que l'élève puisse arriver à parler la langue musicale dans sa perfection. L'auteur, on le voit à chaque instant, a mis tout son cœur, toute son âme, toute sa conscience à faire son ouvrage. Son enthousiasme pour la prononciation de sa langue ne se ralentit pas. Qu'il serait désirable que l'on

pût faire le même éloge d'une foule d'auteurs. Il doit beaucoup à sa femme, si j'en juge par la *Dédicace*, à sa femme Julie Marchetti, de Sienne, parfait modèle de son sexe : « *Che col suo nativo armonioso accento m'infuse nell' animo amore intenso per la dolcissima toscana favella discesa dal Cielo*, etc. » (Voir la *Dédicace*.)

J'aime donc à rapporter à cette dame une bonne part, la meilleure peut-être, du *Guida pratica*. Elle a été l'Égérie de son mari, et lui a donné l'inspiration. Mais cela ne suffisait pas ; il aurait fallu lui inspirer le respect pour les principes rigoureux de la logique. Ces principes sont despotiques. Ils ont des exigences absolues. La langue italienne, parlée ou écrite, n'y échappe pas. Et comment y échapperait-elle ? Elle est elle-même si logique ! Elle proscrit tout ce qui est surabondant, toutes les observations qui peuvent être intéressantes pour l'auteur, mais qui sont souvent inutiles pour le lecteur, *e gli altri gentili cultori del nostro idioma*. Elle exige que l'exposé des règles soit d'une clarté transparente, très-méthodique ; que les règles elles-mêmes découlent de principes généraux indiscutables, afin qu'elles puissent être communes au plus grand nombre de mots possible, pour éviter les répétitions et les exceptions.

Cet ouvrage n'est donc pas irréprochable ; mais il n'est pas impossible qu'il arrive un jour à une perfection relative. Toutes les améliorations dont il est susceptible, on peut les espérer d'un auteur qui vient de nous donner une preuve éclatante de son rare talent d'observation, qui porte l'amour pour sa langue jusqu'au fanatisme, et dont la digne compagne en possède le génie à un haut degré.

Un ouvrage fait à deux, revu, corrigé et amélioré dans les mêmes conditions d'intimité et de solidarité de travail, ne peut manquer de défier un jour toutes les critiques.

DEPOISIER,
membre de la 1re classe.

CORRESPONDANCE.

CABINET DE L'EMPEREUR.

Palais des Tuileries, le 12 mai 1864.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la requête par laquelle vous sol-

licitez la souscription de l'Empereur à la collection complète du journal de l'Institut historique, l'*Investigateur*, a été envoyée, d'ordre de Sa Majesté, à l'examen de M. le Ministre de sa Maison et des Beaux-Arts.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Pour le sénateur secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet, et par autorisation,

Le sous-chef,

SACALEY.

M. Renzi, 12, rue Saint-Guillaume (faubourg Saint-Germain).

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.
SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Palais des Tuileries, 23 mai 1864.

» Messieurs,

» J'ai placé sous les yeux de l'Empereur la lettre que vous m'avez adressée au nom de l'Institut historique de France, et je m'empresse de vous annoncer que Sa Majesté a daigné m'autoriser à renouveler; pour l'année 1864, l'allocation de mille francs (1,000 fr.) accordée précédemment à cette Société, à titre d'encouragement, sur les fonds de la Liste civile impériale.

» Vous recevrez très prochainement cette somme, payable par les soins de M. le Trésorier général de la Couronne.

» Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» *Le maréchal de France, Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts,*

VAILLANT.

Messieurs les Membres du bureau de l'Institut historique de France, 12, rue Saint-Guillaume faubourg Saint-Germain).

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU MOIS DE MAI 1864.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 11 mai, à huit heures et demie du soir. M. de Montaigu, vice-président de la première classe, occupe le fauteuil. M. Depoisier,

secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente : il est adopté. Lettre de M. le comte Reinhard, président honoraire, à M. Renzi, par laquelle il annonce avoir lu avec intérêt le compte rendu de M. Valat sur les œuvres de l'empereur Napoléon III ; il est persuadé que cette publication ne peut que produire une impression favorable ; car, dit-il, en appréciant dignement les productions remarquables sorties de la plume de notre Empereur, elle ne soulève aucune question irritante.

Notre honorable collègue M. Gauthier la Chapelle s'excuse auprès de ses collègues de ne pouvoir assister à cette séance.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté. Notre honorable collègue M. Van der Maelen, fondateur et directeur de l'Établissement géographique de Bruxelles, remercie l'Institut historique de la publication du rapport de notre collègue M. E. Breton sur la Carte géographique, archéologique, nobiliaire et ecclésiastique, qu'il a offerte à notre Société.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; M. Depoisier donne lecture du procès-verbal de la séance précédente : il est adopté.

Plusieurs ouvrages ont été offerts à la classe, parmi lesquels le compte rendu, par M. le secrétaire Franchi-Verney, de la séance générale de la Commission royale sur les études d'histoire nationale, tenue à Turin le 28 janvier 1864.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Depoisier, relativement au *Coup d'œil sur les Tremblements de terre arrivés à Rome*, de M. Scarpellini, astronome au Capitole. Des observations ont été adressées à M. Depoisier par MM. Martin de Moussy, de Montaigu, de Berty et Renzi. Le rapport a été renvoyé au comité du journal.

M. Masson lit un rapport sur la *Grammaire* et le *Dictionnaire gascon-français* de M. Cénac-Moncaut. Quelques observations ont été faites à M. Masson par MM. Renzi, Nigon de Berty, Martin de Moussy et de Montaigu : le rapport a été renvoyé par le scrutin secret au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 27 MAI 1864.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

M. de Saint-Albin, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté.

On communique à l'Assemblée la correspondance suivante : lettre de S. E. M. le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts à MM. les Membres du bureau de l'Institut historique, par laquelle il annonce que Sa Majesté a daigné l'autoriser à renouveler, pour l'année 1864, l'allocation de mille francs à notre Société, à titre d'encouragement; lettre de M. Sacaley, sous-chef du cabinet de l'Empereur, à M. Renzi, par laquelle il l'informe que la requête par laquelle il a sollicité la souscription de l'Empereur à la collection complète du journal de l'Institut historique, l'*Investigateur*, a été renvoyée, par ordre de Sa Majesté, à l'examen de M. le ministre de sa Maison et des Beaux-Arts.

M. Des Vertus, maire de Brecy (Aisne), demande à faire partie de l'Institut historique ; M. le Président nomme une commission pour examiner les titres du candidat. Elle se compose de MM. de Saint-Albin, Depoisier et Masson.

Notre honorable collègue, M. Barbier, s'excuse de ne pouvoir assister à cette séance; il envoie le rapport fait par lui sur l'ouvrage de notre honoré collègue, M. Carra de Vaux.

M. Aubry, professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg, regrette d'être obligé de se séparer de ses collègues; M. Aubry étant un des plus anciens membres de la Société, l'assemblée décide qu'il pourra conserver le diplôme et le titre de membre de l'Institut historique.

M. Renzi fait part à l'assemblée de la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire en la personne d'un de ses membres les plus distingués, M. le général de division Pellion, commandant la 20e division, au Puy (Haute-Loire). Une notice nécrologique sera publiée dans le journal.

M. Renzi dépose sur le bureau les cinq médailles décernées par l'assemblée générale, dans la séance du 5 mars, à MM. Alix, Cénac Moncaut, Joret Desclosières, Renzi et Nigon de Berty, présents. M. le Président remet à chacun des membres les médailles obtenues.

La députation royale pour les études d'histoire nationale de Turin envoie à l'Institut historique le 11e volume in-folio intitulé : *Historiæ patriæ monumenta*, etc.; les 1er, 2e et 4e tomes in-8°, intitulés *Miscellanées*.

M. Depoisier est nommé rapporteur. L'Académie des sciences de Rouen a envoyé un volume de ses travaux; M. Muray est nommé rapporteur. La Société industrielle d'Angers envoie un volume de ses travaux; M. Masson est prié d'en rendre compte.

Madame de Clérieux, 1 vol. in-8.

M. de Berty est nommé rapporteur.

Le marquis de Turbilly, agronome angevin, par Guillery, 1 vol. M. de Saint-Albin, rapporteur.

M. Poccioni, de Sienne, offre à l'Institut un ouvrage petit format, intitulé : *Piccola Antologia Senese*, vol. 1er et les *Statuti volgari dello spedale di santa Maria vergine di Siena, scritti l'anno* 1305, publiés pour la première fois par *Luciano Banchi*. M. Depoisier est nommé rapporteur.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Masson, pour lire son rapport sur les mémoires et les documents publiés par l'Académie Stanislas, de Nancy; MM. de Berty, Renzi et de Saint-Albin adressent à M. Masson quelques observations; le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. de Saint-Albin donne lecture du rapport de M. Barbier, absent, sur l'ouvrage de M. Carra de Vaux; ce travail est renvoyé au comité du journal après quelques observations de MM. de Berty, de Saint-Albin et Cénac Moncaut.

M. Carra de Vaux donne lecture de son rapport sur les mémoires de la Société des sciences du Hainaut; il est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures et demie; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Biographie* (en italien) *de saint Charles Borromée*, par le professeur Antoine Sala, publiée par M. le chanoine Aristide Sala, suivie de dissertations et notes illustrées. Un volume grand in-8. Milan, 1858.

— *Documents sur la vie et les actes de saint Charles Borromée* (en italien), publiés par le chanoine Aristide Sala, archiviste de l'archevêché de Milan, 3 volumes grand in-8, 1857, 1858 et 1861, à Milan, Dita Boniardi Pagliani.

— *Annali d'Italia.* Annales d'Italie, par M. A. Coppi. 12 volumes, depuis 1750 à 1849, savoir : 1er vol., 1750-1795; 2e vol., 1796-1798; 3e vol., 1799-1802; 4e vol., 1803-1807; 5e vol., 1808-1813; 6e vol., 1814-1819; 7e vol., 1820-1829; 8e vol., 1830-1845; 9e vol., 1846-1847;

10e vol., 1848; 11e vol., 1849; 12e vol., table des matières. Florence, Lucques, Rome, 1848-1862.

— *Bollettino*, bulletin de l'association nationale italienne de secours mutuels des hommes de science, de lettres et des artistes. Livraison VIIe, par M. Gabriel Costa. Naples, 1864.

— *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France.* 1863, 3e trimestre. Paris.

— *Histoire de l'amour dans les temps modernes*, par M. Cénac-Moncaut. Paris, 1863.

— *Raisons des devoirs* ou motifs déterminants de nos obligations, dans le droit, la morale et la religion, déduits de la connaissance de l'homme, de ses relations, de ses aptitudes et de sa fin. — Philosophie pratique du devoir, par le baron Carra de Vaux, juge au tribunal de la Seine, 1 vol. grand in-8. Paris, 1864.

— *Il cristiano divinizzato, dans la communion de l'Eucharistie*, par Mgr Cerri, broch. in-32. Turin, 1864.

— *Annuaire de la Société philotechnique*, année 1863. Tome XXVe, in-18. Paris, 1864.

— *Notice biographique sur le professeur Baldassare* Ranieri Passerini, par le docteur François Passerini, son fils. Broch. in-8o. Pise, 1863.

— *Société libre des beaux-arts*, annales, broch. in-12. Paris, avril 1864.

— *Bulletin de la Société de géographie.* Paris, mars 1864.

— *Bulletin de la Société française de photographie*, No 4, avril 1864.

— *Annuaire philosophique*, par M. L.-A. Martin, 4e livraison. Broch. in-12. Paris, 1864.

— *Corrispondenza scientifica.* Correspondance scientifique de Rome, pour le progrès des sciences, 16e année de sa fondation, par M. Fabri Scarpellini, astronome à l'Observatoire du Capitole, Nos 4, 5. Rome, 1864.

— *Bollettino nautico e geografico.* Appendice à la correspondance scientifique de Rome, par le *même*.

— *L'Institut*, journal universel des sciences, par M. Arnoult. Février, mars 1864.

— *I nuovi mondi* (80). Les nouveaux mondes découverts depuis 1800

jusqu'à 1863. (Extrait de la *Correspondance scientifique à Rome)*, broch. par Mme Scarpellini, 1864.

— *Rome et la civilisation,* par M. Eugène Mahon de Monaghan ; vol. in-12. Paris, 1863.

— *La conquête de l'air par l'hélice,* broch. par le vicomte de Ponton-d'Amécourt. Paris, 1863.

— *Revue* du progrès moral, littéraire, scientifique et artistique, par M. Louis-Xavier de Ricard ; volume in-8. Paris, 1863.

— *Revue* agriçole, industrielle de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Mars et avril 1864, à Valenciennes.

— *Histoire universelle* — Deuxième partie, histoire générale, politique, religieuse et militaire ; HUIT vol. gr. in-8, par M. de Bellecombe. Paris, 1855-1863.

— *Piccola antologia Senese*, petite antologie de Sienne. Vol. I. Statuti volgari, dello spedale di santa Maria vergine di Siena, statuts en langue italienne, écrits l'année 1305, publiés par M. Luciano Banchi. Sienne, 1864.

— *Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers*, Nos 75, 76, 77. Mars, avril et mai. Poitiers, 1863.

— *Gustave de la Renaudière,* notice biographique et littéraire, par M. Antonin de Campagnolles, broch. Vire, 1864.

— *Bulletin de la Société de Géographie,* N° de mai. Paris, 1864.

— *Le marquis de Turbilly,* agronome angevin, par Guillery. Broch. Paris, 1864.

— *Entretiens sur le canal de Suez,* par M. Ferdinand de Lesseps (conférences de la rue de la Paix et Association philotechnique de Saint-Denis). Broch. in-8. Paris, 1864.

— *L'Isthme de Suez* (conférences au profit des blessés polonais), par M. Ferdinand de Lesseps. Broch. Paris, 1864.

— *Banquet du canal de Suez,* discours de S. A. I. le prince Napoléon, de M. Dupin et de M. de Lesseps. Broch. Paris, 1864.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

MÉMOIRES

HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES SUR LA FONDATION DE MONTJEAN AU XV[e] SIÈCLE.

Par une belle matinée du mois d'août, de l'année de 1442, année de funeste mémoire, dans ces temps de malheur où la moitié de la France était ravagée par les Anglais, deux cavaliers chevauchaient sur la route qui mène de Craon à Laval. Leur costume était celui des chevaliers de haut lignage, et, à leur large chaperon blanc, on les eût facilement reconnus pour deux partisans de Mgr le Dauphin. Bien que leurs vêtements fussent semblables, l'un des deux paraissait l'objet des attentions de son compagnon qui, lorsque la route se rétrécissait, lui cédait aussitôt le pas. Ils marchaient silencieusemant absorbés dans de profondes pensées. On était alors dans un chemin creux si étroit que le cheval du premier cavalier avait de la peine à se tenir en équilibre ; tout à coup celui qui suivait s'écrie : « Monseigneur, dans toute la baronnie de votre noble père, il n'y a pas de lieu si propre à tailler besogne aux Anglais. — Sire de Montigny, je pense de même, repart André de Laval ; mais il n'est lieu du monde qui puisse arrêter ces soldats d'outre-mer. —M'est avis, cependant, Monseigneur, qu'une bonne forteresse saurait garder la baronnie, et si Mgr Guy avait une ceinture de pierre sur pareilles hauteurs, il n'est diable qui tienne, l'Anglais ne saurait pas même qu'il y a un donjon à Laval. » On était en effet dans une position fort avantagense pour une forteresse. A main droite, en venant de Craon, s'élevait un plateau sur lequel on aurait fort bien pu construire un château fort capable, comme le disait messire de Montigny, de tailler besogne aux Anglais. A droite, sur le même côté, mais devant le plateau, s'étendaient de vastes prairies sur lesquelles le baron de Laval aurait pu appliquer le droit d'étang ; alors le château aurait été imprenable de ce côté-là. Sur la gauche, on voyait des fossés larges et profonds au bord desquels passait le chemin que suivaient les deux chevaliers. André de Laval répondit : Les temps sont bien durs, sire de Montigny, et mon noble père ne peut entretenir une nouvelle forteresse. — Eh bien, Monseigneur, ce sera vous qui la garderez pour Mgr le Dauphin Charles, et quand il sera roi de France, de par saint Martin, il vous fera maréchal. Messire André se prit à sourire ; mais les paroles du sire de Montigny avaient produit leur effet. Le che-

valier comprit combien il importait, non-seulement pour la baronnie de Laval, mais encore pour le royaume de France, d'avoir une forteresse sur les frontières de Bretagne dans un temps où le duc paraissait irrésolu sur le parti à prendre et pouvait, d'un moment à l'autre, livrer passage aux Anglais et leur ouvrir ainsi le cœur du royaume; et puis l'orgueil de Mgr André se trouvait flatté de ne relever que du roi de France pendant toute la durée de la guerre. Enfin la récompense que lui montrait dans le lointain messire de Montigny, avait achevé de le gagner. Il sonna de l'olifan pour appeler sa suite, et tous disparurent bientôt dans des flots de poussière. Grâce à la vigueur des chevaux, on ne tarda pas à arriver à Laval. André fit baisser le pont-levis, et, laissant sa suite pour répondre aux questions des nobles et des principaux bourgeois qui, sortant de leurs maisons, venaient demander le résultat des explorations de Monseigneur, accompagné seulement du sire de Montigny, il s'élança vers le château. A sa vue les herses sont baissées. « Monseigneur, qu'y a-t-il de nouveau? nous faudra-t-il besogner sous peu avec les Anglais? Mgr de Bretagne a-t-il fait sa paix avec le roi de France? » Mais André, sans répondre à ces nombreuses questions, était descendu de cheval et s'avançait précipitamment vers la salle d'armes pour rendre compte à son père de la mission qui lui avait été confiée, et aussi pour lui parler du projet qu'il avait conçu. Le baron Guy XIII de Kergorlay, du chef de sa femme Anne, fille de Guy XII, rendait alors la justice; assis dans son large fauteuil de chêne scuplté au léopard rampant, que le roi Guillaume avait envoyé à Hamon de Laval en récompense de ses loyaux services à Hastings, il avait à sa droite son connétable et à sa gauche son sénéchal. Il portait le manteau de soie fourré d'hermine, et un tortil de baron aux grosses perles entourait sa tête. La salle, toute en bois de chêne, rendait plus sombre encore le peu de jour que les vieilles croisées de Laval laissaient passer entre leurs meneaux, et les rayons du soleil ne tombaient qu'avec peine des épais vitraux de la grande salle. On était alors occupé d'une affaire de la plus haute importance. Il s'agissait d'une violation faite aux droits d'épaves. Jehan du Taillis, seigneur de la Lamprière, avait trouvé un faucon, et, après un mois de recherches pour découvrir le propriétaire, au lieu de donner le faucon à Mgr de Laval, à qui il appartenait légitimement, il l'avait gardé chez lui; or, le seigneur de la Lamprière n'était qu'un moyen justicier, et, par conséquent, ne pouvait exercer le droit d'épaves ni sur faucons, ni sur dextriers; mais Jehan prétendait qu'en raison de certaines franchises autrefois octroyées à Jacques du Taillis, par Guy III de Laval, lors des croisades, il avait l'épave du faucon. Antoine d'An-

thenaire, sénéchal du château, et qui parlait pour le baron, soutenait que ces franchises octroyées à Jacques du Taillis, étaient purement personnelles et nullement héréditaires et que, par ainsi, le seigneur de la Lamprière devait rendre le faucon. On en était là du jugement lorsque messire André de Laval entra dans la grande salle précédé d'un page qui criait : « Place, place à monsieur le fils de Laval. » Tout le monde se rangea, et André vint saluer son père. « Monseigneur, lui dit-il, j'ai heureusement accompli la mission que vous m'aviez confiée. J'ai visité le noble baron de Craon, et il m'a promis aide et secours, si besoin en est, contre tous ces soldats d'outre-mer. — Avez-vous des nouvelles de Mgr le Dauphin Charles, reprit le vieux baron. — Non, Monseigneur, mais j'ai avisé un moyen qui lui donnerait réconfort à lui et à sa cause. — Et quel est ce moyen ? — Monseigneur, ce serait de bâtir une forteresse. — Hélas ! dit le vieux baron en se retournant vers son sénéchal, monsieur d'Anthenaire le sait, mes finances sont épuisées. — Eh bien ! Monseigneur, si l'on vous proposait de bâtir une forteresse sans qu'il vous en coûtât rien, à condition qu'elle relèverait immédiatement de Mgr le Dauphin Charles durant la guerre, y consentiriez-vous ? — Oui-dà, beau fils ; et qui pourrait me faire ces propositions ? le grand argentier lui-même y suffirait à peine. — Ce sera moi, Monseigneur, qui vous les ferai. — Et l'argent ? — J'emprunterai ; et, s'il plaît à Dieu que le Dauphin Charles vienne à régner, il payera mes services ; sinon, pour rendre, j'engagerai les parures de madame de la Trémoïlle. » Et André sortit prêt à commencer les travaux de sa forteresse. Le baron resta émerveillé, et, voulant aussi faire quelque chose, il accorda une multitude de franchises à ceux du village de Mont-Jean, et même à ceux de Courbateille qui voudraient bâtir le château. Telle fut l'origine de la forteresse du Mont-Jehan, ou *Monte Joannis*, dans le mauvais latin de ce temps-là. Nous voyons que ces grands vassaux, ces seigneurs que l'on représente comme toujours en guerre avec leurs souverains, n'en étaient pas moins, dans les temps difficiles, assez attachés à leurs princes pour s'imposer les plus grands sacrifices. Le baron de Laval avait cédé à son fils ses droits d'étang sur les prairies qui s'étendaient devant le plateau. Ce droit permettait au seigneur de submerger les terres et prés de ses sujets immédiats, sous les trois conditions suivantes : d'établir la chaussée sur son propre fond, de les indemniser en leur cédant d'autres terres de la même valeur, de consommer cet échange avant l'inondation. André ne voulut pas établir de corvées, mais une contribution, sur ses vassaux immédiats, analogue à celles pour la réparation des églises paroissiales. Bientôt, grâces aux franchises oc-

troyées, par Mgr Guy, à ceux de Mont-Jehan et Courbeveille qui contribueraient à bâtir la nouvelle forteresse, on vit s'élever ce château qui devait rester imprenable pour les Anglais et braver le passage des siècles.

Le 14 août 1429, il y avait grande rumeur à Laval. Les rues de la ville étaient remplies d'habitants qui sortaient joyeusement avec leurs femmes. Les rayons d'un soleil resplendissant éclairaient la ville et donnaient aux vieux pignons une teinte moins sombre qu'à l'ordinaire. La prairie de Panlivard, qui s'étend sur la rive gauche de la Mayenne, offrait le coup d'œil le plus pittoresque et le plus animé. Des habitants avec leurs femmes qui portaient des cottes à godet haut monté, arrivaient de toutes parts pour voir les lices et les passes que devaient donner les chevaliers et écuyers de la garnison du château en l'honneur de l'illustre parent de monseigneur de Laval, du sire de la Trémoïlle, favori de Charles VII. Il venait remercier ses cousins Guy de Laval et André, sire de Lohéac et de Retz, des bons et loyaux secours qu'ils avaient donnés pendant la guerre. Le tournoi devait commencer à midi, et les bourgeois regardaient pour voir défiler le cortége, car le crieur avait déjà passé pour annoncer onze heures. Tout à coup des fanfares brillantes et de joyeuses clameurs annoncent que messeigneurs de Laval se sont mis en marche. Les bourgeois répondent par leurs vivats et regardent avec empressement, tandis que, malgré les défenses de leurs mères, les enfants grimpaient sur les arbres et déchiraient la jaquette neuve qu'on leur avait donnée exprès pour la fête. En tête du cortége on voyait les deux hérauts de Laval, Mont-Jean et Saint-Michel; après eux venaient le connétable et le sénéchal, puis les deux fils de Laval, Guy et André son frère, enfin le vieux baron avec monseigneur de la Trémoïlle; à côté d'eux marchaient des sergents d'armes à pieds qui, portant de longs bâtons de bois blanc, semblaient disposés à s'en servir pour écarter la foule, si Monseigneur ne les en eût empêchés; derrière le cortége on voyait les chevaliers et les écuyers de la garnison qui devaient combattre; partout les bourgeois saluaient de leurs acclamations leurs bons seigneurs de Laval, et bientôt le crieur, ayant de nouveau annoncé midi, un profond silence s'établit et deux cavaliers s'élancèrent dans la carrière. C'étaient messires Turpin et Jacques de Villiers, chevaliers qui tous deux avaient suivi Guy XII dans son voyage d'outre-mer; mais le plus célèbre des deux était ce Guy Turpin qui avait aimé madame Anne de Laval et ne s'était point vu méprisé dans son amour. Sa belle amie assistait au tournoi, aussi fit-il des prodiges de valeur. Messire de Villiers vint à lui la lance en arrêt, mais Guy Turpin, se levant sur ses étriers,

frappa son adversaire en pleine poitrine, si rudement qu'il le désarçonna. Après lui ce fut messire de Poligny qui voulut rompre une lance avec Guy Turpin, mais il fut défait ainsi que douze autres qui combattirent après lui. Alors le hérant d'armes Saint-Michel proclama qu'il était le mieux fesant de la journée, et Guy vint s'agenouiller devant madame Anne de Laval qui lui remit une écharpe sur laquelle elle-même avait brodé un léopard. Tout à coup la Trémoïlle se lève : Chevaliers, vassaux et féaux sujets qui m'entourez, écoutez les ordres du roi Charles. Voulant récompenser mon noble cousin de Laval dans la personne de ses fils, il nomme André, son fils cadet, maréchal de France de son fief de Lohéac ; pour le fils puîné, l'espoir et le soutien de la noble maison de Laval, il érige la baronnie en comté. Aussitôt mille vivats se font entendre de toutes parts, et aux cris de vive Guy XIV, vive le comte de Laval, se mêlent ceux de vive Charles VII, vive la Trémoïlle, vive le maréchal de Lohéac. Maréchal de Lohéac, reprit le sire de la Trémoïlle, je dois au nom de Charles, mon seigneur et roi, visiter avec vous et vous remettre le château de Mont-Jean. Le roi veut que cette forteresse soit toujours l'apanage du fils cadet de Laval et que ce fief ne puisse être aliéné. Aussitôt le sire de la Trémoïlle monta sur son destrier, et, faisant signe à Guy et à André de le suivre, il s'élança au galop sur la route de Mont-Jean. Pour le vieux baron, il rentra dans son château, tandis que madame Anne, ayant fait remplir son aumônière, allait dans sa bonne ville de Laval chercher ceux qui n'avaient pu prendre part à la fête. Cependant les trois chevaliers suivis de leur escorte arrivèrent bientôt devant le château. Ces masses de tours crénelées, ces donjons, ces portes basses, ces machicoulis, cet étang qui s'étendait jusqu'auprès de Courteveille, frappèrent le sire de la Trémoïlle d'étonnement et d'admiration. On entrait par un pont-levis jeté entre l'étang et les fossés de la forteresse ; deux grosses tours le protégaient ; à côté de la tour de droite, on voyait la motte ou montagne du plaid ; c'était là que le seigneur de Mont-Jean tenait ses assises. De la montagne du plaid à la tour du donjon, sur un espace de cent pieds, se trouvait la partie habitable du château. C'étaient de longs bâtiments flanqués, de dix pas en dix pas, de grosses tours massives qui venaient aboutir à un cachot ; c'était là que les douves rejoignaient l'étang. La partie qui faisait face à l'étang était réservée aux hommes de guerre. On y voyait d'abord la prison, puis des casemates, murs voûtés, percés de meurtrières, d'où les gens d'armes de Mont-Jean pouvaient décocher leurs flèches ou tirer leurs arquebuses à couvert. Enfin, dans le milieu, s'élevait la tour du donjon haute de 45 pieds. Madame de Retz, qui demeurait alors à Mont-Jean, ayant aperçu son époux qu'accom-

pagnaient deux chevaliers, fit baisser les herses et le sire de la Trémoïlle, ainsi que ses deux compagnons, entra dans le château. Messire Ambroise de Laré, gouverneur de Mont-Jean, les conduisit dans la grande salle du donjon; André de Laval y avait déjà rassemblé une grande quantité d'armes en attendant que ses descendants vinssent tour à tour déposer leur armure sous ces sombres arceaux; sur le haut de la porte on voyait un léopard rampant, aux trois fleurs de lis, deux en chef, une en pointe, avec franc quartier de gueules; au-dessous était gravée cette devise probablement par allusion au Dauphin : « Je l'envie et le tiens. » La bannière de Mont-Jean fut hissée sur les tours et la cloche du beffroi appela les habitants, afin de venir rendre honneur au sire de la Trémoïlle. Du donjon on se rendit dans les autres parties du château. Messire de la Trémoïlle visita le cachot où André retenait ses ennemis; mais ce qui le frappa le plus, ce fut de voir une porte qui ouvrait sur l'étang et par où, dit-on encore dans le pays, André faisait sortir la nuit ceux dont il voulait se défaire. Un batelier masqué était toutes les nuits devant cette porte avec ordre de prendre en son bateau tous ceux qui sortiraient, et sans leur dire un mot ni répondre à leurs questions, de les conduire au milieu de l'étang où ils devaient servir de nourriture aux poissons du lac. Affreuses oubliettes où l'on disparaissait pour toujours! Monseigneur de la Trémoïlle vit aussi une poterne qui donnait sur l'étang et par où la garnison de Mont-Jean pouvait sortir en cas de siége, ou pour des expéditions nocturnes : une barque était toujours amarrée près de là. Puis il entra avec André et Mgr Guy de Laval dans un souterrain qui s'étendait jusqu'à Courbeveille. On racontait des choses extraordinaires au sujet de ce souterrain; quand on l'avait creusé, on avait trouvé un squelette et des membres d'enfant encore palpitants; puis on avait entendu de grands éclats de rire; on n'en pouvait douter, c'était là que les fées tenaient leurs assemblées magiques; aussi il passait pour certain dans le pays que quiconque s'aventurait le soir près du souterrain sans être en état de grâce, ne reparaissait plus. L'on citait même un ribaud qui, s'étant moqué de ces croyances, avait soudain disparu, et plusieurs ajoutaient qu'ils avaient vu passer son âme sous la forme d'un corbeau qui croassait. Messire de Laré racontait tous ces dits aux chevaliers et ceux-ci en riaient de grand cœur. Après être sorti du souterrain, messire de la Trémoïlle demanda à voir madame de Retz qui, passait pour la plus belle de toute la comté de Laval, madame Anne exceptée. André, enchanté du compliment que lui faisait un chevalier aussi courtois que le sire de la Trémoïlle, accorda sans peine la permission demandée. Jehan de Pihourde, sénéchal de madame de Retz, fut chargé de lui annoncer la vi-

site du favori de Charles VII. Elle était alors dans une des salles du château qui donnait sur les fossés, et, au milieu de ses femmes, elle s'occupait à filer en chantant une vieille ballade qu'elle avait apprise dans le pays. A l'arrivée de son sénéchal, madame de Retz se souleva de son grand fauteuil sculpté à la noble devise : « Je l'envie et le tiens, » au léopard rampant losangé en chef aux trois fleurs de lis, et lui demanda ce qu'il voulait ; alors messire Jehan la pria, pour Mgr de la Trémoïlle, de permettre qu'il la vînt visiter. Madame de Retz y consentit, et bientôt le favori du roi parut dans la salle accompagné de messeigneurs Guy et André de Laval. La châtelaine voulut aller à la rencontre de son noble cousin, mais le sire de la Trémoïlle lui demanda si c'était l'usage chez les dames de Laval d'aller au devant des chevaliers ; madame de Retz ayant répondu que non, le sire de la Trémoïlle s'avança et lui baisa la main ; puis, après quelques propos galants, il examina les riches tapisseries qui décoraient la salle. C'était madame Marie de Laval, sœur d'André, qui les avait brodées elle-même et qui en avait fait présent à son frère pour son nouveau château. Cette tapisserie représentait le tournoi où le sire de Montfort et de Kergorlay devenait baron de Laval. On voyait les principaux seigneurs de Bretagne, visière baissée, prêts à entrer dans la lice, tandis qu'au milieu de la carrière, un chevalier avait fait vider les arçons à son adversaire, aux grands applaudissements de la foule ; plus loin, on voyait encore ces mêmes seigneurs de Bretagne, mais tous avaient maintenant visière levée, tandis que le banneret victorieux tout à l'heure était proclamé baron de Laval et qu'à l'écusson vairé et contre-vairé d'or et de gueules, il substituait le léopard rampant des Guy. Après avoir admiré quelque temps cette belle tapisserie, le sire de la Trémoïlle vint se rasseoir près de madame de Retz et le favori de Charles VII lui tint de joyeux propos. Tout à coup on entendit dans les cours un grand tumulte ; messire André envoya Jehan de Pihourde pour s'enquérir de la cause du bruit ; c'était messire Pierre de Craon qui, ayant appris que le sire de la Trémoïlle, son ancien ami, était à Mont-Jean, venait vers lui par honneur. André fit aussitôt lever les herses, et Pierre de Craon s'élança dans la salle. Il ôta son gant et tendit la main au sire de la Trémoïlle ; puis, ayant salué tous ceux qui étaient présents, il prit le bras du favori du roi, et, le menant à l'écart, s'entretint avec lui de la cour de Mgr Charles VI, où tous les deux avaient jadis été, et de ce fameux tournoi du duc de Bourgogne où messire Antoine de Craon avait renversé Mgr Guy de la Trémoïlle. Pendant ce temps, André faisait voir à son frère le four et le moulin banal qu'il avait fait construire en face de son château et qui étaient pour lui une source de revenus, et messire Guy, le

futur comte de Laval, lui remettait, au nom de son noble père, les lettres et franchises qui l'établissaient châtelain de Mont-Jean.

Vicomte Estève,
membre de la 3e classe.

PISE.

(*Extrait des* Impressions d'un artiste en Italie).

Pise avait, dit-on, cent cinquante mille habitants à l'époque de sa splendeur ; aujourd'hui, elle n'en possède qu'une vingtaine de mille ; sa chute est énorme et ce n'est pas sans une lutte remarquable, dont l'histoire a conservé le souvenir, que cette ville a perdu son indépendance.

Assise sur les rives de l'Arno, dans une plaine fertile abritée des vents du nord par les monts Pisans, une des chaînes des Apennins, sa position est très-belle et très-salubre. A peine arrivé dans cette ville, à la vue de ces glorieux souvenirs d'une grandeur passée, de ces murailles lézardées, de ces tours aux créneaux ruinés, le voyageur sent son âme attristée et son œil cherche le *Dôme*, la *Tour penchée*, le *Campo-Santo* et le *Baptistère* auprès desquels il a hâte d'arriver.

On a dit de ces quatre monuments réunis dans un espace immense et désert qu'ils étaient heureux dans leur solitude et leur réunion ; mon avis est plutôt qu'ils doivent s'ennuyer de compagnie et que, sans les étrangers, nul ne viendrait distraire leur solitude à cause de leur éloignement. On ne peut s'expliquer la distance qui sépare ces édifices de la ville que par la décadence politique qui suivit leur achèvement et qui empêcha la population d'augmenter et de s'approcher d'eux.

Les Pisans ont eu l'honneur de créer une école qui a précédé celle de Florence et de donner les premiers une impulsion aux arts, surtout à l'architecture, qui, avant la Renaissance, acquit, grâce à leur génie, un caractère tout particulier. Aussi ces édifices procèdent du gothique et de l'art grec, non-seulement comme style, mais par les nombreux fragments antiques que l'on a su employer avec habileté dans leur construction.

Le *Dôme* a été le premier élevé en Italie et a servi, par conséquent, de modèle à tous ceux que possède cette terre si riche en monuments. Après la part faite à ce qui est leur gloire incontestable, je me permettrai, au risque d'être appelé barbare, de trouver monotone l'architecture du *Dôme*, du *Campanile* et du *Baptistère*. Les petites colonnes, quoique d'un ordre différent, sont si nombreuses dans leur superposition, qu'elles produisent

de loin un effet uniforme et font paraître l'édifice nu et peu grandiose. Je donne mon impression telle qu'elle est, sans vouloir la faire partager; mais j'ai éprouvé plutôt du désappointement que de l'admiration. Comme matériaux, il est impossible d'en employer de plus précieux, puisque tous sont en marbre, et que la plupart sont des morceaux antiques d'une très-grande beauté; je ne parle donc pas des détails, mais de l'effet d'ensemble.

Si je n'aime pas l'extérieur de l'église, j'ai été saisi par l'effet imposant de l'intérieur. Deux rangs d'arcades à colonnes en marbre blanc et noir sont superposés comme sur la façade; l'effet en est plus heureux et ne ressemble pas à une décoration compliquée; l'air circule autour de ces colonnes qui forment les quatre côtés de l'édifice. Je crois que les intérieurs des dômes de Sienne et de Florence ne sont pas aussi beaux que celui de Pise, et ce dernier est peut-être le seul de l'Italie qui ait des vitraux coloriés; ce qui donne un demi-jour très-favorable aux effets de lumière sur les colonnes et dispose au recueillement.

Le dôme de Pise est riche en peintures, et il suffit de citer les noms d'Andrea del Sarto, Beccafumi, Pierino del Vaga, Sodoma, Ghirlandajo, Allori, etc., pour s'en faire une idée. Jean Bologne a surtout un *Crucifix* d'une grande beauté; deux statues et quelques parties de la chaire sont aussi, dit on, du même sculpteur. On admire, à la fois, comme œuvre d'art et comme souvenir de Galilée, la grande lampe suspendue à la voûte (1). En fait de richesses d'un ordre moins élevé, on peut citer les pierres précieuses qui décorent le maître-autel et sa table de communion.

Après avoir curieusement regardé la *Tour penchée* et n'avoir pas su résoudre (pas plus que bien d'autres) si elle est ainsi par la volonté du grand architecte de l'univers ou de Bonanno de Pise (2), je n'ai pas eu

(1) On sait que c'est en observant les oscillations isochrones de la lampe de la cathédrale de Pise que Galilée conçut l'idée du pendule.

(2) M. Ernest Breton a fait observer que, pour lui, cela ne fait plus question depuis les recherches auxquelles il s'est livré. La tour avait été élevée droite jusqu'au tiers de sa hauteur, quand le sol s'affaissa sous ses fondations, ainsi qu'en font foi les trous d'échafauds encore visibles, ces trous ayant conservé, dans le mouvement qui s'est produit, leur direction perpendiculaire aux murs de la tour, et par conséquent faisant aujourd'hui avec le sol un angle tel que les boulons qu'on y insérerait maintenant ne pourraient plus porter les planchers de l'échafaudage. Examen fait, on reconnut que la tour pouvait sans danger être continuée telle que le hasard l'avait faite, et on peut s'assurer qu'à partir de ce premier tiers, les trous des boulons redeviennent parallèles au sol. Du reste, on voit aussi qu'à l'intérieur la tour se redresse sensiblement pour se rapprocher du centre de gravité.

la moindre envie de monter sur le faîte et d'apercevoir, dans le lointain, en réalité ou à l'aide de mon imagination, la Corse et l'île d'Elbe.

Le *Baptistère* a la forme d'un biscuit de Savoie; mais le gâteau est en marbre blanc. Dans son architecture, on trouve mêlés le corinthien et l'ogival. Cet édifice est moins ancien que le *Dôme* et le *Campanile*, ou, du moins, il a été terminé beaucoup plus tard. L'intérieur est très-beau, et les colonnes superposées produisent, comme dans l'église, un effet très-grandiose. De même aussi l'antiquité en a fait les premiers frais, et souvent les sujets païens sont mêlés aux symboles chrétiens.

Les fonts sont octogones, de marbre blanc, et ornés de sculptures très-remarquables. Le magnifique bassin est de la forme de ceux où s'administrait autrefois le baptême par immersion. La chaire de Nicolas de Pise est hexagone; elle est portée par des colonnes auxquelles des lions et des tigres servent de bases, ce qui donne un caractère assez bizarre à cet ouvrage qui rappelle le goût byzantin.

Hâtons-nous d'arriver au *Campo-Santo* et d'en franchir le seuil, car son architecture extérieure n'a rien de très-saillant. Nous passons sur cette terre apportée de la Palestine par les chevaliers pisans, pour que les cendres de leurs grands hommes pussent reposer en terre sainte. Tout autour règne un cloître en forme de parallélogramme; à travers ces colonnettes sveltes, gracieuses, et ces arabesques d'un dessin si léger qu'on les croirait en dentelles, on aperçoit les peintures à fresque qui couvrent les murailles.

Le *Campo-Santo* de Pise est sans doute le cimetière le plus remarquable de l'univers, le monument le plus pieux que l'homme ait pu édifier, et je crois qu'au moyen âge seulement on a pu être surpris par un sentiment religieux assez exalté, par des convictions assez profondes pour concevoir et mettre à exécution de pareils chefs-d'œuvre. Et ce qui augmente encore l'intérêt de ce monument, c'est d'avoir été construit par un sublime architecte, originaire du pays, Jean de Pise. Les peintres qui se chargèrent d'exprimer la foi naïve et terrible du moyen âge furent le Giotto, les deux Orcagna, Buffalmacco, Benozzo Gozzoli, et d'autres moins connus.

Les peintures de Giotto, inspirées par le livre de Job, sont à peine visibles, tant l'humidité et les restaurations les ont endommagées.

La fresque la plus remarquable est d'Andrea Orcagna, l'illustre architecte de la *Loggia dei Lanzi*, de Florence. Le sujet qu'il a représenté est *l'Empire de la Mort*, *la Danse des morts*, ou *le Triomphe de la Mort*, comme on voudra l'appeler; enfin la Mort est le sujet principal, et elle est repré-

sentée, comme on la comprenait au moyen âge, terrible et hideuse. Des incurables implorent sa faux, qui est *la fin de toute douleur ;* mais elle préfère s'attaquer à la jeunesse parée de tous les dons de la fortune, de la puissance et du bonheur. Rien n'est respecté, et des démons grotesques s'emparent des âmes d'une foule d'évêques, de rois, de moines, de religieuses, de guerriers qui gisent à terre les uns sur les autres. L'idée est terrible, l'expression et la composition sont bien en rapport, mais le dessin est d'une naïveté qui parfois fait naître un sourire involontaire. L'épisode le plus saisissant est une noble cavalcade de jeunes seigneurs, qui, dans une partie de chasse, s'arrête brusquement devant trois tombes ouvertes où reposent les cadavres de trois rois à différents degrés de décomposition. Les physionomies des assistants sont toutes diversement agitées, quoique exprimant la même terreur. Cet avertissement de notre fin commune au milieu du plaisir a quelque chose de poignant et de profond, et porte forcément à une sérieuse repentance.

Le Jugement dernier, du même peintre, quoique offrant des détails saillants, entre autres *le Christ et la Vierge*, est cependant inférieur, comme composition, à la fresque précédente. On se sent porté, malgré soi, à se demander ce que Michel-Ange a pu emprunter à cette œuvre qui a devancé la renaissance, et que bien des peintres ont dû consulter. Certes, si la composition du grand maître florentin la surpasse par la grandeur du dessin, la correction et la science, elle lui est inférieure par le sentiment religieux, l'expression des figures, la noblesse du style, la simplicité et la naïveté, enfin par ce que donne la foi et non l'étude.

Les deux frères Orcagna ont aussi retracé *la Vie et le Paradis*, histoire de l'homme depuis sa naissance jusqu'à l'éternité. Les autres peintres ont représenté des vies de saints, des sujets bibliques, mais ils m'ont laissé une impression moins profonde que les fresques dont je viens de parler.

Les dalles que l'on foule portent des inscriptions qui rappellent aux vivants ceux qui ne sont plus. Au bas, et tout le long des murs, sont des sarcophages à sujets païens ou chrétiens d'une grande beauté de sculpture. *L'enfant Jésus et la Madone*, de Jean de Pise, sont à côté de *l'Amour et Psyché ; Daniel dans la fosse aux lions* est voisin d'un petit groupe des *Trois Grâces*, fragment antique mutilé. Tous ces sarcophages, toutes ces sculptures antiques, *la chasse de Méléagre, le Silène* et bien d'autres ont servi de modèles aux grandes sculptures de Pise, et leurs œuvres sont presque arrivées à la perfection de celles qui les avaient inspirées.

On emporte de ces lieux un souvenir auquel rien de ce qu'on voit en

Italie ne peut être comparé; on peut préférer d'autres peintures, d'autres monuments affectés à un but moins triste; mais, dans son genre, le *Campo-Santo* de Pise est une merveille comme *la loggia dei Lanzi* de Florence.

André Albrespy, peintre,
membre correspondant de la 4ᵉ classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

TROIS-CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE GALILÉE.

L'Italie fut de tout temps fière de ses grands hommes; et si parfois elle les méconnut pendant leur vie, elle a rarement manqué de leur rendre justice et honneur après leur mort. La vie du grand astronome et mathématicien Galileo Galilei fut, on le sait, un continuel mélange de bonne et de mauvaise fortune, de faveurs et de persécutions. Aujourd'hui, dégagée des nuages de l'envie et de l'ignorance, sa gloire brille pure et éclatante, et tous n'ont plus qu'une pensée, qu'un désir : c'est de rendre à ce nom illustre des hommages dignes de lui.

Lorsqu'en 1642 Galilée mourut à Arcetri, à l'âge de soixante-dix-huit ans, ses restes furent transportés à Florence et déposés dans une petite salle attenante au chœur de *Santa Croce,* le Panthéon de Florence. Tous les artistes alors en réputation furent appelés à concourir à l'exécution du mausolée qui allait être érigé dans cette église, qui renfermait déjà les monuments de Machiavel et de Michel-Ange, auxquels une justice tardive devait ajouter de nos jours celui du prince des poëtes italiens. Malheureusement, quand Galilée quitta la terre, le bon goût de l'art l'avait précédé, et tous les efforts réunis de l'école expirante ne réussirent qu'à produire un monument bizarre et médiocre, justement critiqué par l'auteur de l'*Histoire de la Sculpture italienne.* Le dessin en avait été donné par Giulio Foggini; l'ornementation fut l'œuvre d'Antonio-Maria Fantini, et le buste en marbre de Galilée, par Giovanni-Battista Foggini, fut accompagné des statues de l'Astronomie par Vincenzo Foggini, et de la Géométrie par Girolamo Ticciati. Un buste de bronze, meilleur, bien qu'étant l'œuvre du même artiste que celui du tombeau, fut placé à l'extérieur de la maison que l'illustre savant avait habitée dans la *Via della Costa,* et qu'une inscription gravée sur marbre signale encore au respect du voyageur.

Il n'y a pas un quart de siècle qu'une magnifique galerie ornée de la statue de Galilée a été ajoutée au Musée de physique et d'histoire naturelle de Florence pour y déposer les instruments qu'il avait employés dans ses expériences, et parmi eux le télescope qu'il avait inventé, et à l'aide duquel, en 1610, il découvrit les satellites de Jupiter.

A l'Université de Pise, une belle statue assise, due au ciseau de l'habile sculpteur Demi, porte sur le piédestal cette inscription :

GALILAEVS GALILAEIVS
PHILOSOPHORVM PRINCEPS
PISIS ORTVS ET DOCTOR
ATHENAEI SPLENDOR
VRBIS HONOR ORBIS LVMEN

Là ne devaient pas se borner les hommages rendus par la Toscane au plus illustre de ses savants. Comme pour consoler le monde de la perte qu'il avait faite la veille même par la mort de l'incomparable Michel-Ange, Galilée naquit à Pise le 18 février 1564, dans cette même année qui vit naître aussi le plus étonnant génie qu'ait produit l'Angleterre, Williams Shakespeare. Pour l'illustre mathématicien, comme pour l'immortel poëte, l'année 1864 ramenait donc le trois-centième anniversaire, et dans la proportion de ses ressources, mais à l'aide du génie italien, Pise, tout aussi bien que Londres, a voulu faire tous ses efforts pour célébrer dignement cette époque mémorable. Des fêtes splendides ont eu lieu le 18 février dernier; des inscriptions, composées par M. Ferucci en beau langage toscan, ont été placées sur la porte de l'église de *Santa Andrea in Chinseca*, paroisse de Galilée, sur la façade et dans l'intérieur du palais de l'Université. La première rend grâce à Dieu d'avoir prêté ce grand homme à la terre, les autres rappellent le glorieux anniversaire et les titres de Galilée à la reconnaissance et à l'admiration de la postérité.

Bien entendu qu'en pareille occurrence, les sonnets qui en Italie sont de toutes les fêtes, n'ont pas fait défaut. Nous en avons sous les yeux un des plus élégants par la forme comme des plus heureux par la pensée, dû à la plume d'un de nos collègues, qui prouve une fois de plus que la science et la poésie sont sœurs. Ces vers sont de M. le professeur Francesco Passerini, auquel nous devons l'envoi d'un charmant album photographié à cette occasion, album qui est pour ainsi dire le résumé de l'histoire de Galilée.

En tête est reproduite une belle médaille frappée pour ce trois-centième anniversaire. Elle est suivie d'une vue de la maison modeste où

naquit le grand homme, du fac-simile de son acte de baptême extrait des registres de la paroisse de *Santa Andrea in Chinseca*, d'une vue de la cour de l'Université de Pise, où il professa, de l'image de la belle lampe de la cathédrale, œuvre de Vincenzo Passenti, dont les oscillations lui révélèrent les propriétés du pendule, d'une vue de la fameuse tour penchée qui servit à ses expériences sur la gravitation, de la reproduction de la statue de l'Université de Pise, enfin de celle d'une lettre autographe de Galilée, qu'il nous a paru intéressant de reproduire, parce qu'elle nous fait connaître les promesses que le grand-duc de Toscane avait faites à Galilée pour l'attirer à Florence et l'attacher à sa cour.

Ser° G. D.

Galileo Galilei humiliss° servo di V. A. S. dopo essere stato dichiarato et eletto da V. A. per suo primario matematico et filosofo, ecc., et dichiaratogli con sua lettera provisione de mille scudi l'anno da cominciarsegli a pagare dal di che arriverà in Firenze, dove arrivò fino alli dodicj di settembre prossimè passato, supplica reverentemete V. A. S. a voler far dare ordini a i ministri a chi aspetti, che in conformità della volontà di V. A. gli sodisfaccino durante sua vita la detta provisione per i suoi tempi : che prega et pregherà sempre Iddio per la conservazione et felicità di V. A. S.

« Sérénissime Grand-Duc,

» Galileo Galilei, très-humble serviteur de Votre Altesse Sérénissime, après avoir été déclaré et choisi par Votre Altesse pour son premier mathémacien, philosophe, etc., et lui ayant été assignée par votre lettre une provision annuelle de mille écus, qui devra commencer à lui être payée du jour qu'il arrivera à Florence, où il est arrivé en effet depuis le 12 septembre dernier, supplie respectueusement Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien faire donner ordre aux ministres que cela concerne de, en conformité de la volonté de Votre Altesse, lui servir durant sa vie ladite provision à ses échéances; lequel prie et priera sans cesse Dieu pour la conservation et le bonheur de Votre Altesse Sérénissime. »

On voit avec quelle générosité le Grand-Duc traitait Galilée : la pension de 1,000 écus toscans représenterait aujourd'hui plus de 15,000 fr. ; mais on voit aussi qu'alors comme aujourd'hui il valait mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints. Cette pétition ne porte point de date, mais elle a dû nécessairement être écrite dans les derniers mois de 1610; ce fut en effet dans cette année que Galilée, quittant Pise, vint à Florence occuper le poste de premier mathématicien de Cosme II, et nous savons que l'année

suivante, il fit à Rome son premier voyage, qui avait probablement pour but d'écarter les soupçons qui commençaient à s'élever sur son orthodoxie.

La fête du 18 février dernier n'a fait que confirmer la réputation de la ville de Pise, de tout temps l'une des plus doctes et des plus littéraires de l'Italie. Son Université, fondée dès le milieu du XIVe siècle, établie sur des bases plus larges par Cosme Ier en 1542, protégée et développée par François Ier, Ferdinand Ier, Cosme II et Ferdinand II, n'est point déchue de son antique renommée ; et si, dans les anciens temps, elle a vu s'asseoir dans ses chaires Galilée, Guido Grandi, Ambrogio Soldani, Fabroni et Pignotti, le prince des fabulistes italiens, elle a compté de nos jours, parmi ses professeurs, Rosellini, del Rosso, Rosini, Gaetano et Stefano Savi, le célèbre antiquaire Sestini, le profond mathématicien Libri, qui, depuis... et dans ce moment même, l'Institut historique est fier de voir au nombre de ses correspondants deux professeurs de l'Université de Pise : MM. Silvestro Centofanti, sénateur du royaume d'Italie, et Bonaini, bibliothécaire et jurisconsulte.

ERNEST BRETON,
membre de la 4e classe.

DOUTES SUR LA VALEUR SCIENTIFIQUE DE QUELQUES THÉORIES COSMOLOGIQUES ET PALÉONTOLOGIQUES, par M. BOUCHEPORN.

RAPPORT.

Voici une très-mince brochure, mais un assez grand amas de pensées peu vulgaires : *Doutes sur la valeur scientifique de quelques théories cosmologiques et paléontologiques.* L'auteur est savant, ou paraît l'être, mais ce n'est pas, que je sache, un savant affiché. C'est M. Odville, bibliothécaire d'Angers, tout simplement membre de la Société académique de Maine-et-Loire.

Il commence par citer le fameux vers de Virgile : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas,* et la traduction un peu pâle, mais surtout fort libre, de Delille, toutefois plus raisonnable que le texte. Il n'est pas donné à l'homme de « connaître les causes, » et son bonheur actuel ne tient pas à l'impossible : seulement, « heureux le sage instruit des lois de la nature ! »

Newton n'a pas prétendu donner l'attraction comme cause de gravité ;

il a dit expressément qu'il se sert de ce mot pour énoncer le fait, et non pour l'expliquer. Son génie s'est arrêté là.

« Pourquoi la lune ne tombe-t-elle pas sur la terre?... Sa chute serait inévitable, si la force centrifuge n'existait pas... »

« Un savant... prétend que, par la seule résistance du milieu général, notre monde doit à la longue se réunir au soleil, d'où il est émané, jusqu'à ce qu'une nouvelle dilatation de cette masse vienne organiser un monde nouveau. . — En produisant cette hypothèse cartésienne, ce savant ignorait donc que le soleil, outre son mouvement de rotation, se meut dans l'espace autour d'un centre inconnu, qui pourrait bien être commun à tous les systèmes de l'univers... »

« La question du vide et du plein paraît attendre encore une solution satisfaisante. »

« Aucune essence ne tombe directement sous l'observation... »

« Abstraction faite de quelques vérités hors de toute contestation, la vie intellectuelle des hommes, dont la pensée franchit les limites de ce monde, se compose d'aspirations, d'espérances et d'hypothèses... »

« Ce mirage de l'âme, ces jouissances anticipées sont surtout le partage des hommes studieux qui, à tort ou à raison, préfèrent la solitude aux éblouissements de la société. — Je voudrais, continue l'auteur, que, dans un ouvrage scientifique, on ne hasardât rien qui ne fût établi sur des principes irrécusables ou sur des faits bien constatés, » et il fait, à cette occasion, la critique d'une assertion avancée dans l'Annuaire du bureau des longitudes touchant l'intensité de la lumière et de la chaleur sur les différentes planètes.

« La question des enveloppes gazeuses n'a pas encore trouvé de solution... C'est à tort qu'on a supposé l'atmosphère de Vénus aussi dense que la nôtre... »

« Quel procédé a-t-on employé pour calculer la vitesse du mouvement progressif qui transporte dans l'espace le centre de gravité du système solaire ? Je l'ignore... »

L'ouvrage de M. de Boucheporn... présente une série de paradoxes et d'hypothèses fondées sur des calculs qui, eux-mêmes, ne sont peut-être que des suppositions. — Ce savant cherche l'origine des choses. « Il s'est jeté, dit M. Romieu, dans le monde des infinis... »

Avant M. de Boucheporn, Cuvier a dit : « La plupart des révolutions » du globe ont été subites. » Il donne, en effet, de cette proposition une démonstration simple et claire. Et plus loin : « Toutes les hypothèses d'un refroidissement graduel de la terre ou d'une variation lente, soit dans

l'inclinaison, soit dans la position de l'axe du globe, tombent d'elles-mêmes. »

Cuvier n'exprime pas son opinion sur la cause de ces grandes perturbations qui ont changé la face du globe. Il paraît que d'autres ont été plus hardis.

« La géodésie n'est point une science complète : elle n'est encore qu'un assemblage d'hypothèses... »

« Les géologues sont parfaitement d'accord avec le texte des livres sacrés : aujourd'hui, les plus savants théologiens admettent les six jours de la création comme des périodes d'une étendue indéfinie... »

Et, en effet, me permettrai-je une réflexion ? Le soleil, qui sert à marquer les jours et les années, ne fut créé que le quatrième jour, quoique la lumière le fût dès le premier ; car la lumière ne vient pas essentiellement du soleil. Et puis, c'est l'esprit humain qui mesure le temps, et l'homme ne fut créé que le dernier, quand l'œuvre divine fut parfaite, afin que l'auteur eût en lui un témoin de sa gloire.

Mais je dois m'arrêter au milieu ou plutôt au commencement de ce travail, qui, tout simple qu'il est, fait bien penser ; où de grosses erreurs, accréditées par des savants renommés, sont, pour ainsi dire, retournées sens dessus dessous ; où, par exemple, en peu de mots, mais encore en trop, on renverse l'opinion que l'orang-outang est l'ancêtre de l'homme, est un homme muet ou qui ne *veut* pas parler : opinion qui tend à confondre la brute et l'homme, et à ne mettre entre eux qu'une différence du plus au moins ; opinion qui, pour ôter à l'homme le mérite et le démérite de ses actes, de ses sentiments, de ses pensées, donne aux bêtes une âme raisonnable, mais d'un degré moindre que celle de l'homme. Oui, la bête a une lumière, mais qui n'est pas à elle en propre, âme passive, qui reçoit les impressions de l'esprit de l'homme. L'âme humaine, à l'image du Créateur suprême, crée des formes, des idées, des sentiments, les transmet, leur donne la vie et la fécondité. La bête n'a point, ce qu'a l'homme, la connaissance de son individu.

P. Masson,
membre de la 3e classe.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE LISBONNE.
(*Tome* 1er, 2e *partie.* — *Année* 1855.)

Ce volume renferme six mémoires peu susceptibles d'analyse par la nature des questions qui y sont traitées, bien que dignes de l'attention des savants; nous les passerons en revue brièvement.

Les deux premiers ont rapport à la maladie de la vigne : l'un, de M. Joseph-Maria Grande, offre une étude consciencieuse de l'origine, des progrès et des ravages de la maladie de 1845 à 1854 ; sept dessins accompagnent le texte et complètent les explications de l'auteur sur les caractères variés qu'a présentés le fléau dévastateur ; les procédés imaginés par l'art et suggérés par l'expérience y sont examinés, décrits et discutés avec soin. Le deuxième, de M. Jean-André Corvo, envisage le sujet à un point de vue spécial, qui n'est pas moins intéressant, car il s'agit surtout de l'île de Madère et de Porto-Santo ; ce travail a été composé à l'occasion d'un voyage fait par l'auteur en 1853 ; il entre dans des détails qui permettent d'apprécier l'importance de la culture de la vigne dans ces îles longtemps favorisées et arrive aux mêmes conclusions sur les moyens d'arrêter ou d'amoindrir les ravages de la maladie.

M. Gaetan-Marie Ferreira de Silva et Beirão étudie l'éléphantiasis des Grecs et quelques maladies analogues dans l'hôpital de Saint-Lazare de Lisbonne, où il a pu les observer de 1851 à 1852 ; il décrit cinquante cas, en suivant la marche et les phases de la maladie, avec les résultats du traitement.

Le principe fécond des vitesses virtuelles en mécanique a été l'objet d'un grand nombre de démonstrations depuis Galilée jusqu'à Lagrange, Laplace, Carnot et Poinsot ; elles sont toutes fondées sur des considérations qui n'ont point échappé à la critique, au point de vue de leur généralité ou de la rigueur des hypothèses sur lesquelles on a dû les appuyer ; M. Albin-Francisco de Fiqueiredo et Almeida a tenté de remplir cette lacune de la science par une distinction de deux sortes de systèmes de points sollicités par des forces quelconques en équilibre : l'un d'eux est formé par des points *géométriques ;* l'autre par des points *physiques :* il y aurait donc lieu d'admettre, soit un groupe purement géométrique, soit un groupe simplement physique, soit enfin un troisième groupe mixte, à la fois géométrique et physique. Cette distinction fait la base de la nouvelle démonstration de l'auteur, qui reconnaît qu'il n'a, d'ailleurs, rien changé à l'élégante démonstration de Lagrange, en la mettant à l'abri des objections sérieuses qu'elle avait rencontrées. Sans repousser les considérations ingénieuses du savant portugais, nous n'admettons pas qu'elles aient autant d'importance qu'il le prétend ; la modification qu'il propose, simplifie, il faut bien l'avouer, mais ne complète pas la théorie célèbre qui a occupé d'illustres géomètres ; tout récemment, un de nos professeurs les plus éminents, M. Duhamel, a donné de la formule une démonstration qui nous paraît hors de toute critique sérieuse ; et, dans le moment, elle doit

être parvenue à la connaissance de M. Albin-Francisco de Fiqueiredo, qui sera sans doute heureux d'une bonne fortune dont nous nous félicitons.

Le cinquième mémoire a pour objet l'étude des propriétés du lin de la Nouvelle-Zélande (le *phormium tenax*). Il est du docteur Antoine-Joachim de Figueiredo et Silva ; les nombreuses observations qu'il a recueillies sur son origine, ses variétés, ses usages et les services que cette plante peut rendre, ont un mérite réel et font regretter que les tentatives qui ont été faites jusqu'à présent pour l'acclimater en Europe, n'aient pas eu le succès qu'on en espérait ; il croit cependant qu'on doit redoubler de soins pour y parvenir, dans l'intérêt de l'industrie et de l'agriculture.

Le dernier mémoire de M. Bernard-Antoine Gomez, présenté à l'Académie de Lisbonne en 1854, renferme, sur la maladie de Bright, observée dans l'hôpital de Saint-Joseph, de curieuses observations ; on y trouve exposées et discutées avec soin les doctrines les plus modernes dont cette maladie a été le sujet en Allemagne, en Angleterre et en France.

VALAT,
membre de la 3e classe.

MÉMOIRES *sur les Fins, Bautas et Annessy, et sur les voies romaines de la Savoie, par* M. l'abbé DUCIS, *membre correspondant.*

Notre honorable collègue, M. l'abbé Ducis, professeur à Annecy, a envoyé à l'Institut historique une brochure de 50 pages, renfermant d'intéressantes recherches archéologiques sur les environs de cette ville. La plaine des Fins, qui s'étend entre le torrent du Fier et le lac, paraît avoir été très-peuplée au temps des Romains. Les plus anciennes découvertes que l'on sache y avoir été faites remontent à 1590, époque où l'on y trouva des médailles impériales en or, en argent et en bronze. En 1613, des chambres souterraines, de construction romaine, rendirent plusieurs vases remplis de médailles, un assez grand nombre de figures de bronze et quelques fragments d'inscriptions. Dans les années suivantes, eurent lieu de nouvelles découvertes du même genre, jointes à un autel dédié aux Dioscures. Au milieu du XVIIIe siècle, le peintre Vanhelmont avait pu réunir près de 2,000 médailles antiques de cette provenance. Au commencement de ce siècle, on a découvert dans un champ appartenant à l'hôpital et dans un autre appelé le *Vernay*, des squelettes et de nombreuses monnaies romaines. En 1802, nouvelles découvertes de médailles, jointes à quelques sculptures, un buste de Minerve en bronze doré, une tête de Gaulois, des fragments de bas-reliefs, etc. En 1823, c'est une belle tête

de Bacchante qui revoit la lumière. M. l'abbé Ducis cite ensuite quelques inscriptions de la même provenance, et arrive à la découverte assez importante, en 1858, de plus de trente tombes faites de ce grès qu'on nomme en Savoie *mollasse*. Il passe ensuite en revue diverses autres trouvailles faites aux villages de Crans, Gevrier, Meylhet, Petit-Bragny, Novel, les Barattes, etc., et cite parmi elles un assez grand nombre d'inscriptions.

Il croit que le principal établissement romain de cette plaine de Fins, une ville détruite ayant existé près d'Annecy, portait le nom de *Fines*, mais il avoue que néanmoins plusieurs auteurs ont cru devoir l'appeler *Bautas*. C'est le nom d'une station que l'itinéraire d'Antonin place sur la route de Milan à Strasbourg, avant d'arriver à Genève. Le nom, du reste, se trouve écrit différemment dans les diverses copies de l'itinéraire. Le manuscrit de l'Escurial porte *Bantas*, celui de Florence, *Baittas*. M. Ducis discute avec une saine critique ces diverses leçons et en revient à ses... *Fins*.

La troisième partie du mémoire de M. Ducis porte sur l'étymologie du nom d'Annecy, qu'il fait venir du celtique *Enesy*, îles, emprunté aux îles aujourd'hui réunies à la terre ferme sur lesquelles la ville aurait été bâtie.

Plus importante par son étendue, et d'un intérêt plus général est une seconde brochure de M. l'abbé Ducis, intitulée : *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, accompagnée d'une belle carte dressée et exécutée avec le plus grand soin. « Parmi les différentes branches d'archéologie, dit l'auteur, l'étude des voies romaines n'est pas une des moins intéressantes. Les routes sont un cachet remarquable de civilisation. Leur réseau établit l'étendue des relations, fixe les grands centres de commerce, d'administration ou de stratégie ; leur direction, leur tracé accusent les connaissances odométriques, les lois du nivellement; de leur forme et de leur largeur, on peut déduire leur destination, le rang qu'elles occupaient dans l'État et même les moyens de transport. »

Tracer de nouveau les voies qui traversaient en tous sens l'ancien territoire des Allobroges, des Centrons, des Nantuates, etc., n'était point une œuvre facile ; il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur la carte où M. l'abbé Ducis a indiqué les tronçons de voie encore existants. On voit combien ces tronçons sont courts et peu nombreux, et quelles recherches il a fallu faire pour réunir ces fragments épars et en faire un tout qui s'accorde avec les anciens itinéraires. M. l'abbé Ducis s'est acquitté de cette tâche ardue avec une rare sagacité. Nous devons aussi rendre hommage à la bonne foi dont il a fait preuve en indiquant, par des lignes et

des ponctuages particuliers, les tracés présumés et incertains, au lieu de donner comme positives et hors de doute, ainsi que ne le font que trop souvent certains savants, les conjectures qui s'accordent le mieux avec leur système. E. B.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUIN 1864

*** La première classe *(Histoire générale et histoire de France)*, s'est assemblée le 8 juin 1864, à huit heures et demie. M. E. Breton, président de la 4e classe, occupe le fauteuil. M. Gautier La Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Quesada, par sa lettre du 6 avril, remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant. M. Martin de Moussy offre à notre Société, au nom de M. Quesada, la *Rivista de Buenos-Ayres*, dont il est le rédacteur en chef.

*** La deuxième classe *(Histoire des langues et des littératures)*, s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Notre honorable collègue, M. Nascimbene offre à notre Société un ouvrage intitulé : *L'Italie et son avenir.*

Plusieurs autres ouvrages sont offerts à la classe; leurs titres seront publiés dans le journal.

*** La troisième classe *(Histoire des sciences physiques, mathématiques, morales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. le secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Lisbonne accuse réception de notre journal l'*Investigateur* (liv. 350-351).

Notre honorable collègue M. Elsley écrit de la ville d'York (Angleterre), pour se rappeler au souvenir de ses collègues; il regrette de n'avoir pu assister aux séances de notre société, ainsi qu'il l'a fait précédemment.

M. Galimard fait hommage à l'Institut historique d'une brochure sur les peintures murales de l'église de Saint-Germain des Prés, par M. Flandrin.

M. E. Breton est appelé à la tribune pour lire son mémoire intitulé : *Notice sur la vie et les ouvrages du Titien.* Après cette lecture intéressante, MM. de Berty, Badiche et Renzi adressent à l'auteur quelques observations. Le travail de M. E. Breton est renvoyé au comité du journal.

M. Masson lit un rapport sur les mémoires de l'Académie de Dijon ; MM. E. Breton, Carra de Vaux et Martin de Moussy adressent des observations à M. Masson ; son rapport est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures ; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SEANCE DU 24 JUIN 1864

⁂ La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. de Saint-Albin, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gautier La Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Lettre de S. Ex. M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, qui envoie à l'Institut historique le *Compte général de l'administration de la justice civile, commerciale et criminelle en France*, 1862, 2 vol. in-4°. M. Nigon de Berty est nommé rapporteur. M. l'amiral Pellion envoie à notre Société, sur la demande de M. Renzi, un numéro du *Journal de la Loire*, qui contient une notice nécrologique sur M. le général Pellion, notre collègue. M. Carra de Vaux est prié de faire une analyse de cette notice pour être publiée dans l'*Investigateur*. M. Renzi dépose sur le bureau un volume in-4° contenant les actes du Xe congrès scientifique des Italiens, tenu à Sienne, et à lui adressé, en qualité de délégué de l'Institut historique à ce congrès, par le secrétaire général, M. le professeur Campani. M. Renzi est chargé par l'assemblée générale d'en rendre compte.

Notre honorable collègue, M. F. de Lesseps, offre à l'Institut historique deux exemplaires de ses conférences sur l'isthme de Suez (4 broch. in-8). Des remercîments sont votés à M. de Lesseps ; M. Masson est nommé rapporteur.

Sur le rapport de M. Renzi, relativement à la question des collections de l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, soumise par S. M. l'Empereur à l'examen de S. Ex. M. le ministre de sa maison, l'assemblée décide que trois collections complètes seront offertes, en son nom, à S. Ex. M. le ministre, en le priant de vouloir bien les accepter et les faire déposer dans les bibliothèques de la couronne.

On donne lecture de la liste des livres offerts à l'Institut historique ; des

remercîments sont votés aux donateurs. Plusieurs ouvrages sont déposés sur le bureau : *La matière et l'âme*, poésie, par M. Fertiault; M. de Saint-Albin, rapporteur. — Brochure sur la *Peine de mort*, par notre collègue M. Calcedo; même rapporteur. — *Foi et Patrie*, par M. Edmond Py; rapporteur M. Masson. — Deux cahiers de l'*Histoire de la médecine* (en italien), par notre honoré collègue, M. Puccinotti, président du dernier (Xe) congrès scientifique des Italiens; M. Lavels, rapporteur.

La commission chargée d'examiner les titres de M. de Vertus, candidat qui s'est présenté sous les auspices de M. le baron de Barante, de l'Académie française, et de M. Renzi, a déposé sur le bureau son rapport. M. de Saint-Albin en donne lecture aux membres de la première classe. Le rapport étant favorable, M. de Vertus a été admis par le scrutin secret, comme membre correspondant. L'assemblée générale approuve cette admission à l'unanimité des suffrages.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. le comte Reinhard, président honoraire de l'Institut historique, pour donner lecture d'une communication sur les travaux de l'Académie royale des Sciences de Bavière. Cet intéressant travail a été renvoyé au comité du journal.

M. de Berty lit ensuite un rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Vincent, notre honorable collègue, curé à la Vache, intitulé : *Histoire de la baronie de Clérieux* (*Drôme*). MM. Barbier, de Saint-Albin, comte Reinhard et de Montaigu adressent à M. de Berty quelques observations; le rapport est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CHRONIQUE

L'Institut historique a, dans sa séance du 26 décembre 1863, entendu avec plaisir la lecture d'une légende intitulée : *Le Bourdon d'Huesca*, traduite de l'espagnol du chevalier J. P. de Mellado, secrétaire honoraire de Sa Majesté Catholique la Reine d'Espagne, par M. Léon Hilaire, membre de la 2e classe.

C'est le récit animé d'une conjuration dirigée par une noblesse mécontente contre Ramire II, dit *le Moine*, roi d'Aragon, vers 1136. Trompé par son favori, don Pedro Tizon, comte de Montegudo, il laissa envahir ses frontières par les Castillans et les Navarrois; fatigué des plaintes de ses sujets, il convoqua les Cortès à Huesca, les engageant à lever une armée, leur

offrant de faire construire un bourdon d'une dimension telle que les vibrations sortant de ses flancs de bronze, s'entendraient dans l'Espagne entière. Cette proposition ironique achève d'irriter les esprits. La conspiration des seigneurs prend de plus grandes proportions ; ils se réunissent pour concerter les moyens de renverser Ramire, et de proclamer à sa place son cousin le comte d'Atarès. Mais Pedro Tizon, qui a osé déclarer son amour à la reine Inès et qu'elle a repoussé avec mépris, a juré de se venger. Il obtient du roi l'ordre de mort contre les principaux conjurés. — Se mêlant à eux, il feint d'approuver le soulèvement, rappelant la fameuse proposition du bourdon. Il annonce qu'il est fabriqué ; il va leur montrer cette cloche immense, s'ils veulent l'accompagner cinq par cinq ; — les chevaliers y consentent. — Ils entrent ainsi successivement sur les pas de Pedro Tizon, jusqu'au nombre de quinze (ce sont les chefs principaux), dans une salle spacieuse... la porte se referme sur eux. Au lieu du *bourdon*, ils ne voient que deux grosses poutres ; ils crient à la trahison, mais le bourreau fait son office, ils sont attachés au gibet.

Le roi vient à son tour regarder cet affreux spectacle ; les quinze têtes, dit l'auteur de la légende formaient un cercle hideux sur les dalles et représentaient l'image d'une grosse cloche. Les corps, suspendus par les pieds à un énorme anneau de fer, tombaient verticalement et complétaient le *bourdon sanglant*. Mais la reine avait heureusement édifié le souverain sur les crimes et la trahison de son favori ; celui-ci subit le sort de ceux qu'il a si lâchement immolés ; ni ses larmes, ni ses supplications ne purent attendrir don Ramire qui s'écria, pendant l'exécution : *Le bourdon commence à vibrer*.

Tel est, en résumé, *le bourdon de Huesca*. Tel est le tableau lugubre que M. Hilaire a placé sous nos yeux ; on est épouvanté de ces horreurs, et l'on se demande comment, même dans des temps si éloignés de nous, de pareilles atrocités ont pu jamais s'accomplir. On croit rêver en les lisant ; l'imagination et la raison en sont révoltées. Le bourdon de Huesca fournirait peut-être la matière d'un sombre roman, ou le sujet d'un drame agité. Il ne pouvait être inséré in-extenso dans l'*Investigateur*, recueil spécialement consacré aux œuvres de la science et de l'histoire proprement dites. — Une légende entremêlée de fiction et de fantaisie ne rentrait pas dans son cadre. Nous regrettons de n'avoir pu faire une exception pour un travail qui se distingue par l'intérêt de la narration, le coloris du style, l'élégance de la traduction et que cette rapide analyse ne fait connaître qu'imparfaitement.

H. DE SAINT-ALBIN,
membre de la 3e classe.

LA VIE DE SAINT VINCENT, DIACRE MARTYR, PATRON DES VIGNERONS, ET DE SAINT ÉLOI, ÉVÊQUE DE NOYON, PATRON DES LABOUREURS, DES ORFÈVRES, ETC. — SERMON POUR LA TOUSSAINT sur ce dicton populaire : *Il suffit d'être honnête homme*, par M. l'abbé BOITEL, *chanoine titulaire de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, membre de la société académique de Châlons et de l'Institut historique de France.*

Cet opuscule est dû, comme on le voit, à la plume laborieuse de notre honorable collègue, M. l'abbé Boitel, qui a échangé récemment la cure de Montmirail contre un canonicat de Châlons, où il continue de joindre à un exact accomplissement de ses devoirs ecclésiastiques la culture des belles-lettres et de la science historique. Il est connu de nos lecteurs ; moi-même je leur ai parlé de la Biographie intéressante du bienheureux Jean de Montmirail, qu'il publia, il y a quelques années. Les deux Vies qu'il donne aujourd'hui dans un même opuscule, ne sont pas du même genre. La première est destinée aux hommes érudits ; celles-ci sont le fruit de son zèle pour l'instruction et la moralisation de la classe ouvrière. Quoique nécessairement concises, ces deux notices contiennent beaucoup plus de faits qu'on ne le croirait. Celle de saint Vincent occupe dix-neuf pages, celle de saint Éloi en a soixante-douze. Toutes deux sont puisées aux meilleures sources. Saint Vincent, diacre et martyr en Espagne, fut immolé pour la foi au commencement du IVe siècle, et saint Éloi brilla, deux siècles plus tard, dans l'Eglise de France. Tout le monde sait qu'il fut d'abord orfèvre, puis évêque de Noyon. M. Boitel donne l'histoire de leur culte. Saint Vincent a été, je ne sais pourquoi, choisi pour patron par les vignerons. Saint Éloi, patron des orfèvres et des maréchaux, doit à sa première profession ce choix de patronage. M. Boitel l'indique également comme patron des laboureurs, qui honorent aussi d'une manière spéciale saint Isidore, en grande vénération à Madrid.

M. Boitel a cru pouvoir joindre à ces deux édifiantes et savantes biogragraphies quelques pièces qui ne paraissent sans doute avoir aucun rapport avec le sujet de son livre, mais que le lecteur verra du moins avec curiosité : c'est une lettre au Pape, pour lui faire hommage de la *Vie du B. Jean* et de l'*Histoire de Montmirail-en-Brie*, et la réponse du Saint-Père, dans le style ordinaire de politesse : c'est une lettre au chef du gouvernement et une réponse de M. Sacaley, relativement à l'*Histoire de Montmirail*, que M. Boitel avait présentée à l'Empereur au camp de Châlons, et au projet qu'il a formé d'écrire les *Beautés de l'histoire de la Champagne.* Après l'œuvre principale, on trouve un *Sermon pour la Toussaint sur ce*

dicton populaire : Il suffit d'être honnête homme. Enfin le volume, qui avait commencé par un *Discours préliminaire sur les avantages de l'histoire*, est terminé par quelques pages remplies sous ce titre : *Ouvrages du même auteur et comptes rendus.*

On voit combien l'auteur est fécond et avec quelle ardeur il se livre à l'étude.

L'abbé Badiche,
membre de la 3e classe.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR V. MONDELLI

L'Institut historique doit un hommage à la mémoire d'un de ses membres correspondants, feu Victor Mandelli, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, ancien notaire à Verceil, en Italie, archiviste et auteur d'une histoire de cette ville jadis célèbre ; mais, mieux que tout cela, fondateur et bienfaiteur de son Asile de l'enfance.

Le quatrième volume de cette histoire a été adressé à l'Institut historique, par notre honorable collègue M. Adriani. L'ouvrage est intitulé : *La commune de Verceil au moyen âge.* Ce fut une République fondée sur l'égalité et la paix. Elle avait aboli la servitude de la glèbe et le feudisme ; elle en vint dès lors à posséder dans ses murs plus de 1,000 citoyens ; elle vécut ainsi sous le gouvernement d'un podestat annuel, de 1197 à 1335, dernière époque à laquelle, tourmentée depuis déjà longues années par deux familles rivales, les Tizzoni et les Avogadri, elle fut obligée de se démettre de sa liberté entre les mains de Azzone Visconti, par actes des 7 mars et 18 avril 1334, et finalement du 26 septembre 1335.

Toujours l'histoire d'un empire, d'une cité, d'une communauté, sera intéressante. Ces agrégations, quand elles ont laissé d'elles une trace sur la terre, sont nées toutes petites, ont crû, ont fleuri, en ont elles-mêmes enfanté d'autres, puis se sont arrêtées ou ont fait des efforts inutiles, enfin sont mortes épuisées, laissant pour héritage leur ancienne fortune à partager entre quelques hardis voisins, parents ou amis prétendus. C'est l'histoire même de l'homme.

L'œuvre de Mandelli a ce crédit particulier qu'elle est prise aux sources. Les archives lui furent confiées en tout abandon ; il s'y trouvait plus de 3,000 actes originaux et dans le plus grand désordre. Un ancien notaire laborieux, ayant du loisir, habitué à ce genre de travail, amoureux de la gloire de sa patrie, était naturellement, comme on dit, l'homme de la

chose. La mort a néanmoins interrompu son travail poussé jusqu'à l'époque de 1301 ; mais les matériaux étaient préparés ; sa famille, aidée de ses amis, a pourvu à la continuation. Notamment, on y a joint une ample dissertation du professeur Capellina, publiée dès l'année 1842, sur la querelle des Tizzoni et des Avogadri, à partir de 1299.

Le livre commence par une biographie du chevalier Mandelli, par M. Joachim de Agostini. Viennent ensuite quatorze épitaphes, selon l'usage italien.

Le chevalier Victor Mandelli était né à Verceil, le 15 juin 1779. Il y est mort le 6 février 1861, laissant une veuve et quatre enfants, dont deux fils, l'un capitaine, l'autre avocat, tous deux hommes de lettres.

Ce fut un homme de bien et un savant. Ce n'est pas sur la foi des éloges écrits qu'on peut en être assuré, c'est sur ses œuvres ; le produit brut de son livre est destiné à son Asile de l'Enfance, et ce livre, dont il a gardé les frais pour lui, se vend bien.

Notre collègue s'honorait de son incorporation avec nous. Il s'en pare à l'égal de son titre de « Membre de la députation royale des études historiques de Turin. »

P. Masson,
membre de la 3e classe.

M. Dubois, chef de bureau à la mairie d'Amiens, a fait à l'Institut historique hommage d'une brochure qui a pour titre : « *L'œuvre de Blasset ou plutôt Blassel, célèbre sculpteur d'Amiens* (1600 à 1659), illustrée de deux gravures ; l'une nous donne le portrait du sculpteur, l'autre représente la statue de Notre-Dame de la Paix, son chef-d'œuvre.

Ce petit ouvrage in-8 de 112 pages a pour but de faire revivre la mémoire artistique d'un des enfants d'Amiens, qui a été, au commencement du XVIIe siècle, successivement et peut-être tout à la fois, maçon, plombier, couvreur, architecte, dessinateur et enfin sculpteur distingué. Il contient une préface et quatre chapitres. Dans sa préface, l'auteur nous donne une nomenclature des sculpteurs qui ont vécu à Amiens pendant les XVe et XVIe siècles : il nous indique aussi les œuvres principales de chacun d'eux, sans oublier les prix qu'elles ont été payées. On apprend, par exemple, que Me Jehan Marymyon sculpta, au mois de juillet 1440, une tête à l'image de Madeleine, en l'église Saint-Ladre, moyennant 2 sols.

Le premier chapitre est consacré à la vie de Nicolas Blassel ; le plus illustre des Blassel et des sculpteurs qui sont nés à Amiens. Dans le

deuxième, M. A. Dubois traite des œuvres qui ont valu à Blassel sa belle réputation.

Le troisième traite des œuvres « du maître dont la tradition redit le » savoir, ainsi que de celles qui nous ont été conservées sans que nous » ayons trouvé aucun écrit qui le constate. »

Le quatrième et dernier chapitre est consacré aux Blassel, (père, oncle et autres parents de Nicolas Blassel) qui se sont livrés à l'art de la statuaire.

De nombreuses pièces justificatives d'un grand intérêt historique, la généalogie de la famille Blassel, des *fac simile* de la signature de Nicolas Blassel, de son père, de ses oncles, etc., enfin, des citations relatives à l'art du dessin, enrichissent et complètent la monographie d'un homme qui a été une des gloires artistiques d'Amiens. M. A. Dubois a bien mérité de sa patrie en livrant au public *l'œuvre de Blassel.* D'ailleurs, M. Dubois n'est pas à son coup d'essai. Il a déjà publié : une *Notice sur l'Hôtel de ville d'Amiens*; — un écrit intitulé : *La Ligue,* documents relatifs à la Picardie; — les *Récréations de nos Pères* aux XVe et XVIe siècles; — *Justice et Bourreaux à Amiens* dans les XVe et XVIe siècles; ce sont des travaux estimables à plus d'un titre, que ne dépare pas l'écrit dont il vient de faire hommage à l'Institut historique. DEPOISIER.

Nos honorables collègues, MM. Hortensius de Saint-Albin, conseiller à la cour impériale de Paris, président de l'Institut historique, et Cénac-Moncaut, président de la première classe de cette société, viennent d'être réélus membres des conseils généraux, le premier, du département de la Sarthe, et le second, du département du Gers.

Communication. — M. Vincent a adressé à M. l'Administrateur de l'Institut historique deux manuscrits, l'un sur l'Égypte, l'autre sur l'affaire de Gigery, en Afrique. Ni l'un ni l'autre n'est signé. M. Vincent pense que le premier « pourrait bien n'être qu'une copie, mais l'autre doit être inédit. »

Celui-là est un mémoire adressé par un particulier inconnu à l'Impératrice de Russie en 1787. Il a pour objet de fournir tous les renseignements pour la conquête de l'Égypte. On y expose le sort malheureux du peuple, la richesse du sol, enfin les moyens de délivrer ce pays de l'oppression. Dans ce dernier chapitre, on entre dans des détails qui devaient être précieux alors; on conduit, pour ainsi dire, par la main et d'étape en étape, l'armée envahissante ou libératrice tant de mer que de terre. Mais

tout ce qui s'est passé dans le pays depuis quatre-vingts ans rend ces documents, alors intéressants, aujourd'hui sans application.

L'autre pièce est un mémoire justificatif adressé au Roi par le commandant de Gigery. Qui était-ce ? L'affaire dont il s'agit est la perte de notre comptoir, par suite de l'attaque et de la défaite sanglante que nous éprouvâmes de la part des indigènes. On y voit M. de Beaufort, commandant de la force navale, et le vicomte de Clairville chef, à ce qu'il paraît, de l'artillerie. Le fait décisif de ce désastre paraît avoir été la retraite ou l'éloignement inopportun de la flotte.

L'état du cahier annonce sa vétusté, et l'orthographe, l'écriture, le papier semblent attester la minute même du mémoire envoyé. L'auteur se plaint qu'on lui impute d'avoir affirmé, en conseil de guerre, qu'il conserverait la place sans M. de Beaufort; de n'avoir pas voulu aller aux ennemis lorsque M. de Beaufort le proposa ; enfin d'avoir laissé en fuyant ses canons et ses munitions. — Il se défend du premier chef de calomnie : en général, il était contrarié en tous ses avis. Les fortifications étaient en mauvais état, il n'avait que 500 hommes ; c'était les envoyer à la boucherie contre un peuple tout entier. Il y avait beaucoup de rivalités parmi les chefs, et ses ordres ne furent pas suivis avec intelligence et bravoure. En résumé, ce mémoire contient des détails militaires qui pourraient être fort instructifs pour les gens de guerre. Il est à observer que Gigery, c'est Djidjelli, au delà de Bougie à l'est.

P. M.

— M. de Grattier, conseiller honoraire de la Cour impériale d'Amiens a lu à la Société des Antiquaires de Picardie, dont il est l'un des fondateurs, un mémoire qu'il a intitulé Essai sur l'emplacement de *Noviodunum Suessionum* et de *Bratuspantium*. Ce mémoire est inséré dans le septième volume du Bulletin des travaux de cette Société, duquel volume il a été rendu compte par l'Institut historique. Néanmoins l'auteur a cru devoir le faire tirer à part. C'est, en effet, une brochure qui a quelque volume, et cet écrit est une œuvre d'érudition pleine d'intérêt, et pour les gens du pays et pour ceux qui étudient la marche de César dans les Gaules pendant les neuf années qu'il mit à les conquérir. En résumé, dit l'auteur, nous pensons avoir démontré que *Noviodunum Suessionum* n'était point un *oppidum* frontière : qu'il était situé à l'intérieur du pays des Suessions; qu'il en était la capitale ; que le mont de Noyon n'a pu être le *Noviodunum Suessionum;* que tout concourt à faire penser que *Soissons* (si ce n'est son enceinte

actuelle, au moins un point très-rapproché de cette enceinte) et *Beauvais*, qui sont l'*Augusta Suessionum*, le *Suessiones* ou *Suessionas*, la *metropolis civitas Suessionum*, de l'*Itinéraire* d'Antonin, de la *Table Théodosienne*, de l'inscription de la borne miliaire de Tongres, de la Notice des provinces de l'Empire, et le *Cæsaromagus* de l'*Itinéraire* d'Antonin et de la *Table Théodosienne*, peuvent continuer d'être considérés (le contraire n'étant pas encore démontré) comme le *Noviodunum Suessionum* et le *Bratuspantium* de Jules César. P. M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— *Historiæ patriæ monumenta edita jussu regis Caroli Alberti* tomus IV, vol. grand in-f° XI° Augustæ Tavrinorum e regio typographeo. Turin, 1863.

— *Miscellanea di storia italiana, edita per cura della regia deputazione di storia patria*, tomes I, II et IV, grand in-8°. Turin, 1863.

— *Monographie du théâtre antique d'Arles*, par Louis Jacquemin, 2 vol. grand in-8°. Arles, 1863.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1864, n° 1, broché. Amiens, 1864.

— *Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire*, 34° année, vol. in-8°. Angers, 1863.

— *Cenno necrologio intorno il prof. Pietro Perretti, uno dei 40 dei vecchi Lincei*, lettre de Mme Catherine Scarpellini à M. le commandeur docteur Trompeo, président de l'Académie de médecine de Turin; broch. in-12. Rome, 1864.

— *La Stéréochromie*, peinture monumentale, par le docteur J.-N. Fuchs, de Munich; broch. in-8°. Paris, 1864.

— *Dernière pensée du P. Lacordaire*, par M. Edmond Py, professeur d'histoire à l'École de Sorèze; broch. in-8°.

— *Bulletin de la Société de géographie*, avril 1864. Paris.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 4° trim. Paris, 1863.

— *Annales de la Société libre des Beaux-Arts*, 21° vol., broch. mai 1864. Paris.

— *Corrispondenza scientifica in Roma per l'avanzamento delle scienze*,

16e année. *Bulletin universel*, n° 6-7, par M. Scarpellini, directeur, astronome au Capitole. Rome, avril 1864.

— *L'Institut*, journal universel des sciences et des sociétés savantes en France et à l'étranger, par M. Arnoult, directeur, rédacteur en chef, n° 30, 20e année. Paris, juin 1864.

— *Peintures murales de l'église Saint-Germain-des-Prés*, par M. Hippolyte Flandrin ; examen par Auguste Galimard ; broch. in-8°. Paris, 1864.

— *Revue de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*, 16e année, t. XVII, n° 4. Avril 1864, à Valenciennes.

— *Apologia*, apologie sur l'assomption au ciel, en corps et en âme, de Marie, vierge, mère de Dieu, par Mgr Dominique Cerri ; broch. Susa, 1864.

— *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France, pendant l'année* 1862, présenté à S. M. l'empereur, par le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes. Vol. in-4°. Imprimerie impériale. Paris, 1864.

— *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France, pendant l'année* 1862, présenté à S. M. l'empereur, par le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes. Vol. in-4°. Imprimerie impériale. Paris, 1864.

— *Les petits crimes*, par M. Dérisoud, avocat à la cour impériale de Paris. Vol. in-18. Paris, 1864.

— *Discours sur la liberté de la charité*, prononcé au Parlement italien, par M. César Cantu, député, le 18 mai 1864.

— *Atti del decimo congresso degli scienziati Italiani.* Actes du dixième congrès scientifique des Italiens, tenu à Sienne, en septembre 1862. Vol. in-4°. Sienne, 1864.

— *Le Moniteur des bons livres*, journal fondé pour leur propagation dans les familles, les communes, les écoles, établissements, armées, etc. Broch. in-8°. Paris, 1864.

— *Bulletin de la Société française de photographie*, 10e année, n° 6, juin. Paris, 1864.

— *Foi et Patrie*, poëmes par M. Edmond Py. Vol. in-12. Paris, 1860.

— *Des causes* (en italien) *qui ont empêché l'unification de l'Italie jusqu'au* xe *siècle*. Réflexions de M. Carlo Belviglieri, professeur d'histoire

dans le lycée et de lettres latines dans l'Institut technique de Casale-Montferrato. Broch. in-4°. Casale, 1863.

— F. Fertiault, *La matière et l'âme, aux poëtes sensualistes*. Introduction par Messire-Jean. Broch. in-8. Paris, 1863.

— *M. Renan et le judaïsme, vie de Jésus*, par M. Bloch. Broch. in-8. Paris, 1863.

— *Congrès scientifique de France*, XXXIe session. Troyes, 1er août 1864. — Programme. — Questions. — Broch. in-4°. Troyes, 1864.

— *Storia della medicina*, histoire de la médecine, par M. Francesco Puccinotti, professeur de cette histoire, à Florence, ancien président du Xe congrès scientifique des Italiens. Vol. III, 2 cahiers, N°s 28 et 29. *De la médecine du moyen âge*. Vol. II, partie 2e, livraison 6e. In-8. Florence, 1863.

— *Annuaire philosophique*, par M. L. Auguste Martin, 6e livraison. In-8. Paris, 1864.

— *Entretien sur le canal de Suez* (association philotechnique Saint-Denis), par M. Ferdinand de Lesseps. Broch. in-8. Paris, 1864.

— *L'Isthme de Suez*, par M. Ferdinand de Lesseps. (Conférence au profit des blessés polonais, séance du 2 mars 1864). Broch. in-8. Paris, 1864.

— *Entretiens sur le canal de Suez* (conférences de la rue de la Paix), par M. Ferdinand de Lesseps, broch. in-8. Paris, 26 juin 1864.

— *Banquet du canal de Suez*, 11 février 1864. Discours de S. A. I. le prince Napoléon, de M. Dupin et de M. de Lesseps. Broch. in-8. Paris, 1864.

— *Bolletino nautico e geografico*, appendice à la correspondance scientifique de Rome. N° 1, vol. III. Mai 1864.

— *L'Athænæum de Londres*, journal in-4. Londres, juin 1864.

— *L'Italie et son avenir*, broch. in-4°, par M. Nassimberre. Paris, 1864.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

Imprimerie de L. TOINON ET Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

LA FEMME AUX DEUX MARIS

PROCÈS JUGÉ EN 1560 AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(*Mémoire lu à la séance publique de l'Institut historique, le* 10 *avril* 1864)

La légèreté apparente, l'étrangeté même du titre de ce mémoire pourrait faire supposer d'abord qu'il s'agit ici de quelque légende romanesque, peu en rapport avec la gravité habituelle des travaux de cette docte Assemblée. Je tiens à rassurer l'auditoire dès les premières paroles. C'est un récit véridique que je lui livre, et les faits que je vais raconter ont été l'objet de ce qu'il y a de plus sérieux au monde, d'un procès criminel aboutissant à une condamnation capitale et à une éxécution. Il est vrai que les procès criminels ont parfois tout l'intérêt mystérieux d'un roman, nos plus récents souvenirs nous le rappelleraient au besoin. Cela nous montre combien la perception du vrai est chose difficile pour l'infirmité humaine, et quels soins religieux la recherche de la vérité réclame! Ce fut une œuvre périlleuse dans tous les temps. Nous allons voir comment elle fut accomplie par la justice, il y a trois siècles, dans les circonstances les plus propres à surexciter l'attention et la curiosité publiques.

Une jeune femme venait se plaindre d'avoir été victime de la plus odieuse imposture. A la suite d'une longue absence faite par un mari qu'elle aimait, elle l'avait vu revenir au foyer conjugal et l'avait accueilli avec la joie et les caresses les plus légitimes. Or, ce *revenant* n'était qu'un fourbe. Abusant d'une funeste ressemblance, un étranger avait usurpé la place et les droits du mari, jusqu'au moment où le hasard, en dessillant les yeux de l'épouse à la fois innocente et coupable, avait voué sa vie à une honte et à des regrets éternels.

Vous me croirez sans peine, si je vous dis qu'à l'époque où elle se révéla, cette cause, restée célèbre, agita, divisa, passionna tous les esprits. Les cœurs tendres et honnêtes, les femmes surtout, s'apitoyaient sur le sort de cette infortunée que l'excès même de son amour conjugal avait perdue ; les incrédules, les sceptiques (il y en a eu dans tous les temps) disaient en souriant que l'erreur n'était pas facile à admettre, et que la plaignante aurait bien dû regarder de plus près, en l'accueillant à son retour, ce mari qui s'était si longtemps fait attendre.

Toute la source du mal était dans une ressemblance qui paraît n'avoir été que trop certaine. Ces jeux de la nature ont jeté souvent le trouble et

l'erreur dans l'esprit des hommes. Rien de plus fragile que le témoignage de nos sens ; rien de plus propre à l'égarer, que la vue d'objets semblables et qui, parfois, nous paraissent identiques. La diversité des êtres créés est sans doute admirable : quelquefois, cependant, sans parler des jumeaux, il a plu à la nature de créer deux personnes dans lesquelles on retrouve ou l'on croit retrouver le même air, le même visage, la même voix, les mêmes habitudes du corps ; source effroyable d'erreurs sous l'influence desquelles le mensonge peut prévaloir sur la vérité et l'innocence succomber ! L'histoire offre mille exemples des effets que peuvent produire ces bizarres ressemblances. Les plus célèbres imposteurs ont su les mettre à profit. Depuis le faux Smerdis, ce Mage audacieux dont Hérodote raconte l'histoire en détail, qui se fit passer pour le frère du roi Cambyse, et qui, grâce à cette supercherie, occupa pendant sept mois le trône de Perse, jusqu'aux trois ou quatre faux Louis XVII que notre époque a connus, combien de fourbes ou de fous ont prétendu jouer des personnages avec lesquels ils n'avaient de commun qu'une ressemblance plus ou moins contestable !

Le procès qui nous occupe fut un véritable événement au milieu du XVIe siècle. On l'instruisit solennellement, nous le verrons tout à l'heure, devant le parlement de Toulouse. Le conseiller-rapporteur fut Jean Coras, savant jurisconsulte, honoré de l'estime particulière du roi Henri II, chancelier de Marguerite de Navarre, et l'une des dernières victimes des massacres qui suivirent, dans les provinces, la Saint-Barthélemy. Ce magistrat a conservé au public une curieuse relation de tous les incidents de cette singulière procédure (1). Étienne Pasquier, cet ingénieux

(1) Le commentaire de M. Coras, dont un exemplaire existe à la Bibliothèque impériale, est intitulé :

« *Arrest mémorable du Parlement de Tolose, contenant une histoire prodigieuse de nostre temps, avec cent belles et doctes annotations de Mósieur maistre Jean de Coras, conseiller en ladicte Cour et rapporteur du procès.*

» Prononcé ès Arrestz généraux, le XIJ septembre M. D. L. X.

» A Paris, 1565. »

On lit en tête du livre :

« *Argument et sommaire du faict.*

« Martin Guerre, du lieu d'Artigat, en Gascongne, ayant une belle jeune femme appelée Bertrande de Rolz, s'en va à la guerre et demeure huict ans absent : passez lesquelz Arnauld du Tilh, soy disant Martin Guerre, se présente aux seurs, oncle et parens dudit Martin, ensemble à ladite de Rolz, femme : qui tous, pour la raison de la grande similitude qui estait entre lui et ledit Martin, absent, et pour les véritables enseignes qu'il donnait à chacun de toutes choses, facilement se persuadent qu'il est Martin Guerre, et pour tel le reçoivent : et est recongnu de tous les habitants d'Artigat,

investigateur, qu'à ce titre nous pouvons compter parmi nos ancêtres (1), a consacré au même sujet un chapitre de ses *Recherches* (2). Contemporain des faits, il constate, en les racontant, l'émotion qu'ils avaient produite. C'est à ces sources que nous avons puisé nous même les détails que nous vous livrons aujourd'hui. Depuis trois cents ans, les malheurs de Bertrande de Rols et la fourberie du faux Martin Guerre (tels sont les noms des principaux personnages que vous allez voir agir) ont été souvent cités, commentés. Ce sujet a pris naturellement sa place parmi les causes célèbres. Il paraît même avoir excité la verve dramatique. Guilbert-Pixerécourt, dont le nom a été autrefois répété par les échos de l'ancien boulevard du Temple, a fait représenter pour la première fois sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 27 fructidor an X (14 septembre 1802), un mélodrame intitulé : *la Femme à deux Maris*, et qui a eu ce qu'on appelle un succès de larmes. Je dois dire, toutefois, que dans sa pièce, les noms, les temps, les lieux n'ont rien de commun avec l'aventure de la femme de Martin Guerre. La fable même qu'il a adoptée ne se rapproche qu'en un point important, il est vrai, de la vérité historique : c'est la présence de deux hommes revendiquant à la fois le droit marital sur la personne d'une femme que ses malheurs et sa bonne foi recommandent à l'intérêt public.

mesmement de ladite de Rolz, avec laquelle il cohabite trois ans côme mary, et de ses œuvres ha deux enfants. Après l'imposture quelque peu descouverte, il est fait prisonnier par autorité du juge de Rieux, et enfin condemné perdre la teste, de quoy appelle au Parlement de Tolose, où il est amené et ouy : Soustenant toujours qu'il estait Martin Guerre, côme aussi faisayent les quatre seurs et leurs marys, beaux-frères dudit Martin, ensemble trente ou quarante tesmoings. Mais parce que plusieurs autres au contraire ou l'asseuraient estre Arnauld du Tilh, ou bien en doutaient et n'osayent affermer ny l'un ny l'autre, pour la ressemblance grande du prisonnier avec lesditz Martin et du Tilh, la Cour estait en merveilleuse perplexité. Et côme on voulait juger le procès, Martin Guerre arrive : lequel néantmoins confronté audit du Tilh, demeure presque vaincu : tant mieux sçavait l'imposteur farder ses mensonges, que l'autre s'ayder de la vérité. Dont les juges, encore plus incertains, font venir les seurs et certains autres tesmoings : par lesquelz le nouveau venu est remarqué et recongnu pour Martin Guerre, et l'imposture faite évidente : Dont s'en ensuyt arrest, que led du Tilh sera pendu et son corps bruslé : les enfants néantmoins procréez de ses œuvres et de ladite de Rolz déclarez légitimes. A l'exécution duquel ledit du Tilh condemné confesse au long l'imposture. »

Vient ensuite le *Texte de la toille du procès et de l'arrest*, avec des annotations intercalées dans le cours du texte lui-même.

(1) On sait que le journal de l'Institut historique s'est toujours appelé l'*Investigateur*.

(2) Étienne Pasquier, né en 1529, mort en 1615, à l'âge de 86 ans, a publié pour la première fois ses *Recherches de la France* vers 1564. Il a donc pu, avec raison, intituler le récit auquel nous faisons allusion : *Exemple dernier arrivé de nostre temps en la personne d'un nommé Martin Guerre*, etc.... (*Recherches*, t. I, liv. VI, chap. 36).

Mais hâtons-nous de sortir des fictions et abordons le récit des faits dont les pièces authentiques ont gardé le témoignage.

Par une belle soirée de printemps, en l'année 1557, dans un village du Languedoc, qui s'appelle Artigues, et qui fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Muret (Haute-Garonne), une femme dont l'extérieur et la mise révélaient l'aisance modeste d'une bourgeoise, assise près de la fenêtre d'une salle basse, laissait errer ses regards sur la campagne, tout en conversant avec une autre femme un peu plus âgée qu'elle. La première était Bertrande de Rols, comptant alors trente ans à peine et gardant encore dans tout son éclat une beauté que semblaient relever son regard mélancolique et son front assombri par les traces d'un chagrin passé de l'état aigu à l'état chronique, comme dirait un disciple d'Hippocrate.

Sa compagne était une de ses belles-sœurs.

— Non, ma bonne Jeanne, disait Bertrande, malgré les consolations que tu essaies de me donner, je ne puis me faire à la pensée de ce long abandon. Il y a huit ans qu'il dure, et mon cœur saigne comme au premier jour. Tu sais si j'aimais mon mari... Eh! bien je me demande si la certitude de sa mort ne me serait pas plus douce que le cruel état dans lequel je me trouve.

— La mort seule est sans remède, ma sœur: l'absence a une fin, et m'est avis que celle de Martin cessera bientôt.

— Tu me répètes cela depuis huit années, et chaque jour qui s'écoule augmente ma souffrance.

A ce moment, un voyageur débouchait sur la place où se trouvait située l'habitation de Bertrande. Son apparente fatigue et ses vêtements délabrés indiquaient une longue marche faite à pied; son attitude était celle d'un homme qui cherche à se reconnaître. Tout à coup, ses yeux se fixèrent sur Bertrande et il marcha résolument dans sa direction.

Arrivé à la porte, il heurta sans hésitation; Jeanne lui ouvrit, et le nouveau-venu se trouva bientôt introduit dans la pièce où se tenaient les deux femmes.

— Que voulez-vous, monsieur? lui demanda Bertrande?

— Ce que je veux? dit l'homme, avec un singulier sourire. Eh! quoi, Bertrande de Rols ne me reconnaît-elle pas?

— Vous reconnaître? Il me semble ne vous avoir jamais vu.

— Huit ans d'absence m'ont donc bien changé, si je parais ainsi méconnaissable à ma propre femme!

— Que dites-vous? vous seriez?...

— Martin Guerre lui-même, qui revient à son foyer, et qui n'aurait

jamais dû le quitter : Martin Guerre, bien las des voyages et de la vie d'aventures, et qui veut te faire oublier ses torts en ne te quittant plus et en te consacrant sa vie.

— Ah ! monsieur, par grâce, trêve à cette horible plaisanterie, murmura Bertrande, très-pâle et se soutenant à peine. Mon mari m'a quittée pour toujours et je ne le reverrai plus...

— Bertrande, tu refuses de me reconnaître ! Ah ! je suis justement puni de mon coupable abandon.

— Attendez, dit Jeanne, qui, jusqu'alors avait considéré le voyageur en silence, mais avec la plus grande attention : attendez, montrez-moi votre main droite.

Il tendit la main.

— Jésus mon Dieu ! voilà bien l'ongle du petit doigt déviant à gauche et s'enfonçant dans la chair, tout comme l'avait mon frère Martin.

Le voyageur se prit à rire.

— Voilà cette dent jumelle que nous avons tant de fois remarquée !... et j'aperçois dans son œil gauche la tache rouge qu'il a depuis sa naissance. Bertrande, il n'en faut plus douter, c'est mon frère, c'est ton mari.

— Allons donc !. . Je savais bien que Martin Guerre, en rentrant chez lui, ne pouvait pas y être longtemps méconnu. Embrasse-moi, Bertrande, et oublions tous les chagrins passés.

— Quoi ! ma sœur, tu es bien sûre? murmurait Bertrande, partagée entre un sentiment de défiance instinctive, et le penchant de son cœur, qui la portait à retrouver un époux resté cher à son souvenir.

— Si j'en suis sûre ! — Tiens, j'embrasserai mon frère avant que tu n'embrasses ton mari.

Le voyageur se prêta de la meilleure grâce du monde à ces caresses, et quelques instants après la pauvre Bertrande tombait entre ses bras, à demi suffoquée par la surprise et la joie.

Le bruit se répandit promptement dans Artigues que Martin Guerre était de retour. Dès le soir de son arrivée, la bonne Jeanne avait couru l'annoncer à ses trois sœurs d'abord, puis à toutes ses connaissances. On était venu saluer le retour de l'absent. Il avait été reconnu, à peu près sans hésitation, par ses sœurs, par ses parents et amis, par ceux qui l'avaient connu dans son enfance. Et cependant l'homme qui venait ainsi redemander sa place au foyer si longtemps délaissé, n'était pas Martin Guerre, mais un nommé Arnauld du Tilh (ou Armand Tillier, comme le nomme Étienne Pasquier) audacieux aventurier, originaire du comté de Foix. Au reste, on pourra s'expliquer l'erreur commune si l'on songe, qu'indépen-

damment de la grande ressemblance de ce du Tilh avec Martin Guerre, ce dernier, lorsqu'il avait quitté son pays natal, avait encore toutes les apparences d'un adolescent, et qu'au moment où il était présumé y revenir, il était devenu un homme mûr, dont l'aspect devait être considérablement modifié par le temps écoulé et par les fatigues du voyage et de la guerre.

Trois ans de calme apparent succédèrent à la scène qu'on vient de décrire. Arnauld du Tilh était en pleine possession de l'état de Martin Guerre. Deux enfants naquirent de son commerce marital avec Bertrande : l'un des deux mourut presque en naissant, mais une fille survécut.

Cependant un observateur attentif aurait reconnu que Bertrande n'était pas heureuse, en dépit des apparences extérieures. Sa pensée se reportait souvent vers le passé, et elle y retrouvait encore béante cette lacune de huit années dans son existence conjugale ; de vagues inquiétudes venaient troubler sa conscience, et des doutes inexplicables se glissaient au fond de son cœur.

Chaque fois que dans les causeries familières elle essayait de se reprendre aux souvenirs des premiers temps du mariage, si chers à la plupart des époux, son mari cherchait à les dépister avec une affectation singulière. Et pourtant, que de motifs n'avait-elle pas de renouer la chaîne de ces impressions intimes, si brusquement interrompue !

Son union avec Martin Guerre remontait aux jours de leur commune enfance. Quand on les avait mariés, il comptait onze ans, elle en comptait dix à peine. La loi du temps tolérait de tels mariages ; ils constituaient, il faut le dire, de très-rares exceptions. Certes, dans le cas présent, l'exception n'avait pas été heureuse.

On pourrait croire que, du moins, une prévoyante sagesse imposait une séparation temporaire aux deux jeunes conjoints, au lendemain d'une union aussi prématurée. Il n'en avait point été ainsi. Martin Guerre et Bertrande de Rols, mariés en 1539, passèrent l'un près de l'autre une période de dix années, au bout de laquelle naquit un fils nommé Sanxi. Il paraît que le sentiment paternel ne retint pas plus que l'amour conjugal Martin Guerre au foyer domestique : c'est en l'année même de la naissance de son fils, en 1549, qu'il disparut subitement.

Il est resté impossible d'assigner une cause sérieuse et raisonnable à ce départ (1).

(1) Le texte du procès énonce « que Martin Guerre se serait absenté du païs et demeuré huict ans dehors, pour quelque legier larrecin de bled qu'iceluy Martin avait fait à son père. » — Mais ce fait, si futile en lui-même et si impuissant à rendre raison d'une absence de huit années, n'a pas même été établi au cours de la procédure.

Bertrande revenait souvent sur ce sujet et renouvelait sans cesse des questions toujours éludées. Dans ce déserteur revenu sous le drapeau de l'hymen, elle retrouvait bien l'homme physique d'autrefois, mais c'est en vain qu'elle essayait d'évoquer et de faire revivre, dans l'ordre de la vie morale, l'ancien compagnon de son enfance.

Telles étaient les dispositions de son esprit et de son cœur, quand, au commencement de l'année 1560, une affreuse révélation vint l'éclairer sur sa situation réelle.

Un soldat de Rochefort se trouvait de passage dans le bourg d'Artigues. Il eut l'occasion de voir l'homme que l'on appelait Martin Guerre et dont on racontait le retour, à la suite d'une fort longue absence. Au premier coup d'œil, ce soldat déclara que l'homme qu'on lui montrait n'était pas Martin Guerre; qu'il connaissait parfaitement ce dernier, pour l'avoir vu en Flandre, à l'armée; et il ajouta que Martin Guerre avait eu une jambe emportée par un boulet devant Saint-Quentin, à la bataille de Saint-Laurent, et que depuis lors il avait une jambe de bois.

Un oncle du vrai Martin, Pierre Guerre, qui depuis quelque temps déjà soupçonnait l'imposture, crut de son devoir de faire connaître à Bertrande toute la vérité, et avant que le soldat ne quittât la ville, il prit acte par devant notaire de sa déclaration.

Peu de temps après, Bertrande, sous l'influence des conseils de son oncle et cédant à sa propre indignation, se décidait à une rupture éclatante avec le fourbe qui l'avait si indignement abusée et rendait plainte contre lui devant le juge de Rieux qui ordonna l'arrestation d'Arnauld du Tilh et procéda à une information. Nous passerons rapidement sur les phases qu'eut à subir le procès devant le premier juge. Bornons-nous à dire qu'il déclara Arnauld du Tilh atteint et convaincu du crime qui lui était imputé, pour réparation duquel il le condamna à perdre la tête, en ordonnant que son corps serait, après sa mort, mis en quatre quartiers. Du Tilh fit appel de cette sentence devant le Parlement de Toulouse.

C'était, comme on sait, le second Parlement de France. Rendu sédentaire depuis l'édit de Saumur du 11 octobre 1443, il avait tenu sa première séance solennelle le 4 juin 1444, et n'avait pas tardé à conquérir l'autorité et le respect qui appartenaient à une cour souveraine, alors surtout qu'il n'y en avait que deux pour tout le royaume (1). Depuis plus d'un siècle, dans les graves procès qu'il avait eus à décider, le Parlement de Toulouse s'était acquis une grande réputation de sagesse et de pru-

(1) Voir l'*Essai sur les parlements de France*, par le vicomte de Bastard-d'Estang, chapitre III, et aussi chapitre XXII, où est rappelée l'histoire du faux Martin Guerre.

dhomie, comme on disait alors. Dans cette nouvelle cause, il résolut de procéder avec une entière maturité et de donner à l'instruction tous les développements dont elle était susceptible.

D'abord on ordonna que l'oncle Pierre Guerre et Bertrande de Rols fussent confrontés à l'accusé. Dans ces deux confrontations, du Tilh montra une assurance, une fermeté, une présence d'esprit qui produisirent un grand effet sur les juges. Jamais l'imposture ne fut plus près de remporter sur la vérité un triomphe éclatant. Les plaignants paraissaient écrasés, et, par une incroyable interversion des rôles, ils balbutiaient des réponses insignifiantes devant l'audace de l'accusé qui avait ressaisi l'offensive. Tout semblait lui venir en aide, l'embarras de la pauvre Bertrande et de son oncle, et les renseignements qu'il fournissait lui-même, avec une rare précision, sur son passé, sur les particularités de sa vie commune avec Bertrande, antérieurement à son départ. Enfin, dit naïvement Pasquier, « la femme *y perdait pied*... et ce qui rend cette histoire plus émerveil- » lable, c'est que ce supposé mary n'avait jamais familiarisé avec l'autre.» Sur ce point, Pasquier a été mal informé : les aveux faits par du Tilh, après sa condamnation, ont révélé qu'il avait fréquenté Martin Guerre et qu'il avait eu avec lui les conversations les plus intimes. Il est certain que le mari malavisé avait poussé très-loin ses confidences et ses indiscrétions, et qu'il avait mis le fourbe en état de faire illusion à tout le monde et même à la malheureuse femme, en invoquant pour sa défense jusqu'aux particularités de l'intimité la plus secrète (1). Ajoutons que plusieurs des amis de Martin Guerre qui le fréquentaient pendant son séjour à l'armée, frappés de sa ressemblance avec du Tilh, en avaient souvent entretenu ce dernier et avaient complété, dans l'abandon de la conversation familière, tous les détails dont l'imposteur avait besoin pour bien jouer son personnage. C'est donc très-gratuitement que certains contemporains de du Tilh, et des plus illustres, ont mis sur le compte de la magie la

(1) « ..... Car, d'un costé, Tillier (du Tilh) découvrait de poinct en poinct toutes les particularités qui s'estaient passées entre luy et sa femme devant sa débauche (*avant son départ*), les discours qu'ils avaient eus ensemblement le premier soir de leurs nopces; nommait ceux qui leur auraient apporté le lendemain matin *le chaudeau* .. — Que depuis estant allés aux nopces d'un de leurs parents aux champs, pour autant que le lieu estait trop estroit pour les coucher et qu'il fallait que sa femme couchast avec une autre, il fut entr'eux advisé que lorsque les autres seraient endormis, il irait se jouer avecque sa femme : qu'ils avaient eu un enfant, nommant le nom du prestre qui le baptisa et des parrains qui l'avaient tenu sur les fonts..... adjoutant les motifs de son partement, les fatigues qu'il avait eues tant en Espagne qu'en France : toutes lesquelles particularitez se trouvèrent depuis estre vrayes par le rapport de Martin Guerre. » (Et. Pasquier, au chapitre déjà cité.)

prodigieuse habileté dont il a fait preuve dans tout le cours de ce procès.

Ce n'est pas tout. Loin de donner des lumières suffisantes, les enquêtes rendaient encore plus épaisses les ténèbres qui enveloppaient cette curieuse affaire. Si quarante-cinq témoins environ assuraient que l'accusé, bien connu d'eux, n'était autre que du Tilh de Sagias, il y en avait trente ou quarante qui affirmaient non moins pertinemment reconnaître en lui Martin Guerre d'Artigues, et, dans ce nombre, il faut compter les quatre sœurs dudit Martin et deux des maris de ces sœurs. Il est vrai qu'en revanche un oncle de du Tilh reconnut nettement son neveu dans la personne du prisonnier, et cela dans des conditions qui impressionnèrent vivement les juges. Cet oncle, nommé Carbon Barrau, dit M. Coras, « en » voyant le prisonnier entre les mains de la justice, les gros fers aux » jambes, et en danger de sa vie, se mit incontinent à pleurer et gémir » amèrement. » Cependant l'accusé, payant d'audace, déclara qu'il se soumettait à la mort si Bertrande de Rols jurait qu'il n'était point son mari. Tout en maintenant avec énergie son accusation, la malheureuse femme se refusa à faire un pareil serment.

La perplexité des magistrats était grande, et, dans un pareil *estrif*, pour nous servir de l'expression de Pasquier, il fallait presque un miracle pour que la vérité se découvrît. La Providence permit qu'un événement, dont l'opportunité semble en effet avoir quelque chose de miraculeux, vînt au secours de la justice et mît un terme à toutes les incertitudes (1). Il était temps. La balance semblait pencher pour du Tilh ; la faveur même qui s'attache au mariage, à l'enfant qui en est issu, conviait les juges à une décision dont le résultat eût été d'absoudre l'imposture. Mais voilà que le bruit se répand à Toulouse que le vrai Martin Guerre a reparu dans le bourg d'Artigues ; qu'il est informé de tout ce qui se passe et qu'il vient en personne demander justice au Parlement.

Rien n'était plus vrai. Comme s'il eût personnifié la justice et la peine réservée au crime, il arrivait *d'un pied boiteux* (*pede claudo*), car le ren-

(1) « Grande certes est et esmerveillable la bonté, grâce et miséricorde de nostre Dieu (s'écrie maître Jean Coras), laquelle, quand il lui plaist répandre sur nous, il n'y a ruse, astuce ny malignité des hommes, invention, cautelle ou malice de Sathan, qui la puisse empescher ou lui faire aucune résistence : comme ce faict icy (après infiniz autres) met en évidence, auquel deux povres innocents, telz qu'estaient Bertrande de Rolz et Pierre Guerre, par la main forte du tout-puissant, furent délivrez de l'imminent péril de la mort, où ilz estaient comme calomniateurs posez, et l'impudemment démesurée imposture de ce malheureux affronteur du Tilh, comme par un miracle, manifestée et déconverte :

« *Oculus Dei acutus est, videt omnia.*

seignement fourni par le soldat de Rochefort était exact : à la suite d'une blessure reçue à la bataille de Saint-Quentin, il avait été amputé d'une jambe.

Croirait-on que l'audace de du Tilh ne se démentit pas dans une telle conjoncture? Tout autre eût abandonné la partie en présence d'un pareil coup de théâtre. Quant à lui, mis en face du nouveau venu, il le traita : « *d'affronteur*, de *meschant* et de *belître*, se soubzmettant en outre, à peine » d'estre pendu, qu'il justifierait qu'iceluy nouveau venu avait été achepté » à deniers contans et instruit par Pierre Guerre, mais non pas toutes » fois si bien qu'il ne le confondist et demonstrast clairement la suppo- » sition. Et sur cela, commence à discourir et l'interroger de plusieurs » choses passées à la maison dudit Martin Guerre ; sur quoy, à la vérité, » le nouveau venu ne satisfesait pas si bien que le prisonnier avait fait et » faisait encores. »

Ce dernier trait montre assez l'esprit de ruse infernale qui inspirait l'impudent sycophante, et l'on peut lui appliquer ce que le poète disait de Sisyphe :

Sysiphus, in terris quo non astutior alter.

Cependant la vérité se faisait jour, et, pour former la conviction des juges, il n'était plus besoin que d'une dernière épreuve. Elle eut lieu et elle fut décisive.

La Cour ordonna que les principaux témoins qui avaient affirmé que le prisonnier était Martin Guerre, notamment les quatre sœurs de Martin, ses deux beaux-frères, son oncle, et aussi les parents de du Tilh seraient appelés en personne et confrontés avec les deux prétendus Martin Guerre, pour avoir à choisir le véritable. Tous ces témoins vinrent en effet, à l'exception des frères de du Tilh, qu'aucune injonction de la justice ne put contraindre à venir déposer contre leur frère.

Jeanne, la sœur aînée, arriva la première. Après avoir un instant contemplé le nouveau venu, elle le reconnut pour son frère, l'embrassa en pleurant, et dit aux conseillers commissaires : Voici bien mon frère Martin Guerre, et je confesse franchement l'erreur dans laquelle ce traître abominable a jeté et entretenu si longtemps moi, mes sœurs et une partie de la population d'Artigues. A ces mots, Martin ne put retenir ses larmes. Il fut reconnu successivement par ses autres sœurs, par son oncle, et, en un mot, par tous les témoins qui avaient cru et affirmé que l'accusé était Martin Guerre. Alors seulement, et les deux hommes mis en présence, apparurent à tous les regards les différences qui existaient dans la taille,

les traits et le maintien. On s'accordait à les trouver fort ressemblants, mais la comparaison de l'un et de l'autre prouvait une fois de plus que la ressemblance entre deux personnes n'est jamais parfaite et absolue.

Vint le tour de la pauvre Bertrande, qui, elle aussi, devait être confrontée avec le nouveau venu. A peine eut-elle jeté les yeux sur lui, dit le savant historiographe de ce procès, « que toute esplorée et tremblante comme la feuille agitée des vents, accourut l'embrasser luy demandant pardon de la faute que, par imprudence et surmontée des séductions, impostures et cautelles dudit du Tilh, elle avait commise... mais voyant que ce proditeur luy avait desrobé son honneur, elle l'avait incontinent mis en justice et si vivement poursuivy qu'il avait esté condamné à perdre la teste. »

A cette justification, timidement essayée, mais que les larmes et la beauté de Bertrande rendaient éloquente, le mari ne répondit d'abord que par un silence farouche et par une attitude menaçante. Il avait été attendri par la vue et les embrassements de ses sœurs. Il restait sec et froid devant la douleur de sa femme. Enfin, il n'ouvrit la bouche que pour lui dire : « Laissez à part ces pleurs desquels je ne me puis ny ne » me doibs esmouvoir. Et ne vous excusez en mes seurs ny en mon » oncle, car il n'y a père, mère, oncle, seurs ny frères, qui doivent mieux » cognoistre leur fils, nepveu ou frère, que la femme doit cognoistre le » mary. Et du désastre qui est advenu à notre maison nul n'a le tort que » vous. »

Ces paroles si sévères étaient-elles justes et bien placées dans la bouche de ce mari? Il est permis d'en douter, et tel fut le sentiment des conseillers commissaires qui les entendirent, et qui lui firent à cet égard de sages remontrances. Tel fut aussi le sentiment de Pasquier qui relève très-vertement tous les reproches qu'on était en droit d'adresser à cet époux qui s'était si longtemps attardé loin du foyer conjugal. « Je demanderais volontiers, dit-il, si ce M. Martin Guerre qui s'aigrit si asprement contre sa femme, ne méritait pas une punition aussi griève qu'Arnauld du Tilh, pour avoir, par son absence, été cause de ce mesfait. » Puis, après avoir rapporté un trait non pas seulement de sévérité excessive, mais d'odieuse cruauté, qu'il attribue au préteur Pison, Pasquier ajoute : « Or, tout ainsi que le jugement de Pison a été trompété par la postérité, comme très-monstrueux; au contraire, si Martin Guerre eust esté *condamné à mort*, parce qu'estant le vray mary, il avait sans raison abandonné sa femme l'espace de dix ans, absence qui avait été le principal argument et sujet de toute cette imposture : j'estime que nos survivans eussent solennisé cet

arrest comme très-saint : pour le moins, m'asseurai-je que les femmes n'en eûssent été *marries.* »

N'en déplaise à Pasquier, j'estime, quant à moi, que le Parlement de Toulouse s'arrêta au parti le plus sage. Il jugea que le seul et vrai coupable était l'imposteur effronté que nous vous avons fait connaître, et que s'il y avait lieu de blâmer Martin Guerre de sa trop longue absence, Bertrande de Rols de sa trop grande crédulité (1), il fallait du moins réserver à du Tilh les sévérités de la loi. En conséquence, après une mûre délibération, la Cour rendit l'arrêt dont voici le texte :

« Veu le procès fait par le juge de Rieux à Arnauld du Tilh, dit Pansette, soy disant Martin Guerre, prisonnier à la Conciergerie, appelant dudit juge... Dit ha esté que la Cour a mis et met l'appellation dudit du Tilh, etc., et ce dont ha esté appelé au néant, et pour punition et réparation de l'imposture, faulseté, supposition de nom et de personne, adultère, rapt, sacrilège, plaige, larrecin et autres cas, par ledit du Tilh prisonnier commis, résultans dudit procès, la Cour l'a condemné et condemne à faire amende honorable au devant de l'église du lieu d'Artigues, et illec à genoux, en chemise, teste et piedz nudz, ayant la hart au col, et tenant en ses mains une torche de cire ardente, demander pardon à Dieu, au roi, à la justice, auxdits Martin Guerre et de Ruolz mariez ; et, ce fait, sera ledit du Tilh délivré ès mains de l'exécuteur de la haute justice, qui luy fera faire les tours par les rues et carrefours accoustumez dudit lieu d'Artigues ; et, la hart au col, l'amènera au devant de la maison dudit Martin Guerre, pour illec en une potence qui à ces fins y sera dressée, estre pendu et estranglé, et après son corps bruslé. Et pour certaines causes et considérations à ce mouvans la Cour, elle a adjugé et adjuge les biens dudit du Tilh à la fille procréée de ses œuvres et de ladite de Rolz soubz prétexte de mariage par lui faulsement prétendu, supposant le nom et personne dudit Martin Guerre et par ce moyen décevant ladite de Rolz, detraictz (distraits) les frais de justice. Et, en outre, a mis et met hors de procès et instance lesdits Martin Guerre et Bertrande de Rolz, ensemble ledit Pierre Guerre, oncle dudit Martin, et ha renvoyé et renvoye iceluy du Tilh audit juge de Rieux, pour faire mettre ce présent arrest à exé-

(1) Les femmes ont cela de péculier, dit le philosophe, qu'elles croient de legier et sont faciles à estre déceues par les ruses des hommes. Le poëte Faustus a dit :

Scilicet ista fuit veterum natura virorum
Fallere fœmineum, credula corda, genus.

(*Commentaire* de Jean de Coras).

cution, selon sa forme et teneur. Prononcé judiciellement le douzième jour de septembre 1560. »

Cet arrêt reçut son exécution au bourg d'Artigues. Elle fut précédée d'une confession complète faite par Arnauld du Tilh de toutes les circonstances de son crime (1). Il demanda pardon a Martin Guerre et à sa femme et parut, à ses derniers moments, pénétré d'un vif repentir. On dit qu'à la suite de cette expiation, Martin Guerre, qui sans doute avait fait un retour sur lui-même et ne s'était pas trouvé irréprochable, accorda à son tour à Bertrande le pardon de sa faute involontaire. Mais la paix et le bonheur rentrèrent-ils au sein de ce ménage troublé par de si dramatiques événements? C'est là un point sur lequel l'histoire reste muette et que nos recherches ne nous ont pas permis d'éclaircir.

J. Barbier
membre de la 2e classe, Président à la Cour impériale de Paris.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE UNIVERSELLE

par César CANTU

RAPPORT FAIT A L'INSTITUT HISTORIQUE

TOME XVI

C'est une tâche toujours difficile que celle de rendre un compte sérieux d'une histoire universelle. Elle est difficile surtout pour un écrivain qui s'est imposé de son côté la mission d'écrire une semblable histoire et qui marche, par conséquent, de près ou de loin, sur les traces de l'auteur dont il est appelé à analyser les travaux. Elle est, en outre, plus ardue et plus épineuse, enfin, lorsque, au lieu de commencer un rapport par le

(1) « Arnauld du Tilh, ramené à Artigues, fut ouï dans la prison par le juge de Rieux. Il confessa fort au long son imposture le 16 septembre 1560. Il avoua qu'il s'était déterminé à commettre ce crime, parce qu'étant de retour du camp de Picardie, quelques amis intimes de Martin Guerre le prirent pour lui. Il s'informa d'eux, de l'état de Martin Guerre, de ce qui concernait son père, sa femme, ses sœurs, son oncle et ses autres parents; de ce qu'il avait fait avant qu'il quittât le pays. Ces nouvelles lumières, se réunissant à celles qu'il avait eues dans ses conversations avec Martin Guerre, le mirent en état de faire face à tous ceux qui voulurent l'éprouver. » (*Causes célèbres*, par Gayot de Pitaval, avocat, édition de 1739.)

premier volume, c'est le seizième que l'on est appelé à étudier et à examiner.

J'espère que l'Institut historique et l'auteur, dont je suis l'un des admirateurs les plus sympathiques et les plus convaincus, me tiendront compte de ces obstacles et me sauront gré de mes efforts et de ma bonne volonté.

Le seizième volume de l'*Histoire universelle*, de César Cantu, s'ouvre par un coup d'œil général sur le dix-septième siècle presque en entier et sur les commencements du dix-huitième, c'est-à-dire sur l'espace historique compris entre l'avénement au trône de Louis XIII et la mort de Louis XIV. Ce coup d'œil est rapide, précis et nettement accusé. L'auteur y révèle en effet ses idées sur la politique générale du grand siècle, et il fait entrevoir, d'une manière un peu vague sans doute, mais néanmoins ostensible, accentuée, les développements qui doivent suivre son programme ou son appendice. C'est l'ensemble, en un mot, de cette partie de son histoire que M. Cantu désigne sous le nom de seizième époque historique.

A ce sujet, nous adresserons à M. Cantu une observation. La disposition de cette seizième époque n'est peut-être pas assez méthodique. Nous comprendrons jusqu'à un certain point que les exigences de l'histoire et les difficultés d'une marche absolument synchronique obligent le narrateur à faire souvent des pas rétrogrades; c'est une nécessité rendue presque inévitable par l'encombrement des faits, des matières et des événements. Ainsi, que M. Cantu remonte au seizième siècle pour nous raconter le résumé de l'histoire moscovite jusqu'à la venue de Michel Romanoff, d'Alexis et de Pierre le Grand, qui sont contemporains de Louis XIII et de Louis XIV; qu'il rebrousse chemin pour nous rappeler les règnes de Sélim II et de ses successeurs antérieurs au dix-septième siècle, nous l'admettons assez volontiers, car les *Annales russes et ottomanes* peuvent très-bien, vu leur peu de rapport (remarquez que je ne parle que des successeurs du grand Soliman II et non de Soliman lui-même) avec les autres annales européennes, supporter cette interversion; mais il n'en est pas de même de l'Italie, de la Savoie et de la Sicile, dont l'histoire aurait dû marcher de pair avec les autres histoires contemporaines. Pourquoi M. Cantu n'a-t-il pas rattaché, à cette seizième époque, l'histoire des peuples allemands et scandinaves pendant la guerre de Trente ans; pourquoi ne la reprend-il qu'après le traité de Westphalie, c'est-à-dire en 1648. Gustave-Adolphe, Oxenstiern, le duc de Weymar, Wallenstein, Torstenson, Tilly et les empereurs Ferdinand II et Ferdinand III sont cependant les contemporains de Richelieu, de Buckingham, de Louis XIII et de Charles Ier.

Après avoir signalé à M. Cantu ce léger défaut de forme ou de construction historique, je continuerai l'analyse de son seizième volume.

L'histoire de France est la première, après le coup d'œil général, qui attire ensuite l'attention et les études de l'auteur. Elle est à la fois le point de départ et la clôture de ce seizième volume, et nous devons avouer que l'historien lui a assigné une belle et large place dans son remarquable ouvrage. La France est, en effet, à cette époque, arrivée à l'une de ses phases les plus éclatantes et les plus illustres. Domptée par le génie superbe de Richelieu, maintenue par le génie, plus souple, mais habile de Mazarin, dirigée par Colbert et Louvois, protégée par l'épée de Turenne et de Condé, illustrée par Bossuet, Fléchier, Fénelon, Pascal, Arnauld, Descartes, Corneille, Boileau, Racine et Lafontaine, et gouvernée par Louis XIV, la France est la première de toutes les nations comme les Français sont les premiers de tous les peuples. Le cabinet de Versailles est à la fois l'objet de l'envie et de la terreur des autres empires et des autres monarchies. Il décrète la paix ou la guerre, fait respecter partout ses pavillons et ses drapeaux, et grand, même dans ses fautes et dans ses revers, ne faiblit ni dans son orgueil ni dans sa majesté souveraine. De même qu'il n'y a qu'un prince spirituel sur la terre, le pape, il n'y a plus aussi qu'un seul roi, qu'un seul monarque temporel au monde, et ce roi s'appelle Louis XIV. A côté de lui se dressent peut-être des natures plus éminentes, plus vaillantes et plus énergiques : Pierre le Grand en Russie, Charles XII en Suède, Cromwell en Angleterre, Guillaume III d'Orange dans les Pays-Bas, Aurengzeb dans l'Inde (1), Louis XIV n'en est pas moins le roi des rois, le seul et le véritable monarque. A la France donc appartiennent presque tous les honneurs dans cette revue de l'histoire universelle. M. Cantu le reconnaît lui-même, mais ce n'est pas sans protestation, comme nous le dirons plus tard.

Il y a là des chapitres hors ligne et vraiment dignes d'attention de la part du lecteur. La partie politique n'est cependant pas, à notre avis du moins, le côté fort de l'auteur qui est plus à son aise et véritablement à sa place dans les questions théologiques, religieuses, scientifiques et artistiques. Nous citerons les chapitres XI, sur le Jansénisme ; XII, sur la controverse chrétienne, et généralement tous les chapitres consacrés aux sciences, aux lettres et aux arts.

Mais le chapitre sur le jansénisme, si remarquable au point de vue his-

(1) L'histoire d'Aurengzeb, contemporain de Louis XIV et de l'empire Mongol, n'est pas traitée dans ce volume.

torique et littéraire, est peut-être plus étendu qu'il ne devrait l'être de notre temps, où les controverses religieuses des siècles passés ont beaucoup perdu de leur valeur et de leur importance.

Nous adresserons le même reproche de construction défectueuse à la partie scientifique de l'*Histoire universelle* de M. Cantu; nous aurions voulu que les divers chapitres littéraires, au lieu d'être disséminés dans le corps du volume, ne fussent point séparés par les matières historiques d'un ordre différent. Cette distribution a exposé en outre M. Cantu à quelques répétitions à peu près obligées; c'est ainsi qu'il parle à plusieurs reprises de Locke, de Bossuet, de Huet entre autres, et qu'il leur consacre deux articles au lieu d'un seul.

Les chapitres réservés à la littérature française sont écrits avec justesse et impartialité; M. Cantu flétrit avec raison le règne des pastorales et des précieuses ridicules, des Euphuistes et des Gongoriens; il juge Bossuet, Descartes, Corneille et les autres grands écrivains du règne de Louis XIV comme ils doivent être jugés; cependant nous le trouvons un peu trop sévère pour Jean-Baptiste Rousseau, qui avait le grand tort de ne pas être riche et à qui la misère de ses dernières années peut tenir lieu d'excuse pour les productions obscènes composées par lui, sur *commande*, comme le dit M. Cantu. Jean-Baptiste Rousseau, trop vanté sans doute par ses contemporains, qui l'appelaient le grand, a été aussi trop décrié de nos jours, et *lyrique* ou *non lyrique*, n'est pas un de ces poëtes que la littérature française soit intéressée à renier ou à désavouer. La vie privée d'un poëte n'a rien de commun après tout avec sa vie littéraire, et Piron, l'obscène et ordurier Piron, n'en est pas moins l'auteur de *la Métromanie*, c'est-à-dire de l'une des plus belles pièces comiques qui enrichissent le répertoire français.

Je serais injuste envers M. Cantu si je ne mentionnais pas séparément son chapitre IV, intitulé Colbert, administration de Louis XIV, etc. M. Cantu rend à Colbert toute la justice qui lui est due et lui consacre dans l'*Histoire générale* une place privilégiée dont l'importance n'avait peut-être pas encore été assez bien définie jusqu'à lui. Néanmoins le développement accordé à Colbert n'aurait dû causer aucun préjudice à celui que méritait, sous d'autres rapports, Richelieu, dont le cadre est un peu restreint et un peu limité, comparativement à celui de Colbert.

Il ne saurait entrer dans notre esprit de faire une critique déplacée d'un livre qui tient assurément, et à juste titre, le premier rang dans les histoires universelles. Mais avant de nous séparer de l'histoire de France, nous croyons devoir signaler à M. Cantu quelques erreurs involontaires,

qui sont plutôt, sans doute, l'œuvre de ses traducteurs que la sienne propre. Il verra par cela même combien nous avons lu son livre avec recueillement et avec intérêt, et il nous saura quelque gré, nous n'en doutons pas, d'avoir relevé, avec tout le respect que nous avons pour son talent et pour son caractère, quelques rares imperfections qui déparent pour ainsi dire ce grand ouvrage, dont on ne saurait faire assez l'éloge et la louange.

Après avoir parlé des folles dépenses et des prodigalités ruineuses de Louis XIV pour ses maîtresses, M. Cantu ajoute, page 98, les lignes suivantes :

« Un autre genre de *corruption*, à la vérité moins *ignoble*, c'était la protection qu'il (Louis XIV) accordait aux hommes de lettres et aux artistes. »

Nous n'avons pas le texte italien sous les yeux. Nous ne savons donc pas si, dans la langue italienne, l'interprétation de cette phrase doit être faite dans le même sens que dans la langue française. Mais elle n'en existe pas moins dans la traduction, et nous avons dû la reproduire textuellement et fidèlement. A cet égard, elle constituerait presque une injure directe à l'adresse des hommes de lettres, dont les sollicitations ou les intrigues auraient ainsi provoqué cet autre genre de *corruption*, à la vérité moins *ignoble* que le précédent.

Or M. Cantu, nous ne lui ferons pas l'injure d'en douter, est convaincu, comme nous le sommes, que la protection accordée aux artistes et aux hommes de lettres, ne saurait être taxée de vénale et de corruptrice, et qu'elle a toujours rehaussé la gloire des monarques et des gouvernements qui ont encouragé par des récompenses, les sciences, les lettres et les arts.

Page 67, dans son excellente appréciation de la tactique militaire française, M. Cantu dit encore :

« Le *colonel général*, qui réglait les avancements, fut supprimé, et le roi devint ainsi le véritable chef de l'armée. »

Les colonels généraux, et il y en avait plusieurs, n'ont été supprimés qu'à l'époque de la Révolution française. Rétablis par l'Empire et la Restauration, ils disparurent enfin sous le règne de Louis-Philippe. Par le mot colonel général, M. Cantu a voulu sans doute parler du connétable dont l'office fut, en effet, supprimé par la volonté de Richelieu à la mort de Lesdiguières, en 1626. Nous sommes étonnés que les traducteurs de M. Cantu n'aient pas relevé cette erreur, qui doit leur être plutôt attribuée qu'à M. Cantu lui-même.

Dans les chapitres qui concernent l'histoire générale des autres peuples,

parmi lesquels nous nous sommes arrêté avec complaisance sur celui qui concerne l'Italie, nous avons été surpris de rencontrer les passages suivants : « 1° A la haine contre Charles le Tyran se joignait le mépris contre Charles le Lâche (page 301) (1). »

2° Le duc d'Yorck, plus moral que son frère, franc, aimant sa patrie, *vaillant amiral*, lui succéda sous le nom de Jacques II (pages 344 et 345.)

3° « Guillaume III, *homme loyal* et d'une grande perspicacité, etc. (page 356). »

Nous répondrons collectivement à ces trois passages.

Charles Ier, roi d'Angleterre, fut en effet un roi plutôt faible que lâche. Brave sur les champs de bataille, Charles fut sublime pendant son procès, et véritablement grand sur les marches de l'échafaud. Son fils, Jacques II, était loin, comme on le sait, d'être un vaillant amiral, et sa poltronerie sur mer ne peut guère se comparer qu'à celle du duc d'Orléans, pendant le combat naval d'Ouessant. Quant à Guillaume d'Orange, le prince ambitieux et avide qui fit assassiner les nobles frères de Witt, et qui ne craignit pas de dépouiller et d'exiler son beau-père pour s'emparer de sa couronne, était loin d'être un homme *loyal* et consciencieux.

Fairfax, enfin, que M. Cantu fait beau-frère de Cromwell, n'était ni son beau-frère ni même son parent. La femme de Cromwell s'appelait Élisabeth (Bourchier), celle de Fairfax était fille du général (Vère), illustre par ses campagnes dans les Pays-Bas et en Allemagne.

J'ai dit plus haut que M. Cantu protestait contre la grandeur de Louis XIV et celle de son siècle. Cette protestation est, en effet, des plus sévères et des plus énergiques, et nous en reproduisons les passages les plus importants :

« Ce siècle peut-être considéré, après les commotions profondes du précédent, comme une ère de paix malgré tant de guerres souvent frivoles. Les révolutions, comme celle de Cromwell, et les ministres comme Richelieu, appartiennent à *l'époque antérieure* (2). Il s'agit dans celle-ci de vaincre l'enthousiasme par la régularité, le fanatisme, *par la tolérance*, *l'originalité* de la pensée, par la rectitude de l'esprit et la règle mesurée de la médiocrité ; siècle épisodique qui veut faire de la grandeur, sans

(1) C'est surtout dans le procès de lord Strafford que M. Cantu accuse Charles Ier de lâcheté. Mais lord Strafford, si vanté par la majorité des historiens, ne mérite pas assurément la somme de regrets qui lui a été dévolue ; car il fut, on ne doit pas l'oublier, l'un des persécuteurs les plus acharnés des malheureux catholiques d'Irlande et l'un des hommes les plus concussionnaires de son époque.

(2) Pourquoi M. Cantu a-t-il donc placé Cromwel et Richelieu dans sa XVIe époque ?

considérer ni le passé ni l'avenir, et réformer avec des idées partielles (page 828, Épilogue). » . . . .

« La fronde est la parodie de la ligne, comme le jansénisme est la parodie de la réforme; au lieu du concile de *Trente*, nous avons la bulle *Unigenitus;* dans les compositions, l'art domine plus que l'idéal; des esprits cultivés comme Fénelon et Bartoli, succèdent à des génies grossiers, mais originaux; Racine à Shakspeare, Puffendorf à Grotius; les voyages ne sont qu'une suite de ceux de Colomb et de Vasco de Gama; la littérature ecclésiastique est substituée à la théologie, l'application à l'invention, le talent au génie.

« Turenne combat au service de Louis XIV, comme Eugène à celui de l'empereur. Le brave Charles XII ne supporte pas la comparaison avec les héros de la guerre de Trente ans; on loue Toricelli comme élève de Galilée; Newton lui-même confirme les théories de Copernic et de Képler; Boileau et Menzini dictent les règles d'un art qui ne produit pas de chefs-d'œuvre comme pour les démentir; Bayle et Leclerc commencent dans le journalisme la guerre de tirailleurs; Leibnitz prêche un éclectisme conciliateur (Epilogue, page 829). » . . . .

« En somme, ce siècle fut inique sans grandeur, passionné sans générosité; il n'offrit aucune exaltation, mais des raisonnements, du calcul, d'ignobles intrigues pour atteindre un but différent de celui qu'on proclamait; à l'exception de la révolution d'Angleterre, on n'y rencontre aucun des événements qui frappent l'imagination et entraînent les cœurs. En le désignant sous le nom de siècle de Louis XIV, on ne fit pas seulement acte d'adulation, mais on montra que la France avait prévalu en Europe par sa culture intellectuelle, au point de lui donner le ton et d'imposer sa langue comme universelle. (Epilogue, page 836.) »

Nous terminerons le rapport de ce seizième volume par les considérations suivantes:

Grave et sévère, écrivain consciencieux et irréprochable, bien renseigné et bien dirigé par les sources qu'il a consultées, M. César Cantu reste constamment à la hauteur du sujet qu'il a entrepris de traiter, et les pages de son récit se succèdent avec discernement et mesure, et dans une harmonie parfaitement régulière et méthodique. Toutefois, car nous dirons franchement à l'Institut historique et à l'auteur nos impressions personnelles, l'allure savante et compassée de l'historien n'est pas exempte d'une certaine monotonie. Une sorte de chaleur et d'animation manque donc, à notre avis, dans ses appréciations et dans ses analyses justes et sensées, il est vrai, mais froides et sans entraînement pour celui qui en fait la lecture.

M. Cantu est cependant très-éloquent quand il veut s'en donner la peine, et nous pourrions citer, dans les premiers volumes de son histoire, des passages nombreux qui nous ont fortement ému et impressionné. Cependant ne l'oublions pas, pour l'excuse de l'historien, M. Cantu a pris soin de nous dire que le siècle de Louis XIV n'offrait aucun de ces événements qui frappent l'imagination et entraînent les cœurs.

C'est probablement de la même cause que découle aussi le défaut d'initiative et d'originalité, qui se fait remarquer dans ce même volume. Les caractères si saillants et si remarquables de Richelieu, de Mazarin, de Cromwell et de Louis XIV, qui doivent cependant prêter beaucoup à de nouvelles et d'intéressantes études, sont demeurés tels que les historiens qui ont servi de guide à M. Cantu, nous les ont représentés avant lui. En un mot, M. Cantu a été plutôt un reproducteur fidèle de la vie politique, militaire et morale de Louis XIV et de l'Europe contemporaine, qu'un innovateur audacieux et hardi. Mais ce reproche pourrait bien n'être, après tout, qu'un éloge ; car les innovateurs ne sont pas toujours heureux dans leurs idées et dans leurs commentaires, et l'on sait que la vérité et l'impartialité sont surtout les bases fondamentales de toute œuvre historique.

Or, M. César Cantu, dont nous estimons profondément l'honnêteté et la conscience, est avant tout et surtout impartial et vrai dans ses appréciations sur les hommes et sur les événements politiques, militaires et religieux.

Nous ferons, toutefois, une réserve à cet égard, malgré ce que nous avons dit plus haut, sur les chapitres littéraires et scientifiques de l'histoire universelle. Après un second examen plus réfléchi de ces études et de ces critiques, il nous a semblé que M. Cantu (nous pourrions peut-être nous tromper toutefois) s'était montré trop sévère pour notre littérature nationale. M. Cantu veut bien nous accorder, je le crois, de l'esprit, du mérite, du talent même ; mais non certes pas du génie. Il est sans pitié pour Boileau, qui ne serait, malgré son art poétique, peut-être même à cause de son art poétique, qu'un tailleur de vers plus ou moins habile. Corneille est un inventeur aux formes âpres et dures ; Racine un enjoliveur gracieux. M. Cantu ne dit pas ces mots exactement, il est vrai, mais sa pensée est à peu près la même. « Molière, ajoute-t-il, est considéré *en France*, comme le premier poëte comique de quelque littérature que ce soit. » Mais M. Cantu ne nous apprend pas s'il est considéré de même en Italie ou ailleurs. Le plus grand poëte du siècle est peut-être Lafontaine, toutefois M. Cantu ne nous assure pas s'il a du génie. Nous rendons, certes, à

Lafontaine la justice qui lui est due, mais nous ne croyons qu'il soit le plus grand poëte du siècle, comme il est devenu à la mode de le penser dans le dix-neuvième siècle, surtout dans les rangs de l'école romantique. Quant à J.-B. Rousseau, vous savez avec quelle sévérité M. Cantu le traite !

Je ne sais si je me trompe dans mes conjectures, mais je m'attends à une terrible attaque littéraire et philosophique dans le siècle suivant. Si le siècle de Louis XIV n'a pas trouvé grâce devant M. Cantu, comment traitera-t-il le siècle de Louis XV ?

M. César Cantu porte bien et fort haut le nom du conquérant des Gaules; malheur donc aux francs penseurs, aux philosophes remuants et aux poëtes plus ou moins immoraux qu'il rencontrera sur sa route ? Le dix-septième volume de son histoire universelle renfermera peut-être une vraie journée littéraire de Pharsale ou plutôt d'Alise, puisque nous parlons des Gaulois, où Voltaire, ses lieutenants et ses soldats seront étrillés et taillés en pièces comme les Gaulois chevelus ou non chevelus de Vercingétorix.

Telle est la petite guerre que nous venons de déclarer avec toute la courtoisie possible, à l'illustre écrivain dont nous venons d'analyser l'un des derniers volumes. Que M. Cantu veuille bien nous pardonner la franchise de nos observations et de nos critiques. Peut-être nous accusera-t-il aussi d'avoir été, à son égard, ce que nous l'accusons de s'être montré envers Louis XIV et son siècle, c'est-à-dire trop sévère et trop partial; mais nous ne demandons pas mieux que de convenir de nos torts, et nous nous inclinerons toujours avec respect et déférence devant l'un de ces hommes éminents, que l'Italie contemporaine s'honore d'avoir vu naître, et que l'Institut historique de France s'applaudit avec tant de raison de posséder dans son sein.

M. Cantu, nous le disons avec conviction, peut se draper fièrement sur le magnifique piédestal qu'il a su s'élever par ses vaillants travaux et ses robustes et solides épreuves, braver impunément les malheureux Icares, qui, comme moi, tenteront de s'envoler à sa suite dans les vastes régions de l'histoire universelle, et s'approprier enfin la célèbre devise de son illustre homonyme et compatriote :

Aut Cæsar ! aut Nihil !

A. de Bellecombe
membre de la 1re classe.

COUP-D'ŒIL SUR LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Colpo d'occhio sopra i terremoti, avvenuti in Roma negli anni 1858, 1859, 1860, 1861 et 1863, relativamente alla influenza della luna.

Les tremblements de terre, ces commotions terribles de la nature, dépendraient-ils d'une influence étrangère à notre globe? La lune exercerait-elle sur eux une attraction analogue à celle qu'elle exerce sur les marées? On ne le sait pas encore; les observations qui ont été faites ne sont pas assez nombreuses pour qu'il soit possible de tirer des inductions qui permettent de faire passer cette hypothèse dans l'ordre des faits. Cependant, c'est déjà un indice de vérité, si je puis ainsi parler, que d'être autorisé à faire des hypothèses d'après des observations suivies. Les éléments divers, analogues ou contraires, qui entrent dans la constitution physique du globe, sont régis d'après des lois qui leur sont propres. Pourquoi en refuser aux entrailles mêmes de la terre dévorées, assure-t-on, par un feu d'une incandescence prodigieuse? L'analogie est ici bien permise. Elle ne présente rien de déraisonnable.

La lettre de Mme Catarina Scarpellini à M. Haidinger, directeur de l'Institut impérial géologique de Vienne, sur les tremblements de terre qui se sont fait sentir à Rome de 1858 à 1862 inclusivement, me suggère ces réflexions que n'auront pas manqué de faire tous ceux qui l'auront lue avec attention. Dans le court espace de cinq ans, vingt-trois secousses de tremblement de terre ont eu lieu à Rome. Mme Catarina Scarpellini, qui les a observées avec soin, n'hésite pas à croire à l'influence de la lune. Son opinion est fondée sur cette observation constante que : « Dans les grandes » secousses, plus la lune approche de son périgée, plus est grand l'effet » de son attraction. »

C'était déjà l'opinion d'un célèbre professeur de l'Université de Rome, M. Georges Baglivi, émise il y a cent soixante ans, dans son histoire d'un tremblement de terre de Rome. « *In singulis lunæ aspectibus*, dit-il, *seu » quadraturis, potissimum in plenitudine ejusdem seu totali oppositione cum » sole, certo succedebant terræ motus, frequenter paululum præcedebant » ipsos aspectus.* »

On connaît les observations faites par M. Perrey, insérées dans les mémoires de l'Académie de Dijon. Elles parurent surprendre beaucoup les savants qui en entendirent la lecture pour la première fois; mais elles s'accordent à donner un poids nouveau à l'hypothèse de Baglivi et à celle de Mme Scarpellini.

Sans doute, le cercle des observations est encore très-restreint. Mais ne serait-il pas possible de l'agrandir un peu, d'abord en jetant, au moyen des dates précises, un coup-d'œil rétrospectif sur les tremblements de terre qui ont laissé dans l'histoire des pages si funèbres? Lisbonne, les Calabres, les côtes du Pacifique, les grandes îles de l'Océanie, donneraient à l'observateur des dates fameuses, au moyen desquelles il serait facile de calculer les rapports que les catastrophes dont ces pays ont été le théâtre ont eu avec le périgée plus ou moins grand de la lune. Ensuite, si, dans les contrées qui sont comme les contrées classiques des tremblements de terre, il y avait des observateurs attentifs à noter les phases de ces convulsions souterraines, et surtout le plus ou moins grand éloignement de la lune au moment où elles se produisent, qui oserait dire que l'on ne parviendrait pas à jeter une certaine lumière sur ce sujet d'étude encore si peu exploré? Sans doute, on ne parviendra jamais à prévenir les tremblements de terre; mais on pourrait les prévoir et on agirait comme on agit à l'égard des hautes marées qui sont toujours prévues. On se tiendrait sur ses gardes, et l'on éviterait de grandes hécatombes humaines sous les ruines des édifices.

Le tableau présenté par Mme Catarina Scarpellini est divisé en trois colonnes. Dans la première elle comprend le mois, le jour, l'heure du tremblement de terre; la seconde est celle du tremblement de terre et de sa direction; la troisième est remplie par les phases de la lune : apogée ou périgée.

Ce tableau nous semble présenter un intérêt scientifique réel. Il doit être conservé comme un précieux monument d'observations consciencieusement faites auxquelles les observations de M. Perrey et celles plus antérieures de Georges Baglivi donnent une valeur que l'on doit prendre en considération.

DEPOISIER
membre de la 1re classe.

DICTIONNAIRE GASCON-FRANÇAIS

dialecte du département du Gers, suivi d'un abrégé de grammaire gasconne

Par M. CÉNAC-MONCAUT

correspondant du ministère de l'instruction publique.

Qu'est-ce qu'un patois, qu'est-ce qu'un jargon, qu'est-ce qu'une langue? Je citerai quelques lignes de Beauzée sur les synonymes.

« Une *langue* est la totalité des usages propres d'une nation, pour exprimer les pensées par la parole. Tout est usage dans les langues : le

matériel et la signification des mots, l'analogie et l'anomalie des terminaisons, la servitude ou la liberté des constructions, le purisme ou le barbarisme des ensembles...

» Si comme les Romains autrefois et comme les Romains aujourd'hui, la nation est *une* par rapport au gouvernement, il ne peut y avoir dans sa manière de parler qu'un usage légitime... tout autre est un patois abandonné à la populace des provinces ; et chaque province a le sien... Les expressions propres des *patois* sont des restes de l'ancien langage national, qui, bien examinés, peuvent servir à en retrouver les origines.

» Un *jargon* est un langage particulier aux gens de certains états vils comme les gueux et les filous de tout espèce, ou c'est un composé de façons de parler qui tiennent a quelque défaut de l'esprit ou du cœur comme il arrive aux petits-maîtres (1), aux coquettes etc. »

Beauzée explique encore ce qu'il faut entendre par *dialecte* et par *idiome*. Ainsi il y avait des dialectes dans la langue grecque. Il y en a dans l'allemand, dans l'italien. L'Espagne, depuis Charles-Quint, ne peut plus avoir, outre sa langue nationale, que des patois. Le Portugais serait un dialecte.

Beaucoup de gens ne se faisant pas une idée précise de ces expressions appellent le français, l'italien, l'espagnol, des jargons formés d'un latin corrompu.

C'est une fausse et injurieuse qualification. Voici comment un grammairien italien (Bertera) définit une langue nationale et à quelles marques il veut qu'on la reconnaisse. « J'appelle langue celle qui a des termes et des phrases pour traiter de toute sorte de matières en toute sorte de style et avec toute sorte de personnes, et j'appelle jargon le langage qui manque ou d'expressions ou de bienséance, faute de culture... Le français, l'italien, l'espagnol sont riches en termes et en expressions ; ils sont cultivés, châtiés ; on les parle également à la cour, en chaire, au barreau, à la ville, au théâtre, et partout. Tous les auteurs, grecs, hébreux, latins, arabes, sont fort bien traduits en idiomes, bien différents du Lombard, du Génois, du Calabrais, du Gascon, du Provençal (2), du Catalan, du Galicien ; qui ne se parlent que dans le pays, et qui ne sauraient avoir accès à la cour ni dans les académies. Donc, le français, l'espagnol, l'italien, ne sont point des jargons mais de véritables langues. »

(1) Ce mot, non plus que celui de *populace*, n'a plus de sens applicable en France.

(2) Cette proscription du provençal, comme langue et même comme dialecte, paraît sévère, néanmoins elle est juste et conséquente, si la définition du mot *langue* est admise comme je crois qu'on doit le faire. Ce ne sont pas quelques poésies légères plus ou moins spirituelles qui suffisent à consacrer une langue.

D'après ces définitions, le Gascon ne peut pas être une langue. Il n'est pas même un dialecte non plus que le Provençal, que le Breton, que le Picard, que le Limousin, etc. On n'a pas écrit dans ces langages des ouvrages sérieux, de ces ouvrages qui restent comme des monuments dans le langage humain. Ils ont cependant leur charme ; mais pour les gens du pays, qui seuls les parlent et les entendent ; pour nous autres Parisiens, ce sont des patois.

Mais un patois n'est pas méprisable ; loin de là ! C'est un père nourricier qui, s'étant attaché à l'enfant déjà fort, a été forcé de le rendre à sa famille, où celui-ci va reporter, dans son babil, tous les mots, tous les idiotismes de son pays primitif ; et devenu grand, poli, instruit, il en gardera toujours dans son langage habituel, quelques-uns des plus énergiques et des plus gracieux.

« Mais comment, pour peu qu'on ait de génie et de littérature, s'abrutir à la composition d'un glossaire ? Parlez-moi de tragédies, de vaudevilles ou bien de philosophie ; faites un livre *de l'Esprit*, comme Savoisi fermier général ; un traité *du beau*, *du bon*, *du vrai*, comme Antisthène vendeur de marée, cité par Labruyère. » — Je pourrais laisser répondre notre vigilant et savant administrateur, qui depuis tant d'années, s'exténue et se délecte à composer un dictionnaire universel de sa langue maternelle : mais je trouve une réponse toute faite par l'auteur, dans sa préface. Le livre était déjà fait en 1860. Le manuscrit en avait été soumis par ordre du Ministre de l'Instruction publique à la commission de philologie, qui le recommandait à l'attention des sociétés savantes.

« Je me livrai, dit-il, à de nouvelles recherches... je continuai à fouiller
» les chartes, quelques anciens poëtes gascons, à saisir au passage, dans
» la conversation des paysans, les mots qui s'étaient dérobés jusqu'alors à
» mes investigations. J'étais heureux d'arracher à l'oubli, ajoutons au
» dédain des générations modernes, les vieilles expressions qui disparais-
» sent peu à peu, sous l'invasion rapide du français, lorsque je fus favorisé
» par une circonstance non moins heureuse qu'inattendue... la découverte
» d'un vocabulaire gascon manuscrit, composé au commencement du
» dix-septième siècle, par le poëte Dastros... »

Croyez-vous que cette piste où l'on découvre des mots, des corps d'idées vieillies, morts, et qu'on rajeunit, qu'on rend au jour ; que cette chasse ne vaut pas pour sa noblesse et ses délices, cette autre ou l'on cherche avec beaucoup de fatigue et sans utilité de petits êtres vivants, pour se prouver à soi-même et montrer son adresse, à déjouer leurs ruses instinctives et à les atteindre dans leur fuite ou dans leurs retraites, et pour se

procurer le plaisir de voir couler leur sang, et s'envoler leur vie, leur seul bien.

Le livre de notre collègue se compose de deux parties, d'un glossaire et d'une grammaire. J'ai lu celui-ci, j'ai parcouru celle-là. Ma première impression a été la surprise de trouver ce langage assujetti à des formes originales, mais aussi régulières que peuvent l'être celles de l'italien et du français, et un léger chagrin que ce ne fût pas une langue.

Il y a trois conjugaisons qui ne diffèrent guère entr'elles, que par la voyelle antepénultième, mais dont les consonnes finales sont les mêmes. Il y a les deux auxiliaires *être* et *avoir* (este, aoué), les mêmes temps composés que chez nous, et comme en italien et en français, un conditionnel et un imparfait du subjonctif distincts entr'eux, même un prétérit défini, temps simple, indépendamment des autres prétérits temps composés, ce qui manque dans le latin.

Les terminaisons des personnes étant suffisantes, on ne s'y donne pas, non plus qu'en italien et en latin, la peine de les marquer par les pronoms personnels. En revanche on y met la particule *que* : *que pani*, *je dérobe* ; *que panos*, *tu dérobes*. A l'inverse, on la supprime dans le mode interrogatif : *la cercos ? La cherches-tu ?*

Du reste, le Gascon n'use pas de l'e muet ; il n'a point le son *eu :* heureux se dit *urous* ; malheureux, *malerous ;* meilleur, *melhou ;* cœur *co ;* milieu, *mèjo*, je *jou* ; œuf *oueau*. Il n'aime généralement pas les diphthongues : moitié, *mey ;* noix, *nogo*, *nox*, *nots*, noir, *negre;* royal *real ;* le soir, *cé ;* la nuit, *neït ;* nuire, *nosa ;* il ne prononce pas ton, mais *toun ;* non mais *nou ;* nommer se dit et s'écrit *nouma* ; bondon, *boudoun*, bonheur, *bounhur*.

Parmi les lettres, le *c* a toujours le son dur ; *cerca*, je cherche prononcez *kerca; cioutat*, pour *kioutatt ;* le *v* n'est plus employé ou il se prononce *b :* bito, *la vie*, bilo, *ville*, bibo, *vive !* baco, *vache;* le *f* s'exprime par une forte aspiration : *fer*, prononcez et même écrivez *her*, etc. Notre *l* mouillée se représente par *ilh :* feuille, écrivez *fueilho*. La double *l* et la double *r*, doivent être appuyées. La voyelle *u* simple n'a jamais le son *ou* ni le son *un* ou *om*. D'ailleurs toutes les lettres se prononcent ; mais déjà dans les dialectes voisins, le Basque, le Béarnais, cette règle s'altère.

Résumons-nous : le langage gascon, comme celui de chacune des contrées dont s'est formée l'unité de la France, n'est qu'un patois, parce que le pays n'est pas parvenu à un degré de civilisation et de science, avant sa fusion dans l'État, dont Paris est devenu la capitale. Ce n'en est pas moins un langage intéressant, ainsi que tous les autres, sous le rapport

des origines, plus curieuses encore et plus instructives que la recherche des sépultures anciennes, et non moins que l'étude des vieux monuments d'architecture. Non-seulement j'ai lu comme je l'ai dit plus haut, mais j'ai fini par étudier avec un certain charme, le livre de notre savant collègue, M. Cenac Moncaut.

P. MASSON
membre de la 3e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUILLET 1864.

*** La première classe *(Histoire générale et histoire de France)*, s'est assemblée le 13 juillet, à neuf heures du soir; M. de Bellecombe, vice-président de la première classe, occupe le fauteuil, M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. l'administrateur fait connaître à l'assemblée, la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire en la personne de S. M. Guillaume Ier, roi de Wurtemberg, l'un des membres fondateurs et protecteurs de la Société; une notice nécrologique sur notre regretté protecteur sera publiée dans le journal. Notre honorable collègue M. Hahn, offre à l'Institut historique un ouvrage intitulé : *Histoire de Luzarches et de ses environs*, M. l'abbé Badiche est nommé rapporteur. Un ouvrage en italien, intitulé, *Apologetico di frate Girolamo Savonarola*, par Vincenzo Mattii, avec documents inédits relatifs à la vie de Savonarola, est également offert à l'assemblée; M. de Bellecombe est nommé rapporteur.

*** La deuxième classe *(Histoire des langues et des littératures)*, s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Une *Notice sur Soyans (Drôme)*, par notre collègue, M. l'abbé Vincent, est offerte à la Société; M. Badiche est prié d'en rendre compte.

*** La troisième classe *(Histoire des sciences physiques, mathémathiques, sociales et philosophiques)*, s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté; M. Martin de Moussy offre à la classe plusieurs livraisons d'un ouvrage en espagnol, intitulé *Revista de la Plata*, envoyé par notre collègue

M. Quesada de Buenos-Ayres. M. Martin de Moussy est prié d'en rendre compte.

*** La quatrième classe *(Histoire des Beaux-Arts)*, s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. de Bellecombe pour donner lecture d'un mémoire sur *l'Institution des communes en Italie, en France et en Europe.* M. de Bellecombe quitte le fauteuil de la présidence ; M. de Montaigu le remplace. Après la lecture de ce travail (*première partie*) plusieurs observations ont été adressées à l'autenr, par MM. Badiche, Carra de Vaux, de Berty, de Montaigu ; la lecture de la deuxième partie sera continuée à la prochaine séance, M. Desclosières donne lecture de la seconde partie de son rapport sur l'administration de la justice en France, pendant 1861. — MM. de Berty et Carra de Vaux, adressent quelques observations au rapporteur. Le travail de M. Desclosières est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures et demie ; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 29 JUILLET 1864.

*** La séance est ouverte à huit heures et demie; M. de Saint-Albin, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire-général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. Renzi administrateur, communique à l'assemblée, l'analyse de la correspondance suivante.

M. De Vertus remercie l'Institut historique, de l'avoir reçu membre correspondant.

M. De Lacroix demande si l'on s'occupe de son volume, *La Fronde en Angoumois*, qu'il a offert à l'Institut historique ; il rédige en ce moment un autre ouvrage, *La Fronde en Saintonge*, qu'il enverra à la société.

Notre honorable collègue, M. l'abbé Trompette qui a dévoué toute sa vie à l'instruction de la jeunesse, désire soumettre un travail de grammaire élémentaire à l'approbation de nos collègues, avant de le livrer à l'impression. (L'ouvrage de M. Trompette sera examiné.)

M. le secrétaire général de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, remercie l'Institut historique de l'envoi de l'*Investigateur* (liv. 354.)

Notre honoré collègue, M. Damiano Muoni, offre à l'Institut historique un livre intitulé *Binasco e altre comuni dell'agro milanese.* Il a envoyé en

même temps un exemplaire de l'article de M. E. Breton, publié dans notre journal de mai, sur la *Rezia*, que M. Muoni a fait réimprimer à Milan. M. E. Breton est prié de rendre compte de l'ouvrage *Binasco*.

M. Edmond Py, notre collègue de Sorreze, demande si on s'occupe de ses ouvrages offerts dernièrement à l'Institut historique, l'un desquels avait pour titre : *Foi et Patrie*. On attend la lecture d'un rapport.

M. Carpellini, offre à l'Institut historique, un ouvrage intitulé : *Piccola antologia senese, petite antologie siennoise, légende du* XIVe *siècle, texte de langue italienne, inédit,* tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque communale de Sienne; M. de Bellecombe est nommé rapporteur.

Notre honorable collègue, M. Méthivier, curé-doyen à Olivet (Loiret), offre à la société un ouvrage qui a pour titre : *Études rurales*, défense des intérêts matériels, moraux et religieux des campagnards. (M. l'abbé Badiche est nommé rapporteur.)

Notre honorable collègue, M. le marquis de Montlaur, offre à l'Institut historique un livre de poésie, qui a pour titre : *La vie et le rêve*. M. de Saint-Albin est prié d'en rendre compte. La société des antiquaires de France, a envoyé à l'Institut historique un volume de ses bulletins, M. E. Breton est nommé rapporteur.

On donne lecture de la liste des livres offerts à la société pendant le mois; des remerciements sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Masson, pour lire son rapport sur les *Conférences* de notre honoré collègue, M. de Lesseps, sur l'isthme de Suez. Après cette lecture, MM. Badiche, de Saint-Albin, Barbier, De Berty, Carra de Vaux, de Montaigu, adressent à M. Masson plusieurs observations; le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. de Bellecombe donne lecture de la seconde partie de son mémoire sur l'*Institution des communes en Italie, en France et en Europe*. Cette lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. de Berty, Barbier, de Montaigu, de Saint-Albin et Carra de Vaux. Le mémoire de M. de Bellecombe (1re et 2e partie), est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal.

M. Joret Desclosières, lit ensuite un mémoire intitulé : *Observations historiques sur l'origine de l'article* 1341 *du Code Napoléon*. Après quelques observations de MM. Barbier, de Montaigu, de Berty et Carra de Vaux, le travail de M. Desclosières est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE

Sulla necessità di studiare la storia. Riflessioni su di essa, modo con cui si avrebbe a comporre. (*Dissertazione letta del sig. G. Dentoni Litta all' Academia degli* Ottusi *a Spoleto nella tornata ordinaria del mese di aprile* 1857.)

C'est une brochure de dix-sept pages, titre compris, imprimée à Modène, en 1863; mais le sujet qui y est traité a une date bien antérieure, puisque c'est en avril 1857 que M. G. Dentoni Litta, notre collègue, a développé ses idées sur la *nécessité d'étudier l'histoire*, dans une séance de l'Académie des *Ottusi*, à Spolète.

Cet opuscule me paraît être une dissertation-programme d'histoire universelle, plutôt qu'une simple dissertation d'histoire. Il touche à toutes les connaissances humaines : histoire des peuples, arts, sciences, découvertes géographiques, astronomie, mécanique, physique, chimie, histoire naturelle, etc., etc. C'est un horizon immense parsemé de richesses inépuisables : telle apparaît l'histoire aux yeux émerveillés de M. G. Dentoni Litta. Il promène ses auditeurs sur cet horizon et il leur montre une à une les mines fécondes qu'il entrevoit, mais qui ont à peine encore été exploitées. Étudiez l'histoire, leur semble-t-il dire, et vous trouverez le point d'appui du célèbre défenseur de Syracuse. « Donnez-moi un point d'appui pour un levier, disait Galilée (la mémoire, je crois, a fait défaut à M. Dentoni Litta. C'est Archimède qu'il fallait dire), je soulèverai le monde et je le transporterai où vous voudrez. » C'est peut-être, au point de vue de l'histoire, une prétention paradoxale; mais ce levier emprunté à la mécanique, pour le mettre au service de la science historique, ne nous indique pas moins la puissance de l'histoire sur les opinions politiques. L'histoire, d'ailleurs, n'est-elle pas une grande école pour l'homme, puisqu'elle est le répertoire de tous les évènements qui intéressent l'humanité? C'est pourquoi l'auteur, amené par son sujet à jeter un coup-d'œil sur le roman historique, s'élève avec force contre ce genre bâtard de littérature historique; il le flétrit en quelques lignes que nous approuvons sans réserve.

M. G. Dentoni Litta déplore que l'Italie n'ait pas encore une histoire universelle qui puisse être mise utilement sous les yeux de tout le monde. Elle n'en manque pas, il est vrai, mais ce ne sont, pour la plupart, que des traductions d'ouvrages étrangers, qui ne sont pas propres à atteindre le but que, dans son opinion, l'histoire devrait atteindre. Il rend un juste

hommage à l'histoire universelle de M. César Cantu; mais elle ne peut pas, selon lui, rendre populaires les études historiques. Selon M. G. Dentoni Litta une histoire élémentaire (*Storia elementare;* on ne peut guère appeler de ce nom l'histoire telle qu'il l'entend : nous allons le voir), doit comprendre deux divisions. « Dans la première, dit-il, serait simplement l'histoire des peuples, en commençant par les plus anciens, et en arrivant petit à petit, aux nations qui se rapprochent de nous; on finirait par traiter de l'histoire des nations contemporaines. — La seconde partie comprendrait dans un ordre générique exclusivement, les sciences, les arts, les métiers, l'agriculture, les manufactures, le commerce, et même les découvertes qui se sont faites de nos jours. » Sans doute, faite sur ce vaste plan, une histoire serait la plus agréable, la plus utile, la plus importante des œuvres qui honorent l'esprit humain, et ferait le plus grand honneur à celui qui, ayant osé la commencer, aurait eu le temps, le courage et la persévérance de l'achever. Mais ce serait une histoire universelle, non une histoire élémentaire (*Storia elementare*). Quoiqu'il en soit, nous désirons que les vues de l'auteur se réalisent. Il nous semble que les esprits de ses concitoyens sont de mieux en mieux disposés à étudier la grande histoire et à savoir en tirer des leçons pratiques. Elle apprendra à l'Italie que les temps où les peuples se sont crus heureux parce qu'ils étaient divisés, ont été, à toutes les époques, des temps de désordre, et que le bonheur et la paix des Nations ont leur point d'appui commun, dans la fraternité et dans l'union morale, politique et religieuse.

DEPOISIER
membre de la 1re classe.

— La 4e classe de l'Institut historique vient de faire une nouvelle perte qui ne peut que raviver la douleur causée par celle de M. Foyatier. Un autre sculpteur d'un grand talent, M. Aristide Husson, vient de mourir le 31 de ce mois à Bellevue, près Paris; né à Paris le 2 juillet 1803, il venait d'accomplir sa soixante et unième année.

Élève favori de David d'Angers, pour lequel il professa toujours le culte de l'admiration et de la reconnaissance, M. Husson avait remporté en 1827 le second grand prix, et en 1830 il obtenait le grand prix et partait pour Rome. *L'Ange gardien offrant à Dieu un pécheur repentant,* qu'il exposa en 1837, prouva qu'il avait su profiter de son séjour dans la capitale des arts et de l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, car on y trouva une élévation de pensée et une noblesse de formes qu'on ne rencontre pas toujours

dans les œuvres de son maître lui-même. Ce beau groupe, acquis par le gouvernement et placé au musée du Luxembourg, valut à son auteur la médaille d'or de première classe. Depuis lors de nombreux travaux lui furent confiés ; il suffira de citer les statues en pierre de *Bailly* et de *Voltaire* à la façade de l'Hôtel de ville de Paris, *l'Été* et *l'Automne*, deux figures colossales assises qui sont au nombre des meilleures parmi celles qui soutiennent les vasques des foutaines à la place de la Concorde, la statue de *saint Bernard* occupant l'une des niches du péristyle de la Madeleine, celles de *saint Louis*, de *Marguerite de Provence*, de *Philippe-le-Hardi* et du *maréchal Suchet*, commandées pour le musée de Versailles, une autre *Marguerite de Provence* et un *Eustache Lesueur* qui décorent le jardin du Luxembourg, *Haydée*, gracieuse figure de marbre, aujourd'hui au musée de Grenoble, la statue de *Clovis* à Sainte-Clotilde, trois figures colossales de pierre au Louvre de Napoléon III, *Eustache Lesueur*, *Pierre Sarrazin* et le *général Desaix*, enfin sa dernière œuvre importante, la statue colossale assise du physicien *Coulomb*, destinée au Conservatoire des Arts-et-Métiers.

M. Aristide Husson était un des plus anciens membres de l'Institut historique, et il appartenait aussi depuis longtemps à la Société philotechnique. E. B.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— *Revue de la Société impériale des sciences, d'agriculture et des arts de l'arrondissement de Valenciennes*. N° 5, à Valenciennes, 1864.

— *Discorso;* Discours de M. le Dr commandeur Trompeo, prononcé dans la séance de l'Académie de médecine de Turin, le 29 avril 1864.

— *Bulletin de la Societé de géographie*. Mois de juin 1864.

— *Apologetico di Frate Girolamo Savonarola*, Apologétique de frère Jérôme Savonarola, ou : De l'ordre des sciences et de la raison de l'art poétique, traduit par Vincenzo Mattii, avec documents inédits relatifs à la vie de Savonarola, vol. in-18. Sienne 1864.

— *Essai sur l'histoire de Luzarches et de ses environs*, par Alexandre Hahn, vol. in-18. Paris 1864.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

ÉTUDE

SUR L'AVOCAT GÉNÉRAL JÉROME BIGNON ET SES ŒUVRES COMME HISTORIEN

(*Lecture faite dans la séance publique du 10 avril 1864*)

A toutes les époques on a vu des savants, des littérateurs, des historiens parmi les magistrats. Ils ont toujours aimé les lettres et su y puiser des vertus pour l'exercice de leurs graves fonctions. N'a-t-on pas dit du chancelier L'Hospital, comme son plus bel éloge, que la sévérité de la justice était tempérée en lui par *l'humanité* des belles lettres ?

Dès les premiers jours de la Renaissance, il y eût d'illustres magistrats qui surent allier les connaissances les plus étendues et les plus variées aux devoirs austères de leurs charges. L'histoire surtout fut leur étude de prédilection ; et nous retrouvons comme une longue et constante tradition de nos Parlements dans ces paroles si souvent répétées par Henrion de Pansey : « l'histoire seule éclaire le droit. »

Aujourd'hui encore d'éminents magistrats s'attachent à suivre les traces de leurs prédécesseurs. J'en pourrais citer parmi les présidents dont s'honore le plus l'Institut historique.

Dans cette pléïade célèbre, l'avocat général Jérôme Bignon est, d'après moi, celui qui fut, à la fois, d'une manière vraiment complète, le plus magistrat et le plus homme de science et de lettres.

L'histoire fut la base première de ses études ; elle a fait la force de ses ouvrages et je veux essayer de montrer comment Bignon et ses œuvres méritent plus spécialement l'attention de l'Institut historique.

Bignon, issu d'une ancienne famille originaire d'Anjou, eût pour père Roland Bignon, avocat au Parlement de Paris, qui ne voulut jamais d'autre titre. Mais ce simple avocat, au témoignage de Moréri, devint par sa vertu le censeur tacite de l'ambition de ceux qui aspiraient aux premières magistratures, avec moins de mérite que lui.

Jérôme Bignon fut, de l'aveu de tous les historiens, l'enfant le plus prodigieux qui eût jamais paru. Né quinze jours après l'assassinat d'Henri III, ses premières années se passèrent au milieu des dernières fureurs de la ligue et des horreurs du siége de Paris. D'aussi terribles et aussi tristes événements durent influer sur les premières impressions de son jeune esprit et contribuer, sans nul doute, à lui donner une gravité précoce.

Son père voulut être son seul précepteur. A l'aide d'une heureuse méthode de conversations qui paraissaient plus amusantes que sérieuses,

il commença par lui enseigner la chronologie, base essentielle sans laquelle on ne sait rien que confusément et en désordre. Après avoir étudié les livres historiques de la Bible, Bignon, à dix ans, composa une chorographie, description géographique et historique de la Terre-Sainte, plus exacte que toutes celles déjà connues.

On admira ce phénomène de précocité, dans le monde des lettres. Le Fèvre, précepteur de Louis XIII, disait au Père Sirmond, un érudit illustre, stupéfait de la science du jeune Bignon qu'il avait rencontré chez un libraire de la rue Saint-Jacques : « Bignon !... mais c'est un vieillard de onze ans, un docteur consommé dans l'enfance. Si nous vivons et lui aussi, nous le verrons infailliblement le maître des plus doctes et des plus sages de notre siècle ! »

Henri IV désira connaître cet enfant dont tout le monde parlait. Il apprécia sa rare valeur et voulut que cet enfant merveilleux fut successivement placé auprès du prince de Condé, du duc de Vendôme, du dauphin Louis XIII, pour exciter l'esprit des jeunes princes par son précieux exemple.

A treize ans, Bignon écrivit son discours « sur la ville de Rome, principales antiquités et curiosités d'icelle. » On y voit déjà une profonde connaissance de l'histoire, un goût sûr, une exactitude parfaite. On reconnait qu'il a lu et apprécié tous les auteurs qui avaient traité d'une partie quelconque de son sujet, miracle de lecture inexplicable à cet âge.

A quatorze ans, après la mort de Clément VIII, Bignon publia un *Traité sommaire de l'élection du pape, plus le plan du conclave*. Ce livre d'une immense érudition était sans aucun doute, à cette époque, un véritable chef-d'œuvre sur ce point particulier des institutions ecclésiastiques. Bignon pensait, avec raison, que, pour faire de véritables progrès, dans les sciences comme dans les arts, il est indispensable de remonter à la source même des choses. Aussi avait-il fouillé toutes les origines, éclairé les points obscurs et douteux, et il révéla, dans ce beau travail, une incroyable étude de tout ce qui se rapportait aux conciles, aux canons, aux annales tout entières de l'Église.

La sensation produite par ce prodige inoui d'érudition d'un enfant de quatorze ans fut immense. Il y eût un accord unanime des savants de toute l'Europe pour le féliciter.

Scaliger, le véritable créateur de la science chronologique ; Casaubon, le bibliothécaire d'Henri IV, érudit universel qui composait presque en même temps un nombre immense d'ouvrages ; Grotius qui appartient aussi à la magistrature, comme avocat général des provinces de Hollande et de

Zélande, et qu'on peut appeler le premier législateur du droit des gens ; Pithou dont le génie et la science illustrèrent, grâce au choix d'Henri IV, les fonctions de procureur général au parlement de Paris ; le sage président de Thou qui élevait un si beau monument à l'histoire de son temps ; Sainte-Marthe qui devait se rendre célèbre par ses éloges des savants français ; Nicolas Le Fèvre, successivement précepteur du prince de Condé et de Louis XIII, critique si judicieux qui aida, avec un rare désintéressement, de ses manuscrits et de ses mémoires presque tous les savants contemporains ; le Père Sirmond, l'antiquaire des conciles ; le cardinal Duperron, intermédiaire tout puissant entre Henri IV et le saint Siége et qui s'était acquis une autorité si grande dans les lettres qu'on le surnomma *le colonel général de la littérature*, tous ces grands esprits voulurent se mettre en rapport avec Bignon, cet enfant de génie dont les lumières pouvaient être utiles aux vieillards même les plus instruits.

Cependant le droit était, dès cette époque de sa vie, et resta toujours l'étude principale de Bignon, qui fut destiné de bonne heure au barreau et à la magistrature.

Il prit ses degrés à Orléans, avec un éclat dont on parla longtemps. Il avait choisi pour sujet de sa thèse le corps entier du Digeste. On n'avait jamais rien vu de semblable, ce qu'attestèrent les registres même de l'école d'Orléans.

A dix-neuf ans, un noble sentiment tout patriotique, tout français, inspira à Bignon son livre *de l'excellence des rois et du royaume de France par dessus tous les autres et des causes d'icelle.*

Don Diègue Valdez, conseiller de la chambre royale de Grenade, avait publié un traité DE DIGNITATE REGUM HISPANIÆ, prétendant établir la préséance des rois d'Espagne sur tous les autres souverains. Valdez n'était qu'un écho de l'immense orgueil de Philippe II.

Bignon résolut de réfuter Valdez. Il condensa tous les efforts de ses études historiques dans cette légitime défense de notre supériorité nationale. Son livre nous a paru une œuvre curieuse et attachante par le patriotisme du sujet, par la force et l'attrait de ses généreuses convictions, par la valeur incontestable de la science historique. Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de vous donner une idée de ce premier coup de maître d'un grand esprit, à dix-neuf ans.

Bignon, dès le début, pose, d'une manière large et hardie, sa thèse si éminemment patriotique.

« Comme, entre les parties du monde, l'Europe, bien que la plus petite,
» tient le premier rang étant la principale et la plus digne ; de même on

» ne peut douter qu'entre tous les pays de l'Europe la France ne soit la » plus excellente en toutes sortes. »

C'est la perle du monde, a dit un de nos poëtes.

Bignon emprunte lui-même à la poésie ses images : « Il n'est pas un » autre pays que le soleil regarde d'un œil plus gracieux. »

Bignon établit successivement l'excellence de la terre, celle des peuples, celle des rois.

Il nous montre toutes les richesses de ce sol d'une fécondité si variée, tant admirée par les étrangers qui estiment la France comme un paradis terrestre.

Toujours historien, Bignon aime et recherche par dessus tout les arguments historiques. On est étonné de les voir paraître dans son œuvre, là même où on ne les attend pas. Ainsi la meilleure preuve que donne Bignon de cette supériorité purement physique de la France, dès son origine, c'est que, parmi toutes les provinces, César choisit la Gaule, non-seulement comme la plus digne de sa valeur, mais comme la plus florissante et la plus riche. Et, en effet, les immenses trésors qu'il tira de la Gaule purent seuls lui permettre ces splendides largesses et privées et publiques qui contribuèrent, avec sa gloire militaire, à le rendre maître de Rome. Bignon a raison d'affirmer que la Gaule fut *la cause*, *le moyen et l'instrument des desseins de César*.

Après avoir mis en vif relief tous les avantages naturels de cette terre de France que les Anglais, déjà du temps de Froissart, disaient : *très souëf païs et doux*, *courtoise contrée*, *air attrempé et douces rivières*, Bignon ne sait en quelle sorte parler de *la grande, puissante et opulente ville de Paris*, qui a élevé sa tête par dessus toutes les autres du monde : « L'oublier, je ne puis ; d'en parler dignement, la décrire et représenter, il m'est impossible.

» Tout y est admirable, soit qu'on regarde la grandeur et étendue, soit l'infinité et structure de tant d'édifices, et publics et particuliers ; et surtout la presse et foule des peuples, dont elle est habitée, et qui y abondent de toutes parts en telle sorte qu'on peut dire qu'il n'y a rien de pareil en toutes les autres de la terre.

» A quoi on peut ajouter la grâce de sa situation la plus belle et la plus propre qu'on puisse trouver pour être autant plaisante et délectable que commode et utile, avec cela l'air fort bon et salubre.

» Certainement, quand je considère que notre grand Lovis, vulgairement nommé Chlovis, s'arrêta et mit le siége de son royaume à Paris, laissant plusieurs autres villes, lors plus grandes, et qu'auparavant

l'empereur Julian, étant venu en France, y établit sa demeure ordinaire et l'appelle φιλην, aimable, je suis contraint d'admirer en cela leur grande prudence et entendement d'avoir choisi un lieu si commode, si plaisant et si agréable, encore que lors il semble que ce fût l'une des moindres villes de la Gaule. Il faudrait un livre entier pour en parler, et encore nul ne pourrait croire ce qui en est sans l'avoir vu ; et la vue en fera toujours connaître davantage qu'on n'en saurait dire. Et pour ce je finirai ce propos en adjoutant seulement ce qu'en dit Botero : *Parigi, città che di popolo e di abondanza d'ogni cosa avanza di gran lungo tutte l'altre di christianità.* »

Et Paris inspire même à Bignon ces quatre vers :

Paris est en savoir une Grèce féconde,
Une Rome en grandeur Paris on peut nommer,
Une Asie en richesse on le peut estimer,
En rares nouveautés une Afrique seconde!

Que dirait aujourd'hui Bignon, lui si fanatique du Paris de 1610? Qu'était, en effet, ce Paris de Bignon? Pour l'étendue? Son enceinte, qui allait être bientôt agrandie par Richelieu, était encore bien loin de la ligne actuelle des boulevards. La rue Neuve-des-Petits-Champs, le faubourg Saint-Germain, alors le fameux Pré-aux-Clercs, tous les quartiers les plus brillants et les plus animés, le vrai Paris de nos jours, n'étaient que terrains vagues ou champs cultivés. Pour la population? Paris, en 1610, ne comptait pas cinq cent mille habitants : il en a, maintenant, près de deux millions. Pour la magnificence? Paris n'avait, alors, ni la colonnade du Louvre, ni les Invalides, ni le Panthéon, ni le Palais-Royal, ni le Luxembourg ; ni les superbes arcs de triomphe élevés successivement à la porte Saint-Antoine, à la place du Trône, à la porte Saint-Bernard, aux portes Saint-Denis et Saint-Martin, ces deux derniers les seuls qui aient subsisté ; ni cet autre arc incomparable de l'Étoile, et les Champs-Élysées, et la place de la Concorde, et le Jardin des Tuileries ; ni la plupart de ces décorations imposantes ou gracieuses qui, se complétant les unes par les autres, ont fait de Paris la cité-reine entre toutes.

Ah! que dirait Bignon, s'il pouvait voir notre Paris actuel avec son magique ensemble de boulevards, de squares, de parcs, de monuments, ce magnifique Paris si prodigieux et qui s'accroît encore, qui s'embellit de plus en plus chaque jour? Comme il admirerait surtout la place du Carrousel, si majestueuse, si grandiose, et cette merveille du Louvre réuni aux Tuileries, splendeur de pierre vraiment digne de représenter la grandeur souveraine de la France, dont Bignon a été le panégyriste enthousiaste!

Bignon consacre le second livre à prouver l'excellence des Français à toutes les époques.

Le courage des Gaulois fut la plus grande terreur de Rome. Bignon démontre, par des preuves historiques irrécusables, que les Romains durent toujours se borner à repousser les agressions des Gaulois. Ces attaques imprévues et terribles étaient nommées *tumultes*, parce que, n'ayant pas le temps de faire des levées régulières, Rome appelait aux armes tous ceux en état de les porter. Un trésor particulier était consacré à la légitime défense contre les Gaulois. « Contre eux, dit Salluste, on ne combat plus pour la gloire, mais pour la vie! » Cicéron affirme que la nature, non sans une providence divine, avait muni l'Italie par le rempart des Alpes contre les Gaulois; et dans toutes les parties du monde, comme à Rome, partout s'était répandue la terreur du nom gaulois.

Bignon fait un juste éloge des femmes gauloises. Associées à tous les conseils de la paix et de la guerre, elles se signalaient par un noble héroïsme; comme à Sparte, leur présence, leurs paroles exaltaient le courage au lieu de l'amollir. Et réellement le courage était inné, général, indomptable. Aussi Vercingétorix avait-il raison de dire que, s'il pouvait jamais réunir autour de lui tous les Gaulois, il aurait une armée telle que l'univers entier ne saurait lui résister.

Sans doute les Gaules ont été soumises à Rome. « Mais, s'écrie Bignon, tous les autres capitaines y ont perdu leur peine; il a fallu un César!... Encore ne l'eût-il pas emporté s'il ne se fût servi des Français mêmes, et vaincu la France par la France. »

Bignon, avec une grande hauteur de vue, prouve que César, par sa modération, ses avances, ses caresses, ses combinaisons ingénieuses d'alliances et de confédérations, fut plus encore un grand politique qu'un grand capitaine. « La Gaule est venue entre les mains des Romains non tant comme sujette que comme alliée et bien d'autre façon que toutes les autres provinces. » Après la mort de César, tous les sénateurs, saisis de frayeur à la pensée d'un soulèvement des Gaulois, opinèrent pour qu'on s'empressât de les abandonner à eux-mêmes.

Les Francs, et plus tard les Français, ne furent pas moins redoutés pour leur valeur. Quel pays a jamais produit tant d'héroïques guerriers depuis les Bellovèse, les Vercingétorix jusqu'aux Duguesclin, aux Gaston de Foix, aux Bayard?

On pourrait croire qu'un peuple si belliqueux dédaigna la justice, ne reconnaissant d'autre droit que celui des armes. Les Français, au contraire, ont toujours été animés du plus vif amour pour la justice. Bignon en

donne cette preuve remarquable : dans les lois les plus anciennes de nos aïeux, le meurtre d'un citoyen et bourgeois était puni du bannissement, le meurtre d'un étranger puni de mort. Cette distinction si généreuse révèle un sentiment élevé de justice très-avancée, punissant plus sévèrement le crime qui violait les droits sacrés de l'hospitalité.

Aussi, combien de fois dans l'histoire ne voyons-nous pas les peuples et les princes étrangers se soumettre volontairement à la justice de la France, de ses rois ou de ses parlements?

Bignon insiste pour réfuter cette erreur historique encore très-accréditée de son temps que nos ancêtres avaient méprisé l'étude des lettres. On reniait l'Hercule gaulois et les chaînes d'or sortant de sa bouche, symbole de l'éloquence qui subjugue et qui séduit. Bignon montre à Rome même des Gaulois illustres par leur savoir : Lucius Plotius, qui fut le maître de Cicéron; Antonius Gnipho de César; Domitius Afer de Quintilien.

Marseille égalait en science Athènes. Tacite n'a-t-il pas attribué, en partie, le rare mérite d'Agricola à l'éducation qu'il reçut à Marseille? Autun, Bordeaux, Toulouse, Narbonne, étaient célèbres par le culte des lettres.

Ces fontaines de toute érudition, loin de se tarir, n'ont fait qu'abonder de plus en plus. Et Bignon trace une rapide esquisse des origines de notre histoire littéraire, avec des appréciations judicieusement originales, qu'il termine ainsi : « En somme, on peut dire avec vérité qu'il est autant difficile de nommer tous les personnages illustres qui ont flori en France, comme il est aisé aux autres peuples de faire montre de tous ceux qu'ils ont eus, réduits à certain petit nombre. »

Enfin Bignon parle du caractère français, et il fait à ce sujet une remarque curieuse et vraie que je n'ai vue nulle autre part. On a accusé les Français d'avoir le caractère léger et mobile; mais il faut l'entendre en ce sens que les « Français sont prêts et maniables à tous moments et occasions, soit pour les événements divers, soit pour les sciences; en telle sorte que, sitôt qu'ils ont vu ou entendu quelque chose, tout incontinent elle ne leur est plus nouvelle et perd la nouveauté en leurs esprits. Ce feu et vigueur innée d'entendement et cette promptitude avec maturité et jugement n'ont été donnés par la nature à aucune autre nation. »

Ainsi, l'éloquent défenseur de notre caractère national, s'appuyant sur l'imposante autorité de Scaliger, transforme même ce défaut si reproché de la mobilité française en une qualité précieuse, une facilité extrême de s'assimiler les connaissances les plus variées.

Ici, voyez Bignon choisir sur sa palette ses plus riches couleurs : « Il n'y a rien plus gracieux ni plus humain que le Français, même envers l'étranger. La douceur, qui est en son intérieur et au dedans de son cœur, vient se montrer et paraître au dehors, en sa face et contenance. Il porte au front une franchise naturelle et une liberté en la vie et conversation civile ; met tout en évidence, sans rien dissimuler et sans user d'aucun artifice ou flatterie. »

Ne devons-nous pas remercier tous, aujourd'hui encore, le peintre qui a su tracer, avec amour, un portrait si naïf, si sympathique, et pourtant, nous pouvons le dire, si vrai ? Oui, ne craignons pas de l'affirmer avec Bignon, si la France est une terre privilégiée, ses peuples ont toujours été dignes d'elle.

Dans le troisième livre, Bignon veut prouver que « nos rois ont autant excellé par-dessus les autres du monde, comme la France par-dessus toutes les autres terres. »

Il fait une brillante et rapide revue de nos souverains les plus célèbres comparant nos annales si simples à ces écrits fameux qui ont trop proclamé, d'après lui, les moindres exploits des Grecs ; il conclut par cette remarque très-juste : « Mais nos Français, se contentant de l'honneur et de la gloire de bien faire, se sont peu souciés de la plume, s'adonnant plutôt à exécuter de belles et hardies entreprises, que de rédiger par écrit celles des autres, ni les leurs propres..... Et de fait, il se trouvera plus de témoignages de la vertu française dans les historiens, mémoires et annales des étrangers que dans les nôtres. »

Bignon veut cependant rappeler quelques-uns de ces exploits héroïques, vraiment dignes de mémoire éternelle.

« Je vous invoque, divins esprits et généreuses âmes qui avez autrefois régi cette monarchie, afin que, poussé de votre inspiration, je puisse, sinon chanter dignement vos mérites, du moins en représenter, naïvement, quelques parties. »

Citons quelques traits de cette royale et glorieuse galerie.

Voici Clovis, ce dompteur des Romains et Allemands, qui chassa si vite les Goths de là *les monts Pyrénées*, qu'à peine pensaient-ils pouvoir trouver assez de terre pour fuir et de retraites pour se cacher devant son bras victorieux.

Charles Martel, dont le nom doit demeurer gravé perpétuellement en la mémoire de tous les peuples, pour les avoir sauvés du joug sarrazin ! « C'était fait de l'Europe, si ce Charles Martel ne se fût présenté pour faire barrière de son corps et de ses Français ! Ainsi, on le peut nommer,

à bon droit, le bouclier, le marteau, l'épée tranchante et le rempart de la chrétienté. » Quelle grandeur et quelle énergie d'expression !

Bignon montre qu'en l'état où se trouvaient les divers peuples à cette époque, Charles Martel, seul, avait pu sauver l'Europe. Aussi, le pape Grégoire III s'empressa-t-il de lui envoyer les clefs du saint Sépulcre, se mettant avec toute l'Église sous sa protection.

Charlemagne alla vaincre les Sarrasins en Espagne et apprendre aux Espagnols comment ils pourraient secouer le joug. Charlemagne, à qui il ne manqua aucune gloire, ni celle des armes, ni celle des lois, ni celle des lettres, est pour Bignon l'empereur véritablement complet.

Saint Louis est apprécié, à un point de vue élevé, comme un modèle des vertus militaires et politiques.

Sous Charles VII, parlant de Jeanne d'Arc, Bignon, avec un rare esprit de modération, fait une sage appréciation historique. « On ne peut nier qu'en cette fille il y avait un génie qui surpassait de beaucoup le naturel et l'ordinaire de son sexe... *Non hæc sine numine divûm eveniunt !*... Il faut donc avouer qu'il y a de la divinité ! »

Bignon ne dit pas un mot de Louis XI. Il ne prononce pas même son nom, comme il taira aussi celui d'Henri III. Le silence du consciencieux historien est réellement ici la leçon des rois !

Bignon aime et vénère Louis XII, parce qu'il s'attacha toujours, malgré les plus grandes entreprises, à soulager son peuple.

François Ier est à jamais recommandé à la postérité, par l'amour qu'il a porté aux lettres et aux hommes doctes « qu'il a recherchés, recueillis, honorés et gratifiés en toutes sortes. »

Bignon fait enfin un magnifique éloge d'Henri IV, le louant surtout de n'avoir pas seulement dompté ses ennemis, mais de les avoir rendus ses principaux amis, suprême degré de la perfection d'un grand homme d'État, selon Platon. « Il a conduit tous ses desseins avec tant de prudence, les a exécutés d'un si grand courage et, à cause de ce, lui ont réussi si heureusement, qu'il semble que sa vertu a mené la Fortune par la main. »

Quel autre peuple peut se vanter de tant de souverains illustres ?

Ne perdant jamais de vue son but principal, Bignon montre que les Français, seuls, ont réellement porté aux Sarrasins les coups mortels qui les ont chassés de l'Europe, que souvent, depuis, les rois d'Espagne ont eu encore recours aux rois de France, et qu'on ne pourrait révoquer en doute tant de bons offices, « sans une extrême ingratitude ou ignorance trop grossière et du tout insupportable. »

Dans son œuvre de critique, le jeune historien prouva, par la vigueur du trait et la sûreté du jugement, que, dès son premier essai, l'esprit, chez lui, avait su acquérir toute sa maturité et la science toute sa force. En effet, par un privilége de rare perfection, Bignon n'eût jamais à changer aucune de ses appréciations.

Dans le dernier livre, Bignon établit que tous les rois et potentats de la chrétienté, sans débat, ont toujours volontairement cédé le premier rang au roi de France. « C'est chose qui n'a jamais été débattue par tant de siècles, ni même révoquée en doute, en façon quelconque. »

N'étaient-ils pas les fils aînés de l'Église ? Quand on disait en Europe le roi, c'était le roi de France.

L'empereur Maximilien souhaitait que son fils aîné pût être Dieu, et le second roi de France.

Charles-Quint a souvent déclaré qu'il considérait comme son plus grand honneur d'être issu de la maison de France par les femmes.

Enfin Bignon précise, en savant jurisconsulte, avec une autorité déjà toute magistrale, les actes authentiques sur lesquels sont basés les droits de la France : les conciles de Latran, sous Jules II et Léon X, la conférence de Calais, le concile de Trente, en 1563, et un arrêt formel du sénat de Venise, contre les prétentions même de Philippe II.

Bignon termine ainsi : « On peut juger combien est superflu et inutile le travail de ceux qui ont voulu écrire des livres de la préséance du roi d'Espagne autant que leur prétention est hors d'apparence, ne pouvant rien apporter en tel sujet pour diminuer l'honneur de nos rois, sinon qu'ils ont peut-être estimé que c'était beaucoup acquis de gloire que d'avoir voulu seulement entrer en contention et débat, et qu'en si haute entreprise l'être vaincu était même honorable (1). »

(1) Michele Suriano, ambassadeur de Venise, a jugé la question : « Il re di Francia ha avuto sempre il primo luogo di dignità fra tutti gli re cristiani, senza contrasto fin a questi tempi. E se bene il re di Spagna pensa al presente d'aver ragione di contendere, però non è nessuno de suoi regni che, ne per splendore di nobiltà, ne per fama d'antichità, ne per gloria del titolo, si possa comparare col regno di Francia. Della potenza non è di dubitare perche è regno amplissimo, pieno di popoli, d'armi e di richezze più d'ogni altro di Europa. »

« Le roi de France a eu toujours le premier rang, parmi tous les rois chrétiens, sans débat jusqu'aux temps actuels. Et si le roi d'Espagne croit, aujourd'hui, avoir raison de le disputer, pourtant il n'est aucun de ses royaumes qui, soit par l'éclat de la noblesse, soit par l'antiquité de l'origine, soit par la gloire du titre, puisse être comparé au royaume de France. Quant à la puissance, on n'en saurait douter, puisque ce dernier est un très-grand royaume, supérieur en population, en armes et en richesses à tout autre de l'Europe. »

Ainsi Bignon soutint victorieusement sa thèse de notre grandeur nationale. Avec combien plus de force il la soutiendrait aujourd'hui, pouvant ajouter à nos fastes, depuis Henri IV et Richelieu, toutes les gloires militaires de Louis XIV et de Napoléon Ier, toutes les splendeurs intellectuelles des XVIIe et XVIIIe siècles, et, n'hésitons pas à le dire aussi, ce mouvement infini du XIXe siècle vers le progrès, dans tous les sens, par toutes les voies.

Oui, le XIXe siècle est une ère de progrès dans l'acception la plus large et la plus vraie. Il n'y a pas cet ordre, cette méthode, cette beauté pour ainsi dire architecturale du siècle académique de Louis XIV; mais toutes les idées s'éveillent, se meuvent, se croisent et de ces mille chocs, même quelquefois douloureux, jaillissent des lumières nouvelles.

L'histoire surtout est en progrès. Combien serait heureux Bignon, avec cette infatigable faculté de travail qui nous semble impossible, de voir s'ouvrir à ses recherches tant d'horizons inconnus; cette grande école historique moderne, dont Augustin Thierry, l'un des membres les plus illustres de notre Institut, a été le maître, remonter aux sources, rendre leur véritable vie aux temps les plus anciens; nos plus grands hommes d'État consacrer à l'histoire la plus belle part de leur existence; et le souverain, auguste protecteur de notre Institut historique, donner aux travaux historiques le plus précieux encouragement, par l'exemple de ses œuvres.

Nous voulions vous montrer Bignon défendant à dix-neuf ans, avec les armes de l'histoire, la suprématie de la France contestée par Philippe II.

Henri IV accepta avec joie la dédicace d'un livre qui répondait si bien à son profond amour de la patrie.

Le chancelier Sillery honora Bignon du témoignage public de son admiration. Ce fut un applaudissement universel.

Si nous n'étions pas renfermé dans les bornes d'une simple lecture, nous vous parlerions de la savante édition des Formules de Marculphe qui valut à Bignon, à vingt-trois ans, le beau titre de Varron français. Ses notes, riches de science et d'un jugement si sûr, en ont fait un des livres les plus propres à donner une explication exacte et complète des origines du droit français.

Bignon, même dans cette œuvre qui semblait devoir être sèche et aride, a su se faire aimer par l'expansion naïve de son cœur loyal et honnête.

A la fin de ses notes, il parle de tout ce que son père a fait pour lui : « Je lui dois la vie comme à mon père, mais de plus l'instruction comme

à mon maître, et je tiens de lui tout ce que je sais.... J'atteste Dieu et les hommes que je n'ai rien tant à cœur que de répondre par un dévouement proportionné à une tendresse paternelle aussi vive et aussi tendre que celle-là. » Qui pourrait lire, sans être ému, ce témoignage si touchant de reconnaissance et d'amour filial?

C'est surtout dans ce livre des Formules de Marculphe que Bignon fut, à la fois, magistrat et historien. Mais il ne devint magistrat en titre que sept ans plus tard, en 1620, avocat général au Grand Conseil, en 1626, avocat général au Parlement, succédant à Servin qui était mort, on peut le dire, au champ d'honneur des libertés parlementaires. Bignon fut aussi secrétaire de la Chambre du Roi qui voulût l'approcher davantage de sa personne, et conseiller d'État, distinction qui n'avait été encore accordée à aucun de ses prédécesseurs.

Le célèbre conseiller Rigault, du parlement de Metz, félicitait ainsi Bignon : « C'est un honneur pour le Parlement, un bonheur aux affaires publiques et de plus une justification aux auteurs de la vénalité; puisque le mal qu'ils ont fait n'empêche pas que cette place ne soit occupée de personnes telles que l'on eût pu choisir aux siècles les plus heureux. »

Peyresc lui écrivait que la justice avait grand besoin d'un tel défenseur dans un siècle si dépravé.

Nous regrettons d'avoir à réfuter un reproche peu juste et surtout peu généreux d'Omer Talon qui dit dans ses mémoires : « J'ai eu le malheur qu'en entrant dans le parquet j'ai trouvé les maximes de courage et de sévérité endormies. » N'a-t-il pas voulu se donner trop facilement le mérite de les avoir réveillées?... Cependant le souvenir de l'héroïsme de Servin n'était pas loin, et Bignon n'avait pas dégénéré. Molé était alors procureur général et nul n'aurait plus hardiment résisté à Richelieu voulant juger Marillac par commission extraordinaire.

Omer Talon, après ses critiques générales, accuse spécialement son collègue Bignon d'avoir eu un naturel *timide* et *scrupuleux*. Scrupuleux, soit : mais si sa conscience lui fixait la voie à suivre, il s'y tenait avec une inébranlable fermeté jusqu'à braver toutes les disgrâces. Ainsi, au lit de justice de 1635, sur un édit de création de plusieurs charges nouvelles de judicature, Bignon s'éleva courageusement contre l'abus croissant de la vénalité des offices et il encourût toutes les colères du roi et du cardinal. On ne parlait de rien moins que de la Bastille ou de l'exil. Mais le roi avait connu et apprécié personnellement Bignon, et Richelieu avait en si haute estime son savoir et son intégrité qu'on ne put se résoudre à l'éloigner.

Si Bignon avait mérité ces reproches d'Omer Talon, comment de Retz aurait-il osé l'appeler le Caton de son temps ?

Remplissant scrupuleusement tous les devoirs de sa charge, il n'en demeura pas moins fidèle à ses chères études. On ne publiait plus une œuvre importante sans qu'on voulut avoir son avis. Il était en rapports constants avec Peyresc, ce conseiller si connu du parlement de Provence à qui l'on avait décerné le titre de Procureur Général de la littérature.

Richelieu ne voulut jamais reconnaître que trois savants dans toute l'Europe : Saumaise, Grotius et Bignon.

Il est curieux de voir ce que disent Grotius et Saumaise de Bignon.

Saumaise, qui n'estimait personne digne du nom de savant, écrit à Grotius, en lui parlant de Bignon : « Sans vous deux, la disette de savants me ferait désirer la mort ; mais du moins, avec vous et le grand Bignon, nous prenons patience. J'aurais peine à vous associer un troisième. »

Grotius, dédiant à Bignon son ouvrage sur *la Vérité de la Religion*, lui demande ses conclusions comme avocat général : « Vous ne vous écarterez pas de vos fonctions, vous entendrez des témoins, vous péserez la valeur de leurs témoignages ; vous jugerez ensuite, et j'exécuterai vos jugements. »

Bignon exerçait comme une sorte de magistrature souveraine sur les lettres.

Après la mort cruelle de de Thou qui indigna tous les esprits intelligents et tous les cœurs honnêtes, surtout dans le monde littéraire où de Thou n'avait que des amis, Richelieu crut trouver un moyen d'apaiser l'opinion, en donnant Bignon comme successeur à de Thou pour le titre de grand maître de la bibliothèque.

Bignon, dans ses harangues comme dans ses écrits, suivit la langue et le style de son époque. Il s'attachait trop au fond pour se préoccuper de la forme.

« Il n'était pas encore, a dit Voltaire, du bon temps de la littérature. » Et c'est ce qui explique pourquoi Voltaire, qui tenait tant à la forme, a pu dire aussi : « Bignon a laissé un plus grand nom que de grands ouvrages. »

Voltaire, d'ailleurs, a été d'une sévérité excessive pour nos écrivains et nos orateurs judiciaires. Ainsi, à propos du plaidoyer d'Omer Talon dans l'affaire de la D^{lle} de Canillac, Voltaire dit : « C'est avec cette pédanterie, avec cette démence de citations étrangères au sujet, avec cette ignorance des principes de la nature humaine, avec ces préjugés mal conçus et mal expliqués que la jurisprudence a été traitée par des hommes qui ont eu de la réputation dans leur sphère. »

Il y a évidemment là une exagération injuste.

Sans doute l'éloquence judiciaire était encore livrée à la manie des citations; mais déjà il y avait plus de goût dans l'abus même de l'érudition. Omer Talon surtout fut un orateur plein de noblesse et d'énergie. Sa discussion était forte à la fois de science et de raison, sa parole claire et précise, tous ses discours animés souvent de grandes pensées.

Bignon, quoique moins remarquable comme orateur, a, dans sa simplicité, une vigueur, une originalité de formes qui saisit. On admire parfois, dans ses harangues, des traits de feu et une éloquence singulière qui se soutient par sa seule force, sans le secours d'aucun ornement.

Ils étaient loin de mériter les trop vives critiques de Voltaire,

Nous estimons plus sûr et plus vrai ce jugement de Costar sur Bignon : « Ce grand magistrat a été l'un des plus savants hommes en toutes choses et celui qui l'a été le plus tôt; car, à vingt-deux ans, il avait tout lu et tout retenu. »

Pour nous, ce qui le rend surtout sympathique, et nous sommes heureux de le dire en présence de ses descendants (1), c'est qu'on reconnaît toujours en lui, à côté d'une science infinie, d'un esprit vaste et profond, un cœur fortement animé des sentiments du plus noble patriotisme. J'ai tenu à vous montrer cet aspect particulier de Bignon, éloquent apologiste de notre supériorité nationale. Si Bignon vivait aujourd'hui, avec quel bonheur, quel vif coloris, sa plume peindrait notre France si forte et si belle, glorieuse de son passé, fixant, pleine de confiance, son regard tranquille et fier sur l'avenir !

Camoin de Vence

Membre de la 3e classe, avocat général près la Cour impériale de Poitiers.

(1) Les derniers descendants de l'avocat général Jérôme Bignon, portant son nom, ayant connu le programme de la séance publique de l'Institut historique, étaient venus de leur château de Normandie pour assister à la lecture de M. Camoin de Vence.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

STORIA DELLA MARINA MILITARE *del cessato regno di Sardegna, dal* 1814 *sino alla metà del mese di marzo del* 1861.— *Libri cinque per* Alessandro MICHELINI.— Torino, tipografia eredi Botta, 1863.

HISTOIRE DE LA MARINE MILITAIRE *de l'ex-royaume de Sardaigne, depuis* 1814 *jusqu'à la moitié du mois de mars* 1861, c'est-à-dire jusqu'à la capitulation de Messine, le 14 mars 1861.

C'est l'histoire d'une marine qui a une durée de quarante-sept ans, à peine un demi-siècle : période bien courte, si l'on considère combien il faut de temps, non pas précisément pour faire des vaisseaux et créer des arsenaux maritimes, mais pour faire des marins instruits, expérimentés, habiles, et pour créer surtout des traditions d'honneur parmi les équipages,— et période bien stérile en événements maritimes, quand on songe que de 1814 à 1861, seulement deux ou trois occasions importantes se sont présentées pour permettre aux flottes des grandes puissances du continent de donner à l'histoire quelques pages dignes de mémoire : je veux parler de l'expédition de Grèce, en 1827, de l'expédition d'Alger, en 1830, et de la guerre de Crimée ; encore, dans ces deux dernières occasions, la marine n'a-t-elle pas eu l'occasion de se distinguer par quelque bataille navale. La flotte sarde (il serait plus juste de dire les quelques vaisseaux de guerre sardes), n'avait certes pas la prétention de jouer un rôle, alors que les occasions d'en jouer un ne se présentaient pas même aux flottes des grandes puissances.

La brièveté du temps et l'absence d'événements étaient donc d'abord deux grandes difficultés qui se présentaient à M. Michelini ; mais il s'en est rendu compte ; elles ne l'ont pas arrêté dans son entreprise toute patriotique. Il a vu que, s'il n'avait pas à faire l'énumération de nombreux vaisseaux, s'il n'avait pas de grandes et glorieuses batailles navales à raconter, il avait à faire acte de bon citoyen, à frayer la route aux écrivains qui viendraient après lui, en tirant de l'oubli, pour les mettre en lumière, les faits et gestes de marins auxquels il n'a manqué que de grandes occasions pour être cités parmi les plus intrépides. Nous savons donc gré à M. Michelini des veilles qu'il a consacrées à *sa Storia della marina*. Nous le remercions de nous avoir mis à même de la faire connaître à MM. les membres de l'Institut historique de France.

D'ailleurs, au moment où la marine militaire du ci-devant royaume de Sardaigne allait prendre un accroissement inespéré, et où elle pouvait être appelée à faire elle-même son histoire par des actes qui la recommanderaient à la postérité, il n'était pas sans utilité, ni sans à-propos, de porter ses regards vers le passé et de raconter des faits que personne encore n'avait songé à recueillir.

L'auteur de la *Storia della marina militare* dont nous essayons de rendre compte, a qualité pour écrire : c'est un marin. Il est entré dans la marine royale de Sardaigne en 1817. Il en a donc vu, pour ainsi dire, la création et les développements successifs. Mais il ne parle pas seulement d'après ses souvenirs personnels ; il a puisé ses renseignements dans les archives de l'amirauté de Gênes, et dans celles du ministère de la marine à Turin. MM. Menabréa, Persano, le chevalier Carli et M. Guario lui ont facilité avec le plus louable empressement, tous les moyens de faire son ouvrage.

L'*Histoire de la marine militaire de l'ex–royaume de Sardaigne* est divisée en cinq livres. Le premier va de 1814 à 1825, c'est une période de onze ans; le deuxième en comprend une de dix-sept ans, il va de 1825 à 1842; le troisième s'étendant de 1843 à 1849, embrasse une période de six ans ; le quatrième comprend neuf ans, de 1849 à 1858; enfin le cinquième et dernier livre contient la plus courte des périodes : elle n'a que deux ans, de 1859 au 14 mars 1861. C'est la mieux remplie d'événements.

Ces cinq livres sont précédés d'un avant-propos où l'auteur explique ses intentions, et d'une introduction où il nous donne une esquisse rapide de la marine sarde depuis 1789 jusqu'en 1814. Le volume a 213 pages grand in-8°.

C'est, comme on le voit, une division chronologique de matières, d'une étendue fort inégale chacune. La division par règne aurait, ce me semble, été préférable. Nous aurions vu la marine sous Victor-Amédée III, sous Charles–Emmanuel IV, sous Victor-Emmanuel Ier, sous Charles-Félix, sous Charles-Albert et sous Victor-Emmanuel II, actuellement roi d'Italie. Cette division par règne est plus généralement adoptée par les historiens ; mais l'auteur est libre d'avoir ses préférences.

Analysons d'abord l'*Introduction* historique.

Avant 1789, Villefranche, près de Nice, était le seul port militaire du roi de Sardaigne. L'arsenal maritime était suffisamment fourni et approvisionné. Pas un cordage, pas un canon n'en était encore sorti au moment où il tomba au pouvoir du général Anselme en septembre 1792.

Toute la marine sarde se composait alors de quatre frégates, de quelques brigantins et d'un petit nombre de bâtiments inférieurs, parmi lesquels il y avait deux demi-galères. Les équipages, choisis parmi les marins du littoral de Nice en étaient excellents, dit l'auteur, et commandés par des officiers dont l'instruction ne laissait rien à désirer.

Le gouvernement sarde avait une école navale où il formait ses officiers de marine ; c'était une ressource bien insuffisante : l'école donne la théorie, mais ne donne pas l'expérience. Pour obvier à cet inconvénient, le gouvernement laissait à des jeunes gens la liberté de s'embarquer sur des vaisseaux de guerre ou des vaisseaux marchands français, qui allaient vers les côtes d'Amérique ou aux Indes-Orientales. A leur retour, après de longs voyages, ils entraient dans la marine sarde, de sorte que cette marine ne manquait jamais d'officiers qui, à l'habitude de la mer, joignaient une expérience qu'ils n'auraient pu acquérir sur les vaisseaux de l'État.

On voit, en 1792, les vaisseaux du roi de Sardaigne réunis à la flotte anglaise devant Toulon. Il ne serait pas invraisemblable que cette condescendance impolitique du roi sarde, pour l'Angleterre contre la France, eût engagé la République naissante à envahir la Savoie et le comté de Nice. Il était naturel que, de gré ou de force, le roi de Sardaigne, dans les circonstances historiquement exceptionnelles où se trouvait la France républicaine, fût l'allié du nouveau gouvernement. La présence de vaisseaux sardes avec les ennemis de la France dans les eaux de Toulon était un acte indirect d'hostilité qui ne pouvait pas rester impuni. La République le sentit bien. Il fallait du même coup réduire Toulon et Lyon, et faire trembler par la barbarie des représailles, non pas seulement les ennemis de la République à l'intérieur, mais encore tous les trônes dont les rois, par esprit de haine contre elle autant que par condescendance pour les nombreux Français émigrés qui ne cessaient de solliciter le secours de leurs armes, semblaient être des protestations vivantes contre les droits de l'homme libre. Lyon et Toulon tombèrent au pouvoir des républicains, bien peu de temps après que la Savoie et le comté de Nice avaient été occupés par leurs armes.

Mais la puissance républicaine devenait de plus en plus envahissante et irrésistible. Tout roi qui n'adoptait pas les principes de liberté, d'égalité, de fraternité proclamés par la Convention, était fatalement un ennemi du genre humain. Il fallait le détruire. Le Piémont fut donc envahi. On sait quelles furent, pour le roi de Sardaigne, les suites des batailles de Montenotte, de Mondovi et la prise de Cherasco. Pour avoir la paix, il

dut céder aux Français deux places de sûreté, Coni et Tortone, renoncer à la Savoie et à Nice, chasser les émigrés du Piémont, amnistier tous ses sujets compromis, abattre à ses frais les fortifications de Suse, de la Brunette et d'Exilles, céder le port de Villefranche, l'arsenal, et presque toute sa marine militaire.

Le roi ne survécut pas à tant d'humiliations, à de si douloureux sacrifices. Il mourut d'apoplexie à Montcalier, le 16 octobre suivant, 1796.

Charles-Emmanuel IV lui succéda. Il n'avait ni finances, ni armée, ni forteresses ; car celles que le traité de Cherasco lui avait conservées devaient être occupées par des garnisons françaises jusqu'à l'entière exécution des conditions du traité. Il n'était donc pas maître chez lui. Pourtant, pour conserver son trône et pour donner un peu de repos à ses peuples, il crut agir sagement et politiquement en signant avec la République française un traité par lequel l'intégrité de ses possessions lui était garantie, à condition qu'il fournirait à la République 9,000 hommes, 1,000 chevaux et 40 pièces de canon, c'est-à-dire qu'il serait vassal inoffensif et très-humble de la République.

Fatale illusion ! Les événements et la déloyauté aidant, le 6 décembre, Clausel et Grouchy lui intimèrent les ordres absolus du gouvernement français, et il signa l'acte suivant, dicté par les généraux de la République : « S. M. déclare renoncer à l'exercice de tout pouvoir dans ses » États de terre ferme, ordonne à l'armée piémontaise de se regarder » comme intégrante à l'armée française, fait un devoir à tous ses sujets » d'obéir au gouvernement provisoire que la France va établir... Le roi » et la famille royale, se retirant en Sardaigne, seront escortés par les » troupes piémontaises et françaises en égal nombre... Les vaisseaux » des puissances ennemies de la France ne pourront être reçus dans les » ports sardes... »

Ainsi on le savait sans argent, sans marine, sans ressources, et on lui intimait l'obligation de ne pas même recevoir des vaisseaux étrangers dans les ports de l'île qui allait devenir sa terre d'exil !

Il sortit de Turin le 9 décembre à dix heures du soir, accompagné de quelques serviteurs fidèles, au nombre desquels on voit le baron Degenays et Joseph Albini, qui se sont fait remarquer, dans la suite, comme amiraux. Le roi laissa tout dans ses appartements : joyaux de la couronne, tableaux, objets d'art de grand prix. « Je crains, disait-il, que ces objets » ne proviennent du trésor royal, alimenté des deniers du peuple. » Désintéressement vraiment républicain dans un roi chassé de chez lui par des républicains.

Le 3 mars 1799, il abordait à Cagliari.

Le roi arriva donc sans ressources dans la capitale de son royaume, réduit à la seule île de Sardaigne, journellement exposée aux descentes des Barbaresques, algériens, tunisiens ou tripolitains. Ces corsaires, enhardis par la faiblesse ou l'impuissance des Sardes à lutter contre eux, apparaissaient à l'improviste sur les côtes de l'île, prenaient ou détruisaient tout ce qui leur tombait sous la main, et emmenaient, pour en faire des esclaves, hommes, femmes et enfants.

L'amiral Nelson mit, pour un moment, la Sardaigne en sûreté contre les Barbaresques; il était entré dans la baie de la petite île de la Madeleine avec sa flotte. Il croisa pendant quinze mois dans la Méditerranée, surveillant tous les mouvements de la flotte française.

Mais la flotte française, trompant la vigilance de l'amiral anglais, était sortie de Toulon. Nelson quitta donc brusquement, le 19 février 1804, les parages de la Sardaigne pour courir après l'amiral français. Les corsaires tunisiens saisirent l'occasion, et se précipitèrent dans les eaux de la Sardaigne, où ils capturèrent bon nombre de bâtiments sardes ou napolitains.

Le baron Degenays fut envoyé à leur poursuite avec la galère *Santa-Teresa*, les deux demi-galères *Falcone* et *Aquila*, et une petite goëlette : c'était toute la marine militaire du roi. Il atteignit, le 15 décembre, deux bâtiments barbaresques, de quatre-vingts hommes d'équipage les deux. Le combat fut court, mais terrible, et à l'avantage de l'escadrille sarde. Degenays rentra à la Madeleine avec les deux navires barbaresques prisonniers.

Ce fait brillant eut du retentissement sur les côtes de l'Afrique et rendit les corsaires moins audacieux. On fut tranquille pour quelque temps. Le gouvernement de Cagliari, sans argent pour entretenir sa marine, fit désarmer la galère et les deux demi-galères, ne se réservant, armés en guerre, que quelques bâtiments sans importance réelle, et très-insuffisants pour se faire respecter des Turcs.

C'est dans ces circonstances critiques où se trouvait le roi de Sardaigne, que M. Michelini nous apprend la déclaration de guerre faite à l'île de Sardaigne par la France, le 6 juin 1808 : guerre qui, probablement, ne fut pas suivie d'un traité de paix, car l'auteur n'en fait pas mention; mais il raconte avec un orgueil patriotique, que nous n'avons pas de peine à comprendre, les actions d'éclat de Joseph Albini, père de l'amiral piémontais de ce nom, et celles de Gaetano Demay. Il n'a manqué à l'un et à l'autre qu'un champ plus vaste pour devenir, à en juger par les traits de

courage, d'intrépidité, d'habileté que rapporte l'auteur, les premiers hommes de mer de leur siècle. Les belles actions trouvent toujours, sous a plume patriotique de M. Michelini, des places honorables sur la route qui mène à la postérité.

Mais il devenait de moins en moins possible au gouvernement de Cagliari de maintenir sur un bon pied la marine royale de guerre. Faute d'argent pour l'entretenir, elle fut complétement désarmée en 1813. Les corsaires barbaresques n'ayant plus rien à craindre, désolèrent les côtes de la Sardaigne par les descentes fréquentes qu'ils y faisaient impunément.

Nous touchons à la fameuse année de 1814, signalée par la chute de l'Empire français. La plupart des princes exilés remontent sur leur trône, et l'Europe est politiquement reconstituée. Le roi de Sardaigne recouvra la Savoie et le comté de Nice ; de plus, ses anciens États de terre ferme furent agrandis de la ville de Gênes et de toute la Ligurie.

Le nouveau gouvernement s'appliqua tout particulièrement à créer une marine. Il établit une école pour l'instruction des officiers, il agrandit les arsenaux, construisit des vaisseaux. En peu de temps on vit sortir de ses chantiers les frégates *Maria-Teresa*, *il Commercio di Genova*, *Cristina*, le brigantin *la Néréide*, etc., qui furent commandés par des officiers distingués, MM. de Viry, savoisien; Jean Wrigh, anglais; baron Degenays, etc.

Cette marine eut bien vite l'occasion de faire voir les services qu'elle était appelée à rendre. Le bey de Tripoli, aussi exigeant dans ses prétentions qu'insolent dans sa conduite envers le vice-consul sarde, de résidence à Tripoli, avait osé mettre le séquestre sur tous les navires sardes et sur toutes les marchandises des nationaux sujets du roi. Non satisfait de ces vexations rigoureuses et arbitraires, il voulait faire emprisonner le vice-consul et tous les sujets du roi de Sardaigne.

Le chevalier Sivori se présenta hardiment devant Tripoli avec l'escadre sarde pour demander satisfaction. Le bey, ne voulant pas faire droit aux justes demandes du gouvernement de Turin, le chef de l'escadre attaque et brûle, dans le port, la flotte tripolitaine. Le bey, épouvanté, céda, accorda ce que l'on exigeait de lui, et le chevalier Sivori ramena à Gênes la flotille sarde, justement fière de son heureux coup de main.

Elle parcourut l'Archipel pendant l'insurrection de la Grèce, faisant la guerre aux pirates, brûlant leurs vaisseaux pour se venger des pertes qu'ils avaient fait éprouver au commerce génois. Des difficultés étant survenues entre le bey de Tunis et le gouvernement sarde, elle n'eut qu'à se présenter, une fois commandée par Castel-Vecchio, une autre fois par de

Viry, à l'entrée de la Goulette, pour obtenir du bey les satisfactions que l'on exigeait.

Telles sont les principales opérations maritimes de la flotte sarde, relatées par M. Michelini dans les deux premiers livres de son histoire de la *Marine militaire.*

Dans le troisième livre, nous voyons une division navale commandée par le chevalier Mameli, sortir de la Méditerranée, faire voile vers les parages de l'Amérique du Sud, où de nombreux émigrants des États sardes ont transporté leurs pénates, et faire paraître son pavillon dans le Rio de la Plata. M. Persano porte ce pavillon dans l'Océan Pacifique et visite les îles Marquises, puis il revient à Buenos-Ayres, ensuite à Gênes. Mais les événements politiques qui devaient changer l'Italie lui donnent bientôt une autre destination. Il est envoyé dans l'Adriatique, sous les ordres de l'amiral Albini. La flotte ne trouve pas l'occasion de se distinguer. Le capitaine Horace Dinegro seul fait une action d'éclat dans le port de Pirano. La bataille de Novare met le Piémont à deux doigts de sa perte. Charles-Albert abdique ; Victor-Emmanuel monte sur le trône. La flotte est rappelée de l'Adriatique. Le comte Luigi-Serra en prend le commandement.

Dans le quatrième livre, des vaisseaux sardes vont en croisière dans le Rio de la Plata, pour protéger le commerce des Génois. La guerre d'Orient éclate. Le royaume de Sardaigne y prend part. Sa flotte est envoyée dans la mer Noire. Horace Dinegro la commande. Congrès de Paris. Rôle qu'y joue M. de Cavour. La Spezzia devient port de guerre de la flotte sarde. Des vaisseaux sont envoyés dans l'Atlantique; d'autres font voile vers l'Orient.

Les événements se pressent dans le cinquième et dernier livre. La marine sarde est appelée à jouer un rôle actif auquel elle n'était pas accoutumée. L'amiral Tolosan fait voile vers l'Adriatique, où il se joint à la flotte française. Tous les marins espèrent que l'on attaquera la flotte autrichienne, qu'on la battra, et que Venise tombera entre les mains des Piémontais. Vain espoir! la paix de Villafranca détruit à bord des navires alliés tous les rêves de gloire! La division navale sarde revient à Gênes; mais bientôt elle annonce sa présence à Ancône par le bombardement de cette ville. L'amiral Persano la conduit ensuite au siége de Gaëte, après avoir rendu, en passant vers l'embouchure du Garigliano, un service signalé à Garibaldi, qui, sans ce secours venu à propos, laissait la victoire aux mains de François II. Elle prit une part honorable à la prise de Gaëte, et quelques jours après à la capitulation de Messine. Là finit son rôle. Augmentée du double par l'incorporation de la marine militaire du roi de Naples, elle

attend de nouvelles occasions de se signaler. L'avenir politique de l'Italie dépend, en grande partie, de son dévoûment et de son patriotisme. Elle ne faillira pas à sa mission.

Tels sont les faits et gestes de la marine militaire sarde pendant les cinq périodes de temps qui divisent l'ouvrage de M. Michelini. J'ai passé bien des faits secondaires; je n'ai pas cité tous les noms que j'ai trouvés sur mon passage et qui ont acquis une certaine célébrité. L'œuvre d'un rapporteur n'est pas de faire un ouvrage complet qui renferme tous les détails dans le cadre qu'il s'est tracé.

Il ne faudrait pas supposer, d'après l'esquisse que je viens de faire, que l'auteur se soit borné à parler exclusivement de la marine militaire sarde. Tel n'a pas été son but. « Il a dû parler, dit-il (Proemio, p. 12), des changements de souverains qui se sont succédé sur le trône de Sardaigne » depuis 1814 jusqu'au commencement de 1861, et il n'a pas pu se dispenser de parler des révolutions, des troubles politiques et des hommes » qui y ont pris part, soit en Piémont, soit en Italie ou dans les autres » contrées de l'Europe, même en Amérique..., portant son jugement » impartial sur les personnes et sur les faits, imitant en cela l'exemple des » grands écrivains... » C'est presque l'histoire de l'Europe.

L'intention a pu être bonne; mais je crois pouvoir dire que ce n'a pas été à l'avantage de la *Storia della marina militare del cessato regno di Sardegna*. La narration en souffre beaucoup; les faits qui font l'objet principal du récit sont comme noyés et perdus dans une foule de sujets qui, bien souvent, ne se rattachent à la marine que très-indirectement. L'art des transitions n'est pas une compensation suffisante apportée à la juste impatience du lecteur qui se demande : « Quand donc l'auteur parlera-t-il de la marine ? »

M. Michelini fait impitoyablement la guerre aux actes qui ne lui paraissent pas marqués du sceau de la morale politique. Il a raison. L'écrivain honnête homme ne doit jamais laisser passer l'occasion de blâmer ce qui est blâmable, de louer ce qui est digne d'estime. Ce sont les bonnes mœurs qui font les gouvernements durables et grands.

La *Storia della marina militare* est écrite avec bonne foi et patriotisme. Elle accuse des tendances libérales très-prononcées, mais point subversives de l'ordre et de l'autorité. Je regrette que l'auteur n'ait pas su contenir son imagination ardente dans les limites de modération qu'exigeait son sujet. Un récit historique ne doit pas ressembler à un fleuve qui rompt de temps en temps ses digues pour dévaster les campagnes ; il doit être toujours mesuré dans la forme et pour le fond. Il faut savoir manœuvrer entre le

trop et le *trop peu*. L'excès n'est tolérable nulle part, attendu qu'il n'est jamais contenu dans le vrai. Pourquoi vous hâter de porter votre héros favori en triomphe au Capitole ou de précipiter de la roche Tarpéienne le personnage qui ne vous plaît pas? Les jugements sommaires, quel qu'en soit le but ou l'objet, sont rarement prononcés par l'écrivain pour ou contre les notabilités contemporaines sans soulever de nombreuses réclamations. L'histoire est-elle un pamphlet? Non, elle ne saurait supporter les écarts qui font le succès du pamphlet. Faites-vous le portrait d'un contemporain? n'oubliez pas que des milliers d'autres contemporains sont là qui l'ont vu, qui l'ont connu, et qui attendent votre toile pour prononcer leur verdict sur votre pinceau. Malheur s'il n'est pas fidèle! Ne seront-ils pas un peu surpris, par exemple, de retrouver sous les traits de Charles-Félix un Thierry IV ou un Childéric III? « Ce roi, dit M. Michelini, appartenait à » cette race des rois de France à qui l'histoire a donné le nom de *fai-* » *néants!* » Un peu plus bas, dans la même page : « La réaction triom- » phante lui valut la réputation universelle de roi inhumain, barbare, » féroce. »

Parlerait-on autrement de Tibère, de Néron, de Caligula, de Caracalla? Je n'ai lu nulle part qu'un monstre semblable à un de ceux-là ait jamais occupé le trône de Sardaigne. Au nom de l'histoire donc, je proteste contre ces paroles.

L'auteur vante la modestie et le désintéressement de Garibaldi. « Il » faut, dit-il, remonter aux premiers temps de la république romaine » pour trouver des exemples d'abnégation pareils à ceux qu'a donnés » Garibaldi. » Soit! mais le passage suivant est-il un éloge ou une épigramme? « Garibaldi est l'homme du destin, quoi qu'en disent ses » détracteurs. Il n'y a jamais eu dans le monde de gloire pareille à la » sienne, parce qu'avec de faibles moyens, tout à fait insuffisants à la » grande entreprise qu'il a faite, il a, dans le court intervalle de quatre » mois, détruit la monarchie des Bourbons de Naples; il procurait ainsi à » huit millions d'Italiens le bonheur d'embrasser leur mère commune. Il » est vrai, ajoute-t-il, que la révolte des sujets de François II, et la » défection de ses soldats, donnèrent à Garibaldi une grande facilité pour » exécuter l'œuvre gigantesque que, sans ces causes, il ne lui aurait pas » été possible d'achever. » On dirait plus simplement en français que Garibaldi a fait de grands efforts pour enfoncer une porte ouverte.

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire,

a dit un de nos poëtes. Si Joseph Garibaldi ne gagne rien à l'éloge de son

panégyriste, le lecteur malin y gagne, en revanche, un fou rire dont il lui sait bon gré. Toute naïveté qui sert de correctif à l'exagération outrée est toujours bien accueillie.

En voici une autre : « Mais ce qui, d'un seul coup, augmentait l'impor-
» tance de la marine italienne, spécialement pour le nombre des vaisseaux,
» c'était la remise que fit Garibaldi à l'amiral Persano de la flotte et de
» l'arsenal maritime de Naples. De belle apparence étaient les vaisseaux
» de la flotte napolitaine; mais ils n'avaient que l'apparence, en général.
» L'état de vétusté de la plupart d'entre eux était tel qu'ils n'auraient pu
» résister aux tempêtes, affronter les dangers d'une longue navigation,
» courir les chances d'une bataille navale. Quelques-uns cependant,
» remarque l'auteur, pouvaient être comparés aux meilleurs vaisseaux de
» guerre anglais, même de France (p. 193). »

Donc, sauf quelques vaisseaux, le cadeau que faisait Garibaldi à l'amiral Persano, n'était pas de grande importance.

Cette manière de détruire immédiatement, par des réflexions inattendues, l'effet produit par des affirmations d'abord pompeuses, surprend de temps en temps le lecteur. Il se rappelle involontairement la chute des stances du spirituel poëme : *La Secchia rapita.*

Les esprits cultivés en Italie (il y en a beaucoup) regretteront, je n'en doute pas, de rencontrer des expressions qui sont échappées de la plume patriotique de l'auteur, et qui, ce me semble, ne sont pas bien placées dans cette histoire. Qui croira que les Belges, les Irlandais, les Allemands, les Français, les Suisses et les Espagnols étaient accourus se ranger sous le drapeau pontifical *adescati dalle rapine et dalle prede?* (p. 187.) Qui croira que c'était *un'orda d'uomini raccogliticci* (dans les États du Pape), *rotti ad ogni più infame azione?*

On tolère à peine de telles expressions dans *il Pungolo*; mais le patriotisme élevé, noble, généreux sait faire sentir et partager sa désapprobation sans descendre jusqu'à l'injure.

Il serait facile de relever une foule d'expressions qui deviennent inexactes à force d'être exagérées. En voici un exemple : « La Sicile,
» ainsi délivrée du joug de François II, Garibaldi qui, au nom de Victor-
» Emmanuel, avait pris lui-même le titre de dictateur..... après une
» série de victoires que la postérité croira fabuleuses ou exagérées (*dopo*
» *una serie di vittorie che i posteri crederanno favolose od esagerate*) si elles
» n'avaient pas eu des témoins oculaires par milliers..... (p. 163). »

Je n'ai ni intérêt ni intention de ravaler la gloire et les qualités guerrières du général Garibaldi ; je suis tout disposé à lui reconnaître les mérites

que ses détracteurs s'obstinent à lui refuser; mais *dopo una serie de vittorie che i posteri crederanno favolose od esagerate*, je ne sais plus si, désormais, l'histoire osera parler de Marathon, de Salamine, d'Arbelles, de Cannes, de Zama, de Philippes, de Rocroi, de Nordlingue, des Pyramides et d'Aboukir, de Marengo et d'Austerlitz. Garibaldi est-il plus grand que Thémistocle, qu'Annibal, que Scipion l'Africain, que César, que Napoléon, que le prince Eugène de Savoie, que Jean Sobieski, que Gustave-Adolphe, que Charles XII, que Washington? A-t-il fait plus que Charles-Albert pour la liberté et l'indépendance de l'Italie en 1848 et 1849? Et en 1859, qu'aurait-il fait sans Victor-Emmanuel II et sans Napoléon III?

L'auteur donne place dans son histoire à des faits qui, accueillis sans contrôle, pourraient le faire soupçonner d'être trop crédule. Je ne citerai qu'un passage. L'amiral Truguet n'ayant pas réussi dans une tentative faite contre Cagliari au commencement de 1793, vint avec sa flotte attaquer l'île de Sainte-Marguerite. « Ce qui donna plus d'importance à cette » expédition, dit M. Michelini, c'est la présence de Napoléon Bonaparte » qui y commandait l'artillerie avec le grade de lieutenant-colonel » (*vi commandava l'artiglieria col' grado di luogotenente colonello*) (p. 17.) »

Les historiens (il n'en manque pas), les mémoires (il n'en manque pas non plus), sont d'accord pour nous dire que Napoléon Bonaparte était alors au siége de Toulon avec le grade de sous-lieutenant. De tous les ouvrages que j'ai consultés, un seul donne à Napoléon Bonaparte le grade de colonel en 1793; c'est le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie* de Bouillet que, pour ma part, je ne consulte pas sans contrôle.

L'auteur de la *Storia della marina militare* a rempli, ai-je dit, son livre de récits qui ne se rattachent que très-indirectement au sujet principal. La narration manque donc de son attrait naturel qui est la rapidité. Ce reproche n'est pas le seul qui frappe le lecteur; il y trouve une répétition assez fréquente des mêmes idées, répétition qui n'est pas justifiée par la nécessité. Que l'on compare le passage relatif à Garibaldi, page 94, avec le passage de la page 187; — un passage de la page 114 avec un autre de la page 186; — un autre de la page 191 avec un de la page 193, on se convaincra, sans qu'il soit besoin d'une grande attention, que ce sont les mêmes pensées rendues en termes peu différents.

Il serait facile de multiplier les exemples.

L'ouvrage abonde en longues périodes. C'est par là que le style se fait particulièrement remarquer. Si, du moins, l'harmonie et la cadence en rachetaient la longueur quelquefois désespérante! J'ai rencontré une période de vingt-sept lignes (p. 19 et 20): je l'ai lue plusieurs fois dans

le but de bién la comprendre, afin de m'en rendre exactement compte. Si l'auteur ne nous avait pas dit lui-même qu'il avait passé sa vie à bord de navires de guerre ou de navires marchands, nous aurions cru facilement qu'il avait formé son style dans l'étude de quelque vieux notaire. Mais comme la vie à bord d'un navire ne passe pas habituellement pour une bonne école de littérature, nous ne lui ferons pas de sévères reproches à ce sujet.

Ces défauts, tous de détail du reste, que mon devoir de rapporteur m'oblige de signaler, ne rendent pas la *Storia della marina* de M. Michelini indigne du haut patronnage du prince auquel il l'a dédiée : ce prince est S. A. R. Odon, duc de Montferrat, troisième fils du roi Victor-Emmanuel. Je suis heureux de vous dire, messieurs, que ce jeune prince, qu'aucun de vous ne connaît peut-être encore, passe, à juste titre, pour avoir un cœur franchement italien et des sentiments pleins d'élévation et de générosité. Le prince Odon a l'instinct des choses maritimes; espérons que, Dieu aidant, il en aura le génie, et qu'il occupera dignement dans la marine royale italienne le rang élevé auquel l'appelleront son mérite et sa naissance. Une nation qui compte vingt-quatre millions d'âmes, qui habite une contrée dont les côtes maritimes sont très-étendues, qui a de beaux ports, une population maritime active, nombreuse et vaillante, doit faire voguer un jour, sur toutes les mers, une marine importante. Car, n'oublions pas que nos mers intérieures sont trop petites aujourd'hui. Deux marines importantes peuvent à peine y faire leurs évolutions sans se heurter. La marine italienne créée devra donc, à l'exemple des marines française et anglaise, arborer son pavillon tricolore sur l'immensité des océans. Il ne suffit pas que la renommée dise aux extrémités du monde que l'Italie est une grande nation. Beaucoup de peuples ne la croiraient pas. Il faut que la nation italienne prouve par ses vaisseaux qu'elle est puissante autant qu'elle est grande. Il ne faut pas que l'Italie laisse d'autres puissances créer librement des colonies sur tous les points du globe sans qu'elle ait aussi sa part des terres encore incultes qui, dans l'autre hémisphère, attendent des habitants. Des colonies italiennes sont donc dans l'intérêt de l'éducation et de la gloire de ses marins, le complément indispensable de la création d'une flotte respectable. Voyez de quelle immense utilité sont les colonies aux flottes française, anglaise et à la marine marchande de la Hollande!

M. Michelini nous dit que la marine italienne, réunie à la marine française, la France et l'Italie feront la loi à l'Europe. Pourquoi cette réunion des deux marines? L'Italie, qu'on le sache bien, ne sera jamais complète-

ment libre et indépendante, tant qu'elle ne pourra pas marcher sans appui. L'Angleterre et la France marchent bien seules, elles! *Italia farà dà se.* Une nation qui sent sa force, ne doit compter que sur elle-même.

M. Michelini cite les noms des Sardes qui se sont distingués à bord par des actions d'éclat. Ils sont nombreux et pris dans tous les rangs de la marine. L'auteur sème ainsi les germes d'une émulation qui peut enfanter des prodiges dans les équipages. Le marin italien, s'il espère que son nom ne périra pas, est capable de faire les plus généreux efforts; les actions héroïques ne lui coûtent rien; il ne calcule pas avec le danger, il ne marchande pas sa vie.

Je voudrais que l'ouvrage de M. Michelini devînt classique à bord de la flotte italienne, que les équipages le lussent pendant les longues traversées; mais il est indispensable que l'auteur fasse disparaître les défauts que j'ai signalés et bien d'autres que la brièveté d'un rapport m'a forcé de passer sous silence. Que l'auteur fasse donc une révision sévère de son style, qu'il rature inutilement toutes les phrases qui surchargent ses périodes, qui en entortillent le sens, qui nuisent à la clarté et à la rapidité; qu'il change ou qu'il retranche impitoyablement toutes les expressions haineuses qu'une plume généreuse ne doit se permettre ni envers ses adversaires ou ses ennemis, ni envers de grandes infortunes qui, tombées dans l'exil, en supportent les amertumes avec noblesse et résignation. « Honneur au courage malheureux! » s'est écrié un grand capitaine, rencontrant un convoi de prisonniers. Respect donc aux grandes infortunes! Le vainqueur gagne en popularité à être généreux; et l'historien, qui raconte ses victoires à la postérité, s'honore lui-même en donnant dans ses écrits une noble et respectueuse hospitalité au malheur. Au barbare, seul, d'insulter le vaincu tombé à ses pieds.

Depoisier,
Membre de la 1re classe.

CONFÉRENCES DE M. DE LESSEPS SUR L'ISTHME DE SUEZ

RAPPORT

M. Ferdinand de Lesseps, notre illustre collègue, a offert à l'Institut historique quatre nouvelles petites brochures touchant son *Isthme de Suez*. Trois ont pour sujet et matière des *conférences* ou *entretiens* sous les

dates des 26 janvier, 2 et 21 mars dernier. La quatrième est la relation sténographiée d'un banquet célébré au palais d'exposition le 11 février, sous la présidence du prince Napoléon, assisté de M. le procureur général Dupin et de M. de Lesseps.

Dans la première de ces brochures, M. de Lesseps fait l'historique de l'affaire de l'Isthme. Je dis *affaire*, parce que c'est une *entreprise particulière* en société commanditaire. De quelque intérêt qu'elle soit pour le monde entier, aucun gouvernement n'y domine ; seulement le maître du territoire a cédé des terrains à la Compagnie, il a pris des actions, il a promis des ouvriers, et il s'est obligé d'empêcher que l'ouvrage ne fût arrêté pour des causes étrangères.

Je ne peux et ne dois pas raconter ici cette histoire, et d'ailleurs, il y a quelques années, notre vénéré collègue et président honoraire, feu M. le marquis de Brignole, a fait ici un rapport très-détaillé des précédentes publications sur ce sujet.

Mais je puis faire quelques remarques détachées qui ressortent des nouveaux écrits.

C'est une idée si naturelle que ce percement de l'isthme de Suez, qu'elle remonte aux premiers âges du monde civilisé. La barbarie des conquérants a tout laissé perdre.

En 1852, M. de Lesseps l'étudia de nouveau. En 1854, armé d'un avant-projet, il le fit goûter au nouveau Pacha, son ami d'enfance. Mais des influences puissantes s'y opposèrent. Avant tout, c'était, disait-on, un fait impossible et dangereux.

Il y a trente ans, le parlement d'Angleterre fit faire une enquête sur la navigabilité de la mer Rouge en vue du transit de la malle des Indes. Le résultat fut que les bâtiments à voiles pouvaient y passer, mais jamais les bateaux à vapeur. Aujourd'hui nouvelle enquête, résultat contraire. La vérité est que les uns et les autres y vont très-bien, surtout les navires à voiles et à hélice réunis.

D'ailleurs, nulle difficulté pour couper l'Isthme : moins que pour le plus petit chemin de fer. Il ne faut que creuser. Seulement il faut des bras, ou plutôt des machines, afin de suppléer à 60,000 ouvriers qu'il faudrait faire vivre dans un désert de sable. Cela est fait : le désert a disparu, il y a une ville et des villages à la place ; déjà un canal du Nil à la mer Rouge facilite les communications et donne de l'eau au pays. Autrefois, on enlevait 20 mètres par jour, aujourd'hui 1,000 au moyen de la drague et 100 dragues sont employées. Il est vrai qu'il y a ou qu'il y avait 60 millions de mètres à enlever. Dans quatre ans, les deux mers commu-

niqueront ; leurs niveaux sont presque égaux, la crainte d'un submergement était une chimère que certaines opinions intéressées laissaient trop valoir. Avec les sables extraits on fait des digues.

M. de Lesseps, touchant l'opinion qu'on a de son entreprise en Angleterre, distingue la nation du gouvernement. Il s'est présenté en 1857 dans vingt-deux grands meetings ; on lui demandait s'il avait une *connexion* avec son gouvernement. « Non, répondait-il, je défends mes seuls intérêts, alors j'étais applaudi et encouragé. »

Partout le projet fut approuvé : à Constantinople, à Vienne, en Espagne, en Italie. Un seul homme, un Anglais, y était opposé.

On a reconnu au Parlement le fait de l'opposition, mais on a dit qu'elle avait cessé depuis 1857.

Néanmoins elle subsiste à couvert sous deux prétextes : la suzeraineté de la Sublime Porte, l'humanité ou philanthropie.

Les traités du Pacha avec M. de Lesseps doivent être soutenus par le Sultan ; le Pacha même en a fait une condition expresse et elle n'est pas encore remplie.

Le travail est forcé : 60,000 fellahs (paysans) sont requis : 20,000 sont sur le chantier, 20,000 y viennent, 20,000 s'en vont chez eux, l'année est ainsi divisée par tiers. La Sublime Porte ne peut tolérer de pareilles corvées en ce temps-ci.

Il est vrai que ces réquisitions sont aussi anciennes dans le pays que celles des Israélites bâtissant les pyramides. Mais il est vrai que ce qui est nouveau, c'est que le travail est payé, que les travailleurs sont abrités, sont soignés, sont assurés d'un approvisionnement de biscuits et d'eau, et s'en retournent en bonne santé, et, après leur corvées, contents d'un pécule qu'ils n'avaient jamais connu.

Je ne veux rien de plus. C'est une comédie très-plaisante par sa forme que cette guerre sourde, mais trop sérieuse au fond pour en rire. Consultations pour et contre des plus célèbres avocats de Paris, là où le plus obscur docteur en droit, le plus petit homme d'affaires, que dis-je, le premier venu des hommes de bon sens, déciderait au simple exposé comme la *mère vache* entre *l'homme et la couleuvre.*

J'aime mieux passer tout droit au *banquet,* sujet de la quatrième brochure.

Je trouve-là précisément trois hommes des catégories que je viens de supposer avoir à juger la question. Un homme d'affaires, mais occupé d'une seule affaire et de la plus grande qui ait jamais été entreprise, et qui est mise en bonne marche, qui est faite pour tous les intéressés également

et non pas pour enrichir les inventeurs, aux risques et périls des actionnaires; un docteur en droit, le doyen, le premier reçu il y a soixante ans à Paris; un homme de bon sens celui-là, distingué de bien des côtés, qui a vu les lieux, et les travailleurs et les conducteurs, et qui, protecteur de de l'entreprise, n'a voulu y prendre ou y conserver aucun intérêt pécuniaire afin de ne s'intéresser à son succès qu'avec impartialité et patriotisme.

C'est celui-ci qui d'abord a obtenu la parole, et en vérité il la manie avec une prodigieuse facilité, il n'a pas sa langue embarrassée, ni sa pensée dans les nuages, ni confuse sa connaissance des choses, ni son opinion bridée ou timorée : pendant plus d'une heure il a tenu l'attention de son auditoire éveillée et enthousiasmée.

L'homme d'affaires, ou plutôt de l'affaire, est venu ensuite, il l'a ainsi résumée : « Oui, nous ne voulons que conciliation, mais avec la recon-
» naissance des droits acquis, avec le maintien des contrats, avec le respect
» de la foi publique, avec la satisfaction des intérêts confiés à notre
» honneur. »

Enfin le docteur en droit, aussi expérimenté que savant, et dont l'esprit est un carquois rempli de traits acérés, a, du premier coup, touché le milieu de la cible, atteint le sommet du mât. Dans l'administration de son État, le Pacha est indépendant et souverain. La suzeraineté en général consiste dans le devoir réciproque de se protéger, orné d'humbles respects d'une part, d'égards bienveillants de l'autre. C'est en ce sens que le Pacha a soumis au Sultan son traité avec le chef de l'entreprise, tout en autorisant celui-ci à y travailler sans interruption.

Heureusement que pour le bien du monde entier, ce dernier, fort de son droit et de son devoir, ne s'effraie ni ne s'endort, laissant déblatérer les hommes de mauvaise volonté (1).

P. Masson,
membre de la 3e classe.

(1) Au moment d'insérer ce récit dans l'*Investigateur*, le *Moniteur* publie la sentence arbitrale de S. M. l'Empereur des Français sur le compromis entre M. F. de Lesseps et M. Nubar, mandataire du pacha d'Égypte. Cette pièce, en date du 6 juillet dernier, a la plus haute importance et par son objet et par sa rédaction, et par les conséquences efficaces qu'elle va avoir; enfin par le majestueux exemple qu'elle donne au monde civilisé.

CHRONIQUE

Le titre d'un ouvrage ainsi que le rapport qui le suit, publiés dans l'*Investigateur* de juin (p. 199) renferment une faute d'impression de nom propre, que nous nous empressons de rectifier.

Le travail scientifique intitulé : *Doutes sur la valeur scientifique de quelques théories cosmologiques et paléontologiques, par M. Boucheporn*, n'est pas l'ouvrage de M. Boucheporn, mais de M. Adville, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers, ancien officier supérieur du génie, auteur de plusieurs ouvrages, notamment d'un périple universel très-estimé. M. Adville (âgé de 84 ans) est l'un des doyens de ces travailleurs aussi savants que modestes de la province. L'amitié que lui avaient vouée deux de nos vénérés collègues, fondateurs de l'Institut historique, Michaud (1er président) et Jomard, lui assure les plus vives sympathies de notre société. R.

Notre honorable collègue, M. Hortensius de Saint-Albin, président de l'Institut historique, conseiller à la Cour impériale de Paris, vient d'être élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Notre honorable collègue, M. le docteur Cerise, vient d'être élu membre associé libre de l'Académie impériale de médecine de Paris.

Notre honorable collègue, M. Léon Hilaire, de Toulouse, nous apprend avec plaisir que N. S. P. vient de lui conférer le titre de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

La Société d'agriculture et du commerce de Caen nous a envoyé le bulletin de ses travaux de 1862, vol. de 432 pages. Toute la dernière semaine de cette année-là a été consacré aux fêtes de l'anniversaire séculaire de sa fondation, résultant d'un arrêt du conseil en date du 25 juin 1762. Le nombre des membres fut d'abord de 27, puis, dès l'année suivante, de 76 (autre arrêt du 24 février 1763). Ces membres sont nommés par le Roi pour former le Bureau, et la Société admet un nombre indéfini de correspondants. La première assemblée publique eut lieu le 2 mai 1763. En 1764, le Bureau adressait *aux associés correspondants et autres citoyens zélés*, une série de quatre-vingt-sept questions à traiter, classées sous les douze catégories suivantes : — de la terre en général ; — de la manière de la travailler ; — des engrais — de la semaille et de la récolte ; — des marais et prairies ; — des arbres ; — des carrières et mines ; — des chevaux ; — des bœufs et vaches ; — des moutons, cochons et chèvres ; — de

la volaille, — des vers à soie et des abeilles ; — enfin, des habitants en général et de la main-d'œuvre. La Société se composait en 1862 de 135 membres titulaires. Elle est en correpondance avee 52 Sociétés d'agriculture. Du reste, elle se renferme dans les deux seuls objets de son titre et encore le commerce n'attire son attention qu'à raison des produits ou des besoins de l'agriculture.

M. Leblanc a fait en tableau synoptique une *Concordance des calendriers républicain et grégorien,* travail indispensable à toute administration ou personne publique. C'est ce qu'il y a de plus simple et de plus complet entre tout ce qui a été imaginé sur la matière. Il a accompagné ce travail d'une *notice historique de la mesure du temps.* En quatorze petites pages, il expose son sujet et le rend intéressant par la clarté de son développement. Il fait voir ce que les précédents systèmes ont eu à réformer et ce que les systèmes encore en vigueur ont de vicieux. Il propose le sien : l'année étant de trois cent soixante-cinq jours avec un jour de plus tous les quatre ans, retrancher un jour à la fin de chaque siècle pendant trois siècles consécutifs et les rétablir à la fin du quatrième, les supprimer de nouveau tous les quatre mille ans. D'ailleurs, mois de trente jours et adaptés aux saisons, avec cinq et six jours complémentaires à la fin de l'année.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Corrispondenza scientifica in Roma, correspondance scientifique à Rome pour le progrès des sciences, Bulletin universel. N° 8, par M. Fabri Scarpellini, astronome au Capitole. Rome, 1864.

— *Revista del Parana (en espagnol)*, revue du Parana, publication périodique sur l'histoire, la littérature, la législation et l'économie politique, par M. le docteur Vicente Quesada, Livraisons in-4°, de 1 à 8, de février à septembre. Parana, 1861.

— *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (ancienne Académie), nouvelle période, tome VI, quatrième cahier. Angers, 1863.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

SYRACUSE

Aucune ville de la Sicile n'a joué un rôle comparable à celui que le destin avait réservé à Syracuse ; sa puissance, son commerce, ses arts, ses victoires, ses désastres même, assurent à son nom l'immortalité ; aussi n'est-ce pas sans la plus vive émotion, sans le plus profond intérêt, que j'ai parcouru les lieux qu'elle occupa, ces lieux qu'elle a laissés remplis de tant de souvenirs de la fable, de la poésie et de l'histoire.

« On a dit souvent, s'écriait Cicéron dans la seconde Verrine (L. VII, 53) que Syracuse est la plus grande et la plus belle des villes grecques, et la plus belle de toutes les villes ; elle l'est en effet. Cette cité, forte par sa position, offre une perspective admirable tant du côté de la terre que du côté de la mer. Ses deux ports pénètrent dans l'enceinte de ses murs et sont entourés d'édifices ; ils ont chacun une entrée particulière et viennent se réunir ; c'est ce qui forme la petite partie qu'on nomme *l'Ile* et qui, séparée par un petit bras de mer, communique par un pont avec le reste de la ville. »

« Syracuse est si vaste qu'on la dit composée de quatre grandes villes , la première est l'*Ile*, dont je viens de parler ; baignée par les deux ports : elle se prolonge jusqu'à leur embouchure. C'est là que se trouve l'ancien palais d'Hiéron, aujourd'hui le palais du préteur. On y voit aussi un grand nombre de temples. Deux l'emportent sur tous les autres, celui de Diane, et celui de Minerve, richement décoré avant la préture de Verrès. A l'extrémité de l'*Ile* est une fontaine d'eau douce qu'on nomme Aréthuse ; son bassin d'une grandeur immense et rempli de poissons, serait inondé par la mer, s'il n'était défendu par une forte digue. »

« La seconde ville, l'*Achradine*, renferme un forum spacieux, de très-beaux portiques, un superbe prytanée, un vaste palais pour le sénat, un *temple majestueux de Jupiter Olympien* ; une rue large coupée d'une infinité d'autres rues la traverse dans toute sa longueur. La troisième a été nommée *Tychè*, parce qu'il y avait autrefois un temple de la Fortune, Τύχη. On y remarque un très-grand gymnase et plusieurs édifices sacrés ; c'est la partie la plus populeuse. La quatrième est *Neapolis*, ainsi nommée parce qu'elle a été bâtie la dernière. Dans sa partie la plus haute est un théâtre immense ; on y voit de plus deux beaux temples dédiés à Cérès et à Proserpine, une statue d'Apollon *Temenitès* très-belle et d'une grandeur colossale ; Verrès l'aurait enlevée si le transport en eût été possible. »

L'exactitude de cette description, tracée par l'illustre orateur soixante-

onze ans avant Jésus-Christ, peut encore être vérifiée aujourd'hui ; une seule erreur s'y est glissée, celle d'avoir placé dans *Achradine* le temple de Jupiter Olympien qui était, comme nous le verrons, situé hors la ville.

L'origine de Syracuse se perd dans la nuit des temps ; on l'a attribuée aux Etoliens qui, plus de 2,000 ans avant l'ère chrétienne, se seraient établis dans l'île d'Ortygie, puis aux Sicules, qui auraient emprunté son nom à un marais voisin appelé *Syraca*. On sait de science plus certaine qu'en l'an 713 avant J.-C., Archias, de Corinthe, chassa ceux qui occupaient ces lieux, aborigènes ou étrangers, et y établit une colonie grecque, et que Syracuse, au temps de sa plus grande prospérité, ne cessa de se reconnaître la fille de Corinthe. Ses développements furent rapides ; Ortygie, l'*île des cailles*, devint bientôt insuffisante pour une population toujours croissante qui ne tarda pas à déborder sur la terre ferme où elle fonda une seconde ville ou plutôt un nouveau quartier qui fut nommé *Achradine*, probablement parce qu'en ce lieu poussaient de nombreux poiriers sauvages, Αχρὰς, ἀδος, et devint le plus vaste de tous (Plut., *Timoléon*).

Tychè, le troisième quartier, avait vu disparaître, dès le temps de Cicéron, le temple de la Fortune auquel il avait dû son nom. A l'ouest de celui-ci s'étendait une plaine qui devait le nom de *Temenitès*, Τεμενίτης, lieu séparé, bois sacré, temple, aux bosquets sacrés et aux temples qui seuls l'occupaient. Le principal sanctuaire était celui d'Apollon *Temenitès*. Entouré de murailles à l'époque de la guerre des Athéniens, cet espace forma le quatrième quartier, qu'on appela la *Nouvelle ville*, *Neapolis* (Thuyd., L. VI, 75). Enfin, à l'extrémité occidentale du site de Syracuse, s'élevaient quelques hauteurs qu'on nommait les *Epipoles*, nom facilement expliqué par leur position au-dessus de la ville. Ces hauteurs furent à leur tour réunies à la ville dont elles devinrent comme un cinquième quartier ; mais cette réunion n'eut lieu que plus tard, car nous lisons dans Diodore (L. xi, 73), que dans la première année de la soixante-dix-neuvième olympiade, l'an 463 avant J.-C., une nouvelle muraille fut élevée pour garantir la ville du côté regardant les Epipoles. Le même historien nous apprend que chacun des quartiers avait un mur d'enceinte particulier *(Ibid.)*.

La ville arrivée à tout son développement à l'époque où, quoique défendue par Archimède, elle fut prise par Marcellus (313 avant J.-C.), et entraîna par sa chûte la réduction de la Sicile en province romaine, occupait un triangle analogue à celui que forme Constantinople ; la base du triangle, baignée par la mer, est même un point de plus de ressemblance. Sa circonférence était suivant Strabon de 180 stades, plus de 33 kilomètres.

L'île d'Ortygie avait été réunie à la terre ferme par un isthme artificiel; elle en fut de nouveau séparée par Charles-Quint, et la communication se trouva ainsi rétablie entre les deux ports.

Le grand port, aujourd'hui presque abandonné, ce port que Virgile nommait *Sicaniæ Sinus (Énéid.*, L. III, v. 692), n'est en effet qu'une baie naturelle de 6 kilomètres de circonférence, et s'étendant au S.-O. de l'île. Son entrée était défendue au nord par les fortifications d'Ortygie, et au sud par le *Plemmyrion*, fort construit sur le promontoire de Plemmyre par les Athéniens, pour faciliter les communications avec leur flotte (Thucyd., L. VII, 4.), mais dont les Syracusains, commandés par Gylippe, se rendirent bientôt maîtres par surprise, s'emparant des approvisionnements de toutes sortes que les Athéniens y avaient réunis (Thucyd., L. VII, 13.)

Le petit port appelé le *Lacceium*, la Citerne, probablement à cause de sa forme, s'étendait au nord, entre Ortygie et Achradine, et pouvait contenir soixante trirêmes; il fut entouré de murailles par Denys l'Ancien vers l'an 404 avant J.-C. (Diod., L. XIV, 7). On lui donnait aussi le nom de *portus marmoreus*, soit à cause des édifices dont il était entouré, soit à cause des marbres dont il était pavé ou revêtu. Un troisième port aujourd'hui disparu, et plus petit encore, le *Trogyle*, situé entre l'île et la terre ferme, réunissait les deux autres.

Semblable à ces vieillards que la décrépitude rapproche du berceau, la Syracuse moderne en est revenue à n'occuper que l'île où elle prit naissance. Sa population, qui dépassa deux millions, atteint à peine aujourd'hui le chiffre de quatorze mille. Réunie à la terre par un pont, la ville est entourée d'une quadruple enceinte de murailles et de fossés, œuvre de Charles-Quint. Elle est assez bien bâtie, mais les rues sont généralement étroites, et la principale, celle de la *Maestranza*, ne serait à Paris qu'une rue de cinquième ordre.

Parmi les édifices ne remontant pas à l'antiquité, un des plus remarquables est le palais Montauti, construit au XIVe siècle, et dont la façade à trois étages a conservé presque tout son caractère et sa riche décoration ogivale.

La cathédrale, maintes fois reconstruite et modifiée et dédiée à Notre-Dame, a succédé au temple de Minerve qui, suivant Diodore de Sicile, avait été construit à la fin du VIe siècle avant l'ère chrétienne et qui, respecté par Marcellus, fut dépouillé par Verrès (Cic., *Verr.* II, L. IV, *de Signis*, 55), qui enleva entre autres ornements précieux, l'admirable tableau représentant *Agathocle livrant un combat de cavalerie*, et vingt-sept autres

tableaux d'une grande beauté, parmi lesquels étaient les portraits des rois et des tyrans de la Sicile. Cicéron vante aussi les magnifiques portes du temple, décorées d'or et d'ivoire, et couvertes de bas-reliefs historiqnes, qui furent enlevées également par l'insatiable préteur.

L'église épiscopale a été établie sur les colonnes du péristyle du temple au VIIe siècle après J.-C. par saint Zozyme, aussi l'appelle-t-on *Santa Maria delle colonne*. Le temple était exastyle et sa longueur était de 53 mètres sur une largeur de 21 mètres, mesures qui correspondent exactement à celles du plus ancien temple existant en Grèce, celui de Corinthe, qui ne doit être son aîné que d'un petit nombre d'années.

Les colonnes, d'ordre dorique, n'ont que quatre diamètres et demi de hauteur ; elle diminuent fortement de bas en haut, et leurs chapiteaux ont par conséquent une très-forte saillie; cependant leur galbe est déjà plus relevé qu'au temple de Corinthe et surtout qu'aux temples de Pestum. L'édifice est régulièrement orienté, et la façade est tournée au couchant.

Au côté nord, dans la muraille de l'église, sont engagées onze colonnes dont on ne voit guère que les chapiteaux, la muraille ayant été en partie doublée à la suite d'un tremblement de terre.

Cette opération n'ayant point été faite devant les quatre premières colonnes, on voit dans cette partie leurs cannelures et une portion du stylobate composé de trois degrés, dont le supérieur a été plus tard coupé de manière à former un socle carré à chaque colonne primitivement sans base. Les colonnes de marbre blanc sont formées de quatre blocs, trois pour le fût, un pour le chapiteau; elles portent encore l'architrave antique où l'on reconnaît dans la partie supérieure les gouttes des triglyphes qui ornaient la frise aujourd'hui disparue.

La façade de la cathédrale date du milieu du siècle dernier; elle est trop surchargée d'ornements, mais elle a beaucoup de relief; elle présente deux ordres isolés, corinthien et composite. Au centre du second ordre, dans une arcade, est une belle statue en pierre de la Vierge, et sur l'entablement du premier ordre, reposent les statues des protecteurs de Syracuse, sainte Lucie et saint Marcien, sculptées par Ignazio Mirabitti. Une belle grille en avant de la façade est accompagnée des statues en marbre de saint Pierre et de saint Paul.

L'église est précédée d'un vestibule dont la porte principale, ouvrant sur la grande nef, est ornée de deux colonnes torses entourées de pampres. L'intérieur de la basilique répond exactement dans le sens de la longueur au plan du temple antique. On voit encore engagées dans le mur de la façade deux colonnes et deux antes du *pronaos*. C'est l'ancien mur de la

cella qui, percé de sept arcades par les chrétiens, forme la division des nefs; seulement, du côté du sud, des chapelles ajoutées font saillie en dehors du plan du temple, et les colonnes du péristyle se trouvent en avant de celles-ci, et l'on peut voir que leur stylobate a été taillé en socle comme au côté septentrional. Ces colonnes se trouvent ainsi plus dégagées que celles du nord, seulement leur abaque est confondu avec l'entablement moderne et du chapiteau on ne voit que le tore. A droite, dans cette nef, est l'entrée d'une belle chapelle de style moderne dédiée au Saint-Sacrement. L'autel, enrichi de marbres précieux, est surmonté d'un superbe tabernacle de bronze et de diaspres de Sicile. Sur un autel à droite, dans la même chapelle, entre deux colonnes de *vert de Sicile*, est une Madone byzantine sur fond d'or, dont, au jour du Vendredi saint, on voile la face d'un mouchoir brodé, de même que, dans la Semaine-Sainte, presque tous les autres tableaux de la Sicile sont cachés par des rideaux. La voûte porte des fresques médiocres d'Agostino Scilla, peintre de la seconde moitié du XVIIe siècle. Rentrant dans l'église, on voit cesser les colonnes antiques à la hauteur du chœur, mais le mur de la *cella* continue sans être percé d'arcades. Le chœur, très-simple, n'a de remarquable que son riche pavé de marbre. A l'abside, au-dessus de la porte de la sacristie, est une *Nativité de la Vierge*, tableau estimé d'Agostino Scilla. Le plafond de la grande nef est en bois, à charpente apparente, peinte et dorée. Dans la basse-nef de gauche, derrière les fonts baptismaux, est une jolie porte de marbre du style de la renaissance, surmontée d'un bas-relief représentant le *Christ mort soutenu par la Vierge*, sujet que les Italiens nomment *una pietà*. Les fonts baptismaux sont exhaussés de trois degrés sur un pavé d'*opus alexandrinum;* ils sont formés d'un vase antique de marbre blanc porté par six petits lions de bronze. On y déchiffre encore en partie une inscription grecque qui nous apprend que la destination primitive du monument n'a pas été changée. Torremuzza, dans son *Recueil d'inscriptions siciliennes*, l'a restituée ainsi :

ΑΝΑΘΗΜΑ ΙΕΡΟΝ ΒΑΠΤΙΣΜΑΤΟΣ
ΖΟΖΙΜΟΥ ΘΕΩΔΩΡΟΥ . . . Α
ΓΟΝ . . . ΚΡΑΤΗΡΑ.

Le musée de Syracuse est déposé dans les salles basses de l'évêché, voisin de la cathédrale. Le morceau le plus précieux qu'il renferme est une Vénus découverte en 1804 près des Catacombes, au milieu des débris d'un temple, en même temps qu'une statue drapée d'Esculape, également

au musée. Malheureusement, il manque à la Vénus de Syracuse le bras droit et la tête. Le torse est admirable et peut être comparé sans désavantage à notre Vénus de Milo, mais les membres inférieurs manquent de finesse et de distinction et sont en partie cachés par une draperie lourde et disgracieuse. Le musée de Syracuse renferme un grand nombre d'autres antiquités dont nous ne citerons que les principales : une tête colossale de Jupiter libérateur, une statuette de femme acéphale et de style archaïque, la partie inférieure d'une métope représentant un jeune homme nu et une femme élégamment drapée, une tête de Junon conservant quelques traces de couleurs, une inscription sur terre cuite reproduisant, mais d'une manière incorrecte, sept vers de la VIe olympiade de Pindare, etc.

Le musée ne renferme qu'une très-petite quantité de médailles, mais son conservateur, le vénérable et savant abbé Lentinello, possède une des plus précieuses collections qui existent au monde de ces admirables médailles de Syracuse, merveilles de la numismatique grecque.

Dans la moderne Syracuse, nous trouvons encore les restes de deux autres édifices antiques, un temple de Diane et des bains.

Dans la *via Accaputo*, et dans une maison occupée en partie par le consul des Pays-Bas, on descend par un escalier d'une soixantaine de marches, dont les quarante inférieures sont antiques et taillées dans le roc, jusqu'à une salle creusée également dans la masse et dont la voûte est soutenue par quatre piliers isolés. Au centre de cette voûte est encore un anneau de bronze qui dut soutenir une lampe ; une banquette régnant au pied des parois atteste que cette salle a servi d'*apodyterium*, et que c'était là que les baigneurs quittaient leurs vêtements. De cette salle on passe dans le cabinet de bain, le *caldarium*, où se trouve la baignoire dans laquelle on descend par quelques degrés. Dans une niche on voit l'indication d'une chaudière qui était en communication avec la baignoire.

C'est aussi dans Ortygie, *trône de la Diane Alphéienne*, comme dit Pindare (*Pyth.*, II), et dans l'intérieur d'une maison particulière, *via del Trabochetto*, qu'il faut chercher les dernières traces du temple de la sœur d'Apollon, déesse protectrice de Syracuse. Au premier étage, au fond d'une espèce d'armoire, on voit deux énormes chapiteaux doriques dont les fûts descendent au rez-de-chaussée et s'enfoncent dans le sol. Des fouilles opérées en 1840 ont permis de reconaître ces colonnes jusqu'à leur stylobate et de s'assurer qu'elles appartenaient au péristyle du temple. Elles ont sept mètres quatre-vingts de hauteur; leurs chapiteaux sont très-déprimés, et la proportion des fûts est presque aussi courte qu'au temple de Corinthe. L'architrave est d'une hauteur exagérée et sans

exemple, et les entrecolonnements n'égalent point le diamètre des colonnes. Dès l'époque de l'érection de ce monument; au VIe siècle avant notre ère, le dorique était complet, mais il lui restait à acquérir ces proportions inimitables que, dans le siècle suivant, il dut au génie de Micon, d'Ictinus, de Callicrate et de Mnésiclès.

Après la cathédrale, il reste encore à visiter dans la ville moderne deux églises, dont la principale, située sur la même place, est consacrée à sainte Lucie, patronne de la ville. Sa façade, de style moderne, présente deux colonnes isolées en avant des pilastres. Aux chapiteaux de ces derniers avaient été réservés, dans la pierre même, deux anneaux mobiles; l'un d'eux est brisé, mais l'autre existe encore. Ce tour d'adresse que les Syracusains ne manquent pas de signaler à l'admiration des voyageurs, est pourtant bien peu de chose auprès des fameux piliers de la pagode de Chalembron pris tous deux dans le même bloc que les vingt-neuf anneaux de la chaîne qui les réunit par le sommet. Le maître-autel qui termine l'unique nef de Sainte-Lucie est orné d'un bas-relief d'argent représentant le *Martyre de la sainte*, et d'un bon tableau offrant le même sujet, signé : *Opus Deodati Guin. Neap.* 1579. Deodato Guinaccia vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et fut élève de Polydore de Caravage; il tint une école qui pendant longtemps contribua à maintenir en Sicile le bon goût qu'y avait importé l'illustre disciple de Raphaël.

Non loin du bain antique est l'église de Saint-Philippe, assez bel édifice de style moderne, en forme de croix grecque, avec coupole au centre. Aux côtés de la grande porte sont deux colonnes antiques de marbre gris soutenant l'orgue; au milieu de la nef s'ouvre une porte par laquelle on descend dans une crypte. De là, un corridor conduit à un escalier de quarante-sept marches très-élevées taillées dans le roc et ayant pour noyau un puits également antique. Au bas de l'escalier, on trouve l'eau dans laquelle on pouvait descendre par quelques degrés ce qui a fait supposer que dans les premiers siècles du christianisme, ce bassin avait pu servir aux baptêmes par immersion. Cette conjecture est d'autant plus admissible que sur l'escalier même, à diverses hauteurs, s'ouvrent des espèce de catacombes.

Une autre piscine, désignée sous le nom de *Bagno della regina*, se trouve dans l'enceinte de l'ancien château-fort qui s'élève à la pointe méridionale d'Ortygie et dont la fondation est attribuée au patrice grec Maniacès, envoyé de Constantinople au XIe siècle par l'empereur Constantin Monomaque pour chasser les Sarrasins de la Sicile, entreprise dans laquelle il échoua. Au château actuel, vingt fois restauré, modifié, augmenté, il est impossible de reconnaître aucune partie ayant conservé son caractère.

Sur le bord du grand port, à l'ouest de l'île, au pied d'un bastion, dans une grande et profonde enceinte semi-circulaire de construction moderne, à laquelle les lavandières descendent par un vaste escalier, sort de terre une source abondante d'une admirable limpidité; c'est la fontaine Aréthuse tant chantée par les poëtes, cette chaste compagne de Diane qui, née dans l'Elide et poursuivie par Alphée invoqua la déesse qui la changea en une source, qui par des canaux souterrains, *cæcis mersa cavernis*, traversa les mers et vint revoir le jour à Ortygie, la ville chère à sa déesse. (Ovide, *Met.*, C. v.)

..... Alphœum fama hùc Elidis amnem
Occultas egisse vias subter mare ; qui nunc
Ore, Arethusa, tuo siculis confunditur undis.
Virg., *Œen.* L. iii, 694-96.

« On dit que l'Alphée qui arrose les champs de l'Elide a poussé sous les mers sa source secrète, l'Alphée qui maintenant, ô Aréthuse, confond les eaux de ta source et ses eaux mêlées à la mer de Sicile. »

Ainsi chantait Virgile, et dans une autre source qui jaillit dans la mer et qu'on nomme *Occhio di Zilica*, on a voulu reconnaître l'Alphée, qui, métamorphosé lui-même en fleuve, poursuivit la nymphe fugitive: mais selon toute apparence, l'*Occhio di Zilica*, n'est qu'une seconde bouche d'Aréthuse; Alphée a disparu, et on chercherrit vainement ces amants «qui mêlaient, comme dit Ausone, les baisers de leurs ondes pures, *Incorruptarum miscentes oscula aquarum.*

Non loin de la fontaine Aréthuse, je montai dans une barque à quatre rameurs et traversant le grand port de l'est à l'ouest, j'arrivai en vingt minutes à l'embouchure du petit fleuve Anapus, que je remontai. Bientôt à peu de distance, j'aperçus à gauche, au milieu des champs, deux colonnes doriques cannelées. C'est tout ce qui reste du temple hexastyle de Jupiter Olympien, vanté par Cicéron, *egregium templum Jovis Olympii.* Là, était la fameuse statue chryséléphantine de Jupiter *Ourios* (favorable), que Denys l'Ancien dépouilla de son manteau d'or, *trop chaud pour l'été, trap froid pour l'hiver*, qui était estimé 85 talens, 472,676 fr. (Ælien, L. I, c. 20; Cicér., *de Natura deorum*, L. III, 34). La statue elle-même, respectée par Marcellus, fut volée par Verrès. (Cicér., *Verr.* II, L. IV, *de Signis*, 57.) Ce temple situé hors la ville, dans un quartier appelé primitivement *Plemmyrium*, comme le promontoire, et qui lui dut le nom d'*Olympicum*, datait au moins du v[e] siècle avant J.-C. Le plus élevé des deux fûts encore debout a cinq mètres soixante de hauteur et un mètre soixante à la base.

Le quartier d'*Olympicum* n'est qu'une plaine de tout temps marécageuse et pestilentielle dont eurent beaucoup à souffrir les Athéniens qui avaient eu l'imprudence d'y asseoir leur camp (Diod., L. XIII, 12), aussi bien que les Carthaginois qui ne surent pas plus tard profiter de cette leçon. (Diod., L, XIV, 70.)

Après avoir remonté l'Anapus pendant environ vingt minutes, nous trouvons son confluent avec la rivière Cyané dont pendant une demi-heure nous remontons aussi, non sans peine, le lit étroit, obstrué par les herbes et les roseaux. On sait que, suivant la tradition, la nymphe Cyané tenta de s'opposer à l'enlèvement de Proserpine par Pluton, et que le dieu des enfers s'ouvrit un chemin à travers un gouffre qui devint l'urne de Cyané, métamorphosée en une source qui, dans son cours, se réunit bientôt à l'Anapus, son bien-aimé. (Ovid., *Met.*, C. V, 11). Le bassin de la fontaine est de forme à peu près circulaire et d'une grande profondeur, que permet d'apprécier son extrême limpidité; sur ses bords se dressent de magnifiques papyrus (*Cyperus papyrus*, Lin.), les seuls qui poussent naturellement en Europe. Leur tige triangulaire, qui atteint souvent une longueur de cinq mètres, est entièrement nue et se termine par un gros bouquet de longs fils qui ont mérité à la plante le nom fort peu poétique de *parucca* que lui donnent les paysans. On sait que c'est cette plante, provenant principalement d'Égypte, qui fournissait le papier des anciens. « On prépare le papier, dit Pline (L. XIII, 23), en divisant avec une aiguille le papyrus en bandes très-minces, mais aussi larges que possible. La bande la meilleure est celle du centre de l'arbre, et ainsi de suite dans l'ordre de la division... Sur une table inclinée, on colle les bandes dans toute la longueur du papyrus; seulement on les rogne à chaque extrémité; puis on pose transversalement d'autres bandes en forme de treillage, on les soumet à la presse et cela fait une feuille que l'on sèche au soleil. » Les *ciceroni* de Syracuse fabriquent encore par le même procédé des feuilles de papyrus qu'ils vendent aux voyageurs. Je possède une vue de la fontaine Cyané, peinte à l'aquarelle sur ce singulier papier.

Près de la source, un temple avait été élevé en l'honneur de la nymphe, nous apprend Diodore (L. XIV, 72), mais toute trace en a disparu.

Je débarquai près de la fontaine, et marchant à travers champs, j'arrivai en une heure aux anciennes murailles qui séparaient *Tychè* de *Neapolis* dans laquelle j'entrai. Près des murs est taillée dans le roc une grande piscine ayant dû servir à la natation.

Non loin de là, en suivant encore, est l'aqueduc creusé dans le roc par les prisonniers carthaginois pour amener l'eau d'une distance de vingt-

quatre milles. Il était couvert en maçonnerie, dont il reste quelques parties avec des regards. L'eau se divisait, mais la plus grande partie arrivait au Nymphée qui surmonte le théâtre.

Pendant une demi-heure encore, ayant quitté le sol volcanique de *Neapolis*, je foulai le rocher calcaire sur lequel reposait le quartier occidental de Syracuse, l'*Epipolis*, ou ville supérieure, cherchant vainement la solution du problème que présente cette plaine, d'où ont disparu sans laisser le moindre débris tant et de si magnifiques édifices, et j'arrivai enfin à la latomie de Philoxène, dite *del buffalaro*. Les latomies « admirable ouvrage des rois et des tyrans, dit Cicéron, profondeurs immenses creusées dans le rocher par des bras innombrables, » ne sont autre chose que les vastes carrières d'où sortit l'antique Syracuse. Ces carrières furent transformées en prison par Denys le Tyran. *Carcer ille qui est a crudelissimo tyranno Dionysio factus Syracusis quæ latomiæ vocantur* (Cicer., *Verr.* II). « Il arrivait quelquefois, dit Ælien (L. XII, c. 44), que ceux qu'on envoyait dans ce lieu y restaient si longtemps enfermés qu'ils s'y mariaient et avaient des enfants qui n'avaient jamais vu de villes et qui allant enfin à Syracuse étaient saisis de frayeur et s'enfuyaient en criant s'ils rencontraient des chevaux ou des bœufs attelés. La plus belle des cavernes de cet horrible lieu était celle qui portait le nom de Philoxène. » Elle le porte encore aujourd'hui, et c'est là en effet que le poëte Philoxène fut enfermé pour s'être permis de trouver mauvais les vers de Denys, si l'on en croit Strabon et Suidas; mais Phanias cité par Athénée (L. I), dit que ce fut pour avoir enlevé au tyran le cœur de Galathée, sa maîtresse. Si cette dernière version était admise, il faudrait renoncer au mot si fameux attribué à Philoxène, interrogé de nouveau par le tyran poëte : « Qu'on me ramène aux carrières. » Quoiqu'il en soit, nous savons que ce fut dans sa prison que Philoxène composa son poëme du *Cyclope*, dont il est souvent fait mention dans Suidas et dans Athénée. On croit que ce poëme, malheureusement perdu, avait pour sujet les infortunes de l'auteur, et que Denys y était désigné sous le nom du Cyclope.

Près de la latomie de Philoxène, on voit quelques restes des murailles que, selon les anciens historiens, Denys fit élever en vingt jours, employant à ce travail soixante mille ouvriers et six mille bœufs.

Au-dessus de la Latomie se trouve l'*Epipolis*, désignée aujourd'hui sous le nom sarrazin de *Mongibellesi*, quartier le plus élevé et le plus occidental de Syracuse. Sur ce monticule étaient diverses constructions importantes. Le *Pentaphile*, palais de Denys l'Ancien, a entièrement disparu. De la forteresse de *Labdale*, qui fut élevée au commencement de la guerre

des Athéniens (414 avant J.-C.) par leurs généraux Nicias et Lamachus qui projetaient d'enfermer la ville entière par un mur de circonvallation (Diod., L. XIII, 7, et Thucyd., vi, 97), de cette place qui fut si souvent en butte aux attaques des ambitieux voulant s'emparer du pouvoir, il ne reste plus que quelques murailles composées de gros blocs réguliers assemblés sans ciment. Des ruines bien plus considérables indiquent à l'extrémité occidentale de l'*Epipolis* l'emplacement du fort d'*Euryale*, si bien nommé aujourd'hui le *Belvedère*, et qui avait été construit par Denys l'Ancien. De ce point, l'œil embrasse un admirable panorama; le regard saisit à la fois la vaste plaine où fut Syracuse, la singulière presqu'île de Thapsos, aujourd'hui *Magnisi*, sur le golfe d'*Augusta*, l'antique Mégare de Sicile, en avant de laquelle une tour en ruines signale le lieu où campa Marcellus, plus loin l'Etna fumant à travers ses neiges éternelles, en face enfin les ondes bleues de la mer ionienne.

Le château d'*Euryale*, construit en grand appareil, pleins sur joints, était protégé à l'occident par une latomie fermée d'un bout par une épaisse muraille d'une parfaite conservation. On franchissait cette douve profonde sur un pont dont les piles sont encore en bon état. Au fond du fossé, au couchant, est un grand escalier taillé dans le roc et récemment découvert qui conduisait à un ouvrage avancé, protégé lui-même par une seconde latomie. Du fond de la première, plusieurs passages souterrains y conduisaient et facilitaient les sorties de la garnison. Tout le rocher est percé de ces communications hypogéennes; ici s'étend une vaste écurie avec les anneaux réservés dans le roc; là s'ouvre un long corridor; plus loin, des escaliers descendent dans quatre cryptes ayant servi de magasins. Cette espèce de Gibraltar souterrain n'a été reconnu et déblayé qu'en 1858. C'est au nord de *Labdale* que s'ouvrait dans la muraille la porte *Exapyle* par laquelle les soldats de Marcellus pénétrèrent dans Syracuse.

Il ne me fallut pas moins d'une grande heure de marche pénible pour rejoindre l'aqueduc carthaginois, qui me guida vers le théâtre, que ses eaux rafraîchissaient.

Cet édifice, que Diodore vante comme le plus beau de la Sicile et dont la grandeur étonna Cicéron, est situé dans le quartier de *Néapolis* et d'une parfaite conservation; il est entièrement taillé dans le roc, et il conserve presque tous ses gradins au nombre de dix-neuf qui formaient la *summa cavea* ou étage supérieur. Une large *præcinction* séparait celui-ci des gradins inférieurs au nombre de vingt-quatre, divisés eux-mêmes en deux ordres par une petite *præcinction*, la *media cavea*, qu'occupaient les citoyens aisés, et

l'*ima cavea*, réservée aux agonothètes, aux magistrats, aux prêtres et aux généraux d'armée.

Les gradins étaient divisés en neuf *cunei* ou coins, par huit escaliers. Plusieurs portent des inscriptions grecques parmi lesquelles on lit le nom de *Philistis*, cette reine connue seulement par ses admirables médailles et que l'on croit avoir été femme de Hiéron II, ainsi que celui de *Nereis*, supposée fille de Pyrrhus et femme de Gélon. Il ne reste de la scène, qui était bâtie et non taillée dans le roc, que les substructions, les matériaux qui la composaient ayant été employés par Charles-Quint à la construction de la citadelle moderne. On reconnaît encore les supports du *pulpitum* où se tenaient les acteurs, diverses fosses creusées pour le jeu des machines et les apparitions des divinités infernales, et les deux portes qui percées aux extrémités de la scène, dans les ailes ou *versuræ*, étaient censées conduire, l'une au port, l'autre à la campagne.

Le théâtre, tourné au sud, regardait le grand port et Ortygie. Sous les deux *podia* étaient des vomitoires ouverts sur l'orchestre, servant d'entrée aux habitants de *Neapolis*, tandis qu'en venant de *Tychè* on arrivait aux gradins par leur sommet.

Selon l'usage ordinaire des Grecs, le théâtre servait pour les réunions publiques et celui-ci retentit souvent des voix éloquentes de Gélon, d'Agathocle et de Timoléon. C'est dans son enceinte que se passa une scène dramatique retracée par Plutarque. En l'année 338 avant Jésus-Christ, Mamercus, tyran de Catane, forcé de se rendre à Timoléon, fut conduit à Syracuse pour être jugé : « Il essaya, dit l'historien, de prononcer deuant le peuple vne harangue qu'il auoit de longue main pour pensée et composée; mais voyant que le peuple crioit et faisoit vn grand bruit pour ne le point ouïr et qu'il n'y auoit point d'aparence qu'il fust pour lui pardoner, il se prist à courir à trauers le théâtre et alla doner de la teste, tant qu'il peut, contre un des degrez où l'on se sied au théâtre, cuidant se froisser toute la teste pour mourir promptement; mais il n'eut pas l'heur de pouuoir ainsi mourir, car il fut pris estant encore vif et puni de la mesme peine dont on punissoit les voleurs et les larrons. » (Plut., *Timol.*)

Derrière les gradins supérieurs s'étendait une place oblongue, un *deambulacrum* ou promenoir avec un portique qui servait d'abri aux spectateurs surpris par la pluie. Des nombreuses statues qui le décoraient, il ne reste d'autre trace qu'un seul piédestal.

Le fond du promenoir est formé par le rocher taillé verticalement et dans lequel sont creusées, par un singulier rapprochement, plusieurs chambres sépulcrales. Au milieu s'ouvre une grande grotte ou nymphée

autrefois richement décorée, au fond de laquelle coule encore en cascade l'eau abondante et pure amenée par l'aqueduc des Carthaginois. En 1843, lorsque M. Félix Bourquelot fit en Sicile ce voyage dont il a publié une si intéressante relation, les eaux du nymphée faisaient encore tourner la roue d'un moulin, bâti sur les gradins même du théâtre, et qui heureusement n'existe plus aujourd'hui.

Entre le théâtre et l'amphithéâtre, dans une enceinte fermée par une grille sont les derniers vestiges du temple de *Jupiter libérateur*. Il n'en reste qu'un immense soubassement formé de quatre gradins portant le stylobate du péristyle, car le temple était périptère; au milieu on reconnaît le massif de la cella.

A quelques pas à l'orient du théâtre et au-dessous du temple de *Jupiter libérateur* est la latomie *del Paradiso*, l'une des plus belles et la plus célèbre de toutes. Dans son angle nord-ouest est l'énorme grotte connue sous le nom d'*Oreille de Denys*, dans laquelle, suivant la tradition, Denys le Tyran faisait enfermer les prisonniers, dont par une combinaison d'acoustisque il pouvait d'un certain réduit entendre même les conversations à voix basse. Ce qui est malheureusement plus certain, c'est que les Athéniens captifs y furent, pendant huit mois entiers, entassés au nombre de plus de sept mille après la funeste expédition de Nicias. (Diod., L. XIII, 19, et Thucyd., L. VII, 86.) « Ceux, dit Diodore (L. XIII, 33), qui avaient quelque instruction, en ont été tirés par la suite pour donner des leçons aux jeunes gens et furent sauvés de cette manière; le reste accablé de maux dans cette funeste prison y périt misérablement. » On sait que ceux-là seuls sortirent des latomies qui surent réciter quelques tirades d'Euripide. Cette destination des latomies se prolongea pendant plusieurs siècles, car Cicéron reproche à Verrès d'y avoir renfermé de nombreuses victimes.

La forme de la grotte est celle d'un S; sa profondeur est de soixante mètres, sa largeur de sept mètres, et la hauteur de l'entrée figurant assez bien une oreille de cheval est de vingt mètres; le sol fort bas est souvent inondé à la suite des grandes pluies d'hiver, torrentielles en Sicile comme dans tous les pays méridionaux.

Ce qui a dû donner lieu à la tradition de l'espionnage de Denys, est l'écho remarquable et la sonorité étonnante de cette grotte. Le moindre son y est centuplé; un papier que l'on déchire produit déjà un bruit assez fort; qu'on juge d'après cela de l'effet de la détonation d'un petit mortier. Je n'ai jamais rien entendu en ce genre de plus effrayant; le terrible écho des rochers de Lurley, sur le Rhin, ne peut même être comparé à celui de l'Oreille de Denys. Ce dernier répète très-distinctement deux syllabes,

mais il ne peut aller jusqu'à trois, et sous ce rapport, il est inférieur à la plupart des échos célèbres.

A côté de la latomie *del Paradiso*, dont elle fait en quelque sorte partie, est celle *de' Cordari*, la plus vaste et la plus pittoresque de toutes. Ses immenses cavernes sont en partie remplies d'eau, en partie occupées par les cordiers auxquels elle doit son nom; de leurs voûtes plates descendent presque jusqu'au niveau de l'eau des blocs énormes semblables à de gigantesques stalactites. Ces grottes, surmontées d'un massif d'une épaisseur considérable présentent les aspects les plus variés. Au milieu de la partie découverte de la latomie, se dresse isolé un rocher taillé à pic et son sommet inaccessible porte des restes informes de constructions qui doivent remonter à une époque antérieure à la latomie elle-même, à moins qu'on n'admette la supposition peu vraisemblable de quelques auteurs qui prétendent que, sur le sommet de cette aiguille, où ils parvenaient on ne sait comment, demeuraient prisonniers eux-mêmes les gardes chargés de surveiller les captifs.

Non loin de cette latomie, vers le midi et dans l'enceinte d'une propriété particulière, est la petite piscine de *S. Niccolò*, évidemment de construction romaine; elle est composée de trois corridors dont les voûtes sont soutenues par des piliers carrés; elle est d'une entière conservation.

Cette piscine est voisine de l'amphithéâtre situé sur les confins des quartiers d'*Achradine* et de *Neapolis*. Ce monument, auquel les habitants donnent le nom de *Fosse de' granati*, est en partie taillé dans le roc, en partie bâti en grand appareil. Il est bien entendu qu'il date de l'époque romaine, les Grecs n'ayant connu que l'hippodrome et le théâtre. Il conserve une grande partie de ses gradins qui étaient au nombre de treize et ses trois étages de corridors. Son grand axe s'étendant du nord-ouest au sud-est offre à chacune de ses extrémités un large vomitoire. Au centre de l'arène, dont les diamètres sont de soixante-quinze mètres et quarante-six mètres, est un grand *aquarium* dans le genre de celui de la villa de Diomède à Pompeï, avec conduit pour l'écoulement des eaux. Le *pluteus*, ou mur entourant l'arène, était surmonté d'un parapet de marbre gris taillé en bahut, et protégeant les spectateurs. Plusieurs des blocs qui le composaient gisent dans l'arène; quelques-uns portent des traces d'inscription. Sur l'un d'eux j'ai pu lire LOCVS STATILII. Ces deux mots nous font connaître que certains personnages étaient propriétaires de leur place à l'amphithéâtre, puisqu'ils avaient le droit de la marquer ainsi d'une manière ineffaçable. Il est aussi à remarquer que les inscriptions sont latines à l'am-

phithéâtre et grecques au théâtre, nouvelle preuve de l'origine différente des deux monuments.

En revenant vers Ortygie, dans le quartier désert d'*Achradine* d'où ont disparu jusqu'aux derniers vestiges des temples de Cérès et de Proserpine profanés par Imilcon (Diod., L. XIX, 64), on trouve l'église *S. Giovanni*, dont l'ancien couvent n'est occupé que par deux ermites. A la façade ruinée de l'église, un linteau de porte chargé d'emblèmes chrétiens grossièrement sculptés, appartient au temps de sa consécration par l'évêque Richard en 1182. Au-dessus est une rose ogivale qui doit ne dater que du XVe siècle. Au côté méridional, un porche dont le toit n'existe plus présente trois arcades romanes. L'intérieur de l'église n'offre de remarquable que deux colonnes cannelées de pierre paraissant provenir de quelque monument antique. Un escalier ogival partant de l'église et se dirigeant vers le midi descend à la crypte de Saint-Marcien, qui passe pour le plus ancien édifice chrétien de la Sicile. Elle est en forme de croix grecque, et les chapiteaux des colonnes, qui autrefois formaient les quatre angles de la croisée et qui aujourd'hui sont enfermés dans la maçonnerie, présentent, grossièrement sculptés, les attributs des quatre Évangélistes accompagnés d'inscriptions. C'est là, dans une chapelle conservant quelques fresques byzantines, que se trouvait le vase servant de fonts baptismaux dans la cathédrale. Dans la chapelle opposée est creusé dans la paroi la tombe, le *loculus* où avait été déposé le corps de l'apôtre de la Sicile, saint Marcien, brûlé vif au IIIe siècle sous le règne de Décius. Ce corps a été transporté à Gaëte pour le soustraire aux incursions des Sarrasins. Dans un autre angle de la crypte, est debout une colonne de granit à laquelle, suivant la tradition, le saint fut attaché pendant son martyre.

Dans une cour attenant à l'église *S. Giovanni* est un escalier par lequel on descend dans des catacombes dont l'origine précise est inconnue, mais qui furent sans aucun doute employées comme sépultures, comme sanctuaires et peut-être aussi comme refuge par les premiers chrétiens. Ces vastes souterrains, connus sous le nom de *Grotte di S. Giovanni*, sont creusés dans la pierre calcaire; les voûtes sont généralement plates. Partout des sépulcres sont ménagés dans les parois. En divers endroits sont quelques peintures représentant des monogrammes, des oiseaux et autres symboles chrétiens. Les parties les plus remarquables de ces catacombes d'une immense étendue, sont de grandes salles rondes voûtées en dôme et surtout, ce qui ne se trouve ni à Rome, ni à Naples, des galeries très-profondes à voûte semi-circulaire dont le sol entier est composé d'innombrables tombes creusées parallèlement dans le sens de la largeur et que fermaient des dalles aujourd'hui presque toutes brisées.

Passant sur une voie antique conservant dans le roc les traces des roues des chars, je trouvai à peu de distance des catacombes une latomie à ciel ouvert qui, bien mieux que celle de l'Oreille de Denys, mériterait le nom de *Paradis*. Elle est occupée par le délicieux jardin du marquis Casale, tout rempli de myrthes, de papyrus, d'aloës, de palmiers, d'orangers, de grenadiers et de cactus chargés de fruits et de fleurs. De grandes carrières couvertes, des salles immenses ouvrent sur le jardin; dans leurs parois on voit creusés sur des lignes obliques des trous qui durent recevoir des barres de fer ayant servi d'échelles aux ouvriers pour l'exploitation de ces antiques carrières.

En dix minutes, traversant une partie du quartier d'*Achradine*, on va de la latomie Casale à celle des Capucins, la plus voisine de la mer et de la moderne Syracuse. Là aussi est un ravissant jardin qu'on appelle *la Selva*, la forêt. Dans un coin sont les tombeaux de quelques étrangers protestants. Au milieu de la latomie se dressent quelques rochers isolés d'une grande hauteur, semblables à ces *témoins* que les modernes réservent dans les travaux de terrassement; l'un d'eux rappelle par son profil la proue d'une galère antique.

Dans l'église des capucins est une trappe par laquelle on descend dans une galerie de peu d'étendue, contenant des corps desséchés comme ceux que l'on voit en si grand nombre dans les fameux caveaux des capucins de Palerme.

Revenant vers Ortygie, on trouve encore, dans le quartier désert d'*Achradine*, l'église isolée de Sainte-Lucie, appartenant aux franciscains. Extérieurement, au côté méridional, est un assez beau portique d'ordre toscan, et à l'occident la porte à plein cintre et de style roman est accompagnée de deux colonnes portant sur leurs chapiteaux des lions mutilés. L'abside offre un tableau fort endommagé de Michel-Ange de Caravage, l'*Enterrement de sainte Lucie dans les catacombes*. A droite du chœur une colonne de granit rouge passe pour être celle à laquelle la sainte fut attachée lors de l'affreux martyre qu'elle subit en ce lieu en l'an 304. Enfin à l'autel, à droite du chœur, est une tête de la sainte peinte sur fond d'or au XVe siècle. De cet autel part un chemin souterrain sur lequel on rencontre l'entrée d'autres galeries de catacombes, et qui conduit à une chapelle moderne, octogone et à coupole. Au principal autel est un trou par lequel on aperçoit le lieu même des catacombes où fut trouvé le corps de la sainte. L'autel est surmonté de sa statue couchée, de marbre blanc.

En quittant Sainte-Lucie, je passai près de quelques ruines auxquelles on donne le nom de *Maison d'Agathocle*, et avant de rentrer dans la ville

moderne, je trouvai à gauche de la route une colonne de *cipollino* encore debout, mais privée de son chapiteau; elle a été relevée sur sa base en 1796. Quatre autres bases sortent du sol sur la même ligne. Les auteurs sont loin d'être d'accord sur le nom de l'édifice dont cette colonnade a fait partie; les uns y voient le *Prytanée* où se trouvait l'admirable portrait de Sapho, par Silanion, dont Verrès s'empara (Cicer., *Verr.* II, L. IV, *de Signis*, 57); d'autres un temple de Cérès, d'autres enfin avec plus de vraisemblance peut-être, les restes du portique d'*Achradine* cité par Cicéron et Diodore de Sicile.

Pour compléter l'examen des antiquités de Syracuse, il faut encore faire une petite excursion vers le nord, dans le quartier de *Tychè;* là, sur le bord de la route de Catane, on trouve une de ces voies sépulcrales qui, chez les anciens, annonçaient l'approche de toutes les grandes villes; c'est une longue suite de tombeaux taillés dans le roc. Un seul conserve quelques traces d'architecture; bien que dans celui-ci on ait voulu reconnaître la sépulture d'Archimède, découverte par Cicéron (*Tuscul.*, V. 23), ce n'est qu'un *columbarium* à neuf niches ou *loculi*, dont la façade présente une sorte de fronton avec les restes d'une frise et d'une colonne doriques.

Le soleil descendait derrière l'*Epipolis* lorsque je rentrai dans la moderne Syracuse, où la soirée me réservait un tableau d'un autre genre, mais non moins saisissant. Nous étions au Vendredi saint, et une procession sortie de l'église des Théatins avait attiré toute la population dans les rues qu'elle devait parcourir. Là, je pus voir toutes les femmes enveloppées du *mantò*, cet immense voile de soie noire les couvrant de la tête aux pieds que portent en tout temps les Syracusaines comme les Catanaises, et qui rappelle le *rebozo* des belles habitantes de Lima. Bientôt la procession déboucha dans la rue de la *Maestranza;* deux tambours la précédaient, suivis d'un enfant de trois ou quatre ans, habillé en chérubin, j'allais dire en amour. Venaient ensuite des petites filles habillées de noir qu'on nomme, je ne sais trop pourquoi, vu leur âge, des *Véroniques*; une foule de marins, la corde au cou, couronnés d'épines et portant des cierges, d'autres *Véroniques*, la statue de la Mère de douleurs, *la Vergine addolorata*, debout sur un brancard, entouré de lanternes et suivie d'autres marins. Sur un autre brancard, une *bara* portée par douze hommes, s'avançait majestueusement une grande châsse de cristal brillamment illuminée; là était couché un Christ mort, de grandeur naturelle, produisant l'illusion la plus complète. Derrière marchait le clergé avec le curé des Théatins portant sous un dais un riche reliquaire. La musique militaire, *la banda militare*, jouant une marche funèbre fermait le cortége devant lequel tous les genoux étaient

fléchis, tous les fronts inclinés. Si le matin mon cœur avait battu aux souvenirs de la Syracuse de Gélon, d'Agathocle, de Denys, de Timoléon et d'Archimède, le soir mes yeux se mouillèrent en voyant prosternés avec ferveur au passage de cette pompe imposante les petits-fils de ceux dont le sang de Marcien et de Lucie avait payé la régénération et le salut, et je plaignis ceux qui pouvaient rester froids et insensibles à cette représentation vivante de la Mère divine pleurant sur le corps de son Fils, à cette scène touchante qui inspira l'hymne sublime du *Stabat* et les accents célestes de Rossini, d'Haydn et de Pergolèse.

Ernest Breton,
membre de la 4e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

RAISONS DES DEVOIRS

ou motifs déterminants de nos obligations dans le droit, la morale et la religion

par le baron Carra de Vaux

juge au tribunal de la Seine[1].

« Voici un livre utile à tous et que peu de personnes liront. » Tel est le premier mot de l'auteur dans son introduction. Ce mot est vrai, et il est fort à regretter qu'il en soit ainsi. M. Carra de Vaux a pu, en effet, appeler avec raison son ouvrage : *La Philosophie pratique du devoir*, et rien ne serait plus désirable, pour le bien social, que de voir un grand nombre d'esprits étudier cette philosophie et se pénétrer de ses principes.

Il nous est difficile de donner en quelques lignes une idée, même imparfaite, de l'œuvre considérable que vient de publier notre collègue. Nous essaierons cependant de le faire, en exprimant avant tout la haute estime dans laquelle nous tenons ce remarquable travail.

Il le définit lui-même, avec une grande justesse : Un travail *un et complexe*, dans lequel l'homme apparaît et est observé d'abord dans les seules relations sociales du droit, ensuite sous l'influence du droit augmenté de la morale philosophique, telle que la conçoit la raison humaine; et enfin, mais en dernier lieu seulement, au grand jour et dans la pleine possession de l'enseignement révélé, de la doctrine catholique, dernier et suprême degré de la connaissance des devoirs dans leur généralité.

1. Un vol. in-8°; librairie veuve Poussielgue-Rusand, rue Cassette, 27.

Le plan de l'auteur est de suite compris et l'on retrouve dans l'indication qu'il en donne avec netteté et précision, les trois termes principaux qu'il a inscrits, comme partie intégrante du titre, au frontispice même de son livre : le Droit, la Morale et la Religion.

C'est en suivant cette méthode, pleine de simplicité tout à la fois et de grandeur, que M. Carra de Vaux, dans une série de lettres, au nombre de trente et une, dont le style sobre et digne est toujours en rapport avec l'élévation du sujet qu'il traite, commence par étudier l'homme même, en interrogeant la nature et les facultés de son âme, en déterminant les conditions et les résultats de l'union de l'âme et du corps, et en recherchant la fin pour laquelle l'homme a été créé.

Après cette étude préliminaire, M. Carra de Vaux entre de plain-pied dans son sujet, la recherche des motifs de nos devoirs. Et d'abord, qu'est-ce que le devoir? L'immortel auteur du traité des *Offices*, que ne pouvaient éclairer les sublimes lumières du christianisme, Cicéron, répondait à cette question qui a dû se poser à l'origine du monde : Le devoir, c'est l'acte dicté par la raison. *Quod autem ratione actum sit, id officium appellamus*. Après avoir rappelé les plus célèbres définitions du devoir, M. Carra de Vaux s'arrête à une formule qui nous satisfait complétement, dans sa concision pleine de sens : *Le devoir*, dit-il, *est une dette*... et nous accomplissons notre devoir quand nous payons notre dette envers Dieu, envers nos semblables, envers nous-mêmes. Nous croyons en effet que toute la théorie des devoirs se trouve résumée dans la pensée qui précède, et dont la vérité ne nous paraît pas contestable.

En quoi consiste le devoir? Il consiste à observer, de tous points, l'ordre dans sa conduite. Or, dit excellemment M. Carra de Vaux, « l'ordre étant l'harmonie qui produit la bonté, la justice, la fécondité, la beauté et la paix, il est, même dès cette vie, la source véritable de la considération et du bonheur. »

Reste à examiner quels sont les différents devoirs, suivant les divisions qui ont été indiquées plus haut : devoirs envers autrui, c'est le droit qui les règle; devoirs envers nous-mêmes, c'est la morale qui les détermine; devoirs envers Dieu, c'est la religion révélée qui nous les enseigne.

Cette triple et vaste matière occupe la plus grande partie du beau livre que nous analysons, et les développements pleins de grandeur, que l'auteur a su donner à sa pensée, le conduisent jusqu'à sa conclusion, à laquelle nous voulons emprunter quelques lignes, sur lesquelles l'ouvrage tout entier pourra être jugé. « Vous avez été frappé (dit-il, en terminant, à

l'ami auquel sont adressées ces lettres), de cette harmonie qui règne entre les aptitudes de notre double nature corporelle et spirituelle, et le développement successif et régulier de ce qui constitue la civilisation chrétienne. Le droit n'est plus à vos yeux une trève passagère, transaction arbitraire ou simplement conventionnelle, imposée par les plus forts pour l'avantage des uns au détriment des autres, mais, la mesure équitable et nécessaire de notre action licite, la garantie seule efficace de la sécurité dans la jouissance des fruits du travail. La morale n'est plus une vague discipline faite pour les enfants et les serviteurs, sans autorité ni appui dans la conscience de l'homme instruit, mais au contraire la condition normale du bon exercice de nos facultés et de notre empire sur nous-mêmes. Enfin la religion, la révélation elle-même, ne sont plus l'exploitation intéressée de relations imaginaires avec un Dieu abstrait et problématique, mais la solution du grand problème des destinées humaines, la loi de l'épreuve sur la terre, la suprême garantie des béatitudes de la vie future promises à ceux qui, suivant les fins de leur nature, auront rendu à Dieu le témoignage et la gloire qu'il attend de nous. »

Redisons-le en terminant, si ce livre doit avoir peu de lecteurs, il faut le regretter, car il est difficile de mieux traiter un sujet aussi sérieux et aussi digne des méditations de l'esprit humain. De tels ouvrages, toujours opportuns, sont surtout précieux à une époque où tout est remis en question, et où la négation et le doute ont leurs apôtres. Nous félicitons donc sincèrement notre savant collègue et nous osons affirmer qu'il a fait là *une bonne œuvre.*

J. Barbier,
président à la Cour impériale de Paris, membre de la 2e classe.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA BARONNIE DE CLÉRIEUX (Drôme)

par M. l'abbé Vincent.

RAPPORT CONTENANT UN DOCUMENT HISTORIQUE SUR LE RÉGIME FÉODAL.

La commune de Clérieux, généralement peu connue en dehors du département de la Drôme, dont elle fait partie, a eu le bonheur de trouver un historiographe distingué. Son origine, malgré les savantes recherches de notre collègue, M. l'abbé Vincent, reste enveloppée d'épaisses ténèbres. On attribue sa fondation aux Romains; on croit que son nom est dérivé de celui d'un citoyen de Rome appelé Clarus. Ces conjectures sont appuyées

sur l'opinion de Chorier, auteur de l'histoire du Dauphiné, et sur des présomptions tirées d'objets antiques découverts à Clérieux, de fragments de vases et de tombeaux, et d'un dépôt de quatre cents médailles portant l'effigie des Césars. Sous le régime féodal, Clérieux devint le siége d'une juridiction seigneuriale et fut successivement gouverné par les trois familles des Silvius ou Silvion, des Poitiers et des comtes de Saint-Vallier. L'un des plus célèbres et des plus redoutables seigneurs de ce pays fut Roger de Poitiers. Ses exploits sont rapportés dans nos vieilles chroniques de France; mais il mésusa de sa puissance pour rançonner les voyageurs, capturer les bateaux et piller les marchands. En 1248, il eut même l'audace de vouloir lever son odieux tribut sur les guerriers croisés qui accompagnaient le roi Louis IX en Palestine. Le château de la Roche de Gluy, qu'il habitait, fut détruit et rasé pour le punir de ses exactions, ainsi que l'atteste le passage suivant des Mémoires de Joinville : « Et ay bien « souvenance que dessus le Rhône, à la rive, nous trouvasmes un chasteau « qu'on appelait la Roche de Gluy, lequel chasteau le Roy avait fait « abattre pource que le sire du chasteau, qu'on appelait Rogier, avait « grand bruit de mauvais renom de détrousser et piller les marchands et « pellerins qui là passaient. »

Durant les XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, Clérieux fut tour à tour le théâtre et la victime de guerres continuelles entre les seigneurs voisins et des invasions des huguenots.

Dans le XVe siècle, le titre de baronnie fut conféré à la seigneurie de Clérieux. Charles de Lorraine, duc d'Aumale, petit-fils de Diane de Poitiers, transmit par un contrat de 1586 cette baronnie et le comté de Saint-Vallier à messire Jean de Lacroix, seigneur de Chevrières. Sous la bienveillante administration des comtes de Saint-Vallier, Clérieux, qui avait été longtemps en proie aux discordes civiles et religieuses, goûta les douceurs de la paix. Avec la tranquillité revint le travail, et avec le travail, une heureuse aisance; mais, en 1629, la peste y exerça ses ravages et décima la population. Pour y rétablir la prospérité, le comte de Saint-Vallier, par un pacte solennel du 7-14 janvier 1652, allégea les charges des habitants de la baronnie de Clérieux, leur fit remise des arrérages des rentes qui lui étaient dus, et introduisit d'utiles réformes.

Depuis environ cent quarante ans, ce pays jouissait des bienfaits d'une existence douce et calme, mais sans bruit et sans éclat, lorsque, en 1792, il entendit retentir ces cris sinistres : *guerre aux châteaux*. Alors des Vandales, obéissant à la consigne générale, dévastèrent et brulèrent la magnifique habitation des comtes de Saint-Vallier, le château du Merlay. La

Révolution jeta en même temps dans les chaumières des artisans les inquiétudes et les souffrances de la misère.

Au moment de la réorganisation administrative de la France, Clérieux dut au souvenir de son ancienne prépondérance son érection en chef-lieu de canton. Ce titre, qui lui fut donné par un décret daté de 1793, lui fut retiré peu de temps après. Ce n'est plus maintenant qu'une simple commune qui dépend du canton de Romans. Néanmoins, cette commune est importante par sa population et son industrie ; elle contient 1,824 habitants, une filature de cocons, des ateliers de taillanderie et de poterie, plusieurs moulins à soie et à farine, un sol fertile et des pierres meulières ; elle se divise en deux parties distinctes : le vieux bourg, triste image du passé, qui conserve précieusement des débris de monuments et des vestiges du moyen âge ; et le faubourg, plein de vie et d'animation, traversé par la route de Valence à Saint-Donat. Le culte catholique est célébré dans les deux églises de Notre-Dame et de Saint-Bardoux, qui forment deux paroisses séparées, et dans la chapelle vénérée de Saint-Baudile. Enfin il lui reste quelques ruines curieuses d'édifices religieux ; des tombeaux à auge et des tuiles romaines, derniers témoins de l'ancienneté de son origine.

Tels sont, en résumé, les principaux faits exposés dans l'intéressante notice de soixante-dix pages que M. l'abbé Vincent vient de publier sur la baronnie de Clérieux ; on ne peut lui reprocher que d'être trop laconique sur divers points qu'il n'a pas pu sans doute suffisamment éclaircir. Son style est rapide, élégant, coloré et soutenu ; peut-être manque-t-il de simplicité et de variété ! L'auteur emploie trop fréquemment dans la composition et surtout dans les commencements de ses phrases l'inversion qui convient mieux à la poésie qu'à la prose.

Ce qui distingue particulièrement son travail, c'est le soin qu'il a mis à rapporter les actes authentiques, tels que la charte ou la bulle de Conrad II, de 1151, la transaction conclue le 14 octobre 1588 entre le seigneur et les habitants de Clérieux ; le contrat consenti par le duc d'Aumale en 1586, et le budget de la paroisse de Clérieux en 1745. M. l'abbé Vincent s'est montré, sous ce rapport, un digne membre de l'Institut historique. Ce sont, en effet, les chartes locales, les lois et les actes officiels qui renferment les documents les plus certains, et, partant, les plus propres à éclairer les points obscurs de l'histoire. On parle souvent, dans le monde, du régime féodal ; mais peu de personnes en connaissent les exigences et les détails compliqués. Pour en donner un aperçu, nous croyons utile de reproduire ici le texte, que nous em-

pruntons à l'ouvrage de M. l'abbé Vincent, de la reconnaissance générale faite devant notaires, le 30 janvier 1650, par les représentants des villages de la baronnie de Clérieux, et contenant l'énumération des obligations que les habitants de toutes les classes contractaient, en plein XVIIe siècle, envers leur seigneur :

« Au nom de Dieu soit fait. Amen. Sachent tous présents et à venir que le treatième jour de janvier 1650, pardevant nous, Charles et Jean Dupoisle, notaires royaux, tabellions héréditaires, commissaires députés pour la rénovation du terrier de la baronnie de Clérieux, fiefs et ressorts en dépendant, et présents les témoins sous-nommés, ont comparu : savoir, pour Clérieux et Saint-Bardoux, Claude Saulnier, agissant pour Pierre, son fils, consul moderne, etc. (suivent les noms des autres villages et de leurs représentants), les dits représentants, délégués et notables de ladite baronnie pour reconnaître les droits et devoirs seigneuriaux, ont, par ces présentes, de leur bon gré, pure et libre volonté, en vertu des pouvoirs à eux donnés, et tant pour eux que pour les autres habitants de ladite baronnie, présents et à venir, forains et possédant biens, ecclésiastiques, nobles, roturiers, Déclaré, savoir, en présence de haut et puissant seigneur Messire Jean de La Croix, chevalier, seigneur de Chevrières, Blanieu, Beaumont-Monteux, Chantemerle, Crozes, mas de Bressieux, Faramans-les-Cottanes, Lieu-Dieu; seigneur de Chamblanc, des Chigeys, Tronçois et Couchay en Bourgogne, baron de Serve et de Clérieux, comte de Saint-Vallier et de Vals, marquis d'Ornacieu, conseiller du Roi et président du parlement de Bourgogne, *qu'ils se reconnaissent vouloir être hommes-liges, vassaux, amphitéotes, justiciables du dit seigneur, en qualité de baron du dit Clérieux, et de ses successeurs*, ayant à ces fins prêté serment de fidélité, déclarent qu'il y a à-présent neuf paroisses dans la baronnie, savoir : (suivent les noms des neuf paroisses).

Juridiction.

» *Item* que le dit seigneur a seul toute justice haute, moyenne et basse, dans toute l'étendue de la baronnie, sur le terroir, hommes et habitants, de quelques conditions qu'ils soient, en matière criminelle ou civile, de laquelle ils ne peuvent être distraits sous prétexte de soumission au bailliage de Saint-Marcellin, ou de toute autre *justice royale* de la province; ledit baron de Clérieux ayant, pour l'exercice de la justice et de la police, droit *d'établir* et de *destituer* tous ses officiers comme baillis, juges, lieutenants, châtelains, procureurs, greffiers de judicatures.

châtellenies et des tailles, sergents et banniers dans tout le mandement, dans lequel il peut dresser des auditoires de justice, prisons civiles ou criminelles, piloris, fourches et gibets et toute autre forme de supplice pour la punition des crimes commis dans ladite terre, ainsi qu'ils ont vu, su et ouï dire de tout temps pratiqué.

» *Item*, que ledit seigneur a droit d'avoir un juge d'appel, suivant la transaction de 1343; lequel droit aurait été confirmé par des traités subséquents, ainsi qu'il appert des registres de la justice d'appel de l'année 1554, duquel juge d'appel ressortissent les appellations de Clérieux et d'autres localités désignées, etc., etc.

Vassaux hors de la baronnie.

» *Item*, reconnaissent que ledit seigneur baron de Clérieux a pour ses vassaux, hors de la baronnie, les seigneurs de Claveysen, de Mercurol, de Montchenu, de Margès, de Baternay, de Miribel et de Larnage, lesquels lui doivent prêter foi et hommage, donner aveu et dénombrement de leurs justices, châteaux, terres, revenus quelconques, à chaque changement du baron de Clérieux ou desdits seigneurs, soit par mort ou aliénation, auquel, en cas de mort, les vassaux successeurs lui doivent les reddibilités et plaids, c'est-à-dire, communément les revenus de la première année; et, en cas de vente et aliénation, les lods au sixième denier payables dans l'an, et, en cas d'échange, les mi-lods.

Vassaux dans la baronnie.

» *Item*, déclarent que ledit seigneur a dans la baronnie plusieurs vassaux nobles ayant maisons-fortes, droit de chasse pour eux et quelques garennes, comme sont dans la paroisse de Clérieux, noble Claude de Mons, seigneur de Savasse, etc. (suivent les noms des paroisses et des seigneurs.

Aveux et Dénombrements.

» *Item*, confessent que les dits vassaux, sujets et justiciables de toute condition sont obligés par droit et coutume ancienne de remettre *à leurs frais le dénombrement de tous leurs biens, avec la déclaration des censes et pensions dont lesdits biens sont chargés;* plus les titres des acquisitions nouvelles, et cela à chaque rénovation du terrier de la baronnie, entre les mains des commissaires à ce députés, dans le terme fixé par les publications générales que lesdits seigneurs ont coutume de faire aux prônes

des églises paroissiales de la baronnie, *sous peine d'y être contraints par saisie féodale de leurs biens.*

Lods et prélation.

» *Item*, reconnaissent que ledit seigneur a droit de prendre les lods au sixième denier, quand pour les fiefs, censes et rentes, il n'est dû aucune prestation annuelle; pour les fonds sur lesquels il prend des rentes, au douzième denier, et à proportion pour les échanges. Qu'il a le droit de prélation ou retenue féodale sur les fiefs, fonds, rentes, lorsqu'ils s'aliènent; auquel cas de prélation, le seigneur est obligé de rendre les sommes payées ou promises, tout dol et fraude cessant de la part des vassaux.

Indemnités et incapacité.

» *Item*, reconnaissent que tous les fonds, fiefs, droits mouvants de la baronnie ne peuvent être subinféodés ou aliénés au préjudice dudit seigneur, ni transportés en main-morte ecclésiastique ou séculière; de plus les fiefs nobles et rentes directes à des personnes de différente condition et par ce incapables, sans l'exprès consentement dudit seigneur; auquel cas, le dit seigneur a droit de traiter des indemnités à lui dues par les dites mains-mortes, par subrogation d'homme vivant, mourant et confisquant; de même des incapacités, par le paiement de doubles lods, desquelles incapacités apparaîtra par actes publics et authentiques.

Fonds vacants, régales des eaux.

» *Item*, déclarent que tous les biens vacants sont à la disposition du dit seigneur, qui a droit de les céder en fief franc ou amphitéose nouvelle, s'il ne se présente aucun réclamant, lors des publications faites pendant trois dimanches consécutifs à la porte de l'église paroissiale, au sortir de la messe, ces publications étant aussi affichées sur les portes du lieu où sont les fonds.

» *Item*, qu'au seigneur appartiennent toutes les eaux vives et mortes, sortant en lieu public, ou traversant les chemins, eiguages, riverages, égoûts des chemins, *desquelles il a seul le droit de disposer*, les albergeant sans qu'il soit loisible à personne de les détourner, pour les conduire dans des fonds, ni de construire des écluses et des prises d'eau dans lesdits ruisseaux et particulièrement dans l'herbasse, sans avoir pris la licence dudit seigneur.

Moulins et fours banaux.

» *Item*, déclarent que ledit seigneur a la banalité dans tous ses moulins de la baronnie; qu'il peut en construire de nouveaux; qu'il est tenu d'entretenir les moulins en bon état; sinon, il y a décharge d'y aller moudre; que les meuniers doivent charrier leurs blés et rapporter leurs farines sans autre salaire que celui exigé dans les lieux voisins.

» *Item*, reconnaissent que ledit seigneur a dans Clérieux un four banal réuni à la baronnie depuis 1602 par l'acquisition faite de noble Benoit de Priam, seigneur de Blacons.

Réparation des chemins.

» *Item*, confessent que ledit seigneur a le pouvoir de faire visiter les chemins royaux, communs et vicinaux, ruisseaux, ponts et passages par ses officiers, de les faire *réparer, nettoyer et mettre en bon état par les possesseurs des fonds aboutissants.*

Péage.

» *Item*, déclarent que le seigneur a droit de péage sur toutes les marchandises passant dans le mandement. Ce péage est levé, selon la coutume, à Clérieux et à Curson, d'après les lettres-patentes qui réglementent le tarif et *les amendes et confiscations dont sont susceptibles les marchands, à défaut de paiement.*

Garennes et chasse.

» *Item*, déclarent que nulle personne n'a le droit d'ériger des penonceaux, des guérites, de faire des fossés et autres marques de maison-forte, de construire des pigeonniers et d'établir des garennes sans la *permission dudit seigneur.*

» *Item*, que ledit seigneur a de temps immémorial le droit de faire *défendre la chasse et la pêche, de punir les contrevenants, de les condamner à des amendes prononcées par le juge de Clérieux*; comme aussi de permettre la chasse et le port de l'arquebuse dans l'étendue de sa terre.

Mesures des grains.

» *Item*, qu'il y a deux sortes de mesures usitées dans le mandement : l'une, celle de Romans, a six pugnerées au quartal, et l'autre, à cinq. Pour l'avoine, le quartal contient dix pugnerées, et la quarte, cinq. Deux quartaux font l'émine; deux émines, le setier; et deux setiers, la charge. Que

les rentes se payent selon la mesure indiquée par les reconnaissances ; si elle n'est spécifiée, on se sert de la petite. Les mesures et les poids, tant pour le commerce que pour l'usage des familles, doivent être échantillés par les officiers de la baronnie et marqués aux armes du seigneur.

Mesures de vin et ban de vin.

» *Item*, que les mesures de vin sont de deux barraux à la charge ; que le barral contient trente-deux pots, mesure du péage de Pisançon ; le pot pèse trois livres et le barral quatre-vingt-seize. Que le seigneur a le ban de vin dans Clérieux, lequel ban dure quinze jours au mois de mai, et vingt jours au mois d'août. *Pendant ce temps, il n'est loisible à personne d'en vendre en détail*, hormis les personnes qui en ont l'autorisation du seigneur ou de ses fermiers.

Ban champêtre et droit de moutonnage.

» *Item*, que tous les habitants sont tenus de payer et de porter au grenier du seigneur baron ; savoir : chaque laboureur labourant toute l'année avec bœufs, vaches, mulets, chevaux, à raison de chaque araire, trois quartes d'avoine, mesure de Clérieux ; chaque laboureur, labourant avec des ânes, une quarte et demie ; chaque brassier, deux pugnerées et demie d'avoine.

» *Item*, que chaque possesseur de parc doit payer le parcage, au mois de mai, à raison d'un mouton *lanu* par chaque parc ou troupeau.

Corvées.

» *Item*, que les habitants *doivent au seigneur des corvées* qu'ils payent à raison de sept sols et demi par araire de bœufs, chevaux ou mulets ; pour deux araires et plus, douze sols et demi ; pour un araire d'ânes, cinq sols tournois.

Langues et nombles, leyde et amendes.

» *Item*, que le seigneur *a droit aux langues de bœufs et nombles de pourceaux qui sont tués et mis en vente dans le mandement* ; qu'il a droit d'exiger la leyde aux foires de Saint-Marcelin et de Saint-Clair ; de retirer les amendes, condamnations et confiscations portées par les jugements de ses officiers, tant à l'époque des assises qu'en tout autre temps.

» *Item*, que le seigneur possède plusieurs fiefs et biens propres réunis à la baronnie, dont une garenne joignant le domaine de Condillac, de la con-

tenance de cinquante séterées, et dans laquelle on ne peut *chasser*, *ni couper du bois*.

» Les susnommés, consuls et députés, au nom des susdites paroisses, ont reconnu les articles précédents, sans préjudice de leurs libertés et des autres droits du seigneur, promettant et jurant de tenir et observer ladite reconnaissance et de ne jamais l'enfreindre.

» Fait à Clérieux, le 30 janvier 1650, en présence de maître Barthelemy Villards, juge de Serve, Jacques Brunel de Saint-Vallier, et cœteri (dont les noms suivent), les sachant écrire desdits députés et témoins y avec nous soussignés, non les autres, étant illettrés, de ce enquis et requis. »

Quand un Français du XIXe siècle examine cette longue nomenclature d'impôts, de tributs et de corvées que les vassaux devaient à leur seigneur, il a peine à comprendre que des hommes aient pu reconnaître dans un acte authentique, à l'un de leurs semblables, vivant au milieu d'eux, dans leur village, des pouvoirs si étendus sur leurs personnes et leurs biens. Sans doute le régime féodal ne fut pas sans utilité dans des temps où la faiblesse avait sans cesse besoin d'être défendue contre les abus de la force. Les habitants de la baronnie de Clérieux ont eu souvent à se louer de l'administration paternelle des comtes de Saint-Vallier; mais ce régime dépendait dans son application du caractère et de la volonté du seigneur; il ne présentait aucune garantie. Quelle protection pouvait-on espérer des juges nommés, rétribués et révocables par le chef dont on avait à se plaindre? L'arbitraire, *qui répugne au cœur de l'honnête homme*, selon la belle pensée de Royer-Collard, est aussi périlleux pour la conscience de ceux qui l'exercent qu'il est pénible pour ceux qui le subissent. Du moins, la lecture du document historique, qui vient d'être cité, aura pour nous l'heureux effet de nous attacher davantage aux principes de l'égalité des Français devant la loi, et de la répartition des charges de l'État entre eux dans la proportion de leur fortune, et aux autres grands principes proclamés en 1789.

NIGON DE BERTY,
membre de la 3e classe.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. F. DARDÉ.

La mort, durant l'année qui s'achève, a moissonné largement parmi les membres de l'Institut historique, et comme le roi Tarquin, qui abattait les pavots les plus élevés, elle a promené sa faulx sur les têtes les plus illustres ou les plus chères de notre société. Eugène Delacroix, l'une

des gloires de la peinture française; M. le marquis de Brignolles, notre vénérable président; M. Dardé, un des membres correspondants des plus actifs et des plus dévoués, ont été ses victimes. La France entière a déploré la perte du roi moderne du coloris; l'Institut Historique choisira une de ses voix les plus éloquentes pour raconter la vie de son illustre président honoraire; qu'il soit permis à la plume d'un ami de retracer brièvement l'existence plus modeste de M. Dardé.

I

Né à Carcassonne, le 26 juillet 1801, de simples artisans, M. François Dardé perdit son père quand il n'avait encore que onze ans. Dépourvu de toute ressource, ayant auprès de lui deux sœurs plus jeunes, l'orphelin montra dès cet âge une énergie inattendue. Dès 1812, il entrait, sachant à peine écrire, dans une étude d'avoué. Avant sa mort, M. Dardé se plaisait à conter l'activité qu'il déploya dès cet instant. Depuis cinq heures du matin jusqu'à dix heures du soir, il travaillait sans interruption. Il étudiait en prenant ses repas, il étudiait dans la rue en faisant les commissions de l'étude. Grammaire française et grammaire latine étaient toujours dans ses mains ou dans ses poches. Grâce à cette opiniâtreté de dix-huit heures par jour, il apprit, sans le secours d'aucun maître, ce que le commun des enfants ne possède guère qu'après de longues années passées sous les leçons de professeurs émérites. M. Gazel, avoué à Limoux, excellent homme dont M. Dardé se plaisait à rappeler les qualités et les vertus aimables, remarqua le clerc studieux qui se privait de tout pour partager son morceau de pain, si rudement gagné, avec ses sœurs qu'il dirigeait avec la sollicitude et l'intelligence d'un père. Il le prit en affection et le garda dix ans près de lui. C'est là, sous cette bienveillante protection, que le jeune François Dardé continua ses études. Les conversations du soir avec ce nouveau patron achevaient l'enseignement que le clerc ne trouvait pas dans les livres. Il lui fallut cependant quitter ce doux abri pour aller conquérir les titres qui souriaient à son ambition. Dans une notice sur le président Birotteau, M. Dardé raconte ainsi les épreuves de sa rude jeunesse : « Pour être à portée, dit-il, de passer mes examens,
» j'allai à Toulouse, où je ne connaissais personne, où je n'avais aucune
» protection. La gène ne me contrariait pas, puisque dans mon enfance
» elle ne m'avait pas quitté. Avec les minces appointements de clerc
» d'avoué, je réalisai le problème de vivre, de me loger, de m'habiller,
» d'acheter mes livres et de payer les droits universitaires. J'obtins ainsi
» le titre de bachelier et celui d'avocat, pendant que mon patron ne s'en

» doutait pas, car je prenais le temps, pour subir mes examens, sur celui
» de mes commissions. »

II

Revenu de Toulouse licencié en droit, M. Dardé acheta, à crédit, l'étude de M. Garrique, son premier patron à Carcassonne. C'était en 1837. Bientôt son esprit d'ordre, sa sobriété, son aptitude pour les affaires, le mirent en état de remplir avec honneur ses engagements. Le président, les juges, ses collègues devinrent ses amis. L'estime et la considération de la ville tout entière sont demeurées attachées à cet honnête homme jusqu'à son dernier jour. Il était si serviable pour tous, si retenu dans la prospérité, si affable pour les petits! Quand il se rendait de son étude au domicile qu'il avait établi chez l'une de ses sœurs, c'était, sur tout son passage, la poignée de main du magistrat qu'il rencontrait, le salut affectueux du négociant ou de l'industriel, le sourire plein de franchise de l'ouvrier, sourire toujours accompagné d'un gracieux bon mot dans la langue pittoresque du Midi. C'est alors que, recueillant pour ses neveux les fruits de sa persévérance et de son travail, il s'occupa de leur éducation, à laquelle il se voua ardemment. Le travail et le dévouement étaient nécessaires à sa nature. Mais les soins de la famille qu'il s'était choisie, les travaux incessants de l'homme d'affaires ne suffisaient pas encore à l'activité d'esprit qu'avaient développée en lui l'ambition et les besoins de son enfance. Il avait le goût de l'histoire et de la littérature; et non content de lire et de méditer dans le cabinet les œuvres des maîtres, il voulut frayer ceux qui comme lui étaient dévôts aux mêmes autels, et alimenter son ardeur en la mêlant à celle des autres fidèles. De là son amour pour les académies et les sociétés littéraires avec lesquelles il se plaisait à correspondre, suivant leurs travaux, leur soumettant les siens. L'Institut Historique attira d'abord ses regards. Ce fut là son Église historique, si je puis m'exprimer ainsi; et il est mort en restant jusqu'au bout l'un de ses plus fervents apôtres. Autour de ce diplôme reçu en 1854, vinrent rayonner successivement ceux de la *Société des Hautes-Pyrénées*, avril 1856; d'*Arezza*, 1857; de la *Société archéologique de Béziers*, juin 1857; de l'*Académie florimentana*, novembre 1857; de la *Société philotechnique de Paris*, 1857; de la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, novembre 1858; de la *Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 1859; de la *Société des lettres, sciences et arts d'Indre-et-Loire*, 1859; de la *Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et beaux-arts d'Orléans*, février 1859, et bien d'autres encore. Non content

de correspondre avec tant de points à la fois, il fut quelque temps gérant du journal de l'*Écho de l'Aude*, dans lequel il écrivait souvent à une époque où l'on ne signait pas encore les articles. Ce journal ayant cessé de paraître, le *Courrier de l'Aude* s'empressa de lui prêter ses colonnes. Les pages qu'il y publia étaient en général des critiques d'histoire ou de littérature. Mais M. Dardé était si bon qu'il n'aimait à manifester que son enthousiasme, et non de la critique proprement dite. Il se plaisait à faire connaître au public les ouvrages qui avaient conquis son approbation, et il se taisait sur les autres. On remarque les pages qu'il a écrites sur *Les grandes scènes de l'histoire moderne*, par M. Rodière ; sur la *Galerie biographique des personnages célèbres de Tarn-et-Garonne*, par M. Rey ; sur *Ponthas de la Gardie*, par M. Mahul ; sur *Foi et Patrie*, poëmes dédiés au R. P. Lacordaire ; sur *les Clercs de la bazoche*, par M. Adolphe Fabre ; des *Notices sur le président Birotteau, M. Gazel, M. Thomas Latour*, etc. Ce sont là des feuilles éparses. Le vent de la publicité quotidienne les a dispersées comme celles de la sybille, attendant qu'une main pieuse vienne les recueillir en un volume où se montrerait dans toute sa candeur cette âme honnête, aimante et généreuse.

Mais de tous les sujets, celui qui l'inspirait toujours, celui qui ne trouvait jamais son esprit en défaut, ni son âme refroidie, c'était Sorèze. Depuis le jour où M. Dardé avait conduit son neveu pour élève à cette école célèbre, il s'était dévoué à cette institution. Sa gloire était la sienne, et sa vie était sa vie. Les journaux du midi de la France reproduisaient les articles de M. Dardé tout palpitants d'admiration pour les fêtes, les cérémonies, les triomphes, les jeux mêmes de ce collége millénaire, que le R. Père Lacordaire avait choisi pour son dernier asile. Dans une brochure de cent pages environ, notre regretté collègue avait déjà commencé à recueillir, en 1858, sous le titre de *Visites à l'école de Sorèze*, les pages qu'il en avait rapportées comme on rapporte, disait-il, une pierre ou un coquillage d'une excursion dans les montagnes ou sur le bord d'un océan.

III

Le 11 avril 1863 était annoncé un grand concert qui devait être donné à Sorèze en faveur des ouvriers cotonniers. M. Dardé ne manqua pas cette occasion ; il vint avec d'autant plus de zèle qu'il s'agissait d'une œuvre de charité. Je le vis, dès son arrivée, à mon foyer. Nous nous séparâmes en nous disant à demain. Le lendemain, dès la pointe du jour, grandes furent la surprise et la consternation de nous tous dans notre petite ville

en apprenant que M. Dardé avait été frappé de mort subite dans une des chambres de l'hôtel Salvetat. C'est le nom de l'hôtel où notre collègue avait coutume de descendre à Sorèze depuis près de vingt ans, et où il était reçu, non comme un étranger, mais comme ami. Quelques heures après, son cadavre, déjà refroidi, était pieusement transporté dans un quartier de l'école; et c'est dans cette chapelle, dont M. Dardé a si souvent raconté les belles cérémonies, solennités religieuses ou touchants anniversaires, qu'ont été rendus à ses restes, en présence de la famille de son neveu, accourue à cette triste nouvelle, nos derniers devoirs et les prières de l'Église. C'est là que le directeur, le R. Père Mourey, a honoré sa mémoire en rappelant tout ce que cet homme de cœur et de dévouement avait fait pour la prospérité de l'École de Sorèze. Un convoi du chemin de fer apportait peu après le cercueil à la gare de Carcassonne, où était rangé, pour le recevoir, le clergé de cette cité, suivi d'un immense cortége de parents, d'amis, de connaissances, à qui M. Dardé avait dit aussi l'avant-veille, en les quittant : A bientôt!

Edmond Py,
Membre de la 1re classe.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— *L'Institut*, journal universel des sciences et des sociétés savantes, par M. Arnoult. Paris, septembre 1864.

— *Annales de la Société libre des Beaux-Arts*, 22e vol., Paris, juillet 1864.

— *Bulletin de la Société française de photographie*, n° 7, 1re année, Paris, septembre 1864.

—*Piccola antologia Senese*, petite antologie siennoise *(dall'edito et dall' edito)*, édite et inédite. Gli assempri di fra filineppo da Sienaï. Légende du XIVe siècle, texte de langue inédit, tiré d'un manuscrit autographe de la bibliothèque communale de Sienne, et publié par D. F. G. Carpellini, vol. 2e, in-32, Sienne, 1er juillet 1864.

— *Études rurales;* défense des intérêts matériels, moraux et religieux des campagnards, par l'abbé Méthivier, curé-doyen d'Olivet, membre de la société asiatique de Paris et de l'Institut historique de France, auteur du *septième jour*, vol. in-32, Paris, 1858, 2e édition.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

SECONDE COMMUNICATION FAITE A L'INSTITUT HISTORIQUE

SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BAVIÈRE

Messieurs et honorables collègues,

L'Académie royale des sciences de Bavière continuant à nous adresser les comptes rendus de ses séances, j'ai été appelé à vous donner de ces publications un aperçu faisant suite à la notice dont vous avez bien voulu entendre la lecture le 27 juin 1862.

J'aurai d'abord à vous entretenir de trois séances publiques de la société de Munich.

Dans celles du 28 mars et du 28 novembre 1862, M. de Liebig, président de l'Académie, s'est rendu l'interprète de la reconnaissance que la munificence de Sa Majesté Bavaroise inspire aux savants allemands.

Il a exposé l'initiative créatrice et les allocations pécuniaires par lesquelles le roi Maximilien n'a cessé d'encourager les travaux de la commission historique, fondée par lui en 1860.

J'ai eu l'occasion de parcourir les publications faites en dernier lieu par les soins de cette commission. Indépendamment d'un volume de proverbes judiciaires allemands et de deux volumes de chroniques des villes allemandes du XIVe, XVe et XVIe siècle, le premier volume des « Annales de » l'empire des Francs, » racontant les faits principaux de la fin de la vie de Charles Martel et du commencement de Pepin le Bref (741 à 752), a fixé particulièrement mon attention. Au texte de cette relation sont jointes plusieurs dissertations intéressantes. Je crois devoir mentionner celle par laquelle M. Henri Hahn a cherché à déterminer le lieu, le jour et l'année de la naissance de Charlemagne. Les recherches approfondies auxquelles il s'est livré, n'ont fait que constater que les écrits et les documents du IXe siècle sont insuffisants pour nous mettre à même de résoudre ce problème d'une manière positive. Des autorités contradictoires sont alléguées pour désigner, comme année probable de la naissance de Charlemagne, 742, 743 ou 747. On sait aujourd'hui que Berthe, sa mère, n'était venue ni de Hongrie ni de Grèce, qu'elle n'était la fille ni de l'empereur Héraclius, ni d'un roi de Souabe, de Bavière ou d'Autriche ; que les récits légendaires et romanesques se rattachant à la naissance et aux premières années de Charlemagne sont de pures inventions, et que, selon toute apparence, le père de Berthe était Caribert, comte de Laon ; mais une profonde obscurité continue à régner sur l'année où Berthe aurait épousé Pepin, et au-

cun document n'indique le lieu qu'elle habitait à l'époque vers laquelle les versions les plus dignes de foi placent la naissance de Charlemagne. Tout porte à croire que, malgré le soin qu'a pris l'Académie de Bruxelles d'appeler sur cette controverse historique l'attention des savants, le but qu'on poursuit ne pourra être atteint de sitôt.

M. de Liebig a également remercié le roi Maximilien de ce qu'après avoir rendu possible l'installation coûteuse de l'appareil, dit de perspiration, inventé par M. Pettenkofer en 1861, il a supporté les dépenses considérables que nécessitent les expériences faites avec cet appareil.

Dans la séance publique du 23 mars 1863, M. de Liebig s'est occupé de François Bacon de Verulam. Il s'est efforcé de détruire l'opinion commune qui attribue à l'auteur du « Novum organon » une influence décisive sur les progrès que les sciences naturelles ont faites pendant le xviie siècle. La vivacité des attaques de M. de Liebig contre la méthode, les expériences, et même contre la bonne foi de Bacon, m'a rappelé le récit que mon père m'a fait souvent de ses premiers rapports avec Goëthe à Carlsbad en 1807, peu de temps après que ce dernier eut terminé sa théorie des couleurs. Ayant conçu, à la suite de ses recherches sur cette matière, contre Newton une animosité personnelle semblable à celle que les actes et les écrits de Bacon paraissent avoir inspirée à M. de Liebig, Goëthe attacha une importance extrême à obtenir, par la coopération de mon père, que le explications du physicien anglais sur la composition des rayons solaires fussent en France rejetées comme erronées. Mon père, qui a toujours compté ses longs entretiens d'alors avec le grand poëte allemand parmi les souvenirs les plus précieux de sa vie, ne négligea rien après son retour en France pour faire triompher l'opinion de Goëthe. Il ne put réussir cependant, ainsi qu'il l'aurait désiré, auprès de ses collègues de l'Institut, et l'un d'eux lui répondit : « Il a fallu cent ans pour mettre Newton sur le trône, » laissez-nous au moins autant de temps pour l'en renverser. » Je suis persuadé que si j'essayais aujourd'hui de me rendre auprès de vous, Messieurs, l'interprète de la polémique de M. Liebig, je ne vous amènerais pas non plus facilement à condamner Bacon aussi complétement que l'a fait le président de l'Académie de Munich. Quoi qu'il en soit, les observations historiques et critiques pleines d'intérêt auxquelles M. de Liebig s'est livré à cette occasion, seront accueillies avec reconnaissance par le monde savant (1).

(1) M. de Liebig a fait imprimer à part son discours du 28 mars 1863 contre Bacon, ainsi qu'un second du 28 novembre 1863 sur le même sujet. Plusieurs réfutations y ont déjà été opposées, et dès lors ce débat n'est pas arrivé encore à un point de maturité qui permette de porter en ce qui le concerne un jugement définitif.

Les secrétaires des trois classes ont lu, dans les séances publiques de l'Académie, des notices sur les membres décédés de cette société (1).

J'arrive maintenant aux comptes rendus des séances ordinaires de l'Académie. Sa classe historique se borne dans la règle à indiquer seulement, dans ces comptes rendus, les titres des mémoires qui sont lus devant elle. Un seul, celui du comte Hundt, traitant une question intéressant exclusivement la Bavière, savoir : les éclaircissements que les archives du monastère de Scheyern fournissent aux historiens de la maison de Wittelsbach, a, depuis la fin de 1861, été inséré dans les mémoires de l'Académie. Deux dissertations, l'une de M. Cornélius sur la ligue allemande (Association des États catholiques de l'Empire pendant la guerre de Trente ans), l'autre de M. Loeher, sur la procédure qui a été observée lors de la déposition de l'empereur Venceslas, ont été imprimées dans les « Annales de la classe historique de Munich, » publication que, le 21 mars 1863, cette classe a pris la résolution de faire paraître. M. Döllinger s'est livré à un examen critique des passages dans lesquels les historiographes du moyen âge ont parlé de la « papesse Jeanne. » Après avoir démontré victorieusement l'inanité de cette fable, à laquelle personne ne croit plus maintenant, il a établi que la première mention qui s'y rapporte ne remonte pas au delà de 1250; que, sans avoir été inventée par des adversaires de la papauté, elle ne repose sur aucun fait réel, enfin que des causes locales, et certaines cérémonies particulières à la ville de Rome, ont seules donné naissance à ce récit absurde. M. Döllinger a ajouté cet essai à plusieurs autres, par lesquels il s'est efforcé d'éclaircir quelques parties de l'histoire ecclésiastique à l'égard desquelles des versions mensongères ont été répandues, et il en a fait l'été dernier l'objet d'une publication spéciale. Une seconde lecture de M. Döllinger traite du couronnement de Charlemagne; elle a provoqué plusieurs observations de la part de M. Giesebrecht, auteur d'une histoire fort estimée des empereurs allemands. J'y ai puisé des notions instructives sur l'importance de cette cérémonie, sur les motifs qui ont dé-

(1) Les notices de M. de Martius, secrétaire de la classe des sciences mathématiques et physiques, ont été accueillies par le public avec un intérêt particulier. Je suis heureux de pouvoir consigner ici la mention des nombreux hommages qui, le 30 mars dernier, jour où la séance publique de l'Académie de Munich a coïncidé avec la consécration du trentième anniversaire de la promotion de M. de Martius au doctorat, ont été rendus à ce savant par le gouvernement, par ses confrères, par ses disciples et par divers appréciateurs de ses écrits de tous les pays, qui, par des décorations, des médailles, des diplômes et des marques de souvenir d'un grand prix, se sont empressés de témoigner à l'auteur du *Voyage au Brésil* l'attachement reconnaissant qu'ils lui ont voué.

terminé le pape Léon III à y procéder, et sur les rapports de Charlemagne avec les empereurs grecs résidant à Constantinople. Parmi les autres mémoires lus devant la classe historique de l'Académie, et dont je ne puis que mentionner les titres, je citerai ceux de M. Cornélius sur la conjuration contre l'empereur Charles-Quint, à la tête de laquelle l'électeur Maurice de Saxe s'est mis en 1551; de M. d'Aretin sur des lettres émanées d'Orlando di Lasso; de M. Kunstmann sur un comte Rapoto d'Andechs, mort en 951; de M. Muffat sur l'origine bavaroise du patriarche Wolfher d'Aquileja, et de M. Hefner d'Alteneck sur plusieurs objets en or destinés à figurer sur des vêtements et des armures, qui sont conservés dans les musées de Munich et de Paris.

Les comptes rendus des séances de la classe des sciences philologiques et philosophiques présentent des analyses assez détaillées des lectures qui ont été faites devant elle.

Cette classe a reçu plusieurs communications de M. Plath sur l'état des choses en Chine, tel que le représentent les anciens auteurs qui parlent de ce pays. Elles traitent des objets suivants :

1° Langue des anciens Chinois.

Il y a dans cette langue des sons différents pour les idées différentes. Les idées composées sont représentées par l'accouplement de plusieurs sons correspondant à des idées simples, qui forment les idées composées. Dans cette langue, il n'y a pas de lettres et point de syllabes dérivatives; de nombreuses intonations différentes du même son permettent de multiplier les signes des idées. Le nombre des sons principaux s'élève à quatre ou cinq cents.

2° Rapports entre les hommes et les femmes.

Une séparation, strictement observée, est maintenue entre les deux sexes. Les femmes sont subordonnées aux hommes. Les conventions relatives au mariage sont arrêtées entre les parents respectifs. Dans la règle, les mariages sont conclus pour la durée entière de la vie des époux; néanmoins le divorce peut être exceptionnellement prononcé. Sept sujets de plainte que le mari peut faire valoir contre la femme, sont énumérés; ils laissent au mari une assez grande latitude : parmi eux j'ai remarqué la loquacité insupportable de la femme. Les cas de demandes de divorce faites par la femme contre le mari ne se sont presque jamais présentés, et quelques exceptions rares ne s'expliquent que par la circonstance que les demanderesses étaient des princesses. En général, une seule femme est permise; on cite cependant quelques mariages où deux sœurs ont été données au même époux; et lorsque le mari a atteint sa quarantième année

sans avoir d'enfants, la faculté de prendre une seconde femme lui a été concédée. Mon analyse s'étendrait outre mesure si je voulais décrire ici les usages observés par les anciens Chinois lors des demandes en mariage et la célébration de la noce; il importe cependant de faire observer que si relativement aux rapports entre hommes et femmes, les ordonnances et le rituel contiennent des prescriptions extrêmement sévères, la pratique de la vie habituelle y introduisait des adoucissements considérables, attestés par la poésie chinoise.

3° Rapports entre les parents et les enfants. Le père, dans la règle, n'assiste pas à la naissance de son enfant. A défaut du grand-père, c'est le père qui donne le nom. La femme doit passer le mois qui précède son accouchement dans une aile séparée de la maison. Le mari fait demander régulièrement des nouvelles de sa femme, mais ne doit pas aller la voir pendant le dernier mois de sa grossesse. Après la naissance de l'enfant, le mari doit multiplier les démarches tendant à obtenir des informations sur la santé de sa femme et du nouveau-né; c'est trois mois après sa naissance seulement que ce dernier est présenté par la mère à son père, et c'est dans la grande salle de la maison, dite des aïeux, que le grand-père attend son petit-fils lorsque le moment où il peut être apporté est arrivé.

Une soumission entière envers leurs parents est imposée aux enfants; ils doivent se montrer dévoués sans réserve à leur père et renoncer à toute indépendance. La femme est astreinte à l'égard de son beau-père et de sa belle-mère aux mêmes obligations qu'elle a à remplir vis-à-vis de ses propres parents. Le deuil à porter après la mort des parents, et qui est aggravé par des jeûnes sévères, doit durer trois années; néanmoins, si le père survit, le deuil pour la mère décédée ne dépasse pas une année. Le fils et sa femme ne possèdent dans la règle aucune propriété à eux tant que vivent leurs parents. Dans les ménages où deux femmes sont admises, la seconde est ordinairement maltraitée.

4° Sources où des notions sur la vie de Confucius peuvent être puisées. M. Plath indique à cet effet les publications faites sous le titre d'Entretiens familiers du philosophe chinois, ses différentes œuvres, et les renseignements que l'on trouve dans les écrits de ses disciples. Ces sources sont cependant insuffisantes pour faire connaître soit l'histoire de sa jeunesse, soit les différents lieux qu'il a habités, soit enfin, d'une manière complète, ses préceptes et ses doctrines.

Indépendamment de ses communications sur la Chine, M. Plath a lu à l'Académie un mémoire sur l'état actuel des antiquités égyptiennes.

M. l'abbé Hanenberg a entretenu l'Académie des antiquités cartha-

ginoises. Ni les inscriptions puniques qu'il a examinées en Afrique, ni la fameuse table du sacrifice de Marseille, dont il a copié les caractères, n'offrent selon lui des indications précises sur les temps et les lieux où elles ont été confectionnées. M. Hanenberg a rendu compte à ses collègues des publications qui ont été faites en 1861 sur les ruines de Carthage et sur la configuration probable de cette ville célèbre par l'Anglais M. Daves, et par le Français M. Beulé. Il a signalé surtout comme instructif et intéressant l'ouvrage de ce dernier, qui a paru à Paris sous le titre de *Fouilles de Carthage.*

Des renseignements fournis à l'Académie par M. l'abbé Hanenberg (1) sur deux ouvrages d'anciens philosophes grecs, savoir la Théologie d'Aristote et le Traité composé par le néo-platonicien Proclus, qui a été ajouté sous le titre de « Liber de Causis » à l'édition latine des œuvres d'Aristote, font voir par quelle intervention, jusqu'à l'époque de la renaissance, beaucoup de productions d'auteurs grecs et latins ont pu être conservées, car nous ne les connaissons qu'à l'aide de manuscrits arabes, découverts dans le XVIe siècle et traduits alors en latin et en italien.

Parmi les dissertations philologiques portées à la connaissance de l'Académie, j'aurai à citer des observations sur les fragments de Cicéron et sur la marche à suivre pour rectifier le texte de Quintilien, par M. Halm; un exposé critique, fait par M. Spengel, des manuscrits qui peuvent contribuer à obtenir une édition correcte de l'Histoire naturelle de Pline; la communication faite par M. Thomas de trois fables latines, inscrites à Munich sur la couverture en parchemin d'un livre imprimé en 1492, et la découverte faite par M. Christ, dans un manuscrit de Bamberg, d'un ouvrage arithmétique du Ve siècle, de Victorius, ainsi que de son commentaire rédigé dans le Xe siècle. M. Christ a également fait part à l'Académie du résultat de ses recherches sur la valeur du talent attique. Pour compléter mon analyse, il me resterait à énumérer plusieurs travaux de MM. Mordtmann, Streber, Prantl et du secrétaire de la classe, M. J. Muller; mais craignant de fatiguer votre attention, je me bornerai à dire quelques

(1) M. l'abbé Hanenberg a fait ce printemps un voyage en Palestine et Égypte, qui le mettra sans doute à même de faire à la société, dont il est membre, des communications intéressantes. Le chapitre de Trèves vient de porter ses suffrages sur lui pour remplir la vacance survenue dans cet antique siége épiscopal; mais M. Hanenberg a annoncé l'intention de ne pas céder aux instances tendant à l'entraîner de ce côté, et à moins d'une intervention du Saint-Père, à laquelle il ne saurait résister, il restera à Munich, où son influence bienfaisante comme ecclésiastique, prédicateur, professeur et académicien est appréciée à sa juste valeur.

mots sur ces derniers. L'examen auquel s'est livré M. Muller à l'égard du livre intitulé : « Histoire de la Doncella Teodor, » et très-répandu en Espagne par l'effet du colportage, lui a fait reconnaître qu'il ne s'agit ici que de la traduction d'un conte des Mille et Une Nuits. Enfin il a recueilli dans plusieurs manuscrits arabes des témoignages qui attestent la mort du roi Sébastien de Portugal, et parmi lesquels celui d'un secrétaire arabe, qui assistait à la bataille d'Alcassar, en 1578, est de nature à dissiper tous les doutes que l'on pourrait conserver à cet égard.

Ceux qui s'occupent de sciences exactes liront avec intérêt les comptes rendus des séances ordinaires de la troisième classe de l'Académie, de celle des sciences mathématiques et physiques, car les matières qui ont été traitées devant elle se trouvent exposées avec des développements considérables. Par là, j'ai été mis à même, Messieurs, de vous entretenir des lectures faites devant l'Académie de Munich par MM. de Schlagintweit dans la séance du 12 décembre 1861, et à plusieurs dates postérieures. Deux de ces frères, originaires de la Bavière, Hermann et Adolphe, connus favorablement par leurs recherches et leurs publications, avaient été chargés en 1854, par le roi de Prusse et par la Compagnie anglaise des Indes, d'une mission scientifique dans l'Inde et la haute Asie; un troisième frère, Rodolphe, vint les rejoindre; un quatrième, Emile, resté en Europe, les assiste aujourd'hui, et s'est chargé particulièrement de coordonner leurs recherches linguistiques, ainsi que celles qui concernent les doctrines et traditions religieuses de l'Inde et du Thibet. Si une impression pénible est excitée par leur mission, attendu qu'elle a coûté la vie à l'un des frères, Adolphe, assassiné en 1857 près de Kaschgar, l'on n'en doit pas moins reconnaître les résultats avantageux qu'elle a produits pour la connaissance des contrées que ces voyageurs ont visitées (1).

Les communications faites à Munich par les frères Schlagintweit donnent une idée des notions géographiques, physiques, ethnographiques, hypsométriques, météorologiques et linguistiques qu'ils ont recueillies. Je serais entraîné trop loin si je voulais entreprendre d'en donner une

(1) Les résultats de la mission des frères Schlagintweit sont consignés dans la relation, enrichie de cartes, tableaux, vues pittoresques, catalogues routiers et glossaires, dont MM. Brockhaus, de Leipzig, et Treubner, de Londres, ont entrepris la publication. Trois volumes de cet ouvrage ont paru jusqu'en 1863, et l'impression du quatrième est commencée. La collection d'objets curieux de toute espèce que les frères Schlagintweit ont rapportés d'Asie, avait été mise en ordre et exposée par eux dans le château de Jaegersbourg, près de Bamberg, dont ils ont fait l'acquisition. Elle a été récemment vendue en grande partie à des Anglais ; ce qui reste à Jaegersbourg continuera cependant toujours d'être digne d'attention.

analyse détaillée; je constaterai seulement avec eux, dans la haute Asie, l'existence de quarante-cinq sommets plus élevés que celui de l'Acen-Cagua, montagne de la chaîne des Andes en Amérique, dont la hauteur au-dessus de la mer est la plus considérable. C'est à la chaîne de l'Himalaja qu'appartient le Gaurisankar, de 29,000 pieds au-dessus de la mer. Le Dapsang de 28,878 pieds, le Kachensinga de 28,136 pieds, et le Dianor de 26,629 pieds au-dessus de la mer, sont situés dans le Kara-korum; dans le Kuen-Luen, aucun sommet ne dépasse 22,000 pieds au-dessus de la mer. C'est dans le Kuen-Luen que MM. Herman et Robert de Schlagintweit ont exécuté, du 13 au 23 août 1855, un passage de montagnes pendant lequel ils se sont élevés à la plus grande hauteur atteinte jusqu'à présent par un voyageur européen. Leur campement le plus bas a été dressé à 16,640 pieds au-dessus de la mer, le plus élevé pendant une nuit à 19,326 pieds au-dessus de la mer; en franchissant la chaîne près du sommet de l'Ibi-Gamen, haut de 22,259 pieds au-dessus de la mer, ils se sont trouvés à 20,459 pieds au-dessus de la mer. Les sensations qu'ils ont éprouvées, ainsi que les gens de leur suite, ont été notées par eux avec soin. Ils n'ont pas ressenti une grande augmentation de froid. Les effets principaux de la raréfaction de l'air, devenus sensibles à 16,500 pieds au-dessus de la mer, se sont manifestés par des maux de tête, par le manque d'appétit, par une diminution de forces et une apathie pénibles. A mesure que leur voyage se prolongeait, ils ont remarqué que l'habitude les rendait plus propres à supporter la fatigue. C'est surtout en luttant contre le vent, ou quand ils faisaient des efforts corporels extraordinaires, qu'ils ont eu à souffrir. Ils ne sauraient préciser la hauteur où la respiration devient impossible à une créature humaine. On sait que les calculs faits par Gay-Lussac, lors de l'ascension qu'il a faite en ballon le 16 septembre 1804, évaluent à 23,020 pieds la hauteur qu'il aurait atteinte alors. Ce passage a valu à M. Herman de Schlagintweit une belle médaille, sur laquelle il est représenté en costume de voyage, qui lui a été donné par la Russie, et qui lui attribue le surnom de « Sakuenlensko. »

Plusieurs notices ont été lues par M. Pettenkofer sur les expériences faites par lui à l'aide de son appareil, dit de perspiration. La construction de l'appareil a été perfectionnée; toutes les parties exécutées en bois ont été écartées; la cage ne se compose plus que de fer et de verre. Les parties aqueuses, introduites dans l'air par la respiration, ont été exactement mesurées. Un chien, enfermé à plusieurs reprises dans la cage et soumis à des nourritures différentes, a donné lieu à des observations curieuses.

M. Pettenkofer a entretenu l'Académie des variations qu'a subies,

depuis le mois de mai 1856 jusqu'au mois correspondant de 1861, le niveau de l'eau dans le sol sur lequel Munich est construit.... Dans le temps, M. Pettenkofer avait vu dans la hauteur à laquelle cette eau souterraine était parvenue, la cause principale du choléra, qui, en 1854, a fait tant de victimes à Munich; il persiste toujours dans cette opinion.

M. de Steinheil a décrit plusieurs instruments d'optique, inventés par lui, ainsi qu'un télescope de sa construction qu'il destine à la marine, et il a indiqué les meilleurs moyens à employer pour obtenir la plus grande exactitude possible des étalons devant servir de régulateurs pour la détermination des mesures de longueur.

M. Seidel, examinant la question de savoir si l'action directe d'un instrument d'optique peut être augmentée à l'aide de la photographie, est arrivé à la conclusion que la possibilité d'une solution affirmative de ladite question ne saurait être repoussée entièrement, mais que l'on ne saurait citer encore aucune expérience positive en sa faveur.

Des lectures de M. de Kobel ont roulé sur l'astérisme, sur les figures lumineuses de Brewster, ainsi que sur l'électricité des poils du chamois et des minéraux.

Celles de M. Nægeli sur l'action de l'iode et sur l'impression produite par la lumière polarisée sur l'organisation des plantes.

Celles de M. Vogel sur les produits de la dissolution volontaire, sur l'utilité des instruments d'optique pour déterminer le degré de pureté du lait, et sur la proportion qui existe quant à l'intensité et à la durée de la clarté des lampes, selon que pour les allumer on se sert d'huiles brutes ou d'huiles raffinées.

M. Lamont a communiqué une série d'observations sur l'oscillation journalière du baromètre.

Le professeur Schönbein a envoyé de Bâle plusieurs mémoires, dont les principaux traitent de l'oxygène et du mode à employer pour obtenir de l'ammoniaque saturé de salpêtre.

M. Jolly a expliqué les forces moléculaires.

M. Bischoff, à propos d'un cas de jumeaux d'une vache, qu'il a été en mesure d'observer, a fait connaître que si les jumeaux d'une vache sont tous les deux du sexe féminin, leur conformation est ordinairement parfaitement régulière; que s'ils sont de sexes différents, l'individu féminin est, dans la règle, impropre à la conception, et que si les deux veaux sont masculins, il y a presque toujours parmi eux un hermaphrodite.

Enfin, M. Bischoff a entretenu la classe des sciences mathématiques et

physiques d'une colombe, à laquelle, au mois de juillet 1861, le professeur Voit a enlevé les deux hémisphères du cerveau. Les observations faites à son égard depuis le jour de l'opération jusqu'au 16 mai 1863, ont établi ce qui suit : la colombe a paru d'abord étourdie, mais elle s'est remise peu à peu, et un observateur superficiel aurait pu croire qu'il n'existait aucune différence entre l'état auquel l'avait réduite l'opération et celui d'une colombe de conformation normale. En effet, la faculté de locomotion n'avait pas souffert, ses mouvements étaient en apparence guidés par sa volonté, elle avait conservé la faculté de voir, d'entendre et d'apprécier, par le goût, ce qu'elle mangeait, tandis que l'odorat n'existait plus pour elle ; quelques signes extérieurs donnaient même lieu d'admettre qu'en l'agaçant on pouvait exciter sa colère. Un examen plus approfondi a cependant fait reconnaître que la colombe ne mangeait et ne buvait que les aliments et boissons qu'on mettait dans son bec ; que toutes les notions sur la nature, l'essence et la destination des objets qu'elle apercevait étaient perdues pour elle ; que les sentiments de l'affection et de la crainte, ainsi que l'attrait qu'exerçaient sur elle les pigeons de l'autre sexe et le discernement entre les personnes qui l'avaient approchée jusqu'alors avaient disparu, enfin qu'ayant conservé la faculté d'utiliser ses sens, elle ne possédait plus celle de se servir de son jugement, et, selon toute apparence, aussi de sa volonté, car M. Bischoff a cru remarquer que tout ce qui dans sa locomotion et dans la manifestation de sa colère avait paru en premier lieu volontaire, pouvait tout aussi bien être expliqué par la réaction, exercée forcément par les objets extérieurs sur ses organes. La colombe, privée des hémisphères du cerveau, avait donc perdu le jugement, le discernement et probablement aussi la volonté, et se trouvait réduite à l'état de machine organisée. La colombe en question a été tuée le 30 mai 1863. M. Bischoff est entré dans des détails circonstanciés sur les résultats de l'autopsie à laquelle on a procédé après sa mort. Ils sont naturellement d'un grand intérêt pour un anatomiste, mais je crois pouvoir les passer ici sous silence ; il me suffira de dire que vingt-deux mois après l'opération, l'enlèvement des hémisphères du cerveau n'avait amené chez la colombe aucune altération sensible des organes qui sont considérés comme indispensables pour les fonctions de la vie animale. La communication de M. Bischoff établit donc d'une manière incontestable qu'un animal, privé des hémisphères du cerveau, peut continuer à exister pendant un espace de temps considérable. Mais cette expérience ne saurait, selon moi, autoriser des conséquences ou justifier des conjectures qui feraient passer la question à examiner du domaine de la physiologie sur celui de la psychologie.

Lorsque j'ai rédigé, au commencement de cette année, l'analyse qui précède et qui s'applique aux publications faites par l'Académie de Munich depuis le commencement de 1861 jusqu'à la fin de juin 1863, je comptais m'arrêter ici en faisant ressortir l'importance des travaux accomplis par cette société savante dans l'espace de dix-huit mois. Comme témoin de la douleur dans laquelle la mort inattendue du roi Maximilien II a plongé la Bavière, je crois devoir, Messieurs, réclamer encore pendant quelques instants votre attention pour vous entretenir du discours prononcé dans la séance publique de l'Académie du 30 mai dernier, par M. de Doëllinger. En sa qualité de secrétaire de la classe historique de l'Académie, ce prélat distingué a rappelé tout ce que les sciences, et principalement les études historiques en Allemagne, doivent à la protection du souverain qui vient de mourir. Les principes qui l'ont guidé à cet égard ont été exposés par M. de Doëllinger avec autant d'éloquence que de clarté; il a insisté particulièrement sur l'importance que Maximilien II attachait à faire prévaloir partout le règne de la vérité. J'ai été frappé d'un passage où il est question de l'espoir qui animait ce souverain de voir le perfectionnement des études historiques aboutir à une concordance entre les différentes confessions qui divisent la chrétienté. Enfin, comprenant parfaitement le sentiment qui a porté M. de Doëllinger à bien faire apprécier par ses compatriotes l'importance des décisions prises et des sommes dépensées par le feu roi pour encourager les recherches scientifiques et répandre la lumière dans le pays soumis à son autorité, je ne saurais résister à la tentation de traduire le paragraphe qui termine le discours de ce docte académicien :

« Qu'apprenons-nous par cette longue énumération, qui aurait pu faci-
» lement recevoir une plus grande extension encore. Elle nous dit, ou plutôt
» le feu roi nous adresse d'un monde meilleur, par ses actes, par ses dons
» et par ses fondations, l'appel suivant : « Je vous ai laissé un legs considé-
» rable, puisse votre reconnaissance éclater d'une manière active en
» utilisant et continuant ce qui est commencé. Fournissez-moi la preuve
» que la semence que j'ai dispersée n'est pas tombée sur un sol paresseux
» et stérile; montrez-moi qu'indépendamment de la faculté de profiter de
» ce qui vous est offert, vous possédez la tenacité, l'application et l'inspi-
» ration qui sont nécessaires pour atteindre un but élevé. Le feu de la
» science est allumé sur l'autel de la patrie et répand au loin sa lueur; ayez
» soin qu'il soit constamment entretenu et nourri, afin que jamais en
» Bavière il ne puisse être éteint. »

L'attention générale est maintenant fixée sur le jeune roi, monté sur le

trône dans des temps bien difficiles. D'après ce que l'on connaît à Munich de ses actions, intentions et qualités,-je crois pouvoir exprimer l'espoir que, docile à la voix que M. de Doëllinger lui a fait entendre au nom de son père, il saura maintenir au profit de la science, comme sous tous les autres rapports, l'état de prospérité dont la Bavière a joui jusqu'à présent.

Comte Reinhard,
ministre plénipotentiaire, membre de la 1re classe.

ÉTUDE SUR L'ORIGINE DE LA LANGUE ESPAGNOLE

La langue espagnole se distingue par une gravité majestueuse et une élégance pleine d'élévation. Euphonique et cadencée comme un vers de *Virgile*, elle exprime avec la même force les sentiments de l'âme les plus opposés, et ses ressources innombrables permettent à l'écrivain de développer largement sa pensée et de la revêtir des images les plus brillantes.

Quintilien (1) rapporte au grec l'origine du latin, et au latin les langues espagnole, italienne et française. Le Père *Thomassin* trouve, au contraire, leur source unique dans l'hébreu, et *Cicéron* reconnaissant au grec une supériorité marquée sur le latin, conseille aux Romains d'adoucir la rudesse de leur langage et de le rendre plus correct (2).

Les partisans des divers *systèmes ibériens*, assignent à la langue espagnole une origine fabuleuse; nous pensons avec *Locke* qu'il faut prouver autrement que par de simples assertions, aussi, allons-nous essayer de réfuter ces arguments spécieux qui reposent sur des probabilités peu concluantes, et tâcher de renverser l'édifice de l'*ibérianisme* à l'érection duquel ont travaillé des hommes célèbres par leurs œuvres historiques et scientifiques.

MM. *Michelet* et *de Brotonne*, dont les opinions diffèrent de celles de M. *Bory de Saint-Vincent* et de l'érudit *Graslin*, affirment que l'idiome basque était parlé par les *Ibères*. M. *Michelet* ajoute dans ses conclusions, qu'il emprunte à M. le baron de *Humboldt*, que « le rapprochement

(1) Quintilian., *Instit.*, lib. XII, c. 10.

(2) Et si quod sæpe diximus et quidem cùm aliquâ querelâ non Græcorum modo, sed etiam eorum qui se Græcos màgis quàm nostros haberi volunt, nos non modo non vinci a Græcis verborum copiâ, sed esse in eâ etiam superiores elaborandum est.

(Cic., *de Fin. Bon. et Mal.*, lib. III.)

d'anciens termes de lieux de la péninsule *ibérienne* avec la langue basque, *montre que cette langue était celle des peuples ibères*, et que : *peuples ibères et peuples parlant le basque sont des expressions synonymes* (1). » Un historien biscayen (2) suivant le système étymologique de dom J.-B. de *Erro-y-Azpiroz*, prétend que les noms des provinces, des villes et des fleuves qui couvrent le sol fécond de l'Espagne, possèdent presque tous dans le dialecte des *Vascongados* (3) une signification appropriée à leurs situations topographiques ou à leurs productions. Le talent autorisé de M. *Abel de Rémusat*, vient appuyer à son tour les précédentes affirmations. « DE CADIX AU FERRÉOL, DE LISBONNE A PAMPELUNE, dit M. de Rémusat, *on remarque combien de villes, de provinces, de rivières, de montagnes, ont porté jadis, ont conservé encore des noms tirés de la langue basque.* LEIBNITZ *regardait avec raison, les noms des lieux comme les plus propres à conserver les restes des idiomes perdus et les traces de l'existence des nations détruites.* » M. *de la Borde* voulant prouver dans son excellent ouvrage (4) l'ancienneté du dialecte basque, partage la manière de voir de MM. *de Rémusat* et de *Erro-y-Azpiroz*, et dit que les Biscayens conservent le même langage qui était usité sous les Romains.

La langue *Escuara* ou basque serait donc d'après les savants auteurs que nous venons de citer, la langue-mère de l'Hispanie. Malgré la déférence que nous devons à des réputations acquises, il nous incombe de mettre sous son vrai jour ce point important de l'histoire de l'Hispanie antique. Les systèmes étymologiques comme la science hermétique partent d'un principe entièrement faux, à cette différence près, que la recherche du grand-œuvre occasionna des découvertes merveilleuses ; mais les *ibérianistes* s'en rapportant à des traditions mensongères ont propagé une version erronée dans leurs travaux sur l'origine de la langue espagnole. M. *de Erro*, pour donner plus de poids à ses commentaires un peu trop empreints de l'amour du pays natal, se retranche derrière *Senèque*, *Pomponius-Mela* et *Strabon*, qui, selon son dire, auraient écrit que « *la langue basque était primitivement commune à toutes les provinces hispaniques.* » L'authenticité de ces témoignages est plus que douteuse, car M. *de Erro* ne pourrait pas citer UN SEUL PASSAGE de *Pomponius-Mela*, de *Senèque*, ou de *Strabon* relatif à ce sujet, tout au contraire, l'antiquité établit d'une façon péremptoire que la langue basque n'a jamais franchie les limites

(1) MICHELET, *Histoire de France.*
(2) L'abbé d'HIARCE DE BIDASSOUET, *Histoire des Cantabres.*
(3) Peuple basque.
(4) *Itin. descrip. de l'Espagne*, t. II, IIe part., pag. 96 et 228.

restreintes de son territoire. L'origine des Basques, et celle de leur idiome, sont un problème resté insoluble; tel n'est pas l'avis de M. *de Erro* qui déclare très-sérieusement que dans le paradis terrestre Adam et Ève parlaient le dialecte vascon! Ce philologue éminent nous offre pour corroborer ses explications fantaisistes, les extraits étymologiques des dénominations géographiques que nous retrouvons en langue hébraïque dans la Genèse (1).

Les *étymologies biscayennes* tendant à accréditer l'existence d'une *langue ibérienne*, ne sont qu'une hypothèse systématique qui viennent détruire les documents historiques qui nous ont été transmis sur les temps hispaniques les plus reculés. Les prétendus *Ibères*, originaires de l'Espagne, allèrent, disent certains écrivains, se fixer à la suite d'une famine aux pieds du Caucase, entre la mer Caspienne et le Pont-Euxin (2). Plus tard, ils les font rentrer dans la Péninsule et planter leurs tentes sur les bords fertiles de l'*Iberus* (3); ils ajoutent même que leur langue qui était celle des Espagnols fut altérée par le dialecte asiatique. *Hérodote* a répandu le premier cette inqualifiable erreur que les propagateurs modernes de l'*ibérianisme* ont inconsidérément reproduite, mais, il est formellement avéré que les *Ibères* ne sont que des *peuples imaginaires*, substitués à des *peuples celtiques*. M. *Michelet*, dont nous avons précédemment cité l'opinion que «*peuples ibères et peuples parlant le basque sont des expressions synonymes*,» finit par avouer «*qu'il ne peut établir entre les Ibères et les Celtes aucune différence d'origine primitive.*» M. *de Brotonne*, après avoir longuement discuté sur ce peuple apocryphe, dit ces paroles significatives: «*On peut sur des documents assez vraisemblables rapporter les Ibères aux Celtes* (4).» Nous nous empressons d'enregistrer l'aveu *tardif* de ces deux illustrations historiques; cet aveu est décisif et pour augmenter la valeur réelle de notre *système anti-ibérien*, nous constaterons que les mots: *Ibérie* ou *Ibériens*, n'ont jamais été employés comme dénomination nationale par un seul historien antérieur à *Scylax*. Ce fait est d'autant plus irréfutable que *Josèphe* nous apprend que le nom d'*Ibérie* était tellement inconnu à la fin du IVe siècle avant l'ère chrétienne, qu'*Ephero* croyait que ce nom géographique était celui d'une ville!.. (5)

MM. *de Brotonne* et *Michelet*, condamnent par leur rétractation le *système ibérien*; ils oublient cependant de rectifier plusieurs allégations que

(1) *El mundo primitivo*, p. 247 à 264.
(2) La Géorgie.
(3) L'Ebre.
(4) *Histoire de la Filiation et de la Migration des peuples*, t. I, p. 300-307.
(5) *Josèphe contre Appion*, lib. I, cap. V.

nous devons relever. La langue biscayenne, disent-ils, était celle que parlaient les *Ibères* ; mais si « *peuples ibères et peuples celtes sont synonymes*, » n'est-il pas clairement démontré que le langage vascon qui ne ressemble en rien à la langue celtique ne peut être la langue-mère de l'Hispanie?...

L'origine de la langue espagnole est moins incertaine, selon nous, que celle de la majeure partie des anciens peuples. L'affinité immédiate d'un grand nombre de noms de villes hispaniques avec des noms Phéniciens, nous autorise à croire que l'idiome des Espagnols primitifs était un composé de phénicien et de grec; car ces peuples fondèrent à différentes époques des établissements importants dans la Péninsule. Voici du reste, des données certaines à l'appui de ce que nous avançons. Le mot phénicien *Spania*, signifie *Lapin*, or, les forêts qui couvraient l'Hispanie étaient envahies par ces animaux, et preuve plus concluante, on voit encore sur des médailles anciennes, un lapin, symbole de l'Espagne. *Catulle* nomme l'Hispanie *Cuniculosa* (1), et parmi les fondations phéniciennes, nous trouvons en cette langue et sans la moindre altération : *Avila*, *Cadix*, *Malaga*, et principalement *Medina-Sidonia* dont le nom est celui de *Sidon*, la ville-reine de la Phénicie.

La langue espagnole, plus que toute autre, subit les influences étrangères et adopta une foule d'expressions qui dérivent du phénicien, du grec, du latin, de l'idiome des Goths, de l'hébreu, de l'arabe, de l'allemand, du français, de l'italien, et des mots nouveaux importés des deux Indes.

Au XIII[e] siècle, il existait en Espagne cinq langues parlées qui étaient : le castillan, le portugais, le limousin, le biscayen et le galicien. Les Juifs parlaient l'hébreu, les Mahométans l'arabe et les Chrétiens le latin et le grec. Le castillan, dont le latin forme la principale base, est en usage aujourd'hui dans les deux Castilles, les provinces d'Aragon, d'Estramadure, de Léon, de Navarre, d'Andalousie, de Rioja et dans les montagnes de Burgos. Les habitants de ces diverses contrées le parlent avec plus ou moins de pureté, mais sans mélange d'aucun dialecte. La Catalogne, la Galice, et la *Huerta maravillosa* de Valence, possèdent des idiomes particuliers bien que le castillan y soit usité; il n'en est pas de même pour les sierras de la Biscaye et de la Navarre, où la langue espagnole n'est ni parlée, ni écrite, ni comprise. Le langage de ces deux parties de l'Espagne n'offre pas le moindre rapport avec le castillan (2). Le savant *Cobar-*

(1) Féconde en lapins. Voir *Bochart*. — *Chanaan*, lib. I, cap. XXXV, p. 699.

(2) La Tour d'Auvergne, *Origines gauloises*, c. IV, p. 126-130; BOURGOING, *Tableau de l'Espagne moderne*, t. I, p. 22.

ruvias divise cette langue en cent parties composées, et trouve qu'il est logique de lui en attribuer soixante comme dérivant du latin, dix de l'idiome des Goths, et les trente autres, de l'hébreu, de l'arabe, de l'allemand, de l'italien, du français et de l'indou.

Suivant le jésuite *Aldrete* (1) la langue espagnole était inconnue avant le ve siècle. A cette époque, en effet, les Goths pénétrèrent en Espagne et le tudesque se fondit dans ce dialecte ; trois cents ans plus tard, les Sarrasins vinrent augmenter la richesse d'une langue que devaient illustrer les *Cervantes*, les *Quevedo*, les *Mariana*, les *Calderon* et les *Lope de Vega*, et qui était destinée à s'élever après une période de huit siècles au rang de langue classique.

Léon Hilaire,

membre de la 2me classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS, 1862.

RAPPORT.

Nous n'avons plus à rappeler l'ancienneté et la forte et substantielle constitution, si j'ose dire, de cette Académie.

M. de Margerie, professeur de philosophie, rend compte des travaux et des événements de l'année. MM. Monnier et Alexandre, en se retirant, ont conservé les titres de membre honoraire et correspondant. D'autres sont morts : M. Laurent, professeur à l'école forestière ; M. le comte de Beaurepaire, MM. Grillot, Willaume, Peschier. L'orateur, par quelques mots, signale le caractère, le génie et les œuvres de chacun d'eux. Il en fait autant des nouveaux venus : MM. Lombard et Emile Chasles, littérateurs ; M. Pavade, forestier savant et expérimenté ; M. Sellier, pensionnaire de l'Académie des beaux arts ; M. Clève, son statuaire, auteur, entre autres modèles, de la *Vénus agreste*, l'un des plus charmants ornements de la cour du Louvre. Mais je ne dois pas refaire la besogne du rapporteur, qui nomme encore et fait connaître, à sa manière perspicace, MM. Liégeois, publiciste ; Hegewal, professeur de langues ; le docteur Poincavé ; MM. Go-

(1) *Origen de la lengua Castellana.*

guel, littérateur; De Ludre-Frolois, historien, et F. Passy, économiste. Tous esprits dont les prémices font l'espérance de l'Académie.

Le discours de réception de M. E. Chasles a pour sujet *Garin le Lorrain*, légende célèbre de notre moyen âge, à qui il ne manque, pour ressembler aux poëmes d'Homère, qu'une langue faite et l'unité, mais qui en a la variété et l'animation. Ce jugement que je porte n'est que le mien et peut n'être pas sans appel.

M. de Saint-Vincent, conseiller à la cour, a répondu en forme au récipiendaire; il l'a félicité d'avoir choisi un sujet éminemment national; et, en jetant un coup d'œil sur l'académie, il en a fait naturellement un juste éloge.

Une pièce d'une centaine de vers commence par quatre stances qui dépeignent le voyageur descendant de la montagne vers le soir et considérant le chemin qu'il a fait. Ainsi :

Tout se transforme, hélas! dans la sombre vallée
Où je marche à pas lents pour gagner le tombeau...
Mais, ainsi que le soir, l'âge de la vieillesse
Possède aussi son astre, astre froid et serein...
Cet astre bienveillant c'est la *philosophie*...

Ce dernier mot est, en effet, le titre que l'auteur, M. Gomont, a donné à son œuvre.

M. le baron de Dumast, le doyen de l'Académie, avait, en 1820, lu un travail qu'il intitule *Un mot sur les langues de l'Orient*. Il était jeune alors. C'était avant que Champollion eût publié ses découvertes ou ses conjectures. M. E. Burnouf, quarante ans plus tard, fit, à Nancy, un cours sur les *Vedas*. M. de Dumast se rappela qu'il avait traité un sujet analogue. Où était son écrit? Il ne fut pas retrouvé dans les archives de l'Académie, mais enfin il fut retrouvé; et comme c'était un ouvrage neuf pour tous les membres actuels, l'Académie jugea à propos de le connaître avant de l'insérer dans ses archives; d'autant plus qu'il y avait un côté curieux dans cette nouvelle lecture d'un ouvrage antérieur à l'état de la science actuelle. M. de Dumast reconnaît qu'il n'était pas alors bien savant. Mais ce n'était pas sa faute, et il répare ses erreurs par nombre de notes. Ainsi rhabillé, le jeune érudit pourra se présenter convenablement aux amateurs de l'orientalisme.

De l'emploi de l'oxyde de cuivre dans la pile et de sa préparation, par M. Denys, avocat à Nancy. Un avocat fait de la physique et de la chimie? Alors un avocat peut bien faire du grec et des vers : Donc, un jour aussi, je montrerai les miens, si j'ose.

Voici encore M. de Dumast, mais mûr et qui a longtemps et beaucoup vu et appris. « Pour peu qu'on possède le don d'observer et qu'on ait pris l'habitude de se rendre compte des faits dont le cours de la vie nous rend témoins, on aperçoit combien en général les proverbes sont vrais..... Quelquefois, les proverbes semblent se combattre l'un l'autre ; mais quand il en existe deux qui ont l'air de se contredire, examinez bien le sujet sur lequel ils roulent ; vous découvrirez que c'est une chose à double face ; et qu'ainsi, suivant le côté où on la prend, il est également légitime d'y affirmer le blanc ou le noir..... Cependant UNE exception : « comparaison n'est pas raison ? Non : comparaison est raison. » — Et là-dessus, notre ci-devant jeune orientaliste, ex-sous-intendant militaire, poëte même, disserte sur sa thèse. Il en fait l'épreuve sur les *institutions* sociales comparées aux *plantes*, qui croissent, fleurissent, fructifient ; viennent aussi soit d'une *semence* ou d'une *tige* transplantée et qui a besoin d'être *abritée*, soutenue, etc. Il prend à présent un *tonneau* de vin ; il avait commencé par une *colonne* triomphale, la colonne Vendôme, par exemple. Mais « on ne s'avise jamais de tout. » Et, de deux esprits de même capacité, d'égale compréhension, celui qui pourra se mouvoir dans une plus vaste *sphère* aura plus de valeur. En somme donc, dit notre philosophe, la coïncidence figurative... précède toutes les conventions de langage. « Depuis la création du monde, les choses invisibles de Dieu, dit saint Paul, sont livrées à notre intelligence par l'apparence des choses sensibles. » Mais, j'indique seulement la matière qu'un esprit fin et profond s'est amusé à manipuler pour en former nombre de figurines nouvelles dont les traits pourtant ne nous sont pas inconnus et semblent seulement nous revenir en mémoire.

Une suite de ces idées semble se développer dans trois autres morceaux du même ; l'un, *Sur l'impression générale plus ou moins justement appliquée*, « LAUDATOR TEMPORIS ACTI ; » le second, *Sur l'amour-propre des auteurs* ; le troisième, *Sur la routine et la mode*. Le premier a quinze paragraphes que j'appellerais volontiers chapitres ; le second en a sept ; le troisième vingt-deux.

Comment analyser chacune de ces quatre élucubrations qui comprennent 125 pages sous le titre général : *Examen de quelques opinions reçues*, avec cette épigraphe : « *Nullius addictus jurare in verbo magistri*, H. ? » Cela ferait un petit livre à porter dans la poche et où l'on puiserait bien de la raison cachée sous le masque du paradoxe.

1° Il combat ce qu'a d'absolu le mot *laudator temporis acti* appliqué à la vieillesse. Elle a au moins cet avantage d'en être *cogniter* sur ceux qui n'y

étaient pas. Il en est des lieux éloignés comme du temps passé. C'est ainsi que nous avons, par l'influence des choses actuelles ou des choses présentes, de fausses idées des choses passées ou éloignées, et nous ne serions pas sages d'en vouloir juger mieux que ceux qui en ont été témoins. A l'inverse, nous blâmons le présent quant au temps ou aux lieux, nous figurant louable et meilleur le futur ou l'éloigné quand nous y arrivons; comme nous pouvons alors comparer, nous revenons de nos anciens jugements sur les points où nous avions mal vu; mais nous devons le faire tout haut dans l'occasion, au risque d'en être *martyr*.

2° «..... D'ordinaire un jeune auteur, à la suite de sa première création, éprouve d'abord un contentement aveugle..., joyeux et innocent orgueil d'avoir pu réaliser une œuvre quelconque... Dès l'achèvement du second ouvrage, il commence sur lui-même l'exercice d'une sorte d'appréciation... Si le jeune auteur ne joue pas franc jeu, il va se dissimuler à lui-même les insuffisances que peut lui avoir fait découvrir son opération... L'homme qui agirait ainsi n'est pas celui dont nous nous occupons... » M. de Dumast, après cela, passe en revue les émotions de l'auteur, et toujours le supposant d'une conscience humble et éclairée; ou il se sent avoir exprimé juste son idéal ou ne l'avoir pas rendu; il reconnaît qu'un autre a mieux fait que lui; il renonce à défendre son enfant, il le délaisse....

3° « Quelle a été, depuis les premiers âges du monde, la puissance des idées routinières!... Orphée, apprivoisant par la douceur de ses chants les ours grecs, est massacré et mis en lambeaux par les sectateurs du vieux culte de l'orgie. » Et notre philosophe de passer en revue toutes les inventions que nous avons repoussées, de parti pris, depuis la pomme de terre, le vin de Bordeaux, la suppression de la torture, les machines à vapeur mobiles, les salles d'asile, les assurances civiles, etc., jusqu'au sucre de betterave. A l'inverse, en apparence, la mode, qu'est-ce? Le renouvellement, disent les boutiquiers de Paris. Non, c'est une loi non écrite mais impérieuse... C'est la routine... Mais l'auteur ne se borne pas à exposer les caprices de la mode et de la routine; il explique les raisons qui arrêtent toute invention, toute découverte, et la repousse dans toutes les parties de la terre avant de l'accueillir en France, où elle rentre comme étrangère. — Je m'arrête avec regret.

Padmavâti, poëme indou, par M. Leupol. Voici des vers bien faits, beau sujet, grandes pensées, figures d'un bon choix, rimes dont la richesse continue est propice plutôt qu'elle ne nuit à la justesse de l'expression. Malheureusement pour moi, les héros me sont inconnus, malgré les notes, et leurs noms me semblent barbares. Padmavâti est la personnification de

l'Inde. Les événements remontent à l'an 1292 de notre ère. La querelle des Brahmanes et des Boudhistes favorisa les invasions des Mongols. Plus tard les Européens, et finalement les Anglais, se sont rendus maîtres du pays. M. Leupol dit avoir ajouté, en traduisant ce poëme, toutes les légendes répandues dans nombre d'autres vers en quoi je le loue. L'amour de la patrie, le regret de la voir esclave, sont les sentiments qui animent cette poésie. — Je crois que M. Leupol se trompe quand, voulant défendre (dans une note) le Boudhisme de l'accusation de l'anéantissement de l'homme tout entier, il dit : « Ce que veut le Boudhisme, c'est l'extinction en Dieu, pas autre chose, et tout à fait comme nous l'entendons dans le christianisme. » — Non, l'âme douée d'intelligence, de liberté, de volonté, ne saurait perdre son individu. M. Leupol, j'en suis persuadé, pour exprimer sa pensée, s'est trompé de mots.

Notice biographique sur *Emmanuel Héré*, architecte du roi Stanislas, par M. Morey. Cet artiste naquit à Nancy, le 12 octobre 1705 et mourut le 2 février 1755, à Lunéville. Sa fortune avait été brillante et honorable. Malheureusement, ayant trouvé le secret de faire de l'amidon avec des marrons d'Inde, il monta une manufacture où il se ruina ; c'est l'histoire de bien des gens d'esprit. Cette notice a de l'intérêt surtout pour les Lorrains. Elle est ornée d'un joli portrait.

La Réforme à Reims, 1525-1585, par M. Henry, professeur d'histoire au lycée ; récit de 36 pages. Il ne s'y trouve rien qui ne soit aussi arrivé dans les autres localités de la France. Sous prétexte de réformer des abus trop réels dans les mœurs, on commet des désordres, des pillages, des tueries. L'autorité suprême est méconnue ; les grands seigneurs s'arment ; les villes organisent une défense bourgeoise ; des lois mal interprétées font commettre aux magistrats des fautes sanglantes. Au lieu de réprimer les boutefeux comme tels, les prêcheurs en plein air comme perturbateurs du repos public, on fait un crime capital de l'erreur, non-seulement manifestée mais suspectée ; on contraint ceux qui s'abstiennent ou se taisent à confesser et professer la foi ortodoxe : de là des partis, des représailles. Toutefois, l'auteur remarque « qu'en 1585, à Reims et dans le pays Rémois, on ne rencontre plus cent personnes professant la foi nouvelle. »

Le reste du volume, qui a plus de 500 pages, consiste en plusieurs mémoires scientifiques : *Sur l'hybridité dans le règne végétal*, et spécialement dans le *primula variabilis*, par M. Godron ; *Sur l'absorption par le tégument externe*, de M. Parisot ; *Sur l'histoire de l'industrie en Lorraine* ; *De la recherche de l'argent au point de vue médical ; Recherches du soufre et du phosphore dans la fonte et dans l'acier ; Sur une nouvelle classe des combi-*

naisons chimiques; Sur la maladie du vin tourné; ces quatre derniers, par M. Nicklès.

Dans la liste des livres offerts par les associés, je trouve cette note : « *Les Misérables*, par madame Fanny Denoix des Vergnes. » Qu'est-ce cela ?

P. Masson,
membre de la 3e classe.

EXERCICES PRATIQUES DE LA LANGUE ITALIENNE

Ou Cours de Thèmes et de Versions, précédé de Remarques sur la Prononciation, sur les Augmentatifs et les Diminutifs, destiné à servir de complément à la plupart des Grammaires, par A.-G. Ballin, ex-archiviste de la secrétairie d'État de l'ancien royaume d'Italie, membre de l'Académie royale de Palerme, etc., etc.

Le titre dit exactement ce qu'est l'ouvrage de M. Ballin, et quel est le but que l'auteur s'est proposé d'atteindre.

La plupart des grammaires italiennes qui sont entre les mains des Français qui apprennent la langue de Pétrarque et de Boccace, se font remarquer par leur briéveté, comme celle de Vergani, ou par leur longueur, comme celle de Veneroni, qui eut pendant longtemps une vogue méritée. On en a fait beaucoup depuis, et l'on en fait tous les jours; mais les unes laissent à désirer, parce que, malgré la briéveté, qui pourtant est une qualité et un mérite, elles ne peuvent pas donner une idée assez complète de la langue; d'autres, auxquelles on peut reprocher de contenir trop de matières, ne sont jamais étudiées à fond, parce qu'elles paraissent trop savantes aux yeux des élèves. Peut-être aussi pourrait-on leur reprocher de nuire elles-mêmes à l'ordre méthodique des matières, à cause de la masse des détails dont les règles sont surchargées. Rien n'est plus difficile à faire qu'une bonne grammaire; car il ne suffit pas de bien comprendre la langue que l'on veut faire apprendre, il faut de plus adapter cette grammaire à la tournure générale de l'esprit des élèves. On peut être un professeur excellent, on peut avoir le don de savoir communiquer son enseignement de vive voix sans être pour cela capable de faire une bonne grammaire.

M. Ballin, auteur de plusieurs opuscules, dont une bonne traduction de *Gli amori* de Savioli, est en outre l'auteur d'une bonne Grammaire italienne à l'usage des Français. Il aurait pu en faire une nouvelle édition et y ajouter l'ouvrage qu'il vient de présenter à l'*Institut historique*, mais son but n'aurait pas été atteint, en ce que d'abord sa grammaire, aug-

mentée des *Exercices pratiques*, serait trop volumineuse ; ensuite, en ce qu'il n'aurait plus donné aux étudiants un ouvrage substantiel qui pourrait servir de complément aux grammaires qu'ils ont entre les mains et dont il n'est per'auaut.l s

Dans l'étude de la langue italienne, comme dans celle des langues en général, c'est la prononciation qui est la première et la principale difficulté. On parviendra facilement à écrire correctement l'italien, mais parviendra-t-on aussi facilement à le bien prononcer avec le seul secours de la grammaire ? Assurément non. On n'en connaîtra donc jamais le génie ; car la langue et la prononciation ont entre elles une corrélation si intime, que la langue est inintelligible si elle est mal parlée. Il n'y a pas d'harmonie là où il n'y a pas de vraie prononciation.

Quelle idée peut-on avoir de l'harmonie du grec ou du latin, par exemple, prononcé d'après notre prononciation française ? Où est l'harmonie de ces vers si connus :

Annuit et totum nutu tremefecit Olympum.
Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.
Monstrum horrendum, informe, ingens cui lumen ademptum.

Homère reconnaîtrait-il ces vers prononcés ou lus à la française ?

Μῆνιν ἄειδε, Θεά, Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος,
Οὐλομένην, ἣ μυρί' Ἀχαιοῖς ἄλγε' ἔθηκε...

Et celui-ci :

Τίς τ'ἄρ σφωε θεῶν ἔριδι ξυνέηκε μάχεσθαι ;

C'est Erasme qui, dit-on, est l'auteur de cette manière de prononcer et de lire ces langues. Quel barbare aux yeux d'Homère et de Démosthène, de Cicéron et de Virgile ! La conséquence de cette innovation est facile à saisir : les deux plus belles langues de l'antiquité ont passé pour des langues mortes ; les grammaires, devenues plus compliquées, ont été moins faciles à étudier ; on a dû multiplier les règles, multiplier les exceptions aussi, et de deux langues essentiellement harmonieuses, on en a fait deux langues essentiellement remplies de cacophonie. La prosodie de l'une, comme celle de l'autre, est devenue impossible. Un exemple tiré de notre langue ra mieux comprendre ma pensée.

« Au banquet de la vie, infortuné convive,
» J'apparus un jour et je meurs ;
» Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive,
» Nul ne viendra verser des pleurs. »

Mettons cette strophe si touchante dans la bouche d'un Italien. Voici, à peu près, l'harmonie que nous entendrons :

» A-ou banqou-ét dé la vié infortouné convivé
» I apparous oun io our ét ié mé-ours
» Ié mé-ours, ét sour la tombé o-ou léntémént i'arrivé
» Noul né vi-éndra vérsér dés plé-ours. »

La cacophonie serait plus insupportable encore si ces vers étaient lus par un Allemand.

La même horrible cacophonie arriverait si un Français lisait, à la française, une strophe du Tasse ou de n'importe quel poëte italien.

Mais, outre la prononciation, qui fait le caractère général d'une langue, chaque langue a certains sons spéciaux qui lui sont propres, qui la caractérisent plus particulièrement, et qui sont représentés, dans son alphabet, par certaines lettres qui en font, pour ainsi dire, reconnaître la nationalité respective. Chez les Espagnols, c'est le *j* ou le *ll* (double *l*) ; chez les Italiens, c'est le *z*, ce sont les *augmentatifs* et les *diminutifs* ; chez les Allemands, c'est le *ch*; chez les Grecs modernes, c'est le θ et même le χ ; c'est le *th* chez les Anglais, et chez nous la voyelle *u* fait le désespoir des étrangers.

Le chapitre de la prononciation de l'italien est, en général, le moins complet dans les grammaires. C'est celui-là aussi que M. Ballin s'est particulièrement appliqué à compléter. Ses remarques sur cette partie si essentielle de la langue méritent d'être étudiées avec soin, bien que malgré ses fines observations, malgré leur justesse, jamais elles ne puissent remplacer un bon maître. Le langage parlé, vivant, sera toujours préféré, dans l'enseignement, au langage écrit. Les meilleures explications données, sans maître, par la meilleure des grammaires, pour dire par exemple de quelle manière le *z* doit se prononcer, ne vaudront pas le son de cette lettre émis par une simple paysanne des environs de Sienne.

Pour faciliter l'intelligence de la prononciation, M. Ballin a adopté certains signes « les uns comme *orthographiques*, c'est-à-dire que l'on doit » toujours écrire; les autres comme purement *prosodiques*, qui ne sont pas » usités par les Italiens, et qui n'ont, par conséquent, d'autres fonctions » que d'avertir les étudiants, » ce sont le tiret (—), et nos accents *grave* et *aigu*.

Entrer dans des développements sur ce sujet, serait dépasser les bornes d'un rapport. Mais cette partie de la grammaire qui fait spécialement l'objet de la prosodie, développée par M. Ballin, jette une véritable lumière sur les *sons*, sur les émissions de voix. Les étudiants, et bien

d'autres qui ne le sont plus, mais qui prétendent savoir l'italien, ne perdront pas leur temps à la lire. S'ils s'en pénètrent bien, s'ils ont le courage de les mettre en pratique, la lecture de l'italien aura un charme tout nouveau pour eux. Plus d'une fois, ils trouveront d'utiles rectifications à faire à leur manière de prononcer. Si la prononciation n'est pas la langue, elle est du moins l'élément qui nous la rend une des plus agréables langues vivantes.

Il était naturel que l'auteur ne passerait pas sous silence cette faculté presque exclusive à la langue italienne, d'augmenter ou de diminuer le sens d'un mot au moyen de certaines désinences. Les *augmentatifs* et les *diminutifs* qui sont une source de richesses d'expressions ont une large place dans les *Exercices pratiques*. En vain se vantera-t-on de savoir bien la prononciation, en vain prétendra-t-on traduire avec facilité et s'exprimer en italien avec aisance, si l'on n'a pas étudié ce chapitre de la grammaire, on ne pourra pas se prévaloir d'une grande connaissance de la langue.

M. Ballin a su se borner. Ses *Remarques* sur la prononciation, sur les augmentatifs et les diminutifs, sont toutes contenues dans une quarantaine de pages. Mais ce n'est pas là tout son livre ; à la théorie il a joint la pratique. Elles sont donc suivies de textes français destinés à servir de matière de thèmes, et de textes italiens destinés à servir de matière de versions et de corrigé de thèmes. Le texte français étant la traduction aussi littérale que possible du texte italien, les deux textes doivent être considérés comme le corrigé l'un de l'autre. Ainsi, cette suite de textes (il y en a douze respectivement), pouvant servir alternativement de matières de *thèmes* et de *versions*, procurera aux élèves studieux des moyens d'atteindre le but qu'ils se proposent.

L'ouvrage se complète par les *Formules épistolaires* italiennes que l'on ne rencontre pas généralement dans les grammaires, je ne sais pas pourquoi, et par trois tables : 1° la table des exercices; 2° la table des thèmes et versions ; 3° enfin par la table des matières contenues dans les notes, avec quelques remarques additionnelles.

Les matières y sont classées alphabétiquement ; elle fait l'office de dictionnaire et est d'une utilité incontestable.

Tel est l'ouvrage de M. Ballin. Ce n'est pas un ouvrage complet, ne l'oublions pas, puisqu'il n'est qu'un *complément* à la plupart des grammaires, mais c'est un *complément* bien fait et pour lequel j'adresse à l'auteur mes sincères félicitations.

Depoisier,
membre de la 1re classe.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 28 OCTOBRE 1864

La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. Barbier, vice-président, adjoint de l'Institut historique, occupe le fauteuil ; M. Gauthier La Chapelle, secrétaire-général, adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique à l'assemblée l'analyse suivante de la correspondance.

Lettre de S. Exc. M. le ministre de la guerre, par laquelle il envoie l'état des services du général Pellion, demandé par l'administrateur, pour servir à la rédaction d'une notice nécrologique de notre regretté collègue.

Lettre de M. Henry, secrétaire-général de l'institution Smithsonienne de Washington, et envoi à l'Institut historique d'un vol. in-4°, le XIII° de la *Collection des Mémoires scientifiques*, contenant huit mémoires, parmi lesquels les observations, par Kane, dans la mer du pôle Artique, 1860; les observations météorologiques dans la même mer, en 1862, par M. Clintok, etc; 2° un compte-rendu annuel de ladite Institution, pour l'année 1862, vol. in-8°.

3° Un vol. in-8°, de miscellanées, de la même Institution ; M. Alix est nommé rapporteur ; M. Henry accuse réception de l'*Investigateur*.

M. Latino Cohelo, secrétaire-général de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, adresse à l'Institut historique, pour sa docte compagnie, deux volumes des mémoires de la 1re et 2e classe de l'Académie. Il accuse réception des livraisons de l'*Investigateur*. M. Martin de Moussy est nommé rapporteur.

Le comité des Sociétés historiques archéologiques de l'Allemagne, à Hanovre, envoie à l'Institut historique deux volumes de ses mémoires. M. Houppert, rapporteur.

L'Institut historico-géographique du Brésil, a offert, par l'entremise du libraire Durand, deux volumes de ses mémoires à l'Institut historique, gros vol. de l'année 1863, et un second du premier semestre 1864. M. Martin de Moussy est nommé rapporteur.

L'éditeur Amyot a déclaré qu'il offrira à l'Institut historique un exemplaire des œuvres de l'empereur Napoléon III, en 4 vol., de la seconde édition qui va bientôt paraître.

Deux lettres de M. Sacaley, sous-chef du cabinet de l'Empereur, sont adressées à M. Renzi, relatives à l'offre fait à Sa Majesté Impériale d'un volume du compte rendu, publié sur ses œuvres dans l'*Investigateur*. (*Voyez plus loin*, p. 342.)

M. de Saint-Albin, président de l'Institut historique, s'excuse auprès de ses honorables collègues de ne pouvoir occuper le fauteuil de la présidence, n'étant pas encore de retour de la campagne.

Le comité de l'Association historique pour la Basse-Saxe, a envoyé l'Institut historique son journal en 2 vol. (en allemand).

Notre honorable collègue, M. le docteur Martin de Moussy, offre à l'Institut historique deux volumes sur la statistique de la Plata. M. Desclosières est nommé rapporteur.

L'administrateur ajoute à l'analyse de cette correspondance, la nouvelle de la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire de deux de ses membres distingués, MM. Aristide Housson, artiste statuaire à Paris, et Jasmin, le chantre troubadour ou Provençal, à Agen.

L'administration a l'honneur d'annoncer à l'Assemblée générale la présentation de cinq candidats qui demandent à faire partie de l'Institut historique comme membres correspondants; ces candidats sont :

MM. le chanoine Bonnemain, de Troyes, archéologue, pour la 4e classe;

Le Brun Dalbanne, de Troyes, archéologue, même classe, présenté par MM. le comte d'Allonville et Renzi ;

Rossignol, conservateur-adjoint des musées impériaux, même classe, présenté par MM. E. Breton et Renzi ;

G.-F. Baruffi, professeur à l'université de Turin, 1re classe, présenté par MM. le comte d'Allonville et Renzi;

Bernardi, l'abbé Jacopo, vicaire à Pignerol, pour la 3e classe, présenté par MM. le docteur Trompeo et Renzi ; leurs titres imprimés, requis par les réglements, suivent les lettres qu'ils ont adressées à la société.

M. le président nomme deux commissions, dont la première, composée de MM. Barbier, Gauthier La Chapelle et Desclosières, rapporteur, est chargée d'examiner les titres des trois premiers ; la seconde, composée de MM. Camoin de Vence, Martin de Moussy et Breton, rapporteur, est chargée d'examiner les titres des deux derniers candidats.

On donne lecture de la liste de soixante ouvrages, français et étrangers, offerts à la société, des remercîments sont votés aux donateurs. Plusieurs membres sont chargés d'en rendre compte. Notre honorable collègue, M. Allix, exprime le désir de prendre le titre de doyen d'âge de l'Institut historique ; il accomplit sa quatre-vingt-dixième année (*il a assisté au couronnement*

de Voltaire, au Théâtre-Français). L'assemblée, invitée par M. le président, vote à l'unanimité le titre réclamé par notre vénérable collègue.

L'ordre du jour appelle la lecture de la notice sur Guillaume Ier, roi de Wurtemberg. M. le comte Reinhard, président honoraire, fait cette lecture qui a vivement intéressé l'assemblée. Cette notice est renvoyée à l'unanimité, par le scrutin, au comité dujournal.

M. Barbier lit une notice biographique du plus grand intérêt, sur Maximilien II, roi de Bavière. MM. de Berty, comte Reinhard et Breton, adressent à l'auteur quelques observations. La notice, lue par M. Barbier, est renvoyée par le scrutin secret, à l'unanimité, au comité du journal.

M. Breton fait deux lectures : la première, sur la collection des autographes, par M. Damiano Muoni, de Milan ; la seconde, sur la monographie du théâtre antique d'Arles, par M. Jacquemin. Ces deux intéressants rapports ont été renvoyés par le scrutin, à l'unanimité, au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LE GÉNÉRAL DE DIVISION PELLION.

Les habitants du village de Ceyssac, près le Puy en Velay, se rappelleront longtemps avoir vu leur petit château à tourelles, avec son parc, dont les grands arbres ombragent, dans un étroit vallon, des groupes de roches balsaltiques, habité par un de ces patriarches vénérés qui allient à la simplicité des mœurs les souvenirs d'actions et de vertus qui sont la couronne de la vieillesse ; ils aimaient à l'entendre les interroger familièrement sur leurs travaux et sur les espérances de la récolte, puis leur conter quelques épisodes de sa vie si bien remplie ; il se mêlait à eux, un livre à la main, à l'église ou dans les processions, car cet homme de bien se plaisait à lire dans sa retraite l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont il goûtait les pieuses et sublimes maximes ; enfin, vous l'eussiez surpris faisant des parties d'échecs avec un ancien maître d'école, en retraite comme lui et son aîné, lui livrant ces combats pacifiques avec autant d'application et moins de calme qu'il n'en eût apporté sur un véritable champ de bataille. Ce noble et glorieux vétéran de nos armées était le général de division Pellion, à qui Napoléon III avait dit, après les troubles si heureusement pacifiés par lui du département de la Nièvre en 1851 : *Vous êtes un homme comme je les aime, vous êtes simple et résolu.*

Jean-Pierre Pellion, né à Gray, le 5 août 1793, était entré à l'École de cavalerie de Saint-Germain à l'âge de seize ans ; devenu officier de cavalerie, il fut blessé, en Espagne, au combat de Salamanque ; en Silésie, au

combat de Buntzlau; au combat de Weimar, il eut une épaule fracassée d'un coup de feu, et passa dans la vieille garde en 1813; il reçut encore une forte contusion à la poitrine en chargeant un détachement russe près de Château-Thierry. Après les combats de Champaubert, Vauchamps et Montmirail, il réduisit Oulchi-le-Château et fit prisonnier une sonia de Cosaques, après avoir tué de sa main l'officier qui la commandait. Il était à Fleurus et à Waterloo. Nous le retrouvons ensuite dans la guerre d'Espagne, en 1823, cité à l'ordre du jour, recevant la croix de Saint-Louis, et un peu plus tard, en 1828, faisant partie de l'expédition de Morée, commandée par le général Maison, qui y gagna le bâton de maréchal. Pellion n'était encore que capitaine; il devint aide-de-camp du général Trezel, s'étant fait remarquer autant par l'aménité de son caractère que par son intelligence et sa bravoure. Cet emploi lui permit de recueillir de précieux renseignements et de consacrer plus tard ses loisirs à retracer les souvenirs de cette mémorable campagne dans un ouvrage qu'il put offrir à ses collègues de l'Institut historique comme à ses compagnons d'armes, et dont nous reçûmes l'hommage avec un sentiment de sympathie et de reconnaissance qui ne s'est point effacé. M. Depoisier apprécia, dans un rapport des plus remarquables, dans les termes suivants, cet ouvrage intitulé : « *la Grèce et les Capodistrias pendant l'occupation française de 1830 à 1834.* » M. le général Pellion a fait partie de l'expédition de Morée comme officier supérieur; il est resté dans ce pays tout le temps qu'elle a duré: il a connu les hommes, il a vu les événements, il a étudié les faits, observé les partis; en écrivant, il n'a eu qu'une intention, comme il le dit lui-même, raconter ce dont il avait été témoin, en s'attachant à la vérité seule, avec indépendance et toujours avec la plus grande impartialité. Le général Pellion avait compris que l'importance de l'émancipation des populations soumises au Coran, pour leur rendre l'élément chrétien, l'élément civilisateur par excellence, serait vaine si on ne leur assurait pas en même temps la liberté, et il écrivait : « L'émancipation des Grecs est un des événements les plus marquants du XIXe siècle; elle fut à la fois l'expression de la sympathie des peuples de l'Occident et de l'intérêt que les gouvernements de la France et de l'Angleterre mettaient à affranchir les populations helléniques du protectorat exclusif de la Russie; car la possession de Constantinople par les Russes serait, non-seulement le tombeau de l'indépendance des Hellènes, mais encore celui de la nationalité que tous les peuples de la religion grecque ont conservé sous la domination musulmane. La Russie, ajoute-t-il, n'est pas aussi imprévoyante que la Porte, ni surtout d'aussi facile composition; elle

efface toutes les nationalités, qu'elle absorbe; absorbe tout ce qui est à sa portée et convoite tout ce qu'elle croit hors d'état de lui résister. »

Après la campagne de Morée, Pellion accompagna, comme aide-de-camp, le général-gouverneur Drouet-d'Erlon en Algérie et se distingua dans l'expédition contre les Hadjoutes; mais bientôt le maréchal Maison, ministre de la guerre, qui avait connu et apprécié le capitaine Pellion en Morée, voulut l'attacher à son état-major. — Dans cet état-major, Pellion eut encore l'occasion de se signaler, non-seulement par son aptitude aux affaires, mais aussi par son dévouement et sa bravoure. Le général Cubières avait succédé au maréchal Maison au ministère, car à cette époque les portefeuilles et les couronnes avaient peu de stabilité. Un jour d'émeute, c'était aussi le temps des émeutes, le capitaine Pellion fit un acte de véritable héroïsme, ainsi raconté dans le *Moniteur de l'Armée :* « Toujours prêt à accomplir son devoir, même au prix du sacrifice de sa vie, Pellion, dans la journée du 12 mai 1839, à Paris, se jeta au milieu d'un groupe d'insurgés embusqués dans la rue d'Amboise, afin d'attirer le feu sur lui-même pendant que le général Cubières, ministre de la guerre, passait avec son état-major; il fut blessé grièvement, à bout portant, d'un coup de feu dans les reins; mais cet admirable dévouement, dont les exemples sont si fréquents dans notre famille militaire, ne demeura pas longtemps sans récompense. Dix jours après, Pellion était nommé lieutenant-colonel. Son régiment fut envoyé en Algérie, où il fit les campagnes de 1842 et de 1843. Il acquit successivement les grades de général de brigade et de lieutenant-général. Il commanda en cette qualité la vingtième division militaire, et entra dans le cadre de réserve le 6 août 1852, après cinquante années de bons services.

Le général Pellion se retira dans son petit château de Ceyssac, où il était visité par de nombreux amis, et de temps à autre par son frère, l'amiral Pellion; il ne s'en absentait que pour présider le conseil général de son département, car il aimait sa retraite champêtre comme un jeune homme aime les soirées de Paris dans la saison d'hiver. Il mourut au Puy, dans les bras de sa femme et de sa fille, le 8 mai 1864, à l'âge de soixante-dix ans, avec les sentiments de piété qu'il avait recueillis dans sa famille, et qu'il avait su conserver.

M. Pellion a laissé, outre son ouvrage sur la Grèce, une étude sur l'importance militaire de la ville de Lyon, qui prouve que son esprit et son instruction valaient son bras et son épée pour la défense du pays.

Carra de Vaux,

Membre de la 3e classe

CORRESPONDANCE

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, le 14 septembre 1864.

Monsieur,

D'après la demande que vous m'en avez faite, je vous adresse, ci-joint, un état des services de feu M. le général de division Pellion, pour servir à la rédaction d'une notice nécrologique sur cet officier général, qui était membre de l'Institut historique de France.

Je crois devoir vous signaler, en même temps, une notice publiée au *Moniteur de l'Armée,* du 16 juillet dernier, et dans laquelle vous pourrez puiser, au besoin, quelques détails sur la vie du général Pellion, qui ne sauraient entrer dans le cadre d'un état de services officiel.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Le Ministre de la Guerre,

Pour le Ministre et par son ordre, et en l'absence du Conseiller d'État, directeur :

Le Directeur de l'Administration,
Robert.

A M. Renzi, administrateur de l'Institut historique de France.

CABINET DE L'EMPEREUR

Monsieur,

Le compte-rendu des œuvres de l'Empereur par les membres de la commission de l'Institut historique, a été placé, selon votre désir, sous les yeux de Sa Majesté.

J'ai l'honneur de vous en informer, et je profite avec empressement de cette occasion pour vous remercier de l'exemplaire que vous avez bien voulu me destiner.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Sous-chef du cabinet de l'Empereur :
Sacaley.

A M. Renzi.

CABINET DE L'EMPEREUR

Monsieur,

L'Empereur a été sensible à la pensée qu'ont eue MM. les membres de l'Institut historique de publier un *compte rendu* de Ses Œuvres. Sa Majesté a accepté avec plaisir l'exemplaire de ce travail dont vous lui avez offert l'hommage, au nom de votre Société, et Elle m'a chargé d'avoir l'honneur de vous adresser Ses remercîments, en vous priant d'être Son interprète auprès de vos savants collègues.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Sénateur, Secrétaire de l'Empereur, chef du Cabinet, et par autorisation.

A M. Renzi.

Le Sous-chef :
Sacaley.

CHRONIQUE.

Études asiatiques de Géographie et d'Histoire, par Léon de Rosny (1).

Sous ce simple titre d'études, M. Léon de Rosny, l'un de nos plus jeunes mais de nos plus savants orientalistes, vient de grouper en volume, comme il le dit lui-même dans une préface remarquable, plusieurs mémoires détachés qui ont paru dans les journaux parisiens. M. de Rosny a hésité longtemps avant de publier ces fragments; mais les conseils indulgents de ses amis l'ont décidé à mettre sous les yeux du public le fruit de ses travaux. Pourquoi M. de Rosny hésitait-il? Par modestie sans doute; car l'indulgence et la gratitude de tous les hommes sérieux ne sauraient lui manquer pour ces études qui réunissent l'intérêt du récit à la vivacité et à la clarté du style.

Les limites de cette chronique ne nous permettent pas de faire une analyse complète et détaillée de cet ouvrage, et nous prions l'auteur de nous excuser de la brièveté et de la sécheresse avec lesquelles nous sommes forcés de parler de lui. Nous citerons toutefois, parmi ces articles où l'histoire de la civilisation orientale contemporaine se mêle forcément à la géographie, les chapitres intéressants et originaux concernant le royaume de Siam, la Perse contemporaine, la Corée, l'empire d'Annam, le Kamboje, l'empire Bannan et le Thibet. Au sujet de ce dernier, M. Léon de Rosny partage l'opinion de MM. Stanislas Julien et Foucaux sur le fameux Niwana des Boudhistes et assigue à la philosophie indienne un but bien

(1) Un volume in-8°. Paris, Challamel aîné, 1864.

différent de la destruction absolue de l'homme et de l'anéantissement complet de l'humanité.

Mais c'est surtout dans le Japon qu'il faut suivre l'éminent orientaliste. M. Léon de Rosny s'est fait surtout l'avocat et le défenseur des Japonais, qu'il réhabilite complètement aux yeux de l'Europe, toutefois aux dépens des Chinois qu'il traite assez cavalièrement du reste, malgré leur titre d'habitants du Céleste Empire. Les Japonais, nous dit l'auteur des *Études*, sont infiniment supérieurs aux Chinois comme race intelligente et progressive; les Chinois sont inaptes à comprendre la portée de nos sciences et de nos arts, tandis que les Japonais s'identifient facilement à tous; en un mot le Japon, d'après son opinion personnelle, semble être appelé de nos jours au plus haut degré de développement que puissent atteindre les nations orientales.

C'est donc surtout les études japonaises qu'il faut lire avec attention dans le livre de M. Léon de Rosny, que nous recommandons chaleureusement aux membres de l'Institut historique et aux lecteurs de l'*Investigateur*.

A. DE BELLECOMBE,
membre de la 1re classe.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 8 vol. in-8°, 1863, et 1 vol. 1864.

— *Recueil des Travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, vol. in-8°, Evreux, 1863.

— *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, gr. vol. in-8°, Nancy, 1864.

— *Les Voix amies, enfance, jeunesse, raison*, par J. Fertiault et Julie Fertiault (poésie), vol. in-12, Paris, 1864.

ERRATA DE LA LIVRAISON 357, AOUT 1864.

Page 277, lignes 15, au lieu de : Les traités, etc., *soutenus* par le Sultan, lisez : *Les traités*, etc., CONFIRMÉS *par le Sultan;*

Même page, ligne 28, au lieu de : Je ne veux rien de plus, lisez : *Je ne veux rien* DIRE *de plus*.

Page 278, note 1, au lieu de : Au moment d'insérer, lisez : *Au moment que nous insérons*.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

Imprimerie de L. TOINON ET Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR MAXIMILIEN II, ROI DE BAVIÈRE,

Hommage rendu à la mémoire de ce membre protecteur de l'Institut historique.

Chaque fois que la mort nous enlève un des membres de l'Institut historique, nous avons coutume de lui consacrer un pieux souvenir. Nous ne saurions nous dispenser de le faire, alors que nous avons perdu un des plus éminents protecteurs de notre Société, dans la personne d'un prince qui tint à honneur de pratiquer le culte des lettres et des sciences, en même temps que l'art si difficile de gouverner les hommes. D'ailleurs, en rappelant la vie du roi Maximilien II, nous aurons le double avantage d'acquitter, au nom de l'Institut historique, une dette de reconnaissance, et d'étudier, à un point de vue plus général, le mouvement scientifique des esprits au cours de ce siècle, mouvement dans lequel la savante Allemagne a une si grande part.

S'il ne convient pas de flatter les rois, même après leur mort, du moins faut-il leur rendre justice : or, nous signalons de suite (et le développement de ce travail prouvera la vérité de notre appréciation), nous signalons quel a été le mérite propre du roi Maximilien, le trait caractéristique de cette figure qui appartient aujourd'hui à l'histoire. Se rendant sagement compte des conditions faites à son règne par les idées modernes et par les événements contemporains, il s'est donné pour mission d'être le propagateur de la science : il a voulu prendre et il gardera une place dans ce que nous appellerons la rare catégorie des rois savants.

Maximilien Joseph, qui devait être plus tard le roi Maximilien II, naquit le 28 novembre 1811, six ans après la constitution du royaume de Bavière. Son aïeul, Maximilien Ier, occupait le trône depuis 1805 : son père, qui devint le roi Louis, était alors prince héréditaire. Les soins les plus intelligents entourèrent l'enfance et la jeunesse du prince appelé à régner un jour. Il n'est pas sans intérêt de s'arrêter sur ce temps de sa jeunesse, époque de la vie presque toujours décisive, quand l'emploi en est sagement réglé. Maximilien avait quatorze ans, quand son père monta sur le trône ; il montrait dès lors une maturité précoce, une ardeur de s'instruire qui pouvait faire présager pour son avenir une distinction personnelle in-

dépendante du haut rang qu'il occuperait et de la couronne qu'il devait ceindre. Sans nous appesantir sur les études qui remplirent les heures de sa jeunesse jusqu'à sa vingtième année, nous devons rappeler qu'il fut l'élève d'Erhard et du célèbre philosophe Schelling; il conserva surtout pour ce dernier un vif attachement; ses leçons restèrent toujours gravées dans son esprit, comme le souvenir du maître était gravé dans son cœur. Les notes manuscrites que Maximilien a laissées témoignent d'une façon touchante de cette salutaire influence que l'enseignement de Schelling avait exercée sur lui, et qui survécut longtemps dans l'esprit du roi à la parole du professeur : « Schelling m'a dit (lit-on dans ces notes) que la » théologie, la médecine et la jurisprudence avaient peu besoin de mon » secours, parce que l'on avait fait beaucoup pour ces diverses connais- » sances, et que ce champ était un peu épuisé : mais si un besoin se faisait » sentir, si une occasion se présentait, je m'occuperais de ces sciences. »

De 1829 à 1831, le jeune prince, qui avait à peu près terminé ses études littéraires et scientifiques, en suivant les cours des universités de Munich et de Berlin, alla en demander le complément à l'université de Gœttingue. Il manquait encore à son instruction un perfectionnement nécessaire, celui qu'on trouve dans les voyages faits en vue des arts et de la science : il parcourut une première fois l'Italie et la Grèce; il interrogea avidement ces terres classiques du savoir, il salua les lieux dont les noms nous charment toujours, comme des échos de notre enfance, avec tout l'enthousiasme et toute la poésie de la jeunesse.

A cette époque de sa vie, le jeune philosophe commença à réfléchir sérieusement sur les conditions de l'équilibre, si difficile à maintenir, entre la liberté, qu'il aima toujours, et le principe d'autorité, dont il devait être le représentant. Les événements de l'Europe et ceux qui s'accomplirent dans sa propre patrie, après 1830, le conviaient nécessairement à ces graves occupations, à ces études élevées. En Bavière, les amis de la liberté s'alarmaient en voyant une réaction menaçante succéder aux tendances libérales qui avaient marqué les commencements du règne du roi Louis : ils déploraient la détention ou l'exil des patriotes Behr, Eisenman, Volkhardt, et l'envahissement des principes ultramontains, dont l'application semblait compromettre le libre exercice des droits accordés aux protestants par la Constitution de 1818. Bien qu'il demeurât complétement étranger à la direction civile et militaire de son pays (car le titre de général qui lui avait été conféré était purement honorifique), Maximilien assistait en spectateur intelligent au développement des faits politiques dont l'appréciation partageait les esprits; il suivait avec un vif intérêt ces

discussions qui touchent de si près à la sécurité des rois et au bonheur des peuples; il puisait dans cet examen attentif, il est permis de le croire, avec l'horreur de tout excès, les éléments de cet esprit de conduite libéral et modéré qui devait plus tard caractériser son gouvernement. En 1836, le roi lui donna entrée au conseil d'État, mais en continuant à le tenir éloigné des affaires publiques. Dans un silence respectueux, dans un recueillement fécond en observations, le prince mûrissait son esprit, dont il décuplait les forces. Au mois d'octobre 1842, Maximilien épousa la princesse Marie-Hedwige, fille du prince Guillaume de Prusse. Les fêtes données à l'occasion de ce mariage firent éclater dans la population bavaroise une joie plus qu'ordinaire et un véritable enthousiasme pour le prince royal sur lequel reposaient toutes les espérances de la nation. De cette union naquit, le 25 août 1845, un fils qui gouverne aujourd'hui la Bavière.

Cependant, depuis l'initiation de Maximilien aux affaires de l'État, plus de dix années s'étaient écoulées. Nous n'avons point à rappeler les faits qui remplirent cette période, ni les mouvements tumultueux de 1847, en Bavière, ni les troubles de l'université, ni leurs causes ou leurs prétextes. Après la révolution de février, et sous la pression du contre-coup qu'elle communiqua à toute l'Europe, le roi Louis convoqua de nouvelles Chambres, promulgua un manifeste qui promettait de grandes réformes; puis, ne pouvant se décider à les réaliser et à faire ainsi violence à ses sentiments intimes, il abdiqua dignement le 20 mars et résigna la couronne entre les mains de son fils.

Dans la proclamation du nouveau roi on trouve ces mots qui forment un programme auquel il est resté fidèle : « Je veux la vérité en tout, — le » droit et une liberté sagement réglée par la loi, dans le domaine de » l'Église comme dans celui de l'État. »

Maximilien prêta serment à la Constitution, le 22 mars 1848, et les Chambres prirent séance. Le ministère était présidé par le baron de Thon Dittmer. Dans le discours royal d'ouverture, on remarqua ces paroles : « Je suis fier de m'appeler un roi constitutionnel... — Nous entrons dans une phase nouvelle de notre vie politique : l'esprit de l'Europe moderne nous pénètre. Que notre devise soit : *Liberté et sage légalité.* » Et ces derniers mots sont toujours, en effet, demeurés la devise favorite de Maximilien.

Vous n'attendez pas de nous, Messieurs, l'appréciation politique des actes et du gouvernement de Maximilien II, pendant les seize années de son règne. Si nous avions à la faire, nous aurions toujours présentes à la pensée les difficultés du temps où il monta sur le trône, et nous reconnaîtrions que, pour y faire face, il fallait un grand esprit de sagesse;

mais nous ne pouvons oublier qu'ici c'est bien moins le roi que le savant qui fait l'objet de notre étude, et nous voulons nous borner à l'horizon de la science. Rappelons, cependant, pour être juste envers la science elle-même (car à nos yeux la science est la source pure du véritable libéralisme de l'esprit), que le roi Maximilien inaugura son règne par une amnistie générale pour les délits politiques, par des dispositions législatives qui établissaient la responsabilité ministérielle, la liberté de la presse et la publicité des débats dans les procès criminels; rappelons que plus tard, en 1855, il fit passer deux lois de finances que la Diète de 1848 avait laissées à l'état de projets, lois où l'on retrouve, à dose modérée et appropriée au tempérament de son peuple, le principe de l'impôt progressif sur le revenu, et qui réalisaient une répartition équitable des charges publiques entre les diverses classes de la société; que, se séparant des doctrines ultramontaines, son gouvernement a proposé, relativement à l'émancipation des Juifs, un projet de loi qui, à cette époque, a été repoussé par les Chambres; enfin, n'oublions pas que si les graves agitations politiques survenues dans le Palatinat en 1849 imprimèrent à ce même gouvernement un mouvement en arrière, le roi resta de cœur attaché à la liberté et qu'il en donna la preuve lorsqu'en 1859, cédant au sentiment public et changeant son ministère, il prononça ces paroles mémorables : « *Je veux être en paix avec mon peuple.* »

Voilà, en quelques lignes, le bilan politique dressé, et ce qui appartient au roi libéral porté à son actif : occupons-nous plus amplement du roi protecteur et propagateur de la science.

Au moment de vous montrer, par des exemples qui abondent, avec quel zèle éclairé Maximilien a donné l'impulsion à tous les travaux de l'esprit, il nous semble que ce serait un injuste oubli de ne pas rappeler qu'il avait puisé auprès de son père l'amour de ces nobles labeurs. C'est là, pour la maison de Bavière, une gloire et un patrimoine de famille, et il convient à l'annaliste de constater et d'encourager une aussi précieuse hérédité. Le roi Louis n'avait pas seulement protégé les hommes de lettres et les artistes; il n'avait pas seulement doté Munich, sa capitale, de magnifiques monuments et de musées, dont quelques-uns, *la Glyptothèque*, *les Pinakothèques* portent des noms qui exhalent un parfum tout scientifique; il avait lui-même cultivé les arts et les lettres, et publié, étant roi, des ouvrages en prose pleins d'originalité, et quatre volumes de poésie. Maximilien, s'il n'a pas livré ses œuvres (1) au public, a laissé le souvenir de ses

(1) Sans avoir recherché la publicité, Maximilien II est cependant auteur de plusieurs morceaux en prose et en vers, fort bien écrits, et dont quelques-uns ont trouvé place dans les recueils littéraires.

actes, qui lui assurent au plus haut degré le respect de la postérité.

Monté sur le trône à trente-sept ans, mûri par l'âge et par l'étude, il s'est proposé pour but de développer dans son pays l'amour de la science, et de le faire rayonner dans toute l'Allemagne et jusque dans les diverses contrées de l'Europe. Il était, il faut le reconnaître, merveilleusement pré-paré pour l'accomplissement d'une telle mission. Nous avons dit par quelles études avait été remplie sa jeunesse; de 1837 à 1840, il voulut revoir de plus près la Grèce et l'Italie, qu'il avait parcourues à vingt ans; plus tard, en 1854, il fit un voyage scientifique en Sicile et à Naples : il amassait, dans ces pérégrinations successives, des trésors de savoir, persuadé que ces richesses sont celles qui embarrassent le moins et profitent le plus. Il attira auprès de lui un grand nombre d'hommes célèbres : c'est ainsi que MM. Liebig, Pfenfer, Siebold, Carrière et le poète Geibel, et bien d'autres encore, furent successivement appelés à Munich.

Placé au cœur de l'Europe, dans cette Allemagne qui semble la patrie du savoir, roi d'un État qui ne peut aspirer à devenir une puissance prépondérante, Maximilien eut pour son pays la noble ambition d'en faire un centre où se consommerait l'échange des idées, où viendraient converger tous les rayons de ce cycle immense qui constitue la science humaine; véritable grandeur dont il a voulu doter sa patrie, et que plus d'un esprit sage placera même au-dessus de l'influence politique !

Penseur profond, plein de logique et de méthode, Maximilien résolut de faire passer dans le génie et les habitudes de son peuple *l'esprit scientifique*, et il y a remarquablement réussi. Pour parvenir à ce but, pour imprimer un mouvement plus vif et plus facile à l'activité intellectuelle de la Bavière, pour épargner à ses sujets ces tâtonnements qui découragent les néophytes de la science, il a multiplié les sources de l'enseignement : il a créé un grand nombre d'écoles, de séminaires littéraires, de chaires nouvelles et d'universités. N'est-ce pas là un des plus grands services qu'un monarque puisse rendre à son peuple?

La Bavière a répondu aux efforts du roi et les a appréciés avec un vif sentiment de gratitude. Un savant estimable, M. le chanoine Dollinger, membre de l'Académie royale des sciences à Munich, et secrétaire de la Classe historique, s'est fait l'éloquent interprète de la reconnaissance nationale, dans le discours qu'il a prononcé à la séance solennelle de cette Académie, le 30 mars 1864. Nous avons emprunté à ce discours, dont nous devons la communication à la bienveillance de notre honoré collègue, M. le comte Reinhard, la plupart des documents que nous aimons à placer sous vos yeux, et qui montrent l'infatigable ardeur de Maximilien pour

développer et faire fleurir toutes les branches des connaissances humaines (1).

Il organisa un vaste système d'encouragements et de récompenses pour les lettrés, les artistes et les savants. Non-seulement il créa *l'ordre de Maximilien pour la science et les arts,* mais encore il institua une distribution annuelle de médailles dites médailles de Maximilien, au profit des auteurs des quatre meilleurs ouvrages sur : les Sciences politiques, l'Histoire, la Philologie, les Sciences naturelles. Une cinquième médaille était réservée au vainqueur d'un concours sur un sujet désigné par le roi lui-même.

Ses comptes particuliers contiennent l'énonciation de sommes considérables accordées à des savants, et sa munificence ne se renferma pas toujours dans les limites de son royaume. Au surplus, il ne se bornait pas à se montrer libéral envers les hommes d'étude : il les traitait avec une distinction marquée et avec une affabilité qui avait quelque chose de confraternel.

Un patronage si éclairé, si constant, fit éclore, en Bavière, une foule de travaux remarquables, pendant le cours de ce règne. Les arts et la haute industrie rivalisèrent de progrès avec la science proprement dite. Seidel faisait paraître un ouvrage sur l'optique, sur le défaut des instruments qui s'y rattachent, instruments pour la fabrication desquels la ville de Munich est justement renommée; Knapp publiait un travail sur la préparation du cuir; Pettenkofer sur l'aération des bâtiments; le géologue Gümbel étudiait les Alpes Bavaroises; le botaniste Otto Sendtner décrivait la Flore de sa patrie; et toutes ces publications étaient puissamment aidées par de larges munificences royales.

Mais c'est surtout pour les études historiques que le roi Maximilien avait une prédilection marquée; c'est par ce côté qu'il se rattache étroitement à notre Institut; c'est cet amour de l'histoire qui nous a valu son précieux patronage et qui nous permet de considérer comme nous ayant appartenu, l'illustre défunt dont nous retraçons la vie dans cette imparfaite esquisse.

C'est en 1855 que Maximilien apparut avec le plus d'éclat dans le champ des recherches historiques, et que son initiative créa des moyens sérieux destinés à les rendre plus fécondes. Il y avait beaucoup de lacunes dans l'histoire nationale de l'Allemagne; elles étaient devenues plus sensibles depuis la publication, faite il y a trente ans environ, des *Monumenta* de Pertz. Maximilien institua d'abord une commission chargée de publier les

(1) Gachard, archiviste belge, a écrit dans un ouvrage intitulé : *Une visite dans les archives et bibliothèques de Munich* : « Il n'y a pas de prince en Europe qui fasse plus pour le développement et l'instruction de l'humanité que le roi Maximilien II. »

archives enfouies dans les dépôts publics et les bibliothèques de Bavière. Cette commission fit paraître huit volumes; puis elle se fondit bientôt dans une autre commission nommée dans un but plus large encore et qui, sous la présidence du célèbre Léopold Ranke, était chargée de recueillir tous les éléments de l'histoire générale de l'Allemagne. Elle se recrutait par l'élection; les savants qui la composaient choisissaient eux-mêmes les membres qu'ils croyaient utile de s'adjoindre. Le roi la dota d'abord d'une somme de 100,000 fr. par an. Elle commença à siéger en 1858; dès le mois de septembre 1859, Maximilien porta à 150,000 fr. la dotation annuelle qui devait subvenir aux travaux de cette commission. Il n'est pas douteux que ces travaux ne répondent, dans un prochain avenir, à la haute idée que le roi avait conçue et qu'ils ne jettent de vives lueurs sur les faits historiques les moins connus.

Déjà ont paru cinq volumes des *Annales de l'Histoire allemande*, depuis la division de l'Empire romain jusqu'aux Hohenstaufen. Cet ouvrage est très-estimé par sa consciencieuse exactitude.

Trois volumes des *Recherches sur l'Histoire allemande* ont également vu le jour; ils seront une mine précieuse pour les historiens futurs, et se continueront sans doute avec le même succès.

Le professeur Hegel a rassemblé, par l'ordre de Maximilien, les chroniques des villes allemandes lors de leur grandeur, aux XVe et XVIe siècles: deux volumes fort intéressants sur Nuremberg ont été publiés. En même temps ont été recueillies les décisions des Diètes de l'Empire depuis 1536 (Bulle d'or). Ce recueil promet dix volumes. Le savant Bokinger a fait paraître la collection des formules et des procédures du moyen âge, le Droit commun du roi Louis, et enfin, un recueil des proverbes allemands. Lilienkron a publié les chansons allemandes du XVe au XVIIe siècle; Lappenberg, les décisions de la ligue hanséatique; d'un autre côté, Schœnfelder a donné une traduction allemande de l'histoire de l'Église par Jean d'Éphèse, qui est écrite en langue syriaque.

Au commencement de ce siècle, une série d'ouvrages encyclopédiques avait commencé à paraître à Gœttingue, ayant pour objet d'exposer *l'Histoire de la science allemande*; mais cette publication était restée interrompue et n'avait pas eu d'ailleurs tout le succès désirable. Maximilien reprit cette idée, qui lui semblait grande et utile, et fit tout ce qui était nécessaire pour en assurer la complète réalisation. Il y affecta une somme de 100,000 fr., et il traça le plan suivant lequel cette histoire de la science germanique devait être conçue: elle se composera de vingt-trois ouvrages

séparés, ayant chacun pour auteur un homme compétent et dont le nom aura été consacré par l'estime publique.

Maximilien avait eu aussi la pensée d'un Plutarque bavarois : il croyait, avec grande raison, que l'histoire générale a besoin d'être éclairée par la biographie. La Commission historique, se conformant à ses vues, avait donc fondé des prix à distribuer aux meilleures notices biographiques qui pourraient se produire. Cet utile encouragement a eu son résultat : des œuvres remarquables en ce genre ont paru en Bavière : on peut citer, par exemple, l'Histoire de l'archevêque de Trèves, Balduin de Lutzelberg (frère de l'empereur Henri VII), par Dominikūs; — la Biographie de l'historien bavarois Aventin, par Dittmer; — la Vie du comte Ignace de Tœrring, par Topfer; — la Monographie du duc bavarois Louis le Riche, par Kluckhorn.

Le plan du fameux ouvrage appelé *la Bavaria* occupa le roi pendant de longues années; et, par ce qui en existe déjà, on peut juger de la grandeur de l'ensemble. C'est un recueil universel d'histoire, de sciences naturelles, d'ethnographie, de climatologie, de mœurs, etc., destiné à recevoir et à conserver dans ses pages tous les monuments de nature à éclairer l'histoire de l'humanité. Le roi a en outre fondé le Musée national. Sur l'édifice qui lui est consacré et qui compte 500 pieds de long sur une hauteur de 100 pieds, le roi a fait graver cette inscription : *Pour l'honneur et l'exemple de mon peuple.*

L'*Athenæum* ou *Maximilianeum* est un établissement d'instruction supérieure, affecté à quinze jeunes gens que leurs succès dans les études ont placés hors ligne, et qui se destinent au service de l'Etat. On y remarque des tableaux sur l'histoire universelle.

Maximilien avait coutume de réunir autour de lui des savants, plusieurs fois par semaine, dans des conférences qu'il appelait *symposia*. On y parlait sciences et arts, et les idées les plus contradictoires étaient admises à s'y produire. L'esprit de malveillance et d'intolérance affecta de s'alarmer de cette liberté absolue de discussion; on insinua au roi que le peuple allait croire qu'il penchait vers le protestantisme ; sans attacher à ces insinuations plus d'importance qu'elles n'en méritaient, Maximilien crut néanmoins qu'il était bon de rendre plus rares ces réunions scientifiques.

Nous n'aurions point donné une idée complète des progrès que le roi Maximilien voulut apporter dans toutes les parties de la science, si nous ne disions un mot de l'action qu'il exerça sur la législation de son pays. Il semblait, au surplus, prédestiné à une action de cette nature par son nom et par celui de ses ancêtres. On sait, en effet, qu'en 1616, Maximilien, pre-

mier électeur de Bavière, fit réviser l'ensemble des lois du pays, et rendit une ordonnance particulière sur le droit pénal; qu'un siècle plus tard, en 1755, l'électeur Maximilien-Joseph fit procéder à une refonte de toutes les lois bavaroises, civiles et criminelles; qu'enfin, Maximilien-Joseph, premier roi de Bavière, « plaçant au nombre des plus hautes préoccupations » de son gouvernement (nous citons ses paroles officielles), le soin de » mettre la législation du royaume en harmonie convenable avec les pro- » grès de la nation et les innovations du siècle, » a promulgué, en 1813, un nouveau Code criminel qui régit actuellement la Bavière, et dont le projet, conçu par le savant Feuerbach, avait été l'objet d'études et de discussions sérieuses au sein d'assemblées composées des hommes d'État et des légistes les plus éminents. Il semblait donc que peu de chose fût à faire sur ce terrain de la législation criminelle, renouvelée et rajeunie au commencement du siècle, et vivifiée, pour ainsi dire, par le souffle des idées modernes. Cependant, tout en respectant l'œuvre législative de son aïeul dans sa partie principale, la détermination des crimes et des délits, ainsi que des peines qui leur sont applicables, Maximilien II porta son attention particulière sur la procédure criminelle qui compose la deuxième partie du Code de 1813, et qui, par sa nature, est plus mobile et se prête plus aisément à des améliorations progressives. Par ses soins, la législation fut de nouveau étudiée à ce point de vue; les différentes institutions judiciaires qui fonctionnent en Europe furent examinées et discutées avec soin; le résultat de ces travaux fut une réforme notable dans la procédure criminelle bavaroise, réforme dont les dernières conséquences sont encore à appliquer. Au surplus, l'ensemble de la législation a été sensiblement amélioré par des dispositions successives. Pour mesurer l'étendue du progrès dès à présent accompli, il ne faut pas oublier que lors de l'avénement du roi Maximilien II, il y avait beaucoup à faire en ce qui concerne la justice. En effet, elle n'était pas séparée de l'administration, malgré les promesses de la Constitution de 1818, restée, sur ce point, à l'état de lettre morte. Le manque de personnel et le chaos des lois avaient retardé jusque-là l'application des principes déposés dans la Constitution; mais peu après que Maximilien fut monté sur le trône, la loi du 4 juin 1848 fixa définitivement les bases d'après lesquelles furent successivement faits ou revisés les divers codes : séparation absolue de l'administration et de la justice; publicité des débats oraux; suppression de toutes les juridictions exceptionnelles; établissement du ministère public; introduction du principe de la citation directe en matière criminelle; fonctionnement régulier et de droit commun de l'institution du jury; organisation d'un notariat indé-

pendant des autorités judiciaires, auxquelles étaient conférées autrefois les fonctions notariales : tels sont les bienfaits que la Bavière a connus sous le règne de Maximilien.

De sages emprunts faits à la loi française sont encore venus, en 1861 (loi du 10 novembre), améliorer, en les adoucissant, les lois criminelles : la mort civile, l'exposition et la marque ont disparu ; la réhabilitation a été organisée, et les cas où doit avoir lieu la révision des procès criminels ont été déterminés.

Dans le domaine du droit civil et commercial, on a également progressé. La Bavière a admis l'ordonnance sur la lettre de change et le Code de commerce allemands : c'est un premier pas vers l'unité législative de l'Allemagne. La juridiction commerciale fonctionne en Bavière avec un caractère mixte dont les avantages mériteraient d'être étudiés : les tribunaux de commerce se composent de trois jurisconsultes et de deux marchands. En résumé, l'organisation judiciaire actuelle de ce royaume ressemble beaucoup à la nôtre, puisqu'on y retrouve des juges de paix, des juges de première instance et d'appel, le jury en matière criminelle, et enfin, comme cour régulatrice, une cour de cassation.

Sous l'influence du nouveau régime, l'industrie s'est développée en même temps que la propriété a augmenté de valeur. L'accroissement du bien-être général n'a pas tardé à amener celui des revenus publics, et la loi du 1er janvier 1862 a pu, sans secousse financière, supprimer la loterie qui rendait cependant à l'État plus de 3,300,000 florins par an.

Tel était l'état florissant de la Bavière sous la direction d'un monarque libéral et éclairé, qu'elle pouvait espérer voir longtemps encore à sa tête, quand la santé du roi commença à donner de sérieuses inquiétudes.

Vers l'automne de 1863, Maximilien, qui ressentait les premières atteintes du mal sous lequel il a succombé, résolut de faire un voyage en Italie. Il s'embarqua ; mais la mer et le mauvais temps le rendirent plus malade, et il fut obligé de débarquer pour se rendre à Rome par la voie de terre. Bientôt survint la mort du roi de Danemark, Christian IX, mort qui remit à l'ordre du jour la question du Schleswig. La ville de Munich demandait instamment le retour de son roi, et lui-même jugea sa présence nécessaire dans sa capitale. Il y fut reçu avec enthousiasme, et il put recueillir, à cette occasion, les dernières preuves publiques de l'attachement que la nation bavaroise lui avait voué. On sait à quelles complications donnèrent lieu les affaires danoises ; les préoccupations politiques qu'elles causèrent au roi Maximilien ne furent peut-être pas sans influence sur sa santé déjà affaiblie.

On ne saurait se faire une idée de l'affliction qui vint soudainement saisir le peuple de Munich, lorsqu'il apprit qu'il était à la veille de perdre son roi. Le 9 mars 1864, à 6 heures 1/2 du soir, le régisseur du Théâtre-Royal, annonça tristement au public qu'il n'y aurait pas ce jour-là de représentation, parce que S. M. était gravement malade. A ces mots, un immense cri de douleur retentit dans la salle. On se précipite vers le palais, on y pénètre : la consigne et l'étiquette furent impuissantes à contenir ce mouvement sympathique d'une population désolée. D'ailleurs, on ne songea pas même à le contenir, tant l'élan était général, tant les sentiments de la foule étaient en harmonie avec ceux de tous les fonctionnaires qui entouraient le roi. Ce fut vraiment un grand spectacle et dont l'histoire doit conserver le souvenir. De simples citoyens entrèrent éplorés dans le palais du roi et jusque dans la chambre de l'illustre malade, demandant des nouvelles avec inquiétude et se refusant à croire à l'étendue du mal, bien qu'elle ne fût que trop réelle. Cédant à une superstition touchante, des gens du peuple apportèrent et lâchèrent des pigeons dans la chambre même du roi, persuadés que la présence de ces animaux au milieu de l'atmotsphère que le malade respire, peut avoir une salutaire influence. A minuit, on eut quelques lueurs d'espoir. A 5 heures, on administra S. M. Le 10 mars, à 11 heures 3/4 du matin, l'archevêque de Munich, de Scheer, sortit de l'appartement royal pour dire à la foule avide de nouvelles : « Il » vit dans le ciel. Le Seigneur nous l'a donné, le Seigneur nous l'a re- » pris : prions Dieu pour qu'il nous fasse retrouver dans le fils un mo- » narque aussi bon qu'était le père ! » Les dernières paroles du roi avaient été : « J'espère que Dieu prendra pitié de moi ; j'ai toujours voulu le bien. » Noble témoignage qu'il avait le droit de rendre de lui-même, en face de l'éternité !

Je n'essaierai pas de décrire le deuil universel qui se répandit dans la Bavière, à la nouvelle de la mort de Maximilien. Il est permis de dire que jamais larmes plus sincères ne furent versées aux funérailles d'un roi. Il aimait les fleurs des Alpes : ceux de ses sujets qui avoisinent ces montagnes s'en souvinrent et envoyèrent un bouquet de ces fleurs, qui furent placées dans le cercueil.

La postérité a commencé pour Maximilien II. Le cri qui a retenti à sa mort se propagera dans l'avenir, et le jugement qui sera porté de lui ratifiera, nous n'en doutons pas, le sentiment que le poëte Julius Grose a exprimé dans ces belles paroles : « Quand il mourut, le cœur du père du » peuple cessa de battre. »

Quelques mots encore, pour peindre l'homme, après avoir tracé le portrait du monarque.

Maximilien était simple, affable, souffrant la contradiction, l'appelant même quelquefois, particulièrement sur le terrain de la science. Quant à l'affabilité de ses manières, au charme de son entretien, il me sera peut-être permis de placer ici un souvenir qui ne m'est pas exclusivement personnel, mais qui m'appartient en commun avec quelques-uns de nos collègues de l'Institut historique.

C'était en 1857. Le roi Maximilien était alors à Paris. Il revenait encore une fois de l'Italie, où il avait failli, disait-on, être dépouillé par des bandits. Il était alors l'hôte de l'empereur Napoléon III, et il occupait le pavillon de Marsan. Une commission de l'Institut historique, dont je faisais partie (1), eut l'honneur d'être reçue aux Tuileries par S. M. le roi de Bavière. Son accueil fut des plus gracieux. Si sa réputation ne l'eût pas précédé parmi nous, il nous aurait étonnés par l'étendue et la variété de ses connaissances. Il nous parla longtemps de sciences et d'art, mais surtout d'histoire : il ne nous cacha pas qu'elle était l'objet de sa prédilection, et que c'était là ce qui motivait sa sympathie pour nos travaux : au sujet de ces travaux eux-mêmes, il nous adressa de nombreuses questions et s'informa du développement qu'avait pu prendre notre société. Je me rappelle encore ces paroles sorties de sa bouche, et qui semblaient clore et résumer cette intéressante conversation : « L'histoire a des leçons à l'adresse » de tout le monde, gouvernants et gouvernés. »

Il est à peine besoin que je dise, après tout ce que vous savez du roi Maximilien II, qu'il était essentiellement bon et charitable. Deux traits de sa vie, entre mille, nous ont paru dignes d'être notés.

Il y avait à Munich un artiste de beaucoup de talent, fils d'une pauvre veuve des environs de Zurich. Lors d'un voyage en Suisse qu'il fit en 1860, le roi alla voir cette pauvre femme et lui dit avec simplicité : « J'ai promis au fils, à Munich, d'aller saluer sa mère : j'ai voulu tenir ma » promesse. » Il ne la quitta pas sans lui laisser des marques de sa libéralité.

Un jour, dans une de ses promenades, il rencontra sur la route un vieillard qui pleurait, et il lui demanda la cause de ses larmes. Le vieillard lui raconta que son second fils devait rejoindre le premier, qui servait déjà dans l'armée royale. « Ah ! s'il n'en coûtait pas tant pour arriver au roi, » j'irais lui raconter mon malheur et il viendrait à mon secours ! Mais je » ne puis donner d'argent à tous ces messieurs de la cour, et je ne » verrai pas le roi. » — Essayez, répondit au vieillard son interlocuteur : » je suis certain que demain vous pourrez pénétrer jusqu'auprès du roi. »

(1) La commission était composée de MM. Jubinal, Renzi et Barbier.

Le lendemain, le vieillard se présente au palais ; il est introduit près de Maximilien : il reconnaît en lui, avec autant de surprise que de joie, le passant qui lui avait parlé la veille, et il ne sort du palais qu'après avoir reçu la somme nécessaire pour racheter son fils.

La bonté de Maximilien prenait sa source dans un cœur généreux, animé d'ailleurs du sentiment religieux le plus respectable. Pour tout dire, il était zélé chrétien et excellent catholique. Il savait allier la tolérance à la foi la plus vive. On le vit souvent, quand il séjournait dans un de ses châteaux, aller à la messe au milieu des paysans, rappelant ainsi l'exemple qu'avait donné Frédéric Barberousse, à sa résidence de Hohenstaufen. Chef d'un État où règnent plusieurs cultes, il s'appliqua et il réussit à maintenir la paix entre les deux confessions. Il ne pouvait croire, du reste, que la séparation des communions chrétiennes dût toujours durer. Il pensait que cette séparation, permise par la Providence pour servir ses divins projets, aurait bientôt fait son temps, qu'on verrait luire une nouvelle aurore sur le christianisme, que le troupeau serait unique et n'aurait qu'un seul pasteur. Illusion généreuse, si c'en est une, et qui a été partagée par Leibnitz et Frédéric IV de Prusse.

Ami de tous les arts, Maximilien avait un goût particulier pour l'architecture. Il bâtissait sur le papier de véritables palais de fées. Il s'occupa sérieusement de chercher, et il encouragea les hommes spéciaux à trouver une architecture de notre temps, un style nouveau et national, sorte de transformation du style gothique avec des ornements empruntés à la faune et à la végétation allemandes. Quelques-uns des édifices de Munich ont été construits sous l'inspiration de ces vues. S'ils n'ont pas réalisé l'idéal que le roi se proposait, on ne peut nier qu'il n'y ait de la grandeur dans l'idée nouvelle et nationale dont il a pris l'initiative.

Dès 1832, à l'âge de vingt et un ans, il avait montré ses dispositions pour l'architecture. Il avait acheté le château de Hohen-Schwangen ; c'était un burg ayant appartenu au malheureux Conradin. Sous la direction personnelle du prince, le château fut relevé, reconstruit et décoré comme à l'époque de son édification primitive. Les artistes les plus célèbres de l'Allemagne vinrent en peindre les voûtes, en sculpter les galeries. Ces galeries contiennent des séries de tableaux historiques remarquables. Maximilien affectionnait cette résidence. C'est là qu'il prononça ces paroles recueillies avec bonheur et qui faisaient présager la douceur de son règne : « Vous ne pouvez comprendre combien j'ai de plaisir à être agréable à » quelqu'un ou à le rendre heureux. » C'est en souvenir de Conradin que Maximilien avait fait relever ce château. Fidèle à cette illustre mémoire,

dans un voyage qu'il fit à Naples, en 1847, il lui éleva un monument dans l'église de Santa-Maria del Carmine, où il repose avec son compagnon Frédéric d'Autriche.

Dans l'intérieur de son palais, le roi avait son *sanctuarium*. C'était une salle éclairée d'une façon magique et merveilleusement décorée. On y voit l'*Apothéose d'un bon roi*, chef-d'œuvre de Kaulbach. Autour de la salle se trouvent douze bustes de grands hommes, surmontés d'une table de marbre où leur vie est inscrite. Les murs sont ornés de citations découpées en palissandre, empruntées à la Bible ou aux écrits des hommes célèbres. C'est là que Maximilien se retirait aux heures de recueillement et de solitude.

Vous connaissez maintenant, sous ses divers aspects, le prince regrettable et nous osons dire l'illustre collègue que nous avons perdu. Honneur aux souverains qui comprennent comme Maximilien la grande mission que la Providence leur confie! Honneur aux princes qui ne trouvent pas, après les grandes occupations et les fatigues de la politique, de plus noble délassement que la culture des lettres et des sciences! Oui, la même main peut et sait tenir dignement le sceptre et la plume; nous aimons à le proclamer avec fierté, comme Français et comme membres de l'Institut historique (1): on règne par les idées autant que par l'autorité et par la force.

Maximilien avait été jugé avant de monter sur le trône, comme il l'a été au moment d'en descendre pour entrer dans le tombeau. Fallmerayer avait dit de lui: « C'est un gentilhomme dans toute la force du terme. » Une rare noblesse d'âme rehausse toutes ses actions. Il a des qualités » qui en feront un parfait souverain: une conscience scrupuleuse, un » sentiment délicat du droit, une bienveillance sans pareille pour tous, et » une parfaite pureté de mœurs. »

Ces louanges données au jeune prince royal sont devenues le plus vrai et le plus bel éloge funèbre du monarque défunt.

J. Barbier,
membre de la 2e classe, Président à la Cour impériale de Paris.

INAUGURATION DE LA STATUE DU BARON LARREY, A TARBES.

Le département des Hautes-Pyrénées a célébré la fête nationale du 15 août en inaugurant la statue érigée, dans la ville de Tarbes, à la mémoire de Larrey, chirurgien en chef des armées du premier Empire.

(1) La livraison du mois de janvier dernier de l'*Investigateur* contient un mémoire consacré à l'appréciation des *Œuvres de S. M. Napoléon III.*

Cette solennité, qui est venue donner satisfaction à d'unanimes et profonds sentiments de vénération et de reconnaissance, a offert un des plus beaux et des plus touchants spectacles que l'on puisse voir. Le concours de la population était immense; toutes les parties du département, toutes les classes de la société avaient eu à cœur d'être représentées dans cette fête que tous considéraient comme une fête de famille.

Vers quatre heures, le cortége qui s'était formé dans la cour de l'hôtel de ville, pour conduire, au lieu de la cérémonie, M. le baron Larrey, fils de l'illustre chirurgien, se mit en marche. Ce cortége se composait de toutes les autorités, des membres de la commission municipale et du comité de souscription pour l'érection de la statue, et d'un grand nombre de notabilités de la ville de Tarbes et du département.

M. Jules Cloquet, de l'Institut, membre de l'Académie de médecine, M. Cazalas, inspecteur du service de santé militaire, M. Joly, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, M. A. Jubinal, membre du Corps Législatif, fondateur et président à vie de la Société académique des Hautes-Pyrénées, étaient groupés autour de M. le baron Larrey.

A son arrivée sur le cours Napoléon, et lorsqu'il entra dans l'enceinte réservée où se pressait la foule des invités, M. le baron Larrey et les honorables personnages qui l'accompagnaient furent salués par les manifestations les plus sympathiques. M. le baron Larrey fut conduit sur l'estrade d'honneur où le vénérable représentant de la religion dans cette solennité, Mgr Laurence, vint s'asseoir auprès de lui.

Quand l'assistance eut pris place, le voile qui couvrait la statue tomba, et l'image de Larrey, pleine de noblesse et d'animation, et exprimant, avec une vérité saisissante, les sentiments dont le pénètre le testament de Sainte-Hélène, qu'il presse sur son cœur, apparut aux yeux de la multitude qui remplissait la vaste promenade et ses abords. L'émotion fut profonde, et des applaudissements prolongés accueillirent ce fidèle portrait du grand homme et cette belle œuvre de l'artiste.

M. Garnier, préfet des Hautes-Pyrénées, M. Jules Cloquet, au nom de l'Académie de médecine, M. Cazalas, au nom du corps médical militaire, M. A. Jubinal, président fondateur de la société académique, M. Joly, représentant de l'académie impériale de Toulouse, ont pris successivement la parole.

En lisant ces discours, ceux qui n'ont pu les entendre se joindront aux applaudissements qu'ont excités les orateurs qui, déployant tour à tour, avec éclat, l'éloquence du sentiment, du patriotisme, de l'histoire et de la science, ont rappelé toutes les qualités de Larrey et tous ses services, et,

en présence de son fils, de sa famille et de ses concitoyens pénétrés d'attendrissement et de gratitude, ont honoré sa mémoire par l'hommage le plus digne et le plus complet qu'on puisse lui rendre.

Voici le discours de notre collègue M. Achille Jubinal :

« Messieurs,

» En me présentant ici comme président de la Société académique des Hautes-Pyrénées, qui, la première, a émis le vœu de voir une statue élevée à Larrey dans notre département, je n'ai nullement la prétention de vous faire un discours, ni de vous retracer la vie utile et glorieuse de l'homme illustre dont nous honorons aujourd'hui la mémoire.

» Des voix plus autorisées que la mienne vous ont retracé tout à l'heure cette vie si pleine, si active du baron Larrey. Elles vous ont dit ses services comme chirurgien, — sa fidélité comme homme politique, — son application constante à ne jamais s'écarter durant le cours d'une longue carrière, des principes les plus purs de l'honneur le plus absolu.

» Je veux seulement vous exprimer en quelques mots les remerciements bien sentis de notre Société.

» Je dis ses *remerciements*, et en effet, Messieurs, la présence ici des savants orateurs qui viennent de porter la parole devant vous; — celle des plus hautes autorités de notre département, — l'assistance et l'assentiment du nombreux public qui nous environne, — tout concourt à donner au vœu exprimé jadis par la Société académique des Hautes-Pyrénées, la sanction la plus complète et la plus cordiale.

» De cette sanction, Messieurs, qu'il me soit permis de tirer pour nous tous une leçon et pour ceux qui nous succèderons un exemple. Qu'était-ce que Larrey? — Un simple fils de nos montagnes, d'une famille jusque-là obscure. La fortune de son père étant médiocre, l'éducation première du jeune Larrey se trouva naturellement incomplète. Ces circonstances défavorables empêchèrent-elles l'enfant du peuple de s'élever? — Non. — Elles l'y aidèrent peut-être, au contraire, en le forçant au travail. Ne devant rien recevoir que de lui-même, devant tout conquérir, Larrey ne recula devant aucune difficulté, et quand plus tard devenu baron de l'Empire, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'ordre de la Couronne de Fer, chirurgien en chef de la garde impériale, membre du conseil de santé des armées, membre de l'Institut, de l'Académie royale de médecine, d'un grand nombre de Sociétés scientifiques célèbres en Europe, il jetait un regard en arrière, le vieux chirurgien devait être content du chemin qu'il avait parcouru.

» Quel est donc le moteur capable de changer ainsi la destinée? Quelle est la puissance à laquelle on doit qu'un homme parti, comme la plupart d'entre nous, d'un des derniers degrés de l'échelle sociale, finit par arriver au niveau des plus grandes célébrités de son temps et par acquérir une réputation européenne?

» Messieurs, cette force n'est autre qu'un courage inébranlable, qu'une volonté inflexible qui sait commencer, poursuivre, combattre un à un les obstacles, et, malgré tout, persévérer.

» Telle fut la principale qualité de Larrey. Ayant un but bien défini, celui de s'illustrer, poussé non par le désir d'acquérir de la fortune, mais de se faire un nom, il déploya une ardeur extrême au travail, une activité prodigieuse, une patience à toute épreuve que rien ne lassa. A force d'empire sur lui-même, Larrey se fit une sorte de nature exceptionnelle et suppléa par les dons de la nature à ce qui pouvait lui manquer. Laborieux artisan de sa fortune et de sa gloire, pour lui la vie devint une perpétuelle succession de fatigues et de dangers, de succès et de revers. A ce jeu-là, Messieurs, les grands hommes, ou tout simplement même les hommes célèbres, perdent leur repos, leur santé, leur existence; mais aussi, quelles couronnes ne leur réserve pas l'avenir!

» La cérémonie qui nous rassemble en est la preuve. Elle est, avec celle qui eut lieu au Val de-Grâce en 1850, la sanction, ou pour mieux dire la *sanctification* la plus large du nom et du renom de Larrey; car ils sont rares les hommes à qui leurs contemporains, ces juges plus sévères que ceux de l'ancienne Égypte, ont élevé jusqu'à trois statues!...

» Ah! s'il m'était permis, comme à mes honorables devanciers, de suivre Larrey dans les détails de sa carrière, je vous le montrerais à ce moment fatal où la nation se précipita dans la lice des révolutions, prenant part lui aussi à ce grand mouvement social, non pour verser le sang mais pour l'étancher, n'ayant pour arme que le fer qui guérit, non celui qui blesse, pour enseigne que le drapeau de la science, pour but que celui d'apporter aux hommes le secours de son art et de son talent. Ce fut alors que commença pour lui cette rude mais brillante course à travers toutes nos victoires, qui fit de lui l'*Hippocrate de nos armées*, et, pour rappeler un mot de M. de Lamartine, l'*ange des champs de batailles*.

» Et c'était, en effet, si bien un Dieu pour nos soldats, qu'ils disaient en le voyant calme et tranquille au milieu des balles, *la mort ne veut pas de lui*, et qu'à Saint-Jean-d'Acre, ils avaient été convaincus que *la peste n'osait le toucher*.

» Pour ses malades, pour ses blessés, Larrey sacrifiait tout et oubliait tout.

» A Eylau, il resta trente-six heures sans manger. A Waterloo, voyant l'armée défaite, la France perdue, il voulut, comme Napoléon lui-même, se faire tuer; mais le devoir était là : il consentit à vivre.

» Aussi, messieurs, l'Empereur l'estimait-il profondément, et vous savez quels admirables éloges il a prononcé de lui. A son tour, Larrey n'abandonna jamais l'homme de génie qui avait porté si loin et si haut la gloire de la France, et, tandis que Napoléon expiait sur son rocher le crime d'avoir trop vaincu les rois de l'Europe, on ne le vit pas, ainsi que tant d'autres, tourner ses regards vers le soleil levant. — Comme il n'avait pas été le courtisan de la prospérité, il ne se fit pas l'insulteur des mauvais jours, ni l'adorateur des pouvoirs nouveaux. Il vécut à l'écart, triste, solitaire, frappé au cœur dans ses affections politiques, déplorant le sort du grand homme dont il avait été le serviteur et presque l'ami.

» Celui qui vous parle se rappelle encore, et non sans attendrissement, ce beau vieillard aux longs cheveux, à la physionomie affectueuse et bonne, traversant les rues du quartier Latin. A son aspect, chacun se découvrait, on le regardait passer respectueusement, et, comme les petits enfants italiens se montraient le Dante traversant les rues de Ravenne, nous autres, étudiants d'alors, nous nous montrions du doigt M. le baron Larrey en nous disant : « *Il a été en Espagne, où nos pères étaient; — en Italie, où nos pères étaient; — à Moscou, à la Bérézina, à Waterloo, où nos pères étaient. — Puisse son fils être un jour quelque part où nous vengerons nos pères!*..... »

» Ce vœu a été accompli, messieurs. Magenta, Solferino, — ces victoires d'un autre César, non moins glorieux jusqu'ici, non moins immortel sans doute dans l'avenir que l'ancien, — ont vu encore le nom de Larrey briller d'un vif éclat dans la personne de son fils. Cela n'a rien qui nous étonne, nous, ses amis, ses compatriotes, qui savons tout ce dont son cœur est capable et à quel point M. Hippolyte Larrey pratique largement ce vieil adage : *Noblesse oblige*.

» Maintenant, messieurs, un mot sur la statue au pied de laquelle nous parlons. — Œuvre d'un artiste moins célèbre, quant à présent, que ne l'était David, qui sut faire passer, dans celle du Val-de-Grâce comme dans toutes ses compositions, le souffle patriotique qui animait et dirigeait son ciseau, elle n'en est pas moins remarquable. — Sobre de gestes, simple de pose, riche d'effets, noble d'attitude, elle nous représente bien Larrey dans un de ces jours solennels où l'un de ses biographes a pu dire de lui *qu'il était beau sur le champ de bataille*, et que nos soldats, qui l'avaient surnommé *la Providence*, avaient plus de confiance *quand ils le savaient là!*..

» Hommage magnifique rendu par des hommes simples, dont le dévouement ne raisonne ni ne marchande, à celui dont la moindre pensée tendit toujours au soulagement de l'humanité. Aussi, messieurs, Larrey, né chirurgien et homme de bien comme d'autres naissent orateurs et poëtes, s'éteignit-il avec cette tranquillité qui est le propre des justes. Son cœur avait battu soixante-seize ans pour la France, pour l'honneur, la vertu, l'humanité. Son nom restera célèbre dans nos fastes militaires et civils. Inscrit depuis longtemps déjà sur l'arc de triomphe de l'Étoile, ce Panthéon des gloires du premier empire, qu'il brille aussi comme un phare au front de notre modeste cité, afin d'encourager et de réchauffer nos âmes, s'il en était besoin !...

» Perpétuer le souvenir des hommes illustres, messieurs, c'est augmenter encore l'éclat de l'histoire, c'est doubler son attrait et en faire une sorte de pépinière de toutes les vertus civiques. Honneur donc à vos autorités départementales, qui ont essayé d'atteindre ce but en accueillant le vœu de la société académique. — Honneur surtout à votre municipalité, qui a fait acte de si bon goût en érigeant la statue de Larrey sur la place où nous sommes, en face de ces valeureux soldats qui, si l'occasion s'en présentait, renouvelleraient les miracles de leurs devanciers et montreraient de nouveau à l'étranger que les champs d'Austerlitz et de Wagram sont verts encore à cette heure, comme au temps de nos glorieuses batailles. »

Le lendemain soir, M. le baron Larrey a donné un grand dîner dans le salon de l'hôtel de la Paix. Les invités étaient les principales autorités civiles et militaires, Mgr l'évêque de Tarbes, le corps médical de la ville et de la garnison, MM. Jules Cloquet, Cazalas et Joly, M. le maire et M. le curé de Baudéan, M. Jubinal, député, les membres de la commission municipale et du comité de souscription pour l'érection de la statue.

A la fin du repas, M. Jubinal, dans une chaleureuse improvisation, a émis le vœu que le ciseau de M. Badiou de Lataauchée, auquel est due la statue de Larrey reproduisit les traits de d'Espaurriat, le chantre mélodieux des Pyrénées, et ceux de Ramond, « un des saints de la science et du » génie, » celui qui, bravant la tourmente et la tempête, gravit, le premier, cette pyramide de neige dont il a écrit l'histoire.

A la suite de ce toast, le jeune et habile statuaire a pris l'engagement d'exécuter les bustes de d'Espaurriat et de Ramond.

GAUTHIER LA CHAPELLE,

membre de la 3e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

QUATRIÈME RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE LISBONNE

(*Section des sciences morales, politiques, etc., Année* 1856, *tom. II, première partie.*)

La séance publique du 17 novembre 1856 donne lieu à un discours du président sur les découvertes géographiques dues à la nation portugaise, et les services rendus à la science par l'Académie et les sociétés savantes du royaume; à un compte rendu du secrétaire général sur les travaux de l'Académie depuis sa récente formation, suivi du programme des questions mises au concours pour les années 1857, 58 et 59; enfin, à deux éloges historiques, l'un de M. Josè-Maria Latino Coelho; l'autre de M. Josè-Silva Mendes Leal; le premier, fait connaître les éminentes qualités et les services rendus aux lettres par les travaux linguistiques du docteur Francisco de Saint-Louis, cardinal et patriarche, que son mérite éleva aux premières dignités ecclésiastiques et civiles; le deuxième rend hommage à la mémoire du vicomte d'Alméda Garrett, du conseil royal, ministre d'État honoraire, auteur de plusieurs œuvres littéraires et poétiques, dont il fait ressortir le mérite.

Le volume est en grande partie rempli par un mémoire fort étendu et des plus importants sur les monnaies du Portugal depuis les Romains, jusqu'à l'année 1856, publié par M. Manoel-Bernard Lopes Fernandez.

Cette étude intéressante à divers points de vue forme cinq chapitres, dont il suffira d'indiquer la matière pour en faire apprécier l'importance, et que nous regrettons de ne pouvoir analyser :

Le premier est consacré à l'examen du système monétaire adopté par les Romains, et qui fut longtemps celui des provinces soumises à leur puissance, comme l'Espagne, le Portugal et les Gaules;

Le deuxième, moins complet, surtout moins positif, donne une idée des monnaies attribuées aux Goths, aux Arabes, et aux peuples qui ont successivement fait la conquête du pays;

Le troisième explique le système des monnaies propres au Portugal;

Le quatrième offre une indication sommaire des ouvrages consultés par l'auteur pour la composition de son traité;

Le cinquième, enfin, contient la description des monnaies de toute sorte

ayant cours depuis le comte Henriquez, en 1112, jusqu'à Don Pedro en 1853.

Rome eut des monnaies de cuivre sous forme de coin avec Numa Pompilius, l'an 671 avant Jésus-Christ. Servius Tullius leur donna la forme ronde et l'effigie d'un bœuf ou d'un mouton; la monnaie d'or parut l'an 547 de Rome ou 206 avant Jésus-Christ, sous les consuls Claudius Neron et Livius Salinator;

Les monnaies gothes étaient imitées de la monnaie romaine; elles portaient le buste des empereurs d'un côté et la figure de la Victoire de l'autre.

Viennent ensuite les variations du système avec les Sarrasins, vers 711, jusqu'à la décadence de la famille des Ommiades, à Cordoue, vers 1038.— Avec la famille française de Henri de Bourgogne, petit-fils de Robert, duc de Bourgogne, et arrière-petit-fils de Robert, roi de France, le Portugal forme un État séparé, qui grandit par une suite de princes illustres, sous le nom de comtes, jusqu'à Alphonse Henriquez, qui prit le titre de roi, après une éclatante victoire sur les Maures, en 1139. C'est, à partir de cette époque, une ère nouvelle pour le système monétaire, qui tient à la fois de son origine romaine et de l'imitation française; aussi l'auteur a-t-il soin d'établir une double comparaison de la valeur des monnaies portugaises avec les monnaies romaines et franques; cette étude sérieuse mérite à tous égards l'attention et la reconnaissance des savants.

Un dernier mémoire d'un intérêt purement local donne des détails historiques sur le monastère de Vacariça et la liste des évêques de cette ville depuis 1064, époque où elle fut conquise sur les Maures; cette notice est due à M. Miguel Ribeiro da Vasconcellos, et fait suite à une étude dont la première partie ne nous est point connue.

VALAT,
membre de la 3e classe.

CINQUIÈME RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE LISBONNE

(*Section des sciences mathémathiques*, *et tome* II, *partie* II, *année* 1861).

Ce volume présente huit mémoires dont nous allons faire connaître l'objet, mieux que les volumes précédents dont nous avons fait l'analyse avec une concision rendue nécessaire par le cadre étroit qui lui est réservé, il montre la variété des travaux dus à la savante Académie, qui mérite une place distinguée entre les Sociétés correspondantes de l'Institut historique.

Le premier, du docteur Thomas de Curvalho, est une étude anatomique sur les os du carpe et du métacarpe ; il cite avec éloge le livre admirable de Gallien sur l'anatomie de la main, et déplorant la longue éclipse scientifique dont l'Europe fut affligée depuis le célèbre docteur, il reprend après la réforme de Luther et l'apparition du doute de Descartes, l'histoire des travaux entrepris sur le sujet qui l'occupe, en les suivant jusqu'à notre époque.

M. Charles Ribeiro est auteur de deux mémoires sur deux sujets analogues : l'un traite des terrains anthracifères et carbonifères de *Saint-Pierre de Cove,* du *cap Mandego* et du *district de Liria*, d'après des observations faites en 1853 ; l'autre, sur les *Mines métalliques* du Portugal, particulièrement de plomb et de fer existant dans le bassin du Taveiro et la province de Liria.

Peu susceptibles d'analyse, ces travaux offrent un intérêt scientifique et industriel des plus remarquables, par les détails géologiques et économiques dans lesquels l'ingénieur est entré ; deux cartes accompagnent le texte.

Une étude purement chimique de M. Antoine-Joachim de Silva, sur la composition de l'eau de pluie à Lisbonne, forme un mémoire très-étendu, qui mérite d'être signalé par l'importance et l'exactitude scrupuleuse des analyses auxquelles ces recherches ont donné lieu.

Le même auteur a présenté le résultat d'observations magnétiques, recueillies depuis 1857 à l'observatoire météorologique de l'Infant Don Louis, élevé dans l'École polytechnique ; des tableaux et des dessins font apprécier le mérite des documents scientifiques dus au savant et habile physicien.

Le docteur Pedro-Francisco da Costa Alvarenga expose, dans un mémoire lu devant l'Académie royale des sciences de Lisbonne, en juillet 1860, l'*Anatomie pathologique et symptomatologique de la fièvre jaune*, à Lisbonne, dans l'année 1857.

Le premier cas observé est à la date du 9 septembre 1857 ; la maladie prit une intensité croissante en décembre et cessa ses ravages dès le 24 du même mois, en présentant dans ce court intervalle deux mille cinq cent quatorze cas environ ; le mémoire est divisé en deux parties, dont chacune renferme plusieurs chapitres, qui font connaître l'origine, la marche et les caractères de la maladie ; ses effets sur les divers organes et leurs fonctions ; les altérations qu'elle a produites ; les résultats du traitement ; enfin, les analyses faites après l'autopsie de ceux qui ont succombé. Ce travail, si remarquable par le nombre et l'exactitude des observations recueillies au

lit des malades, l'est encore à un autre point de vue, celui des théories exposées par les savants de tous les pays, et discutées avec le plus grand soin ; nous signalerons également la netteté comme l'importance des conclusions de l'auteur, que tout lecteur peut apprécier à l'aide des tableaux nombreux qui éclairent et complètent la notice.

Deux mémoires empruntés à la presse étrangère terminent le volume, et sont un hommage de l'Académie envers deux savants dont le nom fait autorité dans les sciences qu'ils cultivent et ont enrichies.

Le premier est dû à Louis Palmieri, professeur de l'université royale des études de Naples et directeur de l'observatoire météorologique établi non loin du Vésuve ; il a pour objet d'indiquer le procédé le plus simple et le plus exact pour reconnaître et mesurer l'électricité de l'air dans toutes les conditions atmosphériques.

Le deuxième est dû à M. Pucheran, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle à Paris ; il décrit les caractères zoologiques des mammifères dans leurs rapports avec les fonctions de locomotion. (Paris 1850.)

Nous ne croyons point convenable de rendre compte de ces travaux qui n'appartiennent point à l'Académie royale de Lisbonne ; ils sont un témoignage honorable de l'esprit vraiment libéral avec lequel les Portugais savent concourir aux progrès des sciences, qui n'admettent ni la distinction des langues, ni celles des nationalités, mais constituent un domaine commun à tous les peuples civilisés : nous les félicitons de donner un tel exemple, et nous sommes heureux de le suivre dans la sphère modeste de nos attributions.

VALAT,
Membre de la 3me classe.

DOCUMENTS POUR SERVIR A LA DESCRIPTION SCIENTIFIQUE DE LA LORRAINE.

RAPPORT

Le volume des *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour l'année 1862 est rempli par des *Documents pour servir à la description scientifique de la Lorraine.*

Ce volume a 650 pages. Les documents sont annoncés et paraissent être originaux. Rien de ce qui est ailleurs, disent les auteurs de ces mémoires, ne doit se relire ici.

Un des académiciens, M. Simonin père, a recueilli pendant dix-neuf ans des *Observations météorologiques du département de la Meurthe.* Il

constate dans autant de tableaux : 1° la température moyenne, le maximum, le minimum et les variations, par années ; 2° par mois ; 3° la marche de la température à Nancy par mois et saisons ; 4° les météores aqueux par années ; 5° la quantité de pluie ; 6° sa répartition ; 7° les orages ; 8° les vents ; 9° l'humidité ; 10° la pression barométrique ; 11° et 12° observations ozonométriques et magnétiques, et d'aurores boréales ; et il fait suivre ce travail d'une dissertation de vingt pages sur la météorologie et le climat.

M. Godron donne un *Essai sur la géographie botanique de la Lorraine.* Il le divise en une *introduction* et en plusieurs chapitres : 1° des influences générales qui modifient la distribution des végétaux ; 2° des influences qui dépendent de l'atmosphère ; 3° et du sol ; 4° et de l'homme ; 5° si ces influences expliquent les limites qu'offre l'aire d'extension de certains végétaux ; et l'auteur donne ses conclusions en sept points, dont le dernier est que « l'homme modifie profondément la distribution géographique de nombre d'espèces végétales. »

M. Lavallois a fait un *Aperçu de la constitution géologique du même département.* C'est là encore un travail considérable, il a près de cent pages. « L'observation a fait voir depuis longtemps, dit l'auteur en commençant, que les matériaux qui composent l'écorce du globe n'y sont point répandus indifféremment et sans ordre, au contraire ; et, d'une part, les grandes masses minérales, les terrains, les couches, sont assujetties, dans leur position relative, a des lois dont la constance se vérifie, d'une manière remarquable, partout où l'homme peut pénétrer ; d'autre part, les minéraux dont l'industrie peut s'approprier l'usage, ne se trouvent pas non plus jetés sans élection dans les divers terrains. C'est à raison de ces lois qui président au cours souterrain des diverses masses minérales qu'il y a une science nommée la *géologie*.

M. Husson fait une étude géologique sur les couches situées à la jonction des trois départements, Meurthe, Moselle et Meuse. Ce qui excite l'auteur à un travail sur ce sujet déjà traité par M. Levallois, inspecteur général des mines et par lui-même en 1853, c'est la voix encourageante du gouvernement. Cet écrit est court en comparaison des deux qui viennent d'être mentionnés ; il est accompagné d'un tableau synoptique et d'une topographie.

Zoologie de la Lorraine, etc., par M. Godron. « Je ne songeais pas, dit l'auteur dans son *avant propos*, à dresser le *catalogue des animaux sauvages* de notre contrée, quand l'académie de Stanislas a désiré répondre aux vues du ministre, qui a invité les sociétés scientifiques des départe

ments à recueillir des documents destinés à une description de la France, et voulant apporter son contingent de matériaux, elle m'a chargée de ce travail. Il m'était impossible de recueillir des renseignements complets...; mais, à l'appel que je fis du concours des hommes éclairés en cette partie des sciences naturelles, il me vint de tous côtés une aide empressée... C'est donc le travail d'autrui que je livre au public, je n'y ai mis que la façon;» et il nomme avec reconnaissance tous ceux qui l'ont comblé de renseignements. Cette rédaction comporte 290 pages. Elle est terminée par une table alphabétique des *genres* mentionnés ; ils sont plus de 1,800, mais les *espèces* sont deux ou trois fois plus nombreuses. Quelle horrible multitude d'espèces de parasites naissent et vivent sur les quadrupèdes, les volatiles et l'homme, sans compter les intestinaux.

Étude éthérologique sur les origines des populations lorraines, par M. Godron. L'auteur veut combattre l'opinion vulgaire des savants, qui, n'ayant pas étudié de *visu* les habitants actuels du petit pays qui constituait autrefois le duché de Lorraine, en considèrent les populations comme formées en grande partie ou même en totalité d'éléments germaniques. » Il espère « démontrer que les Lorrains sont essentiellement Gaulois d'origine. » L'auteur remonte rapidement aux peuplades d'où sont venus les Gaëls ou Gaulois. C'étaient les Kimris. Il raconte succinctement l'expédition de César. Descendant non moins vite à l'arrivée des Francs de Clovis, il fait remarquer que ce n'est pas son armée de 5 à 6,000 qui aurait exterminé les Gaulois, et que plutôt ils se sont assimilés aux Gaulois, qui les désiraient pour se débarrasser de la domination de l'empire de Constantinople. Il tire argument du peu de ressemblance physique et morale des Lorrains avec leurs voisins des contrées gemaniques. L'allemand ne se parle point à Nancy, à Metz, et cependant où cette langue s'est une fois parlée, elle y reste, elle est même très-envahissante. Il constate ou trouve des différences dans l'aspect général des individus lorrains et allemands, dans les cheveux, dans la coupe de la face , le front, le menton, dans les squelettes, dans les caractères : le paysan lorrain est sérieux, naïf, point moqueur ou vantard; dans la force musculaire, dans l'ardeur guerrière, dans l'humeur ouverte, dans leur peu de propension pour la philosophie nuageuse de leurs voisins de la Germanie. Ce mémoire contient quarante pages pleines de faits historiques.

P. Masson,
membre de la 3e classe.

VARJ ARGOMENTI RELATIVI A TORQUATO TASSO, ETC.

RAPPORT

M. le comte Paolo Vimercati-Sozzi, membre correspondant à Bergame, a envoyé à l'Institut historique plusieurs brochures fort intéressantes. Possesseur du palais qu'habita le Tasse, il se trouvait naturellement porté à rechercher tout ce qui avait rapport à ce grand poëte, aussi l'un de ses opuscules porte-t-il pour titre : *Varj argomenti relativi a Torquato Tasso ;* il fut publié le 11 mars 1844, à l'occasion du trois centième anniversaire de la naissance du Tasse. L'auteur y donne de curieux renseignements sur la prison du Tasse à Ferrare et sur les causes de sa réclusion, et place en tête la reproduction d'un portrait original du poëte qu'il a eu le bonheur de découvrir dans cette ville. Ce portrait, peint à l'huile sur un disque de cuivre de dix centimètres de diamètre, porte à l'exergue cette inscription : *Torquato Tasso di età d'anni* XXXX. Le Tasse étant né en 1544, ce portrait, le seul qu'on possède avec date certaine, dut être peint en 1584 pendant la cinquième année de sa captivité, à l'hôpital Saint-Anne, où il fut enfermé en 1579. La tête est presque entièrement chauve ; le costume fort négligé consiste en une chemise entre ouverte laissant à nu le col et la poitrine, et une espèce de houppelande garnie de peau de renard. A l'appui de l'authenticité de cette précieuse image, notre collègue cite un portrait du poëte écrit par G.-B. Manso, marquis de Villa, son intime ami, portrait dont nos lecteurs aimeront sans doute à trouver ici la traduction.

« Torquato Tasso était de si haute stature, que, même parmi les hommes grands de corps, il pourrait être mis au nombre des plus grands et des mieux proportionnés ; il avait la peau très-blanche, mais d'abord les études et les veilles, et ensuite les malheurs et les infirmités, la firent devenir un peu pâle. La couleur de ses cheveux et des poils de sa barbe tenait le milieu entre le brun et le blond, de telle façon que les uns étaient plus foncés et les autres plus clairs ; tous étaient également fins, doux et plats. Il avait la tête forte et élevée tant sur le front que sur la partie de derrière (que les Grecs appellent *occiput* [1]), mais plutôt déprimée que ronde au milieu et au-dessus de l'une et l'autre tempe ; le front ample, se soulevant dans le milieu et venant ensuite à s'incliner vers les cheveux que l'âge lui enleva en grande partie ; les sourcils arqués, noirs, peu épais et séparés

(1) *Occiput, occipitium*, en italien *occipizio*, ne viennent pas du grec, mais du latin *ob, caput.*

entre eux ; les yeux grands en proportion de la tête, ronds par eux-mêmes, mais un peu allongés, avec les pupilles de moyenne grandeur et d'un bleu vif... ; les oreilles moyennes et les joues plutôt longues que rondes, et aussi maigres par disposition naturelle que décolorées par la maladie ; le nez fort et incliné vers la bouche qui était grande et avait quelque chose de léonin..... Il avait le menton carré et la barbe épaisse, d'une couleur rappelant celle de l'enveloppe de la châtaigne, le cou ni très-long, ni très-gros, soutenant la tête élevée ; la poitrine et les épaules larges et plates... Dès l'abord, il montrait une beauté virile et plaisait surtout par son visage dans lequel resplendissait une majesté qui, à son seul aspect et sans qu'on connût son mérite, forçait quiconque le regardait à lui porter le plus profond respect. »

Mû par un louable sentiment de patriotisme, M. Vimercati Sozzi, a eu la patience de rechercher dans les innombrables églises de Rome tous les monuments élevés à la mémoire de Bergamasques illustres, d'en dessiner les esquisses et d'en copier avec soin les inscriptions. Ces investigations lui ont fourni les éléments d'un mémoire lu à l'Académie de Bergame, mémoire accompagné d'illustrations et de notes biographiques. Les monuments qu'il a réunis sont au nombre de trente-trois ; la plupart des noms qu'ils portent appartiennent à des cardinaux, des prélats ou de nobles patriciens ; plus intéressants pour nous sont ceux qui se lisent à Saint-Onuphre, sur le tombeau du Tasse ; à *Santa Maria in via lata* sur celui de l'abbé Pietro-Serassi, littérateur distingué ; à Saint-Barthelemy et Saint-Alexandre des Bergamasques sur le mausolée du cardinal Giuseppe Alessandro Furietti, connu par son goût pour l'archéologie, et sur la tombe d'un artiste modeste, Giovanni Valania, l'un des plus habiles graveurs en caractères de l'Italie moderne.

Un troisième mémoire de notre studieux collègue a pour sujet plusieurs vases et lampes de terre cuite, de verre et de bronze, trouvés près du bourg de *Lovere*, dans le territoire de Bergame. Trois lampes portent les noms de leurs fabricants.

Une savante dissertation de près de cent pages, accompagnée de quatre planches, fait connaître la numismatique importante, mais jusqu'ici peu étudiée, de la ville de Bergame au XIIIe siècle. Enfin, un catalogue publié en 1840, donne un aperçu de la précieuse collection de numismatique, d'antiquités, de curiosités et d'histoire naturelle que M. le comte Vimercati-Sozzi a réunie dans son palais et que, depuis cette époque, il n'a cessé d'enrichir.

E. Breton.
membre de la 4e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NOVEMBRE 1864

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 9 novembre, à huit heures et demie. M. Ernest Breton, président de la quatrième classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier La Chapelle, secrétaire-général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe; leurs titres seront publiés dans le journal.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

Notre honorable collègue M. Martin de Moussy offre à l'Institut historique le troisième volume de son grand ouvrage sur le bassin de la Plata, intitulé : *Description géographique et statistique de la Confédération argentine*. Il annonce en même temps que son atlas paraîtra à la fin de l'année prochaine; M. Desclosières en est nommé rapporteur. La lecture des rapports sur la présentation des candidats est renvoyée à la fin de la séance.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. E. Breton, au nom de la commission chargée d'examiner les titres de MM. Baruffi et Bernardi, lit son rapport, qui conclut à l'admission. M. le président invite les membres de la première classe à prendre part au scrutin. MM. Baruffi, professeur à l'université de Turin, et Bernardi, vicaire et professeur à Pignerol, sont admis à faire partie de l'Institut historique (le premier par la première classe, le deuxième par la troisième classe) comme membres correspondants, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

M. Joret-Desclosières, au nom de la commission chargée d'examiner les titres de MM. Rossignol et Lebrun-Dalbanne, lit son rapport sur ces deux candidatures. Ce rapport étant favorable, MM. les membres de la quatrième classe sont invités à prendre part au scrutin. Les deux candidats sont admis à faire partie de la quatrième classe de l'Institut historique en qua-

lité de membres correspondants, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Depoisier, pour lire son rapport sur la *Feuille de correspondance scientifique de Rome*. M. Barbier fait cette lecture en l'absence de l'auteur. Après quelques observations de MM. de Montaigu, Desclosières, E. Breton et Badiche, le rapport est renvoyé au comité du journal.

En l'absence de M. Masson, M. E. Breton donne lecture d'un rapport sur les travaux de la Société industrielle d'Angers. Ce travail est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1864.

La séance est ouverte à neuf heures. M. de Saint-Albin, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier La Chapelle, secrétaire-général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. Berville, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique, envoie à l'Institut historique des billets pour la séance publique de cette société.

Notre honorable collègue, M. Kohler, annonce de Porentruy (Suisse) la perte que l'Institut historique vient de faire en la personne de M. Pequignol, membre correspondant à Delemont (Suisse). M. Kohler envoie une notice nécrologique rédigée par lui et imprimée. Un extrait de cette notice sera inséré dans l'*Investigateur*.

M. le chanoine Aristide Sala, notre honorable collègue, professeur à Pignerol, offre à l'Institut historique un volume de documents inédits, en latin, sur le diocèse de Milan : M. E. Breton est nommé rapporteur.

Notre honorable collègue, M. Elsley, offre à la Société un cahier de psaumes mis en musique par lui : même rapporteur.

M. Calvo-Carlos offre à l'Institut historique un ouvrage intitulé : *Amérique latine, annales historiques de la Révolution* : M. Calcedo est nommé rapporteur.

MM. Calcedo et Renzi présentent comme candidats Mgr Vicente Arbelaez, évêque de Maximopolis, vicaire capitulaire de Santa-Marta, aujourd'hui à Rome, et M. Joseph-Maria Rojas, consul du Chili à Caracas. M. le président nomme une commission pour examiner les titres des candidats ; elle se compose de MM. de Saint-Albin, Martin de Moussy et E. Breton.

M. Joret-Desclosières, au nom de la commission, donne lecture du rapport sur la candidature de M. le chanoine Bonnemain, de Troyes, présenté par MM. le comte d'Allonville et Renzi. Après cette lecture, M. le président invite les membres de la quatrième classe à prendre part au scrutin secret. M. Bonnemain est admis à l'unanimité comme membre correspondant.

L'assemblée est invitée par M. le président à approuver l'admission de MM. Baruffi (première classe), Bernardi (troisième classe), Lebrun-Dalbanne, Bonnemain et Rossignol (quatrième classe). Ces cinq candidats sont proclamés membres correspondants de l'Institut historique.

M. de Saint-Albin donne lecture d'un rapport intéressant sur l'ouvrage intitulé : *la Peine de mort*, par M. Torres Caïcedo ; MM. Masson, de Berty, Badiche et E. Breton adressent quelques observations sur la question. Le rapport est renvoyé au comité du journal.

Lecture est donnée par M. Barbier d'un mémoire de M. Alix, absent, sur l'*Islamisme ;* MM. de Berty, Badiche, Masson, E. Breton et Carra de Vaux font quelques observations. Le mémoire de M. Alix est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE

Notre savant et infatigable collègue, M. Luigi Napoleone Cittadella, bibliothécaire de Ferrare, nous a adressé un curieux document qu'il a publié dans le tome IV des *Miscellanea di storia italiana,* imprimés à Florence par ordre du gouvernement italien. C'est un acte de partage, *instrumento di divisione*, en date du 13 septembre 1493, entre Angela et Ippolita, filles mineures de Carlo Sforza, fils naturel du duc Galeazzo Maria, et frère du duc Giovanni Galeazzo Maria. Cette pièce, qui faisait partie de la bibliothèque Costabili de Ferrare, avait été vendue avec toute cette bibliothèque à un libraire de Bologne qui la revendit en détail à Paris. L'érudit chanoine Giuseppe Antonelli, ancien bibliothécaire de Ferrare et prédécesseur de notre collègue, fit racheter le document en question et en est aujourd'hui possesseur. Ce manuscrit est composé d'une suite de plusieurs feuilles de parchemin réunies, formant une bande longue de sept mètres quatre-vingt-sept centimètres, large de quarante-quatre centimètres et écrite sur une seule colonne en ronde assez lisible. Ce document, qui, imprimé, n'occupe pas moins de cent-vingt pages in-8°, est intéressant à

plusieurs points de vue. On y voit figurer à divers titres plusieurs des personnages contemporains; on y trouve la preuve du luxe qui régnait alors dans les grandes maisons, dans l'énorme liste des innombrables vêtements d'étoffes précieuses, brodées d'or et de perles, et par un bizarre rapprochement, on rencontre dans le même inventaire les plus humbles ustensiles de cuisine, et jusqu'à trois serviettes déchirées, estimées 0 écus, 0 sols et 0 deniers. Un quart environ de l'acte est écrit en latin, le reste est en italien barbare dont peuvent donner idée les mots italiens mêlés au latin dans le testament de Boccace qui a paru dans l'*Investigateur*. M. Cittadella a accompagné cette publication d'un grand nombre de notes explicatives donnant le sens de près de deux cents mots dont chacun a nécessité de difficiles recherches faites avec une rare sagacité. Ce travail sera consulté avec fruit par quiconque cherchera à déchiffrer quelque acte authentique de cette époque, où les praticiens avaient adopté un style si différent de la langue créée par le Dante et Brunetto Latini, fixée par Pétrarque, Boccace, Villani, le Pecorone et les autres *trecentisti*, et dont tiraient si bon parti Machiavel, Bandello, Leonardo Bruni d'Arezzo et tant d'autres écrivains illustres, contemporains du tabellion milanais. E. B.

Par arrêté en date du 1er août, notre collègue M. Charles de Savigny, membre résidant de la 3e classe, auditeur au conseil d'État, a été nommé chef du cabinet de S. Exc. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Nos collègues apprendront avec plaisir que notre savant collègue, M. Luigi Napoleone Cittadella, bibliothécaire de la ville de Ferrare, vient d'être décoré de l'ordre des SS. Maurice et Lazare.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Description géographique et statistique de la Confédération Argentine. T. III, 1864. L'ouvrage se compose de trois volumes grand in-8 et d'un atlas, par M. Martin de Moussy.

— *La Vie et le Rêve*, par le marquis de Montlaur, vol. in-12, Paris, 1864.

— *L'Orphelin du Missionnaire*, broch. in-8., par M. de Pongerville, de l'Académie française.

— *Histoire de la mesure du temps*, broch., et tableaux par M. Le Blanc, Paris, 1864.

— *Grasset et sa biographie*, par M. de Pongerville, de l'Académie française, broch. in-8°, Paris.

— *Le Moniteur illustré des inventions et des découvertes*, par Auguste Lauza, broch. in-4°, Paris, 1864.

— *Histoire des Colonies*, par Framon, broch. in-8°, Paris, 1863.

— *Annales de la Société libre des Beaux-Arts*, broch. in-8°, Paris, 1864.

— *Deux heures au Salon de* 1864, par M. Eugène de Montlaur, broch., Paris, 1864.

— *Revue de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*, 2 cahiers in-12, Valenciennes, 1864.

— Bulletin de la Société française de photographie, 2e livr., août et septembre, 1864, in-8, Paris.

— *Bulletin de la Société de géographie*, livr. de septembre, Paris, 1864.

— *Bulletin de la Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers*, mars et avril 1863, Poitiers et Paris.

— *Exposé pratique des opérations foncières*, etc., broch. in-18, par M. André Lagrand-Dumonceau, Paris, 1864.

— *Des Vols d'enfants et des Inhumations d'individus vivants*, etc., broch., par Dufay, Paris.

— *Bibliothèque et cours populaires*, par Guebwiller (*Haut-Rhin*), broch., in-12, Guebwiller, 1864.

— *Annuaire philosophique*, par Louis-Auguste Martin, 13 cahiers in-8°, Paris, 1864.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1 cahier, 1862. deux cahiers, 1863, et un cahier, 1864. Amiens, 1864.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1er et 3e cahiers, 1862, 1er cahier, 1864. Paris, 1864.

— *Bulletin de la même Société*, année 1862-3 et 4, tom. 27, in-8°, 1864.

— *Tableau synoptique des modifications subies par les primitifs latins qui ont servi d'éléments à la formation de la langue française*, par M. Emile Agnel, Paris, 1864.

— *Atti del decimo congresso degli scienziati italiani* (Actes du 10e congrès scientifique des Italiens), in-4°, Sienne, 1864.

— *Sulla Conservazione delle Pitture*, Sur la conservation des peintures du Campo-Santo de Pise, par Guillaume Botti, Pise, 1864.

A. RENZI, *Administrateur*. — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

MÉMOIRES

DE L'INFLUENCE BIENFAISANTE EXERCÉE PAR LE ROI GUILLAUME DE WURTEMBERG, SUR LA SITUATION DE SON PAYS

(*Hommage rendu à la mémoire de ce membre protecteur de l'Institut historique*)

Messieurs et honorables Collègues,

La mort du roi Guillaume de Wurtemoerg a enlevé, pour la seconde fois dans le cours de cette année, à l'Institut historique, un de ses membres protecteurs. Je me sens particulièrement appelé à être dans cette circonstance l'interprète de nos regrets, et à payer à la mémoire de l'illustre défunt le tribut qui lui est dû, car les bontés qu'à différentes reprises il a eues pour moi et ma famille, ont gravé profondément dans mon cœur un souvenir reconnaissant. Je n'entreprendrai cependant pas la notice nécrologique d'un souverain dont je ne pourrais raconter la vie, intimement liée aux événements de ces derniers temps, d'une manière digne de lui, sans m'engager dans une revue rétrospective du XIXe siècle tout entier. J'essayerai seulement de mettre sous vos yeux, par quelques traits rapides, un tableau de l'influence bienfaisante exercée par le roi Guillaume sur le pays qu'il a gouverné.

Il avait comme prince royal, à la tête des troupes wurtembergeoises, fait preuve de talens militaires remarquables pendant la campagne de 1814 et 1815. Le 30 octobre 1816, la mort de son père, Frédéric Ier, roi de Wurtemberg, en le faisant monter sur le trône, lui imposa une tâche plus difficile que celle qu'il avait brillamment accomplie en suivant la carrière des armes. Le roi Frédéric, usant dans sa plénitude de la souveraineté, dont il s'était vu investi après la dissolution de l'Empire germanique, avait attaqué violemment les anciennes institutions de la Souabe. Il n'était ensuite entré qu'à contre-cœur dans la Confédération, sortie des délibérations des ministres allemands réunis au congrès de Vienne, et comme rien n'avait été fait pour faire accepter plus facilement par les parties d'origine différente dont se composait son royaume, le lien qui la reserrait, leurs habitants ne supportaient qu'avec répugnance la domination qui les opprimait. C'est le roi Guillaume qui, après une première épreuve dont le manque de succès ne l'avait pas découragé, a, d'accord avec des délégués jouissant de la confiance du pays, doté le Wurtemberg

de la Constitution du 25 septembre 1819. Ce pacte constitutionnel a été fidèlement maintenu jusqu'en 1848. Ébranlé un instant par les évènements de cette époque, il a été consolidé de nouveau par une décision royale en 1851. Les Wurtembergeois s'accordent aujourd'hui pour reconnaître son existence comme un bienfait de la plus haute importance qu'ils doivent à leur souverain, et grâce à lui les nuances qui les divisaient se sont effacées complétement. Dans ses rapports avec la Confédération germanique, le roi Guillaume a constamment suivi une politique libérale. Plus est grand le degré de prospérité auquel sous son règne est parvenu le Wurtemberg, qui compte aujourd'hui une population d'environ 1,800,000 âmes sur 364 milles carrées, et plus il est permis d'espérer que même dans le cas où des modifications seraient apportées aux institutions des Allemands, ce royaume continuera à occuper une place honorable dans le système fédératif de cette nation.

L'attention du roi Guillaume a été attirée tout particulièrement sur l'état de l'agriculture dans son pays par la disette de 1817, survenue peu de temps après son avénement, et dont il chercha à atténuer autant que possible les effets désastreux. Il se plaça avec la reine Catherine, son épouse (1), à la tête d'une commission centrale d'agriculture, par les soins de laquelle des comités locaux ne tardèrent pas à être établis dans tous les bailliages du royaume. A la fête de Canstadt, célébrée pour la première fois le 28 septembre 1818, et renouvelée ensuite toutes les années à la même époque, le roi Guillaume n'a jamais cessé pendant le cours de sa longue vie de manifester hautement l'intérêt que lui inspiraient l'agriculture et l'éducation des bestiaux, et de les favoriser par des récompenses et des encouragements. L'école agricole de Hohenheim, les haras de Weil et de Scharnhausen, qui lui doivent leur fondation ou leur développement, sont cités en Allemagne comme des établissements d'une grande utilité, et l'on ne saurait parcourir le royaume sans être frappé par l'accroissement des ressources qu'il retire du sol et de ses produits naturels.

(1) La mémoire de la reine Catherine, grande-duchesse de Russie, avec laquelle le roi Guillaume était uni alors, et qui succomba le 9 janvier 1819, après une courte maladie, restera à jamais honorée dans le pays à cause de l'activité infatigable avec laquelle, dans ces temps difficiles, elle a assisté les malheureux, ainsi que de différentes institutions philanthropiques qu'elle a fondées. Deux princesses nées du mariage du roi Guillaume de Wurtemberg avec Catherine de Russie, ont survécu à leurs parents, ce sont :

1° Marie, comtesse de Neipperg, qui habite Stuttgard ;

2° Sophie, reine des Pays-Bas, qui, du vivant de son père, passait chaque année plusieurs mois dans le Wurtemberg, mais qui sans doute visitera désormais moins souvent ce pays, qui lui rappelle de tristes souvenirs.

Je puis de même revendiquer à juste titre pour le roi Guillaume, le mérite d'avoir beaucoup contribué à activer les progrès qu'ont faites les nombreuses branches d'industrie qui y sont cultivées. Des hommes compétents m'ont souvent parlé de la sollicitude avec laquelle le roi, pendant ses voyages, s'appliquait à se procurer les modèles, échantillons, brevets d'inventions, perfectionnements, dessins, etc., les plus remarquables dans les pays qu'il visitait, pour faire jouir ensuite ses sujets de la récolte qu'il amassait. M. de Steinbeis, que le roi a placé à la tête du bureau central pour le commerce et l'industrie, a été mis par lui en état d'exercer dans une vaste étendue son activité productive. Lorsque ce fonctionnaire éclairé a conçu l'idée de rassembler à Stuttgard dans un local central, des modèles achetés à l'étranger et recueillis dans le pays même, afin que les industriels wurtembergeois puissent y puiser des enseignements et des exemples, le roi Guillaume a immédiatement accepté toutes les propositions qui se rapportaient à ce projet et assigné les fonds nécessaires pour le réaliser. J'ai été témoin à Munich, en 1854, du zèle et du dévouement avec lesquels M. de Steinbeis, en sa qualité de commissaire wurtembergeois, a su faire valoir les envois des exposants de son pays, dont j'ai pu apprécier alors le mérite supérieur et la variété. Aux expositions de Paris et de Londres, les efforts de M. de Steinbeis ont été également couronnés de succès. Aujourd'hui, dans toutes les parties du royaume et dans des localités où des occupations de cette nature étaient autrefois inconnues, les industries les plus diverses s'exercent de manière à assurer au Wurtemberg une place distinguée dans la statistique commerciale. C'est également au roi Guillaume que ce pays est redevable de l'extension du marché où ses produits agricoles et industriels trouvent des consommateurs et acheteurs, car il a été le promoteur des traités auxquels le Zollverein doit son origine, et je me crois en droit de désigner la convention du 12 de ce mois, par laquelle cette association vient d'être consolidée, comme un acte conforme à l'esprit dont le feu roi, pendant sa vie, s'est montré constamment animé.

Toutes les inventions de notre époque qui attestent les progrès de l'esprit humain, telles que machines industrielles et agricoles, chemins de fer, bateaux à vapeur, télégraphes, etc., ont trouvé de la part du roi Guillaume, un accueil favorable. Le premier bateau à vapeur qui, en 1824, a navigué sur le lac de Constance, construit d'après ses ordres, a reçu son nom, et c'est sous la direction d'autorités nommées par le roi que tous les chemins de fer qui sillonnent le Wurtemberg ont été construits et sont exploités.

Le roi a suivi avec un vif intérêt l'établissement et les succès de l'École polytechnique, fondée à Stuttgard en 1862, par les soins de M. de Golther, ministre des cultes et de l'instruction publique.

Je me trouve ainsi amené à parler de ce qui a été fait dans ce royaume, non-seulement pour offrir aux classes supérieures la possibilité d'acquérir des connaissances, mais aussi pour répandre parmi la population entière l'instruction qui lui est nécessaire. Depuis l'université de Tubingue, qui est restée digne de son antique renommée, jusqu'aux écoles primaires, où les enfants du peuple vont prendre des leçons, on rencontre partout des preuves de l'attention sérieuse que le gouvernement apporte à remplir cette partie importante de ses devoirs ; quant au commerce de la librairie, Stuttgard a acquis une place voisine de celle dont depuis le siècle dernier Leipzig se trouve en possession.

Je craindrais de fatiguer votre attention, si je voulais étendre mon examen de la situation du Wurtemberg à l'état dans lequel s'y trouvent les cultes, les institutions communales, la législation, l'armée et les finances. Je me borne à dire que la sagesse du feu roi a mis, il y a trois ans, le ministre des cultes actuel en état d'aplanir les difficultés qu'avait fait naître l'opposition de la seconde Chambre aux conséquences de sa négociation avec la cour de Rome, et que pendant le règne de ce souverain, le budget de l'État n'a cessé de présenter les résultats les plus avantageux.

Le roi Guillaume s'est appliqué à diminuer le nombre des pauvres dans son pays, et à favoriser l'action des établissements de bienfaisance ; sous ce rapport, il a été puissamment secondé par la reine Pauline (1) qu'il a épousée le 15 avril 1820.

Le Rothenberg, le Rosenstein, la Withelma, le Kœnigsbau et les travaux de différentes espèces faits à Stuttgard et à Canstadt, perpétueront la mémoire du roi Guillaume, comme protecteur des beaux-arts. Celui qui, après une absence de quelques années, reverrait aujourd'hui la capitale

(1) L'institution fondée par la reine Pauline pour assurer l'existence physique et amener l'amélioration morale des enfants abandonnés, continue à remplir pour le plus grand avantage du pays son but salutaire.

La reine Pauline est mère de : 1° Charles, le roi actuel de Wurtemberg. Tant à Stuttgard que dans les différentes parties du royaume qu'il a visitées avec la reine Olga, née grande-duchesse de Russie, son épouse, il a reçu de nombreux témoignages de la confiance et de l'amour que le peuple wurtembergeois voue à ses souverains. Tout annonce que le règne du nouveau roi justifiera les acclamations qui ont salué son avènement. 2° Catherine, mariée au prince Frédéric de Wurtemberg. 3° Auguste, mariée au prince Herman de Weimar.

du Wurtemberg, serait étonné au plus haut degré par les embellissements et les agrandissements qu'il y rencontrerait.

Les études que j'ai faites sur la question de l'émigration m'ont appris que, parmi les gouvernements allemands, aucun ne s'est occupé avec plus de prévoyance que celui du roi Guillaume du sort de ceux de ses sujets qui contractaient des engagements pour leur passage en Amérique ; M. de Gessler, que le roi Charles vient de placer à la tête du ministère de l'intérieur, s'est acquis à cet égard de grands mérites. Du reste, la conviction que la vie dans le Wurtemberg est préférable à l'existence en Amérique est aujourd'hui si répandue dans ce royaume, que le nombre des émigrants y est descendu a un chiffre imperceptible.

M'étant proposé de ne signaler que les améliorations principales amenées dans l'état du Wurtemberg par les quarante-huit ans de règne du souverain qui, dans la 83e année de son âge a été enlevé à ce pays (1), je ne saurais aller plus loin sans entrer dans des développements historiques et politiques beaucoup trop étendus. Je me permettrai seulement de terminer cet hommage, rendu à la mémoire d'un roi qui a consenti à laisser inscrire son nom sur nos registres, par la mention des rapports excellents qui ont constamment existé entre lui et l'Empereur. Ils sont attestés par les visites que ces souverains se sont faites réciproquement, et par la lettre que, comme interprète de Sa Majesté Impériale, M. Drouyn de Lhuys a adressée le 27 juin dernier à M. le comte de Damrémont (2).

Comte Reinhard,
ministre plénipotentiaire, membre de la 1re classe.

DES PARTICULARITÉS DANS L'HISTOIRE.

Depuis des années, l'histoire est devenue l'objet d'études plus intimes et plus précises, car on peut l'avouer (sans se permettre certainement de condamner nos devanciers), l'histoire était souvent une œuvre de parti, et dès lors plus ou moins défigurée, plus ou moins mal rendue. Aujourd'hui on remonte aux sources, on enregistre, on n'évite nullement de se prononcer : on veut savoir et apprécier.

« Il n'y a rien de nouveau sous le soleil » est une de ces phrases qui, à force d'être répétée, tombe dans la vulgarité, mais n'en demeure pas moins

(1) Le roi Guillaume, né le 27 septembre 1781, à Lüben, près de Liegnitz, en Prusse, est mort le 25 juin dernier au château de Rosenstein, près Stuttgard.

(2) Voir le *Moniteur* du 28 juin 1864.

une vérité. L'humanité est comme le lion en servitude qui tourne sur lui-même dans sa cage. Les siècles ne fournissent pas autant de faits nouveaux qu'on se l'imagine, et cela se conçoit; car, malgré toutes les modifications, tous les changements, tous les progrès... je dirais plus, en raison et en dépit même de ses connaissances, même les plus étendues, l'homme est toujours l'homme avec sa nature et ses besoins primordiaux. — L'homme au moment de sa création, au terre à terre de la nature, comme à celui de son développement, au sommet le plus élevé de la civilisation, est le même corporellement parlant. Être du règne animal à la fois le plus noble et le plus besogneux des animaux, il est le même partout et en tout (malgré ses aspirations); soumis à toutes les misères et à tous les besoins de la vie, à toutes les nécessités matérielles auxquelles il lui faut pourvoir, les grands actes de sa vie sont les mêmes; les comparses et les décors seuls sont modifiés suivant la scène où se passe l'action. C'est ainsi que les comédies humaines et les livres de morale n'ont point d'époque : ils sont toujours de l'actualité.

« L'homme, a dit un philosophe, est une intelligence servie par des organes. » Mais en considérant les choses dans la pratique, ne pourrait-on pas même dire : l'homme est un corps servi par une intelligence, car chacun de nous a son esclave sublime, l'âme, dont nos besoins matériels les plus grossiers sont les maîtres absolus; et certes ce n'est pas s'abuser que de dire que l'esprit ne conduit pas toujours le corps.—L'âme voudrait sans cesse planer dans l'espace (exilée du ciel un moment, elle n'en perd jamais la vue), mais le corps a faim, a soif, a froid... mais le corps veut des satisfactions, des douceurs, des jouissances... et voilà l'âme obligée d'obéir à son maître, et de s'ingénier à découvrir ce qui peut satisfaire à ces appetits... et voilà l'âme qui devient rusée, tenace, même violente, pour assouvir ces passions... et, chose triste à dire, elle renie parfois son origine et se complaît dans cette servitude. Aussi, que le spiritualiste dédaigne profondément son corps en disant : « Le corps n'est qu'une guenille dont il est honteux de s'occuper? » Le corps revendique hautement ses droits, et chacun de répéter avec Chrysale :

Oui, mon corps est moi-même et j'en veux prendre soin.
Guenille, si l'on veut; ma guenille m'est chère.

et aussitôt cette guenille rabaisse l'intelligence : c'est la robe de Nessus.

En vain l'homme s'élevant au-dessus de lui-même répétera de sa grosse voix qu'il est un être intelligent (en immolant son corps); en vain il méconnaîtra sa position terrestre (en palliant ses infirmités pour les faire oublier

aux autres); en vain il dira que le mal n'existe pas (en dissimulant ses faiblesses et celles des autres)... il sera bientôt dompté par le naturel : l'histoire de ses fragilités est là. C'est Galilée se relevant de l'expiation : *E pur si muove.*

— Sans chercher à approfondir la matière, nous ne pouvons cependant méconnaître l'influence du fait du corps sur la volonté de l'âme, en ajoutant que ce serait une étude sérieuse et instructive que de suivre sur deux lignes divergentes la marche de l'homme dans cette double voie, ou plutôt d'indiquer la résultante parcourue par un être quelconque, sous l'influence de ces deux forces concourantes : ce serait là une question utile de statique morale et historique. On reconnaîtrait ainsi que les objets matériels exercent une influence appréciable sur les actions de l'homme ; on reconnaîtrait que les particularités ne sont point à dédaigner dans l'histoire, que souvent, faute d'en avoir tenu compte, on a erré. On constaterait que les faits ont leur caractère propre qu'ils tirent des temps, des lieux et des personnes ; qu'en les classant d'après les siècles, les pays, les noms auxquels ils appartiennent, on ne fait que leur donner une valeur absolue que l'historien ne saurait omettre sans négliger les éléments les plus infimes et souvent les plus précieux. Ceci nous remet en mémoire cette parabole : Faute d'un clou, un fer se perd ; faute d'un fer, on perd le cheval ; faute d'un cheval, le cavalier est lui-même perdu... En effet, le conquérant qui a soumis des cités sans nombre, qui a vu tomber à ses pieds des populations entières, ne croit plus aux obstacles, il se laisse aller à l'enivrement : la tête lui tourne ou le cœur se gâte, il perd jusqu'à la conscience de son être, il se croit un Dieu !... et une goutte d'eau fait déborder le vase... — Serait-ce l'effet de la destinée ? Non ! c'est l'effet naturel d'une cause finale. De même que l'arbre contient, préordonnés dans sa séve vivante, les futurs bourgeons, les fleurs et les fruits qui doivent en éclore, appropriés au climat et à la saison, de même, dans l'humanité, les particularités sont en essence invisible le germe dont les faits se réaliseront et se produiront au grand jour... Cambyse, comme tous les tyrans qui usent de la vie, meurt vite, et lui-même est l'instrument de sa mort ; Alexandre s'abandonne à ses passions gigantesques, ordonne et commet des meurtres et des incendies, et meurt jeune des suites d'une maladie causée par ses excès ; Pyrrhus, malgré son génie, passe sa vie à gagner et à perdre des royaumes, pour périr d'un coup de tuile lancée par une femme ; Annibal, arrivé à son apogée, perd sa fortune dans les délices de Capoue et errant, finit par le suicide ; César compte comme cause principale de sa mort, lui le type du héros, de ne pas s'être levé en présence de personnages auxquels il devait cette marque de défé-

rence... enfin, près de nous, en passant par Louis XIV, nous voyons Napoléon qui n'a pu éviter la contagion, et a expié à Sainte-Hélène l'oubli qu'il y avait encore, même pour lui, des impossibilités physiques... C'est l'homme qui résiste aux poids du fardeau, de la chaleur, de la douleur, et qu'un pepin de raisin étouffe!...

L'histoire donc, dans son auréole de gloire, dame trop grave pour s'occuper des détails de la vie, les relègue à la chronique, et croirait se commettre que de descendre de son piédestal pour poser le pied à terre. Les particularités, au contraire, nous montrent l'humanité au terre à terre, et présente dans le déshabillé, des scènes de la vie intime qui ont tout l'intérêt des faits et tout l'attrait des fictions. — Nous, humble disciple relégué au loin, vivant des dessertes, et cherchant notre pâture parmi les miettes tombées du banquet et jetées au vent, nous nous consolons de notre destin, en nous rappelant que rien n'est en vain sur terre, et que souvent de grands effets ont surgi de petites causes... Ne voulant en cette simple note qu'appeler l'attention sur la valeur des particularités historiques, je me bornerai à esquisser la matière d'un chapitre du livre des inconséquences humaines.

Ainsi, par exemple, voyons les peuples? Rien assurément de certain sur la division en peuplades, même de la peuplade en castes; et d'ailleurs on n'ignore pas que les premiers hommes, occupés à vivre, à se fixer, à se soutenir, à se constituer, à s'entendre enfin, n'avaient ni le temps, ni l'art de transmettre par écrit les événements dont ils étaient les acteurs ou les spectateurs, ce qui fait que plus tard on inventa, et Hérodote lui-même, le père de l'histoire, ne nous a rapporté que deux ou trois faits dont il a été témoin; il n'était que le narrateur de la tradition. Chaque peuple ainsi se fit une origine, qui, défigurée de génération en génération, est arrivée en un état très-confus aux âges historiques, et est devenue, suivant l'expression de M. Capefigue, « une de ces fables qui viennent réchauffer le généreux orgueil des peuples. » — Prenons pour modèle nos devanciers en civilisation, les Romains, dont nous trouvons les œuvres partout; que voyons-nous? — Une légende est leur origine; leurs premières annales, écrites après coup, ne sont qu'une pâle copie, ou plutôt une réédition d'autres traditions, aussi peu réelles sans doute. Rome est fondée par Romulus, mais les circonstances merveilleuses qui accompagnent la naissance de ce héros, ainsi que les rapporte Plutarque, sont en telle conformité avec l'enfance de Cyrus, qu'on ne peut s'empêcher de croire que cette fable ne lui soit empruntée. De plus l'éducation de Rémus et de Romulus est relatée avec de légers changements dans les fastes d'Arcadie. Plusieurs peuples revendiquent, avec ses détails, le fameux combat des

Horaces et des Curiaces, etc... D'ailleurs le mot de Romulus, qui signifie en grec *force* (comme le mot Numa signifie *loi*), ne peut avoir été porté par un habitant du Latium à une époque où il n'y avait aucun rapport entre les Latins et les Grecs et aucune ressemblance entre les langages et les expressions, et n'a pu être employé et servir à une personnification qu'à une époque postérieure aux relations entre Rome et l'Épire. Romulus est donc un de ces personnages adoptés par les temps, mais dont la vie appartient à la fable, et son règne tout mythique le fait héros épique de l'oppidum des Rammes. — Les historiens ne sont d'accord sur aucune des circonstances qui le concernent; ainsi Schlegel nie positivement son existence en faisant remarquer que ce nom était ignoré à Rome, même à la fin du ve siècle, et qu'il se donnait plus tard dans le Latium aux hommes supérieurs, aux grands guerriers pris dans un sens collectif, comme Hermès chez les Grecs, Thoyt chez les Phéniciens, Alcide chez les Orientaux, etc... Niebuhr va plus loin; tranchant dans le vif, il raye d'un trait de plume toute l'histoire de Rome jusqu'à la bataille du lac Régille, en démontrant qu'on s'est appuyé, pour faire cet en-tête de l'histoire, d'un poëme épique, comme on a voulu le faire pour notre histoire en passant par Pharamond pour remonter aux Troyens. En effet, Cicéron et Plutarque nous apprennent que ce fut par le secours de calculs mathématiques et par des procédés empruntés à l'astrologie judiciaire que Varron, avec l'aide d'un mathématicien de ses amis, parvint à établir les premiers temps de Rome.

Devant l'histoire consacrée de Rome, voici les particularités recueillies sur ce fait qui a une date inscrite dans les fastes du monde. — On sait que le premier qui écrivit l'histoire romaine fut un grec des îles Sporades (Dioclès de Péparethe, qui vivait vers 262 avant J.-C.), n'ayant pour tous matériaux, ainsi que le prouve Héeren, que quelques vieux poëmes ou cantiques latins qui nous sont totalement inconnus, et quelques inscriptions ou actes publics échappés à l'incendie de Rome par les Gaulois; de là les noms grecs donnés aux héros qu'il créait; de là cette version des Pélasges venant fonder une ville au sein du Latium, et lui donnant le nom de Rome, qui en grec signifie *puissance;* faisant ainsi allusion à son esprit d'agrandissement, et motivant son droit de conquête. — Plus tard, d'autres versions furent produites, entre autres celle de Servius et Prisciex (ce dernier qui professait à Constantinople en 525 de J.-C.), disant que Rome fut longtemps un amas de cabanes voisines du Tibre appelé alors Rumon, chétif village habité par des pâtres étrusques et sabins, Ruma, nom tiré du fleuve voisin: un fragment de Salluste appuie ce récit. — Enfin, de récentes recherches (communication de M. Maury à l'Académie des inscrip-

tions et belles-lettres, en 1862) font connaître Rome comme un de ces oppida qui constituaient le centre et la forteresse des tribus ou peuplades dont se composait primitivement la population italique. Près de cet oppidum, établi sur le mont Palatin, existaient deux bois sacrés où était révélée la divinité guerrière de ces peuples : Mars, ou Mavors, ou Mamurus. Ces bois étaient des asiles où vinrent demeurer les transfuges et les indigents de divers pays qui grossirent la peuplade fixée à l'entour du Palatin. Cette peuplade était celle des Rommes ou Romani, d'origine sabine, divisée en deux tribus rivales que l'on personnifia plus tard par Romulus et Rémus, à laquelle s'adjoignirent successivement, mais à des époques éloignées, celles des Tities et Albains, celles des Lucères et des Étrusques, etc... Mars étant la divinité protectrice des Rommes et ayant pour animal symbolique le loup, de là l'intervention de la louve dans la légende toute mystique des deux frères. Le traité fédératif impliquant des sacrifices et des fêtes communes, fréquemment accompagnées d'hymens, où les jeunes filles sont données en récompense, pour épouses, à ceux qui ont remporté la victoire dans l'assemblée des peuplades réunies ; de là l'origine de la légende de l'enlèvement des Sabines, etc... — On voit que nous sommes loin de l'épopée, et que les particularités renversent la prédestination de Rome et la divinisation de son fondateur... aussi la politique sacerdotale veilla-t-elle à maintenir un voile imposant sur une origine aussi obscure ; et il en coûta la vie à Valérius Serranus pour avoir osé s'élever contre une fiction qui était un des secrets de la grandeur romaine. — Au surplus, les annales si vantées de Rome sont si peu certaines, que Tite-Live, postérieur à Scipion d'un siècle et demi seulement, reste indécis sur le lieu et l'époque de sa mort : on prétendait alors, les uns qu'il était mort à Literne, et les autres qu'il avait terminé sa carrière à Rome ; des monuments, des statues, des tombeaux mêmes étaient exhibés à l'appui de ces opinions !... — Que doit être pour nous, hommes du XIXe siècle, la certitude que nous pouvons avoir de ces faits passés il y a plus de deux mille ans.

Nous ne parlerons pas de la rivale de Rome, la superbe Carthage ? — L'entière destruction de cette ville par les Romains est une opinion généralement reconnue : « les ruines mêmes avaient péri, a dit le poëte. » Cependant il a été prouvé naguère cette particularité que Scipion l'avait seulement démantelée, et que les démolitions opérées sous ses ordres, par l'armée romaine, pendant le temps fort court qu'elle resta encore sur la plage punique, avant son retour à Rome, s'étaient bornées aux édifices principaux... mais que peut la vérité contre la poétique fiction, vieille de tant de siècles !... — Que n'en serait-il pas de l'Égypte avec sa vieille

chronique, dont se révèle chaque jour une particularité... et de ces vieux empires de l'Asie dont de savants pionniers révèlent chaque jour tant de particularités?...

Je sais fort bien qu'on dira qu'il est de ces faits acquis qui sont passés à l'état d'axiome, et qu'il y eut un temps où l'histoire n'avait, comme la Vénus de Virgile, qu'à se montrer pour plaire. — Il n'était besoin alors d'aucun éclaircissement historique sur l'époque où les auteurs avaient écrit, sur ce qu'ils avaient reçu de leur temps ou sur ce que leur temps avait reçu d'eux. Ce temps est passé; aujourd'hui la faveur est aux digressions; on fait tout comparaître au tribunal de la critique, et l'on ne dédaigne pas certaines particularités qui donnent la clef de beaucoup de solutions. — Qu'y a-t-il, par exemple, de plus généralement admis que l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par le calife Omar, et les bains publics chauffés pendant quinze mois avec les livres des Ptolemées?... Mais la particularité vous dira que la fameuse bibliothèque fut détruite lorsque Jules-César s'empara d'Alexandrie sous le dernier de ces princes, et que celle qu'on réforma fut brûlée sous Théodose.

Que de fois la lumière d'un fait tend vainement à percer l'épais brouillard de l'erreur! combien de causes détournées de leur sens primitif et auxquelles on veut donner une raison de convention! Aussi peut-on dire, même aux temps les plus calmes, et à plus forte raison aux époques d'agitations fébriles, que l'histoire, en dépit de sa loi première d'impartialité, a ses oublis, ses erreurs, ses préférences et ses entraînements; qu'il faut à l'auditeur attentif et impartial, l'aide de particularités pour pénétrer l'enchaînement des causes naturelles, afin d'arriver à la raison de certaines altérations subséquentes. Pour ne pas dépasser les limites ordinaires d'un article, nous nous arrêtons, nous réservant de donner le développement de nos idées dans un prochain numéro de l'*Investigateur*.

HAHN,
membre correspondant de la 1re classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT SUR LES COMPTES GÉNÉRAUX
DE LA JUSTICE CIVILE ET CRIMINELLE EN FRANCE, PENDANT L'ANNÉE 1861

Messieurs,

Les divisions que nous avons adoptées dans nos comptes rendus précédents sur les statistiques qui résument les travaux de la justice civile, commerciale et criminelle en France et en Algérie, ayant obtenu votre assenti-

ment, nous continuerons cette année à les suivre, nous bornant en ce qui concerne les attributions des juges des différents degrés, à renvoyer le lecteur aux notions données dans notre travail de 1861, pages 80 et 113 du volume de cette année.

I. — JUSTICE CIVILE

§ 1er. — *Cour de cassation*

La Cour de cassation, chambre des requêtes, a rendu 260 arrêts, savoir: 162 de rejet, 98 d'admission sur des matières régies par le Code Napoléon.

La chambre civile, sur les mêmes matières, a rendu 72 arrêts, savoir : 36 de rejet, 36 de cassation. Il est à remarquer que l'interprétation de la loi sur les servitudes et services fonciers, sur les donations entre-vifs et testaments, sur les contrats et obligations conventionnelles, fournit le plus de pourvois ; tandis que l'usufruit, l'usage et l'habitation , les successions, les contrats aléatoires , les contrats de mariage même, les transactions, la contrainte par corps en matière civile, n'ont donné qu'un nombre relativement très-inférieur de pourvois.

Les titres : De la publication des effets et de l'application des lois, Du mariage, De l'usufruit, De l'usage et de l'habitation, Des engagements qui se forment sous conventions, Du louage , De la séparation de corps, Des successions, Du régime en communauté n'ont donné lieu qu'à un seul arrêt de cassation pour chacun d'eux.

Le régime dotal n'a pas produit d'arrêt de cassation il avait motivé quatre arrêts de rejet.

Les titres : De la prescription, Du cautionnement, Des donations entre-vifs et testaments, De la paternité et de la filiation, ont donné naissance pour chacun d'eux à 43 arrêts de cassation. — Le titre : Des contrats et obligations conventionnelles est représenté dans la statistique par 5 arrêts de cassation, et le titre : Des servitudes par 6.

La procédure civile a donné lieu à 9 arrêts de cassation.

Les Cours qui n'ont pas eu d'arrêts cassés en 1861 sont celles d'Amiens, de Besançon, de Douai, de Nîmes.

90 pourvois avaient été formés contre 98 arrêts rendus par la Cour de Paris, 36 seulement avaient été admis et il n'y a eu que 10 arrêts de cassation prononcés.

La Cour de Poitiers a eu le plus grand nombre d'arrêts cassés : 4; tandis que les Cours d'Agen, d'Angers, de Bordeaux, de Caen, de Colmar, de

Limoges, de Lyon, de Montpellier, de Nancy, de Pau, de Rennes, de Riom, de Rouen, n'ont subi, chacune, qu'une cassation.

Les Cours d'Aix, de Bourges, de Dijon, d'Orléans, de Toulouse, ont donné lieu, chacune, à trois arrêts de cassation.

La Cour d'Alger n'a eu qu'un arrêt cassé en 1861, tandis que celle de la Réunion en compte 4.

Il n'a été en 1861, prononcé aucun arrêt par les chambres réunies.

§ 2. — *Cours impériales.*

Les rôles des Cours impériales ont reçu 10,914 causes nouvelles en 1861, 749 de plus que l'année précédente ; on a constaté que 348 des appels de 1861 appartiennent aux départements annexés. En réunissant à ces causes nouvelles les causes provenant des années précédentes, on trouve que les Cours impériales avaient à juger, en 1861, un total de 16,414 affaires. Sur ce chiffre, 11,491 affaires ont été terminées, parmi lesquelles il faut compter 2,329 affaires qui ont été l'objet de désistements ou de transactions. On remarque que près des sept dixièmes des appels soumis aux Cours sont suivis de confirmation.

Au point de vue de la prompte expédition des affaires, le rapport de Son Excellence le garde des sceaux constate, page IX, que le nombre des affaires arriérées *dans le sens légal*, c'est-à-dire ayant plus de trois mois d'inscription aux rôles, a éprouvé, en 1861, une réduction notable.

La proportion des affaires arriérées pour la Cour de Paris était de 44 pour 100 ; mais la création d'une cinquième chambre civile a eu pour but de diminuer dans l'avenir cette proportion.

Les Cours qui offraient l'arriéré le plus considérable, après celle de Paris, étaient les Cours de Rouen 31 pour 100 ; de Toulouse et de Grenoble 35 pour 100, de Caen 38 pour 100.

La Cour impériale d'Alger avait, le 31 décembre 1860, à son rôle, 320 affaires ; 12 ont été réinscrites en 1861, 604 nouvelles ont été portées, ce qui constituait un total de 936 affaires sur lesquelles elle était appelée à statuer.

§ 3. — *Tribunaux civils de première instance.*

Le nombre des affaires inscrites pour la première fois aux rôles des tribunaux civils a reçu, en 1861, une forte augmentation ; il s'est élevé à 115,975, tandis qu'il était descendu successivement depuis 1850, de 122,722 à 107,726 en 1860.

Malgré l'augmentation survenue dans le nombre des causes nouvelles

inscrites aux rôles, en 1861 le nombre des affaires restant à juger n'a pas cessé de diminuer. On ne comptait au 31 décembre 1861 que 22,572 affaires civiles attendant jugement, tandis qu'à la date correspondante de 1860, il y en avait 22,931.

Les magistrats des tribunaux de première instance, dit le rapport, page XI, ont donc apporté au jugement des affaires une célérité digne d'éloges.

Une circonstance qui mérite d'être notée, car elle est un signe de la prospérité publique, c'est que les ventes sur saisie immobilière, qui, de 1850 à 1860, avaient diminué de plus de moitié, offrent encore dans une large mesure une nouvelle réduction en 1861. Leur nombre est seulement de 5,006 pour cette dernière année, après avoir été de 5,319 en 1860. On ne peut que se féliciter de ce résultat.

Pendant l'année 1860, il avait été ouvert 7,484 procédures d'ordre, et 1,393 procédures de contribution. En 1861, le premier nombre n'est que de 6,829 (655 de moins), et le second de 1,209 (184 de moins).

Cette diminution est la conséquence nécessaire de celle signalée plus haut, dans le nombre des ventes sur saisie immobilière, l'ordre étant le règlement de la distribution des prix de vente aux créanciers de l'immeuble. En 1861, comme en 1860, le nombre des ordres réglés à l'amiable excède celui des ordres terminés par règlement judiciaire, dans une proportion qui témoigne de l'efficacité de la loi du 21 mai 1858.

(*Sera continué.*)

II. — JUSTICE CRIMINELLE.

Le rapport sur les comptes généraux de l'administration de la justice criminelle en France que nous vous avons présenté l'année dernière, d'après le compte général dressé par M. le ministre de la justice pour l'année 1860, offrait cet intérêt tout particulier qu'il contenait un tableau comparatif de l'état de la criminalité en France pendant les dix dernières années écoulées. Cet immense travail constatait que de 1851 à 1860, le nombre des crimes avait progressivement diminué en France.

Le compte de 1861 prend à son tour une importance spéciale, par cela même qu'il sert de point de départ à une nouvelle période de dix années qui va fournir au législateur et au moraliste de précieux éléments d'étude et de comparaison.

Un autre élément d'intérêt est dû à ce que ce rapport fait figurer dans ses tableaux les statistiques des nouveaux départements formés de la Savoie et du comté de Nice, annexés à la France par le sénatus-consulte du 12 juin 1860.

Les constatations les plus intéressantes qui résultent des comptes de la justice criminelle en 1861, peuvent se résumer ainsi :

§ 1er. — *Cours d'assises.*

Le nombre des accusations soumises au jury en 1861, s'élevaient à 3,842, soit 221 accusations de plus qu'en 1860.

Cette augmentation est due en partie aux accusations portées devant les jurys des nouveaux départements annexés. Or, ces accusations ont été de 14 pour le département des Alpes-Maritimes, de 42 pour le département de la Savoie, de 27 pour le département de la Haute-Savoie ; en tout 83, ce qui laisse cependant à la charge des anciens départements français une augmentation de 138 accusations sur l'année précédente. Il ne nous paraît pas complétement exact de dire, avec le rapport, — « que les résultats de » l'année 1861 sont aussi satisfaisants que ceux de l'année 1860, et que » l'accroissement constaté dans les accusations trouve son explication » dans les annexions. » — Les tableaux figurés aux pages 24 et 25 nous montrent, comme je viens de le dire, la part qui doit être réservée aux nouveaux départements ; elle laisse encore, après soustraction faite, une augmentation de 138 accusations au passif de l'année 1862.

Les accusations jusqu'en 1861 se divisaient en 1,696 accusations de crimes contre les personnes, et 2,146 accusations de crimes contre les propriétés. Il est à remarquer que les crimes considérés comme les plus graves contre les personnes : assassinats, meurtres, infanticides, continuent à diminuer d'année en année, et même, malgré l'augmentation constatée dans le chiffre général des accusations pour 1861, les accusations classées sous ces trois catégories ont diminué de 23 dans cette année, bien que les départements annexés en aient fourni 8, savoir : la Savoie, 2 accusations pour meurtre; Alpes-Maritimes, 1 accusation pour assassinat; Savoie et Haute-Savoie, 2 accusations pour ce même crime. Infanticide : Alpes-Maritimes, 2 accusations ; Savoie, 1.

Mais si nous cherchons les causes qui ont maintenu à 1,696 le chiffre des accusations de crimes contre les personnes, nous trouvons que l'augmentation relative porte sur des accusations pour coups et blessures

graves ; elles se sont élevées de 48 à 60 ; les rébellions envers des fonctionnaires ont augmenté de 4. Les accusations de viol ou d'attentat à la pudeur sur des adultes ont augmenté de 37 ; celles de viol ou d'attentat à la pudeur sur des enfants, ont augmenté de 45.

Les accusations de faux témoignage et de subornation de témoins ont augmenté de 13. — Le nombre des accusations pour vols qualifiés est resté, à 2 près, le même qu'en 1860, il n'est plus que de 1,355, tandis qu'il s'élevait en 1852, 1853, 1854, à 2,441, 2,543, 2,768.

Les accusations pour crime d'incendie se sont élevées à 213, au lieu de 167, chiffre de 1860, c'est-à-dire que nous retrouvons à peu près le chiffre de 1855, qui cependant donnait une amélioration considérable sur 1852, qui portait à 260 le nombre de ces accusations.

Le chiffre des accusations pour crime de fausse monnaie est descendu à 27, après avoir été de 54, 57, 72, 50, 58, 52, 34, 26 et 30, pour les années antérieures, depuis 1852.

Les accusations dont nous venons de donner le chiffre général, suivi de quelques éléments de comparaison, ont amené devant le jury 4,813 accusés.

Sur ce nombre, 4,214 ont été acquittés,

1,756 ont été condamnés à des peines afflictives et infamantes,

1,843 ont été condamnés à des peines correctionnelles.

Du tableau comparatif donné par le rapport à la page IX, il résulte que les condamnations à mort se sont élevées à 26, soit 32 de moins qu'en 1857, 10 de moins qu'en 1859. — 146 condamnations ont été prononcées aux travaux forcés à perpétuité, 792 aux travaux forcés à temps, 791 à la réclusion, 1,823 à l'emprisonnement. — 19 enfants âgés de moins de 16 ans ont été acquittés comme ayant agi sans discernement et envoyés dans des maisons d'éducation correctionnelle.

Nous ne devons pas omettre de dire que sur les 26 condamnés à mort, 14 ont obtenu de la clémence de l'Empereur la commutation de la peine capitale en celle des travaux forcés à perpétuité.

§ 2. — *Tribunaux correctionnels.*

Les tribunaux correctionnels, qui n'avaient jugé, en 1860, que 143,224 affaires intéressant 174,828 prévenus, ont statué, en 1861, sur 148,209 affaires comprenant 180,409 prévenus. Les tribunaux des départements annexés ayant jugé 3,228 affaires, on voit que l'augmentation pour l'année 1861 n'est pas aussi sensible qu'elle pourrait le paraître au premier

abord. L'augmentation porte notamment sur les délits de banqueroute simple, de diffamation et injures, de vagabondage (augmentation de 15 pour 100, de mendicité, d'outrage aux mœurs, d'escroquerie, de vol.

La distinction par sexe des 180,409 prévenus jugés en 1861 se fait ainsi qu'il suit : 148,229 hommes et 32,180 femmes.

§ 3. — *Tribunaux de simple police.*

Le nombre des jugements rendus par les tribunaux de simple police, qui, en 1859 et en 1860, avait éprouvé une diminution sensible, s'est accru en 1861 de près de 6 pour 100. Les 2,751 tribunaux de police ont prononcé pendant cette dernière année 416,202 jugements.

§ 4. — *Des récidives criminelles et correctionnelles.*

Les tableaux qui offrent l'état de ces récidives ont, messieurs, une importance de premier ordre ; car ils sont le moyen le plus sûr de juger l'effet moralisateur que la peine peut produire. Or, la comparaison faite des condamnations prononcées en 1860 et 1861 contre des récidivistes montre une différence de 83 en faveur de l'année 1861. Mais il faut dire que cette amélioration s'est produite à l'occasion des faits qui ne supposent pas chez l'individu condamné une perversité enracinée. Ainsi, c'est sur la catégorie des libérés de plus d'un an d'emprisonnement et d'un an et moins, ainsi que sur les condamnés à l'amende seulement, que cette amélioration a porté.

§ 5. — *Considérations générales.*

Les statistiques criminelles et correctionnelles forment une source, on pourrait dire inépuisable, d'observations et de comparaisons. Avec beaucoup de temps et un peu d'attention il serait possible de tirer des tableaux figurés dans les 300 pages du volume qui concerne l'année 1861 des conclusions essentiellement pratiques. On verrait la marche que suit la criminalité selon que les départements où les crimes ont été commis sont habités par des populations plus ou moins instruites, plus ou moins civilisées, par des populations industrielles ou agricoles. L'influence des grandes villes, l'agglomération des ouvriers, la bonne ou la mauvaise organisation des polices locales, la distribution de l'instruction primaire et de l'éducation religieuse, l'influence des sociétés de bienfaisance et de moralisation, toutes ces causes seront à étudier et à faire entrer en ligne

de compte dans l'élévation ou l'abaissement des chiffres de la criminalité.

Mais un pareil travail dépasserait de beaucoup le rôle que vous m'avez confié et que je pouvais remplir.

Gabriel Joret-Desclosières,
avocat à la Cour impériale, membre de la 3ᵉ classe.

INSTITUTION SMITHSONIENNE DE WASHINGTON (États-Unis d'Amérique).

L'Institution Smithsonienne qui est établie à Washington pour le progrès et la propagation des connaissances humaines continue avec autant de zèle que de succès ses importants travaux malgré les obstacles et les retards qu'apportent dans ses communications avec les pays étrangers, la guerre qui existe depuis trois ans entre les États du Nord et du Sud de l'Amérique septentrionale.

Dans les volumes (1) récemment envoyés à l'Institut historique par cette société savante, nous avons particulièrement remarqué la liste des établissements scientifiques ou littéraires avec lesqnels elle entretient des relations.

Ces relations s'étendent à toutes les contrées du globe et l'Institution smithsonienne est certainement celle des sociétés de ce genre qui entretient les plus nombreuses.

Il nous a paru curieux d'en faire connaître la liste générale, mais nous sommes obligés, faute d'espace, d'en donner seulement le nombre en chiffres dans chacun des États compris dans les cinq parties du monde, car il existe dans la Polynésie une société scientifique.

Scandinavie (sous cette dénomination générale), 3 ; Suède, 16 dont 4 à Stockolm ; Norvége, 8 dont 2 en Islande ; Danemark, 12 toutes à Copenhague ; Russie, 68 dont 18 à Saint-Pétersbourg ; Allemagne (comprenant l'Autriche, la Prusse et les États secondaires), 340 dont 33 à Berlin et 24 à Vienne ; Hollande, 39 dont 5 à Amsterdam ; Suisse, 38 dont 7 à Berne ; France, 119 dont 42 à Paris ; Belgique, 18 dont 9 à Bruxelles : Italie, 79 dont 6 à Rome, 6 à Florence et 13 à Milan ; Espagne, 8 dont 6 à Madrid ;

(1) Ces volumes sont : 1° Le rapport annuel fait par les administrateurs de l'Institution smithsonienne pour 1862. (*Annual repport of the board of regents of the institution for the Jean,* 1862.)

2° Collections diverses, t. V. (*Miscellaneous collections,* vol. V.)

3° Contributions de l'Institution pour les connaissances humaines. (*Smithsonian contributions toknowledge,* vol. XIII.)

Portugal, 4; Grande-Bretagne, 170 dont 67 à Londres; Grèce, 2; Turquie, 5; Afrique, 9; Asie, 23; Australie, 14 dont 4 à Sydney; Polynésie, 1 à Honolulu; Amérique (non compris les États-Unis et l'Amérique anglaise), 27 dont 6 à Rio-Janeiro. — Total 979.

Dans les dernières publications que nous avons sous les yeux nous trouvons aussi les listes des savants qui sont chargés des observations par l'Institution smithsonienne avec les localités où ils résident. Ces savants sont au nombre de 15, les Instituts ou Colléges de 2 seulement dans l'Amérique anglaise, tandis que dans les États-Unis du Nord et du Sud, ils s'élèvent au nombre de 306 (42 Colléges et Instituts compris).

Les études et les observations auxquelles ils se livrent sont relatives surtout à la météorologie, aux forces et directions magnétiques, aux propriétés et effets de la lumière, aux temps des marées dans les ports de mer, à l'archéologie et à l'ethnologie des diverses races indiennes de l'Amérique.

On trouve dans le volume des travaux de l'Institution, pour 1862, la traduction de plusieurs mémoires de l'Académie des sciences de Paris.

Nous ne saurions trop encourager, avec les travaux de cette société savante, les études et les observations des nombreux correspondants avec lesquels elle est en relation.

Alix,
membre de la 2e classe.

RAPPORT

Sur le tome VIII de la 2e série des travaux de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, publié en 1863.

Ce volume contient, en outre de quelques biographies d'un intérêt de localité, une pièce de vers intitulée le *Hainaut*, une iconographie mythologique du moyen âge, une causerie sur la production des mines d'or, un exposé historique et statistique de l'industrie métallurgique dans le Hainaut; un mémoire sur les mesures législatives et de police qui ont été ou qui pourraient être prises pour réprimer efficacement la falsification des denrées alimentaires; enfin un discours traitant de l'influence des sciences et de l'industrie sur la littérature.

L'article d'iconographie a trait à un manuscrit de Jacques de Guise, illustré au commencement du XVe siècle, où se reproduit la tendance du moyen âge et même encore de la renaissance, à confondre les souvenirs et les traditions du passé avec les actualités de la société nouvelle. C'est ainsi que tenant pour païens les anciens habitants du Hainaut et leur attribuant

la mythologie et le culte de Rome antique, il réduit les divinités à neuf, Diane, Mars, Mercure, Jupiter, Vénus, Saturne, Bacchus, Hercule et Apollon; nombre qui est celui du Nord et de la Germanie et non le nombre mystérieux de 12 ou de 7 plus connu dans l'Orient et l'Italie; de même leur parure, les accessoires du dessin sont empruntés aux exigences et au goût d'un climat rigoureux.

La statistique de la métallurgie est un grand travail où nous voyons que, suivant plusieurs historiens, les Belges exploitaient déjà les mines de fer quand leur pays fut envahi par les Romains. Des chartes de franchise, concédées en 1345 par le comte de Namur aux ouvriers ferrons et mineurs de Marche-les-Dames, Morialmé, Frâne, Florenne et Saint-Aubin, attestent l'importance au XIV[e] de cette exploitation dans le Hainaut; l'auteur du mémoire en suit le développement jusqu'à nos jours dans chaque paroisse de la province et fait comme une histoire industrielle de chaque usine. Parmi les nombreux tableaux qui terminent ce curieux travail, deux nous apprennent, l'un, qu'en 1831 il existait dans le Hainaut sept fourneaux seulement en activité et neuf oisifs, en 1860 vingt-cinq en activité et vingt-deux oisifs; l'autre, qu'en 1831 la production était de six mille six cents tonnes d'une valeur de huit cent cinquante-huit mille francs et en 1860 de cent quatre-vingt-trois mille neuf cent dix tonnes d'une valeur de quinze millions quatre cent dix-neuf mille huit cent trente francs. Ce fut en 1826 que fut construit dans le Hainaut, à Hauchis, le premier fourneau chauffé au coke, et, dès 1851, tous les hauts fourneaux au bois étaient éteints; la même tendance se manifeste en France, bien que la fusion au bois soit plus favorable à la bonne qualité des fers; le prix de revient étant moins élevé pour la fonte obtenue par la fusion au coke.

Le mémoire du docteur Vanden-Broeck sur la répression des fraudes dans le commerce des substances alimentaires est un travail couronné au concours de 1861. L'auteur a été frappé de cette considération, qu'en Belgique, sur une population de quatre millions cinq cents mille âmes, cinq cent mille seulement sont protégées par des règlements municipaux qui manquent dans les autres localités, que, dans les localités mêmes où ils existent, ces règlements offrent la pénalité la plus inégale et la plus dissemblable. Après avoir analysé et comparé à toutes les époques cette branche si utile de la législation, il propose un mode de réglementation uniforme plus rationnel que la prévoyance capricieuse et souvent en défaut de l'autorité municipale.

Le mémoire qui traite de l'influence de l'industrie sur la littérature, tend à démontrer que le développement de l'industrie favorise le progrès

des lettres; l'auteur, M. Albert Toilliez, appelle au témoignage les peuples où le goût des arts et des belles-lettres s'est développé avec l'accroissement de l'activité du travail; il cite les grandes illustrations de la Grèce, de l'Italie, de l'Angleterre et de la France; il faut dire cependant que ses citations ne sont pas toujours concluantes, d'une manière directe et immédiate; il y a tant de causes qui précipitent ou retardent le mouvement des esprits, que l'on disputera longtemps sur la part de la paix, de la liberté, de la protection, de la richesse dans ce mouvement, sans arriver à des conclusions rigoureuses. Si, néanmoins, la cupidité qui absorbe les esprits dans la préoccupation des intérêts matériels et la corruption qui accompagne l'excès des jouissances sont des écueils pour le bon goût, pour la sagesse et la chaste parure d'une littérature classique; on sait, d'un autre côté, combien le jeu des passions prête de ressources, fournit de situations dramatiques, de mouvements d'éloquence! Une composition, sans être irréprochable, peut avoir d'éminentes qualités. Seulement ces qualités sont rarement appréciées par la génération contemporaine, tant parce que l'accroissement des richesses favorisant l'accès aux études, élevant le niveau des aptitudes, généralisant la critique, développe le sentiment d'égalité, hostile, même en littérature, à toute distinction, que parce que le conflit des intérêts et des parties permet rarement d'être impartial; c'est ainsi que nous avons vu en France sous la Restauration, au réveil d'une vie littéraire qu'aujourd'hui personne ne méconnaît, abaisser outre mesure les productions de cette heureuse renaissance. L'auteur du mémoire rappelle, au sujet de cette propension de l'esprit à rapetisser plutôt qu'à grandir les œuvres qui s'accomplissent sous nos yeux, cette parole de Macaulay : « Je n'ai vu que des signes de prospérité et je n'ai entendu parler que de décadence. »

CARRA DEVAUX,
membre de la 3e classe.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA VILLE DE TAIN (DRÔME)

Par M. l'abbé VINCENT

membre de l'Institut historique de France et chanoine honoraire de Valence

Publiée sous le patronage de M. le Préfet et des membres du conseil général de la Drôme[1].

Monsieur l'abbé Vincent continue avec une louable et étonnante activité la série d'histoires et de monographies locales, qu'il a promise à son

1. Valence, Chaléat, 1863; 1 vol. in-12.

département et à son diocèse, et chacune de ses notices est, j'en suis certain, attendue avec une sorte d'impatience et reçue avec empressement.

Nos lecteurs connaissent tous le savant auteur qui vient de publier cette *Notice sur la ville de Tain*, et nous n'avons ici qu'à indiquer la marche suivie par l'historien, et le contenu de son nouveau volume.

Ce volume est divisé en sept chapitres, dont le premier nous parle de *Tain* sous la domination des Romains, et même de son administration avant leur conquête; le dernier chapitre nous fait voir la transformation de cette petite ville et son état actuel. — Son origine se confond avec l'histoire des Allobroges, dans cette partie des limites gauloises ou bourguignones, et l'auteur est amené à rappeler le fond de ce qu'il a dit dans ses précédentes publications; il en sera de même lorsqu'il parlera de l'introduction et du ravage du calvinisme dans ces contrées. Je me borne sur ce point, à ces deux mots.

D'après la *Table Théodosienne*, dit M. l'abbé Vincent, il existait à treize milles de Valence et à trente-six milles de Vienne, une station de la voie militaire romaine qui conduisait d'Arles à Vienne, et cette station s'appelait *Tegna*. Sa position convient parfaitement à la ville actuelle de Tain; de ce *Tegna*, il fait l'étymologie de Tain, et ce me semble, avec beaucoup de raison. Quand on a à parler d'une origine incertaine, il est fort important de ne point hasarder légèrement une étymologie, sous peine de buter sans cesse contre les incertitudes et les objections. En cela, comme en quelques autres parties essentielles à un historien, M. Vincent me paraît bien plus heureux que mon compatriote Désic, l'historien de l'Église de Bretagne (1).

Après bien des vicissitudes, Tain eut le bonheur de subir l'influence d'un prieuré de Bénédictins Clunistes, qui s'éleva dans ses murs; je puis dire ses murs, car on éleva aussi des fortifications. Un morceau curieux, est la charte accordée aux habitants, que l'auteur a donnée dans son deuxième chapitre. Il ne pouvait oublier de parler de l'ermitage et de la qualité de ses vins; aussi y revient-il à plus d'une page. Si l'histoire de

1. M. Vincent dit (page 7) que, par d'ingénieuses combinaisons, Bullet *façonne à son gré l'idiome des Celtes, l'assouplit, l'étend, le multiplie, etc.* Ainsi faisait l'abbé Désic, auteur de l'*Histoire de l'Église de Bretagne* malheureusement inachevée. Il était Breton, il est vrai, mais aussi bien que moi, il était Gallo et non Breizonec (?) et ne savait point le celtique, qu'il voulait pourtant voir partout. Ainsi *Ernée* (petite ville du Maine) vient, selon lui, de deux mots (*er* et *naos*) qui, dit-il, veulent dire *rivière*, l'un et l'autre, et il fait sortir du mot rivière une grande quantité de noms. Pourquoi n'allait-il pas plutôt, comme tous les écrivains de la localité, trouver le nom de la ville dans celui de saint Ernée, solitaire de la contrée?

Tain est curieuse au moyen âge, et pendant les guerres de religion, etc., etc., elle ne l'est pas moins dans le chapitre VI, où M. Vincent la fait voir sous le joug de la Révolution de 1789, et puis dans son état actuel. Ce sujet continue dans le dernier chapitre, qui traite *de la transformation de Tain.*

A je ne sais quelle page, l'auteur dit que Tain est aujourd'hui une ville connue. J'ose lui répondre que, dans notre partie de la France, c'est à son savant travail que cette ville devra toute l'importance de sa *renommée*, car bien d'autres, comme moi, du moins, je le présume, ignoraient jusqu'à son *nom*. Elle a aujourd'hui un corps de pompiers, une salle d'asile, etc., et, ce qui n'est pas moins important, deux maisons religieuses, les *Frères de la doctrine chrétienne,* qui sont plutôt, probablement, des Frères des écoles chrétiennes, et des *Sœurs de Sainte-Marthe,* qui, il faut le croire et j'en suis certain, ne sont pas des sœurs de Sainte-Marthe qu'un parti soutient à Paris. Mais l'établissement dont cette ville aura le plus à se glorifier devant Dieu et devant les hommes, est la maison des Teppes, fondée en 1857, dans son voisinage, pour les épileptiques, et qui, en moins de sept ans, a déjà fait un bien qu'on pourrait dire immense. Honneur et reconnaissance à M. le comte de Larnage, qui le premier en Europe a fait une œuvre, unique actuellement, mais qui aura, espérons-le, des imitations ou des sœurs. La manière dont cette œuvre est dirigée, prouve qu'elle n'est pas due seulement à un motif de bienfaisance, toujours très-louable sans doute, mais à une pensée de charité, qui double son mérite et consolide son existence.

Je ne veux pas terminer cet article sans ajouter un mot à l'adresse de l'auteur. — En rendant compte d'une de ses dernières productions, je me trouvai en léger désaccord avec lui, et je me permis de le dire. M. Vincent écrivit à la Rédaction et faisait une réclamation polie. S'il n'en a pas été fait mention dans le journal, ce n'est pas par indifférence, car tous nous apprécions le mérite, les travaux de notre savant collègue. Mais il faut considérer qu'il y a des choses qui ne sont que d'une importance relative. Si j'avais eu à écrire dans une Revue du Dauphiné, et surtout dans un journal de la Drôme, j'aurais pu répondre; mais j'ai pensé, avec raison, que ma plume n'avait pas assez d'autorité pour intéresser la généralité des lecteurs de l'*Investigateur*, surtout lorsqu'il n'était question que d'une critique que la plupart avaient oubliée.

L'abbé Badiche, prêtre
membre de la 3e classe

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1864.

⁂ La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 14 décembre 1864, à neuf heures du soir; M. Cénac-Moncaut, président de cette classe, occupe le fauteuil, M. Gaulthier la Chapelle, secrétaire-général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

Lettre de notre honorable collègue M. de Bellecombe, par laquelle il offre à l'Institut historique deux volumes in-8° de la *Chronologie*, M. Cénac-Moncaut est nommé rapporteur ; M. de Bellecombe dit dans cette lettre : « Ma Chronologie universelle que j'ai maintenant terminée jusqu'à nos » jours et qui comprend 52 volumes, me semble mériter, à cause de son » plan entièrement neuf et proportionné à l'importance d'une science » essentiellement utile à la connaissance de l'histoire et malgré cela très- » abandonnée et très-dédaignée à notre époque, quelque attention et » bienveillance de votre part ; je crois ne pas me tromper dans cette espé- » rance. » Notre collègue annonce aussi l'envoi du IX° volume de l'Histoire générale comprenant une grande partie de l'histoire franco-mérovingienne.

Notre honorable collègue M. Cénac-Moncaut offre à la Société 2 volumes in-8° intitulés : *les Richesses des Pyrénées* ; M. le docteur Martin de Moussy est nommé rapporteur.

M. le professeur Barufi, de Turin, remercie l'Institut historique d'avoir été admis comme membre correspondant.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est vu et adopté, plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront publiées dans le bulletin du journal.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Notre honorable collègue M. Camoin de Vence offre à l'Institut historique une brochure intitulée : *Allocutions prononcées à la cour impériale de Poitiers*, parmi lesquelles celle de notre collègue, en qualité d'avocat général à la même cour ; M. de Berty est prié d'en rendre compte.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le

même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est vu et adopté.

Notre honorable collègue M. Marigues de Champ-Repus offre à l'Institut historique un ouvrage qu'il a eu le bonheur de retrouver et de publier sous le titre de : *Poésies du* XVIe *siècle de Jacques de Champ-Repus*. M. Masson est nommé rapporteur.

M. Massarato, secrétaire de la Société lombarde d'économie politique de Milan, envoie plusieurs cahiers des publications de cette savante compagnie et il désire recevoir en échange l'*Investigateur*. MM. Bonnemain, chanoine et archéologue à Troyes, et Rossignol, conservateur-adjoint des musées impériaux à Saint-Germain, remercient l'Institut historique d'avoir été admis comme membres correspondants.

M. Breton donne lecture d'un rapport sur les candidatures de Mgr Vicente Arbelaez, évêque de Maximopolis, et de M. José-Maria Rojas, consul du Chili à Caracas ; ce rapport étant favorable, ces candidats ont été admis par le scrutin secret, le premier comme membre correspondant de la troisième classe, et le second de la deuxième classe, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

M. le président invite les membres présents à prendre part au scrutin, pour le renouvellement des bureaux des quatre classes. M. le président fait le dépouillement du scrutin : sortent des urnes les noms suivants : pour la première classe : MM. de Bellecombe, *président ;* de Montaigu, *vice-président ;* Cénac-Moncaut, *vice-président adjoint ;* Jolliet, *secrétaire ;* d'Aiguillon, *secrétaire adjoint*.

Deuxième classe : MM. Patin, de l'Académie française, *président ;* Alix, *vice-président ;* Caïcedo, *vice-président adjoint ;* Dirisoud, *secrétaire ;* Denis, *secrétaire adjoint*.

Troisième classe : MM. Martin de Moussy, *président ;* Carra-Devaux, *vice-président ;* Badiche, *vice-président adjoint ;* Joret-Desclosières, *secrétaire ;* Masson, *secrétaire adjoint*.

Quatrième classe : MM. Marigues de Champ-Repus, *président ;* Rossignol, *vice-président ;* Breton, *vice-président adjoint ;* Jumelin, *secrétaire ;* Marcellin, *secrétaire adjoint*.

M. de Montaigu remplace M. Cénac-Moncaut au fauteuil de la présidence.

M. de Saint-Albin donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Caïcedo relatif à la peine de mort ; cet intéressant travail est renvoyé au comité du journal. M. Martin de Moussy lit ensuite deux rapports : l'un sur les Mémoires relatifs à la physique, de M. Della Casa, notre collègue,

professeur à l'université de Bologne, l'autre sur l'histoire naturelle et la Société des Aspirants, constituée à Naples par notre honoré collègue M. Costa, député au parlement italien ; ces deux rapports ont été renvoyés au comité du journal.

M. de Saint-Albin donne lecture d'un rapport de M. l'abbé Denys, absent, sur un ouvrage intitulé : *l'Esprit de famille*, par le docteur Mathieu. On décide qu'un extrait de ce rapport sera publié dans la chronique du journal.

Il est onze heures et demie; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1864.

La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. de Bellecombe, président de la première classe, occupe le fauteuil ; M. Gaulthier la Chapelle, secrétaire-général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante :

M. Balcarce, notre honorable collègue et ministre plénipotentiaire de la république Argentine, offre à l'Institut historique un volume in-4° : *La Biographie, en espagnol, publiée à Buenos-Aires, du général don José San Martin*, son beau-père, avec portrait, et la photographie du drapeau espagnol, que Pizarre arbora, il y a trois siècles, en Amérique (Pérou), et que le congrès de Lima donna au général, en témoignage de gratitude (en 1810), pour avoir délivré la patrie de la domination espagnole. M. Caïcedo est prié de rendre compte de cet ouvrage.

Lettre de M. Giraud de Rialle qui demande à faire partie de l'Institut historique (première classe), sous les auspices de MM. de Bellecombe et Renzi ; il envoie ses titres imprimés ;

M. le président nomme une commission pour examiner les titres du candidat, M. Giraud de Rialle ; elle se compose de MM. Cénac-Moncaut, de Montaigu et Gaulthier-la-Chapelle, rapporteur.

Notre honorable collègue M. Jacopo-Bernardi de Pignerol (royaume d'Italie) annonce l'envoi d'un volume sur les travaux de Lorent da Ponte, auquel il joindra un mémoire destiné à revendiquer, pour Panfilo Castaldi, la découverte des caractères mobiles pour l'art typographique.

M. Plon, typographe, envoie à l'Institut historique une lettre de M. Mathieu (de la Drôme), par laquelle il constate qu'il a annoncé bien

avant leur arrivée, toutes les tempêtes qui ont eu lieu et qui ont causé à la marine de si grands désastres ; il ajoute que plusieurs marins ont échappé à ces désastres en se réfugiant dans des ports où ils se sont abrités.

Son Excellence M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur, accuse réception de quatre exemplaires du *compte-rendu des œuvres de l'empereur Napoléon III*, dont trois destinés aux Bibliothèques de la Couronne, que l'administrateur lui a offert au nom de l'Institut historique. M. le ministre remercie notre Société de cet envoi.

Son Excellence M. de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies, accuse réception d'un exemplaire du même ouvrage, que l'administrateur lui a offert au nom de l'Institut historique ; M. le Ministre remercie la Société de cet envoi.

Lettre de M. de Choussy, par laquelle il donne sa démission de membre correspondant, en renvoyant son diplôme aux termes de nos règlements ; cette démission est acceptée.

Notre honorable collègue M. H. de Saint-Albin écrit à M. Renzi, administrateur, pour l'excuser de ne pouvoir présider la dernière séance de sa présidence, et le charge d'être son interprète auprès de ses honorables collègues, pour les remercier de la bienveillance et de la sympathie qu'ils lui ont témoignés pendant l'exercice des fonctions qu'ils lui avaient conférées ; il regrette en même temps de ne pouvoir joindre son suffrage à ceux de ses collègues pour l'élection de l'éminent académicien qu'on se propose de porter à la présidence.

M. de Bellecombe offre à l'Institut historique deux volumes, le 8e et le 9e de son *Histoire générale*, auxquels il ajoute deux volumes de Chronologie in-8°. M. Cénac-Moncaut est nommé rapporteur.

M. de Bellecombe donne lecture d'un rapport sur l'*Apologie de Savonarole*, par M. Carpellini.

MM. Badiche, Barbier, de Berty et Masson adressent à l'auteur quelques observations. Le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Badiche communique à l'Assemblée son avis favorable sur les notes grammaticales de notre honorable collègue M. l'abbé Trompette. L'assemblée l'approuve ; renvoi à la chronique du journal.

M. Barbier lit pour M. Agnel, absent, un rapport sur les travaux de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure. Ce travail est renvoyé au comité du journal.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du grand Bureau pour l'année 1865. M. le Président invite les membres à déposer leurs bulletins dans l'urne. Sortent du scrutin les noms suivants :

MM. de Pongerville, de l'académie française, *président de l'Institut historique;* J. Barbier, président à la Cour impériale, *vice-président;* Ernest Breton, archéologue, *vice-président-adjoint;* Gauthier la Chapelle, *secrétaire-général-adjoint.*

En conséquence, le grand Bureau est proclamé et constitué de la manière suivante, pour l'année 1865.

MM. le comte Reinhard, *président honoraire;* de Pongerville, *président;* Barbier, *vice-président;* E. Breton, *vice-président-adjoint;* Jubinal, député, *secrétaire-général;* A. Renzi, *administrateur;* Gauthier la Chapelle, *secrétaire-adjoint.*

M. Breton, vice-président-adjoint de la quatrième classe étant appelé au grand Bureau, la classe se constitue et élit à sa place M. Longperier, *vice-président-adjoint.*

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

A. Renzi.

CHRONIQUE.

Notre honorable collègue M. l'abbé Trompette, sous le titre de *notes grammaticales*, a présenté à l'Institut historique quelques réflexions sur les éléments de sa grammaire française. Il paraît avoir fait une étude particulière des premiers principes de notre langue, et il en parle comme un homme qui les possède parfaitement, et même qui les apprécie *philosophiquement*, si je puis m'exprimer ainsi.

Son travail serait du ressort de la deuxième classe, s'il était opportun d'en faire le sujet d'une discussion; mais comme l'estimable auteur n'a donné de nouveau que des définitions excellentes, suivant moi, et que le peu qu'il a développé ne regarde que les premiers chapitres de sa grammaire, je crois que nous entrerons dans ces vues en nous bornant à donner à l'auteur et à son œuvre les éloges qu'ils méritent.

Badiche.

Dans sa séance du 15 décembre 1864, l'Académie *Fisio-Medico-Statistica* de Milan a décerné une médaille à notre savant collègue, M. Damiano Muoni, pour son mémoire intitulé : *Considerazioni Storico-Filosofiche sulla pena capitale*, mémoire concluant à l'abolition de la peine de mort, comme l'ouvrage récemment publié par un de nos collègues les plus distingués, M. Torrès-Caïcedo.

Notre honorable collègue M. Mahon de Monaghan, consul de France à Luxembourg, vient d'être décoré par Sa Sainteté chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *La Prossima Communicazione* (la Prochaine Communication de tous les peuples de la terre), mémoire statistico-géographique de M. Ferdinand de Luca, broch. in-4°, Naples, 1864.

— *Notizie relative*, Notices relatives à Ferrare, la plupart inédites, tirées des documents et illustrées, par M. Napoléon Cittadella, gr. in-8°, Ferrare, 1864.

— *Dei Nosocomi e della Ospitalità Nosocomiale*, Des Hôpitaux des Frères et de leur Hospitalité, par M. Borgnana, 2e édition, broch. in-8°, Rome, 1864.

— Discours de M. le docteur Commandeur Trompeo, prononcé à l'Académie de médecine de Turin, broch. in-12, Turin, 1864.

— *Atti della Società lombarda*, Des actes de la Société lombarde d'Economie politique résidant à Milan, 1re année, broch. in-8°, Milan, 1864.

— Nouvelles observations (*ulteriori osservazione*) sur l'Induction électrostatique, Mémoire du professeur Laurent Della Casa, broch., Bologne, 1864.

— *Annali dell'Accademia* (les Annales de l'Académie des aspirants naturalistes), par M. Gabriel Costa, docteur, vol. in-12, Naples, 1864.

— *Vita e Documenti* (la Vie et les Documents littéraires de Pierre Alexandre Paravia), par l'abbé Jacopo Bernardi, 2 vol. in-18, Turin, 1863-64.

— *Essence et Origine du bon usage du langage humain*, discours de M. l'abbé J. Bernardi, broch. in-12, Pinérol, 1864.

— *Guendalina Borghese*, exemple pour les demoiselles et les mariées, broch. in 8°, par J. Bernardi, Turin, 1855.

— *Notices historiques et oraisons des Pères grecs*, traduites en italien sur Mamete ou Mamante et autres, broch. in-8°, par le même, Pinérol, 1860.

— *Sur quelques statuts municipaux*, mémoire de M. l'abbé J. Bernardi, broch. in-12, Pinérol, 1861.

— *Sur les Etudes de théologie et sur l'Histoire et les Statuts de Ceneda*, broch. in-12, de M. J. Bernardi, Gènes, 1860.

— Notices historiques et règlement de l'Hospice des Cathécumènes, à Pinérol, broch. in-12, par M. J. Bernardi, Pinérol, 1864.

— Notice nécrologique sur Pierre Peretti, l'un des quarante des anciens Lyncées, lettre de Mme Catherine Scarpellini à M. le docteur Trompeo, broch. in-12, Rome, 1864.

— *Corrispondenza scientifica in Roma*, par Fabri Scarpellini, et Bulletin nautique et géographique, Rome, 1864.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE IV° TOME

DE LA IV° SÉRIE.

Livraisons 350 à 361. — Janvier à Décembre 1864.

LIVRAISONS. **MÉMOIRES.** PAGES.

350° Œuvres de l'empereur Napoléon III. — Comptes rendus de la commission composée de MM. de PONGERVILLE, BARBIER et VALAT, rapporteur.......... 5
351° Œuvres de l'empereur Napoléon III. — Comptes rendus de la commission composée de MM. de PONGERVILLE, BARBIER et VALAT, rapporteur.......... 29
352° Mémoire historique sur la décadence et la ruine des missions des jésuites dans le bassin de la Plata, leur état en 1856, par M. le docteur MARTIN DE MOUSSY.... 81
— Liste chronologique des présidents de l'Institut historique pendant 31 ans (1833-1864).......... 111
353° Ouverture de la séance publique annuelle de l'Institut historique par son président M. de SAINT-ALBIN (10 avril 1864).......... 113
— Compte rendu des travaux de l'Institut historique exécutés pendant l'année 1863, par M. JORET DESCLOSIÈRES.......... 115
— La Folie, pièce de vers lue dans la séance publique du 10 avril 1864, par M. de PONGERVILLE.......... 120
— Mémoire historique sur la décadence et la ruine des missions des jésuites dans le bassin de la Plata, par M. MARTIN DE MOUSSY.......... 122
— Compte rendu de la séance publique de l'Institut historique du 10 avril 1864, par M. RENZI.......... 137
354° Etudes nouvelles sur un vieux poëte, Rutebœuf, par M. JUBINAL, député.......... 145
— La dernière feuille, pièce de vers lue dans la séance publique du 10 avril 1862, par M. DÉRISOUD.......... 158
355° Histoires et traditions sur la fondation de Montjean au XI° siècle, mémoire de M. le vicomte ESTÈVE.......... 185
— Pise : extrait des impressions d'un artiste en Italie, par M. André ALBRESPY, artiste-peintre.......... 192
356° La femme aux deux maris, procès jugé en 1560 au parlement de Toulouse (mémoire lu à la séance publique de l'Institut historique le 10 avril 1864), par M. BARBIER.......... 217
357° Etude sur l'avocat-général Jérôme Bignon et ses œuvres (lecture faite dans la séance publique du 10 avril 1864), par M. CAMOIN DE VANCE, avocat-général.... 250
358° Syracuse, mémoire de M. E. BRETON.......... 281
359° Communication sur les travaux de l'Académie royale des sciences de Munich, par M. le comte REINHARD.......... 313
— Etudes sur l'origine de la langue espagnole, par M. Léon HILAIRE.......... 324
360° Notice biographique sur Maximilien II, roi de Bavière, par M. BARBIER.......... 345
— Inauguration de la statue du baron Larrey à Tarbes, discours de M. JUBINAL..... 358
361° De l'influence bienfaisante du roi Guillaume de Wurtemberg sur son pays, par M. le comte REINHARD.......... 377
— Des particularités dans l'histoire, par M. HAHN.......... 381

INSTITUT HISTORIQUE

352° Liste chronologique des présidents de l'Institut historique pendant la période de trente ans écoulés depuis 1833, sa fondation.......... 111
353° Discours d'ouverture de la séance publique annuelle de l'Institut historique du 10 avril 1864, par son président M. H. de SAINT-ALBIN.......... 113
— Compte rendu des travaux exécutés par l'Institut historique pendant l'année 1863, par M. JORET DESCLOSIÈRES, secrétaire de la 3° classe.......... 115
— La Folie, pièce de vers, par M. de PONGERVILLE, de l'Académie française.......... 120
— Compte rendu de la séance publique annuelle de l'Institut historique du 10 avril 1864, par M. RENZI.......... 137

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

351° *I Nuovi mondi*, les Nouveaux mondes, par madame Scarpellini, rapport de M. DEPOISIER.......... 70
— Tableau des nouveaux mondes, découverts de 1800 à 1863 (80), rédigé par madame SCARPELLINI.......... 71

LIVRAISONS.		PAGES.
—	Catalogue des gentilshommes du bailliage de Vire, par M. Cantrel, rapport de M. de Campagnolles	73
352e	Histoire universelle, ou Histoire générale, par M. André de Bellecombe, rapport de M. Cénac Moncaut	100
—	Rapport sur les travaux de l'Académie impériale des sciences de Rouen, par M. Masson	105
354e	*Nozioni sulla Rezia dalle origini alle tre leghe*, di Damiano Muoni, rapport de M. E. Breton	160
—	*Guida prattica per la retta pronunzia della lingua italiana, metodo per diffonderla mediante l'ortografia, di Isidoro Tedeschi di Trieste*, rapport de M. Depoisier	169
355e	Trois centième anniversaire de la naissance de Galilée, par M. E. Breton	196
—	Doutes sur la valeur scientifique de quelques théories cosmologiques et paléontologiques de M. Boucheporn, par M. Adville, rapport de M. Masson	199
—	Mémoire de l'Académie des sciences de Lisbonne, rapport de M. Valat	201
—	Mémoire sur les environs d'Annecy et sur les voies romaines de la Savoie, par M. l'abbé Deuil, rapport de M. E. Breton	203
356e	Histoire universelle, par M. César Cantu (tom. XVI), rapport de M. de Bellecombe	229
—	Coup-d'œil sur les tremblements de terre de Rome en 1858-59-60-61 et 1863, par madame Scarpellini, rapport de M. Depoisier	238
—	Dictionnaire gascon-français, par Cénac-Moncaut, rapport de M. Masson	239
357e	*Storia della marina militare del cessato regno di Sardegna dal 1814 alla metà del mese di marzo del 1861, libri cinque, per Alessandro Micchelini*, rapport de M. Depoisier	263
—	Conférences de M. Ferdinand de Lesseps sur l'isthme de Suez, rapport de M. Masson	275
358e	Raisons des devoirs ou motifs déterminants de nos obligations dans le droit, la morale et la religion, par M. le baron Carra de Vaux, rapport de M. Barbier	298
—	Notice sur la baronie de Clérieux (Drôme), par l'abbé Vincent, rapport de M. de Barty	300
—	Notice biographique sur M. Dardé, par M. Edmond Py	308
359e	Mémoire de l'Académie Stanislas (1862), rapport de M. Masson	328
—	Exercices pratiques de la langue italienne, par M. Ballin, rapport de M. Depoisier	333
—	Notice biographique sur le général de division Pellion, par M. Carra de Vaux	340
360e	Mémoires de l'Académie royale de Lisbonne, rapport de M. Valat	364
—	Mémoire de la même Académie, rapport de M. Valat	365
—	Documents pour servir à la description de la Lorraine, rapport de M. Masson	367
—	Divers arguments relatifs à Torquato Tasso, par M. Vimercati Sozzi, rapport de M. E. Breton	370
361e	Administration de la justice civile et criminelle en France (1861), rapport de M. Joret-Desclosières	387
—	Institution Smithsonienne, nombre des Sociétés savantes dans tout le monde, rapport de M. Alix	394
—	Travaux de la Société des sciences du Hainaut, rapport de M. Carra de Vaux	396
—	Notice sur la ville de Tain, par M. Vincent, rapport de M. Badiche	397

PROCÈS-VERBAUX.

350e	Extrait des procès-verbaux des séances des classes et de l'assemblée générale du mois de janvier 1864, par M. Renzi	74
351e	Du mois de février, par le même	77
352e	Du mois de mars, par le même	108
353e	Du mois d'avril, par le même	144
354e	Du mois de mai, par le même	179
355e	Du mois de juin, par le même	208
356e	Du mois de juillet, par le même	243
359e	Du mois d'octobre, par le même	337
360e	Du mois de novembre, par le même	372
361e	Du mois de décembre, par le même	400

NÉCROLOGIE.

356e	Notice biographique, par M. Aristide Husson, artiste statuaire, membre de la 4e classe, par M. E. Breton	247
358e	Notice biographique sur M. Dardé, par M. Edmond Py	308
359e	Notice biographique sur le général de division Pellion, par M. Carra de Vaux	340
360e	Notice biographique sur Maximilien II, roi de Bavière, par M. Barbier	345
361e	De l'influence bienfaisante du roi Guillaume de Wurtemberg sur son pays, par M. le comte de Reinhard	377

CORRESPONDANCE.

LIVRAISONS. PAGES.

354e Cabinet de l'empereur, lettre de M. Sacaley, sous-chef du cabinet de l'empereur, à M. RENZI........ 178

— Lettre de M. le maréchal de France Vaillant, ministre de la maison de l'empereur et des beaux-arts, à MM. les membres du bureau de l'Institut historique de France........ 179

359e Lettre de M. le ministre de la guerre à M. RENZI........ 342

— Lettre de M. Sacaley, sous-chef du cabinet de l'empereur, à M. RENZI........ 342

— Lettre de M. Sacaley, sous-chef du cabinet de l'empereur, au nom de l'empereur, à M. Renzi; remerciments à l'Institut historique d'avoir eu la pensée de publier un *Compte rendu de ses œuvres*........ 343

CHRONIQUE.

352e M. Camoin de Vence nommé avocat-général à Poitiers. — Comité d'archéologie américaine, présidé par M. de BELLECOMBE........ 102

355e Le bourdon d'Huesca, par M. Hilaire; M. de SAINT-ALBIN. — Saint Vincent, par M. Boitel; M. BADICHE. — Notice Mandelli, par M. MASSON.— Dubois d'Amiens sur Blassel; M. DEPOISIER. — Grattier sur *Bratuspansium*; M. MASSON.... 208-214

356e *Sulla necessità di studiare la storia, riflessioni* de M. le chevalier Dentoni; par M. DEPOISIER. — Notice biographique sur M. Aristide Husson, artiste statuaire, par M. E. BRETON........ 246-247

357e M. Adville, auteur de l'ouvrage : *Doutes sur la valeur scientifique de quelques théories cosmologiques*; M. de SAINT-ALBIN, nommé officier de la Légion d'honneur. — M. le docteur Cerise, membre associé libre de l'Académie impériale de médecine; M. Léon HILAIRE, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand. — Société d'agriculture de Caen et fête séculaire de sa fondation........ 279

— Tableau synoptique de M. Leblanc, *Concordance des calendriers républicain et grégorien*........ 280

359e Etudes asiatiques de géographie et d'histoire, de M. de Rosny, par M. de BELLECOMBE........ 363

360e *Miscellanea di storia italiana*, par M. Citadella; M. E. BRETON. — Ch. de Sauvigny, auditeur au conseil d'Etat. — Cittadella, chevalier de SS. Maurice et Lazare........ 374-75

361e Notes grammaticales de M. Trompette, par M. BADICHE. — Médaille à M. le chevalier Muoni, par l'académie *Fisio-Medico-Statistica* de Milan. — M. Mahou de Monaghan, chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre........ 404

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

351e Bulletin de février........ 80
353e — avril........ 143
354e — mai........ 182
355e — juin........ 214
356e — juillet........ 248
357e — août........ 280
358e — septembre........ 312
359e — octobre........ 344
360e — novembre........ 375
361e — décembre........ 405

ERRATA DE L'INVESTIGATEUR.

359e ERRATA de la livraison du mois d'août, de l'*Investigateur*........ 344

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES, par M. RENZI........ 406

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON ET Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

